VILLE DE PARIS

Mercredi 29 janvier 2020

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des lundi 9, mardi 10, mercredi 11 et jeudi 12

DÉCEMBRE 2019

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Adoption d'un compte rendu. 3

2019 DDCT 149 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les Hommes. 3

Débat budgétaire - Etat spécial territorial. 14

2019 DFA 116 - DLH - Reprise en fonctionnement de l'excédent d'investissement 2020. 14

2019 DFA 118 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement 2020. Communication de la Maire de Paris relative au budget primitif de 2020. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'insertion des parisien.ne.s immigré.e.s. - Bleu budgétaire politique de la Ville 2020. - Bleu Plan Climat. - Rapport et document budgétaire - section d'investissement et de fonctionnement. État de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés. 14

2019 DFA 118-1 - Budget d'investissement pour 2020. 14

2020 DFA 118-2 - Budget de fonctionnement pour 2020. 14

2019 DFA 118-3 - Evolutions des tarifs. 14

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la promenade urbaine reliant Barbès à la Place de la Bataille de Stalingrad. 15

Voeu déposé par le GEP relatif à un budget écologique. 15

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la réforme de l'assurance chômage. 15

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à un plan de relance de l'accession sociale à la propriété. 15

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire de la collectivité parisienne. 15

Voeu déposé par le groupe LRI relatif au bon usage des subventions accordées aux associations. 15

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à un plan de transformation de bureaux en logements. 15

Voeu déposé par le groupe LRI relatif au suivi du plan pour les édifices cultuels. 15

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la publication en ligne du budget primitif 2020. 15

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la réalisation d'un audit général des finances parisiennes. 15

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à une nouvelle politique du logement en faveur des classes moyennes. 15

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif aux loyers capitalisés. 15

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la piétonisation de certains quartiers de Paris. 15

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la création de la police municipale parisienne. 15

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à un plan coordonné de réaménagement des portes de Paris. 15

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la promotion des professions d'art et du patrimoine. 15

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la rénovation du parc social de la Ville de Paris. 15

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à l'organisation des ressources humaines de la Ville de Paris. 15

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la baisse des dotations de l'État. 15

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la contractualisation budgétaire et au recours à l'emprunt. 15

Lettre rectificative n° 1. 15

2019 DFA 117 - Etats spéciaux d'arrondissements. - Budget primitif 2020. 15

Suspension et reprise de la séance. 48

Débat budgétaire - Etat spécial territorial (suite). 48

Suspension et reprise de la séance. 71

Débat sur le budget de la Préfecture de police. 71

2019 PP 78 - Budget spécial primitif pour 2020. 71

2019 PP 83 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2020. 71

Voeu déposé par l'Exécutif. 71

Suspension et reprise de la séance. 98

Vote des budgets. 98

2019 DFA 118-1 - Budget d'investissement pour 2020. 104

2019 DFA 118-2 - Budget de fonctionnement pour 2020. 107

2019 DFA 118-3 - Evolutions des tarifs. 108

2019 DFA 117 - Etats spéciaux d'arrondissements. - Budget primitif 2020. 108

2019 DFA 112 - DRH - Budget primitif emplois pour 2020. 108

Voeu déposé par le GEP relatif aux professeurs de la Ville. 108

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux contrats des agents de renfort en école maternelle. 108

2019 DILT 9 - DFA - Budget primitif 2020 du Service technique des transports automobiles municipaux. 109

2019 DPE 55 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Budget primitif 2020. 110

2019 DPE 53 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2020. 110

2019 DPE 54 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2020. 110

2019 DPE 56 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Budget primitif 2020. 110

2019 DPE 52 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2020. 110

2019 SG 69 - Budgétisation verte : convention avec "I4CE-Institute for Climate Economics". 111

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'intégration de la dimension sociale. 111

Voeu déposé par l'Exécutif. 111

2019 DASES 49 - Budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance. 111

2019 DASES 313 - Fixation, pour l'année 2020, de l'effectif réglementaire des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance. 112

Budget de la Préfecture de police (suite). 112

Suspension et reprise de la séance. 113

2019 DVD 120 - Communication sur l'avenir du boulevard périphérique. Premier bilan de la concertation. 113

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la logistique urbaine. 113

2019 DVD 119 - Boulevard périphérique. Convention d'études pour améliorer la connaissance du trafic et de ses nuisances. 113

2019 SG 72 - Convention de subvention d'investissement (630.000 euros) à l'association "Airparif" pour l'achat de matériel de mesure innovant de la qualité de l'air. 113

Compte rendu de la 5e Commission. 134

2019 DLH 104 - Réalisation 102, rue de Belleville (20e) d'un programme de rénovation de 42 logements par la R.I.V.P. 135

2019 DLH 108 - Réalisation 66, rue des Plantes (14e) d'un programme de création d'un centre d'hébergement comportant 50 logements P.L.A.-I. par "3F Résidences". 136

2019 DLH 150 - Réalisation 5, rue Clairaut (17e) d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par "Immobilière 3F". 139

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif aux droits de réservation. 139

2019 DLH 170 - Réalisation 48, rue Guy-Moquet (17e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 34 logements sociaux (17 P.L.A.-I., 10 PLUS, 7 P.L.S.) par "Toit et Joie". 139

2019 DLH 213 - Réalisation dans divers arrondissements (12e, 13e et 17e) d'un programme de regroupement de chambres permettant la création de 33 logements sociaux (9 P.L.A.-I., 9 PLUS et 15 P.L.S.) par "Elogie-SIEMP". 139

2019 DLH 229 - Réalisation 53, rue Boursault (17e) d'un programme de construction de 2 logements sociaux (2 P.L.A.-I.) par la R.I.V.P. 139

2019 DLH 363 - Location de l'immeuble 97-105, rue de La Jonquière (17e) à la R.I.V.P. - Avenant à bail emphytéotique. 139

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la répartition des financements. 139

2019 DLH 178 - Réalisation dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 15e, 16e, 17e, 18e et 19e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (10 P.L.A.-I., 8 PLUS et 2 P.L.S.) par "Aximo". 141

Voeu déposé par le groupe LRI, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mmes LECOUTURIER et BOILLOT relatif au conventionnement 61 bis, avenue Mozart (16e). 141

2019 DLH 191 - Réalisation 96, avenue Niel (17e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (7 P.L.A.-I., 9 PLUS et 7 P.L.S.) par la R.I.V.P. 142

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'intégration de logements de type P.L.I. dans le programme. 142

2019 DLH 194 - Réalisation lot chaufferie Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" (14e) d'un programme de création d'un centre d'hébergement d'urgence comportant 55 logements P.L.A.-I. par "L'Habitation Confortable". 143

2019 DLH 195 - Réalisation lot chaufferie Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" (14e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 25 logements P.L.A.-I. par "L'Habitation Confortable". .. 143

2019 DLH 263 - Réalisation Ilot Petit, Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" (14e) d'un programme de construction de 158 logements sociaux et 28 logements intermédiaires par la R.I.V.P. 143

2019 DLH 379 - Opération de construction neuve de 102 logements familiaux par "Paris Habitat" sur la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" (lot chaufferie). 143

2019 DLH 224 - Réalisation 31, rue des Amandiers (20e) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par "Immobilière 3F". 146

2019 DLH 252 - Réalisation 29-39, rue Villers-de-l'Isles-Adam (20e) d'un programme de acquisition-amélioration de 69 logements sociaux (69 P.L.S.) et 35 P.L.I. par la R.I.V.P. 146

2019 DLH 265 - Réalisation 29, rue Nollet (17e) d'un programme de construction d'une résidence sociale comportant 83 logements P.L.A.-I. par la R.I.V.P. 148

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la part de logements en catégorie PLUS. 148

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la répartition des catégories de logements. 148

2019 DLH 318 - Réalisation 1, rue Charles-Tellier (16e) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par "Elogie-SIEMP". 149

Voeu déposé par le groupe LRI, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mmes LECOUTURIER et BOILLOT relatif au conventionnement 1 ter, rue Charles-Tellier (16e). ..149

2019 DLH 353 - Réalisation Z.A.C. "Austerlitz Paris Rive Gauche" (lot A8B) d'un programme de construction de 34 logements sociaux, 107 L.I. et d'une résidence étudiante de 81 logements PLUS par "Elogie-SIEMP".....149

2019 DLH 368 - Contribution financière à la Foncière de la Ville de Paris, organisme de foncier solidaire. 152

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la part de logements O.F.S. dans la programmation des Z.A.C. 152

Suspension et reprise de la séance. 158

Suspension et reprise de la séance. 158

Voeu déposé par l'Exécutif relatif à la participation citoyenne des citoyens européens parisiens. 158

Suspension et reprise de la séance. 159

2019 DLH 369 - Réalisation 337, rue des Pyrénées (20e) d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par "SEQUENS".....159

2019 DLH 373 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" de divers groupes immobiliers. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2.155 logements sociaux par "Paris Habitat".....160

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la mise à disposition de logements pour le personnel de l'A.P.-H.P. 160

2019 DLH 374 - Location de divers ensembles immobiliers à "Elogie-SIEMP". - Bail emphytéotique. - Réalisation dans les 15e et 16e arrondissements d'un programme de 584 logements sociaux.....162

Voeu déposé par le groupe LRI, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mmes LECOUTURIER et BOILLOT relatif au conventionnement 82-92, boulevard Murat (16e). 162

2019 DLH 389 - Réalisation d'une opération de rénovation 1 bis, rue Saint-Fargeau (20e) de 17 logements sociaux par "LOGIREP". 164

2019 DLH 401 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (15e) et géré par des bailleurs sociaux.....165

2019 DLH 402 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (16e) et géré par des bailleurs sociaux.....166

Voeu déposé par le groupe LRI, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mmes LECOUTURIER et BOILLOT relatif au conventionnement 116-118, rue Michel-Ange et 109, boulevard Murat (16e). 166

2019 DLH 404 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (18e) et géré par des bailleurs sociaux.....167

2019 DLH 407 - Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris. - Rapport d'activité 2018.....168

2019 DLH 410 - Demande de subventions complémentaires portant sur 12 opérations d'acquisition-amélioration ou de construction de 145 logements sociaux (54 P.L.A.-I., 63 PLUS, 28 P.L.S.) par "Elogie-SIEMP" (4.689.041 euros). 170

2019 DLH 418 - Réalisation sur le groupe Censier Santeuil (5e) d'un programme de rénovation de 365 logements par "Paris Habitat".....170

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au calendrier de réalisation.....170

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'isolation extérieure. 170

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'interphonie. 170

2019 DLH 420 - Signature d'une promesse de vente et cession à la S.A.S. "Lotus du terrain" situé 16, rue Armand-Carrel (19e). - Suites de l'appel à projets Habitat Participatif.....172

2019 DLH 422 - Location de l'immeuble 25-27, rue de Constantinople (8e) à "Elogie-SIEMP". - Promesse de bail emphytéotique et avenant à la convention provisoire de transfert de maîtrise d'ouvrage.....174

2019 DU 14 - Vente à "Elogie-SIEMP" de l'ensemble immobilier municipal 4 bis, rue Coustou (18e) en vue de réaliser 67 logements sociaux familiaux, une crèche associative de 66 berceaux et des locaux commerciaux. 175

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif aux malfaçons des immeubles boulevard Macdonald et rue Césaria-Evora. 175

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux malfaçons des immeubles du programme Icade boulevard Macdonald et rue Césaria-Evora. 175

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la politique de logement et à la gestion des bailleurs sociaux. 177

Voeu déposé par le groupe LRI relatif aux mutations au sein du parc social du 17e.....178

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la sécurité dans le parc social du 17e. 179

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la rénovation des bâtiments "Paris Habitat" de la résidence Jean Moulin (14e). 180

2019 DAE 141 - Subventions de fonctionnement (2.177.000 euros) et d'investissement (400.000 euros) et conventions avec l'association "Paris et Compagnie. 181

2019 DU 8 - Site 183, rue Ordener (18e). - Signature d'une nouvelle promesse de vente, suites à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".....184

2019 DU 88 - Réinventer Paris 2. - Ancien centre de répartition Laumière 8-10, rue Armand-Carrel (19e). - Signature d'une promesse de bail à construction avec le lauréat SOGEPROM. 185

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la création d'une courette. 185

2019 DU 73 - Appel à projets Urbains Innovants. - Site parking souterrain du 24, rue du Grenier-Saint-Lazare (3e). - Désignation du lauréat. - Déclassement. - Cession.....188

2019 DU 188 - Appel à projets urbains innovants sur le site Marseillaise (19e). - Déclassement, signature de la promesse de vente, de l'acte de vente et d'un contrat de travaux accessoire et autorisation urbanisme.....190

2019 DU 197 - Appel à projets urbains innovants sur le site "Esplanade des Invalides" (7e). - Désignation du lauréat. - Déclassement. - Promesse de Bail à construction. - Bail à construction. 193

2019 DU 201 - Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16e et 17e). - Avis favorable du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de permis d'aménager..... 194

Voeu déposé par les groups LRI et PPCI relatif à la végétalisation du parvis du Palais des Congrès..... 194

2019 DU 205 - Z.A.C. "Clichy Batignolles" (17e). - Déclassement et cession à "P&MA" du lot n° 1..... 197

Voeu déposé par les groups LRI et UDI-MODEM relatif à l'association des élus et riverains à l'élaboration du projet. 197

2019 DU 224 - Réinventer Paris - les dessous de Paris. - Ateliers des Beaux-Arts 48, rue de Sévigné (3e). - Désignation du lauréat, déclassement par anticipation, signature de la promesse de bail à construction. 198

2019 DU 252 - Opération d'aménagement porte de Montreuil (20e). - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. - Traité de concession d'aménagement. - Cession à l'aménageur après déclassement des lots. 199

2019 DU 248 - Opération d'aménagement gare des Mines-Fillettes Secteur PNE (18e). - Dossier de création et de réalisation de la Z.A.C. - Programme des équipements publics. - Avenant au contrat de concession d'aménagement. 203

Voeu déposé par le GEP relatif à la présence d'espaces verts..... 203

Voeu déposé par le GEP relatif à la programmation bâtie..... 203

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'habitat inclusif pour personnes autistes ou handicapées. 203

Suspension et reprise de la séance. 210

2019 DU 250 - Site de la Poterne des Peupliers, 10, place Hrant-Dink (13e). - Signature d'un protocole de vente. - Suite de l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris". 210

2019 DU 256 - Gare Montparnasse (15e). - Porte Océane. - Cession à la S.N.C.F. de volumes à usage commercial. 212

2019 DU 260 - Signature d'un protocole foncier sur une emprise 26, rue Copernic (16e). 215

Voeu déposé par le groupe LRI, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mmes LECOUTURIER et BOILLOT relatif au projet de la nouvelle synagogue, 24 rue Copernic (16e). 215

2019 DU 271 - Ensemble immobilier 70, boulevard Barbès (18e). - Maison des Médias Libres. Sondages et études préalables, EEDV, autorisation d'occupation temporaire. 216

2019 DU 273 - Atelier Seine - Livre blanc pour le site de la Seine dans Paris. 219

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au traitement des déclarations préalables de travaux. 227

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet immobilier attenant au dépôt de bus Belliard..... 228

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet de Cité internationale du climat..... 229

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux opérations d'aménagement d'espaces en reconversion dans le 12e..... 230

Vœu déposé par l'Exécutif. 230

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'abandon de la gare du Triangle de Gonesse. 232

Vœu déposé par l'Exécutif. 232

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet Hébert. 234

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au centre de données informatiques 65, rue Léon Frot (11e). 235

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au devenir du site "Village Reille". 236

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au projet immobilier Reille. 236

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains et Indépendants relatif à la préservation de l'îlot Reille (14e). 236

Vœu déposé par l'Exécutif. 236

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un centre culturel franco-berbère. 240

Vœu déposé par l'Exécutif. 240

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au projet urbain partenarial avec la SA Gare du Nord 2024. 242

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la politique de mobilier urbain. 243

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux panneaux numériques. 245

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux arbres de l'îlot de Navarre. 246

Vœu déposé par l'Exécutif. 246

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet "Nouvel R" Massena-Bruneseau. 248

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux opérations foncières de la ville. 250

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au futur campus Paul Valéry dédié à l'intelligence artificielle. 251

2019 DU 244 - Secteur Python-Duvernois (20e) - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Dossier de création d'une ZAC. Dossier de réalisation. Avenant à la concession d'aménagement avec la SEMAPA. 252

2019 DU 253 - Opération Bédier Oudiné (13e) - Déclaration de Projet emportant mise en Compatibilité du PLU - Dossiers de création et de réalisation de la ZAC Bédier Oudiné - Avenant au traité de concession..... 257

Suspension et reprise de la séance. 261

2019 DU 249 - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Nouveau Programme Nationale de Renouvellement Urbain (NPNRU) parisien (18e, 19e et 20e).....261

2019 DU 245 - Déclassement par anticipation de la partie de la rue Boris Vian située entre la rue de la Goutte d'Or et la rue Polonceau et d'emprises situées rue de la Goutte d'Or (18e).....264

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déclassement et au TEP.....264

Vœu déposé par l'Exécutif.....265

Compte rendu de la 6e Commission.....269

2019 DASCO 114 - Caisses des écoles - Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire.....269

2019 DASCO 125 - Caisse des Écoles (2e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (1.020.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.....271

2019 DASCO 139 - Caisse des Écoles (16e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (3.168.101 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.....271

2019 DASCO 132 - Caisse des Écoles (9e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (1.648.631 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.....273

2019 DASCO 144 - Rapport sur la restauration scolaire pour l'année 2018.....273

2019 DEVE 184 - DASCO - Adhésion (8.000 euros) à l'association Un Plus Bio pour favoriser le développement d'une alimentation biologique et durable dans la restauration collective parisienne.....273

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'éducation populaire à l'environnement et au développement durable.....279

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la cogestion des cités scolaires par la Ville et la Région Ile-de-France.....280

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la rénovation de la cité scolaire Jacques Decour.....282

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la rénovation de la cour du collège Gauguin.....283

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la dénomination du lycée polyvalent Louis Armand (15e).....284

2019 DFPE 223 - Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris relative à la Prestation de service unique (PSU).....285

2019 DAE 378 - Sciences Po-campus 2022 (7e) : subvention (2.000 000 euros) et convention avec la FNSP pour l'aménagement d'espaces de travail et de vie étudiante.....285

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la précarité étudiante.....287

Compte rendu de la 7e Commission.....289

2019 DAE 332 - Subvention (5.087.000 euros) à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (19e).....290

2019 DGRI 79 - Pacte d'amitié entre la Ville de Paris et la Ville de Rabat (Maroc).....291

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au mouvement pro-démocratie du peuple hongkongais.....292

Vœu déposé par l'Exécutif.....292

Vœu déposé par l'Exécutif.....293

2019 DJS 50 - Subventions (57.500 euros) à 2 associations "E-sport Paris & Co" et "Pugilat des étoiles" dont une avec convention pluriannuelle d'objectifs.....294

2019 SG 66 - Convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la Solideo et Paris 2024 et autorisations d'urbanisme relatives à la rénovation du stade Pierre de Coubertin (16e).....298

2019 SG 68 - Recensement des actions de la stratégie Héritage & Durabilité des Jeux de Paris 2024 - Convention de constitution d'un groupement de commandes avec Paris 2024 et le CNOSF.....299

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien financier des JOP 2024.....299

Vœu déposé par l'Exécutif.....299

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'opération de naming du Parc des Princes.....302

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au naming du Parc des princes.....302

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux professionnels du tourisme parisiens face à la concurrence d'"Airbnb".....305

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au développement du e-sport à l'école.....306

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au devenir du bassin de natation du collège Condorcet.....307

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au dispositif Paris Sport Seniors.....309

2019 DJS 217 - Subvention (60.000 euros) et avenant à la convention triennale 2016-2018 avec le l'association Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Paris.....310

2019 DJS 244 - Subvention (20.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association Mission Locale de Paris pour le déploiement de la démarche de BAFA citoyen parisien.....310

2019 DJS 251 - Attribution de la dénomination Rachid Taha au Centre Paris Anim' situé 26 boulevard de la Chapelle (18e).....312

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la végétalisation de la ville et à la préservation de la biodiversité.....314

Compte rendu de la 1ère Commission.....315

2019 DAE 74 - Subvention de fonctionnement (3.270.000 euros) et avenant n° 1 à la convention

pluriannuelle 2019-2021 avec la Mission Locale de Paris. 316

2019 DAE 364 - Appel à projets Paris Tous En Jeux 2ème vague. 316

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux réorganisations de La Poste dans des bureaux du 18e. 317

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au personnel du Greta M2S. 318

2019 DDCT 172 - Convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal "Le Patronage Laïque Jules Vallès" situé 72, avenue Félix Faure (15e) 320

2019 DEVE 103 - Subvention de fonctionnement (4.400.000 euros) et d'investissement (600 000 euros) au bénéfice de la régie personnalisée de l'École Du Breuil. 321

2019 DFA 104 - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation des locaux des bâtiments dénommés "la Forge et le Belvédère" (17e). 323

2019 DFA 106 - Communication sur les rapports des délégataires de service public remis au titre de l'exercice 2018. 325

2019 DU 228 - Convention et subvention (6.713.000 euros) avec l'APUR. 326

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déploiement de la 5G. 326

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un bilan des terres agricoles. 328

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à des mesures en faveur des petites radios. 329

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'ouverture d'un nouveau service titres à la mairie du 9e. 330

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la laïcité. 330

Vœu déposé par l'Exécutif. 330

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la Maison de l'air. 331

Vœu déposé par l'Exécutif. 331

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la fermeture de l'agence SNCF 2 rue de Turenne. 333

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au mouvement de grève engagé le 5 décembre. 333

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux pratiques managériales vis à vis des situations de handicap. 335

2019 DAE 83 - Dispositifs "Paris Commerces" - compte-rendu annuel d'activité. 336

2019 DAE 91 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2020. 340

2019 DAE 335 - Subvention (225.000 euros) et convention annuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour la mise en place d'une stratégie de relance du tourisme (19e). 344

2019 DAE 337 - Subvention (250.000 euros) au Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 dans le cadre de la convention pluriannuelle 2018-2020 (8e). 347

Suspension et reprise de la séance. 349

2019 DU 262 - Classification d'une nouvelle voie du 2e arrondissement au titre des droits de voirie. 350

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au sponsoring des illuminations de Noël par l'entreprise Ferrero. 351

Vœu déposé par l'Exécutif. 351

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'installation d'un McDonald's 19 place de la Nation. 352

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'installation d'un supermarché 158 bis, rue de la Roquette 353

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une interdiction des chauffages de terrasse. 354

Vœu déposé par l'Exécutif. 354

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la création d'un comité de suivi "commerces" à Barbès et à la Goutte d'Or. 356

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au marché découvert alimentaire de Belleville (11e). 357

Vœu déposé par l'Exécutif. 357

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM, les Républicains et Indépendants et M. DUBUS relatif à la promotion du quartier Martin Luther King et du centre My Cardinet. 359

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux modes de consommation des Parisiens. 360

Vœu déposé par l'Exécutif. 360

Compte rendu de la 2e Commission. 362

2019 DAC 86 - Subvention (11.595.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e, 8e, 18e). 362

2019 DAC 198 - Soutien à deux dispositifs de solidarité - Subventions au profit de l'Association de soutien à la Fondation des femmes (5.000 euros) et de l'association Lire pour en sortir (20.000 euros). 363

2019 DAC 322 Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques. 363

2019 DAC 679 - Acceptation du versement du Fonds Pour Paris relatif au mécénat complémentaire obtenu pour financer les frais de production et d'installation de l'oeuvre "Bouquet of Tulips" de Jeff KOONS. 367

2019 DAC 540 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guy Hocquenghem 45, rue de Plaisance (14e) 370

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'une Micro-Folie (18e). 371

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la grève à Radio France. 372

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'activité du club "Joséphine" au sein du théâtre du Châtelet. 373

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la concrétisation du Musée Hector Guimard. 375

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au bilan de la réforme des conservatoires. 376

2019 DICOM 24 - Conventions de partenariat et de concession des droits de diffusion à l'occasion du spectacle du 31 décembre 2019. 378

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s" relatif à la Maison des peuples. 380

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la Flèche d'Or. 380

Vœu déposé par l'Exécutif. 380

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux nuisances sonores dans la rue Campagne Première. 384

2019 DAC 582 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église Saint-Pierre de Montrouge (14e). 386

2019 DAC 771 - Autorisation de signer un contrat de transaction avec Groupama Rhône-Alpes Auvergne. 390

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la candidature de la Butte Montmartre pour son inscription au Patrimoine de l'UNESCO. 390

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au secteur "La Campagne à Paris" (20e). 392

2019 DEVE 158 - Attribution de la dénomination "jardin de l'impératrice Eugénie" à l'espace vert situé 2, rue de Picpus (12e). 393

2019 DEVE 193 - Dénomination "jardin de la gare de Reuilly - Julien Lauprêtre" attribuée à l'espace vert situé 6, rue Paul Dukas (12e). 395

2019 DU 254 - Dénomination place Sans Nom (12e). 396

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'apposition d'une plaque en souvenir des enfants détenus de 1836 à 1929 à la prison de la petite Roquette. 397

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à une plaque en hommage à Raymond Peynet. 398

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à André Zirnheld. 399

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mmes LECOUTURIER et BOILLOT relatif à un hommage à Georges Loinger. 400

Suspension et reprise de la séance. 401

Compte rendu de la 3e Commission. 401

2019 DDCT 166 - Convention pluriannuelle d'objectifs et avenant avec 2 associations dans les quartiers populaires. 402

2019 DDCT 174 - Conventions pluriannuelles d'objectifs avec 99 associations dans les quartiers populaires. 402

2019 DPSP 19 - Subventions (16.153 euros) dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance, de la prévention des rixes et de la politique de la ville. 408

2019 DPSP 20 - Subventions (240.000 euros) à l'association "Espoir - Centres Familiaux de Jeunes" pour l'implantation d'une ferme urbaine au sein des jardins d'Éole (18e). 409

2019 SG 70 - Convention avec la Métropole du Grand Paris relative à l'exercice de la compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations". 410

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au fonctionnement des épiceries et commerces ouverts la nuit. 412

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux épiceries de nuit et établissements assimilés. 412

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la publication des chiffres de la délinquance et des effectifs en commissariat. 416

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux pratiques policières à Paris. 416

Vœu déposé par l'Exécutif. 416

2019 DEVE 195 - Avenant au contrat de concession du 15 juin 1992 portant sur la construction et la gestion de la chambre funéraire des Batignolles à Paris 17e. 419

2019 DEVE 203 - Bilan 2019 de la mise en œuvre de la stratégie "Animaux en ville". 420

2019 DEVE 192 - Subvention (13.500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO. 425

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la labellisation du square Saint-Médard. 425

2019 DEVE 206 - Subventions à 3 associations de refuge pour la faune sauvage captive, dans le cadre de l'action municipale envers les cirques. 426

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination Raymond Poulidor de l'anneau cyclable dans le bois de Vincennes. 427

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au réaménagement de l'avenue René Coty. 429

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la promenade paysagère de l'avenue René Coty (14e). 429

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'ouverture au public des jardins attachés aux immeubles sociaux. 433

Vœu déposé par l'Exécutif. 433

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au démarrage des travaux square de la Salamandre. 434

Vœu déposé par l'Exécutif. 434

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à La Petite Ceinture et sa sur-largeur entre le cours de Vincennes et la rue du Volga. 436

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'organisation d'une exposition sur l'histoire des animaux. 437

2019 DVD 80 - Appel à Projets Urbains Innovants "Réinventer Paris - Les dessous de Paris" sur l'espace viaire sous viaduc ligne 6 (13e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public. 438

2019 DVD 105 - Itinéraire cyclable de la Véloscénie. Convention de partenariat 2019-2022 avec l'Office de tourisme de Chartres Métropole. 441

2019 DVD 115 - Service de consignes à vélo sécurisées. Tarif d'abonnement et Conditions d'accès et d'utilisation associées (CGAU). 442

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au fonctionnement de la ligne 67. 446

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au prolongement de la ligne 59. 447

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la ligne de bus 59 dans le 13e. 448

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la fusion des lignes de bus 528 et 28. 449

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au retrait des bus diesel sur la ligne 38. 450

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la mise en place d'un arrêt de la ligne de bus 173 dans la rue Pierre Rebière. 451

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement à proximité de l'église Notre-Dame de Compassion. 451

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la Carte Lumière place Saint-Ferdinand. 452

Vœu déposé par l'Exécutif. 452

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains et Indépendants relatif au stationnement des deux-roues dans le quartier des Batignolles. 455

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la circulation des taxis dans le périmètre de la gare de Lyon. 456

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au ramassage des feuilles mortes. 457

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'installation de cendriers devant les commerces parisiens. 457

Compte rendu de la 4e Commission. 458

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au Grenelle contre les violences conjugales. 459

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un plan de lutte contre les violences faites aux femmes. 459

Vœu déposé par l'Exécutif. 459

2019 DASES 305 - Financement (250.000 euros) du groupement de coopération sociale et médico-sociale en charge du service d'accompagnement des seniors parisiens "Paris en Compagnie". 461

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création du viager municipal et solidaire. 463

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au gardiennage des résidences seniors. 464

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux Cartes Mobilité Inclusion mention Stationnement. 465

2019 DASES 339 - Subvention (20.000 euros) et convention à l'association Oppelia (12e) pour sa structure Charonne (13e). 466

2019 DASES 350 - Subventions (300.000 euros) et conventions avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (4e) au profit du SAMU-SMUR de Paris. 467

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la prévention du harcèlement sexuel au sein de l'A.P.-H.P. 469

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'interdiction de fumer devant les écoles. 470

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'ouverture d'un centre médical 151 rue du Faubourg Poissonnière. 471

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hébergement d'urgence des mères et des bébés sans-abri. 472

2019 DASES 266 - Subventions de fonctionnement (718.252,70 euros) et d'investissement (192.167,80 euros) pour des dispositifs d'aides aux familles à la rue. 473

2019 DASES 310 - Subventions (500.000 euros) et conventions avec vingt quatre associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique. 474

2019 DASES 324 - Subvention (1.391.608 euros) et avenant à la convention avec le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) pour son action auprès des jeunes en errance au titre de 2020. 476

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la sécurité Porte d'Aubervilliers. 477

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'apposition d'une plaque commémorative 14, rue Baudelique (18e). 479

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la situation des personnes sans abri. 480

Vœu déposé par l'Exécutif. 480

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux jeunes majeurs pris en charge par l'ASE. 481

Vœu déposé par l'Exécutif. 481

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux instruments d'alerte de l'Enfance en Danger. 483

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 484

Clôture de la séance. 484

Votes spécifiques. 484

Votes spécifiés. 487

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 487

Comptes rendus des Commissions. 505

Listes des membres présents. 513

Annexe n° 1. - Scrutin public concernant l'amendement n° 1 déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réussite de la transition écologique. 519

Annexe n° 2 - 2019 DFA 118-1 Budget primitif 2020 - Budget d'investissement. 523

Annexe n° 3 - 2019 DFA 118-2 Budget primitif 2020 - Budget de fonctionnement 525

Annexe n° 4 - Rapport d'activité du Conseil des Générations Futures (C.G.F.). 528

Annexe n° 5 - Bilan du Conseil Parisien des Citoyens Européens. 546

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. 558

Tableau des votes des groupes poliltiques. 570

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Chers collègues, nous débutons notre séance.

Adoption d'un compte rendu.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Le compte rendu sommaire de la séance des 12, 14 et 15 novembre 2019 a été publié.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas, il est adopté. Je vous remercie.

2019 DDCT 149 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les Hommes.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Conformément à la Conférence d'organisation et bien sûr aussi à la loi, nous avons convenu d'un débat organisé sur le rapport annuel de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris. Avoir ce débat préalablement à la discussion budgétaire est une obligation légale. Donc, sans plus attendre, je donne la parole aux différents orateurs, auxquels Hélène BIDARD répondra.

La première oratrice est Mme FILOCHE pour le groupe "Génération.s".

Mme Léa FILOCHE.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Hélène, ce Conseil est un peu spécial, nous en conviendrons toutes et tous, dans la suite de nos débats, notamment sur les questions budgétaires, parce qu'il permet de nous retourner, de faire un peu le bilan et de mesurer quel a été l'impact de nos décisions en matière de politique publique durant tout ce mandat qui se termine.

Il est un des sujets que notre majorité a pris au sérieux, bien plus que ne le fait malheureusement le Gouvernement, et je remercie encore une fois Mme la Maire, Anne HIDALGO, et son adjointe, Hélène BIDARD, pour leur volontarisme, leur détermination et leur engagement sur les questions de cette délégation.

C'est le quatrième rapport de la mandature qui nous est présenté. C'est une obligation légale, vous venez de le dire, qui nous permet de réaffirmer que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes est une question structurante de notre mandature.

Je ne vais pas m'étendre sur le contexte qui nous a amenés à forcer le trait. Nous présenterons un vœu sur ce sujet qui sera débattu en 4e Commission.

Les collectivités territoriales sont en première ligne et sont souvent, si ce n'est le plus gros employeur, l'un des employeurs les plus importants d'un territoire donné. Ce qui nous donne une responsabilité toute particulière. Alors, oui, nous avons dû adapter nos actions et nos politiques publiques dans un contexte de crise sociale et écologique, dont les femmes sont toujours les premières victimes.

Les actions de la Ville profitent à toutes les Parisiennes, qu'elles vivent ou travaillent à Paris. Rien que cette année, la création de la Cité de l'égalité et des droits des femmes, l'ensemble des actions de formation d'accueil, d'accompagnement et de soutien aux femmes victimes de violences, et bien sûr toutes nos actions en interne dans notre administration en faveur de l'égalité professionnelle, sont les marqueurs de notre prise de conscience collective de l'urgence à intervenir pour l'égalité et contre toutes les formes de discrimination.

Ce rapport est toujours riche en enseignements et les chiffres sont souvent révélateurs de la réalité. Ils permettent une prise de conscience que, j'espère, chacun pourra reprendre ici.

Les femmes apparaissent systématiquement les plus discriminées de manière globale : 41 % contre 28 %. De même que l'âge et le sexe apparaissent comme les deux premiers motifs des expériences de discrimination liées au travail, 15 %, la grossesse et la maternité constituent le troisième motif cité par les femmes.

Globalement, à Paris comme ailleurs, les femmes sont davantage sujettes à être des travailleuses pauvres, même si elles sont à Paris généralement plus qualifiées et plus diplômées que les hommes. Les femmes ont des rémunérations inférieures, subissent un temps partiel et sont davantage sujettes au "burn-out".

Je souhaiterais d'ailleurs m'arrêter quelques instants sur cette question. En effet, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à faire ce que l'on appelle désormais un "burn-out" : ambitions découragées par un sexisme persistant, autocensure, double emploi de mère et de femme active, sans parler évidemment des 70 % des tâches domestiques qu'elles assument encore seules.

De plus, les familles monoparentales, qui sont à 85 % dirigées par des femmes, sont également très fortement touchées par l'épuisement professionnel. Les familles monoparentales représentent 29 % des ménages parisiens concentrés dans cinq arrondissements - 13e, 15e, 18e, 19e et 20e - dans lesquels les quartiers "politique de la ville" sont très largement surreprésentés.

Je pense que nous devons axer davantage nos réflexions et politiques publiques en faveur de ces familles monoparentales. C'était d'ailleurs notre volonté l'année dernière lorsque nous avons présenté un amendement budgétaire pour augmenter l'aide municipale du Centre d'action sociale de la Ville de Paris qui a vocation à aider les familles monoparentales à payer leur loyer.

Pour en revenir à nos actions concrètes, il est à souligner le renforcement de nos actions de formation et de prévention, que ce soit nos formations pour améliorer nos procédures de recrutement, nos formations à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations, et la formation pour une communication publique sans stéréotypes de sexe offerte à tous les agents volontaires.

De plus, il est nécessaire de faire évoluer nos pratiques avec le renforcement de la réflexion sur le genre et l'espace public, avec des exigences fortes envers nos partenaires soumissionnaires et titulaires de marchés, malgré une charte de partenariat qui malheureusement est vieille de plus de trente ans.

Enfin, je salue ici la création d'une cellule d'écoute par la Direction des ressources humaines, afin de lutter contre les discriminations et le harcèlement sexuel au sein de nos services.

Encore une fois, s'il y avait besoin de le prouver par l'exemple, nous prenons nos responsabilités et nous agissons au quotidien auprès de nos agents et des Parisiennes et des Parisiens pour lutter contre toutes les injustices sociales, et en particulier celles qui touchent les femmes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame FILOCHE.

Mme JÉGO pour le groupe "100% Paris".

Mme Ann-Katrin JÉGO.- Merci, Madame la Maire. Je tenais juste à rassurer Léa FILOCHE : l'opposition aussi a pris toute la mesure de ce sujet et pas seulement la majorité.

Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie de consacrer à cette séance un temps particulier à l'égalité entre les femmes et les hommes, autrement dit de ne pas avoir noyé ce rapport entre le budget et les près de 600 projets de délibération inscrits à l'ordre du jour de notre Conseil. C'est un geste fort dans la mesure où la loi vous oblige simplement à faire un point de situation annuel sur ce sujet.

Ce point de situation est d'autant plus cruellement nécessaire que les inégalités entre les femmes et les hommes continuent de se creuser. La première de ces inégalités s'illustre par l'horrible record, si je puis m'exprimer ainsi, qui marquera l'année 2019 : 139 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint, compagnon, partenaire ou ex depuis le début de l'année, soit 18 pour le moment de plus que l'année dernière, mais surtout 139 de trop.

Permettez-moi à cet égard de regretter que ne soit pas annexé cette année au rapport le bilan de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes. C'est un outil documentaire précieux qui permet de mieux adapter la politique municipale à l'évolution de ce terrible phénomène.

Dans le même esprit, je regrette vivement que le rapport ne fasse pas mention du vœu voté l'année dernière sur la création d'un Centre d'accompagnement global, à l'image de celui ouvert en Seine-Saint-Denis ou encore à Nantes. Le vœu de l'Exécutif, voté par notre Conseil en septembre dernier, n'en faisait déjà plus état. Est-ce parce que vous avez renoncé à ce projet ? Je crois, au contraire, que la création d'une telle structure de prise en charge globale des victimes de violences est devenue une urgence absolue. Il importe, en effet, de garantir à ces femmes d'avoir accès, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à un hébergement d'urgence, des soins médicaux et psychologiques et à une aide dans les démarches judiciaires et administratives. C'est le projet que nous portons avec Pierre-Yves BOURNAZEL.

L'éradication des violences faites aux femmes appelle par ailleurs les pouvoirs publics à oublier leurs différends. Je sais que vous travaillez déjà avec les services de police, le Parquet et les associations, je regrette simplement de ne pas savoir où mènent vos travaux en commun.

Par ailleurs, appuierez-vous auprès du Parquet la mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement ? Je pense qu'il est indispensable que Paris soit très rapidement pilote dans la mise en place de ce dispositif qui a montré son efficacité, notamment en Espagne.

D'autre part, alors que le Premier Ministre a annoncé en septembre dernier l'expérimentation de juridictions pilotes, comprenant une filière d'urgence de traitement judiciaire des violences au sein du couple, et qu'il a identifié le Tribunal de grande instance de Créteil, est-il question que Paris se porte également candidate ? J'aimerais savoir si vous souhaitez soutenir une telle expérimentation.

Mettre nos énergies en commun sans parti pris, c'est aussi prendre les idées d'où qu'elles viennent. Sur ce point, il reste une marge de progression. Je citerai simplement le vœu que nous avons porté en septembre dernier avec le groupe "100% Paris", visant à modifier la grille de cotation des demandeurs de logement social, afin que les victimes de violences familiales puissent bénéficier de 30 points supplémentaires, comme les demandeurs ayant subi des événements d'une extrême gravité portant atteinte à leur intégrité physique. Je ne m'explique toujours pas que vous ayez préféré renvoyer le sujet à une étude, alors que c'est un outil dont vous avez la maîtrise. Je ne comprends pas pourquoi vous choisissez d'attendre.

Dans le même esprit en matière d'égalité professionnelle entre les agents de la Ville, qu'attendez-vous pour mettre un terme aux différences de rémunération entre les hommes et les femmes ? Vous avez beau expliquer qu'elles sont dues au recours plus fréquent au temps partiel ou à la sur-représentation des femmes dans les filières moins sélectives, honnêtement cela ne tient pas, par exemple s'agissant des agents titulaires de catégorie A+, pour lesquels il existe un écart de rémunération nette de 1.000 euros. Cela ne tient pas non plus quand on constate que la part des primes dans la rémunération brute globale des femmes est de 7 points inférieure à celle des hommes : 30,7 % contre 37,7 %. La Ville s'honorerait de montrer l'exemple en matière d'égalité professionnelle.

Dans un autre genre, depuis le début de la mandature, je vous ai déjà alertés à deux reprises sur un point qui peut paraître un détail mais qui n'en est pas moins choquant. Seules vos adjointes femmes sont logées au 9, place de l'Hôtel de Ville. Les adjoints hommes, sûrement plus aguerris aux rites du pouvoir, ont tous fait en sorte de s'installer au plus près de vous et on les comprend fort bien. Je regrette que vous ne m'ayez pas entendue, que vous n'ayez pas osé remédier à cette situation clairement discriminante, quitte à légèrement froisser un ou deux ego.

Enfin, Paris est une vitrine qui doit servir la grande cause de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la poursuite de ses efforts pour lutter contre les stéréotypes, notamment à l'école, à son rôle de ville monde. C'est d'ailleurs l'objet de l'une de nos propositions. Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous voulons mettre en lumière les Parisiennes, en faire des ambassadrices de Paris et des aiguilleuses de la politique municipale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Mme Marinette BACHE pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Marinette BACHE.- Madame la Maire, Madame l'Adjointe, chers collègues, transformer l'égalité formelle entre les femmes et les hommes en égalité réelle, c'est le projet porté par votre communication, Madame la Maire. En matière d'égalité, les politiques publiques et les services publics sont des leviers majeurs.

Que d'avancées depuis 2001, que de progrès depuis votre mandature porteuse, comme le démontre ce rapport, avec son bilan, ses projets en cours et ses pistes de travail. Quand je pense qu'en 2001, dans une période où le féminisme était passé de mode, on en était à expliquer la nécessité d'ouvrir en nombre des places en crèche pour permettre aux femmes de s'épanouir personnellement.

En 2008, 24 % des familles parisiennes étaient monoparentales et elles sont 30 % aujourd'hui ; 36 % de ces familles vivent sous le seuil des bas revenus et 83 % ont à leur tête des femmes d'autant plus soumises aux emplois précaires et aux temps partiels subis.

Les femmes de plus de 60 ans sont généralement une population exposée à la pauvreté et cela risque d'empirer si ce Gouvernement détruit le régime solidaire de retraite. Malgré des rattrapages de niveau, de formation scolaire et d'accès à l'emploi, les inégalités structurelles persistent aussi dans ce domaine entre les femmes et les hommes.

C'est évidemment avec un certain plaisir que nous avons assisté au renouvellement de la lutte féministe jusqu'à occuper aux forceps les premières pages de l'actualité. Ce serait du bonheur si cela ne révélait pas la situation de violences que les femmes subissent jusqu'à y perdre la vie.

Cette mobilisation, nous devons l'aider et nous devons également nous appuyer sur elle. La Ville le fait de plusieurs manières, en donnant à des rues, des places, des bâtiments le nom de grandes figures féminines du passé. Par des célébrations, des inaugurations aussi, comme le 1er juillet 2017, place du Panthéon, autour d'un hommage pour toutes les grandes femmes oubliées. Notre groupe salue l'initiative de faire dans la continuité un travail mémoriel avec un comité scientifique permettant d'accueillir la mémoire des grandes femmes sur la place des grands hommes.

C'est en parlant, en honorant, en valorisant les grandes figures du présent qui œuvrent aujourd'hui pour la cause féministe. Ce fut la conférence du Dr Denis MUKWEGE et de sa lutte pour les femmes en Afrique, particulièrement au Congo, et la réception de Lamia HAJI BACHAR, lauréate du prix Sakharov, porte-parole des

femmes victimes des violences sexuelles de Daech. C'est en créant un lieu pour le droit des femmes qui soit aussi un lieu pour les associations : la Cité de l'égalité et des droits des femmes.

Le combat se mène aussi pour le futur. Dès le plus jeune âge, il faut sensibiliser nos enfants et nos jeunes à l'égalité entre filles et garçons, par des interventions scolaires, péri et extrascolaires, par des jeux non stéréotypés et par le dispositif "Collèges pour l'égalité".

Tout comme le cycle de formation en partenariat avec des associations féministes pour les étudiants, il faut aussi former nos agents. Apprendre l'égalité des sexes est du reste le plus sûr moyen de permettre le vivre ensemble et de lutter contre l'emprise des fondamentalismes religieux.

Pour agir, il nous faut posséder des indicateurs fiables. C'est le rôle du budget genré, de la "Nuit de la solidarité" ou des Marches exploratoires. Nous avons ainsi découvert que, malgré les 2.500 places créées sous cette mandature, il nous en manque 3.000, dont 12 % pour des femmes. Avoir un budget sensible au genre, comme à la DJS - j'ai noté avec plaisir que le Conseil citoyen s'y est intéressé -, permet de savoir où la parité pêche, de trouver des solutions et de suivre la progression.

Nous connaissons la difficulté de la parité dans l'innovation. Même si une "start-up" sur cinq est fondée par une femme à Paris aujourd'hui, au lieu de 5 % seulement en 2009, nous restons loin de la parité. La réussite de "Tumo", qui permet aux jeunes d'apprendre gratuitement et de manière qualitative l'informatique, démontre que le volontarisme est payant : 40 % de jeunes filles font partie de cette première promotion.

Lutter pour l'égalité, c'est lutter contre la domination, donc contre la violence dont sont victimes les femmes. La Ville lance trois nouveaux projets pour accueillir les jeunes femmes de 18 à 25 ans les plus exposées dans les 10e, 12e et 20e arrondissements. Pendant que le Gouvernement et la Région tergiversent sur le montant de leur aide, notre Ville a augmenté de 23 % l'aide aux associations de femmes victimes de violences. Elle a développé le dispositif "Téléphone grave danger" et a lancé la mesure d'accompagnement protégé des enfants pour l'exercice du droit de visite.

Dans notre administration, nous continuons à valoriser les filières féminisées. Introduisant progressivement la mixité dans les filières masculinisées, le nombre de femmes augmente dans les catégories A et B. Ce sont des pas importants, il en reste à faire.

Je regrette de ne pas avoir le temps de développer d'autres avancées exemplaires que notre Ville a mises ou pourrait mettre en œuvre, tel le bracelet anti-rapprochement.

Rappelons-le, nos communes n'ont que 16 % de femmes maires. Là aussi, le sexisme persiste. Ce chiffre n'est pas à l'honneur de notre pays. De la même façon, nous ne sommes pas fiers de voir le Grenelle accoucher financièrement d'une souris. Car l'égalité, c'est comme la grève générale : cela ne se décrète pas, elle se construit pas à pas jusqu'aux détails et c'est l'honneur de notre Municipalité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- C'est moi qui vous remercie, Madame Marinette BACHE.

Mme ATALLAH pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH.- Madame la Maire, mes chers collègues, ce rapport s'inscrit dans la continuité de l'engagement volontariste de notre collectivité, depuis le début de la mandature, en faveur de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes qui vivent dans notre ville.

L'état des lieux des inégalités liées au genre montre que les Parisiennes demeurent victimes de discriminations liées à leur sexe, à la fois dans leur activité professionnelle - rémunération et accès aux postes de direction moindres -, dans leur vie intime - violences conjugales et inégalités dans la charge parentale et domestique - ainsi que dans leur accès à l'espace public qu'elles occupent moins et dans lequel elles sont plus fréquemment victimes de situations de harcèlement ou d'insultes.

Ce sont des problèmes que nous connaissons déjà, hélas, et qui montrent la nécessité de poursuivre nos actions dans tous ces secteurs. C'est ce que la Ville a fait cette année, en adaptant ses réponses aux spécificités des différents publics, qu'il s'agisse des jeunes femmes victimes de violences avec la création de l'accueil de jour de Saint-Denis, des femmes SDF avec la halte de l'Hôtel de Ville ou des femmes étrangères avec le soutien des associations, telles que "Femmes de la Terre" ou le Foyer Jorbalan.

Des actions ciblées donc, et selon une méthode transversale qui a notamment permis de nouvelles actions importantes, comme "Paris sans pub sexiste", le violentomètre ou encore la rénovation des sept places parisiennes avec la prise en compte de critères du genre, favorisant ainsi l'appropriation de l'espace public par les femmes et renforçant leurs droits à la ville.

Nous constatons avec satisfaction que bon nombre de ces actions font suite à des vœux déposés par le groupe Ecologiste de Paris : valorisation du patrimoine, accessibilité renforcée des femmes à la pratique sportive ou formation de 700 professionnels de l'intervention sociale, accompagnement sanitaire et social des personnes en situation de prostitution, dont la situation reste gravement précaire, comme l'a montré hier encore l'assassinat d'une

prostituée dans le 17e arrondissement. Ce sont autant de sujets que nous avons défendus au sein de cette Assemblée.

D'autres de nos demandes restent encore à développer et je pense notamment à la budgétisation sensible au genre. Le présent rapport ne fait état que de premières expérimentations sans en donner le détail. C'est regrettable quand on sait que le précédent rapport annonçait déjà un tel engagement et que c'est une demande qui date de 2016.

Quant au bilan social de la Ville annexé au rapport, il montre que le fonctionnement de notre collectivité est honorable, en matière d'information, d'accompagnement et de protection des victimes du harcèlement sexuel. Il montre une avancée réelle en termes de parité des postes pourvus, mais du travail reste bien évidemment à faire en termes de rémunérations qui restent bien supérieures chez les hommes.

Au lendemain d'un Grenelle sur les violences conjugales organisé par le Gouvernement, qui n'a pas répondu aux attentes des associations, les élus écologistes ne peuvent qu'être bien fiers d'avoir permis l'augmentation des aides financières de la Ville destinées aux associations de lutte contre les violences sexistes, grâce à des amendements budgétaires déposés en 2017 et en 2018.

Face au phénomène des violences conjugales qui touchent 220.000 femmes chaque année en France, et il ne faut pas oublier que 143.000 enfants en sont également victimes, nous soutenons notamment la nouvelle démarche d'un protocole spécifique entre l'A.P.-H.P., le Parquet, la Police nationale et la Ville de Paris pour la prise en charge des enfants, dont l'un des parents a été tué par l'autre.

Pour amplifier son action contre le phénomène des violences conjugales, notre collectivité s'efforce donc d'agir sur plusieurs fronts, de la prévention à l'insertion sociale et professionnelle, en passant par la prise en charge des victimes. Nous avons noté le soutien à la création d'outils d'information, d'éducation et de facilitation des dépôts de plainte, des actions de protection des victimes par l'hébergement et le logement, avec un accompagnement psychologique et sanitaire, mais également des actions en direction des conjoints violents à travers notamment le soutien apporté par la Ville à la Ligue française pour la santé mentale.

Nous saluons toutes les actions citées dans le rapport. Cependant nous souhaitons exprimer une interrogation quant au budget destiné aux actions en matière d'éducation à l'égalité qui ne s'élève qu'à 220.000 euros, dont 200.000 sont consacrés au seul projet "Collèges pour l'égalité", sachant que les stéréotypes du genre sont intégrés dès le premier âge des enfants.

Avant de conclure, et compte tenu de la richesse et de la diversité des actions présentées dans ce rapport, nous pensons que le temps est venu que notre collectivité puisse se doter d'une réelle stratégie parisienne pluriannuelle en ce domaine. Une stratégie qui se baserait sur un diagnostic partagé avec des objectifs chiffrés et un plan d'action opérationnel budgété, permettant une démarche mieux concertée, coordonnée et plus lisible par l'ensemble des acteurs et des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il faut conclure, Madame ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH.- Pour finir, je voudrais vous remercier, Madame la Maire, et remercier votre adjointe, nos services, toutes les associations et les Parisiens qui sont mobilisés…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Si vous pouvez inclure les remerciements dans votre temps de parole, ce sera mieux.

Mme Marie ATALLAH.- Et qui constituent pour nous toutes et tous un enjeu social et sociétal majeur et qui ne sera, à n'en pas douter, idéalement incarné par le rayonnement de l'action de la Cité de l'égalité des femmes et des droits.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Madame ATALLAH, c'est cinq minutes par groupe. Cinq minutes par groupe ! Je demande à chacun de respecter ce temps-là, ce n'est pas très compliqué et on ne va pas prendre du retard dès le début de la séance. D'accord ?

Tout cela était très intéressant, je vous remercie des remerciements, mais vraiment si vous pouviez tenir les cinq minutes, c'est mieux.

M. BÉGUÉ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ.- Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce quatrième rapport démontre le volontarisme de la Ville de Paris et il fait écho à la forte mobilisation des femmes de notre pays, mais plus largement du monde entier pour lutter contre toutes les formes de violences dont elles sont victimes.

Ce rapport se situe quelques jours après l'immense manifestation qui a eu lieu contre les féminicides. Nous pouvons être fiers que la Ville de Paris ait accru les moyens de la délégation d'Hélène BIDARD de plus de 14 % au cours de la mandature. Symboliquement le seuil des 2 millions d'euros pourrait être atteint cette année, si

l'amendement en faveur de l'association "CIDFF" que nous déposons était accepté. Il correspond à l'embauche d'une personne supplémentaire pour l'accueil et l'orientation des femmes victimes de violence.

On le sait, la question de la violence faite aux femmes est endémique dans une société construite sur le patriarcat et où les violences faites aux femmes ont été systématiquement minorées ou, pire, tues. Rappelons qu'il a fallu attendre les années 1960 et 1970 pour que les femmes aient accès à la contraception et à l'I.V.G. légale, mais aussi pour que le viol soit reconnu comme un crime et non comme un simple délit.

L'émergence mondiale du mouvement #MeToo et les révélations faites par les femmes du monde entier ont fait la démonstration que les comportements n'étaient pas l'apanage de quelques "machos", mais bien une maladie dont les métastases envahissent l'ensemble du corps social.

Sans faire un catalogue exhaustif, je pourrais citer la démarche conjointe avec le département de Seine-Saint-Denis pour créer un accueil spécifique à Bagnolet pour les femmes victimes de violence venues de nos collectivités. Je n'oublie pas, dans le bilan de cette année, le déménagement et l'agrandissement du Centre de victimologie désormais hébergé dans les locaux plus agréables et spacieux du centre de santé Richerand dans le 10e arrondissement. Je suis fier que notre groupe ait pu contribuer à cette réalisation qui permettra d'accueillir les femmes victimes de violences dans des conditions dignes et entourées de personnels compétents.

Pour tout ce travail, de nombreux prix ont été décernés à la Ville de Paris. L'une des plus belles réalisations sera aussi l'ouverture, dès les premiers mois de 2020, de la Cité de l'égalité et des droits des femmes, qui symbolise l'action de notre Ville dans ce domaine et qui permettra aux nombreuses associations féministes qui vont l'investir de travailler dans de bonnes conditions.

Bien entendu, le rapport embrasse bien d'autres thématiques et il continue de souligner les inégalités économiques entre les femmes et les hommes.

Doit-on rappeler que depuis plusieurs semaines, les femmes travaillent gratuitement puisque leur salaire reste inférieur à celui des hommes ?

Doit-on rappeler que nous avons encore à faire pour que tous les emplois soient accessibles à toutes et qu'il faut agir contre les emplois genrés ?

Doit-on rappeler le travail mené avec les associations pour que l'espace public qui s'est construit au masculin devienne un espace partagé à égalité ?

Doit-on rappeler que la prostitution reste une violence pour de nombreuses femmes, souvent étrangères et victimes de trafics d'êtres humains ?

Doit-on rappeler que même dans le secteur de la culture, les postes de direction et de création sont encore trop souvent masculins ?

Oui, de nombreux chantiers ont été ouverts ces six dernières années et il s'agit de continuer. Une politique de gauche se mesure à l'action en faveur des personnes les plus en difficulté, mais elle se mesure aussi au sort qui est fait aux femmes. Nous nous sentirons réellement libres et égaux quand nous serons tous "libres et égales".

Il serait injuste de ne pas citer aussi le travail de Ian BROSSAT sur l'hébergement d'urgence, de Dominique VERSINI sur le volet de l'action sociale en direction des femmes, et aussi d'Anne SOUYRIS sur le volet santé et accès aux soins. Tout ceci est aussi très important.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous, Monsieur BÉGUÉ.

La parole est à M. DUBUS pour le groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS.- Merci, Madame la Maire. C'est Céline BOULAY-ESPERONNIER qui devait intervenir à ma place mais elle n'a pas pu être là.

Mercredi 4 décembre, dans la ville de Corsept en Loire-Atlantique, une jeune femme de 34 ans est morte écrasée par son mari. Elle était mère de cinq enfants âgés de 5 à 15 ans. C'est le 140e féminicide depuis le début de l'année, selon le décompte du collectif "Féminicide par compagnons ou ex". Je pense bien évidemment à elle et à ses enfants.

Malgré la récente libération de la parole des femmes et la prise de conscience collective des violences qu'elles subissent dans notre pays, ces chiffres sont en hausse par rapport à l'année dernière, où 121 femmes avaient déjà trouvé la mort sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon selon les décomptes officiels du Gouvernement.

Par ailleurs, plusieurs autres données nous aident à appréhender l'étendue de ces violences, dessinant un tableau particulièrement sombre. Ainsi, chaque année, 220.000 femmes en moyenne sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles et 12 % ont déjà subi un ou plusieurs viols au cours de leur vie.

C'est vraiment, mes chers collègues, la honte de notre société française. Face à ces chiffres chocs et ces décomptes macabres, la lutte contre les violences faites aux femmes doit constituer la pierre angulaire de notre politique municipale pour l'égalité.

A ce sujet, je note que la Maire de Paris a accordé, en 2018, 271.500 euros de subventions aux associations qui luttent pour protéger les femmes en danger. Si cette somme est conséquente et en augmentation depuis 2014, elle apparaît assez faible comparée à d'autres subventions que la Ville verse à des associations aux actions beaucoup plus discutables. Je pense donc que nous devrions davantage accompagner ces structures aux missions essentielles.

J'aimerais aussi aborder un autre sujet qui nous tient particulièrement à cœur lorsqu'on parle des droits des femmes à Paris : les femmes sans domicile fixe. Lors de la deuxième "Nuit de la solidarité", organisée en février 2019, les travailleurs sociaux et les bénévoles de la Ville de Paris ont recensé 3.622 personnes sans abri dans les rues de la Capitale, soit 600 personnes de plus que lors de la première "Nuit de la solidarité" organisée un an plus tôt.

Point inquiétant, ce recensement a mis en évidence le fait que de plus en plus de femmes dorment dans la rue. En effet, elles représentent maintenant environ 12 % du total des sans-abri. Si ce chiffre paraît faible, un sans-abri sur dix, il doit néanmoins nous alerter puisqu'en 2012, lors d'une enquête de l'INSEE, les femmes ne représentaient que 2 % des sans-abri de l'agglomération parisienne ; ce chiffre a donc été multiplié par six en seulement sept ans. Cette donnée nouvelle doit nous faire réfléchir car les femmes sont plus vulnérables et davantage exposées que les hommes au danger de la rue : agressions sexuelles, viols, rackets.

Je me félicite donc que la Ville ait décidé d'ouvrir, à partir de janvier, un nouveau centre d'accueil pour femmes isolées en situation de rue dans le 16e arrondissement, avenue de la porte de Saint-Cloud. Cependant, malgré les 23.000 places d'hébergement d'urgence existantes et l'ouverture d'une halte à l'Hôtel de Ville pour les femmes sans domicile fixe, je constate que Paris ne compte pas suffisamment de places de mise à l'abri. D'ailleurs, vous le reconnaissez vous-même, Madame la Maire, dans votre rapport annuel puisque vous écrivez, je vous cite : "Il manque encore 3.000 places pour répondre aux besoins".

Enfin, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes doit également nous amener à parler des inégalités sociales et des différences de salaire. Dans ce domaine, la Ville de Paris, de par sa vocation égalitaire et progressiste, devrait apparaître comme un moteur. Or, dans le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui nous est présenté, on peut lire que la rémunération des femmes à la Ville de Paris est inférieure encore à celle des hommes, toutes catégories confondues, d'environ 7,1 % en 2018, soit exactement le même chiffre qu'en 2017, donc sans aucune progression. Si le chiffre était de 8 % en 2016, je remarque que la Ville ne donne pas suffisamment l'exemple et que les écarts ne se réduisent que trop lentement, voire stagnent. Si ce taux s'explique en partie par un recours plus important au temps partiel chez les femmes, vous n'expliquez en rien, Madame la Maire, comment vous comptez vous y prendre pour améliorer les choses.

Sur ces trois sujets, violences faites aux femmes, femmes à la rue et égalité salariale, je pense que nous pouvons faire mieux. Ce sera, en tout cas, des sujets qu'il faudra porter durant la prochaine mandature.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Madame la Maire, mes chers collègues, comment commencer cette intervention sans évoquer le 140e féminicide commis la semaine dernière ? Si depuis près de deux ans, la parole s'est libérée grâce au phénomène #MeToo en France, en 2019, des femmes meurent encore tuées par leur mari, d'autres victimes se taisent et refusent de porter plainte par peur des représailles.

Si l'égalité de droit entre les hommes et les femmes est pleinement établie, l'égalité de fait, elle, se fait toujours attendre, sans quoi nous ne serions pas ici pour parler de ce sujet. Encore aujourd'hui, l'égalité salariale est légalement reconnue mais les hommes gagnent toujours 13 % de plus que les femmes, preuve que les contraintes pesant sur les employeurs ne sont pas assez fortes. Car s'il y a un domaine où seule la contrainte est susceptible de faire avancer radicalement les choses, c'est celui-ci.

Pensez-vous que nous aurions eu des listes municipales et des conseils départementaux paritaires sans les lois de 2007 et 2013 ? Si une municipalité n'a pas de pouvoir législatif, elle a vocation à garantir l'égalité partout sur son territoire, notamment pour les questions de genre. Et à Paris, force est de constater que nous le faisons bien. Dès 2001, ces questions d'égalité entre les femmes et les hommes ont été mises au cœur de l'ensemble de nos politiques publiques.

Le premier aspect que j'aimerais évoquer est celui de l'éducation. D'abord parce que c'est de lui que découle l'émancipation des femmes. Ensuite, parce que dès le plus jeune âge, c'est là qu'il faut sensibiliser contre les comportements sexistes.

Mon groupe a déposé à plusieurs reprises des vœux à ce sujet, encore lors de ce conseil budgétaire pour inciter à une meilleure formation des intervenants sur les sujets d'égalité entre les femmes et les hommes dans nos collèges - j'y reviendrai d'ailleurs. Cette volonté s'inscrit pleinement dans l'appel à projets lancé par la Municipalité "Collèges pour l'égalité" qui consiste à sensibiliser les collégiens à ces sujets.

Si l'émancipation des femmes passe par l'éducation, l'emploi est également très important. Dans les situations les moins préoccupantes, nous devons être en mesure d'accueillir les petits Parisiens en crèche pour permettre aux femmes d'exercer un travail, car bien souvent c'est la femme qui sacrifie sa carrière professionnelle quand se pose la question de l'éducation des enfants. Dans les cas les plus sensibles, l'emploi et le retour à l'emploi est plus que vital : combien de femmes au foyer n'osent pas quitter un mari violent par peur de se retrouver sans situation ? Combien le font et se retrouvent dans des situations précaires ?

Cette question de l'emploi se pose également pour les familles monoparentales qui, pour 83 % des cas, sont dirigées par des femmes et concentrent les vulnérabilités : exclusion, surexposition à l'emploi précaire ou rupture de carrière. Tant de phénomènes qui les rendent vulnérables tout au long de leur vie et qui souvent les fragilisent au moment de leur cessation de travail et de leur retraite.

Face à ces situations, nous nous devons d'être une ville refuge. Je tiens à souligner l'action en la matière de notre Ville et de notre collègue Dominique VERSINI qui, depuis 2014, mène un travail remarquable sur ces thématiques, que ce soit d'ailleurs pour la "Nuit de la solidarité" ou, j'insiste, pour l'installation de la halte réservée aux femmes au sein de l'Hôtel de Ville. L'ouverture prochaine d'un espace au sein de l'Hôtel-Dieu pour les femmes enceintes en situation de rue sera une corde supplémentaire à notre arc de solidarité.

Autre enjeu important, celui de l'espace public que subissent trop souvent les femmes par sa conception ; il incite les femmes à être prudentes et sans cesse sur leurs gardes, lorsqu'elles ne sont pas directement victimes de harcèlement de rue ou de viol, parce que, oui, encore en 2019, ces phénomènes restent prégnants et font souvent la une des faits divers.

Dans ce domaine, un travail de qualité a été effectué par la Municipalité avec la mise en place de marches exploratoires à destination de jeunes filles. Ces marches ont d'ailleurs contribué à la rédaction, en 2015, du guide "Genre & espace public", qui a donné plusieurs clés et dont mon groupe s'est inspiré pour l'établissement du "plan lumière" pour Paris. En effet, notre façon de penser l'espace public, son aménagement et son éclairage est essentielle pour permettre aux femmes de se le réapproprier.

L'espace public est également un lieu patrimonial de culture et de mémoire. Force est de constater que les femmes y sont assez peu présentes, malgré de gros efforts. Là encore, je veux souligner le travail mis en place par la commission des dénominations qui suit son cours pour continuer à adosser aux rues, aux places et aux gymnases des noms de femmes dont la mémoire a souvent été négligée.

Enfin, je parlais de gymnases mais comment ne pas parler de l'accès aux sports des jeunes filles. Pendant trop longtemps, l'espace public sportif a été consacré aux petits garçons au détriment des petites filles.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il faut conclure, Madame GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Le chemin est long mais nous continuons à combattre, et je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- C'est moi qui vous remercie. De toute façon, j'approuve la dernière phrase, évidemment.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Merci, Madame la Maire.

Vous l'avez rappelé, la loi du 4 août 2014 prescrit de présenter chaque année en assemblée délibérante, en amont des discussions budgétaires, un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes. A titre personnel, je trouve regrettable que nous soyons amenés à traiter de ces questions si importantes au cours de notre séance normalement consacrée au budget primitif. Il me semble que ce rapport aurait dû être présenté au mois de novembre.

Oui, l'égalité entre les hommes et les femmes est une question essentielle pour notre vie personnelle et professionnelle dans la cité. C'est aussi un marqueur décisif du respect de nos valeurs. Dans le monde, mais aussi en France, elle est actuellement remise en cause directement ou de façon beaucoup plus pernicieuse.

Les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs de la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes. Et concrètement, la collectivité parisienne, de par sa spécificité territoriale double, est statutairement employeur à plus d'un titre, à travers les missions de l'ensemble de ses services publics et de son administration dite centrale ou déconcentrée, mais également à l'appui de ses satellites, qu'il s'agisse des S.E.M. ou des délégations de service public. Elle dispose donc de leviers tout à fait conséquents et cela fait de notre ville capitale l'un des moteurs de l'action publique au service de l'égalité, constitutif d'une politique publique à part entière.

A ce titre, je voudrais saluer l'engagement de celles et ceux au sein de l'administration parisienne qui permettent de faire exister et progresser l'égalité, donnant tout son sens à cet enjeu fondamental, et en particulier les

partenaires sociaux et le rôle qu'ils devraient occuper plus encore dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique d'égalité au sein des services publics parisiens. Mon vœu est qu'ils soient beaucoup plus impliqués qu'aujourd'hui. L'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la collectivité parisienne mérite un véritable plan d'action précis élaboré avec les partenaires sociaux, des échéanciers et un mécanisme d'évaluation pluraliste.

Mieux impliquer les partenaires sociaux serait d'ailleurs un moyen de sortir d'une communication très autosatisfaite qui note que les écarts de rémunération à Paris sont inférieurs à ceux de la fonction publique d'Etat, sans d'ailleurs que l'on sache si cette rémunération nette mensuelle moyenne inclut les heures rémunérations accessoires, les heures supplémentaires, etc.

On devrait vraiment à Paris s'attaquer au fait que tant de femmes sont employées dans des filières peu rémunératrices. Il n'est ainsi pas acceptable que parmi les agents à temps plein - le temps partiel n'est pour rien ici -, dans les agents les plus faiblement rémunérés dans le premier décile, on compte deux tiers de femmes. Et à l'opposé, dans les filières les mieux rémunérées, il n'y a que 40 % de femmes.

Je veux, en revanche, saluer les actions menées par la Ville de Paris dans ses initiatives et ses dispositifs. Je pense à ce beau projet de la Cité de l'égalité et à cet outil très fort qu'incarne le violentomètre.

Je veux également évoquer le soutien, même s'il est insuffisant, apporté aux nombreuses associations qui accomplissent un travail remarquable, notamment dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, une mission prioritaire pour la Municipalité qu'il faut toujours renforcer, comme la prévention et l'accompagnement des personnes prostituées.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur la qualité de vie à Paris qui devrait concourir à l'équilibre et à l'harmonie des relations entre les femmes et les hommes, tant dans leur environnement professionnel que dans leur vie quotidienne.

A cet égard, vous affirmez sans trop de complexes dans la communication que "si les femmes restent à Paris, c'est aussi grâce au choix politique en faveur de la petite enfance, des familles, de la santé, de l'innovation ou de transports qui font de Paris une ville accueillante". Permettez-moi de modérer ce plaidoyer "pro domo". Outre le départ de 12.000 Parisiennes et Parisiens par an depuis 2011, ce qui n'est vraiment pas une gloire, la politique de logement que vous conduisez est en grande partie la cause de l'hémorragie de ces habitants, parmi lesquels les femmes et de nombreuses familles. C'est pourquoi nous n'avons cessé de le dénoncer avec les élus de mon groupe et de faire des propositions pour une politique de logement au service d'un choix d'offres diversifiées, équilibrées et financièrement responsables.

Madame la Maire, soyez cohérente et pragmatique dans vos politiques publiques, et notamment celles du logement qui sont censées répondre aux priorités des Parisiennes et des Parisiens. On peut et on doit agir efficacement et sans esprit partisan.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame.

Mme Fadila MÉHAL pour le groupe DP. Vous renoncez ?

Mme SIMONNET pour une minute d'intervention.

Mme Danielle SIMONNET.- En une minute, je dirai d'abord qu'en ce moment ce débat et la mobilisation prennent de l'ampleur contre la réforme des retraites qui sera catastrophique pour les femmes. Que toutes celles et ceux qui sont pour l'égalité entre les femmes et les hommes s'engagent également pour demander le retrait de la réforme Delevoye.

Concernant la Ville de Paris en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, il y a des avancées qu'il faut saluer : des projets positifs comme la Cité de l'égalité et des droits des femmes, la mise en place d'un lieu d'accueil et d'orientation pour les jeunes filles de 15 à 25 ans à la porte de Bagnolet ou encore la mise en place de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes et du violentomètre, un outil de prévention des violences dans le couple.

Je souhaite néanmoins que l'on continue à se préoccuper de ce qui se passe au Palais de la Femme et qu'il redevienne un lieu non mixte d'accueil des femmes. Je souhaiterais également que se crée enfin un centre global de prise en charge des femmes victimes de violences, comme l'a fait la ville de Nantes.

Néanmoins, les moyens sont toujours très largement insuffisants. Nationalement bien évidemment, le mouvement féministe et les grandes marches de manifestations exigent un milliard et non un million. Cent quarante femmes en France sont décédées, assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint. A Paris, les places d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences sont insuffisantes avec des temps d'attente. Concernant l'écart salarial entre les femmes et les hommes, il est de 7 %.

Nous sommes confrontés à bon nombre de problèmes.

Sur le plan des violences faites aux femmes, la Ville a mis en place des formations et il y a des avancées grâce au travail du syndicat notamment. Les femmes sont incitées à parler, une cellule d'écoute a été mise en place, mais des témoignages inquiétants remontent que souvent, lorsqu'une femme témoigne de faits de violences sexistes ou sexuelles, la Ville préfère assurer la mobilité de la victime plutôt que d'intervenir face à l'agresseur, surtout lorsqu'il fait partie de la direction. Il y a ici beaucoup de travail d'évolution à faire pour que la Ville prenne ses responsabilités en matière de changement de pratiques de travail et d'organisation. Il faut travailler sur les lieux où les violences se sont exercées pour repérer les facteurs de risque et les éliminer pour que plus jamais des agentes ne vivent ce type de violences. Des lieux existent maintenant pour que les femmes soient écoutées et crues. C'était nécessaire et c'est à saluer, mais poursuivons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous.

Je vais à présent donner la parole à Hélène BIDARD, que je veux remercier pour le travail qu'elle fait et qui est vraiment reconnu, ici dans cette Assemblée mais aussi par l'ensemble des associations, des acteurs et des actrices de l'égalité, qu'il s'agisse des questions liées aux violences et à la lutte contre les violences faites aux femmes, et qu'il s'agisse aussi des autres sujets comme les droits fondamentaux ou encore bien sûr les questions d'égalité professionnelle. Pour suivre de très près ce sujet depuis plus de vingt ans, avant même d'être ici, pour ma part, je veux vraiment la remercier de son engagement.

Je lui donne la parole pour répondre aux différents orateurs.

Mme Hélène BIDARD, adjointe.- Merci, Madame la Maire. Il faut dire qu'il est toujours plus facile d'agir lorsque la Maire, qui vous a donné cette délégation, est elle-même convaincue et engagée sur le sujet.

Je vous remercie, Madame la Maire, de la tenue de ce débat sur l'égalité entre les femmes et les hommes à Paris qui nous permet de mettre en valeur ce dispositif légal du rapport. C'est un signal fort au moment où justement les Parisiennes et les Parisiens sont mobilisés comme jamais sur ces sujets. Le 23 novembre, nous étions 100.000 à manifester contre les violences faites aux femmes à Paris, une mobilisation historique portant haut le niveau d'indignation de notre société face aux violences machistes.

D'ailleurs des manifestantes étaient aussi nombreuses à se retrouver le 5 décembre et vous avez eu raison de le rappeler aujourd'hui. Alors même que les mécanismes de compensation existent, les pensions de retraite des femmes sont aujourd'hui inférieures de 42% à celles des hommes. Comme l'indique le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris, les femmes de plus de 60 ans et les familles monoparentales à Paris comptent parmi les personnes les plus précaires et dans notre volonté d'agir la plus prégnante.

Le rapport porte sur l'année 2018, année charnière en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, du fait du regain des luttes féministes et de l'après #MeToo. Si nous n'avions pas attendu pour agir, preuve en est l'attribution pour la deuxième fois du prix Orange Day par ONU Femmes pour l'ensemble des politiques menées par l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, en 2018, nous avons mis un accélérateur sur ces politiques. 2018 aura été l'année d'une augmentation de 23 % des subventions aux associations qui accompagnent les femmes victimes de violences, suivies en 2019 d'ailleurs d'une nouvelle hausse de 25 % et d'un passage de 25 à 30 "Téléphones grave danger" par exemple.

2018 est l'année de la décision de créer, en partenariat avec la Seine-Saint-Denis, un lieu d'accueil et d'orientation pour les jeunes filles de 15 à 25 ans, un lieu unique en France qui a ouvert cet été et dont nous ferons un point d'étape en 2020. C'est également en 2018 que nous avons créé un partenariat avec l'Institut de victimologie de Paris et ouvert 8 consultations de psychotraumatismes dédiées aux femmes victimes de violence à Paris ; c'est 8 lorsque l'Etat en fait 10 en France. Le violentomètre également, vous l'avez souligné, cet outil de prévention des violences dans le couple pour les jeunes femmes au départ, a été récompensé en novembre dernier par le prix Territoria de l'innovation publique.

Nous avons, au long de l'exercice 2018, poursuivi la mise en œuvre de notre engagement de créer trois centres d'hébergement dédiés aux femmes victimes de violences et à leurs enfants, et de faciliter les décohabitations et l'accès au logement social des victimes. Après presque quatre ans, la bataille avec l'Etat est gagnée pour le financement partagé et les travaux vont commencer.

En matière de politique de logement, notamment grâce à la cotation mise en place par Ian BROSSAT, nous avons aussi permis de mettre à l'abri plus de femmes victimes de violences. Nous vous communiquerons bientôt les chiffres.

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, l'effort de la Ville de Paris représente maintenant 866.000 euros dans un domaine qui, je le rappelle, relève notamment de la compétence de l'Etat.

A cela s'ajoute la lutte contre les violences que constituent la prostitution et la traite des êtres humains, où la Ville de Paris, alors que son action devrait être essentiellement préventive, prend en charge bien des actions de

protection des personnes et d'accompagnement des parcours de sortie à cause du manque de moyens attribués par l'Etat, là aussi.

C'est important car, avant le Grenelle, pendant le Grenelle et après le Grenelle, le Gouvernement s'est obstiné à ce que les solutions, qui sont connues pourtant, soient mises en place à moyens constants. L'Etat a reconnu lui-même les dysfonctionnements qui sont mis à jour, que les solutions existent et sont déjà proposées dans les nombreux groupes de travail par les associations et par les autres institutions, mais à l'euro près, ce budget constant ne peut pas nous permettre de développer de réelles politiques publiques pour mettre fin aux féminicides et notamment pour protéger les enfants co-victimes.

L'effort de Paris ne se limite pas aux violences mais touche à toutes les inégalités entre les femmes et les hommes. Je souhaite ici remercier les différents services et les adjoints et adjointes de la Maire qui, avec moi, aux côtés du service égalité, intégration et inclusion de la Ville et les nombreuses associations, ont soutenu cette démarche de politique intégrée dans les différents domaines.

C'est dès le plus jeune âge, avec une politique d'éducation à l'égalité, notamment à travers l'appel d'un projet "Collèges pour l'égalité" ou encore avec un soutien aux associations de promotion des droits des femmes et un travail fait dans le cadre des crèches et du périscolaire.

Dans l'espace public, ce sont des innovations qui font référence.

Je pense, bien entendu, à la Cité de l'égalité, un projet dont la phase décisive a été initiée en novembre 2018 et qui verra le jour en ce début 2020. Cette Cité sera un lieu de visibilité et de co-construction pour les combats féministes, un espace géré par la Fondation des Femmes que nous soutenons beaucoup.

Je pense aussi aux marches exploratoires qui ont eu lieu dans des dizaines de quartiers soutenues par des maires d'arrondissement très engagés.

Je pense au projet des sept places et à l'intégration, pour la première fois, d'un critère de genre dans les grands projets d'urbanisme ou encore à la lutte contre les publicités sexistes.

Avec environ 55.000 agentes et agents, une collectivité comme Paris n'a pas fait l'impasse sur un travail pour l'égalité professionnelle au sein de ses services. Il reste à faire, bien entendu, nous ne vivons pas en dehors de la société. Cependant, nous avons travaillé sur la parité dans les nominations aux emplois fonctionnels, la neutralité des fiches de poste, la vigilance dans les promotions, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail - avec une cellule d'écoute dédiée et complètement innovante puisqu'il n'y avait pas de dispositif existant en tant que tel -, la formation des encadrantes et des encadrants, la commande publique plus égalitaire et la mise en place en 2014 d'un bilan social avant même que celui-ci ne devienne obligatoire.

Cette politique volontariste, soutenue par Emmanuel GRÉGOIRE puis Véronique LEVIEUX particulièrement, nous a permis de recevoir cette année le label Alliance de l'AFNOR et nous pouvons en être très fiers. C'est bien sûr un début de travail et nous allons continuer, mais l'Etat nous a récompensés par ce label.

Nous avons d'ailleurs décidé avec les associations et les services de la Ville de Paris de faire de la question de l'égalité professionnelle le fil rouge du prochain 8 mars à Paris. Le 8 mars 2020, comme tous les ans, environ une centaine d'initiatives se tiendront dans les arrondissements et seront répertoriées dans une brochure à disposition de toutes et tous. Et nous tiendrons également un deuxième forum féministe parisien sur ce thème de l'égalité professionnelle.

Parce que les femmes sont particulièrement touchées par la précarité, en particulier quand elles sont mères, chefs de famille monoparentale et/ou étrangères, nous avons agi pour faciliter leur insertion professionnelle. Nous avons mis en place des dispositifs de lutte contre l'exclusion, jusque dans nos murs avec cette halte pour les femmes à la rue, grâce à votre volonté, Madame la Maire. Nous avons aussi promu l'entreprenariat féminin, solidaire et durable à hauteur de presque 8,5 millions d'euros en 2018.

Cette politique intégrée porte également sur l'accès à la santé des femmes, et notamment à leurs droits qui devraient être, selon nous, constitutionnalisés comme l'I.V.G., ce droit à disposer de son corps. Un droit qui est partout remis en cause pour de multiples raisons, par des politiques d'austérité et la fermeture des maternités et centres I.V.G., mais aussi par la montée insupportable des extrémistes et de l'extrême droite. Paris défend ce droit dans les idées et dans la pratique avec plus de 93.000 euros dédiés en 2018 à la santé des femmes et 21 centres de planification.

Tout confondu, Paris aura investi en 2018 plus de 10 millions d'euros en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous pouvons encore pousser cette démarche, ce que nous souhaitons évidemment, notamment dans la perspective d'un budget sensible au genre et dans l'approfondissement de notre politique d'intégrer de l'égalité. Nous aurons besoin de plus de données pour les Parisiennes elles-mêmes et de plus de données genrées sur les questions structurantes des politiques de la ville.

Pour tout cela, pour aller plus loin, nous avons beaucoup de nouvelles propositions et vous pourrez compter sur la continuité de notre ambition en ce domaine.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Merci pour l'engagement de l'ensemble de cet Exécutif, de l'Administration, des Maires d'arrondissement. C'est clair qu'il y a encore beaucoup à faire, Marinette BACHE évoquait les souvenirs de 2001 où, pour la première fois, nous étions non pas majoritaires dans cette Assemblée mais nous avions franchi la barre des 30 % de femmes dans cette Assemblée municipale grâce à la loi sur la parité et les choses ont commencé à bouger à ce moment-là.

Je me souviens, pour avoir occupé précédemment la même fonction que vous, Hélène BIDARD, dans la première mandature de Bertrand DELANOË, que ces sujets étaient considérés par la presse, comme par un certain nombre de témoins toujours présents et très actifs dans cet hémicycle, comme un sujet de "bonne femme" !

Et le chemin, entre 2001 où c'était un sujet de "bonne femme" et aujourd'hui où c'est une cause sur laquelle nous sommes tous mobilisés, a pu être mené parce qu'il y a eu de la détermination, de la volonté politique, de l'engagement citoyen et parce que nous avons décidé, nous les femmes - pardon de parler ainsi mais je parle ainsi - de ne plus cacher les faits, les discriminations, les violences et d'en parler. Comme cela est dit dans tous les domaines : que la honte change de camp ! Qu'il s'agisse des discriminations, des propos jusqu'aux féminicides évidemment.

Je pense que cette attitude, cette stratégie de long terme que nous avons menée ensemble avec des équipes extrêmement engagées, y compris à des moments où cet engagement était considéré comme dépassé ou d'un autre monde, cet engagement-là nous permet aujourd'hui de pouvoir dire bien sûr qu'il y a encore du chemin à faire pour une collectivité comme la nôtre, mais que nous avons conscience que la place des femmes doit être portée dans chacune de nos politiques publiques - vous l'avez dit et vous l'avez démontré - avec aussi des lieux emblématiques qui seront créés, comme la Cité de l'égalité entre les femmes et les hommes - la Cité des femmes, que l'on appellera de cette façon, je le sais - et qui nous permettra de continuer à travailler.

Je pense que la prise de conscience doit être vraiment beaucoup plus intime maintenant pour chacune et chacun. On le sait, les propos discriminants, les propos, qui visent un genre et les femmes dans ce qu'elles sont, vont jusqu'à influencer la société tout entière parce qu'il y a en point de départ la représentation que l'on se fait des femmes et de leur place dans la société. Cette question de la représentation, nous ne la sous-estimons pas. Je la connais suffisamment bien pour en avoir payé le prix à la place qui est la mienne, c'est-à-dire une place de visibilité.

Je peux dire aussi que nous n'aurions pas accompli tous ces progrès, s'il n'y avait pas eu des hommes et des femmes engagés autour de moi, lesquels ont mis leur expérience en avant. On est parti de nos expériences et on a décidé de ne rien lâcher, pas pour nous mais pour celles qui n'ont pas aujourd'hui encore le droit à la parole et que nous représentons ici.

Pour moi, être maire, la première femme Maire de Paris, ce n'est pas une petite histoire, ce n'est pas un accident de l'Histoire. C'est aussi une volonté de montrer que, y compris à une place comme celle-ci, lorsqu'il y a une femme et lorsqu'on ne considère pas que l'arbre doit cacher la forêt - je n'ai jamais considéré, en matière de féminisme, que l'arbre devait cacher la forêt et que le fait d'avoir des femmes à des positions de responsabilité était en soi suffisant -, le fait d'être ici nous oblige, m'oblige en tant que femme, à aller encore plus loin et à accompagner encore plus fort les femmes qui aujourd'hui réclament à juste titre que cessent ces représentations sexuées, discriminantes et dévalorisantes qui plombent notre société.

A l'endroit où nous sommes, je pense que nous pouvons être fiers déjà du travail accompli, mais conscients de la marche qu'il reste encore à monter pour permettre aux femmes de pouvoir vivre, dans toute leur liberté, leur situation de femme dans notre ville de Paris.

Merci pour votre engagement.

Débat budgétaire - Etat spécial territorial.

2019 DFA 116 - DLH - Reprise en fonctionnement de l'excédent d'investissement 2020.

2019 DFA 118 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement 2020. Communication de la Maire de Paris relative au budget primitif de 2020. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'insertion des parisien.ne.s immigré.e.s. - Bleu budgétaire politique de la Ville 2020. - Bleu Plan Climat. - Rapport et document budgétaire - section d'investissement et de fonctionnement. État de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés.

2019 DFA 118-1 - Budget d'investissement pour 2020.

2020 DFA 118-2 - Budget de fonctionnement pour 2020.

2019 DFA 118-3 - Evolutions des tarifs.

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la promenade urbaine reliant Barbès à la Place de la Bataille de Stalingrad.

Voeu déposé par le GEP relatif à un budget écologique.

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la réforme de l'assurance chômage.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à un plan de relance de l'accession sociale à la propriété.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire de la collectivité parisienne.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif au bon usage des subventions accordées aux associations.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à un plan de transformation de bureaux en logements.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif au suivi du plan pour les édifices cultuels.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la publication en ligne du budget primitif 2020.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la réalisation d'un audit général des finances parisiennes.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à une nouvelle politique du logement en faveur des classes moyennes.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif aux loyers capitalisés.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la piétonisation de certains quartiers de Paris.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la création de la police municipale parisienne.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à un plan coordonné de réaménagement des portes de Paris.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la promotion des professions d'art et du patrimoine.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la rénovation du parc social de la Ville de Paris.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à l'organisation des ressources humaines de la Ville de Paris.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la baisse des dotations de l'État.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la contractualisation budgétaire et au recours à l'emprunt.

Lettre rectificative n° 1.

2019 DFA 117 - Etats spéciaux d'arrondissements. - Budget primitif 2020.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, je vous propose à présent de passer à la discussion relative au budget de la Ville de Paris et de l'état spécial territorial. Conformément à la Conférence d'organisation, je vous rappelle que, dans une première partie…

Si vous voulez bien ne pas faire de brouhaha, les collaborateurs, parce qu'on va engager une discussion sur le budget de la Ville.

Je vous rappelle qu'il y aura un orateur par groupe, qui s'exprimera cinq minutes, puis l'Exécutif fera une première réponse. Le débat général se poursuivra ensuite avec l'ensemble des orateurs inscrits, puis ce sera la réponse de l'Exécutif.

Je vous rappelle que, lors du vote, il n'y aura ni débat ni intervention, mais une explication de vote préalable de cinq minutes par groupe. Les amendements et les vœux doivent être présentés pendant la discussion générale.

Je vais introduire ce débat sur la discussion budgétaire.

Mes chers collègues, depuis 2014, nous avons élaboré une stratégie budgétaire, claire et cohérente, afin de tenir les engagements pris auprès des Parisiennes et des Parisiens en mars 2014. C'est le point de départ, le point de référence, l'élément qui nous lie, cette majorité, aux Parisiennes et aux Parisiens.

Cette stratégie a été rappelée à chaque débat d'orientation budgétaire et à chaque vote du budget. Ce budget primitif pour 2020, le dernier de la mandature, s'inscrit donc dans la cohérence et la continuité avec cette stratégie pluriannuelle.

Permettez-moi de remercier très chaleureusement Emmanuel GRÉGOIRE, mon excellent premier adjoint, pour le travail considérable d'écoute, d'orientation et de construction de ce budget qu'il a mené, avec conviction et professionnalisme, et avec fidélité, ce qui est toujours appréciable, fidélité bien sûr aux engagements de 2014.

Je veux aussi remercier Véronique LEVIEUX pour le travail qu'elle fait notamment dans la dimension relative aux agents de notre service public.

Je veux remercier la Secrétaire générale. Elle nous a quittés pour la réunion de crise, puisque nous avons aussi la cellule de crise qui se tient parallèlement pour suivre les effets de la grève des transports et d'un certain nombre de services publics, mais je veux la remercier.

Je veux remercier la Direction des Finances et remercier bien sûr l'ensemble des adjoints et l'ensemble des maires d'arrondissement pour le travail qu'ils ont fourni et pour les discussions qui nous permettent aujourd'hui de présenter un budget et de le soumettre au vote de notre Assemblée.

Conformément aux axes structurants présentés lors du débat d'orientation budgétaire du mois de novembre, le projet de budget 2020 est celui des promesses tenues : stabilité des impôts directs locaux, sobriété dans la gestion quotidienne de la collectivité et mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature financé par un endettement maîtrisé.

En matière de pouvoir d'achat, nous avons agi dès 2014 en décidant de stabiliser les taux de fiscalité sur la mandature. Ainsi à Paris, un couple avec deux enfants, par exemple, disposant de revenus moyens et propriétaire de son logement, paiera 1.500 euros de taxe foncière de moins qu'à Bordeaux, 1.200 euros de moins qu'à Marseille ou encore 1.000 euros de moins qu'au Havre.

C'est un choix que nous avons fait, un choix délibéré en 2014 de maintenir cette stabilité fiscale, parce que nous avons considéré, avec notre majorité, qu'il s'agissait d'une façon d'aider les classes moyennes, les habitants de notre ville à surmonter la hausse du prix du logement qui, on le sait, est un élément extrêmement lourd, partout dans le monde et pas qu'à Paris, et qui pèse sur les revenus des classes moyennes. Je vous invite à lire l'excellente étude de l'OCDE, produite ces dernières semaines, sur la situation des classes moyennes dans le monde, dans les pays industrialisés et vous verrez que c'est une description assez fidèle à ce que connaissent les classes moyennes parisiennes. Donc nous avons fait ce choix.

Par ailleurs, nous avons aussi fait un autre choix qui est celui d'un plan d'investissement massif pour contribuer à améliorer la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens, tout en consolidant l'activité économique à Paris et en Ile-de-France. Souvenez-vous, en 2014, du fait des baisses de dotations partout en France, la baisse de l'investissement public a fait courir une situation extrêmement grave pour l'ensemble du secteur, par exemple du BTP. Les entreprises parisiennes et franciliennes nous l'ont dit et redit - les chiffres sont là à l'appui -, le fait d'avoir investi massivement, comme nous nous y étions engagés auprès des Parisiennes et des Parisiens, dans un plan d'investissement pour cette mandature a aussi maintenu une activité économique, en injectant des centaines de millions d'euros pour améliorer bien sûr le quotidien des habitants de notre ville.

Cet investissement, on le verra, s'est traduit par des logements, des crèches, des écoles, et par exemple aussi par un Plan Vélo et des transports urbains permettant une meilleure mobilité.

Cet investissement permettra la réalisation de 40.000 nouveaux logements sociaux, de plus de 30 hectares de parcs et jardins supplémentaires, dont 36 nouveaux jardins publics, de 3 nouveaux conservatoires, de 3 nouvelles bibliothèques, de 5.000 places en crèche, de 15 nouveaux gymnases, de 3 nouvelles piscines, mais aussi la piétonisation de 224 rues et la réalisation de 2.000 projets issus du budget participatif.

Voilà à quoi a servi notre plan d'investissement.

L'endettement, qui a contribué à réaliser cet investissement public nécessaire pour Paris et ses habitants, a été maîtrisé. Une maîtrise d'ailleurs reconnue par les agences de notation et par l'Etat, dans le contrat que nous avons signé avec l'Etat sur les comptes de la Ville et la maîtrise de nos comptes publics, et notamment de l'endettement.

En parallèle, nous avons réussi à assurer une gestion sobre des finances de la Ville, avec une hausse de nos dépenses de fonctionnement sur la mandature - je pense que vous devez retenir ce chiffre - qui s'est limitée à 0,66 %.

Ce sérieux financier est renouvelé en 2020 et ce, depuis 2014.

A ce stade, les Parisiens doivent de même savoir que l'Etat a néanmoins contribué à déséquilibrer nos finances. Retenez ce chiffre, nous l'avons évoqué lors du débat d'orientation budgétaire et il est impressionnant, il impressionne les Parisiens qui l'entendent et il continue à m'impressionner : l'Etat a contribué à déséquilibrer nos finances en nous imposant 4 milliards d'euros cumulés de perte de ressources depuis le début de la mandature. Quatre milliards d'euros de pertes de ressources, vous le savez, des baisses de dotations et des ponctions supplémentaires en péréquation.

Ce sont bien sûr autant de logements, d'équipements publics et de services publics en moins pour les Parisiennes et les Parisiens. Et vous devez aussi le savoir, sans la moindre concertation, mais je crois que c'est une habitude, le projet de loi de finances prévoit un nouveau coup de massue de plus de 140 millions d'euros sur les finances de notre Ville. Emmanuel GRÉGOIRE, les présidents de département, les maires, l'Association des maires de France, nous sommes tous très mobilisés puisque beaucoup de collectivités sont concernées, mais Paris est évidemment plus particulièrement touchée.

Je le dis ici à chacune et à chacun avec gravité, au-delà des clivages politiques, Paris ne pourra pas supporter de voir son budget déséquilibré ainsi année après année, sauf à vouloir faire de Paris une collectivité qui ne serait plus une collectivité autonome, c'est-à-dire le grand rêve d'une préfecture directement gérée par l'Etat qui est derrière. C'est ce que l'on voit lorsqu'on ne donne plus la possibilité à une collectivité d'avoir son autonomie, c'est-à-dire de venir devant les citoyens expliquer, dire, entendre, faire les politiques qui sont en rapport avec ce que les citoyens nous disent, nous demandent et ce que nous portons aussi avec nos convictions.

Le jour où il n'y a plus de marge de manœuvre pour pouvoir décider, la collectivité n'est plus une collectivité : elle est un sous-ensemble dans un sous-ensemble lui-même d'une organisation institutionnelle dans laquelle le maire n'a plus de pouvoir. Ce que je dis là a été dit pendant le Congrès des maires de France. Cela a été d'ailleurs une des principales discussions avec les représentants de l'Etat, une des principales revendications de l'"Association des maires de France", petites ou grandes communes, que de réclamer ce qui est un élément essentiel de l'organisation démocratique de notre pays, à savoir la libre administration des collectivités territoriales.

Et donc, j'en appelle à chaque élu de cette Assemblée, à chaque parlementaire parisien, pour ne pas fragiliser durablement les ressources et donc les politiques de notre collectivité au bénéfice des habitants de notre ville.

Malgré les risques que fait peser l'Etat sur l'équilibre financier de Paris, pour l'année prochaine, nous avons fait le choix d'un budget 2020 de constance et de responsabilité.

D'abord parce qu'il faut toujours respecter ses engagements, nous avons respecté notre part du contrat financier avec l'Etat qui nous engage donc encore pour une année. En 2020, la durée de désendettement de notre collectivité s'établit à 9,39 années, très en deçà des 12 ans fixés par le contrat et la hausse des dépenses est limitée à 0,87 % par rapport à 2019.

Ensuite, nous avons préparé un budget soutenable qui donnera des marges de manœuvre à l'équipe municipale lors de la prochaine mandature. Cette équipe disposera d'une épargne brute très élevée, à hauteur de 653 millions d'euros, gage du sérieux du budget qui vous est présenté, gage aussi du sérieux avec lequel Emmanuel GRÉGOIRE et toute l'équipe autour ont travaillé.

Grâce aussi à des recettes réelles d'investissement portées à 540 millions, notre collectivité sera en mesure de financer plus de 80 % de ses investissements avec ses ressources propres.

Enfin, nous avons fait en sorte que ce budget reconduise le soutien que nous apportons aux acteurs associatifs, aux établissements culturels et aux établissements sociaux qui œuvrent en faveur des Parisiennes et des Parisiens. Ce sont des équipements et des acteurs, je pense notamment aux acteurs associatifs lourdement éprouvés par la fin des contrats aidés et la baisse d'un certain nombre de subventions nationales.

Le soutien financier de la Ville, dont ces acteurs bénéficient et qui leur est si précieux pour mener à bien leurs actions, est stabilisé dans ce dernier budget de mandature. Je pense bien sûr aux associations qui œuvrent dans nos quartiers "politique de la ville" et qui maintiennent de la cohésion et de la qualité de vie dans tous nos quartiers.

Le choix de la constance, de la responsabilité et de la soutenabilité fait de ce budget 2020 un budget de transition, bien sûr, entre cette mandature et la suivante. C'est un budget qui préserve les marges de manœuvre indispensables à la poursuite des services publics parisiens. Nous sommes responsables et il nous faut l'acter.

Par ailleurs, afin de préparer au mieux cette prochaine mandature, et après le choix et le verdict des Parisiens, nous mettons dès aujourd'hui en place des outils pour mieux mesurer, dans les prochaines années mais dès cette année, l'impact sur l'environnement des choix budgétaires et notamment - j'y reviendrai - la question de la dette écologique dont nous devrions beaucoup plus parler.

En effet, face aux défis qui se présentent à nous, notamment en matière de changement climatique, nous le savons, les collectivités locales, au premier rang desquelles Paris, jouent un rôle déterminant. L'amélioration de la qualité de l'air, le développement d'une alimentation durable, le renforcement de l'adaptation de notre ville face aux pics de chaleur et aux inondations, la réalisation d'économies d'énergie et beaucoup d'autres sujets sont autant de

domaines dans lesquels nous agissons avec volontarisme et détermination. C'est le sens, par exemple, des 500 mesures du Plan climat-air-énergie territorial que nous avons adopté ici à l'unanimité.

C'est aussi le sens de la démarche de valorisation et de notation des actions positives, dans laquelle nous avons engagé la Ville à l'invitation de Jacques ATTALI, à travers cet indice de positivité des territoires. Il s'agit de poser un regard sincère sur nos points forts et sur ceux qui peuvent être améliorés, selon une approche qui s'intéresse aux résultats mais aussi aux moyens, qui privilégie les actions concrètes et bien sûr les dépenses engagées, et qui intègre des indicateurs quant au bien-être et à la qualité de vie de nos habitants.

Car il ne faut pas s'y tromper, la véritable dette que nous laisserons à nos enfants est moins comptable, puisqu'elle est maîtrisée à Paris, la véritable dette que nous leur laisserons est une dette écologique. Elle doit donc devenir un élément déterminant de l'élaboration du budget de notre collectivité parce que le budget, c'est l'acte politique majeur par lequel on définit les priorités d'action.

Cette dette climatique, nous devons la réduire par tous les moyens. C'est le contrat que nous avons implicitement passé avec les jeunes générations, notamment en nous appuyant sur le budget qui doit chaque année s'articuler plus fortement avec nos ambitions environnementales. Les plus grandes institutions internationales l'ont compris et Paris joue un rôle clé dans cette dynamique.

C'est pourquoi je vous propose lors de ce Conseil de participer avec d'autres métropoles françaises à une initiative sur la budgétisation verte au niveau local, ainsi qu'à des indicateurs locaux de bien-être pour les générations futures. L'objectif est de mieux identifier au sein du budget les dépenses ayant un impact environnemental significatif pour la planète.

La prise de décision doit être dictée par des indicateurs qui tiennent compte du bien-être, de la santé, de l'égalité et pas seulement du P.I.B. C'est ce travail que nous avons fait avec "Positive Planet" et qui d'ailleurs positionne la Ville : nous sommes la première ville à nous être engagés dans ce type de travail. Des Etats, notamment les Etats membres de l'OCDE, y participent et la Ville de Paris a atteint un niveau de 80 % - on le détaillera -, ce qui est une excellente note pour un début et bien sûr qui nous incite à aller beaucoup plus loin.

C'est le travail que poursuit en France l'OFCE, et au niveau international l'OCDE qui d'ailleurs m'a demandé, en tant que Maire de Paris portant ces politiques, de jouer un rôle dans cette impulsion plus internationale.

Il n'en demeure pas moins que l'élaboration du budget est une démarche collective et un véritable travail d'équipe. Je veux à nouveau remercier très chaleureusement Emmanuel GRÉGOIRE, Véronique LEVIEUX, l'ensemble de mes adjointes et adjoints, les maires d'arrondissement, ainsi que les services de la Ville.

Avec ce budget 2020, nous continuons de porter avec constance et détermination notre ambition pour faire de Paris cette ville écologique, solidaire, résiliente, innovante. Une ville qui agit pour la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, qui agit aussi avec les citoyens en les impliquant dans le processus de décision, y compris budgétaire.

Je veux remercier les citoyens qui ont pris part, durant cette mandature, au budget participatif ; c'est une intervention directe dans l'élaboration du budget de notre Ville. Je veux aussi remercier les citoyens qui ont pris part aux pré-conseils citoyens pour approfondir et améliorer la proposition de budget sur laquelle nous statuons aujourd'hui.

Chers collègues, merci.

Je ne sais pas d'où vient ce bruit… Le vent dans les voiles qui nous pousse vers un horizon totalement dégagé ?

Merci pour votre écoute sérieuse et nous allons à présent passer à la discussion générale.

Je donne la parole à M. BARGETON pour le groupe Démocrates et Progressistes.

M. Julien BARGETON.- Madame la Maire, chers collègues, c'est le dernier budget et il est donc provisoire, car son application dépendra bien sûr de ce que les urnes décideront en mars 2020.

Je regrette d'ailleurs qu'il soit noyé - c'est une première - dans une séance très vaste où figurent beaucoup de débats organisés, notamment un débat organisé sur le périphérique demain. Ce n'est pas conforme à nos traditions qui étaient de maintenir une séance de décembre consacrée essentiellement à l'examen du budget, et non pas à multiplier les débats sur plusieurs sujets.

C'est surtout l'occasion, pour nous, de dresser un bilan de la mandature, de faire le point finalement sur ce qui a été fait en matière budgétaire comme ailleurs. Et que voit-on ? D'abord et c'est très net dans ce budget, c'est la difficulté à fixer un certain nombre de priorités. Il y a une dilution des choix qui est lente. On nous parlait à un moment de l'exclusion comme grande cause, du logement qui était la priorité numéro 1 et l'écologie est affirmée dans le discours, mais il est très difficile de lire des orientations stratégiques au sein même de ce budget.

La nouveauté est qu'une partie de vos alliés rejoint cette analyse. Je me réjouis d'ailleurs qu'ils rejoignent une analyse que nous avions posée, notamment à l'automne 2018, et qui est de dire que finalement, malgré le discours,

malgré un livre, l'ambition écologique ne se traduit pas directement et fortement dans le verdissement des investissements.

C'est pourquoi les Verts déposent un amendement très important, très volumineux, parce qu'ils se rendent compte qu'il y a effectivement une forme de discours, dont on peut dire qu'il est en place, mais en réalité où est l'accélération en matière de rénovation des bâtiments ? Où est l'accélération en matière d'accompagnement des mobilités électriques ? Où est l'accélération sur des sujets très concrets en matière écologique ? C'est pour cela qu'il y a finalement cet amendement.

Si on interroge les Parisiens et qu'on leur demande : est-ce que vous avez l'impression de vivre dans une ville verte ? On ne peut pas comparer avec Copenhague, Oslo ou d'autres villes, parce que comparaison n'est pas toujours raison, mais si on pose cette grande question aux Parisiens : est-ce que vous avez le sentiment de vivre dans une ville verte ? Je crois que les Parisiens répondraient de façon très majoritaire que ce n'est pas le cas et on le voit très clairement là, puisque vous réduisez les investissements à ce titre de façon très forte.

Evidemment, on peut dire que c'est parce qu'il faut faire des choix. D'accord mais dans ce cas, faites des choix qui sont conformes au discours. Là, visiblement, il y a encore un peu de tout, et on le voit bien notamment sur le logement mais Thomas LAURET y reviendra.

Le deuxième élément, qui me paraît frappant et que je regrette, est le renoncement à toute réforme. C'est-à-dire que le mot économie budgétaire a disparu pour le coup du discours, de la volonté comme de la réalité. Finalement, les économies, qui avaient été tentées en début de mandature, ont toutes été abandonnées au fur et à mesure d'annonces préélectorales. On peut les juger opportunes ou pas, mais cela me semble parfois un peu démagogique. Finalement, vous vous êtes cantonnés à une forme de conservatisme administratif, alors même que vous avez des marges.

Vous avez des marges et vous l'avez dit : il y a eu des hausses de péréquation et des baisses de dotations, mais ce que vous oubliez de dire à chaque fois et je le répéterai, c'est que depuis 2017 il n'y a plus de baisses de dotations. C'est vrai qu'il y a toujours cette tentation de péréquation. Je note d'ailleurs qu'elle est très partagée sur les bancs politiques - je le vois au Parlement - et il faut sortir de la caricature de ce point de vue. L'idée de dire que l'on va accroître la péréquation sur la Ville de Paris est très partagée, à l'Assemblée nationale et au Sénat, par beaucoup de bancs.

Il faut parler un peu à tout le monde et parfois à ses propres amis, mais les baisses de dotations, ce Gouvernement y a mis un terme depuis 2017. Cela a donc donné des marges avec la contractualisation pour engager un certain nombre de réformes administratives qui n'ont pas été réalisées. Pourquoi ? Parce que vous avez décidé, Madame la Maire, de rester prisonnière des vieilles alliances. Vous avez refusé de sortir des jeux d'appareils, de sortir des schémas dépassés et des anciens clivages. Là où il fallait s'ouvrir, vous vous êtes enfermée. Là où il fallait innover, vous êtes restée sur une vision ancienne. Là où il fallait finalement se dépasser, vous êtes restée focalisée sur le passé. Des options politiques très minoritaires jouent un rôle qui est sans commune mesure avec leur poids politique dans la société parisienne. Sous leur pression, on le voit, vous avez ouvert un certain nombre de fronts.

Alors, oui, le rapport de force est nécessaire mais là vous avez ouvert des fronts. On le voit, vous le mettez en scène avec la Préfecture de police, l'A.P.-H.P. et la S.N.C.F. Evidemment chacun doit tenir son rang et jouer son rôle, mais cette façon d'ouvrir un certain nombre de guerres incessantes est-elle productive pour les Parisiens ? Nous avons besoin de partenariats, de co-constructions et de co-élaborations, et cette façon d'agir est finalement contre-productive dans l'intérêt même des Parisiens.

C'est aussi, et vous l'avez dit encore à l'instant, cette façon de renvoyer toujours la faute et la responsabilité sur les autres, et de dire que c'est toujours l'Etat finalement qui est coupable ou responsable de tel ou tel point, quand il aurait fallu mettre en place d'autres méthodes de travail. Le barycentre politique de la majorité ne correspond plus à l'équilibre politique majoritaire au sein des citoyens parisiens. C'est, en tout cas, ce que j'ai constaté, moi, dans cette évolution progressive de la mandature. Cela s'est traduit d'ailleurs sur certains sujets, comme la sécurité ou les quartiers populaires.

Quatrième point, le manque d'anticipation et d'agilité face aux bouleversements du monde. L'action publique n'a pas été transformée profondément à Paris. Certes, il y a eu le budget participatif, qui est une initiative intéressante à l'origine, mais le budget participatif a finalement créé aussi parfois sa propre bureaucratie, a freiné la réalisation d'autres travaux, a fini par engorger les services de la Ville, là aussi par dogmatisme. On aurait pu réfléchir à d'autres méthodes et à d'autres calendriers, et les nouveaux outils numériques par exemple le permettent.

Comment mettre au cœur l'usager dans la création des services publics ? Comment mettre le contribuable au cœur de la machine du mécanisme budgétaire lui-même ? Dans cette construction du budget, le contribuable, l'usager, le citoyen n'y est pas. Il y a, certes, le budget participatif mais c'est un peu à côté. Il aurait fallu aller plus loin, à mon avis, et introduire vraiment le citoyen au cœur de la décision politique parisienne. Là aussi, vous avez manqué de sens de l'innovation.

En six ans, bien sûr que certains engagements ont été tenus par rapport à 2014, mais si certains engagements ont été tenus, une promesse a été trahie et cette promesse est celle de l'audace. Que reste-t-il de cette volonté d'innovation ? Que reste-t-il de la transformation ? Que reste-t-il de la rupture dans les méthodes ?

C'est finalement le choix que vous avez fait de l'affrontement, d'une méthode qui ne tend pas la main. Alors que Paris a besoin de la France, que la France a besoin de Paris, vous vous êtes cantonnés dans cette vision dépassée. C'est ce qu'il faudra démontrer aux Parisiens, qu'une nouvelle méthode budgétaire, une nouvelle méthode de fixation des orientations stratégiques est plus propice à leurs intérêts et à la construction de l'avenir de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Un préfet c'est mieux, c'est vrai !

Léa FILOCHE pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Léa FILOCHE.- C'est pour le groupe "Génération.s".

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Pardon ! Pour le groupe "Génération.s".

Mme Léa FILOCHE.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout de suite pour répondre à mon collègue Julien BARGETON, un petit mot, parce qu'il y a des choses qui m'ont rendue un peu circonspecte et en même temps pas tellement. Pour moi, une réforme n'est pas forcément liée à une économie budgétaire. Je pense qu'il faut quand même qu'on puisse se le dire ici. Une réforme peut être ambitieuse et quand elle a vocation à défendre l'intérêt général, effectivement elle a un coût et elle permet aussi d'anticiper d'autres coûts, notamment et vous l'avez très bien décrit, Madame la Maire, les coûts liés à la dette écologique et à la dette sociale. Oui, la Ville assume de pouvoir faire des investissements qui permettent d'anticiper cela.

Beaucoup de choses ont été dites le mois dernier, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, beaucoup de choses ont été dites lors du dernier Conseil de Paris citoyen qui a précédé cette séance, et beaucoup de choses se disent en sept ans de campagne électorale. Cependant, je n'ai pas entendu beaucoup de députés, qui sont également Conseillers et Conseillères de Paris, défendre notre collectivité et nos financements, et encore moins défendre une augmentation de la fiscalité sur les résidences secondaires ou les logements vacants, par exemple, qui auraient pu faire des recettes supplémentaires.

Nos collègues députés assument donc pour la plupart que la Ville de Paris devienne contributrice nette de l'Etat, pas sur quelques milliers d'euros, pas sur quelques dizaines de milliers d'euros, mais sur 104 millions d'euros pour l'année 2020 ! Cette année, pour la première fois, la Ville de Paris va donner à l'Etat plus d'argent qu'elle n'en reçoit pour pouvoir assumer ses responsabilités.

Alors, excusez-moi, mes chers collègues, mais je ne m'en remets toujours pas. Je ne comprends toujours pas comment l'Etat peut rester très absent à propos des défis que doivent relever les collectivités en général, et la Ville de Paris en particulier, sur l'accueil des exilés, l'augmentation du nombre de personnes à la rue, l'augmentation des violences et des discriminations, le fait que nos hôpitaux, nos tribunaux et nos commissariats soient au bord de la rupture, les fermetures de nombreux accueils physiques des services publics relevant des missions régaliennes de l'Etat.

Pourtant, comme chaque année, Paris a été le lieu de nombreuses manifestations. Cette année plus particulièrement, notre ville a fait les frais de l'irresponsabilité du Gouvernement face à la mobilisation des "Gilets jaunes". En ce mois de décembre, le Gouvernement persiste dans son entêtement de ne pas écouter le mouvement social. Cette irresponsabilité, que ce soit sur les questions de pouvoir d'achat ou au sujet de la réforme des retraites - nous y reviendrons un peu plus tard dans nos débats et nos travaux - a des répercussions budgétaires, notamment avec le soutien que nous avons apporté aux commerçants impactés.

A la fin de ce mandat, on peut dire qu'on commence toutes et tous à bien connaître le fonctionnement de nos institutions et donc de nos débats budgétaires. Je ne mélange pas tous les sujets, mais il est important de relever que l'ensemble des défaillances de l'Etat a aujourd'hui des effets concrets sur le quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

A quoi bon aujourd'hui justifier en permanence notre bonne gestion financière, alors que budget après budget nous devons rattraper les désengagements croissants de l'Etat notamment vis-à-vis des associations ? Comment expliquer ce déséquilibre alors qu'il est demandé aux Parisiennes et aux Parisiens de continuer à régler leurs factures, d'honorer leurs prêts, de répondre individuellement aux exigences face à la crise climatique, d'être solidaires et de participer à l'effort collectif via l'impôt ?

C'est incompréhensible pour moi en tant que Parisienne et ça l'est encore plus en tant qu'élue de Paris. Nous n'avons d'autres choix que de faire avec ce que l'Etat nous contraint, c'est-à-dire le cadre budgétaire et le vote que nous avons fait l'année dernière de la contractualisation.

C'est pour cela que nous pensons qu'il faut marquer le coup et vous pourrez compter sur le groupe "Génération.s", Madame la Maire, pour soutenir toute initiative qui tentera de faire comprendre au Gouvernement,

que ce soit sur le fond de leurs réformes et leurs décisions comme sur la forme, notamment dans la non-concertation, que ce n'est plus le chemin que nous devons suivre.

Conscientes et conscients que ce budget est construit pour laisser un minimum de latitude à ceux qui seront assis sur ces bancs, nous avons proposé des amendements budgétaires qui permettent de parer au plus urgent, de développer des dispositifs déjà existants, d'assurer que nos engagements d'hier soient poursuivis demain, notamment sur les questions de culture, de prévention spécialisée, de jeunesse et d'accueil des réfugiés.

Je laisserai mes collègues développer la présentation de ces amendements. Je suis intervenue dans les premiers orateurs et oratrices, et j'espère que les députés présents aujourd'hui prendront le temps d'expliquer sincèrement leur positionnement vis-à-vis du projet de loi de finances qui a été débattu à l'Assemblée nationale et qui continue de nous inquiéter.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame la Présidente.

M. BOURNAZEL, président du groupe "100% Paris".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL.- Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, un directeur de campagne, des têtes de liste dans les arrondissements, des annonces programmatiques mais pas de candidature assumée. Et on comprend aisément pourquoi, Madame la Maire, vous tentez de retarder l'examen de votre bilan. Pourtant, vous serez bien candidate, ce n'est un secret pour personne.

Six ans de plus, Madame la Maire, pour quoi faire ? Vous avez déjà eu six ans pour agir et même près de vingt ans. C'est long. Il va falloir expliquer aux Parisiens pourquoi ce que vous leur promettiez en 2014 n'est toujours pas arrivé.

Vous vous étiez engagée à faire du logement votre première priorité : c'est votre premier échec. Est-ce qu'on se loge mieux à Paris en 2020 qu'en 2014 ? Non !

Vous vous étiez engagée à une politique du logement social efficace. Est-ce qu'il y a moins de demandeurs de logements sociaux en 2020 qu'en 2014 ? La réponse est non.

Vous vous étiez engagée à réduire la pollution. Est-ce que l'on respire mieux à Paris en 2020 qu'en 2014 ? La réponse est non.

Vous vous étiez engagée à mettre un terme à la saleté des rues. Est-ce que les rues sont plus propres en 2020 qu'en 2014 ? La réponse est non.

Vous vous étiez engagée à apaiser la ville. Est-elle moins bruyante en 2020 qu'en 2014 ? La réponse est non.

Vous vous étiez engagée à un Plan Vélo en 2014. Est-ce qu'il aura été achevé en 2020 ? Non !

Vous vous étiez engagée à vous rendre chaque mois place de la République pour répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens. Y êtes-vous venue une fois ? La réponse est non.

Non seulement vous n'avez pas réussi ce que vous aviez promis, mais vous avez même parfois fait le contraire.

En 2013, les yeux dans les yeux, vous me disiez être contre la police municipale. Désormais, face à l'évidence, vous soutenez notre proposition.

Vous étiez contre une candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques, mais vous avez fini par vous y rallier face à la détermination du mouvement sportif et du président François HOLLANDE.

Vous écriviez en 2015 au Ministre de l'Economie, Emmanuel MACRON, pour dénoncer l'extension du travail le dimanche. Mais à ce Conseil de Paris, nous allons délibérer pour accorder non plus 5 mais 12 dimanches de dérogation au repos dominical.

On s'y perd, Madame la Maire. Votre mandat a été marqué par des changements devant des vents contraires, vous laissant emporter là où ils soufflent, à mesure que l'on se rapproche de l'horizon électoral. Cette mandature n'a pas eu de cap, pas de vision. Il y a une large part d'ombre sur votre bilan. Pour ouvrir un nouveau chapitre que les Parisiens attendent, encore faut-il savoir où nous en sommes.

Monsieur GRÉGOIRE, vous semblez avoir lu trop vite mon livre, à vous entendre au dernier Conseil, ou la fiche de lecture vous a été mal préparée. J'y annonçais la nécessité absolue de lancer un audit général sur les comptes de la Ville, réalisé par un cabinet indépendant. Cela pour plusieurs raisons. Après vingt ans d'exercice du pouvoir, c'est d'abord une question de transparence, de bonnes pratiques démocratiques et de saine gestion. D'ailleurs, n'est-ce pas ce que Bertrand DELANOË avait fait en 2001 ?

Il y a malheureusement de sérieuses raisons de s'inquiéter de la situation financière de la Ville de Paris. D'abord de nombreuses épées de Damoclès planent au-dessus du prochain mandat.

Vous avez décidé, sans associer les maires des autres communes, d'arrêter Autolib' au beau milieu de l'été 2018, laissant ses 150.000 abonnés sans solution du jour au lendemain. Mais la facture finale n'a toujours pas été payée. Le délégataire réclame 233 millions d'euros, dont l'essentiel incombera à la Ville de Paris, les autres communes ayant déjà annoncé ne pas avoir les moyens de payer. Demain, ce seront donc les Parisiennes et les Parisiens qui vont payer vos erreurs de gestion.

Vous avez choisi de changer l'exploitant de service Vélib' avec les résultats que l'on connaît. Deux ans après, le service n'est toujours pas fiable. Le nombre de vélos annoncé n'est toujours pas déployé et comme il y a moins d'abonnés, le contrat prévoit que ce sont les communes qui vont compenser le manque à gagner. Là aussi, ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui vont payer.

Avant les élections, vous avez également retardé les mauvaises nouvelles. Cinq cent mille logements parisiens, dont une large partie du parc social, devront subir une augmentation des tarifs de la C.P.C.U. de plus de 8 % en moins de six mois, entre septembre 2020 et mars 2021. Là aussi, ce sont les Parisiens qui vont payer.

Avant les élections, il y a aussi vos cadeaux électoraux : la gratuité des transports pour les plus jeunes pourrait coûter trois fois plus qu'annoncé si toutes les personnes éligibles y ont recours, soit 90 millions d'euros au lieu des 30 millions annoncés.

Ensuite, il y a la trajectoire, la trajectoire de la dette et les chiffres parlent d'eux-mêmes. La dette devrait atteindre 6,160 milliards d'euros en 2020. Vous avez ponctionné 1,180 milliard d'euros sur la trésorerie des bailleurs sociaux pour éviter des emprunts supplémentaires. Puis vous n'avez pas respecté votre contrat de mandature concernant les investissements. Au moins 1 milliard du P.I.M. n'aura pas été réalisé.

Au total, si vous aviez tenu vos promesses sans recourir aux loyers capitalisés, la dette aurait atteint les fameux 8 milliards d'euros, mais c'est la prochaine mandature qui devra gérer cette situation.

Cette augmentation de 70 % de la dette en six ans va considérablement réduire les marges de manœuvre de la future majorité. C'est votre propre cabinet qui l'a écrit en 2017. La charge de la dette, les intérêts à payer et les emprunts à rembourser vont considérablement augmenter dès 2021, passant de 320 millions d'euros aujourd'hui à 450 millions d'euros. Les Parisiens paieront jusqu'en 2047 votre mandat 2014-2020. Je le répète : les Parisiens paieront jusqu'en 2047 votre mandat de 2014-2020.

Cette équation est d'autant plus complexe que vous avez privé vos successeurs d'importantes ressources. Vous n'avez pas un adjoint à l'urbanisme mais un agent immobilier qui aura multiplié par deux le rythme de vente du patrimoine pour le plus grand contentement des promoteurs. Rien que pour l'aménagement des Batignolles, vous leur avez offert une ristourne de 36 millions d'euros. Vous avez été plus soucieuse des bénéfices d'Unibail que du porte-monnaie des Parisiens : cession du foncier du Forum des Halles à 1.400 euros le mètre carré quand vous étiez première adjointe, édifications de la tour Triangle énergivore, extension des surfaces commerciales du Palais des Congrès de la porte Maillot.

Or, vous ne pouvez pas vous réfugier derrière les communiqués des agences de notation. Ce que vous oubliez de dire, Madame la Maire, c'est que leurs analyses reposent uniquement sur le potentiel d'augmentation des impôts et de vente de notre patrimoine pour faire face à la dette. Pour nous, ce ne sont pas des hypothèses envisageables, nous préférons le courage de l'action et de la réforme.

Enfin et surtout, depuis six ans, la qualité du service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens s'est largement dégradée à mesure que le coût de la vie augmentait à Paris : des écoles ferment en raison de leur vétusté quand ce n'est pas en raison de la fuite des familles ; l'accès au conservatoire se fait par tirage au sort, faute de places ; moins d'une demande sur deux de place en crèche est satisfaite ; la saleté et les problèmes de tranquillité grandissants dans les rues de Paris.

Les agents de la Ville, dont le professionnalisme et le savoir-faire ne sont plus à démontrer, expriment leur mal-être. L'organisation actuelle de la Ville de Paris n'est plus adaptée au rythme des Parisiens. Il faut moderniser notre administration pour une plus grande efficacité du service public qui passe également par une amélioration des conditions de travail de nos agents. C'est aussi l'objectif d'un audit que de dresser des perspectives.

Vous nous dites, Madame la Maire, avoir bien géré Paris. Pourtant, après tant d'erreurs et d'errances, on ne peut plus vous croire. Comment imaginer que vous allez réussir demain ce que vous n'avez pas su faire en tant que maire pendant six ans, après avoir été première adjointe pendant treize ans supplémentaires ?

A bout de souffle, cette majorité, presque ancienne désormais, arrive à la fin d'un cycle. En dépit des slogans, Paris ne se réinvente plus. Pire, après avoir eu un temps d'avance sur de nombreux sujets comme les mobilités ou la culture, Paris a désormais deux temps de retards sur les métropoles les plus innovantes et les plus créatives.

Paris a besoin demain d'un maire rassembleur, d'une équipe municipale diverse, porteuse d'un projet tourné vers l'amélioration de la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens. Paris doit revenir au fond à sa promesse perdue : permettre à chacun de choisir son mode et son cadre de vie. Un maire ouvert au monde, un maire ouvert aux idées neuves, un maire attaché à la créativité des citoyens, c'est ce à quoi nous nous attachons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Monsieur Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE.- Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, cher Emmanuel GRÉGOIRE, j'ai lu avec attention votre communication budgétaire pour 2020 et permettez-moi de vous dire à quel point j'ai été frappé, dès le deuxième paragraphe, par la tonalité de votre propos, par ce climat de méfiance, par ce sentiment de persécution qui, au fil de cette présentation, confine à une sorte de paranoïa budgétaire dans laquelle vous vous débattez, désignant autour de vous en permanence autant de responsables que vous avez de contraintes budgétaires endogènes ou exogènes dans ce budget 2020.

Comment se fait-il en effet que la sobre, la sage, la stable gestion de la collectivité parisienne, autant de qualités dont vous êtes bien entendu le parangon, soit systématique mise à mal par un Gouvernement malveillant et sa loi de finances inique, par un Parlement renégat et une série d'amendements félons, par une Région Ile-de-France infidèle, traître à la cause territoriale ?

En revanche, la maîtrise des dépenses, les équilibres budgétaires, la fiscalité immobilière, la progression des recettes, la stabilité des dépenses sociales - cela relève de la contractualisation avec l'Etat ou d'un contexte économique que vous passez votre temps par ailleurs à déplorer - sont revendiqués dans votre bilan, dans votre présentation budgétaire, comme autant de certificats de bonne gestion. C'est l'inverse de la phrase de Talleyrand : "Quand je me regarde, je me désole, quand je me compare, je me console." Vous, dans votre présentation, vous ne voyez que vous. "L'enfer, c'est les autres".

Permettez-moi de vous donner quelques exemples de cette auto-gratification permanente qui ponctue votre propos.

Vous avez fait de la stabilité des impôts locaux à Paris, l'affirmation d'une politique volontariste en faveur du pouvoir d'achat des Parisiens. Certes, mais Monsieur GRÉGOIRE, si Paris est parvenu à maintenir son niveau d'imposition raisonnable, c'est d'abord parce que Paris est une ville riche. Avec près de 850.000 foyers fiscaux imposables, plus de 463.000 entreprises, 50 millions de touristes annuels, Paris regorge de contribuables et contributeurs. C'est 812 millions de taxes d'habitation, 1 milliard de taxes foncières, 324 millions de cotisations foncières des entreprises, 515 millions de C.V.A.E., 1,065 milliard de droits de mutation, 90 millions de taxes de séjour, 334 millions de recettes issues du stationnement, 4 millions de taxes sur les cercles de jeu, 130 millions de loyers capitalisés, 34 millions d'affichages publicitaires.

Si Paris peut maintenir en 2020 une stabilité des impôts locaux, ce n'est pas lié à une quelconque bonne gestion mais à des conditions économiques plutôt bonnes, voire exceptionnelles à Paris. Vous savez très bien que plus le P.I.B. par habitant, la part des ménages imposables et les recettes dégagées avec la fiscalité des entreprises sont élevés et plus la taxe d'habitation est faible. D'ailleurs, c'est l'exact inverse pour les collectivités pauvres. Demandez à nos voisins de banlieue ce qu'ils en pensent, en Seine-Saint-Denis ou dans le Val-de-Marne. Demandez-leur quelle part de mérite ils vous attribuent dans cette stabilité, dont vous vous glorifiez à longueur de budgets. Demandez-leur ce qu'ils pensent de la valeur locative cadastrale des bâtiments parisiens et autres abattements attribués aux contribuables parisiens.

Alors, soyez humbles, avant de vous targuer de fondamentaux budgétaires maintenus, qui sont en réalité le bénéfice objectif de l'environnement économique exceptionnel qui est le nôtre. Et soyez honnêtes aussi pour reconnaître, en revanche, que vous n'avez cessé d'augmenter les taxes, toutes les taxes durant cette mandature : le stationnement, les cantines, les centres d'animation, les taxes des résidences secondaires, j'en passe et des meilleurs.

Dans le même ordre d'idée, la chute brutale des ressources des collectivités, dont vous ne cessez de vous plaindre dans votre communication, n'a pas été initiée dans le Gouvernement actuel mais bien par celui de François HOLLANDE : 1,5 milliard d'euros de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités en 2014, une diminution de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017 par la loi de programmation des finances publiques de décembre 2014. En 2014, Monsieur GRÉGOIRE, vous n'étiez pas sans influence sur les décisions du Gouvernement et c'est le Gouvernement actuel qui a mis fin par le biais de la contractualisation, comme le rappelait M. BARGETON tout à l'heure, à cette érosion sans précédent.

Aujourd'hui, si la dotation globale de fonctionnement diminue, vous savez très bien que c'est uniquement en raison de mécanismes de péréquation interne. Alors, arrêtez de chercher des boucs émissaires imaginaires, quand Paris n'est ni plus ni moins logé qu'à la même enseigne que les autres collectivités, même si elle reste un contribuable numéro 1 de la solidarité.

Puis il y a des compensations : les 4 milliards d'euros de pertes cumulées des dotations depuis le début de la mandature, dont vous vous plaignez, sont largement compensés par les presque 10 milliards d'euros encaissés sur l'immobilier parisien dans la même période entre la fiscalité et les loyers capitalisés.

La seule injustice, que je veux bien reconnaître avec vous, faite à la collectivité parisienne demeure pour nous l'insuffisante compensation des aides individuelles de solidarité dues par l'Etat à la suite des transferts de compétences liés à la décentralisation de 2003.

Mais par ailleurs, s'il vous plaît, un peu de décence aussi quand vous vous plaignez encore une fois des charges de centralité que Paris supporte et que vous jugez disproportionnées, en citant comme exemple notre contribution de 392 millions d'euros à "I.D.F. Mobilités" que vous considérez et jugez trop importante. Paris paye 30 % de la contribution des collectivités à "I.D.F. Mobilités", tandis que 25 % des déplacements ont lieu dans Paris intra-muros.

Dites-moi, si nous incluons les déplacements vers ou depuis Paris, ils représentent 58 % des déplacements en Ile-de-France en transports en commun. Ce n'est pas sans conséquences sur le chiffre d'affaires des commerces de la ville. Quel faux procès alors, sur un plan commercial, touristique, culturel, que de ne pas considérer que Paris profite à plein de la centralité qui la voit attributaire des Jeux olympiques et paralympiques en 2024. Sans sa centralité que vous rechignez à assumer et sur laquelle vous mégotez, "L'Homme de Vitruve" et son sens universel de la centralité ne se serait pas déplacé au Louvre, Paris ne serait pas Paris.

Enfin, vous revendiquez une trajectoire d'endettement de la Ville, comme une traduction de votre sérieux budgétaire, mais avouez que c'est quand même une trajectoire qui n'a rien de rectiligne : ascensionnelle de 2014 à 2019 puis en léger repli. Avec une trajectoire pareille en ligne brisée, la flèche de Guillaume Tell aurait eu raison de sa descendance ! Si effectivement, sur le montant de la dette totale, nous sommes en phase d'atterrissage, comme cela a été dit, principalement en raison de la sous-exécution du plan d'investissement de la mandature, reconnaissons néanmoins que Paris n'a jamais été aussi endetté : à plus de 6 milliards d'euros, cela reste un record jamais atteint et un résultat incontestable, d'ailleurs limité grâce à un marché immobilier toujours généreux.

Je vous ferai néanmoins une concession. Je ne suis pas loin de vous rejoindre sur votre analyse qui lie le mécanisme de l'emprunt et les choix contra-cycliques, tant il importe en effet que les collectivités locales puissent continuer à soutenir l'investissement. Mais c'est justement sur la pertinence, la rentabilité et les retours de ces investissements que notre analyse diverge.

Mes collègues et moi-même aurons l'occasion d'y revenir dans la discussion budgétaire, car il faut admettre que les trois postes principaux du Plan d'investissement de la mandature, logement, ville verte et transports - 6 milliards dépensés sur les 8 milliards - n'ont pas produit les résultats annoncés.

Enfin, je conclurai sur ce que vous appelez vos priorités réaffirmées.

Il s'agit de la propreté et de la tranquillité sur l'espace public. Elles ont été, durant toute votre mandature, tellement affirmées et réaffirmées que je reconnais que l'on aurait presque tendance à les oublier. Heureusement que votre opiniâtreté sur ce sujet est totale, sinon on aurait pu vous reprocher d'attendre la page 19, de votre communication qui en compte 23, pour taper du poing sur la table. C'est clair, la propreté et la tranquillité à Paris sont réaffirmées pour la sixième fois dans votre politique, sans aucun effet, aucun moyen, aucun résultat concret pour les Parisiens. Double échec !

La propreté, ce sont les Parisiens pourtant qui en parlent le mieux. Ils jugent régulièrement votre bilan insatisfaisant. En 2015, ils le pensaient à 57 %, en 2016 à 61 %, en 2017 à 68 %, en 2018 à 73 %, en 2019 à 74 %. En 2020, on verra.

Ce budget 2020 est inutilement agressif contre l'Etat, la Région Ile-de-France, le projet de loi de finances. Il est inutilement grincheux et pleurnichard sur la solidarité avec les autres collectivités, Département et Métropole du Grand Paris. Il est inutilement prétentieux, évoquant les prétendues vertus dont vous vous parez sans fausse honte.

Pour conclure, j'espère que c'est le dernier budget que nous ne voterons pas.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, au moment d'entamer cette dernière discussion budgétaire du mandat, je mesure le chemin que nous avons parcouru depuis 2014, c'est-à-dire six budgets pour améliorer la vie quotidienne des Parisiens, que nous avons votés à chaque fois avec conviction, avec fidélité à nos engagements de 2014, avec constance dans la durée, et quoi qu'en disent certains qui prennent peut-être cette tribune pour un meeting de campagne, les résultats sont là.

J'éprouve, pour ma part, beaucoup de fierté à appartenir à une majorité qui a mis en œuvre ses engagements de campagne. J'entends les leçons de constance de ceux qui ont changé parfois plusieurs fois de parti politique ces dernières années et je préfère m'en amuser, parce que nos priorités depuis 2014 n'ont pas changé et nous pouvons aujourd'hui vérifier la continuité de notre politique.

D'abord, Paris est une ville plus écologique et plus résiliente en 2020 qu'en 2014 : les déplacements à vélo ont augmenté de plus de 50 % entre 2018 et 2019, la circulation motorisée a baissé de 17 % depuis le début du mandat et la pollution au dioxyde d'azote a baissé de 15 % sur ce mandat. Il est absolument impossible de dire que Paris est plus pollué aujourd'hui qu'en 2014, même s'il reste tant à faire.

Cinq cent cinquante millions d'euros ont été investis pour les nouveaux projets de transport dans ce mandat. Les places de la Nation et de Bastille ne sont désormais plus de simples ronds-points routiers mais des lieux de vie pour les Parisiens. Trente hectares d'espaces verts supplémentaires existeront en 2020 par rapport au début du mandat, 115 hectares ont été végétalisés, dépassant même l'objectif que nous avions fixé de 100 hectares pour la mandature, et 30 hectares seront consacrés à l'agriculture urbaine en 2020, faisant de Paris une des principales villes agricoles au monde. L'ensemble de ces réalisations a été inscrit dans nos budgets au fur et à mesure de ce mandat.

Notre autre priorité, oui, c'est le logement, c'est-à-dire la mixité de la ville et la capacité pour chacun d'avoir accès à Paris : 3 milliards d'euros auront été investis en six ans pour le logement social, dont 400 millions inscrits dans cet exercice budgétaire. C'est le principal poste d'investissement de la mandature, car nous voulons maintenir dans notre Capitale le plus possible ses habitants, des familles et des personnes appartenant à la classe moyenne. Oui, cela revient cher, mais c'est indispensable. Sans logement social, ce sont plus de 500.000 personnes qui ne pourraient pas se loger à Paris aujourd'hui. Et depuis 2014, ce sont 40.000 logements sociaux qui ont été créés. C'est en effet la marque de notre politique et ce qui nous différencie de notre ou de nos oppositions sans aucun doute.

Je salue également cette année l'inscription de 400.000 euros pour le fonctionnement courant de la Foncière de Paris. Cet office foncier solidaire constitue un nouvel outil très prometteur pour enrichir l'arsenal des mesures volontaristes de la Ville face à la spéculation immobilière et au renchérissement du logement. Certains critiquent notre politique du logement depuis 2001 et disent qu'il faudrait faire autre chose, qu'il faudrait de nouveaux outils, mais les nouveaux outils, c'est nous qui les mettons en place.

Notre action depuis six ans a également beaucoup amélioré la situation des familles à Paris. Nous sommes désormais le premier département de France pour les places en crèche avec la création de 5.000 places en six ans. Plus de 7 millions d'euros sont d'ailleurs inscrits à cette fin dans ce budget, car nous ne relâchons pas cet effort.

De plus, nous avons considérablement élargi les activités périscolaires gratuites : plus de 80 % des enfants scolarisés y participent, quand on se souvient des contestations contre ces nouveaux rythmes éducatifs à la fin du mandat précédent. Nous continuons d'investir massivement dans la construction et la rénovation des établissements scolaires avec 11 écoles et 2 collèges construits dans ce mandat.

Nous portons également une attention toute particulière à la santé des enfants et à la qualité de l'alimentation en ayant atteint 85 % d'alimentation "bio" et durable dans les crèches et 50 % dans les cantines des écoles et des collèges. D'ailleurs 700.000 euros sont provisionnés dans ce budget pour expérimenter les goûters dans les écoles élémentaires et je m'en réjouis.

Prenons le secteur de la santé aussi, voilà un domaine où la Ville investit au-delà de ses compétences légales, en aidant à l'installation de soignants de secteur 1 grâce au dispositif Paris Med', en finançant une très grande part de la santé scolaire - c'est une spécificité parisienne - et en ouvrant des centres et des maisons de santé, notamment encore récemment à l'Hôtel-Dieu en collaboration avec l'A.P.-H.P. En ce moment de grande inquiétude sur la santé en France et à Paris, je tiens à saluer cet engagement.

Comme en 2019, nous avons évidemment accordé une attention toute particulière dans ce budget 2020 à l'amélioration du pouvoir d'achat des familles. Je pense au tarif progressif des cantines qui débute à 0,13 centime et qui n'augmente pas pour les plus modestes. Je pense au prix des transports en commun gratuits pour les jeunes jusqu'à 11 ans et réduit de moitié pour les collégiens et les lycéens.

Je pense évidemment à la promesse de ne pas augmenter les impôts des Parisiens que nous aurons tenue tout au long du mandat et ce, malgré les 3 milliards d'euros de baisse de dotations de l'Etat et l'augmentation de plus de 1 milliard d'euros de la péréquation depuis six ans. Il ne s'agit pas, Monsieur AZIÈRE, d'être pleurnichards mais de le constater et de le dire, d'autant que cela continue puisque les discussions du projet de loi de finances actuel prévoient à nouveau 140 millions d'euros de perte de ressources pour la Ville de Paris.

Notre budget social respecte nos engagements, nos priorités et il continue d'améliorer le quotidien tout en investissant sur l'avenir. Il promeut les services publics, car contrairement à ce que nous entendons sur les bancs de la droite, nous, nous refusons de diminuer l'intervention publique au motif qu'elle serait inutile ou inefficace. Nous croyons au contraire qu'elle prépare l'avenir et imprime une direction solidaire que nous voulons pour notre Ville.

Dans ce budget, il n'y a ni rupture sur l'investissement ni explosion de la dette. Malgré cet effort considérable d'investissement, pour la première fois depuis 2003, la dette diminuera de 40 millions d'euros et s'élèvera à 5, 880 milliards, ce qui représente 2.657 euros par Parisien et qui est bien loin des niveaux atteints dans toutes les autres grandes villes de France.

Notre capacité de désendettement est bien en deçà du plafond des douze ans fixés par la contractualisation avec l'Etat, puisque nous serons à un peu plus de neuf ans de durée de désendettement. Paris reçoit d'ailleurs chaque année les meilleures notes pour les collectivités et est saluée pour le sérieux de sa gestion et la solidité de ses finances. Pas la peine d'aller chercher d'autres arguments qui infirmeraient cela, parce qu'avec des "si" on pourrait mettre Paris en bouteille !

Et nous n'avons pas besoin d'un audit des finances aujourd'hui. Ce budget 2020 sera d'ailleurs le premier à faire l'objet de la certification des comptes qui devrait rassurer ceux qui agitent inutilement des doutes.

Pour terminer, et alors que mes collègues du groupe Socialiste reviendront plus en détail sur plusieurs aspects de ce budget, je voudrais saluer un exercice réussi, malgré les contraintes importantes qui, année après année dans ce mandat, pèsent sur les finances de la Ville. Un budget primitif qui, pour la première fois, est contributeur net au budget de l'Etat, c'est-à-dire que Paris versera davantage de péréquation qu'elle ne recevra de dotations. Nous sommes fiers de ce qu'il va permettre pourtant de réaliser pour améliorer la vie des Parisiennes et des Parisiens tout en préparant l'avenir dans la continuité de nos engagements.

Je salue particulièrement Emmanuel GRÉGOIRE, Véronique LEVIEUX et Colombe BROSSEL qui ont mené les discussions budgétaires et ont réussi à présenter un solide budget, à la fois social, écologique et raisonnable. Le groupe Socialiste et Apparentés le votera donc bien évidemment, ainsi que celui de la Préfecture de police sur lequel reviendra notre collègue François DAGNAUD.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour votre intervention.

Mme Fatoumata KONÉ pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ.- Merci.

Madame la Maire, chers collègues, à l'heure de la COP 25, le moment est crucial. Selon les projections scientifiques, il nous reste dix ans pour sauver la planète et adapter nos villes qui seront frappées de plein fouet par le dérèglement climatique. Paris a donc un immense défi à relever, un défi vital, celui de la lutte contre le réchauffement climatique. Notre ville fait face à des phénomènes étroitement liés qui menacent son écosystème, la santé et le bien-être de ses habitants : pollution de l'air, atteinte à la biodiversité ou encore multiplication des canicules.

Faut-il rappeler que cet été 2019 nous avons subi deux canicules ? Une première très précoce en juin et une deuxième un mois plus tard, très intense, durant laquelle la température de 42,6 degrés Celsius, soit 10 degrés de plus qu'en Seine-et-Marne ou en Essonne, a été atteinte le 25 juillet, journée la plus chaude depuis 1872.

Nous avons alors bien senti la grande vulnérabilité de notre ville, trop minérale et déficitaire en espaces verts. Pourtant, avec le changement climatique, les événements extrêmes, comme les vagues de chaleur mais aussi les inondations, les pluies violentes ou les hivers de plus en plus froids, vont devenir récurrents et s'amplifier.

Pour faire face à ces enjeux, notre action doit être déterminée et globale. Il nous faut accélérer radicalement et changer de logiciel, car de nos décisions aujourd'hui dépend le caractère vivable de nos villes demain. Plus que jamais, les villes doivent s'adapter pour réduire les pollutions, permettre le développement de la biodiversité et apporter ombre et fraîcheur qui nous manquent tant l'été, particulièrement en période caniculaire.

Il nous faut pour cela reconquérir l'espace public monopolisé par la voiture, en développant les espaces dédiés aux mobilités douces et actives, en adaptant les transports en commun, en créant des espaces de nature en pleine terre et des corridors de fraîcheur et de biodiversité à partir de sols vivants.

Car les enjeux de solidarité et d'égalité sont au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique. Ceux qui ne peuvent pas partir en vacances, qui habitent souvent le long des axes routiers pollués ou dans des passoires thermiques véritables fours, étouffent en été littéralement à Paris et dépensent des sommes folles pour se chauffer l'hiver. Il y a urgence.

Face à ce défi que nous ambitionnons de relever, il est temps que Paris se donne les moyens de réussir pour permettre à chacune et chacun d'y vivre bien et d'y respirer un air plus sain. Le temps des tergiversations est désormais fini. Nous avons l'obligation d'agir plus vite, avec plus d'ampleur, pour limiter le changement climatique global, mais aussi à apprendre à adapter nos cadres de vie à une situation qui empire rapidement.

Pour pouvoir continuer à vivre à Paris, nous devons agir en cohérence avec les grandes déclarations faites lors des COP pour enfin concilier la justice sociale et l'urgence écologique. Le nerf de la guerre est évidemment budgétaire. Chaque euro dépensé doit être utilisé pour tous les Parisiens à travers la lutte contre le dérèglement climatique. C'est ce que les écologistes portent à Paris depuis 2001 et ce que nous remettons à l'ordre du jour de ce Conseil avec un amendement de 80 millions d'euros en faveur des politiques climatiques que mon collègue Jérôme GLEIZES présentera.

Le vote du dernier budget de la mandature semble malheureusement l'occasion pour l'Exécutif parisien de sabrer dans les dépenses pour l'environnement et l'essor des transports propres. C'est pour nous difficile à comprendre. Nous pensons que la politique municipale menée à Paris, comme dans toutes les autres villes de France, devra répondre au double défi d'atténuer le dérèglement climatique tout en adaptant la ville à ces conséquences inévitables, car depuis des décennies la communauté scientifique mondiale nous alerte sur les conséquences à venir du changement climatique et de l'effondrement en cours de la biodiversité. Pourtant, nous n'agissons pas en conséquence pour les limiter ou les anticiper.

L'Accord de Paris signé en 2015, à l'issue de la COP 21, donnait à l'ensemble des pays du monde un objectif commun ambitieux : maintenir la température globale sur Terre au plus près de plus de 1,5 degré par rapport à l'ère préindustrielle. Force est de constater que depuis trop peu a été fait, alors que la hausse de la température moyenne du globe atteint déjà 1 degré par rapport à 1850. Je le répète, nous avons dix ans, dix courtes années pour changer de trajectoire, faute de quoi il sera trop tard pour endiguer le dérèglement climatique, le climat s'emballera et nous serons impuissants.

Autant dire que notre rôle en tant qu'élus est crucial : faire en sorte que Paris soit une capitale mondiale qui s'adapte et protège les plus faibles en luttant contre les effets du changement climatique. Oui, cela doit être au cœur de notre projet municipal. Le sérieux budgétaire doit donc se doubler d'une prise en compte sans faille des enjeux climatiques ou bien nous perdrons la bataille du climat. L'enjeu est vital, notre mobilisation doit être totale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame Fatoumata KONÉ.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Madame la Maire, alors que nous votons notre budget, ce soir a lieu une soirée traditionnelle organisée par le "Secours populaire", qui s'appelle "Pères Noël verts" et que vous avez accueillie sur le parvis de l'Hôtel de Ville. C'est l'occasion pour moi de reprendre les mots de Julien Lauprêtre en 2009 : "Aujourd'hui et demain, il faut faire non pas avec des mots mais avec des actions, en combattant sans cesse la misère par des actes aux affres d'une société qui, avouons-le, ne tourne pas rond".

Ainsi s'exprimait Julien Lauprêtre qui nous a quittés, il y a quelques mois, et nous allons au cours de ce Conseil lui dédier, par un projet de délibération, un jardin dans le 12e arrondissement, son arrondissement natal, devant l'ancienne gare de Reuilly, devant la Maison des associations de l'arrondissement. Beau symbole puisque ce lieu résume une grande partie de sa vie : le nom de son père, Jean Lauprêtre, cheminot, communiste, élu au Conseil de Paris a déjà été donné à une place de notre arrondissement. Au vu de l'engagement associatif de Julien, nous n'aurions pas pu faire meilleur choix.

Quand il prend la responsabilité du "Secours populaire" en 1955, c'est un an après l'appel de l'Abbé Pierre. Paris est entouré de bidonvilles, des familles dorment dans les rues, des enfants meurent de froid. Qu'est-ce qui a changé ? Nous avons de nouveaux campements, des femmes se retrouvent à la rue en sortant de la maternité, on fait la queue au "Secours populaire" et aux "Restos du Cœur".

Pourtant, Emmanuel MACRON avait promis que personne ne serait à la rue. Et depuis son élection, la pauvreté a augmenté, puisque 500.000 Français en plus vivent ou survivent sous le seuil de pauvreté et nous avons plusieurs milliers de personnes encore à la rue à Paris qui continuent à mourir et à naître sur le pavé parisien.

Toutes les associations caritatives tirent la sonnette d'alarme, de la "Fondation Abbé Pierre" à "A.T.D. Quart Monde" en passant par le "Secours catholique" et bien entendu le "Secours populaire". L'OCDE a fait récemment un lien entre la multiplication des mouvements sociaux dans le monde et la peur du déclassement des classes moyennes. La colère gronde dans le monde entier car les inégalités augmentent partout. Et chez nous, c'est la même chose, le pays craque devant tant d'inégalités et d'injustices.

La France est d'ailleurs championne du monde de l'augmentation des salaires des grands patrons avec plus de 13 % cette année. Entre 1985 et 2015, la part des dividendes versés aux actionnaires a doublé et c'est sans compter les scandales des évasions fiscales, des petits arrangements fiscaux qui font que des multinationales ne paient pas l'impôt là où elles devraient payer l'ensemble de leurs impôts.

Face à tant d'inégalités, le Gouvernement tente de diviser les Français. On présente le cheminot comme un privilégié, l'enseignant comme un fainéant, le smicard comme un chanceux et l'allocataire des minima sociaux comme un planqué. Ce que comprennent les Français, c'est que tout le monde va perdre et que la protection sociale va être démantelée pierre après pierre. C'est un projet de société que propose La République en marche : tout pour les premiers de cordée, rien pour les autres ! C'est contre cela que les "Gilets jaunes" sont mobilisés depuis un an. C'est contre cela que des centaines de milliers de nos concitoyens ont battu le pavé la semaine dernière et vont recommencer dès demain.

Car lorsque l'on baisse les A.P.L. et que dans le même temps la facture énergétique augmente, quand un étudiant boursier est réduit à s'immoler, quand tant d'autres vont aux "Restos du Cœur", quand une maman isolée doit renoncer à un travail pour s'occuper de son enfant, quand on choisit de payer son loyer plutôt que de manger, eh bien cela veut dire que notre société est malade. Malade des choix politiques qui sont imposés par un pouvoir isolé et qui n'a pas été mandaté pour cela.

Si Emmanuel MACRON est président, c'est surtout parce que la majorité des Français ont rejeté le Front national et pas pour applaudir une politique de régression sociale.

On aurait d'ailleurs pu croire que le Gouvernement laisserait des marges de manœuvre aux collectivités locales, afin qu'elles prennent en charge le bouclier social qu'il a décidé de ne plus assumer.

Mais là aussi, nous avons constaté depuis Jacques Chirac et Nicolas SARKOZY, en passant par François HOLLANDE, que les collectivités ont été mises à contribution. On leur a transféré des dépenses sans compensation, on a coupé dans les dotations, on a augmenté la péréquation et, cerise sur le gâteau, on les a obligées à contractualiser. Si l'Etat faisait au moins ce que la loi lui a confié comme compétences, cela aurait pu être un moindre mal. Mais qui continue à payer le R.S.A. alors que la compensation n'est que du tiers de la dépense ? La Ville de Paris. Qui a pris en charge l'accueil et l'hébergement des migrants et réfugiés ? La Ville de Paris. Qui a pris en charge plus de 7.000 mineurs isolés sans aide exceptionnelle de l'Etat ? La Ville de Paris. Je pourrais citer tant d'autres exemples.

Depuis 2014, ce sont 4 milliards qui ont été raptés dans les caisses de la Ville de Paris. Imaginez un instant ce que nous aurions pu faire avec cet argent. Aurions-nous besoin d'emprunter autant ? Non. Aurions-nous pu avancer plus vite et plus loin dans les politiques de solidarité novatrices, comme le demande Julien BARGETON ? Oui. Aurions-nous eu besoin de tant recourir au mécénat, au sponsoring et au "naming" ? Non. Aurions-nous pu créer des postes d'agents municipaux ? Oui.

Jamais ce qui nous arrive n'est arrivé dans l'histoire de Paris. Paris reçoit moins de dotations de l'Etat qu'elle ne contribue à la péréquation. Une nouvelle fois, la nécessaire réforme de la fiscalité est renvoyée aux calendes grecques. La seule mesure annoncée est la suppression de la taxe d'habitation, soi-disant compensée mais qui est surtout un nouveau coup de boutoir contre l'autonomie des collectivités, la rupture du lien entre le contribuable et la commune, mais surtout le coup de grâce de la décentralisation.

Le vœu que nous portons ici sur les conséquences de la réforme de l'assurance chômage sur les budgets sociaux nous permet de rappeler à l'Etat ses obligations et ses promesses non tenues de compensation.

Ce budget, Madame la Maire, est la droite ligne de ce que nous avons voté depuis cinq ans : il favorise l'investissement, il permet de construire du logement social, il maintient les politiques de solidarité, il défend le service public et il n'aggrave pas l'endettement.

Voilà pourquoi de nombreux amendements que nous proposons à ce budget vont vers le renforcement des budgets sociaux. Cela vaut pour les paniers solidaires qui permettent à des familles modestes d'accéder à des produits de qualité. Cela vaut pour l'aide aux projets étudiants pour mieux accéder à la santé ou à la nourriture. C'est pour permettre aussi à des enfants de partir en classe découverte ou au "Secours populaire" de les amener à la mer, projet pour lequel nous demandons 50.000 euros. Tous nos amendements visent à réparer le mal que le Gouvernement fait au pouvoir d'achat des Français et des plus modestes.

Enfin, Madame la Maire, je vous propose un amendement novateur puisqu'on nous critique sur ce volet : il s'agit du plan "savoir rouler". Nous constatons une augmentation de l'usage du vélo dans notre Capitale et c'est une bonne chose. Nous avons lancé une expérimentation dans le 12e arrondissement pour aider les écoliers à mieux maîtriser l'usage du vélo dans l'espace public, avec notamment l'aide du club "Paris cycliste olympique".

Nous devons accompagner et amplifier cette proposition ou ce dispositif. Il doit être fait en étroite collaboration avec l'Education nationale mais aussi les clubs cyclistes parisiens. Nous vous demandons donc d'entamer cette grande politique publique de l'apprentissage du vélo pour les plus jeunes. Ainsi nous avons toutes les chances que ce mode de transport soit en fort développement dans les prochaines années. C'est respecter le partage de la voirie, de l'espace public et c'est connaître les règles. Commençons donc par le plus jeune âge.

Regardons enfin avec objectivité ce que toutes les composantes de la majorité, Madame la Maire, ont apporté au cours de cette mandature dans le seul intérêt des Parisiens. Alors, au moment de voter ce budget, nous devons nous poser une seule question : y a-t-il besoin d'une politique de solidarité, d'égalité, de fraternité pour cette ville ? Ou bien laissons-nous les manettes à ceux qui n'ont pour objectif que de renforcer l'entre soi, d'éliminer totalement de notre ville les ouvriers, les salariés et les classes populaires ? Là est la question.

J'ai commencé par une citation de Julien Lauprêtre, permettez-moi de conclure par une célèbre citation de Dom Helder Camara, l'archevêque du Brésil, qui disait : "Je nourris le pauvre et on me dit que je suis un saint. Quand je demande pourquoi le pauvre ne peut pas se nourrir, on me traite de communiste".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci. Très belle citation !

La parole est à M. DUBUS, qui n'aura pas les mêmes références, pour le groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS.- Je n'étais pas là. Si je n'existais pas, vous seriez triste, c'est clair.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- C'est exactement ce que je me disais : s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer ! Je le dis très sincèrement, si vous n'existiez pas, il faudrait vous inventer.

M. Jérôme DUBUS.- Eh bien, voilà !

Madame la Maire, mes chers collègues, nous arrivons à la fin de cette mandature et l'heure est au bilan. Votre bilan, celui qui est condamné par 60 % des Parisiens, si j'en crois un certain nombre de sondages. Il n'est pas l'heure de faire le bilan du Gouvernement, il viendra en 2022. En 2020, c'est le vôtre. Et malheureusement, en matière

financière, ce n'est pas très brillant car nous avons eu un certain nombre d'abus - je l'ai déjà dit lors du débat sur les orientations budgétaires -, un certain nombre de dérapages qui n'ont pas été maîtrisés.

Dans quatre mois, les Parisiens vont juger. Ils vont juger votre bilan, ils vont juger les six années de votre bilan et ils ont le droit de connaître ce qui s'est passé, la réalité en matière financière et budgétaire de l'équipe sortante.

Or, on nous a donné aujourd'hui - je le rappelle pour l'ensemble des groupes de l'opposition - des conditions d'examen de ce budget primitif qui ne sont pas tolérables dans une ville comme Paris. Nous avons reçu les documents dix jours avant. Je l'ai déjà dit à chaque discussion budgétaire, nous recevons 400 pages à étudier dix jours avant. Ce n'est pas sérieux ! J'avais déposé un vœu, il y a un an, pour faire en sorte que ce soit amélioré et vous l'avez refusé. L'opposition, cela existe et elle doit donc être respectée dans le débat budgétaire. Et donc les conditions d'examen du budget primitif doivent être fixées définitivement et régulièrement dans le règlement intérieur de cette Assemblée.

Sur le fond, le budget 2020 n'est pas à l'image de ceux qui ont précédé depuis 2014. Les charges à caractère général baissent pour la première fois de 0,6 %, les dépenses d'investissement baissent de 13,5 % et évidemment, puisque les dépenses d'investissement baissent, le recours à l'endettement baisse également d'environ 38 %. C'est l'arbre qui cache la forêt des exercices précédents ! Il restera donc comme une exception, ce budget 2020, dans un océan de laxisme budgétaire depuis 2014.

Benjamin Constant disait : "Le budget est l'arme du peuple contre tous les abus". Eh bien nous, nous avons eu les abus depuis 2014. Abus de dépenses. D'abord les dépenses de fonctionnement qui ont augmenté de 7 % depuis 2014 et les dépenses de personnel de 11 %. Nous sommes aujourd'hui à 52.553 agents contre 49.000 en 2014, malgré la fusion Ville et Département.

Quand on fait une fusion, c'est pour essayer de faire des économies et là, non. La fusion Ville et Département a augmenté le nombre de personnels alors qu'elle aurait dû le baisser. Nous avons un agent territorial pour 43 habitants quand c'est un pour 62 dans l'ensemble des autres communes en moyenne en France. Et encore, il faudrait y ajouter les 13.000 équivalents temps plein des satellites municipaux. Etrange conception de la sobriété.

Les dépenses de fonctionnement, puisque vous aimez les ratios, Monsieur GRÉGOIRE, c'est 3.456 euros par habitant à Paris, 2.305 euros à Marseille plus le Département des Bouches-du-Rhône, 2.240 à Lyon plus le Département du Rhône. Vous voyez, quand on prend des comparaisons, il faut vraiment aller jusqu'au bout.

Le deuxième poste dans les dépenses de fonctionnement qui a dérapé, ce sont les subventions aux associations : plus 33 % depuis 2014 pour atteindre 266 millions en 2019. Il y a 65.000 associations à Paris et 2.500 bénéficient d'une subvention de la Ville, soit seulement 4 %, et 85 % des associations en bénéficient depuis 2014. Sans commentaires sur le caractère clientéliste des subventions qui sont accordées.

Quant aux dépenses d'investissements, vous nous aviez promis 10 milliards et ils ne seront pas atteints. Ce sera plutôt 8,9 milliards, donc il en manque clairement un, ce qui aura profondément déformé tout au long de cette mandature le rapport entre le fonctionnement et l'investissement. Le rapport entre fonctionnement et investissement a augmenté au détriment de l'investissement, contrairement à ce qui a été annoncé tout à l'heure.

Le deuxième abus est celui des prélèvements. Je suis stupéfait quand vous nous dites que les prélèvements obligatoires n'ont pas augmenté à Paris. Les prélèvements sur les Parisiens ont augmenté de 30 % en six ans : 5,1 milliards en 2014 et 6,7 milliards en 2020. Quelques exemples parmi les plus remarquables. Ce sont d'abord les droits de mutation qui, sous l'effet de la flambée des prix de l'immobilier - que vous aviez pourtant promis de limiter et on se demande d'ailleurs bien comment - ont augmenté de 62 %. La deuxième augmentation significative est la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises : elle est passée de 781 millions à 990 millions, soit plus 27 %. La taxe de séjour est passée de 40 à 81 millions, soit plus 103 %. Les droits de stationnement de 100 millions à 334 millions d'euros, soit plus 330 %. Enfin, un dernier exemple, la taxe sur les terrasses avec plus 33 %.

Mme HIDALGO m'aime tellement qu'elle est partie ! Elle n'en pouvait plus, c'est clair.

Alors vous avez bénéficié durant cette mandature de contributions supplémentaires de 1,4 milliard d'euros. Qu'en avez-vous fait car en même temps vous avez augmenté la dette de 67 % ?

Le troisième abus est l'abus d'endettement : 3,6 milliards en 2014 et 6,1 milliards en 2019. Je veux bien que ce ne soit rien, mais 67 % c'est quand même une augmentation significative. Le remboursement de la dette va d'ailleurs augmenter après 2020. La charge de la dette pourrait doubler passant de 250 millions d'euros au budget primitif 2020 à plus de 450 millions d'euros, soit à peu près la dépense que vous consacrez au logement, à 50 millions d'euros près, puisqu'elle est à 500 millions d'euros.

La baisse du recours à l'emprunt en 2020 est très artificielle, due à la non-exécution d'une partie du programme d'investissements municipal, 7,3 milliards d'endettement s'il avait été totalement exécuté à 10 milliards d'euros, la surestimation de l'épargne nette, car je ne suis pas convaincu que vous n'ayez pas surestimé vos recettes de fonctionnement, et enfin le scandale des loyers capitalisés : 1 milliard d'euros ponctionnés sur les bailleurs sociaux depuis 2015. Si on enlevait ce milliard, vous dépasseriez la durée de désendettement au-delà des douze ans fixée par la contractualisation avec l'Etat.

Face à ce bilan, qui sera jugé par les Parisiens dans quatre mois, que faire ?

Je souhaite que le débat que nous aurons au sein des municipales soit quand même un débat de fond et que l'on arrête de dire que c'est l'Etat…

Tiens, Mme HIDALGO est revenue ! C'est sympathique, merci.

En fait, c'est assez étonnant de voir que tout est mis sur l'Etat. Or, la baisse des dotations - Monsieur GRÉGOIRE, vous étiez chef de cabinet de M. AYRAULT, Premier Ministre - a été la plus forte depuis le début de cette baisse des dotations entre 2014 et 2017 et je ne vous ai rien entendu dire. Je n'ai pas entendu les parlementaires du Parti socialiste voter contre les projets de loi de finances à l'Assemblée. Ils venaient ici et ils condamnaient Paris à une baisse des dotations et quand ils étaient à l'Assemblée, ils les votaient. C'est quand même assez extraordinaire en matière de schizophrénie.

Puisque nous sommes des incompétents, nous, l'opposition - c'est M. GRÉGOIRE qui nous l'a dit la dernière fois - et vous des mauvais gestionnaires, une des premières propositions que nous faisons est : ayons un recours à un organisme indépendant pour faire un audit général des finances de la Ville. C'est notre première proposition. Comme cela, nous saurons très exactement ce qu'il en est. Cela fait depuis 2001 que nous demandons cet audit et il est refusé systématiquement chaque année. Je ne comprends pas pourquoi. Une nouvelle fois, nous demandons cet audit par un organisme extérieur.

A partir de ses conclusions, nous mettrons en place une commission de modernisation de l'action publique parisienne qui visera à améliorer l'efficacité du service public municipal qui en a bien besoin. Je pense notamment à la propreté ou à l'entretien de l'espace public. Il faut faire mieux en dépensant moins.

La deuxième proposition que nous faisons est la fin des loyers capitalisés dès 2020. Cela coûte 90 millions d'euros. On a gagé cela par une baisse des dépenses de personnel. Il est inadmissible que vous continuiez à ponctionner les bailleurs sociaux de l'ordre de 120 à 140 millions d'euros cette année et la même chose en 2020, alors qu'évidemment cela a des conséquences sur leurs projets d'investissements et notamment sur l'entretien du patrimoine des bailleurs sociaux.

Enfin, il faudra revoir l'organisation des ressources humaines. Cela n'a pas été fait et il faut une remise à plat. Se pose le problème du retour aux 35 heures et d'un plan de simplification organisationnelle avec une clarification des responsabilités de chacun. Il faut faire baisser l'absentéisme qui est beaucoup trop fort encore dans le personnel de la Ville. Enfin, il faut diviser par deux le nombre de collaborateurs de cabinet.

Je n'épiloguerai pas sur nos propositions thématiques car ce sera fait par mes collègues, sur la piétonisation, la police municipale, la rénovation des ports et une nouvelle politique du logement en faveur des classes moyennes

Mais une chose est certaine, c'est le dernier exercice - d'ailleurs il faudra corriger en cas de changement de majorité par un budget supplémentaire - où nous aurons ces dérives possibles. Quoi qu'il arrive, en mars 2020, rien ne sera comme avant en matière budgétaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe RG-CI.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Madame la Maire, mes chers collègues, il y a un an, nous votions le budget en plein cœur de la crise sociale qui traversait notre pays, celle des "Gilets jaunes". Personne n'a oublié les samedis de manifestations et le malaise exprimé par toute une frange de la population, se considérant comme mise au ban de notre société et victime d'injustice sociale.

Pendant de longs mois, la Ville de Paris s'est mobilisée pour répondre inlassablement à cette crise et aux débordements liés pour permettre à Paris de se relever après chaque samedi de manifestation. Je tiens à saluer de nouveau l'engagement de chacune et chacun dans nos services, l'ensemble de nos agents sur le terrain et l'Exécutif.

Mais si Paris a réussi cette mission, c'est aussi grâce à ses engagements politiques, sa vision de la ville solidaire et résiliente, et le budget est l'incarnation chiffrée de ses décisions et de nos politiques. Construire un budget, c'est faire des choix, c'est arbitrer des priorités. Aujourd'hui encore, en cette nouvelle journée de mobilisation sociale, je voudrais parler de Paris ville solidaire et cela n'a rien de grincheux ni de pleurnichard, comme je l'ai curieusement entendu.

Pleurnichard, alors que la crise des "Gilets jaunes" a été rattrapée par une crise majeure de l'hôpital, avec un service public de la santé à bout de souffle et des soignants fatigués exerçant dans les locaux parfois insalubres…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- S'il vous plaît, un peu de silence pour que l'on puisse entendre les différents orateurs et oratrices et les présidents de groupe. Merci.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Alors qu'est venu s'ajouter le mal-être grandissant du monde étudiant, dont une partie sombre un peu plus chaque jour dans la précarité. La précarité étudiante, qui était un concept peut-être flou

pour certains, a pris une forme concrète de la façon la plus tragique qu'il soit, avec cet étudiant lyonnais, Anas, qui, désespéré, s'est immolé par le feu.

Alors qu'aux côtés de cette jeunesse étudiante qui souffre, il y a aussi la jeunesse désœuvrée qui se sent oubliée de la République et ne trouve plus sa place dans notre société.

Alors que les manifestations de la semaine passée l'ont démontré, il y a un vrai malaise social. Des centaines de milliers de personnes ne descendent pas dans la rue quand tout va bien. Le sentiment d'injustice, d'être privé de ce à quoi nous avons droit est grandissant. C'est une cause de division et de récrimination entre les différentes composantes de la société parfois injuste mais qui traduisent un mécontentement bien justifié.

Alors, quelles sont les réponses qu'il faut apporter à notre échelle ? Quelle volonté politique pour Paris ? Bref, quel choix budgétaire ?

La première de nos réponses, ce sont les 2,243 milliards d'euros consacrés à la santé et l'action sociale. Conformément à nos engagements de début de mandature, ce budget est celui d'une ville inclusive. Et à la lecture des chiffres, qui oserait nous dire que Paris n'est pas une collectivité solidaire ? Paris est solidaire par la richesse de ses dispositifs et de ses aides qui interviennent dans le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Cette solidarité du quotidien contribue à la lutte contre les injustices sociales et la précarité. Les dépenses liées au R.S.A. sont le premier poste de dépenses de l'action sociale avec 399,3 millions d'euros pour près de 60.500 bénéficiaires.

Autre poste de dépenses significatives de notre politique sociale, les 369 millions d'euros consacrés à la subvention du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Concernant les aides sociales de la Ville, je pense que le grand chantier à venir sera la réévaluation par le C.A.S.-V.P. Je sais que des travaux sont en cours, mais la prochaine mandature doit être l'occasion de sa concrétisation et d'une réforme.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- S'il vous plaît, si vous avez des conversations, poursuivez-les à l'extérieur.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Et d'une réforme peut-être pour adapter nos aides à l'évolution des besoins et s'assurer de la meilleure efficacité de nos dispositifs.

Ensuite, notre Ville est solidaire par son action pour répondre à l'urgence humanitaire. Nous l'avons démontré sans relâche depuis plusieurs années. Confronté aux différentes crises et à l'arrivée de ces femmes, de ces hommes et de ces enfants à la recherche d'une terre d'asile, Paris n'a jamais détourné le regard. Nous y faisons face en allant bien au-delà de nos prérogatives.

Mais cette mission est toujours plus difficile et nous le savons malheureusement. Rien n'indique que la situation s'améliorera. Aujourd'hui nous faisons face à une crise migratoire causée par les guerres et la situation géopolitique, mais demain nous devrons accueillir les réfugiés climatiques en masse. Paris sera toujours en première ligne. Par conséquent, nous ne devons jamais baisser les bras.

Toujours dans la section de l'action sociale, les dépenses relatives aux crèches et haltes-garderies s'élèvent à 110 millions d'euros. En s'engageant à ouvrir 5.000 places en cours de mandat et en les réalisant, la Municipalité est aux côtés des Parisiennes et des Parisiens dans leur vie quotidienne pour leur permettre de fonder une famille à Paris.

Mais l'engagement solidaire de Paris va bien au-delà de son budget d'action sociale. Lutter contre ces injustices et la précarité passe aussi par le soutien aux associations qui font vivre et animent nos quartiers, ces associations qui sont des relais sur le territoire quand le service public ne peut tout résoudre. Ces associations créent du lien social et leur présence sur le terrain est complémentaire et nécessaire de la nôtre.

Enfin, Paris est solidaire par sa politique en matière de logement social. Les logements P.L.A.-I., PLUS ou P.L.S. sont tous des outils qui contribuent au maintien des classes moyennes et populaires dans Paris. Cette volonté se traduit par un budget d'investissement de 220 millions d'euros dans le logement social. En poursuivant cet effort, nous atteindrons en 2030 l'objectif de 30 % de logements sociaux. C'est un investissement sur le long terme et nécessaire.

Se loger à Paris reste cher et nous n'aurons jamais assez de logements sociaux pour tous les demandeurs, évidemment nous le reconnaissons. Mais comment peut-on permettre le maintien de classes moyennes à Paris et le souhaiter - je l'entends sur certains bancs de l'opposition - et en même temps s'opposer au projet de logements sociaux dans les arrondissements ?

Nous regrettons également le refus, cette fois-ci du Gouvernement, de nous donner l'entière compétence en matière de régulation d'Airbnb qui vient nourrir la spéculation immobilière parisienne et chasser de son cœur les travailleurs.

Il me semble essentiel de débuter cette journée de débat budgétaire en abordant le climat social qui règne dans notre pays et les réponses que nous tentons modestement d'apporter à notre échelle locale. Il est évident que c'est l'ensemble de nos politiques et donc l'ensemble de notre budget qui contribue à faire de Paris la Ville solidaire qu'elle est aujourd'hui et ce, malgré le contexte incertain dans lequel nous devons composer.

Contexte qui nous ramène une fois de plus au nécessaire débat de l'autonomie financière des collectivités. C'est un sujet que j'ai l'habitude d'aborder, et que j'ai d'ailleurs abordé le mois dernier lors du débat d'orientation budgétaire, mais face à la volonté centralisatrice du pouvoir en place, les communes sont les derniers remparts de la décentralisation. Il faut tenir les rangs.

Il est inconcevable que nous, collectivités territoriales, nous ayons à participer à hauteur de 613,5 millions d'euros aux dépenses de péréquation, quand le montant des dotations est de 572 millions d'euros. L'effet ciseau amorcé en 2011 s'accentue et remet définitivement en cause le principe même d'autonomie des collectivités, auquel le centre gauche et notamment les radicaux de gauche sont tant attachés. Le Gouvernement fait de la gestion d'entreprise plus que de la gestion politique et publique du pays, ce qui devrait collectivement nous inquiéter. Quel est le projet ? Je suis bien incapable de répondre.

Donc au centre gauche, nous avons pour habitude de nous dire pragmatiques, mais ce pragmatisme n'est jamais déconnecté d'un ADN politique et de convictions permettant de trouver l'équilibre entre collectif et individuel. Cette gestion, revendiquée par l'Etat comme pragmatique, manque cruellement de ce courage et d'un ADN politique. A nous donc, à notre échelle, de faire preuve de courage et d'ambition. Nous le devons aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je reprendrai la parole ultérieurement pour présenter nos vœux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup à vous, Madame la Présidente.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Merci, Madame la Maire.

A titre liminaire et c'est très important, vous nous avez dit tout à l'heure que la Secrétaire générale de la Ville participe actuellement à une réunion de crise sur les conséquences économiques notamment de la grève.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Ce sont les conséquences pour le service public parce que vous savez que beaucoup d'agents sont empêchés de rejoindre leur lieu de travail.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Oui, je le sais et j'espère que les conséquences économiques de la grève, notamment pour les commerçants parisiens, seront également examinées.

Pardon ? Ecoutez ma phrase jusqu'à la fin, s'il vous plaît, sauf si c'est trop difficile !

Nous formons le vœu que la lettre rectificative, qui sera présentée à la 1ère Commission tout à l'heure, comporte des mesures d'urgence. Nous aimerions aussi savoir, Madame la Maire, où en sont vos discussions avec l'Etat, un an après la crise des "Gilets jaunes", pour mettre en cause la responsabilité de l'Etat qui, aux termes de l'article 211.10 du C.G.C.T., est responsable des dommages causés à l'occasion d'attroupements et rassemblements. Alors que certains troubles risquent de prendre le relais d'autres, nous aimerions que l'Etat ait soldé vis-à-vis de la Ville sa responsabilité sur le plan financier.

Venons-en au budget maintenant à proprement parler. La Déclaration des droits de l'homme énonce, dans son article 14, que "tous les Citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée", et dans son article 15 que "la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration".

C'est l'objet de ce débat sur le budget primitif : constater l'utilité de la contribution des Parisiens, contrôler l'utilisation en établissant une perspective depuis l'entrée en fonction de votre mandature.

Comme le disait Victor Hugo, "la forme, c'est le fond qui remonte à la surface". Ne serait-ce que de ce point de vue, votre budget est inquiétant. Comment comprendre, en effet, dans la présentation budgétaire, des rubriques "patchwork" où les dépenses pour les lampadaires côtoient celles de l'intégralité de la politique du logement, les espaces verts et la voirie ?

Pourquoi n'y a-t-il que deux bleus budgétaires à Paris ?

Comment expliquer aux citoyens la disparition d'une année sur l'autre du montant des recettes de la taxe de séjour ?

Pourquoi avons-nous à vous supplier de nous envoyer en "pdf" la présentation générale du projet de budget primitif ? Pourquoi voudriez-vous que nous nous contentions d'un seul document papier par groupe et non par élu ? Quand j'ai vu cela, j'ai vraiment halluciné.

Comment expliquer que des changements de périmètre budgétaire d'une année sur l'autre ne donnent toujours pas lieu à des analyses à périmètre constant ?

Enfin, comment expliquer les délais de publication sur Internet des documents budgétaires ? C'était six mois en 2018 et 2019. Comment expliquer que le compte administratif 2018 a été publié avec tant de retard et que le budget

primitif a été publié à la fois avec retard et pas sur le bon site Internet de Paris.fr comme le prévoit la réglementation ?

Nous sommes contraints de déposer un vœu pour vous demander tout simplement de respecter la loi.

Ce budget est construit sur des prévisions maximalisme et trompeuses. Il cache des déséquilibres majeurs qui mettent en péril les marges de manœuvre financières des exécutifs futurs. Certes, l'épargne brute dans les documents budgétaires est présentée à un niveau himalayesque de 652 millions d'euros, un niveau jamais atteint à Paris. Mais ce montant est malheureusement trompeur, puisqu'il repose sur des prévisions maximalistes pour trois postes de dépenses et de recettes, dont l'évolution ne dépend pas de la Municipalité.

Les loyers capitalisés d'abord. L'Exécutif attaque à raison le Gouvernement sur la baisse des dotations, ce Gouvernement qui est si glouton avec l'argent des autres. Mais c'est bien ce même Gouvernement qui vient une nouvelle fois vous autoriser à verser, en section de fonctionnement, les recettes issues du conventionnement du parc privé des bailleurs. Cette manipulation, en plus de fausser le niveau des parcs du brut, est une infraction au principe de séparation des sections de fonctionnement et d'investissement, de sincérité et d'annualité budgétaire.

Ce rapt, en forme de manipulation comptable, obère les capacités d'investissement des bailleurs sociaux en leur soustrayant d'office, par une convention qui n'a de contractuel que le nom, 60 ans de loyers. Cet argent appartient aux Parisiennes et Parisiens qui vivent dans le logement social. Il devrait être employé à la rénovation des logements sociaux et il est en réalité utilisé pour des dépenses courantes. La Mairie de Paris fait comme l'Etat, en quelque sorte, elle fait les fonds de tiroir des autres pour boucler ses fins de mois.

En deuxième lieu, les droits de mutation à titre onéreux, on l'a évoqué maintes fois. Votre évolution est là aussi supérieure de 17 % à la moyenne annuelle. Votre cœur saigne et vous versez de chaudes larmes en constatant la hausse des prix de l'immobilier, mais avec votre action, c'est le portefeuille des Parisiens qui saigne.

La troisième composante de l'épargne brute, qui ne dépend pas de vous, est l'évolution évidemment des taux d'intérêt, puisqu'elle est concernée par votre niveau d'endettement. Par définition, vous ne contrôlez pas du tout les taux d'intérêt et vous sacrifiez le futur des Parisiens sur l'autel de vos dépenses de fonctionnement courantes.

Les agences de notation, elles sont vos clientes et elles jugent notamment en fonction de l'ampleur du patrimoine de Paris et de sa capacité à lever l'impôt. Elles ne jugent en aucun cas votre capacité de gestion.

En réalité, vous prélevez toujours plus sur les Parisiens. Sous votre mandature, vous qui dites ne pas avoir augmenté les impôts, les recettes fiscales ont augmenté d'un quart. D'ailleurs les Parisiens sont avertis puisque vous avez dit que, si vous étiez réélue à Paris, vous n'augmenteriez pas non plus les impôts au cours de la prochaine mandature. Si c'est un quart à chaque fois, cela promet !

En rythme annuel, vous prenez dans la poche des Parisiens plus de 1,3 milliard supplémentaire. Vous avez augmenté non seulement les impôts d'aujourd'hui, les impôts du quotidien à hauteur d'un quart, mais aussi les impôts de demain. Vous avez fragilisé la Ville de Paris. En les endettant, vous avez appauvri les Parisiens. Et tout cela sans réellement investir. En quantité comme en qualité, l'investissement déçoit : seuls 8,5 milliards des 10 milliards d'euros promis seront effectivement exécutés.

Alors, comment vous êtes-vous débrouillés pour arriver à une telle performance ? Prélever toujours plus sans finalement investir autant que cela et en ayant des dépenses de fonctionnement qui augmentent ?

On a fait le calcul, parce que vous comme nous, on est très mécontents du fait que l'Etat pioche toujours plus dans la poche des Parisiens. Mais si on analyse l'écart entre la hausse de vos dépenses de fonctionnement et la hausse des prélèvements de l'Etat, il y a un écart de 372 millions d'euros chaque année. Effectivement, l'Etat est coupable de piocher dans la poche des Parisiens mais l'Etat n'est pas seul coupable.

On a regardé aussi l'écart entre l'évolution des dépenses sociales et l'évolution des dépenses de fonctionnement. Là non plus, le compte n'y est pas. Vous ne pouvez pas dire aux Parisiens que c'est parce que vous faites beaucoup de social que les dépenses de fonctionnement ont progressé autant. Il y a un écart de 510 millions d'euros par an.

En fait, si vous vous êtes débrouillés comme cela, c'est malheureusement assez simple. A Paris, c'est la gabegie et l'inconséquence à tous les étages. Au XXIe siècle, à l'heure de la révolution digitale, les dépenses de personnel ont progressé de 17 % en un mandat et de 13 % à périmètre de compétences constant : l'annulation du marché Autolib' qui va coûter très cher à la Ville ; un abandon en rase campagne dans les négociations avec Unibail-Rodamco pour le Forum des Halles qui a coûté 1 milliard d'euros ; des subventions souvent farfelues distribuées à tout va et j'ai encore le souvenir des 200.000 euros que ce Conseil a voté pour faire des expérimentations avec des palettes sur six places de parking. Nous déposerons d'ailleurs un vœu pour que les conditions d'attribution et de suivi des subventions aux associations soient renforcées. La liste pourrait être longue et c'est une gestion des travaux qui ressemble à votre gestion budgétaire tout inspirée par le Sapeur Camenber : faire des trous pour en boucher d'autres !

Au total 1,3 milliard de plus chaque année pris dans la poche des Parisiens, mais 31.000 nids-de-poule constatés sur l'application Waze, 50 % du Plan Vélo seulement réalisés, des embouteillages aggravés par les

chantiers dans la Capitale qui ont drastiquement réduit la vitesse des bus à Paris, les trois quarts des Parisiens mécontents du niveau de la propreté à Paris, un tiers des nouveaux logements sociaux issus seulement de constructions nouvelles, les deux tiers restants étant des transformations de logements occupés ou appartenant à la Ville, ce qui contribue à raréfier l'offre locative disponible pour les classes moyennes, un nombre de logements sociaux qui est passé de 194.000 à 250.000 entre 2014 et 2018, un taux de rotation au sein du parc social de 4,5 % seulement, naturellement puisqu'il n'y a aucun segment d'offre locative abordable à Paris.

Nous déposons d'ailleurs deux vœux, et j'espère qu'ils pourront être votés de façon unanime par cette Assemblée, pour accélérer la transformation de bureaux en logements et pour faciliter l'accession sociale à la propriété.

Certains Parisiens, 12.000 par an et 60.000 au total, l'équivalent d'un arrondissement parisien, ont déjà voté avec leurs pieds. En mars prochain, le reste des Parisiens pourra voter aussi avec leurs mains.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Mme SIMONNET pour trois minutes.

Mme Danielle SIMONNET.- Merci.

Il faut rompre le contrat imposé par MACRON et il faut voter contre ce budget. Voilà la cohérence, voilà la résistance qu'il est nécessaire d'avoir aujourd'hui.

Petit rappel historique. Sous SARKOZY, M. DELANOË exigeait le remboursement de la dette de l'Etat à la Ville d'un montant de 1,3 milliard d'euros du fait du transfert de compétences non compensé de moyens. Mais vous avez abandonné cette demande sous HOLLANDE, qui a pourtant infligé des baisses drastiques de dotations de l'Etat à notre collectivité. Lorsque M. MACRON est arrivé au pouvoir, il a affirmé qu'il allait mettre fin ou réduire ces baisses de dotations, mais qu'en échange il allait mettre en place la contractualisation, c'est-à-dire amener les communes à s'engager d'elles-mêmes à restreindre leurs dépenses de fonctionnement, à limiter leur recours à l'emprunt, à s'auto-appliquer une politique "austéritaire", bref à se mettre sous tutelle de Bercy. A ce moment-là, vous avez été les premiers à signer cette contractualisation. On ne vous a pas entendu protester et encore moins fédérer les collectivités contre cette mise sous tutelle "austéritaire". Aucun groupe de cette majorité n'a eu le courage de voter contre.

Aujourd'hui, on voit le résultat. Malgré votre zèle, les dotations sont encore en baisse, si bien que le montant versé en péréquation dépasse les dotations reçues. La Ville doit s'autofinancer et contribue à financer l'Etat. Je vous propose de nous en libérer, de rompre ce contrat léonin où l'Etat a si peu d'engagements et où il ne les respecte même pas.

Il y a urgence : 700 enfants dorment à la rue, 8.000 personnes sont sans abri, 12.000 personnes quittent la Capitale chaque année faute de pouvoir s'y loger, 2.500 personnes au moins meurent prématurément à cause de la pollution à Paris et les rapports du G.I.E.C. qui se succèdent sont à chaque fois plus alarmants. Ces urgences sont bien trop présentes pour laisser place au statu quo. Se soumettre à l'austérité, ne pas décider d'engager les dépenses nécessaires est tout simplement irresponsable.

Il faut donc rompre ce contrat, assumer d'investir plus. Or, vous faites l'inverse. Vous diminuez les investissements de 230 millions d'euros au nom de votre volonté d'afficher une dette réduite et de la satisfaction affichée au sujet de votre P.I.M.

Chers collègues Europe Ecologie les Verts, il ne suffit pas d'amoindrir la baisse des investissements, il faudrait les augmenter par rapport à l'an dernier et vous le savez bien.

Pire, vous restreignez les dépenses de fonctionnement, dont l'augmentation est inférieure à l'inflation, avec une décision indigne de baisser de 4 millions d'euros le budget de l'aide sociale à l'enfance. Mais la tâche des élus n'est-elle pas de faire en sorte que les besoins des gens soient pris en compte et non d'être des pseudo-bons gestionnaires ? Ce que vous ne parvenez absolument pas à faire car de bons gestionnaires ne bradent pas le patrimoine de la collectivité - 258 millions d'euros de cessions - ni ne cumulent les ristournes aux promoteurs et les bénéfices juteux aux entreprises à qui vous cédez nos services publics.

Il y a, mes chers collègues, de bonnes dettes, celles qui augmentent le patrimoine commun. Aujourd'hui l'Exécutif appauvrit notre Ville en réduisant d'une part le recours à l'emprunt, tout en réduisant d'autre part le patrimoine par de nombreuses cessions.

Je voterai contre ce budget qui va radicalement à l'encontre de l'intérêt général de notre Ville…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Et je vous propose par un vœu attaché d'engager une toute autre logique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous.

Nous passons à l'oratrice suivante, Mme Rachida DATI pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce budget 2020 s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Il nous en apprend finalement davantage sur la politique municipale et sur son bilan qu'il ne nous projette dans l'avenir. Il est élaboré par la force des habitudes qui, depuis six ans, ont creusé une dette de plus de 6 milliards d'euros sans jamais économiser sur le fonctionnement.

Et en réponse à Rémi FÉRAUD, je n'ai pas changé ni de convictions ni de famille politique, et donc encore moins de constats en ce qui me concerne.

Votre politique d'endettement fait peser plus de 4.300 euros par foyer fiscal que paieront les Parisiens et les Parisiennes sans voir aucune amélioration dans leur quotidien. Cette course à l'endettement par l'urgence - l'urgence partout, raison nulle part -, cette politique conduira la prochaine majorité à devoir trouver chaque année plus de 300 millions d'euros pour rembourser ce super emprunt qui grève les capacités d'action de la Ville de Paris pour plus d'une dizaine d'années. Cette politique dispendieuse est finalement la signature budgétaire de ces six années. Aucune évolution ne s'est fait sentir dans la trajectoire budgétaire, pas plus qu'une évaluation indépendante n'a été proposée.

Malgré les recettes qui progressent et un endettement qui progresse tout autant, la qualité de vie se dégrade dans le cœur de nos arrondissements et les familles fuient la Capitale. Par exemple, vous ne voulez pas voir que la création dogmatique de quartiers entiers de logements sociaux a transformé une opportunité pour les familles en sources d'insécurité, de paupérisation et de dégradation. Cette politique du logement pèse sur le budget et se fait aux dépens de notre seul domaine commun : l'espace public.

Les Parisiens sont nombreux à nous faire part d'un sentiment d'abandon quant à la gestion de la voirie qui est la conséquence de ce choix budgétaire. En 2020 encore, 118 millions d'euros pour l'entretien de notre patrimoine de voirie, c'est peu et c'est encore 3 millions de moins qu'en 2019. Les vastes travaux de création de pistes cyclables et de rénovation des places, pour près de 50 millions d'euros tout de même, sont présentés comme les têtes de gondole du bilan de la majorité municipale en matière de gestion de la voirie. Mais ils ont été faits sur les grands axes, aux dépens des rues de nos arrondissements pour lesquelles la rénovation est une lutte et une négociation constante.

Le Paris des grands axes concentre l'attention et les financements aux dépens du Paris des arrondissements et des lieux de vie. Cette politique conduit à fracturer Paris et écœurer les Parisiens. En comparaison, 12 millions d'euros d'autorisations de programme sont encore ouvertes pour la création de pistes cyclables faites évidemment sans concertation. Il serait souhaitable que ces aménagements ne se fassent pas sur le dos des maires d'arrondissement qui disposent à peine du double de cette somme pour entretenir l'ensemble du patrimoine de voirie à leur charge.

Quant à la propreté, la mission d'information et d'évaluation sur la propreté, dont les conclusions ont été rendues en début d'année 2018, aura finalement accouché d'une souris : aucun plan structurel n'aura été lancé pour transformer l'action de cette Direction, dont je tiens à saluer l'engagement au quotidien des agents.

Plus de 500 millions d'euros seront encore consacrés à ce poste cette année. C'est donc le choix de la continuité, alors que les chantiers récemment menés n'ont fait qu'augmenter la surface à traiter. Il était ressorti des travaux de cette même mission que la surface à traiter avait augmentée de 30 % depuis 2001, alors que le budget reste constant, et nous étions en début d'année 2018. L'année prochaine, l'achèvement des travaux sur les grandes places parisiennes aura pour effet de dédier en moyenne 50 % de surfaces supplémentaires pour les piétons à l'instar de la Bastille. Cela va nécessairement se répercuter en heures de travail supplémentaires pour les agents de la propreté, sans que cela ne soit considéré.

Ce budget de l'habitude passe à côté de l'exercice d'une compétence municipale qu'est l'entretien de la voirie et de la propreté. Ces 10 milliards d'euros passent finalement à côté encore des défis de notre Capitale, dont le lourd endettement restera encore à la charge des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. LAURET pour le groupe DP.

M. Thomas LAURET.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais souligner aussi la fragilité de l'équilibre du budget 2020 qui repose sur deux béquilles et une chance.

La première béquille, ce sont les frais de notaires qui, grâce à la hausse des prix de l'immobilier, sont passés de 1 à 1,5 milliard d'euros depuis le début de la mandature et qui compensent largement la diminution des crédits de l'Etat et la hausse de la péréquation. C'est un paradoxe, puisque la politique de logement que vous avez menée, une politique extrêmement coûteuse, a contribué également à réduire l'offre.

Vous avez évoqué tout à l'heure 40.000 logements sociaux financés. En réalité, dans les documents que vous nous exposez, il y a 14.000 logements sociaux créés. L'écart entre 14.000 logements sociaux créés et 40.000 financés, c'est 26.000 logements qui sont aujourd'hui occupés par des classes moyennes et des classes populaires avec des niveaux de loyer tout à fait raisonnables et qui aujourd'hui coûtent des millions d'euros à la collectivité sans créer un logement de plus. Sur ce sujet, il y a un manque de raison, un manque de prudence fondamental.

La deuxième béquille, c'est la dette que vous estimez vous-mêmes à 6,148 milliards au 31 décembre 2020, soit une hausse de 57 % depuis le 1er janvier 2015 où elle était de 3,905 milliards d'euros. Je rappelle que vous prévoyez encore 130 millions d'euros de loyers capitalisés qui viennent gréver les comptes des bailleurs sociaux et qu'il faut ajouter au bilan global de l'endettement de la Ville.

L'épargne brute moins les loyers capitalisés n'est plus que de 521 millions d'euros et non pas de 653 millions d'euros. Quand on divise la dette de 6,140 milliards par 521 millions d'euros, on aboutit à 11,8 ans. Ainsi le seuil d'alerte de douze ans est pratiquement atteint puisqu'on est à 11,8 ans, ce qui ne permettra pas à votre successeur, quel qu'il soit, de poursuivre une politique d'investissements de la sorte.

La chance que vous avez, ce sont les taux d'intérêt extrêmement bas liés à la politique du Gouvernement et de la Banque centrale européenne notamment. Des taux d'intérêt extrêmement bas qui ont favorisé cette double bulle : la bulle immobilière d'une part, qui est en train de continuer à grossir de façon dangereuse, et la bulle de l'endettement de la Ville qui atteint aussi des niveaux avec un seuil d'alerte proche également dangereux.

Cette politique de taux d'intérêt extrêmement bas vous a permis de tenir jusque-là un programme de dépenses d'investissements imprudent. Nous vous alertons depuis deux ans et nous vous invitons à la prudence. Heureusement, la hausse des taux n'est pas encore apparue, elle aurait pu venir plus vite, mais il faut se prémunir d'une hausse future, ce que vous n'avez absolument pas fait.

Que se passerait-il, en effet, si les taux venaient à augmenter ? Possiblement une explosion de la dette de la bulle immobilière et donc la diminution conséquente des frais de notaire premièrement, et deuxièmement une hausse de la charge de la dette. Elle est déjà de 250 millions d'euros, c'est-à-dire pratiquement la moitié de l'épargne brute de la Ville, et elle pourrait passer à 300 ou 400 millions d'euros assez rapidement.

Si les agences de notation notent bien la Ville - vous n'arrêtez pas de vous enorgueillir de cette notation -, c'est grâce à son patrimoine et à la capacité d'augmentation de la fiscalité. Mais nous ne voulons ni brader le patrimoine, ni augmenter la fiscalité, pas plus que vous. Aussi vous laisserez à votre successeur la situation la plus fragile depuis 1977, l'obligeant à réduire le volume d'investissements et à faire des choix que vous avez refusé de faire, alors même que vos partenaires les écologistes considèrent que le budget de la Ville n'est pas suffisamment écologiste.

Vous n'avez pas fait les choix et donc vous vous retrouvez avec une situation budgétaire dangereuse. La Ville avait toujours eu une situation financière très saine, car c'est celle d'une ville riche, avec des taux de fiscalité minorés grâce à la densité de la population, grâce à la densité du tissu économique et grâce à son dynamisme.

Vous êtes ainsi la première Maire de Paris à préempter l'avenir, ce n'est pas ce que l'on appelle, de mon point de vue, de la bonne gestion.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Thomas LAURET.

Je donne maintenant la parole à Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe "Génération.s" a souhaité porter un petit amendement budgétaire pour la construction de ce budget, mais qui peut être d'une très grande utilité et d'une très grande pertinence. Nous pensons que la mutualisation de nos équipements publics dans l'ensemble des quartiers de Paris est une très bonne piste à creuser, non seulement à creuser mais aussi à amplifier.

Nous avons souhaité, pour ce budget primitif 2020, porter la possibilité de faire un appel à projets pour les crèches qui sont implantées dans les quartiers populaires, mais pas seulement et dans l'ensemble de Paris, pour y ouvrir des ludothèques le samedi dans la journée, en direction des familles, des parents et des enfants dans l'ensemble des quartiers parisiens. Notre expérience s'appuie aussi sur la très grande pertinence et utilité des Ludomobiles qui ont été déployées dans plusieurs quartiers parisiens.

C'est aussi une expérience que nous avons portée sur le quartier de la porte d'Orléans, dans une nouvelle crèche Jourdan qui bénéficie de très beaux et très généreux espaces, et nous avons demandé à la Ville de Paris, à la Direction de la petite enfance et de la famille, à Sandrine CHARNOZ, de pouvoir accorder une subvention supplémentaire à l'association gestionnaire de cette crèche pour ouvrir une ludothèque le samedi matin dans cet équipement public parisien. C'est une très belle expérience, très utile et qui montre que la Ville sait mobiliser ses équipements publics, ses équipes en dehors des horaires classiques d'une crèche d'habitude ouverte en semaine.

Nous portons donc l'utilité de cet amendement budgétaire et nous avons demandé à inscrire un budget de plus de 70.000 euros pour que les associations gestionnaires, mais aussi peut-être les associations de quartier, puissent

répondre à cet appel à projets et ouvrir les samedis de l'année ces équipements au plus grand bénéfice des familles parisiennes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Carine PETIT.

Je donne la parole à Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire représentant Mme la Maire de Paris, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, force est de constater, comme l'a rappelé ce matin notre président de groupe "100% Paris", Pierre-Yves BOURNAZEL, que la prochaine majorité municipale ne disposera que de marges de manœuvre très étroites pour réaliser son programme de mandature.

J'ai eu l'occasion de le démontrer lors du débat d'orientation budgétaire, les ressources de la Ville de Paris n'ont jamais été aussi élevées, plus de 9,2 milliards d'euros, avec en particulier des droits de mutation à titre onéreux autour de 1,065 milliard d'euros, soit 80 % de plus qu'en 2013.

Et pourtant la dette a doublé : 3,66 milliards en janvier 2014 et 6,14 milliards en 2020. Si l'on tient compte des prélèvements effectués depuis trois ans dans les comptes des bailleurs sociaux de 1,18 milliard, la dette aura pratiquement doublé.

Et pourtant, vous n'avez pas su, Madame la Maire, atteindre les objectifs du programme d'investissement de la mandature, il en manquera près d'un milliard.

Une gestion responsable, ce n'est pas laisser au successeur le choix entre augmenter les impôts, céder toujours plus de patrimoine ou différer les investissements. C'est au contraire opérer les réformes de structure sans attendre d'être au bord d'un gouffre budgétaire. Je rappelle un chiffre : en cas de retour à des conditions du marché immobilier proches de celles de 2013, il faudrait trouver près de 700 millions d'euros, soit plus que l'épargne brute dégagée en 2020.

Le premier chantier est la nécessaire maîtrise de la masse salariale qui représente le quart des dépenses de fonctionnement. Je confirme les chiffres donnés lors du débat d'orientation budgétaire : les dépenses de personnel ont augmenté de 17 % entre 2013 et 2020 ; c'est plus de 355 millions d'euros. L'intégration de 1.900 agents de la Préfecture de police n'explique qu'une partie de l'augmentation de l'ordre de 72 millions d'euros.

Plusieurs leviers pourraient être mobilisés avec un peu moins d'idéologie et avec plus de pragmatisme.

La Chambre régionale des comptes a confirmé que la Ville de Paris ne respectait pas la durée légale du travail, avec 1.552 heures travaillées chaque année au lieu de 1.607 heures, le surcoût est de 74 millions d'euros. Je ne dis pas qu'un coup de baguette magique permettrait d'augmenter la durée réelle du travail, mais il faut travailler avec les organisations syndicales pour rapprocher progressivement les agents du droit commun, quitte d'ailleurs à envisager de reverser aux agents une partie de ces économies réalisées.

La technostructure parisienne est particulièrement lourde. L'administration parisienne est dotée de vingt directions, d'un secrétariat général, sans compter les organismes comme le C.A.S.-V.P. ou l'établissement "Paris Musées".

Comme je l'ai évoqué lors du D.O.B., l'audit général des comptes de la Ville de Paris par un cabinet indépendant, proposé par mon groupe, permettra aussi d'identifier les pistes de rationalisation. Nous sommes convaincus qu'il est possible de ne remplacer qu'un départ en retraite sur trois au cours de la prochaine mandature, sans toucher aux effectifs dans les secteurs prioritaires de l'enfance, de la sécurité et de la propreté. Par exemple, nous libérons des agents supplémentaires pour le balayage et le nettoiement des rues, en poursuivant l'externalisation de la collecte des déchets. Pour l'ensemble des directions, cela représentera sur une mandature 2.500 départs non remplacés, soit une économie potentielle d'au moins 83 millions d'euros en 2026.

Nous avons également fait des propositions pour réduire le train de vie de l'Hôtel de Ville avec 60 millions d'économie sur un mandat. J'ai eu l'occasion d'en détailler les mesures le mois dernier et je n'y reviens pas.

La politique du logement est aujourd'hui aussi coûteuse qu'inefficace. La préemption dans le diffus coûte chaque année plus de 100 millions d'euros et ne produit pas un seul logement supplémentaire. Il serait plus judicieux d'y renoncer, d'économiser 100 millions d'euros chaque année et ainsi réserver le compte foncier à la transformation de bureaux en logements et à la lutte contre l'habitat insalubre.

Nos propositions vont même plus loin que les économies. Le mois dernier, nous avons consacré notre proposition de délibération à l'instauration d'un paiement raisonnable du stationnement pour les deux-roues motorisés. En année pleine, cela représente au moins 30 millions de recettes. Même si une partie est réutilisée en faveur des mobilités douces, l'essentiel permettra d'abonder les recettes de fonctionnement.

Nous pensons également que la Ville doit vendre des logements sociaux en accession sociale à la propriété pour créer un véritable parcours résidentiel. Chaque Français rêve, vous le savez, d'être propriétaire de son

logement. Evidemment, il s'agira de vendre des logements sociaux par immeuble entier, en commençant par le parc à loyer libre de la Ville de Paris. Des logements sociaux rénovés pourraient être ainsi cédés. Avec un objectif modeste de 1.500 logements vendus, avec une décote de 40 % par rapport au prix moyen du marché, soit 6.000 euros le mètre carré, cela représente plus de 500 millions d'euros de recettes par an.

Vous le voyez, malgré une gestion 2014-2020 qui limite les capacités financières de la Ville de Paris, nous avons identifié des leviers pour financer les nouvelles priorités sans recourir à l'endettement ou à des artifices comme les loyers capitalisés, et pour répondre ainsi mieux aux attentes des Parisiens d'aujourd'hui et de demain.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Monsieur le Président de la 1ère Commission.

La parole est maintenant à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL.- Merci, Monsieur le Maire.

Le mois dernier, j'avais dénoncé les petits arrangements avec la réalité, vous amenant à minimiser, voire à travestir, la réalité de la politique budgétaire menée tout au long de votre mandat. La communication sur le budget primitif s'inscrit malheureusement dans la droite ligne de celle des orientations budgétaires et vos efforts de communication ne sauraient masquer une gestion des finances publiques bien éloignée des standards de modération, de sincérité et de sobriété que nous, les centristes, défendons.

Et les Parisiens ne s'y trompent pas. Ils sont également les premiers à en pâtir, aujourd'hui mais également demain, puisque vous avez profondément obéré les marges de manœuvre de la Ville pour les années qui viennent, quelles que soient vos dénégations en la matière. Car l'échéancier de remboursement sera difficilement soutenable dès l'année prochaine pour atteindre jusqu'à 300 millions d'euros en 2022. Marges de manœuvre obérées donc et insincérité généralisée.

D'abord, sur le volet des recettes, je voudrais revenir sur certaines contrevérités qui ont été énoncées à plusieurs reprises et à nouveau ce matin concernant la contractualisation. Alors que la D.G.F. n'avait cessé de baisser au cours des deux quinquennats précédents, la contractualisation avec l'Etat en 2017 a permis une "prévisionnabilité" qui va évidemment dans le bon sens. En échange, vous vous engagez à respecter une norme très modeste de soutenabilité budgétaire.

Alors, non contents de critiquer ces principes de bonne gestion, vous dénoncez dans la communication la péréquation horizontale. Rappelons que c'est un principe de solidarité qui a été proposé par l'Association des départements de France, mais il est évidemment beaucoup plus simple de critiquer le Gouvernement que d'assumer votre refus de la solidarité départementale auprès de vos pairs.

Toujours au chapitre des recettes, nous nous interrogeons sur votre estimation des recettes issues des droits de stationnement. Vous inscrivez à nouveau plus de 330 millions d'euros. Or, vos hypothèses sont discutables. Nous avions déjà dénoncé, ce que nous estimions comme une surestimation en 2018, et les faits nous avaient donné raison. Nous continuons donc de penser que ces recettes sont surévaluées et dès lors il existe un vrai risque d'insincérité.

Un risque d'insincérité que l'on retrouve également sur le volet des dépenses, des dépenses qui nous apparaissent comme étant sous-évaluées. C'est le cas, par exemple, pour les pénalités liées à la rupture du contrat avec Autolib'. Vous inscrivez au budget 2,2 millions d'euros au titre des provisions liées au contentieux avec l'ancien opérateur, alors que Bolloré réclame a minima 150 millions d'euros.

Quant au reste de la contribution au syndicat, il s'agit en réalité de dépenses minorées sur le dos des abonnés Vélib'. En effet, compte tenu du non-respect persistant du cahier des charges par l'opérateur, il y a fort à parier que des pénalités persisteront au cours de l'année 2020. Aujourd'hui, elles ne servent qu'à abonder le budget du syndicat, sans bénéficier à ceux qui en pâtissent en premier lieu, c'est-à-dire les abonnés. Grâce à notre intervention, ils avaient pu être remboursés d'une partie de leur abonnement en 2018. Vous avez refusé que ce soit le cas en 2019 et je regrette que nos demandes répétées n'aient pas trouvé une suite favorable, alors que le système est toujours défaillant.

Côté dépenses, il y a également des estimations qui ne vont pas dans le bon sens. C'est le cas, par exemple, du coût de la gratuité des transports que vous avez successivement estimé à 13, puis 50 et aujourd'hui à 30 millions d'euros.

Insincérité sur la présentation également. La voirie serait une de vos priorités. Dans ce cas, comment expliquer que les dépenses de voirie soient en baisse, alors que l'on sait combien le sous-investissement en la matière a créé des situations accidentogènes.

Puis il y a des engagements non tenus. C'est ainsi le cas de la baisse des crédits alloués aux "Vacances Arc-en-ciel". Après avoir menacé de les supprimer, vous baissez cette année les budgets.

Alors la véritable nouveauté de l'année, c'est le ralentissement de l'endettement. Naturellement, en tant que chantres de la bonne gestion, nous nous en réjouirions si c'était assumé. Malheureusement, c'est plutôt pour de

mauvaises raisons. D'abord, le tour de passe-passe des loyers capitalisés qui, sur la mandature, auront représenté plus de 1 milliard d'euros et qui auront permis chaque année de combler le trou budgétaire.

Puis c'est également la sous-exécution du programme d'investissement de la mandature qui a pour conséquence que les promesses faites aux Parisiens ne seront pas tenues, contrairement à ce que vous affirmez. J'en prends pour preuve uniquement le sujet de la mobilité.

Pour le Plan Vélo, évidemment, vous évoquez dans votre communication le fait que, je cite "Les derniers aménagements du Plan Vélo 2015-2020 seront réalisés". La formulation est pour le moins problématique, dans la mesure où elle laisse entendre que le Plan Vélo serait achevé en 2020, ce qui évidemment ne sera pas le cas. Pour achever le volet des infrastructures du Plan Vélo, il faudrait que vous créiez en un an 389 kilomètres de nouveaux linéaires, soit l'équivalent de la moitié de ce que vous avez été capables de livrer en quatre ans. Cet objectif est d'autant moins crédible que les budgets consacrés au développement des linéaires cyclables sont en baisse continue. Ainsi, les dépenses d'investissement pour la réalisation de pistes cyclables chutent drastiquement de 29 % au budget 2020.

Sans parler de projets tellement en retard que vous paraissez les enterrer, c'est le cas des lignes de bus à haut niveau de service ou encore du bouclage du tramway T3.

Ces retards, s'ils contribuent à ralentir la dette, incarnent aussi le manque d'efficacité de la dépense publique et in fine le non-respect des engagements pris à l'égard des Parisiens parce que vous n'avez pas mené les réformes de structure nécessaires. La preuve en est, la fusion de la Ville et du Département n'a eu aucun effet sur les dépenses, notamment en raison de l'augmentation continue des D.M.T.O. Cette année encore, les recettes seront soutenues par l'augmentation des D.M.T.O. estimés à plus de 1,600 milliard d'euros en 2020.

Tout au long de ce mandat, la Ville aura pu poursuivre une politique dispendieuse, sans réaliser les nécessaires réformes de structure, grâce à l'envolée des prix de l'immobilier. Ce qui est profondément malsain, car d'un côté l'Exécutif s'émeut de l'augmentation des prix du foncier qui exclut chaque année des milliers de Parisiens, et de l'autre cette spéculation vous permet de boucler chaque année votre budget.

C'est pour remédier à cette schizophrénie que nous proposons de caper à l'avenir les droits de mutation et de consacrer toute augmentation éventuelle au remboursement de la dette de la Ville. C'est cela la vision responsable de bonne gestion des finances publiques et on voit bien que l'Exécutif actuel en est très, très loin. Le ralentissement de la dette intervient malheureusement trop tard car les capacités de financement ont été obérées pour longtemps et des engagements n'ont pas été tenus, quoi que vous en disiez.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Maud GATEL.

La parole est à Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, évidemment je vais m'adresser à Madame la Maire pour lui dire que voilà plus de cinq ans que les Parisiennes et les Parisiens lui font confiance, contrairement à ce que prétendaient tout à l'heure Eric AZIÈRE et Jérôme DUBUS.

Ce projet de budget de la Ville de Paris pour 2020, que mon groupe votera évidemment avec conviction, démontre une fois de plus que les électeurs ont eu raison. Suivi en cela par la majorité des élus de cette Assemblée qui vous donne, Madame la Maire, année après année, les moyens budgétaires de mener à bien le projet pour lequel Paris s'est levé en 2014.

Vous avez respecté tous vos engagements et dans ce projet de budget que nous allons voter en fin de journée, vous continuez à les respecter. Voilà la première raison de la confiance.

Vous avez promis une ville transformée, durable, inclusive, faisant une place pour toutes et tous et vous l'avez fait. Pour preuve, les cinq précédents budgets adoptés ici par la majorité du Conseil de Paris, et ce projet de budget pour 2020 en est évidemment le prolongement.

Vous avez promis de ne pas toucher au taux des impôts locaux directs et vous n'y avez pas touché, respectant votre parole et préservant ainsi le pouvoir d'achat des familles parisiennes. Voilà la raison de la confiance renouvelée ici, année après année.

Vous avez promis, Madame la Maire, de réaliser un R.E.V., un réseau de pistes cyclables, le plus complet qui soit pour une grande ville française de cette importance, Madame GATEL. Eh bien, il est là. Et ce ne sont pas les milliers de cyclistes de chaque jour et plus encore en ce moment qui me contrediront. Je sais que certains d'entre vous, ici dans cet hémicycle, pratiquent le vélo et je leur dis : soyez sans crainte, ce n'est pas parce que vous n'avez pas voté en faveur du vélo que vous n'avez pas le droit d'en faire. Au contraire, c'est cela aussi la ville durable et inclusive.

Le vélo, c'est le déplacement, c'est la santé, le sport. C'est un mode de vie et c'est aussi moins de bruit et moins de pollution. Jamais on avait fait autant pour la planète dans cette ville entre 2014 et aujourd'hui. Et ce n'est

qu'un début. Personne ne peut ignorer le défi qui se lève devant nous, à savoir la transformation de la vie tout entière pour les générations actuelles comme pour les générations futures.

Transformation de la vie, donc transformation de la ville. A cet égard, je salue, Madame la Maire, votre initiative pour faire évoluer le mode de gouvernance budgétaire de la Ville de Paris en nous proposant d'investir la démarche de budgétisation verte. Nous pourrons intégrer plus systématiquement les enjeux climatiques et de résilience dans l'élaboration des projets municipaux, et permettre ainsi à nos concitoyens de suivre encore mieux nos progrès en la matière.

Car les citoyens sont, si je puis dire, l'alpha et l'oméga en quelque sorte de votre action. C'est ainsi que vous vous êtes engagée, Madame la Maire, à faire participer les habitants à la naissance de cette ville transformée, bienveillante pour tous et innovante. Et vous l'avez fait à travers notamment le budget participatif de Paris, le plus grand budget participatif au monde.

A cet effet, 183 postes d'arrondissements sont inscrits au budget primitif 2020 pour un montant total de près de 55 millions d'euros, dont plus de 9 millions d'euros pour la culture. Voilà également la raison de la confiance.

Cette confiance des Parisiennes et des Parisiens envers vous, Madame la Maire, est méritée au regard de votre action. Vous y travaillez et vous travaillez encore pour 2020 et pour les années suivantes.

Le budget 2020 de la Ville de Paris s'appuie, en effet, comme vous l'avez dit tout à l'heure, sur les mêmes principes qui prévalent depuis votre élection comme Maire de Paris. Quels sont ces principes ? Investir, protéger, adapter la Ville, l'administration, les modes d'action aux défis écologiques, sociaux, technologiques et sécuritaires.

Monsieur GABORIAU, tout à l'heure, quand vous proposiez de supprimer un certain nombre de postes, évidemment je suis totalement en désaccord avec cette proposition. Personne ne peut oublier comment, durant la présente mandature, Paris a été attaqué. Et en réponse, vous avez voulu une ville résiliente, qui se défend avec l'aide et le soutien des forces civiles et militaires que je remercie ici. Au-delà, vous avez voulu une ville qui défend ses valeurs, ses projets, la qualité de son cadre de vie, de ses modes de vie et de ceux de ses habitants et de ses forces vives.

De même, dans un contexte international difficile, Paris, comme d'autres villes, a accueilli des personnes migrantes fuyant la guerre, le terrorisme, la misère et la violence. Dans un tel contexte, vous avez voulu d'une ville debout, responsable, organisée et parfois en mesure de faire front quasiment toute seule, quand les institutions publiques compétentes étaient aux abonnés absents ! Je salue et je remercie d'ailleurs le courage et le dévouement de votre adjointe, Dominique VERSINI. La voilà la raison de la confiance, une nouvelle fois.

Un budget n'est pas hors la loi, il repose sur des convictions et sur des engagements qui sont tenus. Un budget repose sur des valeurs que nous reconnaissons dans les valeurs de la République sociale, démocratique et écologique.

Un budget, et vous l'avez dit et démontré, Madame la Maire, repose sur une stratégie. Et la stratégie budgétaire adoptée et suivie tout au long de la mandature a donné tous ses effets et ses avantages. Qui peut honnêtement dire le contraire dans cet hémicycle ? L'opposition ? Croyez-vous vraiment qu'il vous suffit dans l'opposition de sortir des chiffres "bidon" et d'ajouter un verbe et une virgule pour faire illusion et défaire le travail qui a été entrepris depuis 2014 ? C'est à croire que l'opposition a finalement peu d'estime pour les Parisiennes et les Parisiens que les croire si peu capables de constater par eux-mêmes tous les progrès qui ont été accomplis dans moult domaines, dans tous les services publics municipaux qui ont été renforcés, les espaces publics qui ont été reconstruits, les équipements qui ont été édifiés ou rénovés et adaptés à l'urgence climatique et à la lutte contre les pollutions.

Et puisque vous feignez d'être dubitatifs dans l'opposition, je vais m'arrêter sur un ou deux exemples. L'école, le collège, la réforme périscolaire, la qualité de la restauration scolaire, le soutien à la vie étudiante, vous voulez les chiffres ? Eh bien, les voilà.

Nous consacrons près de 2 millions d'euros à la vie étudiante chaque année, s'ajoutant aux presque 20 millions d'euros dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche. Et nous sommes d'accord pour convenir qu'il s'agit là de domaines de la compétence générale de l'Etat, ces chiffres ne comprennent ni le logement étudiant, dont nous avons fait depuis de nombreuses années une priorité à la hauteur de la capitale universitaire qu'est Paris, ni les centres de santé ouverts ou développés qui accueillent favorablement les étudiantes et les étudiants, ni les forfaits renouvelés en faveur de la restauration universitaire. Chasser la précarité du monde étudiant parisien est l'un des leitmotivs de Marie-Christine LEMARDELEY et je tiens à la saluer. Elle vous en parlera mieux que moi tout à l'heure.

S'agissant du second degré et en particulier du collège, je suis fier car, grâce tout d'abord à l'action menée par Alexandra CORDEBARD puis par votre action, Patrick BLOCHE, je suis fier que Paris soit une des collectivités de France qui accompagne le plus les collèges, bien au-delà de ses prérogatives, et en particulier dans nos quartiers prioritaires où le besoin de mixité appelle des initiatives fortes et des investissements spécifiques. Au total, l'éducation est le premier budget de la collectivité parisienne.

Pour conclure, vous l'avez bien compris, mes chers collègues, ce projet de budget primitif de la Ville de Paris pour 2020, que vous nous avez présenté, Madame la Maire, tout comme votre action depuis plus de cinq ans ont été bâtis sur la confiance, sur une confiance renouvelée, sur une confiance méritée, sur une confiance gagnée !

Nos services publics ont gagné en qualité et cela a été accompli tout en préservant les marges de manœuvre financières de la Ville. A cet égard, votre action, cher Emmanuel GRÉGOIRE, a de nouveau été saluée par les agences de notation financières en 2019. Au sujet de la situation financière de la collectivité parisienne, c'est notamment par le pilotage renforcé, le degré élevé de transparence financière et la situation de liquidité très favorable.

En définitive, cette mandature et ce projet de budget pour 2020 portent la même marque, celle de la justice, ce dont se souviendront in fine les Parisiennes et les Parisiens au moment de leur choix futur.

Votre tour de force, Madame la Maire, a été d'améliorer le cadre de vie des habitants, de défendre leur pouvoir d'achat, de renforcer la solidarité et de promouvoir l'innovation, et ceci malgré le régime de diète et d'amaigrissement des recettes de la Ville que l'Etat nous a fait subir chaque année à l'occasion du vote de ses lois de finances successives, et le projet de loi de finances de l'Etat pour 2020 n'y fait malheureusement pas exception.

Au point que, pour la première fois de l'histoire de notre Ville et de l'histoire de la décentralisation en France, la collectivité parisienne sera en 2020 contributrice nette au budget de l'Etat. C'est une première et c'est inédit malheureusement.

C'est la première fois, en effet, que les dotations reçues par l'Etat - 571 millions d'euros - seront inférieures aux dépenses de péréquation décidées par l'Etat - 613 millions d'euros -, soit une contribution nette de 42 millions d'euros de Paris à l'Etat. En disant cela, je ne tiens même pas compte des 274 millions d'euros de reste à charge que la Ville doit assumer seule pour financer des compétences que l'Etat lui a transférées, en matière sociale notamment.

En somme, ce n'est plus l'Etat républicain qui soutient l'action publique locale, ce sont au contraire les Parisiennes et les Parisiens contraints de venir au secours d'un Etat dirigé par un président recentralisateur. C'est la République à l'envers, plus connue sous le nom de République en marche. Il faudrait alors préciser : République en marche inversée ! On chercherait à interrompre ou à freiner l'action de la Municipalité parisienne conduite par Anne HIDALGO, en faveur de l'investissement de l'emploi, de la solidarité et de la transition écologique, que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Pour autant et c'est le deuxième point de ma conclusion, il convient de mettre à votre actif, Madame la Maire, que la dette totale de la Ville va baisser d'ici la fin de l'année 2019 de 40 millions d'euros.

Au moment où quelques inconséquences du côté de l'opposition, dont l'avidité de pouvoir n'a d'égal que leur impuissance à comprendre le b.a.-ba de la finance publique, au moment même où certains répètent en boucle leur mystification sur une dette qu'ils verraient grimper au-delà du soutenable, moi, je veux souligner cette baisse de la dette de la Ville de Paris. Non comme une performance ou une prouesse, encore que rien n'était fait d'avance avec un Etat et un Gouvernement si hostiles envers les collectivités locales, mais il a fallu s'accommoder d'un environnement législatif et d'un cadre financier national instable, qui auront finalement impacté la préparation de l'ensemble des budgets de la mandature. Je préfère saluer cette baisse de la dette de la Ville de Paris comme une preuve nouvelle de la justesse de vos choix, singulièrement de votre stratégie budgétaire, et finalement comme un témoignage de votre légitimité, Madame la Maire.

Alors, mes chers collègues, pour le dire simplement, votre action, Madame la Maire de Paris, menée avec le concours des agents de la collectivité parisienne, que je veux ici remercier, menée avec la participation des multiples partenaires de la collectivité, que je veux saluer ici, cette action mérite évidemment d'être poursuivie.

Comme l'a dit tout à l'heure mon président Rémi FÉRAUD, nous voterons évidemment en faveur de ce projet de budget primitif de la Ville de Paris pour 2020, qui, dans la continuité des exercices précédents, fait progresser souvent de façon inédite la vie des Parisiennes et des Parisiens, qu'ils soient résidents, travailleurs, visiteurs et amoureux de cette belle cité que le monde entier nous envie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Philippe DUCLOUX.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES.- Merci, Monsieur le Maire. Et cher collègue, quelle éloquence !

Ce dernier budget prévisionnel est le moment de faire le bilan financier de la mandature car théoriquement il devrait y avoir peu de nouveautés dans ce budget par rapport à celui de l'année dernière. C'est un budget technique, comme on l'entend souvent, une simple reconduction de la stratégie de la mandature.

Pourtant il en est autrement, surtout dans la partie des investissements. En effet, à écouter certaines interventions de ce matin sur notre amendement cité dans les discussions, il n'en est rien. Pourtant c'est assez paradoxal car nous défendons le maintien de l'investissement tel qu'acté en 2014. Nous sommes cohérents, une fois

de plus. Tout au long de la mandature, nous avons défendu cette stratégie d'investissement, critiquant aussi bien les Gouvernements HOLLANDE que MACRON quant à la mise au pas des collectivités territoriales.

Revenons d'abord sur le bilan de ces cinq dernières années, la droite accuse notre majorité d'avoir augmenté la dette de la Ville, c'est vrai, mais il faudrait avoir l'honnêteté intellectuelle de dire qu'une partie de la croissance de la dette est aussi due aux chocs budgétaires induits par les Gouvernements successifs depuis 2014 de HOLLANDE à MACRON. Pour la première fois, la Ville va même devenir contributeur net du budget de l'Etat et l'impact cumulé depuis 2014 dépasse le milliard, auquel il faut rajouter le 1,7 milliard de dette sociale. Toutes ces recettes en moins ont diminué notre épargne brute et nous ont obligés à financer nombre d'investissements pour l'avenir par la dette. C'est une réalité.

Invariablement, c'est avec ce même souci de financer nos investissements que, durant cette mandature, nous avons assumé de défendre l'utilisation des baux emphytéotiques et donc les loyers capitalisés au lieu de céder notre patrimoine, comme l'a fait M. MISSIKA. A titre d'exemple, le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes sur la Z.A.C. de Batignolles nous donne raison : les cessions sont faites à des montants trop faibles, en plus d'une ristourne étonnante de 36 millions d'euros au promoteur immobilier, ce qui fait autant de recettes en moins pour la Ville. Je déplore que cette mauvaise stratégie perdure puisque des cessions à bas prix sur des Z.A.C. sont soumises encore au vote de ce Conseil.

Nous assumons donc la trajectoire d'investissements de la Ville pour laquelle les Parisiennes et les Parisiens nous ont élus en 2014.

En revanche, nous n'assumons pas cette frilosité de l'Exécutif et des socialistes face à l'attaque de l'Etat contre l'autonomie budgétaire des collectivités territoriales. Nous avons participé, avec de nombreux élus de droite comme de gauche - d'ailleurs vous l'oubliez, les élus de droite - au rassemblement devant l'Assemblée nationale pour protester contre la contractualisation des budgets des collectivités territoriales. Nous regrettons que Mme HIDALGO n'ait pas mené le front avec les maires contre cette mainmise des budgets municipaux par Bercy. Au contraire, la Ville de Paris s'est même félicitée d'être une des premières villes de France, avec Bordeaux, à signer cette contractualisation présentée comme indolore pour Paris. Indolore budgétairement, cela peut se discuter, mais politiquement la tache restera.

Nous sommes aussi et surtout surpris de la rupture de la stratégie d'investissement de la Ville avec ce budget. On constate une baisse de 230 millions d'euros, dont 31,3 millions d'euros pour la section transports et 143,5 millions d'euros pour la section de l'aménagement des territoires et de l'habitat.

Nous aurons beaucoup investi sur cette mandature mais moins que les 10 milliards d'euros prévus. Nous sommes par ailleurs surpris que l'étude commandée par la Ville de Paris à l'O.F.C.E. ne soit pas mise en valeur. Est-ce à cause des résultats et de l'argumentaire qui montrent le risque de baisser l'investissement ? Mme la Maire en a certes parlé dans son intervention, mais en se focalisant que sur des indicateurs de bien-être, le dernier chapitre de ce rapport.

Regardons ce que dit le deuxième chapitre de ce rapport. Malgré le désengagement de l'Etat auprès des collectivités territoriales, elles réalisent près de 70 % de l'investissement public civil. Selon l'O.F.C.E., une baisse de l'ordre de 25 % du volume annuel d'investissement sur la durée d'une mandature aurait des conséquences négatives pour l'ensemble de l'activité économique de la région - donc pas seulement Paris mais aussi la Région, y compris Mme PÉCRESSE - avec des destructions d'emplois de près de 50.000 équivalents temps plein et une baisse du P.I.B. régional de 0,6 % si la baisse prévue sur une année est de 13,5 %. Par conséquent, si nous continuons cette stratégie, nous aurons une baisse du P.I.B. par rapport à cela.

Ce budget et sa stratégie d'investissement en baisse marquent une rupture surprenante avec la ligne que nous avons toujours portée. Les écologistes ne défendent pas une logique d'investissement pour elle-même, comme dans l'analyse keynésienne, nous défendons l'investissement pour réaliser la transition écologique.

Nous avons une autre définition du sérieux budgétaire, ce mot-valise que vous êtes nombreux à défendre dans cette Assemblée - à droite comme à gauche, M. BOURNAZEL ou M. FÉRAUD - pour justifier des réductions "austéritaires" de dépenses de fonctionnement. Pour nous, le sérieux budgétaire signifie d'avoir un budget compatible avec nos objectifs politiques.

L'objectif, vous le connaissez : éviter le chaos climatique. Vous en parlez beaucoup, toutes et tous, mais quand il faut passer aux actes, il n'y a plus personne. Mme la Maire a elle-même terminé son intervention sur la dette écologique, mais le budget qui nous est proposé est en baisse de 230 millions d'euros. Où est la cohérence ?

Comme l'a dit ma collègue Fatoumata KONÉ, nous avons, selon les scientifiques, dix ans pour agir. Dix ans, c'est court, c'est deux mandatures. Nous n'allons pas attendre les prochaines élections pour agir et nous devons agir tout de suite avec ce budget, d'où cet amendement budgétaire de 80 millions d'euros.

Le bleu Plan Climat nous montre que nous sommes très en retrait par rapport à ce que nécessite la situation écologique.

Concernant l'énergie, il nous manque toujours le schéma directeur de l'énergie promis depuis deux ans. Sans celui-ci, il est difficile de programmer des investissements.

Un exemple structurant, la C.P.C.U. et la stratégie de neutralité carbone d'ici 2050. Si nous voulons y parvenir, il faudra supprimer le charbon, qui est encore acheté par la C.P.C.U., mais aussi trouver de nouvelles sources de chaleur comme la géothermie. Le bleu Plan Climat ne hiérarchise pas les priorités. Par exemple, il met en avant, page 7, la récupération de la chaleur par les égouts. Mais l'objectif de neutralité CO2 par an est ridiculement bas.

Par contre, les données présentées dans le bleu Plan Climat montrent le décalage entre la réalité de la rénovation thermique et les objectifs du Plan Climat. Ecoutez les chiffres : "L'objectif de 4.500 logements sociaux rénovés par an depuis 2009, puis de 5.000 à partir de 2020, signifie qu'à ce rythme il faudra encore quarante années pour rénover l'ensemble du parc social." Et c'est encore pire pour le parc privé.

Le dispositif "Eco-Rénovons" et "CoachCopro" a permis la rénovation thermique de 3.929 logements par an en moyenne depuis 2016. Mais à ce rythme, il faudra au moins 140 années pour assurer la rénovation thermique de la moitié du parc privé de la Ville de Paris. Or, nous avons prévu la neutralité carbone en 2050, dans 31 ans. Où est la cohérence encore une nouvelle fois ?

Les projections de construction, à partir de la page 20, des opérations d'urbanisme à venir à Paris apparaissent comme une provocation dans ce bleu Plan Climat, notamment avec le projet Bercy-Charenton qui est cité et ses tours. Nous y viendrons dans le débat d'urbanisme dans ce Conseil, mais ce n'est pas normal de le mettre dans le bleu Plan Climat.

Malgré notre protestation, ce document continue à confondre îlot de fraîcheur et lieu frais, malgré l'amendement voté au Plan Climat. Il n'y a pas 922 îlots de fraîcheur, comme cité page 42. Un îlot de fraîcheur est un espace naturel qui génère de la fraîcheur naturellement, notamment grâce à l'eau de transpiration des arbres. Pourtant ce même document reconnaît que : "Les températures sont plus élevées au sein d'espaces fortement minéralisés, comme Lariboisière, qu'au sein d'espaces végétalisés comme le parc Montsouris." C'est marqué dans le rapport et même les rapports sont contradictoires en leur sein.

Ce bleu Plan Climat n'est pas satisfaisant. C'est pourquoi nous nous réjouissons du projet de délibération SG 69, sur lequel mon collègue Jacques BOUTAULT va intervenir, qui prévoit la mise en place d'une budgétisation verte avec la convention avec l'Institute for Climate Economics.

En avril dernier, il y a huit mois, les scientifiques annonçaient que la Terre, notre planète - je rappelle qu'il n'y a pas de planète de rechange - entamait sa sixième extinction de masse. Vu cette annonce, cela devrait être le branle-bas de combat, mais au lieu de cela on s'attache à la dette financière, la seule que nous pourrons effacer, car la dette environnementale que nous léguons à nos enfants est, elle, ineffaçable.

Nous avons déposé un amendement budgétaire fort modeste pour introduire un investissement sans rupture dans certains secteurs de la transition écologique. Nous espérons qu'il sera voté par chacune et chacun de nos collègues dans cet hémicycle pour voir la cohérence.

Comme nous savons que vous êtes plus sensibles à la sobriété financière qu'à la sobriété écologique, nous vous proposons un amendement, certes important, de 80 millions d'euros, mais inférieur aux 230 millions d'euros d'investissements en moins. Cela n'entraînera pas forcément une hausse de la dette, puisque c'est pour certains l'élément le plus important. Nous l'avons calculé avec le montant de l'excédent brut prévu entre ce budget prévisionnel et celui de l'année dernière qui était de 80 millions d'euros.

Nous demandons par ailleurs la suppression de deux orientations de programme contestées et qui feront l'objet de débats lors de l'élection municipale : 1,6 million d'euros pour le projet "Réinventer Montparnasse" et surtout 8,7 millions d'euros pour le projet urbain partenarial avec "Ceetrus" sur la gare du Nord.

En contrepartie, si cela n'était pas suffisant, la section des recettes de fonctionnement est gagée sur l'augmentation des D.M.T.O. car il est important de flécher les recettes sur les investissements d'avenir qui préservent notre environnement et nos écosystèmes. Car à quoi bon rembourser une dette si la ville que nous chérissons n'est plus habitable ?

Nous proposons donc un amendement budgétaire de 80 millions d'euros. Il impacte la section d'investissements du budget primitif pour 2020 en réabondant de 20 millions d'euros le budget d'investissement des transports pour permettre le renforcement du Plan Vélo. Il réabonde aussi de 4 millions d'euros le budget d'investissement environnement pour la rénovation thermique des bâtiments de la Ville et de 36 millions d'euros la section de l'aménagement du territoire et de l'habitat pour venir en aide aux copropriétés privées et aux bailleurs sociaux dans la rénovation thermique. C'est enfin un réabondement de 20 millions d'euros pour la section d'aménagement du territoire et de l'habitat pour accélérer la débitumation de la voirie.

C'est un amendement raisonnable qui nous semble "votable" par tous les membres de l'Assemblée car il permet de maintenir une transition budgétaire et politique sur des investissements prioritaires entre ce vote budgétaire et celui de post-élection municipale, quelle que soit notre position sur le budget global.

Mes collègues compléteront mon intervention : Joëlle MOREL en présentant les autres vœux, Jacques BOUTAULT sur l'idée du budget vert avec le partenariat que j'ai cité tout à l'heure, et enfin Pascal JULIEN sur le budget de la Préfecture de police.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET.- Mes chers collègues, dans un contexte de mécontentement général, les personnels de la Ville de Paris se sont, eux aussi, fortement mobilisés pour dire non à la réforme des retraites. Jeudi dernier, il y avait 250.000 manifestants dans les rues de Paris. La réforme des retraites, l'atteinte au droit de grève, la réforme de la Fonction publique, toutes ces mesures pèsent de plus en plus lourd sur les fonctionnaires territoriaux, y compris ceux de la Ville de Paris. Demain, mardi 10 décembre, ce sera encore une journée de mobilisation massive.

La première proposition du budget emploi pour les personnels était en deçà de nos attentes. Vouloir à tout prix compresser la masse salariale ne peut pas répondre ni aux besoins de service public ni à ceux créés par les nouveaux équipements. Toutes les organisations syndicales ont d'ailleurs voté contre le projet de budget emploi 2020 lors du comité technique du 22 novembre.

C'est ainsi que le solde entre création et suppression d'emplois au projet du budget 2020 était négatif d'emplois de 48 adjoints administratifs, 54 adjoints techniques, 70 adjoints à l'animation, 26 agents de logistique générale, 10 agents de nettoyage, 13 agents spécialisés des écoles maternelles.

Ces suppressions et redéploiements mettent à mal le fonctionnement des services et aggravent les conditions de travail, d'autant plus que les personnels en contrat aidé, occupant le plus souvent des emplois permanents, n'ont pas tous été remplacés.

Nous sommes aussi inquiets de la privatisation rampante des services de nettoyage de la Ville. En effet, à la faveur de leur mouvement de grève, on apprend que ce serait un des objectifs de cette Direction d'externaliser la majorité des emplois liés à ce secteur. Nous pensons, au contraire, qu'il faudrait remunicipaliser la totalité du nettoyage des locaux de la Ville.

Depuis le début de la mandature, nous avons eu à soutenir nombre de salariés des entreprises de nettoyage privées, toutes ayant en commun une gestion moyenâgeuse, voire esclavagiste de leurs personnels. Qui voudrait pousser encore des travailleurs dans leurs bras ?

De plus, en dehors des considérations éthiques et humaines, on sait que le nettoyage réalisé dans le service public est de meilleure qualité et les agents des bureaux concernés apprécient de connaître les agents qui l'effectuent.

Le non-remplacement des agents partant à la retraite, la suppression de 22 postes d'agents de nettoyage titulaires et de 10 agents de nettoyage contractuels ne vont pas dans le bon sens. On veut vider la coquille pour nous mettre devant le fait accompli d'une privatisation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Un peu de silence, s'il vous plaît.

Mme Raphaëlle PRIMET.- C'est pourquoi nous avons déposé un amendement pour la création de 7 postes supplémentaires d'agents de ménage et le remplacement de 4 départs en retraite.

Par ailleurs, les personnels sont vieillissants et le travail difficile entraîne nombre de T.M.S. Nous demandons donc la mise en place et la création d'une brigade volante de 30 postes supplémentaires d'agents de ménage pour pallier les absences et éviter le travail en solitaire.

La création de 45 postes de techniciens supérieurs pour le suivi des risques professionnels dans les établissements de la petite enfance et de 25 postes de techniciens des services opérationnels chargés de la coordination de l'accueil des enfants en situation de handicap ne sont pas compensés par la création des postes d'auxiliaires de puériculture. Ces postes de catégorie B sont créés pour des personnels principalement chargés de l'accueil des enfants dans les établissements. C'est pour exiger que des agents les remplacent que les établissements de la petite enfance ont été appelés à la grève le 3 décembre par l'intersyndicale.

Malgré nos remarques, qui rejoignent sur certains points celles de la Cour des comptes, ce projet de budget reste difficilement lisible pour le personnel et les élus, et surtout ne correspond pas à la réalité des effectifs par corps et emploi. Ainsi certains corps, comme la petite enfance, bénéficient d'autorisations de sureffectif permanent et d'autres sont systématiquement en sous-effectif. Ces jeux d'écriture masquent la non-budgétisation d'emplois contractuels qui apparaissent pourtant dans l'état des effectifs ou la création d'emplois de titulaires qui ne sont pas à l'heure actuelle affichés.

Par ailleurs, nous avons soumis un amendement pour la création de 5 postes pour les bibliothèques Melville et Sabatier qui permettront une ouverture du dimanche de qualité, tant pour les personnels que pour les usagers, mais nous en reparlerons plus tard.

Enfin, nous avons proposé la création de 3 postes d'agents de contrôle des meublés touristiques pour une montée en charge progressive.

Pour conclure, nous devons toujours garder à l'esprit que derrière les chiffres de la masse salariale, il y a des femmes et des hommes qui travaillent pour la Ville. Ils et elles ne sont pas des coûts mais bien une richesse et un atout pour les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL.- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Même si Mme HIDALGO n'est pas là, je vais m'adresser à elle.

Madame HIDALGO, qui n'êtes pas là, sur beaucoup de sujets, comme sur la saleté, l'indicateur est souvent l'avis des Parisiens. Sur la saleté, ils sont 70 % à vous dire que Paris est de plus en plus sale et vous leur répondez en fait qu'il y a de plus en plus de progrès.

Sur des sujets plus concrets, comme les finances, cela va être plus difficile d'avoir un débat et de nous expliquer que tout va bien. Ce sera plus difficile parce qu'il y a un marqueur très clair, les chiffres, et parce qu'il y a une responsabilité unique, la vôtre. Le portefeuille des Parisiens est entre vos mains et celles de personne d'autre.

Puis il y a un constat indéniable, quand on regarde le résultat, c'est le naufrage. Les finances de la Ville, c'est même plus "le Titanic" mais "Vingt mille lieues sous les mers" ! Et pour que le sous-marin remonte, il va vite falloir changer de commandant.

Madame HIDALGO, depuis que Paris existe, jamais sa dette n'a été aussi élevée. Vous avez littéralement pulvérisé tous les records de la dette : elle était de 3,600 milliards d'euros quand vous êtes arrivée en 2014, et c'était déjà une belle augmentation puisque fois trois sous votre prédécesseur et aujourd'hui, au regard du budget primitif que vous nous soumettez, notre dette va a priori monter jusqu'à 6,600 milliards d'euros en 2020, c'est-à-dire 3 milliards d'euros de plus en six ans, soit plus 83 %.

A l'heure où je vous parle, chaque bébé parisien commence sa vie avec une dette municipale de 3.143 euros sur le dos. C'est donc un joli cadeau de naissance de votre part. Mais, Madame HIDALGO, sans argent, comment on fait ces prochaines années pour financer le logement, les aides sociales, les espaces verts, les mobilités propres ? Comment on fait ?

Comme tous les ans à la même période, on dit tous ici dans cet hémicycle des choses absolument identiques. On pointe les gaspillages, les économies que l'on pourrait faire mais rien ne change : inlassablement la dépense et la dette augmentent. Comme tous les ans, je vais donc vous parler des frais de personnel délirants, des subventions monstres attribuées de manière discrétionnaire à un paquet d'associations qui n'œuvrent pas toutes en faveur de l'intérêt général. Je vais vous parler aussi de l'argent parisien que vous avez flambé sur des projets ratés, annulés, abandonnés comme Vélib' et bien d'autres. On est donc reparti !

Les frais de personnel, on recommence. Les frais de personnel tout d'abord, ils représentent plus d'un tiers du budget de notre Ville, de loin le plus gros poste de dépenses. Des frais proportionnellement gigantesques chez nous par rapport à toutes les autres villes du monde. Des frais qui augmentent énormément, tous les ans, tous les ans, tous les ans ! On nous avait dit que la fusion du Département et de la Ville se traduirait par une économie, sauf que c'est exactement l'inverse qui s'est produit.

Dans le personnel parisien, il y a beaucoup d'agents municipaux valeureux qui travaillent dur, qui gagnent peu et qui font ce qu'ils peuvent pour faire tourner notre Ville. Puis il y a les autres, les membres de votre cabinet par exemple, qui ont une situation matérielle nettement plus confortable. Ils sont 240 dans votre cabinet et cela fait autant que pour tout le Gouvernement réuni, plus même encore.

Vous avez aussi quasiment autant d'adjoints, voire plus, que le Président de la République n'a de Ministres pleins. Vous avez 27 adjoints précisément avec tous leurs conseillers, les frais de chauffeur, les frais de réception, les cabinets, etc., que tout cela implique. Avez-vous, Madame la Maire, le sentiment de donner l'exemple ?

On peut reparler, encore et toujours à ce titre, de la Direction de la Communication de la Ville de Paris qui est absolument pléthorique : 300 agents pour communiquer sur votre action de maire, c'est quatre fois plus que pour tout le service d'information du Gouvernement. D'ailleurs, on l'a tous noté, c'est précisément à la Direction de la Communication que la masse salariale explose tous les ans.

Pouvez-vous faire un peu moins de bruit, s'il vous plaît ? Comme on ne m'aide pas à faire le silence dans l'hémicycle, ce serait sympa, merci. C'est extrêmement dur de parler avec du bruit de partout dans les oreilles en stéréo !

Je parlais donc de la Direction de la Communication où les agents sont quatre fois plus nombreux qu'au service d'information du Gouvernement. D'ailleurs, on l'a noté, c'est à la Direction de la Communication que la masse

salariale explose le plus tous les ans, surtout en approchant des élections. La Direction de la Communication a des frais qui ont augmenté de 32 % en 2019.

Encore un autre sujet maintes fois évoqué ici, le taux d'absentéisme record chez les agents municipaux est de 12 % à Paris, c'est 50 % de plus qu'ailleurs en France. C'est 1.300.000 heures qui sont perdues par an parce que le personnel ne vient pas travailler. Cela fait 281 millions d'euros à la poubelle ou bien l'équivalent du travail annuel de 5.700 agents. Je ne les incrimine pas. Sans doute y a-t-il quelque chose qui ne tourne pas rond au niveau des ressources humaines. Peut-être un malaise, peut-être des abus mais on ne peut pas le savoir, puisque jusque-là vous n'avez rien fait pour résoudre la situation.

Et je n'ose pas parler du temps de travail particulièrement bas à Paris, où on économiserait 74 millions d'euros annuels, si au moins tout le monde faisait les 35 heures hebdomadaires comme la loi l'impose.

Ensuite, il y a les subventions aux associations et je n'ai pas manqué de m'en émouvoir ces six dernières années sur des cas bien précis. Je le ferai d'ailleurs encore au cours de cette session sur un cas particulièrement absurde.

Les subventions aux associations, c'est plus de 280 millions d'euros par an et c'est là encore en hausse constante avec plus 33 % depuis que vous êtes là.

Mon meilleur exemple restera - je n'en aurai jamais marre de le citer - cette association qui s'appelle "Dédale" et à qui nous donnons plus de 200.000 euros tous les ans pour transformer des places de parking en lieux de méditation ! En revanche, pour "Le refuge", qui recueille des homosexuels rejetés par leur famille, nous donnons à peine 1.000 euros et ils doivent s'étrangler. Et c'est l'association "Halte Aide aux Femmes battues" à qui nous donnons à peine plus.

Dans cet hémicycle, on donne n'importe quoi à n'importe qui, pourvu que les demandeurs vous apparaissent sympathiques. Et surtout, on ne contrôle jamais, mais alors jamais, l'usage qui est fait des sommes très généreuses que nous avons attribuées. Peu importe si les actions des associations sont lisibles ou non, pas d'objectifs, pas de résultats à fournir.

Pour terminer, il y a les grands gaspillages conjoncturels, où vous avez su vous réinventer tous les ans. Là, vous n'avez pas manqué de créativité ! Ce sont les sommes énormes englouties par la gestion calamiteuse de Vélib', que d'ailleurs vous n'avez même pas osé chiffrer tant le coût doit être exorbitant. C'est la disparition d'Autolib' dont la seule rupture de contrat nous a coûté 235 millions d'euros d'indemnités vis-à-vis du groupe "Bolloré". Ce sont les dizaines de millions d'euros de perte de recettes sur les panneaux publicitaires, parce que vous avez passé des contrats avec M. DECAUX en dépit des règles des marchés publics. Donc le Conseil d'Etat nous a demandé, et c'est bien normal, de retirer ces panneaux.

Madame HIDALGO, je sais ce que vous allez encore nous dire, en conclusion de ces débats, que ce n'est pas si grave et qu'il y a des villes où les finances sont pires. Mais ici, on n'est pas dans les autres villes. Piller notre budget, c'est piller notre avenir, c'est empêcher Paris d'innover, d'investir, d'aider. Je pense que les générations futures n'ont pas à porter injustement notre fardeau.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Marie-Laure HAREL.

Je donne la parole à Laurence GOLDGRAB qui sera la dernière intervenante de cette matinée.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je disais tout à l'heure qu'il fallait du courage en politique et il en faut aussi pour écouter des contrevérités, comme nous venons de le faire.

Mes chers collègues, un budget, c'est beaucoup de chiffres, parfois immatériels mais ces chiffres ont une traduction concrète dans nos politiques publiques. Le budget donne le la à nos choix politiques.

En suivant les débats parlementaires du P.L.F. 2020, on peut légitimement s'interroger sur les choix politiques du Gouvernement. La pression financière qu'il souhaite faire peser sur les collectivités territoriales, et notamment sur Paris, pourrait par exemple être interprétée comme une mesure politicienne pour tenter de mettre en difficulté notre majorité dans la construction de son budget à la veille des élections municipales. Bien entendu, nous ne pourrions adhérer à cette théorie, convaincus que l'intérêt des Parisiens et des Parisiennes ne pourrait être mis à mal pour quelques calculs politiques.

Malgré un contexte toujours plus tendu et incertain pour les finances des collectivités et de notre Ville, l'Exécutif, et en particulier l'adjoint aux finances, a élaboré un budget s'inscrivant dans le sillage que nous avons tracé depuis 2014 et c'est bien normal.

Dans les objectifs que nous nous sommes fixés pour Paris, nous en partageons évidemment l'ambition, bien que nous ayons quelques amendements à vous soumettre pour appuyer sur certaines politiques qui nous semblent importantes et je ne doute pas que vous ferez droit à nos amendements.

Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons débattu de la santé à Paris, rappelant que si Paris, comparé au reste du territoire français, est privilégié, il n'en reste pas moins de grandes disparités d'un arrondissement à l'autre. En effet, le Nord-Est parisien est bien moins doté en médecins que l'Ouest, et le Nord-Est parisien manque cruellement de médecins spécialistes installés en secteur 1. Or, avoir accès à une médecine de proximité de qualité et à un prix réglementé contribue à la justice sociale.

Trop nombreuses sont les personnes qui renoncent aux soins en raison d'un coût trop élevé. Je vous assure qu'une visite chez un ou une gynécologue n'est en rien une visite de confort mais bien un geste nécessaire pour la bonne santé des femmes. Cependant, une visite à 70 euros en moyenne n'est pas accessible à une femme à faibles revenus qui ne peut s'offrir une mutuelle. Il en va de même pour les pédiatres.

C'est difficile de blâmer les médecins qui, en raison du prix du foncier, ne peuvent s'installer en secteur 1 et gagner convenablement leur vie. La Ville a mis en place un très bon système d'aide à l'installation qui a fait ses preuves auprès des médecins généralistes : Paris Med'. Nous proposons donc d'abonder de 200.000 euros la ligne consacrée à ce dispositif, afin d'adopter une politique encore plus incitative vis-à-vis des médecins spécialistes pour repeupler le Nord-Est parisien notamment.

Un autre amendement et une autre mesure d'intérêt social et sociétal concernent la formation des intervenants en milieu scolaire en matière d'éducation sexuelle, mais aussi de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ces deux sujets, bien que différents, sont liés. Dans les deux cas, il y a un réel besoin dans nos établissements scolaires d'interventions de qualité.

Ce sont des sujets trop importants, trop déterminants dans la construction des enfants, pour ne pas s'en soucier. Transformer nos sociétés et éradiquer les féminicides passera par l'éducation et l'évolution des mentalités, tout comme mettre fin aux comportements sexuels à risque. Or, aujourd'hui, nous n'avons que peu ou pas de visibilité sur les interventions réalisées en milieu scolaire et, d'une école à l'autre, les niveaux des informations délivrées peuvent être très inégaux.

Nous avions déjà soulevé ce problème en février 2018, mais les choses ayant malheureusement peu évolué depuis, malgré les efforts de la Mairie, nous proposons un amendement qui est de consacrer 100.000 euros pour la formation des intervenants en milieu scolaire, notamment via un soutien aux associations dans ce domaine. Nous espérons être entendus sur cette problématique, afin de faire évoluer positivement les choses.

Lors des propos liminaires, j'évoquais aussi le difficile climat social et notamment la précarité étudiante qui a pris le visage de ce jeune Lyonnais qui, désemparé, s'est immolé par le feu. Ce drame a permis de mettre un coup de projecteur sur une situation pourtant anormale mais de laquelle nous avons fini par nous accommoder, oubliant peut-être que des étudiants doivent choisir quel repas ils sauteront cette semaine.

Paris est une ville où vivent de nombreux étudiants et où de prestigieux cursus sont proposés dans de grandes écoles ou des facultés de renom. Oui, mais être étudiant à Paris demande parfois de grands sacrifices et la première raison est bien entendu les prix de l'immobilier. Le prix moyen d'un studio à Paris est de 830 euros. Partons-nous réellement avec les mêmes chances de réussite quand en plus de notre cursus universitaire nous devons travailler et que nous n'avons pas les moyens de manger trois repas par jour ? La réponse est sans suspense : non. Et si nous croyons profondément à l'école publique et laïque, à la réussite éducative et au mérite, nous sommes également intimement convaincus que la République doit garantir à tous ses enfants les mêmes chances de réussite.

Nous le savons, la Ville s'est engagée pour l'habitat des étudiants, quand l'Etat a jugé nécessaire de baisser les A.P.L. La Ville soutient de nombreux projets et associations luttant contre la précarité étudiante. Ces associations, qui viennent en aide aux étudiants pour alléger leur budget d'alimentation, par exemple, proposent des paniers à moindre coût.

Bien que ces solutions ne soient que des pansements sur une jambe de bois, elles ont le mérite d'exister et elles permettent à des étudiants de se loger et se nourrir. Nous proposons par un amendement de consacrer 250.000 euros supplémentaires à la lutte contre la précarité étudiante en dépenses de fonctionnement. C'est le sens d'une ville solidaire et inclusive, une ville qui se bat pour que tous les étudiants puissent étudier dans des conditions décentes.

Cette ville que nous construisons ensemble depuis 2001, nous l'avons également souhaitée plus résiliente, plus verte et plus cyclable. Nous partageons pleinement ces ambitions, convaincus que la ville de la voiture est celle d'hier et que la ville de demain sera celle du vélo et des transports en communs propres. Certains nous taxent de doux rêveurs, mais c'est le choix des gens de gauche de construire une cité idéale, celle qui n'existera probablement jamais, mais pour vivre l'homme a besoin d'étoiles. Paroles d'un radical de gauche.

Depuis 2001 et grâce à la politique audacieuse menée en particulier sous ce mandat, ce sont aujourd'hui 1.100 kilomètres de linéaires cyclables disponibles dans Paris. De quoi pédaler sereinement à travers Paris. Mais si nous voulons rendre cette ville 100 % vélo compatible, nous devons améliorer l'entretien des pistes cyclables. Un cycliste sera beaucoup plus vulnérable aux conditions météorologiques et à l'entretien de la chaussée que ne peut l'être un automobiliste. Les pistes recouvertes de feuilles mouillées ou de neige représentent un danger supplémentaire. Tout comme les déchets qui peuvent parfois, et cela toute l'année, joncher certaines portions de pistes cyclables. De plus,

il est évident que créer des pistes cyclables, c'est créer une charge supplémentaire de travail pour nos agents. Une piste cyclable, c'est un espace de plus à nettoyer.

Par un amendement, nous proposons de renforcer les effectifs de la DPE, afin d'assurer un meilleur entretien des pistes cyclables mais aussi des trottoirs de Paris.

Enfin, le dernier mais non moins important, est un amendement pour oser. Oser mettre un terme au financement des crèches confessionnelles ne respectant pas le principe de neutralité. Oser mettre un terme à une pratique d'un autre temps qui ne respecte pas, selon nous, l'une des valeurs fondamentales qui constituent notre République : la laïcité.

Attachés aux valeurs de la République, nous sommes des laïcs convaincus et subventionner les crèches confessionnelles va à l'encontre de nos convictions. La République ne reconnaît, ni ne salarie ni ne subventionne aucun culte. C'est ainsi que l'article 2 de la loi de 1905, garantissant la séparation des Églises et de l'Etat, est rédigé. Son sens est clair : l'Etat et donc les collectivités ont une obligation de neutralité. Il en va de même dans les organismes subventionnés.

J'ai toujours été constante sur cette position qui n'intéresse que moi, en tant que radical de gauche. Cet amendement n'est donc pas une surprise, tout comme notre vote lors des subventions à ces établissements pour la modique somme de 2,9 millions d'euros tout de même. Nous vous proposons donc de redéployer cet argent en direction des places de crèches publiques et à construire, et pourquoi pas également des crèches en entreprise, notamment pour les T.P.E. et les P.M.E. parisiennes.

Voilà, ce sont tous les amendements que nous avons formulés. Ce sont, je crois, des demandes sensées, raisonnables et politiquement justifiées. Nous espérons trouver un compromis sur l'ensemble de ces demandes.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Présidente du groupe RG-CI.

Chers collègues, je vous propose de suspendre la séance. Je rappelle que les membres de la 1ère Commission sont invités à se retrouver à 14 heures 30 en salle de 7e Commission. Quant à la séance, elle reprendra à 14 heures 45. Je dis bien 14 heures 45. Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance, et donc, de poursuivre notre discussion budgétaire.

Débat budgétaire - Etat spécial territorial (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- La parole est à M. le maire du 6e arrondissement, M. Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur le président de séance.

Mes chers collègues, l'examen du budget 2020 de notre collectivité est un moment essentiel, vous le savez, qui doit nous permettre de remettre en perspective l'action et les politiques municipales. Cet exercice est facilité par le nouveau statut de Paris, qui, en fusionnant la Commune et le Département, a rendu plus lisible, plus compréhensible, notre périmètre d'intervention. Comme beaucoup de métropoles, de villes-monde, même si Paris, par son nombre d'habitants, apparaît comme une petite métropole comparée aux grandes métropoles asiatiques ou américaines, Paris a vu progressivement ses politiques se diversifier en direction de nouveaux publics, de territoires ou d'activités qui n'étaient pas historiquement dans ses priorités.

Les temps changent, certes. De nouvelles problématiques apparaissent. Les financements croisés ou complémentaires se développent, générés par le désengagement financier de l'Etat et le millefeuille territorial. Si nous n'y prenons pas garde, l'accueil des Jeux olympiques dans un peu plus de quatre ans pourrait nécessiter des apports complémentaires des collectivités organisatrices, la Région Ile-de-France et Paris, si l'Etat ne les assume pas ou n'est pas en mesure de le faire. A cet égard, l'accumulation des chantiers en Ile-de-France engendre déjà une inflation des coûts de construction. Qu'en sera-t-il si la filière du bâtiment reste sous tension ou si certains équipements voient leurs équipements glisser, comme nous pouvons le craindre dès maintenant avec le stade nautique dont la Métropole a la charge ? Il convient donc de mener un audit complet sur la dette, l'état des finances et sur la capacité budgétaire qu'aurait notre Ville à dégager des marges de manœuvre, si besoin était, afin de faire face à des dépenses non prévues aujourd'hui, mais qui nous seraient dictées par les événements.

En effet, nous pensons que, quels que soient les ides de mars, cet audit s'imposera à la nouvelle majorité. Nous vous proposons donc de l'acter dès aujourd'hui, et c'est l'objectif de l'amendement que nous proposons au

vote de l'Assemblée, en acceptant évidemment, Monsieur le Maire, mes chers collègues, qu'il soit partagé par le plus grand nombre, afin de lancer l'appel d'offres pour que la nouvelle équipe sortie des urnes dispose rapidement, dès après son élection, d'un tableau de bord opérationnel. Dans le climat de défiance que nous connaissons tous et qui nourrit la suspicion de certains de nos concitoyens, le refus de toute autorité chez d'autres, la réalisation de cet audit - qui donnerait lieu, bien évidemment, à un débat au Conseil de Paris, puis à une présentation citoyenne qui resterait à déterminer - cet audit et cette méthode agiraient dans l'autre sens, celui de la restauration du lien de confiance indispensable entre les élus et les citoyens : mieux dépenser l'argent public ; s'interroger sur son utilisation, sur les buts assignés, les objectifs atteints ; évaluer l'efficacité des politiques mises en œuvre ; développer le contrôle interne et les audits ; s'assurer, enfin, que l'argent consommé correspond bien à l'essence de la politique municipale et en contrôler l'usage.

Sommes-nous sûrs que nous n'avons pas, dans ce domaine, des progrès à faire, des exemples à suivre, des interrogations à avoir ? Alors que beaucoup de nos concitoyens doutent du bon usage des deniers publics, contestant ou peinant, malheureusement, à acquitter leurs cotisations fiscales, ne devons-nous pas répondre à leurs légitimes questions : comment et pour quelles politiques nos impôts locaux et les dotations de l'Etat sont-ils dépensés ? Qu'en est-il de leur progression, de leur emploi ? Quelle est la trajectoire de la dette à court, moyen et long termes ? Quels sont les moyens et les effectifs consacrés à l'entretien de l'espace public et quelle est l'évolution constatée sur la mandature ? Quel est le montant et la liste des subventions accordées aux associations, et quels sont les contrôles et les retours d'expérience effectués ?

Les réponses à ces légitimes questions sont de nature à renforcer la confiance des Parisiennes et des Parisiens, à restaurer les liens distendus avec leurs élus. Cette exigence de transparence, non seulement nous est demandée, mes chers collègues, mais elle nous oblige, quelle que soit notre appartenance politique ou notre devenir personnel avec les Parisiens. Je les partage et je souhaite que vous les partagiez également.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Voilà une intervention qui correspondait bien à cet après-déjeuner et à ce début de séance budgétaire.

Non, non, pas du tout, au contraire, mais votre légendaire sérénité a été appréciée, je crois, par l'Assemblée.

Je ne donne pas la parole à Mme Fadila MÉHAL puisque je ne la vois pas, mais, par contre, je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'interviens dans le débat du budget au sujet de la culture. En six ans, des problématiques sont demeurées, d'autres apparaissent. A l'occasion de ce débat, comme chaque année, nous pouvons donc adapter nos politiques pour qu'elles soient toujours plus justes. C'est en ce sens que je vous présente trois amendements portés par le groupe "Génération.s".

Le premier concerne l'achat de matériel audiovisuel pour équiper la salle polyvalente de la "M.J.C. Les Hauts de Belleville", dans le 20e arrondissement. La M.J.C. est un lieu de culture de proximité située rue du Borrégo, au Nord-Est, en quartier populaire. C'est un lieu d'éducation populaire, original, puisqu'il associe un F.J.T. et une M.J.C. C'est un lieu de pratique artistique amateur, de résidence pour les compagnies artistiques, d'accueil d'artisans d'art dans la boutique éphémère, de débats par ses réunions philosophiques, les "Projections débats". Dans une ville en transition, la culture de proximité y prend tout son sens. Aller à pied au théâtre, au cinéma, chanter dans une chorale, emprunter un livre à la bibliothèque de son quartier, ne sont que des exemples de circuits courts vertueux appliqués à la culture. Avoir des lieux où rencontrer ses voisins, créer du lien autour de communs, partager l'imaginaire par l'artistique et la créativité, participe à construire un territoire résilient.

La M.J.C. a été rénovée l'année dernière et a ouvert de nouveau ses portes en septembre. Une belle salle polyvalente permet de mutualiser pratiques sportives et pratiques culturelles. Pour que les habitants et les habitantes puissent y voir des films, du spectacle vivant, y débattre, il s'agit d'aider à hauteur de 60.000 euros à l'équipement de cette salle en lumière et en son.

Le deuxième amendement concerne le maintien de lieux culturels parisiens. Un maillage, un réseau de lieux pour la création et la pratique culturelle est un objectif mené par la Ville de Paris. Depuis quelques années, la spéculation foncière en hausse a des conséquences sur ces lieux intermédiaires, ces lieux qui inventent au quotidien des liens avec les habitants et les habitantes du territoire, qui inventent des accompagnements artistiques. Or, par la montée des prix, la pression sur le foncier, des lieux ont fermé. Je pense à "Confluence", à "La Loge", à la "Comédie de la Passerelle". D'autres sont menacés, comme "La Clef", dans le 5e arrondissement. Nous proposons donc que la Ville se dote d'un nouvel outil pour lutter contre la pression immobilière et soutenir ce réseau de lieux, 10 millions d'euros pour préempter en cas de vente, comme cela aurait pu être le cas au moment de la vente de "La Flèche d'or", dans le 20e arrondissement.

Le troisième amendement propose d'augmenter le soutien de la Ville aux arts de rue. Nous avons déjà la chance d'avoir plusieurs festivals chaque année à Paris qui permettent aux Parisiens et aux Parisiennes de découvrir

la diversité des propositions artistiques. Je pense, par exemple, au festival "Et 20 l'été" qui se déroule dans l'espace public du 20e arrondissement, dans les jardins, les cours des immeubles sociaux, les placettes. Toutes les propositions sont gratuites. La plupart sont participatives. Or, les arts de rue sont confrontés à une difficulté supplémentaire qui pèse sur leur budget : le renforcement des mesures de sécurité suite aux attentats de 2015 pour tout événement qui se déroule sur l'espace public à Paris. Pour y faire face, pour que les coûts ne pèsent pas sur la part du budget consacré à l'artistique, nous proposons que 150.000 euros soient ajoutés en fonctionnement. De plus, la Ville de Paris ouvrira, dans le 13e arrondissement, la première fabrique culturelle artistique pour le cirque et les arts de rue pour accueillir en résidence des compagnies intervenant à Paris. Nous proposons, pour renforcer cet investissement, que 150.000 euros soient ajoutés aussi au budget d'investissement.

Vous le comprenez bien : culture de proximité, lieux pour créer, lieux pour pratiquer, lieux de lien social, voilà les axes que nous proposons pour amender ce budget.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI.

Si vous prenez connaissance de la lettre rectificative, présentée par le premier adjoint, vous allez trouver beaucoup de plaisir à la parcourir.

Je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour ce dernier budget de la mandature, vous connaissez l'attachement de notre groupe à la culture. Aussi, j'interviendrai, pour ma part, sur le budget consacré au patrimoine culturel. Dans ce budget primitif 2020, l'entretien et la valorisation du patrimoine culturel s'établissent à 22 millions d'euros en dépenses d'investissement. Il fut de 17,825 millions d'euros au B.P. 2019. Je souhaiterais que l'on puisse avoir un suivi financier précis du plan consacré aux édifices cultuels voté au Conseil de Paris. En effet, 80 millions d'euros étaient prévus dans le plan 2015-2020, que nous avions d'ailleurs voté en début de mandature. Finalement, ce sont 140 millions d'euros au total qui ont été engagés, dont 80 millions d'euros dépensés entre 2015 et 2020. C'est la preuve, Monsieur le Maire, que vous aviez sous-estimé l'ampleur des travaux. Mais, évidemment, mieux vaut s'en rendre compte plus tard et corriger le tir que pas du tout. Et cela, bien sûr, au bénéfice du patrimoine parisien.

Je rappelle ces chiffres importants concernant ce patrimoine culturel si précieux. Paris est propriétaire de 96 édifices cultuels, 40.000 œuvres d'art et 130 orgues. Certains chantiers ont été réalisés à l'image de la façade sud de l'église Saint-Eustache, à hauteur de 2,3 millions d'euros, et de l'entrée de l'église Saint-Augustin à hauteur de 4,7 millions d'euros. D'autres sont en cours. Je pense à l'église de la Trinité, dont les coûts sont estimés à 26 millions d'euros, soit plus de 30 % des dépenses initialement prévues dans le plan. Je rappelle : un plan qui couvre 2015-2020. C'est donc dire que 80 millions d'euros étaient loin, mais vraiment très loin, d'être suffisants au regard des autres et nombreux édifices religieux nécessitant des travaux à Paris. 16 millions d'euros, c'est également le coût de deux autres opérations d'envergure : celle de l'église Saint-Louis-en l'Ile et celle de Saint-Philippe du Roule.

Ces trois exemples, Monsieur le Maire, concentrent à eux seuls une part très importante de l'enveloppe originelle : 42 millions pour trois opérations seulement, soit plus de la moitié du plan initial de 80 millions. La marge de manœuvre pour la restauration des autres édifices est donc aujourd'hui très limitée. Les 40 millions d'euros supplémentaires annoncés lors du budget supplémentaire de 2019 ne peuvent pas cacher le manque de projection et, je dirais même parfois, le manque d'ambition, d'analyse, d'étude approfondie de la Ville de Paris. Et nous savons bien tous que les coûts d'opération sont en très grand nombre souvent très sous-estimés.

A cela s'ajoutent les 13 autres chantiers en cours qui débuteront d'ici 2020, pour un total de 49 millions d'euros, comme cela est d'ailleurs indiqué sur le site de la Ville. Le budget dédié dans le plan 2015-2020, à mon avis, a beaucoup sous-estimé ces travaux qu'il faudra mener. Nous le regrettons et nous continuerons d'exiger un vrai plan pour notre patrimoine culturel. C'est pourquoi mon groupe souhaite que la Ville de Paris transmette aux élus des études relatives aux travaux du patrimoine culturel parisien par souci de transparence, bien sûr, mais afin de disposer des informations permettant d'analyser les besoins, les coûts et surtout, les calendriers. Il serait, en effet, utile de préciser les montants apportés, par exemple, par le mécénat et l'Etat, également, pour chaque opération depuis 2014. Nous savons que 10 millions d'euros de subventions sont alloués par l'Etat et que 20 millions d'euros de financements externes sont recherchés, notamment par le mécénat, et peut-être avec l'histoire des bâches publicitaires.

Les Parisiens, ainsi que les élus, doivent pouvoir disposer de toutes ces données relatives à leur patrimoine dans un document synthétique. Et d'ailleurs, il a été fait, bien sûr, par l'adjointe, un rapide point d'information sur le patrimoine parisien en 2e Commission, mais je pense qu'il doit être un peu plus musclé.

Je pense également à notre patrimoine culturel, et notamment aux œuvres d'art dans l'espace public, auxquelles mon groupe est très attaché. J'avais, à mon tour, déposé plusieurs vœux relatifs à la médiation de ces œuvres d'art à ciel ouvert et je me réjouis de l'augmentation des crédits consacrés à leur entretien, plus de 100.000 euros. Mais cela intervient bien tard dans la mandature, alors même qu'elles souffrent parfois de délabrement et des intempéries. Aussi, il nous faudrait un état des lieux précis de ces œuvres d'art dans l'espace parce qu'elles sont parfois en grand danger, nécessitant un plan financier de rénovation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Fadila MÉHAL.

Je donne maintenant la parole à Mme Gypsie BLOCH.

Mme Gypsie BLOCH.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, entre septembre 2018 et septembre 2019, ce sont près de 3.000 élèves en moins qui ont fait leur rentrée dans nos écoles et plus de 13.500 élèves en moins depuis le début de la mandature. Alors, je veux bien entendre, cher Jean-Louis MISSIKA, que la baisse des effectifs dans les écoles est en fait due à la baisse de la natalité qui touche toute l'Europe - c'est possible - mais moi, je crois aussi le Rectorat qui nous dit que, comme par hasard, les académies voisines voient leurs effectifs augmenter. Vous pouvez user de la méthode Coué comme bon vous semble et refuser de vous interroger objectivement sur ce phénomène, mais ce n'est pas seulement une coïncidence. C'est simplement que les enfants ne sont plus scolarisés dans les écoles de Paris et ils le sont dans les académies de Créteil et de Versailles, ou, autrement dit, les familles avec enfants partent de Paris.

Dans ces conditions, votre communication ne devrait pas souhaiter que Paris reste une ville où il fait bon vivre en famille, mais qu'elle redevienne une ville que les familles ne désertent pas, une ville qui s'adapte à elles, et non l'inverse. Une ville qui s'adapte à ces familles, c'est une ville où les parents peuvent trouver une solution de garde adaptée à leurs besoins et qui leur permet de mieux concilier leur vie personnelle et leur vie professionnelle. La seule question qui doit motiver l'action municipale, c'est donc de faciliter la vie des parents qui jonglent entre le travail et les transports pour récupérer leurs enfants à l'école, à la crèche, faire les devoirs, le dîner, etc. Et les services municipaux ont pour rôle de faciliter le quotidien de ces parents en adaptant leurs horaires. C'est l'objet de la proposition que nous portons, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, de retarder la fermeture de certaines crèches par secteur jusqu'à 19 heures 30, ou encore de refondre l'accueil périscolaire après la classe pour proposer un accueil tout en un jusqu'à 19 heures, avec goûter et service d'étude de qualité et activité pour tous les élèves.

La Ville doit aussi accorder une place privilégiée aux familles et favoriser l'instauration de rituels précieux dans les rythmes de l'enfant. Au-delà des ludothèques, évoquées dans votre communication, je pense à l'ouverture des bibliothèques le dimanche pour y réserver des plages horaires dédiées aux familles. De tels créneaux permettraient de favoriser l'accès et le goût de la lecture.

Les parents parisiens sont, par ailleurs, en droit d'attendre de la Ville un cadre de vie de qualité pour leurs enfants. La Mairie devrait leur garantir des établissements scolaires de qualité, bien chauffés, bien ventilés, propres, sûrs et sans rongeurs. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas aujourd'hui. L'école Murat, dans le 16e arrondissement, dont il a fallu décider la fermeture en urgence au printemps dernier, est l'illustration parfaite de ce manque d'entretien. En 2018, la C.R.C. relevait déjà que vous aviez considérablement réduit les dépenses d'investissement pour les écoles entre 2013 et 2017. Elle pointait notamment une baisse de 20 millions d'euros de l'enveloppe de travaux de construction et de grosses réparations, ainsi qu'une réduction de plus de 30 millions d'euros de l'enveloppe de travaux de réparations récurrentes.

Pourtant, à la lecture du rapport budgétaire, et contrairement à ce que la communication prétend sur le soi-disant maintien des efforts budgétaires de la Ville pour garantir de bonnes conditions d'apprentissage, vous prévoyez, en 2020, une nouvelle baisse des crédits d'investissement de près de 20 millions d'euros pour le premier degré. C'est à peine croyable au regard de l'état de certaines écoles.

Je souhaiterais enfin vous alerter sur un problème que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder ici : le non-remplacement de certains personnels de crèche, qui conduit aujourd'hui à ne pas attribuer des places pourtant existantes dans certains établissements, faute de personnel. Et là, on frôle l'absurde. Il devient urgent de recruter des personnels volants et de se poser la question de l'attractivité si nous n'avons pas assez de candidats. C'est bien beau de se glorifier de la création de 5.000 places en crèche supplémentaires, mais si une partie de ces places n'est pas occupée, à quoi bon ?

Pour finir, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous souhaitons vous renouveler notre demande quant à la formation d'un vivier de personnels pouvant assurer le service minimum les jours de grève, et ce, en amont, de façon à éviter de se retrouver dans la situation de jeudi et vendredi derniers, qui perdure d'ailleurs aujourd'hui et qui perdurera demain "a minima", pénalisant les familles parisiennes toujours contraintes au système D.

Je note, à ce sujet, que le problème n'est plus le manque de personnels volontaires, mais le fait qu'ils n'habitent pas à Paris. Je vois que vos éléments de langage pour justifier que vous ne vous forciez votre talent pour la mise en œuvre du S.M.A., évoluent.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Gypsie BLOCH.

Je donne maintenant la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais intervenir en tant que présidente de la Commission Culture, sur le budget de la culture.

Ce budget 2020 pour la culture est le dernier de cette mandature. Et c'est avec un plaisir non dissimulé que nous avons entendu parler Christophe GIRARD, adjoint à la Culture, de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de rationalisation des dépenses dans la présentation du budget culture en 2e Commission, élément de langage qui était inconnu jusqu'à présent, mais dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Le printemps 2020 sera marqué par la réouverture de plusieurs musées de Ville de Paris : le musée Carnavalet, après trois ans de travaux, le palais Galliera, fermé depuis l'été 2018, ainsi que la maison de Victor Hugo, après un an de travaux, et le musée Cernuschi, qui a fermé ses portes au printemps dernier. Cependant, nous ne pouvons que regretter ces rénovations patrimoniales trop tardives, qui ont forcément augmenté les coûts de rénovation par un défaut d'entretien régulier lors des précédentes mandatures. Cet effort de rénovation salutaire, nécessaire et indispensable, a cependant bloqué tout projet culturel d'ampleur dans notre ville, et nous le regrettons.

Pour augmenter de manière plus significative les recettes propres des musées de la Ville de Paris, notre groupe avait proposé l'expérimentation d'une tarification de l'accès aux collections permanentes, aujourd'hui gratuites, par une contribution volontaire. Nous nous réjouissons que notre groupe ait été entendu et qu'un principe de ticket donation ait été mis en place dans les musées parisiens, et convaincra les Parisiens qui le souhaitent de faire des dons.

Nous sommes heureux de constater que, pour l'année 2020, les recettes d'investissement sont en hausse, notamment en raison des mécénats et des redevances liées aux bâches publicitaires. Il est néanmoins dommage que la Ville n'ait pas fait l'effort de développer davantage le mécénat des particuliers, ou participatif, pour la rénovation de ces établissements culturels, comme notre groupe l'avait proposé à plusieurs reprises. Il aurait été intéressant de tester, par exemple, ce type de mécénat sur le modèle du "crowdfunding", en récompensant les donateurs particuliers en fonction de leurs dons par paliers, par exemple une visite guidée gratuite de l'établissement une fois celui-ci rénové, un livre de collections muséales. Le succès du "loto du patrimoine", initié par Stéphane BERN, démontre à quel point les citoyens sont sensibles à la cause du patrimoine et sont prêts à y contribuer directement et activement.

Je regrette, d'ailleurs, en tant que présidente de la 2e Commission, que le patrimoine n'ait pas fait l'objet d'une communication au cours du mandat. Je l'ai déjà dit, mais je le répète : si nous ne nions pas les efforts de la majorité pour rénover le patrimoine parisien bien souffrant, nous aurions souhaité avoir une vision d'ensemble sur l'état de ce patrimoine à la portée universelle qui appartient à tous les Parisiens, et plus de transparence sur les modalités de programmation des travaux. Les fontaines et les églises sont autant de joyaux de notre patrimoine qui nous sont chers, et la responsabilité de leur entretien au fil des décennies voire des siècles est collective.

Concernant les établissements culturels de proximité, le groupe UDI-MODEM a toujours encouragé, évidemment, les investissements dans les établissements culturels de proximité. Néanmoins, je pense qu'il faut avoir l'ambition d'aller plus loin, notamment sur l'ouverture des bibliothèques les jours fériés et en soirée. Je ne serai pas plus longue sur ce sujet puisque j'aurai l'occasion de m'exprimer plus tard dans le cadre du projet de délibération DAC 322.

Concernant les conservatoires municipaux, nous avons demandé qu'un bilan de la réforme des conservatoires soit communiqué aux Conseillers de Paris, mais nous ne l'avons pas. En effet, si nous avions soutenu le principe d'une telle réforme et concédé que le système du tirage au sort des candidats ne pouvait constituer qu'une solution provisoire, une telle loterie ne saurait être pérenne pour la Ville de Paris. La Ville a mis en place plusieurs mesures pour développer l'enseignement musical à Paris afin de pallier le manque de place dans les conservatoires municipaux. Où en est-on aujourd'hui ?

Pour terminer sur une note plus positive, le groupe UDI-MODEM remercie Mme VIEU-CHARIER, et la Municipalité, qui a soutenu le projet de "Parcours de la Révolution" que nous avions proposé et que notre Assemblée avait adopté en juin 2016.

Chère Catherine - qui n'est pas là, mais que je remercie. Grâce à sa pugnacité et à nos convictions réunies, ce parcours historique aura bénéficié d'un budget de 400.000 euros, et nous la remercions sincèrement.

Je vous remercie beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Béatrice LECOUTURIER.

Je donne la parole au maire du 18e arrondissement, à M. Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avant d'intervenir sur le budget, j'écoutais avec attention l'intervention de Mme Gypsie BLOCH et je voulais en profiter pour remercier notamment les animateurs de la Ville de Paris qui, ce matin, pour beaucoup, sont partis de chez eux à 5 heures et demie, 6 heures du matin, pour pouvoir être à l'heure ici, à Paris. Ils ne sont pas la cause des désagréments qu'un certain nombre de Parisiens connaissent. Cette cause-là, il faut aller la chercher ailleurs et chez ceux qui mettent tant de monde à la rue. Ce qui est certain, c'est que l'engagement de la

Ville et des salariés de la Ville pour permettre de jouer leur rôle est important, et je l'ai constaté encore ce matin dans l'école de mes enfants. Et donc, je voulais, moi, les remercier. C'est facile de pointer du doigt les responsabilités des uns et des autres. C'est bien aussi de se rendre compte de l'ampleur du travail que nous faisons. Et les maires d'arrondissement que nous sommes sont bien placés pour en parler, pour essayer, avec les contraintes énormes qui ne sont pas les nôtres, de faire en sorte que l'on puisse accueillir les enfants à l'école. Mais je vous ferai une confidence : jamais nous n'embaucherons n'importe qui pour s'occuper de nos enfants. Et, oui, nous ne rouvrirons pas les écoles tant que nous ne serons pas certains de savoir qui va garder nos enfants. Et je pense que c'est ce qui compte avant tout pour les parents.

D'ailleurs, puisque vous avez beaucoup parlé des familles, je constate que votre candidat parle beaucoup d'économies tout le temps. Enfin, vous, vous nous parlez beaucoup de dépenses tout le temps. Et, finalement, vous avez sans doute raison aussi parce que les finances publiques, l'argent que dépense la Ville, c'est ce qui fait le service public aux Parisiens. J'espère que, quand vous nous expliquerez à quel point nous gérons de façon trop dispendieuse la Ville, vous vous souviendrez de l'intervention que vous avez faite aujourd'hui devant notre Conseil parce qu'elle contenait aussi des éléments intéressants.

Parce qu'effectivement, le budget que nous allons voter aujourd'hui, c'est un budget sérieux et ambitieux qui traduit les engagements que nous avons pris en 2014 envers les Parisiennes et les Parisiens. Plusieurs l'ont déjà dit ce matin. C'est un budget de cohérence, en cohérence avec les engagements que nous avons pris pour investir dans la transformation de l'espace public, pour investir dans le développement de l'offre de logements, pour maîtriser aussi l'évolution - j'en disais un mot - des dépenses de fonctionnement de l'administration, pour rénover, pour construire de nouveaux équipements, dont les familles parisiennes et tous les Parisiens ont aussi besoin en matière de crèche, en matière scolaire, en matière universitaire, en matière sanitaire et sociale, en matière culturelle, en matière sportive. Bref, tous ces engagements que nous avions pris sont respectés, et ils le sont tout en maintenant une gestion saine des deniers publics et une maîtrise de l'endettement, ce à quoi nous tenions aussi.

Ce budget est donc un budget de cohérence. C'est aussi un budget qui prend soin des familles et notamment des familles les plus démunies. Un budget qui prend soin en veillant à mener des politiques de rattrapage envers les quartiers qui en ont le plus besoin. Un budget qui prend soin des étudiants parisiens, en luttant notamment contre la précarité, mais aussi des familles parisiennes en veillant à réduire un certain nombre de dépenses, et notamment celles de leurs transports. Un budget qui prend soin des personnes qui sont à la rue et des personnes migrantes que nous connaissons en grand nombre sur notre territoire. Bref, un budget qui prend soin de tous ceux qui font la ville.

Et puis, c'est un budget de réponse aux besoins et aux défis. Et ils sont nombreux dans notre ville et dans notre Capitale. Parce que les besoins de Paris sont importants et c'est dire à quel point Paris n'avait pas besoin, en plus, de devenir un contributeur net au budget de l'Etat. Cela a été dit largement avant moi, je n'y reviendrai pas. Enfin, les 40 millions d'euros dont nous sommes privés, nous en aurions eu bien besoin pour nous permettre de financer les dépenses dont nous avons besoin. Malgré cela, nous tenons les engagements que nous avons pris et nous déployons les politiques que nous avons amenées. Je le disais dans le cadre de la culture, mais dans le cadre de la santé aussi. Quelques exemples du 18e arrondissement. Nous avons pu ouvrir le centre dentaire de la porte Montmartre en 2017. Cette année, nous avons ouvert, au même endroit, un centre de santé. Pour les familles et pour l'éducation, je le disais, avec des efforts très importants pour permettre à nos établissements scolaires d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Je pense, par exemple, au "Toutes et tous mobilisés" qui concerne cette année le collège Clémenceau, ou aux travaux du collège Utrillo qui avancent bien.

Et puis, un budget de solidarité, là aussi parce que les besoins sont de plus en plus importants. En 2020, nous mobiliserons à nouveau les moyens de la Ville pour accueillir le plus dignement possible toutes celles et tous ceux qui sont aujourd'hui à la rue, y compris quand cela ne relève pas directement des compétences de la Ville. Nous continuerons à poursuivre le déploiement d'un réseau de structures d'accueil. Nous ouvrirons notamment une halte de 15 places pour les femmes isolées à la mairie du 18e arrondissement, dans des bâtiments qui sont maintenant vides.

Bref, c'est un budget qui investit d'abord pour les quartiers qui en ont le plus besoin. C'est ce que je voulais surtout souligner dans cette intervention. C'est un budget qui accorde une large part aux quartiers qui en ont le plus besoin. C'est un investissement qui se traduit par un effort particulier sur des quartiers qui sont frappés par des multitudes de problématiques, qui, souvent, ne viennent pas du quartier lui-même. C'est le cas de nos quartiers du Nord-Est parisien frappés par la crise de l'accueil, par la présence d'usagers de drogues, par l'occupation de l'espace public, et qui ont besoin de notre engagement sur tous les plans. C'est pourquoi nous investissons aussi bien sur de l'événementiel, parce qu'éclairer les rues à Noël dans ces quartiers, c'est important aussi. Nous investissons sur l'essentiel, sur des prestations supplémentaires de propreté, sur la rénovation, la réfection de nos squares. Je pense notamment à la nouvelle aire de jeux des jardins d'Éole, puis à l'installation, début 2020, d'une ferme à cet endroit pour permettre aux familles, là encore, de venir. Je veux saluer le travail des fermiers d'espoir qui interviennent déjà à Bashung et pourront investir de nouveaux lieux.

Et puis, nous requalifions aussi. Nous travaillons sur cette politique de requalification urbaine, avec les grands travaux qui ont eu lieu sur la promenade urbaine notamment. Vous aurez constaté que nous avons déposé, avec

Alexandra CORDEBARD, François DAGNAUD et Emmanuel GRÉGOIRE, un vœu pour faire en sorte que nous puissions obtenir des budgets pour animer cette promenade urbaine qui en a bien besoin.

Je voulais conclure en disant un mot particulier sur un quartier particulier. Je pense à celui de la porte de la Chapelle et de la porte d'Aubervilliers. Ce sont des quartiers dans lesquels nous investissons énormément de moyens humains et financiers pour améliorer une situation qui est aujourd'hui inacceptable. Je pense à la présence quotidienne et en grand nombre d'agents de la DPSP pour assurer la tranquillité du quartier. Je pense à la mise en place d'un équipage de la DPSP pour assurer une navette pédestre quotidienne pour les élèves qui doivent être accompagnés pour aller à l'école. Parce que, oui, nous en sommes là, dans ce quartier, il faut que nous accompagnions les enfants à l'école. Je pense au gardiennage, parfois 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, de nos squares, comme celui du square Charles-Hermite. Je pense au renforcement des patrouilles du G.P.I.S. pour assurer la sécurité dans le patrimoine de la Ville. Je pense à la présence quotidienne des équipes de maraudes de l'U.A.S.A., que je veux vraiment remercier pour le travail formidable qu'ils font d'aller vers et notamment d'aller vers les usagers de drogues. Je pense au travail sur l'éclairage public, qui est très régulièrement vandalisé et systématiquement réparé.

Mais tous ces investissements n'ont pas de sens et ne serviront à rien si, en même temps, nous n'arrivons pas à garantir la sécurité des habitants et si nous ne réglons pas la question des personnes à la rue. Et je voulais redire ici mon immense inquiétude sur la situation actuelle de ce quartier. Il devient plus qu'urgent, indispensable, que l'Etat, enfin, organise une très grande opération de mise à l'abri inconditionnelle de toutes les personnes qui sont aujourd'hui à la rue dans ce quartier de la porte d'Aubervilliers et qui dorment dans ces campements indignes. La situation n'est pas acceptable. C'est la responsabilité de l'Etat de faire en sorte que nous puissions intervenir et améliorer la situation.

Aujourd'hui, après les opérations que nous avons souhaitées et que je voulais saluer de la porte de la Chapelle, après le démantèlement de la colline du "crack" le 7 novembre dernier, on voit bien que les campements n'ont pas disparu de Paris et que la réinstallation des usagers de drogues s'est faite tout aussi vite à la porte d'Aubervilliers. Cette situation est intolérable, dangereuse, et elle ne peut pas durer un jour de plus. L'Etat, qui détient les compétences en termes de politique d'asile et de prise en charge des usagers de drogues, doit impérativement organiser cette opération dans les plus brefs délais. C'est absolument indispensable. Ces quartiers, nos quartiers, ont trop souffert de cette double indignité : celle des riverains et celle des personnes qui dorment à la rue. Elle ne peut plus exister. J'en appelle à nouveau à une opération de mise à l'abri dans les jours qui viennent. On ne peut pas attendre qu'il fasse encore plus froid pour intervenir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Eric LEJOINDRE.

Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL.- Merci, Monsieur le Maire.

Dans le prolongement de l'intervention de mon collègue Jérôme GLEIZES, je pointerai, pour ma part, cinq thématiques qui manquent particulièrement d'ambition.

Tout d'abord, la nature en ville. Les écologistes sont mobilisés sur ce point depuis des décennies. Plutôt que de densifier, il faut augmenter de manière significative le nombre d'espaces verts, les mètres carrés de pleine terre pour faire respirer la ville, la rendre plus résiliente au changement climatique. Favoriser la végétalisation et accompagner très concrètement les initiatives est indispensable, en permettant l'accès à l'eau, en distribuant de la bonne terre, en réalisant des aménagements pour les permis de végétaliser. Des moyens humains seront nécessaires pour que ces initiatives perdurent dans le temps. Pour faire de ces espaces des lieux de cohabitation heureuse pour toutes et tous, il faut renforcer la présence des agents municipaux, autant en matière d'entretien et d'embellissement de ces espaces de nature qu'en présence bienveillante pour réguler les usages de ces lieux. Tout comme dans les cimetières parisiens, puisqu'il a été décidé par la Maire de Paris de mettre en place les inhumations le dimanche, créant ainsi une demande plutôt qu'y répondant. C'est le sens de nos requêtes : plus d'agents sur le terrain au contact direct avec les Parisiens.

Deuxièmement, l'éducation à l'environnement. Les récentes manifestations de la jeunesse pour le climat l'ont montré. L'écologie et la protection de notre environnement sont les préoccupations majeures. La Ville disposait d'un centre de ressources et d'éducation à l'environnement dans le 13e arrondissement, d'un centre au jardin naturel, de la "Maison des oiseaux", d'un bus pédagogique au Parc floral. Ces structures permettaient à plusieurs centaines d'élèves de se former tout au long de l'année et il a été décidé de les fermer. Quel manque de vision et quel gâchis, surtout ! La réforme des classes découvertes en cours est une autre illustration de cette logique comptable qui détruit peu à peu des dispositifs consacrés à l'éducation verte. C'est pourquoi nous déposons un vœu en 6e Commission sur le sujet.

Troisième point, l'hébergement d'urgence. Malgré les efforts, la situation reste dramatique sur le terrain pour tous ces hommes, femmes et enfants qui continuent d'habiter les campements de rues du Nord-Est de Paris dans des conditions absolument indignes. L'Etat entretient cette situation en n'assurant pas sa mission d'hébergement d'urgence. Mais l'hiver est là, et face aux besoins criants, nous devons agir au-delà de nos compétences. Les jeunes

isolés étrangers constituent aussi un public particulièrement vulnérable. Si ces jeunes ne sont pas pris en charge, ils risquent d'être victimes des prédateurs qui sont présents autour de ces campements ou des dealers actifs dans ces mêmes quartiers. Voilà pourquoi le groupe Ecologiste demande à la Ville de Paris, qui se veut ville refuge, la création d'un accueil de nuit pour tous ces jeunes isolés étrangers.

Quatrième point, un budget sensible au genre. Les écologistes avaient fait adopter au Conseil de Paris de février 2016 un vœu demandant la mise en place d'un budget sensible au genre, que la Ville s'engageait à présenter dès 2017. Nous voilà fin 2019 et nous sommes très loin d'un véritable engagement sur cette question.

Enfin, le sport. La natation est le sport préféré des Français. Le groupe Ecologiste a soutenu et continue de soutenir l'initiative qui était plus que nécessaire d'offrir des infrastructures aquatiques décentes, aux normes et agréables. Un grand nombre d'associations sont aujourd'hui déçues et le "Plan Nager à Paris" semble être noyé.

Enfin, je terminerai sur les Jeux olympiques. Les Jeux olympiques ont été imposés par la Maire de Paris sans référendum. Une grande campagne publicitaire se déroule sur l'héritage des Jeux olympiques, mais nous savons qu'avant l'héritage éventuel, il y aura des dépenses. La préparation de cet événement mobilise d'énormes budgets, et souvent, les Jeux olympiques ont coûté bien plus qu'annoncé. Est-ce que cela sera à nouveau le cas pour les Jeux olympiques de 2024 ? Nous avons, lors du dernier Conseil de la Métropole, constaté que pour la piscine olympique de Saint-Denis, toutes les propositions financières des grands groupes de B.T.P. étaient largement au-dessus du budget prévu. De quel montant est ce dépassement ? Des millions ou des dizaines de millions, voire plus quand toutes les clauses du contrat seront analysées ? Nous en saurons plus lors du prochain Conseil extraordinaire de la Métropole, dont l'ordre du jour unique sera le dépassement du budget pour la piscine des Jeux olympiques. Je ne parle, là, que d'un seul équipement. Où en sont les autres équipements ? Où en est SOLIDEO, la société de livraison des équipements olympiques présidée par la Maire de Paris ? Les chiffres donnent le tournis.

Je lance un cri d'alarme. Il est urgent de faire un état des lieux de ce qui est engagé comme dépenses par la Ville pour la tenue de ces Jeux. Nous avons besoin de transparence. Le groupe Ecologiste de Paris demande un état des lieux sur les impacts environnementaux et les dépassements budgétaires des Jeux olympiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Joëlle MOREL.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce dernier budget de la mandature nous invite à regarder le travail accompli et à nous tourner vers l'avenir. Les politiques éducatives, bien sûr, dessinent le monde de demain. Mixité, émancipation, collaboration, ou ségrégation, sélection, compétition : beaucoup se joue au plus jeune âge.

Malheureusement, la droite définit pour la jeunesse un avenir bien sombre. En quelques mois, Emmanuel MACRON, Frédérique VIDAL et Jean-Michel BLANQUER ont imposé une vision réactionnaire et sélective à l'ensemble du système éducatif. La réforme du lycée, qui exige des élèves qu'ils choisissent très tôt leur orientation, rendra encore plus prégnants les déterminismes sociaux. Les premières épreuves du baccalauréat devraient se tenir bientôt, avec une impréparation savamment organisée qui illustre tout le mépris de ce Gouvernement tant pour la jeunesse que pour le corps enseignant.

La réforme des retraites qui agite l'actualité est, hélas, un nouvel exemple de ce mépris. Elle promet aux personnels de l'Education nationale une baisse drastique de leurs pensions. Elle impose aussi à la jeunesse un nouveau contrat social au rabais, avec des pensions conditionnées à la valeur du point. Valeur du point dont le niveau n'est pas garanti, si ce n'est par une borne supérieure à ne pas dépasser, les pensions ne devant pas excéder 14 % du P.I.B. Une politique de droite dans toute sa duperie. On définit les miettes à partager et on laisse la politique les répartir au mieux. Quelle violence sociale ! Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Derrière les discussions feutrées des cabinets ministériels, derrière les huis clos, les décisions prises sont d'une violence incroyable pour l'ensemble du corps social. Parfois, cette violence fait une irruption brutale dans nos vies. Nous avons évoqué, lors d'une dernière question d'actualité, le geste tragique d'un étudiant à Lyon, qui a ainsi voulu dénoncer la précarité qui touche les étudiants.

Vous l'avez rappelé, Madame LEMARDELEY, la Ville de Paris a fait le choix d'aller au-delà de sa compétence obligatoire. Nous agissons concrètement pour qu'étudier à Paris demeure accessible à toutes et à tous. Les six exercices budgétaires de la mandature le montrent : plus de 6.000 logements sociaux étudiants financés, 1.000 étudiants boursiers aidés pour leur première installation dans le parc privé. Tout ceci hors de la compétence obligatoire de la Ville de Paris. Je le rappelle, c'est important. Tout ceci alors que le Gouvernement, lui, propose un budget en baisse qui, ramené au nombre d'étudiants, est le plus bas depuis plus de 10 ans, depuis 2008.

A gauche, nous voulons donc continuer à investir pour les jeunes qui étudient à Paris. C'est pourquoi nous proposons d'abonder l'enveloppe qui subventionne les projets contre la précarité étudiante, de 250.000 euros supplémentaires. Cette somme pourra favoriser l'accès des jeunes au système de santé ou à une alimentation durable. Deux dépenses importantes pour les étudiants.

L'autre dispositif que nous voulons soutenir pour les enfants parisiens est celui des classes de découverte, auxquelles nous sommes particulièrement attachés, vous le savez. Leur budget augmente d'année en année et atteste de l'engagement de notre collectivité pour le service public. Cependant, de nombreuses demandes de classes découvertes restent insatisfaites. C'est pourquoi nous déposons une rallonge budgétaire de 400.000 euros pour que plus d'élèves bénéficient de ces séjours très fertiles pour les apprentissages. Le dépaysement est l'ouverture à d'autres horizons. Grâce à une grille tarifaire très progressive, en fonction du quotient familial - sachons l'apprécier -, ces classes de découverte permettent aux enfants de toutes les classes sociales de partir. C'est la garantie d'une mixité sociale féconde.

Sur ce point, nous avons proposé, en juin, un projet de délibération pour conditionner les subventions aux collèges à leur mixité sociale. Nous attendons impatiemment la mise en place du dispositif et sa montée en charge. C'est un outil qui doit nous servir pour penser l'avenir du système éducatif, un avenir plus juste, compensant mieux les inégalités et les déterminismes sociaux.

Enfin, pour un service public de qualité, il convient d'avoir des emplois de qualité. Nous faisons des demandes sur les emplois à la Direction des Affaires scolaires, à commencer par les renforts des postes d'ATSEM. Dans les conseils d'écoles où nous siégeons, nous voyons bien qu'il y a trop d'absences non remplacées sur ces postes, et ces absences désorganisent le travail des écoles maternelles. De plus, l'aménagement des rythmes scolaires a engendré une certaine confusion dans la répartition des rôles de chacun et il n'y a plus de personnel désigné pour l'hygiène des enfants. Nous demandons donc que les contrats des agents de renfort puissent être étendus pour que ces agents spécifiquement formés assurent cette mission.

J'en viens à un point de divergence entre nous : l'aménagement des rythmes scolaires. Nous restons opposés au rythme parisien actuel qui engendre une fatigue trop importante des enfants, constatée par les professionnels, et qui se fait au détriment de la qualité des apprentissages. Mais indépendamment de ce long et vieux débat, nous sommes tous d'accord pour dire que nous voulons un périscolaire de la meilleure qualité possible. Or, il reste des centaines de vacataires et de contractuels à la DASCO. Et votre projet de budget emploi supprime 70 postes pérennes d'animation. Nous demandons donc, par un amendement, que ces postes soient maintenus et que l'on diminue d'autant le recours aux emplois précaires. Une mesure qui améliore le service public et est neutre budgétairement. Il serait incompréhensible, à nos yeux, de la repousser.

J'ai commencé par souligner positivement le fait que la Ville aille au-delà de ses domaines de compétence pour l'enseignement supérieur et la recherche. J'apporte cependant un léger bémol, excusez-moi, au sujet du projet de délibération qui vise à financer des travaux pour les locaux de Sciences Po, à hauteur de 2 millions d'euros. Une somme rondelette qui, en l'occurrence, illustre bien le vieux dicton : "Il pleut toujours où c'est mouillé". Sciences Po est un établissement connu, reconnu, qui n'a probablement pas besoin de l'aide de notre collectivité. Nous proposons que cette somme soit réaffectée pour réaliser les travaux de l'école Du Breuil, travaux qu'il est urgent d'effectuer depuis 2007. Cela permettrait de doubler l'investissement déjà prévu pour Du Breuil et ce ne serait pas superflu au vu de l'ampleur de la réhabilitation à mener sur cette école. Un investissement utile pour les jeunes Parisiens et Parisiennes passionnés d'horticulture, mais aussi au regard des enjeux environnementaux qui nous attendent. D'ailleurs, il est primordial que les enjeux environnementaux tiennent une place centrale dans nos débats budgétaires.

Et j'en viens au deuxième point de mon intervention sur ces aspects environnementaux et budgétaires. Nous voyons d'un bon œil le projet de délibération qui vise à expérimenter une budgétisation verte. Il permet d'avoir une vision plus claire et transparente des budgets alloués pour la transition écologique. Mais, pour atteindre cet objectif, il convient de définir une méthodologie juste. Nous demandons donc d'intégrer aux enjeux environnementaux les questions sociales. Le mouvement des "Gilets jaunes" a appris à ceux qui pouvaient en douter que l'écologie doit être sociale si elle veut réellement transformer nos sociétés. Je donne un exemple, caricatural à dessein. Imaginons que nous décidions d'interdire l'entrée dans Paris des véhicules Crit'Air 1 dès juillet prochain. Cette mesure, et son coût, seraient probablement jugés "verts". Cependant, cette mesure serait insoutenable pour nombre de Franciliens qui n'auraient pas les moyens de changer de véhicule et, "de facto", de se déplacer. Et donc, cette mesure "verte" serait nocive. Cet exemple est certes caricatural, mais il montre l'importance que l'analyse du budget divers intègre les questions sociales aux questions environnementales. Elles ne sont que les deux faces d'une même pièce : "fin du monde, fin du mois", scande la jeunesse dans la rue. Nous demandons ainsi que soient pris en compte tant les enjeux sociaux que les enjeux environnementaux dans la construction des indicateurs de la budgétisation verte.

De plus, aux termes des documents annexés au projet de délibération, l'un des objectifs de la budgétisation verte serait d'"identifier les dépenses budgétaires vertes qui pourraient faire l'objet d'un refinancement par un green bond". Cet objectif nous pose plusieurs problèmes. Premièrement, un problème de souveraineté, dans la mesure où ce sont les marchés financiers donc, qui seraient amenés à choisir les investissements à financer ou à ne pas financer. Cela pose un petit problème. Un deuxième problème, c'est celui de la cohérence. Les obligations vertes restent des titres financiers qui ne fonctionnent que de façon à soumettre les émetteurs à la logique de rentabilisation du capital. Logique qui est court-termiste et va donc, évidemment, à rebours de la planification écologique, intrinsèquement de long terme. Aussi, nous demandons par un amendement que la budgétisation verte serve à

flécher des investissements qui pourraient être financés par des prêts bancaires à long terme. Par exemple, se refinancer par la Banque centrale européenne.

Le rôle des banques est, de fait, central pour les enjeux écologiques. Un récent rapport d'Oxfam a analysé que les choix d'investissement des banques aggravent la crise climatique en finançant des entreprises aux projets émetteurs de gaz à effet de serre. Nous souhaitons donc que les indicateurs de la future budgétisation verte évaluent l'impact environnemental des banques. Cela permettra à notre collectivité d'éviter de recourir à des institutions financières non vertueuses en matière environnementale.

Je conclus en rappelant que, sur ces deux sujets majeurs pour notre futur que sont l'éducation et l'environnement, nous militons naturellement pour une politique de long terme mettant les moyens à la hauteur des besoins immenses d'avenir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Jean-Noël AQUA.

Je donne la parole à M. Christian SAINT-ÉTIENNE.

M. Christian SAINT-ÉTIENNE.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce débat sur le budget primitif 2020, qui est le dernier budget primitif de la mandature, permet de mesurer la dérive des finances de la Ville de Paris et surtout, la duplicité de la présentation de ses comptes. C'est ainsi que la dette de la Ville est annoncée à 6,1 milliards d'euros à fin 2020, contre 1,1 milliard d'euros à fin 2001, et 2,9 milliards d'euros à fin 2011. Donc, un triplement en moins de 9 ans. Et si l'on ajoute la capitalisation immédiate des loyers futurs du parc social, et donc, le transfert de dette de la Ville de Paris au parc social, la dette réelle sera plus près de 7 milliards d'euros à fin 2020, soit une multiplication par 7 depuis l'arrivée du parti socialiste et de ses alliés au pouvoir à la Ville en mars 2001, sans compter les risques tel qu'Autolib'.

Les dépenses réelles de fonctionnement continueront d'augmenter. Elles ont plus que doublé en 18 ans et ont augmenté plus vite que les recettes, ce qui explique que l'épargne brute en proportion des recettes de fonctionnement a fortement baissé. Le niveau annuel moyen de l'épargne brute sera de 535 millions d'euros sur la durée de la présente mandature, soit la moitié du niveau nécessaire pour bloquer la progression de la dette nominale hors capitalisation des loyers futurs et commencer à réduire la dette. Cette dérive générale, qui, certes, aurait pu être pire, n'en est pas moins forte. Elle est le résultat d'une mauvaise gestion, notamment du personnel, dont le nombre a augmenté au rythme de la baisse de sa satisfaction, puisque le niveau de satisfaction des salariés de la Ville est extrêmement bas. Au rythme, également, des erreurs massives de gestion et de l'inflation des effectifs en mairie centrale, notamment dans le domaine de la communication. Mais il s'agit, évidemment, de glorifier l'action de la Maire.

Au total, le nombre d'agents est passé de 49.000 en 2014, à 52.500 fin 2018. En ETP, la Ville compte 1 agent territorial pour 43 habitants, contre 1 pour 62 habitants dans les autres grandes métropoles en France. Le taux d'absentéisme est de 11,7 % à Paris, contre 8,2 % pour la moyenne des communes de plus de 100.000 habitants. Donc, ici, dans cette Assemblée, on veut toujours faire le bonheur de la population, mais on n'arrive pas à faire le bonheur des salariés de la Ville. Le clientélisme associatif se poursuit. En 2020, l'Exécutif versera 280 millions d'euros aux associations amies, un chiffre en augmentation de 42 % en 10 ans, notamment depuis le début de la mandature d'Anne HIDALGO. Seuls 4 % des associations parisiennes reçoivent des subsides et ce sont à plus de 85 % les mêmes qui sont financées par la Ville depuis 2013. Quelle stabilité au bénéfice des mêmes !

La baisse des dotations de l'Etat à la Ville, très dure sous François HOLLANDE, avec une baisse de 600 millions d'euros sous son quinquennat, est quasiment arrêtée sous Emmanuel MACRON, avec une baisse cumulée de seulement 70 millions d'euros de 2017 à 2020. La Ville de Paris peut dire merci à l'actuel président d'avoir arrêté les ponctions de son prédécesseur sur les finances de la Ville.

Au total, cette mandature laisse les finances de la Ville de Paris en grande difficulté, totalement "shootées" aux droits de mutation et à la prédation des loyers du parc social, alors que les condamnations hypocrites de la hausse des prix de l'immobilier passent sous silence que c'est la spéculation immobilière qui tient les finances de la Ville à peine à flot. Il est temps de passer à une nouvelle majorité responsable pour remettre Paris debout, nettoyer ses rues, panser ses blessures et redonner aux Parisiens la fierté d'habiter la plus belle ville du monde.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Christian de SAINT-ÉTIENNE.

Je donne la parole à Virginie…

Ah, oui, excusez-moi. Je suis désolé. On appelait souvent Arnaud MONTEBOURG Arnaud "de MONTEBOURG". Voilà.

Donc, Christian SAINT-ÉTIENNE, merci pour votre intervention, cher collègue du 11e.

Je donne la parole à Mme Virginie DASPET.

Mme Virginie DASPET.- Je vais vous présenter deux amendements qui ont été déposés par le groupe "Génération.s" et vont s'inscrire, bien évidemment, dans la logique des intervenants du groupe qui m'ont précédée, mais aussi dans ce que l'on a pu entendre, par exemple, dans les mots de M. Nicolas BONNET-OULALDJ ou, plus récemment, de M. Jean-Noël AQUA, puisqu'en fait, on est vraiment sur un exercice assez difficile aujourd'hui qui est de voter un budget en fin de mandature, mais un budget qui incarne parfaitement ce qu'a pu faire notre majorité de gauche depuis 2014 et les enjeux auxquels elle s'est attachée. Malheureusement, bien évidemment, on est dans un contexte très particulier puisque c'est celui du désengagement de l'Etat. Ce désengagement, il est bien évident que l'on voit chaque jour qu'il ne se manifeste surtout pas d'une manière générale, mais vraiment d'une manière très ciblée sur les populations les plus en difficulté sur notre territoire.

Je vais faire le lien aussi avec ce qu'a dit Eric LEJOINDRE il y a quelques minutes. Quand on est élu de quartiers populaires, d'arrondissements notamment du Nord-Est parisien, mais pas que, on voit bien la différence dans le quotidien. On voit bien que ceux qui vont être touchés en priorité, ce sont les plus petits, peut-être les moins visibles. C'est notamment l'objet de l'amendement n° 15 que nous avons déposé pour parler d'un soutien renforcé aux ateliers sociolinguistiques. Très souvent, ici, on a parlé des migrants primo-arrivants. Il se trouve que, depuis quelques années, tous les moyens liés à l'apprentissage du français pour les migrants ont été concentrés sur les primo-arrivants, ceux que l'on reconnaît officiellement. C'est sans doute une bonne chose d'accompagner les primo-arrivants, mais c'est malheureusement assorti d'une façon de délaisser ceux qui sont arrivés depuis plus longtemps, et cela, c'est une véritable erreur, comme nous le signalent très régulièrement les associations de proximité, celles qui travaillent vraiment sur le terrain. Et c'est surtout une méconnaissance totale de ce que sont les phénomènes de migration aujourd'hui à Paris, mais pas que, et notamment une façon de méjuger les parcours individuels. Pourquoi ? Tout simplement parce que les personnes qui aujourd'hui sont en situation d'apprentissage du français, sont souvent, par exemple, des femmes qui sont arrivées depuis longtemps en France, mais qui, pour des questions particulièrement familiales, n'ont pas pu, dès les premières années de leur arrivée, entrer dans ce type de processus d'apprentissage.

Pour vous donner des exemples concrets, on a aujourd'hui dans les centres sociaux, dans les associations de proximité qui proposent des ateliers sociolinguistiques, des apprenants qui font parfois des heures de transport pour venir suivre ces cours, mais qui, n'étant pas reconnus par les critères aujourd'hui imposés, ne sont pas pris en compte. Qu'est-ce qu'il se passe dans la réalité ? C'est que ce sont les associations qui, sur leurs fonds propres, proposent ses cours. Bien évidemment, la Ville de Paris, on a eu plusieurs fois, soit par voie d'amendement budgétaire, soit par voie de vœu ou de délibération, à continuer à soutenir toutes ces structures. Mais les besoins sont de plus en plus présents et de plus en plus forts, et nous pensons qu'il est utile aujourd'hui de renforcer ce soutien. Donc, ce que nous proposons et demandons, c'est qu'il y ait, en fonctionnement, 30.000 euros d'ajoutés à ce budget, mais aussi, en investissement, la somme de 20.000 euros. Pourquoi ? Tout simplement parce que, pour pouvoir pratiquer ce type de cours, il faut aussi pouvoir acheter du matériel informatique, du matériel bureautique. Aujourd'hui, il y a beaucoup de projets qui reposent sur l'audiovisuel, et donc, il faut aussi de l'argent du côté de l'investissement.

Sur un autre sujet, même s'il concerne également les quartiers populaires, l'amendement n° 20 qui vous est proposé a trait à la prévention de la délinquance et des rixes entre jeunes Parisiens et Parisiennes. Je parle de quartiers populaires, non pas qu'ils soient naturellement plus enclins à ces rixes, mais tout simplement parce que, vu la densité de population, vu les problématiques sociales et vu la forte proportion de jeunes qu'ils accueillent, de fait, ils sont souvent les plus exposés. Ce n'est peut-être pas la bonne formulation, mais ce sont ceux qui apparaissent le plus dans les statistiques. Un travail assez ambitieux est mené depuis un peu plus d'un an, avec les états généraux de la prévention des rixes, qui a abouti à une feuille de route co-construite avec les associations, les acteurs de terrain et les forces de police également. Cette fois, on ne peut pas véritablement parler de désengagements de l'Etat, mais, pour le coup, de non-prise en compte de nouveaux phénomènes.

Les rixes entre jeunes, cela a toujours existé, de tout temps, en tout lieu. La différence, c'est qu'aujourd'hui, on est sur des phénomènes nouveaux qui sont notamment liés à l'usage des réseaux sociaux, des messageries instantanées, et, de fait, le métier d'éducateur de rue, ou de tous ceux qui travaillent à ces types de prévention, évolue. Pour cela, pour qu'ils puissent justement accompagner au mieux les jeunes et les protéger, soit d'autres, soit d'eux-mêmes, il y a des actions de formation indispensables. Cela va se concrétiser à travers le budget de fonctionnement. Nous demandons, à ce titre, 50.000 euros. Cela va aussi se matérialiser par du matériel. On va, encore une fois, parler d'informatique, de smartphones, d'audiovisuel, d'équipements de ce type, tout simplement parce que s'ils ne sont pas équipés, ils ne pourront pas travailler avec les jeunes qui, eux, le seront parfois mieux qu'eux. A ce titre, nous demandons également d'inscrire en investissement la somme de 50.000 euros.

Je vais conclure ici, et je vous remercie par avance du soutien que, j'espère, vous accorderez à ces deux amendements.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Virginie DASPET.

Je donne la parole à Mme Sylvie CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en 2014, Mme la Maire avait affirmé que le logement était la première de ses priorités. A l'heure de son bilan, qu'en est-il vraiment ? Un prix à l'achat qui n'a jamais été aussi élevé, avec plus de 10.000 euros le mètre carré. Un nombre de demandeurs de logements sociaux qui explose. De 194.000 en 2014, ils sont maintenant 250.000, soit près de 30 % de plus. Et enfin, une qualité de vie dans le parc social qui se dégrade. Alors, comme le précisait Pierre-Yves BOURNAZEL dans son intervention ce matin, pensez-vous qu'il est plus facile de se loger à Paris en 2020 qu'en 2014 ? La réponse est : non. Ce n'est peut-être pas un hasard si 12.000 personnes quittent Paris chaque année. A partir du deuxième enfant, les familles font le choix, souvent contraint, de quitter la ville parce qu'elles n'arrivent plus à se loger.

Les choses sont très claires, Madame la Maire. Avec près de 400 millions d'euros investis chaque année dans le logement, les Parisiens n'auront jamais eu autant de difficultés à se loger dans la Capitale. N'y voyez-vous pas, là, une incohérence ? Vous affichiez un objectif ambitieux de créer 10.000 logements nouveaux par an à Paris sous votre mandature. Vous annoncez aujourd'hui une production de 7.000 à 7.500 logements par an. Et je veux insister sur ce terme de "production", car il s'avère que la plupart ne concernent pas la création de nouveaux logements, puisqu'il s'agit plutôt de conventionnement du parc de logements libres en logements sociaux, ou de la préemption. Je donnerai un exemple puisque, pour l'année 2018, dans le 15e arrondissement, sur les 467 logements orientés du contingent Ville de Paris, mairie d'arrondissement Mairie de Paris, il y avait seulement 11 logements neufs. Vous aurez dépensé chaque année entre 150 millions et 200 millions d'euros pour acheter des logements à prix d'or et les transformer. En somme, vous ne créez pas d'offres supplémentaires. Vous transformez du logement privé en logement social, et, au passage, vous raréfiez l'offre.

Je voudrais faire une parenthèse sur le supplément de loyer de solidarité, le S.L.S. Lorsque vous conventionnez des logements libres en logements sociaux, de nombreuses familles - auprès desquelles vous vous étiez pourtant engagée, lors des réunions de concertation, à maintenir un loyer dérogatoire - sont désormais assujetties à un S.L.S. qui ne leur permet plus, pour certaines d'entre elles, de pouvoir l'assumer. Je ne conteste pas ici l'application de la loi, bien sûr, mais votre attitude vis-à-vis de ces locataires qui se sentent légitimement trahis.

Je souhaite enfin vous alerter, Madame la Maire, sur cette manœuvre budgétaire des loyers capitalisés, que vous avez soigneusement orchestrée depuis 2016, qui a consisté à ponctionner 1,18 milliard d'euros, la trésorerie des bailleurs sociaux à des fins purement comptables afin d'ajuster votre budget de fonctionnement. En clair, cette enveloppe, qui aurait dû être perçue par la Ville de Paris sur les 50 ou 60 prochaines années, vous aura permis de cacher un endettement supplémentaire.

Comme l'avait précisé Pierre-Yves BOURNAZEL dans son intervention il y a un an, vous avez utilisé les bailleurs sociaux comme des machines à cash. Aller expliquer dans le même temps à certains locataires, dont les appartements sont de véritables passoires énergétiques ou dont les ascenseurs sont régulièrement en panne, qu'ils devront attendre des décennies pour que leur résidence fasse l'objet d'une rénovation. Et ce n'est pas la rustine du "Plan Réparer et Embellir" qui va donner le change. Il faut que les locataires de logements sociaux parisiens le sachent : au rythme des rénovations actuelles, ils devront attendre 2060 pour que le parc soit intégralement traité.

Je le redis, Madame la Maire : le logement, qui était votre priorité absolue, est à l'heure de votre bilan votre premier échec. Avec notre groupe "100% Paris" nous portons une autre vision de la politique du logement. Nous mettrons un terme aux préemptions très coûteuses et qui n'ont pas produit de nouveaux logements hors immeubles insalubres et bureaux, et réorienterons les crédits vers la rénovation du parc social. Nous travaillerons main dans la main avec la Métropole et la Région, ce que vous n'avez pas su faire, pour adopter une nouvelle vision hors des frontières de Paris. Enfin, nous favoriserons mieux les classes moyennes, les familles et les agents de la Fonction publique, notamment hospitalière, lors de l'attribution des logements sociaux, et nous relancerons l'accession sociale à la propriété en complément de l'O.F.S., que nous soutenons.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, notre volonté est de pouvoir offrir une solution à tous et particulièrement à ces 240.000 demandeurs de logements sociaux qui espèrent, souvent en vain. Avec méthode et pragmatisme, nous développerons dès 2020 une politique équilibrée et juste.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Cher Christian HONORÉ, vous avez de la … Non, non, pas tout de suite, pas tout de suite. Non, non. Ecoutez-moi, écoutez-moi.

Vous n'intervenez pas tout de suite, mais je voulais simplement vous alerter. Vous avez de la concurrence depuis ce matin dans la formule, avec Pierre-Yves BOURNAZEL. Je voulais vous alerter.

Il fallait déposer des droits d'auteur, cher Christian HONORÉ.

Je donne la parole à M. David ASSOULINE.

M. David ASSOULINE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Anne HIDALGO, et la majorité avec elle, a compris avant d'autres, non seulement que l'écologie et le social étaient importants, non seulement qu'ils étaient complémentaires, mais qu'ils devaient fusionner dans une même vision, un même projet de ville, que chaque mesure

écologique devait être juste socialement, que chaque mesure sociale devait être écologiquement soutenable. L'écologie sans social n'est pas durable. Le social sans écologie n'est pas viable. C'est ce que votre budget incarne une nouvelle fois.

Madame la Maire, le projet que nous portons et défendons à travers ce budget, comme des précédents, est de faire de Paris une ville toujours plus inclusive, qui préserve notre capacité à bien vivre tous ensemble et réussit la mixité sociale. C'est pourquoi, dès 2014 et pour toute la durée de la présente mandature, vous avez souhaité faire des quartiers populaires une priorité. Une priorité qui passe par la poursuite de politiques publiques ambitieuses au service de la qualité de la vie et de l'adaptation du territoire.

Je voudrais montrer que ce projet de budget primitif de la Ville de Paris pour 2020, dont nous débattons aujourd'hui, est à la fois une confirmation et une légitimation de notre action en faveur du développement des quartiers prioritaires. Ce sera l'objet de la première partie de mon intervention. Ce développement est en effet financé dans le B.P. 2020, dernière année de mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature, dont 25 % est territorialisé dans ces quartiers. Un chiffre qui dépasse leur part de 16,5 % dans la population parisienne pour bien montrer la nécessité du rattrapage, le besoin de justice sociale et l'exigence d'un Paris pour tous. C'est donc un choix clair et assumé qui a été fait et accompli en faveur du développement et de la qualité des services publics, du cadre de vie et des équipements collectifs, partout où la nécessité se faisait sentir et en particulier aux portes de Paris.

Je vais illustrer mon propos en m'arrêtant sur deux thèmes. Tout d'abord, le développement économique des quartiers. Créer de nouveaux lieux, comme cela a été fait. Créer des espaces supplémentaires de programmation de locaux innovants, qu'il s'agisse de nouveaux lieux de travail, de recherche, d'enseignement ou de lieux pluriels, ou encore de nouvelles formes de commerce. Tout ceci constitue un levier essentiel de la politique de développement économique de la Ville dans les quartiers populaires. C'est aussi une façon intelligente, dynamique, d'accompagner la transformation urbaine des sites aux portes de Paris. Plus rien ne sera comme avant. Cette action en faveur du développement économique s'appuie en particulier sur le projet de l'"Arc de l'innovation", porté avec l'appui de Jean-Louis MISSIKA.

Je ne vais pas faire la liste complète de ce qui a été déjà fait. Nous avons tous en mémoire les projets qui ont vu le jour ne serait-ce que cette année, comme la "villa du Lavoir", dans le 10e arrondissement, où 13 ateliers de métiers d'art, de la mode et du design ont été créés. De même que Taillandier, dans le 11e arrondissement, avec ses 26 ateliers, ou encore le "360 Paris Music Factory", dans le 18e arrondissement, dédié à l'innovation culturelle. Au total, sur l'ensemble de la mandature, plus de 300.000 mètres carrés de lieux auront été livrés, avec des réalisations majeures dans le Nord-Est de Paris, sans compter ceux à venir sur les portes du 20e arrondissement, qui m'est très cher.

Ce qui fait l'une des forces de l'"Arc de l'innovation" et au-delà de notre action et de nos projets, c'est leur capacité de mobilisation, mobilisation populaire et mobilisation partenariale, y compris dans un cadre métropolitain. L'"Arc de l'innovation" rassemble et fait travailler ensemble quatre établissements publics territoriaux, qui sont Paris, "Plaine Commune", "Est Ensemble" et "Grand-Orly Seine Bièvre". Une manière de rendre chaque jour la Métropole du Grand Paris plus réelle et plus efficace.

Deuxième illustration, le réaménagement de l'urbanisme des quartiers. En effet, l'action de solidarité sociale et territoriale qui a été conduite s'accompagne du lancement d'opérations d'aménagement structurantes aux franges de Paris, au cœur de la ceinture verte et en préfiguration de la transformation à venir du périphérique en boulevard urbain apaisé. Je pense notamment à ces trois opérations majeures que sont gare des Mines, porte de Montreuil et Python-Duvernois. Le secteur de la gare des Mines, dans le 18e arrondissement, avec notamment la création de l'Arena de la porte de la Chapelle, levier déterminant pour la requalification des espaces publics, pour la rénovation des ensembles de logements de Charles-Hermite et pour le renforcement de la mixité sociale. De même, dans le 20e arrondissement, la requalification du cadre de vie du quartier Python-Duvernois et la transformation de la porte de Montreuil en place du Grand Paris feront l'objet d'une attention et d'un investissement conséquents.

Je voudrais maintenant dire deux mots sur l'amélioration du cadre de vie en matière de propreté et de tranquillité sur l'espace public. Plus de 500 millions d'euros sont consacrés à la propreté de et dans la ville chaque année grâce au travail des agents, dont je salue ici l'engagement. Qui plus est, la propreté participe à notre action face à l'urgence climatique puisque le renouvellement du parc de véhicules en faveur d'alternatives au diesel aura été massif sur cette mandature, avec un total d'investissement de 113 millions d'euros. Une ville propre commande de déployer plus de moyens dans les zones les plus sollicitées, comme les gares, les abords des places ou les axes et lieux très fréquentés. C'est ce qui est fait. Une ville propre, c'est aussi une ville qui trie et, du coup, recycle. Et l'année 2020 poursuivra l'effort commencé en la matière. Par exemple, la collecte des déchets alimentaires, que nous avons développée dans les 2e et 12e arrondissements depuis le 1er octobre 2019, a été étendue au 19e arrondissement.

En matière de tranquillité publique, la police municipale parisienne, dont la préparation de la mise en place a avancé cette année, verra sa mise en œuvre opérationnelle et juridique se concrétiser en 2020 afin de renforcer nos

réponses dans le cadre de nos prérogatives : prévention, médiation, verbalisation, sécurisation, régulation de la vie nocturne. En 2019, 30 médiateurs de rue supplémentaires consacrés à la prévention des rixes ont été recrutés.

Le troisième point porte sur le renforcement des services publics culturels et sportifs. En matière culturelle, 2020 sera une nouvelle année de livraison de chantiers après une année 2019 déjà riche en livraisons d'équipements majeurs, comme le nouveau théâtre du Châtelet, la rénovation du théâtre de la Villette, du musée d'Art moderne, de la maison de Balzac, du nouveau musée de la Libération de Paris - musée du Général Leclerc - musée Jean Moulin, etc. Au-delà de ces équipements parisiens, n'oublions pas, en 2019, l'ouverture d'un nouveau conservatoire municipal dans le 14e arrondissement et les 5 bibliothèques qui ont été rénovées : Forney, dans le 4e arrondissement, Violette-Leduc et Lancry, dans le 10e arrondissement, Jacqueline-de-Romilly, dans le 18e arrondissement, et Hergé, dans le 19e arrondissement, plus une nouvelle, Benoîte-Groult, au sein de l'îlot Gaîté-Montparnasse, dans le 14e arrondissement.

2020 : on garde le cap pour toujours plus de Parisiennes et de Parisiens accédant à la culture. Je vois Christophe GIRARD approuver. Cela passe, entre autres, par la fin des travaux ou la réouverture, en 2020, du musée Carnavalet, du palais Galliera, de la maison de Victor Hugo, du musée Cernuschi et des bibliothèques Jean-Pierre-Melville, 18e arrondissement, et Robert-Sabatier, dans le 13e arrondissement.

Avec Anne HIDALGO, la culture est aussi un engagement au cœur des quartiers populaires. Faut-il rappeler que l'appel à projets "politique de la ville" a permis, en 2019, de soutenir 87 projets culturels portés par 81 associations en faveur des quartiers populaires ? Faut-il rappeler que la collectivité parisienne alloue plus de 16 millions d'euros au financement de nombreux équipements culturels situés dans ou à proximité des quartiers populaires ? C'est le cas du Louxor, dans le 10e arrondissement, de la "Maison des Métallos", dans le 11e arrondissement, ou de l'Institut des cultures d'islam, dans le 18e arrondissement. Faut-il rappeler que deux programmes phares du dispositif "L'Art pour Grandir" ont été considérablement développés à la rentrée scolaire en 2019 et seront poursuivis en 2020, et que 49 collèges en 2019 accueillent une résidence artistique ? Faut-il rappeler qu'une 18e édition festive et sportive de "Nuit blanche" a permis de proposer de grands événements populaires qui ont rassemblé plus d'un million de personnes, tout en revêtant pour la première fois une dimension métropolitaine, avec la participation de nombreuses communes limitrophes, telles que Gennevilliers, Aubervilliers, Montreuil, Vincennes et Rueil-Malmaison ?

S'agissant du développement du sport à Paris et ses quartiers, le budget 2020 est sportif et olympique. Le "Plan Nager à Paris" continuera de se déployer en 2020, avec les constructions des piscines Yvonne-Godard, dans le 20e arrondissement, et Elisabeth, dans le 14e arrondissement, sans parler des rénovations d'envergure ou des travaux ou opérations de maintenance prévues. La stratégie "Paris plus sportive" poursuivra son développement jusqu'en 2020 et il est prévu de livrer les centres sportifs des Poissonniers, dans le 18e arrondissement, et des Amandiers, dans le 20e arrondissement.

Je note, par ailleurs, que Paris demeurera en 2020 une place forte d'accueil des grands événements sportifs internationaux, avec les championnats d'Europe d'athlétisme et de gymnastique artistique féminine, ainsi que le tout premier match de la saison régulière de la NBA de son histoire. Ce qu'il y a de clair et d'évident, que personne ne peut ignorer, c'est l'effet multifactoriel du sport et singulièrement de la stratégie en la matière de la Maire de Paris, dès lors que l'on prend en compte ses effets sur l'emploi et le développement économique, comme sur la santé, l'éducation, la citoyenneté, le vivre ensemble, le dynamisme du tissu associatif, l'urbanisme et l'aménagement des territoires. C'est ainsi qu'à titre d'exemple, à l'aune d'une transformation profonde de la gouvernance nationale du sport et après une baisse drastique du nombre d'emplois aidés décidée par le Gouvernement en 2017 et 2018, qui nous a profondément affectés, vous avez souhaité stabiliser le budget du sport de proximité, lancer un programme ambitieux de formation de bénévoles et créer de nouveaux lieux de vie à destination des clubs et de nos équipements sportifs.

Cette politique inclusive concerne, bien évidemment, le champ de l'accompagnement vers l'emploi. A cet effet, il a été proposé de doubler, en 2020, le budget de l'appel à projets "Dynamiques emploi" pour financer des projets proposant des parcours d'insertion professionnelle allant de la redynamisation jusqu'à la remise de l'emploi effectif.

En guise de conclusion, je souhaite dire un mot sur l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante, secteur que je connais, mais en me concentrant sur la vie étudiante. Il y a des efforts importants déployés par la Ville pour accompagner l'amélioration des moyens d'enseignement et de recherche, mais ce qui est fait pour faciliter la vie des étudiants et lutter contre la précarité dont beaucoup sont victimes, ce que nous faisons pour leur permettre de mieux se loger, 1.000 nouveaux logements sociaux pour les étudiants chaque année, 1.000 aides financières pour 1.000 étudiants par an lors de leur première installation dans le parc privé, sans oublier les colocations solidaires et étudiantes, c'est important surtout quand ce n'est pas une compétence de la Ville. Ce que nous faisons : le soutien à plus d'une centaine d'associations étudiantes à leurs projets, la rénovation des restaurants universitaires, la rénovation des centres de santé et l'appui à la ligne d'écoute pour les étudiants en détresse "Nightline".

Je veux finir par ces quelques mots que m'ont inspirés les débats. J'étais attentif à l'intervention, ce matin, de Julien BARGETON, et j'ai été particulièrement surpris, voire choqué, de sa critique sur le fait qu'en matière budgétaire, on avait manqué d'audace, on avait manqué d'esprit de rupture, disait-il, en négligeant la place du

citoyen dans l'élaboration du projet. Venant de lui, que je connais depuis longtemps et qui n'a jamais été le chantre de celui qui voulait faire les budgets avec les citoyens - je n'ai pas ce souvenir - en tous les cas, moi, ce que je sais, c'est qu'ayant participé à l'aventure des premiers conseils de quartier, que j'ai aidé à créer dans le 20e arrondissement, quand je regarde le chemin parcouru, c'est-à-dire la participation qui est demandée aujourd'hui, qui est au-devant de la scène… Tout le monde en parle comme s'il s'agissait d'une innovation. Savoir que depuis 1995, pour certains arrondissements, alors que la Ville de Paris ne les reconnaissait pas à ce moment-là, et ensuite 2001, qu'il y ait autant de conseils de quartier, qu'il y ait la panoplie des éléments de participation citoyenne, toute la panoplie, et qu'il y ait encore une réflexion pour l'étendre, parce que l'on sait bien qu'avec les mutations technologiques, les mutations d'usage, les demandes nouvelles de types de participation, il faut encore inventer. Savoir, par rapport au débat que nous avions à l'origine, que 500 millions d'euros d'investissement sont remis à la décision citoyenne par la participation, est quelque chose qui était difficilement imaginable il y a une vingtaine d'années, et qui, aujourd'hui, est devenu le minimum. Le fait d'avoir réussi à intégrer cela dans la culture pour diriger et faire participer à Paris, est une fierté qui ne souffre pas de critique politicienne, tel que M. BARGETON a pu l'exprimer ce matin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, David ASSOULINE.

Je donne la parole à Mme Olga JOHNSON.

Mme Olga JOHNSON.- Monsieur le Maire, chers collègues, ma communication portera sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des Parisiens immigrés. La Ville de Paris, comme vous le rappelez dans votre communication, compte aujourd'hui 441.000 immigrés, ce qui représente plus de 20 % de la population parisienne. Notre ville s'est construite, ces derniers siècles, au rythme des vagues successives d'immigration et cette immigration parisienne fait partie intégrante de son histoire, autant que les personnes qui en sont issues font partie intégrante de sa population. Tout ceci justifie pleinement une politique municipale en faveur de leur intégration et je vous remercie de nous présenter chaque année, depuis 14 ans maintenant, l'effort financier de la Ville dans ce sens.

Plus récemment, les dernières vagues migratoires inédites, tant par leur ampleur que par les motivations des immigrés, souvent des réfugiés humanitaires, posent de nouveaux enjeux à notre collectivité et obligent à une profonde révision, redéfinition et relance de notre approche des questions d'accueil et d'intégration des immigrés. Je ne m'étendrai pas sur les chiffres de ce bleu budgétaire, car il y a finalement peu d'évolution par rapport à l'année dernière, même si nous saluons cette année encore un effort supplémentaire en matière d'intégration et de lutte contre l'exclusion, avec un budget qui passe de 25 millions d'euros à 26,8 millions d'euros.

Ce qui ressort finalement, et est un peu décevant, c'est le manque de vision d'ensemble de la Ville sur ces questions pourtant cruciales qui nous interrogent sur notre modèle d'accueil des étrangers et du vivre ensemble. A la lecture de la communication, on ne comprend pas bien qu'elle est votre stratégie quant à l'intégration des Parisiens immigrés, alors que cette question, me semble-t-il, est censée être le fil rouge de ce document. Permettez-moi de prendre quelques exemples pêle-mêle. On y parle de l'accueil des réfugiés et des centres d'hébergement d'urgence, des festivals de cinématographies étrangères, du guide "Vivre à Paris" traduit pour les non-francophones dans plusieurs langues : anglais, allemand, espagnol, russe, turc, arabe, chinois, et j'en passe. On y parle encore des maisons de justice et du droit, du pôle santé de la Goutte-d'Or et de différents forums pour l'emploi soutenus par la Ville. Comme souvent dans vos communications, nous nous retrouvons face à un patchwork de différentes mesures que vous avez pu prendre à différents niveaux, plutôt que face à une réelle stratégie orientée vers des objectifs clairement définis. Car tout ceci, vous en conviendrez tout aussi bien que moi, ne constitue pas une vraie volonté et un vrai marquage de politique publique rénovée.

Depuis 2014, Paris a fait de la lutte contre l'exclusion et la prise en charge des sans-abri une priorité de cette mandature, et l'on ne peut que s'en réjouir. D'ailleurs, notre groupe a soutenu très tôt toutes les initiatives dans ce sens. Mais, au-delà des nombreux dispositifs d'urgence mis en place, accueils de jour, centres d'hébergement, haltes humanitaires, bains douches, maraudes, qui visent, comme leur nom l'indique, à répondre à l'urgence d'une situation, quelles sont les solutions de long terme proposées aux nouveaux immigrés ? Quelles perspectives pour tous ces nouveaux arrivants sur le sol parisien et quelle réflexion sur l'intégration de ces populations ? Plus généralement, cette communication égrène toute une série de subventions accordées à des associations, subventions qui relèvent de différentes directions et sont inscrites au sein de différents programmes, rendant illisible l'effort de la Ville dans ce domaine. Ce sont ainsi plus d'un million d'euros de subventions attribuées au titre de l'intégration, 216.000 euros de subventions à des cafés sociaux, 63.000 euros de subventions fléchées vers des associations au titre de la thématique "histoire et mémoire de l'immigration".

Je pourrais continuer la liste. La liste est longue, mais il n'est pas question pour moi de vouloir remettre ici en question la pertinence de ces subventions ni l'activité de ces associations, qui sont très utiles pour le tissu social. Mais, cette pratique, en fait, nous paraît symptomatique de l'action de la Ville et l'on a l'impression que l'on se satisfait de saupoudrage sur toute une série de mesures dont on peine parfois à saisir la cohérence d'ensemble. Je suis élue en charge de la politique de la ville, donc, les résultats, j'en vois tous les jours sur le terrain dans le cadre de ma délégation dans le 17e arrondissement, mais c'est dommage que l'on ne le voie pas dans cette communication. Nous pensons qu'il est grand temps de se poser la question de l'efficacité de ces mesures. Vous nous parlez des coûts et des moyens déployés : qu'en est-il des résultats ? Et, comme je le disais, il y en a. Donc,

c'est en confrontant les résultats et en les mettant en avant que l'on voit l'ampleur de l'effort qui est fait sur ces sujets-là.

Je l'ai déjà dit et je le répète aujourd'hui : il nous faut définir collectivement une feuille de route claire sur la politique d'intégration des réfugiés de la ville, sans quoi celle-ci ne pourra qu'échouer. Le groupe UDI-MODEM a toujours été à votre disposition pour le faire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Olga JOHNSON.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'idée du SG 69, projet de délibération sur lequel j'interviens, intitulé "Budgétisation verte", est de donner à la Ville de Paris un outil qui lui fournisse un cadre pour identifier les investissements vertueux pour le climat et ceux qui contribuent à amplifier la crise environnementale. L'"Institute for Climate Economics", avec lequel le projet de délibération se propose d'engager un partenariat, doit aider notre collectivité à une construction de ses futurs budgets qui devront répondre aux enjeux du dérèglement climatique.

Même si nous pouvons regretter que cette prise en compte intervienne tardivement, les écologistes se félicitent que Paris se livre à cet exercice ainsi que de la célérité du calendrier proposé. Il n'y a plus de temps à perdre face à l'urgence climatique. Cette visibilité plus grande de nos investissements est aujourd'hui indispensable. Mais, pour que ce budget vert soit réellement opérant, il est essentiel, comme le suggère le vœu de l'Exécutif en réponse au vœu du parti Communiste - Front de Gauche, que les écologistes soutiennent, d'intégrer au budget vert un indicateur de suivi de l'impact social de nos investissements environnementaux. Il est aussi indispensable de connaître les produits financiers gérés par les banques auxquelles la Ville a recours afin de ne pas travailler avec les investisseurs spéculatifs. L'intérêt du budget vert, c'est qu'il ne se contente pas d'aligner des chiffres. Il donne à voir l'impact de chaque euro investi en termes de réduction de gaz à effet de serre ou de polluants émis. Nous avons aussi besoin de ce document précis pour mettre fin au bleu budgétaire "Plan Climat" dans lequel la Ville mentionne encore des projets urbains pourtant écocidaires, concourant, par exemple, à l'artificialisation des sols, ou des opérations de bétonisation massive, comme cela s'apprête à être fait sur la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Certes, nous savons déjà ce qu'il faut faire et ne pas faire en termes d'investissements pour le climat. Le "Plan Climat Air Energie" de la Ville est clair. Nous avons besoin de plus de surfaces végétalisées, de plus d'arbres en pleine terre, de produire moins de CO2 lorsque nous nous déplaçons et moins de déchets lorsque nous consommons. Nous avons besoin de davantage de rénovations thermiques et de proximité alimentaire. Aussi, nous pourrons scanner à l'aide de cet outil l'ensemble de notre politique publique, alimentation, végétalisation, transports, certes, mais aussi éducation, urbanisme et logement. L'impact social de ces politiques de transition doit aussi faire l'objet d'une attention particulière, car la réponse environnementale à la crise ne peut se faire sans y associer le plus grand nombre. Enfin, nous souhaitons, comme pour le budget genré, que ce budget vert fasse l'objet d'un point de situation annuel au Conseil de Paris, méthode indispensable pour résolument orienter et rendre visibles nos politiques en matière d'écologie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Jacques BOUTAULT.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, beaucoup d'interventions sur le budget ont abordé les efforts faits, les efforts encore à faire pour que notre ville soit une ville solidaire, une ville où les quartiers populaires ont toute leur place. Alors, Paris, tes gamins, tes artisans, tes camelots, comme chantait la môme Piaf, c'est de ce Paris dont je veux vous parler. Ce Paris des faubourgs et des quartiers populaires. Ce Paris que nous voulons voir apparaître dans nos débats budgétaires. 350.000 habitants vivent aujourd'hui dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville. La considération est moins poétique que la chanson d'Édith Piaf, mais elle montre la hauteur de l'enjeu et de l'attention que nous devons porter à ces quartiers, à celles et à ceux qui y habitent, à celles et à ceux qui les font vivre.

La Ville de Paris a lancé un plan d'action pour les quartiers populaires au printemps dernier, en proposant de déployer des mesures dans différents domaines. Je voudrais revenir sur un aspect particulier qui concerne le développement économique et la vie quotidienne de ces quartiers. Nous avons fait le choix d'y implanter de nombreux services publics, des bibliothèques, des médiathèques, des piscines et autres équipements sportifs. Mais, au-delà des équipements publics, la présence des commerces de proximité est un point clé. Les commerçantes et les commerçants ont une prise directe avec la vie du quartier. Leurs boutiques donnent sur l'espace public. Ils ont de nombreuses interactions avec les riveraines et les riverains. Leurs commerces attirent, font vivre le quartier, le rendent tout à la fois dynamique et apaisé. Or, l'accès au foncier est souvent un obstacle important à l'installation d'un commerce. Nous avons rencontré nombre d'artisans labellisés "Fabriqué à Paris" qui nous ont fait part de leurs

difficultés à trouver un local pour leur commerce et le garder. Nous avons mené de nombreuses actions avec les "Plans Vital'Quartier 1 et 2", avec l'action SEMAEST.

Nous proposons de poursuivre ces actions avec un amendement budgétaire sur la préemption des baux commerciaux. Cela prolonge ce que nous disions déjà au mois de juin en demandant des moyens financiers pour une expérimentation du droit de préemption sur les baux commerciaux, et plus particulièrement dans les quartiers populaires du Nord-Est parisien.

Je poursuis toujours sur ce thème en abordant maintenant la question des commerces alimentaires. Nous voulons étendre l'expérimentation des paniers solidaires. Suite à notre proposition, 2 expérimentations ont été mises en œuvre avec les halles alimentaires des 10e et 14e arrondissements. Une nouvelle expérience a pu ouvrir un local sur le 18e arrondissement, la boutique de la "Charrette des 4 saisons solidaires", qui propose des produits de saison en circuit court, en relation directe avec les petits producteurs du Val d'Oise, et "La Caverne" pour les produits "bio", les champignons et les endives. L'amorçage de ce dispositif est très prometteur. En abondant son financement, nous souhaiterions que les expérimentations puissent essaimer dans d'autres lieux avec d'autres structures.

L'idée de ces paniers solidaires est de permettre aux classes populaires d'avoir accès à des produits sains, de saison, en circuit court. C'est important, car on sait que l'alimentation est malheureusement aujourd'hui un marqueur de classe dans notre société. Les paniers solidaires ont ainsi une double fonction dans les quartiers populaires. Ils permettent, d'une part, à des populations fragiles d'accéder à des produits sains, à des commerces, tels qu'ils n'auraient pas été spontanément fréquentés. Mais, au-delà de cette ouverture et accès, les paniers solidaires doivent être aussi l'occasion de rencontres, d'échanges sur la question liée à l'alimentation et à la santé, de partage de recettes, d'utilisation des restes et de réflexion sur le gaspillage alimentaire.

Nous demandons ces amendements budgétaires pour apporter et continuer à faire vivre le Paris populaire, celui des gamins, des artisans, des camelots et des agents du service public d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Danièle PREMEL.

Je donne la parole à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, s'agissant du budget consacré à l'environnement, contenu dans les missions 7 et 8, les engagements financiers ne sont pas au rendez-vous cette année encore. Par exemple, les actions labellisées "Plan Climat" totalisent 11 millions de crédits, investissements et fonctionnement compris. C'est juste une goutte d'eau dans un budget de 10 milliards d'euros. Un autre exemple : les crédits alloués à la rénovation des bâtiments diminuent de 30 % et passent de 11 millions d'euros à 7,6 millions d'euros. Alors que la modernisation thermique est pourtant essentielle pour réduire le bilan carbone de l'administration parisienne, elle perd pratiquement deux tiers de ses crédits.

Sur le budget défendu par Mme KOMITÈS, les crédits pour les espaces verts, qui manquent tant à Paris, sont en diminution également. En investissement, les crédits pour les espaces verts, arbres, bois, parcs, jardins, sont en forte diminution. De 48,6 millions d'euros en 2019, ils passent à 31,6 millions d'euros. C'est une baisse d'un tiers. Pourtant, le budget, c'est la concrétisation d'une politique. Or, force est de constater que les communications dans ce domaine ne sont pas traduites en engagements financiers. Avec le groupe "100% Paris", présidé par Pierre-Yves BOURNAZEL, nous voulons faire de Paris une ville durable, exemplaire, avec deux piliers, les mobilités et l'urbanisme, grâce à des solutions rapidement opérationnelles.

Les mobilités, d'abord. Avec une priorité au vélo. Alors que seuls 50 % des aménagements en sites propres annoncés dans le "Plan Vélo" ont été mis en œuvre sous ce mandat, nous souhaitons déployer le vélopolitain, en faisant confiance aux associations qui l'ont imaginé. Comme le fait Bordeaux aujourd'hui, nous devons concevoir les aménagements cyclables avec les associations. Cela évitera les erreurs, comme cela a été le cas rue de Turbigo. L'autre frein à la pratique cycliste, c'est le manque de stationnements sécurisés. Il faut développer les boxes végétalisés sur l'espace public. Pour favoriser les mobilités douces, nous souhaitons également nous inspirer de ce qui marche à l'étranger. Nous dupliquerons à Paris les aménagements barcelonais "Superilles" qui visent à apaiser les quartiers en évitant le trafic de transit. Ce sont des rues moins polluées, moins bruyantes, et donc, plus agréables pour les riverains.

En matière de transport, il faut enfin adapter les horaires au rythme de vie des Parisiens. L'expérimentation en cours pour l'ouverture du métro toute la nuit doit rapidement être pérennisée en partenariat avec Ile-de-France Mobilités. Paris doit aussi investir pour ceux qui viennent y travailler et n'ont parfois pas d'autre choix que de venir en voiture. Il faudra donc créer 10.000 places de stationnement en parc relais à proximité des grandes gares franciliennes pour les détenteurs d'un "pass" Navigo. Enfin, la mobilité des marchandises est l'un des défis de la ville durable. Il est illusoire de mettre fin à la circulation des camions dans Paris sans prévoir des espaces de logistique urbaine pour permettre que le dernier kilomètre soit réalisé avec des véhicules électriques.

Nous sommes également attachés, à "100% Paris", à un deuxième pilier de la ville durable : celui de l'urbanisme, pour améliorer le quotidien et affronter le changement climatique. Il faut privilégier les espaces verts au béton en mettant un terme à la densification de Paris. Le projet "Bercy-Charenton" doit être profondément revu. Réaliser 4.000 logements entre le périphérique, l'autoroute A1 et le faisceau ferroviaire le plus fréquenté d'Europe, est une aberration écologique. Les espaces verts actuels doivent être sanctuarisés en mobilisant les outils de protection offerts par le P.L.U. Il faut ainsi relancer la création d'espaces verts. Depuis Jacques Chirac, aucun espace vert de plus de 10 hectares n'a été ouvert. Les forêts urbaines ne sont qu'un gadget qui cache l'échec de la mandature en la matière. Nous proposons donc de lancer le dispositif "Un arbre dans ma rue". Les habitants pourront ainsi demander la plantation d'arbres sur l'espace public.

Le périphérique doit aussi se muer en corridor végétal au service des habitants de la Métropole. Nous aurons l'occasion d'en reparler demain matin. La désimperméabilisation des sols est aussi primordiale pour limiter les îlots de chaleur, et ainsi, mieux affronter les crises caniculaires. C'est également indispensable pour la gestion des eaux fluviales pour éviter les rejets en Seine lors des épisodes pluvieux intenses. Pourtant, les projets avancent très timidement. Je pense notamment aux cours Oasis. Enfin, et c'est de loin l'échec le plus gênant, le parc social de la Ville ne sera entièrement rénové qu'en 2060 au rythme actuel. Il faut aller plus loin et plus vite en rénovant 10.000 logements sociaux par an, grâce à l'argent tiré de la vente d'une partie mineure du parc en accession sociale à la propriété.

Vous le voyez, les Parisiens sont prêts à faire de leur ville un exemple de cité durable. La Ville de Paris doit les accompagner et s'avérer exemplaire sur ses politiques publiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Julie BOILLOT.

Dernier intervenant de cette discussion budgétaire : M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ.- Merci, Monsieur le Maire.

Au nom du groupe "100% Paris", présidé par Pierre-Yves BOURNAZEL, je vais vous présenter un amendement dans le cadre du budget. Les associations de protection animale, tel que la S.P.A. et "30 millions d'amis", alertent depuis deux ans sur l'accroissement des populations de chats errants. Leurs moyens ne suffisent pas à assurer leur prise en charge pérenne. Deux vœux adoptés en octobre 2019 par le Conseil de Paris disposent, d'une part, que la gestion des chats libres est intégrée dans la politique de la ville avec le financement de la capture, de la stérilisation, des soins, des mises à l'abri, et, d'autre part, la mise à la disposition des associations de locaux permettant leur accueil. De plus, la création d'une structure d'accueil est nécessaire pour le suivi des interventions vétérinaires, la convalescence et les délais d'attente pour l'adoption. C'est la raison pour laquelle, voici l'amendement : la somme de 200.000 euros est ajoutée à la section des dépenses de fonctionnement du budget primitif pour 2020, afin de financer la capture, l'identification, la stérilisation, les soins, la mise à l'adoption ou la remise sur site des chats des rues, les suivis des chats libres et l'entretien des abris. En contrepartie, le chapitre "dépenses imprévues" est diminué de 200.000 euros. Enfin, la mise à disposition d'un local aménagé aux normes sanitaires requises et équipé du mobilier et matériel "ad hoc" en quantité suffisante, pour permettre l'accueil des animaux.

Voici, mes chers collègues, l'amendement que je vous propose de voter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Christian HONORÉ, de finir aussi joliment cette discussion budgétaire.

Je vous propose, chers collègues, de donner la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, puis à Mme Véronique LEVIEUX, pour répondre aux intervenants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à tous, mes très chers collègues, merci pour vos interventions qui permettent de poursuivre notre travail de pédagogie, de transparence et d'information des citoyens. Nous avons mis en place, vous le savez, un grand nombre de réformes visant à rendre plus transparents et plus lisibles les documents budgétaires, le vote par fonction, la présentation des budgets des différentes délégations en commissions, que nous avons eu l'occasion de présenter, chacun et chacune d'entre nous, membres de l'Exécutif, la semaine dernière. Nous nous sommes également engagés dans l'expérimentation sur la certification des comptes, prévue par la loi NOTRe de 2015, de façon à démontrer, s'il y en avait besoin, notre volonté de nous inscrire dans l'effort de régularité, de sincérité et de fidélité des comptes publics, qui est un élément de pédagogie essentielle auprès de nos concitoyens.

Ce budget 2020 sera le premier exercice à faire l'objet de la certification, et évidemment, c'est pour moi une forme d'émotion que de présenter ce dernier budget de la mandature. Je le dis puisque Julien BARGETON a eu l'honneur - enfin, je croyais que c'était un honneur - de s'occuper des trois premiers et un petit peu du quatrième puisqu'il n'a quitté ses fonctions que quelques semaines avant son vote, et moi, d'avoir très modestement pris le relais depuis.

Par ailleurs, vous savez que nous sommes inscrits volontairement dans une expérimentation dite "de budgétisation verte", visant à déterminer si les dépenses et les recettes ont un impact environnemental significatif, positif ou négatif évidemment, dans le but, ensuite, d'en évaluer précisément les effets. Cela permettra de mettre en place progressivement tous les outils adéquats pour le rendre opérationnel lors de la présentation du budget primitif 2021 en décembre, dans un peu moins d'une année.

Nous travaillons également à intégrer des indicateurs permettant d'intégrer dans la procédure budgétaire, par le biais de processus spéciaux et d'outils analytiques, des indicateurs permettant de promouvoir des politiques sensibles au genre. C'est un outil absolument essentiel en matière de pédagogie budgétaire, au sens démocratique du mot. Pourquoi ? Parce qu'il permet de mesurer quels sont les tropismes genrés des politiques publiques. Force est de constater, et je le dis par avance, qu'ils sont encore très puissants dans des domaines aussi essentiels que la culture, le sport, l'éducation, et que le rendre de façon transparente, évidente, permettra, nous le savons, de le corriger.

Donc, pour répondre à votre vœu, chers Nicolas BONNET-OULALDJ et Jean-Noël AQUA, nous étendrons également notre réflexion à la prise en compte des enjeux sociaux afin de traduire la nécessité de traiter de front les questions sociales et les questions environnementales.

Enfin, et pour faire écho à l'intervention de Mme la Maire en début de séance, nous considérons que les indicateurs classiques ne sont plus suffisants non seulement pour piloter le budget, mais aussi pour penser le monde. Nous allons donc travailler, avec d'autres grandes villes, à l'élaboration d'indicateurs relatifs au bien-être humain et à la question essentielle qu'est la soutenabilité de notre modèle de développement. C'est désormais devenu incontournable pour construire un budget non seulement résilient et efficient qui permette de répondre à la crise des inégalités, mais aussi aux crises écologiques.

Il y a eu beaucoup d'interventions. Il me sera difficile de revenir sur tout, même si ma réponse est un peu longue compte tenu de la richesse de nos échanges et des très nombreux vœux et amendements présentés. Je vais essayer surtout d'éviter de répéter ce qui a été fort bien dit lors de nos échanges.

La construction du budget 2020 - c'est le dernier budget de la mandature - répond à la même stratégie budgétaire définie dès 2014, que j'avais déjà eu l'occasion de présenter lors du dernier débat d'orientations budgétaires et à chaque fois que nous avons également présenté les comptes administratifs, et qui, je le dis, ont justifié, exercice après exercice, la confirmation de notre notation "AA" avec perspective stable pour les finances de la Ville par les agences de notation.

Notre stratégie budgétaire a plusieurs piliers bien connus : la stabilité des impôts, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un investissement dynamique et un endettement maîtrisé.

La stabilité de l'imposition directe locale est voulue et défendue, notamment au regard du prix élevé de l'immobilier à Paris. C'est une forme de modeste compensation. C'est aussi un acte politique, car, en proportion des revenus, les catégories populaires et les classes moyennes sont les plus concernées par les évolutions des taxes locales eu égard à la proportion que prend sur leurs revenus l'imposition locale. Concrètement, en 2019, un couple avec 2 enfants avec des revenus moyens et propriétaire d'un logement, a payé 1.207 euros de taxe foncière et de taxe d'habitation à Paris, là où, dans les mêmes conditions, il paie 2.731 euros à Bordeaux, soit 1.500 euros de plus, 2.257 euros au Havre, 2.473 euros à Marseille ou encore 2.348 euros à Nice, alors que, dans ces villes, l'immobilier est également élevé.

Ce budget 2020 respecte les termes du contrat que nous avions signé avec l'Etat. Nous tenons nos engagements vis-à-vis de l'Etat, comme nous avons tenu nos engagements envers les Parisiennes et les Parisiens. Nos dépenses de fonctionnement sur le périmètre de la contractualisation évoluent de 0,87 %, avec une moyenne de 0,66 % sur la durée de la mandature. Alors, on peut mentir en manipulant les chiffres, en ne prenant pas en compte les effets de périmètre, mais la réalité, quand on fait une augmentation de 0,66 % sur la durée de la mandature, c'est évidemment une évolution très maîtrisée des dépenses de fonctionnement quasi au niveau de l'inflation. La capacité de désendettement s'établit à 9,39 années, c'est-à-dire dans la droite ligne de l'exécution 2018 - 9,38 années - et avec la prévision d'exécution 2019. Nous sommes donc très loin de tangenter les 12 années, comme cela a été dit faussement lors de plusieurs interventions.

En revanche, si, nous, nous tenons nos engagements, ce n'est pas le cas de l'Etat, qui ne tient pas ses promesses. Le Pacte de Cahors était censé incarner un changement d'état d'esprit de la part du pouvoir central. Alors, oui, c'est vrai, il y a eu une inflexion dans la baisse des dotations. Mais c'est pour mieux nous punir en matière de ponction sur les ressources, notamment au niveau des péréquations.

Monsieur le Président AZIÈRE, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur ce point. Il est normal que Paris, comme ville plus riche que d'autres, soit amenée à contribuer plus que d'autres à un effort de solidarité. Mais c'est faux de dire que Paris est traitée comme les autres. Paris est sollicitée deux fois plus que les autres grandes villes en matière financière, ce que rien ne justifie sur le plan des finances publiques. Et donc, de ce point de vue, nous considérons effectivement qu'il y a une attention à avoir en la matière. Je dois dire que les parlementaires parisiens de l'actuelle majorité nationale se font particulièrement discrets. Je veux leur dire, notamment à ceux qui veulent

dénoncer la situation financière de la Ville de Paris, que je serai, que nous serons particulièrement attentifs au comportement qu'ils auront lors de l'examen du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale, qui fait peser une menace supplémentaire de 146 millions d'euros sur les finances de la Ville.

Je voudrais citer le sénateur Julien BARGETON - pas l'adjoint aux finances, le sénateur BARGETON - qui, dans une intervention au Sénat en 2017, louait la méthode du Gouvernement, et qui disait : "Les collectivités locales ont besoin de visibilité sur leurs finances à long terme". C'est vrai. Et vous affirmiez alors que : "Il faut assurer la justice dans la redistribution et la péréquation". C'est vrai aussi. Si vous aspiriez réellement à gouverner Paris, vous feriez, je le crois, entendre plus fort votre voix. J'ai peur que votre silence ne traduise une forme de fatalisme.

Le budget primitif 2020 présente pour la première fois - c'est historique - des niveaux de dotations, 572 millions d'euros, inférieurs au montant des péréquations, 613 millions d'euros. Le budget de la collectivité parisienne - nous pourrions nous en féliciter tellement cette singularité est historique - devient ainsi pour la première fois contributeur net à celui de l'Etat. L'augmentation de ces dépenses de péréquation entraînera une accélération de l'effet ciseau et, au total, cette perte cumulée de ressources s'établit à 4 milliards d'euros sur la mandature. 2 milliards d'euros d'augmentation de la dette, 4 milliards d'euros de ponction sur les ressources. Où est la justice ? Où est l'équité en matière de situation financière ? Ce n'est pas vrai de dire que Paris déroge à son devoir de solidarité. Une fois encore, nous contribuons à 20 % au montant de la péréquation financière nationale, à 58 % de la solidarité financière francilienne, et nous sommes fiers de ce soutien. Encore faudrait-il qu'il trouve, à un moment donné, ses limites. Les dépenses sociales représentent 2,31 milliards d'euros, avec des dépenses relatives au revenu de solidarité active qui sont inscrites à hauteur de 360 millions d'euros, stables par rapport à la prévision d'exécution 2019.

Chère Danièle PREMEL, cher Nicolas BONNET-OULALDJ et cher Hervé BÉGUÉ, je ne peux que donner un avis favorable à votre vœu sur les conséquences sur les budgets sociaux de la Ville de Paris de la réforme de l'assurance-chômage, qui viendra en aggravant la situation de nombreux salariés indemnisés et les fera basculer dans un certain nombre de minima sociaux, que ce soit bénéficiaires de la prime d'activité, voire du revenu de solidarité active. De très nombreux professionnels disent que cette réforme aboutira à une forte augmentation du nombre d'allocataires du R.S.A. Or, vous n'êtes pas sans savoir, et M. le Président AZIÈRE le relevait lui-même, que le reste à charge pour les aides individuelles de solidarité s'élève déjà à plus de 274 millions d'euros par an pour notre collectivité. Concrètement, cette fois encore, les conséquences d'une décision de l'Etat, au demeurant particulièrement injustes socialement, seront assumées financièrement par les collectivités locales, au premier rang desquelles les départements. Et Mme la Maire, ce matin, rappelait combien nous nous sommes mobilisés aux côtés de nos collègues départements pour en dénoncer l'iniquité et le manque de responsabilité de la part de l'Etat. Quelle cohérence avec l'esprit et les dispositions du "Plan de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi" présenté pour la période 2019-2021. On donne quelques cacahuètes d'un côté, on reprend des sommes folles de l'autre.

Je donnais un exemple pour nos collègues de la Seine-Saint-Denis. La ponction D.M.T.O., réclamée de façon très inique pour le financement de la Société du Grand Paris, est trois fois supérieure au plan d'urgence annoncé par le Premier Ministre pour la Seine-Saint-Denis. Franchement, à moins d'un désagréable manque de coordination au niveau de l'Etat, on pourrait vraiment croire qu'il se fiche de nous.

Pour ce qui est des éléments structurants de nos recettes en matière de fiscalité immobilière, oui, nous attendons 1,65 milliard d'euros de recettes concernant les D.M.T.O. Cette estimation est fondée sur une évolution modérée de l'exécution 2019. Elle est réaliste et s'appuie sur les analyses corroborées par la Chambre des notaires. Nous poursuivrons, par ailleurs, dans le prochain projet de loi de finances, notre action en faveur d'une meilleure taxation des logements vacants et non affectés à l'usage principal d'héberger des Parisiens, avec une modernisation de la taxe de mobilisation des logements sous-occupés. Franchement, le législateur pourrait nous aider à fluidifier le sujet du logement plutôt qu'à en faire le procès dans le cadre de la campagne électorale. Face à la crise du logement, à laquelle toutes les métropoles denses sont confrontées, il est nécessaire de moderniser les outils fiscaux de façon à réorienter les biens immobiliers vers le secteur locatif et vers l'habitation plutôt que vers les activités spéculatives à rendement, au premier rang desquelles la location de meublés touristiques.

Nous portons également des demandes d'amendements visant à introduire une progressivité au sein des D.M.T.O., par exemple en appliquant un surtaux pour les transactions supérieures à 1 million d'euros. Premièrement, ce serait permettre aux collectivités d'avoir de nouvelles recettes et, deuxièmement, de créer un levier pour limiter l'inflation de l'immobilier.

Je note que les vœux déposés par le groupe les Républicains et Indépendants en matière de logement, sont une antienne bien connue de votre pensée en matière de logement. C'est un florilège de poncifs éculés concernant cette politique du logement. Ainsi : "Pour accroître le parc de logements sociaux, il faut en vendre une partie". C'est une phrase dont je continue à m'interroger sur la logique. "Pour éviter que les classes populaires ne s'installent dans les arrondissements de l'Ouest parisien, il faut remplacer le logement social par du logement intermédiaire". Tout est, on le comprend bien, dans la définition de ce que nous appelons "les classes moyennes" et "le logement intermédiaire". Au diable, la mixité sociale. Restons entre nous et n'acceptons que les plus aisés des classes moyennes. C'est déjà tant nous demander.

Et quand M. DUBUS et les élus du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, convertis récents à l'écologie, se lancent dans la rénovation thermique au travers d'un vœu, c'est en prélevant les fonds sur la rénovation du patrimoine et sur les acquisitions dans le diffus. La rénovation thermique comme dernier rempart de la préservation de l'entre-soi, il fallait l'inventer. Nous amplifierons nos engagements en matière de rénovation thermique - j'y reviendrai un peu plus tard - mais nous ne le ferons pas au détriment de la mixité sociale. L'écologie, faut-il encore le rappeler, ne doit pas opposer les enjeux sociaux aux enjeux environnementaux.

Autre obsession de M. DUBUS, les loyers capitalisés. Les recettes de loyers capitalisés sont inscrites à hauteur de 130 millions d'euros à la suite de la dérogation octroyée par le Gouvernement actuel, que soutient M. DUBUS, j'ai cru comprendre. Elles traduisent l'engagement de la Ville dans une politique volontariste de conventionnement des logements du parc libre des bailleurs sociaux. Evidemment, c'est un pan important de notre politique en faveur du logement social permettant d'afficher, au 1er janvier 2018, un taux de 21,1 % de logements sociaux à Paris, contre encore 18,46 % en 2014, conformément aux engagements qu'Anne HIDALGO avait pris devant les Parisiens. Et aux contempteurs des loyers capitalisés, je le répète une nouvelle fois : ce mécanisme ne vient en aucune manière pénaliser les capacités d'investissement de nos bailleurs sociaux, tous en très bonne santé financière, faut-il le rappeler. C'est même un mécanisme qui, "in fine", permettra de les enrichir.

Et comme une obsession n'est jamais loin d'une autre obsession, le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants propose de compenser la diminution de recettes qui viendraient de l'abandon des loyers capitalisés par une diminution de la masse salariale. Monsieur DUBUS n'oublie visiblement pas facilement le camp dont il vient. Les passions anti-fonctionnaires reviennent facilement au-devant. Nos agents, qui font un travail très efficace au service des Parisiennes et des Parisiens, apprécieront à leur juste valeur vos propositions.

Tous ces vœux présentés par l'opposition tracent un triste visage de ce qu'ils rêvent comme politique pour Paris : entre soi, déstructuration de l'offre de service public, écologie comme faux nez du conservatisme. Nos efforts de gestion permettent en réalité, l'année prochaine, de disposer d'une épargne brute historique : 653 millions d'euros, symbole du sérieux budgétaire de notre collectivité. Ajoutée aux recettes réelles d'investissement de 540 millions d'euros, notre capacité de financement permettra de financer 81 % de nos investissements opérationnels, avec une moyenne de plus de 75 % sur la mandature. Dois-je rappeler que, dans l'épure budgétaire qui avait été présentée pendant la campagne, nous avions dit que nous couvririons 66 % ? Grâce à l'autofinancement, nous avons fait beaucoup mieux que prévu. Traduction de notre sérieux budgétaire aussi : pour la première fois depuis 2003, la dette totale de la collectivité, au 31 décembre 2019, baissera de près de 1 % par rapport à 2018.

Je m'adressais à l'ensemble des membres de l'opposition qui, avec plus ou moins de régularité, ont fait des erreurs monumentales sur leur estimation de la dette. Au départ, cela devait être de 8,5 milliards en fin de mandature. L'année dernière, vous corrigiez un petit peu en disant : non, en fait, ce sera trop, toujours, mais ce sera 7,5 milliards d'euros. Et, en réalité, vous vous étiez encore trompés. Pierre-Yves BOURNAZEL affirmait, lui, que ce serait de 8 milliards. Eric AZIÈRE, vous étiez plus modeste, comme Jérôme DUBUS et Pierre GABORIAU, vous estimiez que ce serait de 7 milliards. Mais, droits de mutation, évidemment qu'il faut des recettes, Monsieur AZIÈRE. Oui, vous vous étiez trompé. Vous les aviez sous-estimés. Et la forme très élégante que je vous reconnais pour dire que vous vous étiez trompé.

En réalité, nous finissons l'année avec une dette d'un peu moins de 5,9 milliards d'euros. Je rappelle que Jérôme DUBUS disait que nous allions emprunter 824 millions d'euros en 2019. C'est bête, on l'a baissé de 40 millions d'euros. Je ne demande ni remerciements ni félicitations. Je demande juste que vous reconnaissiez votre erreur plutôt qu'inlassablement, vous continuiez à la répéter en espérant qu'il en restera quelques traces dans l'opinion publique. La solution des oppositions pour stabiliser la dette était de vendre une partie du parc social cette année. Et pourtant, sans avoir recours à vos solutions miracles, nous avons réussi à faire baisser la dette. Et là aussi, encore, mensonge, il n'est pas là, je le regrette, mais je lui avais déjà dit la dernière fois. Il ne l'a manifestement soit pas compris, soit pas retenu, soit il continue à mentir. Sur la dette par habitant à Paris, elle reste extrêmement faible par rapport aux autres grandes villes. Il manipule des chiffres mensongers sur des périmètres mensongers. N'importe qui dans cette Assemblée peut le vérifier factuellement : la dette par habitant à Paris était de 2.657 euros au 1er janvier 2019, de 3.787 euros à Marseille, de 3.634 euros au Havre et de 4.868 euros à Nice. Donc, là encore, pas besoin de s'en honorer, pas besoin d'en tirer félicitations, mais simplement arrêtons de manipuler des chiffres mensongers. C'est juste une petite exigence au regard des échéances démocratiques qui nous attendent collectivement.

Nous avons eu des discussions constructives et exigeantes avec l'ensemble des groupes, qui font l'objet d'une lettre rectificative en crédits, un exercice habituel pour notre Assemblée. En premier lieu, chère Joëlle MOREL, cher David BELLIARD, cher Jérôme GLEIZES, nous avons repris la demande du groupe Ecologiste de Paris qui vise, conformément aux objectifs du "Plan Climat Energie territoriale", et portée avec constance par la Maire, par Célia BLAUEL, Antoinette GUHL et Christophe NAJDOVSKI, à intensifier les investissements en matière d'adaptation du territoire parisien au changement climatique.

Nous sommes favorables également, cher Nicolas BONNET-OULALDJ et cher Jean-Noël AQUA, à la poursuite et à l'accélération du "Plan Vélo". Enfin, dans la continuité de notre stratégie de rafraîchissement, dont nous avons souvent parlé dans cet hémicycle, nous multiplierons les investissements destinés à rendre 40 % du territoire

parisien en surface perméable à l'horizon 2050, avec des projets de débitumisation d'une partie de la voirie pour désimperméabiliser les sols et permettre de mieux rééquilibrer la ville et retrouver de la fraîcheur. Dans le même esprit, en accompagnement du "Plan Vélo", nous retenons la proposition du groupe Communiste - Front de Gauche d'un programme en faveur de l'apprentissage du vélo chez les enfants de 6 à 11 ans, et un certain nombre de mesures sur la distribution de paniers solidaires en direction des personnes en situation de précarité, destinés à développer l'accès à une alimentation de qualité. Nous avons également souhaité qu'un effort supplémentaire soit fait en faveur de l'éducation et de la jeunesse. Ainsi, sur proposition du groupe Communiste - Front de Gauche, nous augmenterons les crédits alloués aux classes de découverte et à l'aide au départ des enfants, au travers des dispositifs "La journée à la mer" et l'aide aux vacances portée par le Secours populaire français, dont Nicolas BONNET-OULALDJ rappelait qu'il organisait ce soir sa soirée de lancement des "Pères Noël verts".

Comme l'éducation populaire reste l'un des fondamentaux de notre majorité, nous accorderons, sur proposition de Nathalie MAQUOI, Léa FILOCHE et Yves CONTASSOT, une aide complémentaire destinée à l'équipement de la "M.J.C. Les Hauts de Belleville", qui vient d'être rénovée dans le cadre du budget participatif porté par notre collègue Pauline VÉRON.

Chère Carine PETIT, chère Léa FILOCHE et cher Yves CONTASSOT, au regard de l'importance pour le lien social que représente l'accès des ludothèques aux familles, notamment dans les quartiers politiques de la ville et à la suite de l'expérimentation réussie dans le 14e arrondissement de Paris, nous porterons votre demande d'extension de cette offre en faveur des familles. Les groupes Radical de Gauche, Centre et Indépendants et Communiste - Front de Gauche ont fait des propositions qui se rejoignent en faveur de la lutte contre la précarité étudiante, avec l'idée de doubler l'appel à projets associatifs "Initiatives étudiantes à Paris" défendu par Marie-Christine LEMARDELEY. Et donc, le montant sera, comme je l'ai indiqué à l'instant, doublé.

Afin de continuer à développer notre stratégie parisienne découlant des états généraux de la prévention des rixes, lancée en 2018, chères Virginie DASPET et Léa FILOCHE, cher Yves CONTASSOT, nous retenons votre proposition de former et d'équiper les éducatrices de la prévention spécialisée aux usages des nouveaux médias.

Chère Alexandra CORDEBARD, chers Eric LEJOINDRE et François DAGNAUD, vous connaissez notre attachement à la requalification des espaces urbains et notre volonté de faire évoluer en profondeur l'image de l'espace public, notamment le long de la promenade urbaine qui relie Barbès à la place de la Bataille de Stalingrad. Par ailleurs, pour répondre à vos interventions, je souhaite indique que d'ambitieux programmes d'embellissement et de végétalisation seront lancés au plus vite aux portes du Nord-Est parisien.

Chers Nicolas BONNET-OULALDJ, Didier LE RESTE et Hervé BÉGUÉ, nous soutenons votre demande en faveur du "Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles" pour renforcer son activité d'accompagnement, notamment dans l'accès aux droits et dans la lutte contre les violences sexistes.

Enfin, en matière culturelle, nous soutenons la demande du groupe "Génération.s" visant à augmenter notre soutien aux arts de la rue et qui permettra de déployer davantage d'événements sur l'ensemble du territoire parisien. Nous avons également un dispositif supplémentaire de préemption de lieux culturels. Vous savez qu'ils sont menacés, y compris par la spéculation immobilière, comme le cinéma "La Clef" ou le théâtre de la Vieille-Grille, dans le 5e arrondissement, ou encore le café associatif de "La Flèche d'Or", dans le 20e arrondissement. Afin que ces établissements puissent continuer à vivre et ne ferment pas, nous aurons un dispositif renforcé de préemption.

Au-delà du domaine culturel et afin de préserver l'existence d'un commerce de proximité diversifié, peu cher et - c'est un objectif - restant équilibré, nous retenons la proposition du groupe Communiste - Front de Gauche d'étudier la définition d'un périmètre de délégation de droits de préemption des baux commerciaux. Cet outil viendra compléter les outils dont nous disposons déjà et que nous allons renforcer.

J'ai une grande fierté à mettre aujourd'hui sur la table de notre Assemblée le dernier budget de la mandature 2014-2020, parce qu'il réunit deux conditions qui sont, à nos yeux, essentielles. La première, c'est qu'il est rigoureusement conforme aux engagements que la Maire de Paris, Anne HIDALGO, a présentés aux Parisiens en 2014, et qu'en démocratie, c'est tout de même un enjeu central que nous fassions en sorte que ce pour quoi nous avons été élus et ce à quoi nous devons rester fidèles avec constance, reste en conformité avec les engagements que nous avons pris devant les Parisiens, dont ils nous ont honorés par leur vote.

Le deuxième, c'est que, dans le contexte troublé que connaît notre pays, nous avons la certitude que le budget que nous présentons aujourd'hui sera un budget utile pour le pouvoir d'achat des Parisiens, utile pour la qualité des services publics, utile pour l'adaptation de Paris aux enjeux de la crise environnementale et utile pour redistribuer un petit peu aux Parisiens qui souffrent le plus un certain nombre des bienfaits et des biens communs que nous déployons à leur service.

Je voudrais adresser un remerciement personnel à la Direction des Finances et des Achats, à mon cabinet, au cabinet de tous les élus et au cabinet des groupes politiques qui nous ont permis de proposer ce budget aujourd'hui, en espérant qu'il permette de dessiner pour Paris, avant les échéances électorales qui se dressent devant nous, un tout petit peu d'espérance à l'image et à la hauteur de l'histoire de notre ville.

Merci à tous.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, cher Emmanuel GRÉGOIRE, pour toutes ces réponses précises qui méritaient évidemment d'être livrées.

Je vais donner la parole à Véronique LEVIEUX pour la partie relative aux emplois.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier celles et ceux qui ont pris la peine de se jeter dans la lecture du budget primitif emploi pour l'exercice 2020 et ont souhaité intervenir sur ce sujet, même s'ils n'ont pas été très nombreux, et de regretter que, du côté des rangs de la droite, ce sont plutôt des propos assez classiques et peu originaux qui ont été produits. Mais je répondrai sur ces points.

Ce budget primitif emploi s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, car il s'agit de donner des moyens humains nécessaires au fonctionnement des services publics parisiens. Ce sont donc près de 285 emplois nouveaux que nous vous proposons de créer dans ce document, qui sont évidemment étroitement liés aux priorités que vous avez définies, Madame la Maire. A savoir : les équipements publics, qui nous permettent de créer 103 postes nouveaux dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du sport et de la culture.

Au premier chef d'entre eux : l'accueil de la petite enfance, qui nous permettra de poursuivre cet effort inédit d'améliorer l'accueil de la petite enfance à Paris, avec la création, concernant les emplois, de 56 nouveaux postes pour assurer le fonctionnement de l'ensemble de ces places nécessaires pour les petits Parisiens.

Enfance et jeunesse, pour les collèges et écoles : 14,5 postes, 14 dans les équipements sportifs et 12 dans les équipements culturels.

L'Aide sociale à l'Enfance : Dominique VERSINI n'est pas là, mais elle porte avec beaucoup d'énergie la réforme structurelle de l'Aide sociale à l'Enfance, qui se fait en deux temps. Nous sommes dans la deuxième année de mise en œuvre de cette réforme, avec la création de 60 postes supplémentaires, qui complètent les 55 déjà créés l'année dernière.

La propreté continue d'étendre ses équipes, notamment pour la gestion des espaces de tri, la lutte contre l'habitat indigne, le pôle environnement et transition écologique, qui bénéficie de la création de 27 postes répartis entre différentes directions, notamment la DEVE, la DVD. Nous poursuivons aussi le travail important de résorption de l'emploi précaire, en particulier à la Direction des Affaires culturelles et auprès des professeurs de conservatoires.

Je rappelle enfin qu'il faut voir les propositions faites dans ce budget primitif aussi dans la continuité de la création des 180 postes qui avaient été créés au budget supplémentaire pour les effectifs dédiés à la sécurité, dont les recrutements sont en cours.

Dans la perspective d'améliorer le fonctionnement des services mais surtout la carrière de nos personnels, ce projet propose 161 transformations catégorielles. Elles permettent notamment la création d'un débouché en catégorie B - nous avions eu l'occasion d'en parler au dernier Conseil de Paris - dans la filière petite enfance, action qui s'inscrit dans l'engagement fort de l'Exécutif en faveur de l'égalité professionnelle, puisque c'est une filière extrêmement féminisée. Nous sommes la première ville en France à proposer un tel débouché en catégorie B pour ce corps. En matière de redéploiement et de modernisation, compte tenu de l'analyse qui est faite et de plus en plus poussée ces dernières années, notamment des postes vacants, nous avons la possibilité de proposer 254 postes au titre du redéploiement.

Ce budget présente donc un solde positif en emplois de 27 postes, qui inclut donc les postes créés dans le cadre de la lettre rectificative. Cela a été le fruit, le résultat de discussions que nous avons eues avec l'ensemble des groupes et qui nous permettent d'acter 3 postes supplémentaires, notamment pour les bibliothèques, 11 postes d'agents de logistique générale pour les équipes de nettoyage de la DILT et également un renfort de 3 postes pour le contrôle des meublés touristiques. Je fais écho aux négociations que nous avons eues, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, avec le groupe Communiste - Front de Gauche. Nous avons aussi 2 postes dans la DAC et la Direction des Affaires économiques.

Permettez-moi, en ce dernier budget, de remettre un peu en perspective l'ensemble des efforts qui ont été menés au cours de cette mandature et d'y associer tout naturellement le travail porté par Emmanuel GRÉGOIRE, puis Christophe GIRARD.

La première délégation de la mission de la Direction des Ressources humaines est évidemment de mettre en œuvre les moyens nécessaires au fonctionnement des équipements et services créés pour répondre aux besoins des Parisiens. Ainsi, 292 créations d'emplois ont été faites dans le champ de la propreté, 125 dans le domaine sanitaire et social, 241 pour la sécurité, 383 créations de postes pour le fonctionnement des nouvelles crèches, 100 pour les écoles et les collèges, 88 pour les équipements sportifs, 162 pour les équipements culturels. Il s'est agi également d'accompagner les grandes réformes de la mandature : l'aménagement des rythmes éducatifs, le contrat enfance jeunesse, l'intégration des 1.900 agents issus de la Préfecture de police dans le cadre de la transformation du statut de Paris, pour ne citer que ces exemples.

Il aura fallu également conduire et accompagner d'importants chantiers de réorganisation et de modernisation de l'administration parisienne, qui, contrairement au vœu de M. DUBUS, ont bien eu lieu. La Ville, notre administration se modernise, s'adapte. Elle l'a fait dans le domaine de la comptabilité, de l'assistance informatique et de la fonction immobilière, afin de mettre en place des outils de pilotage financiers qui, en termes de stratégie, sont beaucoup plus efficaces pour la Ville.

L'Exécutif peut également mettre à son actif une action qualitative volontariste dans le domaine des conditions de travail des agents et de rappeler le plan de prévention ambitieux des inaptitudes, la politique de prévention en matière de risques psychosociaux, ainsi que la politique assez active de reclassement et de reconversion au bénéfice des nombreux agents qui doivent se lancer dans une reconversion ou dans une seconde carrière.

En matière d'inclusion, la Ville a poursuivi également des objectifs ambitieux, à la fois en matière d'égalité femmes hommes, de diversité, de politique en faveur du handicap. Je saisis l'occasion de saluer la labellisation "Alliance" que la Ville de Paris a obtenue de la part de l'AFNOR, forte de ses politiques assez actives menées dans ces domaines et dans lesquels, dans les années à venir, nous allons pouvoir, de concert, avec l'ensemble des directions, travailler pour encore nous rendre un peu plus performants dans ces champs absolument essentiels.

Enfin, la Ville continue à être un employeur bienveillant et a pu mettre en place des avancées sociales pour l'ensemble de ses agents : la couverture prévoyance, un travail assez majeur avec les organisations syndicales dans le cadre des ratios promus-promouvables notamment, avec des objectifs forts pour un rééquilibrage toujours en faveur des filières féminines les moins rémunérées, et également la mise en œuvre du régime indemnitaire RIFSEEP.

Tout cela pour dire l'ensemble du travail majeur qui a été mené au cours de ces dernières années, qui a fait de notre Ville une administration encore une fois dynamique, qui a su néanmoins, au gré de la création de ses emplois, maîtriser sa masse salariale, contrairement à ce qui a pu être indiqué, puisque, de 2007 à 2020, c'est uniquement sur une moyenne de 1 % par an que cette masse salariale a pu augmenter. Nous ne sommes pas dans une situation de gabegie financière naturellement. Nous contrôlons, mais nous nous donnons les moyens de répondre toujours aux besoins quotidiens exprimés par les Parisiens et les Parisiennes, et ce, sur l'ensemble des secteurs de notre Municipalité. Je crois que nous pouvons tous en être fiers. Permettez-moi, tout comme l'a fait Emmanuel GRÉGOIRE, de remercier l'ensemble des acteurs qui ont travaillé à ce projet de budget primitif et à l'ensemble de ces actions : votre cabinet, le mien, la Direction des Ressources humaines et le Secrétariat général, car nous faisons un travail remarquable, je crois, en la matière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup à vous, chère Véronique LEVIEUX.

Merci, Emmanuel GRÉGOIRE. Merci à l'ensemble des orateurs.

Nous arrivons au terme de ce débat.

Avant la présentation du budget spécial de la Préfecture de police, nous avions prévu qu'à 17 heures 30, nous commencerions à travailler sur ce budget spécial. Le Préfet de police ne sera pas là avant 17 heures 30. On peut comprendre, dans une journée comme celle-ci, qu'il ait d'autres obligations. Je vous propose donc une suspension de séance jusqu'à 17 heures 30.

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq minutes, est reprise à dix-sept heures trente minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Débat sur le budget de la Préfecture de police.

2019 PP 78 - Budget spécial primitif pour 2020.

2019 PP 83 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2020.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous allons débuter l'examen du budget de la Préfecture de police.

Je vais évidemment introduire ce débat, puis je donnerai la parole à M. le Préfet de police, puis aux différents orateurs.

Comme chaque année, la Ville de Paris financera en 2020 les services assurés par la Préfecture de police dans le cadre du budget dit "spécial". Supérieur à 219 millions d'euros en 2020, ce financement représente l'une des plus importantes contributions de la Ville de Paris. Il affiche un effort budgétaire notable par rapport à la contribution 2019, à hauteur de 3,6 millions d'euros, soit une hausse de 1,7 %. Mais les modalités actuelles, historiques et particulièrement complexes d'élaboration de ce budget spécial sont insatisfaisantes pour tout le monde, pour les élus parisiens comme pour la Préfecture de police.

Je sais, Monsieur le Préfet, que nous partageons l'un et l'autre ce constat. Nous avons eu l'occasion d'échanger par courrier sur une nécessaire évolution.

Il y a en réalité deux choses à distinguer, deux constats qui ne nécessitent pas la même intervention de notre part. Le premier constat, c'est que, depuis la réforme sur le statut de Paris, le transfert des A.S.P., la B.S.P.P. représentent désormais plus de 40 % de la contribution de la Ville au budget spécial. Cette part est bien documentée, bien sûr, avec une dynamique propre. Il existe, en effet, un temps de dialogue de gestion annuelle entre la B.S.P.P., la Préfecture de police, l'ensemble des collectivités franciliennes, dont Paris, concernées dans le cadre de la commission consultative de gestion de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, qui donne satisfaction aux élus parisiens et, je crois aussi, aux autres.

Dans ce cadre, la Ville de Paris a d'ailleurs confirmé son soutien au plan de modernisation de la B.S.P.P. sur la période 2020-2029, un soutien à ce plan qui avait d'ailleurs été anticipé dès le budget supplémentaire voté en juillet 2019. En 2020, ce sont 90,8 millions d'euros qui sont destinés au fonctionnement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, soit une hausse de 3,7 millions d'euros, plus 4 %, par rapport au budget primitif 2019. Nous nous sommes retrouvés, les élus parisiens, sur cette proposition. Je veux ici remercier tous les membres de cette commission qui travaillent. Je vois ici Pascal JULIEN, les autres également, mais je sais qu'il est très investi sur les questions relatives à la Brigade. Je veux, bien sûr, remercier Colombe BROSSEL, mon adjointe, pour l'ensemble de son travail.

Cet effort de plus 4 % pour la B.S.P.P. doit notamment permettre de soutenir la modernisation des équipements, les conditions de travail et de logement des agents de la B.S.P.P. Nous le savons. Nous avons souhaité intervenir de cette façon-là - visible, forte, engagée - pour permettre notamment une fidélisation plus grande de tous ces serviteurs de la B.S.P.P. et pour qu'ils puissent avoir non seulement des conditions de travail, mais aussi des conditions de vie améliorées.

Je sais, Monsieur le Préfet, que nous partageons cette volonté d'accompagner de manière durable la Brigade, dont nous sommes si fiers, et qui est soumise à de fortes contraintes opérationnelles.

Le deuxième constat, c'est que le reste du budget spécial correspond à un ensemble très hétéroclite de services assurés par la Préfecture de police. Cette composante est censée traduire les compétences de police municipale que le Préfet de police exerce pour le compte des Parisiens. Elle doit également concourir, évidemment, au renforcement de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens dans leur vie quotidienne. Il reste qu'aujourd'hui, nous ne disposons que de peu d'outils communs pour analyser objectivement les évolutions de l'activité de ces services et évaluer leurs performances et leur utilité pour les Parisiens. C'est la raison pour laquelle, je vous ai proposé de stabiliser en 2020 la contribution de la Ville au financement des administrations parisiennes de la Préfecture de police, proposition que vous avez acceptée. Il s'agit, en effet, de mieux évaluer conjointement l'efficacité des services financés, leurs performances, d'envisager une sorte de contractualisation - pas une sorte -, une contractualisation des objectifs et des moyens par type de mission. Cet exercice devra, bien sûr aussi, nous permettre d'identifier le bien-fondé du financement par le citoyen parisien, puisque c'est lui qui finance, en fait, chacun de ces services administratifs, dont certains relèvent de missions totalement régaliennes nationales.

Ce travail doit aussi, bien sûr, s'appuyer sur des indicateurs mesurant la performance des services attendus, évidemment des indicateurs en matière de délinquance, de criminalité, de vol à la tire, par exemple. Nous savons qu'ils sont en fait en hausse, et cela, nous ne pouvons l'accepter. Les indicateurs, et cette discussion, intégreront aussi, évidemment, la mise en place de notre police municipale qui, je n'en doute pas, verra le jour pour apporter ce service qui n'est pas ou plus assuré par la police nationale et relève de ce que le législateur nous a permis de faire notamment avec la loi de 2017 sur le statut de Paris. Premièrement, c'est la possibilité de récupérer des pouvoirs de police pour le Maire de Paris - ce que nous avons fait - et deuxièmement, de mettre en place les actions qui concourent à la tranquillité publique, tel que nous l'avons fait.

Je rappelle, chers collègues, qu'en 2014, il n'y avait pas plus de 1.000 agents à Paris qui s'occupaient de sécurité, directement financée par la Mairie de Paris. Aujourd'hui, nous avons 3.400 agents qui patrouillent et attendent avec impatience de pouvoir arborer l'étiquette "police municipale". Cela nous a été refusé par le Gouvernement lors du dernier débat à l'Assemblée nationale, mais je ne doute pas qu'une fois les élections municipales passées, cette proposition deviendra une réalité et nous permettra d'engager une discussion, avec un nouveau cadre sur ce budget spécial de la Préfecture de police.

Voilà, mes chers collègues, Monsieur le Préfet, les éléments que je voulais apporter à votre connaissance, avant de vous céder la parole.

Monsieur le Préfet de police, c'est à vous.

M. LE PRÉFET DE POLICE.- Merci, Madame la Maire.

Ce budget spécial est - pour le néophyte que je suis en la matière, je parle de budget spécial - assez difficile effectivement à comprendre. Vous avez raison de le dire, Madame la Maire, en ce sens qu'il est à la fois un budget de contribution sur certaines missions, contributions, d'ailleurs, qui dépassent le cadre de la Ville de Paris, puisque contribuent aux aspects B.S.P.P. non seulement l'Etat mais également les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et les 123 communes de la petite couronne. En même temps, il est également un budget, vous avez raison de le dire, sur vos compétences municipales qui, de par la loi, sont exercées - je ne veux pas parler de moi à la troisième personne - par le Préfet de police. Et donc, c'est vrai que c'est un dispositif assez complexe.

Je note quand même - j'en attribue le bénéfice à mes prédécesseurs et c'est tout à fait justifié - qu'il a été décidé depuis plusieurs années de présenter ce budget en mode L.O.L.F. Derrière cet acronyme, se cache en fait une approche plus compréhensive des dispositifs. J'ai noté, en rentrant dans le dossier, qu'il y avait 55 indicateurs, c'est-à-dire à peu près le même nombre d'indicateurs de suivi que ceux du "Programme 176" du Ministère de l'Intérieur, du "Programme Police nationale", qui fait à peu près 7 milliards avec son Titre II. Donc, on voit bien qu'il y a une précaution sur le suivi des crédits qui est tout à fait remarquable. Mais vous avez raison, Madame la Maire, de dire qu'un certain nombre de ces indicateurs peuvent peut-être être revus, dès lors qu'ils concernent des compétences municipales, cela va de soi. Il y a plusieurs de ces indicateurs qui pourraient sans doute être plus utilisables. Et c'est pourquoi j'ai répondu tout à fait positivement à votre demande d'avoir une meilleure approche du dispositif.

Mais, en tout état de cause, nous sommes devant un dispositif ancien qui remonte déjà à quelques années, qui dépasse bien évidemment une conception contemporaine du dispositif, et il est assez difficile à appréhender. Fort heureusement, sur les aspects B.S.P.P., je crois qu'il y a un absolu consensus. Vous l'avez relaté. Je dois dire, et je vous en remercie, qu'il y a sur ce point une parfaite convergence de vue entre la Ville et l'Etat pour arriver à continuer à faire de la B.S.P.P. cet outil performant qu'elle est, et cela, en pleine acceptation avec l'ensemble des autres collectivités locales que je décrivais à l'instant. D'ailleurs, le 26 juin dernier, la commission consultative de gestion de la B.S.P.P., en amont de ce budget, a clairement affirmé son soutien à ce plan décennal que vous avez voulu, que j'ai voulu et qui permettra de remettre à niveau la B.S.P.P. Je ne vais pas relater ici, vous le savez tous, ce que sont les difficultés de la Brigade, qui sont liées effectivement à la conception contemporaine, quand un certain nombre de nos concitoyens, lorsqu'ils s'engagent dans ces dispositifs, de ce qu'est la carrière, et donc, de la pérennité du dispositif, qui nécessite, par rapport à une sur-sollicitation, elle-même due aux attentes des Parisiennes et des Parisiens, de trouver de nouveaux modes d'intervention et surtout, de fidélisation des sapeurs-pompiers.

Le projet de budget que je vous soumets aujourd'hui s'inscrit donc dans cette continuité et se traduit par cet engagement collectif en faveur de la Brigade. Je le disais à l'instant : 450.000 interventions, c'est le dimensionnement de la Brigade. Elle en est aujourd'hui à 500.000. Ce modèle est menacé en lui-même, d'autant plus que, nous le savons, se profilent devant nous des événements tout à fait significatifs. Je pense aux Jeux Olympiques de 2024 qui nécessiteront, là aussi, un rehaussement de notre capacité collective non seulement sur les services publics, mais aussi, en particulier, par la mise en œuvre de ce plan de modernisation 2020-2029. Car c'est une vision à 10 ans. Je crois que ce qui est très intéressant dans ce qui a été voulu conjointement, c'est que cela ne s'arrête pas à une année, mais qu'il y a une perspective sur 10 ans, avec des objectifs, avec des montants, d'ailleurs. C'est tout à fait intéressant. C'est une espèce de contractualisation, dont nous sommes moralement convenus et qui me paraît assez essentielle. 203 millions, cela n'est pas une petite chose. Je crois qu'il faut que tout un chacun se rende compte de l'effort qui est fait par l'ensemble de ces contributeurs, dont, encore une fois, votre collectivité, Madame la Maire, est la première des contributrices.

Je vous évoquais la commission consultative. Je ne vais pas approfondir les choses sur la méthode qui est retenue.

Sur le budget lui-même qui vous est présenté aujourd'hui, je me dois d'en rappeler un certain nombre de chiffres, sans vous ennuyer trop longtemps sur ces montants que vous connaissez. Ils s'élèvent, en fonctionnement et en investissement, lorsque l'on cumule les deux, à 655 millions d'euros, dont 455 millions d'euros - 454,8 très précisément - relèvent de la B.S.P.P. Les 30 % restants financent des services communs d'intérêt local et des services dits "de police administrative". Dans les services communs, je cite quand même des services assez essentiels. Je pense - ils le sont tous d'ailleurs - qu'ils ont joué ces temps derniers un rôle significatif : le laboratoire central de la Préfecture de police, par exemple. Nous avons vu que, dans ces difficultés que nous avons rencontrées sur le plomb, il avait un rôle absolument essentiel. Il a permis d'objectiver le débat et, par les analyses qu'il faisait, de vous fournir et de me fournir, ainsi que désormais à l'A.R.S., toute une série d'éléments d'appréciation qui, je pense, dans le débat public, ont été très utiles aux uns et aux autres.

La section de fonctionnement s'élève à 575 millions d'euros. Elle est en hausse de 18 millions d'euros au profit de la B.S.P.P. Je ne redis pas ce que je viens de dire. Les autres crédits restent stables.

Vous l'avez souligné, Madame la Maire, c'était une demande que vous m'aviez faite. Je l'ai acceptée. Elle n'est pas simple. Je crois qu'il faut s'en rendre compte. Parce que, ne serait-ce que le T2, c'est-à-dire les dépenses de personnels, croît. Il y a ce que l'on appelle, dans notre jargon, le "GVT", qu'en tant que collectivité employeur, vous éprouvez. C'est vrai que la stabilisation du GVT de la partie du budget relevant des administrations parisiennes, est un effort extrêmement significatif qui est assez unique dans l'ensemble public que nous formons.

Sur la section de fonctionnement, je crois pouvoir dire que si le budget primitif marquait une stabilité, les crédits, aujourd'hui, connaissent cette augmentation que je décrivais. Je vais vous passer tous ces chiffres parce que je ne suis pas sûr qu'il soit utile, puisque vous avez déjà eu des présentations en commission, d'y revenir.

Un mot sur les administrations parisiennes tournées vers cette police générale et les polices administratives. Ces crédits restent stables. Je cite le chiffre - parce que, là aussi, me semble-t-il, il est utile au débat - de 174 millions d'euros. Une attention sera portée aux services communs. Je les évoquais. Je citais le Laboratoire central. Je vous présente quelques amodiations dans le cadre du débat sur ces services communs, qui sont assez mineures.

Surtout, avant de conclure, un mot sur la section d'investissement. L'année 2020 correspond à un pic en matière immobilière. Je crois, en fait, que vous le savez. Ce pic est le résultat des décisions précédentes que vous avez prises, c'est-à-dire qu'un certain nombre de marchés, ou de décisions budgétaires, ont été pris sur la période 2017-2019, qui font qu'ils produisent la nécessité d'apporter les crédits de paiement consécutifs à ces décisions d'autorisations de programme, et que, donc, bien évidemment, cela provoque ce pic. Nous l'avons articulé ensemble avec vos services, Madame la Maire, et nous verrons comment il peut s'équilibrer dans le cadre du budget supplémentaire, mais à chaque jour suffit sa peine. Nous verrons ce que seront l'exécution et la capacité du budget supplémentaire. Mais je crois qu'il est important de vous faire connaître ma volonté qu'il y ait le moins possible d'excédents en matière d'investissement.

Vous aviez fait la remarque, me semble-t-il, dans l'un de nos débats, et elle me paraît tout à fait fondée. Il faut réduire ces excédents de crédits d'investissements, non seulement par une meilleure dépense, mais également par une consommation des crédits inscrits. Il n'est pas normal de traîner plusieurs dizaines de millions d'euros de report d'année en année. Autant en fonctionnement, c'est nécessaire, ne serait-ce que pour un besoin de fonds de roulement. Autant en investissement, on doit pouvoir lisser précisément les choses. C'est sur ce point que nous nous sommes mis d'accord, non seulement dans cette présentation du B.P., mais également dans l'utilisation future du budget supplémentaire.

Voilà, Mesdames et Messieurs, Madame la Maire, les principaux points que je voulais soumettre à votre attention pour vous dire tout simplement qu'il y a, de la part de l'ensemble des personnels, non seulement de la Préfecture de police, mais aussi de tous ceux qui sont financés par ce budget spécial, une volonté de cohérence dans l'action collective que nous menons. Je pense que les engagements budgétaires qui sont aujourd'hui pris serviront à le démontrer.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je propose à présent aux différents orateurs et oratrices de prendre la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les événements d'octobre dernier qui nous ont tous attristés, mais il faut dire que, cette année, notre Préfecture de police a été particulièrement éprouvée. Je le redis : vous nous trouverez toujours à vos côtés lorsque des agents sont pris à partie. Mais si nous condamnons les violences envers les policiers, nous devons, bien entendu, à l'inverse, condamner les violences policières lorsqu'elles ont lieu. C'est de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens dont il s'agit. Parfois, nous ne sommes pas d'accord sur la gestion des dossiers. C'est le cas notamment de la crise des migrants, mais également de la colline du "crack". Il n'empêche que nous soutenons notre Préfecture de police, et cela est bien normal, sur tous les autres sujets, ou presque.

Quoi qu'il en soit, et pour en revenir à ce budget spécial, je commencerai par me réjouir de son augmentation, aussi bien en fonctionnement, de 3,3 %, qu'en investissement, de près de 15 %, par rapport à 2019. Dans cet élan, je salue la hausse de la contribution de la Mairie de Paris, tout aussi bienvenue qu'indispensable. Un budget d'investissement de 5 %, donc. La hausse de 5 millions d'euros permettra non seulement d'améliorer les conditions de travail des agents, mais aussi de remplacer du matériel parfois daté. Cette augmentation est aussi une réponse à la B.S.P.P., qui, depuis de nombreuses années, intervient toujours plus avec toujours moins de moyens. Il y a consensus sur ce point, vous l'avez souligné à l'instant, Monsieur le Préfet. Calibrer, pour répondre à 450.000 interventions. La Brigade dépasse inexorablement ce stade depuis 2015, l'apogée ayant été atteint l'année dernière, avec plus de 522.000 interventions. Si ce chiffre est en baisse cette année, il n'occulte pas une augmentation du nombre d'appels de 3 %. Ce budget spécial apporte donc une vraie réponse en accompagnant le plan de modernisation de la B.S.P.P. qui prévoit de véritables efforts en termes de rémunération, d'entretien des casernes, de renouvellement des équipements et de maintien des équipements opérationnels. C'est pourquoi nous appelons

de nos vœux que le budget initialement prévu soit pleinement consommé par et pour la B.S.P.P. D'ailleurs, j'espère que ces mesures permettront de fidéliser nos agents.

Mais ce budget spécial n'est pas que celui de la B.S.P.P. Près d'un tiers des crédits sert à financer des administrations parisiennes dont l'activité croît. Au titre de la prévention sanitaire, par exemple, le contrôle des établissements de restauration connaît une hausse de 12 %, et celui des débits de boissons n'est pas en reste puisque l'on assiste à une augmentation de 7 % des sanctions et fermetures administratives. C'est le cas également des services de titres et de naturalisation, qui comprennent à la fois les cartes d'identité, le service d'immatriculation et les permis de conduire, dont l'activité croît également. A ces administrations parisiennes, s'ajoutent également les quatre services d'intérêt local que sont le Service des objets trouvés, L'Institut médico-légal de Paris, le Laboratoire central de la Préfecture de police et le Laboratoire central des services vétérinaires. Je rentre volontairement dans le détail pour souligner l'importance de ces services. La hausse des moyens dont va bénéficier la B.S.P.P. - et j'y reviens - ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Nous devons être attentifs à l'ensemble des agents impactés par ce budget spécial.

Vous l'aurez compris, le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants approuvera ce budget spécial de la Préfecture de police qui va dans le bon sens, celui d'une réponse aux agents qui réclamaient depuis longtemps davantage de moyens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous, Madame GOLDGRAB.

Mme Danièle GIAZZI, Madame la Maire, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Danièle GIAZZI, maire du 16e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, je ne peux commencer cette intervention sur le budget de la Préfecture de police sans avoir un mot évidemment très particulier pour les femmes et les hommes qui servent votre institution, Monsieur le Préfet. En effet, qu'ils appartiennent aux forces de police ou à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, les effectifs ont été particulièrement éprouvés cette année et durement mis à contribution. Il y a un an, pratiquement jour pour jour, nous étions sous le choc du déferlement d'une violence inédite qui s'est abattue sur notre ville et plus spécialement dans mon arrondissement, le 16e arrondissement, ainsi que ceux de mes collègues des 17e et 8e arrondissements. Nous avons assisté à de véritables scènes de guérilla au cours desquelles les manifestants s'en sont pris directement aux forces de maintien de l'ordre, mais aussi, chose peut-être inédite, aux pompiers, et parfois même, aux habitants.

Je veux donc aussi rendre un hommage tout particulier au Général Jean-Claude GALLET, commandant de la B.S.P.P. que nous avons vu sur tous les fronts cette année et qui, nous le savons, a joué un rôle crucial dans le combat contre l'incendie de Notre-Dame. Je le remercie sincèrement et j'adresse tous mes vœux de réussite à son successeur, le Général Jean-Marie GONTIER.

Pour en revenir à la Préfecture de police, je n'oublie pas qu'au-delà des semaines de mobilisation, elle a durement été éprouvée par cet acte terroriste odieux du 3 octobre dernier, au cours duquel quatre de ses agents ont perdu la vie. La Préfecture de police est un pilier de notre République et le garant de la tranquillité de Paris. Lorsqu'elle est ainsi attaquée, ce sont tous les Parisiens qui le sont, Monsieur le Préfet de police. Je veux ici vous témoigner de tout notre soutien.

Cette année a été éprouvante, comme je le disais. Les chiffres de la délinquance sont mauvais, il faut bien le reconnaître. Ils sont là pour en témoigner. Si un certain redressement est observable, nous restons - en tous les cas, dans mon arrondissement, mais je pense, comme ailleurs - sur des chiffres globalement très mauvais et sur un sentiment d'insécurité grandissant pour les Parisiens. L'examen de ce budget de la Préfecture de police, que mon groupe votera, me donne toutefois l'occasion de rappeler l'attente très forte des Parisiens en matière de sécurité, et c'est bien normal. On le sent notamment dans nos échanges avec les habitants, mais aussi, et là, je voudrais attirer particulièrement votre attention, Monsieur le Préfet, sur les réseaux sociaux et dans les groupes de discussions. La sécurité est une préoccupation majeure. La dégradation de la physionomie générale conduit parfois à de véritables psychoses, à une forme de tentation vers l'autodéfense et à des groupes qui se créent, comme "Paris Sécurité 16". Tous les moyens doivent donc absolument être déployés pour remédier à cette dégradation générale de la situation dans l'espace public.

Je sais que les forces de police sont parfois désemparées face aux attentes de la population, alors qu'elles n'ont pas forcément les moyens juridiques adaptés ou que leurs actions ne se traduisent pas toujours par les poursuites attendues. La police doit mieux réinvestir l'espace public. Elle doit être plus présente pour redonner le sentiment de sécurité aux habitants. D'autres outils peuvent aider à cela. Je pense notamment à la vidéo-surveillance, qui n'est pas assez étendue et pour laquelle une forte demande, dans mon arrondissement au moins, existe. D'ailleurs, on a vu cette année comment ces dispositifs pouvaient aider à l'élucidation des faits et à l'identification des auteurs de délits. Je déplore qu'un effort ne soit pas fait dans cette direction par la Ville et qu'aucun plan d'extension ne soit proposé aux maires d'arrondissement qui le souhaitent. Néanmoins, je me félicite de voir s'accroître cette année la contribution de la Ville au budget de la Préfecture de police, de 1,73 %, soit 3,7

millions d'euros sur le fonctionnement et 5 millions d'euros en investissements, et ce d'autant plus que cet effort est essentiellement dirigé vers la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Toutefois, les besoins commanderaient un effort plus important encore, effort dont la Ville a les moyens, me semble-t-il. Nos pompiers sont toujours plus sollicités. Leurs conditions de travail se compliquent dans une capitale toujours plus dense. Comme il est souligné dans l'exposé des motifs, alors que la Brigade est dimensionnée pour réaliser 450.000 interventions, elle en effectue en réalité plus de 500.000, des plus banales aux plus périlleuses, comme les souvenirs de la rue de Trévise, de la rue Erlanger, dans mon arrondissement, ou encore de Notre-Dame, le rappellent. Leurs conditions de vie sont également difficiles. J'en veux pour preuve l'état de certains centres. Je voudrais rappeler à votre attention, Monsieur le Préfet, Madame la Maire, celui de la caserne Dauphine, que j'ai récemment visitée à nouveau, et je me suis permis de vous le signaler par courrier.

Je n'oublie pas, pour autant, le rôle important joué par d'autres services, évidemment : le Laboratoire central de la Préfecture de police, le Laboratoire central des services vétérinaires, L'Institut médico-légal de Paris ou encore le Service des objets trouvés, qui rendent, eux aussi, de grands services aux Parisiennes et aux Parisiens.

Nous voterons donc favorablement ce budget, même si nous restons convaincus qu'un effort plus conséquent aurait pu être fait pour traduire notre engagement et notre solidarité aux côtés des fonctionnaires de police.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à M. GUILLOT, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

M. Didier GUILLOT.- Monsieur le Préfet de police, Madame la Maire, mes chers collègues, notre groupe souhaite remercier les agents de la Préfecture de police, les policiers, les pompiers, pour leur action quotidienne au service de la sécurité des Parisiens dans un contexte particulièrement difficile. Ils furent, cette année comme les années précédentes, très sollicités. Aujourd'hui, dans cette période de manifestations, la tension ne retombe pas d'ailleurs. La crise des "Gilets jaunes" chaque samedi a également usé de nombreux agents de police. D'ailleurs, avant de gloser, comme l'on fait souvent ici, sur les violences policières, le devoir de tout élu devrait être de soutenir les forces de l'ordre, car la violence est insupportable et est bien, d'abord, celle des casseurs et de ceux qui pensent faire passer un message en détruisant des biens publics. Biens publics qui, d'ailleurs, sont souvent des biens municipaux. Il n'y aurait pas de violence policière si les manifestants le faisaient pacifiquement et sans violence.

Maintenir la sécurité des biens et des personnes face à des casseurs infiltrés est une tâche de plus en plus compliquée. Le niveau de violence atteint lors de nombreux samedis dans nos rues parisiennes a été une situation totalement inédite pour la Préfecture de police, et dans un contexte où la menace terroriste ne s'est pas envolée. Aussi, face au contexte de menaces terroristes, la tension et la vigilance restent accrues. L'attaque de la Préfecture de police fut un drame. Les attaques répétées et les nombreuses remises en cause envers la police doivent d'ailleurs cesser. Notre soutien est plein et entier. Le Ministre de l'Intérieur a annoncé le paiement aux policiers de près de 3,5 millions d'heures supplémentaires d'ici la fin 2019, pour un montant de 50 millions d'euros.

Cette année a aussi été celle de très nombreux incendies et accidents. Tout le monde se souviendra évidemment de l'incendie de Notre-Dame, mobilisant près de 650 pompiers, ou aux incendies ayant fait des victimes. Je pense à celui du 16e arrondissement. L'action et l'engagement des pompiers après l'explosion de la rue de Trévise ou au quotidien sont à saluer. Nous adressons une pensée aux nombreuses victimes et disons un immense merci aux forces mobilisées sur le terrain au péril de leur propre vie. Dans un contexte très difficile pour nos policiers et nos pompiers, il nous faut donc mieux répartir les missions. Oui, les atteintes à l'intégrité physique et aux biens ont augmenté cette année, selon les chiffres, mais les récentes informations montrent que les enquêtes et les opérations ont été menées avec succès, et notamment, même si, sur nos bancs, elles sont régulièrement remises en cause, l'efficacité de la vidéo-protection et de la présence sur le terrain.

Néanmoins, la Ville de Paris a son rôle à jouer. L'audit de sécurité commandé par la Ville témoigne d'un véritable manque d'action dans de nombreux domaines et appelle à la prévention et à la lutte contre les attroupements gênants, les incivilités, les "deals", les agressions et les nuisances. Face à ces problèmes qui minent le quotidien des Parisiens, il nous faut une police municipale. Celle-ci, en lien avec la police nationale, pourrait intervenir pour les incivilités de toute nature. Nous y sommes presque. Notre proposition de délibération sur le renforcement des compétences des mairies d'arrondissement souhaitait mettre ce sujet sur la table avec l'ensemble des acteurs, en partant du terrain, mais la Mairie de Paris l'a balayé d'un revers de main, faisant fi des attentes des Parisiens qui voient leur cadre de vie se dégrader. Cela alors même que la Mairie de Paris s'est vue confier de nouvelles compétences de police avec le nouveau statut de Paris, et nous avons plusieurs fois dit, dans ces débats budgétaires sur la Préfecture de police, que nous avions déjà une police municipale "Canada Dry". Bref, définir les actions précises de la police municipale est primordial, mais vous avez dit non.

Les Parisiennes et les Parisiens ne peuvent plus souffrir des multiples revers de la Mairie actuelle sur ce sujet. La Ville de Paris a les moyens d'intervenir et d'agir, mais ne cesse d'en appeler à l'Etat, oubliant que les policiers sont déjà engagés sur tous les fronts. Créer une police municipale ne peut pas se faire non plus dans la précipitation et l'improvisation, au détour d'amendements parlementaire, par exemple. Ce sera assurément le premier grand

chantier prioritaire du futur Maire de Paris qui sortira des urnes le 22 mars prochain. Nous soutenons ce budget primitif 2020 de la Préfecture de police qui finance la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, des services communs d'intérêt local ou encore l'"I3P", l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police. Nous appelons à une évolution des politiques de sécurité.

Je rappelle qu'en avril 2001, le nouveau Maire de Paris, Bertrand DELANOË, appelait à une coproduction de la politique de sécurité entre la Ville et la Préfecture de police. Une coproduction n'est efficace que si elle part de la confiance. Or, ces derniers mois, même si, budgétairement, le rendez-vous est là, la Mairie de Paris a trop souvent exprimé un climat de défiance vis-à-vis de l'institution de la Préfecture de police et cela ne peut que nuire à l'efficacité de cette coproduction, que nous appelons encore de nos vœux.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Monsieur CONTASSOT, pour le groupe "Génération.s".

M. Yves CONTASSOT.- Merci, Madame la Maire.

Comment évoquer le budget de la Préfecture de police sans évoquer l'action de celui qui en est à sa tête ? Monsieur le Préfet, plusieurs articles de presse ont fait état de votre politique tant au plan externe, vis-à-vis des citoyennes et des citoyens, qu'au plan interne, vis-à-vis de vos agents. Il est écrit que rien tant que les critiques ne constitue une sorte d'alimentation supplémentaire de votre motivation. Une fois n'est pas coutume pour un écologiste, je vais augmenter le carburant de votre motivation. En effet, si l'action de la B.S.P.P. ne souffre pas de critiques, tant elle montre chaque jour son efficacité et son dévouement, il n'en va pas tout à fait de même vous concernant. Je commencerai, d'ailleurs, par souligner l'étonnement, pour ne pas dire plus, qui a saisi notre Assemblée lors de la séance au cours de laquelle nous avons rendu hommage à la B.S.P.P. pour son engagement lorsqu'il s'est agi de sauver Notre-Dame. Quelle n'a pas été notre stupeur de vous voir silencieux face aux responsables de la B.S.P.P. présents ! Alors que l'unanimité des interventions saluait le courage de ces hommes qui n'avaient pas hésité à mettre en jeu leur vie, vous avez refusé de prendre la parole pour les saluer, comme si cela ne vous concernait pas ou comme si vous étiez indifférent aux pompiers. Mais depuis, il est vrai, vous avez confirmé de façon particulièrement éclatante votre indifférence à la souffrance humaine. Je veux bien évidemment parler de votre politique en matière de maintien de l'ordre.

Jamais, je l'affirme, jamais depuis les tragiques manifestations de la guerre d'Algérie, il n'y a eu autant de victimes du côté des manifestants. Vous avez, Monsieur LALLEMENT, justifié votre conception du maintien de l'ordre en déclarant récemment que vous n'étiez pas dans le même camp que les manifestants. Mais quelle est cette conception de la République de la part d'un Préfet de police qui doit, ou plutôt devrait, respecter la Constitution et le droit de manifester qui y figure ? Quelle est cette conception de la République que de vous considérer au service d'un camp ou plutôt d'un clan ? Monsieur LALLEMENT, nous n'avons pas la même conception de la République. Pour nous, la liberté, l'égalité, la fraternité ne sont pas et ne seront jamais au service d'un camp, si ce n'est celui des citoyennes et citoyens de notre pays. Notre camp est celui du devoir de servir la République et pas les intérêts de tel ou tel point de vue personnel.

Nous savons qu'un jour ou l'autre, vos collaborateurs fêteront votre départ, comme ceux de Bordeaux l'ont fait lors de votre départ. En attendant, nous continuerons de nous opposer à votre politique antirépublicaine. En ce qui concerne le budget qui nous est soumis, il est essentiellement consacré à renforcer les moyens de la B.S.P.P., et comme nous soutenons la B.S.P.P. et que nous ne confondons pas les personnels de la Préfecture de police et le Préfet de police, nous voterons ce budget.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

M. GOUJON, pour le groupe "100% Paris".

Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement.- Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet.

Après cette intervention "ad hominem", j'évoquerai l'institution "Préfecture de police" ! Il me semble que c'est plus important et plus intéressant. En matière de délinquance du quotidien, les années, hélas, se suivent et se ressemblent, 2019 confirmant la hausse de 2018. Je ne commenterai pas les statistiques une à une, si difficilement accessibles d'ailleurs, mais retenons que, chaque jour, 100 personnes sont agressées à Paris, que 50 cambriolages y sont commis, soit 7 % de plus, après 16 % en 2018. A l'heure où les Parisiens sont incités à privilégier les transports en commun, la R.A.T.P. estime que les vols à la tire, en hausse de 32,8 % à Paris, avec un doublement, néanmoins, des interpellations de pickpockets, ont été multipliés par 2 dans le métro, notamment sur les lignes 1, 2, 6, 8 et 9. Malgré une hausse de 14 % des déferrements, les mineurs ressentent un très fort sentiment d'impunité, selon le Procureur lui-même, qui a annoncé un groupement local de traitement de la délinquance "vol à la tire".

Allant plus loin, nous souhaitons, avec notre groupe, réunir des Etats généraux de la sécurité dans les transports, car une agression sur quatre à Paris y est commise. Au moment où l'Etat réduit de 350 sur 1.350 le nombre de policiers affectés à la Police régionale des transports, qu'il faut absolument rétablir, Valérie PÉCRESSE, la Présidente de la Région, a recruté heureusement 700 agents supplémentaires et s'apprête à en recruter 250 de plus en 2020. Elle y généralise également la vidéo-protection. Si ces mauvais résultats ont de multiples causes, un chiffre m'inquiète : la baisse de 7,8 % des interventions de police, selon la main courante informatisée des commissariats. 47.000 contre 51.000 en 2018, dues aux récupérations d'heures supplémentaires et au contexte de la réforme du temps de travail. Enrayer cette hausse amène à réformer en profondeur la Préfecture de police et à confier complémentairement à une police municipale la charge de la tranquillité publique.

Monsieur le Préfet, vous ne trouverez pas plus ardent défenseur de la Préfecture de police que moi. Je ne partage pas le souhait de certains de s'inspirer du modèle marseillais qui conduirait au démantèlement, par la fusion O.R.P.J./D.C.P.J., l'intégration de la D.R.P.P. à la D.G.S.I., le rattachement de la B.R.I. au RAID, le transfert du traitement de l'immigration irrégulière, l'absorption de la DOSTL, etc. Si l'outil doit être réformé, ce n'est pas pour le restreindre au risque de l'affaiblir, mais pour l'optimiser. C'est l'organisation interne en silo qui n'est plus adaptée et doit privilégier les échelons locaux par le principe de subsidiarité, mieux coller aux bassins de délinquance, accroître la présence sur la voie publique aux heures sensibles. Cette nouvelle gouvernance, déconcentrée au niveau du commissaire d'arrondissement à qui l'initiative doit revenir en matière de sécurisation, mais aussi, partiellement en tout cas, d'ordre public, doit être transversale et non plus cloisonnée, avec la suppression d'échelons intermédiaires et d'état-majors pléthoriques, consommateurs d'effectifs, et la révision d'une organisation territoriale aujourd'hui inadaptée.

La P.J., en manque abyssal d'officiers de police judiciaire et entravée par la lourdeur de la procédure pénale, doit voir ses missions simplifiées, ses champs de compétences clarifiés, ses conditions de travail améliorées, peut-être les districts de P.J. supprimés. La division D.S.P.A.P./D.O.P.C. de la réforme de 1998 ne se justifie plus non plus à mes yeux. Les programmes de modernisation, en revanche, doivent être accélérés : VIGILAT, CIC intégré, connexions par tablettes "NEO", analyse prédictive, COMPA, drones, caméras par reconnaissance faciale. Et puisque les renforts sont chiches, récupérez au moins les 389 policiers affectés au nouveau T.G.I. A remplacer par des agents privés qui effectueraient par ailleurs gardes statiques, transferts de détenus hospitalisés, protection de personnalités. C'est de cette réforme concrète et pragmatique dont la Préfecture a besoin.

Monsieur le Préfet, soyez donc le grand réformateur de la Préfecture de police que nous espérons, sous peine d'en devenir le fossoyeur. Et puisque vous avez revisité avec justesse le maintien de l'ordre à la française, basé sur le sacro-saint maintien à distance, en créant les B.R.A.V., héritiers des D.A.R., pour affronter avec succès les "black blocs", et enfin débarrassé d'une gestion ministérielle pour le moins chaotique du maintien de l'ordre, obtenez l'assignation à résidence des casseurs connus, l'application des peines planchers contre les agresseurs de policiers, l'interpellation systématique des fichés pour atteinte à la sécurité publique, l'action récursoire contre les auteurs de dommages, l'interdiction de manifester assortie du pointage au commissariat, comme pour les hooligans, un régime de flagrance du trouble à l'ordre public et de responsabilité civile solidaire des organisateurs présumés.

Redonner confiance aux policiers après la "Marche de la colère", qui a mobilisé 25.000 d'entre eux, passe non seulement par une reconnaissance, mais aussi par le paiement de plus d'heures supplémentaires et par l'amélioration de leurs conditions de travail et d'actions opérationnelles. Il faut en finir avec les commissariats vétustes et les matériels d'un autre âge, mais avec un budget à 91 % de masse salariale, les dépenses d'équipement sont en baisse. Il faut aussi fidéliser, et donc, prioriser leurs demandes de logements et de places en crèche.

Concernant les effectifs, le P.L.F. 2020 faisant état d'une baisse de 2.500 postes du plafond d'emploi de la police, où sont les renforts pour nos commissariats ? Les très mauvais chiffres de la délinquance, comme l'implication dans la lutte antiterroriste et l'encadrement des "Gilets jaunes", ont eu au moins un mérite : démontrer la nécessité de créer une police municipale, que je préconise depuis 2001. Que de temps perdu ! Nous aurions pu l'inscrire en votant mes amendements, notamment dans la réforme du statut de Paris de 2017. Le récent amendement inspiré par la Maire de Paris, voté à l'Assemblée nationale - par Pierre-Yves BOURNAZEL, qui défend cette proposition depuis 2013 -, Brigitte KUSTER et Cédric VILLANI étaient loin de tout régler, mais constituait une étape, hélas ratée.

Le terme "police municipale", Madame la Maire, n'apparaissent pourtant pas dans votre document budgétaire. Preuve que sa concrétisation reste bien hypothétique, même si l'on peut flécher, c'est vrai, environ 1,5 million d'euros de crédits, là où nous estimons la dépense nécessaire à 30 millions d'euros. Mon interrogation porte aussi sur l'annonce d'une police municipale qui consiste surtout à renommer la DPSP quasiment à mission constante. D'abord, son effectif cible, que vous avez augmenté - c'est une bonne chose - doit être de 5.000 agents à terme, avec la transformation, la première année, de 1.000 agents de la DPSP grâce à un centre de formation dédié. Cette police municipale doit être facilement accessible pour les Parisiens, avec une antenne par arrondissement, un numéro d'appel dédié, opérationnel sept jours sur sept et copiloté par les maires d'arrondissement.

Mais si 84 % des Parisiens souhaitent une véritable police municipale, ce n'est pas pour la cantonner aux seules incivilités. Son champ d'action soit englober toute la tranquillité publique, comme le préconise le rapport Fauvergue : "Complétons les qualifications judiciaires des policiers municipaux afin qu'ils traitent de la petite

délinquance, procèdent à des contrôles d'identité, consultent directement les fichiers de police S.I.V., S.N.P.C., F.P.R., FOVeS, verbalisent les infractions par amendes forfaitaires pénales. Pour être pleinement opérationnelle, elle devrait encore s'appuyer sur un panel d'outils, au premier rang desquels la vidéo-protection. Il faut rapidement porter le nombre de caméras à 2.500, puis à 5.000 pour envisager la vidéo-patrouille. Pour ma part, je recommande l'ajout de la reconnaissance faciale strictement réglementée, si efficace en termes de repérage des situations à risque, et la sécurisation des données biométriques, y constituerait une priorité absolue, bien sûr.

Pas de sécurité non plus sans sanction pénale. Le Parquet doit disposer des moyens pour traiter les contentieux de masse, les cambriolages, le trafic de stupéfiants comme l'ecstasy, cette tueuse en série, avec ses 10 morts d'overdose depuis le 1er janvier dernier. Je me réjouis de la prochaine réorganisation du Parquet davantage centrée sur Paris, d'une charte à venir de la prévention de la radicalisation, comme de l'action à entreprendre contre l'occupation des halls d'immeubles. Il vaut mieux poursuivre le délit d'agression sonore sans attendre le quatrième avertissement, assorti du contrôle judiciaire et de l'interdiction de paraître. D'ailleurs, je remercie le Procureur d'associer régulièrement les maires d'arrondissement. Je vous suggère, Monsieur le Préfet, de réunir aussi les maires. Une initiative prise par Michel GAUDIN et reprise par ses successeurs.

Un dernier mot pour le budget spécial, budget préélectoral puisqu'il augmente de 4,6 %, l'essentiel étant destiné légitimement au "Plan décennal de renforcement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris", tout en regrettant que la Ville refuse, cette année encore, d'exercer ses responsabilités à l'égard des autres services de la Préfecture de police, pourtant des dépenses obligatoires, vous obligeant, Monsieur le Préfet, à renvoyer au budget supplémentaire les dépenses incertaines. La question de la sécurité est, à juste titre, au centre des débats des municipales. Les Parisiens auront le choix entre l'immobilisme et le réformisme que nous incarnons pour stopper l'aggravation de la sécurité. Gageons que les Parisiens sauront faire la différence entre les engagements sincères et les postures électoralistes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

M. HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric HÉLARD.- Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, à la lecture de ce budget spécial primitif, que nous voterons bien sûr, on ne peut que se féliciter de l'attention particulière qui est portée aux moyens de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui représentent désormais les deux-tiers du budget spécial, avec plus de 20 millions d'euros supplémentaires accordés pour 2020 dans le cadre du lancement du "Plan décennal de renforcement de la Brigade".

Permettez-moi de saluer au passage la nomination, début décembre, du Général Jean-Marie GONTIER à la tête de la B.S.P.P., qui prend la relève du Général Jean-Claude GALLET, auquel nous adressons une nouvelle fois tout notre respect et toute notre gratitude pour les immenses services rendus à la tête de la Brigade.

Le plan de modernisation était vital pour l'avenir de la B.S.P.P., et l'on se réjouit qu'il soit mis en place dès l'année prochaine. La Brigade se trouve en effet confrontée à une réelle saturation de ses services pour répondre aux 2,7 millions d'appels annuels et effectuer plus de 500.000 interventions par an, quand on sait, rappelons-le, qu'elle est dimensionnée pour en effectuer 450.000. Si le budget primitif prévoit un léger recul des interventions en 2019 par rapport à 2018, n'oublions pas que la mobilisation de nos pompiers est restée forte cette année, avec, entre autres, la mobilisation hebdomadaire des "Gilets jaunes", l'explosion dans la rue de Trévise le 12 janvier dernier, l'incendie du 17 bis, rue Erlanger le 4 février dernier, sans oublier l'effroyable incendie de Notre-Dame de Paris le 15 avril dernier.

Niveau record d'appels au secours, hausse constante des interventions, saturation des services. A tout cela, il faut encore ajouter l'émergence de nouvelles menaces, au premier rang desquelles, bien sûr, la menace terroriste, qui justifie la modernisation des équipements et des moyens de la B.S.P.P. Le renforcement de la contribution financière de la Ville, portée cette année à 97 millions d'euros, avec 3,7 millions d'euros supplémentaires, s'inscrit dans la continuité des engagements de la Ville lors de l'attribution de la citoyenneté d'honneur à la Brigade, avec le versement d'une prime exceptionnelle et la création d'une aide à l'installation en région parisienne.

Ces efforts sont importants et je tiens à nouveau à les saluer. Mais, au-delà de ces considérations financières, il nous faut, je crois, répondre à la crise de la vocation qui menace la B.S.P.P., dont ma collègue Anne TACHÈNE s'était déjà inquiétée l'année dernière. La difficulté du poste, le manque d'effectif et de reconnaissance de nos pompiers soulèvent un vrai problème de fidélisation des sapeurs-pompiers parisiens, qui sont de plus en plus nombreux à demander une mutation en province. Les défis qui s'ouvrent dans les années à venir sont immenses pour la Brigade. J'espère que l'engagement de la Ville de Paris et de ses partenaires sera toujours au rendez-vous pour y répondre.

Au-delà de la B.S.P.P., les questions de sécurité restent nombreuses à Paris. Comme vous le savez, cette discussion budgétaire vient clore une année pour le moins chargée sur ce plan. Dès janvier 2019, l'audit commandé par la Ville jetait un salutaire pavé dans la mare en révélant l'ampleur des attentes des Parisiennes et des Parisiens

en matière de sécurité et de tranquillité publique au quotidien. Plus de 17 % disaient avoir peur de leur quartier le soir. Ce chiffre monte à 22 % dans le métro, 30 % dans le R.E.R. Plus d'un quart d'entre eux évoquait le "deal" de rue. 25 % évoquaient les bandes de jeunes, 27 % le vandalisme. Le sondage I.P.S.O.S. commandé par la Ville était éloquent. 63 % des Parisiens se plaignent des incivilités dans l'espace public - dépôts sauvages, déjections canines, épanchements d'urine, tags, jets de mégots - 60 % dans les transports en commun. 52 % craignent les vols à l'arraché, les pickpockets, 52 % les agressions verbales, 47 % les phénomènes de bandes, sans compter 45 % de harcèlement chez les femmes.

Face à ce constat sans appel, vous annonciez, Madame la Maire, la création d'une police municipale parisienne, que notre groupe avait tant réclamée. Enfin, nous avions, à cette époque, salué ce brutal changement de position tout en appelant à la plus grande vigilance quant à sa mise en place. Près d'un an plus tard, alors que rien ou presque n'a été fait, nous ne pouvons cacher notre déception. Les derniers chiffres de la Préfecture sur la délinquance sont d'ailleurs en hausse vertigineuse, avec une hausse de 37 % des vols à la tire, de 34 % des vols de motos, de 16 % des cambriolages dans certains quartiers, de 13 % des affaires de trafics de stupéfiants, mais aussi avec 225 rixes comptabilisées depuis janvier 2016 et 8 personnes décédées.

Je passerai sur les nombreux épisodes qui ont émaillé ce feuilleton de l'automne, comme cet amendement surprise déposé inopinément - certains diraient en "loucedé" - au Sénat et à l'Assemblée nationale dans le cadre de la discussion du projet de loi Engagement et Proximité, et qui semble, à en croire vos propos, être votre seule contribution à l'élaboration d'une police municipale à Paris. Car, ce qu'il nous faut retenir, c'est qu'une fois de plus, la coproduction de la sécurité parisienne n'est pas à la hauteur des enjeux. Il n'y a qu'à voir le budget prévisionnel 2020 en matière de sécurité pour comprendre que beaucoup reste à faire pour mettre sur pied une vraie police municipale. Certes, les dépenses liées à la masse salariale sont en hausse de 8,6 %, avec plus de 12 millions d'euros supplémentaires qui serviront notamment à financer les 180 inspecteurs de la Ville en cours de recrutement au sein de la DPSP, ainsi que la création de 11 postes, dont 6 en renfort du Bureau d'action contre les nuisances professionnelles. On se félicite du renforcement de ce bureau, qui, avec seulement 14 agents, restait largement sous-doté pour répondre efficacement à l'enjeu des nuisances professionnelles à Paris. Mais, pour les 180 I.S.V.P., il faut rappeler qu'ils sont essentiellement dédiés à la lutte contre les incivilités en matière de propreté. Ce sont, bien sûr, des postes nécessaires pour le maintien de la propreté et de la salubrité publique à Paris, mais bien peu face aux problèmes de délinquance. On regrette également que ce budget primitif, censé préparer la création de la police municipale parisienne, n'ait pas été l'occasion d'une rationalisation de la DPSP, dont les 3.200 agents restent répartis entre de nombreux statuts qui brouillent la lisibilité des dispositifs de sécurité pour les Parisiens.

De manière générale, et comme nous le pressentions, l'annonce de cette police municipale en début d'année ne s'est absolument pas traduite dans le budget primitif, qui ne permet pas de répondre à nos nombreuses questions sur le sujet. Quels effectifs réels ? Quels équipements supplémentaires pour les agents ? Quel armement prévu ? Quel calendrier de déploiement ? Ce budget sécurité ne nous paraît pas être à la hauteur des ambitions d'une vraie police municipale, qui doit être composée d'agents plus nombreux équipés de matériel et d'uniformes modernes et armés après une formation solide et appropriée.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il faut conclure, Monsieur HÉLARD.

Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Eric HÉLARD.- Je conclus.

C'est à cette condition et elle seule que Paris pourra venir en appui efficace à l'intense mobilisation de la police nationale…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci. Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Eric HÉLARD.- Et ce, pour satisfaire à l'exigence de production légitime exprimée par nos habitants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

M. DUCLOUX Philippe, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX.- Oui.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, en préambule de mon intervention sur le budget spécial primitif de la Préfecture de police pour l'année 2020, je tiens ici à saluer les fonctionnaires de la Préfecture de police.

Bien évidemment, j'ai une pensée toute particulière pour Damien Ernest, Anthony Lancelot, Brice Le Mescam et Aurélia Trifiro, les quatre victimes de l'attentat du 3 octobre dernier. Notre Conseil leur a rendu un bel hommage lors de notre dernière séance, et je tenais une nouvelle fois à le faire. Je tiens aussi à saluer la mémoire des deux membres de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, Nathanaël Josselin et Simon Cartannaz, qui sont décédés le 12 janvier dernier lors de l'explosion de la rue de Trévise. Leur courage et leur abnégation ont permis de sauver un grand nombre de vies.

Le budget spécial de la Préfecture de police pour l'année 2020 est la deuxième source de financement de la Préfecture, qui dispose, en effet, sur le budget de l'Etat, de ressources budgétaires dédiées à ses dépenses de police, active notamment. Si nous nous penchons sur les recettes, le budget spécial est un budget de contribution. La contribution de Paris, comme vous le savez, en est la principale recette. Cette contribution pour 2020, toutes dépenses confondues, fonctionnement et investissement, est égale à plus de 239 millions d'euros. Si l'on compare cette contribution à celle de 2019, nous notons une hausse de 3,3 % en ce qui concerne les recettes de fonctionnement et, je tiens à le souligner tout particulièrement, une hausse de 14,7 % pour les recettes d'investissement.

Arrêtons-nous un instant sur la contribution de la collectivité de la Ville de Paris. Tout d'abord, en ce qui concerne les crédits de la section de fonctionnement, ceux-ci augmentent de façon globale de plus de 18 millions d'euros. Ainsi, pour l'année 2020, la contribution de la Ville est de 219,386 millions d'euros. Pour mémoire, l'an dernier, elle n'était que de 215,661 millions d'euros. Concernant la section d'investissement, comme je l'ai déjà indiqué, celle-ci croît très fortement atteignant plus de 80 millions d'euros. Concernant la contribution de la Ville de Paris, celle-ci est, pour l'année 2020, de 20 millions d'euros. Pour mémoire, elle était de 15 millions d'euros l'année dernière.

Les missions relevant du budget spécial de la Préfecture de police sont multiples. Permettez-moi, ici, de rappeler les missions relevant du budget spécial. Tout d'abord, les quatre services communs d'intérêt local : le Service des objets trouvés, l'Institut médico-légal de Paris, le Laboratoire central de la Préfecture de police et le Laboratoire central des services vétérinaires. Vient ensuite l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police, l'"I3P", qui connaît une augmentation de 15 % des admissions.

Permettez-moi de m'arrêter un instant sur l'"I3P" et vous interroger, Monsieur le Préfet, sur l'augmentation de 20 % des soins psychiatriques à la demande du représentant de l'Etat. Pourriez-vous, Monsieur le Préfet, nous donner quelques éléments de réponses sur ce point ?

Enfin, les services des administrations parisiennes, dont je souhaite donner quelques chiffres : en termes de prévention sanitaire, une augmentation de 12 % pour les contrôles d'établissements de restauration, une augmentation de 7 % des sanctions, qui peuvent aller jusqu'à la fermeture administrative des débits de boissons. Je salue le travail que nous menons dans le 11e arrondissement depuis la mise en place de cette Commission des débits de boissons.

Concernant la délivrance des titres, on peut noter une augmentation de 9 % sur les cartes nationales d'identité et une augmentation de 8 % concernant le nombre de dossiers de naturalisation instruits.

Si vous me le permettez, Madame la Maire, je souhaiterais tout particulièrement insister sur le budget de la B.S.P.P. La Brigade, que je connais bien pour siéger avec Colombe BROSSEL, avec plaisir et fierté, au sein de cette Commission, est un acteur majeur de la sécurité pour Paris. Elle est à la fois un atout et une chance pour Paris, non seulement pour son action préventive comme les incendies, qui sont au cœur de son métier, mais aussi d'une manière générale pour toutes ses interventions de sécurité, parmi lesquelles le secours aux victimes qui a pris de plus en plus d'importance. Quelques chiffres pour rappeler, s'il en était besoin, le travail de la Brigade : 522.883 interventions pour l'année 2018. La projection faite pour 2019 révèle un nombre d'interventions en légère baisse, moins 1,8 %, grâce à un travail de prise en charge des appels par le centre opérationnel. Ainsi, le cumul des interventions au 31 octobre 2019 était de 424.274 interventions, contre 432.192 à la même date l'an dernier.

L'action de la B.S.P.P. a un coût. Elle représente une dépense totale de 454,8 millions d'euros : un peu plus de 400 millions d'euros en fonctionnement et un peu plus de 54 millions d'euros en investissement. C'est la plus grande part du budget spécial de la Préfecture de police, qui représente 69,3 %. L'action de la Brigade est indispensable à notre ville, aux Parisiennes, aux Parisiens, et elle justifie donc amplement la contribution de notre collectivité. Là encore, un chiffre : notre contribution pour l'année 2020 dépasse les 97 millions d'euros. Nous le voyons, mes chers collègues, au quotidien, nous devons donner les moyens à la Brigade de faire face à cette activité. C'est pour cette raison que le "Plan décennal de renforcement de la Brigade 2020-2029" doit être souligné. Pour mémoire, celui-ci vise, d'une part, à renforcer les capacités opérationnelles de la B.S.P.P., et, d'autre part, à améliorer les conditions de travail et de vie des sapeurs-pompiers, à les doter d'équipements encore plus performants. Cinq grandes priorités s'en dégagent, expliquant ainsi la hausse des deux sections du budget spécial.

Tout d'abord, les rémunérations, avec notamment les mesures indemnitaires : plus 8,33 millions d'euros. Les conditions de travail, avec notamment une amélioration de l'entretien des casernes et des logements des caporaux-chefs : plus 5,9 millions d'euros. Le maintien en conditions opérationnelles de la Brigade, avec le renouvellement de la décontamination des vêtements de travail, un plan de transformation numérique, l'acquisition d'équipements technologiques, le développement de la formation : plus 4 millions d'euros. Et enfin, la modernisation des équipements : plus 1 million d'euros. L'immobilier, un seuil très important, avec 66,45 millions d'euros d'autorisations nouvelles et 32,77 millions d'euros de crédits de paiement en budget primitif 2020 pour financer la seconde phase d'investissements lourds sur la base de Limeil-Brévannes-Valenton, la reconstruction de trois nouveaux centres de secours à Bourg-La-Reine, Rueil-Malmaison et Neuilly-sur-Marne. Pour avoir siégé dans la Commission des projets,

je peux dire qu'ils sont tout à fait remarquables, évidemment sous contrainte de l'échéance, qui a été rappelée, des Jeux olympiques de 2024.

Ce point sur la B.S.P.P. me permet d'insister, pour cette année encore, sur le fait que le budget spécial est véritablement un budget qui répond amplement aux besoins de sécurité des Parisiennes et des Parisiens, en matière de civil notamment. Paris, capitale de plus de 2 millions d'habitants, ville-monde qui accueille des millions de visiteurs chaque année, Paris, où siègent de nombreuses institutions nationales et internationales, Paris, où se déroule un grand nombre d'événements et de manifestations de grande ampleur, et, rappelons-le, Paris qui est quasiment chaque semaine le théâtre d'affrontements, de violences. Chaque semaine, la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris se déploie dans nos rues, et parfois, sous les projectiles. Cela, évidemment, n'est pas acceptable. Il n'est pas acceptable que celles et ceux qui œuvrent à chaque instant pour notre sécurité et notre protection fassent l'objet de violence. Nous devons unanimement réaffirmer notre soutien plein et entier à ces femmes et à ces hommes.

En conclusion, Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaite remercier, à travers vous, Monsieur le Préfet de police, et à travers vous, Madame la Maire de Paris, l'ensemble des personnels qui agissent pour la sécurité des personnes et des biens, souvent ensemble ou en liaison au sein de la Préfecture de police comme au sein des services de la Ville, notamment la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection, avec un merci particulier à Colombe BROSSEL pour son action à vos côtés.

Sachez, Madame la Maire, que le groupe auquel j'appartiens, le groupe Socialistes et Apparentés, votera, bien évidemment, ce budget spécial de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous, cher Philippe DUCLOUX.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN.- Il y aurait beaucoup à dire sur la police administrative, mais ses 3.000 agents me le pardonneront, je centrerai mon propos sur la B.S.P.P. Se pencher sur l'histoire des pompiers de Paris et sur celle de la B.S.P.P. notamment, c'est mesurer à quel point les dirigeants politiques ont rarement su anticiper sur l'évolution des besoins, notamment budgétaires. Ce n'est qu'à coups de pied dans les fesses que le financeur politique consent à fournir au modèle les moyens de conserver sa capacité opérationnelle. Il est frappant de constater qu'il faut attendre que la situation de la Brigade devienne intenable pour que le pouvoir politique adapte en urgence le budget à la réalité vécue par les soldats du feu.

En juin 2000, Joël PRIEUR, général commandant la B.S.P.P., qualifiait la situation de "critique", soulignant que l'activité opérationnelle avait, en 15 ans, crû de 4,5 % par an et le secours aux victimes de 273 %, cela dû, je le cite : "à la détresse sociale qui se traduit par les interventions de la B.S.P.P. n'entrant pas dans ses missions". Comme aujourd'hui. Il alertait aussi sur la vétusté du matériel et des casernes. Il lui aura fallu batailler dur pour obtenir enfin un plan de modernisation, mis en œuvre entre 2002 et 2007, plan qu'il nommait d'ailleurs "plan de rattrapage". 725 sapeurs furent recrutés, presque 300 logements en ville mis à disposition de la Brigade.

Mais le plan ne permit pas de doter la B.S.P.P. des moyens matériels nécessaires à ses missions, alors que 14 % du matériel roulant était devenu hors d'âge. D'où l'élaboration d'un deuxième plan en 2009, pour 3 ans, puis prolongé jusqu'en 2015, avec 2 objectifs. Le premier, acquérir une flotte d'engins puissants dotés de bras élévateurs et conçus pour le sauvetage déblaiement, utiles en cas d'effondrement d'immeuble. Heureusement, par ailleurs, dès 2001, notre majorité "écolo" et de gauche avait engagé une politique pour résorber l'habitat insalubre, épargnant à la Capitale les catastrophes marseillaises. Deuxième objectif : renforcer l'encadrement, car, déjà, émergeait le problème de la fidélisation des sapeurs, et donc, la difficulté à former un nombre suffisant de sous-officiers, clef de voûte de l'activité opérationnelle.

Or, c'est ce deuxième plan, Madame la Maire, qu'au lendemain de votre élection et sans concertation aucune, vous avez cassé. En réaction, dès juillet 14, à l'occasion du budget supplémentaire, mon groupe déposait un vœu vous demandant de réaffirmer les engagements municipaux envers la B.S.P.P. Vœu retiré au profit de celui de l'Exécutif, resté lettre morte, puisque le budget 2015 présentait pour la Brigade une baisse de 2 %, rendant par exemple impossible le recours aux réservistes.

Sur ce dernier point, j'avais déposé un amendement budgétaire qui, recevant le soutien de l'opposition - merci - vous avait contraint à rectifier le budget un peu à la hausse. Hélas, hélas ! Vous êtes obstinée et dans le déni puisque les budgets suivants n'augmentèrent qu'à hauteur de l'inflation. Face à cette stagnation des moyens budgétaires, les généraux qui se succédèrent - Gaëtan de RAUCOURT, Philippe BOUTINAUD et Jean-Claude GALLET - déployèrent des efforts considérables pour améliorer l'organisation du modèle et en faire progresser la productivité. Quant à l'idée de déporter 100.000 appels par an vers d'autres services publics, elle est légitime, mais que vaut-elle quand on connaît l'état du Samu, des urgences médicales hospitalières, de la médecine de ville, des sociétés ambulancières, etc. ? Eduquer nos concitoyens aux gestes qui sauvent, c'est nécessaire, mais cela ne réduira pas sérieusement le nombre d'appels.

David BELLIARD et moi-même n'avons cessé de répéter, ici et ailleurs, que ces efforts d'efficacité ne pourraient pourvoir aux besoins quotidiens toujours croissants de Paris, de sa couronne, de ses équipements, de sa

population, qui s'accroît, vieillit et connaît une hausse de la précarité. Voilà pourquoi, chaque année, au moment des discussions budgétaires, nous avons réclamé le rétablissement d'une relance de l'investissement pour la B.S.P.P. L'an dernier, en signe de protestation contre votre austérité budgétaire à l'égard de la Brigade et pour mieux nous faire entendre, nous nous étions abstenus sur le vote du volet B.S.P.P. du budget spécial. Au-delà de l'action menée par les élus écologistes, au moins 3 facteurs ont concouru à vous ramener à la révision, Madame la Maire. D'abord, la presse, qui s'est fait l'écho du quasi "burnout" des pompiers, lesquels, parce qu'ils ont un statut militaire et qu'ils sont dévoués, acceptent, pour 1.700 euros mensuels, d'effectuer 126 gardes de 48 heures en ne dormant que 4 heures par nuit. A de tels échos l'année précédant l'élection municipale, vous avez été sensible.

Et puis, il y a eu l'enquête de la Cour des comptes, qui a commencé en janvier et dont vous vous doutez bien des conclusions, qui confirment ce que je viens de vous dire, et évoquent la dureté du métier, l'amplitude des horaires et le statut contractuel qui poussent de nombreux jeunes à rechercher des perspectives ailleurs.

Et puis, enfin, il y a eu Notre-Dame. L'extraordinaire bataille gagnée par la B.S.P.P. a tellement renforcé la popularité de ses personnels qu'il devenait politiquement dangereux, pour vous comme pour le Préfet, de continuer à étrangler leurs moyens budgétaires. Le miracle a eu lieu en juillet. En juillet, vous avez annoncé un plan sérieux, décennal de 203 millions d'euros, qui reprenait d'ailleurs tous les arguments que nous développons depuis 5 ans. Alors, voilà. On est navré de certains de vos revirements, mais on se réjouit de celui-ci, en revanche.

Enfin, nous avons déposé un vœu demandant qu'il y ait un engagement solennel des élus, ici, qu'ils soient réélus ou non plus tard, à défendre ce plan plus tard.

Je conclus en disant : n'attendons plus qu'il y ait le feu à la Brigade pour lui offrir les moyens de son action opérationnelle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Heureusement que l'on a aussi discuté avec les différents généraux de la Brigade toutes ces années et, je crois, d'ailleurs, dans une relation extrêmement engagée de notre part et appréciée par eux-mêmes. Sinon, on pourrait presque penser qu'il n'y aurait pas de liens suffisants entre nous. Je vous rappelle simplement, mais il y sera répondu tout à l'heure, que, dans cette mandature, nous avons fait avec 4 milliards d'euros de moins liés à des baisses de dotations et liés à des ponctions de péréquation. Oui, il a fallu gérer, notamment les 3 premières années de ce mandat, mais aussi après, et faire chaque année avec moins 200 millions d'euros de dotations et environ plus 100 millions d'euros chaque année de ponction sur nos budgets. Alors, oui, il a fallu gérer au plus serré. Si l'on n'avait pas eu ces ponctions, sans doute que nous aurions pu porter un plan beaucoup plus ambitieux de rénovation et de modernisation de la Brigade, mais aussi d'autres services publics. Je tiens quand même à le rappeler.

M. LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE.- Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, intervenir sur les moyens octroyés à la Préfecture de police est toujours un exercice difficile, car nous devons pour l'exercice, et d'une certaine façon, réduire les critiques que nous avons et que nous pouvons faire à l'usage des forces de maintien de l'ordre, voire à cette fameuse doctrine du maintien de l'ordre, et sur les moyens donnés pour l'ensemble des missions de la Préfecture de police dans son ensemble. Ceux qui, il y a quelques années, craignaient que la Ville ne baisse ses financements à la Préfecture de police du fait de la réforme du statut de Paris, se sont trompés. La Ville maintient son effort et elle fait pourtant dans le cadre contraint d'un budget que l'Etat continue de saper. Nous l'avons évoqué depuis ce matin et vous l'avez rappelé, à juste titre, Madame la Maire, il y a quelques instants.

Comme d'habitude, je ne détaillerai pas l'ensemble des lignes de ce budget, mais je me contenterai de pointer quelques aspects de celui-ci. Prenons l'exemple de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Tout le monde ici souligne leur dévouement et surtout leur professionnalisme, qui appellent notre respect et notre reconnaissance. Tout le monde sait qu'ils sont souvent le dernier recours pour les victimes sur la voie publique. Cette année, on constate une légère diminution du nombre d'interventions, mais nous sommes toujours à la limite du seuil d'alerte. Et nous savons qu'en aval de leurs interventions, il y a l'hôpital public, qui, lui, souffre de ne pouvoir répondre aux besoins des urgences suite aux politiques de réduction des moyens.

Comme le confirmaient les informations qui nous ont été communiquées en 3e Commission, la B.S.P.P. représente aujourd'hui près de 70 % du budget que nous octroyons à la Préfecture de police depuis que les A.S.P. ont été transférés à la Ville de Paris. Il est normal que nous maintenions, voire accroissions, notre effort en matière d'investissement. L'utilité des pompiers n'est pas à démontrer. Mais il nous faut faire attention à deux choses. La première est que l'Etat est responsable de son personnel. La Ville ne peut, ni ne doit, faire à sa place. C'est particulièrement vrai en matière de salaire. Les conditions de travail des pompiers ont changé, voire se sont dégradées. Leur utilisation nécessaire en appui du maintien de l'ordre n'est plus admise par certaines personnes, qui les associent à la répression. Ils ont tort, bien entendu, mais, du coup, dans certains quartiers, au cours de certaines opérations, les pompiers sont victimes de caillassage, au même titre que les forces de l'ordre. Il nous faut continuer à condamner fermement ce genre d'agissement, mais il nous faut aussi réagir en posant des actes concrets appropriés à ce genre de situation.

Les pompiers sauvent des vies, il faut le rappeler. Le Gouvernement doit donc répondre aux revendications salariales des pompiers des S.D.I.S., mais aussi envisager une revalorisation des soldes des pompiers militaires de Paris et de banlieue. Le coût de la vie en région parisienne est souvent un frein à l'installation des pompiers et à leur ancrage dans la vie de notre région. Ce qui est l'une des raisons en plus de celles que j'ai évoquées sur le comportement à leur égard, au fléchissement des vocations et au "turnover" important au bénéfice des S.D.I.S. de province, dont nombre de pompiers de Paris sont issus. Je sais que, contrairement à leurs collègues de province qui manifestent depuis de longs mois, ils ne peuvent exprimer de la même manière leurs revendications, mais pourtant, ils en ont. Sachons les entendre.

Autre phénomène induit, nous le savons, c'est la clef de répartition du budget de la B.S.P.P. qui fait que, si Paris bouge le curseur, en l'occurrence à la hausse, cela a des conséquences sur les budgets des 123 communes et des 3 départements qui nous entourent. Pour les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, cette augmentation est difficile à assumer au plan budgétaire. Nous devons en tenir compte.

En conclusion, nous voterons ce budget spécial de la Préfecture de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Didier LE RESTE.

Mme PAWLIK, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

Mme Déborah PAWLIK.- Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, chers collègues, je voudrais commencer cette intervention sur le dernier budget de la mandature par rendre hommage à l'ensemble des agents de notre Préfecture. Policiers, pompiers, personnels administratifs, tous se mobilisent au quotidien, sans relâche et souvent au péril de leur vie, pour protéger les Parisiennes et les Parisiens. Pour cela, pour tout ce qu'ils font, je souhaiterais, en mon nom et en celui du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, les remercier, car ce sont eux qui font la sécurité et aussi la fierté de notre Ville. Je souhaiterais également, Monsieur le Préfet de police, particulièrement vous témoigner toute notre reconnaissance pour votre service quotidien dans la Capitale. Pourtant, le contexte qui s'est installé depuis plus d'un an a mis à rude épreuve la Préfecture de police. Manifestations violentes, montée d'un sentiment anti-flic, tragédies humaines, comme celle de la rue de Trévise, et bien sûr, cette attaque barbare à l'intérieur même de l'enceinte de la Préfecture. Aussi, ce budget spécial pour l'exercice 2020 revêt un caractère symbolique parce qu'il est le dernier d'une mandature marquée au fer rouge par les enjeux sécuritaires et la nécessaire assistance aux personnes.

Dans ce budget, le poste de dépenses stratégiques est sans aucun doute - cela a été dit - celui de la B.S.P.P., la Brigade étant l'objet d'un vaste plan de modernisation. Il faut dire qu'il y en avait bien besoin. La B.S.P.P. est aujourd'hui dimensionnée pour faire face à 450.000 interventions annuelles. Mais nous sommes en réalité bien loin de ce maximum théorique, car la Brigade a connu, notamment en 2018 et en 2019, un niveau de mobilisation inédit dans son histoire, avec respectivement 523.000 et 513.000 interventions. D'un montant de 203 millions d'euros sur 10 ans, entre 2020 et 2029, ce plan était donc plus que nécessaire. Renforcer les capacités opérationnelles de la Brigade, améliorer les conditions de travail et de vie - j'y reviendrai - des sapeurs-pompiers et les doter d'équipements technologiques plus performants, ce n'était pas un luxe mais une urgence véritable.

En la matière, je dirai : que de temps perdu ! Je suis parfaitement d'accord en cela avec mon camarade Pascal JULIEN sur le sujet, car il ne faut pas oublier que c'est sous cette mandature et par une décision de votre part, Madame la Maire, qu'il a été décidé de mettre un terme à un programme similaire initié sous Bertrand DELANOË. Cet arrêt, évidemment, ne fut pas sans conséquences, le défaut d'investissement s'étant petit à petit mué en crise des ressources humaines à la B.S.P.P. Car il y a des signaux, on le sait bien, qui ne trompent pas. Ainsi, le ratio des recrutés par rapport aux candidats s'est effondré, passant de 1 recruté pour 7,5 candidats, à 1 recruté pour 1,9 candidat en l'espace de deux ans. On déplore aussi des départs massifs et irréguliers chez les jeunes recrues.

Il aura donc fallu attendre 5 ans et que la B.S.P.P. voit son nombre d'interventions exploser, que la moitié des contrats d'engagement des pompiers militaires de Paris ne soient plus renouvelés, que Notre-Dame parte en flammes et, bien sûr, que le frisson électoral se fasse sentir pour qu'enfin, Madame la Maire, vous repreniez votre part. Mais il faut dire, en la matière, Madame la Maire, que vous avez aussi - vous me passerez l'expression - joué les pompiers pyromanes. Car comment passer sous silence, dans ce qui a pu frôler la crise des vocations, toutes les difficultés que rencontrent non seulement les agents de la B.S.P.P., mais aussi tous ceux qui œuvrent quotidiennement au service de Paris et ne peuvent plus s'y loger. Car bien sûr que ces galères du quotidien pèsent sur l'envie de s'engager. Servir Paris mais sans pouvoir y construire sa vie, reste le plus grand paradoxe de votre mandat. Il n'est alors pas surprenant que la part des postes non pourvus à la B.S.P.P. atteigne les 5 %, notamment chez les personnels administratifs non logés en caserne.

Pour terminer, comme il s'agit du dernier budget de la mandature, l'heure est bien sûr au bilan. En matière de sécurité, depuis votre élection, Madame la Maire, vous avez réussi à nous prouver, je dois dire avec une certaine forme de brio, une chose : pour vous, la sécurité et les agents chargés de l'assurer ne sont pas votre priorité pour Paris. On doit bien se le dire : certains de mes collègues et moi-même, au sein de cet hémicycle, avons souvent senti les regards lourds posés sur nous lorsque nous intervenions en matière de sécurité, comme si, pour vous, le mot

même de sécurité était un tabou. Je dois dire que cela a duré assez longtemps. Et puis, un beau matin, vous avez découvert qu'il s'agissait véritablement d'un enjeu parisien. A coups de manifestations de "Gilets jaunes", vous avez réalisé que Paris pouvait être encore au bord du chaos et les Parisiens, menacés chaque jour dans leur sécurité.

La démonstration la plus éclairante, Madame la Maire, de votre approche politicienne de cet enjeu pourtant fondamental, est sans nul doute votre revirement sur la police municipale parisienne. Alors que l'on voit justement dans ce budget spécial l'ambition réaffirmée de la Préfecture de police de répondre aux problématiques nouvelles de notre Capitale en matière de sécurité, vous avez, de votre côté, proposé de créer en urgence une force de sécurité qui n'aurait "in fine" eu de police que le nom. Simple redéploiement des agents de la Brigade anti-incivilités, compétences identiques à l'actuelle DPSP, refus de l'armement, vous avez tenté de créer un leurre, Madame la Maire, mais personne n'est dupe. Le budget primitif 2020 aura d'ailleurs fini de mettre en évidence la supercherie. Car, non, Madame la Maire, ce n'est pas seulement avec 240.000 euros en investissement que nous équiperons une police municipale capable d'améliorer la vie des Parisiens. Créer une police municipale, l'équiper, la former ne se fait pas à l'arrache et la sécurité des Parisiennes et des Parisiens mérite mieux qu'une improvisation législative en séance de nuit par le biais d'une alliance de circonstance.

Et puis, comment achever cette intervention sans parler, bien sûr, de l'autre sujet qui fâche dans vos rangs, Madame la Maire : celui, évidemment, de la vidéo-surveillance. Un serpent de mer, là encore, dans cet hémicycle depuis 2014, alors même que l'augmentation du nombre de caméras fait sensiblement augmenter le taux d'élucidation, comme le montrent toutes les enquêtes. Mais votre obsession de ne pas froisser une majorité fragile aura eu raison, là encore, d'une politique assumée en la matière, et ce, au détriment de la sécurité des Parisiens.

Pour terminer, Madame la Maire, nous avons tous déploré ici, depuis plusieurs mois, les pics régulièrement envoyés depuis votre tribune à la Préfecture de police. Des remarques qui sont autant de guerres de territoires, qui ne servent pas Paris et encore moins notre institution. Alors, de grâce, la sécurité des Parisiennes et des Parisiens mérite véritablement mieux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mme SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET.- Tout élu de la République est attaché à la police républicaine et attaché aussi au rôle essentiel des pompiers, mais la police républicaine doit garantir autant le droit à la sécurité que le droit à la sûreté. Force est de constater que l'on ne peut aborder le budget de la Préfecture de police sans aborder, à un moment donné, Monsieur le Préfet, le désaccord profond que l'on est nombreux à ressentir avec votre doctrine du maintien de l'ordre.

Dans ce pays, le consentement à l'autorité est en train d'être profondément entamé. Il faut comprendre que le monopole de la violence physique légitime repose sur un accord tacite, un libre consentement, un libre consentement sur sa légitimité. Or, quand, en tant que Préfet de police, vous pouvez déclarer, à un moment donné, à une dame dans la rue, lors d'une manifestation, que vous n'êtes pas dans le même camp, où est donc votre droit de réserve ? Faut-il rappeler que le policier en tenue a l'obligation de neutralité, qu'il s'abstient, dans l'exercice de ses fonctions, de toute expression lors d'une manifestation ?

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Vous avez dépassé votre temps de parole puisqu'il n'était que d'une minute. Merci, Madame SIMONNET.

Mais les règles sont les règles.

M. François DAGNAUD, dernier orateur.

Il vous reste 9 minutes 40, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, lors de la dernière séance du Conseil de Paris, j'avais pris la parole dans le cadre des questions d'actualité, au lendemain de l'opération de la porte de la Chapelle, pour vous interroger sur l'engagement pris par le Gouvernement et le Préfet de Région de procéder rapidement à la mise à l'abri des campements de la porte d'Aubervilliers et de la porte de la Villette. Avec le recul de l'expérience, nous mesurons les limites de ces opérations, mais nous savons aussi qu'elles ont le mérite de proposer un hébergement et une orientation à des personnes en errance, et faute de mieux, la sortie, même précaire de l'hyper-précarité, offre un répit bienvenu aux bénéficiaires comme aux habitants voisins.

Malgré vos propos rassurant le 14 novembre, force est de constater que, depuis, rien n'a fondamentalement bougé, si ce n'est une opération "a minima". Force est de constater que les engagements pris par le Ministre ne sont toujours pas tenus. Force est de constater qu'à quelques jours de Noël, des milliers d'exilés oubliés sont toujours abandonnés à leur sort aux portes de la Capitale de la France. Force est de constater que les riverains restent les victimes collatérales de ce cocktail explosif d'inhumanité, d'insalubrité et d'insécurité. Vous me pardonnerez donc de profiter de ce débat pour revenir une nouvelle fois à la charge : quand aura lieu la grande mise à l'abri annoncée ? Quand nos quartiers retrouveront-ils la normalité à laquelle ils ont droit et dont ils sont de fait privés ?

Ce renoncement à agir serait d'autant plus dangereux que l'opération de la porte de la Chapelle, la 59e organisée à Paris depuis 2015, s'est accompagnée d'une nouvelle évacuation du site dit "de la colline du "crack". Ce spot de "hard" toxicomanie était depuis trop longtemps le refuge de la déshumanisation la plus brutale pour des centaines de toxicomanes enfermés dans la prison à ciel ouvert de leur addiction au "crack". Vous avez fait le choix, Monsieur le Préfet, de maintenir une présence policière visible et massive, censée dissuader toute réinstallation ou attroupement. Dont acte. Mais quelqu'un s'est-il posé la question de ce qu'allaient devenir les habitués de la colline du "crack" ? Vous a-t-on alerté sur les risques de déplacement, sur les risques d'effet report que provoque cette pression policière exercée sans accompagnement sanitaire et social suffisant ? Hélas, un "addict" au "crack" ne cesse pas de l'être parce que l'accès à la colline lui est interdit. Déplacer un problème n'a jamais suffi à le régler et il arrive que la dispersion multiplie les points de tension.

Nous y sommes. Je veux vous alerter avec gravité sur une situation que je crois extrêmement préoccupante. Il y a plus de 18 mois déjà, suite à une première dispersion de cette même colline, nous avons subi un reflux important de toxicomanes à Stalingrad et tout autour, au point de provoquer la venue du Premier Ministre lui-même après deux morts et de multiples interpellations de notre part. Nous avions regretté, à l'époque, que ces interventions aient été engagées sans concertation avec les élus locaux et sans prévoir une solution pérenne de sortie de rue. Il y a un mois, une nouvelle évacuation a été faite. Tant mieux pour les riverains de la Chapelle. Mais, alerte après alerte, nos craintes sont aujourd'hui avérées. Les derniers signalements sont sans équivoque. A Stalingrad, à la porte d'Aubervilliers, à Rosa-Parks, à Charles-Hermite, dans le 18e arrondissement, à Louis-Blanc, dans le quartier des gares du Nord et de l'Est, dans le 10e arrondissement, jusqu'à Belleville et bien ailleurs à Paris, nous constatons partout la présence, désormais très visible, d'usagers de "crack" dans les rues. Les habitants, les commerçants, les parents d'élèves s'alarment avec nous de ces répliques tellement prévisibles. La mendicité agressive, les agressions verbales, quand elles ne sont pas physiques, les intrusions dans les commerces, dans les parkings, dans les halls d'immeubles, les occupations nocturnes massives d'espaces publics, comme la place de Stalingrad en ce moment même, sont aujourd'hui une réalité.

Alors, oui, je veux profiter de cette discussion budgétaire pour redire ma conviction et je crois à notre engagement : seule une présence policière renforcée, voire permanente, sur tous les lieux sensibles, conjuguée à une prise en charge globale sanitaire, sociale, et psychologique, permettra d'endiguer durablement les ravages du "crack" à Paris, au moment où sa circulation et sa consommation explosent partout en France. L'adoption et la mise en œuvre du "Plan crack" à Paris est une première réponse, inédite à cette échelle. Ce partenariat Etat, A.R.S., Ville est une évidence. Je souhaite, à cet égard, rendre hommage à l'engagement de tous les acteurs de la réduction des risques qui participent avec nous quotidiennement à l'application de ce protocole. La Ville de Paris a mis en place des maraudes spécialisées qui montent en puissance. Des espaces de repos et d'hébergement s'ouvrent progressivement.

Mais dans un contexte de sur-sollicitation de vos équipes, et notamment de celle du commissariat du 19e arrondissement, auquel je tiens à rendre hommage pour leur dévouement et leur professionnalisme, nous avons besoin de moyens supplémentaires. Non pas pour chasser les usagers de drogue d'un quartier à un autre, mais bien pour sécuriser l'espace public et briser les trafics. A cet égard, il est incompréhensible qu'aucune présence policière statique ne soit toujours mobilisée sur les sites les plus vulnérables. Je pense notamment à Stalingrad ou au boulevard Macdonald en premier lieu. C'est d'autant plus incompréhensible - pardonnez-moi de l'évoquer - que l'on a vu encore récemment, par deux fois, des cars de C.R.S. venir précipitamment sécuriser les réunions publiques d'un candidat en campagne. Les habitants n'en demandent pas plus.

Monsieur le Préfet, je vous demande de mettre en place un dispositif permanent de sécurité à Stalingrad et à Rosa-Parks notamment, avec des policiers présents pour protéger les habitants. Monsieur le Préfet, que personne n'en doute : nous ne laisserons pas nos concitoyens seuls dans le désarroi qui les frappe face à ce qu'ils vivent comme un abandon. Monsieur le Préfet, n'en doutez pas, dans notre obsession à défendre nos quartiers et nos concitoyens, nous sommes des partenaires disponibles pour toute action utile et concertée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci infiniment, François DAGNAUD, pour ce propos, que je reprends totalement. D'ailleurs, Monsieur le Préfet, vous le savez, notre commissaire Michel FELKAY, qui dirige cette future police municipale et est déjà à l'œuvre avec 3.400 agents, a dû mettre en place, dans le quartier de Charles-Hermite, ce que l'on appelle un "pedibus", c'est-à-dire des agents municipaux qui sécurisent le parcours des enfants allant à l'école, puisqu'une partie des toxicomanes de la colline du "crack" sont maintenant au milieu du campement de la porte d'Aubervilliers, dans une situation de désarroi total d'habitants qui ne comprennent pas ce qu'il se passe et d'absence totale de sécurisation des forces de police.

Je veux vraiment vous alerter en sus du propos que vient de tenir François DAGNAUD, mais je sais que les élus des quartiers populaires de la Capitale et les maires d'arrondissement des 10e et 18e diraient exactement la même chose. Nous ne pouvons pas attendre quant à l'évacuation et à la mise à l'abri de la porte d'Aubervilliers. Nous ne pouvons pas attendre quant à la sécurisation relative aux personnes toxicomanes qui, partant de la porte de la Chapelle, sont aujourd'hui au milieu du quartier Charles-Hermite et au milieu du campement de la porte d'Aubervilliers.

C'est en plein dans notre sujet, donc ce n'est pas un sujet extérieur à l'examen du budget de la Préfecture de police, puisqu'en fait, nos priorités, celles que nous définissons ici, concernent notamment ces situations extrêmes pour lesquelles, je parlais tout à l'heure d'indicateurs de performance, nous permettant de travailler sur ce qui vient apporter une qualité de vie supplémentaire aux Parisiens, ces indicateurs, il faudra qu'on les travaille dans ce sens. Il y a peut-être une batterie d'indicateurs qui existent déjà, nombreux, mais que nous allons revoir à l'aune de ce que nous considérons être le service que nous sommes en droit d'attendre, là aussi, de la police nationale et notamment pour la partie qui est financée par le budget de la Ville.

Je vous remercie, cher François DAGNAUD. Je remercie l'ensemble des orateurs et des oratrices.

Je donne tout de suite la parole à Colombe BROSSEL, puis à vous, Monsieur le Préfet de police.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe.- Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci à l'ensemble des orateurs.

Ma réponse sera en deux temps.

D'abord, merci aux uns et aux autres de votre soutien au budget spécial qui est présenté aujourd'hui. Il nous permet, en préambule et comme chacun l'a fait à sa manière, d'adresser un salut et un remerciement amical à l'ensemble de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, dans les responsabilités qui sont les leurs, concourent à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. Je pense évidemment aux agents de la Préfecture de police et aux sapeurs-pompiers de Paris. Permettez-moi, cela a été fait par quelques orateurs, de remercier ici le Général GALLET, avec lequel, après le Général BOUTINAUD, notre ville et les Parisiens ont su, ont pu - ce n'est pas anecdotique - nouer une relation incroyable permettant le dialogue, l'échange, la construction. Le plan de modernisation, sur lequel je reviendrai, en est bien la preuve. Je sais que le Général GONTIER, que vous avez rencontré dès qu'il était dans ses nouvelles fonctions, Madame la Maire, saura, de la même façon, répondre à l'ensemble des attentes et des besoins. Que ses prédécesseurs en soient remerciés et que le Général GONTIER soit évidemment salué dans les nouvelles responsabilités qui sont les siennes.

Un mot sur le budget spécial de la Préfecture de police.

En effet, ce budget spécial reflète la proposition et le choix que vous avez fait, mes chers collègues - et je voulais ici vous en remercier -, de soutenir le plan de modernisation, que nous avons porté sur les fonts baptismaux au moment du budget supplémentaire. On est donc dans une démarche un peu atypique, mais le calendrier de travail notamment, celui de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et du Général GALLET en son temps, était arrivé à ce moment-là. Vous avez bien voulu - et je le répète, je vous en remercie -, les uns et les autres, accompagner cet engagement dans le plan de modernisation au moment du budget supplémentaire, avec un choix fait, porté et approuvé par vous, d'accompagner la Brigade, sur l'aspect fonctionnement d'une part - et donc sur l'aspect fidélisation et accompagnement des sapeurs-pompiers de Paris - et sur la partie investissement d'autre part. J'y reviendrai. Finalement, ce budget primitif 2020, est la deuxième étape, après cet engagement, sur un budget primitif de cet accompagnement du "Plan de modernisation de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris".

Plan de modernisation, parce que ce n'est en effet pas uniquement un plan d'accompagnement financier, même s'il est ambitieux - et je remercie ceux qui l'ont salué et noté - mais c'est aussi l'accompagnement d'un projet de modernisation qui permettra aux sapeurs-pompiers de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain, et pas aux défis d'hier. Vous avez été nombreux à revenir sur l'état des lieux, sur la sur-sollicitation, sur les impacts d'organisation, parfois en tuyaux d'orgue, comme on dit joliment en novlangue démocratique, qui faisait qu'il n'y avait pas de connexion entre différentes formes de secours aux personnes et d'accompagnement de ceux qui en ont besoin, et avec un volet - vous avez été plusieurs à le noter - reposant sur l'accompagnement des personnels.

Deux points spécifiques sur ce sujet.

Je veux d'abord remercier l'ensemble des maires d'arrondissement. J'ai déjà eu l'occasion de le faire en 3e Commission. Parce que je sais à quel point les maires d'arrondissement, quelle que soit leur couleur politique, sont aux côtés des personnels de la Brigade dans leur arrondissement. C'est également vrai pour les personnels dans les commissariats de police de leur arrondissement pour accompagner les nouveaux arrivants dans leur meilleure intégration à Paris, par la plus symbolique des cérémonies d'accueil des nouveaux policiers ou des nouveaux pompiers, mais également par preuve d'amour avec l'accompagnement de ce qui concerne le logement ou l'intégration des familles, avec la question de l'accès aux crèches municipales. Je sais qu'au-delà des mesures financières qui sont comprises et portées dans ce plan d'amélioration, c'est aussi grâce à notre capacité, aux uns et aux autres, d'accompagner l'ensemble des personnels à trouver leur place dans Paris, que nous pourrons gagner et relever ce défi de la fidélisation. Je le crois possible. Je voulais remercier les uns et les autres pour cet engagement.

Deuxième point, je l'ai dit : un accompagnement important en matière de financement. Nous avons eu des échanges nombreux dans cet hémicycle au moment des différents budgets spéciaux. Les besoins en matière d'investissement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris sont importants. Nous avons vécu ensemble des années parfois difficiles, non pas tant par manque d'inscriptions de crédits au budget spécial de la Préfecture de police, mais parce que, pour de nombreuses raisons "administrativo quelque chose", les crédits étaient inscrits mais ne pouvaient pas être dépensés, avec des appels d'offres infructueux ou un manque de disponibilité pour

accompagner les dossiers. Nous sommes aujourd'hui, je le crois, sortis de cette période compliquée. L'engagement que nous prenons en termes d'inscription budgétaire permettra effectivement à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris de réaliser les investissements qui sont nécessaires à un meilleur accueil des sapeurs-pompiers de Paris, à leur meilleure formation, et évidemment, à des conditions de travail davantage à la hauteur de ce que nous attendons d'eux et de ce que nous devons évidemment leur rendre.

Nous serons, vous le savez, extrêmement vigilants sur le fait que la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris puisse réaliser l'ensemble des investissements qui n'ont manifestement pas pu complètement être engagés dans les années précédentes. En tout cas, et je le répète, merci aux uns et aux autres de continuer - c'est ce que j'ai compris dans vos différentes expressions - à accompagner ce soutien résolu à ce plan de modernisation, et surtout aux femmes et aux hommes qui l'ont conçu, le font et le feront vivre. Ils nous permettront de répondre aux défis de demain.

Permettez-moi un mot. C'est le jeu, finalement, de cette présentation du budget spécial de la Préfecture de police, qui fait que, parfois, nous évoquons en séance des sujets qui relèvent davantage du budget global et général de la Ville que du budget spécial. Mais permettez-moi un mot rapide, Madame la Maire.

J'ai entendu des choses parfois étranges sur la police municipale en préfiguration et sur les agents qui la composent. Permettez-moi de redire deux ou trois choses que j'ai pu évoquer avec les élus présents en 3e Commission, lorsque ces sujets les intéressaient vraiment et pas uniquement dans l'hémicycle. Ils se reconnaîtront et je les remercie. Nous avons parfois des débats, nous avons parfois des désaccords, mais, au moins, nous travaillons sur les sujets plutôt que de se payer des effets de tribune dans l'hémicycle du Conseil de Paris.

La police municipale en préfiguration comprend, depuis le mois de février, des recrutements. Ce n'est pas anecdotique, chers collègues. Ne balayons pas cela d'un revers de la main. C'est aussi une profonde transformation des modalités de travail de nos agents, conduite, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, par Michel FELKAY, le nouveau directeur de la DPSP depuis quasiment une année. Ce sont des patrouilles à pied et en V.T.T., et non plus dans des voitures. Ce sont des parcours de tranquillité publique élaborés en concertation avec l'ensemble des maires d'arrondissement.

Soyons clairs : je n'ai eu aucun maire d'arrondissement, quelle que soit sa couleur politique, qui m'ait appelée, m'ait interpellée pour me dire : "non, il est hors de question que des agents de cette police municipale en préfiguration patrouillent là où les habitants nous font remonter des besoins". Je n'ai eu aucun maire d'arrondissement qui m'ait appelée, qui m'ait interpellée pour me dire : "surtout pas d'agents de la police municipale en préfiguration à la sortie des stations de métro lorsque celles-ci sont en train de fermer" ! Parce qu'en effet, il y a un sujet de sécurité dans les transports en commun et la sortie d'une station de métro à minuit et demie ou une heure du matin, qui peuvent être anxiogènes. Le fait que nos agents y soient présents, en concertation avec la R.A.T.P. et le commissariat de l'arrondissement, est plutôt un facteur bénéfique, et en tout cas, personne ne m'a demandé que nous arrêtions cette intervention.

De la même façon, aucun maire d'arrondissement, avec lesquels nous avons finement travaillé, ne s'est opposé à l'installation de "points de contact". Ils nous permettent de recueillir des informations pour que nos agents soient présents aux moments et aux endroits où il y a besoin qu'ils soient présents en matière de tranquillité publique et ils sont aujourd'hui présents dans plusieurs arrondissements de Paris. Je le répète, là non plus, personne, aucun maire d'arrondissement ne m'a appelé en me disant : "oh, la la, arrêtez cela, surtout pas d'agents présents, surtout pas de verbalisation, surtout pas de patrouilles conjointes entre les effectifs du commissariat et les effectifs de la police municipale en préfiguration, composées, en effet, de ceux qui ont des compétences séparées pour le moment ! Et nous espérons bien que cela changera entre la lutte contre les incivilités routières et la lutte contre les incivilités du quotidien". Aucun maire d'arrondissement ne m'a appelée en me disant : "oh la la, surtout, arrêtez immédiatement ce travail conjoint avec le G.P.I.S. ! C'est vraiment insupportable que l'on puisse avoir, là aussi, des agents dans l'espace public, dans l'espace privé, qui travaillent ensemble" !

Alors, chers collègues, reprenons un peu de raison. Oui, la police municipale est en préfiguration. Oui, les modalités de travail de nos agents sont en train de changer. Je le répète ici : j'en remercie l'ensemble des agents, j'en remercie l'ensemble des 3.400 agents qui composent la DPSP parce que, quel que soit leur métier, ils changent, ils bougent, ils évoluent dans le secteur de l'accueil, de la médiation, de la prévention, comme dans le secteur de la sécurité et de la protection des bâtiments. Ce travail, nous le faisons avec eux. Ce travail, il nous permet de répondre aux préoccupations des Parisiens. Et, oui, comme la Maire de Paris a d'ailleurs eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, la police municipale à Paris est un étiage de 5.000 agents. Vous l'avez déjà annoncé plusieurs fois, Madame la Maire. C'est, en effet, une organisation plus en lien avec les arrondissements. Vous l'avez déjà annoncé, Madame la Maire. C'est, en effet, et c'est pourquoi cela se construit par étapes, une police municipale joignable et appelable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. C'est cela, l'objectif que vous nous aviez donné au mois de février.

Permettez-moi de terminer d'un mot. Je veux bien que l'on vienne me raconter beaucoup de choses avec des éléments de langage sur les amendements "bidouillés" - sans rire - un soir en séance pour permettre la création d'une police municipale. Non, mais, chers amis, quand arrive au Sénat, à la fin de l'été, un projet de loi, ce n'est pas moi qui l'ai rédigé, c'est le Gouvernement. Chacun ses responsabilités. Ils doivent avoir quand même quelques

juristes, au Gouvernement ! Quand arrive au Sénat, à la fin de l'été, un projet de loi qui a été amputé d'un article par le Conseil d'Etat tellement il était mal rédigé, pour créer la police municipale parisienne, permettez-moi d'en tirer deux conclusions. La première, c'est que, oui, le Gouvernement souhaite une police municipale à Paris. La seconde, qu'en matière de mauvais juristes et de gens qui manifestement ont loupé des étapes, très sincèrement, c'est plutôt du côté du Gouvernement… Non mais, moi, je ne me fais pas retoquer des "trucs" au Conseil d'Etat. Je m'excuse. Là, en l'espèce, oui, c'est vrai. Donc, je veux bien tout entendre sur les amendements "bidouillés" d'un soir, mais cela commence sévèrement à me fatiguer, parce que la réalité des faits est celle-ci : quand le projet de loi arrive au Sénat, il est amputé par le Conseil d'Etat d'un article qui crée la police municipale parisienne.

Alors, maintenant, je vais vous dire : je remercie l'ensemble des députés socialistes, communistes et de droite. C'est très compliqué parce que vous êtes partis dans des positions différentes… Donc, je vais citer des noms, pardon : Brigitte KUSTER, Cédric VILLANI, Pierre-Yves BOURNAZEL, qui, en effet, à l'Assemblée nationale, ont soutenu cet amendement qui aurait permis de créer la police municipale parisienne. Cela n'enlève rien aux désaccords que nous pouvons avoir. Mais ils savent, eux, que la demande des Parisiennes et des Parisiens est d'assurer leur tranquillité publique. Je le dis ici, car j'ai déjà eu l'occasion de le dire : ce débat, cette police municipale parisienne et sa mise en œuvre ont été confisqués par un candidat à l'élection municipale. Je le dis ici solennellement : jamais il ne faut instrumentaliser au profit d'une personne, au profit d'une ambition politique, la satisfaction des besoins des Parisiennes et des Parisiens. Jamais il ne faut instrumentaliser les questions de sécurité parce qu'aujourd'hui, ce dont on parle, c'est la capacité des Parisiennes et des Parisiens à pouvoir sortir des stations de métro le soir tranquillement - je vais continuer - à pouvoir se promener dans les rues, à pouvoir remonter aux agents l'ensemble des sujets de tranquillité publique. Cette police municipale, nous la ferons. Cette police municipale, nous dirons aux Parisiens et aux Parisiennes pourquoi ils en ont été privés.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, chère Colombe BROSSEL.

D'ailleurs, une police municipale pour laquelle j'ai l'accord plein et total, notamment du Ministre de l'Intérieur depuis que nous avons travaillé avec lui, à sa mise en place. Donc, elle se fera, bien sûr. Je pense après les élections, visiblement, mais elle se fera.

Je donne la parole à M. le Préfet de police pour répondre aux orateurs.

M. LE PRÉFET DE POLICE.- Merci, Madame la Maire.

Madame GOLDGRAB, vous avez souligné l'importance des services communs et des administrations parisiennes, à juste titre. C'est vrai que pourra difficilement être maintenu un gel du budget - je l'ai accepté cette année - mais il faudra aussi tenir compte des évolutions naturellement nécessaires en la matière.

Madame GIAZZI, vous avez repris les mauvais chiffres de la délinquance. Ils sont réels. C'est une tendance que l'on observe depuis 2015. J'ai décidé d'un certain nombre de redéploiements en la matière pour concentrer les services de police sur notre cœur de métier. Vous me tenez acte d'un certain nombre de premiers résultats. Ils ne sont pas suffisants. En relation étroite avec le Parquet, nous travaillons sur un certain nombre d'hypothèses, dont j'espère qu'elles produiront assez rapidement des efforts.

Monsieur GUILLOT, merci pour votre soutien à l'action des forces de l'ordre dans le cadre des manifestations de sécurité publique. Il est vrai que c'est un soutien important, car j'entends trop de choses fausses qui sont dites.

Monsieur CONTASSOT, vous me faites le plaisir de vous intéresser à ma petite personne. C'est beaucoup trop. Vous savez, je ne suis rien, je ne suis qu'une fonction. Mais je suis à votre disposition en bilatéral pour vous raconter ma vie, si vous le souhaitez, qui n'a pas d'intérêt particulier d'ailleurs.

Quant à la B.S.P.P., j'en suis l'autorité hiérarchique, c'est-à-dire que j'en suis le chef. Donc, bien évidemment, je remercie les femmes et les hommes qui sont placés sous mon commandement dans des circonstances particulières. Je le réserve à un certain nombre de cérémonies internes. J'ai d'ailleurs souhaité que le Général GALLET soit élevé au grade de commandeur de la Légion d'honneur. Le Président de la République a bien voulu l'accepter. Les marques de reconnaissance que j'attribue à la B.S.P.P., rassurez-vous, le sont, dans la discrétion de ce qui fait l'intimité hiérarchique.

Sur le reste, que vous dire ? Que je reprendrai simplement, sur l'action que je conduis en matière d'ordre public, une phrase très simple, qui est celle de Clémenceau : "Mon devoir, c'est de faire de l'ordre". Bien évidemment, l'ordre s'oppose au désordre, Monsieur CONTASSOT.

Monsieur GOUJON, vous avez évoqué la sécurité dans les transports, à juste titre. Nous avons, avec le Procureur de la République, pris un certain nombre d'initiatives. Je conçois parfaitement qu'elles ne sont pas suffisantes. Il est vrai qu'il y a eu une baisse d'effectif dans ce que l'on appelle la "police des transports". Dans les sorties d'école, qui vont se produire à partir de la semaine prochaine, je veillerai à rééquilibrer les effectifs de la DSPAP consacrés à cette police des transports. C'est tout à fait juste, il y a une multiplication des actes délinquants. Vous avez, à juste titre également, souligné la difficulté que sont les mineurs non accompagnés, qui posent un véritable problème en matière judiciaire puisqu'il n'y a pas de réponse judiciaire à cette difficulté. Il n'y a pas non plus de réponse au titre de l'aide à l'enfance, puisque les parents desdits "mineurs", qui sont au Maroc, n'en souhaitent pas le rapatriement. Nous nous sommes heurtés à plusieurs réponses négatives. Nous sommes donc devant une

vraie difficulté méthodologique, au sens où les réponses juridiques n'existent pas. Nous assistons à ce spectacle un peu bêbête, où nous interpellons une fois, deux fois, voire trois fois, le même mineur, qui est tout à fait sûr de son impunité.

Vous avez raison, j'ai fait rapport au Gouvernement de cette situation, qui est bien connue. Mais je forme quelques espoirs, en relation avec les autorités marocaines, pour que les uns et les autres s'adressent aux parents marocains, ou algériens d'ailleurs, puisqu'il n'y a pas que des Marocains, pour essayer de progresser sur ce sujet. Mais c'est compliqué.

Sur la réforme de la Préfecture de police, je vous confirme ce que j'ai déjà dit. J'ai fait des propositions au début de l'été. Elles sont en cours d'arbitrage par le Gouvernement. Le Ministre de l'Intérieur a souhaité lancer un livre blanc dans lequel il a décidé d'associer les organisations syndicales, mais a-t-il indiqué également les personnels et les élus ? J'imagine que le Conseil de Paris y sera associé prochainement. Nous aurons l'occasion de travailler ensemble sur ces propositions et sur ces réformes.

Monsieur HÉLARD, vous avez souligné la nécessité de fidélisation des pompiers. C'est la préoccupation du nouveau général, le Général GONTIER. J'ai fait la proposition au Gouvernement que le Général GONTIER soit nommé. Je pense qu'il était important que le numéro 2 devienne numéro 1 pour marquer la continuité, à la fois dans les relations avec la Ville, qui sont, je le crois, excellentes, mais également dans l'expérience de faits particulièrement dramatiques qui ont eu lieu. Je pense que le Général GONTIER était tout à fait en situation de succéder au Général GALLET. D'ailleurs, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Défense ont bien voulu suivre ma proposition.

C'est vrai que nous avons un certain nombre de difficultés, que les uns et les autres ont évoquées, sur lesquelles je ne reviendrai pas car elles ont été largement abordées dans cette instance. Mais la fidélisation est le cœur du sujet. Il faut absolument que nous arrivions à fidéliser. Ne sous-estimons pas collectivement l'effet générationnel, c'est-à-dire que nous sommes en face de générations qui ne sont pas forcément dans la logique de vieux fonctionnaire comme moi, c'est-à-dire une logique de carrière, mais qui zappent beaucoup plus, passent d'un métier à un autre, bougent beaucoup plus. Je crois que nous ne devons pas uniquement aborder les choses en termes de primes, d'amélioration de la qualité d'hébergement, qui sont des sujets importants mais pas forcément l'essentiel. Je pense qu'il y a un travail à faire sur d'autres aspects, qui vaut d'ailleurs pour la B.S.P.P. comme il vaut pour les autres métiers, les policiers mais également les militaires.

Monsieur DUCLOUX, vous m'avez interrogé sur l'"I3P". C'est vrai que, lorsque l'on regarde les chiffres, vous avez raison, on observe un certain nombre de paradoxes, c'est-à-dire que le nombre de conduites, à cet "I3P", augmente de 9 % sur 2 ans, et le nombre d'arrêtés d'hospitalisation baisse de 7 %. Donc, je suis bien incapable de vous donner une explication rationnelle sur les hausses et sur les baisses. Cela ne relève pas d'une volonté absolument de conduire les gens à l'"I3P", mais on s'aperçoit que, dans l'analyse médicale qui est faite ensuite, il n'y a pas de suite aux premières approches qui sont données, et souvent, d'ailleurs, il nous est demandé de conduire à l'"I3P" des gens dont on ne sait que faire. On voit bien que la réponse psychiatrique n'est pas forcément la réponse à cela. Tout ce que je vous dis n'est pas une surprise. Le paradoxe des chiffres est assez explicite. Mais je suis un peu comme vous : je m'interroge sur le sens exact que tout cela a, et je crois qu'il faudra suivre les chiffres des prochains mois, voir s'il y a une évolution. On voit bien que dans notre système tel qu'il est, et ce n'est pas une critique sur les différentes institutions, trop souvent on s'adresse à nous pour régler des sujets qui auraient été réglés autrement il y a quelques années. Je crains que ce ne soit une constante désormais.

Monsieur DAGNAUD, donnez-moi acte que j'ai tenu les engagements pris sur la porte de la Chapelle. Il n'y a pas eu de réinstallation, vous l'avez noté, et j'y tiens particulièrement. Parce que je pense que rien ne serait pire que de faire ce qui a été fait précédemment, c'est-à-dire toutes ces évacuations qui ne se traduisent pas par une politique d'hébergement massive et qui provoquent des réinstallations dans la foulée. Donc, je pense qu'il faut à la fois trouver des solutions d'hébergement - c'est mon collègue le Préfet de la Région Ile-de-France qui y veille - mais mon travail est de faire en sorte qu'il n'y ait aucune réimplantation. C'est dans ces conditions que je prépare l'évacuation de la porte d'Aubervilliers, qui aura lieu. Encore une fois, je ne souhaite pas me livrer à une opération médiatique sans avoir la certitude que je suis en capacité derrière d'apporter ce que demandent les habitants, c'est-à-dire une véritable tranquillité et une solution donnée par l'hébergement, et non une réinstallation.

Vous avez noté d'ailleurs que, dans un journal - je crois que c'était aujourd'hui -, il était évoqué le retour d'un groupe parce qu'ils sortaient des lieux qui leur avaient été proposés, d'un certain nombre de migrants qui quittaient les centres d'hébergement parce que la plupart du temps, ils sont des déboutés du droit d'asile, et qu'ils revenaient sur ces campements. On voit bien que l'on a une vraie difficulté sur cette méthode et que les mises à l'abri ne sont pas non plus totalement la solution. Il faudra aussi que nous veillions aux reconduites dans la foulée.

Sur la colline du "crack", mais mon Dieu, nous étions d'accord avec Mme la Maire. En fait, nous ne l'avons pas évacuée. Elle s'est évacuée toute seule, tout simplement par notre présence policière. Là aussi, je pondérerai votre appréciation. Je ne suis pas sûr que, pour la colline du "crack", la réponse soit uniquement judiciaire. Nous y veillons, d'ailleurs, avec le Procureur. Il y a une politique pénale très ferme, avec des injonctions thérapeutiques, des interdictions de paraître. Mais, vous avez raison : tant que le dispositif médical n'apportera pas une solution, notamment avec des lits de médicalisation "ad hoc" ; et une vraie difficulté qui m'a été décrite par l'A.R.S., et que

vous connaissez parfaitement, qu'il n'existe pas de produit de substitution. Il y a, entre la réponse pénale et policière et la réponse médicale, une partie intermédiaire dans laquelle j'ai bien noté que vous, Ville, souhaitiez contribuer avec un lieu d'accueil. Mais c'est vrai que l'on est confronté, nous, institution publique, à une véritable difficulté. J'ai fait ce qui m'était demandé, c'est-à-dire qu'il n'y a plus cette colline. Pour autant, j'ai la modestie de penser - et je suis totalement d'accord avec vous - que nous n'avons pas réglé le sujet, et loin de là.

J'espère n'avoir oublié personne. Si. J'ai oublié beaucoup de gens. Excusez-moi.

Je ne reviens pas sur un certain nombre d'hommages qui ont été rendus à la B.S.P.P., sur les conditions de travail, Madame PAWLIK, Monsieur LE RESTE.

Monsieur Pascal JULIEN, j'ai été très sensible à votre plaidoyer. Tout ce que je note, c'est qu'effectivement, il y a une mobilisation importante qui est faite aujourd'hui entre la Ville et l'Etat. J'ai bon espoir qu'elle produise des résultats efficaces. Je ne peux parler que de ce que je connais. Je note que l'engagement de la Ville est significatif.

Sur le reste, je crois n'avoir oublié personne. Si jamais j'ai oublié l'un d'entre vous, je le prie de m'en excuser et je me tiendrai après ces réponses publiques à sa disposition, si, par hasard, dans toutes les notes que j'ai prises, j'ai omis de répondre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Merci, mes chers collègues.

Nous avons terminé l'examen du budget spécial de la Préfecture de police.

Nous allons à présent… Peut-être que vous souhaitez rester ?

M. LE PRÉFET DE POLICE.- Ah, non, pas du tout.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- C'est le vote du budget. Donc, voilà. Mais vous êtes toujours le bienvenu à cette tribune.

Nous allons à présent procéder, au terme de la discussion budgétaire, aux explications de vote. Je vous rappelle que chaque orateur dispose de 5 minutes de temps de parole et il y a un orateur par groupe.

Nous démarrons avec le premier orateur, M. VESPERINI, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

M. Alexandre VESPERINI.- Merci, Madame la Maire.

Je ne vois pas Emmanuel GRÉGOIRE, qui est votre adjoint chargé des finances. Si, il est là. J'avais dit, l'année dernière, que M. Emmanuel GRÉGOIRE avait beaucoup de talents, des talents de prestidigitateur, et je lui avais dit qu'il était un peu le David COPPERFIELD de l'Exécutif municipal. Cette année, je ne dirai pas cela. Il a d'autres talents, je vais les rappeler. Il me fait un peu penser à Gérard DARMON, vous savez, dans le rôle d'Amonbofis dans "Astérix et Obélix", c'est-à-dire il fait un peu toujours tout comme on a toujours fait avant. Et donc, c'est vrai, avec lui, avec les budgets qu'il nous présente - que vous nous présentez, Madame la Maire - vous ne nous donnez pas, finalement, beaucoup de travail. Nous sommes un peu en play-back. Ce sont un peu toujours les mêmes chiffres, les mêmes tendances que nous égrenons, sur lesquels nous sommes amenés à débattre et qui ne sont pas surprenants. Les années se suivent et se ressemblent. Vivement l'alternance, donc.

Quelques chiffres. Une dette, on l'a dit, qui va atteindre 6,1 milliards d'euros à la fin de l'année, qui aura donc triplé en 10 ans, qui aura doublé sur cette mandature. Des dépenses de fonctionnement qui auront doublé en 18 ans, depuis votre arrivée en 2001. Christian SAINT-ÉTIENNE a eu l'occasion de le rappeler. Des dépenses de personnel qui ont augmenté de 7 % depuis 2014, sans que l'on voie que les agents soient eux-mêmes très motivés. J'en veux pour preuve les chiffres de la Chambre régionale des comptes, qui rappelle que nous perdons 4.000 jours d'absence à Paris. Un taux d'absentéisme de près de 12 %, contre 8 % ailleurs en France. Je passe sur la qualité du service public. Je pense en particulier à la propreté, puisque votre Exécutif a quand même réussi à présenter 3 plans en 4 ans dans le domaine de la propreté. Je pourrais également parler de la fuite en avant des subventions aux associations : 280 millions d'euros cette année, plus 33 % depuis 2014. 4 % seulement des associations de la Ville de Paris bénéficient de ces 280 millions d'euros et 85 % des associations qui en bénéficient en bénéficient depuis 2013. Je ne fais que citer les chiffres de l'Inspection générale de la Ville de Paris, votre inspection générale, qui vous appelle, année après année, à beaucoup mieux documenter les projets de délibération qui ont trait aux subventions aux associations, comme nous le faisons dans l'opposition.

Enfin, je pourrais également parler, là encore, les années se suivent et se ressemblent, de la procédure budgétaire qui ne respecte pas suffisamment les droits de l'opposition. Nous avons eu un tout petit peu plus d'une semaine pour examiner 300 pages, qui nous ont été données, comme cela, un peu comme une tranche de pudding.

Je pourrais également parler de votre programme, puisque, là encore, nous sommes en play-back sur les investissements. Je pourrais parler des investissements. Votre plan d'investissement municipal n'a pas atteint ses objectifs. On dira, comme nous vous appelons toujours à la rigueur budgétaire, tant mieux, vous dépensez un petit

peu moins que ce que vous aviez prévu. Mais enfin, quand même, vous pourriez profiter justement des taux d'intérêt qui sont extrêmement bas, de la manne que représentent les prix de l'immobilier, toujours croissants à Paris, pour investir. Le Gouvernement japonais de Shinzo ABE a annoncé un plan d'investissement, il y a moins d'une semaine, de 170 milliards d'euros. Au Japon, cela ne pose aucun problème. Mais, pour investir, encore faut-il de l'imagination, de l'ambition pour son territoire, de l'exigence, de la rigueur. C'est malheureusement tout ce qui vous a manqué au cours de ces dernières années, au cours de cette mandature. Comment peut-on anticiper et avoir une vision stratégique à horizon de 10 ans quand on n'est pas capable de gérer une crise qui aurait pu être réglée en une année, comme celle des trottinettes qui ont inondé nos villes pour le meilleur et pour le pire ?

J'ai parlé d'imagination, d'ambition. C'est probablement d'ailleurs le mot maître que nous vous reprochons, qui est dans nos bouches, nous, dans l'opposition, au groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants. Oui, vous avez manqué d'imagination, vous avez manqué d'ambition. C'est la raison pour laquelle, dans 3 mois, je l'espère, nous procéderons, avec les Parisiennes et les Parisiens, à l'alternance. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce budget de la dernière mandature. Nous voterons, en revanche, le budget de la Préfecture de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Merci, Madame la Maire.

Une fois encore, le sérieux budgétaire est au rendez-vous dans ce budget, tout comme la caricature dans laquelle se complaît l'opposition. Nous avons porté des propositions dans ce débat. Nous sommes ravis, malgré le contexte, d'avoir obtenu des moyens supplémentaires pour la lutte contre la précarité étudiante : 200.000 euros. Des moyens également pour l'éducation sexuelle et contre les violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire. C'est définitivement un combat d'actualité. Nous nous réjouissons également des 200.000 euros accordés en investissement au dispositif "Paris Med'" pour aider à l'installation de spécialistes en secteur 1. Cependant, nous regrettons de ne pas avoir été entendus sur la question des moyens humains dédiés à l'entretien des pistes cyclables et des trottoirs. Vouloir une ville plus piétonne, plus cyclable et plus verte, implique de s'en donner les moyens, surtout à l'automne avec les feuilles mortes et la neige sans doute bientôt. Bref. C'est un petit peu dommage. Puis, nous regrettons que la Ville n'ait mis un terme à cette tradition de subventionnement des crèches confessionnelles. Cela aurait été pourtant un symbole fort d'y mettre un terme en cette "Journée de la laïcité". 114 ans que la loi de 1905 est en vigueur et, pourtant, par cette pratique, nous en bafouons le sens.

Malgré ces désaccords, nous saluons les discussions qui ont abouti à la lettre rectificative et qui montrent, au-delà des positions trop idéologues, une volonté d'action ancrée sur le terrain. Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants votera le budget pour 2020, car il respecte nos engagements pour cette ville et ses habitants, et ce, jusqu'à la fin de la mandature.

Je vous remercie de votre écoute.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame Laurence GOLDGRAB.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Merci, Madame la Maire.

Ce budget, c'est comme le baisser de rideau d'une mandature caractérisée par une gestion désastreuse, et l'on ne peut exclure qu'il n'y ait pas de demande de rappel des Parisiens. Je vous ai, au cours de ces débats, entendu vous plaindre longuement de l'Etat. Il est vrai que la liste est longue : dépenses de péréquation, assurance chômage, sans parler des dispositions du projet de loi de finances pour 2020. Tout cela est juste, mais vous le savez comme nous, là n'est pas la cause des dérives budgétaires de la mandature. Lorsque l'on est gestionnaire, il ne faut pas se plaindre, il faut négocier, et surtout, être efficace dans les négociations. Et lorsque l'on veut négocier dans de bonnes conditions, il faut être irréprochable. Et quand on augmente sa dette des deux tiers, quand on vole un milliard aux bailleurs sociaux, on n'est pas irréprochable.

Car, oui, le méchant Etat qui prend de l'argent à Paris, c'est bien le même Etat dont vous sollicitez à répétition la bienveillance pour qu'il autorise vos turpitudes avec les loyers capitalisés. On lance des cacahuètes d'un côté et l'on ponctionne de l'autre. Votre adjoint, Madame la Maire, caractérisait ainsi tout à l'heure l'action du Gouvernement. Mais c'est exactement ce que vous faites avec les bailleurs sociaux : 1 milliard d'euros d'un côté, et de l'autre, une subvention de 10 millions d'euros inscrite à ce Conseil de Paris. C'est tellement ridicule au regard des besoins de rénovation du parc social, que vous proposez de rajouter 8 millions d'euros dans la lettre rectificative que vous nous avez transmise et qui sonne comme un triple aveu d'échec : sur la rénovation du logement social, sur la réalisation du "Plan Vélo", sur la débitumisation de l'espace public. Trois priorités où le compte, vous le savez, n'y est pas. Pas plus que, et j'espère que ce n'est que provisoire, sur les mesures d'urgence à destination des commerçants parisiens, que j'appelais de mes vœux ce matin.

S'il existait un livre des records de l'irresponsabilité budgétaire pour les collectivités territoriales, l'Exécutif municipal parisien serait le premier couronné, tant vous raflez tous les prix dans toutes les catégories, tant vous avez battu tous les records durant la mandature. Record de l'augmentation de la dette, record pour l'augmentation des

impôts et des taxes, record pour la dérive des dépenses, record d'inefficacité dans le dialogue avec le Gouvernement et record d'opacité dans la gestion, et tout cela, nous l'avons dit ce matin, pour des services qui ne sont pas bien rendus aux Parisiens.

Nous voterons donc contre ce budget municipal. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

M. BARGETON, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

M. Julien BARGETON.- Merci.

Nous avons dit ce que nous pensons de ce budget, un budget où les priorités sont peu lisibles, très diluées et où, finalement, on a un fourre-tout plus que des orientations stratégiques. La transformation publique, l'innovation, est une promesse abandonnée, parce que cette transformation publique, cette façon de faire différemment, d'avoir un mode d'action publique renouvelé, n'a pas eu lieu. Et puis, vous êtes restée prisonnière des vieilles alliances, des jeux d'appareil archaïques, que vous n'avez pas su ou pas voulu dépasser. On en a encore l'illustration avec l'amendement des verts à 80 millions d'euros. Bon, c'est un réveil tardif qui se produit à la veille de l'élection, parce qu'effectivement, tout le monde peut constater le retard dans le "Plan Climat", la neutralité carbone qui n'est pas atteinte et ne le sera pas, la rénovation thermique des bâtiments, très en retard. Et donc, là, on a tout d'un coup ce réveil à 80 millions d'euros. Vous avez, une fois de plus, calmé vos alliés de la majorité avec de la roupie de sansonnet, c'est-à-dire 80 millions d'euros d'autorisations de programme, et non pas de crédits de paiement. On sait que, de toute façon, ce ne sera pas forcément dépensé, mais ce mode d'action qui est "on se fait des amendements au cours des séances, on y répond, on les retire", je pense que c'est une façon de concevoir la politique dans une assemblée délibérante qui n'est plus celle qui est attendue.

Et puis, comme disait Victor Hugo : "La forme, c'est le fond qui remonte à la surface". Le fond, c'est, finalement : comment cet équilibre a progressivement dévié, l'équilibre entre idéalisme et pragmatisme qui avait été trouvé en 2001, entre le goût du service public, l'attention du service public, mais aussi l'attention pour les entreprises, entre le souci de la proximité et le rayonnement d'une capitale ? Un équilibre avait été trouvé par votre prédécesseur, que vous avez abandonné et n'avez pas respecté. C'est cet esprit qu'il faut revivifier. Il faudra faire les choses de façon radicalement différente, à la fois sur le fond et sur la forme, avec les autres. Essayer de susciter l'approbation plutôt que de susciter sans cesse la critique. C'est ce qu'il faut faire : construire avec les autres, avec les voisins, avec les entreprises, avec les associations, avec le citoyen, pour avoir une vision budgétaire renouvelée qui traduit aussi une façon différente de faire de la politique à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Bien.

Léa FILOCHE, Madame la Présidente du groupe "Génération.s".

Mme Léa FILOCHE.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, encore une fois, recevoir des leçons de démocratie participative de la part d'un représentant du Gouvernement qui vient de mettre 1,5 million de personnes dans les rues, excusez-moi, mais cela me fait doucement rigoler.

Chers collègues, nous venons de vivre un moment de démocratie et je ne connais pas beaucoup de collectivités territoriales qui consacrent une journée entière à des débats budgétaires.

Excusez-moi, mais c'est vraiment pénible, en fait. J'aimerais bien que l'on termine cette journée en s'écoutant toutes et tous, s'il vous plaît.

Nous venons donc de vivre un moment de démocratie et je ne connais pas beaucoup de collectivités territoriales qui consacrent une journée entière à des débats budgétaires, parfois techniques, parfois politiques, mais en tout cas, toujours instructifs. Par ailleurs, celles et ceux qui se plaignaient que notre séance budgétaire soit polluée par d'autres débats, n'ont pas été des plus assidus aujourd'hui. Il y a ceux qui parlent et ceux qui font vivre la démocratie. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler demain après-midi, cher collègue, Julien BARGETON. J'espère que vous serez là lors de la présentation des travaux du Conseil des générations futures et du Conseil des citoyens européens.

L'exercice qui a été le nôtre nous a permis de déposer des amendements budgétaires qui sont l'occasion, pour les Conseillers et Conseillères de Paris ainsi que pour les Conseillers et Conseillères d'arrondissement, de participer activement à l'amélioration de nos choix et à nos priorisations budgétaires. C'est aussi pour cela qu'il y a des débats, des allers-retours et que des vœux proposés sont aussi parfois retirés, parce qu'il y a des discussions, et cela fait partie de la vie démocratique de notre hémicycle.

Les élus du groupe "Génération.s" sont satisfaits que l'ensemble de nos amendements aient été acceptés. Avec ces amendements, nous faisons le choix de la prévention, avec le soutien aux acteurs de terrain qui interviennent au quotidien auprès des jeunes pour faire de l'éducation populaire à l'usage des réseaux sociaux, notamment dans le but d'éviter les rixes, dont nous avons déjà parlé malheureusement plusieurs fois dans cet

hémicycle. Avec ces amendements, nous faisons le choix de l'accompagnement, avec le soutien aux ateliers sociolinguistiques, partenaires essentiels pour un accueil digne des personnes exilées. Avec ces amendements, nous renforçons la diversité culturelle, avec un soutien accru aux arts de la rue. Avec ces amendements, nous faisons de la lutte contre la spéculation financière, notamment pour les lieux de diffusion de la culture à Paris, un objectif important, avec une réserve de 10 millions d'euros qui nous permettra de réagir rapidement si nous devons sauver des lieux comme "La Flèche d'Or" ou encore le cinéma "La Clef". Avec ces amendements, l'accès à la culture et le financement d'un équipement très attendu pour la "M.J.C. Les Hauts de Belleville" sera possible. Avec ces amendements, la mutualisation de nos équipements, avec la mise en place de la ludothèque dans les murs de nos crèches, ouvertes à toutes et tous les samedis toute l'année.

Pour ces raisons et aussi pour toutes celles qui nous ont amenés à participer à cette majorité municipale depuis cinq ans, nous voterons le budget primitif 2020 ainsi que la lettre rectificative qui prend en compte ces amendements.

Concernant le budget de la Préfecture de police, Yves CONTASSOT a tout dit. Nous voterons le budget proposé, non pas en soutien à l'actuel Préfet nommé, mais en soutien à l'ensemble des fonctionnaires d'Etat, qui, avec leurs moyens, sont au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous, Madame la Présidente.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, président du groupe "100% Paris".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL.- Merci, Madame la Maire.

Madame HIDALGO, avec votre premier adjoint, vous êtes finalement dans la situation du chauffard qui vient de planter la voiture de l'Hôtel de Ville dans une ornière et qui expliquerait aux Parisiens comment passer leur permis de conduire. Cette image fonctionne aussi d'ailleurs avec Vélib', que vous avez déjà planté. Mes collègues ont présenté, Madame la Maire, nos priorités pour le prochain mandat, avec des propositions fortes, financées et opérationnelles pour répondre aux préoccupations des Parisiens : l'écologie, le logement, la sécurité, la propreté, les transports, la petite enfance. Toutes ces propositions s'inscrivent en cohérence dans une nouvelle vision de la Ville, soucieuse de faciliter enfin et d'améliorer le quotidien des Parisiens.

J'ai eu l'occasion de présenter plusieurs mesures pour renforcer les pouvoirs des élus parisiens. Certains diront, sur les bancs de votre propre majorité, qu'ils ne sont parfois pas mieux traités que nous, systématiquement mis devant le fait accompli et écartés des arbitrages essentiels. Demain en responsabilité, la nouvelle majorité donnera à l'opposition, je l'espère, la moitié des présidences de commissions - c'est ce que nous proposons - avec une véritable autonomie pour conduire leurs travaux ou procéder aux auditions qu'ils jugeront utiles. Vous avez fait le choix de limiter, Madame la Maire, le nombre de missions d'information et d'évaluation à deux par an, alors que le Conseil de Paris pourrait en conduire jusqu'à cinq en application de la loi.

Paris dispose d'une inspection générale à la compétence reconnue, mais elle est aujourd'hui sous-utilisée. Les groupes politiques sont soumis au filtrage de votre cabinet concernant le programme de travail. Nous leur garantirons la liberté totale. Un souffle démocratique nécessite une nouvelle approche de l'évaluation de la politique municipale. Je propose, par exemple, de tirer au sort des Parisiens pour qu'ils évaluent en toute transparence la réalisation ou non des engagements de la mandature. Un nouveau cycle budgétaire doit s'ouvrir, Madame la Maire. Je ne reviendrai pas sur les principes de bonne gestion que nous appliquerons et que j'ai développés ce matin : ne recourir ni aux impôts, ni à l'endettement supplémentaire, ni aux loyers capitalisés. Il faut enfin associer véritablement les Parisiens à un budget participatif nettement plus ambitieux. Aujourd'hui, le budget participatif consiste trop souvent à demander aux Parisiens s'ils préfèrent la rénovation des toilettes de l'école de leurs enfants ou des balais supplémentaires pour les agents de la propreté.

Pour des services publics municipaux plus adaptés au service des Parisiens, il faut aussi ouvrir un nouveau cycle organisationnel. Le service public parisien n'est toujours pas rentré dans un mode de fonctionnement moderne, ni dans son organisation, ni dans son management. Le télétravail concerne à peine 1.500 postes, moins de 10 % des 15.000 à 20.000 postes que vous avez identifiés comme pouvant y recourir. Le télétravail, c'est l'avenir. C'est d'abord une meilleure qualité de vie pour les agents. Je pense à tous ceux qui mettent plus de trois heures pour venir travailler parce qu'ils ne peuvent plus se loger à Paris. Il faut faire enter la culture de l'évaluation dans la gestion de la Ville. Les usagers doivent être en mesure d'évaluer chaque année le service qui leur est rendu. Nous le ferons demain, avec une enquête de satisfaction annuelle pour les services publics municipaux. Si les Parisiens sont satisfaits, les agents concernés pourraient bénéficier de primes pour récompenser leur investissement au service de Paris.

Enfin, il faut un nouveau cycle de gouvernance pour placer la décision publique au plus près des Parisiens. La verticalité et la centralisation qui ont prévalu ces dernières années, ont confisqué le nécessaire débat sur les projets emblématiques. Ménilmontant, tour Triangle Bercy-Charenton, vous n'avez jamais demandé l'avis des Parisiennes et des Parisiens. Ce sont des projets de bétonisation ficelés et entièrement ficelés. Nous redonnerons aux Parisiennes et aux Parisiens la liberté de choisir l'avenir de leur ville. J'appelle de mes vœux, d'ailleurs, un grand mouvement de

décentralisation en faveur des arrondissements. Ils sont les mieux à même d'organiser le nettoiement des rues, avec des effectifs et des moyens nécessaires. Par leur proximité avec le tissu associatif, les arrondissements savent mieux que quiconque quelles sont les associations qui ont besoin de soutien public.

Tant d'engagements non tenus, Madame la Maire, tant de revirements spectaculaires, une telle dégradation de la qualité de vie ! Les Parisiens le disent chaque jour : cette ville n'est plus tenue. Après tous ces revirements, après toutes ces promesses non tenues et un tel record d'endettement, Madame la Maire, on ne peut plus vous croire. Dans ces conditions, nous ne voterons pas ce budget. Nous voterons, en revanche, l'amendement n° 1 et le vœu n° 27 du groupe Ecologiste, mais nous souhaitons, pour cela, que soit retirée dans le premier alinéa l'opération "Réinventer Montparnasse", déjà lancée et dont les opérations de voirie seront attendues rapidement par les habitants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Quel suspens ! J'ai cru un moment. Mais, bon.

M. AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE.- Lui-même.

Merci, Madame la Maire.

Au terme de ce débat démocratique et passionnant, je dois le dire, le groupe UDI-MODEM n'a pas changé d'avis. Nous voterons donc contre votre budget primitif 2020. Ce n'est pas tant sur la section de fonctionnement qui, dans un contexte de contractualisation, avec les contraintes qui se sont révélées plus intenses - la péréquation qui augmente, évidemment, même si les droits de mutation explosent, la C.V.A.E. va bien quand même. Nous perdons sa dynamique, mais, malgré tout, les recettes augmentent. On constate une relative maîtrise des dépenses de fonctionnement. Tout ceci commence à être encadré. Ce n'est pas le chapitre sur lequel, principalement, sur ces éléments de gestion, nous fonderons une opposition farouche. Nous avons des différences d'approche, mais nous ne sommes pas fondamentalement opposés. D'ailleurs, ne votons-nous pas 90 % des projets de délibération ? Il est rassurant de penser que, d'ailleurs, pour les Parisiens et les Parisiennes, nous ne nous divisons pas sur tous les sujets.

Au groupe UDI-MODEM, je crois que nous avons le même souci que vous d'un environnement et d'un développement durable profitable à Paris. Nous avons envie d'atteindre les objectifs de 100 % d'énergies renouvelables pour améliorer la qualité de l'air. Nous avons, je crois, le même souci d'améliorer le cadre de vie des Parisiens par la création de grandes promenades urbaines, de réimperméabiliser les rues, de désalphalter - nous l'avons proposé - les voies des cimetières, de planter des arbres. En matière de solidarité, je crois que nous vous avons accompagnés et soutenus dans le déploiement des structures d'accueil et d'hébergement pour les migrants et les plus démunis, de la petite enfance à la vieillesse, sur la politique sanitaire, grâce à la collaboration et aux contributions nombreuses de François HAAB, ou le handicap, sur la culture et le rayonnement de Paris, sur la lutte contre toutes les formes de discrimination, sur les efforts d'embellissement de notre patrimoine culturel et cultuel, sans oublier les nouvelles muséographies et le parcours pédagogique consacré à la Révolution française, que nous avons mis en œuvre ensemble et qui verra bientôt le jour. Sur chacun de ces sujets, nous avons des différences légitimes d'approche. Nous n'aurions pas géré les priorités de la même façon. Nous l'aurions fait différemment, avec un autre style, d'autres méthodes, mais nous n'avons pas d'opposition frontale.

Nos véritables oppositions tiennent sur le fonctionnement, sur la gestion courante, à deux domaines. D'abord, l'absence de résultats probants sur la politique de la propreté. La propreté, pour nous, ne doit plus être un objet de débat, mais une obligation de résultat qui demande, qu'on le veuille ou non, des moyens supplémentaires. Notre deuxième reproche, c'est l'absence de prise en compte par la création pâlichonne, évanescente d'une véritable police municipale, des problèmes de tranquillité et de sécurité publique, qui vont des incivilités du quotidien au développement dans nos quartiers de la petite délinquance, qui empoisonne la vie des Parisiens. Et les balbutiements parlementaires de la création de cette police municipale ne justifient pas des cris d'orfraie, Madame BROSSEL.

Notre véritable opposition tient à l'exaspération des Parisiennes et des Parisiens, dans le désordre : l'inorganisation d'un véritable plan de circulation dans l'espace public, des différents modes de déplacement et, en particulier, les plus écologiques qui redonneraient une priorité aux piétons, les grands oubliés de votre mandature, et aux vélos, dont vous avez bâclé le plan de développement et son service public municipal, Vélib'.

Enfin, notre véritable et définitive opposition tient dans les trois postes principaux du plan d'investissement de la mandature, qui n'ont pas produit les résultats escomptés. 3 milliards d'euros pour une politique du logement qui favorise l'affichage. Une politique du chiffre qui produit plus de demandeurs que de logements disponibles, incapable de desserrer l'étau et qui laisse sans solution 95 % des demandeurs de logements. 2 milliards d'euros, 3 milliards d'euros d'autorisations de programmes pour une ville verte, dont, sincèrement, on ne voit pas pour l'instant la couleur, ni sur les voies sur berge, ni sur le parvis de l'Hôtel de Ville, ni dans les 20.000 arbres promis, ni dans les résultats décevants du "Plan Climat Energie" voté en 2007 sur le territoire ou l'administration parisienne, ni dans les 30 hectares d'espaces verts supplémentaires, ni dans la végétalisation des grandes places. Personne ne voit ce que

les effets des milliards investis et promis ont produit. Enfin, un milliard sur les transports, dont les grands projets non réalisés ou très en retard, a déjà été largement évoqué par Maud GATEL, ma collègue.

Voici pourquoi nous voterons contre votre budget primitif. Comme l'a rappelé l'excellent Eric HÉLARD, nous voterons pour le budget de la Préfecture de police et le nécessaire plan décennal de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur AZIÈRE.

M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD.- Merci, Madame la Maire.

Comme l'a rappelé Emmanuel GRÉGOIRE tout à l'heure, l'essentiel, pour nous, c'est la fidélité à nos engagements de campagne, et rien ne justifie, en cette fin de mandat, de remettre en cause le contrat démocratique établi avec les Parisiens. Alors, nous adoptons la stratégie financière qui permet la mise en œuvre de ces engagements de campagne depuis le début du mandat, avec notre priorité au climat, au logement, à la solidarité, aux quartiers populaires, beaucoup d'investissements dans les équipements publics et du personnel supplémentaire pour les priorités de la sécurité, de la propreté, de la petite enfance et des nouveaux équipements. Ce budget est utile au pouvoir d'achat des Parisiens, utile au bon fonctionnement des services publics, utile à la solidarité avec les plus fragiles. Pour nous, l'écologie est incontournable, mais l'écologie sans la solidarité, ce ne serait pas notre majorité. Alors, nous faisons aller les deux de pair. Ensuite, j'observe que l'on nous reproche parfois notre constance, parfois, notre inconstance. Moi, j'observe dans notre opposition, dans nos oppositions, beaucoup de contradictions, beaucoup d'incohérences. Dans la préparation des prochaines échéances, puisqu'il en a été beaucoup question dans certaines interventions, j'observe beaucoup de divisions.

Pour ce qui concerne mon groupe, je remercie l'Exécutif d'avoir pris en compte l'amendement relatif au renforcement de l'animation autour de la promenade urbaine de Barbès à Stalingrad. Elle est, là aussi, la marque d'une priorité accordée aux quartiers populaires. Il y a des souffrances, des difficultés. Il y en a qui font autour de cela beaucoup de démagogie. Nous, nous mettons en œuvre des projets concrets pour améliorer la qualité de vie et tirer ces quartiers populaires vers le haut.

Deux questions sont beaucoup revenues dans nos débats, et c'est normal. D'abord, celle des relations financières avec l'Etat, et en réalité, avec les autres collectivités locales également. Oui, nous sommes d'accord pour la solidarité, mais nous voulons aussi qu'il soit bien noté que celle-ci a augmenté dans des proportions considérables, que cela pèse sur les finances de la Ville de Paris et que cela doit être reconnu lorsque l'on porte un jugement sur nos exercices budgétaires du mandat.

Ensuite, le débat sur la dette. Je crois que chacun aura pu constater, avec l'ensemble des éléments, que nous avons été très attentifs au volume de la dette tout en investissant beaucoup, que nous avons cherché toutes les possibilités d'autofinancement, que l'augmentation de la dette dans ce mandat aura été maîtrisée comme dans le mandat précédent et que cette augmentation ne grève en aucun cas l'avenir.

Enfin, je voudrais conclure, puisque Julien BARGETON citait les grands auteurs, moi, modestement, citer Julien BARGETON lui-même. Le Julien BARGETON du cru 2015 : "Regardez la réalité des choses, celle que l'opposition de droite et du centre refuse de voir. Vous pouvez triturer les chiffres dans tous les sens, la Ville de Paris est bien gérée et doit continuer de l'être".

Dans la poursuite de ces réflexions, nous voterons donc, bien sûr, le budget 2020 de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Rémi FÉRAUD.

M. David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaite avant tout avoir un petit mot de remerciement pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, et en particulier, celles et ceux de votre cabinet, de celui de votre adjoint et des services, pour la préparation de ce débat, ô combien essentiel. D'autant plus d'essentiel que, dans un contexte de péril climatique inédit, nous avons l'immense responsabilité de nous adapter aux conséquences des dégradations accélérées de notre environnement. Si, jusque-là, nous pouvions encore tergiverser, les scientifiques nous rappellent chaque semaine plus fortement que ce n'est plus possible, car il nous reste au mieux - au mieux - 10 ans. 10 ans pour répondre à l'urgence climatique et sociale, 10 ans pour nous adapter au réchauffement climatique. Cela concerne tout particulièrement notre ville, connue dans le monde entier pour son architecture, sa richesse culturelle, sa gastronomie, mais qui reste extrêmement fragile face au dérèglement climatique et doit aujourd'hui amplifier en profondeur sa transformation.

Car, ici, se trouve l'enjeu majeur des prochaines années : celui de construire et de mettre en œuvre un nouveau modèle de ville, un modèle qui repense les liens entre l'urbain et la nature, un modèle qui réinvente sa relation avec les vivants, un modèle qui met l'égalité comme un de ses fondements. C'est cet horizon d'une ville

résiliente que nous devons impérativement construire ces prochaines années. A ce titre, la baisse, pour 2020, de 230 millions d'euros sur les investissements dans le secteur de la transition écologique constitue un très mauvais signal, alors même que le plan d'investissement n'est réalisé qu'à hauteur de 80 %, alors même que le "Plan Vélo", par exemple, n'est réalisé qu'à hauteur de 30 %, alors même que notre niveau d'endettement diminue et que l'épargne brute augmente. En pleine COP 25, admettons que cette baisse apparaît pour le moins choquante.

L'amendement que nous avons déposé, prévoyant de réinjecter 80 millions d'euros d'investissements exclusivement sur des chantiers liés à la transition écologique, constitue ce que l'on pourrait appeler "un correctif". D'autant plus qu'il n'impacte en aucun cas notre niveau d'endettement, ramenant simplement le niveau d'épargne brute à hauteur de celui de 2019, conformément à une logique de bonne gestion, qui a d'ailleurs prévalu dans nos choix durant tout ce mandat.

Donc, je vous remercie, cher Emmanuel, d'avoir accepté 15 millions d'euros de crédits de paiement et 80 millions d'autorisations de programme. Mais soyons clairs : c'est pour nous insuffisant. Face à l'urgence, il faut aller plus loin et maintenir un très haut niveau d'investissement sur la transition écologique. Cette dernière appelle à un niveau d'effort financier très élevé - c'est vrai - qui réinterroge d'ailleurs la question de la dette financière à l'aune de la dette écologique. La seconde sera toujours plus violente et mortifère que la première. C'est une question de responsabilité, pour nous et pour les générations futures. C'est cet esprit de responsabilité qui, aujourd'hui, nous amène à voter ce budget rectifié de ces 15 millions d'euros, mais nous maintiendrons notre amendement budgétaire. Je souhaite qu'un scrutin public soit organisé sur le vote de cet amendement.

Concernant la demande du groupe "100 % Paris", nous acceptons le retrait de l'autorisation de programme "Réinventer Montparnasse", et, bien sûr, nous voterons le budget de la Préfecture de police, comme cela a été indiqué par mes collègues.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Monsieur BELLIARD.

La parole est au dernier orateur, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est notre dernier exercice budgétaire au bout de six ans de mandature. Je voudrais retenir une image ou une réaction. Cela aurait pu être une citation de Julien BARGETON, mais mon collègue Rémi FÉRAUD l'a fait. Donc, je ne ferai pas cet honneur à Julien BARGETON. Par contre, à travers ces 6 ans, nous avons eu une fois, et c'était cette année, le Conseil des citoyens, auquel nous avons présenté le budget. Ce que je retiens de ces 6 ans, c'est à la fois le visage et les réactions des Parisiens devant une diapositive présentée par Emmanuel GRÉGOIRE, qui montrait à la fois la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des péréquations, la solidarité de la Ville de Paris. La réaction des Parisiennes et des Parisiens a été l'étonnement, la demande de justification. Cela a été de se dire : mais comment est-ce possible d'avoir perdu 4 milliards en 6 ans dans cette mandature et comment a-t-on pu maîtriser un budget dans de telles contraintes ? Et certains, aujourd'hui, nous font des leçons de gestion, d'innovation. Moi, je pense que jamais - jamais - aucun Maire de Paris, aucun Conseiller de Paris n'aura eu à relever un tel défi que de faire face à ce choc financier qui nous a été imposé par l'Etat et nous impose aujourd'hui la contractualisation.

Ce budget est dans la ligne des précédents, car il garantit un haut niveau d'investissement, en particulier sur le compte foncier, qui permet de continuer à construire du logement social, de permettre à des ouvriers et des salariés du service public de rester vivre et travailler à Paris, ce que certains pourraient éliminer d'un trait de crayon dans quelques années.

Je voudrais dire aussi que ce budget permet de maintenir le service public, avec l'emploi public au sein de la collectivité. C'est très important quand on voit ce que l'Etat a fait ces dernières années en diminuant sans arrêt la dépense publique et le service public. D'ailleurs, si, demain, encore une fois, beaucoup de Français sont dans la rue, ce n'est pas seulement pour défendre notre système de retraite, mais c'est aussi l'accumulation de luttes face à ce désengagement dans le service public, que ce soit dans la santé ou dans les services publics de l'Etat. Ce contexte reste toujours sombre. L'Etat continue de prendre d'une main ce qu'il feint de donner de l'autre. Vous l'avez dit, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, il y a un risque. Ce risque serait de ponctionner les D.M.T.O. pour investir dans le Grand Paris Express, ce qui n'est pas de nos compétences. Ces risques, ce sont de nouvelles réformes, comme celle de l'assurance chômage, qui aurait des conséquences à terme sur nos budgets sociaux. C'est aussi celle de la taxe d'habitation, qui ne sera pas forcément compensée à l'euro près pour la Ville de Paris.

Vous avez accepté notre vœu qui rappelle à l'Etat ses obligations en matière de solidarité nationale. Mais comme je vois qu'il y a beaucoup de prétendants à être Maire de Paris, je leur souhaite bon courage si nous continuons dans cet état, c'est-à-dire un Etat qui se désengage et oblige encore plus les collectivités à payer. Ce qui veut dire que, finalement, ces candidats seraient prêts à accepter le retour à avant la Commune de Paris et à instaurer un Préfet à la tête de notre ville.

Je voudrais enfin dire que la lettre rectificative prend en compte nos demandes : nos demandes de renforcement des budgets sociaux, avec les paniers solidaires, pour les étudiants qui souffrent de la précarité, pour les départs en vacances et pour les classes découverte. Vous avez aussi accepté de lancer une politique d'apprentissage du vélo, avec le "Savoir Rouler" pour les enfants et en s'appuyant sur les clubs cyclistes. Je pense notamment au P.C.O. dans le 12e arrondissement. Enfin, vous avez répondu sur les postes d'agents de service public en en accordant 17. Evidemment, c'est insuffisant, mais c'est un début de réponse à notre demande.

Je voudrais terminer en remerciant, bien sûr, les services, les agents qui ont préparé ce budget, les collaborateurs, mes collaborateurs, notamment Gilles GARNIER et Bénédicte DAGEVILLE, mais aussi, Madame la Maire, les 13 Conseillers de Paris communistes, qui, dans cet hémicycle, ont toujours été stables et fidèles.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il faut conclure, Monsieur le Président.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Je vais conclure sur ce point.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- 13 Conseillers de Paris qui ont fait la solidité de cette majorité.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- 13 conseillers de Paris…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, mais concluez.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- 13 conseillers de Paris qui n'ont jamais changé de camp et ont été toujours fidèles depuis 6 ans à tous les budgets.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous. Merci, Monsieur le Président, pour vos propos.

Je propose 5 minutes de suspension de séance, le temps de pouvoir distribuer les cartes, etc., pour procéder au vote électronique.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt heures cinq minutes, est reprise à vingt heures dix minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous allons reprendre avec les opérations de vote.

Vote des budgets.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je demande à chacune et chacun de s'asseoir à sa place.

Si vous avez des procurations, vous votez, bien sûr, à votre place, y compris pour la procuration.

Tout le monde est à sa place ? Asseyez-vous à vos places.

Bien. Evidemment, on ne va pas interrompre.

L'explication de vote est faite. Vous venez de faire l'explication de vote. On vote. Après, il n'y a plus de reprise de parole. C'est la règle commune.

Bien. Donc, nous allons procéder au vote des amendements, des vœux, des dossiers inclus dans la discussion budgétaire, ainsi qu'au vote des différents budgets. Nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement, puis de fonctionnement de la Ville et les budgets spécifiques. Le vote du budget primitif 2020 de la Ville de Paris s'effectuera globalement, et non par chapitres. Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de reprise de parole. Le seul qui reprendra la parole, c'est Emmanuel GRÉGOIRE, à qui je demanderai l'avis de l'Exécutif sur les différents amendements et vœux. Puis, nous voterons.

Avant de commencer ce vote du budget primitif 2020, je vous propose de vous prononcer sur le projet de délibération DFA 116 - DLH, concernant la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2020.

J'imagine que l'on vote à main levée ? Très bien.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 116 - DLH.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 116 - DLH).

Nous poursuivons par le budget primitif de la Ville de Paris pour 2020, DFA 116.

Tout d'abord, Monsieur Emmanuel…

118, pardon : avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 1 du groupe Ecologiste de Paris, que vous avez souhaité maintenir, Monsieur le Président du groupe Ecologiste.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint.- Oui, Madame la Maire.

Sur cet amendement, considérant que les demandes budgétaires sont honorées dans la lettre rectificative en autorisation de programme et de façon conséquente en crédits de paiement, et surtout compte tenu du fait que l'augmentation est gagée sur une augmentation de l'autorisation d'emprunt de 80 millions d'euros, j'émets un avis défavorable et une demande de retrait. Mais je comprends que c'est un vote public.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Avis défavorable sur l'amendement n° 1 du groupe Écologiste de Paris, avec un vote électronique.

Je vous propose de voter.

Le scrutin est ouvert.

Est-ce que tout le monde a voté les procurations ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Fin des opérations de vote. Merci.

Les résultats sont les suivants : Pour : 35. Contre : 97. Abstentions : 7. Ne prend pas part au vote : 1.

L'amendement n° 1 est donc rejeté.

(Voir détail des votes annexe n° 1).

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 2 du groupe Communiste - Front de Gauche.

Il est retiré, Monsieur le Président ?

Je vous remercie.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 3 du groupe Communiste - Front de Gauche.

Retrait ? Il est retiré. Je vous remercie.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 4 du groupe Communiste - Front de Gauche.

Retrait ? Il est retiré. Je vous remercie.

Amendement n° 5 du groupe Communiste - Front de Gauche.

Retrait ? Il est retiré. Je vous remercie.

Amendement n° 6 du groupe Communiste - Front de Gauche ?

Idem. Retrait.

L'amendement n° 7 du groupe Communiste - Front de Gauche ?

Idem. Retrait.

Je vous remercie.

L'amendement n° 8 du groupe Communiste - Front de Gauche ?

Idem. Retrait.

Je vous remercie.

L'amendement n° 9 du groupe Communiste - Front de Gauche ?

Idem. Retrait.

L'amendement n° 10, qui est un amendement du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Il est retiré ? Merci.

Donc, il est retiré.

L'amendement n° 11 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ?

Retiré aussi, Madame la Présidente ? Merci.

L'amendement n° 12, du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ?

Retiré également, au profit de la lettre rectificative.

L'amendement n° 13, du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ?

Retiré également.

L'amendement n° 14, présenté par le même groupe ?

Je vous remercie.

L'amendement n° 14 ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 14 déposé par le groupe RG-CI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 14 est rejeté.

L'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 15 du groupe "Génération.s".

Retrait. Merci, Madame la Présidente.

L'amendement n° 16 du groupe "Génération.s" ?

Retrait également.

L'amendement n° 17 du groupe "Génération.s" ?

Retrait.

L'amendement n° 18 du groupe "Génération.s" ?

Retrait.

L'amendement n° 19 du groupe "Génération.s" ?

Retrait.

L'amendement n° 20 du groupe "Génération.s" ?

Retrait.

L'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 21 de M. HONORÉ ? Défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 21 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 21 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 22 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 22 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 23 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 23 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 24 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 24 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 25 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 25 est rejeté.

L'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 26 du groupe Socialiste et Apparentés : il est retiré, j'imagine, Monsieur le Président ?

Bon, merci. Le suspense était à son comble.

L'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 27 du groupe Ecologiste de Paris : il est retiré, Monsieur le Président ?

Retiré, merci.

L'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 28 du groupe Communiste - Front de Gauche : il est retiré, Monsieur le Président ?

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 29 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 30 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 31 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 32 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 33 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 34 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 35 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 36 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 37 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38 du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 38 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 39 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 40 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le voeu n° 41 du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 41 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42 du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 42 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43 du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 43 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 44 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 45 est rejeté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1, évidemment, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

2019 DFA 118-1 - Budget d'investissement pour 2020.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, nous passons au projet de délibération DFA 118-1 relatif au budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2020, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée "Ville de Paris", issue de la fusion de la commune et du département de Paris ;

Vu l'ordonnance n° 2018-75 du 8 février 2018 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Ville de Paris, et notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 32-G du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil de Paris approuve l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget départemental ;

Vu les délibérations 2018 DFA 68 M et DFA 21 G du 19 novembre 2018 relatives à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris, et optant pour le vote par fonction ;

Vu les délibérations 2018 DFA 74 M et DFA 24 G du 19 novembre 2018 relatives aux règles d'amortissement ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu la délibération 2019 DFA 116 relative à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2020 ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la collectivité à statut particulier dénommée Ville de Paris pour l'exercice 2020 est arrêté comme suit :

- à la somme de 2.025.750.754 euros en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé ;

- à la somme de 2.351.045.049,64 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé.

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 5 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2020, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2020, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à un montant maximum de 508.228.383,45 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Médium Term Notes) ;

- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Mme la Maire est autorisée à effectuer les mises à jour du programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin."

La ventilation par fonction des autorisations de programmes nouvelles est la suivante :

Fonctions	Autorisations de programme nouvelles
0 - Services généraux	489.374.750 euros[1]
1 - Sécurité	29.732.000 euros
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	84.453.660 euros
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	169.269.490 euros
4 - Santé et action sociale	44.951.152 euros
5 - Aménagement des territoires et habitat	988.570.080 euros
6 - Action économique	37.131.782 euros
7 - Environnement	35.891.700 euros
8 - Transports et déplacements	146.376.140 euros
Total général	**2.025.750.754 euros**

[1] *Pour rappel, la fonction 0 regroupe les chapitres fonctionnels suivants : 900 – "Services généraux" (192,2 millions d'euros),*

923 – "Dettes et autres opérations financières" (273,1 millions d'euros) et 950 – "Dépenses imprévues" (24 millions d'euros).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je vous propose de vous prononcer, globalement, sur le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 118-1 tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 118-1).

Le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2020 est adopté.

2019 DFA 118-2 - Budget de fonctionnement pour 2020.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, je vous propose à présent de passer au projet de délibération DFA 118-2 relatif au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2020, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée "Ville de Paris", issue de la fusion de la commune et du département de Paris ;

Vu l'ordonnance n° 2018-75 du 8 février 2018 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Ville de Paris, et notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2017 DFA 32-G du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil de Paris approuve l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget départemental ;

Vu les délibérations 2018 DFA 68 M et DFA 21 G du 19 novembre 2018 relatives à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris et optant pour le vote par fonction ;

Vu les délibérations 2018 DFA 74 M et DFA 24 G du 19 novembre 2018 relatives aux règles d'amortissement ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu la délibération 2019 DFA 116 relative à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2020 ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2020 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 8.830.697.146,21 euros ;

- Recettes : 8.830.697.146,21 euros.

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

(Voir annexe n° 3).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel."

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je vous propose de vous prononcer, globalement, sur le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 118-2 tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 118-2).

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2020 est adopté.

2019 DFA 118-3 - Evolutions des tarifs.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 118-3 sur les évolutions des tarifs.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 118-3).

2019 DFA 117 - Etats spéciaux d'arrondissements. - Budget primitif 2020.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je vous propose de vous prononcer maintenant sur le projet de délibération DFA 117, qui a trait au budget primitif des états spéciaux des arrondissements pour 2020.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 117.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 117).

Les Etats spéciaux des arrondissements sont adoptés.

2019 DFA 112 - DRH - Budget primitif emplois pour 2020.

Voeu déposé par le GEP relatif aux professeurs de la Ville.

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux contrats des agents de renfort en école maternelle.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous passons maintenant au projet de délibération DFA 112 - DRH : budget primitif emplois 2020 de la Ville de Paris.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 46 du groupe Communiste - Front de Gauche : avis défavorable, je crois ? C'est cela ?

Il est retiré. Très bien.

L'amendement n° 47 du groupe Communiste - Front de Gauche est retiré également.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 48 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 48 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 49 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 49 est rejeté.

L'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 50 du groupe Communiste - Front de Gauche : il est retiré.

L'amendement n° 51 du groupe Communiste - Front de Gauche ? Retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 506).

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 53 du groupe Communiste - Front de Gauche : il est retiré ? Il est maintenu ? C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est retiré, merci.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2, avec, évidemment, un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 112 - DRH ainsi amendé et tenant compte de la lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DFA 112 - DRH).

Le budget primitif emplois pour 2020 est adopté.

2019 DILT 9 - DFA - Budget primitif 2020 du Service technique des transports automobiles municipaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- A présent, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 9 - DFA relatif au budget primitif 2020 du Service technique des transports automobiles municipaux.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DILT 9 - DFA).

2019 DPE 55 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Budget primitif 2020.

2019 DPE 53 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2020.

2019 DPE 54 - DFA - Budget annexe de l'assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2020.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous passons au vote de 3 projets de délibération concernant le budget annexe de l'assainissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 55 - DFA relatif au budget annexe de l'assainissement, budget primitif pour 2020.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 55 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 53 - DFA relatif à la fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement. C'est la part collecte à compter du 1er janvier 2020.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 53 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 54 - DFA relatif à la fixation du mode de calcul des redevances et tarifs de recettes à compter du 1er janvier 2020.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 54 - DFA).

Le budget annexe de l'assainissement est adopté.

2019 DPE 56 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Budget primitif 2020.

2019 DPE 52 - DFA - Budget annexe de l'eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2020.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous passons au vote de 2 projets de délibération concernant le budget annexe de l'eau.

Je mets aux voix, à main levée, le projet DPE 56 - DFA relatif au budget annexe de l'eau, budget primitif pour 2020.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 56 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet DPE 52 - DFA relatif à la fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2020.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 52 - DFA).

Le budget annexe de l'eau est adopté.

2019 SG 69 - Budgétisation verte : convention avec "I4CE-Institute for Climate Economics".

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'intégration de la dimension sociale.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous passons au vote du projet de délibération SG 69 : budgétisation verte - convention avec "I4CE-Institute for Climate Economics".

En réponse à l'amendement n° 54 du groupe Communiste - Front de Gauche, l'Exécutif a déposé un amendement n° 54 bis.

L'amendement n° 54 est-il retiré ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 54 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 54 bis est adopté.

En réponse au vœu n° 55 du groupe Communiste - Front de Gauche, l'Exécutif a déposé un vœu n° 55 bis.

Le vœu n° 55 est retiré. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 55 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 507).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 69 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, SG 69).

2019 DASES 49 - Budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous passons au vote du projet de délibération DASES 49 : budget primitif 2020 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 49).

2019 DASES 313 - Fixation, pour l'année 2020, de l'effectif réglementaire des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous passons au projet de délibération DASES 313 : fixation pour 2020 de l'effectif réglementaire des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'Enfance.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 313).

Les budgets de la Ville pour 2020 sont adoptés, et je vous en remercie.

Budget de la Préfecture de police (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous passons maintenant au projet de délibération PP 78 relatif au budget spécial de la Préfecture de police pour 2020.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, PP 78).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 83 relatif à la modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2020.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, PP 83).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 217 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 508).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous avons adopté l'ensemble des budgets permettant à notre collectivité de fonctionner.

Permettez-moi de remercier à nouveau très chaleureusement Emmanuel GRÉGOIRE, de remercier, pour son talent, Véronique LEVIEUX, de remercier Colombe BROSSEL, les Président de groupe de la majorité, que je veux remercier, et vous dire, puisque c'est le dernier budget de cette mandature, que je suis très fière d'avoir pu conduire cette majorité, qui, aujourd'hui, a montré une fois de plus qu'elle est rassemblée et fidèle à l'engagement qu'elle a pris en 2014 auprès des Parisiens.

Je veux remercier les groupes de l'opposition pour leur participation au débat démocratique. Ce débat est toujours vif, intéressant, stimulant. Je suis heureuse, ce soir, que les Parisiens puissent bénéficier des services municipaux qui leur permettront d'avoir une qualité de vie meilleure.

Merci aussi à l'administration, aux collaborateurs de tous les cabinets, cabinets des élus, mon cabinet, cabinets des adjoints, cabinets des groupes. Merci à chacune et à chacun.

Je vous souhaite une bonne soirée, que nous pouvons d'ailleurs passer ensemble dans la salle des fêtes. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 9 décembre 2019 à vingt heures trente minutes, est reprise le mardi 10 décembre 2019 à neuf heures sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Bonjour. Merci aux valeureux qui, après la soirée d'hier, la journée d'hier surtout, la nuit d'hier, sont là ce matin. Je les en remercie.

2019 DVD 120 - Communication sur l'avenir du boulevard périphérique. Premier bilan de la concertation.

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la logistique urbaine.

2019 DVD 119 - Boulevard périphérique. Convention d'études pour améliorer la connaissance du trafic et de ses nuisances.

2019 SG 72 - Convention de subvention d'investissement (630.000 euros) à l'association "Airparif" pour l'achat de matériel de mesure innovant de la qualité de l'air.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous nous retrouvons, conformément à la Conférence d'organisation, pour le débat organisé sur une communication sur l'avenir du boulevard périphérique, avec un premier bilan de la concertation, inscrit dans le projet de délibération DVD 120, mais aussi le DVD 119 et le SG 72.

Je vais bien sûr introduire ce débat, puis je céderai la parole aux différents oratrices et orateurs.

Vous le savez, nous avons engagé une réflexion importante et collective sur l'avenir du périphérique, qui est un sujet de moyen et de long terme. En mai dernier, a été rendu public le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation : "Le périphérique : quelles perspectives de changements ?" Je veux à nouveau remercier la présidente de cette mission, Laurence GOLDGRAB, et son rapporteur, Éric AZIÈRE. Avec les autres membres du groupe, ils ont mené un travail absolument déterminant pour l'avenir du Grand Paris, et reconnu de toutes et tous.

Ce rapport, rédigé par des membres venus de différents horizons politiques, montre que nous faisons aujourd'hui le même constat, et que nous témoignons de la même volonté d'agir pour changer de modèle pour les déplacements et l'aménagement.

Nous avons tous conscience que le périphérique est une source de pollution sonore et atmosphérique, qui nuit aux habitants de la Métropole. Mais évidemment, le périphérique, s'il existe, c'est qu'il a eu une utilité pour les déplacements de la Métropole.

Nous faisons aussi le constat, évidemment, que cet axe est difficilement franchissable pour les piétons et les vélos, et sépare, fait une coupure, une frontière supplémentaire entre Paris et les communes voisines.

Nous voulons, toutes et tous, que Paris et la Métropole respirent. D'ailleurs, sous l'impulsion de ce que nous avons fait à Paris avec Christophe NAJDOVSKI et notre majorité, autour des zones à faibles émissions, nous avons pu porter ensemble, à l'échelle métropolitaine, une zone à faibles émissions, avec les communes de la Métropole du Grand Paris.

Nous voulons, toutes et tous, que Paris et les villes voisines soient mieux reliées. D'ailleurs, c'est un travail auquel nous nous attelons, auquel je m'attelais avant même d'être maire. Depuis 15 ans, j'ai participé avec les pionniers de la construction métropolitaine, quel que soit le bord politique, à cette construction métropolitaine. Et ce travail sur le périphérique s'inscrit aussi dans cette volonté de faire la Métropole.

Il est essentiel de réfléchir tous ensemble à cet axe routier, dont notre ville a la propriété, dont elle assure l'entretien, mais en fait, qui concerne peu de déplacements des Parisiens. Seuls 5 % des trajets correspondent à des déplacements d'un point à un autre dans Paris, pour les Parisiens. Sa fonction, dans son usage, est donc plus métropolitaine que parisienne.

Le périphérique est un commun métropolitain, et nous devons décider ensemble de son avenir.

Dans cet esprit, la Mission d'Information et d'Evaluation a préconisé la mise en place d'une structure nouvelle qui associe l'ensemble des partenaires concernés par cet axe routier. J'ai suivi cette recommandation. J'ai accepté la création d'un Atelier du périphérique qui regroupe tous les acteurs concernés, pour étudier les propositions, confirmer leur faisabilité, et surtout, se concerter avec l'ensemble des collectivités, des riverains, des professionnels et des usagers.

C'est un espace de discussion qui doit nous permettre de décider ensemble du projet et de son calendrier. Nous nous sommes déjà rassemblés à deux reprises. J'ai été présente, lors de ces deux Ateliers du périphérique, à Malakoff, à Neuilly-sur-Seine, et cette semaine encore, nous nous réunirons en Seine-Saint-Denis.

La première séance nous a permis de dresser un état des lieux et, surtout, d'installer cet Atelier du périphérique afin d'engager une réflexion commune. Je me suis réjouie de voir que l'ensemble des collectivités et les usagers

présents ont salué cette méthode et ont indiqué qu'ils souhaitaient travailler avec Paris pour opérer la transformation de cette infrastructure que nous partageons.

D'ailleurs, cette méthode convient à ce projet, qui est un projet plus métropolitain que parisien. J'ai vu parfois les comparaisons avec les voies sur berges. Je rappelle, pour cette belle Assemblée, que les voies sur berges étaient dans notre programme électoral de 2014, donc voté par les Parisiens, et ont connu les concertations nécessaires de 2014 à 2017, date de la mise en œuvre des mesures que nous avions votées ici. Nous sommes donc sur un schéma très différent. Mais pour autant, la méthode pour le périphérique, qui est une infrastructure lourde, importante de la Métropole et de la Région, doit évidemment avoir une méthode différente. D'ailleurs, la transformation du périphérique n'était pas dans les programmes électoraux que l'on avait en 2014. Nous sommes donc sur un schéma très différent, qui impacte différemment les déplacements métropolitains.

Ces ateliers, que nous avons tenus, s'appuient bien sûr sur la réflexion très riche du rapport que vous avez rapporté, Monsieur le rapporteur, Monsieur le président AZIÈRE, et qui a été présidé par Laurence GOLDGRAB. Il s'appuie aussi sur une consultation internationale, sur le devenir des routes du Grand Paris, menée par le Forum métropolitain du Grand Paris. Je veux remercier d'ailleurs, sur cette idée, Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI qui ont porté cette idée, avec notamment la Région Ile-de-France, et le vice-président Stéphane BEAUDET, chargé des transports, et le Président du Forum métropolitain du Grand Paris.

Cette consultation internationale a permis de faire plancher des équipes d'urbanistes, de sociologues, d'économistes, de spécialistes des transports, sur quatre scénarii qui ont été présentés au Pavillon de l'Arsenal, et qui sont aussi une source d'inspiration extrêmement intéressante, tenant compte de deux temporalités - je vais y revenir - : une temporalité avant les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, et une après, puisque nous sommes sur une infrastructure extrêmement importante.

Paris, qui s'implique pleinement dans la réflexion sur les transports en commun et les routes de notre Région, a, avec le Préfet de Région, la Région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris et ce Forum métropolitain, lancé, le 20 septembre 2019, cette Conférence régionale stratégique des mobilités.

Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 seront une opportunité formidable pour accélérer la transformation du périphérique. En effet, le Contrat de Ville hôte, que j'ai signé avec le C.I.O., prévoit la mise en place de voies réservées aux transports en commun, notamment sur le périphérique. Je pense qu'il faut aller encore plus loin, évidemment, utiliser cette échéance de 2024 pour pouvoir asseoir notre réflexion sur des fondements aussi solides et étayés que possible, et donc j'ai souhaité, aujourd'hui, vous présenter un protocole d'étude.

Ce protocole est le fruit de cette démarche partenariale avec l'Etat, la Région, les conseils départementaux des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et également la Métropole du Grand Paris.

Notre objectif était de fédérer ces territoires dans toute leur diversité. Je suis heureuse que nous soyons unis. Je pense que ce sera un sujet très consensuel pour réfléchir à l'avenir de cet axe structurant.

Ce protocole présente deux volets essentiels. Il doit d'abord permettre d'identifier avec rigueur les sources de pollution. Nous mesurerons donc précisément la qualité de l'air, et notamment les particules ultrafines tout autour du périphérique. Nous savons que c'est l'un des axes les plus pollués de notre Métropole. C'est pour cela que nous proposerons de voter une subvention d'investissement à "Airparif".

Ce protocole doit aussi nous permettre de mieux connaître les besoins des usagers du périphérique :, d'où viennent-ils ? Où vont-ils ? S'agit-il de déplacements professionnels, personnels ? Peuvent-ils faire autrement que d'utiliser une voiture individuelle ? Bref, une étude qui doit nous permettre de renseigner vraiment ces déplacements de façon plus précise encore. C'est ainsi que nous pourrons évidemment trouver des solutions parfaitement adaptées à toutes et tous.

Grâce à cette démarche de documentation parfaitement transparente, nous voulons définir un projet concerté et partagé, qui permette la transformation du périphérique. Peut-être avec une étape de boulevard urbain apaisé, mais il faut se donner la possibilité d'aller très vite, et de ne pas passer par les schémas classiques que l'on connaît. Je pense que nous ne pouvons plus, aujourd'hui, être non plus dans cette vision du temps tellement long, tellement long, que les décisions ne se prennent jamais, que surtout les actes ne sont jamais posés, et qu'en plus, s'il faut agir, c'est avant 2023, pour être prêt en 2024.

Je propose vraiment que l'on sorte, y compris nos ingénieurs et nos techniciens, des logiques plus classiques, qui sont celles des petits pas. A l'heure où nous savons tous que nous avons dix ans pour agir sur la question du réchauffement climatique, il n'est plus temps de prendre autant de temps. Mais je pense que cette méthode est adaptée et nous permettra, d'abord, d'avoir une connaissance beaucoup plus précise de ce qu'il se passe, et notamment sur le terrain de la pollution et de la nature des déplacements, et donc de faire des propositions.

Enfin, le deuxième point qui sera dans ce protocole, ce sont les innovations technologiques qui pourront être expérimentées pour dépolluer aussi les environs du périphérique. Ce projet se réalisera progressivement, après concertation et à travers les expérimentations, notamment avec cette organisation des Jeux olympiques et paralympiques.

Le travail avance ; les connaissances que nous acquérons grâce à ce protocole permettront de mettre à disposition des citoyens, en toute transparence et dès 2020, tous les éléments nécessaires pour imaginer ensemble la transformation de cette dernière enceinte de Paris, en un espace qui soit apaisé, verdi, qui laisse sa place aux circulations douces, aux covoiturages et aux transports en commun.

Dans ce but, nous proposerons à nos partenaires d'organiser une conférence de citoyens à l'échelle métropolitaine, sous l'égide de l'Atelier du périphérique. C'est un point dont nous aurons à discuter cette semaine dans le cadre de l'Atelier du périphérique. Mais évidemment, notre Conseil se réunissant avant et cette initiative étant très largement portée par notre collectivité, il me revenait de vous la proposer.

Je veux à nouveau remercier celles et ceux qui contribuent à ce beau projet, qui le font de façon responsable, je ne dirais pas raisonnable, ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est de le faire en toute lucidité, avec les éléments d'information qui nous permettent d'agir, mais avec beaucoup de volontarisme, parce que, pour ce que nous avons à entreprendre, il faut beaucoup de détermination et de volontarisme, et ne pas s'arrêter aux résistances, aux conservatismes qui font que, pendant trop longtemps, on a retardé des décisions qui étaient pourtant des décisions extrêmement importantes, au regard de l'urgence climatique. Je vous remercie.

Nous allons démarrer cette discussion, avec M. le président du groupe Communiste - Front de Gauche, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Merci, Madame la Maire.

Le lancement d'une concertation avec nos voisins, les communes et les départements, est une bonne chose. C'est d'ailleurs une manière que nous avons mise en œuvre et que nous avons entamée déjà dans la Mission d'Information et d'Evaluation, puisque nous avions, dans le cadre de nos auditions, organisé une première table ronde à laquelle nos voisins avaient participé, avaient donné leur avis, puisque le périphérique, même si c'est une infrastructure parisienne, est une infrastructure qui dessert beaucoup la banlieue et qui est, aussi, la frontière entre Paris et la banlieue.

Il nous semble donc important qu'il y ait un accord sur le diagnostic et les pistes de transformation avec les communes voisines et les départements voisins. Nous ne pouvons pas imposer nos solutions sans écouter les élus de banlieue et, évidemment, les habitants.

Je pense d'ailleurs qu'évidemment ces deux ateliers et ce troisième atelier, qui aura lieu à Bobigny, sont importants. Mais pour le moment, on n'associe pas vraiment les populations, notamment riveraines. Ce diagnostic devra être poussé et être accompagné, à mon avis, d'une mise en mouvement des habitants eux-mêmes, de leur avis, puisque ce sont les premiers impactés, notamment pour des questions de pollution et pour leur propre santé.

A travers ce diagnostic, le cap que nous voulons garder, c'est bien évidemment de réduire la circulation, réduire la pollution, et vous l'avez évoqué, nous nous sommes fixés des dates repères, notamment avec l'organisation des Jeux olympiques. Certains, d'ailleurs, dans cet hémicycle, ont été contre les Jeux olympiques en évoquant des arguments environnementaux. Là, nous prônons le contraire, puisque l'idée, c'est d'utiliser les Jeux olympiques pour réduire la pollution et transformer le périphérique. C'est donc quand même une bonne chose.

A l'horizon 2024, aller vers un apaisement du trafic, favoriser le détournement du trafic en créant notamment une voie dédiée aux transports en commun, aux véhicules propres et au co-voiturage, une voie dédiée pour les Jeux olympiques qui perdurera dans le temps et qui sera un accélérateur de ce processus.

A l'horizon 2030, nous devrons prendre des mesures pour passer du périphérique, autoroute urbaine, à un boulevard urbain, et pourquoi pas, à un changement urbain très important.

Nous le savons tous, c'est d'abord des questions de santé publique qui concernent les habitants du périphérique et de la proche banlieue, et c'est dans ce sens que nous inscrivons ces transformations du périphérique pour réduire la pollution.

Nous voulons aussi, à travers cette discussion, et cela était le sens du travail de la première réunion à Malakoff, réfléchir aux voies radiales qui amènent sur le périphérique. Evidemment, toute évolution du périphérique aura des conséquences sur ces voies, que ce soient des voies d'autoroute - je pense à l'A4 - mais aussi à l'ensemble des boulevards et rues qui concernent les villes qui touchent le périphérique.

Ce qui est important aussi, c'est de mieux connaître les usages et les usagers du périphérique, afin de mieux agir en amont, sur la réduction de la circulation sur cette voie.

Enfin, je vous présente un vœu pour approfondir notre réflexion sur la question de la logistique. En effet, sur le périphérique, ce ne sont pas uniquement des usagers individuels et des voitures, mais aussi beaucoup de camionnettes de livraison.

Le vœu que nous présentons, pointe du doigt le fait qu'aujourd'hui, 90 % des livraisons se font par camion dans notre Métropole, et la multiplication des livraisons, notamment par le commerce en ligne, amène une vraie question sur l'organisation de ces livraisons. Il y a dans Paris des camions qui viennent livrer un colis et qui repartent à vide, ceci n'est plus possible. Le commerce électronique a comme inconvénient de démultiplier les va-et-vient incessants

des livraisons dans notre ville. Il nous faut avancer avec nos voisins, mais aussi avec des entreprises publiques comme la S.N.C.F., la R.A.T.P., la Poste et les outils de coopération en notre possession, comme la SOGARIS, qui permettent de réguler ce système anarchique.

Voilà pourquoi je souhaite que, dès le début du travail en commun avec nos voisins, nous avancions sur des pistes, et qu'une étude fine des besoins logistiques soit mise en œuvre.

Il y a, dans ce domaine, des solutions qui nous permettraient rapidement de mieux adapter les outils de livraison aux exigences environnementales, pour moins de bruit, moins de pollution, si nous faisions notamment le choix du rail, du fluvial, mais aussi du vélo et des véhicules de livraison non polluants.

La volonté de certains habitants de recevoir tout, tout de suite, comme le promet une société comme "Amazon", et la nécessité de lutter contre la pollution due au nombre de transports de marchandises induisent un débat avec la population elle-même.

Je crois que le bon sens et la prise de conscience, c'est notre avenir. Notre santé se joue là. Il doit y avoir des modifications importantes de comportement, à la fois des consommateurs mais aussi des entreprises. Rapprocher la production de la consommation est l'une des solutions à ces questions. Le "Fabriqué à Paris" en est l'un des symboles phares.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

La parole est à M. DUBUS pour le groupe PPCI.

M. Jérôme DUBUS.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la mise en œuvre d'un plan de modernisation du périphérique est un vieux serpent de mer. Depuis son inauguration par Pierre Messmer en 1973, des projets de plus ou moins grande ampleur se multiplient pour atténuer la véritable fracture territoriale que constituent ces trente-cinq kilomètres de route : création d'espaces boisés à la lisière des voies, installation de passerelles, mise en œuvre d'équipements antibruit, couvertures ponctuelles. Pourtant, en dépit de tous les efforts institutionnels engagés, les nuisances persistent, et l'imaginaire lié au périphérique reste immuable, appuyé sur trois piliers : crasse, bruit, exclusion.

Le temps semble enfin venu d'agir pour mettre cet équipement en conformité avec notre époque. Après tout, les exemples de transition réussie sont légion. Je pourrais citer Séoul et la suppression de l'Express Way, je peux citer New York avec la transformation de la West Side Highway en avenue urbaine. Tout ceci a permis de revitaliser l'ensemble des quartiers riverains autrefois défavorisés.

Ce ne sont certainement pas les ambitions qui manquent pour porter un projet similaire à Paris. Pour s'en rendre compte, il suffit d'aller au Pavillon de l'Arsenal. Vous l'avez citée tout à l'heure, Madame la Maire, cette exposition où sont présentés un certain nombre de projets par des équipes d'urbanistes qui proposent pêle-mêle de faire du boulevard une vitrine de la voiture connectée, ou un parterre d'éoliennes. Il suffit aussi de relire les conclusions de la consultation internationale menée par le Forum métropolitain. Il suffit encore de se replonger dans le rapport de notre récente M.I.E. sur le sujet.

A ce sujet, concernant les conclusions de la M.I.E., notre groupe avait émis un certain nombre de réserves ou d'interrogations sur quelques conclusions, notamment la réduction de la vitesse à 50 kilomètres/heure, légitime vraisemblablement en journée mais sur laquelle, à partir de 22 heures, on peut se poser la question.

Dans le même ordre d'idée, le cumul des solutions de désenclavement : réduction de la vitesse, diminution du nombre de voies, interdiction de l'accès aux poids lourds, ou encore l'organisation des week-ends "Périf sans voiture", n'auraient pour seul résultat que de sursaturer la A86 et la Francilienne, pourtant indispensables aux trajets banlieue-banlieue, jusqu'à la mise en circulation définitive du Grand Paris Express, qui va désenclaver les banlieues aujourd'hui mal reliées et dont les usagers sont obligés de passer par Paris. En clair, vidons le boulevard et qu'advienne que pourra des Franciliens, je ne crois pas que ce soit la bonne méthode. Il faut donc avoir un périmètre de réflexion vraiment métropolitain.

Ces divergences ne doivent pas nous éloigner de l'évidence. Il est urgent d'avancer sur cette question, et nous partageons totalement votre volontarisme sur ce sujet, car elle porte en elle la promesse d'une amélioration de la qualité de vie, d'une réduction de notre empreinte carbone et d'une atténuation de la fracture urbaine la plus béante de notre territoire.

Il est donc tout à fait cohérent que le dernier Conseil de Paris de la mandature prenne à bras-le-corps cet enjeu, car celui-ci sera au cœur des problématiques urbaines de notre Capitale pour les six prochaines années, voire pour les décennies à venir.

Pour autant, évitons les réponses toutes faites. Le sujet est trop crucial pour être galvaudé et abandonné aux solutions facilitées.

En réalité, deux grands axes de lecture s'imposent à nous ; deux impératifs qui s'inscrivent pleinement dans les aspirations des Parisiens et des usagers du périphérique ; deux horizons qui devront servir d'objectifs pour des débats qui nous occuperont encore bien longtemps.

Le premier, c'est évidemment l'intégration, dans le tissu urbain parisien et métropolitain, du périphérique et de ses espaces limitrophes, à commencer par les portes de Paris. Le groupe PPCI avait fait voter, en septembre dernier, une délibération allant dans ce sens. Là où le prochain Maire de Paris, quel qu'il soit, aura pour devoir de faire de ces espaces, des lieux de vie à échelle métropolitaine, alliant les enjeux de mobilité, d'insertion urbaine, de revitalisation commerciale et culturelle, de qualité de vie, et d'urgence environnementale. Et pour cause, parce que, malgré les efforts qui ont été faits depuis un certain nombre d'années, les portes restent trop souvent précarisées, notamment du fait de la difficile combinaison de leurs deux fonctions.

Par nature, ces portes servent de point d'entrée aux automobilistes souhaitant se rendre dans la Capitale, ce qui leur donne une importance première dans les réseaux magistraux de la Métropole et de la Région, mais elles sont aussi des lieux de résidence, de travail et de vie pour de nombreux Parisiens et habitants de la banlieue parisienne. Elles sont, par ailleurs, aussi victimes d'une triple fracture urbaine entre Paris et la Petite couronne, entre espaces périphériques et centraux de la Capitale, mais aussi entre les différentes portes elles-mêmes.

Il sera néanmoins toujours important de rappeler que l'objet premier d'une réflexion sur le boulevard périphérique devra être la prise en compte des populations qui vivent à sa proximité directe. Le périphérique, sa circulation, ses nuisances, conditionnent l'usage et la vie de pans entiers de notre Capitale. Il est donc de notre ressort de minimiser cet impact et de libérer ces espaces.

Deuxième axe de réflexion, deuxième impératif, au travers duquel nous devrons construire le périphérique de demain : revoir son rôle dans le réseau magistral francilien. Ce sont des chiffres que nous connaissons tous, mais qui sont bons à rappeler. Il prend en charge 1.1 million de déplacements quotidiens, soit 35 à 45 % de la circulation automobile parisienne. L'ouvrage est saturé douze heures par jour. Ces flux se déversent à travers six échangeurs et trente-huit portes. Il est donc absolument déterminant dans les déplacements Paris-banlieue, voire Paris-Paris et banlieue-banlieue. Dès lors, son évolution ne concerne plus seulement notre ville, mais bien toutes les collectivités de la Métropole, ce que vous avez d'ailleurs très précisément rappelé.

J'ai déjà exprimé, sur ces bancs, ma position en matière d'échelle de décision concernant l'opportunité d'un transfert de sa compétence vers la M.G.P., nous y sommes très favorables. Je ne reviendrai pas sur ce point, mais à l'avenir, le processus décisionnaire devra davantage prendre en compte les demandes et propositions des mairies d'arrondissement et de la Petite couronne. Nous avions d'ailleurs longuement évoqué ce sujet dans le cadre de la M.I.E., et c'est l'objet pour partie de ce projet de délibération.

Je ne peux que m'en réjouir, mais force est de constater que passer des paroles aux actes en cette matière est assez difficile. Je vais prendre un exemple très précis : le bras de fer qui oppose actuellement la Mairie de Paris aux élus du 17e arrondissement et à la Ville de Clichy-la-Garenne sur la création d'une bretelle d'accès au périphérique extérieur via la porte de Clichy.

Pour le moment, nous avons un refus de votre part, contre l'avis des collectivités voisines, à cette infrastructure. Pourtant, la revitalisation de cet espace des deux côtés du boulevard dépend de sa construction. De même, elle est nécessaire pour renforcer l'accessibilité, pour l'heure limitée, des institutions et services présents à proximité de la porte, le T.G.I., la Z.A.C. "Batignolles", la Z.A.C. "Pouchet", l'hôpital Nord, etc.

Cette opposition, que je considère un peu de principe mais elle peut évoluer, est d'autant plus intenable que la dernière étude de trafic, réalisée par la Préfecture d'Ile-de-France et rendue en septembre dernier, mettait en évidence que cette bretelle améliorerait largement les temps d'accès au périphérique Ouest, comme l'écoulement des flux vers le boulevard de Douaumont, tout en déchargeant le carrefour de la porte d'Asnières.

Je souhaite donc que nous ayons, sur ce sujet, un peu de pragmatisme et de bon sens, et que nous reprenions la discussion pour aller dans le sens que souhaitent les collectivités territoriales autour de Paris et la mairie du 17e arrondissement.

Enfin, comme à notre habitude, nous nous montrerons résolument constructifs sur ce sujet. Le projet de délibération qui accompagne la communication va dans le bon sens, à savoir celui du consensus et de la collecte de données en vue d'une réflexion plus poussée et plus factuelle. Nous voterons donc ce projet et nous nous satisferons au moins qu'aucun forcené n'ait aujourd'hui, dans ces murs, proposé la destruction pure et simple du périphérique, tels qu'aiment à le faire certains apprentis candidats.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Ajoutez des routes et vous aurez des voitures. C'est aussi simple que cela, mais c'est clair, j'adore les débats clairs. Il y a ceux, au moment où on est en train de discuter sur la transformation du périphérique, qui veulent rajouter des bretelles, donc des voitures, et ceux qui sont en train de réfléchir à comment on sort de ce modèle qui est totalement dépassé. Mais c'est bien, c'est très clair, j'apprécie beaucoup cette clarté.

Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, vous le rappelez dans votre communication, et nous en avons déjà longuement débattu dans cet hémicycle, suite à la demande de M.I.E. de notre groupe et lors de l'examen du rapport, le périphérique, à bien des égards, est l'infrastructure des records. C'est l'axe le plus circulé d'Europe, c'est l'autoroute urbaine la plus proche du centre-ville, cinq kilomètres du centre-ville, et c'est une part importante de la pollution atmosphérique et sonore dans la région parisienne.

Pour moi, en tout cas, et pour beaucoup d'entre nous qui avons assisté à la M.I.E., le tournant, le virage de cette M.I.E., c'est quand nous avons entendu le professeur HOUSSET, qui est le président de la Fondation du Souffle, nous donner des chiffres absolument catastrophiques puisqu'en tout cas ceux dont il disposait et qui sont les chiffres de l'A.P.-H.P., entre 2010 et 2015, c'est plus de 1.264 million de venues aux urgences pédiatriques pour asthmes et maladies respiratoires.

J'avoue que, ce jour-là, on a vraiment pris conscience de quelque chose de grave, que l'on savait déjà, mais avec des chiffres et la force de conviction du professeur qui a vraiment eu un rôle déterminant, cela a été pour moi un tournant très marquant de cette M.I.E. Après, les choses ont véritablement changé. Même dans la façon de mener les auditions, les questions n'étaient plus les mêmes et on était vraiment tous très motivés. Je crois qu'il fallait le rappeler.

Evidemment, le périphérique, c'est aussi une fracture territoriale que l'on aimerait voir disparaître, tout en étant en grande difficulté pour imaginer un avenir sain, mais il fallait dépasser ceci également.

Après six mois de travaux et de très nombreuses et diverses auditions, nous avons eu aussi la conviction que cette infrastructure peut demain être au cœur de la métropole, et pas seulement une plaie, mais peut-être quelque chose de positif si on sait bien le gérer. Pour y parvenir, diverses étapes sont nécessaires.

L'une des premières recommandations préalables à la transformation du périphérique proposée elle aussi par la M.I.E. et qui a fait consensus au sein de cette mission, c'est la nécessité d'élargir la concertation à l'ensemble des communes voisines. Tout aussi impactées par le périphérique, par ses nuisances comme son rôle central dans la desserte de nos communes, elles doivent avoir voix au chapitre.

Dès que nous avons attaqué les travaux de la M.I.E., j'ai eu là encore l'intime conviction que rien ne serait possible sans un changement de gouvernance, car si Paris est propriétaire de l'infrastructure, celle-ci est avant tout un commun métropolitain. Son impact va bien au-delà des frontières de Paris intra-muros. La preuve en est, c'est que seulement 5 % des trajets sur le périphérique sont des trajets parisiens. Je rappelle que 45 % des trajets sont des trajets de trafic de transit, de gens qui ne viennent pas à Paris, mais qui ne font que passer souvent parce qu'ils n'ont pas le choix, et le reste, ce sont des trajets de Paris à banlieue et de banlieue à Paris.

Au cours de nos travaux, nous avons donc organisé une rencontre avec les collectivités voisines du périphérique et, au cours de cette réunion, nous avons pu observer qu'au-delà des clivages politiques, se dessinait une volonté commune : celle de mettre un terme aux nuisances et de voir le périphérique changer de visage. On a tous été agréablement surpris de constater ce consensus. Et d'ailleurs, nous avions décidé, à ce moment-là, que même si la mise en place d'une nouvelle gouvernance ne pouvait pas se faire, en tout cas même si cela n'évoluait pas suffisamment vite, nous pourrions néanmoins travailler tous ensemble.

Cette recommandation, Madame la Maire, vous l'avez mise en œuvre sans attendre, et vous avez proposé à l'ensemble des collectivités concernées de se rencontrer et d'échanger dans un atelier sur l'avenir du périphérique.

J'ai eu la chance d'assister à la dernière séance de travail, et là encore, quel plaisir de constater que nous partageons tous la même ambition de voir les choses changer vite et bien, ne serait-ce que la limitation de vitesse, la création d'une voie réservée, la végétalisation, beaucoup de sujets pour cet Atelier du périphérique.

Autre préalable, la réalisation d'une étude sur les usages du périphérique. Des études très intéressantes existent, je pense notamment à la note de l'APUR de 2016 qui a été, pour nous, une très riche base de travail, et je l'en remercie encore. Mais il faut une photographie des usages tels qu'ils sont en 2020, qui ne dépendent pas que de l'APUR, puisque beaucoup d'administrations sont concernées. Des chiffres précis et mis à jour sur l'évolution des pratiques sont nécessaires, la dernière étude de ce type ayant une dizaine d'années : 2010.

Cette étude est en projet et devrait voir le jour au printemps 2020. C'est une excellente nouvelle. C'est un signal fort et une preuve supplémentaire de votre volonté et de votre engagement, Madame la Maire ; c'est la première étape structurante de la transformation du périphérique : mieux le connaître pour mieux l'appréhender et trouver les réponses adaptées.

Je terminerai cette intervention, Madame la Maire, en vous demandant, ainsi qu'à l'Atelier du périphérique, d'obtenir du Gouvernement une constante information sur l'état d'avancement du chantier du Grand Paris express, dont la fin est prévue en 2030. Le respect de ce calendrier est décisif et donc très important puisque, je le rappelais, 45 % du trafic sur le périphérique sont un trafic de transit banlieue à banlieue.

Le Grand Paris Express de haute fréquence, haute capacité, haute vitesse devrait permettre de résorber en partie le trafic, et la M.I.E. a fait de ce projet une préconisation préalable à ses recommandations.

Plus ce projet prend du retard, plus ce projet est revu à la baisse, plus ce sont les Franciliennes et les Franciliens que l'on pénalise. Il ne s'agit pas d'un projet de confort, mais d'un projet structurant pour l'avenir de notre territoire. C'est la condition de la transformation des mobilités en Ile-de-France, et nous le savons, le jour où il sortira de terre, ce réseau sera déjà saturé tant il est attendu pour désenclaver des territoires et offrir un peu de répit au métropolitain. Nous ne parviendrons pas à la transformation complète et satisfaisante du périphérique sans le Grand Paris express.

Madame la Maire, pour conclure, je voudrais vraiment que vous puissiez intervenir, aux côtés de l'Atelier du périphérique, pour demander constamment que nous soyons au courant de l'évolution du Grand Paris Express. Vraiment, c'est un virage. 2030 doit être respecté, nous sommes d'accord, mais je pense qu'en maintenant une certaine pression et en attirant sans cesse l'attention sur l'importance de ce chantier pour toute la région, nous pourrons peut-être obtenir des résultats.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Juste un point sur le Grand Paris Express. Je rappelle que le financement du Grand Paris Express avait été accepté, décidé en 2015, 2016. Nous avions, dans un tour de table avec toutes les institutions - Région, Etat, Ville - mis les moyens nécessaires pour le financement de ce Grand Paris Express dans un calendrier qui n'est pas celui qui a dérapé et celui que l'on nous propose aujourd'hui, que l'on nous impose aujourd'hui. C'est d'ailleurs Jean-François CARENCO qui avait travaillé à ce tour de table et à ce financement.

En 2017, il nous a été dit qu'il fallait intégrer le coût de l'endettement dans le coût total du Grand Paris Express, c'est-à-dire qu'il fallait intégrer, sur un investissement qui est amorti sur 70 ans ou sur 100 ans, le coût de l'endettement.

Personne ne nous le demandait à Bruxelles. Personne. Personne ne demandait que cet investissement intègre le coût de son financement. Et donc, voilà, c'est par plus royaliste que le roi que cela a été intégré. Bien sûr, une fois que vous intégriez le coût de cet endettement, sans tenir compte d'ailleurs de la valeur ajoutée de cet endettement, parce qu'une infrastructure de transport va coûter, elle va s'amortir sur une durée relativement longue, mais elle va aussi créer de la valeur ajoutée. Et cette valeur ajoutée, via l'activité économique, etc., est quelque chose qui, d'ailleurs, n'était pas du tout intégré.

Toujours est-il que cela fait exploser les délais du Grand Paris Express, parce que cette discussion sur la remise en cause du mode de financement a pris un an et demi. Un an et demi pendant lequel le stylo a été posé, et que les études, les travaux, l'engagement des marchés pour faire ce Grand Paris Express n'ont pas suivi. Il fallait aller chercher d'autres financements, puisque le mode de financement très raisonnable, très respectueux et très logique pour une infrastructure de cette nature avait été remis en question. Voilà pourquoi on en est là.

Bruxelles n'a jamais demandé à la France d'intégrer le coût de l'emprunt éventuel, qu'il fallait mener sur cette infrastructure, dans le coût de l'infrastructure. Personne. Personne ne nous le demandait. Et donc voilà dans quelle situation on est. On a vu des lignes dériver, 2025, 2027, 2030, et pour certaines 2040.

C'est pourquoi je pense qu'il nous faut être extrêmement déterminé. Evidemment que la première des solutions de transport pour répondre au réchauffement climatique et à la question de la pollution de l'air, ce sont les transports collectifs. C'est par les transports collectifs que nous transportons le plus de monde. Mais cela a été mis à l'arrêt pendant un an et demi. Et maintenant, on nous renvoie sur des délais qui sont toujours plus longs, toujours plus longs, y compris certaines lignes qui devaient être prévues pour les Jeux olympiques et paralympiques et qui ne le seront pas.

Mais je voulais apporter ces précisions, parce que je pense que c'est important que chacun sache comment ce type d'infrastructure qui devrait… On est en pleine C.O.P. de Madrid, tout le monde est en train d'expliquer… D'ailleurs la Commission européenne semble aller vers l'idée qu'il faut des infrastructures importantes pour la transition écologique en Europe, et voilà ce que l'on a fait, nous. Voilà ce qui a été fait.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe les Républicains indépendants.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Merci, Madame la Maire.

Très brièvement, un petit point de méthode et de fond d'ailleurs. Vous nous avez soumis deux projets de délibération : le premier qui propose une convention d'étude pour améliorer la connaissance du trafic sur le périphérique et de ses nuisances ; la seconde : une subvention d'investissement à l'association "Airparif" pour l'achat de matériels de mesure innovants de la qualité de l'air. Deux projets de délibération que nous allons évidemment voter.

Vous avez jugé utile de faire en plus, ou au prétexte de ces deux projets de délibération qui sont la base de tout, quand même savoir qui roule sur le périphérique et quelles nuisances cela cause, une communication, une communication au cours de notre séance budgétaire, ce qui, en démocratie, apparaît comme ailleurs, la session budgétaire, c'est la session fondamentale où les citoyens et les élus peuvent apprécier la qualité ou l'absence de qualité de la gestion de l'Exécutif, et les journalistes s'en faire l'écho.

La séance budgétaire est un moment sacré en démocratie. Pour la première fois, vous rompez ce qui n'est pas qu'une tradition républicaine, c'est vraiment le poumon, le cœur de la démocratie, on aura eu une communication, un débat sur l'égalité hommes/femmes qui est certes prévu par la loi mais qui aurait pu être organisé en novembre plutôt qu'en décembre, on aura les générations futures, on aura les Européens et on a le périphérique.

Tout cela, je rappelle, pour masquer le fait que, sur ce sujet essentiel, on aura eu deux décisions : l'une, c'est d'organiser une concertation avec les communes avoisinantes en toute fin de mandature, et deux projets de délibération pour demander les études. On a un service de "com" et on se dit qu'on doit pouvoir faire un peu de mousse autour de cela. Cela réussit, il y a eu quand même un ou deux articles. Mais franchement, ce n'est pas très sérieux.

Je voulais juste rappeler également que, contrairement à ce qui est sous-entendu dans la communication, notre groupe ne s'était pas associé au vote sur les conclusions de la M.I.E., et ceci notamment parce qu'elles ne se basaient pas sur des données actualisées sur la qualité de l'air. Enfin, ce n'était pas un rapport vraiment documenté.

Le deuxième point, c'est que nous estimons que la qualité de l'air, c'est bien sûr l'affaire du périphérique, mais ce n'est en aucun cas la seule affaire du périphérique.

Il nous paraît assez orthogonal de faire de la mousse sur des absences de décision sur le périphérique, et, dans le même temps, de proposer aux Parisiens et de faire voter le projet "Bercy-Charenton", malgré notre opposition constante et vraiment très motivée.

D'ailleurs, dans cette communication, on ne parle pas du tout de la question de la densité de l'habitat à proximité du périphérique, on comprend peut-être bien pourquoi. Donc créer au bord du périphérique, entre un faisceau ferroviaire et un autoroutier, une zone surdensifiée de six tours avec 4.000 logements ne nous paraît pas la meilleure idée, cherchez l'erreur.

Merci pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame la Présidente.

M. LAURET, pour le groupe DP.

M. Thomas LAURET.- Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, le groupe Démocrates et Progressistes est favorable à l'évolution du périphérique, comme nous l'avons exprimé dans notre participation à la M.I.E., mais de façon non dogmatique.

L'enjeu premier est la réduction de la pollution atmosphérique et l'incitation à la transition vers les véhicules propres. Mais il est souhaitable de ne pas ajouter des difficultés aux contraintes que subissent déjà les Parisiens et les Franciliens, et il ne faut pas non plus prendre des décisions qui viendraient étouffer le tissu économique qui subit déjà la réduction de la voirie parisienne.

Vous le savez, quand vous discutez avec les artisans et les commerçants, ils vous disent tous qu'ils ont réduit le nombre de chantiers et le nombre d'interventions qu'ils sont susceptibles de faire en une journée dans Paris. Il ne faut pas que cette difficulté vienne créer des problèmes sur l'ensemble de la zone dense.

Aussi, nous souhaitons qu'une à deux voies, lorsqu'il y a plus de trois voies, soient réservées aux véhicules propres, aux covoiturages et aux transports en commun bien avant 2024, et nous serons dans le soutien à toutes les mesures qui visent à décider la mise en place de voies réservées aux véhicules propres le plus vite possible. Pas besoin d'attendre les Jeux olympiques pour le faire s'il y a un consensus sur ce point avec l'ensemble des partenaires. C'est l'enjeu premier.

Mais nous ne pensons pas qu'il soit pertinent d'installer des feux tricolores sur le périphérique, pour permettre des traversées piétonnes, alors que seulement 10 % du périphérique est à la hauteur de la ville, 90 % étant soit en surplomb, soit enterré, ce que vous avez vous-même écrit et précisé dans le rapport. Cela, de notre point de vue, serait contre-productif en termes de fluidité comme de pollution d'ailleurs, à cause des freinages et des accélérations.

Ce serait aussi contre-productif en termes de bruit, car vous savez bien que ce sont les freinages et accélérations liés à des feux qui engendrent davantage de bruit dans Paris, et ce serait aussi le cas sur le périphérique.

Enfin, il ne nous paraît pas pertinent non plus de réduire systématiquement la vitesse à 50 kilomètres/heure, et l'argument d'une vitesse moyenne à 35 kilomètres/heure aujourd'hui est une ineptie mathématique, vous le savez bien. Il n'y a aucune raison de ne pas rouler à 70 kilomètres/heure quand le boulevard est fluide. On doit éventuellement moduler les vitesses en fonction de la densité. On a la possibilité, justement avec des capteurs et l'intelligence artificielle, de mettre en place cette modulation de vitesse, au moment de la journée où c'est le plus utile. Mais contraindre tout le monde à 50 kilomètres/heure et réduire du coup au global la fluidité du périphérique, au moment où ce n'est pas nécessaire, serait une erreur.

La concertation que nous appelions de nos vœux avec la M.I.E. est une excellente chose, et nous voterons cette convention d'étude, mais je doute que les collectivités partenaires soient sur une position dogmatique sur la question justement des feux tricolores et la question de la réduction de la vitesse. Allons à l'essentiel : si on veut

lutter contre la pollution et si on veut faire la transition écologique le plus rapidement possible, l'essentiel, encore une fois, ce sont des voies réservées aux véhicules propres.

Enfin, vous avez évoqué le Grand Paris Express. Il apparaît clairement qu'en 2017, le Gouvernement a trouvé un dossier non calibré et non financé. Prendre en compte le coût de l'endettement, il n'y a rien de plus normal quand on gère de façon sérieuse.

On peut avoir une relation distanciée vis-à-vis de la dette, on l'a vu dans le débat d'hier, mais prendre en compte le coût de l'endettement, c'est essentiel quand on met en place des structures extrêmement coûteuses au niveau national.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Mme MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais revenir aussi sur le rapport que notre Assemblée a approuvé et salué de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le boulevard périphérique. Et peut-être, par rapport aux deux intervenants précédents, revenir sur un certain nombre de choses qui faisaient consensus à l'époque et qui apparemment ne le font plus.

A l'occasion de cette M.I.E., j'avais présenté un certain nombre de préconisations de "Génération.s", qui avaient émergé dans un travail de six mois, qui n'étaient pas que celles de "Génération.s" puisqu'elles étaient partagées par la majorité, voire l'essentiel des membres de la Mission.

D'abord, réduire les nuisances sonores et atmosphériques. Je suis désolée, Monsieur LAURET, mais c'est en abaissant la vitesse à 50 kilomètres/heure qu'on peut le faire. Ce n'est pas juste l'argument que c'est en moyenne une vitesse à 35 kilomètres/heure, c'est juste que c'est la seule solution pour qu'il y ait moins de pollution de bruit et de l'air, et qu'il y a urgence à agir.

Une autre préconisation était aussi de diminuer le nombre de voies parce que, quand on diminue le nombre de voies, on diminue l'utilisation de la voiture individuelle, et bien sûr, ce n'est pas forcément pour les artisans et commerçants. C'est un drôle de raccourci de lier seulement l'économie au nombre de voitures qui circulent.

Préserver aussi le foncier, qui va être libéré par ces voies, de la spéculation foncière en assumant aussi la non-construction, en retrouvant la pleine terre et en végétalisant. Et bien sûr, avant tout, rendre aux citoyens le pouvoir d'imaginer leur périphérique de demain par des processus de concertation qui auront lieu de part et d'autre du boulevard périphérique. J'y reviendrai.

Depuis cette M.I.E., les six derniers mois nous ont montré la pertinence des constats des objectifs de la méthode mise en place suite à la M.I.E.

Nous avons eu les résultats de la consultation internationale des "Routes du futur" du Forum métropolitain, qui ont été exposées au Pavillon de l'Arsenal, et les visions qui en sont sorties réunissent aussi les axes saillants pointés par la M.I.E. Là aussi, je le redis : réduction du nombre de voies, réduction de la vitesse, réduction progressive de la place de la voiture individuelle, qui peut être remplacée par des transports en commun ou mutualisés. Et bien sûr, végétalisation des espaces publics plus agréables, réappropriés, et ainsi une logistique renouvelée.

Parallèlement, depuis aussi la rentrée, il y a eu deux réunions de l'Atelier du périphérique, parce qu'après avoir travaillé six mois à Paris, c'est désormais entre collectivités voisines que se situent les enjeux, avec également les services de l'Etat et de la Région. Ces ateliers ont prouvé la pertinence de cette méthode de gouvernance participative, en mettant tout le monde autour de la table et en mettant tout le monde face à ses responsabilités.

Ils ont permis de montrer d'abord les convergences qui sont nombreuses entre les projets, les visions, les expériences du périphérique qu'ont les habitants des différents territoires.

La M.I.E. avait constaté que nous manquions encore de données pour accompagner les évolutions souhaitées. La coopération met en commun des données des analyses supplémentaires entre les différents acteurs et permet de partager la méthodologie, et c'est sur cette base que le projet de délibération présenté est avancé.

C'est une première étape nécessaire qui va nous permettre d'avancer ensuite avec des conséquences concrètes sur l'utilisation du périphérique et les impacts socio-économiques des potentielles transformations.

Il faut aussi prendre en compte un certain nombre d'événements marquants qui ont eu lieu depuis la fin de la M.I.E. D'abord, la Z.F.E. métropolitaine au 1er juillet dernier, à l'intérieur de l'A86, qui prépare là aussi la transformation du périphérique ; la nouvelle étape dans la Z.F.E. parisienne avec le bannissement des véhicules Crit'Air 4. Cela s'inscrit dans un contexte où, cet été, nous avons vécu des épisodes caniculaires sans précédent, de nombreux pics de pollution de l'air et donc, je le répète, il y a urgence à agir et donc, urgence à baisser la vitesse sur le boulevard périphérique.

D'ailleurs, dans ce Conseil, la subvention à "Airparif", votée je l'espère aujourd'hui, améliore la caractérisation des particules fines dans leur étude et dans leur mesure. Elle permettra aussi d'identifier les principales sources d'émission. Elle va dans le sens du vœu que nous avions soumis à l'approbation de notre Conseil, pour renforcer le contrôle de la pollution de l'air aux abords du périphérique, y compris en matière de polluants non réglementés comme l'ammoniac ou les métaux lourds, de mieux identifier les leviers efficaces pour agir et réduire drastiquement et rapidement ces pollutions.

Et puis, ces données solides des scientifiques vont alimenter le débat public et la réflexion de chacune et de chacun, pour juger de la pertinence des actions à entreprendre.

Associés à un récit puissant, nous imaginerons notre ville autour d'une circulation piétonne, à vélo, en transport en commun, et non autour de la place démesurée de la voiture, comme elle s'est construite au XXe siècle.

Enfin, il faut voir les nombreux projets urbains qui sont pensés et réalisés à proximité du périphérique, pour recoudre le territoire de Paris et ses voisins. Là aussi, dans notre Conseil, seront soumis plusieurs projets de délibération importants qui vont concerner l'avenir à moyen et long termes du boulevard périphérique. Je pense à la porte de Montreuil, à Python-Duvernois qui symbolise le fait que le 20e, aujourd'hui, partage autant en commun avec Montreuil, Bagnolet et Les Lilas qu'avec les 11e, 12e et 19e arrondissements.

Au premier Atelier du périphérique, la maire de Malakoff a appelé à passer des mots et des vœux à l'action concrète et aux solutions. Vous, Madame la Maire, vous aviez auparavant justement rappelé la nécessité d'intégrer l'urgence climatique et sanitaire à notre politique urbaine. Vu l'urgence du sujet, nous nous réjouissons du rythme de travail continu et soutenu pour la nécessaire transformation du périphérique, puisque la troisième réunion de l'Atelier du périphérique aura lieu ce jeudi, et que nous votons deux projets de délibération importants dès maintenant.

L'Atelier du périphérique est un format qui fonctionne, une collaboration à la fois technique et politique dans l'intérêt des habitants et des habitantes de la Métropole.

Justement, ces habitants et ces habitantes ont, par cette mutation majeure, l'occasion d'agir, d'être dans le débat et d'être acteurs. C'est pourquoi la proposition d'une conférence citoyenne à l'échelle métropolitaine est une excellente initiative pour une première étape d'appropriation citoyenne des enjeux et du sujet. Elle va permettre d'avoir une vision du périphérique imaginée au plus proche des habitants, des riverains, des usagers. Elle va nourrir, et peut-être même bousculer des visions qui sont exprimées par des acteurs institutionnels aux différentes échelles.

Ce grand débat, nous le suggérons, pourrait prendre la forme à différentes échelles aussi d'événements culturels, d'expositions artistiques, des fêtes, des fermetures temporaires, bref, des expériences artistiques et citoyennes qui permettraient de faire émerger une vision d'avenir du boulevard périphérique comme un bien commun métropolitain. La puissance de la création artistique pourrait nous aider à l'imaginer différemment.

Dans le même temps, parce qu'il y a urgence, je le redis, mettons en place les mesures de réduction des nuisances, interdisons les camions les plus polluants, notamment ceux qui sont en transit, réduisons la vitesse, encourageons les franchissements et les cheminements plus faciles pour les piétons et les cyclistes. Conjuguer l'urgence pour la protection des habitants et des habitantes, et le temps plus long de l'implication citoyenne pour l'avenir du périphérique est donc une bonne formule.

Je suis persuadée que l'évolution du périphérique sera la grande transformation urbaine en Ile-de-France de cette première moitié de siècle. Réjouissons-nous de cette opportunité unique d'avancer vers la ville écologique. Emparons-nous de toutes les possibilités qu'elle offre pour révolutionner nos modèles. Transformer le périphérique, c'est s'inscrire dans l'alternative de la ville du tout-voiture, de la recherche de la rapidité qui finit par congestionner et polluer notre espace partagé.

Transformer le périphérique, c'est imaginer une ville où l'échelle de la proximité retrouve son sens, pour produire localement, consommer moins, et penser bien.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup.

Mme GALLOIS pour le groupe "100 % Paris".

Mme Edith GALLOIS.- Merci, Madame la Maire.

Je souhaite, tout d'abord, excuser ma collègue, Nathalie FANFANT, qui a participé à cette M.I.E., qui ne pouvait pas être là ce matin, et remercier l'ensemble de nos collègues qui ont beaucoup travaillé sur cette Mission. Je pense à son rapporteur, Eric AZIÈRE, qui s'est en particulier beaucoup investi dans cette Mission.

L'avenir de cet axe on ne peut plus structurant a malheureusement été négligé trop longtemps et les travaux fournis doivent pouvoir, nous l'espérons, nous aider à enfin avancer.

Le périphérique parisien est un anneau de trente-cinq kilomètres qui accueille, chaque jour, plus d'un million de véhicules. C'est donc un enjeu majeur de mobilité écoresponsable.

Force est de constater que, oui, il faut agir. Agir pour faire diminuer la pollution atmosphérique qui menace notre santé, mais aussi agir contre les nuisances sonores, qui sont aussi une forme de pollution, la pollution auditive,

sonore, véritable fléau pour celles et ceux qui vivent et travaillent aux abords du périphérique. La seule équation qui vaille, c'est celle qui permettra de résorber la congestion, et donc d'améliorer la fluidité de la circulation.

Mais faisons les choses à l'endroit. Nous ne considérons pas que l'interdit est synonyme d'efficacité, bien au contraire. Afin de ne pas congestionner encore plus Paris et de ne pas non plus déplacer la pollution ailleurs, nous devons offrir des solutions alternatives à la voiture et des solutions incitatives.

Nous portons depuis plusieurs années, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, le projet de développer massivement et rapidement les places de parking-relais gratuites et sécurisées aux grandes intersections routières et autoroutières, pour permettre à tous ceux qui le veulent de laisser leur voiture et de terminer leur trajet en transport en commun. C'est une mesure qui peut être financée conjointement, en partenariat avec la Région et l'Etat. Mais encore faut-il dialoguer.

Nous souhaitons également une mesure importante, celle d'interdire les poids lourds en transit de plus de 3,5 tonnes. Comment accepter que des véhicules de cette dimension, qui ne font que circuler sans s'arrêter, se retrouvent au milieu des Parisiens et des Franciliens qui viennent et qui partent de la Capitale pour leurs déplacements privés et professionnels ? C'est une aberration qui méritait, en effet, une réponse ferme. Il faut maintenant mettre en place cette mesure sans attendre, accompagnée des contrôles suffisants pour la faire effectivement respecter.

Nous soutenons aussi l'idée de dédier la voie de gauche aux véhicules propres, collectifs et d'urgence. Il s'agit d'une mesure positive et incitative. Ceux qui ont un comportement vertueux par le choix de leur véhicule ou par l'usage qu'ils en font doivent bénéficier d'un avantage, c'est normal.

Enfin, nous devons avoir de l'ambition pour nos portes, particulièrement inhospitalières, afin de faciliter la circulation des piétons et des cyclistes, dont je suis. Les portes et le périphérique étant en viaduc constituent un potentiel formidable de transformation afin d'en faire des sites plus verts, plus écologiques, ainsi que des lieux destinés à la création.

Comme sur de nombreux sujets, l'avenir du périphérique doit être abordé sous l'angle métropolitain, a minima. Une décision parisienne unilatérale, comme nous en avons un peu trop connu sous votre mandature, peut avoir des conséquences néfastes et irrémédiables sur les communes riveraines. Je pense ici, par exemple, à Autolib'.

Notre destin est commun. Je me félicite de la mise en place d'une conférence citoyenne à l'échelle métropolitaine, qui permettra à chacun de pouvoir décider et de construire.

J'ai une autre piste à vous formuler. On peut aller encore plus loin et travailler aussi avec les entreprises, et faire, à l'image de ce qu'a fait la Région Ile-de-France avec La Défense, un partenariat avec les entreprises pour favoriser, par exemple, le télétravail. Une bonne manière de désengorger le périphérique.

Je le disais en préambule et je conclurai sur ce point : l'avenir du périphérique, c'est un enjeu majeur de mobilité métropolitaine écoresponsable. C'est la raison pour laquelle il est de notre responsabilité de faire de la lutte contre la pollution et le bruit, une priorité sans dogmatisme, mais dans l'intérêt général.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci. J'espère que vous veillez aussi à l'intérêt des Parisiens par rapport à la question de la pollution. J'adore quand on nous explique que la pollution serait créée ici, et qu'il ne faut pas la transposer ailleurs. Madame, soyons sérieux.

Comment marchent les phénomènes de pollution ? Les voitures viennent, créent de la pollution sur Paris, et je le dis ici, si les élus parisiens ne sont pas conscients de la nécessité d'œuvrer pour que les Parisiens, petits, grands, moyens, ne soient plus pollués et soumis à des risques de maladie qui conduisent aussi, parfois, pour 2.500 d'entre eux par an, à la mort, écoutez, il faut être sérieux ! Après, chacun doit prendre ses responsabilités. Chacun doit prendre ses responsabilités. L'enjeu numéro 1, c'est un enjeu de pollution et de santé publique.

Moi, Maire de Paris, la santé des Parisiens m'importe avant toute autre chose et toute autre considération, vous voyez, toute autre considération. Je ne considère pas que ce sont les Parisiens qui créent la pollution qui, ensuite, irait se déverser sur le reste de l'Ile-de-France. C'est un peu plus compliqué que cela.

Tout à l'heure, notre collègue Laurence GOLDGRAB nous en parlait, notamment de l'intervention de Bruno HOUSSET sur les risques de cette pollution atmosphérique pour les Parisiens. Je vous assure, il faut sortir de vos enfermements, parfois un peu dogmatiques, sur cette question.

Monsieur Eric AZIÈRE, merci.

M. Eric AZIÈRE.- Après cet échange, je vais essayer de ramener un peu de l'esprit de la M.I.E. sur cette Assemblée.

D'ailleurs, on peut se féliciter de voir à quel point une M.I.E. peut être quand même quelque chose d'utile en l'occurrence, parce que, sur cette réflexion qui a été l'objet de la Mission d'Information et d'Evaluation, c'est-à-dire penser l'avenir du périphérique, ses mutations, ses changements d'usage et sa meilleure intégration dans le tissu

urbain, finalement, on s'aperçoit qu'on a réussi à donner là un premier coup de pioche d'un chantier qui va nous occuper. La chance que nous avons eue dans cette M.I.E., entre autres d'être présidée par Laurence GOLDGRAB, ce qui était déjà une chance importante, moi-même d'être rapporteur pendant six mois...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Deuxième chance.

M. Eric AZIÈRE.- … c'est que finalement, nous avons réussi, tous groupes politiques confondus, à dégager un constat commun, et cela est très important.

J'entendais les différentes expressions ce matin. Gentiment, je mets en garde chaque groupe, chaque sensibilité politique, contre la recherche forcenée d'une différenciation sur l'approche qui est la nôtre. Non, il y a eu un consensus absolu dans le cadre de cette M.I.E. C'est un constat commun qui a permis d'aller très vite sur la formulation de préconisations opérationnelles.

Ce serait donc dommage de transposer les échos habituels des débats de la salle du Conseil de Paris, qui sont forcément un peu plus polémiques, avec plus de relief, et les substituer à ce qui a été l'état d'esprit de la Commission qui était quand même un état d'esprit extrêmement contributif, comme l'ont montré plus tard d'ailleurs les ateliers sur le périphérique.

La conclusion de cette M.I.E., c'est de permettre d'autoriser un nouvel horizon pour le périphérique, penser un nouveau paysage possible, urbain, à Paris et à sa Métropole, en en faisant un axe apaisé, partagé et, à plus long terme, sans doute végétalisé.

Cet esprit de consensus est suffisamment rare pour que l'on en tienne compte, même si on rentre dans une période électorale. Ce n'est pas un sujet que parisien, c'est aussi un couloir de circulation. Jean-Louis MISSIKA a pour habitude de dire que ce sont les parties communes de l'agglomération métropolitaine. Raison de plus pour essayer d'être intelligent jusqu'au bout.

Deuxièmement, la chose qui nous a guidés, ce sont les trois conclusions immédiates de ces travaux qui ont été de relever d'abord un impératif de lutte contre la pollution. Le sujet numéro 1 est bien celui-là : la pollution atmosphérique et sonore. On ne pouvait le faire qu'en réduisant le nombre de voies, en ouvrant une voie réservée pour les transports en commun, les véhicules partagés, les véhicules propres, en abaissant bien sûr la vitesse de circulation. Il n'y a pas 36.000 moyens de la baisser. Je ne crois pas que l'on puisse, en fonction des segments du périphérique, augmenter ou baisser la vitesse. Il ne s'agit pas tant d'abaisser la vitesse de circulation pour pénaliser les automobilistes, mais au contraire, augmenter la vitesse moyenne de déplacement sur le périphérique, bien sûr en détournant les poids lourds en transit, mais aussi en réduisant l'exposition surtout des 400.000 riverains, qui habitent de part et d'autre du périphérique et qui subissent au quotidien le flux ininterrompu du million de véhicules qui empruntent chaque jour le périphérique.

Deuxième objectif, à moyen terme, c'est de réduire la circulation automobile sur le périphérique en favorisant les modes alternatifs, avec évidemment le Grand Paris Express. Je ne suis pas sûr que le premier tour de table financier était aussi solide qu'on pouvait le penser. Depuis le début, on voit bien qu'il y a une précarité assez grande sur les moyens qui y seront consacrés. Mais il est indispensable parce que, sans alternative, il n'y aura pas d'apaisement, il n'y aura pas de réduction de la circulation. Il n'est pas le seul, il y a aussi le Plan Vélo métropolitain et, évidemment, toutes les incitations qui peuvent être faites pour réduire les déplacements domicile-travail : en encourageant le télétravail ou le développement d'une filière logistique propre.

Troisième étape à plus long terme, non pas pour gagner du temps, je reviendrai sur la notion de temps qui est très importante dans l'avenir du périphérique, c'est aménager ses abords. C'est dans ce cadre que doivent s'inscrire les projets de requalification des portes de Paris. On a parlé - Jérôme DUBUS a raison sur ce plan - du traitement des arrivées d'autoroute ou encore les projets de mise en valeur du périphérique au moyen d'éclairage ou d'œuvres artistiques.

Notre M.I.E. a fait le choix de garder ouverts les champs des possibles, Madame la Maire, en imaginant une infrastructure apaisée de transports non polluants qui pourrait prendre la forme d'une couronne urbaine, privilégiant les espaces verts, les espaces de respiration où cohabiteraient, dans l'idéal, mobilités douces et nouvelles formes urbaines.

Il y a un impératif de lutte contre la pollution, un devoir de concertation, et c'est là où s'inscrit aujourd'hui le soutien que nous apportons à la proposition et au projet de délibération que vous faites. Je rajoute toujours un droit à l'expérimentation. En effet, il y a beaucoup de choses sur lesquelles nous n'avons pas les idées totalement arrêtées. La plupart des experts que nous avons rencontrés sont souvent prudents sur les préconisations. Ouvrons-nous, comme d'autres l'ont fait ailleurs dans d'autres villes, le droit à l'expérimentation. Si on se trompe, on reviendra en arrière, mais surtout, que ceci ne nous empêche pas d'agir.

Je voulais reprendre ce que vous nous proposez, c'est-à-dire un approfondissement des études et la concertation pour mettre en œuvre les expérimentations en lien direct avec les citoyens - c'est évidemment ce que la M.I.E. avait initié - et, deuxièmement, que ce soit de façon concertée en partenariat avec les communes limitrophes, les départements de la Petite couronne et toutes les collectivités publiques qui prennent part à la gouvernance de la Métropole.

Il est intéressant de noter que les deux projets de délibération rattachés à cette communication sont les réponses aux premières préconisations du préalable que nous avions mis avant les premières préconisations, dans les conclusions de la M.I.E. Je dois dire qu'il y a un respect de la feuille de route de la M.I.E. jusque-là, qui me paraît assez exemplaire.

Puis, l'actualisation des bases de données existantes était la deuxième remarque préalable. Nous avons travaillé sur des bases de données qui datent d'il y a une dizaine d'années, qui étaient celles qui nous ont été fournies par ceux qui gèrent l'infrastructure, par l'APUR, etc. C'est évidemment important de pouvoir légitimer les préconisations que nous proposerons à nos concitoyens sur des études récentes et non pas sur des études anciennes.

Six mois après la remise de notre rapport, les choses évoluent dans un nouveau contexte, et là aussi, je m'en réjouis, c'est celui du Forum métropolitain du Grand Paris, qui a présenté les travaux des quatre équipes sélectionnées. Cette consultation a un grand mérite, parce qu'elle nous invite à réfléchir à une nouvelle échelle, qui n'est plus seulement celle de la Métropole, mais celle des grands territoires, celle de la Région. C'est l'échelle pertinente, parce qu'évidemment, l'idée n'est pas, en apaisant la circulation sur le périphérique, d'aller asphyxier la Grande couronne. Ce serait idiot. Là encore, la conférence métropolitaine est la meilleure garantie que nous puissions coordonner un plan de circulation, qui redonne à tout le monde un peu d'oxygène.

La seconde actualité, c'est le lancement de l'Atelier du périphérique, dont les deux premières réunions se sont déroulées en juillet et en octobre, dont la troisième est prévue pour ce jeudi. Je me félicite de la tenue de ces ateliers du périphérique. C'est là encore une traduction de la M.I.E., et c'est une excellente chose.

Il faut imaginer que, dans ces ateliers, on reçoit les maires des communes autour de Paris. On a parlé tout à l'heure de ce qui va être conclusif sur l'aménagement des portes de Paris, sur les réflexions, sur la mutation du périphérique. Mais il faut aussi entendre le maire de Neuilly parler des Allées de Neuilly, il faut entendre le vice-président de Plaine Commune développer ses projets autour de Paris, il faut entendre Gérard COSME, le président de "Est Ensemble", parler du Parc des Hauteurs. C'est très intéressant, car chacun y a été de son projet autour du périphérique. Ce qui peut dessiner, à terme, une zone d'aménagement, en tout cas un programme d'aménagement autour de Paris sans précédent.

Si cela continue comme cela, toutes les communes riveraines vont broder, autour du périphérique, un nouveau tissu urbain qui va peut-être être une façon de recoudre définitivement cette cicatrice. C'est ce foisonnement de projets que je trouve absolument formidable. Je vous engage à assister aux ateliers du périphérique.

Pour respecter mon temps de parole et ne pas être trop long, je dirais qu'après les ateliers du périphérique, pour rester dans cet esprit de cogestion de la mutation du périphérique, il faudrait espérer que l'on trouve une traduction qui maintienne un comité de pilotage. On peut comprendre que la Ville de Paris n'ait pas envie de partager complètement sa copropriété. Mais encore une fois, le souhait que nous avions porté, c'était qu'il y ait vraiment un Exécutif partagé.

Dernier point, depuis hier, j'entendais le groupe Ecologiste, je vous ai entendu, Madame la Maire, dire en permanence que l'on a dix ans pour réagir et éviter les conséquences du réchauffement climatique et réussir la transition écologique, je pense qu'il faut arrêter de le dire c'est une conviction récente, je vous rassure. Mais en toute lucidité, compte tenu des pesanteurs qui sont celles qui font bouger les grandes politiques publiques, je ne suis pas sûr que l'on ait encore véritablement dix ans. Je pense qu'il faut se mettre dans l'urgence, dans l'immédiateté. J'ai l'impression qu'on est aujourd'hui en zone rouge, sur ce sujet.

Quand on a fait le conseil citoyen, j'ai présenté les préconisations comme rapporteur de la Commission à nos concitoyens réunis ici dans cette salle du Conseil. J'y étais un peu sur la pointe des pieds parce que je craignais les réactions sur la réduction de la vitesse, sur la voie dédiée, sur la systématisation du co-voiturage. J'ai évoqué l'expérimentation 2024 et les Jeux olympiques, que l'on pourrait commencer par là. Ce que j'ai entendu en retour, ce sont les Parisiens qui m'ont dit : "Monsieur AZIÈRE, tout cela, c'est très bien, mais pourquoi on ne commence pas tout de suite ?" Je dois dire que cela a été pour moi une prise de conscience de me dire finalement, ce sont eux qui ont raison. On est dans l'urgence. Ce n'est pas sur la pointe des pieds qu'il faut aller, mais dans des starting-blocks. Alors, au travail ! Et comme aurait dit sœur Emmanuelle : "Yallah ! Yallah !"

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Eric AZIÈRE. Ces dix ans que nous sommes nombreux à reprendre, ce sont d'abord 15.000 scientifiques du monde entier qui ont dit qu'il restait dix ans, non pas pour se décider à agir, mais pour transformer les choses. C'est-à-dire que les décisions doivent être prises tout de suite. C'est pour cela que, tout à l'heure, je parlais aussi de la tension qu'il y a sur le temps. A un moment donné, il faut passer à l'acte. La discussion sur la pollution, que l'on a eue pendant trois ans, sur la question, par exemple, des voies sur berges ou des pistes cyclables, imaginez que l'on ait décidé de ne pas le faire. Imaginez juste une seconde que l'on ait décidé de ne pas le faire parce que les oppositions étaient trop nombreuses. Vous vous rendez compte de la responsabilité que l'on aurait prise ? Vous vous rendez compte vraiment de la responsabilité que l'on aurait prise, au regard de la connaissance que nous avions, au moment où nous avons pris ces décisions, de l'impact de ces pollutions sur la santé des Parisiens ?

C'est quelque chose de dramatique. Bien sûr, il faut concerter, discuter, mais vous le savez puisque vous êtes aussi des responsables, des élus, que ce travail est un travail qui montre l'attachement et le souci d'avancer ensemble. Il y a un moment où il faut passer à l'acte. Et ce passage à l'acte ne peut pas être en permanence retardé, au motif qu'il faudrait encore prendre le temps de convaincre ceux qui ne sont toujours pas convaincus que l'on a dix ans pour transformer les choses. C'est cela, le sujet.

On est au moment le plus difficile de notre histoire commune, pas seulement pour Paris, à savoir que l'on est au cœur des transformations qui doivent se faire de façon accélérée, en prenant toutes les précautions de ne laisser personne sur le bord du chemin, mais de façon accélérée, parce que, si on ne le fait pas maintenant, dans dix ans, il sera trop tard pour acter ces décisions. C'est cela, le sujet que l'on a.

Je voulais ajouter un deuxième point, mais je pense que Christophe et Jean-Louis le diront. Dans les éléments de connaissance de la pollution, vous savez que l'on avait, et vous l'avez dit, un système très obsolète. C'est pour cela que l'on va conduire d'autres études. Il faut intégrer dans ces autres études, deux choses.

D'abord, le dispositif "Pollutrack", que l'on a fait en poussant un peu" Airparif", qui était accroché à ses trois capteurs fixes dans Paris et un algorithme qui permettait de faire les extrapolations sur la pollution. On a dit que les algorithmes, c'est bien, mais peut-être que l'on peut aller vérifier. Heureusement que l'on a fait cette vérification avec "Pollutrack", parce qu'on voit des choses extrêmement intéressantes sur les niveaux de pollution aux particules fines, liées aussi à une façon d'orienter la ville, de construire, d'avoir à certains endroits des murs qui empêchent les vents, etc. "Pollutrack", c'est quelque chose de très important dans notre dispositif de connaissance.

Deuxième chose, nous avons mené, avec le C40, une étude, qui a été présentée d'ailleurs à Copenhague, sur la corrélation entre trafic automobile et pollution. En effet, paradoxalement, on avait des études sur le trafic et des études sur la pollution, mais jamais la corrélation des deux. Grâce au C40, on a pu avoir maintenant cette étude, qui va d'ailleurs être utilisée dans toutes les autres villes du C40. C'est-à-dire que la méthode expérimentée sur Paris est une méthode qui va pouvoir être extrapolée, et permettre de comparer les grandes villes entre elles, parce qu'il y a une corrélation entre trafic automobile et pollution, ce que l'on nous a nié quand même. Je me souviens du temps où on a commencé à lancer tous les programmes de cette mandature sur la question des mobilités et de la lutte contre la pollution, on nous expliquait que plus de voitures, c'était moins de pollution.

Aujourd'hui, je pense que le sérieux scientifique de toutes ces études ne permettra plus de dire ce genre de chose, au contraire, de nous mettre dans une réalité que l'on partage, et donc dans une action que l'on veut déterminée, mais je sais que vous l'êtes. En tous les cas, je vous remercie beaucoup pour les apports qui sont les vôtres dans ce travail, notamment sur le périphérique parisien.

Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, qu'ajouter après votre intervention, celle de Laurence GOLDGRAB, qui présidait la M.I.E., et celle d'Eric AZIÈRE, qui en était le rapporteur. J'ai eu pour ma part, le plaisir de participer, même si ce n'était pas à toutes les séances, à cette M.I.E.

Je remarque simplement qu'il faudra que les paroles, ici, se traduisent aussi pour être crédibles en engagement cohérent dans la prochaine campagne électorale qui arrive très bientôt.

Cette communication, aujourd'hui, dont je tiens à dire qu'elle n'a pas du tout fait d'ombre au débat et au vote du budget hier, nous permet de faire le bilan de la concertation engagée sur l'avenir du boulevard périphérique depuis un an environ, au Conseil de Paris, et cela, justement sans attendre et remettre toujours à plus tard.

Elle remet utilement en perspective l'action que Paris mène avec les communes voisines, notamment sur ce sujet, et les deux projets de délibération qui sont annexés à cette communication, sont importants, qu'il concerne la convention d'étude avec l'Etat et l'ensemble des partenaires, ou qu'il concerne la subvention à "Airparif" pour l'achat de matériels de mesure de la qualité de l'air.

Depuis le début de ce mandat, la question des déplacements est au cœur de notre action et de nos débats. Si ce sujet est central, c'est qu'il touche tous les aspects de la vie quotidienne des Parisiens, des usagers de Paris, tout en étant au cœur de la lutte contre la pollution et le réchauffement climatique.

En nous concentrant aujourd'hui sur le périphérique, nous sommes sur un objet qui est absolument essentiel, à la fois dans l'organisation de Paris, et aussi - Laurence GOLDGRAB le disait tout à l'heure - dans l'action de lutte contre la pollution. Parce que nous l'avons constaté lors de la présentation du rapport et des préconisations de la M.I.E. sur le périphérique, c'est l'axe routier qui dégage le plus de pollution en Ile-de-France.

Je ne reviendrai pas sur les échanges que nous avons eus déjà, il y a quelques mois ici au Conseil de Paris, alors que nous avions débattu de préconisations concrètes qui avaient rencontré un large accord des groupes politiques, et que nous commençons donc aujourd'hui à mettre en œuvre.

Je tiens d'ailleurs à rappeler que le groupe Socialiste et Apparentés avait, à cette occasion, avancé l'idée de mettre en place un organe de concertation associant la Ville et les communes voisines, une concertation évidente et indispensable, car il ne peut en aucun cas s'agir pour Paris de réfléchir et de décider seule.

Comme nous l'avons vu depuis d'ailleurs, Paris n'est pas seule à réfléchir à cette question. Rappelons la consultation internationale lancée dans le cadre du Forum métropolitain du Grand Paris, qui a fait l'objet d'une exposition au Pavillon de l'Arsenal notamment.

Vous avez souhaité, Madame la Maire, mettre en place un atelier du périphérique, instance de gouvernance partagée, qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés pour étudier les propositions liées à ce périphérique. Deux réunions se sont déjà tenues à Malakoff et à Neuilly-sur-Seine, avec l'appui très précieux de l'APUR.

Je rappellerai très rapidement les enjeux de cette réflexion : santé publique, continuité urbaine entre Paris et les communes voisines, transformation de l'autoroute urbaine qu'est le périphérique en futur boulevard urbain, ainsi que nous le préconisions dans la M.I.E.

La question de la santé publique est absolument essentielle. Vivre à proximité d'un axe routier aussi important augmente très sensiblement les cas d'asthme chez l'enfant. Et nous le savons, nous avons fait de notre combat contre la pollution, une priorité de ce mandat, mais il faudra évidemment qu'il se poursuive sans attendre dans le mandat prochain.

L'adoption du premier Plan Climat a fait de Paris, une ville pionnière, là aussi sur ce sujet. Le nouveau Plan Climat Air Energie a été adopté en mars 2018. Il définit une vision à long terme, et nous devons le mettre en œuvre pour faire de Paris, une ville neutre en carbone en 2050. Si les objectifs sont ambitieux, il faut donc tout mettre en œuvre pour les atteindre.

Il faut aussi d'ailleurs pouvoir les évaluer, et je souligne ici évidemment l'importance de la subvention de 660.000 euros à "Airparif", qui permettra notamment l'achat de matériels de mesure innovants de la qualité de l'air. Car il apparaît aujourd'hui nécessaire d'affiner notre surveillance de la qualité de l'air, en tenant compte des avancées technologiques et scientifiques qui modifient la nature des polluants pris en compte, avec notamment les particules ultrafines.

Ainsi, "Airparif" a proposé qu'une cartographie spécifique aux abords du périphérique soit dressée, prenant en compte ces particules ultrafines. C'est là aussi un constat, ou plutôt une nécessité que nous avions mise en avant lors des auditions menées dans le cadre de la M.I.E. Il est aujourd'hui indispensable que Paris se dote de ces nouveaux outils, et les implante d'abord aux abords du périphérique, avant d'en cartographier et d'en rendre publics et accessibles à tous les résultats.

Enfin, si l'enjeu de santé publique est une évidence, la M.I.E. a montré que nous devions travailler sur l'infrastructure périphérique elle-même. La signature d'une convention d'étude avec l'Etat, la Région, Ile-de-France Mobilités, la Métropole du Grand-Paris, les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, est là aussi la mise en œuvre d'une des préconisations.

Ainsi, les travaux qui seront menés dans ce cadre permettront notamment de mieux comprendre et de mieux envisager l'évolution du rôle du périphérique dans le réseau routier francilien, et de tester les instruments de mesure permettant aussi la mise en place de politiques de mobilités du futur.

Sur cette dernière question, d'ailleurs, de mobilités du futur, je crois qu'il s'agit là d'une question qui est vraiment très importante, et les sujets sur lesquels nous ne manquerons pas d'avoir des débats, j'en suis sûr, dans les semaines à venir. Car, oui, cette autoroute urbaine, qui a près d'un demi-siècle aujourd'hui, doit se transformer radicalement pour devenir un boulevard urbain qui donnera toute sa place aux mobilités douces, aux transports en commun, et qui cassera la frontière que nous connaissons encore aujourd'hui entre Paris et sa périphérie.

Travailler en étroite concertation avec nos partenaires, avoir une cartographie scientifique de la pollution sur et aux abords du périphérique, avoir une connaissance précise de l'usage qui est fait de cet axe routier, telle est donc la méthode que nous mettons aujourd'hui en place, et évidemment notre groupe ne peut que s'y associer pleinement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ.- Merci.

Madame la Maire, chers collègues, les écologistes l'ont rappelé en juin 2019, lors de l'adoption par notre instance du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation qui portait sur le périphérique. Cet axe routier, véritable autoroute urbaine, est le symbole du désastre écologique et sanitaire provoqué par une politique tournée vers le tout-voiture individuel.

Sans surprise, le constat reste le même, six mois plus tard : 1.1 million de véhicules par jour sur 150 hectares au sol, un trajet moyen de 5,5 kilomètres qui coûte à la Ville environ 4 centimes par trajet, soit un coût de plus de 10 millions d'euros sur le budget de cette mandature.

Le périphérique, ce sont les chiffres qui en cachent d'autres. Tous les jours, ce sont au moins 100.000 personnes qui souffrent des pollutions sonores, visuelles, mais surtout de l'air, que le périphérique génère. Rappelons-le, la pollution de l'air est la deuxième cause de mortalité évitable dans notre pays.

L'exposition aux particules fines peut réduire l'espérance de vie de deux ans, dans les grandes villes. De plus, d'après "Bruitparif", les pollutions sonores dues aux transports causent en moyenne, pour les habitants de la Métropole du Grand Paris, une perte de dix mois de vie en bonne santé au cours de leur existence.

A lui seul, le périphérique génère 37 % des émissions de dioxyde d'azote et 35 % des particules fines du secteur du transport routier à Paris. Le périphérique doit donc être abordé en premier lieu, comme un enjeu majeur de santé publique.

D'ailleurs, les écologistes sont les premiers à être mobilisés sur le sujet depuis des années, tant par des actes militants, comme en témoigne l'opération "Carré vert" en 2008, visant à bloquer la circulation sur le périphérique. A cette époque, les écologistes revendiquaient déjà la transformation du périphérique en boulevard urbain, accueillant d'autres modes de transport et d'autres usagers, comme les transports en commun, taxis, piétons, cyclistes.

Par nos actions au sein même de cet hémicycle, rappelons, par exemple, que ce sont les écologistes qui ont demandé la réduction de la vitesse de circulation afin de faire baisser tant les nuisances que les pollutions générées par les moteurs. "La Nuit blanche 2019" sur le périphérique, qui a par ailleurs été plébiscitée par les Parisiennes et les Parisiens, s'est faite également sous l'impulsion des écologistes. Nous avons la conviction que ce type d'événement s'apparente à de petites révolutions culturelles, permettant au plus grand nombre d'imaginer le périphérique autrement que ce qu'il est aujourd'hui, à savoir des kilomètres de béton destinés à l'unique usage de la voiture.

Le périphérique, c'est aussi une grande balafre dans le tissu urbain qui enceint Paris et coupe la Capitale de ses voisins. C'est pourquoi les métropolitains, qui utilisent et subissent les nuisances du périphérique, sont tout aussi légitimes que les Parisiens à prendre part aux décisions sur l'avenir de cette infrastructure.

De plus, cet espace de marge concentre des populations très fragiles. C'est encore le cas actuellement : exilés et S.D.F. trouvent souvent refuge aux abords et sous le périphérique, et ces publics doivent être accompagnés et ne pas être laissés pour compte.

Lors de la M.I.E., les écologistes se sont battus pour stopper toutes les constructions aux abords du périphérique, tant qu'il revêt encore cette fonction d'autoroute urbaine. Mais nous avons été bien seuls à souligner l'urgence de ce moratoire. Dans les contributions à la Mission d'Information, nous avions proposé, de 2019 à 2024, de prendre des mesures d'urgence sanitaire, en particulier le déclassement de cette autoroute en boulevard urbain, afin de réduire sa vitesse et imaginer de nouveaux usages, comme son ouverture aux cyclistes et autres mobilités douces et actives.

Rappelons quand même que la vitesse moyenne, sur 24 heures où les bouchons des heures de pointe sont lissés avec le reste de la journée, est de 40 kilomètres/heure, encore en deçà des 70 kilomètres/heure réglementaires. Le déclassement donc ne changera rien à la situation actuelle du périphérique. Il faut, dès aujourd'hui, limiter la vitesse sur cet axe à 50 kilomètres/heure pour en réduire les nuisances.

Entre 2024 et 2030, il faut entreprendre concrètement des réalisations urbanistiques, notamment pour faire du périphérique d'hier un boulevard urbain vert et habité. Dès 2024, il faut mailler cet espace de véritables îlots de vie et de nature, au service et dédiés au confort de tous les métropolitaines et métropolitains, faire de ces 150 hectares un espace métropolitain de résilience et d'adaptation de la ville au changement climatique.

Pourtant, dans le projet de délibération DVD 120 intitulé "Avenir du boulevard périphérique : premier bilan de la concertation", il est écrit que la Ville de Paris mènera, entre autres, des initiatives de réduction massive de la pollution environnementale et sonore, via notamment des aménagements envisagés et des innovations technologiques pour la dépollution sous forme d'expérimentation.

Ce n'est pas ce sur quoi nous avions atterri pendant la M.I.E. Si nous entamons rapidement le travail de transformation du périphérique, nous ne comprenons pas l'utilité de dépenser des millions d'euros pour des dispositifs visant à répondre à la catastrophe écologique et sanitaire générée par l'usage qui en est actuellement fait, qui devrait s'atténuer puis disparaître, une fois la transformation initiée. Ce sont des pansements très onéreux sur une jambe de bois.

Ce qu'il faut, c'est d'ores et déjà commencer à investir massivement dans la transformation totale du périphérique. Bien évidemment, ces transformations devront se faire parallèlement au développement des transports en commun, tel que le Grand Paris Express. Car, aujourd'hui, on le sait, seulement 5 % des trajets effectués quotidiennement sur le périphérique partent et arrivent à Paris. Toutes décisions que nous prenons en tant que

propriétaire impacteront autant, si ce n'est davantage, nos voisins et l'ensemble des habitants de la Région Ile-de-France.

Point de rencontre entre Paris et la couronne, il est impératif de penser l'avenir du périphérique ensemble. C'était l'objet du vœu que mon groupe avait déposé en juin 2019, demandant la tenue d'une grande concertation au sujet du périphérique.

Il nous semble nécessaire d'obtenir un consensus entre tous les territoires de la Métropole sur la nécessité de transformer le périphérique, car sa transformation aura un impact, pendant plusieurs décennies, sur l'ensemble de la métropole. C'est l'objet de l'Atelier du périphérique, et nous nous en réjouissons.

Nous manquons cruellement de chiffres et de données qualitatives sur l'usage du périphérique et, en ce sens, il nous semble nécessaire de mener des études avec tous les partenaires concernés, afin d'ajuster au mieux nos politiques publiques communes pour permettre à cette autoroute urbaine de muter vers un boulevard urbain, accueillant des mobilités douces et actives, et à terme, qui pourra même être habité et végétalisé. Nous saluons donc la signature de la convention d'étude avec nos différents partenaires.

Sur la méthode néanmoins, nous avons des appréhensions. En effet, page 7 de la convention, il est écrit qu'il a été choisi de recourir à la reconnaissance par caméras et analyses d'images afin de compter le nombre d'usagers par véhicule.

La loi LOM ainsi que la loi Olympique ouvrent la voie à des usages futurs incertains de ces dispositifs de comptage. Notre Ministre de l'Intérieur se dit lui-même très heureux que l'on puisse travailler sur l'expérimentation de la reconnaissance faciale à Nice, en saluant l'ambition sécuritaire du maire Christian ESTROSI. Alors, si nous installons des dispositifs de reconnaissance par caméras, capables de compter le nombre de passagers par véhicule, caméras qui seront à même de surveiller et reconnaître ces mêmes personnes dans une logique toujours sécuritaire, les écologistes craignent une dérive sur l'usage futur de ces caméras. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur le projet de délibération DVD 119.

Enfin, le dernier projet de délibération rattaché à ce débat, le SG 72, vise, lui, à augmenter la subvention versée à "Airparif" pour son travail de mesure de la qualité de l'air. "Airparif" est devenue une véritable sentinelle, et nous avançons ensemble pour adapter au mieux l'action de la Ville sur cette question.

Nous nous réjouissons donc de cette hausse importante de la subvention versée à cet organisme, sans lequel nous aurions pris davantage de retard que nous en avons déjà dans l'adaptation de notre Ville à la protection des Parisiennes et Parisiens, face à la pollution de l'air. Les subsides versés permettront notamment d'affiner notre connaissance de certains polluants de l'air, comme les particules ultrafines, l'ammoniac ou les métaux lourds. Ces composants sont reconnus comme des nouveaux polluants dont la nocivité est maintenant avérée.

En plus de continuer à éveiller les consciences encore sceptiques sur le sujet de la qualité de l'air et du danger que la ville carbonée nous fait courir à tous, tout en contribuant au désastre écologique, ces résultats permettront, je l'espère, de parfaire notre rôle de collectivité dans la protection de ses habitants et de l'environnement.

Vous l'aurez compris, les écologistes continueront à porter un projet ambitieux de transformation du périphérique, une réelle vision du périphérique de demain, qui répond à l'impératif écologique, qui offre un cadre de vie désirable à ceux et celles qui vivent au plus près de cette autoroute urbaine. Boulevard urbain végétalisé, ceinture verte habitée, ou encore création de bassins de vie verts et cyclables, cette transformation, nous souhaitons la faire en concertation avec les riverains et les riveraines, et tous les acteurs impliqués, concernés par le sujet, car les pollutions et le dérèglement climatique nous obligent à agir vite pour adapter notre ville aux enjeux à venir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Mme SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET.- Je vais peut-être briser un peu le consensus, mais j'estime, oui, que le modèle du périphérique, de l'autoroute aspirateur à bagnoles est totalement dépassé, mais avec lui, le modèle d'aménagement du territoire de la Métropole dite attractive. Or je vous entends, mes chers collègues, parler du périphérique, mais pas de la cause du périphérique. Mais c'est sur la cause qu'il faut aussi agir. Pourquoi y a-t-il plus d'un million de personnes qui viennent tous les jours à Paris y travailler ? A la fois parce qu'elles ne peuvent pas y vivre du fait de la spéculation et parce que Paris est excédentaire en logement du fait de la logique même de l'attractivité du territoire.

Donc la question qui doit nous être posée, ce n'est pas simplement : imaginons la transformation du périphérique en boulevard urbain, imaginons ce que l'on va en faire, mais d'abord comment repenser l'aménagement du territoire pour se passer du périphérique ? Parce que sinon, vous agissez sur les conséquences et vous n'agissez pas sur les causes.

S'il est vrai qu'il suffit bien souvent de rajouter des bretelles aux autoroutes urbaines pour rajouter de la bagnole, il ne suffit pas de supprimer des autoroutes pour supprimer de la voiture. A un moment donné, il faut se

poser la question : pourquoi les distances domicile-travail s'allongent-elles sans cesse inexorablement ? Parce que nous sommes, avec le périphérique, sur une frontière, une ségrégation spatiale et sociale des territoires.

Une fois que l'on a dit cela, il est essentiel de préserver aussi le corridor de biodiversité qu'il peut incarner, ne pas construire et bétonner sur les talus, comme je crains qu'on le fasse sur l'aménagement de la porte de Montreuil, et surtout ne pas voir la fin du périphérique et sa transformation comme une opportunité pour ensuite faire de la spéculation à travers des appartements à plus de 15.000 euros, comme c'est le cas sur le projet Masséna Bruneseau, avec des tours d'habitation. En attendant, bien évidemment, il faut baisser la vitesse pour baisser la pollution sonore et atmosphérique et réduire le nombre de voies. Mais il faut absolument prendre en compte l'ensemble.

Cette conférence citoyenne métropolitaine doit permettre de repenser l'aménagement du territoire pour une métropole polycentrique. Et surtout, n'oubliez pas, ce sont des hommes et des femmes qui utilisent et qui subissent le périphérique, souvent issus des mêmes classes populaires, que ce soient ceux qui sont condamnés à y vivre aux alentours, que ce soient ceux qui sont condamnés de venir travailler à Paris alors qu'ils ne peuvent y vivre.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame SIMONNET.

Dernière oratrice de ce débat, Mme Rachida DATI pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Madame la Maire, vous avez la parole.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement.- Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, c'est toujours plus simple d'intervenir après Danielle SIMONNET, puisque je vais apparaître extrêmement modérée.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Non, excusez-moi, il y a encore deux orateurs après.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement.- Six mois après la discussion portant sur les conclusions de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le périphérique, nous voilà de nouveau à échanger sur le devenir de cet aménagement.

Alors que Paris s'asphyxie sous ses bouchons, allons-nous enfin tenter de prendre des mesures qui permettraient de résorber les embouteillages qui sont l'essentiel de Paris ?

Le Conseil de Paris devait se saisir de l'avenir d'un anneau de 35 kilomètres, quand les 1.700 kilomètres de voirie que compte le territoire parisien sont encombrés presque à chaque heure du jour et de la nuit. Les Parisiens et les Franciliens ont perdu 69 heures dans les bouchons en 2017, et en 2018, ce chiffre a explosé : les Parisiens auraient perdu 150 heures uniquement dans les embouteillages.

Il s'en est suivi une série de mesures finalement assez compliquées à mettre en œuvre adoptées en juin, dans une ivresse que seule la bataille contre les voitures est susceptible de générer.

Je constate également, à la lecture des projets de délibération, que les ambitions démesurées, souvent utopiques, des conclusions de la Mission, laissaient place à la marche du réel. Paris n'est pas une île cerclée par le périphérique, mais bien le point central de la plus grosse communauté urbaine de France. Ce sont 1.2 million de Franciliens qui l'empruntent chaque jour. La Mission périphérique, c'était le discours sans la méthode. Tout comme les voies sur berges, on aborde la politique de déplacement à Paris, axe par axe, tronçon par tronçon, place par place, alors que seule une vision globale nous permettra de traiter les embouteillages.

Comment pourrez-vous obtenir des résultats sur un anneau de 35 kilomètres quand aucun des aménagements déjà mis en place n'aura apporté une once de solution pour se déplacer à Paris. La congestion des axes de transport est le seul levier utilisé, et c'est bien là le paradoxe, pour tenter de réduire la circulation en ville. Pourtant, des dispositifs innovants tels qu'Autolib' avaient été lancés. Ce système, avec ses imperfections certes, incarnait pourtant une ville innovante. Quand on est au centre de l'aire urbaine la plus peuplée de France, il faut assumer au lieu de se recroqueviller. Avancer, c'est raisonner en termes de flux, de gain de temps, de transport en commun et de mobilité électrique en relation avec les communes limitrophes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame la Maire.

Je ne vois pas M. GUILLOT qui s'était inscrit. Et M. COUMET.

Je donne donc la parole pour répondre à Jean-Louis MISSIKA, puis à Christophe NAJDOVSKI. Aurélie SOLANS, si vous voulez aussi ajouter des éléments.

Jean-Louis ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci à tous nos collègues pour ce débat à la fois riche et intéressant, qui montre qu'il y a de véritables lignes de clivage sur l'avenir du périphérique.

Je voudrais insister sur un point qui paraît essentiel, qui a déjà été évoqué par Anne HIDALGO : transformer le périphérique en boulevard urbain fait partie de l'urgence écologique. Cela a été dit par plusieurs orateurs, ce n'est

pas simplement une question de mobilité - Christophe reviendra sur cette question de mobilité - mais c'est aussi et peut-être surtout une question d'aménagement, d'urbanisme et d'infrastructure.

Alors, parlons un peu d'urbanisme. L'espace qui délimite Paris est constitué d'un ensemble développé en trois fois : la ceinture des habitations bon marché le long des boulevards des Maréchaux, que nous appelons traditionnellement H.B.M., construites dans l'entre-deux-guerres ; la ceinture verte, cette zone végétale de 36 kilomètres de circonférence située entre les H.B.M. et le périphérique, où fleurissent nombre de stades parisiens, conçue dès le début du XXe siècle, qui a été mitée par justement l'arrivée de l'asservissement de la ville à la voiture ; et ce que l'on pourrait appeler la ceinture grise, le périphérique lui-même construit entre 1956 et 1973.

Que doivent être les dix prochaines années, les dix années de transformation du périphérique ? Elles devront être consacrées, du point de vue urbain, à l'assemblage et à la mise en cohérence de ces trois systèmes urbains, avec deux objectifs simples : d'abord, celui d'une métropole polycentrique où la continuité urbaine entre Paris et les vingt-neuf communes limitrophes assurera la cohésion sociale et la construction d'une identité commune. Si on ne touche pas au périphérique, il n'y aura pas de Grand Paris.

Ensuite, la création d'un corridor écologique qui nous permettra de constituer un sanctuaire de biodiversité. Pour cela, il nous faudra doubler, au cours de la prochaine mandature, les 40 hectares d'espaces verts existants et les 10.000 arbres, et en faire une nouvelle trame verte métropolitaine qui reliera la Petite ceinture, la ceinture verte et les parcs des communes voisines.

La résorption de la fracture urbaine et sociale du périphérique, nous l'avons déjà enclenchée à travers le programme de transformation des portes de Paris en places du Grand Paris.

Je vous rappelle que la construction du périphérique a abîmé les portes de Paris. Elles n'étaient pas comme cela avant les années 50, pour certaines défigurées par la construction du périphérique. Pour y remédier, il nous faut mettre fin à l'accaparement de l'espace public par l'automobile sur ces sites. Je crois vraiment que c'est une condition sine qua non. Il nous faut reconquérir et réparer un espace public exposé à de fortes nuisances, générateur de relégation et d'assignation à résidence pour les habitants de ces quartiers. Ces quartiers doivent être désenclavés et intégrés pleinement à la dynamique urbaine, en en faisant des lieux de vie autant que des lieux de destination.

Le Grand Paris existera d'un point de vue urbain quand la Métropole sera devenue polycentrique, contrairement à la situation actuelle où elle fonctionne avec un seul centre.

Il n'y aura pas de Grand Paris sans liaison urbaine. Pour relier deux villes, pour relier Paris et Montreuil par exemple, il faut un quartier et non pas un délaissé. Si nous refusons de construire de vrais quartiers aux portes de Paris, il restera une frontière infranchissable entre Paris et le reste du Grand Paris.

Cela vaut également pour le périphérique. Pour en faire un boulevard urbain, il faudra de nouveaux quartiers à ses abords. Or l'avenir urbain de Paris dépend directement du développement du Grand Paris pour désengorger le centre et créer une métropole polycentrique. Je l'ai écrit dans ma note sur le nouvel urbanisme parisien : la continuité urbaine entre Paris et les villes limitrophes est une condition nécessaire de la construction du Grand Paris.

Vingt-sept portes sont concernées par la démarche "Portes en places" et font l'objet d'une collaboration étroite avec les communes et les territoires voisins pour requalifier ces portes en places du Grand Paris.

Pour l'illustrer, je prendrai l'exemple du partenariat engagé avec "Est Ensemble", Montreuil et Bagnolet, à propos de la porte de Montreuil. Nous venons de retenir ensemble un projet exemplaire de requalification urbaine sur le secteur de la porte de Bagnolet ensuite, où nous venons de transférer à "Est Ensemble" la maîtrise d'ouvrage d'une étude pré-opérationnelle. Nous montrons ainsi ensemble notre volonté de transformer le croisement du boulevard périphérique et de l'A3 en pôle métropolitain.

Les entrées des autoroutes radiales concentrent aujourd'hui tous les enjeux, que ce soit à la porte Maillot, à la porte de la Chapelle, à la porte de Bercy ou à la porte d'Orléans. Ce n'est pas seulement le boulevard périphérique que nous devons transformer, mais toutes les autoroutes radiales de l'A86 jusqu'au périphérique, et cette ambition impose de revoir complètement les accès motorisés au cœur de la métropole, bien au-delà de Paris intra-muros.

La transformation des mobilités passe par le Grand Paris Express pour renforcer le maillage des transports ferrés. Mais nous ne pouvons pas attendre que ce réseau sorte de terre. Nous voyons ainsi, depuis plusieurs mois, à quel point un réseau cyclable peut jouer un rôle d'accélérateur pour réduire la part modale de la voiture.

La dernière enquête transport montre que les déplacements automobiles baissent dans toute l'Ile-de-France. Ils se sont réduits de 13 % dans la Petite couronne, entre 2010 et 2018. Pour accélérer ce mouvement, nous devons amplifier nos efforts en faveur de l'intermodalité en permettant l'extension, dans le Grand Paris, de ce que nous avons fait dans Paris, que ce soient les parkings-relais qui doivent être créés autour de l'A86 et non pas autour du périphérique, ou encore en favorisant l'extension des périmètres opérationnels des services de partage de trottinettes, de scooters et de voitures électriques pour en faire, comme Vélib', de véritables offres métropolitaines.

De la même manière, notre politique en faveur d'une logistique urbaine mutualisée et du dernier kilomètre en mode doux doit être soutenue au-delà du périphérique. Le Pacte métropolitain pour la logistique urbaine, auquel la Ville participe, en montre le chemin.

C'est grâce à l'ensemble de ces actions de requalification urbaine, de création de corridors écologiques et de mutation des mobilités que nous pourrons réussir, en une mandature, la transformation du périphérique en véritable boulevard urbain.

Chère Rachida DATI, cette transformation n'est pas une utopie, c'est le statu quo qui est une dystopie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, cher Jean-Louis MISSIKA.

Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Je souhaite souligner, à mon tour, l'importance du travail d'acquisition de données que nous lançons aujourd'hui, dans le prolongement et la cohérence du travail mené par la Mission d'Information et d'Evaluation de nos collègues du Conseil de Paris et aussi par le travail mené dans le cadre du Forum métropolitain du Grand Paris, sur ce qui a été appelé "Les Routes du futur du Grand Paris".

Ces études et ces données qui seront recueillies sont nécessaires à la connaissance du trafic. Elles seront réalisées et financées entièrement par la Ville de Paris, mais nous les partagerons avec la Région, Ile-de-France Mobilités, avec nos voisins des départements de la Petite couronne, parce qu'elles nous concernent tous, puisque cela a été mentionné : le trafic sur le boulevard périphérique est essentiellement non parisien ou concerne, pour la moitié, des déplacements entre Paris et sa périphérie.

Le boulevard périphérique, on le sait, est une infrastructure exceptionnelle, mais aucune autre collectivité ne cherche à connaître avec autant de précisions ce qui se passe sur son réseau. Même la Région Ile-de-France, malgré ses moyens financiers, n'a cherché à évaluer l'impact de son plan routier, par exemple.

Je suis donc très heureux que la Ville de Paris puisse contribuer à partager les connaissances, à l'occasion des réflexions lancées dans le cadre de la M.I.E., et l'ensemble des moyens mis en œuvre pour mieux connaître le trafic ou, à terme, contrôler l'usage des voies réservées qui sera exploité dans le strict cadre du respect de la liberté individuelle et sous contrôle de la C.N.I.L.

J'évoquerai aussi le pragmatisme qui est le nôtre en la matière, et qui se situe aussi dans le droit-fil du pragmatisme qui a été celui des élus qui ont présidé aux destinées de la M.I.E. - je pense à Laurence GOLDGRAB et à Eric AZIÈRE - et qui sont arrivés au consensus sur le fait que, d'un point de vue pragmatique, la réduction de la vitesse maximale à 50 kilomètres/heure avait tout son sens.

D'ailleurs, il ne faut pas confondre vitesse maximale et vitesse moyenne. Je rappelle, à cet égard, que le passage de la vitesse maximale de 80 kilomètres/heure à 70 kilomètres/heure, il y a quelques années sur le boulevard périphérique, s'était traduit par une augmentation de la vitesse moyenne. Ce qui nous importe, c'est de réduire la pollution atmosphérique et les nuisances. Or les nuisances nocturnes sont celles qui sont les plus préjudiciables à la santé de nos concitoyens, et Aurélie SOLANS interviendra notamment sur ce sujet. La baisse de la vitesse maximale la nuit est, en ce sens, une mesure de santé publique qui bénéficiera très largement à des dizaines de milliers de Franciliens situés de part et d'autre du boulevard périphérique.

Je dirai un mot sur la porte de Clichy - M. DUBUS n'est plus là - pour dire que Jean-Louis MISSIKA et moi-même avons participé, avec le Préfet de Région et le Préfet de Paris, à une réunion de travail avec le maire de Clichy pour trouver une solution alternative à la création d'une bretelle d'accès à la porte de Clichy qui ne ferait que sursaturer le périphérique, puisque les études montrent bien que cette création amènerait un trafic supplémentaire de 1.000 véhicules à l'heure de pointe sur un périphérique qui est déjà saturé. Nous travaillons donc à une solution alternative par la réalisation d'une voie dédiée sur le boulevard de Douaumont qui permettra notamment aux véhicules pénitentiaires qui viennent du T.G.I. de pouvoir circuler sur une voie dédiée, partagée avec les bus, les taxis ou les vélos.

Je dirai un mot également sur le fait que l'imaginaire du périphérique, c'est aussi travailler à sa transformation dans les représentations que peuvent en avoir nos concitoyens.

A cet égard, le fait que "La Nuit blanche" se soit déroulée sur le périphérique, pendant toute cette nuit du début du mois d'octobre, a été un moment assez extraordinaire qui a été partagé par des milliers de Franciliens. Cela se situe aussi dans le droit-fil de ce qui avait été mené par des collectifs d'habitants avec "La voie est libre" à Montreuil, sur une ancienne autoroute qui a vocation elle aussi à être déclassée. De ce point de vue, cela lance ce processus de transformation que nous appelons, je crois, chacune et chacun de nos vœux.

Je terminerai en répondant au vœu des élus du groupe Communiste sur la logistique urbaine, en rappelant que la convention que nous proposons au vote vise à mettre en place les études complémentaires pour connaître les usages du périphérique, pour les voyageurs comme pour les marchandises. Les enseignements que nous tirerons de ces études nous permettront d'adapter nos actions en connaissance de cause. Les propositions que vous formulez dans votre vœu sont primordiales pour une bonne organisation des livraisons dans Paris. Bien évidemment, il en sera tenu compte dans le cadre de ces études.

Le tracé du périphérique longe celui de la Petite ceinture, qui permettait de transporter les marchandises entre les sites logistiques des différentes gares : Batignolles, Villette, Pantin, Bercy-Charenton, Olympiades. Nous préservons et modernisons ces fonctions logistiques avec des projets innovants, comme celui de Chapelle-International, ou encore à Bercy-Charenton avec une future plateforme logistique, ou encore sous le périphérique de la porte de Pantin. Bien entendu, nous cherchons à développer la mise en place de ces plateformes logistiques. C'est aussi le sens du plan local d'urbanisme qui permettra de développer une soixantaine de plateformes maillées sur le territoire parisien.

En conséquence, l'Exécutif donnera un avis favorable à ce vœu. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voulais prendre la parole pour compléter les réponses de mes collègues, parce que c'est avec un grand plaisir que je présente aujourd'hui, dans le cadre de ce débat sur le périphérique, une subvention d'investissement à "Airparif" pour l'achat de matériels de mesure qui sont véritablement innovants pour la qualité de l'air.

Vous l'avez tous dit, et je veux le répéter parce que c'est vraiment important. Le périphérique est de loin l'infrastructure la plus émissive d'Ile-de-France, il contribue à la pollution de fond de toute la métropole, des chiffres que l'on garde bien en tête, même si on a une évolution extrêmement positive et qu'ils sont en baisse. Mais nous avons toujours au bilan, "Airparif 2018" par exemple, un Parisien sur trois toujours surexposé à la pollution de l'air, notamment au dioxyde d'azote qui est lié totalement au trafic routier.

Avec cette subvention, nous renforçons nos outils et les outils de notre association agréée de la surveillance de la qualité de l'air. Aujourd'hui, les outils de mesure sont fondamentaux dans la reconquête d'un air de qualité qui respecte les normes de l'Organisation mondiale de la Santé. D'abord, parce que les polluants émergents, c'est-à-dire des polluants qui sont actuellement non réglementés pour la surveillance de la qualité de l'air, en particulier. D'ailleurs, nombre d'entre vous en ont parlé, les particules ultrafines sont insuffisamment surveillées aujourd'hui et sont insuffisamment connues.

Nous prenons ainsi, et c'est vraiment une question de santé publique, des mesures d'anticipation sur les évolutions des polluants, et des réalités qui changent très vite, bien plus vite, bien sûr, que la réglementation.

Nous décidons, je l'espère, en abondant cette surveillance et ces études, les futures réglementations pour objectiver la mesure de la qualité de l'air. L'ANSES, dans une récente étude, en 2018, a confirmé, avec des niveaux de preuve très forts, les effets sur la santé : atteintes respiratoires, cardiovasculaires, décès anticipés, liés à certaines composantes des particules de l'air ambiant, dont justement ces particules ultrafines, mais aussi le carbone suie, ou encore le carbone organique.

Suite à cette étude, l'ANSES a recommandé de prendre en compte ces trois indicateurs particuliers dans les politiques publiques relatives à l'air. C'est ce que nous faisons justement.

Ensuite, nous renforçons la surveillance, vous l'avez tous dit, sur et aux abords du boulevard périphérique. En matière de qualité de l'air, tout comme en matière de pollution sonore, il faut avant tout un diagnostic, il faut objectiver la mesure. C'est ce que nous proposons de faire en équipant le périphérique de nouveaux capteurs qui vont renforcer ce que l'on va appeler le thermomètre, et l'adapter au mieux à l'évolution notamment des motorisations. C'est un élément extrêmement important, qui a bien été pointé d'ailleurs par la récente étude avec l'I.C.C.T.

En matière de qualité de l'air, notre surveillance et nos actions doivent être exhaustives. Aussi, notre Z.F.E. intègre désormais le périphérique depuis juillet dernier, mais nous avons un certain nombre de secteurs émissifs qui ne sont pas concernés de façon réglementaire par la zone à faibles émissions. Aussi, je voulais attirer votre attention sur un gros travail que nous lançons sur le trafic fluvial, non intégré à notre zone à faibles émissions, trafic fluvial non concerné par les vignettes Crit'Air. Il faut aussi avancer sur ce point. Le trafic fluvial est une source non négligeable de polluants de l'air, et là aussi, on doit pouvoir l'objectiver.

Avec ce travail qu'on lance, la Ville est lauréate, depuis très peu, d'un récent appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME. La première étape vise à contrôler justement les émissions de polluants atmosphériques en conditions réelles sur le fleuve, afin de mieux les connaître en vue de bâtir un plan d'accélération du renouvellement des motorisations du trafic fluvial.

Mes chers collègues, j'en terminerai en insistant, avec les normes à engagement de Paris, sur la surveillance de la qualité de l'air. Paris est l'une des villes au monde dont le réseau de surveillance est le plus réputé. Nos investissements sont sur tous les fronts en la matière, avec une place extrêmement importante aux innovations, beaucoup d'expérimentations, notamment dans le cadre de notre stratégie d'innovation sur les technologies de micro-capteurs. Je pense, par exemple - vous l'avez dit, Madame la Maire - aux capteurs en mobilité "Pollutrack", aux capteurs "Clarity" aux abords des écoles et des crèches, et puis à des expérimentations comme celle que nous avons menée avec l'"Urban Lab", dont je vous invite vivement à prendre connaissance du bilan.

Je vous invite toutes et tous à voter ce projet de délibération. On a vraiment urgence à agir, urgence sanitaire et écologique, et les outils scientifiques sont cruciaux pour avancer le plus efficacement possible, tout particulièrement dans la transformation du périphérique, avec l'ensemble des parties prenantes de la Métropole.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Aurélie SOLANS. Merci à l'Exécutif. Merci au rapporteur de la Mission d'Information, merci à Mme la Présidente, et à toutes les oratrices et orateurs. Nous allons procéder maintenant au vote, d'abord d'un amendement, puis d'un vœu et des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 56 déposé par le groupe Communiste et Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 509).

Pas de vote sur le projet de délibération DVD 120 s'agissant d'une communication.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 119.

Qui est pour ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 119).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 57 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 57 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 72 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, SG 72).

Merci, chers collègues. Je donne rendez-vous à tous ceux et celles qui veulent venir pour le troisième Atelier du périphérique, le jeudi 12, et ce sera à Bobigny. Merci beaucoup.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous passons à la 5e Commission, avec le président DUCLOUX qui va rapporter sur cette commission. Philippe DUCLOUX, je vous en prie.

M. Philippe DUCLOUX.- Merci, Madame la Maire.

La 5e Commission s'est réunie le lundi 2 décembre dernier, avec énormément de projets de délibération, 173. Je pense que c'est un record pour cette commission. Et puis, au sein de cette commission, nous avons eu la chance d'avoir les présentations du budget de la délégation de Jean-Louis MISSIKA, et la présentation du budget de la délégation de Ian BROSSAT.

Je voulais les remercier, parce qu'à la fois la qualité des documents proposés, le contenu, et puis bien entendu, les orientations à la fois budgétaires et en termes de projets, qui sont la genèse de ces deux délégations, montrent là également tout ce qui a été fait, tout ce qui va être fait, et tout ce qui est proposé dans le cadre du budget 2020 que nous avons voté hier.

Je voulais vraiment les remercier, puisque c'est la dernière présentation, je pense, de cette commission au sein de notre Conseil. Je voulais les remercier pour leur engagement, associer évidemment Jacques BAUDRIER, le troisième élu présent au sein de cette commission, remercier les élus présents régulièrement, notamment les gens qui interviennent régulièrement, je pense à Yves CONTASSOT avec ses interventions pertinentes, au sein de cette commission, et remercier les services, le Secrétariat général, qui font un travail exceptionnel à nos côtés, Gilda KARIMIAN qui est là.

C'est une belle commission, ce sont des enjeux très important pour notre collectivité. Je souhaite que les débats qui vont suivre cette présentation soient à la hauteur des ambitions et des enjeux qui font cette 5e Commission. Un grand merci à toutes et à tous.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci à vous pour cet exposé clair et concis, Monsieur le président de la 5e Commission.

2019 DLH 104 - Réalisation 102, rue de Belleville (20e) d'un programme de rénovation de 42 logements par la R.I.V.P.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Vous venez de rendre hommage à l'investissement d'Yves CONTASSOT dans cette commission. Cela tombe bien, puisqu'il s'est inscrit sur le projet de délibération DLH 104. Il y a également un amendement technique n° 59 déposé par l'Exécutif. C'est la réalisation au 102, rue de Belleville dans le 20e, d'un programme de rénovation de quarante-deux logements par la R.I.V.P.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT.- Merci, Monsieur le Maire.

L'actualisation du Plan Climat Air Energie de la Ville de Paris, voté en 2017, a maintenu les objectifs du premier Plan Climat et les a précisés pour l'avenir dans certains domaines. Ainsi, est-il écrit, je cite, "qu'il faut diviser par deux les consommations énergétiques de Paris et consommer 100 % d'énergies renouvelables en 2050. Pour réduire de moitié la consommation énergétique de son territoire, la Ville de Paris travaillera en priorité à la rénovation des logements et à la réduction des transports les plus carbonés. Paris a consommé, en 2014, plus de 36 térawattheures d'énergie, dont 95 % pour les 100.000 immeubles parisiens tertiaires et résidentiels. 95 % des immeubles de 2050 sont déjà construits ou le seront dans un futur proche. La première étape consistera à réduire de plus d'un tiers les consommations énergétiques d'ici 2030".

Si j'interviens sur ce projet de délibération, le premier d'une série de projets de délibération concernant la rénovation thermique des bâtiments, c'est pour vous interroger sur la façon dont vous envisagez d'atteindre les objectifs du Plan Climat.

Vous le savez, lorsqu'on fait une rénovation thermique d'un bâtiment, on ne revient pas sur les travaux réalisés avant une très longue période, compte tenu des sommes engagées. Or, si ce projet de délibération envisage bien une réduction importante des consommations de cet ensemble immobilier, tel n'est pas le cas de la plupart des projets de délibération qui nous sont soumis, la plupart se contentant de retenir un objectif de baisse d'environ 30 %, selon les cas.

Qui peut croire qu'il y aura une deuxième étape permettant d'atteindre les 50 % avant 2050 ?

Quand on demande quel est l'impact réel des rénovations déjà réalisées, les bailleurs sociaux nous disent… - Monsieur AZIÈRE, si je vous gêne, vous me le dites, merci - les bailleurs sociaux nous disent qu'ils sont dans l'incapacité de nous donner des chiffres précis, et ils se contentent de nous donner les estimations prévues dans les projets de délibération.

Pourtant, ces données existent, puisque les énergéticiens sont tenus de communiquer à la collectivité locale, à la Ville de Paris, les consommations par immeuble. C'est la loi.

Je pose trois questions. Quand aurons-nous les niveaux réels de consommation des immeubles sociaux déjà rénovés ? Comment comptez-vous respecter les objectifs du Plan Climat avec des objectifs inférieurs à 50 % de baisse des consommations ? Troisième question : comment comptez-vous respecter les objectifs de 100 % d'énergies renouvelables en poursuivant l'installation de chaudières individuelles au gaz ?

Les réponses sont d'autant plus importantes que nous ne pouvons pas nous contenter de voir les émissions de gaz à effet de serre continuer à augmenter ou à se réduire de façon très limitée selon les années.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Laissez parler Yves CONTASSOT dans le plus grand silence. Mais comme il a terminé son intervention, je l'en remercie.

Je donne la parole à Nathalie MAQUOI. Non ? Je donne de fait tout de suite la réponse à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire et merci à Yves CONTASSOT pour son intervention.

Ce projet de délibération, puisque vous vous êtes inscrit sur un projet de délibération précis qui concerne la réhabilitation du 102, rue de Belleville dans le 20e, concerne une opération de rénovation énergétique, menée par la R.I.V.P. Les deux bâtiments, construits dans les années 50, comptent chacun quarante-deux logements et vont bénéficier d'un Plan Climat.

Le programme est très complet. Il prévoit notamment l'isolation par l'extérieur, et le changement des fenêtres et des portes palières. Vous aviez d'ailleurs signalé, à juste titre, Monsieur CONTASSOT, l'oubli de la fiche technique, et un amendement était déjà prévu pour y remédier. Il a été déposé et il est aujourd'hui présenté.

C'est une belle opération. Vous m'interrogez plus globalement sur les enjeux liés au Plan Climat et la rénovation énergétique des bâtiments de logements sociaux. Nous rénovons, chaque année en moyenne, entre 4.000 et 5.000 logements sociaux qui, du même coup, sont intégrés au Plan Climat.

Les questions que vous posez, je vous propose que nous puissions les aborder ensemble, à l'occasion d'une réunion avec l'ensemble des bailleurs sociaux dépendant de la Ville de Paris, lors d'un comité inter-bailleurs qui pourrait être ouvert à l'ensemble des membres de la 5e Commission. Pourquoi ne pas l'organiser au mois de janvier ? Cela nous permettra de faire un point, pas seulement sur les projections d'économies d'énergies qui avaient été faites, mais sur la réalité de ce qui est constaté, une fois les travaux réalisés. Je suis favorable à l'organisation d'une telle réunion, et je m'engage à la convoquer pour le courant du mois de janvier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 59 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 104 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DLH 104).

2019 DLH 108 - Réalisation 66, rue des Plantes (14e) d'un programme de création d'un centre d'hébergement comportant 50 logements P.L.A.-I. par "3F Résidences".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DLH 108 : réalisation 66, rue des Plantes, 14e, d'un programme de création d'un centre d'hébergement comportant 50 logements P.L.A.-I. par "3F Résidences".

La parole est à Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce ne sera pas mon intervention préférée au Conseil de Paris sur ces six dernières années, mais je vais vous dire pourquoi.

Le 14e arrondissement, depuis 2014, a toujours répondu favorablement, et y compris parfois en proposant des lieux, à des bâtiments temporairement vides, pour des mises à disposition utiles à l'hébergement d'urgence ou à l'hébergement social.

Ici, ce projet de délibération nous propose de voter un financement pour la création de cinquante logements P.L.A.-I., au sein du site Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Le site Notre-Dame-de-Bon-Secours, c'est plus de deux hectares et demi, avec une vocation historique, médico-sociale, qui est réelle, une vocation aussi de site où l'on prend soin des autres. On prend soin des autres à tous les âges de la vie, puisqu'il y a aujourd'hui des enfants, une maternité - j'y ai même donné naissance à mon fils il y a dix-sept ans et demi maintenant -, et aussi une vocation pour les personnes âgées, avec la présence de nombreux E.H.P.A.D.

Et puis nous avons appris, il y a quelques mois, que "3F" et la congrégation, qui est propriétaire de ce site, voulaient y installer, dans une des parties d'un bâtiment, un centre d'hébergement ou une résidence sociale. On n'est plus sur une résidence sociale quand le bail est signé pour soixante ans et que l'on y construit cinquante logements P.L.A-.I.

Nous avons alors demandé qu'un partenaire de l'association "APA", qui serait gestionnaire de ce site, retire une association à vocation religieuse pour adosser la réalisation de cette résidence sociale, un projet qui ne correspondait pas à mes critères de laïcité.

Ce projet de cette association est maintenant retiré. C'est une bonne nouvelle. Néanmoins, lorsqu'on s'apprête à signer un bail de soixante ans, on espère que les garanties seront respectées sur toute cette durée.

Nous demandons aussi, et c'est comme cela que nous fonctionnons aussi dans l'arrondissement, que les habitants du quartier, les acteurs associatifs du quartier, soient associés et au moins que l'on puisse leur présenter la réalisation de ce projet de résidence sociale. Ce n'est pas le cas, cela n'a pas été possible, et nous n'avons jamais réussi à obtenir une date de présentation aux habitants du quartier de ce projet.

Nous demandons aussi que, dans chaque projet de résidence sociale, on puisse y installer, y développer des projets qui ouvrent une résidence sociale sur son quartier, et où les habitants puissent aussi s'y impliquer, des espaces communs pour y développer des projets d'intérêt général ou des projets citoyens. C'est comme cela que nous fonctionnons boulevard Jourdan avec "Emmaüs", c'est comme cela que nous avons fonctionné sur les Grands Voisins avec l'association "Aurore". Cela doit être systématiquement comme cela que nous devons aujourd'hui fonctionner. En tout cas, c'est notre demande dans le 14e arrondissement. Aujourd'hui, nous n'avons aucune garantie. On ne répond pas favorablement, positivement à notre demande.

Nous demandons aussi que sur ce site de Notre-Dame de Bon Secours, nous puissions avoir une table-ronde qui réunisse l'ensemble des protagonistes et des acteurs, déjà présents sur le site et qui travaillent sur le devenir de ce site. Nous pensons que la congrégation veuille transformer, faire évoluer ce site, peut-être même le vendre. Aujourd'hui, beaucoup d'acteurs sont favorables à réfléchir à l'évolution de ce site, et nous y sommes aussi favorables.

Le bail est donc pour une durée de soixante ans. Le financement de la Ville, que propose la Ville, est de 870.000 euros. C'est important. Nous n'avons pas de droit de réservation, comme dans n'importe quel autre projet de logements. Je ne le comprends pas. Ce projet est, à mon sens, précipité. Nous pouvons y donner beaucoup plus et beaucoup mieux en termes d'utilité et de pertinence de projet.

Nous demandons, et je demande comme maire d'arrondissement, que ce projet de délibération soit retiré, autrement je m'y opposerai en votant contre. Et croyez-moi, je le regrette, je n'aime pas du tout en arriver là. J'espère que nous pouvons profiter des dernières semaines qui nous séparent du dernier Conseil de Paris de cette mandature, pour pouvoir y ajouter beaucoup plus de valeur ajoutée, comme nous le demandons depuis plusieurs mois, c'est-à-dire depuis le mois de juillet, où pour la première fois, ce projet nous a été présenté.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la maire du 14e arrondissement.

Je donne la parole à la présidente du groupe LRI, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Une fois n'est pas coutume, Mme Carine PETIT s'oppose à un projet en séance ici. Une fois n'est pas coutume non plus, je suis absolument d'accord avec elle. Il y a juste une nuance. Elle a entendu parler du projet depuis juillet, ce qui n'est déjà pas beaucoup. Mais nous, ce projet n'a pas été examiné au Conseil d'arrondissement.

Je vous saurais gré - et c'est une demande assez solennelle que je fais à l'Exécutif parisien - de tenir compte du fait, et je pense qu'Eric AZIÈRE s'exprimera tout à l'heure, que toutes les forces politiques du 14e arrondissement, les principales en tout cas, ne disent pas non à un tel projet, mais vous demandent de reporter ce projet de délibération, le temps qu'il y ait eu une discussion plus ouverte et impliquant plus de monde, sur l'avenir de l'ensemble du site.

Vraiment, c'est à tous égards une mauvaise idée que de précipiter les choses, à la fois parce que Notre-Dame de Bon Secours, c'est un site majeur, à la fois par sa superficie et ce qu'il incarne au regard de la tradition hospitalière du 14e arrondissement.

Enfin, ce serait une mauvaise idée, parce que j'espère que vous accéderez à notre vœu, que la mairie centrale ne tienne pas du tout compte de l'avis des élus du 14e arrondissement. Vraiment, je vous demande, moi aussi, de bien vouloir reporter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Madame la Présidente.

Je vais donner la parole à Ian BROSSAT, puis à Dominique VERSINI.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Madame la maire, chers collègues, face à la crise de l'hébergement d'urgence que notre région connaît, il nous faut agir à chaque instant. Paris a pris ses responsabilités, le 14e aussi d'ailleurs, et je voudrais le signaler. Paris continuera à prendre ses responsabilités, puisque ce sont 23.000 places d'hébergement

qui sont ouvertes aujourd'hui dans notre ville. Le moins que l'on puisse dire, quand on constate la situation sans-abri de notre ville, c'est que nous avons besoin de continuer cet effort.

Un chiffre : notre ville représente 1 % de la superficie de l'Ile-de-France, et Paris concentre, dans le même temps, 25 % des places franciliennes. C'est cela, la réalité de la solidarité parisienne. Néanmoins, la situation nous oblige, et c'est pour tenir compte de cette urgence, à ce projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui.

En effet, dans le cadre d'un bail emphytéotique conclu avec la congrégation des Sœurs Augustines, le bailleur "3F Résidences" pourra réhabiliter deux ailes d'un bâtiment, aujourd'hui à usage de couvent. Demain, ce bâtiment accueillera ainsi des personnes sans domicile, puisque le programme prévoit la création d'un centre d'hébergement et de stabilisation de cinquante places, en cohérence avec la vocation médico-sociale du site Notre-Dame de Bon Secours.

Très concrètement, derrière les chiffres, il y a des vies. Ce sont cinquante Parisiennes et Parisiens que nous pourrons sortir de la rue, à qui nous pourrons donner la chance de se reposer, de se reconstruire, et de reprendre pied pour un nouveau départ dans la vie. Je pense donc que c'est un projet de délibération qui aujourd'hui mérite d'être soutenu. Au vu de l'urgence qu'il y a dans ce domaine, je comprendrais mal que nous reportions une telle décision.

Dans le même temps, la maire du 14e a dit un certain nombre de choses avec lesquelles je suis parfaitement d'accord, notamment la nécessité d'organiser une réunion publique dans le 14e arrondissement sur ce sujet, me paraît être une demande tout à fait justifiée, qui mérite d'être entendue et mise en œuvre.

Vous avez évoqué la question des droits de réservation, nous aurons des droits de réservation. Il n'est pas juste de dire que nous n'en aurons pas, nous aurons des droits de réservation, c'est d'ailleurs normal puisque nous finançons une partie de l'opération. Donc il est logique qu'en conséquence, nous ayons un droit de regard et des droits de réservation.

Il me semble qu'il s'agit d'un bon projet, avec tous les éléments que vous avez dits, la nécessité de se concerter avec le voisinage, la nécessité d'ouvrir cette résidence à la population. Néanmoins, il me paraît important de maintenir ce projet de délibération et de le voter. Je crois que ma collègue Dominique VERSINI souhaite ajouter un certain nombre d'éléments.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

La parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe.- J'ai bien entendu ce qu'a dit la maire du 14e, Carine PETIT. Je comprends bien, je sais combien elle soutient, qu'elle accueille, qu'elle facilite l'implantation de centres d'hébergement de tous les projets sociaux dans son arrondissement.

Je voulais simplement, concernant la résidence de stabilisation qui est portée par l'association pour l'Amitié, l'"APA", rappeler que c'est une association qui est vraiment extrêmement sérieuse et solide, qui organise des colocations solidaires qui ne coûtent rien ni à l'Etat ni à la Ville, et que j'ai pu moi-même me rendre dans deux colocations solidaires et dans le 15e, et dans le 7e récemment.

A partir de là, il y a des personnes qui ont besoin d'aller vers plus de stabilisation. Autant je comprends que l'on demande à l'association de s'ouvrir sur le quartier, je n'ai même pas de doutes que cela se fera puisque c'est une association qui fonctionne entre de la colocation entre des personnes de la société civile et des sans-abri.

Par contre, je ne comprendrai pas que l'on bloque une résidence de stabilisation, qui me paraît essentielle. Et, bien évidemment, il est normal qu'il y ait des places aussi réservées. J'avoue que je ne comprendrai pas que l'on bloque ce projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Dominique VERSINI.

La parole est à Eric AZIÈRE, pour une explication de vote.

M. Eric AZIÈRE.- Simplement pour dire qu'avec M. BROSSAT, on est toujours à marche forcée. Là, on a véritablement un bon exemple avec ce projet de centre d'hébergement. Un projet de délibération d'urgence, qui intervient sans avoir été ni anticipé, ni discuté en Conseil d'arrondissement, pour un bail de soixante ans.

Cela veut dire, à la fois, que l'urgence devient en même temps liée à un bail, pas emphytéotique mais presque, contre l'avis de la maire d'arrondissement, avec laquelle j'ai des différences assez grandes sur son approche. Mais en l'occurrence, c'est quand même la mairie d'arrondissement qui est écartée dans ce processus de décision. Aucun droit de réservation n'est stipulé dans le projet de délibération. Pas dans le projet de délibération.

Deuxièmement, qu'est-ce que la concertation, quand la décision précède la concertation ? Excusez-moi de savoir, mais qu'allez-vous dire aux riverains ou aux habitants du 14e alors que la décision est déjà prise ?

Par ailleurs, il ne s'agit pas de mettre en cause la qualité de l'association ou de ses membres. On ne bloque pas la procédure, on fait simplement respecter le droit du conseil d'arrondissement, d'en discuter, et le droit des riverains d'être consultés avant la décision.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Comme je souhaitais que le débat ait lieu, parce que c'est toujours sain que le débat ait lieu, j'ai donné la parole à Eric AZIÈRE pour une explication de vote qui, dans le règlement, n'existe pas sur les projets de délibération. De ce fait, j'estime que l'Exécutif doit avoir le dernier mot.

Je redonne donc la parole à Ian BROSSAT, et nous voterons ensuite.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Pour que le débat soit bien posé, le projet de délibération est en ligne depuis longtemps. S'il n'a pas été débattu dans le 14e arrondissement, c'est parce qu'il a été retiré de l'ordre du jour du 14e arrondissement. Cela ne relève pas de ma responsabilité.

Pour le reste, je redis ici que nous aurons, Ville de Paris comme mairie d'arrondissement, des droits de réservation. Que deuxièmement, qu'avec Dominique VERSINI, nous veillerons à ce qu'il y ait une réunion publique permettant de présenter le projet. Que troisièmement, nous ferons absolument tout pour que ce site soit ouvert à la population. Il est d'ailleurs conçu comme cela, tel qu'il est présenté dans le projet de délibération.

Tout cela fait que ce projet de délibération me paraît juste. Rappelons quand même de quoi on parle. On parle d'un centre d'hébergement pour accueillir cinquante personnes qui, aujourd'hui, sont à la rue. Il ne me semble pas qu'à Paris, nous avons aujourd'hui trop de places d'hébergement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci.

Je pense que notre Assemblée est maintenant bien informée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 108.

Qui est pour ? 24

Qui est contre ? 20

Qui s'abstient ? Personne.

De ce fait, le projet de délibération, dans la plus grande transparence, est adopté. (2019, DLH 108).

2019 DLH 150 - Réalisation 5, rue Clairaut (17e) d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par "Immobilière 3F".

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif aux droits de réservation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Le vœu n° 60 a été retiré de l'ordre du jour.

Donc je mets aux voix, à main levée, sans débat, le projet de délibération DLH 150.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 150).

2019 DLH 170 - Réalisation 48, rue Guy-Moquet (17e) d'un programme d'acquisition réhabilitation de 34 logements sociaux (17 P.L.A.-I., 10 PLUS, 7 P.L.S.) par "Toit et Joie".

2019 DLH 213 - Réalisation dans divers arrondissements (12e, 13e et 17e) d'un programme de regroupement de chambres permettant la création de 33 logements sociaux (9 P.L.A.-I., 9 PLUS et 15 P.L.S.) par "Elogie-SIEMP".

2019 DLH 229 - Réalisation 53, rue Boursault (17e) d'un programme de construction de 2 logements sociaux (2 P.L.A.-I.) par la R.I.V.P.

2019 DLH 363 - Location de l'immeuble 97-105, rue de La Jonquière (17e) à la R.I.V.P. - Avenant à bail emphytéotique.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la répartition des financements.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons conjointement les projets de délibération DLH 170, DLH 213, DLH 229, DLH 363, et le vœu n° 61.

La parole est à Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. Vous avez la parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu qui est relatif à la répartition des financements, dans le cadre de la création de logements sociaux dans le 17e arrondissement. Cela concerne plusieurs projets de délibération que vous avez énoncés à

l'instant : DLH 170, 213, 229 et 363. Les objectifs du P.L.H., qui prescrit l'équilibre du financement dans la création des logements sociaux, précisent 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS, et 30 % de P.L.S.

Cet équilibre doit être absolument conservé pour remplir l'objectif légal de mixité sociale. A titre d'exemple, le projet de délibération DLH 229, pour la création de deux logements supplémentaires, viendrait porter, sur les douze logements que compte l'ensemble immobilier, le taux de P.L.A.-I. à plus de 50 %.

Avec les élus du 17e arrondissement, nous demandons à la Maire de Paris d'assurer le respect de l'équilibre P.L.A.-I.-PLUS-P.L.S. au sein des différents programmes que j'ai cités, dans la mesure des obligations légales et de manière à assurer la mixité sociale dans les logements sociaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci à Geoffroy BOULARD pour ce vœu. C'est une discussion que nous avons très régulièrement, à savoir la question de la répartition par catégorie de financement, des logements sociaux que nous créons sur chaque parcelle.

Vous évoquez les objectifs du programme local de l'habitat, qui prévoit effectivement 30 % de P.L.A.-I., de logements très sociaux, 40 % de logements PLUS, le logement social traditionnel, et 30 % de P.L.S. à destination des classes moyennes. Cet objectif est fixé à l'échelle de la production annuelle de logements sociaux.

Chaque année, quand vous regardez notre production de logements sociaux, nous faisons autour de 7.000 logements sociaux chaque année, dont 40 % en construction neuve. Parmi ces 7.000 logements sociaux, il y a une proportion quasiment exactement la même chaque année : 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS, et 30 % de P.L.S.

Après, il ne serait pas juste, de mon point de vue, de décliner cette proportion exacte sur chaque site. En effet, dans les quartiers qui sont déficitaires en logements sociaux, dans les quartiers qui comptent très peu de logements sociaux, il y a du sens à mettre le paquet sur les catégories de populations les plus fragiles. Et puis à l'inverse, dans les quartiers qui comptent déjà beaucoup de logements sociaux, on aura plutôt tendance à privilégier le P.L.S., c'est-à-dire le logement social à destination des classes moyennes, précisément parce que l'objectif de mixité sociale ne se calcule pas seulement à l'échelle de chaque immeuble, il se calcule à l'échelle de chaque quartier. C'est ce qui guide nos orientations dans ce domaine.

J'émets donc un avis défavorable à votre vœu. Mais c'est une discussion que nous avons déjà eue, et je suis sûr que nous continuerons à l'avoir dans les semaines qui viennent. Nous avons deux positions différentes sur ce sujet, elles se défendent chacune. Mais en tout cas, pour ce qui nous concerne, nous, voilà notre position.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 61 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 170.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 170).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 213.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 213).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 229.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 229).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 363.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 363).

2019 DLH 178 - Réalisation dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 15e, 16e, 17e, 18e et 19e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (10 P.L.A.-I., 8 PLUS et 2 P.L.S.) par "Aximo".

Voeu déposé par le groupe LRI, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mmes LECOUTURIER et BOILLOT relatif au conventionnement 61 bis, avenue Mozart (16e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DLH 178 et au vœu n° 62.

La parole est à Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais rester sur ce même débat, Monsieur BROSSAT, si vous me le permettez, sur cette notion de mixité sociale.

Je me suis inscrit sur le DLH 178, qui n'est pas le plus représentatif car, pour le 16e, il n'y a que deux logements. Mais nous avons également, lors de ce conseil, Charles Tellier avec vingt-deux logements sociaux, et aussi le conventionnement du boulevard Murat.

Quand vous nous dites que l'on va privilégier, dans les arrondissements qui ont peu de logements sociaux, les logements plutôt très sociaux, le PLUS et le P.L.A.-I., au détriment du P.L.I., et que vous nous parlez de mixité sociale, j'avoue que j'ai du mal à comprendre comment on crée de la mixité sociale, si on ne crée pas de logements intermédiaires.

Nous avons, ici, dans cet exemple avenue Mozart, des personnes qui auront accès à la propriété. Vous en conviendrez, le prix du mètre carré est plutôt cher dans le 16e arrondissement, comme dans tout Paris, spécialement avenue Mozart. On va avoir des personnes aisées qui vont y vivre. On va avoir, et c'est tant mieux, des personnes moins aisées qui vont y vivre dans des logements que vous allez nous mettre en place dans le 16e, et que vous mettez en place depuis des années. Mais que font les catégories intermédiaires ? Dites-nous, si vous souhaitez de la mixité sociale, où vont se loger les catégories intermédiaires ?

Monsieur BROSSAT, je vous parle, mais ce n'est pas très grave, si vous ne voulez pas écouter, je vous parle quand même. Où vont habiter les catégories intermédiaires ? Je n'en sais rien. Mais c'est vrai que vous ne trouvez pas de solutions.

Il faudra tout de même, à un moment, et j'espère que ce sera le cas dans la prochaine mandature, réfléchir à un parcours immobilier des habitants de Paris. Comment passer du logement très social au logement intermédiaire, et éventuellement, au logement privé et à l'accession à la propriété ? Je sais bien, très tardivement, vous nous faites des propositions sur l'accession à la propriété, c'est plutôt une bonne idée. Mais on voit bien qu'il n'y a pas de parcours et que, lorsque vous nous parlez de mixité sociale, dans les différents programmes proposés ici pour le 16e arrondissement, il n'y a pas de mixité sociale, Monsieur BROSSAT.

Il y aura, d'un côté, des gens qui seront propriétaires ou locataires dans le privé, qui seront plutôt aisés, il y aura des gens plutôt défavorisés dans les logements P.L.A.-I., mais il n'y aura personne des classes intermédiaires dans le P.L.I. C'est vrai que c'est un point de désaccord, je le regrette, mais je ne vois pas vraiment de solutions que vous pouvez proposer aux gens des classes intermédiaires.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Pierre AURIACOMBE.

Je ne vois pas de signataire du vœu n° 62. Donc c'est la présidente du groupe qui dit qu'il est défendu, merci. Je donne donc la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- C'est là aussi un débat que nous avons très régulièrement. Je voudrais juste rappeler le contenu du projet de délibération. On parle, en l'occurrence pour ce qui est du 16e, de la production, tenez-vous bien, de deux logements sociaux, deux logements sociaux dans un arrondissement qui compte 6 % de logements sociaux. Donc, je ne pense pas qu'il y ait de quoi s'émouvoir plus que cela.

Je pense qu'il est bon de continuer à produire du logement social dans l'un des arrondissements qui en compte le moins. Il ne me semble pas qu'en produisant deux P.L.A.-I., c'est-à-dire deux logements sociaux à destination de populations fragiles dans le 16e, on déséquilibre la sociologie de l'arrondissement. Donc je pense que c'est un bon projet de délibération.

Après, je conçois que nous puissions avoir des débats sur cette question. En tout cas, nous la maintiendrons comme telle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Ian BROSSAT, pour la réponse.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 62 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 62 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 178.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 178).

2019 DLH 191 - Réalisation 96, avenue Niel (17e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (7 P.L.A.-I., 9 PLUS et 7 P.L.S.) par la R.I.V.P.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'intégration de logements de type P.L.I. dans le programme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DLH 191 et le vœu n° 63.

Je redonne la parole au maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Toujours dans le même objectif que nous poursuivons, renforcer la mixité sociale dans nos quartiers, et toujours la même demande, permettre aux classes moyennes qui fuient la Capitale de rester à Paris, il est impératif de faire une place à ces Parisiens lors de la réalisation de logements sociaux, via notamment le P.L.I., qui est un bon trait d'union, une transition entre logement social et logement privé.

C'est ce que nous vous demandons, via ce vœu qui vise à intégrer des logements intermédiaires dans le cadre de ce programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux, avenue Niel, pour un montant de 11 millions d'euros.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci pour votre concision, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci.

Là aussi, c'est un débat classique. Ce vœu porte sur l'opération du 96, avenue Niel dans le 17e, programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux. C'était des logements privés que nous transformons en logements sociaux dans un immeuble haussmannien, situé à proximité immédiate de la place Pereire.

J'insisterai quand même sur le fait que ce programme contient des P.L.S. qui précisément, sont destinés à la classe moyenne : 7 logements P.L.S., en plus des 7 P.L.A.-I. et des 9 PLUS. Il me semble donc, pour le coup, que c'est un programme totalement équilibré, puisqu'il y a les trois catégories de financement représentées dans cet immeuble, exactement en proportion de ce que prévoit le P.L.H. Il me semble que ce projet devrait être à même de vous satisfaire, au vu de votre intervention précédente.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 63 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 63 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 191.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 191).

2019 DLH 194 - Réalisation lot chaufferie Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" (14e) d'un programme de création d'un centre d'hébergement d'urgence comportant 55 logements P.L.A.-I. par "L'Habitation Confortable".

2019 DLH 195 - Réalisation lot chaufferie Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" (14e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 25 logements P.L.A.-I. par "L'Habitation Confortable".

2019 DLH 263 - Réalisation Ilot Petit, Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" (14e) d'un programme de construction de 158 logements sociaux et 28 logements intermédiaires par la R.I.V.P.

2019 DLH 379 - Opération de construction neuve de 102 logements familiaux par "Paris Habitat" sur la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" (lot chaufferie).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons conjointement les projets de délibération DLH 194, DLH 195, DLH 263, et DLH 379.

Je donne d'abord la parole à la présidente Mme CARRÈRE-GÉE. En attendant qu'elle arrive, je donne la parole à Carine PETIT, Mme la maire du 14e.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ces projets de délibération, ce sont de bonnes nouvelles. Nous arrivons à la fin de cette mandature où nous avons travaillé, depuis le début, pour préserver d'abord et enrichir l'emprise publique de Saint-Vincent-de-Paul, pour que l'avenir de ce site soit un quartier où tous les usages de la ville seront possibles et permis pour toutes les catégories de Parisiennes et Parisiens.

Nous votons tous ces projets de délibération pour financer les opérations de logements publics et de logements sociaux. Vous verrez que, sur chaque palier de ces programmes, que ce soit sur l'îlot Petit ou sur le lot chaufferie, l'ensemble des catégories de logements y sera présent.

Je voulais remercier "Paris Métropole Aménagement", qui a été convaincu, depuis le début, de l'idée de la mairie du 14e arrondissement, qui était de pré-désigner, à un moment donné, les futurs habitants, parce qu'on parle beaucoup au nom des futurs habitants, mais c'est toujours mieux quand on les associe aussi bien en amont. Nous avons sélectionné, retenu, il y a quelques mois, un panel de quarante futurs locataires qui vont pouvoir travailler avec l'architecte, avec leurs futurs voisins, pour pouvoir y inventer le logement de demain.

Il était important que, dans ce triangle d'or, aux abords du Luxembourg, de Port-Royal, de Denfert-Rochereau, des rues Campagne Première ou Boissonade, la maîtrise publique soit réelle et forte, et c'est le cas.

Nous pourrons y loger demain des fonctionnaires de la Ville de Paris, des fonctionnaires ou des agents des hôpitaux publics parisiens. Sur le même palier, s'y trouveront aussi des personnes avec des difficultés sociales plus importantes puisque, sur le lot chaufferie, nous y construisons une pension de famille et un centre d'hébergement d'urgence. Tout ceci, avec un socle d'activités en rez-de-chaussée absolument foisonnant et répondant aussi à du commerce, de l'activité, de l'associatif, des commerces aussi qui répondront aux objectifs de l'économie sociale et solidaire. Je voulais aussi remercier les habitants du 14e arrondissement qui ont participé au jury d'architecture et qui ont permis de retenir de belles équipes pour ces deux lots.

Le quartier Saint-Vincent-de-Paul est maintenant sur de bons rails. Les premiers permis de construire pourront bientôt être finalisés pour que ce quartier garde, là aussi, une très grande utilité publique pour notre ville. Merci à toutes les équipes qui ont travaillé et merci pour le vote positif dans cette Assemblée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Madame la Maire du 14e arrondissement.

Je donne la parole à la présidente CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Sur l'ensemble de ces projets de délibération, nous voterons contre, à notre grand regret. Des opportunités foncières, comme celle de Saint-Vincent-de-Paul, il n'en arrive pas tous les matins. Dans le 14e arrondissement, on a eu la chance d'en avoir deux dans un passé récent avec celle de l'hôpital Broussais.

Ce projet, c'est une formidable occasion gâchée. Même si nous nous engageons, nous, à modifier ce projet, nous ne sommes pas d'accord avec les fondamentaux. Les fondamentaux, c'est une trop forte densité qui conduit à des constructions avec des hauteurs qui ne sont pas du tout en harmonie avec le quartier. On parle de dix ou onze étages. C'est vraiment trop.

On parle d'un quartier qui aurait pu être une préfiguration de la ville de demain dans tous les domaines : la gestion des déchets, l'énergie, la circulation de l'information, etc. Or on n'a aucune ambition, on a juste un pseudo-écoquartier, c'est l'étiquette commerciale, mais qui fait juste que se conformer aux exigences du Plan Climat, et rien de plus. Aucune vision de l'avenir, aucune harmonie par rapport à ce qui existe dans le quartier, trop de densification. Et cerise sur le gâteau, c'est zéro espace vert.

Donc vraiment, rien ne nous va, même si le projet de centre d'hébergement d'urgence/pension de famille, en soi, on serait pour, mais c'est l'équilibre global du projet qui ne nous va pas.

Enfin, la répartition des logements. On est évidemment d'accord pour qu'il y ait une forte proportion de logements sociaux sur ce projet, mais on l'a toujours dit, et on le maintient, il faut profiter de l'occasion pour offrir des logements aux personnels de l'A.P.-H.P. infirmiers, aides-soignants. C'est un site hospitalier, c'est le 14e arrondissement, c'est sa tradition. Vraiment, on aurait pu faire quelque chose de très ambitieux dans ce domaine.

Enfin, on a une interview récente dans le "JDD" de M. Ian BROSSAT, qui nous dit - on n'en avait jamais entendu parler jusque-là - "qu'il y aura des opérations Office Foncier Solidaire sur Saint-Vincent-de-Paul". Alors évidemment, ce n'est pas sur ces projets de délibération, apparemment, c'est sur un autre pavillon. Mais j'aimerais avoir une réponse sérieuse. J'ai posé les questions en Conseil d'arrondissement, restées sans réponse.

Quelle fraction allez-vous utiliser pour faire ces appartements Office Solidaire ? Est-ce sur la part accession à la propriété privée ? Est-ce sur le logement intermédiaire ? Est-ce sur les logements sociaux ? Cette réponse, on ne l'a pas. Pas plus que l'on a la réponse sur le fait que vos engagements - je ne sais pas combien de logements d'ailleurs - ne sont pas réalisables en l'état de la réglementation. Je voulais savoir si vous avez reçu des assurances du Gouvernement, mais l'essentiel, c'est où vont-ils se faire, et pris sur quel quota ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Eric AZIÈRE, Monsieur le Président.

M. Eric AZIÈRE.- Merci, Monsieur le Maire.

Cela ne s'adresse pas tant à Ian BROSSAT qu'à Jean-Louis MISSIKA, ce que je vais dire, puisque je vais redire ce que j'ai déjà dit, tout le mal que je pense de ce projet d'aménagement, qui est sans doute un des moins inspirés de tous les projets urbains de la mandature. Il est d'ailleurs assez symptomatique aussi de la politique dogmatique qui est conduite par l'Exécutif du 14e sur l'ensemble de ces projets. C'est une réalité assez bien ressentie dans l'arrondissement, d'ailleurs.

Mais là, on cumule l'absence de concertation, la densification excessive, l'absence d'innovation dans la programmation. Comme l'a dit Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, une part déséquilibrée de logements sociaux, qui sont aujourd'hui à hauteur de 50 % des logements très sociaux. M. BROSSAT a pris l'initiative de dire qu'il y aurait éventuellement des opérations d'accession à la propriété dans le cadre du foncier solidaire. En l'occurrence, quelle est la part d'arbitraire ou de décision qu'il a sur ce sujet ? On voudrait connaître en effet la répartition sur l'ensemble des logements prévus.

J'ai dit qu'il y avait une forte densité des logements sur ce site, tel que c'est prévu. Je croyais que vous n'étiez pas les plus chauds partisans de la densité, en l'occurrence 1.500 habitants dans 600 logements, soit 440 habitants à l'hectare, c'est le double de la moyenne parisienne, félicitations ! Des gabarits de construction à hauteur déjà au taquet, puisqu'il est entendu que l'on va surélever un certain nombre de bâtiments.

Je vais vite, mais je devrais insister sur le décalage entre les annonces et les réalisations, en ce qui concerne la part d'espaces verts prévus : sur 3 hectares et demi, je dis bien 3 hectares et demi, 4.000 mètres carrés d'espaces verts, soit 12 % de la surface de la parcelle. Bravo ! Continuons comme cela, et on verra bientôt la ville verte.

Sur le choix de maintenir du bâti existant, Jean-Louis MISSIKA m'avait répondu, lors d'une dernière intervention ici, que le bâti avait un intérêt patrimonial. J'ai vérifié, je vous propose d'aller voir la valeur patrimoniale du bâti de Saint-Vincent-de-Paul. Je ne parle pas du plus ancien mais du plus contemporain, il n'a quasiment aucun intérêt sur le plan patrimonial, de l'aveu même des Architectes des Bâtiments de France.

J'ajouterai à cela la ségrégation de la parcelle, qui va d'ailleurs conserver sa situation d'enclos, une qualité qu'elle a déjà, par non seulement le maintien des murs d'enceinte et le renoncement à un nouvel axe que l'on aurait

pu creuser en arrivant rue Boissonade, mais en même temps avec un chemin périphérique qui va réaccentuer le côté de sa culture obsidionale.

On aurait pu s'inspirer des propositions des riverains, puisque M. BROSSAT préconise la concertation. Il y a une association pour le quartier de Saint-Vincent-de-Paul qui réunit plusieurs centaines de membres, qui avait proposé le désenclavement du quartier par de plus larges ouvertures sur l'avenue Denfert-Rochereau, la démolition des bâtiments Lelong et Robin, le doublement des espaces verts, la réalisation d'immeubles séparés. Il y a un foisonnement de propositions autour du quartier, puisqu'il s'agit de poser la question aux habitants.

Mais je crois surtout qu'à travers tout cela, on a voulu faire une opération juteuse pour la Ville de Paris, et qu'en l'occurrence, c'est vers Paris & Métropole Aménagement qu'il faut se tourner. Pour rappel, l'aménagement était confié à la société "Paris & Métropole Aménagement" par le biais d'une concession d'aménagement. "Paris Métropole Aménagement" a acquis l'ensemble de l'emprise foncière à un prix extrêmement raisonnable, puisqu'il s'agissait de 93 millions d'euros, soit 2.735 euros au mètre carré. De son côté, la Ville de Paris s'est engagée à participer à l'opération à hauteur de 49 millions d'euros T.T.C.

Le contrat de concession, signé en 2016, a fixé la rémunération de "Paris Métropole" à 5,41 millions d'euros H.T. Ce montant sera imputé en charge au bilan financier de la concession d'aménagement. En complément de cette rémunération, l'aménageur bénéficiera du produit des cessions, ce n'est pas rien, ou des concessions d'usage, ainsi que des locations de terrains ou d'immeubles bâtis. Autant dire que tout ceci relève plutôt d'une très juteuse opération financière et n'a pas grand-chose à voir avec le projet d'écoquartier que l'on nous avait vendu au départ.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci au président Eric AZIÈRE. A ma connaissance, il n'y a plus d'autres inscrits.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour répondre aux intervenants.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Carine PETIT, maire du 14e arrondissement, a dit l'essentiel, à la fois sur le projet Saint-Vincent-de-Paul et sur le projet de délibération qui nous intéresse aujourd'hui, le projet DLH 194, qui concerne la création d'un centre d'hébergement d'urgence comportant 55 logements P.L.A.-I. par "L'Habitation Confortable".

J'ai entendu les arguments de l'opposition. On ne va pas relancer ici le débat sur les choix qui sont faits dans le cadre de l'opération Saint-Vincent-de-Paul. Cela relève d'ailleurs plutôt de mon excellent collègue Jean-Louis MISSIKA, et je me garderai bien d'empiéter sur ses compétences.

Simplement, j'ai entendu, dans les arguments qui viennent d'être présentés, des contradictions flagrantes. Vous ne pouvez pas dire, à la fois, qu'il y a trop de logement social, et, dans le même temps, que c'est une opération "cash machine" pour la Ville de Paris. Si l'objectif était de faire une opération juteuse pour la Ville de Paris, nous aurions fait exactement ce que vous souhaitez, vous, c'est-à-dire massivement de l'accession à la propriété privée, avec des prix de sortie de 16.000, 17.000, 18.000 euros le mètre carré. Et c'est précisément ce choix que nous n'avons pas fait, parce que nous avons souhaité profiter de cette Z.A.C. pour faire aussi du logement social, et pour faire bon nombre de logements sociaux, dans un quartier qui compte très peu de logements sociaux.

Je pense que c'est un choix qui se justifie parfaitement, et personne ne peut dire ici que ce choix de faire du logement social est orienté par une volonté de mettre de l'argent dans les caisses de la Ville de Paris, puisque, comme vous le voyez vous-mêmes, il y a une contradiction très nette.

Enfin, vous avez évoqué la question de la dissociation du foncier et du bâti. Effectivement, j'ai eu l'occasion de le dire récemment, ce n'était pas la première fois d'ailleurs que je le disais, ce n'était pas une annonce, que, sur le site de Saint-Vincent-de-Paul, il y aurait des logements qui seraient conçus en dissociation foncier-bâti. Il y avait d'ailleurs eu un vœu adopté au Conseil de Paris, sur cette question, il y a plusieurs mois.

Mais enfin quand je vous entends dire que cette question de dissociation foncier-bâti est une invention que l'on a découverte, il y a quelques jours, mais enfin, cela fait deux ans que l'on y travaille ! Deux ans, Madame CARRÈRE-GÉE. Vous avez dit, on a découvert cela. Non, il y a un groupe de travail, qui a été monté il y a maintenant deux ans, dans lequel votre groupe, je ne sais plus très bien me repérer dans les groupes maintenant… dans lequel Mme MONTANDON siégeait, et dans lequel nous avons travaillé sur cette question. Donc, cela fait longtemps que l'on y travaille. J'avais d'ailleurs cru comprendre que c'était un sujet consensuel entre nous.

Si, sur cette question au moins, nous pouvions nous mettre d'accord, je trouve que ce serait très bien, et je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas de logements en accession à la propriété avec la dissociation foncier-bâti sur le site de Saint-Vincent-de-Paul. Ce sera d'ailleurs sur l'îlot Lepage, et je suis sûr que nous finirons par nous mettre d'accord sur une question comme celle-là, qui ne mérite pas, je crois, de vaines polémiques. Je vous invite donc à voter ce projet de délibération qui, je le rappelle quand même, concerne 55 logements en centre d'hébergement, c'est-à-dire que l'on parle de logement pour des personnes qui actuellement sont sans abri.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 194.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 194).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 195.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 195).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 263.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 263).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 379.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 379).

2019 DLH 224 - Réalisation 31, rue des Amandiers (20e) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par "Immobilière 3F".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DLH 224 : réalisation 3, rue des Amandiers, d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par "Immobilière 3F".

Je ne vois pas la maire du 20e arrondissement.

Du coup, je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DLH 224.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 224).

2019 DLH 252 - Réalisation 29-39, rue Villers-de-l'Isles-Adam (20e) d'un programme de acquisition-amélioration de 69 logements sociaux (69 P.L.S.) et 35 P.L.I. par la R.I.V.P.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Par contre, je vois Danielle SIMONNET. Je vais lui donner la parole sur le projet de délibération DLH 252 : réalisation 29-39, rue Villiers-de-l'Isle-Adam, dans le 20e, d'un programme d'acquisition-amélioration de 69 logements sociaux.

Vous avez la parole, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Merci.

Chers collègues, sur ce projet de délibération, j'estime que c'est l'occasion de revenir sur le ratio décidé par la Ville de Paris lors de toute cette mandature, qui est de réserver 30 % de logements sociaux au P.L.S., alors que 90 % des demandeurs de logements sociaux sont éligibles au P.L.A.-I.-PLUS, alors que 70 % des demandeurs de logements sociaux sont éligibles aux logements réellement sociaux P.L.A.-I., P.L.A.-I.-PLUS.

C'est une demande qui est d'ailleurs très fortement exprimée par de nombreuses associations, que ce soit la Fondation Abbé Pierre, le "Droit au logement", le D.A.L., parce qu'aujourd'hui, nous avons une situation d'urgence sociale à laquelle nous ne répondons pas. Par le fait de réserver 30 % de logements P.L.S., on organise, vous organisez une discrimination à l'encontre des catégories les plus populaires de Paris dans l'accès au logement social, et c'est inacceptable.

Vous savez bien que la crise de l'hébergement d'urgence est en partie due au fait que la stratégie du logement, d'abord, vous ne vous donnez pas les moyens de l'appliquer à Paris, précisément parce que vous réservez ces 30 % de logements sociaux au P.L.S., c'est-à-dire aux revenus plus moyens confortables des classes moyennes, voire supérieures du salariat.

A travers ce projet de délibération, où est-ce qu'on se situe ? On se situe dans le 20e, rue Villiers-de-l'Isle-Adam. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas précisément le 20e, la rue Villiers- de-l'Isle-Adam n'est pas très loin du Père-Lachaise et Gambetta, et on est dans un secteur résidentiel en zone de déficit de logement social. A partir du moment où on est dans une zone de déficit de logement social, on devrait assumer de faire du logement réellement social, c'est-à-dire accessible aux demandeurs qui sont éligibles au P.L.A.I.-PLUS.

Au lieu de cela, dans ce projet de délibération, vous prévoyez 69 logements en P.L.S., et 35 logements en P.L.I. Je trouve évidemment que ce n'est pas du tout acceptable parce que, dans ce quartier, dans ce micro-quartier, il aurait été possible de faire du P.L.A.I.-PLUS. Nous ne sommes pas dans une zone hyperdense en habitat social ultra-populaire. Arrêtez ! L'argument de la mixité sociale dans ce quartier, quand même assez gentryfié, excusez-moi, ne vaut pas !

Je sais très bien que l'on va me rétorquer : Madame SIMONNET, il faut voir l'ensemble. Mais précisément, l'ensemble n'est pas non plus satisfaisant parce que je suis en total désaccord avec le fait de réserver 30 % de logements sociaux en P.L.S. J'estime, qui plus est, que sur ce projet de délibération, c'est une erreur politique importante que de faire ces logements pour la catégorie plus confortable du salariat, quand vous n'arrivez pas à satisfaire la demande pour les catégories les plus populaires.

C'est un vrai problème, parce qu'on a un million de personnes qui viennent travailler par jour à Paris. Pourquoi ? Parce qu'elles ne peuvent pas vivre à Paris du fait de la cherté des loyers. Quand on a 12.000 personnes qui, chaque année, quittent Paris, ce sont 12.000 personnes issues d'abord et avant tout des classes populaires, parce qu'elles n'ont pas les moyens de payer les loyers du fait de la spéculation immobilière ou parce qu'elles n'ont pas accès à un logement social.

Il me semble extrêmement important que nous poursuivions ce débat, comme je n'ai cessé de le poursuivre lors de l'intégralité de la mandature.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Quelques mots pour répondre à Danielle SIMONNET.

Il s'agit ici de l'acquisition d'un immeuble de 69 logements sociaux et 35 logements en P.L.I. C'étaient des logements privés, que la Régie Immobilière de la Ville de Paris a rachetés pour éviter la mise à la découpe de cet immeuble, c'est-à-dire que le risque qui était encouru par les locataires était d'être purement et simplement expulsés à l'occasion de congés pour ventes réalisées par le nouveau propriétaire. Conscients du danger qu'encouraient les locataires, nous avons fait le choix de déléguer notre droit de préemption à la Régie Immobilière de la Ville de Paris, ce qui permettra aux locataires de rester en place.

Comme c'était un immeuble qui était essentiellement occupé par des classes moyennes, nous avons fait le choix de conventionner l'immeuble en P.L.S. et en P.L.I., c'est-à-dire des catégories de logements qui correspondent aux classes moyennes.

Je pense que c'est un choix qui est parfaitement justifié et que chacun, ici, devrait se réjouir de ce projet de délibération.

Puis, Madame SIMONNET, quand même ! Quand je vous entends dire que l'on manque de logements sociaux, j'ai quand même en mémoire quelques-uns de vos votes. On parle là du quartier Père-Lachaise. Vous avez voté contre, vous avez même manifesté bras dessus bras dessous, avec des élus de droite contre le projet de logements sociaux hôtel Ménilmontant. Vous avez voté de la même manière contre le projet de logements sociaux rue Erlanger dans le 16e arrondissement, pour 88 logements sociaux, dont 25 en pension de famille dédiés à des sans-abri.

Donc je veux bien tout entendre, mais enfin, si votre question, c'est pourquoi est-ce qu'on ne produit pas davantage de logements sociaux, le moins que l'on puisse dire, c'est que je ne pense pas que vous soyez particulièrement bien placée pour nous faire des leçons dans ce domaine, et je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, dans le silence le plus total, à main levée, le projet de délibération DLH 252.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 252).

2019 DLH 265 - Réalisation 29, rue Nollet (17e) d'un programme de construction d'une résidence sociale comportant 83 logements P.L.A.-I. par la R.I.V.P.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la part de logements en catégorie PLUS.

Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la répartition des catégories de logements.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets en discussion le projet de délibération DLH 265 et les vœux n°s 64 et 65.

La parole est à Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement, pour le vœu n° 64.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons évoqué, ce matin, un certain nombre de projets de délibération qui oubliaient l'équilibre en matière de répartition de logements sociaux et de catégories de logements sociaux qui permettraient aux familles intermédiaires, aux classes moyennes de rester dans Paris.

Dans ce projet de délibération DLH 265, toujours le même objectif pour nous, celui de la mixité sociale, avec un projet de délibération qui acte la construction d'une résidence sociale, que nous aimerions voir accueillir divers publics, des jeunes actifs, des adultes isolés, des familles monoparentales.

En parallèle, je souhaite que, bien qu'il s'agisse d'une résidence sociale, nous puissions envisager la création de logements PLUS, toujours dans ce même objectif de mixité sociale et d'équilibre dans nos quartiers.

J'en profite pour attirer votre attention sur l'importance d'un tel chantier qui aura des répercussions sur les riverains, qui doivent être accompagnés tout au long des travaux de construction de cette résidence sociale rue Nollet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Alexandre VESPERINI pour le vœu n° 65.

M. Alexandre VESPERINI.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, c'est un vœu qui a été rédigé, suscité plus exactement, par Jérôme DUBUS, élu du 17e arrondissement de la Capitale. Il s'agit d'un vœu qui porte sur la répartition des catégories sur les logements qui seront créés… Je ne vois pas la rue exacte ou, en tout cas, où ce sera placé.

L'objectif de ce vœu est donc de répartir différemment les logements qui seront créés dans les mois à venir. Le projet de délibération propose de produire 83 logements en P.L.A.-I. exclusivement, et la proposition de Jérôme DUBUS et du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants consiste à rééquilibrer le dosage de ces logements avec 42 logements en P.L.A.-I. et 41 logements en catégorie PLUS, ce qui permettrait à un certain nombre de catégories sociales d'accéder à la production de logements.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Alexandre VESPERINI.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Ces deux vœux nous interrogent sur la belle opération menée par la R.I.V.P. Il s'agit d'une résidence sociale de quatre-vingt-trois logements qui va être créée en cœur d'îlot, en lieu et place d'un garage désaffecté. On ne peut donc, je crois, que se féliciter de cette transformation de garage en logements.

Je veux d'ores et déjà d'ailleurs rassurer le maire du 17e : évidemment, oui, la R.I.V.P. informera le voisinage des travaux et de l'avancée du chantier, afin que l'intégration de ce projet se fasse au mieux dans ce quartier.

Ces vœux nous interrogent également sur les catégories de financement des logements et sur le public accueilli à cette adresse. Je vous confirme que cela sera bien une résidence sociale mixte, à destination de personnes célibataires, de familles monoparentales et de petites familles en insertion socioprofessionnelle. C'est bien précisément parce que nous souhaitons accueillir ces publics, qu'il s'agit d'une résidence sociale 100 % P.L.A.-I., puisque, sur d'autres catégories de financement, cette résidence ne serait plus accessible pour les catégories dont je viens de vous parler. C'est donc le sens de ce projet de délibération qui concerne la résidence de la rue Nollet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 64 du groupe LRI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 64 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 du groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 65 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 265.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 265).

2019 DLH 318 - Réalisation 1, rue Charles-Tellier (16e) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par "Elogie-SIEMP".

Voeu déposé par le groupe LRI, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mmes LECOUTURIER et BOILLOT relatif au conventionnement 1 ter, rue Charles-Tellier (16e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DLH 318 et le vœu n° 66. Le vœu n° 66 est défendu, Monsieur BOULARD, pour le groupe ?

Défendu. Très bien, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Sur le vœu, oui, une explication de vote, mais vraiment à l'arrache, parce qu'il n'y a pas eu de débat. Défendu, défavorable...

M. Pierre AURIACOMBE.- Explication de vote très rapide pour dire que, tout à l'heure, Monsieur BROSSAT, vous parliez du fait qu'il n'y a eu que deux logements sur le précédent, celui-ci, on est sur 22 logements, et nous sommes sur les mêmes rapports : il n'y a toujours pas de logements pour les classes intermédiaires. Donc, nous voterons le vœu qui est demandé. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 66 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 318.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 318).

2019 DLH 353 - Réalisation Z.A.C. "Austerlitz Paris Rive Gauche" (lot A8B) d'un programme de construction de 34 logements sociaux, 107 L.I. et d'une résidence étudiante de 81 logements PLUS par "Elogie-SIEMP".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DLH 353 : réalisation de la Z.A.C. "Austerlitz Paris Rive Gauche" - lot A8B d'un programme de construction de 34 logements sociaux, 107 logements intermédiaires et d'une résidence étudiante de 81 logements PLUS par "Elogie-SIEMP".

Je donne la parole à Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE.- Merci, Monsieur le Maire.

Je rappelle que ce projet de délibération assure la programmation de bâtiments de logements par "Elogie-SIEMP" à proximité de la gare d'Austerlitz, selon une typologie variée avec une résidence étudiante de 81 logements PLUS, 107 logements locatifs intermédiaires et 34 logements familiaux : 10 P.L.A.-I., 14 PLUS et 10 P.L.S.

Ceci s'inscrit dans la composition urbaine souhaitée pour le quartier de la gare d'Austerlitz, avec plusieurs éléments que je me dois de souligner.

Premièrement : la réhabilitation du patrimoine ferroviaire de la grande halle, qui a été délaissé pendant des années et obstrué par des rampes automobiles et un parking.

Deuxièmement : l'amélioration considérable de l'intermodalité avec de nouvelles liaisons directes entre le R.E.R. C, les grandes lignes, les deux lignes de métro 5 et 10, les nombreuses stations de bus, de nouvelles stations Vélib' et des garages à vélo, une dépose-minute et des taxis, au bénéfice de tous les usagers qui ont tant pâti d'absence d'escalators, de ruptures de niveaux entre ces différents modes de transport.

Les services d'exploitation des trains et de la gare prennent place au plus près des quais, et un nouveau parking en souterrain de 500 places devra également offrir une solution aux locataires des nouveaux logements familiaux.

Troisièmement : de nouveaux espaces publics avec la cour Seine et la création de la cour Muséum donnant à voir la grande halle restaurée, le jardin des Plantes et les galeries du muséum. Le jardin public Marie Curie sera considérablement agrandi.

Quatrièmement : un ensemble de nouveaux immeubles contemporains avec un travail coordonné en ateliers d'architectes, qui accueillent plusieurs composantes : un hôtel, des bureaux, différents types de commerce, et les typologies de logements mentionnées plus haut.

Ces immeubles seront dressés, d'un côté, sur la cour Muséum et, de l'autre, sur le nouveau jardin public Marie Curie. Ils viennent en équerre vis-à-vis de la grande perspective des bâtiments historiques entourant la chapelle de l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière. La présentation en a été faite aux riverains et habitants, avec deux réunions publiques tenues récemment dans le 5e et dans le 13e arrondissement.

Loin des caricatures d'articles de presse qui ont voulu assimiler les projets gare du Nord et gare d'Austerlitz, pour bien connaître le projet de la gare du Nord, je peux vous dire que cela n'a rien à voir.

Nous devons assumer cette réhabilitation indispensable du patrimoine et son dialogue avec des immeubles contemporains aux normes environnementales, n'empiétant aucunement sur les activités ferroviaires. Le nouvel immeuble du groupe "Le Monde", en cours de finition, situé sur l'avenue Pierre Mendès-France, à proximité de la grande halle des voyageurs, et conçu par l'agence norvégienne d'architecture "Snohetta", en donne une bonne idée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Didier LE RESTE.

Yves CONTASSOT a la parole.

M. Yves CONTASSOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Lors d'une précédente séance du Conseil de Paris, les élus du groupe "Génération.s" ont voté contre le projet global d'aménagement de la gare d'Austerlitz, compte tenu de la densification envisagée et de l'imperméabilisation qui en découlera.

Le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui met en œuvre une partie du programme envisagé. Il s'agit, pour l'essentiel, de créer des logements et une résidence étudiante.

Or nous constatons que l'essentiel des logements appartiendront à la catégorie des P.L.I., 107 logements, contre seulement 34 logements sociaux dont seulement 10 P.L.A.-I. 10 P.L.A.-I. sur 140 logements !

Ce choix semble reposer sur de simples considérations financières, mais pas sur les besoins des Parisiennes et des Parisiens, car sinon nous aurions eu une proposition inverse : beaucoup plus de logements P.L.A.-I. et beaucoup moins de logements intermédiaires.

J'ajoute que la lecture détaillée du programme nous a, pour le moins, interpellés. Pourquoi les logements sociaux sont-ils plus petits que les logements intermédiaires pour le même nombre de pièces ? Est-ce une façon de souligner que les plus pauvres ont besoin de moins de place pour se loger que les autres ?

Vous comprendrez que nous ne pouvons cautionner un tel projet, et nous nous abstiendrons car nous ne voulons pas bloquer la construction de quelques logements sociaux et d'une résidence étudiante, même si nous contestons le programme dans ses composantes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Yves CONTASSOT.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES.- Merci, Monsieur le Maire. En effet, ce programme en termes de logements - 10 P.L.A.-I., 10 PLUS et 10 P.L.S. et 107 P.L.I. - est totalement déséquilibré.

Je ne reprendrai pas les arguments de M. CONTASSOT sur le fait que 10 logements très sociaux dans un quartier cossu, à proximité immédiate de deux bâtiments historiques tels que la gare d'Austerlitz et l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, on ne comprend pas cette programmation.

On n'est pas non plus satisfait des matériaux utilisés. Je cite ce qui est écrit dans ce projet de délibération : "Ces bâtiments seront en structure béton, seront isolés par l'intérieur et disposeront partiellement d'une vêture en bois au droit des balcons et terrasses. Les menuiseries seront en bois afin de donner un aspect plus domestique aux façades et de trancher par rapport aux immeubles d'activité mitoyens".

Il est temps de sortir du béton et d'arrêter d'utiliser le bois comme apparat. La structure bois, cela existe, on sait faire, franchement ce n'est pas à la hauteur, et je crois que M. MISSIKA défendait les structures entièrement bois.

Par ailleurs, alors que l'on n'arrête pas de le demander, nous ne voyons toujours pas, dans le projet de délibération et ses annexes, les surfaces en pleine terre imperméabilisées par l'opération, la pleine terre qui existera après et le coefficient de biotope. Les enjeux environnementaux me semblent inexistants dans ce projet, et c'est un vrai problème.

Par ailleurs, les images que l'on a des bâtiments montrent des surfaces vitrées sur tout le bâtiment. Avec qui s'amuse-t-on ? En termes de renforcement d'îlots de chaleur urbains, c'est parfait. En termes de résistance, beaucoup moins.

On comprend mieux pourquoi le volet développement durable du projet est aussi vide. Franchement, ce n'est pas sérieux vu les enjeux actuels. C'est un projet de 2015, il faut le faire évoluer.

Nous demandons le retrait de ce projet de délibération, sinon nous voterons contre. Pour quelles raisons ? C'est qu'en fait, le démarrage des travaux est prévu pour 2023. Nous avons donc largement le temps de revoir ce projet, et il est temps de le revoir. C'est pourquoi s'il n'est pas retiré, nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Moi aussi, je voterai contre ce projet.

Evidemment, comme le dit Didier LE RESTE, il ne s'agit pas d'assimiler le projet de la gare d'Austerlitz au projet de la gare du Nord, ce n'est pas la même chose : gare du Nord, on est carrément dans une liquidation de la gare pour un centre commercial de luxe privé pour le groupe Auchan. On est donc dans la pire des caricatures de la financiarisation de la ville et de la marchandisation de la gare.

Néanmoins, toutes nos gares sont-elles condamnées à être considérées comme des lieux où doivent se concentrer, d'abord et avant tout, des bureaux, des commerces, des hôtels, donc des secteurs de marchandisation qui profitent des flux créés par la gare, mais sans chercher une quelconque humanité pour les habitants ?

Premièrement : pour ce projet de la gare d'Austerlitz, excusez-moi, quand vous faites la proportion et le ratio, on se retrouve avec 49.500 mètres carrés de bureaux, 26.000 mètres carrés de commerces et 6.350 mètres carrés d'hôtel, pour seulement 11.500 mètres carrés de logements. Le ratio est quand même clair, il parle de lui-même.

Deuxièmement : franchement, a-t-on besoin toujours de cette architecture standardisée, mondialisée comme à Singapour, à Londres, avec bien souvent un environnement sans âme, notamment en ce qui concerne l'axe piéton ?

Troisièmement : et c'est le plus grave, le ratio sur les logements sociaux. Je ne redis pas mon intervention de tout à l'heure. On est là sur Austerlitz, dans un quartier particulièrement gentryfié de Paris. Et quel est le ratio ? On se retrouve avec un tiers de logements sociaux pour deux-tiers de logements intermédiaires, et tout cela pour seulement 10 logements très sociaux. Mais écoutez, ce n'est pas acceptable ! Avec en plus, les logements les plus petits pour les logements sociaux.

Pour finir, on nous parle de nouveaux espaces paysagers. Mais le résultat global du projet, c'est une densification, une bétonisation, et absolument pas une aération et une reconquête de pleine terre dans la ville.

Je voterai contre ce projet qui, finalement dans la continuité de la Z.A.C. "Paris Rive Gauche", poursuit cette logique de densification-bétonisation. Ce n'est pas une bonne copie, c'est une copie qui date déjà d'au moins une dizaine d'années dans sa conception.

Je ne reviens pas sur ce qu'a pu dire Jérôme GLEIZES sur le recours aux matériaux. Je suis intervenue à plus d'une reprise sur le fait qu'il fallait maintenant que la ville arrive à se passer du béton, que le béton est totalement anti-écologique, à la fois parce qu'il a recours à du sable, une donnée dont la logique extractiviste pose de réels problèmes pour le littoral, par exemple, mais aussi parce que le béton nécessite du "clean care" et donc d'être

chauffé à plus de 300 degrés et que bien souvent, sous prétexte d'économie circulaire, on brûle des pneus, des farines animales, des produits toxiques. Pour toutes ces raisons, il faut absolument penser l'écoconstruction et se passer du béton.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce projet de délibération. La copie doit être revue. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour répondre aux intervenante et intervenants.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération en question doit permettre à "Elogie-SIEMP" d'acquérir un lot auprès de l'aménageur S.E.M.A.P.A., en vue d'y réaliser un programme de logements sociaux et intermédiaires.

J'y insiste, parce qu'on a beaucoup parlé du projet global, mais le projet de délibération dont on parle, c'est un projet de délibération qui doit permettre de produire du logement social.

Couvrant une superficie de 130 hectares, "Paris Rive gauche" est une opération emblématique de la transformation de notre ville. Elle mêle la modernisation de la gare d'Austerlitz - Didier LE RESTE en a très bien parlé - et la construction d'un ensemble immobilier comprenant commerces, locaux d'activité, bureaux, logements et jardins.

L'opération prévoit au total la création de 8.400 logements, dont 5.000 logements sociaux, soit 60 % de la programmation. Près de 2.500 logements sociaux ont déjà été livrés.

Sur le lot concerné par le projet de délibération, ce sont 115 logements sociaux qui seront construits. Dans le détail, seront livrés 34 logements sociaux familiaux et 81 logements sociaux à destination d'étudiants, en partenariat évidemment avec le C.R.O.U.S. et à destination d'étudiants boursiers, comme pour toutes les résidences étudiantes sociales.

Dans une logique de mixité sociale, il est également prévu la construction de 107 logements intermédiaires pour les ménages de la classe moyenne, ce qui montre bien que nous n'avons rien contre le logement intermédiaire, à la condition évidemment qu'il ne se fasse pas au détriment du logement social dont nous avons aussi impérieusement besoin. Un vaste espace planté d'environ 2.000 mètres carrés permettra de réunir ces deux programmes.

Dès lors, je me félicite de l'avancement d'une telle opération d'envergure, sociale, mixte et utile aux Parisiennes et aux Parisiens. Il me semble donc qu'il devrait y avoir, au moins du côté de la majorité, unanimité sur le vote en faveur de ce projet de délibération qui permettra la production de 115 logements sociaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 353.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 353).

2019 DLH 368 - Contribution financière à la Foncière de la Ville de Paris, organisme de foncier solidaire.

Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la part de logements O.F.S. dans la programmation des Z.A.C.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Je vous propose de passer à l'examen du projet de délibération DLH 368, auquel est rattaché par cohérence le vœu n° 80. Ce projet DLH 368 est la contribution financière à la Foncière de la Ville de Paris, organisme de foncier solidaire, comme vous le savez.

Si chacun est raisonnable, on devrait pouvoir aller jusqu'au terme de l'examen de ce projet avant l'heure du déjeuner.

Je donne la parole à Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE.- Merci, Monsieur le Maire.

Voilà une excellente occasion de répondre à l'interrogation de M. BROSSAT. Le groupe UDI-MODEM est favorable au financement d'un office foncier pour amener à cette dissociation du foncier et du bâti.

Opération, Monsieur BROSSAT, qu'il ne faut pas essayer de nous faire passer pour la réhabilitation ou la restauration d'une politique d'accession à la propriété. Evidemment, à partir du moment où on distingue le bâti du

foncier, on est sur quelque chose qui est entre la location et la location à prix modéré, d'un loyer négocié, d'un loyer libre, en l'occurrence à 5.000 euros le mètre carré peut-être, mais on n'est pas dans l'accession à la propriété.

Je vous rappelle que la plupart des foyers français constituent aujourd'hui leur patrimoine par l'accession à la propriété.

Mais là, en l'occurrence, le mécanisme ne résout qu'une partie du problème, puisqu'il permet la mise en jouissance d'un appartement à Paris, d'un bien, mais il n'offre pas un réel accès à la propriété puisqu'il ne permet, en effet, ni la constitution de patrimoine, ni la possibilité de réaliser - pardon du mot, il va vous paraître grossier - une plus-value.

Paradoxalement, à Paris, puisque c'est le foncier et non le bâti qui acquiert de la valeur, le mécanisme de foncier solidaire va priver le propriétaire de la plus-value de son bien, forcément, qui reviendra in fine d'ailleurs à la Ville de Paris.

C'est un peu l'ironie de l'histoire, c'est-à-dire qu'en voulant s'attaquer à la spéculation immobilière, le dispositif municipalise la plus-value spéculative au seul bénéfice de la Ville. C'est une remarque, ce n'est pas un reproche ; c'est simplement pour vous dire "Ne nous faites pas passer des vessies pour des lanternes". En l'occurrence, ce n'est pas de l'accession à la propriété.

Maintenant, je maintiens que c'est utile. Le groupe avait voté le vœu des Verts qui a initié la création de l'Office Foncier Solidaire et, en l'occurrence, je pense que cela peut être une solution utile, temporaire, transitoire pour beaucoup de ménages parisiens. Mais ce n'est, encore une fois, en rien une restauration d'une politique qui manque à Paris d'aide à l'accession à la propriété.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Eric AZIÈRE.

La parole est à Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET.- Le groupe Démocrates et Progressistes est également favorable à la création de cet Office Foncier Solidaire. Nous rappelons que c'est une mesure qui a été rendue possible grâce à la loi ALUR et au Gouvernement actuel.

Nous voulons simplement insister sur le fait que l'on est, à ce stade, dans le cadre d'une expérimentation et qu'il s'agit, bien évidemment, de faire en sorte de définir les règles d'usage qui permettront de pérenniser et de développer cette solution. En aucun cas, cela ne peut être présenté à ce stade comme une solution complète pour résoudre le problème du logement à Paris et donc, il faut rester prudent sur la capacité à avancer rapidement sur ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup pour votre concision.

Je donne la parole au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, le groupe Communiste soutient la création de l'Office Foncier Solidaire qui a été permis par la loi ALUR de 2014 - ce n'est pas ce Gouvernement qui l'a fait, c'était le Gouvernement d'avant - et qui permet de dissocier la propriété du foncier. L'Exécutif parisien a créé tout de suite un G.I.P. regroupant les trois bailleurs : la R.I.V.P., "Paris Habitat" et "Elogie-SIEMP", il y a un an, en décembre 2018.

En juillet 2019, par décision de notre Conseil, la Ville a adhéré au G.I.P. Cet office s'inspire de la logique de vente des commerces entre fonds et commerce lui-même, et ce qui a marché pour le commerce doit pouvoir marcher pour l'accession à la propriété.

Ce système de foncier solidaire est très adapté aux villes dont le foncier est cher, et c'est le cas à Paris, puisque cela représente une économie d'environ 50 % sur le prix d'achat d'une propriété.

Séparer le foncier, qui reste propriété de l'Office, et le bâti qui revient au futur propriétaire, c'est immédiatement un prix divisé par deux. Pour être simple, à Paris, on passe de 10.000 à 5.000 euros le mètre carré à l'achat d'un logement neuf.

Bien sûr, il y a des critères de revenus pour pouvoir accéder à la propriété de ces logements. Les familles visées sont celles qui ne pourraient pas devenir propriétaire du fait de leurs revenus. J'ai entendu beaucoup et souvent, dans cet hémicycle, des groupes défendre les classes moyennes, sans pour autant nous faire des propositions. Et bien, voilà une proposition portée par l'Exécutif, portée par un adjoint communiste qui permet à des classes moyennes de devenir propriétaire à Paris.

Ce projet de délibération fixe la contribution de la Ville. Elle est modeste, 400.000 euros, mais c'est une très bonne chose, et la Ville peut aussi garantir les opérations d'achats de foncier.

J'en profite pour présenter le vœu que nous avons rattaché à ce projet de délibération. Ce vœu propose que 100 % des logements en accession soient dans les Z.A.C. de la gare des Mines-Fillettes, l'opération "Python-Duvernois" et celle de "Bédier-Oudiné", des Z.A.C. dont nous parlerons tout à l'heure, mais je pense que c'était

important de le rapprocher de ce projet de délibération pour parler de l'ensemble des Z.A.C., plutôt que de le faire à chaque fois qu'il y a une Z.A.C. J'espère que notre vœu sera soutenu par la majorité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.- Chers collègues, cette contribution financière à la Foncière de la Ville de Paris est un très bon et heureux projet de délibération. En apportant cette première contribution financière, cela va nous permettre de mettre en route ce nouveau marché de logements qui est, durablement et de manière pérenne, propriété publique de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens.

L'idée de séparer le sol et le bâti permet, d'abord et avant tout, de nous doter au niveau de la collectivité publique d'un nouvel outil qui lutte contre la spéculation foncière et qui permet à un maximum de Parisiens, de familles parisiennes de pouvoir rester et choisir de vivre à Paris.

En effet, cet organisme, cette Foncière de la Ville de Paris, permet et redonne à toutes et à tous plus de capacité et plus de moyens de vivre mieux à Paris. C'est une voie durable aussi, parce que nous créons une autre sphère du logement entre le tout locatif social et le tout privé.

Il est aussi une alternative durable et solidaire, puisqu'il est à l'encontre de ce que le Gouvernement essaie de relancer comme idée, c'est-à-dire la vente de logements publics, de logements sociaux, là où, à un moment donné, les propriétaires pouvaient aussi participer, alors que ce logement avait été d'abord et avant tout financé par le public. Donc au moment de cette vente, cela permettait justement d'ailleurs de renforcer la spéculation dans certains quartiers.

Les premiers logements sont dans des arrondissements où il y a déjà beaucoup du parc public et du parc social, et c'est une bonne chose, puisqu'il permet d'y retrouver des classes moyennes, de manière très concrète - Nicolas BONNET-OULALDJ l'a rappelé - avec un prix qui est divisé par deux : on passe de 10.000 euros à 5.000 euros, puisque le coût du bâti, lui, n'est pas soumis à la spéculation foncière. C'est bien le coût du sol qui, aujourd'hui, pose un problème.

Il faut par contre, et notre groupe "Génération.s" y veillera toujours, que cette contribution financière de la Ville de Paris soit toujours abondante, parce que c'est ainsi que cet outil public sera efficace, mais que l'on ne prenne pas sur le financement classique du parc social, partout là où aussi ce sera possible.

Merci pour votre écoute.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- De rien. Merci, Carine PETIT.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES.- Merci, Monsieur le Maire.

Les écologistes saluent ce projet de délibération qui permet de lancer techniquement l'O.F.S. à travers cette contribution financière de 400.000 euros et de soutenir l'Office Foncier Solidaire.

Le groupe Ecologiste votera aussi le vœu communiste et remercie l'Exécutif des trois amendements qui seront présentés cet après-midi, qui mettent en exécution le vœu communiste et qui reprennent les amendements écologistes sur les trois Z.A.C. permettant d'étendre l'O.F.S. à l'ensemble des loyers libres prévus sur ces trois Z.A.C.

Ce qui me permet, à travers cet amendement, de revenir un peu sur l'argumentaire de M. AZIÈRE. Je pense qu'il commet une erreur d'interprétation parce que, même dans les pays libéraux comme les Etats-Unis, ce type de mécanisme a été mis en place, et pourtant, on ne peut pas dire que les Etats-Unis soient un pays communiste pour mettre en place cette forme de multiplication des sols.

Pourquoi ? Parce qu'en fait, le sol, dans beaucoup de pays, dans beaucoup de traditions, est considéré comme un bien commun. La question de ce que l'on fait de ces sols dessus, notamment la partie construite, c'est autre chose, et c'est là-dessus qu'il peut y avoir une plus-value ; ce n'est pas sur le foncier que doit se faire la plus-value, parce que le foncier fait partie de quelque chose qui doit rester dans l'ensemble de la communauté.

Les écologistes ont toujours défendu les biens communs, notamment le sol qui doit faire partie de ces biens communs, en plus de l'eau, de l'air, etc. Dans ce mécanisme qui est mis en place, on supprime la plus-value spéculative qui est faite sur l'immobilier.

D'ailleurs, un autre gauchiste bien connu, M. GALLOIS, dans le rapport Gallois sur la compétitivité française, avait montré qu'un des différends de compétitivité entre la France et l'Allemagne, c'est le fait qu'en France, le foncier était trop élevé, ce qui entraînait un surenchérissement du logement. Selon le rapport, des mesures n'ont jamais été mises en œuvre, même si des choses ont été mises en œuvre notamment sur les privatisations. Mais n'a jamais été mis en œuvre le fait qu'il fallait mettre en place des mécanismes pour empêcher que la spéculation foncière se fasse au détriment de la compétitivité du pays, notamment du travail.

C'est pourquoi il peut y avoir des convergences assez étonnantes par rapport à cela, et que l'O.F.S. va nous permettre d'empêcher justement, notamment ce qui était prévu dans les trois Z.A.C. à venir, c'est que l'on vendait à des promoteurs immobiliers à 2.000 euros des parcelles, et que là-dessus les promoteurs allaient faire des projets à 8.000, 10.000, 12.000, 14.000 euros, comme on l'a vu sur la Z.A.C. "Batignolles", ce qui a été condamné par la Chambre régionale des comptes.

Avec ce mécanisme, ce n'est pas que l'on confisque la plus-value, c'est que l'on empêche ces mécanismes de plus-value. C'est ce qu'il faut aujourd'hui empêcher, c'est-à-dire empêcher cette mécanique infernale à Paris qui fait que l'on est passé aujourd'hui à plus de 10.000 euros le mètre carré de cession du foncier.

A travers ces mécanismes, on met un maxima à 5.000 euros, il reste bien sûr une marge entre la cession à 1.500 euros, qui est prévue à l'O.F.S. pour les trois Z.A.C., le coût de la construction et le maximum de 5.000 euros.

Mais ce qui est important aussi dans ce type d'opérations, c'est que ce sont des opérations qui se font sur du très long terme. Les baux sont des baux de 99 ans, ce qui permet bien sûr, comme on le fait pour le logement social, d'étendre sur la longue durée, l'amortissement de cet achat et donc, de permettre d'avoir des prix faibles en accession à la propriété.

Cela reste de l'accession à la propriété. La propriété, ce n'est pas uniquement le foncier, mais, dans ce mécanisme, on est bien propriétaire de l'appartement dans lequel on est.

Les écologistes, par contre, émettent un bémol, c'est-à-dire que, dans ce projet de délibération et dans tous les travaux qui ont été faits sur l'O.F.S., le seul outil d'usage de l'O.F.S., c'est le bail réel solidaire. En fait, l'O.F.S. peut être utilisé pour d'autres types de projets, notamment sur l'habitat participatif.

Donc il y a un appui tout à l'heure qui va passer au vote, qui est de l'habitat participatif, et en fait, on aurait pu aussi faire un O.F.S. car on n'est pas obligé de faire du bail réel solidaire, du B.R.S., pour utiliser l'O.F.S.

L'O.F.S. est un outil qui permet à la Ville d'avoir un contrôle de son sol. Pour les écologistes, c'est vraiment cet usage macroéconomique de l'O.F.S. qui doit être mis en place et non pas des micro-projets sur quelques quartiers. C'est pourquoi, sur les Z.A.C., on s'est opposé à ce que l'on mélange du libre et de l'O.F.S., il faut que ce soit quelque chose de systématique. A partir du moment où ce sera systématique, cela aura les mêmes effets que dans des villes comme Chicago qui ont permis de limiter la hausse du prix du mètre carré.

Aujourd'hui, avec cet outil, c'est le seul outil disponible à la Ville qui permet d'agir indirectement sur le marché, parce que le reste, c'est de la loi, et la Ville n'est pas encore dans la capacité de changer la loi.

Je m'arrête ici - cinq minutes - et nous appelons à voter tout.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Jérôme GLEIZES.

Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET.- Dans ce projet de délibération concernant l'Organisme de Foncier Solidaire, on est amenés à voter sur une contribution financière qui sert juste à rémunérer les cinq équivalents temps plein qui vont faire fonctionner la structure. On n'en est pas encore à voter quel recours à l'emprunt la structure va avoir et donc, quelle est l'ambition que nous donnons à l'O.F.S.

C'est dommage, parce que c'est cela, le débat le plus important, à mon avis, pour bien voir si on poursuit les mêmes objectifs. A mon avis, l'objectif fondamental de l'O.F.S. est de contribuer à la municipalisation des sols.

Comme il a été dit précédemment, les sols sont nos biens communs. Il faut permettre de restaurer un droit à la Ville et permettre aux Parisiennes et Parisiens de pouvoir se réapproprier ces sols, en les émancipant des intérêts privés spéculatifs, c'est-à-dire en les émancipant de la spéculation, donc de la rente privée qui exclut, et ainsi de pouvoir reprendre le contrôle sur la ville, par la puissance publique que nous représentons et que nous servons ici, contre justement ce cancer qui gangrène la Capitale, comme il gangrène toutes les grandes capitales, toutes les grandes villes, c'est-à-dire cette financiarisation qui, via la spéculation, fait que le moindre mètre carré est un enjeu financier de recherche de profit maximum, à la fois en bétonisation et en spéculation, avec toutes les conséquences anti-écologiques et antisociales que cela peut avoir.

L'objectif pour l'O.F.S. sera donc d'avoir un recours à l'emprunt conséquent, pour pouvoir justement permettre de développer un bon nombre de projets, par exemple l'accès social à la propriété avec les clauses anti-spéculatives et aussi l'habitat participatif, et faire en sorte qu'à chaque fois, le recours à l'Office du Foncier Solidaire se substitue aux opérations de logements à caractère purement privé. Or je ne suis pas sûre que ce soit l'objectif qui soit partagé, puisque nous n'avons encore jamais réellement débattu sur le fait de savoir dans quelle dimension cela sera.

Quand on regarde, par exemple, le projet Python-Duvernois - on aura l'occasion d'en reparler - on aurait pu imaginer que les 85 logements, de mémoire, privés, prévus dans le projet, soient englobés par l'Office Foncier Solidaire avec les autres logements prévus. Or cela ne l'a pas été, on fait un peu de foncier solidaire par ci, et puis de l'accès à la propriété par là.

Et cela, c'est dommage parce que, du coup, on ne voit pas une stratégie cohérente de la Ville : quelle est la stratégie cohérente de la Ville ? Est-ce de faire du foncier solidaire "washing" - oui, oui, juste avant les élections, on l'a fait - ou est-ce vraiment d'engager une stratégie ? On a l'impression que l'on coche des cases pour dire que voilà, on l'a fait. En plus, on l'a fait, mais avec un temps quand même dingue ! La loi ALUR, c'est en 2014. Il a fallu attendre 2018 pour créer le G.I.P., et là aujourd'hui, on est simplement en train de créer les postes qui vont permettre de porter la structure. Et on ne sait toujours pas quel va être l'emprunt et donc le volume de logements qui passera par le foncier solidaire. Je trouve donc que c'est un peu de la poudre aux yeux. C'est dommage.

Par contre, je le redis : si le foncier solidaire a pour objectif une accession sociale à la propriété substitutive au logement social, j'y serai totalement opposée. En aucun cas, l'Office Foncier Solidaire ne doit se substituer à du logement social.

Encore une fois, je pense que notre rôle n'est pas de considérer que la France des petits propriétaires est un horizon émancipateur ; non, c'est se mettre tout le monde un fil à la patte ou une corde au cou.

Par contre, garantir l'accession sociale à la propriété avec des clauses anti-spéculatives, développer l'habitat participatif comme autant d'alternatives à la spéculation, oui, là, on a une maîtrise publique au service de la municipalisation des sols contre la spéculation. Dommage que cela arrive en fin de mandature alors que, pendant toutes ces années, le foncier a explosé jusqu'à 10.000 euros le mètre carré.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Sylvie CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme nous avions voté favorablement il y a un an, la création de l'Office Foncier Solidaire, nous soutiendrons, bien entendu nous aussi, ce projet de délibération qui vise à permettre l'adhésion de la Ville de Paris au nouveau G.I.P. et de lui octroyer des moyens financiers nécessaires pour son lancement.

Je suis heureuse que l'Exécutif municipal, qui s'est opposé toute la mandature à l'accession sociale à la propriété, qui en avait même fait un dogme, se résolve enfin à avancer sur ces questions. Une fois de plus, c'est en fin de mandature que l'on change de cap. Comprenne qui pourra.

Le logement à Paris n'a jamais été aussi onéreux que sous votre mandature, et accéder à la propriété est devenu illusoire. Pourtant, c'est la volonté de nombreuses familles, ces classes moyennes malheureusement oubliées depuis six ans et qui sont contraintes de quitter Paris. Cela représente environ 12.000 personnes par an. Les fermetures de classes et d'écoles en sont une triste conséquence. Trop modestes pour se loger dans le parc privé ou accéder à la propriété, ou trop aisées pour prétendre au logement social, ces familles se retrouvent finalement face à un mur sans porte d'entrée.

L'O.F.S. contribuera, à petite échelle, à la fluidification du parcours résidentiel dans le parc social, mais ce n'est pas suffisant. Avec 4 % de rotation dans le parc social, le parcours résidentiel est aujourd'hui quasi inexistant.

Avec les élus du groupe "100% Paris", et Pierre-Yves BOURNAZEL pour vous faire plaisir, nous portons une vision d'avenir plus ambitieuse et plus équilibrée. Tous les nombreux programmes doivent inclure une part d'accession à la propriété en pleine propriété, une part via l'O.F.S. et une part de logements sociaux, car les conditions de revenus pour accéder au P.S.L.A. excluront de facto une partie des classes moyennes.

Nous souhaitons également céder une partie du parc libre aux locataires en place, qui ont régulièrement payé leurs loyers et qui souhaitent légitimement devenir propriétaire.

Pour certains, l'accès à la propriété est un gros mot, comme on l'a déjà dit. Pour nous, c'est une chance et c'est un cheminement vertueux dans une vie. Pouvoir acquérir et transmettre un bien immobilier est en effet l'espoir de nombreuses familles. Nous souhaitons les accompagner.

Enfin, nous ne devons plus aborder le logement sous l'angle parisien, mais sous l'angle métropolitain. Les objectifs et la stratégie doivent être partagés avec les communes riveraines, et Paris doit prendre sa part dans le financement de nouveaux programmes hors de ses frontières, afin de désaturer le marché.

Ce sont ces mesures que nous nous emploierons à mettre en place dès 2020, pour changer de cap sur la politique du logement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Sylvie CEYRAC.

Maud GATEL, souhaitez-vous intervenir après l'excellente intervention du président AZIÈRE ?

Je vous donne la parole.

Mme Maud GATEL.- Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens après l'excellente intervention d'Eric AZIÈRE, mais également l'excellente intervention de Jérôme GLEIZES qui a su rappeler que le sujet de la dissociation du foncier et du bâti était certes ancien, mais qu'il avait fallu attendre trop longtemps à la Ville de Paris pour la mettre en œuvre. Car, finalement, c'est un levier à notre usage, à l'usage de la Ville, au service du parcours locatif et résidentiel des Parisiens, et c'est une disposition que nous avons été un certain nombre à porter depuis déjà de très nombreuses années. Donc mieux vaut tard que jamais.

Ce projet de délibération est avant tout technique, comme cela a été rappelé, puisque cela donne un certain nombre de moyens à cet Office. Mais comme le disait Danielle SIMONNET, cela exclut un certain nombre de sujets relativement importants et même absolument centraux pour savoir ce que nous voulons faire de cet O.F.S. Je voudrais donc dresser quelques priorités pour nous.

D'abord, le sujet du budget, qui est évidemment absolument central et qui doit mobiliser des fonds suffisants pour devenir une vraie alternative pour les Parisiens. Evidemment, on ne se suffira pas de quelques centaines de milliers d'euros.

L'importance aussi de ne pas détourner le dispositif, c'est-à-dire que si les biens peuvent passer par les bailleurs sociaux, ce n'est que pour la remise en état et pas autrement. Il ne faut évidemment pas que ce dispositif soit détourné. La Ville doit veiller également à ne pas contribuer à la spéculation immobilière par ce biais, c'est-à-dire être extrêmement attentifs au prix d'achat.

Puis, la possibilité donnée par ce G.I.E. d'élargir au-delà des frontières de Paris nous paraît évidemment extrêmement importante, dans la mesure où la politique parisienne du logement doit aussi se concevoir à une échelle métropolitaine.

Il y a un sujet de mixité sociale. Pour nous, c'est aussi un levier au service de la mixité sociale, notamment dans les quartiers qui concentrent plus de 35 % de logements sociaux. Cela nous paraît aussi être un outil intéressant.

Il y a cette question des seuils, les seuils qui sont contenus par la loi ALUR et dont on sait qu'ils sont particulièrement stricts et probablement pas adaptés à une ville comme Paris.

Le 28 novembre dernier, une proposition de loi, portée par le Mouvement Démocrate et Jean-Luc LAGLEIZE, a fait un certain nombre de propositions pour réduire le coût du foncier et augmenter l'offre de logements accessibles, afin justement de revenir sur ces seuils et de proposer des baux réellement libres, sans critères de ressources. J'espère très sincèrement que la Ville n'attendra pas dix ans pour mettre en œuvre cette proposition de loi.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci, Maud GATEL.

La discussion générale est close. Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, voici un débat très riche et très intéressant dont témoignent les nombreuses interventions. Je souhaiterais remercier les différents élus qui ont pris la parole sur ce sujet et qui se sont investis, depuis de nombreux mois maintenant, sur cette question avec la création de la Foncière de Paris et le dispositif de dissociation du foncier et du bâti.

Depuis maintenant deux ans, nous travaillons à la Ville avec les différentes forces politiques sur la création d'un office foncier solidaire que nous avons appelé Foncière de la Ville de Paris.

Nous le faisons, car nous sommes convaincus de deux choses : la première, c'est que la situation du logement à Paris mérite que l'on se penche sur tous les outils disponibles pour améliorer la situation ; la seconde, c'est que nous sommes collectivement convaincus, je crois, que ce dispositif peut nous aider à compléter notre offre de logement à destination des classes moyennes.

Oui, il peut nous y aider, car nous faisons tous un constat, c'est que l'accession à la propriété libre est devenue trop chère pour les classes moyennes. Lorsqu'on a une moyenne à 10.000 euros du mètre carré, nous le savons bien, les classes moyennes ne sont pas en capacité d'acheter, ou alors elles sont obligées de passer le périphérique pour pouvoir accéder à la propriété.

Nous avons donc considéré que ce ne devait pas être une fatalité et que nous devrions être capables, dans Paris, de permettre à nouveau l'accession à la propriété pour les classes moyennes, grâce à ce nouveau dispositif qui a été effectivement permis par la loi ALUR, lorsque Cécile DUFLOT était Ministre du Logement.

Vous êtes un certain nombre à nous avoir dit : mais pourquoi vous ne l'avez pas fait plus tôt. Mais tout simplement parce que nous n'avions pas la base juridique pour le faire et qu'il a fallu attendre la loi ELAN pour avoir un dispositif juridique complet. Nous n'avons pas tardé, nous avons même travaillé en temps masqué au cours des deux dernières années pour avancer sur ce projet. Je note d'ailleurs que nous sommes toujours dans l'attente de l'agrément de notre Organisme de Foncier Solidaire de la part de l'Etat, ce qui nous permettra d'avoir véritablement tous les éléments.

En tout cas, je ne permettrai pas de dire que nous avons tardé parce que ce n'est pas la réalité, et parce que nous avons avancé aussi vite que la loi nous permettait de le faire.

Désormais, nous sommes en capacité de le faire, et je m'en réjouis. Il y aura donc à Paris, grâce à ce dispositif, grâce à la Foncière de Paris, grâce à la dissociation du foncier et du bâti, du logement à vendre à 5.000 euros du mètre carré dans la Capitale, ce qui ne s'était pas vu depuis fort longtemps, et c'est donc une excellente nouvelle.

Concernant maintenant le vœu qui est déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche et qui a été brillamment présenté tout à l'heure par mon cher président, Nicolas BONNET-OULALDJ, c'est un excellent vœu parce qu'il nous permettra d'aller beaucoup plus loin que ce que nous avions prévu initialement.

Nous avions prévu initialement 500 logements d'ici 2022 en accession à la propriété, grâce à la disposition foncier-bâti. En réalité, avec le vœu que vous présentez, ce ne seront pas 500 logements en dissociation foncier-bâti, mais 1.000 logements en dissociation foncier-bâti, c'est-à-dire que vous nous permettez d'une certaine manière de doubler la mise et de permettre à 500 ménages parisiens supplémentaires de bénéficier de cet excellent dispositif.

Pourquoi ? Parce que ce que prévoit votre vœu, c'est que, sur trois Z.A.C., nous allons avoir 100 % des logements en accession qui seront produits grâce à la Foncière de Paris, ce qui nous permettra d'augmenter considérablement nos capacités de produire des logements par ce biais : 1.000 logements en dissociation foncier-bâti d'ici 2022, dès lors que nous les lançons maintenant. C'est une excellente chose et je m'en réjouis.

Par ailleurs, il n'est pas juste de dire, comme l'a dit Danielle SIMONNET tout à l'heure que cela se fait au détriment du logement social. Pas du tout ! Il suffisait d'ailleurs de lire le projet de délibération. Cela se fait en lieu et place de l'accession libre et non pas en lieu et place de la part dédiée au logement social dans nos Z.A.C.

Voilà donc, je crois, une bonne nouvelle. Notre Foncière va pouvoir se lancer et va pouvoir produire beaucoup plus de logements que prévu initialement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président.- Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets donc tout d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 80 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 511).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 368.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité de notre Conseil, cher Ian BROSSAT. (2019, DLH 368).

Il est 13 heures, je lève la séance qui reprendra à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Chers collègues, la séance est reprise.

Je vais suspendre la séance pour permettre au Conseil des Générations Futures de nous rejoindre. Ensuite, nous poursuivrons avec le Conseil Parisien des Citoyens Européens.

(Voir annexes n°s 4 et 5).

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante minutes, est reprise à dix-sept heures trente minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

Voeu déposé par l'Exécutif relatif à la participation citoyenne des citoyens européens parisiens.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président.- Nous allons procéder au vote sur le vœu n° 58 déposé par l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 510).

Quel moment. Merci beaucoup à vous pour votre participation.

Deux minutes de suspension de séance, le temps de nous réorganiser.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures quarante minutes, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Mes chers collègues, nous reprenons à la 5e Commission.

2019 DLH 369 - Réalisation 337, rue des Pyrénées (20e) d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par "SEQUENS".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Projet de délibération DHL 369 : réalisation rue des Pyrénées d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement.- Mes chers collègues, la Plan Climat Energie de Paris adopté en novembre 2017 prévoyait que la Ville finance la rénovation de 4.500 logements au niveau basse consommation par an.

L'objectif de gain moyen en termes d'économies d'énergie a été porté à 60 % sur l'ensemble des opérations présentées par les bailleurs dès 2018, et l'objectif maximum de 80 kilowattheures par mètre carré par an a été alors fixé. Il ne vous aura pas échappé que nous sommes fin 2019, et les critères que nous nous sommes alors fixés sont très loin d'être atteints dans ce projet de délibération. Le gain énergétique est en effet limité à 48 % contre un objectif de 60 % et la consommation estimée serait de 193 kilowattheures par mètre carré par an contre un objectif de 80 kilowattheures. Par conséquent, nous n'y sommes pas.

Les performances ne sont pas suffisantes après réhabilitation. Ce projet manque clairement d'ambition, le chauffage et l'eau chaude seront toujours de source électrique, ce qui fait que les charges resteront élevées pour les locataires et qu'ils risquent toujours la précarité énergétique.

A mon sens, nous ne sommes pas suffisamment dans notre rôle. Nous devons, par nos politiques publiques, inciter davantage à d'ambitieuses rénovations, et c'est la lettre de notre Plan Climat : chaque euro dépensé pour un projet peu ambitieux est finalement un euro perdu pour des projets qui devraient faire bouger les lignes de façon plus importante. Qu'est-ce que cela signifie ? Si nous rénovons à petits bras les immeubles anciens qui, je vous l'accorde, sont les plus durs à rénover, dans quelques années nous devrons y retourner et notamment quand il y aura des changements d'huisserie à faire, ce qui est le cas dans un certain nombre d'immeubles où le bailleur, par souci d'économie financière, décide de ne pas changer les huisseries. Cela m'est arrivé à plusieurs reprises dans le 20e arrondissement de le constater sur certains chantiers et je trouve que c'est dommage.

Evidemment, je souhaite que cet immeuble soit rénové, je ne suis pas contre le fond du projet de délibération. Je trouve simplement que les performances ne sont pas assez ambitieuses et c'est pour cela que dans le 20e arrondissement nous avons souscrit à la demande de plusieurs conseillers, dont M. GLEIZES - vous soulignerez que je ne suis pas toujours d'accord avec lui, même si en l'occurrence je l'étais -, et que nous avons retiré trois projets de délibération dont celui-ci pour nous donner le temps de rediscuter avec le bailleur.

C'est donc ce que je demande à notre Conseil.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Madame la Maire du 20e arrondissement, chers collègues, ce programme de rénovation porte sur un ensemble immobilier de type haussmannien construit en 2006 et non pas en 1984 comme il a été dit en Conseil du 20e arrondissement. Il s'agit d'ailleurs d'un projet sur lequel des échanges ont eu lieu entre le bailleur et la Ville afin de les inciter à proposer un programme complet. Ils ont entendu le message en complétant le projet initial.

Point non négligeable, les travaux prévoient désormais une isolation par l'extérieur partout où c'est possible, ainsi que l'amélioration du système de chauffage. Oui, les travaux se font évidemment sur la base de l'existant car il

n'est pas souhaitable de remplacer les équipements lorsque ceux-ci sont encore performants, à moins de vouloir polluer encore davantage.

Permettez-moi également d'insister sur un point : le bouquet de travaux est aussi ambitieux que possible. Là encore, cette opération va permettre d'améliorer le confort des locataires et de leur faire faire des économies sur leur facture d'énergie, et je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 369.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 369).

2019 DLH 373 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" de divers groupes immobiliers. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2.155 logements sociaux par "Paris Habitat".

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la mise à disposition de logements pour le personnel de l'A.P.-H.P.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DLH 373 : location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" de divers groupes immobiliers.

La parole est à M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE.- Merci, Monsieur le Maire.

Je saisis ce projet de délibération pour essayer une fois de plus de stigmatiser la politique du logement social à Paris à travers ce qu'il est convenu d'appeler le conventionnement, idée sur laquelle il faut véritablement s'arrêter cinq minutes.

Contrairement à ce qu'affirme l'Exécutif parisien, la politique déjà sur le plan géographique en termes de rééquilibrage ne répond nullement à une logique de rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest parisiens. Si vous regardez bien, l'écart continue de se creuser, et tout cela découle plutôt d'une volonté affichée de municipalisation du parc parisien de logements, dont on se demande jusqu'où elle pourra aller.

La cartographie des logements sociaux à Paris témoigne de cette hétérogénéité des situations rencontrées localement. Je rappelle que 5 arrondissements de la Capitale comptent plus de 25 % de logements sociaux alors que 6 présentent des taux inférieurs à 7 %, et cette évolution n'a quasiment pas varié au cours de la mandature.

Cette politique du chiffre poursuit-elle un principe d'efficacité ? Non plus, car elle est plus contreproductive qu'elle ne répond au problème de pénurie que connaît la ville. En effet, plus d'une fois sur deux elle s'est traduite par une opération de préemption ou de conventionnement sur les objectifs de 7.000 logements sociaux créés par mois. Ainsi, sur près de 250.000 demandeurs d'un logement social en 2018, seuls 10.112 ménages se sont vus attribuer un nouveau logement. C'est donc chaque année plus de 95 % des demandes qui ne peuvent pas être satisfaites, faute de logement possible. J'ajoute qu'au début de la mandature, il y avait 195.000 demandeurs de logement et qu'il y en a aujourd'hui un peu plus de 250.000. On est censé avoir produit 60.000 logements, et on a 60.000 demandeurs de logement supplémentaires.

Je veux dire par là que c'est le tonneau des Danaïdes. Il faut savoir à un moment quel est l'objectif poursuivi et quelle est la recherche d'une réelle efficacité. Cela signifie aussi qu'il devrait y avoir un impératif d'analyse de la demande de logements à Paris.

Derrière tout cela, sont évidemment en cause un manque absolu de passerelles entre les différentes catégories de logements, qui freine la mobilité des locataires en fonction de l'évolution de leurs revenus, donc le parcours résidentiel à Paris, ou encore la trop forte segmentation du parc de logement social, lequel est réparti entre divers organismes réservataires, entre l'Etat, les collectivités, Action Logement, qui rend plus difficile la rotation des locataires à l'intérieur du parc social. Tout cela se fait au détriment de la production de logements intermédiaires, lesquels ne représentent plus aujourd'hui, à force de conventionnements, que 13 % du parc des bailleurs sociaux parisiens. C'est pourtant un levier dont dispose la Maire pour maintenir à Paris des familles des classes moyennes et supérieures.

Il faut avoir un peu de constance pour parler dans ce brouhaha, Monsieur le Maire. Si vous pouviez faire respecter un peu de silence dans ce Conseil de Paris.

Je parle de ces classes moyennes, de ces familles, classes moyennes et moyennes supérieures, trop riches pour pouvoir prétendre au parc social mais pas assez pour devenir propriétaires, voire parfois pour accéder au

marché locatif. Ces dernières sont aujourd'hui contraintes de s'exiler en petite ou en grande couronne face à un parc privé devenu totalement inaccessible. Si 63 % des ménages parisiens sont éligibles au logement social, rien n'est fait pour ceux dont les revenus dépassent tout juste les plafonds de ressources, à l'image des familles avec un enfant à charge qui, avec 5.000 euros de revenu net par mois, ne peuvent pas prétendre au parc social et subissent de plein fouet le manque de logements intermédiaires à Paris.

Avec 3 milliards d'euros d'investissement consacrés depuis 2014 à une politique du logement à Paris, il est dommage que l'Exécutif ait uniquement gardé les yeux rivés sur le compteur du nombre de logements sociaux, sans réelle recherche du principe d'efficacité et de disponibilité des logements ainsi produits.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Je vous remercie.

Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris. Non.

Alors Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, qui pourra présenter le vœu n° 68 qui est rattaché.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne plusieurs programmes et plusieurs arrondissements mais en particulier le 12e arrondissement avec 114 logements situés rue de Wattignies. La proposition que nous faisons par ce vœu s'inscrit dans l'accord qui a été signé entre la Ville de Paris et l'A.P.-H.P. de manière à réserver 500 logements sociaux pour les personnels de l'A.P.-H.P.

Nous partageons effectivement le diagnostic qui a été fait par les uns et les autres et concluant que pour faire fonctionner le service public municipal, mais aussi national et hospitalier, il nous faut des agents du service public qui puissent habiter à Paris. On le sait, avec un salaire de fonctionnaire, aucun fonctionnaire n'a intérêt à résider dans l'agglomération parisienne. Ainsi, comme nous le faisons pour nos propres fonctionnaires, il est proposé ici de réserver les logements sociaux de cette adresse à des personnels de la fonction publique hospitalière. L'idée est donc de maintenir évidemment les locataires actuels en place, mais, lors de chaque libération de logement et au fil de l'eau, de proposer à l'A.P.-H.P. de louer spécifiquement ces logements aux personnels de l'A.P.

Je me permets de faire cette proposition, d'une part au regard de la richesse des structures hospitalo-universitaires dans mon arrondissement et plus largement dans l'Est parisien, et d'autre part du fait des difficultés relatées par les directeurs de ces hôpitaux, notamment aux urgences de Saint-Antoine d'où est parti le mouvement de grève de ces derniers mois, qui rencontrent de grandes difficultés à fidéliser les équipes.

Je ne sais pas si cela permettra de rassurer M. AZIÈRE. Plutôt que de municipaliser le logement social, on va "l'AP-HPéiser" - je ne sais pas si cela existe. En tout cas, c'est une proposition que nous faisons pour que ce conventionnement puisse être utile à l'hôpital public et à ses agents au sein du 12e arrondissement notamment.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Avant de donner la parole à… Jérôme GLEIZES peut-être ? Non, toujours pas.

Avant de donner la parole à M. Ian BROSSAT, je vais demander aux collaborateurs de faire moins de bruit. Merci. On vous entend beaucoup.

M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 12e arrondissement, Monsieur le Président AZIÈRE, permettez-moi tout d'abord de dire un mot sur le projet de délibération en tant que tel. Il s'agit de la transformation en logements sociaux de 2.000 appartements situés dans le 12e arrondissement, à travers 7 opérations par "Paris Habitat". Le conventionnement n'est pas nouveau. Vous le savez, dès 2008, notre collectivité s'est engagée dans des opérations de ce type consistant à transformer des logements du parc libre des bailleurs en logements sociaux de plein droit.

J'entends beaucoup de critiques sur cette stratégie. En réalité, le conventionnement présente deux intérêts principaux.

D'abord, il permet une meilleure protection des locataires, et la réalité, c'est que dans l'écrasante majorité des cas, il se traduit par une baisse des loyers pour les locataires qui sont en dessous des plafonds de ressources et qui, du même coup, bénéficient de loyers plus bas. Si vous saviez le nombre de locataires dont les appartements ont été conventionnés et qui viennent nous remercier pour nous dire "grâce à vous, nous avons gagné du pouvoir d'achat", vous auriez sans doute, Monsieur AZIÈRE, un jugement un peu différent sur cette stratégie de conventionnement.

Ensuite, le conventionnement, ce sont aussi des travaux, car il permet aux bailleurs de bénéficier de taux bonifiés pour effectuer des travaux dans leur résidence. Ainsi, bien souvent et ce sera le cas en l'occurrence, ce conventionnement entraînera des travaux, donc une amélioration de la qualité de vie dans les immeubles et une baisse des charges, ce qui n'est évidemment pas négligeable.

J'en viens enfin au vœu, à l'excellent vœu déposé par mon amie Catherine BARATTI-ELBAZ. Vous proposez de loger prioritairement dans les logements qui seront libérés au fur et à mesure des agents de l'A.P.-H.P. C'est bien sûr une excellente idée. D'ailleurs, la Ville de Paris a d'ores et déjà une convention avec l'A.P.-H.P. visant à loger chaque année 500 agents de l'Assistance publique. Vous proposez donc que cela puisse être possible sur le groupe Wattignies.

Nous y sommes évidemment très favorables et c'est l'occasion pour moi de vous dire, chère Catherine BARATTI-ELBAZ, à quel point nous avons bien travaillé ensemble dans le 12e arrondissement et à quel point vous avez été un soutien permanent à notre politique de développement du logement social. Je voulais vraiment vous en remercier très chaleureusement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci. Merci pour ces remerciements.

Un mot sur un amendement technique ? Il est technique, je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 67.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 67 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 du groupe Socialiste et Apparentés avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 512).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 373 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DLH 373). Je vous remercie.

2019 DLH 374 - Location de divers ensembles immobiliers à "Elogie-SIEMP". - Bail emphytéotique. - Réalisation dans les 15e et 16e arrondissements d'un programme de 584 logements sociaux.

Voeu déposé par le groupe LRI, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mmes LECOUTURIER et BOILLOT relatif au conventionnement 82-92, boulevard Murat (16e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 374 : location de divers ensembles immobiliers à "Elogie-SIEMP".

La parole, pour commencer, est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour le groupe "100% Paris".

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, après le récent conventionnement des deux groupes Saint-Lambert de 258 et 760 logements, vous nous annoncez aujourd'hui le conventionnement de 275 logements supplémentaires.

Avec ce projet de délibération, ce sont donc 1.300 logements jusqu'alors à loyer libre qui vont être conventionnés au cœur du quartier Saint-Lambert. Cette nouvelle opération porte sur les 92 logements du 2, rue Cournot, les 64 logements du 228, rue Lecourbe et les 119 logements du 13, rue Jules-Simon. Les locataires de ces 275 logements bénéficiaient jusqu'à présent de loyers libres, c'est-à-dire à des prix significativement inférieurs à ceux du marché locatif, et ils vont donc de fait rentrer dans le parc social.

Ce projet de délibération que vous nous demandez de voter à l'aveugle pose question.

D'abord, la répartition des catégories de logements ne reposant sur aucune étude, nous demandons qu'"Elogie-SIEMP" réalise une enquête ressources pour ajuster le type de conventionnement en fonction des revenus. J'ajoute qu'il n'est pas acceptable que le projet de délibération qui nous est proposé prévoie seulement 12 P.L.S. sur les 275 logements, soit moins de 5 %. Vous envoyez là un très mauvais signal aux familles des classes

moyennes que vous excluez du logement social et qui, faute de trouver au sein de la Capitale une offre adaptée à leurs revenus, n'ont d'autres choix que de quitter Paris.

Ensuite, nous ne savons pas quel sera l'impact de ces conventionnements pour les locataires dont les revenus sont supérieurs aux plafonds du logement social. Ces locataires pourront-ils échapper au conventionnement et ainsi éviter un surloyer ? Cette promesse nous avait été faite l'année dernière lors du conventionnement de nombreux immeubles gérés par "Paris Habitat" et "Elogie-SIEMP". Or, nous ne savons pas si ces engagements seront renouvelés. De même, nous n'avons aucune garantie qu'à terme ces locataires ne seront pas évincés de leur appartement pour permettre aux bailleurs de poursuivre le conventionnement de la totalité de l'immeuble.

Autre point, nous demandons que les travaux prévus dans le cadre de ce conventionnement respectent les espaces verts existants. Ce n'est malheureusement pas le cas dans une opération d'"Elogie-SIEMP" en cours dans le secteur Saint-Lambert, où tous les arbres vont être abattus, au grand désespoir des locataires.

Enfin, nous constatons que cet énième conventionnement représente une aubaine pour les caisses de la Ville puisqu'à elle seule l'opération du 15e va générer pour la Ville près de 11 millions d'euros de loyers capitalisés, somme qui vient s'ajouter au 1,2 milliard que vous avez ponctionné depuis le début de cette mandature.

En l'état et au vu de ces remarques, vous comprendrez, Monsieur le Maire, nos réserves sur ce conventionnement, d'autant qu'aucune réunion d'information des locataires ne se tiendra avant les mois d'avril ou mai, que ce soit sur le principe du conventionnement, sur la présentation des objectifs du projet ou sur les grandes lignes du programme de travaux.

Pour conclure, je tiens à rappeler que le 15e compte à ce jour 26.848 logements sociaux S.R.U., livrés ou programmés. Ces chiffres traduisent, me semble-t-il, toute la part que notre arrondissement prend dans la production de logements sociaux.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Nous passons - cette fois-ci, il est là - à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES.- Je m'étais retiré du projet de délibération précédent, merci de m'avoir rappelé deux fois. Tout le monde ne fait pas cela, je remercie donc la présidence pour cette tenue précise.

Le groupe Ecologiste se félicite, au contraire, de ce projet de délibération comme du précédent, car nous défendons depuis très longtemps le conventionnement, depuis 2001 précisément. Cela fait très longtemps que nous demandons qu'il y ait un conventionnement, que le libre, au lieu d'être vendu, soit conventionné de façon à étendre le logement social et de protéger tous ces types de logements qui, soumis uniquement au marché libre, c'est-à-dire au marché concurrentiel, sont souvent poussés à la hausse.

C'est un dispositif que nous défendons, tout comme nous défendons l'autre dispositif lié à cela et qui est la question du bail emphytéotique. Les écologistes ont toujours défendu l'idée que la Ville garde la propriété des biens et ne les cède pas, y compris aux bailleurs sociaux, car il est important de garder aujourd'hui la propriété alors que certains groupes politiques défendent la vente du logement social. C'est une très mauvaise idée, car cela participe à la mise en concurrence du logement par rapport à ce qui est déjà existant. Il vaut mieux protéger par tous les mécanismes qui nous permettent d'empêcher la hausse spéculative.

Je rappellerai qu'aujourd'hui Paris, c'est 10.000 euros le mètre carré. Quand on rentre dans un processus de mise en vente au prix du marché, cela participe à cet emballement spéculatif. Il est donc temps de stopper cet emballement spéculatif et nous défendons ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

M. Jean-Pierre LECOQ pour défendre le vœu n° 70. Il est défendu, je vous remercie, et je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci.

Il s'agit là aussi d'un projet de délibération de conventionnement de 584 logements détenus par "Elogie-SIEMP" dans les 15e et 16e arrondissements. Je vous propose de ne pas reprendre le débat que nous avons très régulièrement sur les enjeux liés au conventionnement, même si dans ce cas aussi celui-ci permettra à la fois de réaliser des travaux et de protéger les locataires.

Je voudrais quand même répondre à Claire de CLERMONT-TONNERRE sur un point qui me paraît important et qui est la question de la situation des locataires actuels. C'est l'interrogation que vous posez, légitime d'ailleurs, qui consiste à se demander ce que deviendront les locataires qui, par exemple, peuvent avoir des revenus un peu importants et qui verront leur logement conventionné.

Vous le savez, nous avons désormais ce qu'on appelle un droit d'option : les locataires dont les revenus dépassent les plafonds ne verront pas leur logement conventionné pour le moment. Leur logement ne sera conventionné que lorsqu'ils partiront pour une raison ou pour une autre, soit parce qu'ils auront choisi de déménager,

soit en cas de décès par exemple. En tout cas, il est très clair que seuls seront conventionnés les logements dont les locataires sont en dessous des plafonds de ressources, ce qui, du même coup, évite que les locataires actuels qui relèvent de la classe moyenne et ont des revenus un peu importants soient obligés de partir. D'ailleurs, ce sont des locataires qui n'ont pas demandé à être en logement social et, à ce titre, il ne serait pas juste de les obliger de partir. Désormais, le droit d'option existe et nos bailleurs, systématiquement, permettent aux locataires, d'une certaine manière, de choisir s'ils souhaitent être conventionnés ou pas. En l'espèce, évidemment, ceux dont les revenus dépassent les plafonds ne souhaiteront pas être conventionnés, ce qui est parfaitement logique.

Voilà la raison pour laquelle je pense que les inquiétudes que vous soulevez ne seront pas vérifiées dans les faits. En tout cas, il me semble que ce sont des éléments à même de vous rassurer.

Quant au vœu déposé par le 16e arrondissement, j'y émets un avis défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Là aussi, un amendement technique, qui est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 69 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 70 est repoussé.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 374 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DLH 374).

2019 DLH 389 - Réalisation d'une opération de rénovation 1 bis, rue Saint-Fargeau (20e) de 17 logements sociaux par "LOGIREP".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DLH 389, avec une opération de rénovation dans la rue Saint-Fargeau dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA, pour le groupe DP.

Madame la Maire.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais être très rapide, puisque c'est le même type de projet de délibération que nous avons vu précédemment. Il s'agit d'une rénovation de 17 logements au 1 bis, rue Saint-Fargeau et je trouve qu'on est toujours dans cette problématique d'ambition insuffisante.

Pour cette rénovation, le gain énergétique ne serait que de 31 % contre 60 % fixés comme objectif par notre Plan Climat, avec une consommation estimée de 183 kilowattheures par mètre carré par an pour un objectif, je le rappelle, d'un maximum de 80 kilowattheures.

Il s'agit ici d'un immeuble qui date de 1986. Le bailleur propose de poser des stores intérieurs, mais nous savons que cela ne protège pas suffisamment en cas de forte canicule. C'est un immeuble encore relativement récent, mais il n'est pas proposé de changement de fenêtres, d'huisseries. Or, nous savons que pour ce qui est de l'isolation des bâtiments, les huisseries sont fondamentales. L'eau chaude et le chauffage resteront aussi de source électrique après rénovation. Le chauffage ne sera pas changé.

J'entends l'argument de M. BROSSAT qui dit que le fait de changer des équipements qui fonctionnent encore participe à la pollution, mais il faudrait faire des comparaisons, avoir des tableaux comparatifs pour savoir si ce changement entraîne moins ou plus de pollution que d'avoir des investissements à long terme dans l'isolation.

En tout cas, je trouve que cela ne respecte pas les critères du Plan Climat que nous nous sommes nous-mêmes fixés.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci.

Merci à Frédérique CALANDRA d'attirer notre attention sur ce projet de délibération qui concerne l'opération de rénovation du 1 bis, rue Saint-Fargeau dans le 20e, et 17 logements sociaux sont concernés. Je sais que la question a été abordée au Conseil du 20e arrondissement. Permettez-moi quand même d'insister sur quelques points.

Pour ce qui concerne les fenêtres, celles-ci ont été changées il y a tout juste 10 ans ; elles sont en double vitrage et présentent une bonne étanchéité à l'air. Concernant les installations électriques, elles ont également été modernisées récemment en 2010 ; il ne me semble donc pas qu'elles nécessitent d'être changées.

En revanche, le programme prévoit une isolation par l'extérieur des bâtiments ainsi qu'une isolation améliorée de la toiture, deux points essentiels pour les performances énergétiques du bâtiment et pour le confort des locataires, lesquels bénéficieront par ailleurs, grâce à ces travaux, de charges abaissées de 500 euros par an, ce qui n'est pas négligeable.

Toutes ces raisons font que ce projet de délibération mérite à mes yeux d'être adopté.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 389.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 389).

2019 DLH 401 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (15e) et géré par des bailleurs sociaux.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DLH 401 : dispositif "Réparer et Embellir", subvention visant l'amélioration du parc de logements dans le 15e arrondissement.

On commence par donner la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE pour le groupe "100% Paris".

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous proposez d'allouer 556.000 euros pour aider les bailleurs sociaux à financer 50 % des travaux d'amélioration identifiés dans 17 immeubles du 15e.

C'est une initiative très positive, même si nous considérons que la plupart des opérations dites d'embellissement qui nous sont proposées devraient faire partie des opérations d'entretien courant à réaliser par les bailleurs, étant donné que ces travaux portent essentiellement sur la mise en sécurité des parties communes, la création de locaux collectifs de tri ou la peinture des cages d'escalier.

Si sur le principe nous souscrivons à cette démarche qui améliorera le cadre de vie et l'aspect de certains immeubles, ce projet de délibération nous inspire plusieurs remarques.

En premier lieu, je ne comprends pas que le maire du 15e ne soit toujours pas consulté en amont sur le choix des adresses retenues et sur la nature des travaux à envisager, alors que le maire d'arrondissement est directement interpellé par les locataires sur l'état dégradé de leurs ensembles. Je regrette que cette demande déjà formulée lors de nos débats de décembre 2018 soit restée lettre morte. Avec un minimum de concertation, nous aurions peut-être pu intégrer dans cette liste plusieurs adresses qui nécessitent des travaux de réparation. Cela aurait donné un premier signe aux habitants de ces ensembles, en attendant un programme de rénovation plus ambitieux.

Avec Philippe GOUJON, nous attirons en particulier votre attention sur le 44-46, boulevard de Grenelle où les nuisances s'additionnent du fait du mauvais état des parties communes, des problèmes d'humidité, des infections nuisibles ou encore des accès parking non sécurisés, ainsi que sur le 88 bis, rue Castagnary où les dégâts des eaux à répétition ont causé des fissures sur les plafonds et des traces de moisissures le long des murs. Quant aux parties communes, elles sont dans un état déplorable. Nous pourrions aussi évoquer le 218, rue de la Croix-Nivert ou le 22, rue du Hameau, dont les locataires nous ont saisis à de multiples reprises pour divers déficits d'entretien.

Par ailleurs, nous souhaiterions que vous nous communiquiez le bilan des travaux réalisés dans le 15e sur les 36 adresses proposées en 2018, en précisant si la subvention d'1.171.000 euros a bien été engagée dans sa totalité et si les travaux qui devaient être achevés dans un délai d'un an sont effectivement terminés, comme votre adjoint s'y était engagé lors de nos débats de décembre 2018.

Enfin, je regrette que le montant de la subvention allouée pour le 15e pour 2019 et le nombre de logements concernés aient été divisés par deux par rapport à 2018, alors que les besoins sont de plus en plus criants.

Pour conclure, ce dispositif "Réparer et Embellir" ne saurait masquer le manque d'entretien de certains grands ensembles, comme le groupe "Habitat" à Javel-Convention, dont les façades dégradées donnent une piètre image de la gestion du patrimoine social. Mais il est vrai que la politique de ponction des loyers capitalisés que vous menez depuis plusieurs années assèche les capacités d'investissement des bailleurs et retarde certaines opérations de rénovation attendues.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Je vous remercie.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Quelques mots rapides.

D'abord, vous avez dit, et je ne peux que le redire, que c'est une opération positive pour les habitants du parc social. En l'occurrence, un dispositif que nous avons créé, le dispositif "Réparer et Embellir" visant à améliorer le parc de logements sociaux à l'échelle de tout Paris et à faire en sorte qu'un certain nombre de parties communes, qui pour des raisons diverses avaient mal vieilli, puissent faire l'objet de travaux. Je note que cela s'est traduit par un succès l'an passé, puisque l'ensemble des travaux que nous avions subventionnés ont été réalisés.

Pour ce qui concerne le projet de délibération que nous votons là en 2019, cette édition permettra de réaliser 33 opérations touchant plus de 20.000 logements ; je crois que nous pouvons nous en féliciter. Il s'agit d'un coup de pouce donné au bailleur, qui fait suite aux ponctions budgétaires de l'Etat, à la suite de la baisse de l'A.P.L., vous vous en souvenez.

Concernant le 15e plus particulièrement, 17 opérations sont présentées à ce jour et 4 bailleurs sociaux sont mobilisés : les 3 bailleurs sociaux de la Ville de Paris ainsi qu'I.C.F. "La Sablière". En tout, ce sont 1.792 familles qui sont concernées par ces travaux et c'est donc une bonne nouvelle.

Vous nous demandez d'effectuer des travaux sur un certain nombre d'autres sites, ce que j'entends parfaitement. Pour ce qui me concerne et pour ce qui concerne mon cabinet, il est évidemment à la disposition de la mairie du 15e pour faire passer un certain nombre de messages auprès des bailleurs sociaux et pour faire en sorte que ces travaux puissent être réalisés sans attendre la prochaine édition, l'édition 2020 de notre dispositif "Réparer et Embellir".

Ainsi, nous prendrons évidemment attache avec la mairie du 15e et avec vous, Madame de CLERMONT-TONNERRE, pour faire en sorte que ces doléances puissent être prises en compte.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 401.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 401).

2019 DLH 402 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (16e) et géré par des bailleurs sociaux.

Voeu déposé par le groupe LRI, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mmes LECOUTURIER et BOILLOT relatif au conventionnement 116-118, rue Michel-Ange et 109, boulevard Murat (16e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Le projet de délibération DLH 402 concerne le même dispositif "Réparer et Embellir" mais cette fois-ci dans le 16e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ pour défendre le vœu n° 71 du groupe les Républicains et Indépendants.

Monsieur le Maire ? Il est défendu, je vous remercie.

Monsieur Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Je vous remercie.

Je mets donc aux voix le vœu n° 71 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est…

Il a dit défavorable, je vous assure. C'est pour cela que je le précise.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 71 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 402.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 402).

2019 DLH 404 - Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (18e) et géré par des bailleurs sociaux.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Projet de délibération DLH 404, toujours le dispositif "Réparer et Embellir" dans le 18e arrondissement cette fois.

La parole est à M. Christian HONORÉ pour le groupe "100% Paris".

M. Christian HONORÉ.- Monsieur le Maire, nous allons voter l'ensemble des travaux de rénovation dans les résidences de logements sociaux du 18e arrondissement. Nous ne pouvons que soutenir cette opération entreprise par les bailleurs sociaux. La Ville finance à hauteur de 50 % ces travaux dans le 18e arrondissement, ce qui représente une somme de plus de 2 millions d'euros.

Plusieurs sortes de travaux sont prévues, telles que l'amélioration ou la mise en sécurité des parties communes et leur mise en peinture par exemple. Ces travaux sont nécessaires, j'en suis satisfait, car c'est une demande de nombreuses associations et de nombreux locataires que je relaie avec Pierre-Yves BOURNAZEL depuis de nombreuses années. Il faudra d'ailleurs vérifier, en lien avec les associations de locataires, quelles autres résidences en ont besoin.

Je voudrais attirer votre attention sur la nécessité d'autres interventions que je ne vois pas ici. Tout d'abord, des locataires se plaignent encore trop souvent de pannes répétées dans les ascenseurs, par exemple dans le secteur de la rue Jean-Varenne, porte Montmartre, et surtout des délais parfois excessifs pour les interventions, les réparations.

Je ne vois rien en ce qui concerne la pose des caméras de vidéo-protection qu'attendent les locataires et les associatifs. Il serait peut-être utile de vérifier son opportunité en lien avec les responsables associatifs et les gardiens d'immeuble.

Enfin, je suis déjà intervenu lors du dernier Conseil de Paris, et si j'en crois ce que me disent des locataires, il semble que les problèmes de chauffage ne soient pas encore résolus dans certains appartements de l'ensemble Charles-Hermite par exemple et dans le secteur de la rue Jean-Varenne.

Pour terminer, si on peut vraiment se féliciter des efforts effectués par la Ville, je constate que beaucoup reste à faire. Je vous rappelle, Monsieur le Maire, qu'au rythme où vous menez les travaux, il faudra attendre 2060 pour que l'ensemble du parc social parisien soit réhabilité. Attendre 2060, vous en conviendrez, ce n'est pas satisfaisant.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Je vous remercie.

Pour vous répondre, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Je note là aussi que sur ce projet de délibération, tout le monde s'accorde à dire que l'opération "Rénover et Embellir" est une bonne opération, tout particulièrement pour le 18e, et Christian HONORÉ l'a dit à juste titre.

Dans le 18e, ce sont 38 adresses qui seront concernées et près de 5.000 logements. Le 18e n'a pas été choisi par hasard, il a été choisi parce qu'il compte une forte proportion de logements sociaux et que, par conséquent, il était nécessaire de mettre le "paquet" pour faire en sorte que les locataires puissent bénéficier de meilleures conditions de vie.

J'entends également vos propos, Monsieur HONORÉ, vos remarques sur la question des caméras de vidéo-protection. Nous n'avons aucune hostilité de principe à l'installation de caméras de vidéo-protection dans les halls et nous continuerons à installer ces caméras autant que nécessaire.

Quant au chauffage, je sais que vous avez relayé un certain nombre de problèmes et nous veillerons à ce que ces problèmes puissent être résolus.

Concernant la question des ascenseurs, vous savez que nous avons désormais une association, l'association "Exigence Ascenseurs" qui a été créée il y a plusieurs années et qui a quand même permis de réduire très sensiblement le taux de pannes dans nos ascenseurs à Paris, dans les immeubles de logements sociaux. Cela dit, il peut exister des problèmes ponctuels. Leur résolution ne doit pas attendre le financement dans le cadre du dispositif "Réparer et Embellir". Quand il y a une panne d'ascenseur, il faut réparer et je suis évidemment à votre disposition pour régler le problème, enfin pas pour réparer l'ascenseur moi-même mais pour faire en sorte que le problème soit résolu.

En tout cas, je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 404.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 404).

2019 DLH 407 - Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris. - Rapport d'activité 2018.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DLH 407 relatif au rapport d'activité 2018 du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour le groupe PPCI.

M. Alexandre VESPERINI.- Merci, Monsieur le Président, merci, chers collègues.

Il s'agit d'un projet de délibération important, plus exactement d'une communication importante, puisqu'il s'agit du rapport du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris, et je salue l'arrivée de l'adjoint concerné, M. MISSIKA. On n'est pas très nombreux à s'être inscrits sur ce sujet qui pourtant est un sujet assez important. En effet, le Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris, instance créée en 2001, donne son avis sur la cession et la mise à disposition du domaine immobilier de la Ville de Paris qui n'est pas destiné aux missions de service public de la Ville de Paris.

On pense évidemment au fameux domaine privé de la Ville de Paris, qui a diminué - le rapport du Conseil du Patrimoine le dit - de 96 % entre 1996 et 2018. Ainsi, en réalité, le domaine privé de la Ville, les fameux logements de la Ville de Paris ont quasiment tous disparu. Cependant, même si le Conseil du Patrimoine de la Ville ne donne presque plus d'avis sur ce domaine privé qui n'existe quasiment plus, il reste des avis importants, nombreux, qui sont donnés sur des cessions, sur des mises à disposition auxquelles procède l'Exécutif municipal dans le cadre des fameux appels à projets urbains innovants, c'est-à-dire les fameux projets "Réinventons Paris" que nous avons connus au cours de cette mandature.

Il ne s'agit tout de même pas de n'importe quoi, ce ne sont pas des cessions ou des mises à disposition anodines puisqu'il s'agit, sous ce mandat, de 665 millions d'euros de cessions, de 174 millions pour 2018 contre 107 millions en 2017. Sur cette mandature, 665 millions, en augmentation de 160 millions par rapport à la précédente mandature 2008-2014. Ce n'est donc pas n'importe quoi et je pense que ce n'est pas un sujet qu'il faut prendre à la légère. Il s'agit du patrimoine de la Ville de Paris, et ce Conseil est amené à se prononcer sur la cession, sur la vente du patrimoine de la Ville de Paris, plus exactement parfois, sur un certain nombre de sites, des bijoux de famille. Il était important, je crois, que notre Assemblée s'intéresse à ce sujet.

À quoi sert ce Conseil du Patrimoine et que nous rappelle-t-il ? Il nous rappelle d'abord qu'il faut protéger l'intérêt communal, notamment lorsqu'il s'agit de mises à disposition. Il y a beaucoup de mises à disposition, que ce soit dans le domaine privé ou dans le domaine public, faites au service d'associations à but non lucratif le plus souvent, mais il y a évidemment des redevances que paient ces associations ou ces organismes que la Ville de Paris accompagne. Le Conseil rappelle dans tous ces avis, chaque fois qu'il s'agit de mise à disposition, qu'il faut faire attention au montant de la redevance payée par l'organisme qui bénéficie de la mise à disposition, car il faut en particulier que cette redevance soit assise sur la valeur locative du marché. C'est important de le faire et le Conseil y a fait référence et a rendu des avis assez précis sur ce sujet. Je pense qu'il était important que le Conseil soit mobilisé sur ce sujet. L'intérêt communal doit être protégé lorsqu'il n'y a pas de redevance payée par l'organisme. Dans ce cas, il ne doit pas y avoir de sous-occupation cette fois-ci rémunérée.

Le Conseil nous dit également qu'il faut faire attention au maintien. Il garantit quelque part le maintien des affectations pendant 15 ans des sites qui sont cédés et il garantit la continuation des innovations proposées pendant 10 ans.

Il rappelle aussi une chose importante, et je terminerai sur ce point, à savoir qu'il est préférable pour la Ville de Paris de procéder chaque fois que nécessaire et autant que possible à des cessions par adjudication plutôt qu'à des cessions de gré à gré. Le Conseil dit que c'est regrettable même s'il trouve évidemment beaucoup d'excuses. Il a tout à fait raison et je pense que le rapport, de ce point de vue, est assez intéressant, car il recommande vraiment à la Ville de Paris de procéder au mode de cession par adjudication qui est, je dirais, très résiduel dans toutes les cessions, dans tous les avis sur lesquels il a été consulté. Sur 67 avis qu'il a rendus, il n'y en a qu'un seul qui concernait une cession par adjudication. Tous les autres, ce ne sont que des cessions de gré à gré, et c'est vrai qu'il est préférable - tout le monde est d'accord sur ce point sur ces bancs - de passer par adjudication car il y a des garanties de transparence, des garanties de mise en concurrence plus importantes, notamment dans la fixation du prix, qu'avec les cessions de gré à gré.

Je termine justement sur ce point. Le Conseil attire notre attention sur l'importance de garantir la transparence des cessions, des mises à disposition du domaine de la Ville de Paris. On parle de transparence pour ce Conseil, mais, je suis désolé, quand sur Google je tape "Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris", je tombe sur un vieux rapport qui date de 2013. Je souhaiterais qu'il y ait un site Internet pour ce Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris, tout comme je souhaiterais d'ailleurs qu'il y ait plus de visibilité, plus de transparence pour ce qui concerne le Conseil de l'Immobilier de la Ville de Paris.

Enfin, un dernier point sur l'indépendance, car il ne peut pas y avoir transparence sans indépendance de l'organisme en question. Je pense qu'il est regrettable que ce Conseil continue de fonctionner avec comme secrétariat permanent la Direction du Logement et de l'Habitat. Si on veut vraiment garantir l'indépendance de ce Conseil, il faut que les services, en tout cas les personnes, les agents qui concourent à son bon fonctionnement ne travaillent pas, soient mis en disponibilité de la Direction du Logement et de l'Habitat, car il peut y avoir un biais dans la réflexion et dans les avis donnés par ce Conseil du Patrimoine.

Je suis désolé pour ces trente secondes, Monsieur le Président, mais voilà ce que je tenais à dire sur ce rapport qui est, je crois, assez important en fin de mandature.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Mme Danielle SIMONNET. Non.

Je donne donc, pour vous répondre, la parole à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Merci beaucoup et merci, Madame SIMONNET, pour la brièveté de votre intervention.

Je voudrais dire un mot sur ce rapport du Conseil du Patrimoine. Il faut savoir que la Ville de Paris a auprès d'elle différents types de spécialistes au sein d'organes consultatifs et qu'elle est à l'écoute de leur expertise. En plus des avis émis par le Conseil du Patrimoine dans la gestion du domaine immobilier, on peut citer par exemple les avis émis par la Commission du Vieux-Paris dans le domaine du bâti.

Concernant le Conseil du Patrimoine, il s'assure de la bonne gestion immobilière et transmet des avis sur le devenir du patrimoine immobilier non affecté à une mission de service public. On peut souligner la qualité de son travail et je profite d'ailleurs de cette intervention pour remercier les membres qui ont travaillé durant cette mandature sur la politique immobilière, politique qui a bien évolué ces dernières années avec notamment le modèle des appels à projets. Ce rapport permet aussi de montrer le rôle de la Ville dans le champ social avec plusieurs conventions faites au bénéfice d'associations qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre l'exclusion ou à caractère humanitaire.

Concernant les cessions opérées durant cette mandature et particulièrement en 2018, on peut voir que les "Réinventer" que nous avons initiées en 2014 occupent une place importante. Comme le souligne le rapport, le montage des appels à projets témoigne des efforts faits par la Ville pour revaloriser un certain nombre de quartiers, pour améliorer la qualité des projets et susciter la créativité des acteurs. J'ajoute que ces appels à projets ne sont pas de la cession de gré à gré. Simplement, ce n'est pas une mise aux enchères, mais il y a une compétition qui est organisée, une mise en compétition entre des projets, et le choix des projets intègre bien sûr la valeur du bien, même si ce n'est pas le seul critère. C'est ce qui différencie ces appels à projets de la vente traditionnelle au mieux-disant.

En ce qui concerne le choix entre cession ou bail, les remarques du Conseil du Patrimoine ont été suivies et les décisions ont été prises au cas par cas selon l'enjeu patrimonial du site, le type et le porteur de projet. Pour "Réinventer Paris 2", nous avons permis au jury de se prononcer sur le choix entre cession et bail chaque fois que la question se posait, et ses décisions ont presque toujours été prises à l'unanimité.

De plus, les bâtiments et les sites à forte valeur patrimoniale ont donné lieu à des baux, comme l'hôtel de Fourcy, les ateliers des Beaux-Arts, les Invalides, le centre de répartition Laumière. Tous les sites sur des emprises d'espace public ont aussi donné lieu à des occupations temporaires et non à des cessions, comme l'espace sous la

ligne de métro n° 6. Certains terrains ont été mis en cession, comme un souterrain à la SOGARIS ou un terrain nu pour créer la Cité universelle dédiée au handisport. Au total, il y a dans "Réinventer Paris 2" plus de baux et d'occupations temporaires que de cessions.

Pour parler de la gestion plus globale de la Ville, comme l'a fait M. VESPERINI, je tiens à préciser, comme c'est la mission du Conseil du Patrimoine, que nous veillons à garantir que le devenir de notre patrimoine se fasse dans le respect des intérêts des contribuables parisiens et préserve les intérêts à long terme de la collectivité.

J'en profite aussi pour rappeler que nous achetons chaque année beaucoup plus de foncier que nous en vendons, notamment pour créer des opérations de logement social. Cela veut dire que le patrimoine de la Ville augmente régulièrement, contrairement à ce que certains peuvent dire parfois dans cette enceinte.

Je conclus pour remercier une nouvelle fois le Conseil du Patrimoine. Je voudrais juste ajouter, en ce qui concerne la présentation de ses travaux, que je ne vois pas l'intérêt de créer un site Internet dédié au Conseil du Patrimoine. Il suffit d'aller sur paris.fr et de regarder les délibérations. Le rapport du Conseil du Patrimoine est annexé à ce projet de délibération. On peut peut-être demander à la Direction de la Communication de rendre plus visible le Conseil du Patrimoine sur le site paris.fr, sans pour autant créer un nouveau site.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

S'agissant d'un rapport, il n'y a pas de vote.

2019 DLH 410 - Demande de subventions complémentaires portant sur 12 opérations d'acquisition-amélioration ou de construction de 145 logements sociaux (54 P.L.A.-I., 63 PLUS, 28 P.L.S.) par "Elogie-SIEMP" (4.689.041 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Le projet de délibération DLH 410 concerne des opérations d'acquisition-amélioration par "Elogie-SIEMP" et nécessite un amendement technique que l'Exécutif a déposé sous le n° 72 et dont M. BROSSAT va nous dire un mot. Il est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 72 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 72 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 410 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DLH 410).

2019 DLH 418 - Réalisation sur le groupe Censier Santeuil (5e) d'un programme de rénovation de 365 logements par "Paris Habitat".

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au calendrier de réalisation.

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'isolation extérieure.

Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'interphonie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 418 : réalisation sur le groupe Censier Santeuil dans le 5e arrondissement d'un programme de rénovation de logements par "Paris Habitat".

Je donne la parole à Dominique STOPPA-LYONNET pour défendre les vœux n°s 73, 74 et 75 du groupe "100% Paris".

Mme Dominique STOPPA-LYONNET.- Chers collègues, effectivement, il s'agit de 3 vœux rattachés au projet de délibération DLH 418. Ce projet de délibération porte sur la réalisation d'un programme de rénovation de 365 logements sur le groupe Censier Santeuil.

Je reviens sur un projet de délibération qui a été voté au Conseil de Paris, le DLH 321, qui portait à la fois sur la rénovation de ce groupe immobilier et sur la construction de 37 logements sociaux, rue Santeuil, en lieu de l'ancienne régie de "Paris Habitat".

En fait, ces 3 vœux sont liés. Le premier porte sur le calendrier de la rénovation de ces logements eu égard à l'opération de construction sur l'ancien lieu de la régie "Paris Habitat", et il souhaite que la rénovation de ces logements soit réalisée en amont de cette opération de construction de "Paris Habitat". C'est un vœu très cher à l'ensemble des habitants de ces logements dont la vétusté fait que cela devient une véritable urgence.

C'est le premier vœu, en sachant que ces 3 vœux ont été déposés par Florence BERTHOUT pour le groupe "100% Paris" et qu'ils ont tous été votés à l'unanimité au Conseil d'arrondissement. Le vœu n° 73 porte donc sur le calendrier en amont de la construction de cette parcelle.

Le vœu n° 74, quant à lui, souhaite que l'isolation extérieure de ce groupe immobilier soit traitée dans le cadre du programme de rénovation.

Enfin, le vœu n° 75 porte sur le souhait qu'un système d'interphonie soit déployé dans le cadre de ce programme de rénovation.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire, merci à Dominique STOPPA-LYONNET pour cette intervention.

Ce projet de délibération concerne une opération de rénovation de 365 logements dans le 5e arrondissement à Censier. L'intervention à cette adresse est en réalité triple. Nous avons voté en 2018 un programme de construction de 37 logements sociaux. Cette opération se double d'un programme d'amélioration de la qualité de service mené par le bailleur avec le soutien de la Ville, et désormais, troisième intervention, nous nous prononçons sur une opération de rénovation Plan Climat. Autant dire que c'est une adresse très suivie.

Le programme de travaux retenu permettra une réduction significative des consommations énergétiques, tout en prenant en compte les contraintes architecturales que présentent ces beaux immeubles.

Pour vous répondre très précisément sur les points que vous soulevez, l'interphonie est bien prévue au programme des travaux et l'opération de réhabilitation aura bien lieu avant l'opération de construction en optimisation foncière au-dessus de la régie. En ce qui concerne l'isolation par l'extérieur, elle sera réalisée là où ce sera possible d'un point de vue technique et conformément à l'avis des A.B.F. Je souligne aussi que le projet comprend une végétalisation des toitures qui contribuera à la fois à l'isolation des bâtiments et à la réduction des îlots de chaleur.

Ainsi, je me réjouis de cette rénovation qui s'inscrit dans un projet global ambitieux et équilibré et qui permettra à la fois d'accueillir de nouvelles familles dans le 5e et d'améliorer la qualité de vie des locataires déjà en place.

Je vous invite donc à retirer vos vœux dans la mesure où ils sont déjà exaucés, en tout cas dans la mesure où il est déjà prévu de les exaucer.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Madame STOPPA-LYONNET, les vœux sont-ils retirés ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET.- J'ai toujours un peu de mal à comprendre, puisque ce n'est pas véritablement prévu. Comme vous dites maintenant que vous les prévoyez, pourquoi n'acceptez-vous pas les vœux ? On les maintient même si, en même temps, nous nous réjouissons que ce programme va être réalisé pour l'ensemble des habitants.

Nous les maintenons.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 73 du groupe "100% Paris" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 73 est repoussé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 74 du groupe "100% Paris" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 74 est repoussé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 75 du groupe "100% Paris" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 75 est repoussé.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 418.

Pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 418).

2019 DLH 420 - Signature d'une promesse de vente et cession à la S.A.S. "Lotus du terrain" situé 16, rue Armand-Carrel (19e). - Suites de l'appel à projets Habitat Participatif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DLH 420, qui fait suite à l'appel à projets Habitat Participatif et concerne la cession d'un terrain situé rue Armand-Carrel dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ.- Merci.

J'ai tenu à intervenir sur ce projet de délibération pour rappeler l'attachement des écologistes à l'habitat participatif, pour soutenir le groupe Lotus et pour montrer ce qu'il se passe quand la Ville ne s'engage pas pleinement dans un projet qu'elle initie.

L'habitat participatif est un mode d'habitat collectif innovant qui permet de replacer l'habitant au cœur du projet. Moteur de lien et de mixité sociale, il développe une nouvelle manière de vivre ensemble et d'habiter différemment. Il répond à de nombreuses difficultés en matière de logement que rencontrent nos concitoyens, en particulier dans une ville comme Paris. Ces projets sont antispéculatifs et proposent une offre de logements abordable pour des familles sous plafond P.L.S. - c'est le cas dans le projet du groupe Lotus -, et c'est l'objet de ce projet de délibération qui inclut des logements sociaux de solidarité nouvelle pour le logement.

Je veux rappeler que les études réalisées sur ce sujet démontrent que l'habitat participatif réduit les conflits de voisinage, les dégradations des parties communes car les habitants s'approprient leur logement et, de ce fait, s'impliquent davantage dans leur communauté.

Quartiers en politique de la ville qui cherchent plus de diversité sociale et culturelle, quartiers très denses où le foncier est hors de prix, l'habitat participatif est en mesure de répondre à ces problématiques. C'est pourquoi nous pensons qu'il devrait être encouragé pour s'imposer comme une voie alternative d'accès au logement à un niveau égal à celui du parc privé et du logement social. D'ailleurs, pourquoi ne pas l'inscrire dans notre politique locale de logement via le P.L.U. ?

En tout cas, à Paris, nous en sommes bien loin, tout juste aux prémices avec cet appel à projets lancé en 2014 sur 3 parcelles, deux dans le 20e et une dans le 19e arrondissement. Cet appel à projets était pourtant une bonne nouvelle pour les écologistes car nous avions associé cette initiative à une preuve de l'engagement de Paris en faveur du développement de ce mode d'habitat collectif innovant, encore trop absent dans notre ville.

Nous le savons, ce type de projet constitue une aventure humaine qui engage des personnes dans un projet de vie. Il nécessite donc au moins deux engagements de la part d'une collectivité : une volonté politique sans faille et un dispositif d'accompagnement technique et humain à la hauteur des ambitions de l'engagement humain. Force est de reconnaître que malheureusement ces deux aspects ne semblent pas avoir été réellement pris au sérieux dans l'élaboration et le suivi de l'appel à projets remporté par le groupe "Lotus" dans le 19e arrondissement. Comme je l'ai déjà précisé lors de précédentes interventions, le projet devait se développer sur deux parcelles mises à disposition. Au cours du projet, il s'est avéré que la deuxième parcelle était inscrite au P.L.U. au titre de la protection du patrimoine architectural. Le groupe a en conséquence été contraint de reconsidérer son projet et de se rabattre sur la parcelle du 16, rue Armand-Carrel, avec la prouesse de reformuler son projet en un temps très réduit.

De l'ensemble de ces revirements a résulté un retard de 4 ans, car le projet aurait dû sortir de terre cette année. Vous pouvez imaginer les difficultés et épreuves subies par les porteurs de projet. Le groupe "Lotus" a pourtant respecté tous les points exigés dans l'appel à projets et s'est conformé à toutes les requêtes de la Ville de

Paris. Après avoir été obligé de concentrer son projet sur une seule parcelle au lieu de deux, le groupe a apporté de nouvelles modifications pour répondre aux demandes de la Ville en réduisant la densité du projet avec la suppression d'un étage.

Si nous souhaitons réellement que des projets d'habitat participatif voient le jour dans notre ville, il est indispensable que nous tirions collectivement les leçons de cette situation. Ici, comme dans tous les projets qu'elle accompagne, la Ville doit être un partenaire fiable. Les écologistes du 19e et de Paris sont à plusieurs reprises intervenus auprès de M. MISSIKA et de son cabinet, notamment en intervenant au Conseil de Paris de juin et en demandant une réunion d'urgence pour permettre aux habitants de continuer à faire exister et avancer leurs projets. Nous voulons réexprimer ici notre soutien sans faille au groupe "Lotus".

La création de nouveaux modes d'habitat est complexe pour les porteurs de projet comme pour la Ville, car sa part d'inconnues est encore importante. Elle n'en est pas moins une chance, celle de mettre les habitants au cœur de la construction de la ville. Nous devons nous en saisir et tout mettre en œuvre pour que ce projet puisse voir le jour dans les meilleurs délais possible, avec le soutien sans faille que les porteurs de projet sont en droit d'attendre de la Ville de Paris.

C'est pourquoi nous nous félicitons des étapes franchies aujourd'hui à travers le vote des projets de délibération DLH 420 et DLH 423 qui, je l'espère, seront adoptés à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

La parole est à M. le maire du 19e arrondissement, François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement, je voulais évidemment me réjouir et saluer l'étape décisive que représente cette promesse de vente dans l'avancement d'un projet d'habitat participatif que la mairie du 19e, que le maire du 19e arrondissement et son équipe ont soutenu dès le début, et d'une certaine façon, avant même l'appel à projets que la Ville a lancé. Nous avons été aux côtés des porteurs de projet, en effet, pour surmonter les unes après les autres les difficultés, les péripéties qui ont été rappelées à l'instant. Je dois témoigner effectivement que cela n'a pas été une partie de plaisir et que la route a été périlleuse. Mais l'essentiel, c'est que nous puissions aboutir et que ce projet, qui porte des valeurs importantes auxquelles nous tenons notamment dans le 19e arrondissement, puisse voir le jour.

Permettez-moi de rendre hommage à la ténacité et à la persévérance de l'équipe rassemblée dans le groupe Lotus, qui a su surmonter avec nous ces difficultés. Je veux les en remercier.

Enfin, un dernier clin d'œil, après l'intervention de l'oratrice précédente au nom du groupe E.E.L.V., pour relever le soutien de nos collègues et partenaires E.E.L.V. à un projet de densification, puisque ce projet implique de réaliser un immeuble de 8 étages sur une parcelle non construite adossée à des immeubles déjà habités. Je veux donc saluer cette prise de position, en décalage manifeste avec d'autres de leurs prises de position récentes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci.

Merci à vous, merci à Fatoumata KONÉ et au maire du 19e arrondissement, François DAGNAUD, pour leurs interventions.

Voici un projet de délibération qui était fort attendu, c'est le moins qu'on puisse dire, puisqu'il permet de faire aboutir ce projet d'habitat participatif de la rue Armand-Carrel, dans le 19e arrondissement. Cela n'a pas été toujours facile car ce projet a connu des rebondissements ; inutile de revenir dessus aujourd'hui alors que le projet s'engage pour de bon, et tant mieux.

Je retiendrai que ce projet de délibération est le fruit d'un beau et long travail avec le groupe d'habitants "Lotus", porteur du projet et qui suit, je le crois, avec attention le Conseil de Paris aujourd'hui, et je me permets donc de les saluer.

Je tiens à souligner leurs efforts et leur ténacité qui ont permis de surmonter les différents obstacles et de faire aboutir ce projet main dans la main avec les services de la Ville et notamment ceux de la Direction du Logement et de l'Habitat. Ce projet porte de belles valeurs, la mixité sociale, la vie en commun, la solidarité, l'attention à l'autre, la fraternité. En tournant le dos à une approche lucrative et spéculative, c'est une autre conception de la propriété qui est mise en avant. Cela fait notamment écho au dispositif de foncier solidaire que nous avons lancé, dont nous avons parlé ce matin.

Je voudrais donc vous remercier pour vos interventions. Ce projet de délibération ainsi adopté doit faire l'objet de quelques ajouts de pièces administratives et c'est l'objet de l'amendement technique que je vous invite à voter, tout comme ce beau projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je commence donc par mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 76 est adopté.

Puis je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 420 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DLH 420). Je vous remercie.

2019 DLH 422 - Location de l'immeuble 25-27, rue de Constantinople (8e) à "Elogie-SIEMP". - Promesse de bail emphytéotique et avenant à la convention provisoire de transfert de maîtrise d'ouvrage.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DLH 422 qui concerne la location à "Elogie-SIEMP" d'un immeuble de la rue de Constantinople dans le 8e arrondissement.

La parole est à Mme Catherine LECUYER, pour le groupe LRI.

Mme Catherine LECUYER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le dossier du 25, rue de Constantinople s'apparente à un véritable serpent de mer qui revient sans cesse et dont on ne voit jamais le bout.

Comme évoqué dans ce projet de délibération, la problématique de la pollution du site n'est pas nouvelle et était connue lors de la préemption du bien - je vous rappelle que je suis intervenue ici même sur ce sujet en février 2018. Je m'étonnais alors, dans le vœu déposé à cet effet, que ce site ait été retenu à la place du 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg. En effet, cet endroit remplissait tous les critères de choix pour la construction de l'école réclamée par les élus et les habitants du quartier Europe depuis des années, tandis que celui de la rue de Constantinople présentait plusieurs handicaps, dont celui, outre son emplacement, de la pollution des sols. Je vous avais alors cité la circulaire interministérielle du 8 février 2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles, qui précise que la construction de ces établissements, crèches, écoles maternelles et élémentaires, etc., doit être évitée sur les sites pollués, notamment lorsqu'il s'agit d'anciens sites industriels.

Le projet de délibération d'aujourd'hui manifeste clairement une sous-évaluation de la pollution de cet emplacement, utilisé comme garage pendant 30 ans, voire une certaine légèreté d'appréciation si l'on en juge cette phrase, je cite : "Il apparaît que la pollution pourrait se révéler en définitive plus complexe à traiter que prévu et donc plus coûteuse." Ironie de l'histoire, l'argument de la pollution à l'amiante était l'un des arguments évoqués dans le refus du 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg.

Ce programme apparaît donc financièrement mal évalué. Son coût pourrait atteindre des montants considérables si on additionne la préemption des sites - 25 millions d'euros au total -, les coûts de démolition et de dépollution ainsi que la réalisation du projet. La phrase, je cite, "toutes ces difficultés contraignent l'opération et font donc peser un risque sur sa réalisation", et la mention, je cite, des "conditions déterminantes en cas d'échec de l'opération" ne manquent pas de susciter de nombreuses interrogations. En particulier, nous sommes en droit de nous demander si ce projet d'école pourrait être à terme remis en question.

J'en profite pour évoquer une fois de plus le souhait des habitants du quartier Europe de bénéficier d'un équipement de proximité, salle municipale, bibliothèque, salle de sport ou autres, au rez-de-chaussée du 26 bis, rue de Saint-Pétersbourg, les deux locaux mis en location par la Ville trouvant difficilement preneurs du fait de leur configuration et de leur absence de vitrine sur la rue.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire, merci à Catherine LECUYER d'évoquer ce projet de délibération qui porte sur un projet emblématique pour la Ville. En effet, situé au 25-27, rue de Constantinople dans le 8e, ce projet doit nous permettre de réaliser une école polyvalente de 8 classes et 52 logements sociaux - 26 P.L.A.-I., 16 PLUS et 10 P.L.S. - par un bailleur social de la Ville de Paris, en l'occurrence "Elogie-SIEMP", en lieu et place d'un garage Peugeot-Citroën.

C'est une opération emblématique de notre politique de rééquilibrage territorial, le 8e arrondissement étant l'un des arrondissements les moins dotés de Paris en logements sociaux. Malgré tous les projets que nous avons lancés, la très belle opération Saint-Pétersbourg, l'opération de la Z.A.C. "Beaujon", il reste encore du travail pour faire en sorte que le 8e arrondissement rattrape ce retard, et je sais que Mme LECUYER attend avec impatience la production de logements sociaux supplémentaires dans le 8e.

Vous l'avez dit, il y a des difficultés liées à la dépollution du site qui retardent le calendrier. Néanmoins, ce projet se fera, et une fois que le site sera dépollué, il ne sera plus pollué et il sera donc possible d'y accueillir des enfants dans l'école et des habitants dans les 52 logements sociaux qui seront produits.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 422.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 422).

2019 DU 14 - Vente à "Elogie-SIEMP" de l'ensemble immobilier municipal 4 bis, rue Coustou (18e) en vue de réaliser 67 logements sociaux familiaux, une crèche associative de 66 berceaux et des locaux commerciaux.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Le projet de délibération DU 14 concerne la vente à "Elogie-SIEMP" d'un immeuble de la rue Coustou dans le 18e, et qui nécessite un amendement technique que l'Exécutif a déposé avec le n° 77 et qui est…

Monsieur BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint.- C'est un amendement technique qui fait suite à l'avis des domaines qui nous est parvenu après l'introduction du projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, cet amendement technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 77 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 14 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 14).

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif aux malfaçons des immeubles boulevard Macdonald et rue Césaria-Evora.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux malfaçons des immeubles du programme Icade boulevard Macdonald et rue Césaria-Evora.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous pouvons attaquer les vœux non rattachés. Les deux vœux suivants, le n° 78 et le n° 79, sont relatifs au même sujet, celui des malfaçons des immeubles boulevard Macdonald et rue Césaria-Evora.

On commence par le vœu n° 78.

La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Depuis leur entrée dans les lieux en 2015, les locataires et les propriétaires des immeubles des 177 à 215, boulevard Macdonald et 54 à 92, rue Césaria-Evora, dans le quartier Rosa-Parks - Macdonald, sont victimes de graves malfaçons qui les empêchent d'y vivre normalement.

De graves dysfonctionnements ont été mis en évidence, qui ont abouti à des coupures d'eau et de chauffage répétées, y compris en plein hiver, avec des inondations de cages d'ascenseur et de parkings et de multiples autres désagréments. Aujourd'hui encore, des logements sinistrés ou exposés à des infiltrations de façade sont hors d'état d'être mis en location.

Cette situation parfaitement inadmissible m'a conduit avec Colombe BROSSEL à réunir l'ensemble des protagonistes le 17 mai, puis Colombe BROSSEL a réuni les bailleurs le 27 septembre. Nous avons mis chaque fois l'accent sur l'urgence de garantir aux résidents des conditions d'habitat normales et sur le préjudice subi par les résidents qui acquittent des loyers et des charges pour des services qui ne sont pas assurés.

C'est l'objet de ce vœu qui demande à la Ville de relayer et d'amplifier à nos côtés la mobilisation des habitants pour contribuer à accélérer le règlement de cette situation. Sous notre impulsion et sous notre pression, "ICADE", qui est un des partenaires de cette situation, vient de m'adresser un courrier dans lequel il s'engage à prendre l'initiative d'un audit mené par un expert indépendant et propose aux bailleurs et aux propriétaires de s'y associer. C'est évidemment, à ce stade, une très bonne nouvelle et je veux la saluer et vous la faire partager.

Il est néanmoins important que nous puissions amplifier et accélérer toute cette procédure et nous demandons également que le traitement des procédures de sinistres soit accéléré de façon à ce que le préjudice des occupants soit dédommagé. C'est l'objet de ce vœu que je vous propose d'adopter.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour présenter le vœu n° 79, Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Excusez-moi, vous pouvez me redire le titre du vœu ? Je suis désolée, je suis perdue.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Danielle SIMONNET retrouve son petit papier. Il s'agit du vœu n° 79 relatif aux malfaçons des immeubles boulevard Macdonald et rue Césaria-Evora.

Mme Danielle SIMONNET.- Oui, je vais retrouver. En plus, j'y suis allée.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Une petite "intro", sinon ?

Mme Danielle SIMONNET.- Non, puisque j'y suis allée, mais j'ai besoin de me relire. Oui, suspension de séance de quelques instants.

Oui, j'ai fait trop de vœux, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise… Aïe, aïe, aïe…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Chers collègues, je vous conseille de ne pas donner votre avis sur cette dernière assertion. De toute façon, Ian BROSSAT a entendu votre vœu et il compte y répondre.

Mme Danielle SIMONNET.- Non, non, non, je vais le retrouver.

Ecoutez, sur le boulevard Macdonald… Non, mais en plus, j'y suis allée ! J'y suis allée et c'était une catastrophe parce que vous aviez… Oui, c'était une catastrophe, voilà.

Bien sûr, j'ai rencontré les habitants et il faut savoir que ces bâtiments ont été livrés en 2015, qu'on est entre le 177 et le 215, boulevard Macdonald…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Ah, elle a retrouvé son papier.

Mme Danielle SIMONNET.- Voilà. Et entre le 54 et le 92 de la rue Césaria-Evora, et il y a eu énormément de malfaçons qui ont engendré des problèmes de troubles de jouissance pour les habitants, très problématiques.

Dans ce programme immobilier, il y a une très grande part de logements sociaux, c'est géré par des bailleurs tels que la R.I.V.P., "I3F", C.D.C. Habitat Social et R.L.F., et il faut savoir que par exemple on a des locataires qui ont eu des coupures d'eau plus de cinq fois de suite, des problèmes de coupure de chauffage plusieurs semaines en plein hiver. Je vous passe, beaucoup plus classiquement, les problèmes d'ascenseurs mais qui pourrissent la vie des habitants. Et tout cela, toutes ces malfaçons ont été imposées aux habitants avec une absence totale d'indemnisation.

A travers ce vœu, je souhaite donc qu'on affirme notre plein et entier soutien aux occupants de ces immeubles, en particulier aux locataires des logements concernés qui se mobilisent, qu'on soutienne leurs demandes d'indemnisation dans les plus brefs délais vis-à-vis de l'ensemble des bailleurs sociaux concernés, mais surtout qu'on envisage, nous, Mairie de Paris, avec les bailleurs les possibilités de lancement d'une procédure judiciaire envers le promoteur immobilier "Icade" et, si nécessaire, envers les sous-traitants, tels que "Vinci Construction", car il n'est pas acceptable que les locataires subissent de telles malfaçons.

Je vous remercie, et je suis désolée.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour répondre à ces deux vœux, M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Tout a été dit, d'une certaine manière ; j'émets donc un avis favorable à ces deux vœux.

Effectivement, la situation n'est pas acceptable et je sais que François DAGNAUD et la mairie du 19e, avec Colombe BROSSEL qui est en charge de ces questions à la mairie du 19e, agissent beaucoup pour faire en sorte que la situation se rétablisse.

Avis favorable, donc.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 78 du groupe Socialiste et Apparentés avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 513).

Ensuite, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79 de Mme Danielle SIMONNET, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 514).

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la politique de logement et à la gestion des bailleurs sociaux.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 81 relatif à la politique de logement et à la gestion des bailleurs sociaux.

Il est déposé par le groupe LRI et la parole est à sa présidente, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce vœu fait référence au récent rapport de l'ANCOLS, l'Agence nationale de contrôle du logement social, qui a été publié à la fin du mois de novembre et qui porte un regard extrêmement lucide, donc extrêmement critique sur la gestion du logement social à Paris.

Le rapport se réfère notamment à la politique de conventionnement en masse des appartements à loyers libres ou intermédiaires conduite par la Ville. L'ANCOLS souligne le très faible taux de vacance, de rotation - de vacance aussi, mais surtout de rotation - au sein du logement social, qui confirme l'absence d'offre locative à tarif abordable à Paris. Elle souligne aussi les coûts de gestion très élevés par les trois principaux bailleurs de la Ville et le montant si élevé des aides de la Ville, avec au total un prix de revient élevé pour le logement social à Paris.

Il me semble que dans n'importe quelle collectivité territoriale, la publication de ce rapport aurait dû déclencher une enquête, une étude de l'Inspection générale. Je suppose que cela a été fait ; l'adjoint va nous le confirmer.

Nous formons le vœu que la Maire de Paris, à l'appui du rapport de l'ANCOLS, convoque en urgence une réunion de la 5e Commission qui fasse l'objet d'une communication actualisée et chiffrée sur la gestion des bailleurs sociaux de la Ville.

Je rappelle qu'il n'y a toujours plus de bleus budgétaires "logement" à Paris. Nous souhaitons que dans cette commission on examine le coût complet de la production de logements sociaux à Paris, notamment en termes de préemption et de conventionnement, et que lors de cette réunion que nous souhaitons ouverte à la presse et à la conférence citoyenne, les présidents et directeurs généraux de "Paris Habitat", R.I.V.P. et "Elogie-SIEMP" soient auditionnés par les élus du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint**,** président.- Je vous remercie.

Pour vous répondre, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Madame la Présidente CARRÈRE-GÉE.

Vous nous interrogez sur la transparence de la politique de logement à Paris. Sur la transparence, quel est notre bilan ?

D'abord, nous garantissons une procédure équitable et transparente pour ce qui concerne l'attribution des logements sociaux, vous le savez, et d'ailleurs des élus de votre groupe siègent à la Commission de désignation.

Vous nous interrogez plus spécifiquement sur le rapport produit par l'ANCOLS. Le rapport, lui, est public. Il est même accessible en ligne et il a donné lieu à une conférence de presse. C'est d'ailleurs la première fois que l'ANCOLS organise une conférence de presse pour présenter son rapport. Ils l'ont fait et c'est sur cette base que vous présentez votre vœu.

Ce rapport, d'ailleurs, pourrait donner lieu à un certain nombre de débats. L'ANCOLS dit que le coût de gestion de nos bailleurs est trop important et il pointe le nombre de gardiens dans nos immeubles. J'assume à 100 % le fait que nos bailleurs sociaux aient maintenu un gardien pour 90 logements et il n'est pas question pour nous de réduire ce taux de gardiens. D'ailleurs, je note que l'ANCOLS, dans son rapport qui dit que le coût de gestion de nos bailleurs est trop important, affirme dans le même temps que nos bailleurs sont en excellente santé financière. Dès lors qu'ils sont en excellente santé financière, je ne vois pas pourquoi on chercherait à faire des économies sur le dos des locataires dont la qualité de vie serait par conséquent dégradée. Ainsi, si vous souhaitez que nous ayons ce débat, nous aurons ce débat.

Enfin, sur le coût de production des logements sociaux à Paris, il est bien évident qu'il coûte plus cher de produire du logement social à Paris et notamment dans les arrondissements du Centre et de l'Ouest de Paris qu'au fin fond du 77. C'est une réalité, et là aussi nous l'assumons, et si nous n'avions pas assumé ce coût, nous n'aurions pas obtenu que Paris atteigne le taux de 23,6 % de logements sociaux, ce qui est le cas aujourd'hui.

En tout cas, pour ce qui concerne la transparence, elle est là et, l'ensemble des informations étant déjà accessible, j'émets un avis défavorable à ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 81 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 81 est rejeté.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif aux mutations au sein du parc social du 17e.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 82 du groupe LRI qui concerne les mutations au sein du parc social dans le 17e arrondissement.

La parole est au maire du 17e arrondissement, M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

La rotation et la mutation au sein du parc social parisien sont des problématiques majeures et il est absolument indispensable de permettre une certaine fluidité dans le parcours des locataires, afin d'adapter leur situation à leurs besoins, et ce, dans des délais raisonnables.

Le traitement des demandes de mutation aujourd'hui reste insuffisant et c'est pourquoi nous vous demandons d'accentuer le travail entrepris avec les bailleurs, en bénéficiant de l'expertise et des compétences des associations de locataires qui peuvent être particulièrement utiles parce qu'elles connaissent de très près les réalités vécues dans ces immeubles.

Il serait également de bon augure que la Ville privilégie, sur son contingent de logements dans le 17e arrondissement dédiés à la mutation, des demandeurs du 17e arrondissement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Oui, sujet déjà largement abordé dans cette enceinte depuis le début du mandat.

Je voudrais quand même signaler tout ce qui a été fait. En 2015, nous avons signé une charte avec l'Etat et les bailleurs sociaux encourageant les mutations dans le parc social. Le résultat, c'est qu'aujourd'hui un quart des baux signés à Paris bénéficient à des ménages déjà locataires du parc social. Autrement dit, ce sont des ménages qui sont en situation de mutation et qui changent de logement social.

En 2018, nous avons franchi un nouveau cap avec le dispositif "Echanger Habiter", ce site Internet, mythique du logement social, qui permet à des locataires du logement social de prendre contact directement avec d'autres et d'échanger leur logement. Il concerne aujourd'hui l'ensemble de l'Ile-de-France et c'est Paris qui en a été le fer de

lance. C'est d'ailleurs une réussite puisque plusieurs centaines d'habitants ont pu bénéficier d'un logement plus adapté grâce à ce nouveau site Internet.

Par conséquent, cette problématique est déjà prise en charge par la Ville et je ne peux qu'émettre un avis défavorable à ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 82 est rejeté.

Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la sécurité dans le parc social du 17e.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Le vœu n° 83 a été déposé par le groupe les Républicains et Indépendants et il concerne la sécurité dans le parc social du 17e.

La parole est à nouveau à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Après les mutations, l'insécurité et la recrudescence des cambriolages au sein du parc social du 17e arrondissement, nous assistons à une hausse des cambriolages, problème parisien majeur qui touche de nombreux arrondissements, phénomène qui touche l'ensemble de l'habitat parisien privé comme social, il faut le rappeler.

Il est d'ailleurs impératif à titre préventif que les ensembles sociaux bénéficient d'une meilleure sécurisation, notamment en ce qui concerne l'accès aux bâtiments, qu'il s'agisse des grilles, des portes d'accès, des parkings ou des caves qui doivent être absolument sécurisés et modernisés. Ces parties communes doivent être fermées pour la sécurité de tous, et c'est ce que nous demandons en lien avec les bailleurs sociaux qui tardent à accélérer cette sécurisation de leur parc. D'ailleurs, les applications sur smartphone peuvent être un bon moyen de sécuriser l'accès aux parties communes, à l'exemple de ce qui se fait au sein de l'ensemble Bessières-Rebière, que j'ai visité récemment et géré par "Paris Habitat".

Autre demande, un "mapping" des zones les plus touchées par les cambriolages pour une action renforcée en lien avec le G.P.I.S.

Trois demandes de bon sens pour la sécurité des Parisiens et la quiétude de leur cadre de vie.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Merci, Monsieur BOULARD.

Vous nous interrogez sur le problème des cambriolages ; vous le dites d'ailleurs vous-même, il n'est pas propre au logement social. Le droit à la tranquillité de tous les locataires est évidemment pour nous une préoccupation et nous nous mobilisons d'ailleurs en conséquence.

Cela passe tout d'abord par un dialogue permanent avec la Préfecture de police dont vous savez que c'est la mission. Le renforcement des effectifs de police affectés aux missions de tranquillité publique est une demande constante de l'Exécutif municipal - je le dis sous le regard de ma collègue Colombe BROSSEL.

En ce qui concerne plus spécifiquement le parc social, nos bailleurs sociaux sont très mobilisés et soucieux de la sécurité de leurs locataires. Je vous rappelle notamment que le périmètre d'intervention du G.P.I.S. a été élargi cet été, que les locataires peuvent désormais faire appel aux agents du G.P.I.S. dès 17 heures 30 et que le nombre de logements surveillés a été doublé en 2019, ce qui est une bonne nouvelle et ce qui est précisément un outil supplémentaire pour garantir la sécurité des habitants. C'est vous dire que nous sommes mobilisés et nous continuerons à l'être.

Je ne peux qu'émettre un avis défavorable à votre vœu puisqu'en l'occurrence les problématiques sont déjà prises en charge.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 83 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 83 est rejeté.

Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la rénovation des bâtiments "Paris Habitat" de la résidence Jean Moulin (14e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 84 qui concerne la résidence Jean-Moulin de "Paris Habitat" dans le 14e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Oui. Ecoutez, les habitants n'en peuvent plus, voilà, les habitants du 14e arrondissement, dans cette résidence Jean-Moulin qui est située 42 à 48, avenue Jean-Moulin.

Que subissent-ils ? Bon nombre de désordres avec des débris qui tombent sur la chaussée, des ferraillages qui deviennent apparents, des dégradations au niveau des menuiseries dont certaines sont en simple vitrage, une surconsommation de chauffage importante à la charge des locataires, et avec tous ces problèmes, "Paris Habitat" avait annoncé une rénovation en 2019 qui ne vient toujours pas. De plus, les habitants, les membres de l'association de locataires "ARJeanMoulin" n'ont aucune information fiable concernant la rénovation du gros œuvre de leur bâtiment.

La participation des habitants à toutes les phases d'une rénovation devrait être le garant d'une réussite pour le confort des habitants comme pour l'architecture, ainsi que l'a montré la rénovation des immeubles voisins juste à côté, au 19, rue Antoine-Chantin. Cette résidence est par ailleurs située dans un ensemble bien plus vaste de logements sociaux.

A travers ce vœu, nous demandons que le Conseil de Paris intervienne pour que "Paris Habitat" effectue rapidement la rénovation de l'enveloppe extérieure des bâtiments des 42-48, avenue Jean-Moulin, informe les locataires du planning de cette rénovation, associe les locataires à toutes les phases de l'opération et intègre cette rénovation au Plan Climat de la Ville de Paris et, à ce titre, envisage aussi la rénovation des autres bâtiments non encore rénovés de l'îlot de logements sociaux compris entre l'avenue Jean-Moulin, la rue Auguste-Cain, la rue des Plantes et la rue Antoine-Chantin, y compris les ateliers d'artistes.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint.- Monsieur le Maire, chère Danielle SIMONNET, ce vœu porte sur les bâtiments "Paris Habitat" de la résidence Jean-Moulin dans le 14e arrondissement, résidence qui comprend 257 logements.

La situation est bien identifiée par le bailleur "Paris Habitat". S'agissant d'éventuelles chutes que vous évoquez, le bailleur a d'ores et déjà réalisé des campagnes de purge des façades afin de prévenir ce risque.

Plus largement et dans une optique d'amélioration beaucoup plus durable de la qualité de vie des locataires, cette adresse est d'ores et déjà inscrite dans la programmation de "Paris Habitat" qui y prévoit un programme de rénovation énergétique et de confort thermique. Au programme, un bouquet de travaux exhaustifs allant de l'isolation par l'extérieur des façades au remplacement complet des fenêtres, des interventions sur les radiateurs ou encore la végétalisation. Rappelons également que la résidence est déjà équipée de panneaux solaires participant de la production d'eau chaude.

Bien entendu, ce programme de travaux sera réalisé en étroite concertation avec les locataires et "Paris Habitat" rencontrera l'association que vous mentionnez.

Encore une fois, vous nous interpellez sur une adresse déjà bien identifiée et pour laquelle une intervention est déjà prévue. Je ne peux donc que rendre un avis défavorable à ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix le vœu n° 84 avec un avis défavorable.

Pardon. Madame SIMONNET, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET.- J'aime bien quand vous me posez la question !

Oui, puisqu'il n'y a aucun calendrier et que les gens en ont "marre" d'attendre.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Très bien. Vous le maintenez, donc ? C'est ce que j'avais deviné.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 84 est rejeté.

Je remercie M. Ian BROSSAT pour ses très nombreuses interventions dans cette séance.

2019 DAE 141 - Subventions de fonctionnement (2.177.000 euros) et d'investissement (400.000 euros) et conventions avec l'association "Paris et Compagnie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons aux projets de délibération rattachés aux délégations de Jean-Louis MISSIKA en commençant par le projet de délibération DAE 141 qui concerne des subventions à l'association "Paris et Compagnie".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Ah, déjà ! Tout le monde s'est désinscrit de cet excellent projet de délibération. Excellent, excellent… Vous imaginez bien que c'est, comment dire, un effet de style. En fait, c'est un projet de délibération qu'on pourrait commencer par "Joyeux Noël". Voilà, "Joyeux Noël, belles fêtes de fin d'année !" Comme chaque année, en décembre, M. MISSIKA offre son généreux cadeau à l'association "Paris et Compagnie" !

Eh oui, plus de 2 millions d'euros en fonctionnement, plus 400.000 euros en investissement à cet incubateur de "start-up". Deux millions d'euros, c'est une somme immense au regard des subventions parfois ridicules à nombre d'associations sommées en permanence de se serrer la ceinture.

Or, n'a-t-on jamais eu un audit réel de l'activité de cet organisme et de son utilité sociale ? Eh bien non, parce que c'est "cadeau" ! "Cadeau" ! N'y a-t-il jamais eu la moindre "critérisation" pour que ces "start-up" répondent à l'intérêt général et ne soient pas une volonté de créer de l'activité pour de l'activité, sans avenir en général et surtout sans répondre à un besoin réel ? Eh bien non, parce que c'est "cadeau" !

Or, comme le rappellent les économistes Nicolas MENET et Benjamin ZIMMER, 90 % des "start-up" ne parviennent pas à survivre plus de 5 ans, mais ce n'est pas grâce, parce qu'encore une fois, c'est "cadeau" ! Cela s'explique par une qualité souvent trop moyenne et parce que les "start-upeurs" pensent davantage à lever des fonds - ils sont souvent plus contraints à une logique de levée de fonds - qu'à répondre à des besoins. Non seulement on peut survivre, mais cette survie se fait souvent au prix d'un gaspillage massif d'argent public.

Ainsi, en France, les aides à l'innovation absorbent une dizaine de milliards d'euros par an. Une dizaine de milliards d'euros par an ! Enorme. Mais c'est "cadeau" !

Il est donc impératif de cesser un tel gâchis d'argent public au nom de l'idéologie de la "start-up city" rêvée par M. Jean-Louis MISSIKA, filiale officielle de la "start-up nation", macroniste "start-up nation France" ! Il faut au contraire "critériser" bien plus sérieusement le financement des "start-up" en fonction des besoins sociaux et des urgences écologiques.

Je pense que l'argent public, quand on l'octroie par subventions, les structures qui le reçoivent ont des comptes à rendre. La moindre des choses serait d'établir un audit sur ces subventions et un rapport détaillé sur la pérennité des "start-up" financées et sur leur utilité au regard de l'intérêt général afin de permettre un contrôle citoyen sur ce type d'associations si généreusement financées - 2 milliards, Monsieur MISSIKA, 2 milliards !

J'ajoute qu'un tel financement est d'une indécence absolue. Quand des milliers de personnes dorment à la rue, quand l'urgence écologique est si pressante, il faudrait au contraire réorienter les financements sur les activités d'intérêt général. Et pour défendre l'innovation, finançons la recherche au lieu de mythifier le modèle de la "start-up".

Vous l'aurez compris, je voterai contre ce projet de délibération, et, mes chers collègues, je vous invite à voter contre ce projet de délibération qui octroie 2 millions d'euros en fonctionnement et plus de 400.000 euros en investissement, sur lesquels nous n'avons aucune précision et aucun contrôle.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Jean-Noël AQUA pour le groupe PCF - Front de gauche.

M. Jean-Noël AQUA.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement voici revenu le temps des subventions à l'association "Paris and Company". Quatre millions… Je ne sais pas qui a lu le projet de délibération dans cette Assemblée, alors 177, 127, 42, 92… J'y reviendrai, peut-être qu'on aura des précisions. Mais si la forme est piquante, c'est bien sûr le fond qui justifiera mon intervention.

Vous le savez, nous l'avons dit et redit à de nombreuses reprises dans cette Assemblée, nous ne voyons pas d'un bon œil ces subventions non conditionnées aux entreprises. Je sais que certains estiment que ce ne sont pas des subventions directes, mais c'est un sophisme.

Rappelons le contexte. Les entreprises françaises sous-investissent particulièrement dans leur secteur de recherche et développement, et pourtant nous sommes dans une société où l'innovation est essentielle et cruciale dans la concurrence exacerbée dite libérale. L'innovation est un coût et un risque, un risque de moyen et long terme. Et qui dit risque dit coût.

Alors bien sûr, en matière de recherche et développement comme dans bien d'autres, le principe classique consiste à externaliser le risque et en particulier à collectiviser le coût. Un grand classique, on privatise les profits et on collectivise les coûts. Ainsi, les entreprises externalisent le risque sur les "start-up", les laissant poursuivre un modèle darwinien, et finalement les grands groupes rachètent les petites "start-up" qui auront survécu. On se félicite bien sûr que des innovations voient le jour et créent l'activité économique, bien évidemment.

Le souci, c'est que s'agissant des "start-up" qui n'auront pas percé, on laisse la collectivité gérer le coût humain et économique. Le risque, par définition, comporte des risques ; excusez-moi de cette répétition, mais qui a du sens. L'innovation qui réussit suppose qu'on ait pris des risques intellectuels : certains sont fructueux et, par essence, d'autres non. C'est la nature de la prise de risque. Si on ne faisait que des projets qui réussissent, ce serait un signe qu'on ne prend aucun risque réel. Vouloir transférer le risque sur des petites entreprises, ces "start-up", c'est vouloir le risque sans le risque. C'est bien d'être rêveur, sauf quand c'est la collectivité, finalement, qui paie, car le chômage des gens qui sont dans les "start-up" qui ne réussiront pas, c'est évidemment la collectivité qui le prendra en charge.

Cerise sur le gâteau, comme nous parlons de petites entreprises, celles-ci peuvent prétendre au soutien de la puissance publique. Et là, nous intervenons, Ville de Paris, pour aider ces petites "start-up". Pour les grands groupes, c'est Noël presque avant l'heure, le risque sans le risque et avec la crémière. Excusez-moi de l'expression.

Bref, vous aurez compris que nous sommes très sceptiques sur le principe même. D'accord. Mais vous savez aussi que nous avons demandé dès le début de la mandature qu'au moins ces subventions soient "critérisées", conditionnées, que des conditions sociales et environnementales soient adjointes, permettant de promouvoir la formation des personnels, les activités vertueuses pour l'environnement, l'emploi stable, etc. Mais force est de constater que 6 ans après, nous attendons toujours Godot.

Il est piquant de voir que le modèle libéral de la recherche a autant besoin de l'aide et de l'argent de la puissance publique. Mais bon, en ces temps complexes, nous ne sommes pas à une contradiction près ou à une "tartuffade" près.

Enfin, permettez-moi de conclure sur l'énoncé du projet de délibération. Sur quel montant votons-nous exactement ce soir ? L'avis du Conseil est-il anecdotique ?

Deux choses. Nous ne savons pas sur quel montant nous allons voter, et le projet de délibération, pour celles et ceux qui auraient pris le temps de le lire vraiment, ne prend même pas la peine de préciser 400.000 euros de l'investissement. Dans le titre, vous annoncez 2.127.000, puis vous barrez pour mettre le chiffre de 2.177.000. Quand je regarde la conclusion du projet de délibération, je vois que nous votons sur 2.042.000, somme barrée en 2.092.000. Cela fait 4 chiffres. Sur lequel votons-nous ? J'attends avec une impatience sans précédent la précision du bon chiffre.

Mais plus révélateur encore du manque de considération de notre Assemblée, nous votons sur 400.000 euros d'investissement. Encore une fois, pour celles et ceux qui auraient pris la peine de lire le projet de délibération, nulle trace de justification de cette somme dans le projet de délibération.

Je résume : sur la partie investissement, nous avons un titre et une conclusion disant que nous allons dépenser 400.000 euros mais nous ne savons pas pourquoi. Est-ce bien démocratique ? N'est-ce pas révélateur précisément de ce que je critique, d'un manque de contrôle des élus sur les cadeaux faits aux entreprises ? Peut-être que pour M. MISSIKA, 400.000 euros, c'est une pichenette qui ne mérite pas d'être justifiée. Peut-être que les ordres de grandeur ne sont pas les miens. Personnellement, avec 400.000 euros, j'aimerais financer des aides aux plus fragiles, aux étudiants, des voyages scolaires. Avec 400.000 euros, nous pourrions aider 650 voyages scolaires, et ils seraient de mon point de vue bien mieux utilisés que de cette façon blanche.

Bref, pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération. L'activité économique mérite que la puissance publique s'y intéresse, mais pas de cette façon blanche et neutre, où le politique n'est là que pour être au tiroir-caisse et surtout pas pour exprimer des exigences démocratiques.

Vous l'aurez compris, nous militons pour une innovation, une disruption, un "breakthrough" - peut-être que pour être entendu, il faut que je passe à l'anglais -, l'entrée de la démocratie dans son action dans l'économie. Au vu de la crise du système libéral, être novateur est une nécessité chaque jour plus vive.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Bien. Mes chers collègues, j'ai l'impression d'avoir déjà vécu cette scène, mais je crois que c'est parce que je l'ai déjà vécue, en fait. Et cela tombe bien, c'est la dernière fois que je la vis, donc réjouissons-nous puisqu'il n'y aura pas de répétition de cette scène.

Je vais d'abord répondre aux questions de la fin de l'intervention de Jean-Noël AQUA qui a parfaitement raison : lorsque l'exposé des motifs a été mis en ligne dans le logiciel O.D.S., des modifications sont apparues, et vous avez des superpositions de chiffres.

Mais le projet de délibération est très clair. Nous avons un montant initial de 2.121.177 euros et l'exposé des motifs a été modifié pour permettre l'intégration au projet de délibération et à la subvention globale de la contribution de la DASES qui finance à hauteur de 50.000 euros le programme sur le handicap, parce que oui, parmi les programmes que nous finançons, il y a un programme concernant le handicap.

Je suis vraiment désolé de devoir vous signaler par cette occasion que nous faisons des choses qui concernent l'intérêt général dans cette activité, mais je me réjouis en tout cas que mon collègue Nicolas NORDMAN ait saisi l'opportunité que lui offre cette Agence de développement économique et d'innovation pour mettre à sa disposition une expertise reconnue et un vivier de jeunes entreprises particulièrement dynamiques. La toute première promotion de ce programme vient d'être révélée et ce soutien renouvelé va permettre de financer l'incubation et l'accélération d'une deuxième promotion de projets innovants dans les domaines du handicap et de l'accessibilité.

Sur la partie investissement, je ne vais pas entrer dans les détails, mais tout est précisé dans la convention de subventions d'équipement rattachée à ce projet de délibération. Ces subventions sont destinées à financer l'aménagement et/ou la rénovation de locaux et à financer l'acquisition de matériels et d'équipements amortissables. Par exemple, nous avons un programme extrêmement important de transformation de l'incubateur Nord Express en incubateur consacré au développement durable. Là aussi, quand on parle de "critérisation", j'aimerais savoir de quoi on parle, car nous avons de plus en plus d'incubateurs directement liés aux grandes orientations de la Ville. Je vous rappelle que Nord Express, ce sont 8.300 mètres carrés où s'inventent et se construisent la ville de demain, ces programmes dédiés au développement territorial durable. Trois incubateurs, l'un dédié à l'immobilier de demain, l'autre à la logistique durable et le troisième à l'économie circulaire, viennent s'adjoindre à ce site, les équipes de l'Arc de l'Innovation et les équipes du laboratoire d'expérimentation "Urban Lab". Bien évidemment, cette réorganisation et ce nouveau départ vont engendrer des dépenses d'équipement.

Je voudrais insister sur quelque chose qui me paraît essentiel : l'ensemble de ce que fait "Paris & Co" est documenté. Vous avez un travail tout à fait remarquable produit par l'APUR concernant l'évolution des territoires d'innovation et des sites d'innovation. Il s'agit d'une cartographie qui est produite chaque année par l'APUR à partir de données fournies par "Paris & Co". Ainsi, toute personne de bonne foi qui veut savoir ce que fait "Paris & Co", qui veut contrôler ce que fait "Paris & Co" - d'ailleurs, la plupart des groupes politiques sont représentés au Conseil d'administration de "Paris & Co" - a tout à fait les moyens de se renseigner. Je ne vais pas rentrer dans le détail des raisons pour lesquelles je ne crois pas qu'une bureaucratisation des critères soit la bonne solution ; je vous ai déjà dit que "Paris & Co" fonctionnait dans le sens de l'intérêt général et je garantis que cela se fait de façon évidente et courante.

Maintenant, je voudrais insister sur un point. Si nous n'avions pas fait cet effort, sur plus d'une dizaine d'années, d'investissement dans l'économie de l'innovation, je ne crois pas que le taux de chômage à Paris serait ce qu'il est, c'est-à-dire largement inférieur au taux de chômage de notre pays - largement. Et je vous rappelle un détail qui me paraît intéressant. Quand vous regardez le taux de chômage d'une ville comme Londres ou d'une ville comme Berlin, comparé au taux de chômage des pays de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, vous vous rendez compte que le taux de chômage de chacune de ces villes est supérieur à celui de son pays. Eh bien en France, c'est l'inverse. La ville globale, Paris, a un taux de chômage inférieur à celui de la France et même de l'Ile-de-France, et je pense que le fait que nous faisons ce travail de longue haleine avec Bertrand DELANOË puis avec Anne HIDALGO depuis 10 ans sur l'aide à l'économie de l'innovation n'est pas étranger à ce résultat.

Je voudrais vous dire autre chose, cher Jean-Noël AQUA. Il est absurde d'opposer la recherche à l'innovation et à la création de "start-up". C'est un processus continu. La recherche fondamentale, la recherche appliquée, le dépôt de brevets, la création d'entreprises liées à ces dépôts de brevet constituent un processus continu, et nous soutenons ce processus dans sa globalité. Ce que nous faisons pour l'enseignement supérieur et la recherche est cohérent avec ce que nous faisons pour l'innovation et pour la création d'entreprises innovantes.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, je vous propose de voter ce remarquable projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 141.

Qui est pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 141).

2019 DU 8 - Site 183, rue Ordener (18e). - Signature d'une nouvelle promesse de vente, suites à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DU 8 qui concerne un projet "Réinventer Paris" et la signature d'une promesse de vente sur le site de la rue Ordener dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour le groupe EGCP.

M. Yves CONTASSOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme nous en sommes convenus, je vais intervenir sur ce projet de délibération et sur un certain nombre d'autres projets de délibération en même temps afin de gagner du temps, et je les citerai au fur et à mesure. Je vais donner notre position sur tous ces projets de délibération qui, pour beaucoup d'ailleurs, s'inscrivent dans le contexte de l'appel à projets urbains innovants.

Sur le projet de délibération DU 8, nous allons nous abstenir, car même si nous sommes opposés au principe des cessions, dans la mesure où il s'agit d'habitat participatif, si difficile à faire émerger à Paris, exceptionnellement nous n'allons pas nous y opposer.

En revanche, concernant les projets de délibération DU 73, DU 250 et DU 268, il s'agit une fois de plus de vendre le patrimoine de la Ville à de gros investisseurs dans le cadre d'appel à projets urbains innovants. Une fois de plus, nous sommes en désaccord profond avec ce principe car il est en contradiction avec l'affirmation de la Maire de Paris qu'il faut dissocier le foncier et le bâti pour lutter contre la spéculation foncière. En poursuivant la vente du patrimoine de la Ville, vous alimentez la spéculation et on ne peut que le déplorer.

J'ajoute qu'il faut lire l'admirable livre d'Alain DAMASIO, "Les Furtifs", qui donne un très bel aperçu de ce que devient une ville livrée au privé avec, entre autres, Paris achetée par L.V.M.H. dans son livre. Je pense que personne ne peut souhaiter un tel avenir pour Paris.

Nous nous abstiendrons sur le projet de délibération DU 248 concernant le projet de la gare des Mines-Fillettes. En effet, certains aspects sont indiscutablement positifs, comme la réhabilitation de la cité Charles-Hermite. Cependant, la construction d'un immeuble-pont au-dessus du périphérique apparaît comme totalement anachronique par rapport au débat que nous avons eu ce matin à propos de l'avenir du boulevard périphérique. On va créer un nouveau tunnel alors qu'on constate les difficultés à gérer ces espaces, une fois désaffectés. Qui peut croire qu'un boulevard urbain sera urbain en passant dans des tunnels sous des immeubles ?

Par ailleurs, le programme prévoit 105.300 mètres carrés de locaux tertiaires selon le Bleu climat qui nous a été communiqué en annexe du budget primitif 2020, venant s'insérer d'ailleurs dans un programme global de 247.166 mètres carrés de bureaux dans le 18e et 1.226.476 mètres carrés pour tout Paris. Cela ne nous semble pas du tout conforme à une vision de la ville résiliente et luttant contre le dérèglement climatique. Continuer à voler les emplois des communes autour de Paris ne témoigne pas selon nous de la nécessaire solidarité interterritoriale et du rééquilibrage indispensable entre communes riches et communes pauvres.

Nous nous abstiendrons également sur le projet de délibération DU 253 concernant la Z.A.C. "Bédier-Oudiné", compte tenu de l'amendement relatif à l'O.F.S. qui nous a été proposé par l'Exécutif.

De même pour le projet de délibération DVD 80 qui sera examiné jeudi ou vendredi, mais s'inscrivant dans l'appel à projets urbains innovants sur l'espace viaire sous le viaduc de la ligne 6, nous nous abstiendrons car nous ne partageons pas le projet qui ne s'adresse manifestement pas aux habitants du quartier, vu les tarifs envisagés.

Enfin, nous voterons pour le projet de délibération DU 201, relatif à l'aménagement de la porte Maillot, car le projet est de bonne qualité et va considérablement améliorer le site, même si nous émettons les plus extrêmes réserves sur l'hypothèse de l'adjonction d'un bâtiment sur l'esplanade devant le Palais des Congrès.

Pour les projets de délibération DU 88 et DU 188 concernant le 19e arrondissement, Léa FILOCHE interviendra le moment venu.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Vous êtes intervenus de manière globale sur un certain nombre de projets de délibération qui venaient et qui concernent "Réinventer Paris". Néanmoins, ces projets de délibération vont être vus les uns après les autres puisque d'autres collègues ont pu s'inscrire dessus.

J'encourage donc M. Jean-Louis MISSIKA à répondre uniquement sur le DU 8 et à réserver ses réponses en les fractionnant au fur et à mesure des projets de délibération si c'est possible.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Je vais répondre sur le DU 8 que, si j'ai bien compris, Yves CONTASSOT va voter.

C'est cela, le DU 8 ? Non, vous vous abstenez ? D'accord.

Je voudrais dire qu'il s'agit d'un projet tout à fait intéressant de "Réinventer Paris 1". Nous avons eu beaucoup de mal à le faire sortir, car c'est un projet d'habitat participatif dans le 18e arrondissement, en lien avec l'association "Un Toit Et Nous". Je rappelle que les futurs habitants étaient présents dès la phase de jury en 2015, qu'ils ont pu co-construire ce projet avec les architectes et penser notamment des espaces partagés généreux.

Ce groupe d'habitants a tenu, malgré la lenteur du processus et de nombreuses contraintes découvertes en matière de pollution sur ce site, une pollution hors norme qui nous a obligés à abandonner la crèche prévue et à ajuster le projet pour absorber les surcoûts… Mais l'évolution du programme est fidèle au projet initial et à ses promesses de mixité sociale et de partage.

Je crois que ce projet d'habitat participatif pourra servir d'exemple pour d'autres opérations à Paris, des opérations futures, et, j'insiste sur ce point, je pense qu'un projet de ce type n'aurait jamais pu voir le jour s'il n'avait pas été validé dans le cadre d'un appel à projets urbains.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 8).

2019 DU 88 - Réinventer Paris 2. - Ancien centre de répartition Laumière 8-10, rue Armand-Carrel (19e). - Signature d'une promesse de bail à construction avec le lauréat SOGEPROM.

Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la création d'une courette.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DU 88 qui concerne le projet "Réinventer Paris 2", rue Armand-Carrel.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe EGCP.

Mme Léa FILOCHE.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, je souhaitais intervenir sur cet appel à projets urbains innovants qui a été lancé dans le cadre du "Réinventer Paris" sur les dessous de Paris, puisqu'il nous est présenté un projet sur un bâtiment qui est aujourd'hui une sous-station électrique, avenue Laumière dans le 19e arrondissement, qui appartient à la Ville de Paris depuis 1908 et dont le sous-sol est occupé aujourd'hui par un transformateur électrique qui est d'ailleurs encore en fonction.

C'est dans le cadre d'un jury que le promoteur de SOGEPROM a été retenu il y a un an à peu près, avec le projet de construction d'un hôtel de 68 chambres d'environ 2.500 mètres carrés et d'installations sportives en sous-sol d'environ 400 mètres carrés.

Le projet nous explique qu'il y aura une certification bâtiment bas carbone avec plusieurs précisions concernant les matériaux biosourcés, les traitements des façades, les terrasses végétalisées et l'utilisation d'énergies renouvelables pour le fonctionnement du bâtiment. Il nous est annoncé dans le projet de délibération que SOGEPROM va engager 9,6 millions d'euros hors taxes de travaux pour pouvoir construire avec un objectif d'ouverture à l'automne 2022.

Le système qui a été choisi pour que ce bâtiment sorte de terre est un bail à construction de 65 ans avec un loyer de 132.000 euros par an, soit 2.655.000 euros sur la totalité des 65 ans.

Plusieurs questions se posent à moi une fois qu'on a annoncé ces chiffres. D'abord, on s'est vraiment posé la question, honnêtement, de la pertinence d'avoir un hôtel à cet endroit et on s'est demandé si l'avenue Laumière était un bon endroit pour avoir un hôtel. En tout cas, pour moi, cela reste un sujet. On s'est également demandé pourquoi le loyer annuel sera de 132.000 euros. En effet, une part variable sera ajoutée à ce loyer, d'1,5 % du chiffre d'affaires hors taxes si le chiffre d'affaires est compris entre 3,7 millions d'euros et 4,5 millions d'euros par an - pas sur 65 ans, mais par an - et un autre pourcentage s'il dépasse les 4,5 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel.

Voilà, on a trouvé que le cadre financier n'était pas très arrangeant pour la Ville, en tout cas qu'il n'était pas vraiment en notre faveur, même s'il y a des travaux. En plus, je redis que le fait de construire à cet endroit ne nous paraît pas adapté au cadre.

En conséquence, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ.- Merci.

Au Conseil de Paris de juillet 2017, lors du lancement du troisième appel innovant de la mandature "Réinventer Paris 2 - Les dessous de Paris", les écologistes avaient déposé un vœu demandant qu'un débat soit organisé dans le cadre de cet appel à projets avec les conseils de quartier concernés sous forme de réunions publiques sur les sites ou à proximité, ainsi qu'au sein du conseil d'arrondissement afin que les programmes potentiels des projets soient partagés avec toutes les parties prenantes.

Oui, je veux rappeler que depuis 2014 mon groupe fait de nombreuses propositions pour faire évoluer le règlement de ces appels à projets, notamment afin que ceux-ci laissent une meilleure place à la concertation.

Le projet qui nous est ici présenté est issu de l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris - Les dessous de Paris" sur le site de l'ancien centre de répartition Laumière, 8-10, rue Armand-Carrel. Il s'agit d'un programme hôtelier sportif de 68 chambres d'environ 2.900 mètres carrés, qui sera composé de 2.500 mètres carrés d'hébergement hôtelier, de restaurants ainsi que de 400 mètres carrés d'espaces d'entraînement sportif, comme cela vient d'être précisé.

De notre point de vue, ce projet est encore une fois un exemple de l'absence de concertation des riverains. Le quartier Secrétan est déjà bien doté en hôtels et établissements sportifs. A moins de 400 mètres du métro Laumière, donc à proximité de la parcelle concernée, j'ai compté pas moins de 5 hôtels qui proposent des prestations variées et 4 salles de sport dont le complexe sportif municipal dit espace sportif Pailleron, situé à deux rues du 8-10 rue Armand-Carrel, qui précise d'ailleurs sur son site Internet : "Initiation sportive, perfectionnement, détente, bien-être, pratique en famille, entreprises. Quelles que soient vos envies, vous trouverez la pratique qui vous correspond. Découvrez tout le savoir-faire U.C.P.A. dans les univers glace, aquatique, fitness et bien-être pour vivre une expérience sportive et ludique inédite." Eh oui, un peu de "pub" pour nos établissements municipaux ne fait aucun mal.

Quant aux cafés, brasseries et restaurants, je connais et fréquente suffisamment ce quartier pour vous assurer qu'il n'en manque pas non plus.

Tout cela pour vous dire que les écologistes estiment que malgré la proposition de bail à construction d'une durée de 65 ans à la place d'une vente du foncier et malgré le caractère environnemental visé par le projet via la recherche d'obtention d'une certification bâtiment bas carbone, celui-ci n'a pas été soumis à la concertation des habitants du quartier, qui n'ont été consultés ni sur son choix ni sur son élaboration, car il ne correspond pas aux besoins et aux attentes des habitants de ce quartier. Cette concertation nous semble pourtant nécessaire dans le cadre de ce type de projet "Réinventer Paris".

Pour ces raisons, le groupe Ecologiste votera contre ce projet de délibération.

Il me reste un peu de temps et je vais donc me permettre de réagir à l'intervention de M. DAGNAUD, qui malheureusement n'est plus dans cet hémicycle, vis-à-vis du projet précédent sur l'habitat participatif.

En effet, je trouve dommage, sur un projet qui concerne des habitants, sur lequel nous travaillons, comme il l'a précisé, main dans la main depuis un certain temps, qu'il en profite pour, je ne sais pas comment le dire, faire ce type de remarque. C'est enregistré, il pourra l'écouter s'il le souhaite. Mais c'est dommage, il n'est pas là et ce n'est pas ma faute.

Du coup, je peux finir, merci quand même.

Je voudrais préciser que la cohérence du positionnement des écologistes se situe au niveau de la connaissance fine des projets. Ainsi, nos positions de vote se font en fonction des projets qui sont proposés, en fonction de leur utilité pour la Ville et les citoyens, et c'est la raison pour laquelle nous votons contre ce projet qui, pourtant, est soutenu par M. le Maire François DAGNAUD.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Il faut voter contre ce projet. Il faut voter contre ce projet, même si, évidemment, pour une fois, voilà, "Réinventer Paris", enfin, je le sais, ce n'est pas unique, mais dans la majeure partie des cas, les "Réinventer Paris", c'est de la vente et de la cession de patrimoine pour faire entrer du "cash".

Là, on est sur un bail emphytéotique, on garde la main et dans 65 ans on peut reprendre la main. Enfin, 65 ans, c'est quand même une "sacrée" période.

Mais hormis cet aspect, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une opération sur le site Laumière, proche de la mairie du 19e, où la signature du bail à construction avec la SOGEPROM va permettre l'établissement d'un hôtel et d'équipements sportifs privés en sous-sol.

Je ne développe pas la question des équipements sportifs car cela a été bien fait précédemment par ma collègue sur le nombre d'équipements sportifs qu'il y a à proximité, mais, surtout, quelle est la pertinence de construire un hôtel de 7 étages à cet endroit précis ? Est-ce qu'il n'y a pas mieux à faire sur le site ? Pourquoi, sur un

tel projet, la mairie du 19e et la Mairie centrale n'ont pas consulté les habitantes et les habitants, n'ont pas essayé de partir d'abord des besoins de la population ?

On voit bien là tout le cadre du dispositif "Réinventer Paris", qui est simplement un dispositif qui nous permet de dire aux intérêts privés "voilà, vous pouvez vous amuser sur telle ou telle emprise, et venez penser la ville à notre place." Nous, élus ou service de l'urbanisme, nous sommes en démission, nous ne définissons pas quelle est la ville et quels sont ses usages, nous ne cherchons pas à co-construire la fabrique de la ville avec les habitants, nous laissons les intérêts privés décider à la place du politique. Franchement, il y avait mieux à faire sur un tel site. La priorité à Paris et dans le 19e arrondissement, ce n'est pas d'avoir 2.500 mètres carrés supplémentaires de chambres d'hôtel.

Je sais que vous êtes totalement obsédés par la question des Jeux olympiques de 2024, mais tout cela est une aberration. Paris est une grande ville touristique, arrêtons de vouloir renforcer plus encore le tourisme de masse quand les besoins si nombreux des habitantes et des habitants ne sont pas satisfaits.

Maintenant, concernant le modèle économique, on est sur un loyer quand même très faible : 132.000 euros par an en part fixe, soit 3,5 euros par mètre carré et par mois, et une part variable réduite à 1,5 % du chiffre d'affaires.

Bref, ce projet n'est pas un projet d'intérêt général, il ne répond à aucun besoin du quartier et il semble bien trop avantageux pour le promoteur. C'est la raison pour laquelle je voterai contre.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à M. Roger MADEC qui présentera le vœu rattaché n° 86 du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Roger MADEC.- Mes chers collègues, ce projet est sorti par le vote majoritaire d'un jury dans le cadre de "Réinventer Paris" deuxième version. Je rappellerai que tous les groupes politiques étaient présents à ce jury et que personne ne s'est opposé au principe de "Réinventer Paris".

Il n'y a pas eu unanimité mais une majorité s'est dégagée pour ce projet, certes difficile à réaliser puisqu'il sera construit sur une parcelle sur laquelle il y a un bâtiment de rez-de-chaussée depuis 1908 et des immeubles riverains.

Le maire du 19e m'a demandé d'organiser une concertation avec les trois immeubles impactés, ce que j'ai fait. Effectivement, il n'y a pas un enthousiasme débordant et il y a des craintes notamment sur les vues. Je pense qu'un compromis peut être trouvé avec le porteur du projet. Les habitants du 8-10, rue Armand-Carrel demandent que la courette qui éclaire un certain nombre de pièces des appartements soit respectée et soit doublée par une courette à l'intérieur du projet. Je pense que c'est tout à fait possible pour la SOGEPROM de supporter la perte d'une chambre par étage et que la filiale de la Société Générale s'en remettra.

C'est pour cela que nous avons voté au Conseil d'arrondissement ce vœu que je porte aujourd'hui devant le Conseil de Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président.- Je vous remercie.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, sur le vœu présenté par Roger MADEC, j'émettrai un avis favorable. Les riverains ont demandé que l'ajout d'une courette puisse être étudié et nous porterons cette demande auprès du mandataire.

Ensuite, sur les remarques des autres intervenants, on retrouve effectivement des désaccords qui commencent à être connus. Je note que le choix a été fait, à cause justement du caractère patrimonial du bâtiment, de prendre la solution du bail à construction, mais que Mme SIMONNET trouve que ce bail est trop long, que le loyer est trop élevé. Je voudrais rappeler quand même qu'il s'agit d'un bâtiment patrimonial et que faire une surélévation en bois au-dessus de ce bâtiment est quelque chose d'assez délicat. Cela représente des investissements importants, de la même façon que l'usage de matériaux de réemploi et l'usage de la végétalisation.

Concernant ce qu'a dit Fatoumata KONÉ, je veux bien qu'on dise qu'il y a une suroffre d'hôtellerie dans ce quartier, mais quand on regarde les cartographies de l'APUR, on se rend compte que l'offre hôtelière parisienne se situe plutôt dans l'hypercentre et qu'elle est relativement faible dans les quartiers du 19e et du 20e arrondissement et même au Nord dans le 18e arrondissement. Ce concept d'hôtel n'est pas un concept d'hôtel classique, c'est un hôtel sportif qui répond à une vraie demande et je pense que l'argumentaire qui a été fait lors de la présentation a intéressé le jury. La composante sportive permet en plus une ouverture importante sur le quartier avec la mise à disposition de locaux à l'intention d'associations pour notamment la pratique du handisport.

De plus, je rappelle - il n'est pas là pour le dire mais je le sais - que la mairie d'arrondissement, le maire de l'arrondissement était favorable à ce projet. Depuis lors, la mairie du 19e arrondissement a organisé une réunion de concertation et certaines demandes ont été portées par les riverains, dont celle que Roger MADEC vient d'expliquer.

Je crois qu'il est tout à fait important que ce projet soit mis en œuvre dans une concertation avec les riverains. C'est le cas de la plupart des projets de "Réinventer Paris" et, de ce point de vue, il est faux d'opposer la procédure que nous avons mise en place et le travail de concertation avec les riverains. Cette procédure est compatible avec un travail de concertation. Je vous appelle donc à voter ce projet de délibération.

Merci.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

Je mets donc tout d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 85 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 du groupe Socialiste et Apparentés avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 515).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 88 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 88).

2019 DU 73 - Appel à projets Urbains Innovants. - Site parking souterrain du 24, rue du Grenier-Saint-Lazare (3e). - Désignation du lauréat. - Déclassement. - Cession.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 73 concernant toujours le projet urbain innovant, le site parking souterrain du 24, rue du Grenier-Saint-Lazare, dans le 3e.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES.- Merci, Madame la Maire.

Je vais regrouper mon intervention avec le DU 224 et donner des positions de vote, comme M. CONTASSOT, sur le DU 250 et le DU 268, notre position étant la même, de voter contre.

Concernant le projet de délibération DU 73, vous le savez, nous regrettons la vente du patrimoine de la Ville. Malgré tout, le projet Grenier-Saint-Lazare est intéressant pour la logistique urbaine, dont le Centre de Paris a besoin pour sa logistique du dernier kilomètre. Mais pourquoi, encore une fois, vendons-nous le patrimoine de la Ville ? C'est assez désespérant. Nous faisons des baux emphytéotiques avec les bailleurs sociaux, pourquoi ne ferions-nous pas des baux emphytéotiques avec d'autres partenaires de la Ville ?

S'agissant du projet de délibération DU 224, sur l'atelier des Beaux-Arts, le projet "Fab lab", c'est "bof, bof ", car il génère un déménagement des pratiques amateurs du centre de Paris pour créer un "fab lab" numérique et surtout un restaurant et une galerie d'art, comme si on n'en avait pas assez. Voilà, on mélange tout, c'est une "bouillabaisse" un peu bizarre. En plus, c'est un projet artistique assez flou - peut-être que j'aurai des précisions tout à l'heure par M. MISSIKA. Il génère la suppression de logements, il contient des mesures environnementales séduisantes mais pas suffisantes pour convaincre. Enfin, dans le Centre de Paris, on a besoin d'espaces de création ouverts et accessibles, rien ne nous garantit que ce sera le cas, au lieu d'une politique qui freinerait l'évolution du quartier, on l'accompagne. Vous assurez que les ateliers des Beaux-Arts sont désormais heureux de déménager à Chapelle-International malgré les pétitions du début, mais pourquoi la Ville se détourne-t-elle de ses responsabilités au lieu d'adapter le lieu aux pratiques numériques aussi ?

Nous voterons donc contre sur ces deux projets et nous voterons aussi contre les deux cessions, celle de la Poterne des Peupliers, le DU 250, et celle de porte de Saint-Ouen, le DU 268.

Pour revenir sur ce débat qui est assez récurrent, il y a quand même une avancée durant cette mandature, notamment de la part de M. MISSIKA. On l'a vu sur la question de l'O.F.S., c'est-à-dire sur le fait que la Ville en tant qu'acteur politique peut avoir un effet sur l'évolution du prix du mètre carré. Ces politiques de cession sont une erreur et on aurait pu avoir une autre interprétation des choses. Nous sommes bien contents d'avoir des pavillons dont nous voulons faire des concessions de manière régulière. En fait, beaucoup de projets de "Réinventer Paris" auraient pu être les pavillons du XXIe siècle. Ce sont de très beaux projets architecturaux que nous aurions pu garder, comme nous avons gardé la propriété de nombre de pavillons que possède Paris. Nous aurions pu garder la propriété de ces biens de façon à pouvoir dire "ces nouveaux pavillons, ces nouveaux lieux emblématiques de l'architecture"… Je sais que M. MISSIKA est très sensible au côté architectural de ces projets, mais pourquoi à tout prix céder ? Pourquoi à tout prix passer à ce modèle de la cession ? Pourquoi avons-nous vendu Morland, pourquoi nous n'avons pas gardé la propriété de Morland ?

Je le sais, ce sont des projets complexes qui mélangent énormément de fonctionnalités, énormément d'acteurs, et c'est donc plus facile de faire de la cession. Mais je sais que M. MISSIKA est quelqu'un qui réfléchit et qui évolue beaucoup, et pourquoi ne pas évoluer sur cet aspect ? De fait, les cessions, on les fait à des montants très faibles, c'est souvent entre 1.000 et 2.000, au maximum 3.000 euros le mètre carré. C'est sûr que cela nous fait des recettes d'investissement à court terme, mais si on a une vision à long terme, comme l'a M. MISSIKA, pourquoi ne pas revoir cette stratégie et anticiper le Paris du XXIe siècle, voire le Paris du XXIIe siècle, pour savoir ce que seront devenus ces lieux. Pourquoi n'en gardons-nous pas la propriété ?

C'est pour cela que nous continuons à défendre la propriété de la Ville. Peut-être que sur ce sujet nous arriverons à convaincre M. MISSIKA, certes pas pour la prochaine mandature puisque, comme il l'a dit tout à l'heure, il fait ses dernières interventions. Mais, au moins d'un point de vue intellectuel, s'approcher du projet Terra Nova, peut-être qu'il pourra dire que, finalement, ce n'était pas la meilleure solution de vendre et qu'on aurait mieux fait de garder certains éléments du patrimoine.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Bon. Monsieur MISSIKA, vous qui êtes sensible, qui réfléchissez beaucoup, voyez-vous un moyen intellectuel de vous rapprocher de la position de M. GLEIZES ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- D'abord, ce que je voudrais dire, c'est qu'il y a eu une évolution, et vous l'avez notée nécessairement, entre "Réinventer Paris 1" et "Réinventer Paris 2".

Dans "Réinventer Paris 2", nous avons demandé à tous les candidats de faire une offre en cession et une offre en bail, la plupart du temps d'ailleurs en bail à construction, et nous avons permis au jury de se prononcer sur le choix entre cession et bail - puisque vous avez participé à plusieurs jurys, vous vous en souvenez.

Je voudrais rappeler, parce que ce point me semble important, que chaque fois que la question se posait, ces décisions ont presque toujours été prises à l'unanimité. Le critère de choix de la part des jurys a été relativement simple : tous les immeubles et espaces à forte valeur patrimoniale ont donné lieu à des baux, comme l'hôtel de Fourcy, comme les ateliers des Beaux-Arts, comme les Invalides, comme le centre de répartition Laumière, et tous les espaces publics ont donné lieu à des occupations temporaires et non pas à des baux, comme l'espace sous la ligne de métro n° 6.

Je pense simplement que certains terrains sont appropriés à la vente. Vous avez souligné, et vous avez raison, que lorsqu'on vend un parking souterrain à la SOGARIS, on ne vend pas vraiment à un opérateur privé mais à une société dans laquelle la Ville de Paris a le contrôle. Il me semble que ce n'est pas exactement la même chose. En ce qui concerne le cas de la Marseillaise, il s'agit d'un terrain nu pour créer une Cité Universelle dédiée au handicap et au handisport et il me semble tout à fait acceptable que dans ce cas il y ait une vente.

Je voudrais redire ce que j'ai dit tout à l'heure à l'occasion du débat sur le Conseil du Patrimoine. Il y a dans "Réinventer Paris 2" davantage de baux et d'occupations temporaires que de cessions, preuve que cette politique au cas par cas a été une politique que nous avons appliquée, je dirais avec transparence et loyalement. La cession est loin d'être systématique, je pense simplement qu'elle n'est pas taboue. Je rappelle que nous achetons chaque année beaucoup plus de foncier que nous en vendons, notamment pour créer des opérations de logement social. Parler des cessions sans regarder cette balance globale n'a pas de sens. Je pense vraiment que la Ville doit avoir une gestion intelligente de son patrimoine immobilier.

D'ailleurs, je remarque que lorsque nous faisons des zones d'aménagement concerté, cela ne choque personne que nous vendions des terrains en Z.A.C., alors qu'il s'agit du même cas de figure que "Réinventer Paris" avec les nombreux terrains que nous vendons. Notre exigence est la même partout, à savoir choisir les projets sur leur qualité urbaine et environnementale et non pas seulement financière. C'est ce qui permet à des projets exceptionnels de voir le jour aux quatre coins de Paris, et nous ne souhaitons pas arrêter cela.

Je voudrais rappeler également qu'au total, comme je l'ai déjà dit à propos du Conseil du Patrimoine, le patrimoine de la Ville augmente, il ne diminue pas. Le fait de céder des actifs non stratégiques pour pouvoir faire du logement social, pour pouvoir faire des équipements publics, pour pouvoir faire des équipements de proximité me paraît être une politique intelligente de gestion des actifs.

Pour moi, le sujet ne doit pas être, comment dire, idéologique, il ne doit pas être dogmatique. Parfois, cela a du sens de vendre, parfois, cela n'a pas de sens de vendre et il faut conserver.

J'ajoute qu'en ce qui concerne l'O.F.S., vous savez que je suis très favorable à cette démarche de l'O.F.S., qui doit être consacré à 100 % au logement. Il est hors de question de faire de l'O.F.S. et de la dissociation entre foncier et bâti pour des bâtiments de type hôtellerie ou commerces ou bureaux. L'O.F.S., compte tenu des moyens limités dont dispose la Ville, nous devons le consacrer à 100 % au logement. C'est pour cela qu'à mon avis il ne s'adapte pas vraiment à un certain nombre de projets sur lesquels nous délibérons aujourd'hui dans le cadre de "Réinventer Paris".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 73.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 73).

2019 DU 188 - Appel à projets urbains innovants sur le site Marseillaise (19e). - Déclassement, signature de la promesse de vente, de l'acte de vente et d'un contrat de travaux accessoire et autorisation urbanisme.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DU 188 qui concerne le site Marseillaise dans le 19e arrondissement.

La première intervenante est Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, effectivement, le site dont nous allons parler se situe rue de la Marseillaise, au niveau de la porte de Pantin, un endroit qui se trouve derrière le périphérique mais qui appartient encore à Paris, en l'occurrence au 19e arrondissement. La rue de la Marseillaise est une rue assez enclavée où les habitants, nombreux à habiter là, se sentent un peu parisiens, beaucoup pantinois. En tout cas, ils font déjà la Métropole, et c'est un endroit qui n'est pas facile à aménager, parce que le secteur du périphérique prend beaucoup d'espace, parce qu'il y a beaucoup de voitures encore aujourd'hui. Ce n'est pas simple pour les habitants de pouvoir se sentir parisiens facilement.

On sait aussi que ce site, ce lieu est une ancienne station-service, ouverte jusqu'en 1987. Il y a aussi une partie de la parcelle qui est occupée aujourd'hui par la préfourrière. On peut difficilement y mettre des logements, c'est certain, car c'est vraiment très proche du périphérique et c'est une zone déjà très dense.

Ainsi, la proposition qui est faite dans le cadre du jury "Réinventer Paris" est celle de porter et de construire une Cité Universelle qui soit très accessible et très axée autour du sport et notamment du handisport.

Pourquoi pas ? Honnêtement, je ne suis pas fermée au projet. Plusieurs sujets se posent quand même, sur lesquels je n'ai pas réussi, à ce stade, à avoir d'éclairage.

D'abord, sur la question de la dépollution de la zone. On est dans un espace qui a été très pollué parce qu'utilisé par une station-service. Le 19e a connu de nombreuses situations de ce genre. La dépollution est un enjeu particulier, notamment pour les riverains. Sur cet aspect, le projet de délibération ne nous apporte aucune précision.

Ensuite, la Cité Universelle comportera 18.083 mètres carrés de bureaux et 1.401 mètres carrés de "coworking", 4.814 mètres carrés d'hôtels, 833 mètres carrés de commerces et 478 mètres carrés pour un pôle santé. Je donne tous ces chiffres pour qu'on voie qu'il y a des dimensions différentes.

Beaucoup d'espaces sont consacrés à des bureaux, et pourquoi pas. Là encore, je ne suis pas opposée à cela. Par contre, lesquels, pourquoi faire et avec quels prix du mètre carré ? Il y a encore une fois un hôtel, et je regrette qu'il y ait un hôtel à cet endroit-là. Il y a aussi des commerces. Là encore, pourquoi pas ? Les habitants du 19e de la rue de la Marseillaise ont besoin de commerces. Est-ce que ce seront des commerces de proximité, est-ce qu'on pourra avoir un peu la main sur le type de commerces qui seront installés à cet endroit ? Nous tenons beaucoup à ce que cela puisse répondre au besoin de commerces de proximité qui se fait entendre du côté des riverains actuels. On a également 478 mètres carrés de pôle santé, ce qui est bien, franchement. En plus, le 19e est clairement en difficulté de renouvellement de ses médecins. Il n'y a donc aucun sujet sur ce point, mais qui va le gérer ? Secteur 1, généraliste, spécialiste, et avec quel cadrage ? Est-ce que la Ville aura la possibilité de peser sur ce dossier ? Rien n'est écrit précisément dans le projet de délibération et je le regrette.

C'est pour toutes ces raisons que nous allons à nouveau nous abstenir sur ce projet de délibération, en espérant pouvoir avoir rapidement les précisions que nous demandons.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est maintenant à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ.- Paris entend être une ville accessible à tous et notamment aux personnes à mobilité réduite. Si les efforts significatifs en ce sens sont à noter, nous sommes malheureusement bien en deçà de nos ambitions et de ce que les personnes porteuses d'un handicap sont en droit d'attendre d'une ville comme Paris.

Sur le principe, nous nous réjouissons donc évidemment de la proposition d'installation d'un équipement sportif dédié au handisport au sein d'un bâtiment entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Seulement, le projet de Cité Universelle qui nous est présenté ici n'est pas à la hauteur des enjeux multiples et complexes auxquels il devrait répondre.

Personne ne l'ignore aujourd'hui, la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets sont notre grand défi. Les projets urbains et architecturaux doivent faire partie de la réponse en intégrant des performances énergétiques et environnementales élevées en faisant une large place à la végétation, en favorisant la pleine terre, en optant pour des matériaux biosourcés notamment.

Dans ces conditions, que dire d'autre, à part que ce projet ne répond pas à ces enjeux ? Que dire de cet océan de béton, certes agrémenté d'un toit végétalisé très beau sur le papier et de deux étages en bois ? Tout de même, 31.500 mètres carrés, avec 18.000 mètres carrés de bureaux dans un contexte où un grand nombre de bureaux sont vacants dans notre ville et où l'on demande dans l'Ouest parisien de les transformer en logements, est-ce réellement sensé ?

Les projets urbains ont pour principale fonction de créer de l'urbain, de la ville. Cela paraît évident et pourtant, le bâtiment de la Cité Universelle, sa configuration architecturale très imposante, n'est pas propice à la création de liens avec son quartier d'implantation, dont les habitants sont pourtant en grande demande d'amélioration de leur cadre de vie et de passerelles entre Paris et Pantin. Sa morphologie, à ce stade, ne participera pas non plus à créer du lien avec les communes riveraines.

Les projets de ce type aux portes de Paris représentent pourtant de formidables occasions de lier Paris à ses voisins et de construire la Métropole de demain. Il est regrettable de passer à côté de cette opportunité avec un projet de cette envergure. L'ensemble des associations qui œuvrent dans le handicap devraient pouvoir avoir accès à ce type d'équipement, qu'elles soient grandes ou petites, et surtout celles situées à proximité du quartier. Le bâtiment doit rayonner dans son quartier. Nous avons besoin de commerces alimentaires à proximité pour répondre aux attentes des riverains, car ils font encore cruellement défaut dans ce quartier, et pas d'un supermarché de 900 mètres carrés.

Enfin, j'ajouterai qu'en vendant le foncier pour 44 millions d'euros au lieu d'opter pour un bail emphytéotique, cette opération vend de l'espace public à prix cassé. La Ville ne fait pas une bonne affaire. Ce n'est pas notre vision de la Ville, ni de la manière dont elle devrait se transformer pour répondre véritablement aux enjeux climatiques, urbains et sociaux auxquels nous devons faire face.

Pour toutes ces raisons et après une réflexion basée sur une analyse approfondie du projet, nous nous abstiendrons pour laisser une occasion au promoteur G.A. "Smart Building" d'améliorer son projet en tenant compte des préoccupations des élus écologistes et des habitants de ce quartier du 19e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Bien. On est sur un très gros projet. D'abord, sur la méthode. A ma connaissance, il n'y a eu que deux réunions d'information dans le 19e. Sans doute n'ai-je pas eu toutes les informations, mais mes collègues du 19e arrondissement le préciseront. Deux réunions d'information et rien de plus.

Ensuite, sur les conséquences au niveau du voisinage. On est sur un immense bâtiment de 30.000 mètres carrés répartis en 9 niveaux, avec 3 sous-sols et qui va occuper la quasi-totalité d'un site de 7.000 mètres carrés. Ce n'est pas rien, cela va avoir des conséquences. Les conséquences, c'est quoi ? Obstruer la vue, empêcher l'ensoleillement direct, détériorer la qualité bioclimatique, menacer la verdure existante de la rue de la Marseillaise, augmenter un trafic, et j'en pense.

Et de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une Cité du handicap. Franchement, cela sonne bien, une Cité du handicap. Sauf qu'à ma connaissance, cette Cité du handicap n'a pas fait l'objet de concertations avec les associations sportives et les instances du handicap, locales et parisiennes. Cette absence de démocratie va donc plus loin. Ce ne sont pas simplement les gens du quartier qui se sentent fort peu associés au projet, mais c'est en plus l'ensemble des acteurs du handicap qui se sentent peu impliqués. Ce qu'on me dit, c'est que les personnes en situation de handicap, les instances associées au handicap n'ont pas été consultées, et que les personnes en situation de handicap dans les associations handisport, au Conseil local du handicap, n'ont eu connaissance du projet que par la presse, que les associations sportives ou culturelles du quartier n'ont pas été associées au projet.

Il s'agit par ailleurs d'un projet intégralement privé. On est sur des équipements qui pourront servir à des équipes internationales de handisport. Bien, c'est une bonne chose. Mais attention, notre objectif doit être que l'ensemble de nos équipements sportifs respecte l'accessibilité universelle. Les défenseurs du projet arguent que le projet va permettre d'offrir 20 % de places accessibles aux personnes en fauteuil, soit 10 fois plus que ce qu'impose la réglementation. Très bien, mais que cela ne dédouane pas la Ville et que cela ne serve pas non plus d'alibi à la Ville qui doit absolument rendre l'ensemble de ses équipements sportifs accessible à l'ensemble des personnes en situation de handicap. Cela concerne tous les équipements de la Capitale.

Je rappelle qu'en Ile-de-France, sur 437 piscines, il n'y en a que 2,1 % qui permettent l'autonomie des P.M.R., c'est-à-dire la circulation autonome des cabines en bassin. En ce qui concerne les salles de sport, on a aussi un grand retard.

A côté de cette Cité du handicap, il y a à nouveau des hôtels. Et là, sur la question du handicap, il est précisé que les hôtels seront visitables en fauteuil. C'est intéressant, cette expression, "visitables en fauteuil". Ce terme est suffisamment source de confusion dans les débats autour de la loi Elan, je vous le rappelle, pour qu'il ne soit pas repris à nouveau. Qu'est-ce cela signifie, "visitables en fauteuil" ? Est-ce à dire que ces chambres ne seront pas totalement accessibles à des personnes en fauteuil ? Ce serait quand même problématique. Parce que c'était cela, l'ambiguïté de la loi Elan, je vous le rappelle. Soit une chambre est accessible aux personnes en situation de handicap, soit elle ne l'est pas. Elle n'est pas simplement visitable avec des couloirs un peu plus larges. Il faut que les sanitaires soient accessibles, il y a tout une série de normes bien plus précises que cela.

Pour finir, on est donc dans un projet intégralement privé où on prévoit un hôtel, 18.000 mètres carrés de bureaux, un espace de "coworking" et des commerces dont on ne sait absolument pas si les habitants pourront les choisir. De quel commerce s'agira-il ? Et l'aspect positif pour le quartier qui est la question de l'équipement de santé - 478 mètres carrés, il ne faut pas non plus s'emballer, ce n'est pas l'aspect le plus important de l'équipement -, on ne sait pas quel sera son statut.

Sur la question du stationnement, alors qu'on est sur un équipement, avec cette Cité du handicap, qui a une jauge de 1.000 spectateurs, on a des places de stationnement en nombre limité à 120. Je ne sais pas exactement comment cela va se faire au niveau du quartier.

Je vous le dis, on ne peut pas travailler comme cela. Les habitants ne sont pas contents, ils ont le sentiment qu'on leur impose quelque chose qui ne procède pas d'une réflexion et d'une collaboration de la ville avec eux et les acteurs du handicap n'ont pas le sentiment d'avoir été associés à ce projet privé.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles je voterai contre ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Bien. Chère Danielle SIMONNET, je me demande si un jour un projet d'origine privée trouvera grâce à vos yeux, mais je crois que la réponse est négative. Le privé, c'est le mal absolu.

Je voudrais remercier les différents intervenants. Je pense que ce projet, la Cité Universelle, est un beau projet. C'est l'exemple typique d'un projet qui n'aurait pas pu voir le jour sans cette procédure "Réinventer Paris". Il regroupe dans une même équipe et un même bâtiment des acteurs engagés pour que la Ville s'adapte au handicap et notamment au handisport. Il y avait énormément d'associations de handicapés présents lors de la présentation de ce projet, je crois que tous les gens qui ont participé à ce jury s'en souviennent. C'était d'ailleurs très impressionnant de les voir tous réunis ensemble.

Je crois que ce projet est intéressant parce qu'il était temps d'avoir un bâtiment pensé avec les acteurs du handicap pour répondre aux besoins de ces sportifs du handisport. Je vous rappelle le très grand retard de Paris en la matière. Je vous rappelle également qu'au-delà même des équipements sportifs, qui ne sont pas adaptés, il n'y a pas d'hôtels qui puissent accueillir des équipes de sportifs du handisport, tant le nombre de chambres est insuffisant pour pouvoir accueillir une équipe tout entière. Ce projet est donc vraiment intéressant.

Le fait qu'il soit porté par un acteur du privé est plutôt une chose positive, à mon sens. La priorité reste bien sûr que tous les équipements de la Ville puissent être accessibles aux personnes en situation de handicap, mais avoir un projet emblématique comme celui-là me semble essentiel pour servir de modèle et créer un pôle d'excellence.

Je voudrais rappeler quand même que ce projet a été choisi à l'unanimité des membres du jury, y compris les communes voisines, chère Fatoumata KONÉ. Les communes voisines ont voté en faveur de ce projet, elles étaient présentes lors de ce choix.

Je voudrais dire aussi que nous sommes à proximité du périphérique, en face de la Philharmonie, en face de la Cité de la Musique et que le bâtiment doit être capable de dialoguer avec ces monuments. Je veux dire qu'on n'est pas dans un espace contraint mais dans un espace où, au contraire, s'il n'y a pas un minimum de monumentalité du bâtiment, il disparaîtra complètement sur le plan architectural et sur le plan du grand paysage.

Enfin, sur la programmation, je pense que cette salle omnisports sera un équipement emblématique à l'échelle du Grand Paris et, d'ailleurs, les villes voisines qui ont participé au jury étaient très intéressées de partager cet équipement. Les espaces associés, qu'il s'agisse de bureaux ou d'hôtels, permettront d'accueillir des personnes et des activités en lien avec la thématique de ce projet. C'est une Cité Universelle car ouverte à tous, construite autour du principe de conception universelle, c'est-à-dire d'intégration de tous les handicaps dès le début du projet pour s'assurer qu'aucun espace ne soit excluant.

Au-delà de ce choix fort, je pense que ce projet était aussi le meilleur projet urbain. Il anticipe la transformation du périphérique en boulevard urbain et a déjà pensé à un accès possible depuis le bâtiment à ce futur boulevard urbain. Il y a des images très parlantes et très intéressantes en la matière. Tous les espaces sont également pensés pour être modulables. Je précise également que ce projet intègre la préfourrière en sous-sol mais de façon intelligente, c'est-à-dire que cette préfourrière pourra muter et pourra servir à autre chose le jour où elle ne sera plus utile parce qu'il n'y aura plus de véhicules de propriété individuelle à Paris.

Le projet utilise des matériaux biosourcés, en partie en tout cas, crée des terrasses végétalisées accessibles. Là aussi, je suis surpris qu'on dise que c'est un projet 100 % béton. Il crée également une place de quartier à côté du bâtiment, et la relation entre Paris, Pantin et Le Pré-Saint-Gervais sera nettement améliorée.

Je pense qu'il ne fait aucun doute, dans ces conditions, que cette Cité Universelle sera un vrai plus pour ce quartier, améliorera nettement l'urbanité par rapport à la préfourrière existante et créera un lieu important pour le handisport.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 188.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 188).

2019 DU 197 - Appel à projets urbains innovants sur le site "Esplanade des Invalides" (7e). - Désignation du lauréat. - Déclassement. - Promesse de Bail à construction. - Bail à construction.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Nous passons rapidement à l'examen du projet de délibération DU 197, en raison d'un amendement technique n° 224 déposé par l'Exécutif et qui est donc...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Purement technique.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 224.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 224 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 197 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 197).

2019 DU 201 - Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16e et 17e). - Avis favorable du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de permis d'aménager.

Voeu déposé par les groups LRI et PPCI relatif à la végétalisation du parvis du Palais des Congrès.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DU 201 et les amendements techniques n°s 87 et 88, ainsi que le vœu n° 89. Ce projet de délibération porte sur le réaménagement de la place de la Porte-Maillot, dans les 16e et 17e arrondissements.

La parole est tout d'abord à Mme Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS.- Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Quelques mois après une précédente délibération en Conseil de juin sur le même projet où il était question d'autoriser la concertation publique sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme, nous voici aujourd'hui amenés à nous prononcer sur l'étude d'impact et sur la demande de permis d'aménager dans le cadre de la consultation préalable des collectivités territoriales.

Le projet de réaménagement de la place de la Porte-Maillot, j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, est un projet essentiel et innovant pour le quartier, pour les 16e et 17e arrondissements et plus largement pour Paris et la Métropole. Essentiel parce qu'il ne s'agit pas seulement de revoir le rond-point central de la place en axe de prolongement de la Défense et du bois de Boulogne, mais aussi de bien réorganiser l'ensemble du quartier pour en faire une plateforme intelligente de mobilité et de communication. Mobilité avec le prolongement du RER E avec Eole, l'arrivée du tramway, de son prolongement jusqu'à la porte Dauphine, le réaménagement de l'avenue Charles-de-Gaulle à Neuilly, l'axe majeur sur les Champs-Elysées, les projets respectifs de "Réinventer Paris" avec "Mille Arbres" et la "Ville Multistrates", ainsi que les projets autour et au sein du Palais des Congrès, soit 7 ambitions urbaines, toutes majeures et interconnectées.

Aussi, ce projet de réaménagement de la porte Maillot s'inscrit dans une démarche plus large d'aménagement des portes parisiennes, une démarche vitale pour les quartiers les plus périphériques qu'il nous faut amplifier afin de faire de ces portes de véritables "hubs" multimodaux. L'aménagement de chacune de ces portes doit être revu, l'espace public mieux partagé au profit d'un allègement de circulation pour favoriser les piétons, les transports en commun et les mobilités douces.

Comme le rappelait la délibération de nos collègues du groupe PPCI que nous avions soutenue en octobre dernier, le réaménagement des portes doit répondre à d'autres enjeux, je pense notamment à une redynamisation économique de ces quartiers situés aux abords des portes, ainsi que leur sécurisation.

Un autre point de satisfaction pour nous est que ce projet participe d'une démarche métropolitaine, que notre groupe a d'ailleurs toujours défendue. La nouvelle porte Maillot, à terme, c'est un carrefour de communication entre Paris et les communes riveraines, une continuité réaffirmée de part et d'autre du boulevard périphérique au profit de liaisons apaisées.

Réaménagement du Palais des Congrès, projet "Mille Arbres" côté Ternes, tramway, RER E, avec tous ces projets qui s'imbriquent et se répondent les uns les autres, c'est une nouvelle centralité métropolitaine qui émerge dans l'Ouest parisien. Je rappelle que notre groupe a été à l'initiative d'un guichet unique pour la communication et la gestion des différents opérateurs.

Pour revenir sur l'étude d'impact en question, elle présente un bilan globalement positif que nous voterons. Néanmoins, quelques points suscitent des réserves et nous appelons la Ville à être plus que vigilante sur ces différents sujets.

D'abord, l'impact sur la circulation générale. L'étude évoque des reports de trafic très localisés sur le secteur, et ce n'est pas seulement lors des grèves ou des différentes manifestations localisées sur la porte Maillot. Le trafic est extrêmement dense, noué et a du mal à évacuer, du fait des travaux du tramway. Il y a comme conséquences des reports de trafic et un impact, du coup, sur la qualité de l'air. Selon les auteurs de l'étude, le réaménagement de la porte Maillot devrait avoir une incidence forte sur la baisse des concentrations au niveau de la place. Certes, mais avec une alerte sur une hausse sensible des concentrations au niveau des axes dans le même temps, ce qui serait en totale contradiction avec l'idée du projet et nous espérons que des solutions seront trouvées pour répondre à ces inquiétudes.

L'étude d'impact évoque également l'impact socioéconomique à court terme et à moyen terme du fait de l'ampleur et de la durée du chantier sur le site. C'est déjà un point que nous avions soulevé en juin dernier au sein de notre groupe, alors que les riverains de la porte Maillot subissent depuis plusieurs mois d'importants chantiers dus aux travaux Eole et du tramway. Vu le calendrier des futurs travaux aux abords de la porte Maillot, il nous semble primordial que ce chantier soit mis en œuvre de la manière la moins pénalisante possible pour les riverains et pour

tous ceux qui travaillent dans le quartier, avec une bien meilleure - bien meilleure, j'insiste - communication en amont et pendant les travaux.

Ce projet est donc une formidable opportunité pour le quartier, les habitants du 17e et pour la Ville, mais, encore une fois, j'appelle à une plus grande vigilance quant à sa réalisation.

Je précise que le groupe UDI-MODEM apportera un avis favorable à tous les vœux présentés par les groupes LRI et PPCI.

Je sais qu'une consultation publique sera organisée en 2020 avec la mise en compatibilité du P.L.U. C'est une étape importante et un tel projet nécessite de la concertation en amont. Nous espérons que la contribution des citoyens sera prise en compte. J'ajoute que si la consultation avec le public et les riverains est nécessaire, elle doit se faire également avec les élus locaux, les conseillers de Paris et en particulier avec les élus du 16e et du 17e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Très bien, je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Geoffroy BOULARD, le maire du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Ce projet de réaménagement de la porte Maillot est un projet essentiel, notamment dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques. Ce projet de transformation doit démontrer que nous sommes capables d'accueillir un tel événement.

Il est essentiel aussi de rester dans les délais, à la fois pour les habitants et pour les usagers du Palais des Congrès, pour lequel il faut relancer les projets urbains, ce réaménagement étant une formidable occasion pour permettre la modernisation de cet équipement majeur pour l'événementiel à Paris, pour l'attractivité touristique et économique. Il y a de nombreux emplois à la clé, ne l'oublions pas. Je regrette le retard qui a été pris sur le projet d'extension du Palais tel qu'il a été présenté dans une première version.

La porte Maillot est centrale, elle accueille de nombreux flux, de nombreux voyageurs, de nombreux commerces. Je regrette simplement que l'avenue de la Grande-Armée, dans le cadre de l'axe majeur, soit la grande oubliée de la reconstitution de cette grande ambition qui part de la Défense et qui doit rejoindre la place de l'Etoile.

Dans le vœu que nous défendons avec nos collègues du groupe PPCI, vœu qui a été voté au conseil d'arrondissement notamment avec Jérôme DUBUS, Brigitte KUSTER et les élus de la majorité municipale, nous demandons tout simplement que la végétalisation temporaire qui est prévue devant le Palais des Congrès, en attendant ce projet ambitieux d'extension du Palais, soit étudiée et renforcée, de manière à ne pas laisser une zone trop minérale et trop en friche.

C'est le sens de ce vœu qui est en fait un amendement à ce projet de délibération. Je veux rappeler la nécessité de parvenir à effacer les îlots de chaleur dans le cadre de l'opération.

Nous partageons aussi et soutenons l'ambition de l'extension du square Alexandre-et-René-Parodi et la requalification du square Anna-de-Noailles dans le 16e arrondissement voisin, qui permettront de reconstituer l'unité du bois de Boulogne, c'est une belle opportunité pour le quartier, mais il faut absolument intégrer cette notion de végétalisation en face, c'est-à-dire en face et devant le Palais des Congrès.

L'objectif affiché dans le cadre de cette vaste opération de renforcer l'offre de transports en commun est une ambition que nous partageons. Elle va transformer la porte Maillot en une gare olympique avec une interconnexion exceptionnelle, tramway et RER E que nous soutenons depuis le début avec la majorité municipale du 17e arrondissement et Brigitte KUSTER.

Il faut donc saisir cette opportunité offerte pour un réaménagement harmonieux de la porte Maillot et déminéraliser l'espace public, notamment dans le projet qui nous a été présenté, qui nécessite un travail sans doute plus approfondi.

C'est le sens de cet amendement et nous voterons naturellement ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES.- Merci, Madame la Maire.

Heureusement qu'on n'a pas toujours besoin des Jeux olympiques pour justifier des projets d'aménagement. Heureusement qu'enfin on s'intéresse à toutes les places, y compris dans l'Ouest parisien.

Les raisons pour lesquelles les écologistes se réjouissent de ce projet de délibération, ce n'est pas forcément ce qui a été mis en avant par les précédents intervenants, mais c'est surtout le fait que l'interconnexion avec le bois de Boulogne, cette vision renouvelée du lien entre la Ville, le côté urbain, et le bois est quelque chose de très important. C'est quelque chose qui doit se généraliser. Faire le lien avec la Petite Ceinture, la Ceinture verte et la

connexion, c'est là-dessus qu'il faut aller. Et, bien sûr, ce qui va avec, c'est aussi le fait de réfléchir à une ville qui a moins de voitures. La question du "hub" n'est donc pas forcément la meilleure vision qu'il faut défendre. Au contraire, il faut un apaisement de la Ville, et celui-ci passe par une interaction entre les espaces verts et la Ville elle-même, et non pas par les espaces dédiés aux voitures.

Néanmoins, il y a un problème dans ce projet de délibération, même si on n'en a pas trop parlé dans les interventions précédentes : je vais le lire, c'est la "libération d'une parcelle constructible au nord de la voie à créer, devant la façade du Palais des Congrès, avec une constructibilité d'environ 30.000 mètres carrés et pour laquelle plusieurs options de destinations, non exclusives, pourront être envisagées". Pourquoi faut-il toujours rajouter des mètres carrés de construction ? Pourquoi ne pas faire que des aménagements sans rajouter des mètres carrés de construction ? Alors bien sûr, cela permet de financer les droits à construire, mais est-ce qu'un jour on pourra avoir une autre vision de la Ville ? Est-ce qu'un jour on pourra considérer qu'il n'est pas nécessaire de rajouter des espaces constructibles ?

En plus, quand on regarde les esquisses, on constate que 30.000 mètres carrés, c'est énorme. Le Palais des Congrès est déjà très grand, mais ce "truc" en face, cette verrue en face… Franchement, quand vous regardez les projections, c'est d'une laideur. C'est fou. On n'a que le volume à ce stade. Mais, quand même, pourquoi toujours, toujours, toujours rajouter des mètres carrés ? Pourquoi ne pas s'être contenté de ce qui est vraiment mis en avant, de ce lien avec le bois de Boulogne ? Paris, c'est aussi le bois de Boulogne, c'est aussi le bois de Vincennes. Paris, ce n'est pas que ses routes, ce n'est pas que son périphérique. C'est aussi cela. Pour une fois qu'on aurait pu mettre cela en avant, au contraire il faut qu'on rajoute un "truc" qui va tout gâcher.

Les écologistes s'abstiendront donc sur ce projet de délibération à cause de ce point.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ.- Oui, Madame la Maire.

Nous allons voter ce projet de délibération qui porte sur une place de Paris. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous parler d'une autre place, la place de la Chapelle dans le 18e arrondissement.

Cette place a été aménagée, réaménagée avec un financement assuré par le budget de la Ville et par le biais du budget participatif. Les habitants et les associatifs se sont investis depuis longtemps et continuent de se mobiliser pour défendre leur qualité de vie dans le quartier.

La dernière expression de ces initiatives, c'était par le pot convivial offert par les commerçants de la Goutte-d'Or, rue Marx-Dormoy. Quel est le résultat aujourd'hui, Madame la Maire ? Il suffit de se rendre sur place pour constater que les riverains ne peuvent toujours pas utiliser le square Louise-de-Marillac et que le square de Jessaint est fermé depuis 3 mois.

Ainsi, malgré leur investissement, les habitants ne parviennent pas à se réapproprier l'espace public. L'investissement des habitants, des commerçants ne suffit pas. Il faut une autre politique, plus proche des besoins et des attentes des habitants et de la réalité du quartier.

C'est ce que nous vous demandons régulièrement avec Pierre-Yves BOURNAZEL. Il serait temps que vous entendiez ce que disent les habitants de ce quartier.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Monsieur HONORÉ, je vous ferai remarquer que les interventions doivent être en lien avec les projets de délibération auxquels vous êtes inscrit. Cela a plus d'intérêt pour tout le monde.

La réponse tout de suite, Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Même quand il est "ghosté", Pierre-Yves BOURNAZEL flotte, des mannes de Pierre-Yves BOURNAZEL flottent au-dessus de nous.

Je voudrais remercier tout le monde, tous les intervenants pour leurs interventions. Beaucoup de choses ont été dites et le temps presse. Je vous propose donc d'aller très rapidement à l'essentiel.

D'abord pour indiquer que j'émets un avis favorable au vœu porté par les groupes LRI et PPCI et ensuite pour dire que sur l'extension du P.C.P., nous parlons quand même d'un sujet qui maintenant relève de l'après-J.O., c'est-à-dire après 2024. La question de la rénovation du Palais des Congrès est une question essentielle, mais le fait qu'il y ait une constructibilité prévue ne veut pas dire qu'elle sera mise en œuvre, et ce sera au prochain Conseil de Paris de décider en la matière.

Je vous remercie. Il y a donc deux amendements techniques purement techniques, il y a un vœu avec un avis favorable et je vous invite bien sûr à voter ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 87, évidemment avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 87 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 88.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 88 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 89 des groupes LRI et PPCI, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 516).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 201 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 201).

2019 DU 205 - Z.A.C. "Clichy Batignolles" (17e). - Déclassement et cession à "P&MA" du lot n° 1.

Voeu déposé par les groups LRI et UDI-MODEM relatif à l'association des élus et riverains à l'élaboration du projet.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DU 205 avec le vœu n° 90 relatif à l'association des élus et riverains à l'élaboration du projet.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Le projet dont nous débattons, qui est lié à une désaffectation, déclassement et cession du lot n° 1 à la S.P.L. "Paris Métropole Aménagement", doit mêler logements, foyers et commerces.

Comme toujours, nous demandons qu'un objectif de mixité sociale soit atteint dans le cadre de cette opération, et c'est logiquement que nous souhaitons que l'équilibre 30/40/30 en P.L.A.-I., PLUS, P.L.S. soit respecté dans la création de logements sociaux. M. BROSSAT nous raconte qu'à l'échelle des quartiers, c'est respecté, et notamment dans le cadre des créations, eh bien on y est, et l'objectif n'est pas atteint.

Autre élément dont nous ne disposons pas : le type de foyer d'hébergement projeté, et je suis naturellement à votre disposition pour que nous puissions en discuter, ensemble, et en bonne intelligence. Evidemment, associer les élus, les riverains à l'élaboration du projet pour qu'il trouve toute sa place dans le quartier est une absolue nécessité.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Il y a quelque chose d'assez embêtant, de troublant dans le fait de remettre en cause des projets qui ont été votés en 2014, c'est-à-dire il y a 5 ans.

En octobre 2014, afin de désigner le projet lauréat, un jury s'est réuni autour de l'Exécutif, de la mairie d'arrondissement du 17e, de la R.I.V.P., de l'aménageur et des experts. Nous avons donc validé collectivement le choix du projet architectural ainsi que le contenu de la programmation, Monsieur BOULARD. En décembre 2014, le projet a été présenté dans votre mairie lors du conseil d'arrondissement du 17e, et un avis favorable a été émis. Le

projet a ensuite été délibéré en Conseil de Paris et la délibération a été votée à nouveau avec un avis favorable, donc tout cela en début de mandature.

Après cela, comme vous le savez, ce projet a été mis sur pause à cause des problèmes de la R.A.T.P. liés à la fameuse nouvelle station de métro de la ligne 14, station sur laquelle le projet vient se construire. Depuis lors, la R.I.V.P. travaille avec le porteur de projet afin de revoir les objectifs environnementaux du projet, car entre-temps nous avons élevé l'exigence environnementale avec des matériaux biosourcés et l'augmentation de la végétalisation.

Ce dernier temps de négociation est sur le point de se terminer avant dépôt de la totalité des pièces du permis de construire. La dernière version du projet pourra bien évidemment faire l'objet d'une présentation publique sous la forme qui conviendra le mieux à la mairie d'arrondissement du 17e.

Mais enfin, en ce qui concerne votre demande, cela a déjà été dit par l'adjoint au logement, les règles de base de notre P.L.H. sont les suivantes : l'équilibre 30 %, 40 %, 30 % que vous citez. Cette clé de répartition s'applique de façon globale et non à l'échelle de l'adresse.

J'émets donc un avis défavorable sur votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 90 des groupes LRI et UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 90 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 205.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 205).

2019 DU 224 - Réinventer Paris - les dessous de Paris. - Ateliers des Beaux-Arts 48, rue de Sévigné (3e). - Désignation du lauréat, déclassement par anticipation, signature de la promesse de bail à construction.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Projet de délibération DU 224.

Monsieur GLEIZES, vous nous avez expliqué tout à l'heure que vous interveniez déjà sur ce projet de délibération. On ne va donc pas doubler les éléments.

Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES.- Je vais parler pour continuer mon dialogue avec M. MISSIKA. J'ai dit que depuis le début de la mandature, il y avait une évolution dans la pensée et dans les propositions de M. MISSIKA, et notamment je reconnais que dans "Réinventer Paris 2" il y avait la proposition de ne pas faire que des cessions et que c'était le cas ici.

Nous avons nous aussi évolué là-dessus ; nous ne votons pas contre mais nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Monsieur MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Je trouve, Jérôme GLEIZES, cette évolution très positive.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 224.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 224).

2019 DU 252 - Opération d'aménagement porte de Montreuil (20e). - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. - Traité de concession d'aménagement. - Cession à l'aménageur après déclassement des lots.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DU 252 : opération d'aménagement de la porte de Montreuil.

La parole est tout d'abord à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET.- Mes chers collègues, enfin nous pouvons examiner aujourd'hui l'approbation du traité de concession d'aménagement de la porte de Montreuil.

Il s'agit d'un investissement attendu depuis 2001 quand la porte de Montreuil a été inscrite dans le grand projet de renouvellement urbain. Il était urgent de réaménager cet anneau autoroutier, source de lourdes nuisances pour les habitants et les salariés de Paris, de Montreuil et de Bagnolet.

Par rapport à d'autres sites comme la porte des Lilas, la porte de Montreuil a souffert de multiples difficultés techniques. Les réseaux qui passent sous la place constituent un enchevêtrement particulièrement complexe et le lancement d'un projet urbain a été d'autant plus difficile à finaliser. Mais heureusement, aujourd'hui, nous avons enfin résolu ce casse-tête technique et nous pouvons adopter ce projet de délibération historique pour tout l'Est parisien.

Cet anneau autoroutier sera une place du Grand Paris végétalisée, animée, qui fera un lien agréable entre Paris, Montreuil et Bagnolet et où les circulations douces seront à l'honneur.

Le projet répond aussi aux problématiques concrètes des habitants. La Ville avec "Paris Habitat" propose un programme pour améliorer le cadre de vie et réorganiser l'espace public dans le secteur Félix-Terrier avec l'aménagement des rues intérieures Félix-Terrier et Eugène-Reisz, qui se transformeront en lieux plus vivants et pacifiés. Des espaces végétalisés y seront créés et les locaux en bas des immeubles de "Paris Habitat" activés pour des associations et un centre de santé, et surtout avec moins de voitures.

Tout cela est construit en bonne concertation avec les habitants. Le Plan Climat des H.B.M. de "Paris Habitat" est programmé et les cœurs d'îlot seront réaménagés pour les rendre accessibles. Les travaux devront commencer d'ici quelques mois.

Nous tenons donc à saluer l'engagement financier très conséquent de la Ville de Paris. En effet, par ce projet de délibération, c'est 40 millions d'euros que nous investissons et nous savons que, par la suite, l'aménagement des Puces nous amènera à engager à nouveau d'autres investissements.

Je tiens à remercier tous les membres de l'Exécutif mobilisés autour de ce projet. Vous nous présentez aujourd'hui un grand et beau projet de renouvellement urbain très attendu par les habitants.

J'en profite pour rendre hommage à tous les élus qui par le passé se sont mobilisés sur ce projet, bien sûr la Maire de Paris, mais aussi Jean-Pierre CAFFET, Pierre MANSAT, Hélène VICQ, Virginie DASPET et Fabienne GIBOUDEAUX. Toutes et tous se sont battus pour faire émerger ce projet complexe. Merci infiniment. Nous tenons à remercier aussi tous les acteurs de ce projet, les habitants, les associations, la communauté scolaire des groupes Jean-Perrin et Eugène-Reisz, le conseil de quartier, les équipes de développement local et de la Direction de l'Urbanisme.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Je donne la parole à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la porte de Montreuil est un quartier populaire du 20e, la situation au bord du périphérique le rend aujourd'hui inhospitalier et pollué pour les piétons, les vélos et les habitants. Sa traversée est dangereuse et les espaces publics ne sont pas ce qu'ils devraient être : un lieu de vie en commun, un lieu de partage, de rencontres.

Le projet de réaménagement de la porte de Montreuil, et je m'associe à tout ce que vient de dire Raphaëlle PRIMET avant moi, est donc une avancée très attendue.

Notre groupe souhaite saluer et souligner cet investissement pour le 20e arrondissement et pour Montreuil, d'abord pour les espaces publics avec la création de la place en retravaillant la circulation, en reliant Montreuil et le 20e arrondissement, en donnant une place centrale aux piétons, en sécurisant les cyclistes. Les nuisances du périphérique, dont nous avons longuement parlé ce matin, seront aussi atténuées et cela permettra de réduire l'exposition au bruit et à la pollution. Une végétalisation massive, des centaines d'arbres plantés pour donner une place à la nature dans ce quartier et apporter de la fraîcheur.

Par ailleurs, et c'est le sens aussi de ce projet de délibération, le concours international "Reinventing Cities", porté par le C40, marque l'ambition de la Ville de faire de la porte de Montreuil un quartier exemplaire en termes climatiques et écologiques. Le projet lauréat met en œuvre les technologies les plus avancées et performantes en

termes de construction bas carbone, de bioclimatisme, d'intégration de la biodiversité dans le bâti, de protection contre les pollutions, sans oublier la réversibilité.

Ainsi, la porte de Montreuil sera connue et citée comme un exemple inédit et innovant d'écoconstruction, et peut-être qu'on préfigurera un peu la ville de demain.

Parmi toutes ces nouvelles opportunités, le groupe "Génération.s" sera particulièrement attentif à la place accordée aux puciers qui sont des acteurs historiques du quartier et à l'accompagnement qui va leur être offert pour leur rôle central dans l'économie circulaire et le réemploi.

Nous serons également attentifs à la poursuite de l'implication des habitants et des habitantes, à tous les aspects concrets du projet. De l'exemplarité écologique, nous aimerions aussi que ce projet soit l'exemplarité démocratique. Nous pouvons imaginer une réflexion par exemple sur la place des femmes dans l'espace public dans cette reconfiguration. Nous pouvons aussi soumettre l'idée d'interventions artistiques, qu'elles soient pérennes ou temporaires.

Aujourd'hui, le 20e arrondissement est autant relié au 11e qu'à Montreuil. Ce futur quartier a donc pour ambition d'effacer les frontières au profit des habitants des deux côtés du périphérique.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES.- Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est historique, mais peut-être un peu moins que celui sur la Z.A.C. "Python-Duvernois" qui, lui, est encore plus important, notamment avec le montant du financement qu'on a pu obtenir par le N.P.N.R.U.

Concernant ce projet de délibération, je suis déjà intervenu sur l'aménagement, notamment quand on a eu le débat en juin ou juillet, je ne me rappelle plus exactement. J'avais en particulier souligné l'importance de l'étude d'impact environnemental qui avait eu lieu et qui soulignait que, sur cette zone, à notre grande surprise, on avait 10 espèces d'oiseaux protégées et 2 espèces de chauves-souris protégées, que nous avions beaucoup d'arbres présents - 340 et quelques de mémoire - et qu'il y avait un énorme projet de revégétalisation. Je disais alors qu'il faudrait faire un aménagement qui tienne compte de l'existant et qui ne soit pas uniquement une carte sur laquelle on veut autant d'arbres en coupant tous les arbres pour en replanter.

Cela peut être emblématique si on a vraiment une nouvelle manière d'aménager. Je ne sais pas si la société d'aménagement qui va le faire prendra en compte cette nouvelle vision, mais en tout cas c'était quelque chose qu'on avait mis en avant. Notamment, on va avoir toute une assurance sur le suivi ornithologique de cet aménagement. Ainsi, qu'on ne fasse pas comme ailleurs, comme s'il n'y avait pas déjà des habitants, en sachant que les habitants qui sont là sont aussi des oiseaux.

Nous avons quand même un problème avec ce projet de délibération. Quand j'étais intervenu, je crois que nous l'avions voté à cette époque. J'avais émis des réserves mais nous l'avions voté. Mais, depuis, nous avons le projet "Reinventing Cities", et l'essentiel de ce projet de délibération porte sur "Reinventing Cities" puisqu'il permet à la SEMAPA de récupérer pour, après, le recéder au vainqueur du marché - enfin, ce n'est pas un marché et, justement, c'est ce qui est assez problématique -, de l'appel "Reinventing Cities", car c'est le C40 qui a fait cela.

Ainsi, depuis le début, nous faisons part de nos réserves sur le choix du gagnant, notamment sur la question de la construction qui va avoir lieu sur le périphérique. Nous avons également émis des réserves sur la question de savoir comment les puciers seront dans ces nouveaux locaux et notamment sur le fait qu'il y a quand même une opposition de leur part. On sait que des discussions sont en cours et qu'elles n'ont pas encore abouti, notamment sur les réserves qui ont été posées.

Dans cette situation, nous sommes très attentifs car nous ne savons pas ce que sera le projet définitif. Nous sommes encore en discussion, le gagnant est en train de modifier son projet. Nous sommes donc dans l'expectative. C'est pour cela que nous ne sommes ni pour ni contre. Nous attendons de voir ce qui va arriver et que ce projet de délibération concernant ce lieu revienne au Conseil de Paris.

Nous nous abstiendrons en attendant de voir ce qu'il y aura finalement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Oui, c'est un projet extrêmement conséquent. J'ai moi aussi encore beaucoup d'interrogations et je m'abstiendrai sur ce projet de délibération.

Il faut réaménager cette porte de Montreuil, c'est attendu depuis très longtemps. Il y a des attentes extrêmement fortes, tant des habitants que des puciers. On a un budget à la clé très important, assumé, ce qui est une bonne chose. Des moyens conséquents vont pouvoir être mis dans le réaménagement complet du quartier.

On passe un traité de concession avec la SEMAPA pour certaines missions seulement. En effet, la SEMAPA se voit confier la réalisation de travaux financés par la Ville, une mission de coordination tout à fait nécessaire avec les opérateurs des projets voisins, une mission de conduite de la concertation et de gestion de l'urbanisme transitoire, mais aussi l'achat pour 37,5 millions d'euros de foncier municipal brut qui va être revendu et aménagé pour 66 millions d'euros de lots à bâtir pour le lauréat de "Reinventing Cities", le promoteur "Nexity".

J'ai une première question. Pourquoi la Ville ne vend-elle pas son foncier directement à "Nexity", une fois celui-ci aménagé ? Je ne dis pas que c'est souhaitable, mais j'aimerais comprendre la logique. Plutôt que de faire un "job" à l'aménageur avec les frais de mutation doublés inutilement, deux transactions au lieu d'une, des frais divers payés à la SEMAPA qui se rémunère sur ses prestations au passage, peut-être même sur un pourcentage du chiffre d'affaires. Je ne sais pas exactement, je ne comprends comment tout cela est monté. Il s'agit quand même de plusieurs millions d'euros évaporés qui vont être ni dans la poche de la Ville ni dans celle de "Nexity". Que se passe-t-il exactement ? Vous comprenez qu'il y a un flou important.

Deuxième question, est-ce qu'il y a une raison valable à vendre le foncier à l'aménageur ? Pourquoi ne pas le faire, à ce moment-là, pour tout le foncier à céder ? Est-ce qu'il reste des lots que la Ville a prévu de vendre directement ? Et pourquoi ce traitement différent ?

Surtout, il y a aussi un problème de montage. Avec "Reinventing Cities", on est dans un dispositif qui n'est pas un marché, un appel d'offres, et cela pose des questions.

D'un point de vue environnemental, que se passe-t-il sur les talus du périphérique ? Il faut absolument préserver les espaces verts du talus du périphérique, ils jouent un rôle de corridor de biodiversité. Or, là, est-ce que c'est moi qui ai du mal à lire l'ensemble du dossier, j'ai l'impression qu'on construit sur les talus du périphérique, ce qui pose un vrai problème. Je vous demande de me répondre à cette question car j'ai un doute sur ma propre interprétation. Ainsi, tant mieux, Monsieur MISSIKA, si vous allez infirmer et confirmer qu'on ne touche pas aux talus du périphérique.

Les puciers, quant à eux, ne sont pas tous totalement convaincus par le projet. Je pense qu'il y a encore beaucoup d'interrogations et j'attends les explications de l'Exécutif.

Pour l'instant, je m'abstiens sur ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la transformation de l'emblématique porte de Montreuil au-dessus du périphérique, dans le 20e, promet d'être spectaculaire. D'ici 2024, ce sont 7 bâtiments dont un immeuble-pont qui s'élèveront autour d'une grande place rectangulaire dont la superficie rivalisera avec la place de la République. Elle sera piétonne et accueillera 3.000 mètres carrés plantés et végétalisés. Elle est conçue pour devenir un nouveau lieu de destination pour les Parisiens comme pour les Montreuillois.

Beaucoup de difficultés ont dû être surmontées pour cela, notamment les différents niveaux de réseau. Ces contraintes semblaient tellement fortes que beaucoup d'habitants et même de politiques avaient du mal à croire qu'un tel projet puisse être réalisable il y a encore à peine 10 ans.

Ce projet répond aux besoins et aux souhaits des habitants du quartier, à commencer par ceux du boulevard des Maréchaux et de la rue d'Avron. Aujourd'hui, la porte de Montreuil est un immense rond-point d'accès au périphérique, bétonnisé, qui isole Paris de Montreuil, où des conducteurs pressés croisent dangereusement les riverains, les clients des puces, les vendeurs à la sauvette, les syndicalistes de la C.G.T. toute proche et les usagers des deux stades de cette porte, dont de nombreux enfants en bas âge et souvent non accompagnés.

Ainsi, le nœud gordien minéral de transports surplombant le périphérique qu'elle est aujourd'hui va être transformé en une des places principales et une des plus belles du Grand Paris. Son excellente desserte en transports en commun, métro, tramway, nombreuses lignes de bus, va devenir son principal atout. Cette porte, cette place va devenir un lien entre les deux villes, une continuité urbaine et paysagère entre Paris et les communes limitrophes. Mais surtout, elle permettra aux habitants des nombreux H.L.M. du quartier de ne plus être isolés, marginalisés et de se sentir enfin valorisés d'être des Parisiens, des citoyens parisiens à part entière.

On peut trouver qu'on aurait pu faire un montage financier différent, qu'on aurait pu faire encore mieux, que tel ou tel élément est de trop ou qu'il n'est pas assez, on peut aimer ou ne pas aimer l'architecture choisie, mais nous n'en sommes plus là. Les riverains, les commerçants et leurs clients, les 200.000 visiteurs qui chaque week-end fréquentent les puces ainsi que les usagers des stades attendent de nous qu'on fasse tout, absolument tout pour faire aboutir ce qui est le grand projet de l'Est parisien afin de transformer leur cadre de vie et améliorer leur sécurité.

Après Raphaëlle PRIMET, je voudrais moi aussi simplement remercier l'adjoint, le conseiller délégué et tous ceux qui depuis 2001 se sont investis dans ce beau projet.

Chers collègues, je vous invite à participer par votre vote à donner un nouveau visage et un nouvel élan à ce quartier qui en a bien besoin et qui porte en lui les germes d'une grande place métropolitaine où cohabiteront les puces traditionnelles, l'excellence environnementale et le Paris populaire qui nous est si cher au cœur.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Merci à tous les orateurs et, malgré l'heure tardive, je crois que cela vaut la peine qu'on s'arrête un peu sur cette opération d'aménagement de la porte de Montreuil, tout simplement parce que c'est un des grands projets de la mandature. C'est un projet, comme je l'ai dit ce matin lors du débat sur le périphérique, absolument emblématique de cette ambition que nous portons depuis 6 ans avec Anne HIDALGO de transformer les portes de Paris en places du Grand Paris.

Ce secteur fait partie, avec Python-Duvernois dont Jacques BAUDRIER parlera vraisemblablement demain matin - je ne crois pas qu'on aura fini les projets de délibération ce soir -, du projet de renouvellement urbain des portes du 20e arrondissement qui a été sélectionné comme secteur dit d'intérêt national par l'A.N.R.U.

L'objectif de la Ville de Paris, cela a été dit par plusieurs orateurs, est de mener de façon concomitante la transformation de ces deux zones d'aménagement et ainsi d'améliorer le cadre de vie des habitants : circulation apaisée, création d'espaces verts, d'équipements et de services de proximité, rétablir les liens avec les villes voisines, Montreuil et Bagnolet - j'aurais l'occasion d'y revenir -, requalifier cette porte d'entrée métropolitaine pour en faire une place, une vraie place, renforcer son attractivité en proposant de nouvelles fonctions urbaines et en favorisant le rééquilibrage de l'emploi et du développement économique dans l'Est parisien. Il ne faut pas oublier que nous avons également cet objectif à porter, un objectif de création d'emplois dans ce territoire.

Pour répondre à cette ambition, nous avons 3 niveaux d'intervention.

Un programme d'intervention en cours sur l'espace public, permettant d'améliorer le fonctionnement quotidien du quartier, notamment aux abords du groupe scolaire Eugène-Reisz et du collège Jean-Perrin. Cela passe par une pacification des rues internes au quartier via leur végétalisation et la création d'une rue aux enfants, ainsi que la rénovation des logements de "Paris Habitat", du groupe scolaire Eugène-Reisz et du collège Jean-Perrin.

Un deuxième niveau d'intervention sur un périmètre d'action d'échelle métropolitaine, consistant à créer une grande place végétalisée et animée par de nouvelles programmations à la place du rond-point actuel. On a pu voir les images spectaculaires de cette transformation urbaine.

Et puis un troisième niveau. En parallèle de l'aménagement de la place, un programme d'activités d'ampleur a fait l'objet du concours "Reinventing Cities" que vous avez cité et qui porte sur trois lots constructibles situés sur le pourtour de la porte, en limite des villes de Montreuil et de Bagnolet. Je crois que c'est vraiment important de souligner que nous avons besoin d'une couture urbaine pour pouvoir justement relier le 20e arrondissement de Paris à Montreuil et à Bagnolet.

"Reinventing Cities", c'est une compétition internationale pilotée par le C40, le réseau des villes engagées pour le climat, et inspirée du modèle de "Réinventer Paris", qui vise à encourager des projets de renouvellement urbain particulièrement innovants et ambitieux sur le plan environnemental. Le projet qui a été désigné lauréat propose une intégration méticuleuse dans le quartier environnant, une mixité des usages et surtout des engagements environnementaux extrêmement ambitieux qui ont d'ailleurs été salués par le C40.

Quelques chiffres traduisent largement cela. Le projet développe sur 57.000 mètres carrés de plancher le premier quartier "zéro carbone" de Paris et vise à réduire de 85 % sa consommation totale de CO^2. Il prévoit la végétalisation d'une surface en toiture et en pleine terre de 7.000 mètres carrés avec 228 arbres plantés et 4 oasis de fraîcheur, et en ce qui concerne la matérialité du projet, 80 % de la superstructure sera en pierre et en bois, et 80 % des matériaux de construction viennent de la région parisienne, donc dans le cadre d'un circuit court. Le projet encourage également la mobilité à faibles émissions de carbone avec la création d'un relais de mobilité et 1.208 places vélo.

Les enjeux environnementaux sont également au centre des préoccupations de l'aménagement de la place. Cette place de 4,5 hectares, principalement dédiée aux mobilités douces, accueillera 3.000 mètres carrés plantés et végétalisés.

La réalisation de ce projet urbain, générateur d'une nouvelle attractivité économique, chère Danielle SIMONNET, permettra de créer un lieu de destination métropolitain et de créer des continuités urbaines et une animation qui font actuellement défaut.

Le marché aux puces sera pérennisé et rénové, et nous travaillons très bien avec les puciers, qui sont favorables à ce projet, qui le soutiennent, qui sont exigeants dans leurs demandes et dans leurs questions mais c'est tout à fait normal. Je crois que les puciers ont parfaitement compris que nous allons leur offrir de meilleures

conditions d'accueil, à eux, pour les commerces et aux clients. La recyclerie "Emmaüs, coup de main", sera modernisée et l'offre de services et de commerces de proximité pour les habitants sera renforcée.

Il s'agit donc d'un très grand et très beau projet. Je suis d'accord avec ce qu'ont dit nombre d'orateurs. Au regard de tous ces éléments, je vous propose d'approuver ce projet de délibération qui marque une étape décisive dans la mise en œuvre de cette opération d'aménagement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 252.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 252).

2019 DU 248 - Opération d'aménagement gare des Mines-Fillettes Secteur PNE (18e). - Dossier de création et de réalisation de la Z.A.C. - Programme des équipements publics. - Avenant au contrat de concession d'aménagement.

Voeu déposé par le GEP relatif à la présence d'espaces verts.

Voeu déposé par le GEP relatif à la programmation bâtie.

Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'habitat inclusif pour personnes autistes ou handicapées.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Nous examinons le projet de délibération DU 248, les amendements n°s 91, 92 et 227 ainsi que les vœux n°s 93, 94 et 95. Il s'agit de l'opération d'aménagement gare des Mines-Fillettes.

Le premier intervenant est M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ.- Oui, Madame la Maire.

Nous avons à traiter une fois encore l'opération d'aménagement gare des Mines-Fillettes dans le secteur Nord-Est de Paris.

Permettez-moi quelques remarques. Tout d'abord, je vous le répète, nous sommes opposés aux immeubles de plus de 50 mètres de haut. L'économie générale de la Z.A.C. est modifiée avec l'introduction, dans la répartition des catégories de logements, d'une nouvelle catégorie : le logement social en accession accompagné par l'Organisme de foncier solidaire. Cela m'amène à vous poser plusieurs questions.

En avril 2019, le Conseil de Paris a voté un amendement que j'ai déposé avec Pierre-Yves BOURNAZEL aux termes duquel, dans les 35 % de logements sociaux, 50 % sont réservés aux étudiants et apprentis, dans les 35 % de logements intermédiaires, 30 % seront prioritairement attribués au corps enseignant et aux personnels administratifs de l'Education nationale, et 30 % de logements libres. Première question, est-ce que cette répartition et cet équilibre seront conservés, en particulier pour les étudiants apprentis, corps enseignant et personnels administratifs ?

En ce qui concerne le logement social en accession, vous savez comme moi que les Français sont très attachés à la transmission de leurs biens. La deuxième question que je vous pose est celle-ci : ces propriétaires d'un nouveau type pourront-ils léguer leur appartement ?

Je voudrais maintenant parler des espaces verts. Je vous le répète, nous sommes opposés à votre politique de densification. Paris est l'une des villes les plus denses du monde. Les Parisiennes et les Parisiens manquent d'espaces verts, de lieux de respiration et de lieux de vie. Pouvez-vous nous confirmer que l'esplanade devant Arena 2 sera préservée et aménagée ?

J'ai bien noté que vous augmentez la surface d'espaces verts de 8.000 mètres carrés. Ce n'est pas suffisant à nos yeux, surtout si l'on se réfère à l'augmentation du nombre d'habitants dans le secteur.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous déposons un amendement que je vous lis : "Lors de la phase de conception détaillée, l'objectif sera de pousser au maximum le renforcement de la dimension végétale de tous les espaces, en fonction des contraintes techniques - réseaux, desserte pompiers, contraintes de sûreté -, pour tendre vers 10 mètres carrés de surface végétale par habitant".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL.- Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis combien de temps évoquons-nous ce territoire gare des Mines-Fillettes ? Peut-être presque 20 ans.

Nous connaissons les mots et les faiblesses de ce lieu, nous connaissons les axes d'aménagement, social, économique, environnementaux, à mettre en œuvre, que nous avons construits avec les habitants, les communes voisines, les directions et services de la Ville et les aménageurs.

Aujourd'hui, il nous est proposé un projet global pour la gare des Mines-Fillettes, un projet pour que ce quartier devienne mixte et attractif, un quartier désenclavé et en interface avec la Seine Saint-Denis, en continuité urbaine et qui se fonde sur des fonctions urbaines qui peuvent porter une vie de quartier grâce à une activité économique et commerciale, et permettant de rompre enfin l'isolement de Charles-Hermite et de Valentin-Abeille et d'assurer surtout leur réhabilitation.

Oui, c'est une nouvelle centralité pour ce quartier, grâce au fait que nous allons faire des coutures entre le boulevard Ney, la Plaine Saint-Denis et la porte de la Chapelle, avec le nouveau campus Condorcet de l'autre côté de la porte de la Chapelle. Oui, il y aura des espaces verts, des espaces verts que nous voulons nous aussi importants, mais qui rentreront aussi dans la cité Charles-Hermite. Enfin, nous verrons peut-être s'achever les logements familiaux de la résidence Valentin-Abeille.

Ce programme, dans sa version finale, a tenu des réunions de concertation, de l'enquête publique et des observations des communes voisines. Le résultat final donne-t-il satisfaction à tout le monde et efface-il toutes les critiques ? Bien sûr que non. Mais pouvait-on faire autrement ? Pour cela, faut-il rejeter encore ou reculer le démarrage de cette opération ? Non. Non, car à force d'attendre, on cesse d'espérer. Donnons enfin aux habitants du 18e, aux Parisiens qui attendent une vision d'avenir sur cet endroit de Paris, de quoi penser aussi la réalité, de quoi se projeter dans l'avenir.

Se projeter aussi d'abord parce qu'il y aura la mixité des fonctions et des usages par des équipements publics comme l'Arena 2 avec deux gymnases, des équipements de petite enfance, des équipements culturels, un plateau sportif, ensuite parce qu'il y aura des logements, dont il faut souligner la répartition des catégories qui n'est pas habituelle pour tenir compte de la spécificité de l'opération. Je citerai en tout cas deux exemples : les logements spécifiques pour les étudiants et les apprentis ainsi que les logements libres en accession, dont on a parlé, par le parcours locatif grâce à l'Organisme foncier solidaire. De plus, ce nouveau dispositif que nous venons de voter va véritablement permettre une amplification des choses dans ce quartier.

Je dirais que tout cela va favoriser enfin la mixité de ce quartier qui en a bien besoin. Je souhaite que le dossier de la gare des Mines-Fillettes, dossier complexe et important, je le reconnais, mais très attendu et qui nécessite peut-être encore quelques ajustements, soit possible dans sa mise en œuvre. Il ne faut pas tarder pour celle-ci.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN.- Ce quartier était intégré au Plan Dusapin-Leclercq de début 2003. C'est donc un projet qui aura été travaillé sur plusieurs mandatures.

Nous sommes évidemment d'accord depuis le début, nous partageons la volonté de recréer de la ville sur ce territoire qui souffre, que je connais bien car j'ai présidé son conseil de quartier 10 années durant. On a une population au revenu faible, précaire, un tissu associatif pas très dynamique.

Pourtant, la Ville n'a cessé d'agir sur ce quartier, à tout point de vue, en termes d'événementiel mais aussi très concrets avec, pêle-mêle, la construction de l'Espace Glisse, le nouveau centre d'animation, on a essayé de le désenclaver, on a créé la Traverse, des cheminements piétons, on a fait le tramway, et je pourrais continuer la liste. Mais force est de reconnaître que le résultat n'est pas à la hauteur de nos espérances. A cela s'ajoutent la crise de l'accueil des migrants avec les campements de fortune, la crise du "crack" avec sa colline, les pollutions du périphérique.

Dans ce projet de délibération, il y a des choses qui nous conviennent, comme la réhabilitation de la cité Charles-Hermite et Valentin-Abeille. Charles-Hermite avait d'ailleurs déjà été réhabilitée dans les années 1980, et j'espère qu'on va faire mieux. Mais je crois que là, le "paquet" y est, avec presque 300 millions d'euros. Et sur Valentin-Abeille, que je connais bien aussi, au fond de l'impasse Marteau, là aussi on peut agir, et c'est bien.

Par ailleurs, nous nous réjouissons également que soit mis en œuvre l'Office de foncier solidaire, l'O.F.S., dont je rappelle qu'il existe grâce à une niche du groupe Ecologiste de Paris, du GEP. Je le rappelle, car si je ne le fais pas, personne ne le fera. L'O.F.S. est donc mis en œuvre, mais de façon assez peu ambitieuse, en tout cas par rapport au vœu qu'on avait déposé en 2009.

Il y a aussi l'Arena. On aurait une estimation, on aurait des choses à redire, mais globalement cela fait partie du "package" positif.

Et puis il y a les sujets de fâcherie - Jean-Louis ne va pas découvrir grand-chose, j'en suis navré. Le recouvrement du périphérique qui, comme cela a été dit par Yves CONTASSOT, compromet le futur boulevard urbain, en plus, par un immeuble massif, ce qui n'est pas très bon, alors que l'autorité environnementale relève des taux de pollution extrêmement élevés. Je t'ai interrogé deux fois dans les Conseil de Paris précédents, et deux fois tu n'as jamais répondu. Une fois, j'avais été très précis, j'avais cité l'autorité environnementale, mais tu avais fui la réponse.

D'ailleurs, c'est intéressant, il y a un certain cynisme dans le projet de délibération qui dit "on va y mettre du logement étudiant". Ecoutez bien, je cite : "Au vu des sources de nuisances, il est préférable de privilégier des logements non pérennes". La pollution, c'est bon pour les étudiants, pas pour les autres personnes.

Ensuite, nous voulons un quartier à taille humaine. Ainsi, pour nous, le déplafonnement n'est pas une évidence, on veut respecter les 37 mètres de hauteur. En plus, le front bâti prévu ne favorise certainement pas la continuité urbaine et paysagère revendiquée avec Plaine Commune. Cela renforce au contraire une sorte de fortification dont on n'a pas besoin à cet endroit.

Par ailleurs, notre vœu de 2009 demandait que la rangée d'arbres le long du boulevard Ney soit maintenue. Or, elle ne le sera pas. Un tiers des arbres de la parcelle seront abattus, soit 200 arbres, sans qu'on ne sache où et quand ils seront remplacés et par quel type d'espèce. Quand on coupe un grand et très beau platane et qu'on le remplace par un petit sapin pitoyable, cela permet d'avoir des statistiques mais cela ne permet pas de lutter contre le réchauffement climatique.

Voilà quelques éléments. Ah oui, il y a 8.000 mètres carrés, je crois, d'espaces verts publics prévus. C'est bien. Finalement, quand on fait la moyenne, on est entre les 2,5 mètres carrés d'espaces verts en moyenne à Paris et les 10 mètres carrés prévus par l'O.F.S. Mais, en réalité, étant donné le nombre de personnes qui vont venir s'établir dans la zone, on y obtient une légère baisse du nombre de mètres carrés par habitant. Enfin, avec 7,4 mètres carrés, ce n'est déjà pas si mal par rapport à ce qu'on voit ailleurs. Mais il n'y a pas de quoi sauter au plafond en faisant "cocorico", et qu'on ne vienne pas nous ramener le coup des 6 hectares du jardin à côté, dont on ne sait pas s'il sera réalisé.

Je termine. Nous avons donc déposé deux vœux qui vont dans le sens de ce que j'ai dit.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Très bien, je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Oui, il y a beaucoup de choses à dire sur ce projet de délibération. Je vais commencer par la conclusion, je voterai contre.

Non, moi, je vote contre et je vais vous expliquer pourquoi.

Déjà, je ne comprends pas, enfin si, je comprends trop bien. Dans le choix de la priorité de l'aménagement et de la livraison, on voit bien la priorisation "Jeux olympiques" face aux intérêts des habitantes et des habitants. En effet, la priorité que vous avez définie dans ce projet, c'est la livraison de l'Arena 2, avant les logements et les espaces publics. C'est cela, la priorité absolue, c'est cela qu'il faut faire d'abord, et le reste ensuite.

D'ailleurs, c'est un sujet qui provoque des tensions avec les villes limitrophes. Même dans le travail et dans la coopération avec les villes limitrophes que vous vantez, dans les formulations de Saint-Denis ou d'Aubervilliers, elles le disent. Alors, elles le disent dans le langage soutenu qu'elles peuvent utiliser pour communiquer avec la Ville de Paris lorsqu'elles donnent des avis, qu'il s'agisse des communes de Saint-Denis et d'Aubervilliers ou de l'E.P.T. Plaine Commune. Ces collectivités soulignent dans des avis identiques que "l'implantation de l'Arena contribue à l'accélération des temporalités opérationnelles de réalisation du projet". Eh bien oui, en langage plus direct, cela veut dire qu'ils ont fait savoir à la Mairie de Paris qu'elle allait trop vite pour eux depuis l'obtention des J.O. et qu'elle privilégiait la question de l'Arena 2 sur l'ensemble des coopérations attendues avec les communes voisines. Première chose.

Deuxième chose, surtout d'un point de vue de l'écologie, des enjeux climatiques. On peut lire dans le dossier : "Le projet porte une attention toute particulière à l'amélioration de la qualité environnementale et paysagère du secteur." Mais, franchement, quand on lit cela, on s'étrangle, car ce projet, en fait, va bétonner et densifier fortement le lieu. On est censé avoir une orientation du Schéma directeur de la Région Ile-de-France qui nous pousse à tendre vers une densité d'espaces verts de 10 mètres carrés par habitant. Or, on va en être très loin. On aurait dû mettre le projet en compatibilité avec le P.L.U. et prévoir d'intégrer des espaces à basculer en zones urbaines vertes. Au lieu de cela, on reste dans un fléchage U.G. Les espaces verts protégés qui seront créés sur les emplacements sont quand même extrêmement en deçà de ce qu'il aurait fallu faire.

Certes, il y a une volonté de reconstitution d'une ceinture verte, mais considérant son importance, sur les plans de la Z.A.C. on ne voit pas vraiment le grand îlot de biodiversité incroyable, d'autant qu'au sud le projet va être barré par des bâtiments de 50 mètres de haut. Dans le dossier, en page 11, on peut lire : "Le projet prévoit l'augmentation des espaces végétalisés, 8.000 mètres carrés d'espaces verts supplémentaires prévus, et la diminution de l'imperméabilisation contribuant à lutter contre les îlots de chaleur." Super, sauf que c'est quoi, l'augmentation des surfaces perméables ? Eh bien, elles passent de 25 % à 28 %, c'est-à-dire une hausse de trois petits points. Non, je suis désolée, c'est totalement en deçà. On ajoute à cela les 200 arbres abattus, dont on ne sait comment ils seront remplacés. C'est donc problématique.

Je pourrais aussi aborder la problématique du Charles-de-Gaulle Express qui va entraîner une nuisance sonore supplémentaire pour les populations riveraines qui vivent déjà dans un univers particulièrement bruyant. Oui, le Charles-de-Gaulle Express va passer à proximité du site. C'est une source vibratoire significative, dit l'autorité environnementale. On a du mal à imaginer comment il est possible par ailleurs de conjuguer la création du parvis envisagé pour l'Arena et le passage en entrée du Charles-de-Gaulle Express non enfoui.

Il y a d'autres problématiques dans ce projet de délibération. Comme on est sur des transports en commun déjà saturés, on ne voit pas comment on peut dire que la Ville va inciter à l'utilisation des transports en commun en densifiant autant et à vitesse grand V les secteurs, avant même que les capacités en transports en commun ne soient aménagées.

Avec ce programme, on est sur un ratio logements/bureaux au mètre carré qui n'est que de 0,79 dans cette Z.A.C., ce qui est donc assez déséquilibré.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Il faut conclure.

Mme Danielle SIMONNET.- Je conclus. J'avais d'autres choses sur les problèmes de hauteur. Je terminerai sur le problème des bâtiments-ponts.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Allez, vous avez déjà fait cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET.- Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Merci à vous.

La parole est à Eric AZIÈRE pour trois minutes maximum.

M. Eric AZIÈRE.- C'est pour présenter ce vœu qui répond à une vocation de la Ville de Paris, qui veut être une ville diverse et inclusive. Pouvoir habiter chez soi, cela paraît normal à chacun d'entre vous. Cependant, pour les personnes en situation de handicap, il n'y a que deux options : soit être pris en charge par le cercle familial, soit vivre dans un établissement spécialisé, et parfois c'est une combinaison des deux qui est nécessaire.

Aujourd'hui, ces personnes attendent l'offre alternative que des opérations d'aménagement comme celle de la gare des Mines-Fillettes, prises très en amont, peuvent apporter. Si nous voulons favoriser l'insertion, l'accueil, le maintien de personnes vulnérables, et je pense en particulier à des personnes adultes autistes qui n'ont pas beaucoup de solutions d'hébergement à Paris, qui couplent emploi en milieu ordinaire et hébergement dans un logement autonome mais sécurisé avec des services adaptés, je crois qu'il faut concevoir pour ces personnes autistes ou handicapées un nouveau type d'habitat tourné vers l'extérieur et qui soit véritablement générateur d'inclusion sociale, c'est-à-dire un mode d'habitation regroupé, par exemple des petits ensembles de logements indépendants, comme cela s'est fait quelquefois dans d'autres villes, permettant l'accompagnement quotidien et une prise en charge socioéducative.

Pour trouver des opportunités foncières permettant de favoriser ce type d'habitat inclusif, il faut les concevoir dès le début. C'est pourquoi, puisque cette opération d'aménagement prévoit la construction de 750 logements à destination de publics spécifiques, je pense qu'un programme d'habitat inclusif aurait toute sa place dans la programmation de gare des Mines-Fillettes.

Je crois que la Ville de Paris reprendrait le constat du Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap, qui nous encourageait à étendre et à diversifier l'offre d'habitat inclusif, en particulier vers les handicaps où les réponses se révèlent insuffisantes, plus spécialement l'autisme, les troubles de la conduite et du comportement et le polyhandicap.

C'est tout l'objet du vœu que je vous propose d'adopter.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

Je ne sais pas. Vous avez été désinscrit, Monsieur GLEIZES. C'est peut-être une erreur de communication, mais c'est l'information que nous, nous avions. Désinscrit, de toute façon.

Bon. Alors on vous donne la parole pour trois minutes, mais il faudrait bien suivre les inscriptions, s'il vous plaît.

Monsieur GLEIZES, vous avez la parole.

On donne la parole à M. GLEIZES. Ne l'empêchez pas de parler, Monsieur JULIEN.

M. Pascal JULIEN.- Je prendrai la parole après.

M. Jérôme GLEIZES.- Allez, on ne s'énerve pas, il est tard, tout le monde est fatigué.

Oui, je reviens sur la présentation du vœu sur l'O.F.S. pour une raison toute simple...

Non, mais je suis d'accord. Tout le monde est fatigué, tout le monde est pressé.

Sauf que ce matin, M. Ian BROSSAT a oublié d'indiquer que pour mettre en place l'O.F.S., il faut qu'il y ait des amendements, il faut modifier les projets de délibération. Et les projets de délibération sont modifiés parce que le groupe Ecologiste a déposé 3 amendements sur les 3 projets de délibération qui concernent les Z.A.C.

A un moment, il n'y a pas que la question des vœux, il y a aussi la question de la technique. Nous savons très bien que ce qui fait force exécutoire, c'est le projet de délibération. C'est pour cela que nous avons déposé 3 amendements.

Ces 3 amendements, ils disaient quoi ? Ils disaient que tout le logement en accessibilité à loyer libre devait être dans l'O.F.S. Or, au début, ce n'était pas du tout le cas. On a l'impression que c'est quelque chose qui est évident, mais au début de la séance du Conseil de Paris, ce n'était pas du tout gagné. C'est au cours de la négociation qu'on a réussi à avoir ce vœu à 100 %.

Je ne sais pas si j'ai réussi à convaincre M. MISSIKA sur le fait qu'il fallait passer à 100 % d'O.F.S. ou si c'est le rapport de force politique. Peut-être qu'il nous le dira dans sa réponse, en tout cas cela m'intéresse de le savoir.

Nous avons donc déposé cela parce que nous pensons que c'est le meilleur outil pour enrayer la spéculation. Nous l'avons déposé sur les 3 Z.A.C. et systématiquement nous le ferons sur toutes les opérations dans lesquelles la Ville cèdera du patrimoine. La prochaine sera sur Saint-Vincent-de-Paul, parce qu'on nous parle maintenant de Saint-Vincent-de-Paul. Ce sera donc sans doute le prochain projet de délibération. Voilà, c'était pour dire ce petit mot.

Merci de votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Monsieur JULIEN, vous avez demandé à nouveau la parole alors que vous l'avez prise tout à l'heure, mais on vous la redonne volontiers. Pour la clarté des débats.

M. Pascal JULIEN.- Non, je la prends pour faire un point d'ordre au titre de vice-président, donc de président du groupe en l'absence de David BELLIARD, et c'est de droit.

C'est simplement pour mentionner que je trouve un peu exagéré que lorsqu'un écologiste reprend la parole alors qu'il était inscrit, on lui fasse des misères. Ce matin - mais je ne le lui reproche pas -, Eric AZIÈRE, qui n'était pas inscrit, a pris la parole sur le DLH 108 pendant plus d'1 minute et sur le DLH 94 pendant 5 minutes. Tout à l'heure, il a pris la parole pendant 1 minute 30. Sur les documents de séance que j'ai sous les yeux, ce n'était pas inscrit et cela n'a pas été dit.

Je ne fais absolument aucun reproche à Eric AZIÈRE, d'autant plus que j'aime beaucoup ce qu'il dit en général. Simplement, c'est une manière de mener l'échange et de ne pas avoir l'égalité de traitement.

Si vous voulez aller vite, soyez juste !

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je ne suivais que les indications que votre groupe nous a transmises, puisque vous aviez été désinscrit.

Monsieur MISSIKA, c'est à vous.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Je n'ai pas bien compris ce qu'a demandé Jérôme GLEIZES. Si j'ai bien compris, si j'ai compris correctement, la question, c'est : "est-ce que les 100 % d'O.F.S. sont liés à une volonté de notre part ou est-ce que c'est lié à un rapport de force ?" C'est cela ?

Alors la réponse, c'est que c'est lié à une volonté de notre part. J'ai milité auprès de la Maire de Paris pour qu'on passe à 100 % d'O.F.S., pour une raison très simple : je crois beaucoup, comme je l'ai dit tout à l'heure mais je ne vais pas me répéter, à la dissociation du foncier et du bâti pour pouvoir gérer correctement l'accession à la propriété, d'ailleurs pas seulement l'accession à la propriété - je crois que c'est vous, Jérôme, qui l'avez dit cet après-midi -, mais également le principe de l'habitat participatif et de l'habitat coopératif.

Je pense qu'on peut très bien imaginer des dispositifs extrêmement puissants qui permettent d'avoir un foncier possédé par la Ville ou par une S.E.M. de la Ville et un bâti loué sur une longue durée par une coopérative.

Je reviens maintenant à ce projet de délibération. Pascal JULIEN l'a très justement dit, il vient clôturer un très long travail de plusieurs années. Il y a eu récemment l'étude DEVILLERS en 2015, mais la réflexion sur ce site avait été menée bien avant cela. Nous pouvons nous satisfaire qu'en 2020 nous allons enfin passer à une phase opérationnelle grâce à la création de la Z.A.C. Je vous rappelle que cette opération vient s'ajouter aux secteurs en

mutation de ce territoire de Paris Nord-Est, Chapelle-International, Chapelle-Charbon, Condorcet, Hébert, Macdonald, qui transforment ces anciennes friches ferroviaires du 18e et du 19e arrondissement en lieux dynamiques inscrits dans une logique métropolitaine. Naturellement, comme il y a de la longue durée, notre vision évolue et je pense qu'elle va continuer à évoluer.

C'est une des dernières opérations urbaines du G.P.R.U. de Paris Nord-Est. Elle est emblématique car elle se situe dans le secteur clé des portes de la Chapelle et d'Aubervilliers. Sur les deux rives du périphérique, elle viendra construire le dernier morceau de ville dont nous avons besoin pour faire le lien avec Plaine Commune.

Cela a été dit mais j'y reviens quand même quelques minutes, ce projet urbain répond enfin aux nuisances subies depuis de trop longues années par les habitants de Charles-Hermite et de la résidence Valentin-Abeille. Le périphérique, parce qu'il a été construit de façon brutale, a provoqué un enclavement de ces cités au moment de sa construction, avec des cheminements absolument épouvantables pour les gens qui y habitent. Et puis il y a tous ces délaissés urbains qui ont été occupés par la "colline du crack", par des campements de migrants et parfois même par des décharges sauvages.

C'est donc un projet essentiel pour ce quartier. Il apportera des améliorations, il créera un cadre de vie animé et apaisé, il apportera l'urbanité nécessaire à la vie du quartier, et je crois que les habitants attendent ce projet avec beaucoup d'impatience.

Alors j'entends bien les critiques qui sont faites en matière de végétalisation, mais nous avons fait des progrès importants, nous avons avancé dans cette direction.

De plus, je vous rappelle, avant de répondre aux différents vœux, les grands objectifs et le programme de la Z.A.C. Il y a l'interface urbaine entre Paris et la Plaine Saint-Denis mais aussi entre la porte de la Chapelle et la porte d'Aubervilliers. Ce nouveau schéma cohérent viendra désenclaver la cité Charles-Hermite tout en transformant les deux portes en place. Les deux pieds d'immeuble seront animés avec des équipements publics ou avec des commerces de proximité. Cette future Z.A.C., c'est aussi la volonté d'une mixité fonctionnelle avec un programme équilibré car il faut des emplois, et si nous voulons avoir des emplois à cet endroit, il faut des bureaux. Je l'ai déjà expliqué, on ne peut pas dire qu'il faut rééquilibrer l'emploi entre l'Ouest et l'Est de Paris et refuser toute création de bureaux à l'Est de Paris.

Je voudrais aussi rappeler un chiffre sur la densité du projet : nous passons d'une capacité initiale de 200.000 mètres carrés, telle qu'elle avait été envisagée en 2015, à 150.000 mètres carrés aujourd'hui, soit 25 % en moins à la suite des différentes étapes de la concertation.

Bien sûr, il y a l'Arena 2, avec son stade de 8.000 places, qui porte un programme sportif et culturel bien au-delà des J.O. qui fera de cette porte un véritable lieu de destination avec un club résident, le Paris Basketball, qui va jouer un rôle très important également dans l'animation du site.

Le projet urbain s'accompagne aussi d'une requalification profonde de la cité Charles-Hermite de "Paris Habitat", requalification qui portera aussi bien sur les logements que sur les espaces extérieurs. Je voudrais redire quand même l'ampleur du budget, qui est de 295 millions d'euros pour la transformation de la cité Charles-Hermite.

En outre, dans ce projet de délibération, vous trouverez de nouvelles évolutions qui font suite au Conseil de Paris du mois d'avril et à la participation par voie électronique. Je souhaite dire que nous avons tenu compte du vœu du groupe "100% Paris", des logements pour les personnels enseignants, la sauvegarde des deux pavillons de la gare des Mines, comme cela a été demandé dans le cadre de la consultation électronique. Les bâtiments patrimoniaux seront sauvegardés. Et, bien entendu, comme je l'ai dit, l'introduction d'une part importante d'O.F.S.

Je vous inviterai dans un instant à vous prononcer pour la création de la Z.A.C. Avant cela, nous devons étudier les 5 vœux et amendements.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Il faut conclure...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Là, je vous donne les avis sur les vœux.

Concernant l'amendement de Christian HONORÉ, l'amendement n° 92, j'émets un avis favorable.

Concernant le vœu d'Eric AZIÈRE sur le logement pour les personnes autistes, j'émets un avis très favorable. Je trouve que c'est une excellente idée, nous devons construire une ville inclusive. Cela passe aussi par ce genre de décision dans les nouvelles opérations urbaines. Nous pouvons réserver une part du logement spécifique prévu dans ce programme.

Concernant l'amendement n° 91 du groupe Ecologiste de Paris portant sur l'O.F.S., il va dans le sens d'un vœu déjà voté. Je vous propose donc l'amendement technique qui régularise la proportion de la part d'O.F.S., c'est-à-dire 100 %. Mais si vous voulez qu'on vote votre vœu, on votera votre vœu. Ce n'est pas un sujet.

Concernant le vœu n° 93 relatif aux espaces verts, j'émets un avis favorable si et seulement si le vœu est amendé en mettant "tendre vers les 10 mètres carrés d'espaces verts" et en supprimant la première proposition de votre vœu. Pour les arbres, nous mettons en place, comme c'est indiqué dans l'étude d'impact, une politique d'E.R.C., évitement, réduction, compensation. Nous pouvons nous engager à ce que le bilan soit largement positif.

Concernant le vœu n° 94 de Pascal JULIEN relatif à la programmation bâtie, j'émets un avis défavorable. Je vous rappelle que nous avons déjà eu une étude d'impact sur le secteur, et je ne vois pas pourquoi nous devrions en lancer une nouvelle.

Au regard de tous ces éléments, je vous propose d'approuver ce projet de délibération qui vise la création de la Z.A.C. Je vous rappelle que cette étape est décisive pour passer à la phase opérationnelle.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

Nous allons passer au vote sur les amendements. On va repréciser les numéros d'amendement pour que tout le monde suive.

Tout d'abord, l'amendement n° 91 du groupe Ecologiste de Paris, avec une demande de retrait de l'Exécutif.

Il est maintenu ?

M. Jérôme GLEIZES.- Retrait.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 227 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 227 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 92 du groupe "100% Paris", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 92 est adopté.

Le vœu n° 93 du groupe Ecologiste de Paris est-il amendé ?

M. Pascal JULIEN.- Oui.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 93 avec un avis favorable de l'Exécutif compte tenu de cet amendement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 517).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 94 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 du groupe UDI-MODEM, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 518).

Je mets ainsi aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 248 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 248).

Je vous remercie. La suite demain matin. Rentrez bien.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 10 décembre 2019 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le mercredi 11 décembre 2019 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Jean-Bernard BROS, adjoint).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Mesdames et Messieurs le Conseillers de Paris, merci de nous avoir rejoints.

2019 DU 250 - Site de la Poterne des Peupliers, 10, place Hrant-Dink (13e). - Signature d'un protocole de vente. - Suite de l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Nous commençons l'examen de nos travaux par le projet de délibération DU 250 et l'amendement technique n° 96 déposé par l'Exécutif. Il s'agit du site de la Poterne des Peupliers.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- J'aurais bien aimé, pour vous réveiller, vous chanter une petite chanson, "Maison Borniol, maison Borniol…" Je ne sais pas si vous connaissez cette chanson d'Hubert-Félix THIÉFAINE. Borniol fait partie de l'historique des services funéraires à la Ville de Paris et "Maison Borniol" est une chanson assez sombre et morbide sur les soldes et le marché de la mort.

Finalement, dans ce projet de délibération de la Poterne des Peupliers, c'est de cela dont il s'agit. On pourrait croire qu'il s'agit d'autre chose, mais non, il s'agit du "business" de la mort. Mais d'un "business" de la mort bien particulier qui montre aussi la démission totale de la pensée urbanistique de la Ville.

Normalement, le rôle des élus que nous sommes devrait être de se dire : quels sont les besoins de la ville non satisfaits ? On pourrait d'ailleurs assumer de les co-définir avec les habitants et les habitantes, nous dire où satisfaire ces besoins ou bien quels sont les projets sur ces territoires que nous pouvons co-construire, co-élaborer.

Au lieu de cela, avec les dispositifs "Réinventer Paris", on dit aux intérêts privés : allez-y, amusez-vous, proposez-nous ce que vous voulez sur cette parcelle-là et éventuellement nous déciderons que vous en disposerez. Il n'y aura pas d'appel à concurrence, il n'y aura pas de démarche réellement démocratique. Le Conseil de Paris d'ailleurs et les élus seront réduits finalement au rôle, en fin de course, de valider, d'apporter le petit vote à la fin qui fait que tout est terminé.

Sur ce site de la Poterne des Peupliers, dans le 13e arrondissement, nous avons un site pour lequel une entreprise privée, un investisseur qui est la Compagnie de Phalsbourg va définir le projet lui-même et sans nous. Il va décider qu'il y aura dans cet endroit de la logistique urbaine, un funérarium et des bureaux. Pourquoi pas ? Mais avons-nous décidé si nous souhaitions ces équipements ?

Prenons le problème à l'envers. Je suis persuadée qu'un funérarium répond certainement à un besoin et qu'il y a un manque de funérariums. Qu'aurait dû faire la Ville ? La Ville aurait dû réfléchir alors à un funérarium supplémentaire. Est-ce dans le 13e ou ailleurs ? Où est le besoin ? La Ville de Paris aurait dû décréter de créer un funérarium public, d'abord et avant tout. Là, on est finalement dans une situation pire que ce qui a été voté pour le crématorium du Père-Lachaise et le crématorium de Pantin ; ce qui était déjà un scandale et je peux vous dire que je n'ai pas croisé une seule personne, dans le 20e arrondissement et ailleurs dans Paris, qui trouve cela une bonne idée que vous ayez décidé de privatiser le crématorium du Père-Lachaise.

Ah ! Je sais, pour vous ce n'est pas une privatisation, c'est une délégation de service public. Mais n'empêche que pour trente ans, c'est "Funecap" qui fera des bénéfices sur le dos des femmes et des hommes de Paris, lorsqu'on les accompagne dans leurs derniers jours.

Si la Ville de Paris avait décidé qu'il y avait besoin d'un funérarium, elle aurait créé un équipement public. A ce moment-là, nous aurions eu un débat sur le mode de gestion de cet équipement en marché, en délégation ou en régie directe. Là, on n'en débattra pas. Je ne sais même pas si d'autres collègues sont inscrits après moi, vu que ceux qui étaient avant moi se sont désinscrits, considérant finalement que ce n'était pas très problématique. Je parlais notamment pour Claire de CLERMONT-TONNERRE qui s'est désinscrite et M. Philippe GOUJON qui s'est désinscrit.

Alors c'est "Funecap", qui exploite déjà le crématorium du Père-Lachaise et le futur crématorium de Pantin, qui va donc s'occuper du funérarium et qui aura ses locaux à cet endroit.

Eh bien, je regrette, mes chers collègues, mais j'estime que ce n'est pas comme cela que nous devons penser la ville. La ville et la politique urbaine doivent être co-élaborées avec les élus, avec l'administration et avec les habitants. Ce n'est pas aux intérêts privés, à 100 % privés, de décréter les usages de la ville et surtout de décider que ces usages de la ville seront finalement une source de bénéfices pour ces intérêts privés.

Voilà pourquoi bien évidemment je voterai contre ce projet de délibération.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci, Madame SIMONNET, d'avoir respecté votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Madame SIMONNET, vous avez une manière de réécrire l'histoire qui est assez troublante. Quand vous dites que c'est du gré à gré, qu'il n'y a pas de mise en concurrence, etc., le premier "Réinventer Paris" a suscité, de mémoire, 879 manifestations d'intérêt et plus de 300 projets. Je ne me souviens pas combien ont été en compétition sur le site de la Poterne des Peupliers, mais il y en avait plus d'une dizaine et, à la fin, le jury a eu à choisir entre quatre propositions.

Donc dire que la Ville se désintéresse et confie au privé, de façon aveugle, le soin de développer un projet sur une parcelle, c'est purement et simplement mentir. C'est du mensonge. Ce qui est vrai, c'est que nous avons inventé une nouvelle façon de dialoguer avec le secteur privé. Naturellement, vous ne voulez aucun dialogue avec le secteur privé, vous ne voulez aucune…

Madame, je ne vous ai pas interrompue.

Vous ne voulez aucune conversation. Vous considérez que c'est le diable, que c'est l'ennemi absolu. Donc vous rêvez d'une ville ou d'un pays où le secteur privé serait purement et simplement interdit et où tout serait public. Mais nous connaissons ce modèle économique et politique. Il a déjà été pratiqué dans de nombreux pays et on sait exactement à quoi cela aboutit. Donc franchement, ce que vous nous proposez…

D'autre part, il y a quelque chose d'absolument insultant, pour tous les hommes et toutes les femmes qui travaillent dans le secteur privé, que de croire qu'ils n'ont aucune créativité, aucun intérêt pour l'intérêt général, aucune volonté de participer à la fabrique de la ville. Mais c'est honteux de penser cela. Honteux !

Vraiment, je commence à en avoir ras la casquette de vos interventions parce qu'elles disent toujours la même chose. Je suis désolé de vous dire, Madame SIMONNET, que vous ne pensez pas la ville parce que votre idéologie vous empêche de la penser. C'est là le problème !

Donc j'invite tous mes collègues à voter unanimement ce projet de délibération qui est très intéressant parce qu'il montre la qualité de la méthodologie que nous avons mise en place avec "Réinventer Paris". Je le dis, jamais, jamais, dans le modèle que vous proposez, c'est-à-dire la vente aux enchères des parcelles appartenant à la Ville, jamais un projet de funérarium n'aurait pu émerger.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci, Monsieur MISSIKA.

M. le Maire du 13e arrondissement pour une explication de vote.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement.- Très rapidement car Jean-Louis MISSIKA a expliqué les choses très bien.

Dans le 13e arrondissement, il y avait sept sites destinés aux opérations "Réinventer Paris". Là, on n'est pas dans la parcelle la plus simple, puisqu'on est à côté du périphérique, à côté du cimetière de Gentilly qui a son emprise de manière concomitante.

Ce qui est intéressant justement, c'est qu'il n'y avait pas d'idée préconçue au point de départ. Il y a d'ailleurs des projets extrêmement différents et, au regard de la situation du site, a émergé cette proposition qui n'était pas inintéressante, parce qu'il y avait tout simplement l'analyse d'un besoin à Paris d'avoir des lieux de recueillement.

On n'est pas là sur un service public spécifique mais plus sur quelque chose qui peut être utile à la ville et aux Parisiens. Tout simplement ce choix a été fait, donc je le respecte et je le dis d'autant plus que ce n'était pas le mien au moment du jury. Cependant je trouve intéressant de procéder ainsi, dans ce dialogue intelligent pour faire émerger des projets, qui ne sont pas basés sur la réception d'un certain nombre de budgets de la Ville de Paris mais au contraire sur l'intérêt des Parisiens.

C'est pour cela que j'ai jugé évidemment toutes ces opérations "Réinventer Paris" tout à fait intéressantes. Je pense qu'il ne faut pas stigmatiser ce rapport entre le public et le privé que l'on essaie d'inscrire utilement et de manière intéressante au sein de la Ville de Paris.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci, Monsieur le Maire du 13e arrondissement.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 96 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 250 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 250).

Je vous remercie.

2019 DU 256 - Gare Montparnasse (15e). - Porte Océane. - Cession à la S.N.C.F. de volumes à usage commercial.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DU 256 pour la gare Montparnasse et nous sommes dans le 15e arrondissement.

La parole est à …

Oui, 14e et 15e arrondissements. On ne va pas chipoter ce matin !

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, s'il vous plaît. Merci.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération, dont le contenu ne pose pas de problème en soi, nous donne l'opportunité d'évoquer l'importante remise à niveau de la gare Montparnasse, qui représente pour le 15e la première opération de réhabilitation du quartier Maine-Montparnasse et qui amorce la création d'un urbanisme du XXIe siècle dans ce secteur malmené par les années 1970.

Comme dans plusieurs capitales, à commencer par Londres, les gares parisiennes engagent leur mue pour devenir, hors temps de grève, un lieu de vie proposant une offre commerciale et des services aux usagers, au lieu d'être un simple lieu de desserte ferroviaire.

Le défi est non seulement de faire rentrer la ville dans la gare et d'ouvrir la gare sur la ville, mais aussi d'améliorer les flux et la fonctionnalité du site, afin de répondre à l'augmentation du trafic ferroviaire qui va passer à Montparnasse de 70 à 90 millions de voyageurs en 2030.

A l'issue de toutes ces évolutions, la gare, où toutes les populations se croisent dans leur diversité, deviendra un lieu d'attente, mais aussi de détente et même de soins puisque le nouveau centre de santé SoMeD de 550 mètres carrés accueillera à Montparnasse 30 médecins avec des horaires élargis dès 2020.

A Montparnasse, ce sont 130 commerces qui ouvriront progressivement leurs portes et je me réjouis que nous organisions, en mairie du 15e, un "job dating" le 16 janvier prochain permettant de proposer 200 postes liés à ces futures activités commerciales.

La deuxième phase de travaux de la gare s'achèvera début 2020. Elle porte sur la livraison de 10.000 mètres carrés supplémentaires, la mise en service de nouveaux escalators, l'ouverture d'une trentaine de commerces et de kiosques, et de deux nouvelles zones d'attente. Je me réjouis, par ailleurs, que la verrière de Vasarely ainsi que deux fresques soient rénovées et mises en valeur. D'ici quelques jours, l'emprise de chantier du côté du boulevard de Vaugirard devrait être retirée et la rénovation des façades extérieures est en voie d'achèvement.

Enfin, l'ultime phase de rénovation du cœur de la gare devrait commencer en février prochain.

Si tous ces travaux, pénibles pour les usagers comme pour les riverains, sont sur la bonne voie, en revanche, à ce jour, nous ne disposons d'aucune information sur la mise en place de la future signalétique. Une concertation avec les riverains gagnerait en efficacité et en pertinence, afin de déterminer les lieux d'implantation et les informations utiles et ce, qu'il s'agisse de la signalétique d'accès au métro, à la gare ou pour les livraisons.

Parallèlement à la rénovation de la gare, la végétalisation du boulevard de Vaugirard, financée grâce au budget participatif, vient d'être lancée et devrait s'achever en juin 2020. Ces travaux ont fait l'objet d'une importante concertation avec les habitants et les représentants associatifs. Les aménagements prévus relieront les terre-pleins centraux du boulevard de Vaugirard, élargiront les traversées piétonnes et permettront de végétaliser les pieds d'arbres, d'en planter de nouveaux, mais aussi de mettre en place un mobilier urbain plus confortable. L'ensemble formera une coulée verte et s'insérera dans l'arc vert structurant, porté par Philippe GOUJON, qui doit relier les quais de Seine à la gare Montparnasse. En tout cas, cette phase est en cours de réalisation.

Enfin, pour répondre aux problèmes de stationnement des deux-roues motorisés, de nouvelles places seront créées en complément des 600 emplacements réalisés sur la chaussée et de l'élargissement de l'offre de stationnement au sein même de la gare.

Les travaux de réalisation de l'arc vert, comme la rénovation de la gare, s'inscrivent au milieu d'autres opérations de construction ou d'aménagement. Je comprends le désarroi des habitants qui se trouvent un peu désorientés au milieu des divers chantiers en cours sans pour autant disposer d'une vision claire sur les programmes de travaux à venir, qu'il s'agisse du C.I.T., de la rénovation de la tour, des nouveaux accès à la gare ou du positionnement des lignes de bus.

Ainsi, lors du dernier Conseil de quartier Montparnasse, les riverains nous ont fait part de leurs préoccupations. Leurs craintes portaient, entre autres, sur la suppression des trois traverses du boulevard de Vaugirard. Je me réjouis d'ailleurs que le maire du 15e arrondissement ait obtenu l'assurance que l'une d'entre elles serait conservée.

En revanche, au vu du nombre et de la complexité des chantiers à venir, je pense, Monsieur le Maire, qu'il serait opportun que soit mis en place un atelier Montparnasse portant plus spécifiquement sur les problèmes rencontrés dans le 15e arrondissement, afin de permettre aux riverains de mieux appréhender les projets et leur articulation dans le temps.

Il me semble, par ailleurs, nécessaire que la Ville réunisse le comité de pilotage du pôle Montparnasse, dont Philippe GOUJON a demandé la constitution à plusieurs reprises.

Enfin, pour conclure, je déplore qu'une réunion de concertation, ouverte aux trois arrondissements et portant sur le réaménagement du site Maine-Montparnasse, se soit tenue le 25 novembre, au moment même où le Conseil du 15e siégeait, empêchant ainsi les élus d'y participer, alors que le 15e est et sera l'arrondissement le plus concerné et le plus impacté par cet ambitieux projet.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

M. le Maire du 15e arrondissement, M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement.- Merci. Bien sûr, je partage totalement l'intervention très opportune de Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je voudrais revenir d'un mot sur l'environnement de ce projet de délibération sur la gare Montparnasse. Il est vrai que ce projet est d'une envergure considérable, mené par la Ville, le 15e arrondissement, le 14e arrondissement pour complaire à mon collègue, voire le 6e arrondissement, qui est de transformer complètement ce site.

C'est une des plus grosses opérations d'aménagement urbain en cœur de ville sur 9 hectares, avec surtout - ce qui est le plus important pour moi et pour nous tous, je pense - le passage d'un urbanisme sur dalle, qui n'a jamais fonctionné, déjà obsolète au moment de sa création, à un urbanisme sur rue, mais aussi une nouvelle identité de ce site à travers différents équipements.

Il y a évidemment l'équipement de la gare, mais ce qui est apparu aussi dans toutes les études faites par la Ville sur ce quartier, c'est la nécessité de retrouver une dimension culturelle. Evidemment on ne retrouvera pas le Montparnasse du début du siècle dernier, mais quand même une identité culturelle avec un équipement culturel, comme un deuxième conservatoire d'arrondissement.

Surtout, ce qui est très important aussi, me semble-t-il, c'est que le nombre de projets d'envergure sur ce site amène vraiment une mise en cohérence la plus rigoureuse possible, et là, seule la Ville peut le faire, malgré le caractère privé de la quasi-totalité des constructions à venir, qui d'ailleurs ne coûtera que les investissements de voirie à la Ville. Nous voulons vraiment que ce soit une magnifique réussite parisienne et internationale.

Un mot sur un des objectifs, qui me paraît central de ce projet avec la transformation d'un urbanisme sur dalle vers un urbanisme sur rue, c'est-à-dire la recréation d'un vrai quartier parisien avec des commerces à pied d'immeuble, des hôtels, des bureaux, voire une résidence universitaire et pourquoi pas un campus, est le renforcement de la végétalisation. Ce qui a inspiré beaucoup d'entre nous dans le choix qui a été fait du cabinet "Rogers & Partners" est vraiment cette forêt de 2.500 arbres qui sera plantée entre la rue de Rennes et la gare Montparnasse.

Pour ma part, je souhaiterais que cette plantation soit plus ambitieuse encore et que l'on puisse rajouter un millier d'arbres. Pour avoir vu le détail, cela permettra, à la place du minéral, d'avoir un espace arboré mais on peut faire beaucoup plus. Je suggère que l'on passe au moins de 2.500 à 3.500 arbres, évidemment sans être à un arbre près. Comme beaucoup d'entre vous, j'ai la passion des arbres et je souhaite - je le dis d'ailleurs depuis le début de mon mandat - que l'on plante des arbres partout où on le pourra dans les rues du 15e arrondissement et évidemment en fonction des réseaux de voirie. Nous avons pu arborer une rue du 15e arrondissement, la rue Frémicourt qui était totalement minérale, et une quinzaine d'arbres ont pu être plantés.

L'objectif est d'arborer le maximum de rues du 15e arrondissement avec des arbres en pleine terre. Bien sûr, nous sommes très favorables à l'agriculture urbaine qui, par exemple, va permettre, sur le toit du hall 6 du Parc des

expositions inauguré récemment, d'avoir la plus grande ferme urbaine du monde ou d'Europe avec 15.000 mètres carrés, mais les arbres en pleine terre et la végétalisation sont ce qu'il y a de mieux.

C'est la raison pour laquelle nous voulons aussi, comme l'a très bien dit Claire, encadrer cette végétalisation dans ces 9 hectares d'une coulée verte qui mènera de Montparnasse à la Seine, en descendant par l'enceinte des boulevards des Fermiers-Généraux - Grenelle, Garibaldi, Pasteur et Vaugirard -, avec une totale végétalisation de ces boulevards.

Il faut aussi une traverse pour permettre le retournement des véhicules. C'est permettre aussi que les motos, qui sont très nombreuses dans ce secteur, et les voitures puissent se garer tout simplement, sur les places qui sont affectées et réservées pour ces véhicules et engins, mais aussi dans la gare Montparnasse. Il s'agit des voyageurs de la gare Montparnasse et le boulevard de Vaugirard ne doit pas être le parking à ciel ouvert de la S.N.C.F. et de la gare Montparnasse - je vois M. AZIÈRE qui opine du chef - et la rue du Commandant-Mouchotte, puisque nous sommes là dans un secteur que nous pouvons beaucoup plus végétaliser.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Un dernier point, et je m'arrêterai là : la saturation des lignes de métro - évidemment aujourd'hui le cas est un peu particulier - est un vrai sujet puisque la gare Montparnasse doit passer de 50 à 90 millions de voyageurs. L'accès aux espaces de livraison doit être revu également puisque l'augmentation du nombre de commerces implique une hausse des livraisons. La signalétique ne va pas du tout, puisqu'on ne sait pas accéder au parking de la gare Montparnasse. Il y a aussi le souhait que la ligne de bus à haut niveau de service, qui sera le long du boulevard de Vaugirard, permette d'empêcher les déposes minutes qui créent des bouchons invraisemblables dans tout ce secteur. Voilà un aménagement qui pourrait être ainsi complété.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci, Monsieur le Maire du 15e.

Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- J'ai l'impression que c'est un projet de délibération assez technique, où la S.N.C.F. fait l'acquisition de deux locaux commerciaux propriété de la Ville de Paris, mais cela peut être bien évidemment l'occasion de réintervenir sur le global du projet qui questionne énormément.

On a vraiment le sentiment, une fois de plus, que les réaménagements de toutes les gares parisiennes sont trop souvent considérés non pas en fonction de leurs usages - les déplacements, leur intégration dans la ville, comment faciliter et améliorer l'intermodalité, ouvrir les gares dans la vie des quartiers - mais plutôt pour capter un flux de voyageurs pour les faire passer devant des commerces et faire en sorte qu'ils soient d'abord et avant tout vus comme des consommateurs. C'est quand même le problème.

Maintenant, il y a une autre problématique pour la Mission régionale de l'autorité environnementale sur tout ce projet de transformation de l'ensemble immobilier tour Montparnasse. L'autorité environnementale avait tout de même critiqué l'étude d'impact du permis de construire, me semble-t-il, qui portait sur la réhabilitation et l'extension de la tour C.I.T., en disant qu'elle aurait dû prendre en compte les éléments de l'étude de l'impact de la réhabilitation de la tour Montparnasse, faite il y a un an, et les actualiser puisque c'était l'une des demandes explicites de l'Autorité environnementale déjà en janvier 2019.

L'Autorité environnementale avait recommandé en ce sens une étude d'impact global produite à l'appui de la prochaine demande d'autorisation nécessaire pour ce projet, suite du projet urbain, donc la base du C.I.T. et le centre commercial. J'ai le sentiment que l'emprise du centre commercial, certes, est privée mais il faudrait néanmoins, en termes d'impact environnemental, que l'on assume que la transformation du quartier devrait bénéficier d'autre chose que d'un saucissonnage des autorisations d'urbanisme et des études d'impact, afin que l'on ait une vision beaucoup plus globale. Toutes les démarches d'évaluation environnementale doivent pouvoir s'articuler entre le projet d'aménagement urbain de la Ville de Paris et le projet de réhabilitation et de construction de la tour Montparnasse et de la tour C.I.T, parce que c'est un enjeu sensible.

Voilà ce que je voulais dire. Je pense que la Ville a un rôle à jouer pour vraiment être partie prenante dans le réaménagement du quartier et pas simplement comme accompagnatrice de l'extension d'une surface commerciale sur dalle.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Mes chers collègues, merci pour vos interventions.

J'ai bien compris que vos interventions ne portaient pas sur ces deux modestes locaux de 19 mètres carrés et 11 mètres carrés que nous cédons à la S.N.C.F., mais plus généralement sur le projet Montparnasse dans son ensemble.

Je remercie Philippe GOUJON et Claire de CLERMONT-TONNERRE pour le fait d'avoir insisté sur quelque chose qui me paraît essentiel, à savoir que la Ville de Paris, malgré la complexité d'un dossier pareil - je vous rappelle que c'est la plus grande copropriété d'Europe avec plus de 200 copropriétaires - doit mener ce que certains appellent un urbanisme négocié - Madame SIMONNET, bouchez vos oreilles - entre des acteurs publics et des acteurs privés pour pouvoir faire en sorte que ce projet aboutisse.

Je dirai en la matière que la Ville de Paris prend ses responsabilités, parce que si nous n'avions pas initié ce processus, il n'aurait pas eu lieu du tout. Il y aurait eu cette addition de projets qui coexisteraient les uns à côté des autres, parfois même en se marchant sur les pieds. Qu'il s'agisse du projet Gaîté-Montparnasse, de la rénovation de la gare Montparnasse, de la rénovation de la tour Montparnasse, de la rénovation du C.I.T., c'est la Ville qui a mis en place cet atelier Montparnasse et qui a dit qu'il fallait transformer ce quartier et non pas le rénover par petits bouts, en le maintenant dans l'état de déréliction qui est le sien depuis maintenant de nombreuses années.

Les grands principes de ce projet ont été présentés en Conseil de Paris et sont connus de tous. C'est retrouver de l'espace public et on va conquérir de l'espace public sur de l'espace privé. En général, on nous reproche l'inverse et c'est là exactement ce que nous allons faire puisque nous allons transformer un centre commercial en un espace urbain et en une rue. C'est prolonger la rue de Rennes jusqu'à la gare, faire plus de place aux mobilités actives, diminuer la place de la voiture et planter une forêt urbaine. Ce sont les grands principes qui nous ont amenés à choisir l'équipe conduite par "Rogers" pour nous accompagner dans la durée sur la transformation de ce quartier.

Les études qui suivent ce choix du projet "Rogers" sont en cours, bien évidemment avec la Ville et en lien avec la copropriété. Ces études prennent du temps. Ce sera un projet au long cours et j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette Assemblée. En ce qui concerne le visage final de ce projet, il est clair qu'il s'agira d'un choix politique dans les années à venir que prendra la future Assemblée du Conseil de Paris.

Je vous rappelle que c'est un processus très complexe. La copropriété n'a pas terminé les négociations de divisions en volume et de répartition de la valeur. C'est pour cela d'ailleurs que ce projet n'est pas encore complètement défini.

Je me tiens à la disposition des arrondissements et des groupes politiques pour faire le point sur le projet, pour qu'ils rencontrent à nouveau les urbanistes et la copropriété. Rien n'est acté à ce jour, à part ces grands principes urbains que je viens d'énoncer, et nous devons poursuivre cette conversation qui nous permettra justement de retrouver l'identité et l'âme de ce quartier.

J'ai entendu, Madame de CLERMONT-TONNERRE, votre demande. Je suis tout à fait ouvert à ce que nous fassions un atelier Montparnasse et un comité de pilotage - je dis et/ou parce que souvent l'atelier Montparnasse sert de comité de pilotage - au début de l'année 2020. Bien évidemment, la réserve nous empêche de faire des réunions de concertation qui reprendront en avril, mais nous pouvons faire un atelier Montparnasse en janvier ou en février.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 256.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 256).

2019 DU 260 - Signature d'un protocole foncier sur une emprise 26, rue Copernic (16e).

Voeu déposé par le groupe LRI, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mmes LECOUTURIER et BOILLOT relatif au projet de la nouvelle synagogue, 24 rue Copernic (16e).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DU 260 et l'amendement technique n° 97 déposé par l'Exécutif.

La parole est à M. HÉLARD.

M. Eric HÉLARD.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu relatif au projet d'une nouvelle synagogue au 24, rue Copernic dans le 16e arrondissement. Il y a un protocole financier entre la Ville de Paris et l'Union libérale israélite de France qui porte sur un projet de cession de volume de l'emprise communale dite des réservoirs de Passy.

Cette cession de volume vise à permettre à l'U.L.I.F. de poursuivre un projet de démolition et reconstruction de la synagogue. Il y a une valeur historique et patrimoniale évidente de cet édifice, en particulier de certains de ses éléments architecturaux de style "Art Déco" et je parle aussi de la verrière.

En conséquence, ce vœu a un double objectif. Il s'agit de faire en sorte qu'une concertation soit engagée entre l'U.L.I.F. et l'"Association pour la protection du patrimoine de Copernic", et enfin que les éléments de style "Art Déco" et la verrière de la synagogue soient conservés dans le nouveau projet de nouvelle synagogue.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci, Monsieur HÉLARD.

M. MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Merci, Monsieur HÉLARD. Je ne vois aucune objection à voter votre vœu qui montre la préoccupation de la Ville de Paris, que nous partageons tous, au fait que les projets se réalisent dans le dialogue et la concertation, ainsi que dans un esprit de préservation du patrimoine.

Il est clair que ce patrimoine mérite d'être préservé. Je propose toutefois un léger amendement afin de demander que cette conservation des éléments de l'époque "Art Déco" soit étudiée. Seule cette étude pourra nous permettre de vérifier les modalités de leur conservation dans le cadre du projet. J'émets donc un avis favorable avec cette légère modification.

Et comme c'est mon dernier projet de délibération, si je ne me trompe pas, Monsieur le Président, car je crois que l'orateur s'est retiré de la prochaine. Non ?

Je voudrais dire un mot maintenant, si cela ne vous ennuie pas, pour remercier la Direction de l'Urbanisme et mon équipe. Comme vous le savez tous, c'est mon dernier Conseil de Paris avec des projets de délibération aussi importants. Il se trouve que beaucoup des chefs de projets de la Direction de l'Urbanisme, ainsi que les responsables de cette Direction, sont présents dans cette salle, soit ici, soit dans les gradins.

Je voudrais bien sûr remercier les deux principaux responsables qui m'ont accompagné, Claude PRALIAUD et Stéphane LECLER, tout au long de cette mandature, Marion ALFARO, responsable du Service de l'aménagement, Pascal DAYRE, responsable du Service de l'action foncière. Je voudrais également remercier Jacques BAUDRIER, avec lequel j'ai travaillé en bonne intelligence pendant six ans, à la surprise de beaucoup de monde mais cela s'est très bien passé entre Jacques et moi.

Puis je voudrais remercier toute mon équipe : Olivier RENARD, Marion WALLER, Alice TERCÉ, Pierre DELOTTE, Lily MUNSON, Camille ARCHILLA, Cécile PELISSIER, Pierre MUSSEAU, Adèle SORGE. Je crois que nous avons fait un travail intéressant sur l'urbanisme parisien au cours de cette mandature et je tenais absolument à remercier les uns et les autres. Je vous propose, mes chers collègues, bien que nous ne soyons pas très nombreux dans la salle, de les applaudir.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci pour eux, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 97 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 519).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 260 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 260).

Je vous remercie.

2019 DU 271 - Ensemble immobilier 70, boulevard Barbès (18e). - Maison des Médias Libres. Sondages et études préalables, EEDV, autorisation d'occupation temporaire.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Nous poursuivons pour terminer l'examen du projet de délibération DU 271 : ensemble immobilier 70, boulevard Barbès.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Ce projet de délibération concerne l'implantation de la future Maison des médias libres. Evidemment, nous sommes très heureux de l'aboutissement et du fait que la Ville a trouvé enfin un lieu, puisque c'est la suite de plusieurs vœux que nous avions déposés et notamment le vœu que j'avais présenté le mois dernier.

La Ville de Paris a évidemment tout intérêt à avoir une Maison des médias libres, pour soutenir la liberté de la presse dans une période où les questions démocratiques, les questions de liberté sont accrues, et notamment la liberté vis-à-vis de la finance, vis-à-vis de la publicité et vis-à-vis du pouvoir politique.

La Ville de Paris a une histoire avec la liberté de la presse. Combien de journaux ont été créés au moment de la Révolution française ? Combien de quotidiens ont vu le jour dans les premières semaines de la Libération de Paris ? Et combien en reste-t-il aujourd'hui ? Très peu, notamment quand on voit les grands groupes qui rachètent les quotidiens. Pensons aussi au quartier Réaumur qui a abrité de nombreux titres pendant de nombreuses années.

Paris et le pluralisme de la presse ne font qu'un. C'est aussi à Paris que des extrémistes ont tenté de faire taire les voix du journal "Charlie Hebdo", il y a cinq ans.

La concentration des titres de presse, le rôle joué par les banques, les industriels français et étrangers ont bouleversé le paysage de la presse française et parisienne. Cette concentration a eu des conséquences sur le pluralisme : moins de quotidiens, moins d'idées contradictoires, moins de débats, moins de démocratie.

Alors, la dépendance à la publicité et aux investisseurs qui veulent un retour sur l'investissement plane sur la presse en général et fragilise la presse d'opinion. Les grands groupes surveillent les journalistes sur le Net et tentent parfois de les récupérer. D'ailleurs la récente réforme de la loi Bichet sur la distribution de la presse est un nuage supplémentaire sur la tête des titres de presse. L'arrivée de la presse dite gratuite laisserait à penser que finalement l'information doit être gratuite, niant ainsi le coût du travail des journalistes et de ceux qui la fabriquent. De fait, nous le savons, elle n'est pas gratuite, mais le lecteur a laissé la place à la publicité et donc à une augmentation des publireportages qui influencent sur le travail des journalistes.

Le projet de la Maison des médias libres est bien un projet économique puisque les titres qui s'y installeront, du plus petit au plus grand, pourront mutualiser un certain nombre de leurs dépenses. Bien au-delà, ce sera une véritable ruche où les Parisiennes et les Parisiens verront comment se fabrique un journal, quel que soit son support. Ils verront aussi comment on choisit dans le flot d'informations ce que l'on traite et comment on le traite.

La presse a un coût, la démocratie a un coût, la liberté a un coût. Il convient de tout faire pour que celle qui a le moins recours à la publicité puisse vivre. Ce projet est un très beau projet. Il nous confère le devoir d'ouvrir un espace de liberté supplémentaire dans notre ville.

Je souhaite que ce lieu soit habité le plus rapidement possible et que les contraintes économiques, qui pèsent sur le porteur de projet, restent acceptables. Car nous sommes face à un projet porté par un homme, une famille et 80 titres de presse qui ont tous à cœur de défendre la liberté d'opinion et celle-ci n'a pas de prix.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE.- Monsieur le Maire, chers collègues, je me joins tout à fait aux propos qui viennent d'être tenus par Nicolas BONNET-OULALDJ, le président du groupe Communiste, puisque les élus du groupe "Génération.s" se réjouissent qu'enfin ce projet puisse émerger à Paris.

C'est un projet porté par 80 titres de presse, permettant de se projeter dans un monde où la liberté de la presse est une réalité, et fait partie de la démocratie et du quotidien de chacune et chacun, en particulier du quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

La liberté de la presse est indispensable dans un contexte où le pluralisme médiatique est loin d'être une réalité, loin d'être concret. Donc nous nous réjouissons que tous ces titres, les 80 titres réunis dans le groupement qui occupera cette future Maison des médias libres, puissent rompre un peu avec la pensée unique sur des sujets que l'on peut dire d'actualité. On peut prendre celui des retraites comme de nombreux autres sujets. En tout cas, ils permettent aux citoyennes et aux citoyens de pouvoir se construire une idée propre, autonome et ainsi éventuellement de pouvoir contredire celles et ceux qui ont aujourd'hui plus de place dans l'espace médiatique.

Le choix du 18e arrondissement est un beau choix pour cette Maison des médias libres parce que c'est un arrondissement populaire qui doit laisser aussi la place à la culture. La Maison des médias libres sera un espace culturel ouvert aux citoyens et aux riverains. Nous nous réjouissons que le 18e arrondissement ait été choisi.

Les élus du groupe "Génération.s" regrettent malgré tout qu'il y ait eu un an perdu avec ce projet. On aurait pu probablement répondre au besoin démocratique de pouvoir garantir une liberté de la presse autonome, en ayant

évité les différents méandres de ces derniers mois. Malgré tout, nous nous réjouissons que cela aboutisse enfin et nous souhaitons une longue, belle et grande vie à la Maison des médias libres.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci, Madame FILOCHE.

M. CONTASSOT. Non ? Très bien.

Mme MOREL.

Mme Joëlle MOREL.- Merci, Monsieur le Maire.

Suite à mes nombreuses interventions au nom des élus du groupe Ecologiste tout au long de la mandature, concernant le projet de création de la Maison des médias libres, j'interviens aujourd'hui, et c'est avec curiosité et une certaine satisfaction que nous avons lu ce projet de délibération.

En tant qu'élue du 11e arrondissement, je reste frustrée que cette Maison ne trouve pas sa place au 79, boulevard de Charonne, comme nous l'avions imaginé, mais nous restons attachés bien évidemment à sa création dans un arrondissement parisien puisque nous sommes attachés à la liberté de la presse.

En effet, nous apprenons par ce projet de délibération, qui a pour objet un site immobilier de la Ville de Paris situé au 70, boulevard Barbès dans le 18e arrondissement, que ce site sera attribué en priorité à la Maison des médias libres, représentée par M. Olivier LEGRAIN qui a déposé une offre pour l'attribution du bâtiment industriel, sous réserve de la réalisation de diagnostics, de sondages et d'études préalables.

Si nous nous réjouissons de ce rapprochement entre la Ville de Paris et M. Olivier LEGRAIN, qui a l'intention d'acquérir ce bâtiment occupé aujourd'hui et jusqu'à la fin de l'année par E.D.F., nous nous permettons de formuler quelques remarques et interrogations suivantes.

Le contrat est en cours et ne sera très probablement pas conclu avant les municipales de 2020. Ce rapprochement est précipité pendant une période très particulière, la période de campagne électorale.

Le groupe Ecologiste s'interroge aussi, suite à l'article paru dans "Le Monde", sur le nombre exact de médias indépendants, diffuseurs, producteurs et éditeurs qui sont aujourd'hui partie prenante réellement de ce projet.

Enfin et c'est le plus important, aucun montant financier de la transaction n'est indiqué.

Le groupe Ecologiste vous demande de bien vouloir nous donner des éléments sur ces différentes questions.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci, Madame MOREL.

Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- C'est un projet de délibération important et ce n'est pas le dernier, car pour l'instant tout n'est pas conclusif sur la garantie que la Maison des médias libres puisse s'installer au 70, boulevard Barbès après, hélas, le refus de l'emplacement précédent dans le 11e arrondissement.

C'est une bataille extrêmement importante. Aujourd'hui, on le voit bien, 90 % des grands médias sont la propriété d'environ 9 milliardaires. On est très loin finalement des jours heureux et du programme du Conseil national de la Résistance, adopté en 1944, qui disait notamment la nécessité de la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression, la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères, la liberté d'association, de réunion et de manifestation.

Ce programme était une source d'inspiration extrêmement importante. Hélas, cela ne s'est pas transformé dans toutes les ordonnances qui auraient permis sa réalisation. Surtout, aujourd'hui on est dans une régression complète, où les Gouvernements successifs s'en sont éloignés au lieu, au contraire, de s'en inspirer et de le réaliser.

Pourtant, à l'époque, que disions-nous ? A l'époque, l'article 1 du Conseil national de la Résistance, disait : "La presse n'est pas un instrument de profit commercial mais un instrument de culture. Sa mission est de donner des informations exactes, de défendre des idées, de servir la cause du progrès humain. La presse ne peut remplir sa mission que dans la liberté et par la liberté. La presse est libre quand elle ne dépend ni de la puissance gouvernementale ni des puissances d'argent, mais de la seule conscience des journalistes et des lecteurs." Eh oui ! Je suis toujours d'accord avec cela et je pense que tout élu de la République devrait toujours être d'accord avec cela et toujours se battre pour cela.

En garantissant l'accès à des bâtiments pour permettre aux médias libres et indépendants de s'émanciper de la spéculation immobilière, c'est là que nous sommes utiles parce que la spéculation immobilière aujourd'hui fait que, pour les médias libres, trouver des locaux qui ne grèvent pas totalement leur budget est essentiel.

Or, dans ce projet de délibération, on ne sait pas comment tout cela va atterrir. Finalement, nous votons à travers ce projet de délibération pour autoriser l'ouverture de négociations pour la réalisation de diagnostics, de sondages et d'études préalables nécessaires à la réalisation du projet. On est invité à approuver le principe d'une division en volume du futur ensemble immobilier et d'autoriser le principe de la constitution de toutes les servitudes

nécessaires à l'exploitation des postes de transformation électrique et du poste de télétransmission et de communication, puisqu'on était avant sur un bâtiment de la Ville utilisé par E.D.F. Enedis.

Il va falloir que l'on puisse avoir ces éléments. Est-ce que la Ville va essayer de négocier pour faire entrer du "cash" ? Ou est-ce que la Ville va se dire : c'est la Maison des médias libres, nous sommes attachés au programme du C.N.R. et pour nous, comme cela a été dit précédemment, Paris et la liberté de la presse sont deux idées étroitement liées.

Quand nous avons été terriblement traumatisés par les attentats contre "Charlie Hebdo", nous avons tous exprimé notre attachement à la liberté de la presse. On pourrait d'ailleurs en faire bien plus, je pense notamment aux débats qui nous ont opposés sur la question du statut des kiosquiers, mais les choses évolueront peut-être un jour.

Donnons-nous donc les moyens sur ce lieu-là de prouver notre attachement à la liberté de la presse, en faisant en sorte que l'accès aux locaux ne soit pas l'occasion financière pour la Ville de faire de grasses recettes.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, M. MISSIKA, en tant aussi qu'expert de la presse.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Absolument.

Merci, chers collègues, pour vos interventions.

Nous avons trouvé en effet, je dirai presque enfin, ce lieu boulevard Barbès après de longues recherches qui faisaient suite au vœu voté en Conseil de Paris - aux vœux d'ailleurs - demandant une implantation pour la Maison des médias libres.

En lien avec le porteur de projet, nous avons étudié et visité quatre lieux différents. Comme vous le savez, il n'est pas évident de trouver un endroit de cette taille disponible à Paris, et cet endroit, boulevard Barbès, me semble particulièrement approprié. D'ailleurs, beaucoup d'entre vous l'ont dit. D'abord il s'agit d'un patrimoine industriel en bon état et donc utilisable rapidement. Ensuite le quartier est accessible pour le public. Enfin l'implantation d'un tel projet dans le 18e arrondissement fait sens. Je crois que Barbès a besoin de projets comme cela.

Nous croyons à ce projet de la Maison des médias libres qui vise à partager avec le grand public les enjeux liés à la presse contemporaine et à permettre aux médias de mener des projets ensemble. Nous serons vigilants à ce que cette ouverture au public soit toujours conservée. Je pense que c'est une des clés du succès de ce projet.

Ce projet de délibération donne le droit à la Ville de Paris de négocier avec le porteur de projet, Olivier LEGRAIN, pour l'achat ou la location de ce site. Cette négociation se fera en fonction de la programmation exacte du projet, notamment de la répartition entre espaces de bureaux et espaces C.I.N.A.S.P.I.C. Le prix de vente sera contrôlé par le Conseil du patrimoine et la Direction immobilière de l'Etat, afin qu'il soit cohérent avec le projet et le site.

Nous travaillons en bonne intelligence avec M. LEGRAIN à une clause anti-spéculative pour nous assurer qu'en cas de fin de projet, il ne puisse pas y avoir de profits immobiliers faits au détriment de la Ville. C'est une bonne nouvelle que de voir ce projet aboutir.

Je vous remercie.

J'en profite, Monsieur le Président - parce que naturellement quand on remercie des gens, on oublie toujours des gens - pour remercier Marion PICARD et Michèle ZAOUI du Cabinet de la Maire qui m'ont accompagné également tout au long de cette mandature et qui ont joué un rôle important dans ce travail.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Je vous rassure, il y a encore un projet de délibération si toutefois vous aviez oublié quelqu'un !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 271.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 271).

2019 DU 273 - Atelier Seine - Livre blanc pour le site de la Seine dans Paris.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Nous passons enfin à l'examen du projet de délibération DU 273.

La parole est à M. AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE.- Merci, Monsieur le Maire.

C'est à propos du Livre blanc sur le site de la Seine dans Paris et pour nous féliciter bien sûr que la Ville de Paris ait pris cette initiative d'avoir un regard sur son fleuve, le plus complet possible et le plus dense possible. Je trouve que c'est un regard qui prend en compte véritablement les enjeux, parce que la Seine est elle aussi un bien commun - on parlait hier du périphérique - et elle fait partie des parties communes des Parisiens.

Ce n'est pas rien et on voit bien dans toutes les grandes villes du monde à quel point le mouvement de réappropriation du fleuve et des rives d'un fleuve est un mouvement naturel ces années récentes. Penser la diversification des usages de la Seine nous paraît, là aussi, un souci majeur. Favoriser la réappropriation du fleuve, en particulier pour les Parisiens, est quelque chose d'essentiel - j'y reviendrai. Evidemment, la Seine est un patrimoine naturel, mais il y a aussi tout le long du fleuve un patrimoine bâti et ces ateliers sont une formidable occasion de les mettre en valeur.

Cette démarche intéressante de concertation a eu lieu. Il est vrai que le Livre blanc se montre peu ambitieux, ou peu concret j'allais dire, en termes de projet. Cela a eu le mérite d'ouvrir le dialogue sur l'ensemble des sujets relatifs que je viens de citer. Cela a eu le mérite de réunir des acteurs pour en parler et ils ont pu s'exprimer et faire connaître leur point de vue. Mais je pense que le plus important est ce qui va se produire maintenant à partir de ce Livre blanc et la poursuite de ces ateliers. Il faut conserver un espace d'échange et de réflexion, où tous les acteurs de cette harmonisation des aménagements possibles pourront s'exprimer, en particulier dans le cadre d'une future révision des cahiers des prescriptions architecturales paysagères et environnementales.

Je trouve encore une fois que le Livre blanc manque de projets concrets, que l'on n'a pas forcé véritablement la créativité et on a connu sur ce plan de meilleurs moments, comme avec "Réinventer Paris". On retrouve finalement, dans les 40 pages du document, une liste assez exhaustive des actions de la Ville de Paris déjà connues dans tous les domaines : la circulation, les mobilités douces, l'urbanisme, le sport, la végétalisation. Quelquefois d'ailleurs avec un lien un peu ténu avec le fleuve, mais ce sont peu d'arbitrages, peu d'apparitions de projets d'aménagement véritablement solides.

En deuxième remarque, là aussi c'est le parti pris d'un manque de vision métropolitaine sur le site de la Seine. Je sais que M. MISSIKA assume parfaitement ce parti pris, pour avoir dit que si on met tout le monde autour de la table sur cette réflexion, il n'en sortira rien. Il est vrai que la Métropole du Grand Paris n'est peut-être pas le lieu auquel il faut confier une réflexion paysagère urbaine sur la Seine. Néanmoins, je pense qu'en réunissant toutes les communes riveraines de la Seine en l'occurrence, il pourrait y avoir là quelque chose de plus approprié à cette réflexion. Une assemblée ad hoc en quelque sorte, la Seine ayant évidemment une dimension métropolitaine qui n'est pas que parisienne.

Certains intervenants ont plaidé pour une prescription paysagère globale plutôt que des aménagements divers et fragmentés en bord de Seine. Un aménagement global et coordonné des bords de Seine au niveau métropolitain pourrait très bien être envisagé sous la forme, comme cela a été fait déjà dans d'autres domaines, d'un grand concours paysager.

Enfin, j'ajouterai qu'un autre paramètre de l'intérêt métropolitain dans cette réflexion est celui de la régulation du trafic : la taille et la vitesse des bateaux, le nombre de bateaux autorisés, l'expérimentation des bateaux évidemment et le développement bien sûr du fret fluvial en l'occurrence. Voilà un nouveau témoin et un nouveau paramètre de l'importance métropolitaine de cette réflexion. Encore une fois, elle vaut ce qu'elle vaut.

Nous voterons pour parce que c'est un excellent début.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur AZIÈRE.

M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET.- Madame la Maire, mes chers collègues, ce Livre blanc fait la synthèse des rencontres entre la Ville, la Préfecture de police et Ports de Paris notamment. Le résultat qui en ressort est intéressant mais, comme mon collègue le président AZIÈRE, je trouve qu'il reste généraliste. D'ailleurs la conclusion du volet 1 propose de poursuivre la réflexion.

Contrairement au boulevard périphérique, frontière tant physique qu'administrative et psychologique, sur lequel nous avons eu un débat hier, la Seine joue un rôle de liant malgré les deux rives existantes. Il s'agit d'un patrimoine naturel et urbain dont les Parisiens sont fiers et dont les visiteurs du monde entier sont admiratifs.

Néanmoins, un grand nombre de défis se posent à nous : redéfinir nos politiques publiques de l'énergie, des transports ou de la culture pour rassembler et avancer vers un meilleur horizon plus vert et solidaire.

La Seine a un rôle majeur à jouer dans cet objectif, avec son potentiel extraordinaire qui n'est pas suffisamment exploité, alors qu'elle peut être une des solutions à quelques problèmes. Je pense aux transports, à la lutte contre les vagues de chaleur, à la préservation de la biodiversité, à la fracture culturelle et à l'énergie également. Je reviendrai sur ces propositions.

La piétonisation des voies sur berges, les Bateaux-Mouches, les clubs de nuit qui s'adressent aux Parisiens, aux touristes et aux jeunes doivent s'accompagner effectivement d'autres projets ambitieux.

D'abord sur la méthode, il aurait été intéressant d'associer davantage les citoyens sur cet atelier. Deux associations ont été interrogées, mais utiliser les instances consultatives de Paris, le Conseil parisien de la Jeunesse, le Conseil de la Nuit, le Conseil des Générations futures et des Citoyens européens aurait pu peut-être nourrir la réflexion davantage.

Sur les orientations et sur le fond, certains sujets doivent être approfondis, de mon point de vue, et d'abord le transport. Le volet 1 est très faible sur ce sujet, on a juste une phrase qui indique qu'une réflexion est en cours avec "IDF Mobilités" et doit être poursuivie avec l'exemple de "Sea Bubble" et des catamarans bus. Il faut attendre en fait le volet 2 et la contribution de l'association "Alternat" pour avoir une proposition intéressante de connexion du pont Garigliano et du pont National à l'Ouest et à l'Est parisien avec le RER C et l'Hôtel de Ville, et une réflexion pour que l'on crée une société d'économie mixte qui inclut aussi les transporteurs touristiques de la Seine pour faire en sorte qu'il y ait des synergies.

Le deuxième sujet après le transport qui doit être approfondi, comme c'est le cas dans de nombreuses capitales - mêmes à Londres où l'utilisation de la Tamise pour le transport quotidien est bien plus développée qu'à Paris - est la lutte contre la pollution et la transition énergétique des bateaux. Nous devons agir en ce sens et réduire à tout prix le niveau de pollution important de nos fleuves. Ces objectifs doivent se traduire non seulement en projets généraux mais en actes et en plan d'action concret.

Pour le troisième sujet, en quoi la Seine peut être source d'énergies renouvelables ? C'est l'énergie hydraulique à renforcer pour nourrir en énergie un certain nombre de bâtiments parisiens, y compris les bâtiments publics, en plus du solaire et de l'éolien, et de la géothermie dont on parle souvent. Nous avions déposé un vœu en ce sens en mars 2018 demandant à développer l'énergie de la Seine en lien avec les "start-up" environnementales.

Le quatrième sujet est la culture évidemment, même si de nombreuses initiatives sur les quais libérés ont existé. Nous avions cosigné un vœu pour protéger les bouquinistes des quais de Seine en 2018. Ma collègue Fadila MÉHAL avait demandé en décembre 2016 à travers un vœu à promouvoir les nombreux ponts de Paris. Il est dommage que le Livre blanc n'en fasse pas mention. Cela pourrait s'inscrire dans un cadre plus global de festival de la Seine préconisé par beaucoup. Ce serait aussi l'occasion non pas de préserver le métier de bouquiniste mais de promouvoir leur activité culturelle.

Au total, il nous faut donc une vision globale, un grand projet, plus précis, qui engage tous les acteurs dans un plan d'action commun, pour que les seules intentions qui apparaissent dans ce document soient réellement suivies d'effets.

Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci, Monsieur LAURET.

M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT.- Merci, Monsieur le Maire.

La Seine, berceau de notre cité, a inspiré de nombreux poètes, de nombreux cinéastes, de nombreux artistes, mais aussi d'éminents architectes et urbanistes. La Seine est un tel joyau que l'UNESCO l'a inscrite comme patrimoine mondial, vient d'en élargir le périmètre et demande également un plan de gestion.

Alors vous avez organisé une série de réunions autour de la Seine, associant de nombreux acteurs, et cela procède incontestablement d'une démarche intéressante. A l'issue de ces réunions, vous nous proposez un Livre blanc reprenant en grande partie les débats et enjeux autour de la Seine. Si le contenu ne nous paraît pas soulever de critiques, nous souhaitons néanmoins relever quelques points.

Tout d'abord je regrette, comme je l'ai dit dès la première réunion des ateliers, que la Ville n'ait pas cru devoir associer la Métropole du Grand Paris à la réflexion, comme si la Seine intra-muros était séparée de son lit amont et de son lit aval. Vous nous avez proposé que la Métropole du Grand Paris organise ses propres ateliers. C'est pour nous, je dois le dire, un étonnement permanent de voir les collectivités locales se recroqueviller sur elles-mêmes plutôt que de partager les réflexions et plans d'action avec leurs voisins.

Ensuite, nous devons souligner que le Livre blanc pèche quand même par prudence, et je dirais presque par mensonge par omission, sur un sujet particulièrement sensible. En effet, il n'y a aucune image des projets de quartiers de tours en cours ou à l'étude à l'est de Paris, à Bercy, et surtout à Bruneseau qui est présenté comme un programme mixte, alors que Nouvel R comporte à 95 % des programmes privés de tours de logement en accession, etc.

Du point de vue d'un Livre blanc, la question de l'évolution du paysage des rives de Seine à l'est de Paris, qui est passée de l'architecture de grande hauteur adoptée dans les années 2010-2012 à un quartier de tours sans débat public ni au Conseil de Paris, ne peut être gommée du débat sur le Livre blanc. C'est très dommage car,

comme vous le savez, la question du paysage s'apprécie à plusieurs échelles, et encore une fois c'est une approche saucissonnée qui nous est proposée, Z.A.C. par Z.A.C., projet par projet, sans vision d'ensemble.

Enfin, les associations ont émis l'idée de créer une mission de préfiguration d'une Maison de la Seine à Paris ou dans une autre ville du cœur de la Métropole, un lieu d'histoire, de mémoire, de débats et de culture populaire à l'échelle de la Seine dans la Métropole du Grand Paris, financé par les grandes institutions publiques de la communauté portuaire et du mécénat privé éventuellement.

La Seine est au cœur de l'histoire de Paris, de feu le département de la Seine, et reste un milieu naturel essentiel à la vie des territoires qui peut fédérer et rassembler habitants, associations, acteurs publics et privés. Nous regrettons que cette proposition n'ait pas été reprise par l'Exécutif et nous espérons que cela sera corrigé le plus rapidement possible.

Enfin, dans le cadre de la révision probable et en tout cas indispensable du P.L.U., nous souhaitons que la question de la Seine et notamment de la non-constructibilité des quais hauts côté Seine évidemment soit enfin réglée.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président**.-** Merci, Monsieur CONTASSOT.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par ce projet de délibération un peu noyé dans notre ordre du jour, vous nous proposez d'approuver les préconisations du Livre blanc pour le site de la Seine dans Paris.

Si je salue la grande qualité du travail réalisé par l'Atelier Seine, pour avoir d'ailleurs participé à ses six séances, en revanche l'amendement n° 99 de l'Exécutif traduit certaines difficultés à définir une vision commune du site, tant les objectifs des parties impliquées peuvent être nuancés sur certains sujets.

A ce stade, le travail de l'Atelier Seine se solde par un résultat en demi-teinte, puisque la Préfecture de Paris et Ports de Paris ont retiré leur signature du Livre blanc. La Seine, plus ancien monument de Paris, aurait mérité un grand débat. Ce Livre blanc représente néanmoins une belle avancée autour de la vision du site comme bien commun.

Les réflexions ont porté sur la traversée de la Seine dans Paris et sur son interface avec la ville, de façon à couvrir l'ensemble du grand paysage du fleuve dans sa globalité, avec ses quais bas et ses quais hauts, l'objectif étant de préserver ce site exceptionnel tant par sa richesse naturelle que patrimoniale, au-delà même du site UNESCO.

En effet, la pression sur les sites encore libres incite certains acteurs à développer des opérations qui s'inscrivent à contre-courant des orientations du Livre blanc, à l'image des projets initiaux de la place Mazas ou du parking du pont de Grenelle. S'ils avaient vu le jour en l'état, ces deux projets "Réinventer la Seine" auraient dénaturé les perspectives paysagères.

Sur ce point, je regrette que les appels à projets de Ports de Paris ne nous permettent pas de peser sur les choix des concessions. Nous sommes certes consultés, mais la décision finale appartient aux Ports qui priorisent les critères financiers et non le contenu et le bénéfice d'un projet pour son environnement.

Au vu de son rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique, le fleuve doit être regardé comme un bien naturel à protéger, à la fois comme axe de rafraîchissement et comme corridor écologique. Sans attendre la poursuite du travail engagé dans le cadre de ce Livre blanc, la lutte contre la pollution doit s'intensifier, qu'il s'agisse des rejets émanant des bateaux, des coulures des toupies de béton, des groupes électrogènes des navires de croisière ou de l'envahissement des cars de touristes qui génèrent un triptyque de pollution air, sonore et visuelle.

Avec ses trois kilomètres de berges et la troisième île parisienne, le 15e arrondissement est en prise directe avec le site de la Seine. Depuis le début de la mandature, avec Philippe GOUJON, nous travaillons à leur reconquête. Le projet de création d'une promenade s'inscrivant dans l'arc vert structurant, porté par le maire du 15e arrondissement, prend forme et devrait à moyen terme bénéficier d'une connexion avec la Petite Ceinture. Le projet "L'Arche", issu de l'appel à projets "Réinventer la Seine", est très attendu avec ses activités autour du sport, du bien-être et sa piscine de 50 mètres. A l'aval de la Seine, sur un no man's land bordant le quai d'Issy, le projet EDA, lauréat de la M.G.P.2, amorcera la reconfiguration de l'entrée de Paris et la poursuite de l'ouverture de la ville vers son fleuve.

Petit bémol, deux sujets semblent remonter de temps en temps à la surface sans pour autant émerger, que ce soit la mise en place d'activités nautiques sur le bras de Grenelle ou l'édification d'une passerelle reliant le parc Citroën au quai Blériot.

En revanche, d'autres projets s'inscrivent à contre-courant de nos ambitions. Si certain amodiataires du Port de Javel viennent de procéder à une rénovation de leurs installations avec un souci d'insertion, il n'en va pas de même

avec l'enracinement de "Lafarge" sur le Port de Javel qui génère pollution, nuisances sonores et l'ire des riverains, et dont nous demandons le départ.

Autre problème, alors que le modèle des gros bateaux de croisière touristique est dépassé, comment comprendre que "HAROPA" renouvelle les concessions sur les Ports de Javel et de Grenelle pour des monstres de 125 mètres de long, qui stationnent en double file, masquant les vues sur la Seine et générant de multiples nuisances.

Enfin, de nouveaux enjeux se dessinent : l'intégration de l'île aux Cygnes au périmètre UNESCO avec un renforcement de sa biodiversité ; la poursuite de la continuité cyclable au niveau du parc André-Citroën avec la réalisation d'une passerelle en encorbellement ; l'intensification de la logistique urbaine pour la livraison des marchandises ; la création d'un parcours mettant en valeur l'histoire du fleuve, de ses ports, de ses ponts avec l'installation d'une signalétique ouvrant vers les quartiers riverains ; la mise en place d'un plan lumière valorisant et sécurisant le site ; l'émergence de mobilités plus propres sur le fleuve et l'expérimentation de modes de navigation innovants, à l'image des "Sea Bubbles". J'ajoute qu'une nouvelle sensibilisation de nos concitoyens au P.P.R.I. serait opportune, sans oublier la poursuite de la mise hors d'eau des tours du front de Seine.

Pour conclure et pour l'avenir, il va de soi que les enjeux du site de la Seine, débordant largement du périmètre parisien, devront être débattus dans un périmètre métropolitain, voire au-delà, si j'en crois la réforme en cours au sein de "HAROPA" pour 2021.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Mme MOREL.

Mme Joëlle MOREL.- Merci, Monsieur le Maire.

L'eau est une denrée rare dans les villes, elle pourrait devenir insuffisante pour répondre aux activités humaines et aux besoins de l'environnement. Dans ce cadre, avoir un fleuve est un atout majeur et la Seine devient stratégique.

L'initiative d'organiser les six ateliers Seine a été globalement positive. Nous nous félicitons de cette première concertation qui a regroupé un nombre d'acteurs institutionnels et commerciaux très importants. Nous regrettons néanmoins l'absence de certaines associations à ces réunions qui étaient pourtant très demandeuses de pouvoir y participer.

Il est essentiel d'ouvrir une nouvelle page de la concertation en incluant plus largement les associations et les Parisiens mais aussi, comme l'ont dit mes collègues, ouvrir à la Métropole et aux communes concernées.

La Seine est avant tout un exceptionnel couloir de ventilation pour Paris et les communes qui l'allongent, à préserver à tout prix dans notre contexte actuel de dérèglement climatique et de pics de chaleur de plus en plus fréquents. La Seine est un bien commun fragile, qui a subi de fortes transformations et dont l'évolution des usages doit être maîtrisée.

Nous souhaitons réaffirmer quelques points auxquels nous sommes particulièrement attachés.

L'usage des abords de la Seine doit rester attribué à des projets et à des activités d'intérêt général. La Seine doit appartenir à tous et à toutes. Je nous engage collectivement à être très attentifs à cela et à résister à de potentielles tentations de privatisation. Un risque existe qu'elle se transforme en de nouveaux boulevards avec un alignement de cafés. Si nous ouvrons les berges à des activités marchandes, priorisons-la aux établissements liés à l'E.S.S.

Ensuite, cela va dans le même sens d'une préservation de la Seine, les berges doivent rester non constructibles. Lors de la prochaine mandature, la prochaine équipe devra lancer une révision du P.L.U. de Paris. Cette révision devra être l'occasion de bien préciser le zonage de l'espace Seine et de mettre en zone urbaine verte les quais bas ainsi que les quais hauts et les mails plantés.

Dans ce cadre, le projet "Barges & Berges" est assez problématique car il prend la place d'une des rares zones d'activité portuaire dans Paris. Il en est de même des grandes opérations Bruneseau et Bercy-Charenton : les tours de grande hauteur vont impacter lourdement le paysage, le refermer, voire boucher les couloirs de ventilation et limiter la respiration que permet la Seine. C'est aussi pour cela que nous nous sommes opposés à ces projets.

Ensuite, la Seine doit être un lieu de repos et de flânerie, mais aussi de déplacements doux. Aujourd'hui il nous manque encore, pour emprunter les quais à vélo notamment, une cartographie qui recenserait les plans d'ensemble précis et des plans locaux des liaisons quais hauts et bas, rive gauche et rive droite, qui permettent de savoir quels itinéraires choisir pour rallier son but. Continuons à renforcer la continuité cyclable avec le Réseau Express Vélo et l'itinéraire V33. Et le groupe Ecologiste est enthousiaste concernant le projet d'aménagement de la piste vélo Paris-Le Havre-Honfleur.

Autre sujet, il faut aussi bien évidemment améliorer l'accessibilité aux P.M.R. qui reste encore très problématique ; il y a trop peu d'ascenseurs.

Autre sujet, il est tentant de se servir de la Seine comme un lieu de circulation et de livraison. Tous les bateaux circulants sur la Seine doivent être non polluants afin de faire respecter la sortie du diesel à Paris à l'horizon de 2024.

J'attire également notre vigilance concernant les rejets d'eaux usées dans la Seine par les bateaux et les immeubles aux bords de Seine et de Marne. Il faut renforcer la surveillance et la verbalisation qui, tant qu'elles ne seront pas rigoureusement appliquées, rendront les baignades dans la Seine très problématiques.

Sur les véhicules circulants sur la Seine, je pense qu'il faut mener une étude approfondie à propos des taxis "Sea Bubbles" sur la Seine qui semblent plutôt un gadget qu'un mode de transport innovant.

Enfin, le sujet majeur est la végétalisation des berges. Dans le cadre de nos objectifs de désimperméabilisation, nous devons tout faire pour préserver les espaces naturels et la biodiversité très riche typique des zones humides.

Je rappelle que le groupe Ecologiste avait déposé un vœu adopté lors de l'approbation de la modification générale du Plan local d'urbanisme, en juillet 2016, indiquant que la Ville de Paris s'engage à mettre en œuvre partout où cela est possible un aménagement naturel perméable des berges au détriment des berges minéralisées et que pour cela, une étude en ce sens soit rapidement menée.

Nous avions également déposé un amendement pour la Seine corridor écologique dans le cadre du Plan Biodiversité de mars 2018. Je me permets donc de rappeler cet amendement qui fait de nombreuses propositions précises et que je vous invite à regarder très précisément.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Il faut conclure, Madame MOREL.

Mme Joëlle MOREL.- Enfin, je relaye cette demande des associations d'ouvrir une mission de préfiguration d'une Maison de la Seine, à Paris ou dans une autre ville au cœur de la Métropole. La Seine est au cœur de l'histoire de Paris et reste un milieu naturel essentiel à la vie des territoires qui peuvent fédérer et rassembler habitants, associations et acteurs publics et privés.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci.

Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Sur Atelier Seine Livre blanc pour le site de la Seine dans Paris, il y a beaucoup à en dire, à la fois pour ce qu'il dit et ce qu'il ne dit pas, parce qu'il y a quand même beaucoup de choses dont le Livre blanc ne parle pas.

D'abord, les principes en positif. Beaucoup ont insisté sur le fait que la Seine, fleuve dorénavant patrimoine mondial reconnu par l'UNESCO, est à considérer comme un bien commun, un bien commun pour toutes et tous. Il y a des conséquences à tirer de ce principe de considérer la Seine comme un bien commun.

D'abord, il faut absolument insister sur le fait que si on considère la Seine comme un bien commun, qui par ailleurs est également un espace de biodiversité, un corridor de respiration, de ventilation, ce fleuve doit être préservé et préservé d'abord de toute construction. Oui, il faudra une rénovation du P.L.U. et il faudra inscrire dans le P.L.U. l'ensemble de la Seine comme zone urbaine verte en empêchant toute construction sur les quais hauts et quais bas. Cela est extrêmement important. On n'a jamais eu le débat jusqu'au bout sur ce sujet mais on l'a déjà abordé plusieurs fois et c'est nécessaire.

Cela veut dire que fort heureusement dans cette mandature, on a pu éviter la construction des ponts commerciaux sur la Seine, qui eux n'avaient fait l'objet d'aucun débat avec les Ateliers Seine. N'oublions pas qu'à un moment donné, l'Exécutif parisien avait pensé mettre en place des centres commerciaux, en prenant appui de fait sur les berges de Seine pour couvrir la Seine et en faire des commerces. Eh oui ! Alors comme autrefois, certes. Il y avait des ponts qui ensuite ont été pris d'assaut par des commerces et l'usage s'est additionné, je dirais. Là, il s'agissait d'abord et avant tout de penser le commerce pour créer, du fait du manque de foncier disponible, du foncier exploitable au-dessus de la Seine. Heureusement cela a été cassé et empêché.

Donc préserver la Seine de toute construction, cela veut dire aussi penser aux constructions actuelles dont on pourrait petit à petit se séparer. Là, je pense à l'échec sur la question de "Lafarge". Normalement, l'usine "Lafarge" avec la centrale à béton du pont Mirabeau ne devait pas voir sa concession renouvelée pour trente ans par le Port de Paris. Et non seulement Port de Paris l'a renouvelé mais la Ville n'a dit mot. A-t-elle seulement été associée ou consultée ? Je n'arrive pas à croire que l'on ne soit pas consulté pour un tel choix. Il n'empêche que les services de la Ville ont donné le permis de construire, ce qui veut bien dire à un moment que soit le politique n'a rien vu et c'est de l'incompétence, soit le politique a dit oui et donc il y a des mensonges dans cette Assemblée.

Le fait est qu'aujourd'hui "Lafarge", avec tout ce qu'il y a à dire et à redire sur "Lafarge", se retrouve avec une capacité de production explosée, amplifiée, avec les conséquences en termes de pollution sur la Seine que l'on

connaît. Or si on considère que la Seine est un bien commun, alors on arrête de développer les centrales à béton sur le bord de la Seine. Souvenez-vous ce qu'il s'est passé avec "Vinci" à Nanterre sur la Seine, souvenez-vous la pollution, l'écocide qu'il y a eu. Eh bien regardez les abords de la centrale à béton "Lafarge" et vous verrez ce qu'il en est ; ce n'est pas joli, joli.

Ensuite, considérer que c'est un bien commun qu'il faut sanctuariser, c'est aussi considérer que c'est un patrimoine, une beauté avec des perspectives paysagères. Là, comme cela a été dit par d'autres collègues, le Livre blanc occulte de manière assez hallucinante - je veux dire que c'est un mensonge par omission énorme - car on ne parle pas des tours qui vont fleurir, que ce soit Bercy-Charenton ou Masséna-Bruneseau. Tout cela n'existe pas, c'est une omission totale dans ce Livre blanc et c'est quand même étonnant. On aurait pu parler d'ailleurs de la victoire arrachée contre les constructions qui auraient "bousillé" la perspective au niveau de la Maison de la radio. Là aussi, heureusement, nous avons évité le pire.

La Seine, comme bien commun à préserver, peut être pensée au niveau des déplacements. J'approuve ce qui a pu être dit précédemment sur un Paris-Le Havre à vélo. Mais sur la question des circulations dans la Seine, attention parce que je vois dans le débat municipal beaucoup se dire que c'est super, qu'on pourrait développer des nouveaux transports sur la Seine...

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET.- Attention à préserver la Seine de toutes pollutions et surtout augmentons les effectifs pour contrôler les pollutions sur la Seine, que ce soit celles des bateaux, des péniches ou celle des piétons.

Et pas de commercialisation sur la Seine. "Paris Plages" doit maintenant cesser avec le pullulement de l'ensemble des commerces et des bars si lucratifs.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Mes chers collègues, merci pour vos nombreuses interventions et pour la qualité de ce débat.

Je crois que cet Atelier Seine a été très utile. Il a permis de montrer que des gens, qui travaillent sur la Seine ou ont des loisirs sur la Seine ou des responsabilités par rapport à la Seine, n'avaient pas de lieu où ils pouvaient dialoguer. C'est quand même la fonction essentielle de cet Atelier Seine.

L'adoption de ce Livre blanc me paraît essentielle parce que c'est une étape, mais une étape absolument indispensable qui va nous permettre d'engager toute une série de travaux. C'est là où je ne partage pas du tout le point de vue de Thomas LAURET, par exemple. Je pense que ce n'est pas un projet de délibération qui a pour fonction de préparer d'autres discussions. Nous allons passer à l'action, nous allons réviser le cahier des prescriptions architecturales et paysagères, en y ajoutant d'ailleurs une dimension environnementale, climatique. D'ailleurs, je le dis à Yves CONTASSOT. A mon avis, un certain nombre de propositions qu'il fait pour le P.L.U. pourraient déjà être intégrées dans le cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales. Nous allons lancer un grand plan de végétalisation.

Je pense que cet Atelier Seine a permis de faire évoluer les idées. On a vu à quel point cela a été compliqué avec l'Architecte des Bâtiments de France d'obtenir une très maigre végétalisation des quais bas. Là, on a vu que, dans la discussion qui a eu lieu au cours de cet atelier, l'A.B.F. a très clairement évolué.

Nous allons également lancer une réflexion sur les modifications du P.P.R.I. et je crois que cette réflexion est indispensable. Claire de CLERMONT-TONNERRE l'a signalé. Puis ce sera un groupe de travail sur le plan de gestion du bien UNESCO, mais j'y reviendrai. J'ajouterai également que nous allons lancer une négociation avec l'Etat sur le nouvel "HAROPA", j'y reviendrai. Tout cela constitue un tournant majeur pour la Seine.

Je voudrais quand même répondre à la critique sur la dimension métropolitaine. Vous le savez, il y a déjà beaucoup d'instances. Le Préfet PHILIZOT, qui est le délégué interministériel à l'Axe Seine, réunit un nombre considérable de gens sur différents sujets. Le Préfet CADOT, lui, réunit le Comité des usages fluviaux de la Seine. Je pense que c'était compliqué pour la Ville d'initier un atelier à l'échelle métropolitaine, contrairement à l'Atelier du périphérique. Pour l'Atelier du périphérique, nous avons une légitimité parce que nous sommes propriétaires du périphérique et nous pouvons proposer aux communes voisines de dialoguer sur un bien dont nous avons la charge. Là, à part justifier cela par le caractère central de la Ville de Paris, je ne vois pas très bien comment on aurait pu faire.

En revanche, je partage tout à fait les préoccupations d'Eric AZIÈRE et d'Yves CONTASSOT sur le fait que nous devons réfléchir à l'échelle métropolitaine. Notamment pour ce qui concerne la piste cyclable, bien évidemment il faut la faire jusqu'au Havre, mais on peut aussi déjà commencer à travailler avec nos voisins pour la faire à l'échelle de la Métropole.

Bien sûr et cela a été souligné par plusieurs personnes, je ne suis pas sûr de mettre exactement la même signification derrière le concept de commun urbain ou de commun métropolitain que Mme SIMONNET, mais l'affirmation qui me semble la plus importante est cette expression de la Seine comme bien commun. Cela signifie que la Seine n'est le territoire de personne. J'insiste sur ce mot parce que ce n'est pas un territoire. Cela n'appartient pas à Ports de Paris, cela n'appartient pas à Voies navigables de France et les Parisiens peuvent s'intéresser aux usages et aux paysages de la Seine.

La Seine a trop longtemps été considérée comme un territoire à part dans le territoire urbain, où certaines règles ne s'appliquaient pas, par exemple la sortie du diesel ou la sortie du béton. Or, les Parisiens, lorsqu'ils font des choix pour notre ville, notamment au moment des élections, font aussi des choix pour notre fleuve. C'est cette recréation d'un lien avec la ville qui a permis d'effectuer cet Atelier Seine.

Pour ce faire, nous avons réuni toutes les parties prenantes du fleuve, ce qui n'avait jamais été fait : les acteurs économiques, les associations - j'insiste, il y avait beaucoup d'associations -, le Port, l'Etat, V.N.F, les architectes, les paysagistes, l'A.B.F. Nous avons eu des débats de grande qualité qui nous permettent d'aboutir à cette vision, je l'espère partagée, autour de quatre grands axes.

C'est la Seine comme bien commun, dont je retiens en particulier le fait de protéger le paysage particulier du fleuve, sa vertu d'îlot de fraîcheur, ses alignements urbains uniques et en même temps la nécessité d'y apporter toujours de la modernité. C'est le fait de combler les dernières grandes discontinuités piétonnes et cyclables, notamment au niveau des emprises industrielles. C'est engager la transition énergétique des bateaux - j'insiste aussi sur ce point - et stopper les rejets d'eaux usées pour rendre le fleuve plus propre.

Le deuxième axe est la diversification des usages avec notamment le développement de la logistique fluviale propre. C'est la poursuite de la reconquête des berges, une plus grande mixité de tous les ports, notamment des ports industriels, la création de nouveaux lieux de vie permis par l'appel à projets "Réinventer la Seine" et les suivants, avec des projets comme le centre d'art flottant ou la piscine dans le 15e arrondissement de Paris.

La poursuite de la réappropriation du fleuve est le troisième axe, avec l'amélioration de l'accessibilité cyclable, l'installation d'une ligne à haut niveau de service sur les quais rive droite, le développement d'un transport fluvial du quotidien pour les Parisiens et les Franciliens, la baignade en Seine, la prise en compte de l'accès et du panorama vers la Seine dans toutes nos opérations d'urbanisme.

Le quatrième axe, qui est peut-être le plus important, est la protection et l'embellissement du patrimoine, avec la mise en œuvre de la protection UNESCO étendue de la zone tampon, la valorisation des bâtiments patrimoniaux en bord de Seine et la promenade piétonne du parc des rives de Seine va bien sûr dans ce sens. La modification du cahier des prescriptions architecturales est directement liée à cela. Ce document, qui datait de 1999, est obsolète sur bien des points, aussi bien esthétiques qu'environnementaux. Nous voulons y introduire la nécessité d'une végétalisation et d'une dimension climatique des projets. Les berges ne sont pas intrinsèquement minérales, nous pouvons et nous devons y amener de la végétalisation sur la base d'un grand plan concerté de végétalisation à l'échelle de tout le linéaire Parisien.

L'Atelier Seine a montré à quel point ces sujets étaient essentiels et devaient être concertés. C'est pourquoi nous proposons de pérenniser cet Atelier Seine et d'en faire la véritable instance de gouvernance du fleuve à Paris, ce que ne permettent pas les autres instances, notamment le Conseil d'administration du Port de Paris tel qu'il fonctionne aujourd'hui.

Cela fait le lien avec le sujet crucial que constitue la gouvernance d'"HAROPA", c'est-à-dire la réunion des Ports de Paris, de Rouen et du Havre. Une mission de préfiguration a été lancée pour définir la nouvelle gouvernance de ces trois ports réunis. Nous soutenons cette fusion qui fait sens sur le plan logistique et économique, mais nous pensons qu'elle doit impérativement s'accompagner d'un renforcement des pouvoirs des collectivités locales sur les sujets les concernant, c'est-à-dire le type d'usage choisi pour tel ou tel espace, l'attribution des emplacements sur l'eau et à quai ou encore l'accueil des croisières. Aujourd'hui, Ports de Paris choisit tout sans concertation, tire les bénéfices économiques et rejette les externalités négatives que subissent et financent les contribuables parisiens.

Le sujet de la croisière est emblématique. Ports de Paris tire un revenu important des grands bateaux de croisière qui arrivent à Paris, tandis que nous en subissons les nuisances, c'est-à-dire le diesel et les déchets, sans même avoir accès à la taxe de séjour. Cette situation n'est pas acceptable et ne peut pas durer.

De la même manière, Ports de Paris contracte avec des entreprises - cela a été dit notamment par Mme de CLERMONT-TONNERRE - qui créent de fortes nuisances pour l'environnement et les riverains. L'usine "Lafarge" au Port de Javel en est un très bon exemple : la convention est négociée directement entre le Port et "Lafarge", et la Ville peut seulement jouer un rôle d'arbitre entre le porteur et les riverains, sans avoir les moyens de stopper le projet.

Ports de Paris considère que sa mission porte essentiellement sur le transport fluvial et que tout le reste est secondaire, alors que nous reconsidérons la reconquête des berges, la promenade et la protection de l'îlot de fraîcheur comme tout aussi prioritaires. La Seine n'est pas seulement un lieu de passage mais aussi un lieu de vie et

la gouvernance de la Seine doit refléter cela. C'est à la Ville de décider qui s'installe sur les quais, sur le fleuve et comment. La reconquête de la Seine ne fait que commencer.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président.- Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 99 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 273 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 273).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au traitement des déclarations préalables de travaux.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous poursuivons l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 100 est relatif au traitement des déclarations préalables de travaux.

La parole est au maire du 13e arrondissement, M. COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci.

Simplement, par ce vœu, je pose une question de déconcentration vers les mairies d'arrondissement. Ce vœu a pour objectif d'ouvrir le débat. Pour l'instant, les mairies d'arrondissement sont simplement saisies pour les permis de construire et pas pour les déclarations préalables.

Pour être très franc, je pense que nous n'avons pas suffisamment de personnels dans les mairies d'arrondissement pour traiter tous ces dossiers, parce qu'ils sont très nombreux, mais sur les dossiers les plus prégnants, les plus impactants, ceux qui peuvent poser des soucis de paysage, je pense qu'il serait de bonne politique à un moment donné que l'information soit partagée entre la Direction de l'Urbanisme et les mairies d'arrondissement. En tout cas, il serait nécessaire qu'il y ait parfois un regard politique sur un certain nombre de dossiers.

Ce vœu posait simplement la question pour que l'on trouve les voies et les moyens de voir comment être informés et associés sur les dossiers sensibles et pour que notre avis puisse être demandé.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Jérôme, je vais vous proposer un avis favorable mais avec un amendement.

Tout d'abord, quelques précisions dans le domaine des autorisations d'urbanisme. Pour avoir conscience de l'importance du nombre de ces autorisations, la loi relative à la liberté de création à l'architecture et au patrimoine, chère à Patrick BLOCHE, a en effet contribué à fortement les augmenter : 7.800 déclarations préalables en 2015 à comparer avec 11.000 en 2019 ; cela va du simple changement de fenêtre à une construction neuve inférieure à 20 mètres carrés, en passant par la pose d'un mobilier sur l'espace public. Pour vous donner un ordre de comparaison concernant les permis, on dénombre 1.900 dossiers déposés par an, ce qui n'est pas rien, pour des permis de construire, de démolir ou d'aménager.

Je vous rappelle que les mairies d'arrondissement reçoivent actuellement pour avis la totalité des permis, ce qui représente par exemple plus d'une centaine de dossiers pour le 13e arrondissement. Elles reçoivent aussi un tableau hebdomadaire qui recense les demandes et décisions en matière de déclarations préalables. C'est 500 dossiers environ par an pour le 13e arrondissement afin de pouvoir les afficher en mairie.

Votre demande d'avis des maires d'arrondissement sur les déclarations préalables semble intéressante, mais elle nécessite une énorme réorganisation pour traiter ces dossiers sans les ralentir et sans rajouter une couche de bureaucratie à une procédure qui en comporte déjà beaucoup. Je vous propose donc de profiter de la modification

de la Charte des arrondissements qui établit le travail collaboratif entre les mairies et les services de la Ville, afin d'étudier votre demande dans un cadre général.

Je vous propose donc de modifier votre vœu dans ce sens et j'émettrai un avis favorable.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Monsieur COUMET, sur la modification ?

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je l'accepte bien évidemment, puisque mon état d'esprit est de poser la question et le problème. Je considère que c'est pris en compte et donc je l'accepte.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 520).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet immobilier attenant au dépôt de bus Belliard.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 101.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci.

Notre vœu concerne le projet immobilier porté par la R.A.T.P. sur le dépôt Belliard dans le 18e arrondissement, visant à construire un ensemble bâti d'environ 25.000 mètres carrés de surface de plancher, réparti entre 450 logements, des bureaux, des commerces et des équipements sportifs. La concertation est insuffisante, elle est menée en urgence et elle a été lancée par la R.A.T.P. et son promoteur.

Or, la densité du 18e arrondissement, qui est le troisième plus dense de Paris, nous semble pas du tout en concordance avec ce projet. D'autant que ce quartier Amiraux-Simplon est très déficitaire en espaces verts, malgré le square Henri-Sauvage, le jardin au 122, rue des Poissonniers et le corridor végétal de la petite ceinture le long de la rue Belliard.

Nous pensons qu'il faut avoir une vision d'ensemble sur l'évolution d'une parcelle encadrée par les rues Belliard, Championnet et Poissonniers qui représentent un front urbain conséquent pour le nord du quartier.

Nous voudrions que soit pris en compte davantage dans le projet l'opportunité de prolonger la rue de Clignancourt et son raccordement potentiel à la rue Belliard. Or, la R.A.T.P. et son promoteur n'envisagent pas le raccordement à la rue Belliard dans un moyen terme, faute d'envisager la mutabilité de la partie ouest du dépôt.

Nous voudrions vraiment que ce projet soit l'opportunité de faire un aménagement global sur la parcelle. Aussi, nous proposons que la Ville de Paris émette des réserves quant au projet en l'état, demande à la Région Ile-de-France et à "IDF Mobilités" de contribuer financièrement au projet, afin de rééquilibrer le projet immobilier et d'en limiter l'impact sur la densité du quartier.

Enfin, nous proposons que la Ville de Paris demande à la R.A.T.P. de revoir la densité du projet à la baisse, son ouverture sur le quartier, sa végétalisation à la hausse et qu'elle lance en parallèle une étude globale sur l'avenir de la parcelle, au regard de l'évolution des activités de la régie, intégrant l'ouverture sur la rue Belliard depuis la rue de Clignancourt.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup. Je vais émettre un avis favorable à ce vœu.

Je vous rappelle que, lorsque nous parlons de la rue Belliard, nous parlons d'Augustin-Daniel Belliard, général de cavalerie, et non pas de David qui n'est que lieutenant de cavalerie !

Cette opération est une première étape vers la transformation de l'ensemble du site industriel Belliard-Championnet. Une étude de faisabilité a été menée par la R.A.T.P. en 2018 pour connaître la potentialité de ce site industriel et respecter les contraintes du P.L.U., notamment en ce qui concerne les traversées de la rue Belliard vers la rue Championnet.

Lors des discussions que nous avons eues avec la R.A.T.P., nous avons veillé à ce que le projet sélectionné corresponde au mieux aux futures mutations de l'ensemble du site, avec quelques principes qui sont de ne pas créer une construction sur dalle et de prévoir les futures interfaces du projet avec le futur quartier.

Nous avons demandé que les bâtiments trouvent des accroches au sol avec des pieds d'immeubles actifs et que le projet puisse bénéficier aux habitants du quartier en travaillant sur la programmation, les commerces de proximité, les activités sportives qui rayonneront sur le quartier.

Nous avons demandé à intégrer de la pleine terre alors que le P.L.U. ne les y oblige pas. Vous savez que nous sommes sur une installation classée protection de l'environnement I.C.P.E. avec un statut qui permet d'éviter la pleine terre.

Nous avons demandé à avoir des exigences architecturales pour répondre aux enjeux climatiques avec des bâtiments vertueux lors de la construction et de la vie des bâtiments. Le projet porté par l'agence Marc Mimram répondait à ces exigences, notamment de végétalisation et de bâtiment bas carbone.

Puis vous l'avez bien sûr souligné, mais nous l'avons fait aussi à maintes reprises auprès de la R.A.T.P., c'est avoir un programme moins dense. Nous avons sélectionné le projet qui avait le moins de mètres carrés bâtis. Des améliorations sont certes à apporter, les discussions avec l'équipe projet sont encore possibles, notamment sur l'ouverture au public du jardin en cœur d'îlot et la programmation des pieds d'immeuble. Nous allons aussi demander, comme le demande le vœu, de diminuer les mètres carrés prévus.

Nous travaillons actuellement avec la R.A.T.P. sur une étude globale de transformation du site Championnet, mais aussi de La Boulangerie et de la porte des Poissonniers que nous devons programmer pour la lancer dans l'année 2020.

Ne pas faire ce programme, je pense, empêcherait la mutation globale du site. Nous resterions avec un parking à ciel ouvert car la R.A.T.P. engagerait dans ce cas la transformation en centre de bus électriques, en bloquant tout autre projet. Nous devons donc négocier avec elle.

Ce projet est la première étape d'une ouverture de ce nouveau quartier et c'est pour ces raisons que j'émets un avis favorable à ce vœu, mais je pense que nous devons accompagner ce projet et non pas essayer de l'empêcher.

Merci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 521).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet de Cité internationale du climat.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 102 relatif au projet de la Cité internationale du climat.

Madame MOREL, vous avez la parole.

Mme Joëlle MOREL. - Le projet de Cité internationale du climat sur le site de la porte de Montreuil a regroupé un grand nombre de partenaires. Il était novateur, en particulier au niveau de la performance énergétique. Il était ambitieux également en matière de végétalisation. Sa programmation mixte et ouverte proposait de nombreuses activités liées au développement de l'économie sociale et solidaire.

Malheureusement, ce projet n'a pas été retenu par le jury de Reinventing Cities. Aussi les élus du groupe Ecologiste émettent le vœu que la Ville étudie, avec les porteurs du projet "Cité internationale du climat", les conditions d'implantation de ce projet et leur propose dès 2020 un site alternatif permettant de mettre en œuvre ce projet à Paris dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à M. MISSIKA pour vous répondre sur la Cité internationale du climat.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup. Je remercie les élus du groupe Ecologiste pour ce vœu pour lequel j'émettrai un avis favorable.

Effectivement, le projet de la Cité internationale du climat n'a pas été retenu par le jury de Reinventing Cities sur le site de la porte de Montreuil. Ce n'est d'ailleurs pas du tout pour des raisons de programmation mais plus pour des raisons de performances énergétiques et climatiques du projet.

En même temps, je pense que les appels à projets comme "Réinventer" permettent de faire émerger ce type de projet et de pouvoir les installer ailleurs quand c'est possible. Cela a déjà été le cas pour un des projets de "Réinventer Paris 1" avec l'immeuble Nudje qui verra le jour dans le 13e arrondissement, et c'est bien sûr le cas pour la Maison des médias libres. Je souhaite que ce soit également le cas pour ce projet.

La Ville de Paris soutient ce projet. La Maire de Paris, présidente du C40, est bien évidemment pleinement engagée pour que Paris soit leader en matière d'écologie, de développement durable et d'adaptation au changement climatique. La Ville de Paris va donc rechercher un site adéquat.

Nous avons d'ailleurs déjà commencé, indépendamment de ce vœu, à travailler avec les porteurs de la Cité internationale du climat pour essayer de trouver un site, notamment dans les quartiers Nord de Paris. Les premières pistes qui s'ouvrent sont très enrichissantes et très intéressantes.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement de ces recherches et c'est donc un avis favorable pour ce vœu.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 522).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux opérations d'aménagement d'espaces en reconversion dans le 12e.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 103 et n° 103 bis relatifs aux opérations d'aménagement d'espaces en reconversion dans le 12e arrondissement.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Jamais deux sans trois mais il faudrait que M. MISSIKA écoute, parce que l'avis n'est pas encore complètement positif et j'espère que nous allons avoir un avis totalement positif sur ce vœu, puisqu'il me semble qu'on n'a pas encore abouti par rapport à toutes nos propositions. Je vais argumenter pour faire changer d'avis M. MISSIKA parce que cela marche parfois.

Ce vœu concerne l'ensemble des projets du 12e arrondissement ou plutôt certains ; ce ne sont pas tous les projets mais beaucoup de projets de l'arrondissement. Il demande des choses pas trop compliquées puisqu'il s'agit de la mise en application d'un vœu qui a été voté par ce Conseil d'arrondissement et je vais relire cet amendement : "Que l'amendement porté par le groupe Ecologiste et voté lors du Conseil de Paris de juillet 2019 et demandant que tous les projets urbains votés durant cette mandature et tous les projets à venir feront l'objet d'une étude permettant un diagnostic de leur impact sur l'effet d'îlot de chaleur urbain avant le démarrage des travaux." Cela a été voté par notre Assemblée.

Je ferai aussi remarquer, sur la délibération dont je parlais tout à l'heure sur la Z.A.C. "Python-Duvernois", que parmi les recommandations issues de la commission d'enquête publique, il a été évoqué la question de la réversibilité par rapport à tout ce qui concerne le périphérique justement sur l'impact des changements urbains à venir et notamment sur la transformation du périphérique.

Il serait bien que ce soit appliqué sur les opérations dans le 12e arrondissement.

Après nous demandons bien sûr la généralisation des évaluations d'impact en santé programmées sur ces secteurs, comme cela a été fait sur d'autres secteurs de Paris. Nous demandons également que les espaces de pleine terre de parcelles soient sanctuarisés, mais c'est une demande assez classique. Nous demandons que la concertation soit faite avec les riverains. Enfin, dans l'attente des élections municipales, nous demandons un moratoire d'au moins trois mois.

Normalement, cela ne devrait pas poser de problème. Ce n'est qu'un vœu et je pense avoir un avis favorable de M. MISSIKA sur la totalité de la demande.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à M. MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vais plutôt vous demander de retirer votre vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif. Ne serait-ce que parce que vous demandez cela pour le 12e arrondissement et on se demande pourquoi vous ne le demandez pas pour l'ensemble des arrondissements. Je vous propose donc d'étendre ce vœu à l'ensemble des arrondissements parisiens. Ensuite j'accède à toutes vos demandes, sauf une, parce que cette histoire de moratoire n'a pas de sens.

Vous demandez un certain nombre d'études et d'analyses qui effectivement doivent nous informer sur les impacts au sens large et nous sommes tout à fait d'accord. Je note en particulier que les E.I.S., les études d'impact sur la santé, s'attachent en particulier à évaluer les niveaux de pollution des sols, de pollution atmosphérique et de pollution sonore. Il est donc nécessaire de prendre en compte le rôle des îlots de fraîcheur dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'équilibre entre les nouvelles constructions et les espaces libres et de pleine terre, d'évaluer le plus en amont possible les effets potentiels d'un projet urbain sur la santé de la population et d'impliquer les riverains dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre de tout projet urbain impactant leur quartier.

Nous reprenons toutes vos propositions dans un vœu de l'Exécutif qui demande simplement de les appliquer à l'ensemble des opérations d'aménagement du territoire parisien, et non à celles concernant seulement le 12e arrondissement.

Je suis donc convaincu, dans la mesure où nous étendons encore vos propositions, que vous allez retirer votre vœu et que vous allez voter ce vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

La parole est à Mme BARATTI-ELBAZ, la maire du 12e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je félicite M. MISSIKA pour ce vœu de l'Exécutif et son progressisme que j'opposerai au conservatisme de nos élus du groupe Ecologiste de Paris qui prônent toujours un moratoire.

Effectivement je suis tout à fait favorable que nous fassions une analyse très précise, sur ces projets du 12e arrondissement, des îlots de chaleur et des espaces de pleine terre existants. Dans tous les projets que vous évoquez, nous avons à ces endroits zéro mètre carré de pleine terre et de véritables îlots de chaleur. Tous les projets que nous portons sur ces adresses vont nous permettre d'augmenter les espaces verts, les vrais, avec de la vraie pleine terre et des arbres, et de diminuer ces effets de chaleur notamment liés aux infrastructures ferroviaires.

C'est le cas du projet des Messageries. C'est aussi le cas de la Z.A.C. "Bercy-Charenton", que l'on peut bien évidemment interroger et sur lequel on peut accorder un moratoire, en tout cas un peu de délai.

En revanche, sur le garage Picpus, je me permets seulement de noter que c'est un projet 100 % privé et, à ce titre, ne pas répondre au permis de construire, c'est donner un avis favorable au permis et le promoteur privé n'a aucune raison de faire un moratoire, lui.

Je suis donc favorable pour que cette analyse un peu objective des projets urbains se fasse. Par conséquent, je comprends et je donne bien sûr un avis favorable au vœu présenté par M. MISSIKA au nom de l'Exécutif.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame BARATTI-ELBAZ.

Monsieur GLEIZES, le vœu n° 103 est-il retiré ?

M. Jérôme GLEIZES. - Comme on nous traite de conservateurs, nous allons donc maintenir notre vœu et nous verrons si c'est vraiment du conservatisme. Je pense qu'il faut tout de même faire attention aux mots que l'on utilise à ce moment du débat.

Merci de votre attention et nous maintenons notre vœu. Nous votons aussi le vœu de l'Exécutif parce qu'il répond partiellement à nos demandes.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Mme Valérie MONTANDON, pour une explication de vote.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez que nous nous sommes mobilisés contre les trois projets qui sont évoqués dans ce vœu.

Je voudrais seulement prendre l'exemple de Netter-Debergue pour rappeler que la première délibération a eu lieu en mai 2017 et notre groupe était le seul à l'époque à avoir voté contre cette délibération, en dénonçant justement le manque de concertation et aussi le fait que le gabarit du bâtiment était trop dense et mal intégré. A cette époque, les élus du groupe Ecologiste ont validé toutes les étapes de cette délibération et ne se sont réveillés que lorsqu'il y a eu la coupe des arbres, mais c'était trop tard !

C'était un peu pareil sur les autres projets. Nous avons eu l'occasion publiquement de nous affirmer contre le projet du garage Nation, mais aussi lors de l'enquête publique sur le projet des Messageries gare de Lyon, où j'ai d'ailleurs noté mon désaccord sur tous les points que vous expliquez dans votre vœu et je n'ai pas souvenance à l'enquête publique que les socialistes ou les Verts ont justement fait des réserves sur cela.

Vous vous réveillez une fois que les projets sont votés, une fois que c'est trop tard, une fois que les arbres sont abattus, mais c'était bien avant qu'il fallait le faire et peut-être agir, parce que je rappelle que le groupe Ecologiste de Paris fait quand même partie de la majorité.

En ce qui concerne le vœu de l'Exécutif, venant de vous aujourd'hui, je trouve qu'il est juste indécent.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 523).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'abandon de la gare du Triangle de Gonesse.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous poursuivons les examens des vœux, avec les vœux référencés n°s 104 et 104 bis, relatifs à l'abandon de la gare du Triangle de Gonesse.

La parole est à M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Après presque dix ans de lutte des associations écologistes et des riverains, le projet d'"EuropaCity" a été abandonné sur ordre du Gouvernement au mois de novembre.

Ce n'est pas grâce à la Maire de Paris qui, malheureusement, malgré les nombreux vœux des écologistes, s'était toujours opposée à ce que notre Ville prenne position contre ce projet d'artificialisation de 670 hectares de terres agricoles à 10 kilomètres du centre de Paris, au prétexte que cela ne concernait pas les Parisiens directement. Comme si artificialiser la dernière zone humide à proximité de notre ville n'avait pas de conséquences sur le climat, le réchauffement climatique et la capacité des Parisiennes et des Parisiens à produire leur alimentation à proximité de leur lieu de vie.

J'espère que ce manque, cette absence de prise de position ne va pas se reproduire concernant la gare en plein champ qu'on nous propose, parce que même si le tribunal a prévu un moratoire d'un an, ce projet de gare en plein champ, qui ne dessert aujourd'hui que des friches, n'a pas encore été abandonné.

C'est bien parce que cette gare en plein champ doit entraîner des investissements énormes pour créer la ligne 17, dont nous n'avons pas besoin alors que rénover les RER, les tramways qui desservent la partie Nord-Est indispensables pour les déplacements du quotidien, que l'on souhaite que cette gare ne se fasse pas et que notre Assemblée prenne position contre cette nouvelle artificialisation des sols et pour des investissements dans les transports du quotidien et non pas cette absurde ligne 17 qui ne sert à rien.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur BOUTAULT, j'observe que votre talent pour réécrire l'histoire rivalise avec celui de Mme SIMONNET. La Maire de Paris a toujours très clairement pris position contre ce projet…

Elle a toujours clairement pris position contre ce projet "EuropaCity". Simplement, vous oubliez de préciser que vos vœux ne demandaient pas de prendre position mais demandaient des interventions qui empiétaient sur les responsabilités en termes de compétences d'autres collectivités territoriales. Je pense que l'on ne peut pas d'un côté protester contre le fait que des collectivités territoriales non parisiennes se mêlent de notre décision de piétonniser les voies sur berges, et de l'autre côté se conduire exactement comme elles.

J'ai toujours dit dans cette enceinte, et vous le savez bien, que nous étions opposés au projet "EuropaCity". Je l'ai dit à plusieurs reprises lors des réponses à vos vœux. Le désaccord entre nous était un désaccord de procédure et non un désaccord sur le fond. Cette réécriture de l'histoire est donc particulièrement désagréable et malvenue.

Maintenant ma réponse sur ce sujet de la station de Gonesse du Grand Paris Express sera assez similaire à celle que j'ai eu l'occasion de vous faire sur vos vœux.

D'abord je voudrais rappeler que les lignes du Grand Paris Express sont très attendues par toutes les communes et il a été promis de construire une station. C'est particulièrement le cas de la commune de Gonesse qui attend une station du Grand Paris Express.

Bien évidemment, l'abandon du projet "EuropaCity" change la donne et certains se demandent si cette station de la ligne 17 reste pertinente à cet endroit. D'autres questions se posent comme l'intégration environnementale du viaduc, qui devait partir de la station Triangle de Gonesse pour rejoindre le Parc des expositions puis l'aéroport Charles de Gaulle. La suspension des travaux pendant un an par le Tribunal administratif de Montreuil donne l'opportunité à la société du Grand Paris d'approfondir les études pour répondre à ces questions.

Cette décision cependant ne condamne pas et ne doit pas condamner la ligne 17, dont les travaux se poursuivent pour relier Saint-Denis-Pleyel à la nouvelle station Le Bourget aéroport. Dans ces conditions, plutôt que de se positionner contre la station du Triangle de Gonesse, il me paraît juste d'attendre les études complémentaires et de demander au maître d'ouvrage et à l'administration de compléter des études préalables pour obtenir des garanties sur l'intégration du viaduc du métro et sur la préservation des terres agricoles du Triangle de Gonesse.

C'est pour cette raison que je vais émettre un avis défavorable à votre vœu et que je vous propose ce vœu de l'Exécutif en remplacement de votre vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Monsieur BOUTAULT, le vœu n° 104 est-il retiré ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Non. Il est maintenu bien entendu même si, pour montrer que nous sommes ouverts au dialogue, nous voterons aussi le vœu de l'Exécutif.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci. Parfait.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour une explication de vote.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Président.

Nous voterons le vœu bis de l'Exécutif et nous nous abstiendrons sur le vœu des Verts.

Nous n'avons pas de problème avec l'abandon de la gare du Triangle des Gonesse, telle qu'elle est prévue aujourd'hui.

Par contre, nous sommes opposés à l'abandon de la ligne 17, comme le stipule un considérant du vœu. D'ailleurs, avec d'autres forces, nous avions proposé un autre tracé de la ligne 17 et ce n'est pas juste de dire que la ligne 17 ne desservirait que des centres d'activité. C'est quelque part méconnaître le territoire et ses potentialités de développement.

Je répondrai à ceux qui s'opposent toujours au CDG Express, s'ils sont cohérents, que la ligne 17 doit aussi desservir l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - M. CONTASSOT, pour une explication de vote.

M. Yves CONTASSOT. - En ce qui nous concerne, nous voterons les deux vœux, car comme vient de le dire Didier LE RESTE, le tracé n'est pas le bon. Maintenir le projet, tel qu'il est, y compris avec le viaduc ou en tout cas préserver la capacité de faire, c'est maintenir le tracé actuel qui n'est pas du tout optimal, y compris pour les populations des territoires concernés.

Nous voterons donc les deux vœux.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur Yves CONTASSOT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 524).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet Hébert.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous poursuivons l'examen des vœux avec le vœu référencé n° 105 relatif au projet Hébert.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Ce vœu concerne le projet immobilier Hébert dans le 18e arrondissement qui prévoit, sur une surface de pleine terre de 5,2 hectares, la construction de 49.000 mètres carrés de logements, de 40.000 mètres carrés de bureaux, avec seulement un square de 4.000 mètres carrés et un jardin longeant la voie ferrée de 3.000 mètres carrés.

Ainsi les espaces verts ne concernent que 7 % de l'emprise, ce qui demeure insuffisant au regard de l'objectif de 30 % fixé dans le Schéma régional de cohérence écologique. Or, ce projet s'inscrit dans un quartier qui est déjà déficitaire en espaces verts, dans un arrondissement où la moyenne est de 0,9 mètre carré d'espaces verts par habitant et où la densité de population est de 33.000 habitants au kilomètre carré.

L'enquête publique, qui a pris fin le 25 octobre dernier, a révélé la très grande et légitime inquiétude des habitants concernant la forte densité du projet et le manque d'espaces verts. Le réchauffement climatique en cours a un impact négatif sur la qualité de vie des habitants, en particulier dans le 18e arrondissement et dans le quartier Hébert où l'on compte une très grande densité et une forte minéralisation et peu d'îlots de fraîcheur.

Il est nécessaire de construire des logements sociaux évidemment, afin de maintenir le prix des loyers accessibles et d'encourager la mixité sociale, comme cela a été fait notamment à Chapelle International, mais cette construction de logements doit être conçue pour tenir compte de la crise climatique et de la densité de l'arrondissement.

Il nous semble donc nécessaire de réaliser un aménagement urbain qui permette de faire le lien entre le quartier Marx-Dormoy et les secteurs de Rosa-Parks-Macdonald, un aménagement plus équilibré pour donner beaucoup plus d'importance aux espaces verts et moins au bâti. C'est la raison pour laquelle nous demandons que le projet Hébert soit revu, afin de répondre à un objectif de 15 mètres carrés d'espaces verts par habitant et de limiter le développement en hauteur des bâtiments prévus dans le programme à six étages.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je dois dire que nous avons déjà débattu, il n'y a pas si longtemps, sur le projet d'aménagement du secteur Hébert. Le Conseil de Paris a voté en juin dernier - ce qui n'est pas vieux - l'étude d'impact et nous nous sommes donc déjà positionnés sur cette opération urbaine qui est portée par la S.N.C.F.

Ma réponse ne sera pas longue. C'est tout de même problématique que l'on remette en cause à chaque Conseil de Paris des votes qui ont à peine six mois. Certes, nous rentrons dans une période électorale et chacun se positionne, mais je pense qu'un Exécutif se doit d'être cohérent tout au long de la mandature.

Je voudrais vous rappeler que la garante de la concertation de P.N.E.E., Paris Nord-Est élargi, a salué le déroulement et l'organisation de la concertation concernant cette opération urbaine. Je la cite brièvement : "Une concertation suivie par des participants nombreux et mobilisés dans un climat de confiance réciproque. Les participants estiment avoir été écoutés, ce qui a été confirmé par les engagements pris lors de la réunion de restitution en début 2018."

Je vous fais part également d'une évolution dans la programmation de logements qui fait suite à l'avis de la commission d'enquête qui vient de se clôturer. La S.N.C.F. va répondre à la baisse demandée par les associations de la P.N.E.E. notamment avec une baisse de la part du logement social locatif de 10 % en créant 10 % d'O.F.S. dans la programmation de logements.

C'est pour ces raisons que je vais émettre un avis défavorable à votre vœu.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Pour une explication de vote, la parole est au Maire du 18e arrondissement, M. LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est pour dire à mon tour que je ne voterai bien sûr pas ce vœu. Je voudrais simplement rappeler que cet endroit aujourd'hui est 100 % un îlot de chaleur. Nous sommes sur une zone 100 % bitumée, sur laquelle est prévue une opération équilibrée qui va permettre du logement, mais aussi de l'activité économique, ce qui est important pour la vie du quartier en général, notamment pour sa vie en journée.

Je rappelle que ce projet est par ailleurs moins dense que Chapelle International que les élus écologistes ont voté avec beaucoup d'engagement et ils avaient absolument raison de le faire.

En dernier élément, je voudrais juste rappeler que l'on est à moins de 100 mètres du futur parc de Chapelle-Charbon, avec 3 hectares d'espaces verts qui ouvriront au début de l'année et 6 hectares et demi ensuite. Il faut aussi réfléchir ces quartiers dans leur globalité et considérer que lutter contre les îlots de chaleur, c'est aussi débitumer, et au fond c'est un peu ce que fait ce projet.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEJOINDRE.

Madame MÉES, le vœu est-il retiré ?

Mme Sandrine MÉES. - Il est maintenu et cela ne date pas d'hier que nous militons dans le sens de l'adaptation de la ville au réchauffement climatique.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - La parole est à Mme PREMEL, pour une explication de vote.

Mme Danièle PREMEL. - C'est rapidement pour dire que ce quartier a besoin de ce changement, qu'il a été consulté plusieurs fois et il y a eu des ateliers. Nous voterons donc contre ce vœu, puisque nous estimons que c'est aussi, parce que les habitants se sont exprimés dans ces ateliers et qu'ils ont approuvé ce projet, que nous les soutenons.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au centre de données informatiques 65, rue Léon-Frot (11e).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 106 relatif au centre de données informatiques de la rue Léon-Frot.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne la réorganisation par le groupe japonais KDDI d'un centre de données informatiques, nommé plus communément data center pour le grand public, au 65, rue Léon-Frot. Ce data center est source d'interrogations : quel niveau sonore pour la ventilation la nuit ? Quelle augmentation de la chaleur dans l'îlot ? Y a-t-il vraiment 160.000 litres de fuel stockés dans un des quartiers les plus denses de Paris ?

Ces questions sont légitimes. Lors de la réunion organisée en mairie du 11e arrondissement en avril, le groupe japonais KDDI a présenté les plantations sur le toit du bâtiment et a indiqué que les autres points avaient été vus avec le maire du 11e. J'ai adressé une question écrite au maire en juin dernier sur ces réunions avec le groupe KDDI et je n'ai pas obtenu d'informations fiables et d'engagements concrets.

J'ai présenté un vœu au Conseil d'arrondissement qui a permis de programmer une réunion entre quelques riverains et le groupe japonais KDDI. Cette réunion programmée la semaine dernière a malheureusement été annulée.

Les travaux, qui ont commencé en septembre dernier avec l'installation des grues, la circulation incessante des camions, la création d'une fosse pour stocker les 160.000 litres de fuel, sont aujourd'hui source d'angoisses. Les équipes de gardiennage et de vigiles autour du quartier confirment que nous avons affaire à un chantier à risques.

Il y a des questions légitimes. Il y a eu des réunions entre le maire du 11e, les services de la Ville et la société KDDI pour accorder le permis de construire. Est-ce que le maire a obtenu des réponses et des engagements sur les nuisances et les risques pouvant apparaître ? Le silence n'est pas une réponse.

Par ce vœu, le groupe Ecologiste demande qu'une réunion publique d'information et d'échange avec l'ensemble des partenaires puisse être organisée avant la fin de l'année, afin que les riverains puissent obtenir toute la transparence et toutes les garanties sur les nuisances et les risques créés par ce chantier hors normes et qui dépasse par son importance le périmètre du 11e.

Je vous remercie.

(M. Jean-François MARTINS, adjoint, remplace M. Jean-Bernard BROS au fauteuil de la présidence).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame MOREL, je trouve que ce genre de sujet devrait pouvoir être traité à l'échelon de l'arrondissement et ne pas remonter au Conseil de Paris. On ne peut pas d'un côté réclamer davantage de décentralisation, et de l'autre ne pas faire confiance au Conseil d'arrondissement pour traiter ce genre de sujet.

Je voudrais vous rappeler également que si la réunion, qui avait été programmée le 5 décembre dernier, a été finalement déprogrammée, c'est à cause de la grève et cela me paraît tout de même une raison nécessaire et suffisante. Une nouvelle date est en cours de montage.

Ce sujet est déjà pris en main par la mairie du 11e. Toutes les questions pourront être posées à l'occasion de cette nouvelle réunion, que ce soit sur le projet en lui-même, sur le chantier ou sur la récupération de la chaleur du data center.

Je vous propose donc de modifier votre vœu suivant les mêmes modalités qui ont été acceptées durant le Conseil d'arrondissement, en retirant les allusions à la réunion du 5 décembre qui n'a pas pu se dérouler, en retirant "publique" à la proposition de réunion publique puisque ce n'est pas la demande qui a été faite à l'échelon local.

Avec ces modifications, je vous propose un avis favorable et si vous les refusez, il sera défavorable.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Est-ce que les amendements sont acceptés, Madame MOREL ?

Mme Joëlle MOREL. - Je maintiens le vœu. Le groupe Ecologiste demande une réunion publique.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Très bien. Le vœu n'est pas amendé. Je le soumets dans sa version initiale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au devenir du site "Village Reille".

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au projet immobilier Reille.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains et Indépendants relatif à la préservation de l'îlot Reille (14e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n°s 107, 108, 109 et 109 bis relatifs au devenir du site "Village Reille".

La parole est à Mme MOREL, pour deux minutes.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette parcelle de 4.500 mètres carrés d'espaces verts protégés mérite une réelle concertation avec les riverains et les habitants du 14e arrondissement avant la construction de logements par l'opérateur In'Li. Un opérateur qui a pour objectif de densifier la parcelle avec la construction de 180 logements. La maire du 14e arrondissement a donné un avis négatif au permis de démolir des bâtiments historiques sur le site exceptionnel.

Tout d'abord le groupe Ecologiste s'interroge si le droit de préemption par la Ville a été envisagé sur ce site.

Nous demandons la conservation et la réhabilitation des bâtiments existants pour maintenir la surface de plancher actuel.

Nous demandons l'arrêt du projet immobilier actuel, afin qu'une véritable concertation puisse ouvrir la réflexion sur le devenir de ce site patrimonial et culturel.

Nous voulons également qu'une réflexion sur le devenir des espaces verts soit engagée pour que les habitants puissent s'approprier, sous forme de création de jardins partagés, les nouveaux espaces de nature. Ces activités sont très attendues dans ce quartier déjà très dense.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

J'avais une prise de parole du groupe "100% Paris" mais M. BOURNAZEL n'est pas là.

Madame GALLOIS, allez-y.

Mme Edith GALLOIS. - Il s'agit de défendre un vœu et pas d'une prise de parole.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - C'est le vœu n° 108, tout à fait, Madame GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Nous sommes d'accord avec ce qui vient d'être dit par le groupe Ecologiste. Et nos vœux devraient faire l'unanimité parce qu'il s'agit de préserver un site remarquable de 10.000 mètres carrés, qui est protégé par le P.L.U., où sont plantés des arbres centenaires et où est dressée une charmante petite chapelle de style néogothique.

Ce sont des lieux de respiration et de calme. Ces lieux qui font que Paris est Paris, avec tout son charme. Ces lieux que tout le monde veut préserver quand on habite à côté. Et même quand on n'habite pas à côté parce que ce sont des endroits qui doivent rester tels qu'ils sont et qui ne doivent pas être construits, sous peine de tomber dans une fièvre hyper densificatrice et bétonnisatrice.

Nous vous demandons par ce vœu de vous opposer au permis de construire de ce projet de promotion immobilière et de refuser que tout permis de construire se traduise par une densification de cet espace remarquable.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

La parole est à M. AZIÈRE, pour la présentation du vœu n° 109.

M. Éric AZIÈRE. - Pour rejoindre ce qui a déjà été dit, il faut savoir que ce terrain appartenait à la congrégation des sœurs Franciscaines missionnaires de Marie qui déménagent et qui ont vendu ce terrain. Il est d'ailleurs étonnant que la Ville, qui a quelquefois des prédispositions à préempter, ne se soit pas penchée sur cette affaire.

Ce terrain a une histoire, une vocation sociale importante puisque ce site a accueilli un hôpital de la Croix-Rouge, un foyer pour femmes et une bibliothèque. Il a aussi une vocation en termes de respiration ou d'espace vert, puisqu'il se trouve grevé depuis 1970 par une servitude d'espace vert protégé.

En effet, il y a un projet immobilier de 150 logements sur ce terrain. Je vous rappelle aussi que cet îlot est un élément constitutif de la trame verte qui prolonge le parc Montsouris jusqu'au Quartier latin. Pourtant le projet d'aménagement prévoit la disparition d'une rangée d'arbres et la conservation de moins de 4.000 mètres carrés de superficie d'espaces verts protégés.

La construction de nouveaux immeubles sur cette parcelle, plutôt que la réhabilitation des bâtiments existants, me semble contrevenir à la nécessité de préserver des espaces de respiration au sein d'une ville et d'un arrondissement déjà très dense. Deuxièmement, il y a un manque d'informations flagrant des riverains sur un projet qui les inquiète parce qu'il menace l'un des principaux espaces verts du quartier.

La question est donc de savoir pourquoi la Mairie de Paris n'a pas agi plus tôt, quelle est sa capacité de réexaminer le devenir de ce site remarquable, avec pour moi un souci prioritaire qui est de maintenir le patrimoine végétal, écologique, social et architectural de ce site.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

J'ai une demande de prise de parole de la maire du 14e arrondissement, Mme PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, cher collègue.

Mes collègues comme Éric AZIÈRE n'ont toujours pas compris que nous avons une méthode très claire qui est que, à partir du moment où nous avons connaissance d'un projet privé de vente et aussi d'un projet immobilier, nous le partageons avec les habitants du 14e arrondissement, bien en amont de l'introduction d'un permis de construire.

Sur ce projet dit "Village Reille", notre méthode a été la même. A partir du moment où la congrégation nous avait fait part de son souhait de vendre et de céder cette parcelle, nous avons très explicitement dit à la congrégation et au futur propriétaire que, lorsque nous sommes informés de ce projet, nous le partageons avec les habitants.

C'est pour cela que lorsque vous dites qu'il y a un manque d'informations, c'est absolument faux : nous avions organisé une réunion publique, où plus de 150 personnes étaient venues participer. Nous avions demandé à In'Li, qui s'est porté acquéreur de cette parcelle auprès de la congrégation, d'organiser des ateliers d'urbanisme. Nous avons organisé quatre ateliers d'urbanisme à la mairie du 14e arrondissement.

Je peux vous dire que les habitants sont beaucoup plus en avance que vous et ne partagent pas les mêmes avis sur la densité. Les habitants ont pu travailler sur ce qu'était la densité ici, sur ce qu'était la notion d'espace vert protégé. Et justement le Plan local d'urbanisme et les protections qui sont sur cette parcelle nous ont permis d'avancer sur un certain nombre de questions qui sont beaucoup plus partagées que ce que vous voulez bien dire.

Je l'ai toujours dit à la congrégation et au futur propriétaire In'Li, qui est d'ailleurs du logement intermédiaire. Je voulais vous le dire parce que vous êtes toujours en train de dire que l'on ne fait jamais de logement intermédiaire et pour le coup, la congrégation avait porté son choix sur un opérateur du logement intermédiaire.

Les habitants ne sont pas opposés à toute construction, ce n'est pas vrai - c'est ce qui a été dit, c'est ce que je viens d'entendre. C'est pour cela, pour nous aussi, que la priorité par rapport à l'évolution possible ou pas de cette parcelle est la protection, la préservation et le développement de l'espace vert protégé. C'est aussi de demander au futur propriétaire, au propriétaire In'Li, que cet espace vert garde un aspect public avec une accessibilité au public.

C'est pour cela que, dès le mois d'octobre, j'ai rendu un avis défavorable d'abord sur le permis de démolir. C'était une des meilleures garanties pour préserver l'avenir de ce site. Puis la semaine dernière, lorsque mon avis a été sollicité en tant que maire, j'ai rendu un avis défavorable aussi sur le permis de construire. Tout ceci avait été clairement dit aux habitants, à la congrégation et à In'Li depuis le mois de juillet dernier.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre aux vœux n° 107, n° 108 et n° 109 et pour présenter le vœu n° 109 bis de l'Exécutif, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Mes chers collègues, au-delà des nuances des uns et des autres, nous partageons, je crois, la volonté de préserver l'îlot Reille. C'est pourquoi je vais vous proposer de retirer vos trois vœux et de voter ce vœu de l'Exécutif.

La maire du 14e arrondissement l'a dit, cela fait déjà neuf mois qu'elle a lancé une concertation sur le site et qu'elle a porté les demandes des habitants auprès du porteur du projet In'Li.

Le constat, nous le partageons tous. Le projet, tel qu'il a été déposé, est encore beaucoup trop dense, ce que nous ne cessons de répéter à In'Li. C'est la raison pour laquelle la maire du 14e arrondissement a émis un avis défavorable au permis de construire.

Ce cas de figure, nous le connaissons bien et d'ailleurs je ne sais pas trop comment nous pourrions le traiter dans l'avenir parce qu'il est quand même assez accablant. C'est la vente aux enchères d'un patrimoine par une congrégation, c'est l'achat par un promoteur privé sur la base d'un calcul de densité maximale et ce sont les moyens limités de la Ville pour amender le projet. Nous essayons...

Pardon ?

Je continue. Ce sont donc les moyens limités de la Ville pour amender le projet.

Avec Carine PETIT, nous sommes parfaitement conscients de l'intérêt écologique du site et de sa sensibilité en matière de densité. Nous avons associé les riverains dès le début du processus, en leur présentant les différents projets architecturaux prévus par le bailleur et en les conviant au jury pour choisir la meilleure équipe d'architectes.

Nous avons réussi à imposer à cette étape le choix d'un projet qui était entièrement en structure bois, qui conservait le plus possible les bâtiments existants et qui agrandissait l'espace vert protégé, ce qui n'était pas acquis auprès d'In'Li au départ. Sur la base de ce projet, nous avons demandé et nous demandons toujours une diminution de la densité et une meilleure conservation des espaces verts. Ce à quoi In'Li a répondu pour l'instant par une suppression d'étages.

Aujourd'hui, nous devons porter collectivement cette demande de baisse de densité pour aboutir à un projet qui convienne aux riverains, qui protège plus de pleine terre et permette également un accès au jardin.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je vous invite à conclure, Monsieur MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Demander que rien ne se fasse n'est tout simplement pas réaliste, dans la mesure où les sœurs Franciscaines ont déjà vendu leur bien.

Nous vous proposons de voter ce vœu de l'Exécutif qui porte sur cette demande collective de dédensification, d'ouverture de l'îlot de fraîcheur aux habitants et de maintien des engagements de répartition des logements.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

J'ai une demande d'explication de vote de la présidente du groupe LRI, Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie.

Au nom d'Éric AZIÈRE et moi-même, nous allons maintenir notre vœu.

Mais d'abord un préalable. Le vœu de l'Exécutif est habile. Le nôtre est protecteur.

Quant à l'intervention de la maire du 14e arrondissement, permettez-moi de la trouver rudement "gonflée". Je ne méconnais pas que des réunions se sont tenues dans le 14e arrondissement à ce sujet. A l'inverse, vous ne pouvez pas méconnaître que la concertation n'a pas abouti à ce que vous dites : il n'y a pas d'accord des riverains, ni sur la densification de l'espace ni sur le fait que l'on construise sur cet espace vert.

Il n'y a pas d'accord pour construire sur cet espace vert et d'ailleurs, si cette concertation avait réussi à parvenir à des résultats aussi extraordinaires, on n'aurait pas désormais la constitution d'une association, on n'aurait pas une pétition sur change.org où 2.200 personnes du quartier partagent le même sentiment que nous.

Le vœu de l'Exécutif est une démarche de bonne volonté et vous l'avez très bien dit, Monsieur Jean-Louis MISSIKA, mais ce qui n'est pas acceptable, c'est que l'on construise sur l'espace vert. Non seulement il ne faut pas de densification, non seulement il faut préserver le patrimoine de ce lieu, mais nous ne voulons pas que l'on construise sur l'espace vert. Or, votre vœu laisse ouverte la possibilité que l'on construise sur l'espace vert.

Quant à promettre aux habitants, en contrepartie en quelque sorte d'une construction sur cet espace vert, que l'espace vert restant deviendra une sorte de jardin public, je ne sais pas comment imposer à un propriétaire privé que son jardin soit un jardin public.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Madame CARRÈRE-GÉE, vous aviez une minute et dans ma grande mansuétude, je vous avais laissé prolonger.

Nous passons au vœu n° 107 du groupe Ecologiste.

Est-il maintenu ? Il est maintenu et c'est un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 108 déposé par le groupe "100% Paris" est-il maintenu ? Il est maintenu. Avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 109 déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UDI-MODEM et les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 109 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 525).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un centre culturel franco-berbère.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 110 et n° 110 bis relatifs à la création d'un centre culturel franco-berbère.

La parole est à Mme Leïla DIRI, pour le groupe UDI-MODEM, pour deux minutes.

Mme Leïla DIRI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je souhaite par le biais de ce vœu vous interpeller au sujet du projet de création du centre culturel franco-berbère.

Ce projet est porté depuis 2005 par un tissu riche d'associations et d'acteurs franco-berbères parisiens. C'est un projet qui nous force à remettre aussi en perspective l'histoire qui lie notre ville, Paris, à cette communauté depuis la fin du XIXe siècle, afin qu'elle trouve enfin sa place au sein des institutions de la capitale.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Si nous pouvions écouter Mme DIRI, je vous remercie.

Mme Leïla DIRI. - Il n'est plus question aujourd'hui de démontrer l'importance et la richesse de cette histoire berbère, souvent occultée, méconnue ou confondue. Paris a la chance de partager avec les Franco-berbères une partie importante de son histoire : la construction du métro, la vie des cafés bars kabyles de Belleville, Bastille, Saint-Michel, des quartiers nord et sud parisiens, du côté de l'avenue de Clichy, de Saint-Ouen, du Sud et de l'Ouest parisien. Des épiceries aussi de quartier tenues par les Berbères issus de différentes régions du Maroc. Des salles de concert et de spectacles mythiques dans notre capitale, comme La Java, Les Folies, Le Cabaret sauvage, Les Rigoles, L'Alimentation générale et j'en passe.

Bref, la culture berbère, comme beaucoup d'autres, est une richesse pour notre ville et ses habitants et c'est une identité fièrement portée par des centaines de milliers de Parisiens. Certains sont connus, comme Edith Piaf, Alain Bashung, Isabelle ADJANI, Mouloudji, Gérard DARMON, Dany BOON...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - S'il vous plaît ! Madame DIRI, je vous en prie.

Messieurs anciens Parlementaires, Conseillers de Paris, anciens Ministres, écoutez Mme DIRI.

Mme Leïla DIRI. - Je vous remercie.

Certains sont connus donc et d'autres beaucoup moins, voire pas du tout mais peu importe. Ils sont souvent d'anonymes citoyens, mais si fiers de cette identité plurielle qui les anime, les font vibrer et qui les enracine fortement dans une histoire qui leur permet d'être aujourd'hui des citoyens pleinement épanouis dans la République.

Jusqu'à présent, c'est le travail des associations franco-berbères qui permet d'offrir des animations culturelles valorisantes et de qualité. L'étape suivante doit être absolument franchie pour parvenir à une reconnaissance institutionnelle de cette culture à Paris.

Bertrand DELANOË d'abord puis Anne HIDALGO se sont engagés chaque année depuis 2005, lors des allocutions à l'occasion du Nouvel An berbère, à porter le projet de ce centre culturel, afin de hisser la culture berbère aux côtés de toutes les autres cultures qui composent Paris et font de notre ville, une ville monde, cosmopolite et fière de ce qu'elle est.

Je vous demande aujourd'hui donc de prendre cet engagement ferme et définitif de créer un centre culturel franco-berbère complètement indépendant, à l'image des établissements dédiés aux différentes cultures qui animent notre capitale, et que ce vœu donne lieu à la création d'un groupe de travail dédié, lancé avant la fin de la mandature, associant les acteurs de terrain que sont les associations franco-berbères, les habitants, les élus et les mairies d'arrondissement déjà identifiées.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame DIRI.

Dans un silence un peu plus respecté, je donne la parole à M. MISSIKA, pour deux minutes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Je compte sur vous pour obtenir le silence, je suis sûr que vous en êtes capable.

Chère Leïla DIRI, merci pour cette intervention. Vous le savez, vous l'avez dit, Anne HIDALGO et l'Exécutif parisien partagent avec vous la volonté de faire émerger un centre culturel franco-berbère à Paris.

J'émettrais donc un avis favorable à votre vœu mais je le compléterai par un vœu de l'Exécutif qui va au-delà, en termes d'engagement, car nous avons identifié un site pour ce projet. Il faut maintenant résoudre les problèmes

technico-juridiques habituels en matière d'urbanisme. Il s'agit d'une parcelle classée U.G. d'environ 2.000 mètres carrés, rue Lucien-Lambeau dans le 20e arrondissement, proche de la porte de Montreuil.

Je vous propose dans le vœu de l'Exécutif d'instaurer un comité de pilotage que je présiderai jusqu'en mars, afin de s'assurer que le calendrier suivant soit tenu : durant l'année 2020, la résolution de l'ensemble des questions techniques, réglementaires et financières ; en 2021, la présentation d'une délibération au Conseil de Paris et le dépôt des autorisations d'urbanisme, dont le permis de construire. Voici un calendrier ambitieux et nous nous engageons à le rendre possible.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme GALLOIS pour le groupe "100% Paris" et de Mme MÉHAL pour le groupe Démocrates et Progressistes. Ensuite, Madame DIRI, vous répondrez sur la proposition du vœu de l'Exécutif.

La parole est à Mme GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voulons simplement dire à quel point nous soutenons avec enthousiasme ce vœu qui a été présenté par Leïla DIRI et le groupe UDI-MODEM. Il est temps en effet de passer des paroles aux actes.

Voilà plus de dix ans déjà que la création du centre culturel franco-berbère est annoncée à Paris par des majorités successives. Cela a déjà été rappelé. Les associations et tous ceux qui sont attachés à cette culture attendent légitimement que la première pierre soit posée. C'est en train de se faire et c'est une bonne nouvelle.

Pierre-Yves BOURNAZEL avait réaffirmé récemment, auprès des associations qu'il avait rencontrées, son entier soutien et son engagement pour ce projet.

C'est un lieu qui sera ouvert à tous, un lieu d'histoire, un lieu de transmission aussi et de diffusion de la culture berbère et des liens forts qui nous unissent. Nous voterons donc ce vœu avec plaisir, en ajoutant une mention sur le fait qu'il sera important d'associer les associations purement locales à ce projet.

Nous voterons également le vœu bis de l'Exécutif qui, nous semble-t-il, va dans le bon sens.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

La parole est à Mme MÉHAL, pour le groupe DP.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, à mon tour, je voudrais m'associer et soutenir pleinement le vœu de l'UDI-MODEM pour la création de ce centre culturel franco-berbère. Mais aussi le vœu de l'Exécutif qui, en effet, enjambe dix années d'attente et va très certainement rendre hommage à la contribution de la communauté berbère, notamment kabyle à Paris et plus généralement en Ile-de-France. Chacun connaît son engagement en faveur de la citoyenneté et surtout en référence aux valeurs républicaines, dont je pense une question inscrite dans l'ADN des Berbères, la question de la laïcité.

Je me réjouis que ce vœu puisse être voté à l'unanimité.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme CARRÈRE-GÉE, pour le groupe LRI.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Très rapidement, juste pour nous associer évidemment à cette magnifique initiative. C'est bien de l'avoir fait et de l'avoir fait comme cela. Tous les considérants sont magnifiques et c'est très bien. Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

Madame DIRI ?

Mme Leïla DIRI. - Je tiens à remercier très solennellement Jean-Louis MISSIKA pour ce travail et ses engagements qui sont très clairs. Nous voterons bien entendu le vœu de l'Exécutif, en réinsistant évidemment sur la composition de ce groupe de travail, mais je pense que l'on est clair sur l'intérêt d'associer les acteurs de terrain que sont les associations franco-berbères.

Je voudrais en profiter également pour proposer que l'on associe aussi à l'intérieur de ce groupe la mairie du 20e, puisque Frédérique CALANDRA est très fière de porter ce projet dans son arrondissement. On peut imaginer une sorte de mission de préfiguration avec la mairie et les associations berbères de l'arrondissement qui doivent absolument porter avec eux ce projet. En tout cas, je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame DIRI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 526).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 527).

Il est adopté à l'unanimité également.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au projet urbain partenarial avec la SA Gare du Nord 2024.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 111 relatif au projet urbain partenarial avec la S.A. Gare du Nord 2024.

La parole est à Fadila MÉHAL, pour deux minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci.

C'est un vœu qui est porté par le groupe et aussi par Julien BARGETON. Il est relatif au lancement des études prévues dans le cadre de la convention du Projet urbain partenarial qui a été signé le 23 avril 2019 avec la gare du Nord.

Nous demandons que des études d'aménagement des rues et des espaces publics situés dans le périmètre défini par le P.U.P. soient lancées sans tarder.

Nous souhaitons aussi que la transformation de la rue du Faubourg Saint-Denis en zone de rencontre végétalisée puisse être étudiée attentivement, afin bien sûr d'améliorer le cadre de vie, de favoriser les relations urbaines entre la nouvelle façade Est de la gare et d'améliorer également le confort des cheminements piétons entre la gare et les îlots d'habitation situés au nord, et enfin de dédensifier le flux de la circulation. En effet, nous avons constaté 1.600 bus par jour en plus de la circulation automobile.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Fadila MÉHAL et bien sûr Julien BARGETON.

Je regrette qu'il ne soit pas là pour ce vœu très habile, mais d'une habileté au service d'une mauvaise cause. Nous voyons très clairement l'objectif de ce vœu, même s'il n'est pas affirmé comme tel, de poursuivre le projet Gare du Nord 2024 comme prévu par StatioNord et Ceetrus sans y apporter aucune modification.

Un projet de gare, chers collègues, est à la fois un projet de bâtiments et un projet d'espace public. C'est tout le problème de l'approche de StatioNord et de la S.N.C.F. qui considèrent que la Ville doit faire son affaire des externalités négatives créées par le projet sur l'espace public, en termes de flux, de livraisons, d'intermodalités, de bouchons, de travaux et de circulation des bus.

En juillet, le Conseil de Paris a émis un avis favorable sur ce projet assorti de très nombreuses réserves sur l'impact environnemental, la phase de chantier et les flux. Aujourd'hui, nous n'avons reçu aucune réponse satisfaisante de la part de StatioNord sur ce projet, ce qui fait, je le rappelle, que cet avis est toujours en suspens. Je rappelle également que si nous n'obtenons pas des réponses précises sur les trois réserves que nous avons votées en juin dernier, nous serions dans l'obligation de transformer cet avis favorable en avis défavorable.

Aujourd'hui, nous n'avons aucune réponse satisfaisante. Personne ne sait où iront les bus lorsque la gare routière sera en chantier. Personne ne sait où iront les taxis et les VTC. Ce n'est pas à la Ville de Paris de trouver des solutions pour les impensés de StatioNord, c'est à leur projet de les intégrer.

Pour toutes ces raisons, demander que la Ville de Paris fasse un plan d'espaces publics, alors que nous ne sommes pas d'accord sur le projet lui-même, n'a aucun sens. Bien sûr, nous travaillerons au schéma des espaces publics, mais cela demande que le projet soit faisable et donc dédensifié. Aujourd'hui, la réalité est qu'aucun schéma d'espace public ne peut fonctionner avec ce projet massif et fermé à la ville.

Comme vous le savez, nous avons missionné quatre expertes et experts qui vont rendre leurs conclusions le 13 décembre. Cette mission de conciliation a été acceptée par la S.N.C.F. et StatioNord. Je vous propose donc

d'attendre ses conclusions pour décider de la manière d'aménager l'espace public. En urbanisme, il faut faire les choses dans l'ordre ou alors on ajoutera du désordre à un quartier qui n'a pas besoin de davantage de désordre.

Je ne vous demande pas de retirer votre vœu puisqu'il s'inscrit clairement dans la stratégie de Benjamin GRIVEAUX et de Jean-Baptiste DJEBBARI de transformation de la gare du Nord en un vaste centre commercial.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Mme la maire du 10e arrondissement veut évidemment nous apporter son avis éclairé.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci.

Reprenant mot pour mot ce que vient de dire Jean-Louis MISSIKA, j'ajouterai deux choses.

Nous peinions à comprendre quel était votre avis sur le projet Gare du Nord, tel que présenté aujourd'hui, tant vos expressions étaient en réalité des commentaires de notre avis ou de notre manière de donner notre avis. Nous le connaissons aujourd'hui : vous êtes pour ce projet, pour la transformation de la gare du Nord en centre commercial géant. Merci d'avoir donné cette précision.

La deuxième chose que je voulais ajouter est qu'il ne suffit pas de reprendre chaque petite ou grosse difficulté pointée par les habitants pour faire un projet d'aménagement d'écoquartier pour la gare du Nord. Vous parliez tout à l'heure des bus de l'arrêt du Faubourg Saint-Denis et cela n'a strictement rien à voir avec le projet d'atterrissage de la gare du Nord. Par contre, il est aujourd'hui dans les mains d'Ile-de-France Mobilités d'apporter une réponse à la Ville sur la circulation des bus dans le quartier.

Vous voyez qu'on n'est ni dans les mêmes sujets ni dans la même façon de travailler. Nous sommes aujourd'hui, pour porter la parole des habitants, en discussion avec "Ile-de-France Mobilités" d'une part, et avec la S.N.C.F. et ses partenaires d'autre part, pour permettre cet aménagement digne de ce que nous attendons d'une évolution du quartier autour de la gare du Nord. Nous aurions sans doute intérêt à nous allier pour l'obtenir.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Pour une explication de vote, la parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous connaissez notre position en tant qu'écologistes à ce projet et nous avions voté contre la délibération de juillet qui était défendue à l'époque par M. MISSIKA. Depuis, il y a eu changement d'avis, mais comme nous sommes cohérents et persévérants, je rappelle...

Tu n'es pas obligée de me couper. Tu peux reprendre la parole en tant que maire du 10e arrondissement mais moi, je ne peux pas.

Donc, par souci de cohérence, nous avons fait annuler, dans la lettre rectificative votée lundi, les financements en autorisation de programme et en crédit de paiement pour la P.U.P. Gare du Nord. Le vœu ne peut donc pas être exécuté et, de fait, il devrait tomber de lui-même. Si par hasard ce vœu passait, nous ferons un contrôle de légalité pour le faire tomber auprès du Préfet puisque ce vœu n'a pas de financement pour être exécuté.

Merci de votre attention.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la politique de mobilier urbain.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 112 relatif à la politique de mobilier urbain.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Il n'y a pas de droit de suite, Madame MÉHAL. Il y a un avis défavorable, c'est un avis défavorable. Vous vouliez le retirer, Madame MÉHAL ?

Mme Fadila MÉHAL. - Je vous réponds, si vous le permettez…

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Est-ce que vous voulez le retirer, oui ou non, Madame MÉHAL ? Pas du tout.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes, sur votre vœu n° 112.

Oui, bien sûr, c'est bien connu. Le règlement, Madame MÉHAL, le règlement de cette Assemblée…

Mme SIMONNET pour le vœu n° 112 sur la politique du mobilier urbain.

Madame MÉHAL, si le groupe veut faire un rappel au règlement, qu'il l'appuie sur un article du règlement. Si ce n'est pas le cas, je donne la parole à Mme SIMONNET sur le vœu n° 112 sur le mobilier urbain.

Allez-y, Madame SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je m'apprêtais à vous faire une petite chanson de Brassens pour améliorer l'ambiance, mais je ne voudrais pas que ce soit mal interprété. Pour parler des bancs… Eh bien voilà, tu m'y invites : "Les amoureux qui se bécotent sur les bancs publics". Voilà ! Mais je m'abstiendrai.

Franchement, ce vœu est pour vous dire à quel point c'est vraiment grave et déplorable : la Ville développe des bancs une place. Essayez donc de vous bécoter sur un banc une place. C'est casse-gueule d'être à deux sur un banc une place ! En même temps, cela peut être un jeu, mais essayez avec votre enfant. Ou si vous êtes une grand-mère ou un grand-père, essayer de raconter une histoire sur un livre à vos petits-enfants, sachant que l'un et l'autre sont sur deux bancs une place qui se tournent le dos.

Et surtout, évidemment, essayez de dormir sur un banc une place. Je pense que c'est pour cela que le banc une place est inventé, c'est pour empêcher les gens de dormir dessus. Quelle tristesse que cette Ville qui pense son espace public pour surtout ne pas être hospitalière pour celles et ceux qui n'ont même plus de toit. Cette Ville qui pense le mobilier de l'espace public pour ne pas permettre de s'y retrouver, de pouvoir y échanger, de pouvoir s'y bécoter.

A travers ce vœu, je voudrais que vous preniez conscience que la Ville mérite la remise du pic d'or, dont la première cérémonie à l'initiative de la Fondation Abbé-Pierre avait eu lieu le 13 janvier dernier, pour l'installation anti-SDF de ses bancs à une place que l'on peut voir dans le 19e ou même dans le 10e arrondissement dans le jardin Marielle-Franco. Pauvre Marielle Franco !

Je souhaite à travers ce vœu que le Conseil de Paris se prononce contre cette installation de mobilier urbain anti-SDF, qu'elle le retire là où il a été instauré et qu'elle remette des bancs où on a le droit de se bécoter.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, l'adjoint au bécotage, Jean-Louis MISSIKA !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Ah, oui ! Six ans de bécotage avec Mme SIMONNET, ça use !

Madame SIMONNET, je crois que c'est Yves CONTASSOT qui vous avait pris à partie, il n'y a pas si longtemps, pour votre fâcheuse habitude de pratiquer la stratégie du coucou et de faire des copier-coller de vœux portés par d'autres groupes.

En avril dernier, je vous le rappelle, cette question avait été évoquée au Conseil de Paris, à la suite d'un vœu porté par les élus du groupe Communiste - Front de Gauche. A l'époque, Mme VERSINI avait répondu aux interpellations de vos collègues et nous avions émis un vœu favorable à ce vœu.

Laissez-moi terminer quand même...

Je profite de cette interpellation pour vous rappeler que la Ville est engagée aux côtés de la Fondation Abbé Pierre pour identifier et lutter contre ces mobiliers anti-SDF. Nous le faisons de façon systématique et extrêmement sérieuse.

Nous avons proposé, lors du Conseil de décembre dernier, l'implantation par l'association "Emmaüs Alternatives" sur l'espace public de 24 premiers casiers solidaires pour que les personnes sans abri puissent déposer leurs affaires. Nous n'avons aucune leçon, vraiment aucune leçon à recevoir de vous en la matière.

J'émets un avis défavorable à votre vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux panneaux numériques.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 113 relatif aux panneaux numériques.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce qui est magnifique, c'est que vous votez des vœux mais vous ne les appliquez pas, et ensuite vous méprisez quand on les remet à l'ordre du jour. Alors, vraiment, c'est extraordinaire !

Sachez que sur les panneaux numériques, beaucoup d'autres collègues sont déjà intervenus, moi également et je reviens à la charge. Je reviendrai à la charge à chaque fois que cela sera nécessaire, quand bien même le sujet aura déjà été débattu parce qu'il y a urgence.

Je voudrais d'ailleurs sur la question des panneaux numériques, une fois n'est pas coutume, saluer une maire socialiste. La maire de Lille s'est opposée au réseau de transport en commun de la Métropole lilloise qui souhaite installer, courant 2020, quelque 160 panneaux publicitaires numériques sur les abris bus. Je souhaite également saluer sa volonté que le règlement local de publicité intercommunal instaure l'interdiction de l'apparition de ces panneaux publicitaires numériques. Comme quoi, on peut avoir de nombreux désaccords avec des élus et on peut aussi souligner quand on a des points d'accord.

Je voudrais saluer les pétitions lancées ici et là, notamment par l'association "Résistance à l'agression publicitaire", et la pétition lancée par Greenpeace, sur laquelle j'ai volontairement fait un copier-coller du contenu de la pétition pour m'assurer que vous l'avez bien lue, tellement je trouve que ce texte est excellent et permet de remettre l'ensemble des arguments.

Je suis vraiment favorable à ce que l'on copie et colle des idées que je peux exprimer dans cette Assemblée, parce que je pense que la force des idées est qu'elles puissent être partagées par le plus grand nombre et surtout qu'elles se traduisent concrètement.

Pour conclure, je souhaite à travers ce vœu renouveler ma demande pour que le Conseil de Paris exprime son soutien et son accord, par exemple avec cette pétition initiée par Greenpeace, et que les Conseillers de Paris assument un engagement pour peser sur la future mandature, pour dire à ceux qui seront Conseillers de Paris lors de la prochaine mandature : vous devez vous mobiliser pour l'interdiction d'installer des écrans numériques publicitaires dans les rues de Paris et donc inscrire leur interdiction dans le R.L.P.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame SIMONNET, je vais bien sûr émettre un avis défavorable sur ce vœu, mais je voudrais quand même vous rappeler que nous sommes dans un état de droit et qu'il y a des procédures. Nous avons lancé une révision du règlement local de publicité et je ne vois pas comment notre Assemblée devrait être en situation de dicter aux futurs Conseillers de Paris, qui vont être élus en mars, leur positionnement sur un quelconque sujet.

Cette révision du R.L.P. a permis le lancement d'une étude d'évaluation environnementale, qui a d'ailleurs été réclamée par le groupe Ecologiste de Paris. Cela permettra aux élus de la future Assemblée d'en tirer un bilan et de proposer ou pas des évolutions dans un respect à la fois de notre Plan Climat, de notre paysage urbain et de notre patrimoine.

Je rappelle la position de la Maire de Paris et de l'Exécutif. Elle a été très claire sur la publicité numérique : il n'y en aura pas à Paris si l'empreinte carbone de cette publicité est supérieure à celle de la publicité papier. Il me semble évident que nous devons respecter la procédure, que nous devons tenir compte du fait que le vote sur le règlement local de publicité aura lieu lors de la prochaine mandature et nous devons laisser nos futurs collègues libres de prendre une décision politiquement souveraine à ce moment-là.

Par ailleurs, parce qu'il y a aussi des choses assez étranges dans les arguments de votre vœu, la révision du R.L.P. ne porte nullement sur une augmentation de la publicité à Paris. Nous menons régulièrement des campagnes et tentons de modifier le cadre législatif pour combattre la publicité sauvage et ce n'est pas pour la légaliser.

Donc, ce vœu est un vœu baroque, comme souvent certains de vos vœux, et je vous propose de le retirer, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Jean-Louis MISSIKA, il faut être honnête. Pourquoi avez-vous souhaité la révision du règlement local de publicité ? Parce que le marché, que vous aviez signé pour le mobilier urbain d'information avec Decaux, a été refusé par le tribunal administratif de Paris parce qu'il permettait que ces panneaux comportent de la publicité numérique qui était alors interdite et qui est toujours interdite par le

règlement local de publicité. C'est pour cette unique raison, en tout cas pour cette raison essentielle, que vous souhaitez aujourd'hui la révision du règlement local de publicité ; c'est pour permettre que ces panneaux, qui sont installés et opérés maintenant par Clear Channel, comportent de la publicité numérique.

Alors, puisque c'est votre souhait et vous l'avez dit, ne faites pas l'innocent, Jean-Louis. Si vous le souhaitez, c'est votre droit. Nous, nous sommes contre. Et ce sont les Parisiens qui trancheront sans doute et je le souhaite.

Les écologistes voteront le vœu de Danielle SIMONNET. D'ailleurs, elle ne fait pas seulement un copier-coller de la pétition de Greenpeace mais aussi un copier-coller des arguments que les Ecologistes avaient développé dès novembre 2017, au moment où vous souhaitiez cette révision du règlement local de publicité.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Monsieur MISSIKA, est-ce que l'intervention de M. BOUTAULT vous a fait réapprécier votre position sur le vœu ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Pas du tout, j'ai toujours un avis défavorable sur le vœu. Je voudrais juste dire à M. BOUTAULT qu'il y a énormément de sujets obsolètes qui posent problème dans le règlement local de publicité et que la demande de révision n'a pas porté uniquement sur cette dimension, je suis désolé.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Madame SIMONNET, le vœu est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux arbres de l'îlot de Navarre.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 114 et n° 114 bis relatifs aux arbres de l'îlot de Navarre.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, il y a une mobilisation conséquente des habitants pour préserver ce qu'il reste des arbres de l'îlot de Navarre. Il faut savoir que l'orme centenaire de l'îlot de Navarre a été abattu le lundi 25 novembre 2019 en urgence par les propriétaires, sans que les services de la Ville n'interviennent et sous protection policière, malgré la mobilisation.

Il faut savoir également que le Plan local d'urbanisme a rendu possible le projet de bétonisation de cet îlot de verdure au profit d'un projet spéculatif, à savoir la construction d'un immeuble de trois étages dans une cour intérieure.

Je pourrais aussi faire référence à la tribune d'Hubert REEVES, publiée le 16 septembre 2019, qui soulignait l'existence de multiples opérations spéculatives sur de petits îlots, tels que l'îlot de Navarre situé dans cette continuité écologique entre le Jardin des Plantes et les arènes de Lutèce.

Il y a eu des réunions et notamment celle du 6 novembre 2019 où a été remis le label "Arbres extraordinaires" à ces trois arbres centenaires par Georges FETERMAN, président de l'association "A.R.B.R.E.S.", et je tiens vraiment à saluer la mobilisation des habitants.

A travers ce vœu, je souhaiterais que la Ville de Paris mette en place d'urgence une médiation avec les propriétaires pour étudier avec eux une solution qui permette de ne pas abattre les arbres qui restent. Je souhaiterais que l'on cesse de délivrer des permis de construire qui participent à la densification des fonds de parcelles au mépris de leur pleine terre et des arbres parfois remarquables qu'elles recèlent. Je souhaiterais que la Mairie de Paris s'engage dans sa future révision générale du P.L.U. à ne plus permettre ce type d'opération immobilière, notamment par la généralisation des protections particulières présentes dans les orientations d'aménagement et de programmation et dans l'article UG13 du règlement, à ce type d'espace en raison de la diversité de leurs plantations et de la richesse de leur faune et flore.

Pour conclure, Monsieur MISSIKA, quand on vote un vœu, on sait pertinemment qu'il n'y a pas de valeur juridique décisionnaire du vœu. D'ailleurs hélas, car si je faisais le compte des 700 vœux que j'ai présentés dans cette mandature, il y en a quand même certains qui ont été adoptés, certes minoritaires mais même pour ceux qui

ont été adoptés de façon minoritaire, tous n'ont pas été appliqués, loin s'en faut. Par contre, c'est un signal politique. Chacun assume les signaux politiques qu'il souhaite envoyer.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - D'abord, je voudrais insister que le Plan local d'urbanisme, lors de son vote en 2016 qui a été celui de l'ensemble de la majorité municipale, a renforcé ses exigences en matière de végétalisation et de plantations. Je crois que ces aspects ont été votés à l'unanimité de cette Assemblée.

En même temps et je le regrette, notamment à propos de cette question des arbres de l'îlot de Navarre, nous sommes dans un Etat de droit. La Direction de l'Urbanisme instruit les demandes de construction et elle ne peut pas refuser, parce que c'est illégal, des permis de construire sur des motifs qui iraient à l'encontre des exigences du P.L.U. ou au-delà.

Le problème de ce projet de l'îlot de Navarre, c'est qu'il était recevable au titre du P.L.U. lorsqu'il a été déposé. Je n'en ai pas eu connaissance parce que remontent vers moi uniquement les dépôts de permis de construire qui font l'objet d'un avis défavorable des maires d'arrondissement. Or, je voudrais rappeler qu'à cette occasion, la mairie du 5e arrondissement a émis un avis favorable à deux reprises sur le projet, en août et en décembre 2015. Il faut reconnaître que, malgré le recours fait par les riverains, le juge l'a aussi entendu de la sorte puisque les recours déposés contre le projet ont été rejetés.

On peut le regretter, je le regrette, mais nous sommes dans un état de droit et je voudrais insister sur ce point : le P.L.U. ne relève pas du fait du prince. Cela veut dire qu'il faut modifier le P.L.U. si nous voulons pouvoir intervenir dans ce genre de situation. J'y suis favorable. Ce document d'urbanisme est vivant et il doit s'adapter aux évolutions urbaines et climatiques. Biodiversité, désimperméabilisation des sols, surfaces de pleine terre, place des matériaux biosourcés dans la construction sont autant de sujets qui devront être traités dans la prochaine révision du P.L.U. C'est la raison pour laquelle nous avons déjà engagé et voté une orientation d'aménagement et de programmation sur le thème du climat. La prochaine mandature aura donc cette mission de révision du P.L.U.

Votre vœu n'est pas recevable, comme d'habitude. Vous avez dit : "C'est un signal politique." D'accord, mais il est plus simple que les signaux politiques s'inscrivent dans l'état de droit. Nous vous proposons donc un vœu de l'Exécutif, qui reprend un peu les mêmes idées que les vôtres mais dans un cadre correct, afin de dialoguer avec l'opérateur pour modifier le projet et préserver au maximum la végétation de la parcelle, notamment la présence des arbres.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

J'ai deux demandes d'explications de vote.

M. GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris, puis Mme STOPPA-LYONNET.

M. Jérôme GLEIZES. - Les élus du groupe Ecologiste voteront le vœu de Mme SIMONNET et le vœu de l'Exécutif.

Nous ne sommes pas contre les stratégies de coucou et j'en profite pour rendre hommage à Laurent AUDOUIN, notre élu local, qui se bat avec les habitantes et les habitants du 5e arrondissement contre ces destructions d'arbres, tout à fait inutiles dans cet arrondissement depuis assez longtemps. Ce n'est pas une bataille nouvelle mais une bataille que les écologistes défendent depuis le début, ici et ailleurs bien sûr, pas uniquement dans cette parcelle du 5e arrondissement mais aussi dans d'autres arrondissements.

Bien sûr que le P.L.U. va être révisé et peut-être qu'il ira dans le bon sens. Bien sûr que nous avons voté le dernier P.L.U. et nous reconnaissons que nous avons commis des erreurs sur certaines choses que nous n'avions pas vues dans le P.L.U. Nous n'avons pas été assez attentifs dans ce document aussi complet et il faut réviser le P.L.U. parce que des choses permettent plus de bétonisation, ce qui est contraire à notre objectif. Y compris Mme HIDALGO qui a dit, dans son intervention hier, qu'elle a retenu la question des dix ans. Nous avons donc dix ans pour agir et maintenant c'est : qu'est-ce que nous faisons, en tant qu'élus, en exécutif ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme Dominique STOPPA-LYONNET, pour une explication de vote d'une minute.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dirais qu'avec ce vœu de l'Exécutif, en réponse au vœu de notre collègue Danielle SIMONNET, on prend toute la mesure de votre talent inégalé pour mettre en œuvre une belle opération d'enfumage ! Je me permets d'être assez brutale. Et je reviens très brièvement sur les faits.

Le 16 février 2016, vous délivrez un permis de construire pour la réalisation d'une maison de ville en fond de parcelle, au 7, rue de Navarre, dans le 5e arrondissement. Consultée par vos services en 2015, la mairie du 5e arrondissement conditionne son avis favorable au fait que la construction s'intègre parfaitement au site, mais on

apprend quelques mois plus tard qu'il s'agit en fait d'un petit immeuble de trois étages qui nécessite l'abattage de deux ou trois arbres.

La mairie du 5e arrondissement alerte alors, dès avril 2016, le directeur de l'urbanisme et l'adjointe aux espaces verts. Cela a été une fin de non-recevoir. De plus, l'Exécutif avait refusé un avis que nous avions déposé en juillet 2016 et qui concernait la protection de 17 espaces verts en cœur d'îlots à Paris, dont l'îlot de Navarre.

Aujourd'hui, vous proposez une médiation avec les propriétaires pour étudier d'éventuelles modifications du projet. En un mot, vous ne proposez rien, alors qu'il y a urgence.

Nous nous abstiendrons sur le vœu de l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame STOPPA-LYONNET.

Madame SIMONNET, est-ce que le vœu n° 114 est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il est maintenu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 528).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet "Nouvel R" Massena-Bruneseau.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 115 relatif au projet "Nouvel R" Masséna-Bruneseau.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Là, c'est vraiment le plus gros dossier sans doute qui termine cette mandature et qui m'inquiète énormément.

On est dans le 13e arrondissement entre Paris et Ivry. Dans les années 1990 et début 2000, la réflexion était de faire en sorte qu'il y ait une continuité et des espaces verts avec de la pleine terre pour assurer cette continuité. Ensuite, en 2010 et 2012, il y a cette volonté de mettre en place des immeubles de grande hauteur, mais dédiés principalement à des activités économiques. Et voilà qu'arrive le projet "Nouvel R" qui profite des bonnes petites fenêtres des dispositifs A.P.U.I. permettant de déroger totalement et d'avoir des actions assez opaques.

Le projet "Nouvel R" finalement est une énorme partie de la Z.A.C. entièrement gérée par le privé, de A à Z, et tout cela pour des immeubles de grande hauteur et des logements en accession à la propriété, des logements de gentrification à 12.000 euros, voire 16.000 euros, le mètre carré. Tout cela pour finalement réduire le square à pas même 1.000 mètres carrés, imposer par ailleurs un habitat privé gentrifiant à proximité du périphérique, comme si du jour au lendemain le périphérique allait disparaître, et à côté des cheminées de l'incinérateur du SYCTOM. Vous imaginez que la pollution environnementale n'est bien sûr absolument pas prise en compte.

Il ne faut pas que les permis de construire soient octroyés avant les élections municipales et que soit imposée une pauvre concertation a minima. On n'a jamais, dans cette Assemblée, débattu de ce projet colossal. Il faut à la fois un moratoire sur le projet Masséna-Bruneseau et qu'aucun permis de construire ne soit attribué.

Il faut absolument que la Ville se réapproprie sa compétence de conception des projets urbains, selon les procédures qui ont fait leurs preuves pendant des dizaines d'années et qui s'intègrent à une vision urbaine respectueuse des exigences et des urgences sociales, écologiques et démocratiques.

Par conséquent, il faut que l'on renonce à ce que des Z.A.C. parisiennes, aussi importantes que celle-ci, puissent être totalement pilotées par le privé, sans qu'il n'y ait à la fois les services urbains, les élus, les habitants qui puissent co-construire l'ensemble de la fabrique de la ville, avec toute la qualité de l'ingénierie de notre administration qui peut se mettre au service.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame SIMONNET, cela devient vraiment n'importe quoi votre façon de présenter les choses. Il ne s'agit pas de donner les clés de la Ville au privé, pour répondre à un de vos slogans favoris.

Nous sommes dans une zone d'aménagement concertée qui est pilotée par la S.E.M.A.P.A. et Bruneseau est un lot de cette zone d'aménagement concertée. Nous avons décidé de regrouper plusieurs bâtiments, tout simplement parce que l'allée Paris-Ivry et l'espace du périphérique ne peuvent être traités indépendamment du programme immobilier et il faut les penser ensemble.

Naturellement, ce n'est pas l'opérateur privé qui les conçoit mais la S.E.M.A.P.A., en partenariat avec cet opérateur privé. Mais le mot "partenariat" ne semble pas faire partie de votre vocabulaire. Le contrôle de la S.E.M.A.P.A. sur le projet sera très fort sur le plan urbain, sur le plan programmatique et sur le plan environnemental. Les espaces publics resteront bien sûr sous gestion publique, ce qui est tout le contraire de la fiction que nous venons d'entendre.

Je lis dans votre vœu que vous réclamez un retour en arrière vers des procédures anciennes qui étaient les ventes aux enchères du foncier. Je dois dire que cela ne manque pas de sel de vous voir réclamer une vente de foncier public aux promoteurs privés qui disposent du carnet de chèques le mieux garni !

Nous avons fait le choix sur Bruneseau, comme sur tous les autres sites de Paris Rive Gauche ou de nos autres Z.A.C., de privilégier un choix basé sur des critères environnementaux et urbains, plutôt que financiers. Nous ne voulons pas d'un retour en arrière en la matière et je suis surpris de cette nouvelle connivence avec la spéculation immobilière.

Cette méthode nous permet d'avoir des bâtiments particulièrement performants sur le plan environnemental, une programmation ambitieuse notamment avec des logements à vie à des prix très abordables, une autre forme de dissociation entre le foncier et le bâti, un très grand lieu dédié à l'artisanat et à la fabrication des commerces d'économie sociale et solidaire. Nous assumons cette manière originale de faire la ville qui sort des lots classiques des zones d'aménagement concertées.

Vous dites qu'il ne faut pas de permis de construire octroyés avant le mois de mars. Cela me paraît une évidence, les permis de construire ne seront pas octroyés avant le mois de mars, vu les délais nécessaires pour déposer ces permis de construire.

Par ailleurs, vous dites qu'il n'y a pas eu de débats, alors que cette Z.A.C. a été débattue dans cette mandature et dans la mandature précédente au moins à une dizaine de reprises. Il me semble quand même qu'il ne faut pas exagérer.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

La parole est à M. GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Par cohérence avec nos positions sur ces projets immobiliers, nous voterons ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Très bien.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole, pour une explication de vote.

M. Yves CONTASSOT. - Je l'ai dit tout à l'heure dans mon intervention sur la Seine, nous regrettons que les perspectives envisagées par cette opération ne soient pas prises en considération. Nous sommes totalement en désaccord avec ce projet, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, sans concertation y compris au plan local. Tout cela se fait quand même de manière un peu curieuse et nous allons donc également voter ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux opérations foncières de la ville.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 116 relatif aux opérations foncières de la Ville.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Pour conclure cette série de vœux, je souhaiterais que l'on puisse avoir un vrai état des lieux, que la Ville de Paris fournisse aux Conseillers de Paris un bilan du compte foncier dans le cadre de toutes les opérations d'aménagement, S.E.M., S.P.L., "Réinventer Paris", afin de garantir une transparence de toutes les opérations foncières réalisées sous la mandature.

Je souhaiterais cette transparence parce que, comme beaucoup d'entre vous, j'ai été interpellée par un article de "Marianne" qui rappelait le rapport de la Chambre régionale des comptes que j'avoue ne pas avoir vu au moment de sa sortie. Ce rapport de la Chambre régionale des comptes revient sur l'opération Clichy-Batignolles. Dans cette opération, qui était conséquente, la Ville de Paris aurait fait finalement une petite ristourne de 36 millions d'euros aux promoteurs. Cette négociation paraît pour le moins fort étonnante ; c'est quand même une somme colossale et on aimerait en savoir un peu plus.

De plus, cette opération est quand même très problématique. Finalement, cette ristourne a été octroyée parce que les opérateurs estimaient que financièrement ils pouvaient moins escompter une plus-value sur le marché immobilier à la vente de leurs appartements. On était donc forcément dans une logique d'accompagnement spéculatif de l'augmentation du prix des appartements. Or, est-ce que la stratégie de la Ville ne devrait pas au contraire empêcher cela ?

J'espère à l'avenir…

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - On a atteint les deux minutes, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'espère à l'avenir que le recours à l'Office du foncier solidaire permettra d'éviter justement d'encourager la spéculation immobilière, mais nous sommes choqués par cette ristourne de 36 millions d'euros.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. MISSIKA, pour deux minutes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame SIMONNET, je sais bien que l'économie ne vous intéresse pas et que vous ne vous intéressez ni de près ni de loin à la façon dont elle fonctionne, mais j'aurais tout de même une question simple à vous poser : est-ce que vous avez entendu parler de la crise des subprimes ? Est-ce que vous savez qu'en 2008, le monde entier a été touché par une crise financière d'une ampleur qui rappelait celle de 1929 ?

Cette crise a eu des répercussions sur les marchés immobiliers de toute la planète et cela s'est traduit par des renégociations partout, notamment à Paris, sur tous les projets, tout simplement parce qu'il y a eu un moment d'effondrement du marché de l'immobilier. De façon extrêmement sage et avisée, PBA a renégocié à la baisse un certain nombre de charges foncières, uniquement parce que l'objectif était que les projets puissent sortir dans le bon calendrier.

Alors vous demandez plus de transparence sur les opérations de cessions de parcelles, mais les différentes instances et les documents mis en place par la Ville y contribuent déjà largement. Je voudrais citer le Conseil de l'immobilier, en présence des différents groupes politiques. Je voudrais citer la présentation au Conseil de Paris des comptes rendus annuels des traités de concessions d'aménagements, qui font état des dépenses et des recettes et qui nous permettent de nous assurer de la bonne gestion des opérations urbaines. Je pense que si vous vous intéressiez sérieusement à ces sujets, et non pas dans des perspectives électorales, vous connaîtriez ces documents et vous les auriez consultés.

Quant aux programmations de logements, il vous suffit de lire les quelques délibérations présentées à ce Conseil de Paris pour constater que nous continuons de programmer de nombreux logements.

J'émets donc un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

Sur ce vœu n° 116, avis défavorable. Non, il n'y a pas de demande de retrait de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au futur campus Paul Valéry dédié à l'intelligence artificielle.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 117 relatif au futur campus Paul Valéry dédié à l'intelligence artificielle.

La parole est à la maire du 12e arrondissement, Mme BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, je suis désolée de faire venir ce sujet dans l'actualité de cette instance, j'aurais préféré réussir à travailler avec la Région Ile-de-France et à faire avancer ce projet, parce qu'à l'heure d'aujourd'hui nous devrions inaugurer un nouveau lycée Paul Valéry. Chère Colombe BROSSEL, vous vous en souvenez, cela ne nous rajeunit pas ! Sauf que voilà, la Région Ile-de-France a purement et simplement annulé ce projet initial pour soi-disant en imaginer un nouveau qui traîne à arriver.

J'avais trouvé intelligente l'idée de créer un campus lié à l'intelligence artificielle. Dans un premier élan de générosité, j'avais fait un premier vœu plutôt positif, en expliquant que la Ville de Paris voulait travailler avec la Région Ile-de-France, dans l'intérêt de la communauté éducative et notamment des futurs élèves de ces deux établissements scolaires. Je sais que les parents ont besoin d'être rassurés sur les conditions d'études de leurs enfants et l'avenir de ces établissements.

Sauf que je suis simplement choquée sur le plan démocratique de voir que les élus d'opposition du 12e arrondissement, opposition municipale, utilisent ce projet de la majorité régionale dans une campagne municipale. Je suis profondément choquée de l'instrumentalisation politique de ce projet.

Oui, oui, oui, je le dis ! Je dénonce donc aujourd'hui la manière dont ce projet est conduit et je dénonce le fond de ce projet.

Aujourd'hui, je vois un projet qui consiste en fait à utiliser un terrain voué à un objectif scolaire, à une vocation éducative, pour construire un bâtiment très haut, beaucoup plus haut que celui que nous avions imaginé, et privatisé. On est donc là sur un projet d'optimisation foncière, de privatisation des espaces publics, de densification, d'abattage des arbres, d'imperméabilisation des espaces verts, etc.

Par ce vœu, nous demandons qu'enfin la Région Ile-de-France accepte de négocier avec la Ville de Paris pour une meilleure coordination urbaine de la reconstruction de ce lycée et du collège qui devra suivre, et une meilleure participation des partenaires locaux à ce projet.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BARATTI-ELBAZ.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame la Maire, chère Catherine, je vous remercie de nous alerter sur ce projet de densification de la parcelle du lycée Paul Valéry engagée par Mme Valérie PÉCRESSE.

Ce projet mérite quand même d'être regardé un peu de près avec une densification de plus de 15.000 mètres carrés, des surélévations du bâtiment principal et surtout la construction d'un nouveau bâtiment qui fera entre 10.000 et 15.000 mètres carrés. Cette densification entraînera une imperméabilisation de la parcelle et un abattage massif d'arbres qui se trouvent au croisement de la coulée verte du 12e arrondissement et de la ceinture verte.

Le projet de Mme PÉCRESSE ne répond pas aux O.A.P. du P.L.U. En outre, nous sommes sur un terrain dédié à l'enseignement et il faudra un déclassement pour lui donner une autre destination.

Quand je regarde le projet que nous avons reçu, je comprends, malgré le peu d'éléments fournis notamment sur la programmation de ce bâtiment, qu'il s'agit, comme vous l'avez laissé entendre, d'une pure et simple opération de spéculation immobilière. Cachée derrière les termes alléchants de "Cité de l'intelligence artificielle", nous voyons surtout la construction de mètres carrés de bureaux à visée financière, bien loin des besoins de l'enseignement.

Les enseignants, les parents d'élèves, les élèves, les riverains et la Ville méritent mieux que ce projet stupéfiant qui combine abattage massif d'arbres, bétonisation, hyperdensification, transformation d'un établissement scolaire en immeubles de bureaux et spéculation immobilière.

Je souhaite avec vous, Madame la Maire, l'abandon de ce projet inacceptable qui dénaturerait la coulée verte et la ceinture verte du 12e arrondissement. Nous proposons à la Région de revenir vers la Ville de Paris pour échanger sur les orientations que nous devons partager, tant sur les enjeux architecturaux et urbains que sur la programmation des futurs usages, en ayant à l'esprit l'intérêt des élèves et des habitants du 12e arrondissement.

Comme vous l'aurez compris, j'émets un avis favorable à ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - J'ai deux demandes d'explication de vote.

Madame CARRÈRE-GÉE, vous avez la parole, pour le groupe LRI.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'exprime au nom de Mme Valérie MONTANDON, qui malheureusement est absente car elle inaugure le lycée rénové Arago, dans le 12e arrondissement.

Dans l'hémicycle. - Pendant le Conseil de Paris ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Pardon ? Pendant le Conseil de Paris ? Oui.

Hier, on a discuté, je crois, d'une communication de la Maire de Paris sur le bilan de la concertation sur l'avenir du périphérique avec une réunion qui avait lieu le 12. Voilà ! Je ne sais pas si c'est Mme Valérie MONTANDON qui décide des dates d'inauguration du lycée rénové Arago. Je suis sûre que Mme HIDALGO a son mot à dire sur l'ordre du jour des Ateliers du périphérique.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Continuez, Madame CARRÈRE-GÉE, sur le sujet du campus Paul Valéry.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Oui, mais c'est difficile.

Mme Valérie MONTANDON m'a chargée de dire qu'elle estime que ce vœu est un concentré de mauvaise foi et de contrevérités, que la Région a répondu aux questions que vous posez, Madame, en réunion publique, que les services de la Région et de la Ville se sont vus à quatre reprises ce trimestre et qu'elle a proposé une réunion d'échanges sur Paul Valéry à la maire du 12e arrondissement et que celle-ci l'a déclinée.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour une explication de vote.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Les écologistes sont contents que le "camp des conservateurs" s'élargisse. Les arguments défendus par Mme Catherine BARATTI-ELBAZ et M. MISSIKA, les écologistes auraient pu le faire. Franchement, on voit en très peu de temps qu'il peut y avoir des réversions de situations tout à fait surprenantes.

Bien sûr, nous voterons ce vœu parce qu'il va tout à fait dans le sens de ce que les écologistes défendent depuis longtemps. C'est dommage que la droite parfois fasse la même chose sur d'autres projets contre les socialistes. Là, c'est l'inverse. Nous, nous avons toujours la même position et nous sommes contre ce type de projet. Qu'ils soient menés par des socialistes ou par la droite, nous voterons toujours contre ce type de projets.

Nous voterons ce vœu. Merci, Madame.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le groupe LRI, vous nous direz.

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 529).

Nous examinons le projet…

Pardon, Madame la Présidente ? On n'a pas compris votre vote. Personne n'a levé la main et je me demandais. Est-ce un vote contre ? Oui.

Merci.

2019 DU 244 - Secteur Python-Duvernois (20e) - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Dossier de création d'une ZAC. Dossier de réalisation. Avenant à la concession d'aménagement avec la SEMAPA.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 244 relatif au secteur Python-Duvernois. Déclaration de projet emportant mise en comptabilité du P.L.U., sur lequel l'amendement technique n° 226 ainsi que l'amendement n° 118 du groupe Ecologiste de Paris ont été déposés.

La parole est à Mme PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, cette séance nous offre de grands moments pour le 20e arrondissement. Nous venons enfin d'adopter un projet de délibération fondateur pour l'aménagement de la porte de

Montreuil et nous en adoptons un autre maintenant pour l'ensemble du quartier Python-Duvernois, l'aboutissement de longues années d'études.

Après ces deux projets de délibération, l'ensemble de la frange Est du 20e arrondissement, de la porte des Lilas à la porte de Vincennes, en passant par le quartier Saint-Blaise, aura été réaménagé. C'est une très belle victoire pour l'Est parisien et ses habitants.

Nous savons que l'inscription au nouveau programme national de renouvellement urbain en 2014 n'avait rien d'évident. Elle a été gagnée, ce qui nous permet d'adopter aujourd'hui ce très grand projet.

Je voudrais remercier tous ceux qui l'ont fait avancer. En premier lieu, les habitants qui étaient près de 300 lors de la dernière réunion publique de restitution. Ils ont applaudi longuement à la fin de la réunion. Ces applaudissements et cet assentiment très largement partagé sont mérités.

Ce quartier enclavé, aux trop nombreux logements exposés aux nuisances du périphérique, va être complètement transformé. Le projet s'est attaché à prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux, avec pour la première fois la réalisation d'une étude d'impact santé, faisant monter les silences à la fois pour… - je ne sais plus ce que je voulais dire - les logements nouveaux et en réhabilitation.

Cent pour cent des logements en accession le seront avec notre nouveau dispositif O.F.S., grâce à notre amendement adopté plus tôt.

Le quartier va se reconfigurer autour d'un parc sportif paysager de 3 hectares. C'est plus de 2 hectares supplémentaires de sol qui seront désimperméabilisés.

Le projet va proposer une requalification de tous les logements, un centre de santé et également la constitution d'un pôle sportif de grande ampleur qui participera à faire du quartier Python-Duvernois un quartier où l'on viendra avec plaisir. L'ouverture ces derniers jours de la piscine Yvonne Godard était déjà une réussite. Et dans ce projet, la construction d'une tour offrant de très nombreux équipements sportifs au 20e, comme à tout Paris, sera une très belle avancée.

Nous voterons ce projet de délibération avec enthousiasme. Nous en sommes fiers. C'est une grande et belle victoire pour les quartiers populaires, qui fait honneur à toute notre Assemblée et nous voulons remercier Jacques BAUDRIER pour son engagement qui a permis de faire aboutir ce projet.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais aller dans le sens de Raphaëlle PRIMET. Ce projet de délibération est historique et important pour le 20e arrondissement avec le lancement de l'opération de l'aménagement de Python-Duvernois, cette transformation tant voulue, tant attendue par les habitantes et les habitants de ce quartier depuis des années. D'ailleurs ils ont été nombreux et nombreuses à se mobiliser et à participer à chaque réunion de concertation. Au moment des fêtes de quartier ou des événements, il y a toujours eu l'occasion d'exposer, d'échanger sur le sujet, de voir les différentes transformations précédentes du quartier.

Python est un des quartiers de Paris où les loyers des logements sociaux sont les plus bas. Ce projet de réaménagement a donc pour but de participer à réduire les inégalités sociales et écologiques, de maintenir l'offre de logement social au même niveau de loyer au moment du retour, pour que les familles qui souhaitent y rester puissent continuer à y vivre tout en y étant mieux.

Pour cela, les principes du projet sont de renouer avec les atouts de ce quartier, qui sont parfois un peu mis de côté par l'aspect pollué, les équipements sportifs et la ceinture verte. L'enjeu est donc de respirer à la porte de Bagnolet.

En effet, aujourd'hui, les logements étant construits directement sur le périphérique, les habitants et les habitantes de Python-Duvernois souffrent de la pollution et du bruit. Les enfants ont des bronchites, des allergies et le bruit permanent est extrêmement impactant pour les habitants. L'étude d'ailleurs - c'était la première fois qu'elle était menée - d'impact en santé environnementale l'a démontré. Pour nous, c'est une démarche exemplaire qui pourra être répliquée dorénavant sur tous les projets d'envergure.

Ainsi, sur Python-Duvernois, cela a permis d'étudier l'impact sur la santé des habitants et de montrer les bénéfices, au fait que les logements les plus exposés aux nuisances se voient transformés, remplacés par des bureaux et des écrans démontables, et les effets bénéfiques aussi de la réhabilitation des autres logements.

Un autre facteur important d'amélioration pour la santé, ce sera les nouvelles possibilités de pratiques sportives libres offertes à travers des parcours végétalisés. L'accès libre aux sports, notamment en plein air, est un facteur déterminant de bien-être, de prévention et de santé.

De plus, le projet intègre le renforcement de la ceinture verte, la création d'un parc sportif de 3 hectares, des espaces publics plus généreux. Bref, plus de nature, plus de pleine terre pour un quartier qui en manque.

La ceinture verte est une opportunité unique d'expérimenter la façon dont nous voulons faire la ville désormais : favoriser la biodiversité et la variété des espèces, la beauté des aménagements paysagers et varier pourquoi pas les usages. On soumet là une proposition, on pourrait avoir, par exemple, du terrain laissé à l'école Du Breuil pour développer des activités ou pour d'autres jardiniers amateurs ou professionnels.

Outre la santé, réduire les inégalités écologiques et sociales, c'est aussi renforcer le service public. Nous le réaffirmons, en cette semaine de mobilisation sociale, les classes populaires ont besoin d'un service public de qualité. Loin d'être un coût, il est le levier le plus puissant pour les réduire.

On aura donc de nouveaux commerces, un lieu hybride de vie sociale pour renforcer les liens, un centre de santé, des équipements sportifs, des accueils petite enfance. Demandés de longue date, un groupe scolaire, le terrain de jeu du centre de Bagnolet, le centre d'animation Louis Lumière vont être enfin requalifiés.

La ville en transition se fait donc à l'échelle du quotidien, de la proximité et dans des lieux où on crée du commun. Elle se fonde sur la sociabilité, la rencontre et les échanges pour tous ceux et celles qui partagent un même lieu de vie.

Nous espérons que cet effort va entraîner l'Etat dans une même dynamique pour assurer l'accès aux services publics de ce territoire, notamment ceux de sécurité.

Ce projet marque aussi le début d'une révolution dans notre manière d'envisager notre politique du logement et de l'immobilier avec les premières opérations de l'O.F.S. Nous soutenons fortement et saluons l'amendement de l'Exécutif qui constitue une avancée avec 100 % des logements en accession créés, ce qui sera géré par l'Organisme de foncier solidaire. Cette politique volontariste de la maîtrise des prix, c'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'on refait un quartier que cela donne lieu à de la spéculation, va pour nous dans un extrême bon sens.

Merci pour cette étape décisive symbolique qui va changer la vie de tout un quartier et les transformations en œuvre. En attendant, imaginons avec tous les acteurs concernés des occupations temporaires le temps des travaux.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MAQUOI.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour présenter y compris l'amendement n° 118.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, c'est un projet de délibération historique et je regrette que M. MISSIKA ne soit pas resté pour ce débat et que Mme la Maire du 20e soit absente, parce que c'est une bataille qui est menée depuis très longtemps et qui a bénéficié aussi de leur soutien à des étapes importantes de ce dossier.

Persévérance et cohérence, cela a été la position des Ecologistes sur ce sujet. Nous avons mené plusieurs batailles et la première a été menée lors de l'ancienne mandature par Fabienne GIBOUDEAUX, qui a été félicitée hier soir par Mme Raphaëlle PRIMET. Elle a joué un rôle très important et je lui souhaite un bon rétablissement - je suppose qu'elle nous regarde en ce moment - puisqu'elle a eu un petit problème de santé.

Je remercie aussi M. BAUDRIER qui a beaucoup travaillé sur ce dossier, notamment sur un aspect qui n'était pas facile. Sur la question des logements sociaux, c'était maintenir un nombre important de logements sociaux, de sorte que ce processus de Z.A.C. ne soit pas un moyen de pousser vers le départ les classes populaires qui sont dans cet arrondissement.

Deux autres batailles ont été menées depuis le vote précédent avant l'enquête publique. Nous en avons gagné une et nous en avons perdu une autre. Quelles étaient ces deux batailles ?

Je vais commencer par celle que nous avons perdue et que nous avions menée sur l'enquête publique. Deux scénarios s'opposaient sur cette Z.A.C. notamment par rapport à une barre d'habitation qui était pour nous encore trop proche du périphérique ; elle était à 80 mètres et nous proposions de la mettre beaucoup plus loin. Malheureusement, ce scénario a été très peu étudié puis écarté assez rapidement.

Néanmoins, dans les recommandations données par l'enquête publique, il faut reconnaître qu'il est écrit : "L'objectif est notamment de garantir la réversibilité des dispositifs d'écran." On nous parle de ces immeubles mis le long du périphérique et qui servent d'écran à la pollution parce qu'on imagine que du jour au lendemain le périphérique va disparaître. Non, le périphérique ne va pas disparaître et c'est pourquoi les Ecologistes demandent un moratoire sur toutes ces constructions le long du périphérique. La disparition du périphérique va prendre du temps, et en attendant des gens y habitent, des enfants vont à l'école près de ces zones et il y a aussi des crèches. Il faut donc à tout prix arrêter de mettre ces personnes en danger.

Cette recommandation de la commission d'enquête est très importante. Elle amène d'ailleurs au premier avenant, mais il y en aura beaucoup d'autres sur cette Z.A.C., pour mettre en place quelques éléments par rapport à cela.

L'autre bataille, que l'on a gagnée par contre, est celle sur l'Office foncier solidaire. J'avais déposé un amendement qui avait été rejeté par ce Conseil. M. MISSIKA, à l'époque, ne m'avait pas trop soutenu. Depuis il a été converti et c'est tant mieux, mais à l'époque c'était une bataille assez difficile par rapport à cela.

Depuis, les choses ont changé et cela en plusieurs étapes. La première étape a été le soutien de Ian BROSSAT, quand nous avons modifié au mois de juillet le règlement intérieur de l'O.F.S. qui faisait en sorte que toutes les parcelles, qui pouvaient rentrer dans le cadre de l'O.F.S., devaient être rachetées par l'O.F.S. Cependant cela n'a pas été suffisant parce que la mise en œuvre de ce changement du règlement intérieur a mis du temps. Les trois délibérations sur les Z.A.C., et notamment celle de Python-Duvernois qui était à l'origine de cette bataille sur l'O.F.S., n'avaient encore que 56 % pour le cas de Python-Duvernois en O.F.S. Il a donc fallu que nous reposions un nouvel amendement - c'est cet amendement que je présente - de façon de passer de 57 % à 100 %.

Je répète, à quoi on s'opposait ? On s'opposait au fait qu'il y avait dans le projet de délibération initial que l'on pouvait vendre à des promoteurs privés des parcelles à 2.000 euros le mètre carré qui seraient après commercialisées à 8.000, 10.000, 12.000 ou 14.000 euros le mètre carré, on ne sait pas. En tout cas, largement plus que le prix auquel ils l'ont acheté.

Grâce à ce passage à l'O.F.S., ils ne pourront pas dépasser 5.000 euros. Peut-être que ce sera moins, et je l'espère, pour permettre à une classe moyenne un peu plus élargie, parce que même 5.000 euros le mètre carré reste très coûteux et ce sont des classes moyennes déjà très supérieures qui peuvent accéder à ce type d'accession à la propriété. Paris reste très cher encore, même à 5.000 euros, et il ne faut pas oublier les gens par rapport à cela.

On a donc réussi à passer à 100 %. Il a fallu un amendement technique, qui remplace l'amendement des écologistes, pour permettre ce passage à 100 %.

Je vais terminer, dans les 30 secondes qui me restent, pour dire que nous allons rester attentifs aux recommandations. La première recommandation est le relogement pérenne des populations des logements démolis. Oui, nous voulons que les gens, qui vont devoir déménager, puissent revenir dans le quartier. Nous voulons que les logements, qui leur sont proposés, leur soient accessibles en termes de loyer, que ce soit du P.L.A.-I. ou du logement dans lequel ils peuvent revenir.

Je fais confiance à M. BAUDRIER par rapport à cela pour mener la bataille, mais nous la mènerons de toute façon. Vous nous connaissez, nous irons voir les habitants. Nous avons gagné la première bataille, nous gagnerons la deuxième, s'il le faut avec les gens du quartier. Il y a déjà une partie des bâtiments qui a été détruite et nous serons encore là.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Très rapidement, les deux derniers sont la plantation de nouveaux arbres et l'adaptation des périodes de travaux aux enjeux liés à la biodiversité. Nous serons très attentifs à ce point. Pour une fois, c'est marqué et nous le suivrons.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - C'est très clair.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est dommage que Jean-Louis MISSIKA et son mépris, dont il m'a fait cadeau pendant tout ce Conseil de Paris, ne soient plus là, parce qu'il entendrait dans mon intervention à quel point je salue ce projet de délibération concernant l'opération Python-Duvernois.

Justement, pour moi, l'opération Python-Duvernois est l'inverse de l'opération Masséna-Bruneseau, c'est la logique inverse. Sur Masséna-Bruneseau, on a finalement une énorme partie de la Z.A.C. qui est faite 100 % par le privé avec zéro pilotage par les services véritablement urbanistiques de la Ville ; ce ne sont pas les élus qui sont aux manettes mais le privé qui décrète et d'ailleurs pour des tours de logements 100 % privés.

Alors là, au contraire, qu'est-ce qu'on a ? D'abord, on a un projet qui a pu avoir lieu dans le cadre du grand projet de renouvellement urbain et c'est sûr que cela change tout. Quand on est dans ce cadre, dans le programme national de renouvellement urbain, on est forcément avec des moyens alloués qui permettent aussi d'envisager l'intérêt général autrement.

Je dois dire que ce qui est vraiment à saluer dans ce projet, c'est qu'il tient tous les impératifs. Quels étaient les impératifs ?

D'abord, faire en sorte que les habitants puissent cesser de vivre le long du périphérique avec toute cette pollution. Franchement, dans le porte-à-porte que les uns et les autres ont pu faire, on pouvait voir les conditions d'habitat des gens ; c'étaient des problèmes de santé et des problèmes quotidiens insupportables. Comment la collectivité avait-elle pu penser que l'on pouvait condamner des gens à mettre les fenêtres de leur chambre sur le périphérique ?

Mais il fallait pouvoir faire en sorte que les gens ne vivent plus sur le périphérique sans réduire l'accès au logement dans ce quartier - garantir l'accès au logement, c'est garder le même nombre de logements - tout en préservant une reconquête d'espaces verts en pleine terre. Comme il y avait dans cet endroit beaucoup de surfaces

bétonnées non végétalisées, il a été possible de concilier la construction de nouveaux bâtiments et en même temps la reconquête de pleine terre.

On est sur un engagement, où on m'a bien reconfirmé que pour celles et ceux qui voudront revenir habiter à Python-Duvernois dans les logements sociaux avec les mêmes niveaux de loyer, une garantie leur est octroyée. On sera vigilants pour que cela se traduise bien dans les faits. On est aussi sur une augmentation, y compris de la capacité de logement, mais qui ne se traduit pas par une hyperdensification.

Et c'est une très bonne chose - je l'avais défendu en arrondissement - que, grâce à l'amendement qui a été présenté par le groupe Ecologiste et soutenu aussi par les élus communistes, l'intégralité du logement privé soit transformée par le biais de l'Office foncier solidaire, avec des garanties anti-spéculatives qui permettront d'empêcher une gentrification spéculative sur ce quartier. On reste donc sur un quartier qui ne perd pas son âme sociale et 100 % des logements privés seront avec des clauses anti-spéculatives grâce à l'O.F.S., ce qui est une bonne chose.

Concernant les barres qui seront maintenant allouées à de l'activité, il y aura tout un travail à effectuer pour savoir quelles entreprises pourront y accéder. Je pense qu'il faudra faire une mobilisation avec les habitants du quartier pour que l'on ait aussi un droit de regard citoyen et que cela puisse bénéficier à des structures de l'économie sociale et solidaire, mais aussi pour qu'il puisse y avoir des locaux octroyés aux associations. Nous manquons de locaux d'activité dans tout Paris et dans le 20e arrondissement plus particulièrement au niveau des Maréchaux, on doit garantir des lieux pour permettre de construire les liens et nos émancipations collectives.

Il y a en plus dans ce quartier des équipements publics qui ont été bien pensés, qu'il s'agisse de la rénovation du centre d'animation Louis Lumière, de crèches, d'équipements de santé, de groupes scolaires. Il faudrait aussi sur la question des commerces que les habitants soient bien associés au choix des commerces afin que cela réponde aux besoins.

Je peux vous dire qu'il faut soutenir et défendre ce projet, parce qu'en tous points, selon moi, c'est l'exact opposé de la logique qui prévaut sur Masséna-Bruneseau.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre à tous les intervenants, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Je voudrais d'abord remercier l'ensemble des intervenants et des intervenantes, Raphaëlle PRIMET, Nathalie MAQUOI, Jérôme GLEIZES et Danielle SIMONNET. Vos interventions me vont droit au cœur pour ce projet qui, vous l'avez compris, est très important à l'échelle de la mandature : c'est notre plus grand projet du nouveau programme national de renouvellement urbain.

Comme l'a fait Jean-Louis MISSIKA dans cette séance, qui est la dernière où nous présentons de très grands projets, je voudrais aussi remercier toutes celles et tous ceux qui ont permis l'avancée et la réalisation de ce projet.

D'abord les services de la Direction de l'Urbanisme, Claude PRALIAUD, Stéphane LECLER, Marion ALFARO ici présente, puis toute l'équipe du service de l'aménagement, en particulier Caroline WAJSFELNER ici présente, qui a porté ce projet depuis de nombreuses années avec succès et qui mérite toutes vos louanges.

Mais aussi le Secrétariat général de la Ville qui a négocié fortement et a beaucoup travaillé sur cette convention A.N.R.U., Damien BOTTEGHI et Myriam ADDA. Il y a eu un superbe travail de l'ensemble de la Ville.

Et bien sûr le soutien de Jean-Louis MISSIKA et de son cabinet. Je tiens à saluer Olivier RENARD et mes deux collaborateurs sans lesquels jamais ces projets n'auraient pu aboutir, Alice TERCÉ et Pierre DELOTTE.

Voilà pour la Ville mais il y a aussi tous les acteurs avec lesquels nous avons travaillé, les acteurs de l'Etat, de l'A.N.R.U. et même de la Région qui nous ont accompagnés dans un long travail partenarial sur ce quartier. Il y a aussi l'équipe d'urbanistes, qui a fait un très beau travail, et toutes les équipes qui ont accompagné la concertation et rassemblé à de nombreuses reprises plusieurs centaines de personnes. Un très gros travail a été fait.

Puis, je voudrais remercier aussi et surtout les habitantes et les habitants qui se sont mobilisés, et les associations dans ce quartier très défavorisé qui se sont battues souvent depuis une bonne dizaine d'années et qui espéraient avoir un si beau projet. Ils nous ont applaudis à plus de 300 lors de la dernière réunion de concertation.

Si je n'en citais qu'une, ce serait Yvette BONNAMOUR, qui était présidente de l'association de quartier "Bouge ton quartier", dont l'objectif premier était cette réalisation. Yvette, je crois que c'est un jour important pour ton travail.

Et je voudrais également remercier Fabienne GIBOUDEAUX et Pierre-Alain TRÉVELO, puisque nous étions tous les trois, il y a maintenant quinze ans, dans une marche exploratoire au sein des immeubles de Python-Duvernois et c'est lors de cette balade un mercredi après-midi qu'il nous est venu l'idée à tous les trois de dire d'engager un projet urbain de cette façon à Python-Duvernois. Fabienne GIBOUDEAUX est bien concrètement à l'origine de cette bataille avec Pierre-Alain TRÉVELO.

Comme vous l'avez dit, ce projet de délibération a été le fruit d'un long travail et d'une concertation riche. Depuis dix ans, nous travaillons avec les habitants. Depuis quinze ans, nous avons commencé à imaginer cette

transformation profonde du quartier de la porte de Bagnolet. Avec ce projet de délibération, nous allons enfin passer en phase opérationnelle.

Vous connaissez tous la configuration du quartier Python-Duvernois, situé à proximité d'un des plus gros échangeurs autoroutiers de Paris, sinon de notre pays, et d'une des principales portes d'entrée de Paris. Ce sont ces caractéristiques et les nuisances qui sont associées qui nous ont permis de gagner, ce qui a été une grosse bataille, son inscription en 2014 parmi les 200 quartiers d'intérêt national du N.P.N.R.U.

Ce territoire d'une superficie de 11 hectares était jusque-là resté à la marge des transformations urbaines que nous avons réussi à engager, par exemple à la porte des Lilas ou à Saint-Blaise. Cette transformation était très fortement attendue par les habitants qui s'exprimaient souvent avec une très forte vivacité pour cela.

Trois points fondamentaux ont guidé la conception de cette Z.A.C. : un volet social et environnemental approfondi que vous avez souligné, des principes de logement et d'habitabilité et enfin un désenclavement du quartier.

Cette opération propose un nouveau cadre de vie incluant une requalification importante des logements, un programme de logements diversifié avec 100 % en O.F.S. pour les logements prévus en libre, un programme d'activités fonctionnel et une série d'équipements publics.

C'est un projet ambitieux avec plus de 100.000 mètres carrés de surface de plancher, 25.200 mètres carrés de logements, 50.000 mètres carrés de bureaux, 7.000 mètres carrés d'activités, ainsi que de nombreux équipements publics, avec sans doute un des plus gros équipements publics sportifs de la mandature prochaine, qui sera construit à Python-Duvernois et qui sera un pôle d'attraction à l'échelle de tout l'Est parisien.

Et puis, comme vous l'avez souligné, tout ce projet s'articule autour d'un énorme grand parc sportif de plus de 3 hectares qui nous permet de réaliser globalement une débitumisation de plus de 2 hectares. A l'échelle d'un projet urbain, c'est assez rare pour être souligné et je vous remercie d'être nombreux à l'avoir fait.

Enfin, il faut bien sûr insister sur le caractère fondateur de l'étude d'impact sur la santé pour ce projet, qui, comme certains l'ont suggéré, sera bien entendu maintenant répliqué dans tous les autres grands projets urbains que porte la Ville de Paris. Je tiens d'ailleurs à saluer l'équipe de la DASES qui travaille sur ces études avec brio.

Globalement, c'est près de 140 millions d'euros d'argent public et des bailleurs qui seront investis dans le secteur. C'est un choix fort, fondateur de la Ville pour la rénovation de ce quartier emblématique de la politique de notre majorité pour les quartiers populaires, et je m'en félicite.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Jean-François MARTINS au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

Est-ce que le groupe Ecologiste de Paris retire son amendement n° 118 au profit de l'amendement n° 226 ?

M. Jérôme GLEIZES. - Bien sûr.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Bien sûr !

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 226 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 226 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 244 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 244).

2019 DU 253 - Opération Bédier Oudiné (13e) - Déclaration de Projet emportant mise en Compatibilité du PLU - Dossiers de création et de réalisation de la ZAC Bédier Oudiné - Avenant au traité de concession.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 253 concernant l'opération Bédier-Oudiné dans le 13e arrondissement, sur lequel les amendements techniques n° 218 et n° 225, ainsi que l'amendement n° 119 du groupe Ecologiste de Paris ont été déposés.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les élus de mon groupe saluent l'importance de ce projet de délibération, qui va amplifier le renouvellement urbain de ce quartier du 13e arrondissement, porté notamment par Francis COMBROUZE sur le 13e arrondissement.

Avec ce projet de délibération, nous contribuons tant à l'amélioration de la qualité de vie qu'à la dynamisation des activités économiques dans deux quartiers "politique de la ville", de part et d'autre du boulevard Masséna, avec des investissements importants pour de nouveaux services publics de proximité.

Premièrement, ce projet projette l'extension du périmètre de la Z.A.C. "Bédier" au quartier Oudiné, avec une programmation variée en logements et en équipements publics : crèches, l'école Patay, un centre d'animation tout public, un centre de santé, un centre sportif.

Il vise également au renouvellement de l'espace public, comprenant une large part de végétalisation pour améliorer le cadre de vie pour les habitants et les habitantes de ces quartiers populaires et pour contribuer bien évidemment concrètement à notre engagement pour l'environnement.

En continuité avec les aménagements de l'opération voisine de Paris Rive Gauche, la concertation, qui a été menée ces deux dernières années avec des habitants en mode d'ateliers, en réunions publiques et avec un vote des locataires, a abouti à un programme ambitieux à la hauteur des besoins. Sans attendre, les rénovations du Plan Climat et le confort des logements de l'ensemble Chevaleret et d'Elogie sont en cours.

Deuxièmement, le projet de délibération comprend aussi l'adaptation du programme de la Z.A.C. "Bédier" dans ce territoire limitrophe de nos voisins d'Ivry, avec un bilan des réalisations déjà acquises comportant notamment des nouveaux logements pour étudiants, des immeubles d'activité et des emplois, la livraison de la Maison internationale de séjour, l'amélioration du stade Boutroux, le jardin public Clara Zetkin et des jardins partagés, la nouvelle Maison partagée des personnes âgées de la place Yersin. Bref, il y a beaucoup de choses intéressantes. Le programme est d'ampleur pour un quartier qui le mérite bien.

La réorientation urbaine proposée, après des ateliers de conception avec les habitants, conduit par exemple à renoncer à une nouvelle voirie le long du périphérique et à désenclaver le quartier par une relocalisation de l'école existante Franc Nohain, dont le bâti est à bout de souffle. Elle propose aussi de végétaliser les pieds d'immeuble et de nouveaux espaces publics, à améliorer l'offre de sport de proximité, à détruire la barre de "Paris Habitat" dite "BCDE" et à programmer de nouveaux logements diversifiés.

Pour ce quartier, outre les logements sociaux existants et améliorés, la nouvelle programmation prévoit en particulier du locatif en prix intermédiaire pour 75 logements et une offre de 135 logements de l'Office foncier solidaire, permettant de concrétiser l'acquisition pour des locataires ou de nouveaux habitants à des prix bien inférieurs à ceux du marché.

Nous saluons donc, vous l'aurez compris, l'importance du programme de nouveaux équipements publics et l'amélioration urbaine permise par cette extension de la Z.A.C., avec un plan à 179 millions d'euros pour ce quartier "politique de la ville". Elle est la marque d'une réelle politique de gauche, contribuant à des quartiers où il fait bon vivre pour toutes et tous, avec des logements de qualité, un cadre de vie et un environnement sains et agréable et des activités économiques diversifiées.

Là où certains construisent ou veulent construire des ghettos de riches, des zones de ségrégation où le vivre ensemble est sacrifié sur l'autel de l'entre-soi, notre majorité a investi et met les moyens là où les besoins sont les plus forts.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Déjà !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je suis désolé.

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai très rapide. En fait, j'ai des questions.

Pourquoi y a-t-il si peu d'arbres supplémentaires dans le secteur après opération ? Est-ce qu'on ne peut pas faire mieux ? Je constate qu'il y a 44 arbres prévus, ce qui fait simplement 10 %.

Deuxièmement, en quoi le règlement applicable dans les quartiers "politique de la ville" oblige à réaliser la moitié des surfaces de logement en accession libre ? On peut imaginer que tout le logement privé passe par l'O.F.S., c'est souhaitable et ce serait une très bonne orientation pour la suite, mais cela ne doit pas se faire au détriment du logement social et public. On pourrait donc aussi prévoir une augmentation de la part du logement social et public.

Ensuite, la commissaire enquêtrice émet des réserves et elle nous incite notamment à être vigilants sur le maintien d'une crèche associative dans le secteur. Est-ce que la Ville aurait l'intention de se passer de cette crèche associative, ce qui serait fort regrettable ? Est-ce que vous avez plus d'informations sur ce sujet ?

Je crois savoir qu'il y avait une réunion d'information en octobre. Qu'est-ce qu'ont dit les riverains sur l'ensemble du projet et sur ces réserves que j'émets sur le nombre d'arbres, cette crèche associative ou la part du logement social par rapport au logement via l'O.F.S. ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Jérôme GLEIZES a la parole et il présentera l'amendement n° 119 de fait.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Les Z.A.C. se suivent mais ne se ressemblent pas. Nous avons plusieurs inquiétudes sur cette Z.A.C. La première porte sur la programmation en termes de logements. Rapidement, l'amendement sur l'O.F.S. est le même que sur les autres Z.A.C. et la partie vendue aux promoteurs privés sera donc récupérée pour la mettre dans l'O.F.S. Ce n'est pas une inquiétude mais très peu de logements sociaux sont prévus sur cet ensemble. Je ne sais pas comment va se faire le relogement de ceux qui habitent déjà sur place ou si c'est vraiment une création nette.

Je rappellerai que les Parisiens ont besoin de logements abordables, que 80 % des demandes de logement sont en P.L.A.-I. Il y a du logement étudiant, c'est une bonne chose mais ce n'est pas suffisant. C'est un secteur qui reste fragile avec de nombreuses personnes en situation de vulnérabilité. Sur ce sujet, j'aimerais bien avoir des précisions et être rassuré sur ce point.

C'est sur les autres aspects du dossier que nous avons beaucoup d'inquiétudes. On construit à côté du périphérique des équipements sensibles : c'est la reconstruction de deux crèches, du centre "Paris Anim'" Oudiné, d'une école et de locaux de la DJS notamment. Cela pose toujours problème puisqu'aujourd'hui aucun projet clair n'est prévu et aucun horizon temporaire n'est encore garanti. Cela signifie que durant tant d'années, le temps de la fin du périphérique, ces publics sensibles continueront à être exposés à des niveaux trop préoccupants de pollutions de l'air et sonore.

L'ensemble des interventions de végétalisation permettra d'augmenter le nombre d'arbres de 44 au sein du périmètre passant ainsi de 496 à 540. C'est positif mais peut-on avoir le nombre d'arbres abattus et replantés ? Tout cela reste assez insuffisant à ce stade.

L'enjeu est de désenclaver le quartier, d'y ramener de la qualité de vie. Nous le défendons bien sûr, même si c'est difficile et nécessaire, nous en convenons.

Par-delà les éléments précis de cette Z.A.C., plus généralement pour les emprises, il aurait fallu définir un projet précis pour le périphérique avant de bétonner ses alentours. Nous aurons mieux fait de décréter un moratoire sur la constructibilité, ce que j'ai déjà dit.

Par ailleurs, les Z.A.C. sont nos derniers grands espaces libres et nous devons absolument les utiliser pour créer des réserves de nature dont Paris manque cruellement. Dans la Z.A.C. précédente de Python-Duvernois, je n'en ai pas parlé mais il est vrai que le grand parc au milieu est une grande avancée. Nous n'avons pas un parc de cette même nature dans le 13e arrondissement.

Nous considérons donc de manière générale que ces objectifs ne sont pas atteints sur la programmation des Z.A.C. qui nous ont été présentées durant la mandature et vraiment nous le regrettons. Nous aurions voulu qu'elles soient plus ambitieuses sur la place qu'elles font à la pleine terre et plus respectueuses de l'existant, notamment des arbres. Nous aurions aussi voulu des quartiers à taille humaine avec des constructions en matériaux biosourcés. Bref, ces Z.A.C., sauf celle de Python-Duvernois, auraient dû être des quartiers pilotes en termes de prise en compte des besoins des habitants mais aussi de notre planète.

Une rénovation de ce quartier est impérative mais nous pensons qu'il faut le faire autrement. Si notre amendement est bien pris en compte, nous ne voterons pas contre mais nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération à cause des autres éléments que j'ai développés.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour répondre aux intervenants.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci pour vos trois interventions, l'une plus positive de Jean-Noël AQUA et les deux autres plus modérées de Jérôme GLEIZES et de Danielle SIMONNET.

Vous êtes précédemment intervenus sur la Z.A.C. du 20e arrondissement, un secteur que vous connaissez bien mais, ce qui est logique, peut-être êtes-vous moins ancrés sur ce territoire du 13e arrondissement.

Pour avoir participé à toutes les réunions de concertation, je puis vous dire que ce projet rassemble un aussi grand assentiment de la part des populations de ce secteur - nous avons été autant applaudis à Bédier-Oudiné qu'à Python-Duvernois - et c'est un engagement très fort auprès de la population de Francis COMBROUZE, l'adjoint à l'urbanisme, et de Jérôme COUMET, maire du 13e présent systématiquement. Ce projet a d'ailleurs été très bien mené par la Direction de l'urbanisme et je tiens à saluer Christine BAUÉ.

C'est un très grand et beau projet aussi qui était attendu dans ce quartier populaire. Bédier et Oudiné sont deux quartiers rassemblés qui souffrent de dysfonctionnement et notamment d'un équipement scolaire très particulier puisque c'est le seul de Paris dont les enseignants ont demandé et exigé sa démolition, ce qui prouve bien le dysfonctionnement majeur dans sa conception. Puis c'est une barre de 80 logements dite "BCDE" qui est démolie et qui était vraiment très mal située. Le quartier Oudiné est lui aussi un florilège des dysfonctionnements urbains des années 1970 et 1980. Il y a donc une attente très forte des habitants de l'ensemble de ces deux quartiers pour qu'ils soient réaménagés et nous avons répondu à toutes leurs attentes.

Cela va permettre de répondre à toutes les problématiques d'enclavement, avec un schéma urbain qui propose le percement de nouvelles voies afin de faciliter les traversées des îlots Franc Nohain et Oudiné, grâce aux démolitions de plusieurs bâtiments de logements, 150 en tout.

L'opération répondra aux problématiques de mixité sociale en diversifiant l'offre de logements. Je rassure Danielle SIMONNET, le nombre de logements reconstruits sera suffisant pour reloger tout le monde, d'autant plus que nous sommes dans un quartier d'habitat social avec plusieurs milliers de logements et il n'y a aucune espèce d'inquiétude pour cela, et les habitants l'ont bien entendu exigé.

Comme Jérôme GLEIZES l'a souligné avec l'amendement, nous avons la possibilité de passer la programmation des logements prévus initialement en logement libre à 100 % de logements en accession, ce qui correspond à un très grand nombre de logements en O.F.S., près de 300 sur ce secteur, soit 60 % de la programmation de logements.

L'opération répondra aussi au problème de mixité d'usages avec la création de bâtiments qui accueilleront du tertiaire et notamment des services de la Ville à la porte d'Ivry. Un pôle public s'est constitué avec la DCPA et la DFA dans des bâtiments exemplaires en termes de bâtiment bas carbone. Nous entendons bien continuer dans cette veine, à Bédier-Oudiné comme dans l'ensemble des Z.A.C. de la Ville, avec des bâtiments qui s'engagent dans les matériaux biosourcés. Cela fait maintenant partie intégrante des choix systématiques de la Ville dans toutes ses constructions et ses prescriptions de construction.

Pour ce qui est des équipements publics, il y a la reconstruction de la crèche Oudiné et, je rassure Mme SIMONNET, la construction d'un nouvel équipement dans le secteur de Bédier. L'école Franc Nohain et le centre d'animation Oudiné, qui étaient les deux équipements publics dysfonctionnant, sont reconstruits. Les terrains sportifs de Boutroux seront rénovés et les écoles Patay et Franc Nohain bénéficieront de cours Oasis.

Les enjeux environnementaux sont aussi au centre des préoccupations puisque les espaces publics seront fortement végétalisés. Le secteur Bédier-Oudiné a beaucoup d'espaces publics larges, pas comme à Python-Duvernois où on avait l'opportunité de reconfigurer des voies entièrement. Là, les voiries resteront et on en perce au sein des îlots, mais on pourra végétaliser assez largement les voiries existantes.

Cela comprend la plantation d'arbres. Il y en a déjà 44 en plus, mais je peux m'engager ici à ce qu'on recherche à augmenter ce nombre car c'est possible. En tout cas, il y a bien sûr de la végétalisation prévue et c'était d'ailleurs au cœur des demandes des habitants. C'est tout à fait en phase avec la concertation. Ces nouveaux espaces seront de réels îlots de fraîcheur et il y en a besoin dans ce quartier en effet assez minéral.

Le mur protecteur du périphérique sera prolongé jusqu'à la porte de Vitry pour protéger les stades de Boutroux et les futurs logements étudiant.

C'est un investissement important de la Ville et des bailleurs avec plus de 68 millions d'euros pour améliorer le quotidien et le cadre de la vie de ce quartier populaire du 13e arrondissement. C'est une belle avancée qui a été saluée et c'est surtout un processus de concertation absolument exemplaire, y compris avec les enfants des écoles du secteur. Cela doit être la meilleure et la plus belle concertation qui m'a été donné d'animer durant cette mandature.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Je me tourne vers Jérôme GLEIZES, est-ce que l'amendement n° 119 est maintenu ?

M. Jérôme GLEIZES. - Toujours retiré comme les deux précédents.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Donc, l'amendement n° 119 est retiré.

Pour vous détendre, je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 218 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 218 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 225 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 225 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 253 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 253).

Inévitablement à une heure moins cinq, je vais suspendre la séance, puisque nous avons quatre inscrits sur le projet de délibération suivant plus la réponse de l'Exécutif, et nous déborderions de façon trop conséquente.

La séance est suspendue et elle reprendra à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Bonjour à tous. Nous allons reprendre nos travaux, dans cette très belle et riche Assemblée.

2019 DU 249 - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Nouveau Programme Nationale de Renouvellement Urbain (NPNRU) parisien (18e, 19e et 20e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 249, accompagné d'un amendement technique nº 120 déposé par l'Exécutif. Il s'agit d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain du nouveau programme national de renouvellement urbain parisien, qui concerne les 18e, 19e et 20e arrondissements.

La parole est au maire du 19e arrondissement, M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, par sa densité tout d'abord, par l'originalité de son écriture architecturale, par sa conception urbaine aussi, en rupture avec le formalisme des grands ensembles de l'époque, le site des Orgues de Flandre est l'un des sites emblématiques de Paris dans le 19e arrondissement, et c'est, pour ce territoire, une part de son identité.

Pour Martin VAN TREECK, l'architecte visionnaire de cet îlot, il s'agissait à l'époque de fonder son projet urbain sur un projet qui n'a rien perdu de sa modernité, puisque l'objectif était celui de la mixité des habitats et des usages.

Ce site garde de nombreux atouts, grâce notamment à la présence de nombreux équipements publics : une piscine, un gymnase, un TEP, un jardin, des crèches et écoles, un centre "Paris Anim'".

Le moment est venu pour les Orgues de Flandre de prendre toute leur part aux transformations urbaines, culturelles et économiques engagées tout autour. On peut penser à la rénovation du bassin de la Villette, à la reconfiguration récente de l'avenue de Flandre, à la rénovation de la résidence Michelet, à l'arrivée des cinémas, l'ouverture du Centquatre, de la gare Rosa Parks, etc.

Sa situation économique a évolué, disons-le, de façon contrastée au cours des dernières années, et les habitants souffrent aujourd'hui des problématiques du quotidien en matière de circulation, de propreté, et de tranquillité publique. Et ce, malgré le travail admirable engagé par la GUP, la gestion urbaine de proximité, dès 2011.

En 2014, les Orgues de Flandre ont été retenus au titre de l'enveloppe régionale N.P.N.R.U. 2014 - 2024. L'opportunité est unique, il s'agit d'inverser la tendance et pleinement intégrer les Orgues à la dynamique du nord-est parisien. Ce quartier, en effet, doit renouer avec sa vocation, avec ce pour quoi il a été conçu : un lieu attractif, ouvert, où toutes les populations peuvent vivre et se rencontrer.

Un long travail d'études urbaines et de concertation s'est engagé, et je tiens vraiment à remercier l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés : l'APUR, la Direction de l'Urbanisme, permettez-moi de citer Valérie SNITER, l'équipe de développement local, les bailleurs, les représentants de l'Etat, mais également les représentants des locataires, les copropriétaires et le tissu associatif local.

Je veux évidemment saluer l'implication des élus, Jacques BAUDRIER pour l'Hôtel de Ville, Colombe BROSSEL, et mon adjoint Adji AHOUDIAN.

En s'appuyant sur les atouts des Orgues, le projet porté collectivement a l'ambition de rénover les équipements, d'accompagner les habitants propriétaires et locataires dans la réhabilitation de ce patrimoine, de repenser les cheminements et de créer un grand jardin central attractif.

À travers les ateliers, les marches et les réunions publiques, nous avons pu entendre et comprendre, je crois, l'attente des habitants de ce secteur. Les moyens de ce programme sont, je le crois, à la hauteur de l'ambition, avec près de 30 millions d'euros.

Nous sommes donc en passe de franchir une étape décisive avec la signature de cette nouvelle convention N.P.N.R.U. C'est une bonne nouvelle pour les Orgues de Flandre, comme pour celles et ceux qui y vivent. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En tant qu'élue du 19e, avec François DAGNAUD, je me réjouis de l'avancée importante que nous allons voter aujourd'hui à travers ce projet de délibération, pour améliorer les conditions de vie des quartiers populaires parisiens, dont l'objectif primordial d'égalité territoriale et d'accès au droit pour tous.

La Ville mène une politique résolument engagée envers les quartiers populaires et leurs habitants depuis cette mandature et même auparavant. Ce, notamment grâce au travail de Colombe BROSSEL, des élus d'arrondissement, des adjoints en charge des affaires sociales, des affaires scolaires, des adjoints au logement, à l'habitat, à l'aménagement, tant au niveau central qu'au niveau des arrondissements.

Le contrat de ville est un outil qui nous permet de mettre avec nos partenaires et notamment l'Etat, tous les moyens disponibles au service de la réduction des inégalités dans les 20 quartiers prioritaires et de veille active disposés dans les 8 arrondissements concernés.

Ce sont 26 millions d'euros par an qui sont mobilisés pour des actions concrètes, avec des priorités d'emploi, d'habitat et d'éducation.

L'évaluation à mi-parcours de ce contrat 2015 - 2020 réalisée par l'APUR a révélé des résultats positifs et des avancées en termes de logement, en termes d'éducation populaire, et en termes de réduction des inégalités avec les autres quartiers parisiens.

Cependant, il est nécessaire de poursuivre les actions stratégiques en la matière, pour améliorer le cadre de vie et pour surtout atteindre les objectifs fixés, qui sont ambitieux.

L'accès à des équipements publics, à des espaces publics de qualité, à des transports facilités, à la réduction de certaines nuisances, à la sécurité, à la végétalisation, à l'amélioration de l'habitat, au développement de la mixité urbaine, à l'ouverture ou au maintien de commerces de proximité sont indispensables au rééquilibrage territorial. C'est ce que vise notamment le nouveau programme de renouvellement urbain, le N.P.N.R.U., pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas ce magnifique acronyme. Ce cadre permet d'accélérer une rénovation urbaine profonde, de grande ampleur, dans des quartiers plus en difficulté et grâce au concours de l'Agence nationale du renouvellement urbain.

La convention pluriannuelle présentée dans ce projet de délibération permettra ainsi à la Ville d'intervenir sur quatre secteurs prioritaires : les portes du 20e, de la porte de Bagnolet à Montreuil ; l'opération Goutte d'Or dans le 18e ; les portes du 18e, de la porte de Montmartre à la porte d'Aubervilliers ; et enfin l'opération des Orgues de Flandre dans le 19e arrondissement, quartier classé en Z.S.P.

Ces quatre quartiers particulièrement sensibles devront ainsi bénéficier de davantage d'équipements et de services publics et d'une requalification urbaine co-construite et concertée avec les habitants.

En effet, la participation des habitants est indispensable à la fois pour dessiner les projets au plus près des attentes des riverains, et pour accompagner le temps long qui caractérise parfois ces opérations, on peut décider d'une opération une année et en voir sa concrétisation le mandat suivant. Cela nous arrive régulièrement. Favoriser aussi, dans ce temps long, l'appropriation citoyenne des futurs lieux et la préfiguration des futurs usages que le quartier aura. Au total, ce sont 56 millions d'euros sur 420, qui seront apportés par l'Etat dans le cadre de ce partenariat.

La Ville dispose, elle, désormais d'un outil fondamental, celui de l'organisme foncier solidaire, appelé la Foncière de Paris, qui lui permettra de créer ou requalifier du logement accessible aux classes moyennes, en préservant des parcelles de la spéculation foncière et immobilière. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ce matin.

La dissociation du foncier bâti doit être utilisée de manière systématique et massive, afin de faire face aux fléaux qui participent fortement aux inégalités et à la précarisation des plus fragiles.

Par ailleurs, l'ensemble de ces opérations devra porter une attention forte aux aspects de résilience, d'espaces verts, de végétalisation, à la réduction des nuisances, aux équipements publics ainsi qu'aux transports en commun.

Ce sont les conditions "sine qua non" de quartiers vivables et agréables pour chacun et chacune, à l'inverse d'une densité démesurée qui, elle, aurait des effets contreproductifs sur la qualité de vie et l'harmonie des quartiers déjà fragiles.

Je tiens, par ce projet de délibération, à en profiter pour saluer, remercier très sincèrement toutes les équipes de développement local qui participent au quotidien à faire vivre ces projets au concret auprès des Parisiennes et Parisiens concernés et celles et ceux ce qui le sont moins.

Je tiens aussi à remercier les habitants, investis dans différentes instances de ces quartiers, et qui font aussi que ces projets aboutissent.

Enfin, je tiens à saluer les associations, qui sont des intermédiaires, ce que l'on appelle dans notre jargon, des têtes de réseau. Sans elles, on n'y arriverait pas aussi bien.

C'est donc avec beaucoup d'attention que notre groupe suivra ces différents projets. Nous voterons bien sûr ce projet de délibération. Cependant, nous n'oublions pas que l'Etat, par ailleurs, abandonne bien souvent nos quartiers populaires et les habitants qui y vivent, en réduisant la voilure du service public, notamment dans ces territoires, en supprimant des emplois aidés, cela aussi a des effets au quotidien pour la vie sociale de ces quartiers. Et je sais que la Ville investit déjà énormément pour pallier le déficit de l'Etat. Je tiens à redire que cela ne peut plus durer. Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, beaucoup.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je veux saluer, au nom du groupe Écologiste de Paris, la signature de cette convention pluriannuelle de renouvellement urbain du nouveau programme national de renouvellement urbain parisien, qui concerne des quartiers populaires situés dans les 18e, 19e et 20e arrondissements.

Ce financement de 550 millions d'euros sur la rénovation urbaine de quartiers qui en ont fortement besoin est évidemment le bienvenu pour les plus de 20.000 logements qui vont en bénéficier, de la porte de Bagnolet à la porte de Montreuil dans le 20e, de la porte Montmartre à la porte d'Aubervilliers, la cité Python-Duvernois ainsi que le quartier de la Goutte d'Or dans le 18e, ou encore les Orgues de Flandre dans le 19e arrondissement, dans lequel je suis élue.

Il s'agit d'un engagement financier, mais aussi politique de la part de la Ville, la Région et l'Etat, qui reconnaissent ainsi les réelles difficultés qui existent au sein de nos quartiers populaires, jusqu'ici particulièrement délaissés.

Nous allons ainsi rattraper le retard en améliorant le cadre de vie de ces habitants. Ces rénovations étaient nécessaires, voire indispensables pour les habitants des quartiers concernés. Pour les écologistes, l'égalité entre les quartiers demeure un combat important à poursuivre à Paris. Le clivage est-ouest est encore trop présent et c'est par la rénovation de ces quartiers, la création d'équipements et des projets de proximité ancrés localement que nous parviendrons véritablement à rétablir un équilibre, créer davantage de cohésion sociale et développer le vivre ensemble dans nos quartiers populaires.

Pour finir, je veux préciser que les Ecologistes sont et resteront vigilants vis-à-vis de la qualité environnementale et sociale de chacun des projets de rénovation proposés dans le but de s'assurer que l'égalité, le vivre ensemble, le bien-être et la concertation des habitants resteront bien les priorités absolues dans le cadre de ces programmes de rénovation urbaine.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci aux trois intervenants.

Ce projet de délibération marque la fin des études sur les quatre secteurs en N.P.N.R.U. et surtout, vient confirmer le très fort engagement de la collectivité parisienne vis-à-vis des quartiers populaires.

Je tiens à remercier tous les acteurs, ils sont extrêmement nombreux, qui ont permis à cette convention d'arriver aujourd'hui dans nos débats. Bien entendu, mes collègues Jean-Louis MISSIKA et Colombe BROSSEL, avec qui nous avons travaillé au quotidien pour la monter. Les maires d'arrondissement, qui ont joué un rôle très fort pour porter les projets, je tiens à remercier particulièrement François DAGNAUD, Éric LEJOINDRE, et Jérôme COUMET. Et tous les élus d'arrondissement à l'urbanisme, "politique de la ville", ils sont très nombreux, Éric LEJOINDRE bien sûr, qui ont participé à de très nombreuses réunions de concertation pour construire ces projets.

Et bien sûr, les services de la Direction de l'Urbanisme, j'ai cité un certain nombre de noms tout à l'heure, et de la "politique de la ville", et le Secrétariat général, qui ont longuement négocié cette convention avec nos partenaires. Il faut bien se rappeler que lorsque le nouveau programme national de renouvellement urbain a été engagé en 2014, on nous donnait très peu de chances de pouvoir être sélectionnés.

Il a fallu une dose d'optimisme, de volontarisme, pour déposer un dossier, tout le monde ne croyait pas que nous avions une quelconque chance. Une fois sélectionnés avec un quartier national, les portes du 20e, et quatre quartiers régionaux, c'était une grande avancée, déjà une première victoire en 2014.

Ensuite, nous avons eu un long travail de conviction à faire auprès de l'ensemble des intervenants, l'ANRU, la DRIHL, la Préfecture, la Région Ile-de-France, Action Logement, qui avaient un certain nombre de préventions en se disant que peut-être notre collectivité n'avait pas besoin des investissements de leurs institutions nationales.

Nous avons réussi tous collectivement à les convaincre du fait que ces quartiers, pour beaucoup situés le long du périphérique ou dans des zones urbaines spécifiques, comme les Orgues de Flandre ou la Goutte d'Or, avaient besoin d'investissement et présentaient pour certains des indicateurs sociaux qui n'avaient malheureusement rien à envier en termes de paupérisation, aux quartiers les plus déshérités de la Seine-Saint-Denis.

Cela nous a permis de dégager un plan d'investissement pour ces quatre grands quartiers, à l'échelle de la Ville de 550 millions d'euros. Je crois qu'il est assez rare que nous ayons des délibérations qui actent des investissements aussi forts, intégralement pour les quartiers populaires.

Il s'agit d'un très gros investissement pour la Ville elle-même, avec 120 millions d'euros. Nos bailleurs investissent 370 millions d'euros. L'ANRU nous accompagne pour 56 millions d'euros. La Région, plus modestement, nous accompagne néanmoins pour 7 millions d'euros.

Ces quatre secteurs bénéficieront d'investissements pour une rénovation en profondeur, d'abord des logements, cela a été une victoire que l'ANRU accepte de cofinancer la requalification des trop nombreux logements sociaux de ces îlots, la reconstruction de nouveaux logements, la reprise de réseaux de voirie, le réaménagement des espaces publics et espaces verts, avec toujours le choix de prioriser la création d'espaces végétalisés, avec le parc sportif de Python-Duvernois, l'espace vert au cœur du quartier des Orgues de Flandre, qui sont des priorités, et la végétalisation, la débitumisation, et bien sûr l'amélioration et/ou la création de nouveaux équipements publics.

Ces quartiers sont tous touchés par les mêmes problématiques : les aspects de périphérie, enclavement, les dysfonctionnements urbains des quartiers vieillissants, et l'insécurité. Ceci a vraiment marqué l'ensemble de ces processus de concertation, qui ont été longs et très constructifs, car les projets auxquels nous sommes arrivés pour l'ensemble de ces quartiers n'étaient pas du tout dessinés à l'avance, il y a de belles réussites. Les Orgues de Flandre sont une belle réussite, comme Python-Duvernois et d'autres.

Les concertations ont permis de convaincre, et dans plusieurs des concertations, la seule question que nous posaient les habitants à la fin était : alors quand les projets seront-ils engagés, pourquoi pas plus vite ?

Ce processus avec l'ANRU, qui nous permet d'obtenir des financements conséquents, nous avons été parfois critiqués du temps qu'il prenait, puisque nous ne signons qu'aujourd'hui cette convention, cinq ans après la sélection du projet.

C'est le temps de la construction du projet, le temps de réunir tous les financements. On peut se féliciter que, j'espère, ce projet de délibération rassemblera l'unanimité dans nos rangs, car nous sommes accompagnés à la fois par la Région Ile-de-France et par l'Etat, ce qui montre qu'il peut y avoir consensus politique autour de politiques volontaristes à Paris pour les quartiers populaires.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 120 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 120 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 249 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 249).

2019 DU 245 - Déclassement par anticipation de la partie de la rue Boris Vian située entre la rue de la Goutte d'Or et la rue Polonceau et d'emprises situées rue de la Goutte d'Or (18e).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déclassement et au TEP.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 245 relatif au déclassement par anticipation de la partie de la rue Boris Vian située entre la rue de la Goutte d'Or et la rue Polonceau, sur lequel les vœux référencés n°s 121 et 121 bis ont été déposés.

La parole, pour commencer, est au maire du 18e arrondissement, M. Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Le réaménagement du passage Boris Vian et de la rue de la Goutte d'Or est un projet structurant pour ce quartier, et essentiel pour les habitants qui y vivent et le réclament depuis maintenant longtemps.

Il s'inscrit dans un programme global de rénovation urbaine du quartier de la Goutte d'Or, mené par la Ville de Paris depuis de nombreuses années maintenant. Il a un double objectif : celui d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants et celui de dynamiser le secteur afin de réduire les inégalités avec les autres quartiers.

Cette opération Boris Vian consiste à élargir et à réaligner le passage Boris Vian dont on parle depuis plusieurs années maintenant, dans l'axe de sa partie sud, afin de fluidifier la circulation piétonne et de faire disparaître les recoins délaissés qui peuvent nuire à la sécurité des personnes. Afin aussi d'optimiser l'usage du terrain de sport en le couvrant sobrement, de combler les arcades de la rue de la Goutte d'Or pour améliorer leur commercialité et la sécurité des habitants ; et bien sûr, de diversifier les activités économiques du quartier avec de nouveaux bâtiments spécifiquement dédiés au développement économique.

Ce projet associe le besoin de sécurisation du lieu avec la nécessité de sa redynamisation, tout en améliorant le bilan du quartier en matière environnementale.

Ce projet permet aussi d'améliorer l'accès aux équipements sportifs et aux services publics, enjeu primordial pour les habitants de ce quartier. Plus un quartier est populaire, plus l'accès aux équipements et aux services publics est un enjeu central.

Cela fait déjà quatre ans que ce projet est soumis à discussion, puisque la phase de concertation a débuté dès 2005. Jacques BAUDRIER disait que parfois, le temps de l'ANRU pouvait apparaître comme un temps long, c'est le cas aussi ici. Tous les acteurs du quartier, les riverains, les commerçants, les usagers, les associations ont été impliqués dans cette élaboration. Chacun a pu faire valoir ses arguments et ses idées.

C'est une méthode qui nous a permis de recueillir un large consensus de la part des participants et d'aboutir à un projet équilibré qui réponde aux attentes des habitants et corrige surtout des dysfonctionnements constatés et constatés depuis longtemps.

Pourtant, certains éléments doivent encore être précisés. C'est pourquoi la concertation va se poursuivre sur des sujets qui ne sont pas dans le projet de délibération d'aujourd'hui. Notamment au sujet de l'avenir de l'espace qui sera libéré entre le gymnase et les futurs escaliers, mais aussi sur la programmation sportive du T.E.P., et sur l'aménagement de la place Cheikha Rimitti, dite place Polonceau, qui n'est pas encore dans ce projet de délibération.

Ce projet est attendu par les riverains. En effet, les habitants souhaitent vivement que leur quartier continue de se transformer, notamment dans cet espace qui a souffert d'une forme d'urbanisme des années 1990, qui a montré ses limites.

Après quatre ans de co-construction, ce projet est arrivé à maturité. Il faut maintenant le concrétiser. Repousser encore ce projet, ce serait reporter la solution d'un problème bien identifié et longuement travaillé à une date difficile à prédire, ce serait surtout perdre des garanties que les subventions de l'ANRU et de la Région soient maintenues. Je le dis ici clairement, il n'est pas le temps d'attendre, et personne sur ce terrain ne pourrait imaginer que l'on continue à attendre.

Voilà pourquoi je voterai avec enthousiasme pour ce projet. J'invite tous les élus pour qui la qualité de vie de la rue de la Goutte d'Or et dans le quartier en général compte, à faire de même.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - A vouloir toujours bien faire et toujours mieux faire, on finit toujours par faire mal, cette maxime pourrait s'appliquer très bien si nous rejetions ce projet de délibération concernant le déclassement par anticipation du domaine public, d'une partie de la rue Boris Vian à la Goutte d'Or.

Depuis 2007, nous travaillons sur ce quartier si difficile et si attachant, où les habitants sont riches de leur culture, de leur engagement, mais aussi encore en souffrance de leur malvivre. Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire.

L'opération présentée aujourd'hui permettra de redonner de la visibilité, de la lisibilité à l'ensemble de l'îlot Boris Vian - Polonceau. En plus de clarifier les cheminements piétons avec le déplacement des escaliers et le comblement

des arcades, il viendra apaiser l'espace public, améliorer le développement commercial, et ancrer des équipements publics.

La végétalisation aura aussi sa place, et peut-être encore plus, lorsque nous parlerons des projets dans les prochaines négociations.

Le temps passe vite, 2016, première phase d'étude sur ce projet. Première enquête juin, juillet 2016, à laquelle la Ville répond par un mémoire sur les trois points soulignés, et engage avec la mairie du 18e un important travail d'information et de mise en débat du projet avec les habitants, sous forme de réunions publiques, d'expositions et d'un comité de suivi.

Aujourd'hui, le commissaire-enquêteur a donné son aval, et après le travail important de concertation et l'adhésion de la majorité des acteurs, un consensus a été trouvé. Il reste cependant encore des points à trancher, notamment celui de la nature de l'aménagement de l'espace disponible dans la future rue Boris Vian reconfigurée. Nous souhaitons qu'au prochain comité de suivi, les nouvelles options soient à retenir.

Quel que soit le programme "in fine" retenu pour cet espace, le déclassement préalable des emprises d'une partie de la rue est nécessaire. Alors, le projet de délibération ne portant que sur le déclassement, il est important qu'il soit voté pour ne pas laisser cette opération comme l'arlésienne de la Goutte d'Or, celle dont on parle beaucoup et toujours, mais que l'on ne voit jamais.

Ne décevons pas les habitants de ce quartier. Ne démobilisons pas ceux qui se sont investis dans l'élaboration du projet. Poursuivons le travail avec le comité de suivi et faisons en sorte que ce projet, tant attendu, voie enfin sa réalisation.

Je terminerai en disant, parce que c'est aussi le dernier projet de délibération concernant tout ce qui est urbain : l'avenir est là, il nous appelle, ou plutôt il nous tire à lui, et c'est de Bergson. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Ce projet de délibération qui porte sur le déclassement de quatre emprises du domaine public routier n'a pas qu'un objectif technique. Il conditionne et inclut les axes principaux du projet de requalification de la rue Boris Vian et de la rue de la Goutte d'Or.

Le groupe Ecologiste avait déposé un vœu en Conseil d'arrondissement, en octobre dernier, afin d'alerter sur la nécessité de prolonger la concertation jusqu'en février 2020, avant de prendre la décision de déclasser les emprises concernées.

Ce vœu avait été voté à l'unanimité, mais n'a malheureusement pas été respecté. À notre sens, les réserves émises par le commissaire-enquêteur ne sont pas levées, et le projet de délibération arrive prématurément.

Le projet de réalignement de l'escalier n'a pas été réintroduit dans la concertation, alors que des associations le demandaient expressément.

Le secteur concerné par le projet est certes problématique : sécurité, propreté, dégradation du bâti, difficultés extrêmes des commerçants, ambiance hostile aux femmes. Les habitantes ont pu détailler ces difficultés grâce à des marches exploratoires et un travail approfondi de propositions concrètes réalisé il y a déjà deux ou trois ans.

Peut-être qu'une partie des problèmes du secteur est liée à des choix architecturaux des années 1980, qui ne respectaient ni l'aspect faubourien du quartier, ni le besoin d'un environnement de qualité. Mais ces problèmes ne sont pas dus qu'à cela. Des colonnades, il y en a dans d'autres endroits à Paris, sans que cela ne pose problème. D'autres causes et d'autres solutions auraient mérité d'être explorées.

Au début de cette mandature, un travail a été fourni et des propositions ont été faites pour corriger ces erreurs architecturales, mais la concertation n'était pas vraiment au rendez-vous Dans un contexte où l'on avait du mal à mobiliser les habitants, une agence d'urbanisme a imaginé réaligner les escaliers de la rue Boris Vian. L'objectif était d'améliorer la visibilité, en faisant de l'urbanisme une sorte de roue de secours au service de l'ordre public en berne.

Cela a abouti à la proposition de réduire la surface du terrain d'éducation physique, et à prévoir le déplacement de l'escalier, opération très onéreuse. Ce projet a semblé à l'époque une sorte de planche de salut qui permettait de régler les problèmes du secteur.

Lors de la reprise de la concertation, il y a environ un an et demi, cette hypothèse qui proposait des solutions pharaoniques à des problèmes réels a été reprise sans être remise en question. Les habitants se sont retrouvés devant le fait accompli. Cet urbanisme de la peur, coûteux, compliqué et dépassé, n'a pas pu être transformé en proposition plus simple et plus globale. Notamment, l'idée de réaliser une continuité arborée entre le square Léon et la rue Boris Vian n'a jamais été envisagée sérieusement. La place Cheikha Rimitti a fait l'objet de discussions sans que ses principaux usagers soient associés.

En tant qu'écologistes, nous ne pouvons plus concevoir aujourd'hui que l'urbanisme soit pensé comme une réponse aux problèmes sociaux et aux problèmes de sécurité. À ce compte, il faudrait déplacer bien des escaliers de Paris.

La méthode la plus constructive nous semble de revenir aux besoins des habitants. À aucun moment il n'a été imaginé que la couverture du terrain d'éducation physique puisse être amovible, alors que des habitants l'ont suggéré. Planter en pleine terre, proposer des installations sportives de plain-pied, conserver l'ouverture existante sur le ciel, renforcer la présence des plantations, tout cela a été balayé du fait d'hypothèses impossibles à remettre en question.

Nous pensons que des financements seraient mieux engagés à travers le développement d'emplois dans la propreté, dans la végétalisation à travers des jardiniers de quartier, dans la prévention, dans l'ouverture de créneaux de pratique sportive libre, et la rénovation du gymnase.

Enfin, bref, vous l'aurez compris, en tant qu'écologistes, le projet, sa méthode et sa philosophie nous rebutent. Pour ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voudrais appuyer les propos de Sandrine MÉES, car bien que n'habitant pas dans le 18e arrondissement, ce sont les mêmes informations d'habitants et d'associations du 18e qui me remontent, concernant ce projet de délibération.

Ce projet de délibération se fait dans le cadre de la réhabilitation du quartier de la Goutte d'Or. Une réhabilitation importante, qui nécessite de déclasser quatre parcelles appartenant au domaine public.

Ce déclassement suppose une enquête publique qui a été réalisée du 17 juin au 1er juillet dernier. Le commissaire-enquêteur avait émis un avis favorable, mais avec deux réserves importantes. Un, que les projets alternatifs soient examinés ; deux, que la Ville de Paris organise une concertation et un dialogue supplémentaires, certes limités dans le temps, de novembre 2019 à février 2020. Février 2020, nous ne sommes qu'en décembre 2019. Et obtienne, avant de publier des parcelles, une approbation majoritaire des parties concernées.

Ces réserves ont été appuyées par un vœu du groupe Europe Ecologie Les Verts voté à l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement, dans lequel figurait la phrase suivante : "Que la Ville confirme que les deux réserves exprimées dans les conclusions du rapport de l'enquête publique seront bien prises en compte ; que la concertation ainsi que cela est suggéré dans le rapport inclue l'étude des projets alternatifs ; que la concertation soit prolongée avec l'objectif d'aboutir à un consensus de novembre 2019 à février 2020".

Or, la Ville avec ce projet de délibération décrète que les réserves sont levées et veut procéder au déclassement.

Les associations, je nomme notamment "ASA PNE" et "Cavé Goutte d'Or", contestent absolument que les réserves soient levées. Cela va à l'encontre du vœu voté dans le 18e. Le calendrier préconisé dans ces réserves n'a pas été respecté, la concertation a eu lieu avant l'examen des projets alternatifs, la vidant de fait de toute sa substance.

Alors que le commissaire-enquêteur préconisait de ne pas se précipiter, la mairie, elle, a accéléré le calendrier de la concertation.

L'adhésion large n'est donc pas établie. D'après la mairie du 18e, les consensus seraient en effet "grosso modo" de 95 %. À peu près 95 %, autour de 80 %. En fait, c'est assez vague. Vous prétendez, mais dans la réalité, ce qui remonte, ce n'est absolument pas cela.

De plus, les associations dénoncent un défaut illégal d'information des élus dans ce projet de délibération. Un élément expressément visé dans le texte du projet de délibération n'est pas produit : l'échange entre le commissaire-enquêteur et la Ville de Paris mentionné par le commissaire-enquêteur dans son rapport. L'exposé des motifs comporte une assertion fausse : l'idée que ce projet de délibération de déclassement ne conditionnerait pas les choix futurs pour la rue Boris Vian. En effet, le déclassement est fait pour pouvoir construire ou aménager sur la partie haute de la rue Boris Vian.

Ce projet de délibération est donc un déni démocratique, emblème d'une non-concertation avec les habitants et les associations locales dans les projets d'urbanisme.

La Ville néglige sciemment les processus de concertation pour imposer un projet, le sien. C'est pour cela que je voterai contre ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Pascal JULIEN, pour le vœu n° 121, trois minutes... C'est parfait, si c'est bon.

La parole est donc à M. Jacques BAUDRIER, pour répondre.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci à tous les intervenants.

Je voudrais remercier en particulier Danièle PREMEL et Éric LEJOINDRE, qui ont parfaitement présenté le projet. J'en profite aussi pour remercier Michel NEYRENEUF et Maya AKKARI, qui jouent un rôle très important au quotidien en tant qu'élus d'arrondissement, pour toute la concertation de ce quartier. Quartier où il y a une très forte attente, une impatience même de l'ensemble des acteurs qu'un projet émerge, puisque les dysfonctionnements urbains, cela fait consensus, sont avérés, en particulier pour les arcades.

Je vais en venir directement aux réponses aux oppositions exprimées.

Madame SIMONNET, il serait bien que vous veniez une fois, lors d'un comité de suivi. Il s'en est tenu encore la semaine dernière, il y en aura encore dans les prochaines semaines. Vous aurez encore de nombreuses occasions de voir une vraie concertation menée au plus près des habitants et de l'ensemble des acteurs associatifs. Ils sont nombreux dans le quartier de la Goutte d'Or. La plupart d'entre eux soutiennent sans réserve ce projet. Il y a débat aussi et dissensus. C'est normal que l'on puisse débattre. Néanmoins, il y a un large soutien à ce projet.

Vous faites référence dans votre intervention, aux réserves du commissaire-enquêteur, qui je rappelle, a émis un avis favorable. Elles sont ou seront levées pour l'obtention du permis de construire.

Comme vous le savez, la concertation est toujours en cours sur d'autres points du projet qui ne font pas consensus. Par exemple, un comité de suivi a eu lieu mercredi soir pour juger de la pertinence de la construction ou non du bâtiment haut situé à gauche du passage, dont il n'y a pas obligation du tout de le construire. On pourrait imaginer qu'un espace végétalisé soit aménagé à sa place.

Du point de vue de l'étude des projets alternatifs, ils ont été étudiés par la Ville. Celui de l'Atelier 26, jeune agence d'architecture du 18e, ne répond pas du tout au cahier des charges de l'étude de maîtrise d'œuvre, de l'ensemble des éléments techniques, notamment sur les structures du bâtiment.

Sa faisabilité est très loin d'être avérée. Par ailleurs, il n'est pas du tout acceptable car il vient densifier encore plus le quartier, avec plus de 2.500 mètres carrés de construction supplémentaires, hors gabarit P.L.U., hors réglementation. Il est clairement impossible.

L'association "Cavé Goutte d'Or", qui apporte une position actuellement, qui, a priori, est un des seuls acteurs associatifs à s'opposer au projet actuel, nous disait en 2018 qu'il fallait absolument que le premier coup de pioche soit fait avant le 1er avril 2020.

Maintenant, elle nous propose un projet "Le manifeste", qui n'est pas un projet urbain mais juste de grandes orientations qui amèneraient à relancer des études pour 5, 10, 15 ans, sans aucune garantie d'arriver à déboucher sur un projet.

Cela nous semble remettre en cause totalement 5 ans de concertation, d'autant plus que ce projet, avec encore des points en discussion qui seront l'objet des prochains comités de suivi, ouverts à tous les habitants, que nous avons réussi à dégager, fait un large consensus et bénéficie de financements de l'ANRU et de la Région, que nous avons votés il y a un quart d'heure via la convention ANRU.

Nous n'allons pas retarder l'ensemble de la convention ANRU, pour 550 millions d'euros d'investissement public, pour un projet un peu fantomatique, qui repousserait de 15 ans les réponses au secteur de la Goutte d'Or.

Le vœu proposé par le groupe Ecologiste, qui revient de fait à remettre aux calendes grecques l'ensemble du projet, nous est totalement impossible à voter dans ces circonstances.

Je vous propose de le retirer, et de le remplacer par un vœu de l'Exécutif, qui vous propose que le projet de redressement du passage puisse débuter dès le premier semestre 2020, c'est le comblement des arcades, tel que la Ville s'y était engagée auprès des collectifs associatifs et des habitants, et que la concertation sur la définition et la programmation des aménagements des espaces libérés puisse continuer. Enfin, que la végétalisation trouve une place plus importante dans le projet.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous allons voter sur les vœux. Le vœu n° 121 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Sandrine MÉES. - Non, parce que la réflexion des Ecologistes a beaucoup évolué sur ce sujet. Nous sommes arrivés à cette position.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 121 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 530).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 245.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 245).

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous entamons les travaux de la 6e Commission. Conformément au règlement intérieur, je donne la parole à sa présidente, Annick OLIVIER, pour trois minutes.

Mme Annick OLIVIER. - Lors de notre Commission, les adjoints ont présenté les budgets relevant de leur délégation et les principaux projets de délibération présentés à ce Conseil.

Marie-Christine LEMARDELEY a insisté sur la poursuite de l'effort d'l'investissement de la Ville dans le domaine de la recherche, qui se traduit par un budget important et les projets de délibération présentés régulièrement à notre Conseil.

La Ville poursuit son effort pour lutter contre la précarité étudiante au-delà de ses compétences, avec par exemple l'aide à la première installation, la très significative augmentation de l'offre de logement, la convention avec le C.R.O.U.S. pour la restauration universitaire. La Ville agit également dans le domaine de la santé étudiante.

Patrick BLOCHE a présenté le budget de sa délégation, qui maintient l'effort pour les collèges, stabilise le financement à la restauration scolaire, avec 700.000 euros pour la généralisation des goûters en école élémentaire.

M. BLOCHE a également signalé les projets de délibération concernant le règlement intérieur cadre des caisses des écoles et le rapport sur la restauration scolaire. A été également signalé le projet de délibération DAE 142, une subvention très importante pour le Forum de l'image, qui a lancé en septembre 2018 "TUMO Paris", qui accueille 1.300 élèves, dont 40 % de filles et 30 % de garçons issus de quartiers populaires, et rencontre un très grand succès.

Les projets de délibération à la petite enfance ont été présentés par Sandrine CHARNOZ. Ces projets de délibération contribuent à la réalisation d'objectifs de la mandature dans ce domaine : accompagnement des parents, convention avec la C.A.F. pour la prestation service unique, et poursuite de l'augmentation de l'offre de places d'accueil.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

2019 DASCO 114 - Caisses des écoles - Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 114 sur lequel les amendements n°s 122 et 122 bis ont été déposés.

Il s'agit d'un projet de délibération sur la Caisse des écoles, projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire.

La parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Les écologistes saluent le principe de règlement harmonisé pour toutes les caisses des écoles parisiennes, qui fait l'objet de ce projet de délibération. C'est un pas important vers davantage d'égalité entre tous les élèves bénéficiaires du service de restauration scolaire.

Notre amendement vise à modifier deux points sur lesquels nous sommes mobilisés depuis longtemps. Tout d'abord, nous souhaitons modifier la formulation de la partie "menus", de façon que la provenance des produits et leur mode de production figurent sur les menus publiés. Cela permettrait une meilleure information des élèves et de leurs parents sur la qualité des repas proposés, et valoriserait les caisses des écoles vertueuses en la matière.

Deuxième modification, nous souhaitons que l'accès des parents d'élèves aux cantines soit facilité. La formulation actuelle exige des parents qu'ils obtiennent l'accord préalable à la fois des directeurs d'établissement et des caisses des écoles. C'est trop contraignant pour une démarche qui va dans le sens d'une meilleure participation des parents à la vie scolaire.

Nous demandons donc qu'ils n'aient à s'adresser qu'à la caisse des écoles. J'espère que ces amendements, qui ne changent pas le fond de la délibération, seront donc acceptés.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre amendement. Je vous remercie, Joëlle MOREL, d'avoir rendu hommage au travail de co-construction qui a abouti à ce règlement harmonisé des caisses des écoles. Règlement intérieur qui nécessitera pour chaque caisse, dans le respect de leur autonomie, qu'il soit adopté par les comités de gestion et les conseils d'administration desdites caisses des écoles, pour rentrer en application.

De ce fait, sur votre amendement, je l'ai examiné de près. Il a deux dimensions. Sur la dimension concernant l'origine des produits, je vous propose, à travers l'amendement n° 122 bis de l'Exécutif, d'y apporter des corrections purement matérielles. C'est-à-dire pour que cet amendement puisse réellement rentrer en application, il sera de fait, de par ma rédaction, je le pense, plus efficace.

Sur la question des parents, je me suis inquiété du fait que des parents pourraient ne pas avoir accès aux repas auxquels participent leurs enfants.

Il s'avère que la réglementation en vigueur demande d'abord l'autorisation des caisses des écoles, c'est le moins que l'on puisse faire, mais aussi des directrices et des directeurs des écoles pour des raisons de sécurité des enfants, puisqu'il s'agit de la possibilité pour des adultes d'entrer dans un établissement scolaire, et comme il n'y a pas de problème à ma connaissance, je propose d'en rester au règlement tel qu'il existe actuellement.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre amendement n° 122, et de voter l'amendement n° 122 bis de l'Exécutif, qui reprend votre préoccupation.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

L'amendement n° 122 est-il retiré ?

Mme Joëlle MOREL. - Nous gardons notre amendement, parce que nous pensons que l'accès aux cantines véritablement par les parents d'élèves est vraiment essentiel. Il faut simplifier la procédure au maximum.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 122 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 122 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levé, le projet d'amendement n° 122 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 122 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 114 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DASCO 114).

2019 DASCO 125 - Caisse des Écoles (2e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (1.020.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 139 - Caisse des Écoles (16e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (3.168.101 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons les projets de délibération DASCO 125 et DASCO 139 relatifs aux caisses des écoles et l'attribution de subventions.

La parole est à Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement est un moment clé pour réévaluer les politiques de chacune des caisses des écoles en termes de restauration scolaire, ou/et même périscolaire et extrascolaire.

C'est aussi un moment particulier pour les quatre mairies centrales, car la perspective du regroupement des arrondissements centraux impactera le service de la restauration scolaire et appellera à un nivellement par le haut, à la fois de la qualité de l'assiette et des conditions d'emploi des personnels de ces quatre caisses regroupées.

L'organisation "Green Peace" a salué, le 18 novembre dernier, les cantines du 2e arrondissement, j'en suis très fier, pour la qualité du travail mené par les équipes de la Caisse des écoles, tant en termes d'alimentation durable que de promotion des repas non carnés et de réduction du gaspillage alimentaire.

Aujourd'hui, les cantines du 2e arrondissement servent 96 % de "bio" local et de saison. Cela semble aller de soi, mais je me souviens en 2001, des lazzis et quolibets de certains élus qui nous accusaient de considérer les enfants comme des cobayes. De même, en 2009, lorsque nous avons introduit les repas végétariens, nous allions anémier les enfants.

Depuis septembre 2019, deux repas végétariens pour toutes et tous sont servis chaque semaine dans les cantines du 2e arrondissement, et une alternative végétarienne est proposée en sus du repas carné.

Nous avons tâtonné, fait évoluer les recettes, invité les parents à goûter les repas de leurs enfants à l'occasion des commissions de menus. Désormais, la satisfaction est au rendez-vous. En septembre 2019, au collège et au lycée, 56 % des repas servis sont végétariens ; en élémentaire, 46 % ; et en maternelle, 40 %.

Nous avons aussi travaillé sur la lutte contre le gaspillage alimentaire par des recettes simples, en plaçant le pain en bout de chaîne pour inciter les enfants à moins en consommer. En incitant les élèves à trier leurs déchets à la fin du repas, déchets revalorisés en compost et en biogaz. Et enfin, ce n'est pas le plus simple, en comptant les présents au plus près de la réalité pour éviter de consommer des repas surnuméraires.

Nous avons moins de déchets aujourd'hui revalorisés chaque année. C'est là une des externalités positives de la lutte contre le gaspillage de la nourriture. Nous nous en réjouissons.

Grâce aux commissions de menus, à la participation des élèves et de leurs parents, certaines recettes sont modifiées ou abandonnées au profit d'autres, plus satisfaisantes pour les convives.

Aussi, je serais heureux de voir poursuivre ces efforts pour une alimentation qui participe au bien-être des élèves, dans le cadre du futur arrondissement Paris centre.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Je vais vous parler de la Caisse des écoles du 16e arrondissement. On nous propose une subvention de 3.168.000 euros que nous voterons bien évidemment, même si cette subvention est à la baisse, car cela pose deux problèmes. Est-ce que l'on veut une autonomie réelle des caisses des écoles et est-ce que l'on souhaite décentraliser réellement dans les arrondissements ?

Une caisse des écoles bien gérée, est-ce qu'elle doit être pénalisée ? La question peut se poser.

D'année en année, la caisse des écoles du 16e arrondissement voit sa subvention baisser. Pourquoi ? Vous allez nous dire, nous sommes en milieu privilégié, j'en conviens tout à fait. En même temps, elle est bien gérée, elle fait beaucoup d'activités, en plus des cantines comme toutes les autres, des activités extrascolaires, des livres, des sorties, et tout cela, à l'équilibre.

Est-ce un mal d'être à l'équilibre quand on est un organisme public ? Peut-être que pour certains élus de gauche à la Mairie de Paris, il faut forcément être déficitaire. Ce n'est pas la vision que nous avons. Je pense qu'au contraire, une entité bien gérée doit être à l'équilibre, alors donnez une subvention, et on s'y tient.

Mais cela pose le problème de l'autonomie et de la décentralisation. Est-ce que vous voulez réellement des caisses des écoles décentralisées ? Est-ce que vous souhaitez réellement décentraliser vers les arrondissements ?

M. BOUTAULT vient d'en parler dans son intervention, il considère que ce qu'il a fait dans le 2e est très bien, et je suis convaincu qu'il a fait de son mieux. Chacun, dans son arrondissement, essaie de faire de son mieux. Et c'est très important, justement, c'est là l'idée de la décentralisation, je donne les pouvoirs à chacun pour intervenir.

Les caisses des écoles sont les rares pouvoirs des maires d'arrondissement. Vous n'avez eu de cesse à la Mairie de Paris, Madame la Maire de Paris, de centraliser. Sur les tarifs, on vient d'en parler, sur le règlement intérieur, vous avez essayé sur les commandes, toujours centraliser.

Je me souviens, moi qui n'ai plus 20 ans, de 1983, des lois Defferre, des lois de décentralisation. Elles étaient portées par le parti socialiste. Cela a bien changé depuis.

Aujourd'hui, si on parle de décentralisation, on pourrait même aller plus loin. Dans ce cadre, ne pourrait-on pas imaginer que le service minimum dans les écoles, les jours de grève, ne pourrait-il être décentralisé dans les arrondissements ?

On voit bien que pour des questions de principe, la Maire de Paris ne souhaite pas le mettre en place. Quand je dis des questions de principe, ce sont des questions de politique et d'alliance politicienne. Les Parisiens, cela leur ferait sûrement plaisir d'avoir un accueil dans les écoles les jours de grève ?

C'est peut-être une des choses que l'on pourrait imaginer de décentraliser dans les mairies d'arrondissement, avec le budget conséquent, cela rendrait vraiment service aux Parisiens et ce serait revaloriser les caisses des écoles, et une réelle décentralisation. Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci à Jacques BOUTAULT et à Pierre AURIACOMBE de s'être inscrits. Je ne sais pas, Danielle SIMONNET s'est exprimée ? Non, elle n'est pas inscrite.

De ce fait, j'en reste sur une réponse très classique, si j'ose dire, à Jacques BOUTAULT et à Pierre AURIACOMBE.

Merci, Jacques BOUTAULT, d'avoir rappelé tout le beau travail qui est fait au sein de la Caisse des écoles du 2e arrondissement et d'avoir poursuivi l'échange sur ce défi à relever, qui n'est pas simple, car il faut que ce défi amène à une fusion des quatre caisses des écoles du Centre de Paris. Une fusion vers le haut, qui fait que le meilleur de chacune d'entre elles, et notamment le meilleur de la Caisse des écoles du 2e arrondissement, ne soit en aucune manière altéré.

Pierre AURIACOMBE, j'ai écouté votre développement sur l'autonomie des caisses des écoles. C'est un sujet, c'est un marronnier qui revient à chaque fois que l'on parle des caisses des écoles.

Oui, les caisses des écoles sont juridiquement autonomes, et cela remonte à une loi, tenez-vous bien, de 1867. En l'occurrence, les caisses des écoles exercent la compétence en matière de restauration scolaire, en vertu d'une délégation de la Ville votée ici même, en 1961. Tout cela n'est pas très nouveau, comme vous pouvez le constater.

Le seul problème, si vous voulez, c'est que l'autonomie financière des caisses des écoles serait parfaite si évidemment elles ne devaient pas faire appel à une subvention de la Ville de Paris pour équilibrer leurs comptes.

Or, chaque caisse des écoles a besoin d'une subvention de la Ville de Paris, puisque, évidemment, les recettes nées de la contribution des parents n'y suffisent pas. C'est d'ailleurs l'objet même de ce projet de délibération, qui arrive chaque année à la même époque, ou plutôt de ces projets de délibération, puisqu'il y en a un par caisse des écoles.

Le montant global des subventions aux caisses des écoles, je le dis devant le premier adjoint aux finances, représente la somme conséquente de 79.389.083 euros. Comme dirait quelqu'un, c'est de l'argent.

De fait, je vous entends dans cette volonté décentralisatrice qui d'ailleurs dépasse l'enjeu de la Caisse des écoles, puisque vous avez évoqué également le service minimum d'accueil dit S.M.A., né d'une loi de 2008, dont on a encore vu ces derniers jours qu'elle était particulièrement inapplicable, notamment quand il y avait une grève des transports.

Car je veux bien que l'on accueille des enfants avec des agents de la Ville de Paris, y compris ceux placés sous la tutelle directe des mairies d'arrondissement, encore faut-il qu'ils aient la possibilité de se rendre sur leur lieu de travail, c'est-à-dire dans les établissements scolaires.

Ne nous payons pas de mots et réjouissons-nous, à travers ces projets de délibération, de pouvoir contribuer à un enjeu essentiel pour les enfants parisiens, mais aussi pour leurs familles, car je pense que les enjeux de restauration scolaire seront particulièrement présents lors de la prochaine campagne électorale, et réjouissons-nous de ces projets de délibération qui assurent, à toutes les caisses des écoles, les moyens de leur action.

Et d'ailleurs, le dialogue de gestion qui a eu lieu entre les caisses des écoles et le service de la restauration scolaire de la DASCO s'est fait dans la plus pure harmonie et nous sommes arrivés, avec un peu de temps, à des accords dans les 20 arrondissements.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 125).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 139.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 139).

2019 DASCO 132 - Caisse des Écoles (9e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (1.648.631 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASCO 132, pour la Caisse des écoles du 9e, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 222.

Y a-t-il besoin de prendre la parole sur un amendement technique, Monsieur le Maire ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 222 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 222 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 132 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DASCO 132).

2019 DASCO 144 - Rapport sur la restauration scolaire pour l'année 2018.

2019 DEVE 184 - DASCO - Adhésion (8.000 euros) à l'association Un Plus Bio pour favoriser le développement d'une alimentation biologique et durable dans la restauration collective parisienne.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 144 relatif au rapport sur la restauration scolaire pour l'année 2018.

Pour commencer, je donne la parole à Mme Anne TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, alors que nous examinons le rapport 2018 sur la restauration scolaire, il est à parier, comme l'a souligné M. BLOCHE, que c'est un sujet dont nous entendrons parler à de nombreuses reprises au cours des prochaines semaines et des mois à venir.

En effet, la restauration scolaire concerne des centaines de milliers d'enfants chaque jour et c'est bien ici, au Conseil de Paris, que nous devons fixer les orientations stratégiques, les modalités de financement, la grille tarifaire mais également que nous devons contrôler la mise en œuvre des décisions prises. C'est bien le sens des interventions que nous avons faites au cours de ce mandat sur cette question.

C'est ainsi d'ailleurs qu'en 2016, nous nous étions opposés au projet de réforme de la Caisse des écoles en souhaitant conserver une gestion décentralisée du fonctionnement de la restauration scolaire, permettant mieux et

plus, une alimentation en circuit court et de qualité contribuant au développement de l'approvisionnement local, véritable enjeu en matière environnementale, économique, sociale, sanitaire, éducative et culturelle.

Dans de nombreux arrondissements aujourd'hui, de nombreuses démarches en ce sens ont été et sont devenues des réalités.

J'en veux pour preuve ce que vous venez de rappeler, Monsieur le Maire du 2e, mais ce qui se passe également dans le 5e, et bien sûr dans le 15e. Aujourd'hui, ce sont ainsi 12 caisses des écoles qui ont atteint la cible de 50 % en volume en alimentation durable, et c'est une excellente initiative.

Ces initiatives prises par les arrondissements sont complétées dans certains arrondissements par des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, quatre conventions ont été signées en 2018 et l'objectif est fixé pour 2019 à 20 arrondissements. Il est indispensable que cet objectif soit atteint.

Ces initiatives sont également complétées par des démarches éducatives et je cite de nouveau le 15e, puisque beaucoup de démarches en ce sens ont été faites avec les enfants pour les inciter à la construction et à la fabrication de leur repas.

Par ailleurs, à de nombreuses reprises, le groupe UDI-MODEM avait déposé des vœux relatifs à des menus substitutifs végétariens. Le premier rapport transmis l'an dernier pour l'année 2017 n'évoquait aucunement cette proposition. Cette deuxième édition dresse cette fois-ci un état des lieux au sein de chaque arrondissement et nous pouvons le souligner.

Souhaitant aller un peu plus loin sur cette question, nous souhaitons que le prochain rapport intègre cette fois-ci un bilan de l'impact en termes de développement durable, et pour les menus végétariens cela nous semble important.

De la même manière, le premier rapport faisait état de l'appréciation des enfants et des parents sur la qualité des repas, or ce deuxième rapport n'y fait aucunement mention alors même que nous savons tous ici l'existence de ces problématiques au sein de certains arrondissements.

Cette question est étroitement liée à celle de la gestion de la restauration collective. A cet égard, la situation du 18e arrondissement reste préoccupante, nous y serons vigilants ainsi qu'à celle du futur arrondissement central.

Ainsi, dans ce rapport, il n'y a rien de proposé et aucune perspective claire à horizon 2020, alors que la loi a prévu la fusion des caisses en une caisse des écoles unique à compter du prochain renouvellement.

Les cuisines de production et les modes de gestion et prestations sont différents, la part du "bio" est différente, et bien évidemment nous souscrivons à la proposition que le maire du 2e porte, la question des personnels est également différente et nous y sont très attentifs.

Nous aurons besoin d'éclairage sur cette question.

Un petit point sur la question financière. Si la dématérialisation des modes de paiement permet d'améliorer le recouvrement des impayés, de nombreuses caisses demeurent déficitaires. Il s'agira donc d'être vigilant sur les dérapages en renforçant les actions pour limiter le montant des impayés, plusieurs caisses l'ont déjà mis en place. Il conviendra d'étendre ces dispositifs.

Enfin, bien évidemment nous l'avons rappelé toutes ces dernières années, les cantines ne doivent pas être l'otage de considérations politiques, il s'agit bien ici des cantines de nos enfants, et c'est ce qui est important.

Les projets foisonnent, les initiatives se multiplient, il s'agira donc d'accompagner les différentes caisses des écoles sur le chemin de la qualité et du bio.

En cela et pour conclure, l'érosion de la démographie scolaire est pour nous particulièrement préoccupante, nous l'avons dit à de nombreuses reprises, nous ne pouvons que déplorer que l'Exécutif ne soit pas parvenu à enrayer cette tendance. Pour toutes ces raisons, nous ne manquerons pas de continuer à porter des propositions en faveur des familles et en faveur des cantines.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - C'est parfait.

Monsieur Jean-Noël AQUA, vous avez la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, 22 millions de repas servis annuellement par les caisses des écoles, un chiffre qui montre l'enjeu colossal de la restauration scolaire pour notre collectivité. Enjeu d'autant plus important qu'il s'agit de l'alimentation des enfants, avec derrière des questions sociales, sanitaires, culturelles et de partage.

La lecture du rapport sur la restauration scolaire est particulièrement instructive. Je voudrais mettre en avant plusieurs points intéressants, notamment sur les enjeux sociaux.

Le premier point concerne les travailleuses et les travailleurs qui confectionnent les repas, préparent les réfectoires et accueillent les enfants pour qu'ils déjeunent dans les meilleures conditions.

Les caisses des écoles emploient 3.000 agents qui sont presque exclusivement de catégorie C. On apprend dans ce rapport que la plus grande partie de ces agents travaillent sur la base d'un temps incomplet. La quotité moyenne de travail s'établit à 68 % d'un temps plein, difficile de croire que ces temps partiels sont tous choisis. Le résultat de l'équation est simple à déduire : ces agents ont de faibles niveaux de salaire.

C'est donc sur le sujet des agents des caisses des écoles qu'il nous faudra faire probablement le plus d'efforts au cours de la prochaine mandature. Les missions de ces agents sont souvent difficiles, avec des horaires de travail et des tâches pénibles.

Nous avons manqué probablement un rendez-vous avec l'abandon du projet d'unification des caisses des écoles à Paris, qui aurait été une opportunité d'avancée pour ces agents. L'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents des caisses des écoles est une des questions posées au service public de la restauration scolaire.

Je profite de cette intervention pour saluer le travail et l'engagement de ces agents. C'est bien leur travail qui fait la qualité et la richesse de notre service de restauration scolaire.

Le deuxième point que je voudrais mettre en avant est celui de la tarification des repas aux familles. Le choix est fait depuis plusieurs années par cette majorité et cet exécutif de gauche, d'une tarification progressive, en fonction du quotient familial, et donc, des revenus des familles.

Il semble que cette tarification fasse tousser nos collègues sur les bancs de la droite. Certains des candidats et des candidates déclarés souhaitent revenir sur cette tarification sociale. Le but serait, excusez-moi, "de rendre du pouvoir d'achat aux familles".

La manière est de limiter à 3,50 euros le prix maximal du repas facturé aux familles, mesure qui revient à redonner du pouvoir à celles et ceux qui en ont déjà. Voilà une politique de droite, probablement, dans toute sa splendeur, un cadeau aux classes les plus favorisées aujourd'hui.

Le tarif de 7 euros étant aujourd'hui facturé aux familles dont le quotient familial, et non les revenus nets, ce qui fait une petite différence, est à plus de 5.000 euros. Des niveaux de revenus qui nous font penser que ce ne sont pas a priori ces foyers qui sont concernés par les problématiques les plus saillantes du pouvoir d'achat.

Ce ne sont pas ces familles qui quittent Paris, parce que la vie y est trop chère. Au contraire, cet ajustement tarifaire au plus près des revenus des familles permet à la restauration scolaire d'avoir un poids juste sur le budget des familles.

Nous voulons réaffirmer le choix politique qui est derrière cette grille tarifaire. Avec ce choix, nous traduisons en mots l'adage de, "chacun selon ses capacités et à chacun selon ses besoins", une sorte de drapeau rouge sur la Ville de Paris.

De 13 centimes à 7 euros le prix du repas facturé, les familles qui gagnent plus contribuent plus, les familles qui gagnent moins contribuent moins, une mesure de gauche pour le plus grand bénéfice de toutes les familles, et la Ville de Paris d'ailleurs, notre collectivité, contribue "in fine" aussi pour les plus riches, puisque le coût complet du repas est de 8,26 euros, au-delà des 7 euros facturés aux familles les plus aisées.

Si la grille tarifaire est unique pour l'ensemble des arrondissements de Paris, le rapport montre que le mode de gestion des caisses des écoles est très divers.

Aujourd'hui, la Caisse des écoles du 18e arrondissement est la seule à être déléguée à une entreprise privée. C'est aussi le seul arrondissement où la qualité des repas servis est remise en cause par les parents d'élèves.

Nous demandons donc, et ma collègue Danièle PREMEL porte ce sujet dans le 18e arrondissement depuis de nombreuses années, la remunicipalisation de cette caisse des écoles.

Ce petit bémol mis à part, la qualité de la restauration scolaire à Paris mérite d'être soulignée. La part d'alimentation durable est importante et progresse. C'est un point clé pour la santé, le climat, et bien entendu l'éducation au goût des enfants, qui n'est pas non plus une variable d'ajustement.

Plusieurs angles de travail intéressants sont mis en lumière dans ce rapport, je pense notamment au partenariat avec les agriculteurs mené par la Caisse des écoles du 11e. C'est dans le sens d'initiatives qui feront de la commande publique un levier pour une agriculture de proximité, sans intermédiaire, une agriculture qui respecte autant la terre que celles et ceux qui la travaillent que nous devons pousser.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Fatoumata KONÉ, qui interviendra également sur le projet de délibération DEVE 184.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport nous permet d'apprécier les progrès réalisés par notre collectivité en matière de restauration scolaire.

En tant qu'écologiste, je ne peux que me réjouir de constater les avancées des caisses des écoles sur plusieurs combats portés par mon groupe depuis plusieurs années.

Je pense tout d'abord à la progression de l'offre des menus végétariens, avec 13 caisses proposant au moins un menu végétarien par semaine et même deux dans certains arrondissements comme le 19e au sein duquel mon groupe a tenu un rôle important.

La baisse de la part de produits carnés dans notre alimentation est une question de santé publique, puisque l'excès de protéines animales peut contribuer entre autres au surpoids ou à l'obésité.

Mais c'est aussi un moyen de réduire les coûts moyens des repas, car les denrées végétales sont moins chères pour un apport nutritif équivalent.

C'est enfin un levier important dans la lutte contre le réchauffement climatique. Comme le rappellent les experts du GIEC, les régimes alimentaires basés sur les céréales secondaires, les légumineuses, les légumes, les noix et les graines permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, la généralisation d'une alternative végétarienne quotidienne est donc pour notre groupe et pour de nombreux parents une priorité.

La généralisation dans toutes les écoles d'un goûter quotidien équilibré et "bio" fait aussi partie des mesures portées depuis longtemps par les écologistes.

Le goûter est un repas structurant pour les enfants, recommandé par le programme national "Nutrition santé". Ainsi, une expérimentation a été demandée en 2017 par mon groupe, et au Conseil de juillet 2019, les écologistes ont adopté une délibération actant la généralisation de ce goûter pour la rentrée 2020, pour favoriser l'accès à une alimentation saine pour tous les élèves, ainsi que les sensibiliser à une consommation éco-reponsable.

Nous souhaitons toutefois obtenir des informations sur le déploiement des 700.000 euros affectés à ce dispositif sur le budget 2020 adopté lundi à ce conseil, puisqu'il n'en est pas fait état dans le rapport.

Autre motif de satisfaction : la suppression de l'utilisation des plastiques dans la restauration scolaire. Nous nous interrogeons à ce sujet sur le remplacement des barquettes plastiques qui servent à réchauffer les plats, par des barquettes celluloses.

D'après l'Association des cantines sans plastique de France, ces barquettes en cellulose contiennent tout de même du plastique, les aliments sont donc toujours en contact avec des substances potentiellement toxiques.

Excusez-moi, pardon, mais je n'y arrive pas… Nicolas, je t'entends.

Merci.

Par ailleurs, d'un point de vue environnemental, l'utilisation de barquettes biodégradables n'a de sens que si elles sont collectées via une filière spécifique. Or, combien d'écoles à Paris participent à la collecte des déchets alimentaires ? Si les barquettes biodégradables sont jetées dans la poubelle d'ordures plastiques ménagères, nous continuons à créer du déchet.

C'est pourquoi les élus écologistes proposent la mise en place d'une réelle alternative par l'utilisation de barquettes en inox ou d'autres matières non toxiques et réutilisables. La gestion de la restauration scolaire par les caisses des écoles permet d'apporter des réponses adaptées aux spécificités de chaque quartier, mais elle n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes.

Si le rapport réfute toute vocation à établir des comparaisons entre les caisses des écoles, sa lecture fait inévitablement émerger un constat de forte disparité.

Ainsi, l'objectif de 50 % de part de l'alimentation durable dans la restauration scolaire prévue dans le plan "Alimentation durable" est, certes, en passe d'être réalisé, mais il s'agit d'une moyenne de l'ensemble des caisses des écoles. Dans certains arrondissements, nous en sommes encore bien loin. Même si l'augmentation de près de 3 % en un an de la part moyenne d'alimentation durable dans les cantines parisiennes est à saluer, nous regrettons les inégalités entre arrondissements.

Si les caisses des écoles sont autonomes, la Ville demeure garante de l'égalité de traitement de ses administrés et dispose d'un levier pour inciter les caisses des écoles à adopter de bonnes pratiques : celui des subventions qu'elle leur alloue chaque année.

Nous souhaiterions donc que les caisses vertueuses soient récompensées de leur effort, en associant par exemple certaines subventions au développement de bonnes pratiques telles que le développement de l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire, ou encore les aides aux plus démunis.

Je voulais profiter de ce débat sur le rapport de la restauration scolaire pour rappeler que notre Ville est adhérente depuis 2017 à l'association "Un plus bio". Il nous est d'ailleurs proposé, à ce conseil, de renouveler l'adhésion pour l'année 2019. Cette association créée en 2002 travaille sur la mise en réseau et l'accompagnement des acteurs dans leur transition vers une restauration collective plus "bio", locale, saine et juste, en mutualisant et

diffusant des initiatives concrètes qui contribuent à accompagner des changements d'approche territoriale et de comportement alimentaire.

L'association est à l'origine de nombreuses initiatives et rencontres telles que la cérémonie des cantines rebelles, qui récompense les initiatives notables, ou encore le manifeste de "Un plus bio", publié fin 2015 intitulé "Quand les cantines se rebellent". Toujours dans l'objectif de faire avancer les cantines de France dans le bon sens, de les inciter à revoir le modèle sur notre territoire.

A Paris, l'objectif est d'introduire 50 % de produits de qualité et labellisés "bio", "label rouge" et "pêche durable" d'ici 2020. Un objectif évidemment soutenu par les écologistes, pour continuer à améliorer la qualité de l'alimentation dans notre ville.

Pour finir, je veux préciser que mon groupe regrette la part toujours considérable des personnes recrutées sous contrat par les caisses des écoles. Si le rapport met en avant le nombre de 413 agents titularisés depuis 2015, seuls 114 concernent des agents des corps spécifiques aux caisses des écoles. 85 % de leurs employés restent contractuels, c'est un taux beaucoup trop élevé et qui montre la précarité de ces emplois. La Ville doit intervenir pour que la situation de ces agents s'améliore.

Les actions recensées dans ce rapport témoignent donc de la volonté des caisses des écoles de tendre vers une alimentation éco-responsable. C'est une tendance que la Ville doit encourager pour que nos enfants aient la cantine qu'ils méritent.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un dossier passionnant que ce dossier sur le rapport de la restauration scolaire à Paris, c'est une question centrale comme cela a été dit par les collègues qui se sont exprimés précédemment.

D'abord, quand on est une ville aussi importante que Paris, c'est un levier fabuleux que la restauration scolaire pour engager la transition écologique, quand on voit la quantité de repas dispensés. C'est donc un levier où Paris peut jouer un rôle pour la transition vers une agriculture paysanne et "bio" en circuit court, si on s'en donne les moyens.

Là, je pense qu'il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour fidéliser les caisses des écoles avec une agriculture saine et "bio" en circuit court pour pouvoir justement faciliter ces transitions.

Ce qui est attenant à cela, c'est d'encourager le développement des menus végétariens et même végétaliens.

Objectivement, quelle opposition à ce qu'il y ait un menu végétalien dans chaque école ? Ce doit être un objectif à la fois pour des enjeux écologiques, il est essentiel de réduire nos consommations carnées, et pour une prise de conscience sur les questions animales, et permettre à toutes et à tous de prendre conscience que l'on peut se passer d'alimentation carnée. Cette prise de conscience chez les jeunes générations, nous savons que c'est le levier pour permettre les prises de conscience dans l'ensemble de notre société.

Evidemment, dans ce rapport, on voit bien que toutes les caisses des écoles ne fonctionnent pas de la même manière, il y a énormément de disparités. Mais un label "Ecole végétale" pourrait permettre, en conditionnant les subventions, de véritablement encourager l'engagement des caisses des écoles pour que les rapports ne soient pas simplement des rapports de vœux pieux, mais qu'il puisse y avoir une implication concrète.

Alors, ensuite, la restauration scolaire, c'est un enjeu social essentiel, un enfant qui mange bien le midi et qui mange bien au goûter est un enfant qui par ailleurs, on l'espère, a pu bien petit déjeuner, est un enfant qui peut se concentrer et bien travailler.

La contribution à la réussite scolaire est étroitement liée à une alimentation saine dans les assiettes et un temps d'alimentation qui se fait dans de bonnes conditions et qui est aussi un temps pédagogique important.

La tarification sociale mise en place par la Ville, qui permet que les repas évoluent entre 13 centimes et 7 euros selon le niveau de revenu des parents, est une nécessité d'un point de vue de la justice sociale. La France insoumise soutenait la gratuité dans son programme législatif, mais être dans cette situation de justice sociale qui permet de faire le premier tarif à 13 centimes est essentiel, cela veut dire que tous les enfants peuvent manger à l'école quelle que soit la situation financière des parents.

Bien sûr, cela fait grincer des dents, et on a entendu encore tout à l'heure sur un autre projet de délibération, les élus du 16e arrondissement regretter que leur subvention soit à la baisse, qu'ils se sentent pénalisés.

Non, vous n'êtes pas pénalisés, il faut accepter la solidarité de péréquation qui permet de dire que les arrondissements où les populations ont des revenus plus importants contribuent à la solidarité pour que chaque enfant, dans son assiette, ait quelque chose de proche.

En même temps, le coût moyen des repas dans les assiettes finalement est différent. On observe des coûts de denrée différents, d'ailleurs moins chers quand on produit sur place que quand on achète des repas tout faits, et là c'est l'avantage au 16e arrondissement notamment de la production sur place.

Je reviens là sur le pire des exemples qui pour moi est le 18e arrondissement, il faut absolument remunicipaliser la cantine dans le 18e arrondissement. Les parents n'en peuvent plus, le collectif des parents "Les enfants du 18 mangent ça" ne cesse de protester contre cette privatisation de la cantine par la Cogeres, qui impose une alimentation franchement "dégueulasse", qui n'a rien d'écologique, rien d'équilibré. Il faut que cela cesse, il est essentiel de pouvoir remunicipaliser la cantine.

Mais l'idéal, c'est quoi ? Ce n'est pas simplement que ce soit remunicipalisé, cela doit être de tendre dans la prochaine mandature au fabriqué sur place, parce que des personnels qui fabriquent sur place sont des personnels qui sont respectés dans leur cœur de métier, c'est une alimentation qui est bien meilleure pour les enfants.

Dernière chose et je voudrais terminer mon intervention par cette question, la restauration scolaire repose sur des agents, cela a été dit précédemment, ce sont 300 agents, catégorie C, majoritairement des femmes, à temps incomplet imposé. Il faut que cela change.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous rejoins totalement, Danielle SIMONNET, le sujet est passionnant, et effectivement l'enjeu de l'alimentation durable pour les plus jeunes Parisiennes et Parisiens d'entre nous est un enjeu majeur.

Je l'évoquais à l'instant, il sera très présent dans la prochaine campagne électorale, mais il est déjà très présent dans les préoccupations et dans les priorités de notre collectivité.

Paris est déjà engagée dans la transition écologique et notamment en ce qui concerne le repas des enfants. D'ailleurs, vous y avez fait référence, Fatoumata KONÉ, dans votre intervention sur le projet de délibération DEVE 184, qui est l'adhésion renouvelée de la Ville de Paris à l'association "Un plus bio", pour favoriser le développement d'une alimentation biologique et durable dans la restauration collective parisienne.

Vous vous êtes félicitée, je le fais avec vous, de cette subvention de 8.000 euros, et la Ville de Paris est engagée en ce domaine. Le 18 juin dernier, "Un plus bio" a participé à l'organisation d'un concours de la meilleure recette végétarienne. Il y a eu trois lauréats, dont le deuxième prix qui a été attribué au collège Evariste-Galois dans le 13e et à son chef Alain BAUR pour, tenez-vous bien, son cannelé de gnocchis à la romaine, caponata d'aubergines et jus d'herbes.

J'aurais dit cela avant l'heure du déjeuner, cela aurait eu plus d'effet.

Mais le troisième prix a été attribué à Ludovic DELBREIL, de la Caisse des écoles du 4e arrondissement, et à son célébrissime risotto de quinoa aux courgettes.

Le 6 novembre dernier, toujours dans le même esprit, "Un plus bio" a tenu sa journée annuelle des cantines rebelles à l'hôtel de Ville de Paris. C'est la Maire de Paris elle-même qui a reçu le prix attribué à notre ville dans la catégorie très grande ville, avec son plan "Alimentation durable 2020", qui comme vous le savez est en passe d'être atteint avec 50 % d'alimentation durable et "bio" dans les cantines. Mais aussi avec le travail exemplaire mené dans les crèches qui atteignent d'ores et déjà 62 % de "bio".

De ce fait, ce rapport sur la restauration scolaire, c'est le deuxième, cela a été signalé et je remercie beaucoup Anne TACHÈNE, Jean-Noël AQUA, Fatoumata KONÉ, Danielle SIMONNET d'avoir, par leurs propos, illustré l'intérêt de ce document qui valorise en fait l'action des caisses des écoles.

Certes, dans leur diversité, elles ne sont pas toutes, si j'ose dire, au même niveau, mais elles ne sont pas au même niveau sur, au besoin, des objectifs différents.

Je pense qu'en fin de compte, c'est une source d'inspiration précieuse dans le respect évidemment de l'autonomie des caisses, dans l'échange de bonnes pratiques entre les unes et les autres, avec un objectif essentiel : améliorer de manière continuelle le service rendu aux Parisiennes et Parisiens en renforçant de fait le lien avec les familles.

La qualité des repas, je viens de l'évoquer à l'instant, avec également une progression du nombre de repas végétariens et des réponses concrètes apportées pour lutter contre le gaspillage alimentaire, en traitant également de la gestion des déchets.

S'attaquant à la problématique des contenants en plastique, ce que vous avez dit, Fatoumata KONÉ, ne peut que retenir mon attention. Avec, vous le savez, la recherche de circuits courts. De ce fait, j'ai vécu comme une très bonne nouvelle l'annonce de la création dans les années à venir d'une coopérative agricole de Paris, qui permettra effectivement ces circuits courts et ainsi de nous inscrire dans une démarche éminemment écologique.

Il faut évidemment avoir le souci des familles, vous avez rappelé les 13 centimes d'euro par repas, qui est le premier tarif de la restauration scolaire, c'est un effort exceptionnel de solidarité.

Et notre souhait de déprécariser effectivement la situation de nombre d'agents des caisses des écoles, d'améliorer leur confort de travail et leurs conditions d'hygiène.

Évidemment, en perspective, la grande nouveauté de la rentrée 2020 : les goûters en élémentaire et de ce fait la somme de 700.000 euros qui a été inscrite au budget primitif 2020 dans cet esprit.

J'ai déjà évoqué, pour conclure, les défis qui seront ceux de la création de la Caisse des écoles de Paris Centre. En ce qui concerne la Caisse des écoles du 18e arrondissement, nous avons voté un vœu qui nous engage. Deux études ont été confiées à la DASCO et vous savez que nous avons exprimé collectivement, et je me veux avec Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, particulièrement actif, de nous inscrire dans une démarche résolue de remunicipalisation de cette caisse des écoles dans les toutes prochaines années.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 144.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 144).

Il y a eu une intervention, je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 184 - DASCO.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 184 - DASCO).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'éducation populaire à l'environnement et au développement durable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous passons au vœu référencé n° 123 relatif à l'éducation populaire, à l'environnement et au développement durable.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Ce vœu que nous déposons part d'un constat de recul de notre collectivité en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Trop de structures permettant aux jeunes Parisiens de s'initier à la nature en ville ont disparu au cours de cette mandature : le centre de ressources et d'éducation à l'environnement dans le 13e, mais aussi le centre du jardin nature, la maison des oiseaux ou le bus pédagogique du parc floral. Quel gâchis pour les enfants et le personnel pédagogique qui y étaient formés.

Alors que la demande n'a jamais été aussi forte, notre Ville supprime des structures remarquables en nombre déjà insuffisant.

Dans le même ordre d'idée, les classes de découverte sont une des rares occasions pour les élèves parisiens de découvrir à moindre coût la nature. Or, elles aussi sont menacées par une réforme de leur marché qui s'est faite sans concertation avec les acteurs concernés.

Le dernier appel d'offres pour ces classes transfère ainsi au centre d'accueil le recrutement et le défraiement des animateurs, ainsi que le transport des classes concernées. Cela représente des sommes considérables dont les plus petits centres ne disposent pas. Sachant que ces classes de découverte constituent une part importante de leurs revenus, c'est donc leur existence même que la réforme met en danger.

Enfin, l'opacité dans laquelle cette réforme est menée laisse également les animateurs dans la plus grande incertitude quant à leur avenir, alors que leur statut est déjà précaire.

Nous regrettons cette façon de procéder envers des personnels dévoués à l'éducation de nos enfants depuis des années.

C'est pourquoi nous demandons, dans ce vœu, à la fois un bilan des actions menées par la Ville en matière d'éducation à l'environnement, et une suspension de la réforme des classes de découverte tant qu'une véritable concertation avec les équipes pédagogiques et d'accueil n'aura pas été menée.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai trouvé ce vœu bien injuste, avec des critiques que je trouve totalement infondées.

D'abord, sur la refonte des centres de ressources, car cette réorganisation était nécessaire. Les dispositifs éducatifs doivent s'adapter aux enjeux du moment et c'est la raison pour laquelle nous avons regroupé 7 centres de ressources sur 10 au sein d'un pôle Enjeux éducatifs contemporains.

J'assume totalement cette réforme qui était nécessaire, je pense que vous y êtes sensibles, Fatoumata KONÉ ainsi que les membres de votre groupe, pour mieux s'adresser aux enfants, notamment sur les enjeux d'éducation à l'environnement.

De même, sur les classes de découverte nous avions un marché qui expirait en décembre 2019, nous avons fusionné le périmètre avec celui des vacances "Arc en ciel", car un certain nombre de prestataires étaient communs à ces deux offres de séjour.

D'un point de vue de l'offre, nous avons été amenés à ce que les classes de découverte soient ouvertes évidemment aux enfants de tous les cycles élémentaires, mais aussi aux enfants des maternelles, et pour les vacances "Arc en ciel", il a été demandé d'offrir des séjours à l'étranger en plus grand nombre.

Du point de vue du fonctionnement, il a été demandé aux prestataires d'inclure la prestation transport, également d'assurer de meilleure façon l'encadrement des classes de découverte.

Vous vous souciez légitimement de l'avenir des 180 vacataires et nous n'avons pas attendu ce vœu pour prendre en charge cette dimension humaine.

Nous ne pouvons pas suspendre le marché en cours, cela se ferait à la fois au détriment des enfants et des prestataires. De ce fait, dans un esprit constructif, qui j'espère me caractérise, j'ai souhaité amender votre vœu. Si vous acceptez ces amendements, je pourrai émettre un avis favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

C'est donc un avis favorable avec amendement.

L'amendement est-il accepté ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Notre objectif est d'avancer sur le sujet, et du coup de permettre la discussion avec les personnels concernés, donc dans un esprit constructif, on accepte les amendements.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 531).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la cogestion des cités scolaires par la Ville et la Région Ile-de-France.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 124 relatif à la cogestion des cités scolaires par la Ville et la Région Ile-de-France.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous avons été alertés par les personnels du conseil d'administration de la Cité scolaire Paul Valery du 12e arrondissement. Ils ont voté, comme les 29 autres cités scolaires parisiennes, une motion sur la restauration scolaire.

Aujourd'hui, nous déposons donc un vœu pour donner suite à cette interpellation, notamment à la décision unilatérale de la Région qui oblige à reverser 75 centimes par repas des collégiens à la Région.

Cela bouleverse les équilibres financiers et donc les choix politiques volontaristes de notre tarification très progressive en fonction du quotient familial, de 13 centimes d'euro à 7 euros, qui assure à toutes et tous l'accès à un service de restauration de qualité.

Que la Région ait fait le choix d'une grille tarifaire moins progressive et donc moins progressiste que la nôtre, avec une grille de 1 à 4 euros, c'est un fait inéluctable. On peut le regretter pour les lycéens, et nous le faisons, mais c'est un choix politique d'une droite bien droite dans ses bottes, très cohérente d'ailleurs avec les propositions de la droite parisienne qui veut diminuer la tarification sociale. On connaît la chanson. Pour les beaux yeux des riches, la droite trouve toujours les moyens.

En revanche, que la Région impose une décision qui remet en cause nos choix politiques et au final la qualité de la restauration scolaire est inadmissible. Nous demandons donc l'interpellation de la Région pour qu'elle renonce à prélever ces 75 centimes sur les repas des collégiens.

De fait, cette compétence partagée des deux collectivités pour les cités scolaires est source de difficultés de gestion, et nous vous l'avions signalé par exemple pour les travaux des cités scolaires Paul Valery et Gabriel Fauré dans le 13e arrondissement.

Cette difficulté concerne aussi les dotations en personnel. La Région a décidé de baisser les dotations des cités scolaires suite à un audit dont nous n'avons pas eu connaissance. Nous demandons de connaître les résultats de l'audit et les motifs qui ont conduit à ces baisses de dotation.

Notre vœu, enfin, demande que l'avis de la Ville soit systématiquement recueilli à l'avenir avant de décider d'une modification des dotations ou de la gestion des cités scolaires.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai pris connaissance, comme vous, cher Jean-Noël AQUA, de la lettre adressée par les équipes dirigeantes des cités mixtes régionales aux élus membres des conseils d'administration de leurs établissements, leurs préoccupations rejoignent incontestablement les nôtres.

Nous regrettons le manque de transparence de la Région sur divers sujets, notamment celui de la restauration scolaire et du personnel.

Alors que la convention de gestion des 29 cités scolaires parisiennes est expirée depuis le 30 juin 2019, les négociations entre la Ville et la Région achoppent toujours sur les questions du prix unitaire des repas facturés aux collèges et compensés par la Ville selon la tarification sociale que nous avons adoptée.

La Région ne nous transmet pas les éléments tangibles qui justifient la différence du prix unitaire du repas de 70 centimes d'euro supplémentaires par collégien, soit 3,70 euros, par rapport à un lycéen, soit 3 euros alors que c'est exactement la même restauration.

A cela s'ajoute l'assujettissement au reversement des recettes de restauration d' autres usagers que les lycéens, décidé pour cette rentrée par le Conseil régional. Nous ne savons pas ce qu'il en est des collégiens et la Région nous laisse dans le même flou que les chefs d'établissement.

Il est inconcevable que la Région prélève le reversement des recettes de restauration des collégiens, parce que cela signifierait que la Région récupère de l'argent au détriment, soit de la Ville de Paris, soit de la qualité des repas.

Je suis donc extrêmement favorable à l'adoption de ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote, la parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le reversement des recettes de restauration répond à une préoccupation de saine gestion, mais aussi d'équité entre les lycées franciliens, et cette mesure est neutre pour les usagers, en l'occurrence les collégiens que vous citez dans votre vœu, des cités mixtes.

Les auteurs de ce vœu, en l'occurrence le groupe communiste, mélangent deux choses.

Tout d'abord, le prix payé par les familles pour la cantine et le coût d'équilibre des repas fixé par la Région à 3,75 euros. Ce prix n'a strictement rien à voir avec le quotient familial qui détermine, lui, le prix payé par chaque famille selon le barème fixé par la collectivité de rattachement.

D'ailleurs, chaque collectivité fixe librement ce prix, et il n'appartient pas à la Région de modifier ce prix. Les élèves continuent donc à payer les repas en fonction de la grille de revenus fixée par la Ville. Le R.R.R. ne concerne en aucun cas les familles.

Comme vous l'avez dit, en ce moment des renégociations ont lieu actuellement dans les conventions C.M.R.

Enfin, je vous rappelle surtout que la Région Ile-de-France, sous l'impulsion de notre présidente Valérie PÉCRESSE, a fait un plan d'investissement sans précédent dans les lycées pour pallier justement les manquements de l'ancienne majorité socialiste, qui avait laissé les lycées dans un état de délabrement.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 532).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la rénovation de la cité scolaire Jacques Decour.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 125 relatif à la rénovation de la cité scolaire Jacques Decour.

La parole est à la Maire du 9e, Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La cité scolaire Jacques Decour est l'une des plus grosses cités scolaires de Paris, si ce n'est la plus grande en termes de superficie, regroupant sur trois hectares un collège, un lycée, des classes préparatoires qui accueillent quelque 2.000 élèves du 9e, mais pas seulement, aussi des 17e, 18e, et 19e arrondissements de Paris.

C'est un joyau, un joyau patrimonial parisien qui nécessite aujourd'hui des travaux urgents, notamment pour faire face à la hausse des effectifs. Des travaux qui sont très attendus par la communauté scolaire de Jacques Decour. Il y a encore des "Algeco" dans les cours de Jacques Decour, qui avaient été installés dans les années 2000 et sont toujours là pour faire office de classes.

Un projet de rénovation de la cité scolaire Jacques Decour a été lancé par le Conseil régional d'Ile-de-France, annoncé dans le cadre du P.I.P.P. en mai 2017, c'est une bonne chose, et un vrai engagement de la Région Ile-de-France pour Paris et la cité Jacques Decour.

Une réunion de présentation du projet a été organisée par le Conseil régional en avril dernier, à destination des professeurs, parents, élèves de la cité scolaire, à laquelle la DASCO était bien sûr conviée, mais n'était pas représentée.

Puis, la Région Ile-de-France a mené en mai de nombreuses réunions d'audit auprès de toute la communauté éducative, toujours en lien avec la DASCO. Puisqu'il s'agit d'une cité mixte, un montage financier opérationnel avec la Ville de Paris est nécessaire préalablement au vote du programme, en commission permanente du Conseil régional.

Malheureusement, nous ne voyons rien, aucun budget dédié à la rénovation de cours dans les documents qui nous ont été adressés pour cette séance, donc je m'inquiète. Je m'inquiète un peu que ce projet porté par la Région ne soit retardé faute de soutien de la Ville de Paris. Je précise que ce vœu a également été présenté au Conseil d'administration de Jacques Decour la semaine dernière, qu'il a recueilli un soutien plein et entier. Le chef d'établissement d'ailleurs a soumis une motion pour appeler la Région et la Ville à se mettre d'accord très rapidement.

Il y a urgence, Monsieur BLOCHE, et je vous remercie de faire toute diligence afin que des discussions entre la Région et le Département sur la rénovation de cette belle cité scolaire, dans sa partie collège, soient menées rapidement, afin de ne pas retarder cet ambitieux et impérieux projet. Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Chère Delphine BÜRKLI, j'espérais que la nouvelle étiquette sous laquelle vous vous présentez aux prochaines élections municipales vous rendrait moins solidaire de la présidente du Conseil régional.

Je constate avec regret à travers votre intervention, qu'il n'en est rien et de ce fait je vous l'avoue, et je réponds par là même à Valérie MONTANDON qui défendait, elle, assez logiquement, la présidente du Conseil régional, vraiment, mon extraordinaire surprise.

Je connais un peu ces questions, je les ai suivies, et nationalement et localement, et ayant vraiment estime et respect pour Valérie PÉCRESSE que je connais bien et depuis longtemps, je pointe vraiment en ce domaine l'incompétence de la Région dans la gestion des lycées. Jusqu'à ce que la Région, il y a 15 jours, nous fasse savoir qu'elle repoussait à une date indéterminée le transfert des 13 lycées municipaux qui devaient lui être transférés l'année prochaine.

C'est vous dire en l'occurrence que je commence presque à en avoir un peu assez que lorsqu'il y a cité scolaire, on pointe automatiquement la responsabilité de la Ville, et en ce domaine les "fake news" sont nombreuses.

En l'occurrence, sur Jacques Decour, la Ville assume totalement sa responsabilité.

La Région, évidemment, n'en fait qu'à elle-même, et considère que la rénovation de la cité scolaire Jacques Decour, c'est son affaire, elle a la bonté d'inviter la Ville, merci de nous inviter.

Malgré tout cela, comme nous avons évidemment l'intérêt des élèves et des enseignants en jeu, nous allons travailler avec les services de la Région Ile-de-France, et de ce fait nous nous inscrivons dans un calendrier qui, j'espère, nous conduira à un début des travaux en 2023 pour trois ans, mais il y a encore du travail devant nous.

Dans l'attente, la Ville de Paris finance de l'ordre de 700.000 euros de travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Région pour 2020, pour la partie collège. Le programme comprendra la rénovation de sanitaires et de quatre salles de classe, le remplacement de six portes dangereuses, une intervention sur le système de sécurité incendie, et une étude pour la réfection de la toiture du CDI.

Donc, en l'occurrence, on ne peut pas faire le procès de la Ville qu'entretient d'ailleurs la Région en disant que la Ville est désinvestie de Jacques Decour. 700.000 euros de travaux conséquents, c'est notre implication et c'est d'ailleurs dans cet esprit que je ne peux que donner un avis favorable à votre vœu pour témoigner de l'implication de la Ville et opposer...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - C'est un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 533).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la rénovation de la cour du collège Gauguin.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 126 relatif à la rénovation de la cour du collège Gauguin.

La parole est à la Maire du 9e, Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Autre collège sur lequel je souhaiterais attirer votre attention, Monsieur BLOCHE, qui n'appartient pas à une cité mixte, mais à la Ville de Paris, puisque nous ne sommes plus un département.

Depuis 2014, à chaque réunion annuelle de programmation des travaux j'alerte vos services sur l'état de dégradation avancée de la cour du collège Gauguin : sol cloqué, casiers détériorés, murs non entretenus, absence totale de végétalisation à la suite de la coupe par la DEVE de tous les arbres il y a deux ans, bouches d'extraction d'air du gymnase non protégées, le panorama, vous en conviendrez, n'est vraiment pas terrible.

C'est pourquoi avec beaucoup de joie j'avais appris, lors de la réunion annuelle de programmation des travaux dans les collèges du 9e, le 7 octobre dernier, par les services de la DASCO, par les services de la SLA, que la cour du collège serait totalement rénovée à l'été 2020.

Rendez-vous avait été pris pour une première réunion sur place de programmation des travaux le 14 novembre avec les mêmes services : DASCO, SLA, et bien sûr les représentants de la mairie du 9e et du collège.

Malheureusement, en introduction de cette réunion, le représentant de la DASCO a annoncé que les travaux ne pourraient finalement pas avoir lieu à l'été 2020, compte tenu du plan de charge de ses services, d'un besoin interne de retour d'expérience sur les cours oasis avant d'en lancer une nouvelle.

Face à cette nouvelle déconvenue, là aussi j'en appelle à votre aide, Monsieur BLOCHE, pour vous demander, et je précise que ce vœu a été adopté à l'unanimité du Conseil du 9e, de bien vouloir réaliser de toute urgence les travaux de sécurisation de la cour du collège Gauguin avant la fin de l'année 2019. Il reste 15 jours, et de maintenir le calendrier annoncé de rénovation complète et de végétalisation de la cour du collège Gauguin à l'été 2020.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Madame la Maire du 9e arrondissement, la nécessité de rénover la cour du collège Gauguin ne fait pas débat, vous le savez, c'est la raison d'ailleurs pour laquelle des travaux ont été programmés.

L'ambition de la Ville est que toute nouvelle cour rénovée réponde aux exigences définies pour les cours Oasis. Compte tenu de la configuration particulière de cette cour située au-dessus d'un gymnase comme vous le savez, la Ville doit donc innover par rapport aux cours existantes et cela nécessite des délais d'étude et de concertation plus longs.

La réunion du 14 novembre, à laquelle la mairie du 9e était associée, était destinée de fait à lancer ce travail de définition précise du projet de rénovation. La concertation sur cet équipement a débuté notamment avec le Conseil de la vie collégienne et des équipes de l'établissement.

Les travaux lourds de la cour ne pourront pas raisonnablement commencer à l'été 2020.

Cependant, des travaux de sécurisation auront lieu plus tôt, au premier trimestre 2020, notamment pour aplanir les zones bombées.

Le syndic du 41 de la tour d'Auvergne a été contacté pour qu'il fasse des travaux de ravalement d'un des murs donnant sur cette cour. Il n'y a pas de difficulté spécifique à retirer les statues.

En résumé, de nombreux éléments de votre vœu sont ou seront réalisés prochainement, le processus de rénovation est lancé, mais la réalisation complète ne pourra pas être achevée à l'été prochain.

C'est la raison pour laquelle je vous demanderai de retirer votre vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il retiré ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la dénomination du lycée polyvalent Louis Armand (15e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 127 relatif à la dénomination du lycée polyvalent Louis Armand, dans le 15e.

La parole est à Mme STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est un vœu que je présente au nom des élus du groupe "100% Paris", plus particulièrement des élus du 15e arrondissement, et qui concerne le changement de dénomination actuelle du lycée polyvalent Louis Armand. Le conseil d'administration du lycée ainsi que son proviseur ont sollicité la Région Ile-de-France pour que le lycée soit renommé, "lycée des sciences du numérique, Louis Armand".

En effet, ce lycée a développé une offre d'enseignement dans le numérique très importante, que ce soit à propos d'un Bac professionnel avec une spécialisation Système numérique, de deux BTS, l'un en Système informatique aux organisations l'autre en Système numérique, option électronique. Ces BTS seront faits à la rentrée prochaine en alternance, et donc dans le cadre d'un partenariat d'entreprise avec notamment Cisco, Stormshield, Orange, mais également La Défense.

Il y a par ailleurs un projet de licence pro Cybersécurité en partenariat avec l'IUT Paris Descartes.

Il y avait un seul enseignement qui n'était pas spécifiquement du numérique, mais de l'électrotechnique, qui a été transféré au lycée Raspail.

Aujourd'hui, c'est un enseignement très ouvert, très spécifique dans le numérique, ce qui est très exceptionnel. Et donc, les élus du groupe "100% Paris", particulièrement les élus du 15e arrondissement, souhaitent que la Maire de Paris soutienne auprès du Conseil régional d'Ile-de-France le projet visant à ce que le lycée Louis Armand soit dénommé maintenant "Lycée des sciences du numérique, Louis Armand".

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - On parle de lycée, on parle de Région, je ne vais pas m'étrangler une seconde fois.

Dominique STOPPA-LYONNET a tout dit et l'avis de l'Exécutif est évidemment favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 534).

2019 DFPE 223 - Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris relative à la Prestation de service unique (PSU).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons un amendement technique. Souhaitez-vous dire un mot sur l'amendement technique ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Non, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 223 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 223 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 223 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est amendé adopté. (2019, DFPE 223).

2019 DAE 378 - Sciences Po-campus 2022 (7e) : subvention (2.000 000 euros) et convention avec la FNSP pour l'aménagement d'espaces de travail et de vie étudiante.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 378 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec la Fondation nationale des sciences politiques.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avez-vous déjà imaginé ce que vous pourriez faire avec 2 millions d'euros ? Le chiffre est vertigineux et les possibilités sont multiples.

Mais cela me pique les yeux de les voir utilisés pour rénover les espaces de travail de Sciences Po.

Sciences Po, un établissement qui jouit déjà d'un certain prestige et qui n'a a priori pas besoin de l'argent de la Ville de Paris pour redorer son blason.

D'ailleurs, il est rappelé dans l'exposé des motifs que cet établissement a financé la rénovation de ses locaux par un emprunt de 160 millions, auquel s'ajoutent environ 30 millions d'euros sur fonds propres, pourquoi diable la Ville de Paris intervient-elle avec 2 millions d'euros supplémentaires dans ce projet ?

Il s'agirait d'aménager des espaces de travail pour la vie étudiante, des espaces de travail qui se veulent ouverts sur la ville et accessibles à d'autres étudiants.

C'est l'argument qui devrait faire passer la pilule. Pilule à 2 millions d'euros tout de même.

Vous me direz que Sciences Po a une politique d'accueil des boursiers plus ouverte, certes. 2 millions d'euros pour ouvrir le campus sur la ville alors qu'aujourd'hui pour entrer dans l'enceinte de Sciences Po, il est nécessaire de montrer patte blanche et de tendre en premier sa carte d'étudiant, cela continue de piquer les yeux.

2 millions d'euros pour accueillir d'autres étudiants, en partenariat avec le CROUS et la Maison des étudiants. Quand on connaît l'espace qui est concerné sur le campus, on peut douter de sa capacité d'accueil d'autres étudiants que ceux de Sciences Po, déjà nombreux.

"And, it's not like the learning and teaching coworking spaces now the biggest collect programm that will attract us". Je le dis en anglais, parce que visiblement le projet de délibération a l'air de s'enorgueillir beaucoup sur l'anglais, or le rayonnement international d'un établissement, je le dis et le redis, je suis désolé, ne se mesure pas au nombre de locutions anglaises.

D'ailleurs, quand vous vivez aux Etats-Unis, il est piquant de voir que c'est l'inverse, c'est le nombre de locutions françaises qui témoigne d'un certain niveau d'éducation.

Il serait heureux de voir les projets de délibération rédigés dans la belle langue de Molière, surtout pour des mots comme apprendre, enseigner, prendre, collecter, qui sont des mots pour lesquels la traduction est quand même relativement aisée à trouver dans n'importe quel dictionnaire ou dictionnaire en ligne.

Pour en revenir à l'objet du projet de délibération et ne pas rester sur sa forme, la Ville a déjà financé des rénovations et investissements dans des universités qui ne lui appartenaient pas, c'est vrai, mais il s'agissait d'établissements bien moins prestigieux et avec plus de difficultés à mobiliser des financements qui pouvaient justifier le recours à l'argent public.

Si nous avions pu arbitrer, nous aurions choisi d'utiliser ces 2 millions d'euros pour investir dans des bâtiments qui appartenaient à la Ville et qui ont un besoin urgent de réhabilitation.

Notre première pensée, évidemment, a été pour l'école Du Breuil, qui attend un plan de travaux ambitieux depuis plus de 10 ans, c'était l'objet d'un amendement budgétaire que vous avez repoussé hier, nous le regrettons.

Comme vous l'avez compris, nous ne sommes pas convaincus du bien-fondé de ce projet de délibération et nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chers collègues, cher Jean-Noël AQUA, merci pour votre inscription sur ce projet de délibération, qui me permet de revenir sur l'action de la Ville en matière d'enseignement supérieur et de vie étudiante, mais également de souligner notre mobilisation aux côtés de Sciences Po pour l'accompagner dans la création de nouveaux espaces de travail étudiants ouverts sur la ville. Oui, ce sera ouvert sur la ville.

Depuis 2014, nous agissons pour préserver et développer l'enseignement supérieur public parisien, ainsi que pour améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants parisiens. Nous avons œuvré pour faire de Paris une ville campus d'échelle mondiale.

Dans ce cadre, nous avons apporté notre concours au campus Condorcet dans le 18e arrondissement pour un bâtiment pour l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et au nouveau campus Picpus dans le 12e arrondissement pour la Sorbonne Nouvelle.

Nous avons également financé l'adaptation de 12 espaces modulables dans des restaurants du CROUS de Paris, des "spaces", c'est un peu un anglicisme aussi, pour qu'ils restent ouverts en dehors des heures de repas et permettent aux étudiants de se réunir et de travailler.

Au total, ce sont aujourd'hui plus de 5.000 mètres carrés d'espaces créés en plus pour étudier sur cette mandature, soit l'équivalent d'une nouvelle bibliothèque universitaire, des mètres carrés mis à disposition des étudiants parisiens pour leur permettre de réviser dans de bonnes conditions.

Ce projet de délibération s'inscrit dans la réorganisation du campus parisien de Sciences Po, qui en parallèle de son projet d'aménagement du site de l'Hôtel de l'Artillerie s'est fixé comme objectif de procéder d'ici 2022 au réaménagement d'ensemble de son campus urbain appelé à se regrouper autour d'une dizaine seulement de sites contre 23 actuellement.

Cette réorganisation vise à redéfinir en profondeur l'organisation générale du campus, afin de le rendre plus cohérent, d'améliorer la qualité de ses services, et de renforcer son ancrage et sa visibilité dans notre ville.

Ce projet, j'en suis sûre, permettra de créer un véritable campus urbain au cœur de Paris.

Ce projet de délibération vise à financer la moitié des coûts de réaménagement des espaces d'accueil et de travail innovants ouverts sur la ville des sites des 27 et 30 de la rue Saint-Guillaume, et au 13 de la rue de

l'Université, qui viendront s'ajouter à des espaces de travail partagés et de convivialité qui manquent fortement sur le campus. Vous ne l'avez peut-être pas visité depuis longtemps, mais cela manque.

Il s'agit donc d'une subvention d'investissement d'un montant de 2 millions d'euros sur les 4 millions nécessaires, et cela constituera la seule contribution directe de la Ville au projet du nouveau campus parisien de Sciences Po estimé au total à près de 160 millions d'euros, sur lequel la Ville a octroyé une garantie d'emprunt.

Sciences Po, en faisant le choix de s'agrandir et de pérenniser son implantation parisienne, conforte le rayonnement international de notre ville en tant que métropole universitaire et scientifique, et contribue à positionner les sciences humaines et sociales au cœur de l'écosystème parisien de création et d'innovation.

L'ensemble de ces aménagements permettra l'ouverture du campus vers l'espace public. Ces espaces nouveaux seront conçus et valorisés comme des vitrines et des leviers de l'interaction avec la ville, ils seront ouverts aux étudiants d'autres établissements d'enseignement supérieur parisiens.

Ces lieux de partage manquent dans le 7e arrondissement et bénéficieront notamment aux étudiants du site des Saints-Pères de l'université de Paris ou de l'INALCO présents sur le même site.

Ainsi, et dans le cadre de sa politique de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante, je vous propose de voter cette subvention exceptionnelle de la Ville de Paris à la Fondation nationale des sciences politiques pour l'aménagement d'espaces de travail et de vie étudiante.

Sur la forme, j'ajoute un petit mot de complicité avec Jean-Noël AQUA, puisque j'ai fait exactement la même remarque que lui au Conseil d'administration de Sciences Po où je siège, car en tant qu'angliciste, je trouve que l'on emploie trop de mots anglais pour faire chic et cela ne fait pas chic du tout. Je suis d'accord avec vous sur ce point.

Merci beaucoup, je vous incite à voter.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - J'ai trouvé Jean-Noël AQUA très chic quand il parlait anglais.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 378.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 378).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la précarité étudiante.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 128, relatif à la précarité étudiante.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il y a plus d'un mois, un étudiant a tenté de mettre fin à sa vie en s'immolant devant les services sociaux de l'université de Lyon. Cet acte nous a toutes et tous désespérés, bouleversés et aussi révoltés.

La précarité de la jeunesse s'accroît. 20 % des jeunes vivent sous le seuil de pauvreté. Les Restos du Cœur constatent, pour leur 35e campagne hivernale, que les jeunes représentent 51 % des 900.000 bénéficiaires. 12 % d'entre eux sont âgés de 18 à 25 ans, et 39 % d'entre eux sont mineurs.

La précarité est un obstacle à l'épanouissement social, intellectuel, culturel des jeunes et des moins jeunes, qui entrave l'autonomie. Le coût de la vie augmente progressivement, tous les ans depuis 2009, comme l'a exprimé l'U.N.A.F. dans son rapport du 9 août dernier sur le coût de la vie.

A Paris, c'est une augmentation de 5 %. Le logement, première source de dépense d'un étudiant, représente environ 50 % de son budget global; et est l'une des causes principales de cette augmentation constante.

Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires, le C.N.O.U.S, a adopté le 28 novembre dernier, le gel des loyers des résidences universitaires en 2020, et c'est une décision responsable que nous saluons.

Notre objectif doit donc être aujourd'hui la généralisation du gel des loyers pour l'ensemble des logements étudiants dans toute la capitale. C'est pourquoi nous appelons et demandons que la Ville de Paris demande aux bailleurs des résidences étudiantes d'également geler les loyers en 2020.

Nous souhaitons également qu'un effort supplémentaire soit fait pour mesurer la faisabilité d'une augmentation du nombre de logements étudiants sur tout le territoire parisien, même si nous sommes conscients que leur nombre a augmenté régulièrement ces dernières années.

Nous souhaitons en ce sens saluer le travail de la maire adjointe à la vie étudiante, Marie-Christine LEMARDELEY, et la mobilisation de l'Exécutif en faveur d'un accompagnement solide des jeunes et pour un accès simplifié aux logements de notre ville.

Bien que l'enseignement supérieur ne dépende pas de la Ville de Paris, nous nous félicitons que la question de la précarité étudiante et de la facilitation de la vie des étudiants à Paris ait été une des priorités de l'Exécutif dans ce mandat, notamment avec un accès à la santé rendu gratuit pour l'ensemble des jeunes.

Nous souhaitons tout de même interpeller notre Assemblée sur l'effort nécessaire qui doit être fait encore par la Ville pour communiquer davantage sur les nombreux dispositifs mis en place, et pour qu'ils puissent être accessibles au plus grand nombre.

Les jeunes en formation sont plus précaires que les autres. Nous souhaitons que tout cela puisse enfin se terminer. Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chère Léa FILOCHE, merci pour ce vœu qui me permet de revenir sur un sujet de première importance et qui touche de nombreux étudiants à Paris.

Comme vous l'avez rappelé, le 8 novembre dernier, un étudiant lyonnais de 22 ans a tenté de mettre fin à ses jours en s'immolant par le feu. Je voudrais renouveler ici devant vous ma profonde émotion et adresser de nouveau tout mon soutien à sa famille et à ses proches. Cet acte est un acte politique dénonçant la précarisation étudiante en France.

Après ce geste tragique, les associations, syndicats et services sociaux étudiants ont rappelé, comme vous venez de le faire, l'augmentation progressive du coût de la vie et les nombreuses difficultés auxquelles font face de plus en plus d'étudiants. Selon l'Observatoire de la vie étudiante, 20 % des étudiants vivent sous le seuil de pauvreté. Pour mémoire, 51 % des bénéficiaires des Restos du Cœur sont des jeunes de moins de 21 ans.

La dernière étude de la mutuelle des étudiants, la L.M.D.E., sur la précarité étudiante, dont un extrait a été publié dans le "Journal du dimanche" du 25 novembre dernier, témoigne de ce mal-être psychologique : 65 % des étudiants se disent en situation de mal-être, un chiffre qui monte à 72 % chez les jeunes femmes.

Face à cette situation, des mobilisations étudiantes ont émergé, demandant des actions du Gouvernement. Certaines de ces mobilisations se sont soldées par des actes de dégradation de biens publics. Je condamne évidemment les violences, les dégradations et les menaces qui n'ont pas leur place à l'université, mais je comprends aussi la vive émotion de la communauté universitaire et des étudiants, et je la partage.

Le Gouvernement a, à la suite de tous ces événements, ouvert un numéro d'appel favorisant l'accès aux aides d'urgence pour les étudiants. Cette première mesure va dans le sens d'une meilleure écoute des besoins des étudiants, mais cela reste insuffisant. L'annonce que vous avez rappelée du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, du gel des loyers des résidences universitaires en 2020, apparaît comme une réponse de plus grande envergure que nous soutiendrons à Paris.

Depuis 2001, la Ville de Paris a fait le choix d'agir pour la vie étudiante, l'enseignement supérieur et la recherche en allant au-delà de son champ de compétences obligatoire.

Ce choix déterminé, nous l'avons fait, car nous connaissons les difficultés auxquelles font face ces étudiants et étudiantes parisiens et parce que nous savons combien leur présence dans notre ville est indispensable à son esprit. C'est la jeunesse parisienne et c'est dans nos universités que s'incarne l'esprit d'initiative, de contradiction et de solidarité, bref, de citoyenneté si indissociable de Paris.

En 10 ans, nous avons investi 1 milliard d'euros dans les universités parisiennes, pour la vie étudiante et pour soutenir les initiatives étudiantes. Avec mon collègue Ian BROSSAT, nous avons financé au cours de cette mandature, la construction de plus de 6.000 nouveaux logements étudiants sociaux. Nous avons versé des aides à une première installation dans le parc privé à près de 1.000 étudiants boursiers par an. Nous avons créé des colocations solidaires. Nous avons financé la rénovation de nombreux restaurants universitaires et de lieux de santé pour les étudiants.

Nous reconduisons à l'identique ces dispositifs dans le budget 2020, marquant ainsi un effort particulier de la Ville en direction du monde universitaire et des étudiants, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint par la baisse des dotations de l'Etat.

Il faut ajouter à cela l'effort exceptionnel de 200.000 euros voté par ce conseil lundi dernier pour le budget de l'appel à projets "Initiatives étudiantes", afin de lutter contre la précarité étudiante.

J'ai reçu au cours de ces derniers jours les représentants syndicaux de l'U.N.E.F., de l'A.J.E.P. et de la F.A.G.E.

Pour terminer, sans une réévaluation des bourses et un soutien supplémentaire de l'Etat aux universités, sans la construction de nouveaux logements étudiants sociaux, nous échouerons à offrir une réponse satisfaisante à l'aspiration légitime de la jeunesse parisienne à un accès à l'enseignement supérieur.

Moyennant quelques amendements, je donne un avis favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Un avis favorable si amendé. Le vœu n° 128 est-il accepté amendé ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 535).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 7e Commission.

Je donne la parole à sa présidente, Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Lors de la 7e Commission, les différents adjoints ont présenté le budget 2020. Puis, nous sommes passés aux projets de délibération présentés lors de ce dernier Conseil.

Concernant la délégation Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative et jeunesse, Mme Pauline VÉRON a mis l'accent plus particulièrement sur la stabilité des crédits consacrés à la vie associative et à l'animation locale, finançant notamment la Maison de la vie associative et citoyenne, et aux crédits consacrés à la concertation, qui diminuent dans l'attente de la relance du budget participatif.

Concernant la DJS, les crédits consacrés aux activités pour les jeunes, destinés aux animations, projets et dispositifs en faveur de la jeunesse, portant notamment sur les centres "Paris Anim'", dont quatre nouveaux peuvent bénéficier des subventions de la C.A.F., et pour le nouveau centre Hébert, effectivement des investissements afin, je le rappelais, que ce projet monte bien. Egalement, les crédits du BAFA citoyen, qui s'élèvent à 2,8 millions, qui sont en stabilité.

Concernant les projets de délibération, ceux-ci n'ont pas fait l'objet de remarques particulières, d'autant plus qu'il s'agissait bien de finaliser le budget afin que les associations n'aient pas de rupture dans le temps pour leurs subventions.

À signaler la nouvelle dénomination "Rachid Taha" pour le centre "Paris Anim'" de la place de la Chapelle dans le 18e.

Concernant la délégation aux relations internationales et francophonie, en l'absence de Patrick KLUGMAN qui était en déplacement, M. Hermano SANCHES RUIVO a présenté les dépenses prévues au budget, entre autres les grands événements annuels, qui sont budgétés à la hauteur de 150.000 euros, en baisse cette année. Mais cette diminution est compensée par une valorisation qui permet de maintenir les moyens de la DGRI à leur niveau actuel.

Les recettes de fonctionnement pour la coopération décentralisée correspondent à des financements et représentent quand même 83 % du budget, ainsi que les services support de la DGRI, qui correspondent aussi à des recettes de mécénat.

Concernant les projets de délibération, deux projets de délibération ont été notés significatifs : le pacte d'amitié avec la ville de Rabat, et le programme de formation des personnels soignants dans le nord de la Syrie.

Concernant la délégation Sport, tourisme, Jeux olympiques et paralympiques, Jean-François MARTINS a présenté les dépenses prévues au budget, en soulignant plus particulièrement l'accompagnement des grands projets dans le cadre de la délégation générale aux Jeux olympiques et paralympiques, et aux grands événements : Championnat d'Europe de football, J.O. à Tokyo, Championnat d'Europe d'athlétisme, NBA, Championnat d'Europe de gymnastique féminine, mise en œuvre aussi du programme de transformation olympique pour l'héritage des J.O.

Pour la DJS, juste quelques minutes, pour quelque chose d'intéressant dit dans cette 7e Commission. Je vais passer très vite, sur une hausse quand même des recettes, cela n'arrive pas tous les jours, par l'augmentation des redevances CODP et D.S.P.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Vous parlez à mon cœur, mais il faut conclure.

Mme Danièle PREMEL. - Egalement, le renouvellement du contrat marathon de Paris. Je remarque qu'il y a eu deux interpellations sur les créneaux par Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU du 15e, des piscines, et de M. BOUTAULT sur le projet important en tout cas du budget du tourisme. Nous aurons une explication plus précise de M. MARTINS.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

2019 DAE 332 - Subvention (5.087.000 euros) à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (19e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAE 332 relatif à l'attribution d'une subvention à l'Office du Tourisme.

Monsieur Jacques BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Danièle PREMEL a anticipé mon intervention pour vous dire que les écologistes sont favorables à un tourisme durable, respectueux de l'environnement et de la qualité de vie des Parisiennes et Parisiens, mais trop souvent, il leur semble que la Ville privilégie la manne touristique, qui conduit à l'hyper tourisme.

En plus, si l'hyper tourisme rapporte, cela coûte cher, puisque nous avions déjà accordé 1.500.000 euros de subvention à l'Office du Tourisme de Paris lors de notre précédent conseil le mois dernier, pour la rénovation de son site informatique.

Et il nous est demandé aujourd'hui de nous prononcer sur 5.097.000 euros au titre de sa subvention pluriannuelle d'objectifs, auxquels nous ajoutons 225.000 euros au titre d'une stratégie de relance du tourisme. C'est beaucoup d'argent, est-ce bien raisonnable ?

Le rapport se félicite en effet de l'augmentation de 8,1 % des réservations aériennes par rapport à l'an dernier, et de l'augmentation du marché sud-américain de 19 %. Si nous sommes satisfaits de voir ce brassage culturel à Paris, l'augmentation du trafic aérien n'est pas sans nous inquiéter compte tenu des enjeux de pollution atmosphérique et de dérèglement climatique que vous connaissez.

L'objectif assigné à l'Office du Tourisme est de travailler essentiellement avec une clientèle individuelle à fort pouvoir d'achat, compte tenu des prix qui se pratiquent à Paris. C'est un objectif raisonnable. Mais est-ce que cela ne risque pas de conduire notre capitale à être une espèce de parc d'attractions pour riches et pour voyageurs d'affaires ?

La promotion de la destination pour les voyageurs d'affaires, ce n'est pas notre idée du tourisme, nous préférons des séjours plus longs pour découvrir la capitale dans ce qu'elle a de moins connu, de plus pittoresque, plutôt que de s'orienter, attirer des voyageurs qui font des sauts de puce en Europe, de capitale en capitale, ou de site prestigieux en site prestigieux.

Nous devons aussi avoir bien sûr en tête la vitalité des commerces, en particulier des hôtels de la capitale, qui souffrent beaucoup de la concurrence de l'hébergement saisonnier via les plateformes internet, j'ai cité "Airbnb".

Cette prolifération des locations à la journée est aussi très problématique, notamment pour le logement dans le centre de Paris, et nous devons y mettre un coup d'arrêt, comme nous tentons de le faire, sans grand succès, en raison de la faiblesse de la loi ou du manque de volontarisme de l'Assemblée nationale à limiter les locations meublées saisonnières à 65 jours, comme elle aurait dû le faire compte tenu de la proposition de loi qui lui était soumise et qu'elle a refusé d'adopter.

Vous le voyez, nous ne ferons pas l'économie, à notre sens, d'une réflexion plus large sur le tourisme à Paris, qui doit concilier environnement préservé et lutte contre le dérèglement climatique, tout en restant une ville d'accueil ouverte et conviviale.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Avant de répondre à Jacques BOUTAULT, il faut quand même souligner le caractère incongru, pour ne pas dire absurde de la situation, où en 7e Commission Jean-François MARTINS aurait quand même pu débattre de cela, mais pour des raisons réglementaires dont le bien-fondé nous échappe parfois…

Je vais donc moi, répondre à Jacques BOUTAULT sur ses interrogations, sans doute légitimes, sur notre subvention annuelle à l'Office du Tourisme et des congrès de Paris. Je vais le faire sans le talent, la compétence, la minutie et l'excellence de Jean-François MARTINS, ce qui est, je pense, un crève-cœur pour la qualité de nos débats.

Je vais donc rappeler à Jacques BOUTAULT l'essentiel de ce que nous devons tous savoir et que nul ne peut ignorer en ces lieux, que cette subvention est donc la convention pluriannuelle de l'Office du Tourisme, que le tourisme est un secteur clé pour notre économie, et que cette année, pour la première fois, nous avons franchi la barre des 25 millions d'arrivées hôtelières.

En votant le projet de délibération, et donc la subvention à l'Office du Tourisme, et donc en permettant à l'Office du Tourisme d'accomplir sa convention, nous devrions rassurer Jacques BOUTAULT, puisqu'il est, je crois, proposé

notamment à l'Office du Tourisme, d'orienter l'activité touristique parisienne vers un tourisme individuel plutôt qu'un tourisme de masse, vers un tourisme de lieux différents, et si je crois d'ailleurs ce que vous suggérez vous-même, Monsieur BOUTAULT, et notamment vers un tourisme vert.

C'est vers cela que la Ville de Paris, financeur de l'Office du Tourisme, demande à l'Office de réorienter, de développer son offre. C'est dans cette perspective, je crois, que s'oriente son activité.

L'activité touristique est essentielle à la vitalité, à la vie, à l'attractivité, au rayonnement de notre capitale. Ce que nous proposons de faire avec cette subvention, et donc dans la convention d'objectifs pluriannuelle, c'est de faire en sorte que ce tourisme ne soit pas ravageur, qu'il ne soit pas destructeur, qu'il soit respectueux de nos politiques, évidemment de l'environnement, et qu'il permette de décongestionner des sites qui sont déjà par trop visités.

Le reste, il faudrait être Jean-François MARTINS pour le dire avec plus de subtilité, de minutie, et donc je ne ferais qu'encourager mes chers collègues à adopter notre projet de délibération, essentiel à l'O.T.C.P., donc à Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 332.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 332).

2019 DGRI 79 - Pacte d'amitié entre la Ville de Paris et la Ville de Rabat (Maroc).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 79 relatif au Pacte d'amitié entre la Ville de Paris et la Ville de Rabat, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 230.

La parole est à Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Je voudrais attirer l'attention de nos collègues sur ce projet de délibération, sur un pacte d'amitié et de coopération avec la ville de Rabat.

Je pense qu'à travers la ville de Rabat, c'est bien l'ensemble de la coopération avec le Maroc qu'il convient de souligner, au-delà de la ville. En effet, nous savons tous l'importance du Maroc dans l'équilibre méditerranéen. Je pense que dans l'équilibre économique, le Maroc est un des partenaires importants, mais aussi et surtout dans l'équilibre politique.

Le roi Mohammed VI a su ouvrir son pays vers le monde moderne, il a su réintégrer différentes instances internationales. C'est aujourd'hui un pays du pourtour méditerranéen qui est un pays ouvert, avec des libertés individuelles. On peut toujours, au niveau de la France, dire que c'est insuffisant, mais c'est un pays qui a réellement progressé sur cette voie.

Il suffit de se rendre au Maroc, on peut tous le faire facilement, pour voir combien ce pays s'est modernisé. Cela est vrai plus encore dans la région du Sud, de Dakhla, où l'on voit un développement économique très fort. Quand je pense à ce développement économique, je vois que l'on est dans le sens de l'amendement qui vient de nous être donné en parlant de développement durable, on est vraiment dans un souci de développement économique durable.

Nombre de "start-up" sont présentes, elles sont sur des sujets, par définition, innovants, et vont vraiment dans le sens d'un développement durable.

Il faut en être convaincu, la proximité de la France avec le Maroc, mais avec l'Afrique en général, est une chance. La francophonie est une chance pour nous, et aujourd'hui, la croissance est en Afrique, elle est au Maroc.

Nous le savons tous, pour nous, ce développement économique est une chance, il sera pour la France avec ses partenaires africains, avec le Maroc principalement, notamment du fait de la proximité, mais avec la proximité de la langue aussi une chance.

Nous signerons évidemment ce pacte. C'est une chance pour Rabat, c'est une chance pour Paris. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Avant de remercier Pierre AURIACOMBE de son intervention, comment vous parler de Rabat sans vous parler de Christophe GIRARD, sans vous parler de la merveilleuse exposition inaugurée en sa présence à la Maison européenne de la photographie, qui met le Maroc à l'honneur, et comment ne pas vous parler de Dominique VERSINI, elle-même originaire de Rabat, et donc de Karen TAÏEB et de mes autres collègues avec qui nous nous sommes rendus, avec la Maire de Paris, à Rabat, où nous avons préfiguré ce pacte d'amitié que nous voulons renouveler.

Effectivement, Rabat, c'est la capitale du Maroc, pays extrêmement important pour nous. Rabat est une ville avec laquelle nous souhaitons non pas seulement renouveler mais étendre nos coopérations vers un tourisme plus durable, et dans le domaine également de la préservation du patrimoine culturel. Je crois que c'est un enrichissement mutuel, vu la richesse de la ville de Rabat, dont la Ville de Paris peut tirer profit, auquel elle pourra apporter ses connaissances et ses compétences.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir nous autoriser à signer et renouveler ce pacte d'amitié.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une explication de vote de Jérôme GLEIZES, sur l'amendement technique n° 230.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais réagir sur l'amendement suite à l'intervention de M. AURIACOMBE. Il est très important de faire des partenariats avec le Maroc, mais avoir un discours dithyrambique sur ce qu'il se passe au Maroc, avec le nombre actuellement de gens en prison suite au mouvement de l'"Hirak", il faut faire attention sur ce que l'on dit.

On a déjà voté des vœux en soutien par rapport à ce qui se passait. On a voté au dernier Conseil de Paris un vœu de soutien par rapport à ce qu'il se passe en Algérie. Tout ne se passe pas de façon excellentissime au Maroc. Il y a aussi quelques soucis.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 230 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 230 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 79 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DGRI 79).

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au mouvement pro-démocratie du peuple hongkongais.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n°s 129 et 129 bis sont relatifs au mouvement pro-démocratie du peuple hongkongais.

La parole est à Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu a pour objet un soutien de la Ville de Paris au mouvement pro-démocratie du peuple hongkongais. Ils étaient à peu près 800.000 encore ce week-end à défiler dans les rues. Cela s'est plutôt pas mal passé, on pouvait craindre le pire, finalement, globalement, cette manifestation s'est bien passée.

Cela fait à peu près huit mois que le peuple hongkongais est dans la rue, qu'il manifeste contre un certain nombre de modifications législatives imposées par le gouvernement de Pékin dont il ne veut pas.

Pour le moment, nous n'avons pas de solution diplomatique entre les deux parties. Les élections qui ont eu lieu ont vu le triomphe, largement, des listes et des élus du mouvement pro-démocratie. Dans ce mouvement, une personnalité se dégage : Joshua WONG. Il s'est fait connaître comme une figure centrale du mouvement pro-démocratie. Il a été emprisonné à deux reprises, en août 2017 et en mai 2019.

Il a voulu être candidat aux élections locales en octobre dernier, et il a été privé de ses droits politiques par le pouvoir chinois. Il a été nominé... je ne sais pas si cela intéresse les autres collègues, je crois que c'est important. Il a été nominé pour le prix Nobel de la paix en 2018 avec ses deux camarades, Nathan LAW et Alex CHOW.

On voit bien que les diplomaties occidentales sont très gênées par ce mouvement, qu'elles sont évidemment, par des relations économiques et politiques, très liées, en tout cas pour un certain nombre d'entre elles, au pouvoir de Pékin. Pour le moment, nous n'avons pas de réaction diplomatique forte.

Il me semble que l'on pourrait ici faire en sorte que, un, la Maire de Paris et le Conseil de Paris apportent clairement leur soutien au mouvement pro-démocratie hongkongais, et deuxièmement, la Ville de Paris s'honorerait à accorder à Joshua WONG, en qualité de militant de la démocratie, la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.

On l'a fait récemment pour Lula. Je crois qu'il serait extrêmement important de le faire. J'ajoute simplement que le contre-vœu, ou le vœu de l'Exécutif, n'est pas à la hauteur de ce que je demande. Et donc, nous maintiendrons quoi qu'il arrive notre vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Vous vous prononcez d'avance. C'est parfait.

La parole est à M. KLUGMAN, pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Pour répondre à Jérôme DUBUS, je vais devoir lui opposer Jérôme DUBUS.

La situation à Hong-Kong est effectivement importante, nous la suivons avec attention, mais aujourd'hui, ce sont des manifestations qui mobilisent, qui se passent, que nous observons. Nous ne pouvons pas évidemment les ignorer, mais il me semble me souvenir, cher Jérôme DUBUS, que pour d'autres citoyennetés d'honneur, vous nous aviez pointé qu'il fallait arrêter avec les citoyennetés d'honneur de la Ville de Paris.

Je crois pourtant bien me souvenir, mais nous reprendrons le procès-verbal des débats...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Ne vous laissez pas distraire.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Toujours est-il qu'il ne nous semble pas que notre calendrier à nous, Parisiens, nous permette, au regard de la situation chinoise, de voter aujourd'hui en sérénité et en respectant les règles que nous nous sommes fixées à nous-mêmes, de faire droit à cette demande de citoyenneté d'honneur.

En revanche, je crois effectivement que nous devons considérer la situation des événements qui se déroulent à Hong-Kong, et que nous devons, nous pourrions, c'est ce que je vous propose, cher Jérôme DUBUS, même si cela n'a pas l'air de vous satisfaire, proposer que le Conseil de Paris demande au Président de la République, dont c'est quand même le rôle, et qui compte au rang de vos amis politiques, si je suis votre long cheminement intérieur, de formuler sa préoccupation sur la situation de Hong-Kong aux autorités chinoises.

Il me semble que c'est le bon niveau d'intervention, tant au niveau de notre Conseil qu'au niveau de la diplomatie. Je vous propose de vous rallier à cette solution de sagesse.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai compris que le vœu était de toute façon maintenu.

M. Jérôme DUBUS. - Vous avez entendu la réponse. Le Conseil de Paris va demander à la Maire de Paris qu'elle écrive au Président de la République pour qu'il écrive au Président chinois, pour qu'il intercède. C'est une plaisanterie ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - C'est probablement la voie la plus efficace, Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Non. On n'a pas besoin de déposer un vœu pour faire cela. À ce moment, on demande directement à l'Élysée.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je comprends que c'était une longue périphrase qui voulait dire oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 536).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 229 déposé par l'Exécutif relatif au soutien aux accords de paix en Colombie.

La parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Le vœu au soutien aux accords de paix, je suis moi-même perdu dans mon dossier... Monsieur DUBUS, c'est de votre faute.

Nous voulons effectivement présenter un vœu, car nous avons été sollicités par plusieurs O.N.G., notamment "Amnesty", pour que la Ville de Paris fasse un pas important et significatif en soutien aux accords de paix en Colombie, événement absolument majeur.

Nous demandons dans ce cadre, je vais vous le lire, parce que je me suis perdu dans mon dossier…

"Considérant les centaines de milliers de morts et personnes déplacées du fait du conflit armé démarré en 1964 en Colombie ;

Considérant le troisième anniversaire de la signature de l'accord de paix, le 26 septembre dernier à Carthagène, le premier anniversaire de la mise en place de la commission de la vérité ;

Considérant la reprise d'altercations violentes entre diverses factions depuis lors ;

Considérant le nombre croissant d'attaques et d'assassinats de défenseurs des droits humains et de leaders sociaux, les alertes des O.N.G., nous demandons la protection des défenseurs des droits humains et des leaders sociaux, soutenir l'accord de Colombie, et appeler toutes les parties prenantes à reprendre le dialogue et à respecter l'accord que nous venons de rappeler, l'accord de paix de 2016".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote, la parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Elles s'ouvriront à nouveau un jour les longues avenues devant les hommes libres qui construiront un monde nouveau. Le dernier message du président Allende adressé à son peuple depuis la Moneda bombardée résonne encore dans nos mémoires.

Chili, Equateur, Haïti, Argentine, Colombie, Honduras, Brésil, Costa Rica, partout les peuples s'élèvent et leurs clameurs s'élèvent des Andes jusqu'au Rio de la Plata : "dehors le FMI et les gouvernements corrompus ! Bas les pattes Mister TRUMP !".

Malgré les violentes tentatives d'étouffement conduites par l'impérialisme états-unien et les institutions financières, les manifestations redessinent le visage d'une Amérique indienne métisse, blanche et noire, en blocs insurgés.

En Amérique latine, 17 millions de femmes et d'hommes, surtout des enfants, vivent dans l'extrême pauvreté. Les politiques d'austérité et les fonds vautours pillent et rançonnent tandis que les multinationales font ventre de tout.

À Santiago, Quito, Tegucigalpa, Port-au-Prince, l'armée n'intimide plus. Les rétropédalages des gouvernements n'éteignent pas la révolte. En Colombie, le pays où vit la mort, des centaines de militants sociaux ont été assassinés ces derniers mois. Le président, homme lige des Etats-Unis, a enregistré dimanche une nette défaite aux élections régionales et municipales.

Les coups d'Etat institutionnels ont de plus en plus de mal à fonctionner, comme au Brésil dont la plupart des instigateurs sont poursuivis pour corruption. Comme au Vénézuela, en Bolivie, la tentative de la droite de contester la réélection du président MORALES se heurte à la détermination du mouvement social. Ils ont les armes, mais nous avons la....

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Madame PRIMET, il faut conclure.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Votre vœu est bienvenu. Nous le voterons, mais nous aurions pu y associer d'autres nombreux peuples d'Amérique latine.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 537).

2019 DJS 50 - Subventions (57.500 euros) à 2 associations "E-sport Paris & Co" et "Pugilat des étoiles" dont une avec convention pluriannuelle d'objectifs.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 50 relatif à l'attribution d'ue subvention à deux associations "e-sport Paris&Co" et "Pugilat des étoiles".

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Encore une fois, le sujet de l'e-sport revient sur la table de nos débats. Rappelons-nous que déjà, en mars 2018, nous avions voté une subvention de 800.000 euros à "Paris&Co", pour l'aménagement de "Level 256", la plateforme de l'innovation dédiée à l'e-sport. Subvention massive, qui pourtant n'apparaît pas dans les annexes financières du présent projet de délibération, cela dit au passage.

À ce moment, nous avions déjà émis de grandes réticences à voir cette ligne budgétaire prise sur un projet parisianisé du budget participatif, dans le projet global du sport pour toutes et tous dans les quartiers populaires. Alors même que tous les autres projets englobés dans le projet global portaient sur des activités physiques.

Nous nous interrogions également sur la plus-value sociale de cet aménagement très coûteux pour la Ville, de son ouverture sur le public. Nous questionnions son ouverture au public associatif, nous doutions de la réussite de faire de ce centre e-sport une infrastructure avant tout tournée vers la pratique amateur et débutante.

Encore une fois, nous écologistes, nous ne dénonçons pas le développement et la volonté de l'Exécutif de développer la pratique de l'e-sport, cette pratique se développe, mais si nous faisons le choix, alors nous devons être très vigilants sur la mixité sociale et générationnelle. Et nous n'avons toujours pas de réalisation concrète, un an après l'ouverture de la structure, sur ce sujet.

À la lecture de l'exposé des motifs, on se dit, on encourage probablement l'accès aux associations à cette structure. Mais en réalité, la structure a pour objet l'accompagnement d'une vingtaine de "start-up" intégrées dans un espace dédié. Et la Ville de Paris apporte son soutien financier en lui accordant une aide de 50.000 euros. Avec ces 50.000 euros, la structure embauchera une personne qui ira chercher des capitaux privés, ceux des grandes marques de l'e-sport, pour permettre à cet incubateur de se développer.

Que reste-t-il pour l'encouragement d'une association amateur, qui s'appelle "Pugilat des étoiles", pour son programme d'activités extrascolaires pour les jeunes dès 12 ans, tous les mercredis après-midi ? Cet accompagnement à cette association a simplement un montant de 7.500 euros.

Alors, nous regrettons que l'objectif d'ouverture et de connexion de cette initiative aux quartiers passe en second. Nous maintenons qu'en matière d'e-sport, il est préférable de travailler bien davantage avec l'existant, les centres "Paris Anim'" par exemple, que les jeunes fréquentent déjà pour leur permettre de jouer, s'ils le souhaitent, d'autant plus quand on le voit, "Level 256" reste avant tout un lieu dédié à l'économie galopante de l'e-sport.

Pour ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'en profite, avant d'intervenir sur le projet de délibération, pour vous rappeler qu'une fois dans ce Conseil, j'étais intervenue concernant les sociétés du jeu vidéo qui incarnent, pour M. Jean-Louis MISSIKA comme pour beaucoup d'autres élus, des secteurs très innovants, très créatifs. J'étais intervenue pour montrer qu'il y avait aussi une autre face cachée, pas si cachée que cela, où il y a beaucoup de problèmes de non-respect du Code du travail, de maltraitance des salariés, et je tiens à vous informer que j'avais relayé une bataille d'un de ces salariés de "Quantic Dream", qui vient de gagner son procès.

Je commence comme cela, par une note positive, qui doit encourager les salariés du jeu vidéo à ne pas se laisser marcher sur les pieds. Quand on se bat, oui, on peut gagner.

Concernant ce projet de délibération précis, il va offrir en deuxième cadeau de Noël, une petite rallonge supplémentaire de 50.000 euros à "Paris&Co", parce que c'est encore "Paris&Co" qui va récupérer, encore un petit cadeau, pour financer un projet de e-sport où on accompagne des "start-up". Franchement, c'est l'opacité la plus totale.

Le e-sport est une industrie qui génère énormément de revenus, principalement publicitaires, tout en reposant très largement sur le travail gratuit de nombre de bénévoles. Est-il réellement nécessaire d'attribuer 50.000 euros annuels supplémentaires à un tel projet ? Franchement, la question est légitime.

Ainsi, ce sont toujours des tournois sur des jeux de grandes plateformes industrielles de jeux vidéo. En avril déjà, on attribuait 800.000 euros à un projet de e-sport pour un équipement e-sport, qui était lui également assez contestable. L'année dernière, un mini-scandale avait fait beaucoup de remous lorsque Valérie PÉCRESSE avait alloué une énorme subvention de 200.000 euros, rien que cela, à une structure e-sport gérée en fait par "Webedia", un géant du web.fr, qui possède plusieurs des sites principaux de presse en jeux vidéo.

D'une manière générale, on peut se poser la question du bien-fondé de donner de l'argent public pour ce genre de projet, lorsqu'au final ce sont les sponsors et les régies publicitaires qui vont rafler la mise.

Il y a aussi la question du respect du droit du travail, car comme je vous le disais en préambule, le jeu vidéo est aussi un secteur dans lequel les gens sont extrêmement exploités et maltraités, avec des horaires et cadences de dingues, tout simplement intolérables.

Bref, c'est un exemple d'argent public que je souhaite que l'on questionne, parce qu'il est donné via des structures de type "Paris&Co" de manière totalement opaque, avec des projets qui mériteraient d'être bien plus creusés pour comprendre quelle est la réalité du lien social, des réseaux associatifs, du public qui va participer, dans quel objectif de construction de lien social et de renforcement du tissu associatif.

Bref, attention à ces secteurs. Il ne s'agit pas d'être contre ces secteurs, mais quand il s'agit de secteurs qui se gèrent très bien du point de vue de l'industrie du jeu, laissons-les s'autogérer via l'industrie du jeu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, il faudrait que l'on s'entende sur la définition du e-sport, puisque c'est une discipline nouvelle. Derrière le e-sport, au début, j'avais compris "economic sport", c'est le sport où il y a le plus d'économie physique, c'est le sport où il y a le plus d'économie financière. Donc, j'ai cru que c'était cela. Non, on m'a dit que c'était électronique. Électronique, de suite j'ai pensé aux jeux vidéo.

La question qui nous est posée est donc : est-ce que les jeux vidéo, finalement, peuvent être une catégorie sportive en tant que telle, qui participe à l'émancipation humaine, qui participe au développement physique de la personne, qui participe à transmettre des valeurs, notamment des valeurs de partage, de solidarité, des valeurs comme on développe dans le sport, notamment la valeur de l'effort, etc. ?

Eh bien non, ce qu'on lit dans ce projet de délibération, c'est d'abord un rattachement à "Paris&Co", donc sur le volet du développement économique. C'est d'ailleurs à "Paris&Co" que la subvention est dédiée.

Vous connaissez notre position sur "Paris&Co" et sur les liens que la Ville entretient avec cette soi-disant association, mais je voudrais quand même ici rappeler son objet. Il s'agit de l'Agence de développement économique et d'innovation de Paris. Elle traite des thématiques de l'attractivité et de l'innovation, afin de promouvoir la création d'emplois, et puis Danielle SIMONNET l'a bien dit, il faut voir quel type d'emploi et de valeur économique à Paris. Donc, le sport comme l'e-sport est bien de l'économie sportive.

Après, nous sommes convaincus que cette pratique des jeux vidéo, si elle était encadrée et que les joueurs avaient conscience des risques de dépendance, d'isolement, de sédentarité, pourrait être encore utile. Sauf que nous sommes dans une société aujourd'hui où on nous dit qu'il faut lutter contre l'obésité, qu'il faut réduire le temps passé à l'exposition devant les écrans, qu'il faut faire décroître l'empreinte numérique sur les jeunes.

Il faudrait peut-être aussi se poser la question des critères sociaux et environnementaux quand on verse des subventions dans le développement économique.

Voilà plusieurs raisons qui nous amènent à voter contre ce projet de délibération. Je voudrais terminer en rappelant un chiffre. Selon le baromètre annuel du e-sport, la croissance sur les cinq dernières années du "business" du e-sport est de plus de 400 %. On comprend alors aisément l'intérêt des "start-up" et des grands groupes du secteur pour le développement de la pratique en réseau et en compétition, en passant par le prisme de "Paris&Co" pour développer le e-sport à Paris.

C'est plus une main sur le marché qu'une main vers l'encadrement de la pratique que vous tendez, et encore moins une main vers le domaine associatif.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, Monsieur le Maire, nous ne voterons pas ce projet de délibération. Nous incitons la Ville à réellement accompagner la pratique sportive, sans y voir forcément la poule aux œufs d'or.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS, pour répondre aux orateurs.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci aux intervenants.

Je veux bien que le sujet soit confus pour ceux qui découvrent la thématique. Il m'oblige donc à remettre, excusez la laïcité de cette Assemblée, l'église au milieu du village.

L'e-sport est à la fois une pratique de loisir compétitif, qu'on doit pouvoir rediscuter, et une industrie, Monsieur BONNET-OULALDJ, comme le sport, Nicolas, comme le sport, Madame SIMONNET. On pratique le sport de manière amateur, et on achète des chaussures à une industrie qui les fabrique.

Une chose après l'autre. On fera le débat sur l'e-sport et le sport sont compatibles. Ce n'est pas à moi de disserter sur le sexe des anges.

Je dis simplement que l'e-sport, comme le sport, est à la fois une pratique de loisir amateur et une industrie. Je ne vous ai pas entendus ici vous rouler par terre en disant : mon Dieu, nous avons une politique sportive ambitieuse pour les clubs amateurs, mais horreur, malheur, nous avons un incubateur dédié à l'économie du sport, qui s'appelle le Tremplin, qui incube des "start-up", pour que dans cette industrie du sport, qui produit, cher Nicolas, des objets

fabriqués à Paris, dans la relocalisation d'emplois à Paris, la prospérité d'une filière d'industrie du sport à Paris, est une bonne chose. Elle crée des emplois. Elle nous permet de rester attractifs sur l'économie de l'innovation.

Au même titre, et alors ? Horreur, malheur. Qui est l'opérateur du Tremplin sur l'industrie du sport, ou du "Welcome City Lab" sur l'industrie du tourisme, ou du "Smartfood" sur l'industrie agroalimentaire ? Qui opère les incubateurs de la Ville de Paris ? Cela s'appelle "Paris&Co", votre agence de développement économique. Rien de neuf sous le soleil, les amis.

L'e-sport, comme le sport, comme le tourisme, comme la gastronomie, comme la santé, est une industrie florissante. Dans notre stratégie d'attractivité économique de transformation de l'économie parisienne vers l'économie de l'innovation, nous avons estimé qu'il était bien que les entrepreneurs parisiens puissent avoir un lieu pour créer des entreprises parisiennes et créer de l'emploi sur une industrie. Ça, c'est la partie "Paris&Co" sur l'e-sport. Et donc, ce que fait "Level 256", c'est d'être un incubateur. Comme d'autres nous avons à "Paris&Co".

Ensuite, il y a un deuxième sujet : la question de la pratique de l'e-sport. Je ne suis pas ministre des sports, je n'aspire pas à le devenir. Je ne suis pas le président du Comité international olympique, qui dit ce qui est sport et ce qui ne l'est pas.

Ce que je sais en revanche, c'est qu'aujourd'hui, 70.000 à 80.000 jeunes Parisiens de moins de 17 ans font du jeu vidéo de compétition. On a donc deux options face à cela. Ou on ne s'en préoccupe pas, on laisse faire, et vous savez à qui on va les laisser ces jeunes ? On va les laisser aux mains des éditeurs, aux mains du marché, aux mains de ceux qui précisément font de l'argent sur les joueurs.

Ou on considère que cette pratique qui concerne 70.000 jeunes Parisiens, on a intérêt et à structurer et à soutenir un milieu associatif amateur pour encadrer les pratiques, pour que les mercredis après-midi, quand les parents se disent : mince, mon enfant joue au jeu vidéo tout l'après-midi, plutôt que ce soit un motif d'inquiétude pour les parents, ces enfants qui aiment, ont cette passion, puissent aller le faire dans un club avec un éducateur.

Un éducateur qui garantit leur intégrité physique, fait de la prévention à l'addiction, et leur permet de progresser dans un cadre finalement qui est le même que celui du cadre sportif amateur désintéressé, pour la progression et l'intégrité morale et physique.

C'est cela que l'on est en train de faire sur l'e-sport. Aider un milieu qui a été monté par les éditeurs, mais qui aujourd'hui est une réalité sociale. Lui donner une pratique amateur digne de ce nom.

Madame MOREL, ne reprochez pas à "Level 256" de ne pas avoir encore ouvert la salle de pratique amateur, les travaux sont finis depuis la semaine dernière. Nous avons voté une subvention il y a à peu près un an. Le temps des marchés, etc., la salle ouvre la semaine prochaine à Soleillet, à côté de Gambetta.

La salle de pratique amateur à Soleillet sera exclusivement dédiée aux associations, à un public associatif avec lequel nous travaillons, parmi lesquelles "Pugilat des étoiles", qui mène des projets éducatifs autour du jeu vidéo et permet précisément que des enfants loin, des enfants décrocheurs, on puisse les rattraper par la pratique du jeu vidéo qui les passionne, ou ce que l'on a fait pendant la finale mondiale de League of Legends, d'avoir "Silver Geek", association qui remet, grâce au jeu vidéo, l'activité physique sur les seniors de plus de 65 ans.

On a un fait social réel sur le jeu vidéo, qui dépasse largement les jeunes, et sur lequel on doit être capable de prendre en compte la réalité.

Il y a par ailleurs une étude de "France e-sport" sur la pratique du jeu vidéo en France et à Paris, qui démontre que les 70.000 Parisiens qui jouent à des jeux vidéo et ont des pratiques de jeux vidéo compétitives ont une pratique culturelle et sportive supérieure à la moyenne des internautes.

Donc, pas de caricature sur le sujet d'une part, et d'autre part, ayons deux débats relativement distincts, l'industrie de l'e-sport comme un levier de croissance et de prospérité pour des entreprises parisiennes, pour cela nous faisons un incubateur ; et l'accompagnement associatif d'un tissu en train de se structurer, qui va donner à nos enfants des lieux sécurisés et sécurisants pour pratiquer leur passion.

Ce n'est pas plus honteux, il n'y a pas plus d'activité physique dans le théâtre que dans le jeu vidéo, et pourtant on soutient le théâtre. Soutenons aussi... Je suis désolé, il n'y a pas plus d'activité physique pour un enfant passionné de lecture que pour un enfant passionné de jeux vidéo. Il faut que nous donnions le cadre pour que sa passion aussi légitime qu'une autre, puisse être faite dans un cadre éducatif et sécurisé. C'est le sens de l'action associative que nous menons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. On se calme. On se calme.

Vu l'enjeu du projet de délibération, je pense que tout a été dit et que nous allons pouvoir nous prononcer dans la plus grande sérénité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 50.

Je vous demande de vous exprimer le plus clairement possible, pour qu'il n'y ait pas... Merci, Monsieur le Président BONNET-OULALDJ, de vos excellents conseils. Je sais, je l'espère, présider une séance.

Je vous demande de vous exprimer le plus clairement possible sur ce projet de délibération DJS 50.

Qui est pour ? 17

Contre ? 19

Abstentions ?

Le projet de délibération est repoussé.

2019 SG 66 - Convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la Solideo et Paris 2024 et autorisations d'urbanisme relatives à la rénovation du stade Pierre de Coubertin (16e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons directement au projet de délibération SG 66 concernant une convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la Solideo et Paris 2024, et autorisations d'urbanisme relative à la rénovation du stade Pierre de Coubertin.

La parole est à Jacques BOUTAULT, et à lui seul.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Le stade Pierre de Coubertin accueillera une épreuve de goalball à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Il s'agit d'un jeu de ballon équipé de grelots, destiné aux personnes aveugles et malvoyantes. Il ne sera mobilisé que pour les Jeux Paralympiques.

Si je souscris aux objectifs inhérents aux travaux de meilleures conditions d'accueil du public et des sportifs et sportives parasportifs et handicapés, en revanche, je m'interroge.

En effet, ces travaux de mise en accessibilité étaient nécessaires, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais pourquoi avoir attendu les Jeux olympiques pour les réaliser ?

Qu'en est-il par ailleurs de l'accessibilité au transport public pour ces sportifs et ces publics en situation de handicap, venant assister aux événements ? Est-il prévu que la ligne 9 soit accessible aux personnes en fauteuil ?

Enfin, une question se pose sur la question de l'héritage. Est-il prévu d'encourager la pratique du goalball après les Jeux Olympiques, ou des travaux sont-ils prévus pour accueillir d'autres formes de sport pour personnes handicapées ?

Je vous remercie pour votre réponse à ces questions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

La parole est à Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Monsieur BOUTAULT, concernant l'accessibilité de la ligne 9, je vous invite à contacter Mme PÉCRESSE, qui habite à : Conseil régional, Saint-Ouen, 93000 quelque chose...

Concernant le goalball, l'objectif de "Paris + Sportive" que nous avons adopté dans cette Assemblée consiste en une progression de plus de 30 % des créneaux dédiés au handisport. C'est un objectif que nous nous fixons, nonobstant ce que les associations, à la fois de sport traditionnel et de parasport, choisissent comme disciplines à faire progresser.

Si demain le comité départemental de handisport nous demande des créneaux pour le goalball, avant ou après 2024, nous le ferons bien entendu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 66.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 66).

2019 SG 68 - Recensement des actions de la stratégie Héritage & Durabilité des Jeux de Paris 2024 - Convention de constitution d'un groupement de commandes avec Paris 2024 et le CNOSF.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien financier des JOP 2024.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 68 et les vœux référencés n°s 130 et 130 bis qui y sont rattachés. Il s'agit de l'évaluation des actions de la stratégie Héritage & Durabilité des Jeux de Paris 2024.

M. Sergio TINTI a la parole.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous connaissez notre attachement à voir l'héritage de la candidature et de la vision que nous voulons défendre des Jeux olympiques et paralympiques du XXIe siècle.

Si nous voulons réussir ces Jeux olympiques et paralympiques 2024, l'héritage ne doit pas être le vernis d'un autre projet. Depuis maintenant quelques années, notre groupe a été moteur et a œuvré à construire cet héritage : impulsion de la charte sociale signée par l'assemblée des syndicats et des institutions concernés par les J.O., dépôt de nombreux amendements budgétaires en vue de rattraper le déficit d'équipements sportifs que connaît le territoire parisien, mallette pédagogique portée et mise en place par ma camarade et amie Catherine VIEU-CHARIER, ou encore la délibération de notre groupe "Je joue, je rencontre le monde", visant à créer une rencontre sportive et culturelle autour des valeurs de l'olympisme entre les différentes villes hôtes.

Nous accueillons donc favorablement ce projet de délibération, qui va dans le sens de la construction d'un héritage. En effet, par celui-ci nous allons rapprocher la Ville, le C.N.O.S.F. et le COJO, afin de passer un marché public avec un prestataire extérieur, je cite, "ayant les compétences et outils adéquats pour recenser et classer les actions respectives selon une nomenclature partagée et en fonction d'indicateurs définis collectivement".

Pour faire simple, il s'agit de définir ensemble les critères selon lesquels les études d'impact des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 seront menées. La définition des critères préalables est une bonne chose. Nous serons attentifs, et nous vous demandons de l'être également, quant à l'impact écologique et social.

Ce qui nous étonne, c'est la méthode. Le dossier de candidature comportait initialement trois entités distinctes, le COJO, chargé de la localisation de l'événement sportif, la Solideo, chargée de la livraison des équipements olympiques, et une structure dédiée à l'héritage. Nous avions d'ailleurs rappelé à cette séance nos vœux en février 2018 ici même en demandant que celle-ci soit mise en place.

Un héritage cohérent et satisfaisant pour toutes et tous ne peut pas être le fruit de mesures, aussi ambitieuses soient-elles, prises par les collectivités politiques ou autres structures individuellement. Celui-ci naît forcément de la concertation, de la synergie, qui est le cœur d'un travail commun de l'ensemble les parties prenantes.

C'est cela tout l'intérêt d'avoir une structure dédiée, un budget, une vision, une action. Il semblerait que cette instance n'ait jamais eu la faveur des décideurs. Nous espérons que vous serez attentifs à ce que les actions soient coordonnées, afin que nous puissions offrir à la génération 2024 l'héritage qu'elle mérite et qu'elle sera en droit d'attendre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur TINTI.

La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - J'intervenais sur le SG 68, c'est bien cela ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous le confirme, c'est le SG 68, et les vœux n°s 130 et 130 bis.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Pardon, j'interviens sur le vœu n° 130 rattaché au projet de délibération, pour vous dire que l'annonce d'"Airbnb" du 18 novembre dernier, indiquant qu'elle était sponsor officiel du Comité international olympique, a été vécue comme une véritable provocation par les Parisiennes et Parisiens, compte tenu des pratiques déloyales de cette entreprise qui, comme vous le savez, pratique l'optimisation fiscale de façon éhontée, lui permettant de ne payer que 148.000 euros d'impôts sur un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros réalisé en France.

Par ailleurs, on connaît les actions très agressives de cette société, qui a porté plainte contre la Ville de Paris, qui l'attaque pour non-respect de la réglementation, l'obligeant à donner à ses "hébergeants" des numéros d'agrément, afin de pouvoir contrôler que la limite des 120 nuitées n'est pas dépassée. C'est devant la juridiction européenne qu'"Airbnb" conduit la Ville de Paris.

Accepter d'organiser les Jeux olympiques en ayant ce sponsor à Paris est une véritable humiliation pour les Parisiennes et Parisiens, notamment ceux du centre, puisqu'on connaît le développement incontrôlé de ces locations

meublées touristiques dans le centre de Paris, qui conduisent à la hausse des loyers, à l'aggravation de la pénurie de logements, la mutation économique des quartiers, la fermeture de certaines classes, qui n'ont plus d'effectifs parce que les parents, ne pouvant plus se loger, vont ailleurs, et donc la diminution du nombre d'habitants.

Par ailleurs, on sait que McDonald's est aussi l'un des grands sponsors des Jeux olympiques. Là encore, on connaît les pratiques d'optimisation fiscale de cette société, qui ne paye quasiment pas d'impôts, et qui en revanche pratique le renouvellement de ses effectifs, puisqu'elle n'emploie quasi exclusivement que du personnel en situation de précarité.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que, même si cela nous paraît fatal, puisqu'à partir du moment où la Ville de Paris a accepté, a voulu organiser les Jeux olympiques, elle doit prendre le "package", et elle doit prendre les entreprises qui pratiquent le blanchiment d'image en sponsorisant ce grand événement, quadriannuel.

Or, il serait bien que Paris se défende et refuse qu'"Airbnb" soit sponsor des Jeux olympiques sans qu'elle se soit auparavant acquittée de ses droits, notamment en termes de taxe de séjour, et qu'elle retire sa plainte au niveau européen, contre la Ville qui elle-même souhaite simplement faire valoir ses droits, compte tenu de ses règlements.

De la même manière, nous souhaitons que Paris instaure une règle pour que tout "sponsoring" soit refusé, émanant d'entreprises qui pratiquent des actions contraires au droit du travail, contraires à l'environnement et contraires à la justice fiscale.

C'est le vœu que nous vous proposons d'adopter. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Hélas, on peut faire tous les vœux que l'on veut sur les Jeux olympiques, je pense que c'est peine perdue. L'organisation et l'esprit même de ces Jeux olympiques ne sont pas faits pour respecter ce type de vœu. C'est cela le problème.

On est là sur un projet de délibération "évaluation des actions de la stratégie héritage et durabilité des Jeux de Paris 2024, convention de constitution d'un groupement de commandes avec Paris 2024 et le C.N.O.S.F.".

On va demander aux habitants du 93 ce qu'ils pensent de l'héritage. L'héritage des Jeux Olympiques pour l'instant, cela se traduit comment ? Par un établissement scolaire du sport qui va voir son gymnase totalement rabougri, diminué de 1.000 mètres carrés à même pas 300. Cela va être une école d'ingénieurs qui perd sa restauration, son réfectoire, qui perd sa cité universitaire. C'est un foyer de travailleurs migrants, qui se trouve lui aussi exproprié. C'est un certain nombre de sièges d'entreprises qui, elles aussi, sont l'objet d'expropriation.

Quel héritage on laisse pour tous ces acteurs, 500 personnes qui vont être, de fait, chassées de là où elles sont ? Voilà le premier héritage des Jeux olympiques.

Ensuite, on pourrait aussi voir les évaluations, par exemple de la piscine olympique, les négociations avec Bouygues, Vinci et Suez vont reprendre, parce que les 113 millions d'euros prévus se retrouvent dans un devis déjà à 160 millions d'euros. Tous les chiffres explosent de partout.

Je me souviens de la Maire de Paris qui ne voulait pas de certains sponsors comme Total, alors qu'elle s'en accommodait bien pour notamment la rénovation du chantier du théâtre du Châtelet. L'hypocrisie, c'est assez étonnant, et on se retrouve maintenant avec "Airbnb" qui sponsorise les Jeux olympiques.

A la limite, je trouve cela plus cohérent, car on voit bien à quoi servent les Jeux olympiques, c'est un accélérateur à la financiarisation de la Ville, à des projets d'artificialisation des sols, de bétonisation, de spéculation, et les Jeux olympiques accélèrent un tourisme de masse, avec des conséquences d'accélération de la gentrification, c'est ce qui s'est passé à Londres et partout ailleurs.

Evaluation des actions de la stratégie héritage et durabilité des jeux de Paris, le mieux serait de toujours vouloir que les citoyens et les citoyennes donnent leur avis. Est-ce qu'on pense qu'on va avoir un héritage positif ou pas ?

Personnellement, je n'ai pas envie de dire à mes enfants, désolée, il y avait l'urgence climatique, mais on a préféré courir et chercher des médailles, et on a préféré la fierté d'accueillir les Jeux olympiques à Paris.

Il y a toujours une possibilité. A Denver, quatre ans auparavant, ils avaient organisé un référendum, la population avait exigé la tenue de ce référendum, elle avait gagné ce référendum, et les Jeux olympiques n'ont pas eu lieu à Denver.

Vous avez la montée de la contestation des Jeux olympiques dans tous les pays. A Los Angeles aussi, ils sont contre les Jeux olympiques, des collectifs se mettent en mouvement. De la même manière qu'il y a des contestations à Tokyo contre les Jeux olympiques, qui seront aussi totalement anti-écologiques. De la même manière qu'il y en avait eu y compris en Corée, et pourtant ce n'est pas simple.

Le rôle que nous devons avoir, c'est toujours de se dire : même s'il est tard, il n'est jamais trop tard.

Si on pense qu'il y a un enjeu de penser, de réfléchir l'héritage, commençons d'abord par le commencement : organisons le débat démocratique.

Voilà pourquoi je voterai contre ce projet de délibération et je continuerai inlassablement à vous interpeller sur la nécessité qu'il y ait un référendum sur la question de l'organisation des Jeux olympiques, et je suis persuadée que les Parisiennes et Parisiens et les Franciliens et les Franciliennes, majoritairement après un débat argumenté, préféreront que Paris et la Région Ile-de-France prennent leurs responsabilités et n'organisent pas et n'accueillent pas ces Jeux olympiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 4,14 minutes pour ce que vous qualifiez vous-même de peine perdue… Je salue votre talent.

Et je donne la parole à Jean-François MARTINS.

Vous avez commencé votre intervention en disant "j'interviens à peine perdue", et vous avez poursuivi pendant 4,14 minutes. Je saluais amicalement votre exploit, qui n'est pas encore un exploit olympique, mais peut-être un jour.

Jean-François MARTINS a la parole.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis tout comme vous fasciné par la passion que celles et ceux qui ne veulent pas des Jeux ont pour leur organisation. Finalement, je crois qu'il y a quelque chose de réfréné dans votre passion olympique, qui s'ignore et que vous exprimez à chaque Conseil de Paris.

L'autre analyse que je fais, Monsieur BOUTAULT, j'essaie de respecter nos concitoyens et cette Assemblée. Je veux bien de votre discours sur les sponsors dont je respecte et dont je suis sûr de la sincérité, cependant, nous présentons un projet de délibération sur des indicateurs d'évaluation de notre politique d'héritage des Jeux.

On parlera d'"Airbnb" sur votre vœu ensuite, mais 4 minutes sur les sponsors du C.I.O. alors que l'on essaie de faire quelque chose d'assez simple... Ce projet de délibération est assez simple.

En marge des Jeux nous avons dit, nous allons profiter des Jeux pour lancer un certain nombre d'initiatives en faveur de la pratique sportive plus nombreuse pour les Parisiens d'ici 2024, en faveur de l'engagement civique, en faveur de la transition écologique, en faveur de l'éducation par le sport. Pour ne pas être accusés par certains d'entre vous, peut-être même d'ailleurs par les mêmes que ceux qui viennent d'intervenir, on a décidé de l'évaluer, de demander à des gens de mettre des indicateurs avant, après, pour que vous puissiez dire en 2024, on vous l'avait bien dit, les Jeux, ça ne sert à rien, on avait raison.

Là, on va essayer d'évaluer avant. Ainsi, tout au long du chemin, vous pourrez nous dire, ça avance vite, pas assez vite, et c'est tout ce que l'on fait.

Comme en plus on ne veut pas dépenser trop d'argent sur les Jeux, parce que vous n'aimez pas que l'on dépense cet argent, on essaie de faire un groupement de commandes sur l'évaluation avec les autres acteurs des Jeux. C'est ni plus ni moins que cela.

La question qui se pose au Conseil de Paris : voulez-vous, oui ou non, que l'on évalue les engagements que l'on a pris sur les Jeux olympiques et notamment sur leurs impacts socio-économiques et environnementaux, et souhaitez-vous qu'on le fasse tout seuls ou avec les autres acteurs des Jeux pour que ce soit coordonné et qu'on ait tous les mêmes indicateurs ?

Ce projet de délibération, c'est cette simple question.

Sur la remarque en revanche de M. TINTI, vous aviez raison, Monsieur TINTI, la coordination de l'héritage en phase de candidature devait relever de la création d'une structure commune, qui malheureusement n'a pas vu le jour faute de trouver un accord entre les différentes parties prenantes. Le genre d'initiative comme celle-ci nous permet de maintenir une forme de coordination entre les différentes stratégies d'héritage liées finalement au domaine de compétence de chaque acteur public, mais je suis comme vous, je regrette qu'elle n'ait pas vu le jour. Mais à travers l'évaluation, la coordination d'un certain nombre de plans, essayons de garder des acteurs publics assez convergents sur cette stratégie d'héritage.

Mais ce projet de délibération, strictement, c'est évaluons-nous ou pas les engagements que nous avons pris et comment le faisons-nous ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

En réponse au vœu n° 130…

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - C'est sur le SG 68.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Les vœux n°s 130 et 130 bis sont rattachés au projet de délibération SG 68, auxquels vous n'avez pas répondu, mais je vais d'abord demander à Jacques BOUTAULT si le vœu n° 130 est retiré au profit du vœu n° 130 bis de l'Exécutif.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je suis désolé, je n'ai pas vu le vœu n° 130 bis de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il a été distribué... Comme Jean-François MARTINS n'est pas allé au bout de ses 5 minutes, je veux bien lui redonner la parole pour qu'il puisse indiquer le contenu du vœu n° 130 bis.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - En effet, Monsieur le Maire, je n'ai pas répondu sur le vœu, mais uniquement sur le projet de délibération.

Sur le vœu lui-même, le problème du vœu des Verts, la Maire de Paris a très largement démontré qu'elle n'avait pas manqué ni de courage, quand il s'est agi de Total partenaire du Comité d'organisation… Est-ce que la Maire de Paris a manqué de courage sur la question de Total et du COJO ? Je ne crois pas, Madame SIMONNET, je ne crois pas.

Nous avons fait, je crois, un commentaire assez clair de la décision du partenariat entre "Airbnb" et le C.I.O.

En revanche, notre sphère de compétence est au niveau du Comité d'organisation des Jeux olympiques, c'est un organe dont nous sommes administrateurs et qui est finalement en lien avec la Ville de Paris sur l'organisation des Jeux de Paris.

En revanche, nous n'avons aucune prise sur le Comité international olympique, qui est l'organisation internationale qui regroupe les mouvements olympiques du monde entier, dont nous ne pouvons en aucun cas dicter la politique de partenariat.

Ce que je ne peux pas retenir dans votre vœu, c'est tout ce qui concerne le C.I.O., la Maire de Paris a adressé un courrier à Thomas BACH lui signifiant notre avis sur "Airbnb". En revanche, évidemment, sur le comité d'organisation local des Jeux de Paris, avoir la même vigilance que celle que nous avons eue avec Total, et donc le 130 bis vous propose notamment de demander à ce comité d'organisation que son conseil d'administration puisse adopter une charte des partenariats reprenant un certain nombre de questions éthiques et environnementales.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Fort de cette réponse de l'Exécutif, quelle est votre décision, Jacques BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Le pas de souris proposé par le vœu n° 130 bis est quand même un pas de souris. Comme on aime bien les petites bêtes, on va le voter, mais on va maintenir le nôtre, parce qu'il fait un pas de géant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De ce fait, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 538).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 68).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'opération de naming du Parc des Princes.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au naming du Parc des princes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés ; le vœu référencé n° 131 est relatif à l'opération de "naming" du Parc des Princes.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Encore une fois, nous sommes amenés à nous exprimer sur la question du "naming" dans ce Conseil, dans cet hémicycle. Vous connaissez la position du groupe communiste depuis le début de ce mandat, puisqu'on avait ouvert notre mandat avec le "naming" sur le P.O.P.B., qui est devenu "Accor Hôtels Arena".

Nous avons eu un débat ensuite sur le stade Jean-Bouin, et maintenant voici un nouveau débat sur le Parc des Princes, qui est venu par voie de presse, par le président et par la direction du P.S.G., et évidemment nous avons tous été très étonnés d'apprendre cela. Nous n'avons pas été les seuls, puisque beaucoup de supporters ont fait part de leur mécontentement et leur désaccord, donc nous présentons un vœu pour que la Ville, l'Exécutif, s'exprime clairement contre toute opération de "naming" sur le Parc des Princes.

Inutile de vous rappeler les raisons, le Parc des Princes est un patrimoine remarquable, historique, et dans le vœu que je présente et dans les considérants, je rappelle plusieurs choses d'ordre culturel, d'ordre architectural, et je souhaite que nous soyons entendus comme les supporters qui ont manifesté contre cette opération de "naming".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je propose, en cohérence, que Jean-François LEGARET présente le vœu n° 132, sur le même sujet.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Sur le même sujet comme vous dites, Monsieur le Maire, parce qu'en fait, on a plusieurs préoccupations qui se rejoignent.

D'abord, faut-il affubler un équipement comme le Parc des Princes d'une opération de "naming" ? Rien ne le justifie et rien ne l'impose.

Par ailleurs, au nom de quoi ? La question du "naming" est de savoir quel nom nous acceptons, et les termes qui nous sont proposés de dire un nom qui ne soit ni inapproprié, manifestement inapproprié à l'image de la Ville, ou cette notion vague et même un peu désuète de bonnes mœurs nous paraissent quand même là aussi assez éloignés du problème.

Ce que nous souhaitons par ce vœu, qui est assez clair, que nous présentons avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus de notre groupe, c'est que le Conseil de Paris soit saisi en amont du projet "naming" du Parc des Princes et que l'on ne soit pas mis une fois de plus devant le fait accompli.

Que le Conseil de Paris délibère sur ce projet "naming", par délibération, à l'instar de ce qui est prévu pour d'autres équipements comme Jean-Bouin.

Que la Ville aille plus loin dans la précision des règles éthiques qui encadrent le choix du sponsor et de la marque envisagée pour le "naming".

Voilà le sens de ce vœu.

Nous souhaitons avoir des garanties et faire en sorte qu'une dénomination de ce type fasse l'objet d'un vrai débat au Conseil de Paris, avant que l'on découvre une annonce par voie de presse. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François LEGARET.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour répondre à ces deux vœux, n°s 131 et 132.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur la question du "naming" du Parc des Princes, permettez-moi de rappeler peut-être un point de droit ou d'état de la relation qui fixe la capacité de l'exploitant, la S.E.S.E., société d'exploitation du Parc des Princes, filiale du Paris Saint-Germain.

Aujourd'hui, sur ce droit à avoir recours au "naming", je dirais, avec une métaphore footballistique, le match est joué. Le match est joué, Cher Nicolas, puisque le Parc des Princes dispose depuis 2014 d'une convention d'occupation du domaine public pour le Parc des Prince intégrant une clause du "naming", qui avait été défendue avec beaucoup de courage et de qualité par mon prédécesseur communiste adjoint au Sport, l'excellent Jean VUILLERMOZ.

Et donc, cette clause du "naming", si nous adoptions votre vœu, Monsieur BONNET-OULALDJ, elle rendrait caduque la C.O.D.P. qui lie la Ville à la S.E.S.E., donc au Paris Saint-Germain et donc, obligerait à un dédit de la Ville de cette C.O.D.P. sur 30 ans, sur plus de 80 millions d'euros d'investissement, qui coûteraient sans doute plusieurs centaines de millions d'euros à la Ville pour sortir de cette C.O.D.P.

Ce n'est pas moi, c'est le droit, Monsieur CONTASSOT.

Il s'avère que ces gens ont un contrat et ont le droit de "namer".

Deuxième élément, c'est peut-être la réponse à la question de M. LEGARET et du vœu de "100% Paris", la petite différence qui existe entre la CO.D.P. du Parc des Princes et celle du P.O.P.B. ou du stade Jean-Bouin, c'est que la nature de l'avis donné par la Ville de Paris n'est pas précisée.

Contrairement au P.O.P.B. ou à Jean-Bouin, ce n'est pas précisé Conseil de Paris.

Et moi, votre vœu, Monsieur LEGARET, par parallélisme des formes, il me va bien. Pour le P.O.P.B., il faut passer devant le Conseil de Paris. Pour Jean-Bouin, il faut passer par le Conseil de Paris, pour le Parc des Princes aussi.

Cependant, j'amenderai votre vœu parce que du coup, considérant que c'est le Conseil de Paris qui est saisi, nous n'avons plus besoin de préciser les règles éthiques qui encadrent le choix, puisque ce sera la souveraineté du Conseil et non plus une règle quelconque qui dirait ce qui est un bon ou un mauvais sponsor. Ce sera la souveraineté du Conseil de Paris.

Sur le reste, permettez-moi simplement d'ajouter que la substitution totale ou partielle du nom "Parc des Princes" est impossible par ailleurs dans la C.O.D.P. Cela ne pourrait être qu'une adjonction de marque supplémentaire.

Si tel était le cas, prenons l'exemple d'un biscuitier, si la fabrique Lu qui fait des biscuits voulait "namer", elle serait obligée d'appeler cela le "Parc des Princes de Lu" et non pas le "Lu Stadium". Il faudrait donc adjoindre à Parc des Princes, comme nous l'avons fait pour Jean-Bouin.

Ce serait forcément par adjonction.

Quoi qu'il arrive, et les termes de la C.O.D.P., qui lie la Ville jusqu'en 2044 avec le Paris-Saint-Germain, précisent bien que le nom Parc des Princes en tout état de cause sera préservé.

Voilà pourquoi, Monsieur BONNET-OULALDJ, pour des raisons de droit, je ne peux pas donner gain de cause à votre vœu, tout en étant favorable à ce que ce soit le Conseil de Paris qui tranche cette question, question dont le Paris-Saint-Germain affirmait qu'elle n'arriverait pas avant 2024 ou 2025 si elle devait arriver.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je vais peut-être demander d'abord à Nicolas BONNET-OULALDJ s'il retire son vœu pour des raisons de droit évoquées par Jean-François MARTINS.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Même pour des raisons de droit ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Jean-François MARTINS a dit que le Conseil de Paris était souverain, donc si on nous présente, quel que soit le nom, on sera quand même souverain, donc je maintiens mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, il a reçu un avis défavorable de l'Exécutif.

Par contre, le vœu n° 132 a reçu un avis favorable, après amendement de l'Exécutif, et j'ai des demandes d'explication de vote de Jacques BOUTAULT, puis d'Yves CONTASSOT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Au nom du groupe Ecologiste, nous voterons le vœu de Nicolas BONNET-OULALDJ et du groupe Communiste - Front de Gauche, mais comme nous pensons que demander l'avis du Conseil de Paris, c'est endiguer ce qui semble être un mal nécessaire, nous voterons aussi le vœu de Jean-François LEGARET.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

On a l'habitude du chantage, cela va nous coûter des dizaines ou des centaines de millions, on y a eu droit sur de nombreux sujets depuis des mois et des années, parfois cela s'est révélé particulièrement erroné.

Je voudrais simplement rappeler ce que l'on nous avait dit en matière de publicité, que l'on était sur du droit, il n'y a pas de problème.

Cela va ce type de chantage.

Si nous avons le droit de dire non à une proposition, cela veut bien dire que l'on a le droit de bloquer le "naming". Sinon, c'est totalement illusoire de nous dire que nous pourrons nous prononcer sur un nom, mais que nous n'avons pas le droit de dire que sur le principe, nous voulons ou pas donner notre avis.

Nous allons voter évidemment le vœu du groupe Communiste et nous voterons également évidemment le vœu présenté par "100% Paris".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 131 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? 14

Contre ? 21

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 132 déposée par le groupe "100% Paris", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 539).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux professionnels du tourisme parisiens face à la concurrence d'"Airbnb".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant toujours aux vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 133 est relatif aux professionnels du tourisme parisiens face à la concurrence d'"Airbnb".

La parole est à Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Il s'agit d'un vœu de soutien aux acteurs du tourisme, en particulier aux hôteliers.

Le récent partenariat signé entre le C.I.O. et "Airbnb" pour les prochains Jeux olympiques et paralympiques à Paris a été un signal négatif envoyé aux acteurs du tourisme à Paris.

Et donc, il est intolérable que cet opérateur, qui ne règle pas ses impôts en France, puisse exercer une concurrence déloyale face aux hôteliers parisiens.

J'en profite pour envoyer un signal de plus, puisque ce n'est pas la première fois que dans de nombreux pays la régulation est effectuée non pas par l'Etat, mais au niveau des collectivités locales. Nous regrettons que le Gouvernement en France s'y oppose. La Ville devrait pouvoir fixer elle-même le nombre de nuitées possible.

Par conséquent, nous demandons, par ce vœu, que la Ville de Paris rappelle son soutien aux professionnels du tourisme à Paris, et notamment aux hôteliers qui représentent une part importante de notre économie. N'oublions jamais que le tourisme est un secteur porteur et non délocalisable. Nous demandons à la maire d'interpeller une fois de plus le Gouvernement pour que soit transférée la compétence de régulation des meublés touristiques aux villes lors de l'examen du futur projet de loi "Décentralisation, différenciation et déconcentration".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Laurence GOLDGRAB.

La parole est à Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Présidente.

C'est évidemment un excellent vœu qui rappelle les positions largement prises par le Conseil de Paris en rappelant que sur le sujet de la location meublée touristique à Paris, il y avait un double enjeu : préserver le logement des Parisiens et ne pas laisser du logement accessible pour celles et ceux qui veulent vivre et travailler à Paris, sortir du parc résidentiel.

Mon collègue Ian BROSSAT défend celles et ceux qui veulent habiter à Paris contre la spéculation d'"Airbnb" avec beaucoup de talent, mais il ne faut pas oublier également la concurrence absolument prédatrice et déloyale que mène "Airbnb" au secteur hôtelier, dont évidemment on peut louer ici l'implication, la robustesse et l'importance dans l'économie parisienne, mais par ailleurs sur lequel on peut disserter de l'impact économique réel entre un hôtel qui va investir, créer des emplois de femmes de chambre, d'accueil, de conciergerie, de restaurant, et un appartement "Airbnb" qui n'en crée aucun.

On pourrait là encore signaler que les hôteliers qui s'acquittent d'impôts sur les sociétés, de cotisations sociales, sont des entreprises, pour la plupart en tout cas, extrêmement civiques et citoyennes, qui contribuent à la richesse nationale, quand "Airbnb", comme vous le savez, ne paie que 150.000 euros d'impôts.

Evidemment, il faut absolument voter ce vœu, en rappelant que le centralisme jacobin de l'Etat sur cette question est absolument hallucinant, et nous conduit à avoir à Saint-Jean-de-Luz et à Paris la même règle pour les meublés touristiques, ce qui n'a absolument aucun sens.

Je crois avoir entendu le Président de la République, mais je vois que ses soutiens sont visiblement trop peu nombreux dans cette Assemblée, ils doivent être en train d'essayer de faire autre chose, et donc, rappeler que le Président de la République, au Congrès des maires de France, a annoncé qu'il voulait un nouveau choc de

décentralisation vers les maires. La première mesure pourrait être l'encadrement des meublés touristiques, confié aux communes. C'est un très bon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 540).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au développement du e-sport à l'école.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 134 relatif au développement du e-sport à l'école.

La parole est de nouveau à Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Voilà, si on parlait un peu d'e-sport, puisqu'on n'en a pas parlé depuis un moment.

C'est très différent, c'est un vœu qui a pour objet d'interpeller l'Education nationale sur la possibilité de création de classes offrant l'option e-sport à Paris dès la rentrée 2020-2021.

En parallèle, nous proposons un aspect prévention auprès des plus jeunes pour leur rappeler qu'une exposition prolongée devant un écran peut être dangereuse.

L'e-sport, c'est quand même une pratique qui permet le développement de la rapidité du raisonnement, qui améliore les capacités d'analyse, et encourage le travail d'équipe. Bien sûr, l'e-sport a des bienfaits, on peut reconnaître aussi qu'il ne faut pas en abuser, on est tous d'accord sur ce point, il faut rappeler que ceux qui sont aujourd'hui des champions s'astreignent à avoir une activité physique au quotidien pour rester en bonne santé.

Ce n'est pas incompatible, il n'y a pas d'opposition entre le sport et l'e-sport. Il faut en finir avec l'image des "geeks" enfermés dans une pièce à jouer aux jeux vidéo devant leur écran d'ordinateur en mangeant de la "junk food". Il faut évoluer sur cette question.

Aujourd'hui, nous avons affaire à des compétiteurs qui sont entraînés par des "coachs", astreints à une vraie hygiène de vie, avec des entraînements, de l'activité physique, et un programme alimentaire, et donc, ils exercent un e-sport, un sport proche de la routine des sportifs de haut niveau.

Je rappelle qu'en France, il y a un véritable engouement pour l'e-sport et que, on en a parlé, les places de la finale du Championnat du monde de la League of Legends, qui s'est tenue en novembre à Bercy, se sont intégralement vendues en seulement quelques minutes. Il y a près de 70.000 pratiquants d'e-sport à Paris.

Je vous demande, par ce vœu, d'interpeller l'Education nationale pour avoir la possibilité de créer des classes offrant l'option e-sport à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Laurence GOLDGRAB, pour cette présentation.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Présidente.

Ce vœu nous permet de revenir sur un débat qui méritera sans doute un débat plus long pour considérer la chose telle qu'elle est : 72.000 jeunes pratiquent le jeu vidéo de compétition à Paris. 95 % des moins de 17 ans sont des joueurs occasionnels. La question que nous nous posons, je le redis : est-ce que nous laissons strictement ces joueurs dans la main des éditeurs et des sociétés privées, ou souhaitons-nous pouvoir accompagner cette pratique par des structures amateurs et bénévoles comme on en a dans tous les autres loisirs qui accompagnent la jeunesse, qu'ils soient culturels, sportifs ou associatifs ?

Deuxièmement, au-delà de le classer, est-ce que l'e-sport est un sport ou pas, est-ce que les échecs sont un sport, est-ce que le bridge est un sport, est-ce que les jeux de cartes sont un sport, non, et pourtant ils sont des jeux de l'esprit qui parmi un portefeuille…

C'est un sport reconnu, mais ce n'est pas une activité physique, c'est une fédération délégataire du sport dont on pourrait revenir sur l'histoire politique si tu veux, Yves, mais il s'avère que sans activités physiques, les échecs, le bridge ou d'autres sont des jeux de l'esprit, et que dans un portefeuille de loisirs et de jeux qui peuvent être ludo-éducatifs, les jeux de l'esprit y contribuent.

Les jeux vidéo font-ils partie de la famille des jeux de l'esprit ? Je le crois sans doute, mais ce n'est pas à moi de le dire.

Nous devons aujourd'hui progresser pour accompagner les jeunes qui ont une passion, considérer que tous, avant 18 ans, vont jouer, et que nous devons avoir des relais pour prévenir les pratiques addictives, les mauvaises pratiques, pour rappeler les règles par exemple de régulation, les moins de 18 ans, les moins de 16, les moins de 12, il y a un système de réglementation.

La difficulté que je vois à votre vœu, Madame GOLDGRAB, c'est que travailler demain sur la question des enfants et de comment on fait de la prévention sur ce sujet, comment sur les licences, les jeux qui peuvent permettre le développement au même titre que les autres jeux de l'esprit par exemple, nous manquons d'acteurs associatifs et amateurs.

Nous avons encore aujourd'hui un poids des organisations qui est trop du côté des éditeurs, or notre volonté est de structurer un milieu amateur à Paris, avec des bénévoles, avec un secteur désintéressé, qui viendront vraiment pour faire progresser les jeunes et assurer leur intégrité.

Et donc, votre vœu est sans doute un peu précoce, un peu pionnier, il faut sans doute que l'on ait un peu de temps pour trouver les acteurs associatifs capables de le faire en respectant les valeurs éducatives que nous souhaitons et en faire un vrai objet émancipatif et éducatif comme le sont d'autres loisirs, et en préservant l'intégrité des enfants.

Je vous demande de le retirer, mais pour une incitation à nous pousser à trouver ces acteurs associatifs qui seront satisfaisants et feront, comme beaucoup d'autres activités, des jeux vidéo une activité d'éducation populaire parmi d'autres. Comme toute chose, l'excès est un démon, le jeu vidéo, comme toutes les autres passions qui peuvent être dévorantes, mais elles ne sont pas en soi démoniaques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Chère Présidente ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci de me dire que ce vœu est pionnier, mais je le retire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 134 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au devenir du bassin de natation du collège Condorcet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 135 relatif au devenir du bassin de natation du collège Condorcet.

La parole est à Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis les années 1970 et jusqu'en novembre 2018, les 835 élèves du collège Condorcet ont profité de façon intensive d'un bassin d'initiation à la natation présent au sein de l'établissement.

En 2018, le bassin a été fermé du fait du vieillissement de ses installations, avec en particulier des dysfonctionnements au niveau de sa ventilation, de sa sous-station technique, ainsi que de la dégradation de ses abords.

Se pose donc la question de son devenir avec deux possibilités : le remettre en état, ou le transformer en salle multisport. Ce deuxième scénario libérerait la cour de récréation, très sonore, utilisée comme terrain de sport, faute de place aujourd'hui.

L'étude commandée par l'établissement auprès des services des travaux de la DASCO permettra d'évaluer le coût d'une telle reconversion. La mise aux normes du bassin, ainsi que celle de ses parties techniques vétustes coûterait 600.000 euros selon une étude de la S.T.E.G.C., communiquée par l'établissement.

La gestion d'un bassin de natation est lourde pour un établissement scolaire. Le collège Condorcet est donc inquiet à l'idée de reprendre seul la responsabilité de son fonctionnement en cas du premier scénario, c'est-à-dire sa réouverture.

Or, Paris est mal classée en matière d'offre de piscines par habitant, avec 140 mètres carrés pour 10.000 habitants contre 244 ailleurs en France. Ses piscines sont donc particulièrement saturées, alors même qu'apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale et que la Ville de Paris, dans le cadre de son plan de la mandature "Nager à Paris", s'est donnée comme objectif de créer de nouvelles piscines, de moderniser le parc existant, d'optimiser les bassins, et d'offrir de nouveaux services aux usagers.

Pour toutes ces raisons, le devenir du bassin du collège Condorcet demande une véritable réflexion sur les besoins réels des élèves de l'établissement, voire au-delà.

Pour toutes ces raisons, nous émettons le vœu que la Ville de Paris permette aux élus de décider en pleine connaissance de cause, avec les parents d'élèves bien sûr et la communauté éducative, du devenir de ce bassin.

En leur communicant d'abord les besoins en créneaux de piscine dans le 8e arrondissement, en faisant réaliser une étude approfondie de la faisabilité technique, juridique et financière d'une municipalisation du bassin, dans la perspective d'une ouverture au public après remise aux normes et avec des professionnels chargés de l'entretien.

Et pour finir, en faisant réaliser une première étude de l'option de repli qui consisterait à transformer le site en une salle multisport pour les collégiens de Condorcet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine LECUYER.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame LECUYER. Vous soulevez deux sujets pertinents de nature différente sur ce bassin Condorcet.

Bassin Condorcet qui, je le rappelle, n'est pas un équipement Ville de Paris mais un équipement qui dépend de la direction des Sports, mais ce bassin et ses installations techniques sont vieillissants, et le bassin n'est quasiment plus utilisable à défaut d'y faire des investissements considérables. Dans un établissement qui n'est pas strictement la propriété de la Ville de Paris, premièrement.

Deuxième difficulté que l'on a, c'est d'ailleurs pour cela qu'il n'y en a quasiment plus dans les établissements scolaires, Monsieur le Maire du 3e arrondissement peut en être témoin, le lycée Turgot avait lui-même sous le lycée même un petit bassin de baignade, on se trouve face à une difficulté extrêmement importante d'exploitation technique de ces bassins et de la question du traitement aquatique dans des établissements scolaires, qui est extrêmement compliquée.

Je le rappelle, nos piscines sont aussi des objets de chimie notables qui demandent une exploitation technique compliquée.

C'est pourquoi, à ce stade, il est compliqué d'investir beaucoup plus sans avoir de vrais projets d'exploitation et d'installation concrète sur le site.

Sur l'usage du bassin du collège pour d'autres usagers que strictement les scolaires, nous sommes toujours favorables, et vous le savez, à ouvrir des équipements sportifs scolaires, notamment aux associations en dehors des horaires scolaires, notamment le soir et le week-end.

Aujourd'hui, la difficulté est que ce bassin ne permet que peu de pratiques, c'est un strict bassin d'apprentissage, on ne peut pas y faire réellement des longueurs, à peine de l'aquagym. Alors que l'on a réussi à le faire avec des associations par exemple au bassin-école Balzac dans le 17e, ou même ouvrir au grand public comme la piscine Lagatu, l'idée d'une transformation en un bassin ouvert à tous nous parait à ce stade difficile.

En revanche, la question d'un espace multisport est une option beaucoup plus réaliste et souhaitable. Elle demande encore beaucoup de temps, de concertation avec la communauté éducative, notamment avec la principale du collège qui est favorable, mais qui a ce stade n'a ni expression des besoins, ni chiffrage, ni expertise technique.

C'est pourquoi je vous propose, Madame LECUYER, de réunir extrêmement rapidement avec mon collègue Patrick BLOCHE, la principale du collège, les associations des parents d'élèves, évidemment la mairie du 8e, pour exprimer les besoins de ce que serait cette étude avant de l'annoncer.

Je vous demande de retirer votre vœu, en vous disant qu'évidemment nous pourrons y répondre une fois que les parents d'élèves et la principale auront exprimé les besoins sportifs sur site, ce qui nous permettra de faire une étude pertinente.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je m'associe évidemment aux engagements pris par Jean-François et qui amènent à ce qu'une demande de retrait soit formulée.

Catherine LECUYER ?

Mme Catherine LECUYER. - Je ne le retirerai pas. Je suis surprise, car l'établissement nous a expliqué qu'une étude avait été commandée pour la transformation en salle multisport, et on attend l'étude.

Je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au dispositif Paris Sport Seniors.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 136 relatif au dispositif "Paris Sport Seniors".

La parole est à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le sujet est bien connu, il est souhaitable d'exercer des activités sportives à l'âge des seniors.

Le problème, c'est que l'on nous annonce des places supplémentaires, mais la question des inscriptions est un véritable maquis assez difficile. On a l'impression que des algorithmes règlent cette affaire extrêmement complexe entre le nombre d'inscriptions et les 5.500 places dans 184 créneaux. Avouez que pour des utilisateurs qui veulent simplement s'adonner à des activités de détente et de loisirs à caractère sportif, c'est un peu complexe.

C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu.

Nous souhaitons que la Ville de Paris précise le nombre d'inscriptions reçues pour tout Paris, mais également pour chaque discipline et chaque arrondissement. On comprendra aisément que des personnes d'âge senior n'aient pas envie d'aller dans des arrondissements situés à des distances considérables.

Nous demandons que sur cette base, la Mairie renforce le dispositif pour adapter l'offre à la demande, afin de ne plus recourir à des tirages au sort ou à des règles d'attribution de créneaux qui sont incompréhensibles, et donc, de satisfaire l'ensemble des demandes des usagers.

Enfin, nous demandons que la Mairie permette de réattribuer immédiatement les places libérées par d'éventuelles absences à des utilisateurs volontaires, puisque l'expérience démontre que souvent, des créneaux ne sont pas utilisés.

Si on avait un minimum de réactivité par des instruments modernes de communication, on devrait pouvoir le faire, cela permettrait de ne pas laisser ces créneaux vacants.

Voilà le sens de ce vœu qui, j'espère, sera entendu.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François LEGARET.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur le Maire du 1er arrondissement.

C'est un dispositif extrêmement important et unique en France "Paris Sport Senior", puisque nous sommes passés de 980 bénéficiaires en 2010, à plus de 5.500 bénéficiaires cette année, pour une offre sportive gratuite, sans condition de ressources pour les plus de 55 ans à Paris. Je le dis, c'est unique.

Mais le système, avec les années, avait connu une forme de perversion qui consistait à ce que l'inscription dans les mairies d'arrondissement se fasse au mieux aux premiers arrivés, premiers servis, sans limite d'activité, au pire, par l'entregent des usagers avec certains des éducateurs sportifs.

On a donc voulu remettre de la justice dans ces règles d'inscription, en proposant aux seniors de s'inscrire sur Internet, mais également dans les mairies d'arrondissement avec une facilitation numérique et une permanence des éducateurs sportifs, ce qui nous a permis de récolter 6.600 demandes d'inscription.

Du coup, c'est la réponse à votre premier attendu, 6.600 inscrits.

Nous avons ensuite appliqué une deuxième règle qui nous paraissait une règle de justice, qui était d'abord de fournir à chacun qui demande une activité, plutôt que de fournir au premier arrivé quatre activités qu'il voulait faire, et ensuite on verra bien ce qu'il reste pour les autres.

Que chaque usager puisse d'abord avoir une activité, ce qui permet d'avoir 4.900 attributaires d'au moins une activité, les places restantes étant soumises à d'autres qui peuvent là pour le coup avoir une deuxième activité.

Une partie d'ailleurs des mécontents que vous avez pu voir dans la presse étaient des gens qui bénéficiaient les années précédentes de trois à quatre activités par semaine, et qui avec le nouveau système se retrouvent avec une ou deux, permettant cependant à de nombreux seniors supplémentaires d'être bénéficiaires de places.

Deuxième élément, on a remis des règles sur les absences. Aujourd'hui, nous avons mis la règle que quand un senior rate trois fois successivement une séance, il est rayé de l'inscription à son activité, et la place est réattribuée. Cela nous a permis de réattribuer 660 places depuis le début des activités.

Evidemment, pour les trois premières semaines où il n'y avait personne, cela a pu être agaçant pour ceux qui venaient, donc on a dû réexpliquer ces règles en disant, il faut attendre trois semaines notables d'absence pour que la personne en question soit radiée.

Et donc, pour répondre à vos trois attendus, Monsieur LEGARET, à travers vous, Monsieur BOURNAZEL, le nombre d'inscriptions reçu est de 6.600.

"Réattribuer les places immédiatement", ce n'est pas immédiatement, mais après trois absences d'un inscrit réalisées.

Le deuxième, et je sais, Monsieur LEGARET, votre exemplarité budgétaire, "que soit adaptée l'offre à la demande", 1.000 activités supplémentaires, ce sont autant d'heures supplémentaires, de vacations supplémentaires d'éducateurs sportifs, que je sais votre groupe soucieux de la dette publique, ne va pas demander indûment dans ce Conseil de Paris budgétaire.

Voilà pourquoi aujourd'hui, avec cinq fois plus de places qu'il y a neuf ans, on considère qu'avec 5.500 il serait sans doute budgétairement déraisonnable d'aller au-delà.

C'est pourquoi je ferai une demande de retrait ayant répondu à deux des trois attendus et le troisième étant de responsabilité budgétaire, je sais que vous y serez sensibles.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Jean-François LEGARET, avez-vous été convaincu par les arguments ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, en tout cas il est répondu assez largement à nos préoccupations.

Je préfère retirer ce vœu, mais continuez à poursuivre le dialogue pour que l'on puisse avoir dans chaque arrondissement, une écoute plus attentive et une meilleure adéquation de l'offre et de la demande.

Nous retirons ce vœu, mais merci d'avoir en tout cas considéré que la question posée est tout à fait légitime et que l'on peut s'efforcer, avec le concours des mairies d'arrondissement, de mieux y répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 136 est donc retiré.

2019 DJS 217 - Subvention (60.000 euros) et avenant à la convention triennale 2016-2018 avec le l'association Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 217 et l'amendement technique n° 137 déposé par l'Exécutif qui s'y rattache.

C'est un amendement technique, Pauline VÉRON, vous me le confirmez.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 137 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 137 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 217 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DJS 217).

2019 DJS 244 - Subvention (20.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association Mission Locale de Paris pour le déploiement de la démarche de BAFA citoyen parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 244 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association "Mission Locale de Paris" pour le déploiement de la démarche de BAFA citoyen parisien.

La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Chers collègues, "engagez-vous !" qu'il disait, "engagez-vous !", cette fameuse réplique des deux centurions de Jules César qui reviennent inlassablement vaincus de leurs rencontres avec les

Gaulois me fait souvent sourire. Et pourtant, c'est l'engagement, et cet engagement n'est pas simple effectivement, et j'oserais ajouter l'engagement citoyen.

Cette image m'est apparue à la lecture de ce projet de délibération qui m'a permis de me questionner sur l'engagement citoyen des jeunes. La citoyenneté apparaît parfois comme la prise de conscience du fait que les individus ont des droits et qu'en contrepartie l'individu aura des devoirs envers la société : participer à la vie politique, respecter les autres et faire preuve de civilité, respecter l'environnement. La citoyenneté peut alors apparaître comme une contrainte.

Pour éviter de tomber dans ce piège, nous devons penser à informer, rassurer, et à susciter l'envie chez les jeunes de participer à la vie de la cité.

Nous assistons à des mobilisations sociales importantes dans lesquelles les jeunes prennent leur place, qui ont pour but de défendre des causes telles que l'environnement, la justice sociale, etc.

De plus en plus de jeunes font preuve d'une certaine méfiance vis-à-vis des institutions et des modes d'organisation, que ce soit par colère, par incompréhension ou pour toute autre raison. Nous devons faire preuve de vigilance.

En tant qu'élus, nous avons l'habitude de parler de citoyenneté, sujet crucial, par nos conseils et dans nos différents réseaux.

Mais notre regard doit se tourner vers les jeunes Parisiennes et Parisiens, qui par leur dynamisme et leur créativité ont tant à nous apprendre et nous avons tant à leur transmettre. C'est en ce sens que nous devons les valoriser et leur donner les moyens de s'impliquer.

Prenons comme exemple les visites de terrain pendant lesquelles nous rencontrons les jeunes, les classes de différents âges qui viennent dans ces tribunes regarder les séances du Conseil, les travaux remis par le Conseil parisien de la jeunesse, tant d'éléments qui font état de la curiosité des jeunes et de leur investissement.

Nous le savons, la Ville de Paris s'intéresse à la jeunesse, le plan parisien pour l'autonomie des jeunes, ainsi que les contrats jeunesse votés dans les arrondissements en témoignent. Différents dispositifs permettent d'encourager leur engagement citoyen.

Le BAFA citoyen par exemple, qui a été mis en place après les attentats de 2015, propose aux jeunes qui le souhaitent, en échange d'un engagement citoyen de 30 heures, de pouvoir passer ce BAFA citoyen. Le but étant de développer la conscience citoyenne des jeunes en favorisant les échanges multiculturels et intergénérationnels.

L'implication de la mission locale en s'impliquant aussi dans ce projet va permettre de faire le lien entre citoyenneté et projet professionnel.

Au-delà des chances que ce dispositif offre aux jeunes, j'ajouterai qu'il permet une certaine ouverture sur la cité au sens large, sur les personnes qui y vivent, sur les actions à mener et leur faisabilité.

Nous pensons qu'il est important que ces jeunes s'approprient l'espace que nous partageons et développent un sentiment d'appartenance. Ce sont eux qui prendront le relais.

Notre groupe est soucieux d'intégrer cette jeunesse, afin qu'elle mette sa vitalité et son dynamisme à contribution pour faire de Paris une ville accueillante, innovante, une ville accessible pour toutes et tous, une ville solidaire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

La parole est à Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Danièle PREMEL, pour votre intervention.

C'est vrai que, mes chers collègues, au milieu de tous ces débats, c'est quand même important de parler des jeunes et de leur engagement, parce qu'on sait bien tous ici que c'est l'avenir, c'est leur engagement qui va faire que demain, un certain nombre de combats continueront à être portés.

Alors, ce BAFA citoyen, c'est une innovation majeure de la Ville de Paris dont, je crois, nous pouvons collectivement être très fiers.

Vous l'avez rappelé, c'est la proposition faite par la mairie à un certain nombre de jeunes, de pouvoir prendre en charge leur BAFA pour qu'ils puissent le passer. Au final, il ne leur reste plus que 40 euros à payer pour avoir leur BAFA.

Ce, en échange de 30 heures d'engagement citoyen, généralement dans une association. Alors, cela peut prendre la forme de maraudes auprès des personnes à la rue, d'opérations de sensibilisation des habitants dans l'espace public, autour du tri des déchets ou de la prévention sur les questions environnementales, ou d'animation de clubs seniors pour faire de l'intergénérationnel.

Pourquoi est-ce un dispositif dont nous pouvons être particulièrement fiers ?

D'abord, le BAFA, souvent, permet à des jeunes d'avoir un premier emploi, d'accéder à des métiers dans lesquels il y a du travail, des emplois à pourvoir dans nos écoles, dans nos centres de loisirs, dans les colonies de vacances, et ce sont des emplois qui responsabilisent énormément puisqu'on a la charge d'enfants en étant assez jeune. C'est quelque chose de très efficace pour ces jeunes de leur permettre d'avoir le BAFA.

Or, pour un certain nombre de jeunes, avoir à débourser 400 ou 500 euros pour avoir son BAFA, ce n'est pas évident. C'est parfois une impossibilité d'avoir son BAFA du fait de ce montant à payer.

Et c'est la possibilité, comme vous l'avez très bien rappelé, de s'engager dans la vie citoyenne, dans les associations, et à travers cet engagement, à mûrir, à acquérir un savoir-être aussi dans des structures associatives, être au contact d'autres milieux sociaux, d'autres générations, et d'acquérir ainsi aussi des compétences pour la vie professionnelle, et une ouverture à la citoyenneté qui est absolument fondamentale dans notre société.

Je voudrais quand même, avant de conclure, rappeler l'effort qui a été celui de la Ville de Paris. En 2015, nous avons commencé avec 65 jeunes accompagnés, ce n'était pas rien déjà, et qui ont eu accès à ce BAFA citoyen.

Comme vous l'avez rappelé, suite aux attentats qu'a connus Paris, avec un certain nombre de collègues, comme Colombe BROSSEL, nous nous sommes évidemment énormément interrogés sur l'effort supplémentaire que nous devions apporter à la jeunesse parisienne, notamment dans les quartiers en difficulté.

Nous avons souhaité, et la Maire nous a incités, m'a incitée à aller plus loin, nous avons décidé de donner une très grande ampleur à ce dispositif. Nous sommes donc passés de 65 jeunes à 714 en 2017, et à 846 en 2018. Sur 2019 aussi, nous avons encore augmenté, à peu près 850 jeunes. Au final, sur la mandature, ce sont 2.500 jeunes Parisiens qui auront pu avoir leur BAFA grâce à ce dispositif.

Je crois que c'est fondamental dans l'idée que nous nous faisons de la responsabilité que nous avons vis-à-vis des jeunes, notamment des quartiers populaires de Paris, et nous avons aussi à cœur de leur montrer qu'ils ont du talent, qu'ils ont beaucoup de talents, que nous sommes conscients de ces talents et qu'eux aussi doivent avoir conscience des talents qu'ils ont, et c'est en leur faisant confiance et en leur permettant d'accéder au BAFA, de prendre des responsabilités professionnelles, de prendre des responsabilités associatives, qu'ils peuvent prendre conscience des talents qu'ils ont, reprendre confiance en eux et pouvoir partir dans la vie avec ce nouveau bagage.

Merci de votre soutien à ce projet de délibération qui, je crois, est une des actions majeures de la Ville de Paris en direction des jeunes, notamment des jeunes des quartiers populaires à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pauline VÉRON, pour cette réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 244.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 244).

2019 DJS 251 - Attribution de la dénomination Rachid Taha au Centre Paris Anim' situé 26 boulevard de la Chapelle (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 251 relatif à l'attribution de la dénomination "Rachid Taha" au centre "Paris Anim'" situé 26 boulevard de la Chapelle, dans le 18e arrondissement.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Il n'y a plus que moi, il n'y a plus personne du 18e pour prendre la parole pour Rachid Taha.

Cela m'amuse, car Rachid Taha était très souvent dans le 20e arrondissement, notamment dans les bars de la rue Ménilmontant. C'était l'une des figures du rock des années 1980, de la France "black blanc beur".

"Leader" du groupe mythique "Carte de séjour", Rachid Taha avait réussi le parfait alliage entre sa culture algérienne et le punk rock. Il était le chanteur, le parolier, le percussionniste et aussi le porte-parole du groupe. Provocateur, il avait repris Charles Trenet et sa chanson "Douce France, cher pays de mon enfance", lui qui était né près d'Oran, où il a grandi avant d'arriver en Alsace à l'âge de 10 ans.

C'est cette reprise qui sort dans leur deuxième album en 1986, qui fait le succès du groupe qu'il avait fondé en 1981 à Lyon, là où il habitait après ses études et où il travaillait à l'usine. Dans le reste de l'album, tous les autres morceaux, malheureusement méconnus, sont en arabe.

Cette chanson sort dans un contexte de montée du racisme et de l'extrême droite, trois ans après la première marche pour l'égalité et contre le racisme qu'il avait soutenue dès le départ.

Les jeunes Maghrébins sont utilisés comme boucs émissaires par certains politiques pour diviser et expliquer les difficultés sociales et la crise.

Si Rachid Taha choisit le nom de "Carte de séjour", c'est pour dire non, pour dire ironiquement que les membres du groupe sont des immigrés non intégrés. Rachid Taha était engagé, mais a toujours joué avec les clichés, refusé de se faire enfermer dans un discours trop convenu. Il avait beaucoup d'humour.

Sa carrière solo commence en 1991, il sort 11 albums, dont 2 albums diwan, ce qui veut dire recueil de poèmes, dans lesquels il fait revivre les classiques des chants algériens et arabes traditionnels. C'est ce qu'il fait avec "Ya Rayah", qu'il reprend et popularise très au-delà des frontières françaises.

Le 26 octobre 1988 à Bercy, il participe au concert "1 2 3 soleil" avec Faudel et Khaled, concert lui aussi mythique qui donnera naissance à un album live, qui avec son immense succès contribuera à mettre en lumière et à faire exploser le raï.

Fan des Clash, Rachid Taha enregistre pour l'album "Tékitoi", une reprise mythique de "Rock the Casbah", qu'il chantera même en duo avec Mick JONES lors de plusieurs concerts.

Rachid Taha est mort le 12 septembre 2018, il venait de finir d'enregistrer son album. Le principe d'un album posthume pouvait nous laisser d'abord dubitatifs, mais ce disque n'a rien d'une compilation de fonds de tiroir pour remplir les caisses. Ce sont 10 titres inédits auxquels Rachid Taha avait travaillé de son vivant pendant plus de deux ans. Cet album s'appelle "Je suis africain". Dans cette ode à l'Afrique, il chante son amour pour l'Afrique et la fierté de ses racines.

Dans le clip éponyme, on aperçoit Benjamin BIOLAY, Catherine RINGER, Oxmo PUCCINO, etc., manière pour les artistes de lui rendre hommage.

De santé fragile, Rachid Taha avait fait de son engagement une force. La maladie contre laquelle il s'est toujours battu était celle des hommes : le racisme, l'intolérance, l'obscurantisme, la bêtise, mais c'était avant tout un grand musicien et il y aurait beaucoup à dire sur ses nombreux albums. Il nous reste encore le plaisir de les écouter. Nous saluons sa mémoire et voterons pour ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Raphaëlle PRIMET.

Effectivement, cette dénomination de ce centre "Paris Anim'", centre à la Chapelle en centre "Paris Anim' Rachid Taha", nous pouvons en être fiers, c'était un très grand artiste qui a porté énormément de choses, vous l'avez rappelé, notamment la lutte contre le racisme, sa lutte en faveur de la tolérance, à travers un "mix" de culture et de musique qui a été exemplaire et nous a tous marqués.

Cette proposition a été formulée par la majorité municipale du 18e arrondissement, que l'ensemble du Conseil a votée, puis a été validée par la Commission de dénomination des voies et des équipements municipaux. Tout est en bonne voie pour pouvoir voter aujourd'hui ce projet de délibération, qui donnera le nom de Rachid Taha à ce centre "Paris Anim'".

Je voulais en profiter pour dire que d'autres centres "Paris Anim'" ont été récemment renommés pour leur donner des noms de figures féminines notamment, ou issus d'autres cultures et particulièrement dans le 12e arrondissement sous le volontarisme de Catherine BARATTI-ELBAZ, que je voulais saluer, puisque notamment dans le 12e arrondissement, il y a maintenant une antenne jeunes Maya Angelou, qui était une artiste afro-américaine, ainsi que le centre "Paris Anim'" Reuilly, qui est devenu le centre "Paris Anim' Bessie Smith".

Le centre "Paris Anim'" Montgallet dans le 12e est devenu le centre Pina Bausch. Dans le 17e arrondissement, nous venons d'inaugurer un nouveau centre "Paris Anim'", qui s'appelle Mado Robin, qui était une cantatrice française.

À travers aussi aujourd'hui le vote de ce projet de délibération pour le centre "Paris Anim'" de la Chapelle, c'est une politique globale en faveur de la féminisation du nom de nos équipements municipaux, mais aussi d'une diversité des cultures, des artistes et des sportifs que nous essayons de valoriser à travers ces dénominations.

Donc, merci pour votre intervention et merci pour le vote de ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pauline VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 251.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 251).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la végétalisation de la ville et à la préservation de la biodiversité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, qui fait de Pauline VÉRON la porte-parole, si j'ai bien compris, du Conseil parisien de la Jeunesse. C'est le vœu référencé n° 138.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Tout à fait, merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Comme vous le savez, la Maire de Paris adresse chaque année une note de saisine, une note de travail aux membres du Conseil parisien de la Jeunesse, afin de les solliciter sur un certain nombre de projets importants pour la Ville.

En plus de cette feuille de route de la Maire, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse ont la possibilité d'émettre un vœu, une fois par an, afin qu'il soit discuté, présenté en séance de Conseil de Paris, et je l'espère voté par ce Conseil.

Ce vœu prend la forme d'un vœu de l'Exécutif que je présente donc au nom du Conseil parisien de la Jeunesse.

Cette année, les membres du C.P.J. ont choisi de dédier leur vœu à la végétalisation et à la biodiversité en ville.

Le contenu de ce vœu est le fruit de plusieurs rencontres et visites auxquelles a participé le Conseil parisien de la Jeunesse, auprès d'acteurs œuvrant pour l'environnement et la biodiversité à Paris.

Ils ont ainsi pu visiter l'exploitation maraîchère du collège Pierre Mendès France pour aborder les questions de l'agriculture urbaine. Ils ont visité la Maison du jardinage pour découvrir toutes les ressources mises à disposition par la Ville. Ils ont visité le potager de rue situé au 315, rue de Charenton, pour aborder les questions de débitumage et de végétalisation participative. Ils ont visité le site de la rivière des minimes et de la mare aménagée du jardin de Villemin, pour évoquer l'aménagement de l'espace naturel en milieu urbain. Et bien sûr, ils ont pu rencontrer Pénélope KOMITÈS que je remercie, pour pouvoir appréhender avec elle toutes les spécificités parisiennes et l'étendue de l'action menée par la Ville de Paris.

Cette année, comme l'année dernière, ce vœu a été présenté à l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris pour qu'en amont, dans notre discussion ici au Conseil de Paris, les groupes puissent adresser aux membres du Conseil parisien de la Jeunesse d'éventuelles remarques, puisque ce n'est pas moi ici en séance qui peux donc donner un avis sur des propositions de modification de ce vœu, puisque je ne suis pas le Conseil parisien de la Jeunesse.

Je sais que je suis encore très jeune, mais je ne suis pas le Conseil parisien de la Jeunesse.

Je voulais remercier l'ensemble des représentants des groupes qui ont participé à cette réunion, les jeunes ont été attentifs aux différentes remarques et ont veillé à les intégrer tout en restant cohérents avec leur souhait initial.

Ce vœu que vous avez, je ne vais pas le reprendre parce que vous l'avez eu, mais juste une remarque sur le fond : il rejoint l'ambition portée par l'Exécutif, notamment Pénélope KOMITÈS, pour la végétalisation de tous les espaces de la Ville en sortant des sols, parcs et jardins.

C'est ainsi que la végétalisation s'est développée sur les toitures, les façades et les trottoirs. C'est un des changements majeurs qu'a engagés Paris et qu'il nous semble essentiel de poursuivre.

La proposition de poursuivre et d'amplifier les initiatives municipales en matière de prêt d'outillage, de jardinage et de mise à disposition de terre ou de graines semble aussi très pertinente.

Je vous propose ce vœu du Conseil parisien de la Jeunesse, avec un avis favorable de l'Exécutif. Je vous remercie pour votre vote.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. J'ai laissé le temps filer, parce que c'est un vœu du Conseil Parisien de la Jeunesse.

J'ai trois demandes d'explication de vote. Joëlle MOREL ? Non.

Éric AZIÈRE, il n'y a pas de problème, il veut bien intervenir ?

M. Éric AZIÈRE. - Oui, d'autant plus que c'est une remarque, j'ai bien lu cette délibération. Je m'aperçois qu'elle emprunte quelques anglicismes, des concepts urbains nouveaux. Je suis assez amusé de voir que la forêt urbaine dont nous avons déjà beaucoup parlé, que les Parisiens attendent avec impatience dans beaucoup d'endroits, est devenue la "tiny forest".

Je ne suis pas sûr qu'en changeant de langage, pour autant, on ne reste pas dans la langue de bois, surtout en parlant des forêts. Pourquoi pas la "picola foresta" en italien, ou au moment de Noël, en suédois, la "liten skog", ou le "bosque pequeño" en espagnol ?

Il ne faut pas sombrer non plus, encore une fois, dans le phénomène de mode. On parle de choses sérieuses en l'occurrence. Je note que la campagne de communication qui est appelée dans ce vœu va s'appuyer sur des techniques de "nudge marketing". Au-delà de tout cela, il faut raison garder, et rester sur du rationnel. N'ayez pas honte de vos forêts urbaines.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Vous voterez ce vœu ? Non.

Parce que c'est une explication de vote, c'est pour cela.

Réfléchissez rapidement, car je n'ai plus qu'une seule explication de vote, celle d'Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Je suis un peu frustré, je dois le dire, qu'un vœu du Conseil parisien de la Jeunesse, on le traite comme un vœu ordinaire avec une simple explication de vote d'une minute. Je trouve que cela mériterait un peu plus que cela, si on veut valoriser ce type de vœu et de structure.

Je le regrette. Je crois que dans notre règlement, on pourrait faire preuve d'un peu d'imagination quand il s'agit de ce type de vœu. J'avais prévu une intervention plus longue, je ne la ferai pas, c'est bien dommage, j'avais beaucoup de choses à dire.

Ce vœu est d'autant plus important qu'il touche à un sujet très sensible, la biodiversité, dont on a fait citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris. Le traiter comme cela, c'est un peu frustrant.

J'ai participé à la réunion du C.P.J., j'ai vu la richesse des échanges, la capacité d'écoute, la capacité aussi d'intégrer, puisque je retrouve des propositions que j'ai faites dans cette nouvelle version du vœu. Je voudrais simplement, vu le temps imparti, saluer et remercier le travail du Conseil Parisien de la Jeunesse, et l'assurer de tout notre soutien pour le suivi de l'application de son vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

Nous allons passer au vote du vœu n° 138. J'espère que le groupe UDI-MODEM a eu le temps de réfléchir. L'avis de l'Exécutif est évidemment favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 541).

Je vous remercie.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à la 1ère Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre Commission a, comme à son habitude, débuté par la présentation des tableaux de bord financiers par notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE. Fiscalité immobilière sur les 11 premiers mois de 2019, le montant de la DMTO cumulée s'élève à 1.458.000.000, en progression de 6,6 % par rapport à octobre de 2018, soit plus 91 millions d'euros.

En octobre 2019, la DRFIP a enregistré 5.199 transactions, contre 5.023 en septembre, soit une augmentation de 3,5 %. Une vente supérieure à 100 millions d'euros a été enregistrée.

En dépenses d'investissement, au 26 novembre, le montant mandaté est de 1.229.000.000, contre 1.055.000.000 à fin novembre 2018, soit une progression de 174 millions d'euros.

Au niveau des dépenses de personnel, à compter du 1er janvier, il fallait intégrer la masse salariale des espaces parisiens pour l'insertion. Aussi, le montant cumulé est à 2.205.000.000, pour 2.187.000.000 l'an dernier.

Les dépenses sociales, les crédits ouverts au 26 novembre 2019 sont de 1.568.000.000, et le montant mandaté est de 1.373.000.000 d'euros, pour 1.388.000.000 l'an passé.

Les charges à caractère général, le montant mandaté au 26 novembre est de 628.000.000, contre 636.000.000 à fin novembre 2018.

Les subventions, au 26 novembre, le montant mandaté est de 547 millions d'euros, contre 528 millions d'euros à fin novembre 2018.

Le montant de la dette n'a pas bougé, il est toujours à 5.762.000.000 d'euros.

Nous avons poursuivi notre Commission par la présentation, selon l'article 19 du règlement intérieur, présentation par chaque adjoint du budget redevance de sa délégation. Emmanuel GRÉGOIRE, le budget, dont nous avons largement débattu lundi ; notre collègue Véronique LEVIEUX, ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics ; Olivia POLSKI, le commerce, l'artisanat, professions libérales et indépendants. En l'absence de Mme GABELOTAUD, c'est Mme POLSKI qui a présenté les politiques de l'emploi. Enfin, Antoinette GUHL, l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale, et économie circulaire.

Enfin, nous avons eu une présentation, pour le budget de la Préfecture de police, par Mme GOURET, adjointe au Directeur des finances de la Préfecture de police. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, cher Président de la 1ère Commission.

2019 DAE 74 - Subvention de fonctionnement (3.270.000 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2019-2021 avec la Mission Locale de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous avons, sur le projet de délibération DAE 74, un amendement technique n° 228.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet d'amendement n° 228 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 228 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 74 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAE 74).

2019 DAE 364 - Appel à projets Paris Tous En Jeux 2ème vague.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 364 relatif à un appel à projets "Paris Tous en Jeux", deuxième vague.

La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération relatif à la deuxième vague de l'appel à projet "Paris tous en Jeux" nous permet de rappeler que l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques 2024 par la Ville de Paris nécessite une certaine anticipation, afin de permettre aux entreprises de se préparer, et aux salariés et demandeurs d'emploi de se former. Nous saluons l'engagement qu'a pris la Ville de Paris vis-à-vis du public le plus éloigné de l'emploi.

Notre groupe est à l'initiative de la charte sociale pour ces Jeux, qui encourage l'insertion par l'activité économique et impose des clauses de responsabilité sociale et environnementale dans les marchés publics.

C'est la première fois qu'un événement sportif majeur s'engage, avec les organisations syndicales et patronales, sur une charte dans l'optique de placer l'emploi de qualité et les conditions de travail des salariés au cœur de l'impact socioéconomique des Jeux olympiques 2024.

Le Comité d'organisation des Jeux olympiques, en lien avec la société de livraison des ouvrages olympiques, Solideo, a produit une cartographie des emplois mobilisés par les Jeux olympiques 2024. Et Pôle Emploi a conduit une étude dans le contexte des travaux du Grand Paris, qui nous montre que 66 % des entreprises du B.T.P. déclarent des difficultés en recrutement en 2019. Ce secteur sera le premier mobilisé dès 2020, pour 11.700 emplois.

Pour le secteur de l'organisation, on dénombre 78.300 emplois pour les professions liées à l'événementiel : restauration, transport de marchandises, logistique, accueil, réception, et sécurité privée.

Le caractère touristique indéniable des Jeux olympiques nécessite aussi de s'interroger sur les créations de postes, ainsi que les formations proposées dans les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie.

La première vague de cet appel à projets nous a donné un aperçu des mesures prises en matière d'insertion. La Ville noue, dès à présent, des partenariats dans ce secteur, avec des associations engagées pour une politique plus juste en matière d'intégration des personnes qui sont arrivées sur notre territoire dans des conditions difficiles.

Notre groupe tient à saluer aujourd'hui ces 12 projets, qui mettent l'accent sur la formation et sur le diplôme. Le but de cet appel à projets étant de rappeler qu'il faut construire des formations adaptées aux publics éloignés de

l'emploi et aux habitants des quartiers populaires. Ces projets présentent un caractère innovant, par rapport à une offre présente sur le territoire, en alliant par exemple activité sportive et qualification professionnelle. Le caractère pédagogique est important et nécessite d'être souligné.

Ces projets proposent notamment des formations certifiantes ou diplômantes, pour les secteurs de la logistique, de la restauration, du B.T.P. comme je l'ai dit. Dans le domaine du sport, une initiative aussi concerne l'éco-construction et encore l'artisanat.

Nous savons que ces actions vont être menées en concertation avec les acteurs et actrices qui agissent pour l'insertion par l'emploi sur notre territoire, et nous saluons ce choix de renforcer la synergie entre les différents acteurs.

Ce projet de délibération encourage les bonnes pratiques et atteste de l'engagement de Paris en matière d'inclusion, et nous devons être attentifs aussi, je le rappelle, à mettre en place des évaluations qualitatives pour en garder les effets. Ce, car les évaluations, cela se fait à partir de l'amont, et non pas des évaluations uniquement quantitatives, mais aussi des évaluations qualitatives.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

La parole est à Afaf GABELOTAUD, pour répondre à Danièle PREMEL, dans un grand silence.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame PREMEL, je vous remercie, parce que vous avez absolument tout dit. Vous avez fait état de ce que nous souhaitions pour ces Jeux, et la façon dont nous appréhendions... tout le monde parle.

Je ferai une réponse assez rapide, parce que vous avez été très claire et très intéressante dans ce que vous racontiez. Je n'aurais pas pu dire mieux que cela.

Notre volonté est d'anticiper, de nous préparer. Nous avons, grâce à cette deuxième salve, cette suite de premier appel à projets, ce deuxième appel à projets qui nous permet aujourd'hui d'être sur des chiffres très intéressants, puisque nous avons, grâce au premier appel à projets, fait bénéficier 234 personnes de formations dans les secteurs en tension, que vous avez cités : le B.T.P., l'organisationnel, l'événementiel, le secteur du tourisme, de l'hôtellerie, entre autres.

234 apprenants pour la deuxième session, c'est 329 places, donc nous pouvons dire qu'en moins de deux mois, nous avons atteint l'objectif de 55 % des 1.000 formations que la Maire de Paris avait souhaitées par cet appel à projets.

Cet appel à projets répond aussi à la discussion que nous avons eue tout à l'heure sur l'héritage, qu'est-ce nous entendions par héritage ?

Des Jeux inclusifs, certes, mais surtout des formations innovantes, qui nous permettent aujourd'hui la démonstration de ce que nous souhaitions en termes d'héritage, c'est-à-dire des emplois pourvus, une génération formée aux besoins de demain, opérationnelle pour 2024, mais surtout des emplois pérennes.

Voilà entre autres ce que nous pourrons raconter à nos enfants. Je ne peux que féliciter les uns et les autres de nous avoir accompagnés, aidés, féliciter notre partenariat avec Pôle Emploi, avec l'Etat en l'occurrence, de nous permettre de nous rapprocher de cette échéance de 2024 avec des perspectives très intéressantes en termes de formation et d'emplois à pourvoir, qui seront pourvus, parce que nous anticipons cette période.

Je vous remercie, et j'espère que vous voterez unanimement pour cette deuxième salve.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Afaf GABELOTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 364.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 364).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux réorganisations de La Poste dans des bureaux du 18e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de deux vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 139 est relatif à la réorganisation de La Poste dans les bureaux du 18e arrondissement.

La parole est à Danièle PREMEL, pour le présenter.

Mme Danièle PREMEL. - J'espère que je vais parler avec un peu plus de silence.

Qui connaît le bureau de Poste de Marx Dormoy ou de la porte de la Chapelle, avec ses longues files au guichet, temps d'attente interminable, concentration d'usagers, tension qui peut prendre parfois d'autres formes, anticipation aussi des expériences de chacun qui a vécu ces temps-là, et concrètement, tout cela se fait parce qu'il y a suppression d'un guichet financier au bureau Duhesme.

Demandez aux agents des bureaux des postes ce que devient leur travail et la relation avec l'usager, quand on supprime un poste de guichetier et un poste de cadre dans les bureaux du secteur Château Rouge, vous verrez ce qu'ils vous répondront.

Demandez aux habitants, qui ne savent plus quand passe leur facteur, alors que le rendez-vous matinal avec son courrier dans sa boîte aux lettres était un rite rassurant. Tout cela à cause de la décentralisation du centre de distribution rue Duc sur les trois îlots, qui favorise les tournées mixtes, ce que La Poste envisage de généraliser.

Ce ne sont là que quelques exemples de la dégradation de La Poste pour faire des économies au détriment du service public. Bientôt, à ce rythme, on nous demandera de venir chercher notre courrier déposé à l'épicier du coin.

Opposons-nous à cette évolution, c'est pourquoi le groupe Communiste émet le vœu que la Maire intervienne en soutien au maire du 18e, pour que La Poste maintienne des postes menacées, et le guichet bancaire du bureau Duhesme, et favorise les tournées matinales afin de garantir la qualité du service public.

Parce que vivent les émotions, tant l'attente est cruelle à la vue d'un courrier, que l'espoir il soulève, et combien de questions s'attendent.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danièle PREMEL.

La parole est à Mme Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame PREMEL. Je les connais tous, je les ai tous pratiqués, ces bureaux de Poste, en tant qu'élue du 18e arrondissement.

Nous sommes saisis, comme à chaque Conseil de Paris ou presque, sur des vœux concernant les mutations de La Poste, son implantation, le recul du service public postal dans les quartiers, la transformation des bureaux de Poste dans de nombreux arrondissements, ainsi que la réorganisation des tournées.

L'attachement de l'Exécutif et du Conseil de Paris à ce service public indispensable à tous les Parisiens et Parisiennes a été rappelé à de très nombreuses reprises, à l'occasion de votes, nombreux vœux, ou débats.

Je réitère cette volonté de rester attachés à ce service public, et ne rien renier de tout ce que nous avons pu porter et dire jusque-là. Je sais que nous pouvons compter sur votre vigilance, et vous pouvez compter sur la nôtre également.

Je peux vous assurer de l'engagement du maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE et de moi-même, pour défendre le service public postal, et en particulier sur le secteur du 18e arrondissement que vous avez détaillé.

Compte tenu du souci continu de l'Exécutif, de cette majorité et de la C.D. P.P.T., de maintenir le niveau de service postal le plus haut possible sur l'ensemble du territoire parisien, j'émets un avis favorable sur votre vœu, et la direction de La Poste sera interpellée de nouveau à ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 542).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au personnel du Greta M2S.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 140 relatif au personnel du Greta M2S.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un vœu en soutien à la mission de service public et aux emplois du Greta M2S, métiers de la santé et du social.

Le Greta M2S connaît d'importantes difficultés financières. Il fait les frais de la déréglementation du marché de la formation, notamment les structures de formation privées, qui sont vraiment en passe de démanteler le service public de la formation continue pour adultes.

Le Greta M2S a une activité de formation et d'accompagnement dirigée vers des publics fragiles : personnes en recherche d'emploi, peu qualifiées, migrants, personnes en situation de handicap, jeunes adultes en insertion professionnelle. Cela en fait un Greta particulièrement vulnérable face à cette logique de rentabilité qui prévaut dans le domaine.

Face à cette situation, la direction du Greta M2S a annoncé récemment un vaste plan de redressement qui comprenait le licenciement de 18 personnes, soit un tiers du personnel, une fermeture du site et le désengagement du Greta M2S de la plupart des formations à destination des publics prioritaires, qui sont pourtant au centre de la mission de ce service public.

Il y avait un conseil d'administration au lycée Rabelais du 18e mardi 3 décembre, qui fort heureusement a rejeté le projet de licenciement. Néanmoins, la situation étant toujours préoccupante, le vœu est toujours pertinent.

A travers ce vœu, je souhaite que la Ville affirme son soutien au personnel du Greta M2S, son attachement à la mission de service public qu'il remplit, et que la Ville de Paris interpelle le rectorat et la direction du lycée Rabelais pour que des solutions soient trouvées, permettant la préservation de la mission de service public de formation à destination des publics prioritaires du Greta M2S, et des emplois menacés des formateurs et des formatrices. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci de votre vœu qui nous interpelle sur les difficultés rencontrées par le Greta M2S. Le Greta M2S, dont l'activité de formation et d'accompagnement est dirigée vers les publics fragiles : personnes en recherche d'emploi, peu qualifiées, migrants, personnes en situation de handicap, jeunes adultes en insertion professionnelle, et d'autres, est un acteur important des stratégies de réinsertion et de formation par l'emploi.

La Ville de Paris a décidé de soutenir, au Conseil de Paris de septembre dernier, cette structure via une subvention pour cofinancer une formation professionnelle au profit des travailleurs en situation de handicap parisiens.

Je peux également vous indiquer que le Greta M2S a été sélectionné pour assurer des formations linguistiques pour des parcours de formation de "Paris Tous En Jeux", justement. C'est une illustration de ce que nous disions tout à l'heure sur l'héritage, sur la façon dont nous souhaitons aborder ces Jeux olympiques à travers l'appel à projets "Paris Tous En Jeux", le programme parisien de formation à destination des quartiers populaires pour préparer les Jeux olympiques et paralympiques sur trois secteurs : accueil, sécurité, logistique.

La subvention qui sera versée au Greta M2S pour ces formations sera de 23.600 euros. Vous pouvez constater le soutien important de la Ville de Paris au Greta M2S. Il est pour nous très important qu'il puisse poursuivre sa mission de service public et que ses emplois soient maintenus.

Si le Conseil d'administration du 3 décembre dernier a rejeté le plan de licenciement qui lui était soumis, il convient de rester mobilisé et d'apporter le soutien de la Ville à cet acteur important du territoire.

J'émettrai donc un avis favorable à votre vœu, sous réserve d'un amendement précisant que la Ville de Paris n'avait pas été interpellée formellement par un établissement qui ne relève pas de ses compétences. Un courrier sera formalisé à la Région ainsi qu'au Rectorat, et je ne manquerai pas de vous tenir informée de leur retour.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Afaf GABELOTAUD.

C'est un vœu favorable si amendé.

Je donne la parole à Pascal JULIEN, pour une explication de vote.

M. Pascal JULIEN. - C'est un vœu que mon groupe aurait pu écrire. Nous appelons à voter pour. Plusieurs élus de mon groupe, notamment Philippe DURAND, ont rencontré les gens du Greta. Je vais totalement dans le sens développé par Danielle SIMONNET, comme par l'adjointe d'ailleurs, les deux discours et le mien, finalement, convergent.

Bottons les fesses un peu quand même du rectorat et de la Région, qui ne font pas grand-chose. Ce n'est pas l'action de la Ville, d'ailleurs, qui est remise en cause. Le vœu ne remet pas en cause l'action de la Ville, mais surtout, essentiellement le rectorat et la Région. Je pense que nous avons tout intérêt à l'appuyer de manière unanime.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cet appel à l'unanimité, cher Pascal JULIEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 543).

2019 DDCT 172 - Convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal "Le Patronage Laïque Jules Vallès" situé 72, avenue Félix Faure (15e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 172 concernant une convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal, "Le Patronage Laïque Jules Vallès" situé avenue Félix Faure, dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La laïcité est un principe fondateur, créateur et édificateur de notre République. C'est un principe souvent méconnu, peu compris, ou confondu. Laïcité, neutralité de l'Etat et des collectivités territoriales, et liberté de conscience, il peut régner une certaine confusion dans l'application concrète des principes.

Nous le rappelons, la laïcité n'est pas un idéal contre la religion, ou contre une religion en particulier, comme l'extrême droite et d'autres rêvent de la pervertir.

La laïcité est, à l'inverse, la condition du vivre ensemble. La condition de la liberté de penser, la condition de la liberté d'être libre-penseur, croyant ou autre. Elle implique la séparation des dogmes et des églises de l'Etat et la puissance publique. L'Etat chez lui, l'église chez elle, résumait Hugo.

Nous le savons, la laïcité peut être instrumentalisée à l'extrême droite pour cacher une haine anti musulmans, car il faut bien appeler un chat, un chat. Elle peut aussi être instrumentalisée par ceux qui voudraient faire monter cette même extrême droite. Enfin, elle peut aussi être remise en question par certains qui auraient tendance à utiliser le communautarisme.

Vous l'aurez compris, nous fuyons ces attitudes. Nous cherchons à rester conformes au principe de la laïcité et à la faire vivre, car nous croyons au vivre ensemble.

A l'heure où la laïcité est détournée de son sens pour de multiples raisons, diffuser, promouvoir et rendre vivante la laïcité est le meilleur service que l'on puisse lui rendre. La laïcité est un marqueur fort de notre Municipalité. Depuis Bertrand DELANOË, la Ville de Paris est la seule municipalité à s'être dotée d'un observatoire de la laïcité. Cet observatoire a d'ailleurs remis le rapport de son activité de cette mandature ce lundi à la Maire de Paris. Je profite de cette intervention pour saluer dans cette Assemblée le travail précis, concret, et acharné de cet observatoire.

Un autre outil remarquable de notre collectivité en matière de laïcité est l'objet de ce projet de délibération : "Le Patronage Laïque Jules Vallès". Un patronage lui aussi rénové lors de la mandature de Bertrand DELANOË.

Ce lieu permet de véritablement faire la promotion des valeurs laïques et républicaines. Il permet de la faire vivre et de la diffuser en organisant des conférences, des concerts, des expositions, des projections, du théâtre, en proposant des stages pour les jeunes et moins jeunes, en mettant à disposition de nombreuses ressources documentaires. Ce patronage fait vivre bien concrètement l'esprit de la laïcité, permettant à tout un chacun d'être libre de penser. Libre de penser le monde dans lequel nous évoluons, libre et autonome pour agir.

Que l'on regarde certaines des conférences organisées, elles questionnent le lien de la science au vrai, les fondements du socle républicain, la notion de progrès, la laïcité dans la Révolution française, l'utopie et les "blockchains" par exemple.

Que l'on regarde les formations qu'elle propose, la laïcité au quotidien, laïcité démocratie et religion, produire du commun, femmes et sciences, la laïcité vue d'ailleurs, etc.

Que l'on regarde aussi le travail remarquable en direction de la diffusion de la culture, et surtout la démarche scientifique aux plus jeunes. Une démarche où le doute est essentiel et moteur.

À chaque fois, on ne peut qu'apprécier le travail résolu et divers, constant et rigoureux de ce patronage. Ce patronage Jules Vallès permet réellement la bonne diffusion des valeurs de la laïcité, permet de la questionner aussi, et de la renforcer en l'adaptant au monde actuel, tout en restant fidèle rigoureusement à ses fondements.

Avec ce projet de délibération, nous allons permettre à ce patronage de poursuivre son activité grâce à une nouvelle délégation de service public pour les six années à venir. Nous voterons donc pour ce projet de délibération avec enthousiasme. Il permet de montrer encore une fois que notre majorité de gauche sait mettre les moyens en face des besoins et sait faire vivre concrètement la laïcité et le vivre ensemble.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Danielle SIMONNET, non. Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre à Jean-Noël AQUA.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Pas beaucoup de choses à rajouter à la très belle intervention de Jean-Noël AQUA. Nous sommes effectivement très attachés à la gestion de cet équipement public municipal. Le renouvellement de la D.S.P. permettra d'en poursuivre les actions.

Je vous appelle à soutenir ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 172.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 172).

2019 DEVE 103 - Subvention de fonctionnement (4.400.000 euros) et d'investissement (600 000 euros) au bénéfice de la régie personnalisée de l'école Du Breuil.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 103 relatif à l'attribution d'ue subvention de fonctionnement et d'investissement au bénéfice de la régie personnalisée de l'école Du Breuil.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, vous nous proposez de voter la subvention de fonctionnement annuelle à l'éole Du Breuil. Nous sommes un an après la création de la régie personnalisée. Après une année pleine de fonctionnement, nous n'y voyons pas forcément plus clair sur le budget de l'école ni sur la perspective des travaux.

Je voudrais souligner certains aspects. Tout d'abord, la subvention globale de la Ville de Paris est en baisse. L'an passé, nous avions versé 4.650.000 euros. Cette année, c'est 4.400.000 euros. Il semble que cet écart de 250.000 euros soit dû à des coûts liés à la mise en route de la régie, coûts que l'on ne retrouve pas lors de la deuxième année de fonctionnement. Cela peut s'entendre. Il est vrai que l'engagement de la Ville reste élevé avec plus de 4 millions.

Cependant, nous devons prendre en compte le fait que la réforme de l'enseignement professionnel fait peser de lourdes menaces, et partiellement inconnues. La réforme de l'enseignement professionnel ne nous permet pas aujourd'hui d'évaluer la part de financement du Ministère de l'Agriculture, ni l'estimation sur les taxes d'apprentissage.

Sans connaître la totalité des recettes, comment se prononcer sur l'adéquation de la subvention versée par la Ville ? Votre inquiétude est renforcée par le nombre d'élèves et d'apprentis, qui est en hausse. C'est une bonne nouvelle pour l'école et son rayonnement, mais plus d'élèves, cela veut dire aussi plus de moyens à accorder à l'école.

De fait, la réforme de l'apprentissage imposée par le Gouvernement nous laisse dans un flou important quant à ses conséquences pour l'école et pour son budget de fonctionnement.

Il est complexe de voter en décembre une subvention annuelle, alors que la vie de l'établissement est rythmée par le calendrier scolaire de septembre à septembre.

Au vu de ces inconnues, nous nous interrogeons sur l'adéquation de la subvention aux besoins de l'école, et ce d'autant que le projet de délibération, dans son exposé des motifs, mentionne la recherche et le développement de ressources propres de l'école.

Nous ne voulons pas que la Ville se désengage, remettant le coût de fonctionnement de l'établissement sur ses capacités à trouver d'autres ressources.

De plus, nous l'avons souvent répété, l'école a des difficultés à rayonner en raison des travaux à effectuer dans ses locaux, qui ne sont pas adaptés à l'enseignement.

J'en profite donc pour vous interroger sur le programme des travaux à mener. Le projet de délibération mentionne une autorisation de programme de 2 millions d'euros. Nous aurions voulu doubler la mise en lui réaffectant la subvention d'investissement à Sciences Po, mais notre proposition a été repoussée.

Nous souhaiterions connaître le calendrier du programme de travaux et leur nature. D'après nos informations, seuls des travaux d'isolation et d'entretien sont prévus en 2020. C'est nécessaire, mais insuffisant au regard des besoins. Par exemple, la réhabilitation des vestiaires et douches des jardiniers ne peut plus attendre. Quand est-elle prévue ?

D'autres questions se posent, notamment sur les personnels et les ressources humaines de l'école. Elles ne sont pas directement l'objet de ce projet de délibération, mais nous y reviendrons lors du conseil d'administration de l'école la semaine prochaine.

Dans cette attente, nous réservons notre vote aux réponses que vous apporterez, Madame la Maire, à nos questions. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

L'école Du Breuil, école d'excellence et historique dans la formation à l'horticulture, a été l'objet de nombreux débats, et si aujourd'hui l'école est encore debout, c'est grâce aux équipes de personnel qui se sont mobilisées, aux différents partis politiques qui ont su les écouter, et à Pénélope KOMITÈS et son cabinet qui ont beaucoup travaillé sur ce sujet pendant toute la mandature.

Encore une fois, ce projet de délibération est source d'interrogations, car malgré nos demandes, il nous manque des précisions. Les sources internes à l'école nous ont appris que le nombre d'élèves a augmenté. L'effectif sera en hausse l'année prochaine avec l'ouverture de deux nouvelles classes, soit 48 élèves au total, et 24 élèves supplémentaires par rapport à cette année.

Le brevet professionnel agricole, après avoir été gelé pendant une année, a rouvert ses portes pour accueillir plus du double des effectifs, environ 24 apprentis supplémentaires, sur les deux ans de formation, comparé à 2017.

À cela viennent s'ajouter les apprentis du nouveau master proposé par l'école Du Breuil, en partenariat avec l'université Paris Saclay. En contrepartie, aucune embauche à notre connaissance, mis à part une infirmière scolaire.

Comment assurer une bonne formation à de plus nombreux élèves, sans nouveaux professeurs et personnels administratifs ?

Les autres contributeurs sont notamment le Ministère de l'Agriculture et la Région. Leurs participations sont-elles en baisse cette année ? Y a-t-il des capitaux privés qui abondent les comptes de l'école ? Si oui, est-ce que leur part au capital augmente cette année ou en perspective de 2020 ? Y a-t-il eu des changements dans la taxe d'apprentissage ? Cela a-t-il un impact sur l'école ? Doit-on redouter une hausse du prix de la scolarité pour les étudiants ?

En lisant attentivement le projet de délibération et en le mettant en corrélation avec le PowerPoint présenté par Pénélope KOMITÈS en 3e Commission, on observe que dans les dépenses d'investissement, il y a une hausse de 100.000. Est-ce pour des travaux prévus et les diagnostics nécessaires ?

Il est indiqué aussi dans les recettes de fonctionnement, un passage de 200.000 à 500.000 euros pour les travaux de l'école Du Breuil. Pouvez-vous nous apporter des explications ?

Et surtout, voici encore un point d'inquiétude, c'est la subvention de fonctionnement, qui est en baisse de 197.000. Pourquoi ? Alors même que les effectifs des élèves grandissent, c'est un non-sens.

Le solde de 50 % serait versé au mois de juillet, après un nouveau projet de délibération de notre Assemblée. Est-il possible de le faire voter en février, afin de sécuriser le budget de l'école dès le début de l'année ?

Nous avons posé ces questions, elles sont restées sans réponse. Pourquoi tant d'opacité de la part de l'Exécutif, avec sa majorité ? Ces réponses sont nécessaires pour comprendre et anticiper l'avenir de l'école, à laquelle nous sommes toutes et tous attachés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci beaucoup à Raphaëlle PRIMET de s'être exprimée, et ainsi qu'à Joëlle MOREL.

C'est un sujet de préoccupation que nous partageons, c'est l'avenir de cette très prestigieuse école de la Ville de Paris, qui a fait d'importantes réflexions de réorganisation et d'évolution, dont les deux interventions rappelaient et l'histoire, et les fondements.

Je sais qu'il y a des interrogations sur le futur de l'école, mais vous savez très bien que c'est une école à laquelle nous sommes très attachés et qui fera l'objet, lors de la prochaine mandature, d'investissements importants, de rénovation, de remise à niveau, etc. Le temps n'est pas venu de le préciser, de le formaliser. Nous aurons d'autres occasions de le faire.

Ici, il s'agit de la subvention de fonctionnement et d'une subvention d'investissement pour la régie, puisque c'est désormais une régie personnalisée, dite école Du Breuil, de façon à assurer son fonctionnement courant, donc le

soutien à ce projet de délibération et d'abord le soutien à l'école Du Breuil est le seul moyen légal qui lui permettra de fonctionner.

Si vous aimez l'école Du Breuil, je vous invite à voter ce projet de délibération. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 103.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 103).

2019 DFA 104 - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation des locaux des bâtiments dénommés "la Forge et le Belvédère" (17e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DFA 104 concernant une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation des locaux des bâtiments dénommés "La Forge et le Belvédère" dans le 17e arrondissement.

La parole est à Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'attribution d'une convention d'occupation pour l'exploitation des bâtiments "La Forge et le Belvédère" répond à une très grande attente des habitants du quartier et des visiteurs du parc Martin Luther King.

En dépit des deux consultations infructueuses en 2013, ces bâtiments n'ont fait l'objet d'aucune affectation et sont vides depuis de nombreuses années. Nous voterons donc bien sûr ce projet de délibération, d'autant que le projet retenu porté par le Hasard Ludique, avec lequel nous avons longuement échangé ces derniers jours, nous paraît une offre sérieuse, tant en termes de programmation qu'en termes de propositions financières.

Je voudrais quand même faire quelques remarques quant à la méthode de la Ville, qui a tant repoussé cet appel d'offres, à tel point que malgré nos appels, sollicitations, nous avions perdu espoir de voir un jour ces deux bâtiments affectés à un quelconque usage. On ne l'attendait plus. Et puis, miracle, non ce n'est pas pour Noël, mais à quelques mois avant les élections municipales, on apprend soudain qu'une consultation a été lancée en mars dernier, qu'un candidat a été choisi et que l'attribution va pouvoir se faire dès le mois prochain. Oh miracle !

Nous regrettons le choix de la Ville de ne pas impliquer les élus dans le cadre de l'attribution de la concession, alors que l'on aurait bien pu imaginer une implication au moins en amont pour définir les critères initiaux.

De manière générale, l'information et la communication sur cet appel d'offres ont été extrêmement pauvres, personne n'a été prévenu, rien d'étonnant à ce que seulement deux projets aient été déposés dans le cadre de cette consultation. Le candidat lauréat lui-même n'en a été informé que par hasard.

On a donc un réel problème de communication de la part de la Ville auprès des riverains, auprès des élus du 17e arrondissement, et on espère que ce déficit de communication sera comblé dès l'attribution, dès que ce sera validé.

Le projet retenu nous semble un beau projet. La proposition financière est solide, justifiée, elle répond à l'exigence de rentabilité souhaitée par la Ville. La programmation est également intéressante. On le voit à la présentation du projet, elle a été soigneusement étudiée, elle n'est pas une réplique du Hasard Ludique de la gare du 18e arrondissement. Il ne s'agira pas d'un espace de concerts, de musique, mais essentiellement d'un espace de restauration.

Les horaires restreints de midi à minuit sont également pensés pour respecter et garantir la tranquillité des riverains.

Les tarifs proposés sont modérés et garantissent l'accessibilité du lieu au plus grand nombre.

Les engagements en matière de développement durable sont multiples, je pense notamment à la volonté du Hasard Ludique de faire signer une charte d'engagement à ses partenaires, qui devront s'engager entre autres sur l'approvisionnement de leurs produits avec des critères de circuit court et d'agriculture biologique. Je tiens à saluer également l'objectif Zéro Déchet du projet, avec une généralisation du compost, système de consigne qui me paraît d'autant plus pertinent et s'inscrit au cœur des ambitions de cet éco-quartier.

Si l'on se félicite donc du projet qui a été choisi, pensé et réfléchi, assorti à nos yeux de solides garanties, et semble correspondre à la fois aux opportunités et aux contraintes des bâtiments dont il est question, je voudrais rappeler quelques points de vigilance.

La question des nuisances sonores, comme à l'instant. Sur la question des nuisances sonores, je l'ai dit, les garanties apportées par le lauréat sont rassurantes. Il faudra bien veiller à ce qu'elles soient suffisantes pour les riverains.

Sur la question de la sécurité, le budget devra être conséquent. Je souhaite qu'une discussion quant à l'installation de caméras de vidéo-protection aux abords du site soit engagée entre le lauréat et la Ville.

En termes de diversité de programmation, à mon sens, lier comme vous l'avez fait "la Forge" et "le Belvédère" a été, selon moi, une erreur. On aurait très bien pu imaginer deux concessions distinctes par deux lauréats distincts, ce qui aurait garanti de la diversité dans la programmation des usages, plutôt que de tout miser sur de la restauration.

Sur ce point, je salue cependant le projet du Hasard Ludique qui a eu la bonne idée de proposer des espaces polyvalents avec des créneaux dédiés à des cours de yoga, de danse ou d'animation culturelle.

Enfin, dernier point et non des moindres, l'implication des associations et des habitants du quartier. Si l'on veut que ce lieu réussisse à avoir un ancrage local, réel, et qu'il devienne un lieu de vie pour le quartier, c'est important, voire indispensable d'associer les riverains, les associations, à l'élaboration du projet et aux activités qui y seront proposées.

L'attribution des lieux n'attend plus que les travaux de toiture que doit encore entreprendre la Ville. On espère que ceux-ci auront lieu au plus vite pour que l'ouverture se fasse dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Valérie NAHMIAS.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement, a la parole sur un sujet concernant son arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je me félicitais que l'on aboutisse enfin à cette convention d'occupation et d'exploitation des locaux des bâtiments la "Forge et le Belvédère" sur le parc Martin Luther King. La mairie du 17e a été informée par les services de la Ville de Paris en décembre 2018, que l'ensemble des études et diagnostics préalables au lancement avaient pu être menés, pour lancer la consultation en début d'année 2019.

Les grandes caractéristiques envisagées pour la future co-occupation étaient le regroupement des deux sites au sein d'une même C.O.D.P. permettant aux candidats de présenter un projet cohérent. On a tiré aussi les leçons des consultations infructueuses, avec des lots séparés, qui n'avaient pas donné lieu à des offres probantes.

Une destination mixte, pour nous très importante, composée de restauration, associée à une ou plusieurs activités annexes pour lesquelles les candidats étaient libres de faire leurs propositions, culturelles, sportives, récréatives, dans un parc qui fera à terme 10 hectares.

Enfin, des travaux nécessaires à l'exploitation, à la charge du concessionnaire, qu'il propose librement en fonction de son projet. Ces travaux, nous les avions demandés, nous avions demandé dans un vœu la viabilisation du local notamment de la Forge.

La Ville de Paris avait souhaité recueillir notre avis, et notamment sur les horaires d'ouverture de l'équipement. Il nous avait été proposé d'imposer une fermeture à minuit maximum, afin de limiter les risques de nuisances. J'ai tenu à rappeler le contexte autour de l'ouverture nocturne du parc Martin Luther King, vœu de la majorité en mai 2016 contre l'ouverture nocturne du parc, pétition qui s'en est suivie, qui avait recueilli plus de 2.300 signatures, et un autre vœu porté contre l'ouverture en mai 2017 de ce même parc.

S'agissant de la viabilité de la "Forge et du Belvédère", la majorité du 17e a toujours été, vous l'avez compris, favorable à l'occupation des lieux, comme en atteste ce vœu de septembre 2017, qui demandait à la Ville de viabiliser les volumes afin que l'on puisse enfin trouver preneur et contribuer à l'animation commerciale de ce parc.

S'agissant des horaires d'ouverture de l'équipement, et afin de finaliser le cahier des charges, la mairie du 17e a confirmé qu'une ouverture au-delà de minuit ne pouvait être envisageable.

Ainsi, il a été spécifié un cahier des charges de l'appel à projets, en cohérence avec les attentes des habitants et des élus du 17e. Les horaires d'ouverture suivants sont donc proposés, jusqu'à minuit, avec une terrasse non utilisée pendant la période hivernale. Elle sera utilisée sur la période estivale, et les ouvertures limitées jusqu'à minuit, les vendredis et samedis, et une ouverture à 22 heures les autres jours de la semaine, ce qui est tout à fait acceptable.

Nous serons vigilants au respect du voisinage, à l'intégration aussi du conseil consultatif de quartier Martin Luther King, présidé par Valérie NAHMIAS, de manière que les habitants puissent aussi s'emparer des lieux qui seront à vocation culturelle, à vocation plus sportive également.

Le lauréat de cet appel à projets, le Hasard Ludique, est tenu de respecter ses obligations, et vous pouvez compter sur la vigilance de la mairie du 17e sur ce point particulièrement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, qui est aussi un premier adjoint vigilant.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans ce monde de brutes, je voudrais sensibiliser mes collègues sur la poésie des illuminations… il suffit que je dise cela pour qu'ils l'éteignent. C'était si beau, cela donnait beaucoup de douceur à notre séance.

C'est un site complexe, la "Forge et le Belvédère", nous avons eu l'occasion… Nous en avons tous besoin, Monsieur le Président, tous besoin.

Les sites de "la Forge et du Belvédère" sont des sites complexes sur lesquels les directions des finances et des achats et la mairie du 17e ont beaucoup travaillé, parce que c'était contraint, c'est trop petit pour faire un grand lieu, c'est bi-site, etc.

Il a fallu relancer plusieurs fois la procédure, pour qu'enfin nous arrivions à une proposition satisfaisante formulée par un acteur que nous connaissons bien, le Hasard Ludique, qui a d'autres activités, une autre concession notamment dans le 18e arrondissement, tout à fait remarquable. Et trouver les conditions d'une insertion que nous espérons harmonieuse dans l'environnement, puisque vous connaissez le dicton des Parisiens, nous voulons des lieux de fête, à la condition qu'ils ne nuisent pas à la qualité de notre sommeil, et donc veiller collectivement à ce que cela puisse être le cas.

Ce sera un souci constant de la part de la Ville, de veiller à ce que ce lieu prenne vie, et qu'il le fasse dans des conditions appréciables par tout le monde, les usagers de ce futur site, et aussi pour les riverains.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 104.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 104).

2019 DFA 106 - Communication sur les rapports des délégataires de service public remis au titre de l'exercice 2018.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DFA 106.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Sur ce projet de délibération, qui porte sur le rapport des délégataires de service public remis au titre de l'exercice 2018, j'ai plusieurs commentaires à faire.

Premièrement, je suis ravie qu'après mes nombreuses interventions, depuis, je crois, au moins deux années, le Conseil de Paris, dans son rapport sur les D.S.P., transmette bien l'information sur le bénéfice net fait par les entreprises dans le cadre de la délégation de service public, alors qu'auparavant, le rapport occultait cet élément essentiel.

Il avait fallu que j'aille à la bibliothèque du Conseil de Paris découvrir tous les dossiers des rapports, pour pouvoir chercher dans chaque rapport la ligne "bénéfice net". J'avais ainsi découvert que les parkings, à l'époque, se faisaient dans les 40 millions d'euros de bénéfice net par an, par exemple pour l'ex-Vinci Park Indigo.

Pour Indigo, le bénéfice net est quand même toujours de 31 millions d'euros sur les parkings. Ce sont 31 millions d'euros qui pourraient être dans les caisses de la Ville. Il faut comprendre que la logique libérale qui veut faire croire qu'avoir recours à des entreprises privées pour gérer une délégation de service public soi-disant coûterait moins cher. En fait, une entreprise privée cherche à faire des bénéfices.

Concrètement, la Ville a tout à fait les compétences, puisqu'elle gère des parkings municipaux et gérait les parkings municipaux. Si elle reprenait en régie directe les parkings municipaux, elle pourrait réduire certains tarifs, ou bien pourrait avoir en recette ces 31 millions d'euros pour faire d'autres choses, par exemple augmenter le nombre d'enfants qui partent en colonie de vacances, ou investir dans la transition énergétique sur d'autres projets.

Vraiment, je continue, et je continuerai toujours à argumenter que la remunicipalisation de bon nombre de services publics est source d'économies pour la Ville de Paris.

Après, il peut y avoir des structures où l'on pense préférable d'avoir des structures associatives pour gérer certains équipements. Il ne s'agit pas de vouloir tout municipaliser. Je pense que dans le domaine de l'éducation populaire, dans le domaine de l'associatif, de l'économie sociale et solidaire, il peut y avoir des compétences particulières, comme pour certaines crèches, le fait d'avoir des crèches parentales associatives, cela peut correspondre aussi à des projets coopératifs fort utiles dans la conception de la ville que nous souhaitons.

Je voudrais attirer l'attention, dans le cadre de ce rapport sur les D.S.P., sur un autre élément concernant le Jardin d'Acclimatation. Il s'agit d'une sous-concession à une société qui fait des balades à dos de dromadaire. Est-il nécessaire de faire à Paris des balades à dos de dromadaire ?

Franchement, je vous le dis, cette conception utilitariste des animaux pour les loisirs doit être réinterrogée. Elle est passéiste. Il faut absolument maintenant s'engager dans une autre conception philosophique dans le rapport au vivant, dans le rapport aux animaux. Je ne pense pas qu'il soit positif de faire des balades à dos de dromadaire dans le respect de la condition animale que nous devons porter.

J'entends mes collègues qui disent : pensez aux enfants. On peut penser aux enfants, les enfants peuvent avoir des loisirs qui les élèvent à la prise de conscience d'un autre rapport aux animaux que celui-là. J'invite les associations qui défendent la cause animale à se saisir de ce sujet, pour m'aider à faire évoluer la réflexion à ce niveau.

Je pense aussi qu'il faut réfléchir sur cette délégation de service public, qui sert en fait à donner une très belle image à LVMH, à la fondation Vuitton dans cette D.S.P., qu'il y a peut-être aussi une autre conception pour la Ville à avoir dans la réflexion et le développement des centres loisirs. Cela énerve beaucoup notre collègue M. Pierre AIDENBAUM que l'on critique LVMH. Je pense qu'il est sain de critiquer de grosses structures comme LVMH.

Pour terminer, je voudrais vous dire que j'ai été très inquiète par le projet de délibération voté ce matin, qui montre que la Ville pourrait bien passer à une autre logique que celle des D.S.P., que j'ai pourtant combattue pendant toute cette mandature. La Ville pourrait arriver à une autre conception, par le biais de "Réinventer Paris", recourir à des opérations 100 % privées pour créer de nouveaux équipements de service public. C'était le cas du funérarium. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Sur cette communication sur les rapports des délégataires de service public remis au titre de l'exercice 2018, qui nous ont amenés à parler des balades à dos de dromadaire, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Voilà peut-être le seul point de l'intervention de Danielle SIMONNET sur lequel je trouve qu'effectivement, ce n'est pas forcément le lieu le plus utile et le plus pertinent pour faire des balades à dos de dromadaire, mais ce n'est pas tout à fait l'objet de cette communication.

Il s'agit d'une communication dont on débat tous les ans, une obligation prévue par le CGCT, qui est de faire un bilan sur les rapports de délégation de service public. Il a, pour Paris, un volume immense, compte tenu de la taille de notre collectivité, mais il permet, sur les 192 contrats en cours en 2018, et 190 au 31 décembre, de nous obliger positivement à avoir un travail de transparence, d'évaluation et de suivi des délégations des services publics. Il reste un outil de référence de la gestion déléguée des services publics, le plus souvent vous l'avez compris, avec aussi des partenaires associatifs, et pas seulement des partenaires à vocation commerciale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je ne mets rien aux voix, puisqu'il s'agit d'une communication.

2019 DU 228 - Convention et subvention (6.713.000 euros) avec l'APUR.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 228 et à l'amendement technique n° 141 qui s'y rattache. C'est un amendement technique.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 141 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 141 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 228 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 228).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déploiement de la 5G.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 142 est relatif au déploiement de la 5G.

La parole est à Pascal JULIEN, pour le présenter.

M. Pascal JULIEN. - La 5G se déploie en toute liberté, en absolument toute liberté, dans l'obscurité, je dirais, car on est très peu, très mal informés sur ce sujet. Des expériences se font. Des antennes sont construites et ne sont pas activées. Je ne saurais pas d'ailleurs vous dire grand-chose, parce qu'on est si peu informé.

L'objet de ce vœu, c'est justement de ne pas attendre qu'il soit trop tard, puisque par exemple, le national ne fait pas grand-chose, l'ANSES prévoit une enquête sur les risques sanitaires, mais après que la 5G aura été déployée, ce qui est une méthode, vous l'avouerez, un peu étrange.

La Ville, sur ce plan, a toujours eu, depuis 2002 et sous l'action des Ecologistes, une longueur d'avance avec la charte de la téléphonie mobile.

Ce vœu, qui est long, et que je n'ai pas le temps de détailler en deux minutes, demande, pour faire bref, que la 5G soit intégrée dans la régulation, comme le sont les autres.

Bien sûr, la charte de la Ville a l'avantage d'exister. Elle pourrait, de mon point de vue, aller plus loin, être négociée plus durement avec les opérateurs, parce que si la Maire, excusez-moi, n'a aucun droit, elle a un moyen de pression. Ce sont les 10 % des antennes 4G qui continueront de fonctionner, qui sont sur les toits municipaux ou paramunicipaux. Ce sont des points hauts.

Si la mairie avait une véritable volonté, elle pourrait menacer les opérateurs de ne plus avoir accès à ces toits. Je vous prie de croire que les opérateurs accepteraient bien davantage que ce qu'ils ont donné lors de la dernière charte.

Je souhaite que la 5G soit intégrée, on pourrait presque étudier une forme de moratoire si vraiment on le voulait. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Vous le savez, les installations d'antennes relais à Paris sont régies par la charte parisienne de téléphonie mobile. Nous avons avec la 5G une nouvelle technologie qui arrive avec deux sujets, d'un côté le sujet de l'expérimentation, encadrée par l'ARCEP et déployée dans un certain nombre de villes en France, dont Paris, élément indispensable pour y compris permettre les études complémentaires.

C'est le deuxième volet, la saisine de l'ANSES, qui a vocation, vous l'évoquiez, Monsieur JULIEN à l'instant, à faire les études éventuelles sur l'impact sanitaire. Il n'y aura pas de déploiement de la 5G à Paris tant que nous n'aurons pas renégocié la charte de la téléphonie mobile et donc, comme les offres commerciales sont annoncées autour de fin 2020, début 2021, il nous semble qu'il appartiendra au futur Exécutif, dès le début de la prochaine mandature, d'engager des discussions avec les opérateurs de façon à encadrer le futur déploiement de la 5G.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un certain nombre d'amendements, là aussi je ne rentre pas dans le détail, afin d'écarter le terme de moratoire qui est en réalité très loin de nos compétences juridiques et réglementaires, au profit de la philosophie qui nous guide dans la charte de la téléphonie mobile, celle de la concertation, de l'adaptation afin de permettre une vraie régulation.

Mais nous partageons, évidemment, les grands principes édictés par votre vœu, et sous réserve des amendements, j'émettrai un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

Vous acceptez les amendements sur votre vœu, Pascal JULIEN ?

M. Pascal JULIEN. - L'esprit constructif, j'envoie de bonnes ondes, et un mieux vaut mieux que rien tu l'auras, donc oui, bien sûr, tout ce qui va dans la lutte contre la pollution électromagnétique est bienvenu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

Une demande d'explication de vote d'Éric AZIÈRE.

M. Éric AZIÈRE. - Nous voterons évidemment ce vœu et cette proposition.

Je rejoins les préoccupations exprimées par Pascal JULIEN. Je rajoute que si la Ville de Paris voulait bien remonter à I.D.F. Mobilités et en particulier à la R.A.T.P. que l'on attend toujours non seulement la 5G mais la 4G, et l'on serait même preneur de la 3G et la 2G dans le métro parisien, il y a 4 millions de voyageurs qui tous les jours sont dans le métro privés de connexion et qui pourraient faire d'autres choses beaucoup plus utiles pour le commerce, pour les échanges, pour la culture, et donc, pour l'attractivité de Paris et la vie parisienne au vrai sens du terme, plutôt que de s'abrutir sur des applications de jeux ou de réussites.

Je voudrais vraiment que l'on n'oublie pas cette ville quotidienne souterraine privée d'Internet dans le métro. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Éric AZIÈRE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 544).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un bilan des terres agricoles.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 143 relatif à un bilan des terres agricoles.

Joëlle MOREL le présente.

Non, c'est Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je crois que c'est moi qui m'y colle, merci Monsieur le Maire, merci Joëlle, et merci Pascal JULIEN, Marie ATALLAH et David BELLIARD, qui ont déposé ce vœu qui demande tout simplement que la Ville de Paris fasse un recensement clair et exhaustif des terres agricoles qu'elle possède.

Puisque vous savez que Paris est propriétaire de terres agricoles en Ile-de-France, mais aussi dans d'autres régions françaises, qu'elle est propriétaire non seulement directement mais aussi via la DASES, la DPE, la DPJEV, et la DVD qui possèdent aussi des terres agricoles, ou au moins des terres, je ne sais pas si elles sont toutes mises en culture, mais en tout cas, c'est un total de 30 millions de mètres carrés que possède la Ville de Paris.

Au moment où nous réfléchissons sur la coopérative alimentaire et la nécessité d'avoir des actions de conversion vers le "bio" de ces terres agricoles, d'une façon générale, il serait important de mieux connaître quelles sont les possessions de la Ville de Paris pour mettre en œuvre un plan d'encouragement à la conversion de ces terres, pour alimenter la coopérative agricole que nous portons tous de nos vœux dans la prochaine mandature, pour permettre l'approvisionnement alimentaire des Parisiennes et Parisiens au moins en partie.

Mais pour cela, il faut que nous ayons une base cartographiée de ces terres et c'est tout simplement l'objet de ce vœu, qui demande que cette cartographie soit présentée en 3e Commission, afin que nous puissions tous réfléchir à cet avenir important pour les Parisiennes et Parisiens, comment allons-nous manger demain ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Tout simplement, un avis favorable. D'abord, nous en avions déjà parlé et c'est prévu. Le vœu permet de compléter un certain nombre de demandes. C'est tout simplement un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de la Présidente Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Très rapidement également, nous voterons ce vœu. Nos services ont demandé au cabinet de l'adjoint à la Maire un recensement de l'état des terres agricoles existantes, mais aussi de celles qui ont été vendues au cours de la mandature, et nous nous associons évidemment à ce vœu, merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 545).

Unanimité, je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à des mesures en faveur des petites radios.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 144 relatif à des mesures en faveur des petites radios.

Le Président M. BONNET-OULALDJ le présente ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons été interpellés par les petites radios au sujet de l'augmentation des frais de diffusion, qui les met en grande difficulté. Cette augmentation fait suite à un nouveau contrat de délégation de service public entre la Ville de Paris et T.D.F., pour la diffusion depuis la Tour Eiffel.

En juillet 2018, nous avons voté une délibération qui renouvelait la D.S.P. entre la Ville et T.D.F., et nous nous félicitions de l'augmentation de la redevance passant de 5,5 millions à 7,5 millions.

Cependant, suite à cette augmentation de la redevance, T.D.F. a augmenté sans concertation et unilatéralement à toutes les radios, les frais de diffusion de 33 %. Cette somme est bien trop élevée pour les petites radios, qui n'ont pas les moyens de l'assumer, radios privées dont font partie notamment Radio Orient et d'autres.

Nous avons donc été alertés. Je vous rappelle que la loi 86-10-67 du 30 septembre, relative à la liberté de communication, affirme l'exercice, par le respect du caractère pluraliste, de l'expression des courants de pensée d'opinion.

Notre but est donc de défendre le pluralisme de ces radios. On peut citer par exemple radio Notre-Dame, Fréquence protestante, Radio Orient, qui sont des radios associatives ou des radios privées à faibles revenus, touchées par cette mesure.

D'ailleurs, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, suite à l'interpellation du syndicat Sirti, souhaitait sensibiliser la Maire aux inquiétudes exprimées par les radios du fait de l'augmentation tarifaire.

Nous demandons donc, par ce vœu, à réfléchir à une différenciation de la tarification selon les statuts des radios : associative, indépendante privée, d'envergure nationale, et ce, selon leur budget réel.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Nous sommes sur un cas typique d'effet secondaire, pour ne pas dire d'effet pervers du droit des concessions. Nous avons une compétition, c'est le candidat qui parmi les critères fait l'offre financière la plus intéressante qui gagne, et un effet de bord est qu'il répercute l'augmentation de la redevance qu'il a proposée sur ses clients.

Et donc, nous avons proposé d'adopter votre vœu avec quelques amendements qui vous ont été proposés, ce qui permettra de clarifier un certain nombre de choses.

Nous avons déjà demandé à T.D.F., lors d'échanges, d'avoir une politique de modération vis-à-vis des petits acteurs, mais très importants pour la diversité et la liberté de radiodiffusion.

Je les recevrai moi-même, plusieurs radios concernées, dans les semaines qui viennent, afin d'échanger avec eux et de voir comment essayer de résoudre ce problème qui a fait l'objet d'échanges avec T.D.F., avec les radios, mais également avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui est concerné.

Évidemment, nous vous rejoignons sur ce vœu et comptez sur moi pour me mobiliser pour trouver une issue favorable à cette situation un peu difficile pour les maisons de diffusion qui sont plus petites que les autres.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 546).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'ouverture d'un nouveau service titres à la mairie du 9e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 145 relatif à l'ouverture d'un nouveau service titres à la mairie du 9e arrondissement.

Mme la présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE a la parole.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a été déposé par la maire du 9e arrondissement, qui souhaite rouvrir un service titres au sein de sa mairie.

L'antenne de police au sein de la mairie avait été fermée en 2015 sur décision du Préfet de police de Paris. La mairie du 9e arrondissement a financé les travaux sur son état spécial. Les locaux sont prêts à être utilisés. Il ne manque plus que du personnel à l'intérieur des locaux. La mairie du 9e arrondissement se dit prête à redéployer en interne un poste sur les six attendus.

Par ce vœu, elle émet le souhait que la Mairie de Paris redéploie des agents possiblement des mairies des 1, 2, 3, 4, mais s'ils viennent d'ailleurs elle s'en accommodera, notamment vers la mairie du 9e, afin de permettre l'ouverture d'un nouveau service titres, en janvier, très attendu des habitants du 9e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole au premier adjoint, bien sûr.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, et à travers vous, Madame la Maire du 9e arrondissement.

D'abord, quelques observations.

Vous avez effectivement enclenché des travaux dans une mairie pour accueillir un service pour lequel vous n'avez pas les agents mandatés, et demande un peu incongrue entre maires d'arrondissement, vous demandez à faire une ponction sur la mairie centrale pour doter le service de la mairie du 9e.

Or, vous savez que ce n'est pas possible avant mars 2020, puisque les mairies ne fusionneront qu'à partir de… Ce n'est pas ce qui est écrit dans le vœu. Il est écrit les mairies des 1, 2, 3, 4, peut-être est-ce choisi par hasard, mais il n'est pas écrit 7, 8 par exemple. Je l'ai juste noté ainsi.

Et donc, nous avons des échanges réguliers à ce sujet, et j'ai déjà pris l'engagement que dès que nous le pourrons, nous essaierons de le mettre en œuvre, mais ce n'est pas possible d'un point de vue concret de le faire avant les élections de mars 2020.

Je partage le souci, et donc, j'émettrai un avis défavorable sur le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

Le vœu est maintenu, j'imagine ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la laïcité.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n°s 146 et 146 ter relatifs à la laïcité.

Thomas LAURET est présent pour le présenter.

M. Thomas LAURET. - Monsieur le Maire, il s'agit d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif des actions soutenues, afin de pouvoir développer et élargir les bonnes pratiques innovantes au sein de la Ville de Paris, dans un contexte où l'intégrisme doit être combattu avec fermeté.

Donc, on souhaite que ce qui a été fait soit évalué, de façon que les bonnes idées puissent être soutenues et déployées avec vigueur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Thomas LAURET.

Je donne la parole au premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Thomas LAURET, et à travers vous Fadila MÉHAL, dont je salue les engagements sur le sujet de la laïcité, et je garde un souvenir très appréciable de nos échanges dans le cadre de l'observatoire de la laïcité que ma collègue Véronique LEVIEUX pilote.

Vous avez fort bien résumé ce vœu. Simplement, nous avons proposé un retrait au profit d'un vœu de l'Exécutif, parce qu'il y a des sujets sur lesquels nous n'étions pas d'accord, qui étaient déjà engagés, et donc, nous vous avons transmis le vœu de l'Exécutif qui, je l'espère, respectera le sens du vœu qui avait été déposé par Fadila MÉHAL à l'origine, relatif à la laïcité, avec à la fois l'état des lieux des vœux adoptés sur la laïcité dans le cadre des assises de la laïcité, etc., qui ont été présentés dans le vœu détaillé, et les actions et démarches en faveur de la laïcité dans les administrations parisiennes.

Un retrait au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Thomas LAURET, vous acceptez le retrait du vœu n° 146 au bénéfice du vœu n° 146 ter de l'Exécutif, sur lequel j'ai une demande d'explication de vote de Pascal JULIEN ?

M. Pascal JULIEN. - Bien sûr, nous le voterons. Il y a eu un petit problème de forme, j'espère que c'est la bonne version qui sera retenue.

J'ai contribué à l'écriture justement, et je ne retrouvais pas mes contributions qui soulignaient l'importance que l'Observatoire parisien à la laïcité continue de travailler de manière autonome et même que l'on renforce son autonomie.

Il ne faut pas que cet O.P.L. puisse apparaître comme un instrument entre les mains de la Maire ou du prochain Maire de Paris.

Même si les membres qualifiés sont désignés par le Maire, il faut que cet O.P.L. travaille de manière indépendante.

J'ai fait des propositions pour cela, je pense qu'il n'est pas bon par exemple, ce n'est pas dans le vœu, mais je le dis, qu'un conseiller de la Maire participe au débat.

Il doit y avoir un partenariat entre l'O.P.L. et la Mairie, qui pose des questions et réciproquement, mais il faut préserver notre indépendance.

De la même manière, il faudrait lui donner quelques moyens financiers pour éventuellement faire des études, et parce qu'on est un peu seul pour travailler.

Mais c'est un bel outil, il faut vraiment qu'il continue d'exister.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pascal JULIEN.

Le vœu n° 146 est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 547).

Adopté a priori à l'unanimité.

Je dis cela parce qu'il s'agit quand même de laïcité.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la Maison de l'air.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Les vœux référencés n°s 147 et 147 bis sont relatifs à la Maison de l'air.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour présenter le vœu n° 147.

Mme Danielle SIMONNET. - Petit rappel, la Maison de l'air, c'est un bâtiment, une structure qui existe sous le Belvédère Willy Ronis, qui est resté inoccupé pendant plusieurs années. Du coup, il a donné lieu à une mobilisation

des habitants depuis 2016, qui s'opposaient à tout projet de privatisation sur le mode concession, notamment pour des activités lucratives de bar ou de restauration, qui étaient craintes à cette époque.

Il faut savoir que c'est un peu le même statut que dans le bois de Boulogne, les pavillons qui relèvent de concessions.

Ce lieu, dans ce quartier populaire à l'orée du parc de Belleville, est un lieu important pour les habitants de ce quartier, parce qu'il y a peu de structures, un manque de locaux, de structures associatives. Et donc, une belle dynamique s'est enclenchée en disant : c'est un service public, c'est un bien commun, nous devons pouvoir élaborer un projet en commun sur le devenir de ce lieu.

Sauf que voilà, à la suite d'un appel à projets passé pendant l'été un peu en catimini, c'est l'association les "Halles civiques" qui a pu occuper de manière temporaire le lieu, sans aucun lien avec le quartier.

Il ne s'agit pas de critiquer les activités des "Halles civiques", mais de fait, ce sont des activités qui ne sont absolument pas connectées avec les structures associatives du quartier.

Il y avait un vœu notamment présenté par Nathalie MAQUOI, je crois, qui avait été adopté et dans lequel la Ville et l'Exécutif s'engageaient, en septembre 2018, à missionner un diagnostic technique global, architectural et urbain partagé, co-construit avec les différents intervenants pour définir les attentes, les objectifs et la vocation future du lieu, avec la réflexion aussi sur un cahier des charges qui puisse être élaboré en concertation avec tous les acteurs pour pouvoir justement voir ce que l'on ferait de ce lieu.

Il y a vraiment une aspiration des habitants à pouvoir en faire une Maison du peuple où les activités pourraient vraiment être codéfinies avec l'ensemble des habitants du quartier.

Sauf qu'aujourd'hui, il n'y a toujours rien, il n'y a toujours pas de diagnostic, pas de réunion entre tous les acteurs, donc mon vœu souhaite que le vœu de septembre 2018 soit enfin concrètement mis en œuvre, et qu'une réunion soit convoquée au plus tôt avant les vacances de Noël, incluant la Maison de l'air sur son devenir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

C'est un sujet sur lequel nous avons eu l'occasion d'échanger souvent, un très bel équipement du 20e arrondissement situé dans le parc de Belleville, avec probablement l'une des plus belles vues sur Paris depuis ce bâtiment.

Il est en réflexion sur son devenir, et vous le savez, il a accueilli les "Halles civiques" de façon temporaire, puisque nous avons un projet de relocalisation pour les "Halles civiques".

Et donc, je comprends le sens du vœu que vous formulez, Danielle SIMONNET, mais vous savez que nous ne partageons pas totalement ce que vous y dites.

Nous proposons un vœu de l'Exécutif, qui réaffirme un certain nombre d'engagements, notamment celui au premier chef de la concertation avec les habitants en proximité et les acteurs associatifs qui œuvrent dans ce quartier du 20e arrondissement.

Le vœu que l'Exécutif propose émet le souhait qu'un temps de travail soit organisé autour du diagnostic qui est achevé mais n'a pas été transmis, avec notamment un sujet de rénovation bâtimentaire, etc., entre les services de la Ville et le collectif Maison de l'air.

Une proposition de retrait au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Danielle SIMONNET, retirez-vous votre vœu n° 147 au profit du vœu n° 147 bis de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, parce que je trouve que le vœu de l'Exécutif est encore bien flou.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Raphaëlle PRIMET souhaite s'exprimer.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Nous voterons les deux, même si dans le vœu de l'Exécutif, les considérants concernant les "Halles civiques" ne nous vont pas trop, mais la proposition d'une réunion nous va bien, donc nous voterons à la fois celui de Danielle et celui de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 548).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la fermeture de l'agence SNCF 2 rue de Turenne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 148 relatif à la fermeture de l'Agence S.N.C.F. 2, rue de Turenne.

Raphaëlle PRIMET le présente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Un vœu comme on en a déjà déposé, il y avait le même problème dans le 20e il y a moins d'un an. On savait que d'autres agences suivraient.

Nous avons été alertés par notre excellente adjointe, Évelyne ZARKA, dans le 4e arrondissement.

Nous rappelons tous les problèmes que pose pour le public, la fermeture de ces agences et nous demandons que la Maire de Paris interpelle la direction de la S.N.C.F. pour le maintien de cette boutique et qu'elle rouvre les autres boutiques qui ont déjà été par ailleurs fermées.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Monsieur le Maire, chère Raphaëlle PRIMET, merci d'avoir présenté ce vœu, en lien avec Évelyne ZARKA, élue du 4e arrondissement. Nous partageons évidemment l'intégralité des éléments présentés dans ce vœu, compte tenu de l'importance que nous accordons aux services publics locaux et à l'importance aussi d'essayer de maintenir dans des lieux d'accueil physique de proximité des services publics.

Il est vrai qu'en général, la mobilisation est fort logiquement fléchée sur des sites parties prenantes de quartier "Politique de la ville", mais je crois que l'ensemble des quartiers de Paris méritent cette attention, et c'est le cas également de Paris Centre.

Étant élue de ce quartier, de cette zone, je partage la nécessité aussi d'alerter la S.N.C.F. sur les conséquences qui seraient négatives, de fermer coûte que coûte ce type de lieu d'accueil.

C'est la raison pour laquelle nous émettons un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 549).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au mouvement de grève engagé le 5 décembre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n°s 150 et 150 ter.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour présenter le vœu n° 150.

Mme Danielle SIMONNET. - Depuis le 5 décembre, notre pays connaît une mobilisation importante, historique, pour la mère des batailles : la bataille pour réparer notre système de retraite par répartition.

Notre système de retraite par répartition est hérité du Conseil national de la résistance, de 1945, il faut absolument le préserver. Or, la contre-réforme des retraites par points du Gouvernement veut justement individualiser et casser la logique même des retraites par répartition.

Et ce ne sont pas les déclarations du Premier Ministre d'aujourd'hui qui sont de nature à rassurer toutes celles et ceux qui tiennent à ce principe de solidarité essentiel.

Il est tout à fait possible de préserver ce système de retraite, de l'améliorer, il suffirait d'organiser l'égalité salariale femmes/hommes, d'augmenter les salaires, et de mettre à contribution beaucoup plus la finance.

La Ville de Paris est une ville qui n'est pas neutre, c'est une ville qui a connu dans l'histoire de la République, un nombre de mobilisations décisives essentielles. Il me semble important aussi que la Ville de Paris, en tant que premier employeur parisien avec l'A.P.-H.P., se préoccupe de toutes celles et de tous ceux qui vivent à Paris, travaillent à Paris, et doivent absolument défendre leur système de retraite par répartition.

Je souhaiterais, à travers ce vœu, que le Conseil de Paris assume de soutenir le mouvement social initié par la grande grève du 5 décembre, qui se poursuit, contribue à favoriser son organisation en facilitant l'accès à des salles pour que toutes celles et tous ceux qui se mobilisent puissent se réunir auprès des mairies d'arrondissement, auprès des écoles, afin que syndicats, associations, collectifs, simples citoyens, comités de soutien, puissent se retrouver afin de contribuer à cette mère des batailles pour la défense de notre système de retraite par répartition.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Danielle SIMONNET d'avoir déposé ce vœu sur un sujet éminemment important, qui nous préoccupe tous et préoccupe très légitimement l'ensemble des agents de notre collectivité.

Je rappellerai, à titre d'information, qu'au cours de la journée du 5 décembre dernier, la mobilisation de nos agents a été forte, puisque près de 12,5 % d'entre eux se sont mobilisés, se sont mis en grève, et pour certaines directions, près de 25 %. Cela a été un moment de mobilisation forte en dehors de ce que nous avons pu voir dans les rues de Paris et d'ailleurs.

Un petit état des lieux. Depuis lors, comme vous le savez, le mouvement de grève, notamment dans les transports en particulier perdure. Près des deux tiers des agents de la Ville ne vivent pas à Paris, et donc sont impactés par ces difficultés de transport.

Ainsi, près de 20 à 30 % des agents se trouvent dans l'incapacité d'ailleurs de se rendre sur leur lieu de travail et pour autant vous avez pu le constater, l'ensemble des services publics municipaux fonctionnent, et je tiens également à saluer encore une fois, que ce soit tout au long de l'année mais également dans ces moments de difficulté, l'investissement et l'engagement de nos agents. Nous pouvons saluer ce travail remarquable qui a permis que l'ensemble de ces services soient ouverts, notamment pour les Parisiens.

Nous avons pu essayer, en réponse à votre vœu, mais aussi à celui que Léa FILOCHE avait déposé, de travailler sur un élément d'expression, mais nous n'avons pas pu aboutir. C'est la raison pour laquelle le vœu de l'Exécutif n'a pas été maintenu en séance.

Je peux vous répondre cela dit précisément sur le fait que nous discutons avec les organisations syndicales que j'ai reçues notamment en intersyndicale, il est prévu que nous nous revoyions. Dans ce cadre, nous avons naturellement donné droit à toutes leurs demandes d'utilisation de salles afin qu'elles puissent exprimer, dans le cadre notamment d'assemblées générales ou de réunions d'information, leur point de vue, ce qui répond, je crois, à un des points de votre vœu.

Néanmoins, nous ne sommes pas là pour, à ce stade, nous exprimer en tous les cas sur le fond de cette réforme, qui reste sur bien des sujets, comme vous l'aurez remarqué, à préciser.

C'est la raison pour laquelle j'émets un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

Donc, le vœu n° 149 a été retiré, c'est la raison pour laquelle je ne l'ai pas appelé.

Le vœu n° 150 a été présenté par Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif, et donc, le vœu n° 150 ter a été retiré.

Il ne reste que le vœu n° 150.

Deux explications de vote, Didier LE RESTE ?

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour notre groupe, point besoin de vœu pour démontrer, confirmer notre opposition au système de retraite par points poussé par MACRON, et nous soutenons bien naturellement la mobilisation, et plus que cela nous nous y impliquons.

D'ailleurs, je note que ce soir à Saint-Denis, l'ensemble des forces de gauche et aussi des forces sociales vont se rassembler, ne vont pas manquer de réaffirmer leur opposition et faire des propositions comme nous le faisons pour porter un projet de retraite progressiste, bénéfique à toutes et à tous, y compris pour les personnels de la Ville.

J'ai écouté la réponse de l'Exécutif, notamment sur les possibilités offertes au personnel de la Ville, cela me convient, et donc, au nom de notre groupe, nous nous abstiendrons sur le vœu de Danielle SIMONNET.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE, c'est clair comme on dit.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Nous ne voulons pas du système à points de MACRON.

Nous souhaitons que la Ville apporte un coup de main, quand elle le peut, aux demandes de certaines salles.

On s'est tous retrouvés sur une partie, pas tout le monde, je regarde la droite, mais en tout cas nous, les écologistes et la gauche, on s'est retrouvés dans les manifestations, donc je pense qu'il y a une certaine unité sur ce sujet.

Et pour cette raison, nous nous abstiendrons sur le vœu de Danielle SIMONNET.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote d'Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Nous ne voterons pas le vœu de Danielle SIMONNET, nous ne prendrons pas part au vote tout simplement, parce que nous considérons que ce sujet d'importance nationale majeure n'a pourtant pas sa place dans cette enceinte locale.

A titre informatif, la C.G.T. et Force Ouvrière gèrent, avec l'ensemble des organisations représentatives, un système de retraite par points, qui est celui de l'AGIRC ARRCO depuis maintenant plusieurs décennies.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Il n'y a pas d'autres explications de vote ?

Arrêtons ces échanges.

Les explications de vote étant closes, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 150 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux pratiques managériales vis à vis des situations de handicap.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 151 relatif aux pratiques managériales vis-à-vis des situations de handicap.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce vœu est relatif aux problèmes de personnes en situation de handicap à la Ville de Paris.

Mes chers collègues, la Ville de Paris peut se vanter dans des rapports de contribuer à permettre aux personnes en situation de handicap de rentrer et devenir fonctionnaires à la Ville de Paris. Néanmoins, j'attire votre attention sur un certain nombre de difficultés qui ont pu être constatées, de personnes qui sont soit en situation de handicap déjà à la Ville, soit qui ont contracté un handicap du fait de postes de travail mal adaptés et de non-prise en compte de pénibilité au travail et que c'est à ce moment-là que les choses se complexifient.

Ce vœu, je sais qu'il va contrarier l'adjointe en charge des Ressources humaines, mais chaque fois que je traite des problèmes liés aux Ressources humaines, évidemment, c'est quand il y a des problèmes, c'est mon rôle d'alerter sur ces difficultés.

Plusieurs cas ont pu être portés à ma connaissance. Il s'agit notamment d'un cas sur lequel je m'étais déjà entretenue dans une question d'actualité, d'une personne qui s'était plainte d'être victime de discrimination, et qui par ailleurs avait alerté sur un autocollant sur la porte de son supérieur, relatif à un groupuscule d'extrême droite. C'était cette personne qui avait été licenciée alors qu'elle était en situation de handicap.

Il y a d'autres cas de personnes, qui ont pu avoir des maladies contractées en service, imputables à des événements dans le cadre de leur fonction, et cela n'a pu être pris en compte.

Je souhaite vraiment vous alerter sur le fait qu'il y a besoin d'un cadre beaucoup plus protecteur dans le management, qui préserve les personnes en situation de handicap. Il y a déjà une condamnation de la Ville de Paris par le tribunal des Affaires de Sécurité sociale, à verser 100.000 euros, somme provisoire à faire valoir sur les indemnités de préjudice par la suite, justement pour ces situations problématiques.

Donc, OK, on rentre, mais il ne faudrait pas être viré de la Ville de Paris, parce qu'on est en situation de handicap.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, nous avons compris.

La parole est à Véronique LEVIEUX, pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci.

Chère Danielle SIMONNET, je ne doute pas du réel intérêt qui peut être le vôtre, de vous intéresser au dossier des Ressources humaines. Je sais que vous êtes en capacité, bien souvent, de vous impliquer et de travailler sérieusement ces dossiers, mais à l'évidence, chaque fois que vous abordez ces sujets concernant les R.H., vous vous contentez de quelques "tweets" qui circulent sur les réseaux sociaux, de quelques alertes véhiculées par d'obscurs groupuscules, pour en faire une critique générale de l'ensemble de l'action de la Ville de Paris.

Je vous le redis, ce n'est pas sérieux. Votre vœu n'est ni fait ni à faire et n'aide aucun membre du Conseil de Paris à voir plus clair sur ce qu'il se passe au sein de la Ville, et vous ne défendez aucun agent. C'est agaçant, ce n'est pas à la hauteur de vos prises de parole en général.

Par contre, je peux vous proposer de vous caler un rendez-vous et de vous présenter l'ensemble des dispositifs de prévention des risques d'inaptitude, de procédures de reconversion et tous les dispositifs que la Ville de Paris met en œuvre à l'attention des agents, et après vous verrez si vous aurez des éléments à transmettre au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Véronique LEVIEUX pour ce cri du cœur, et je pense que toutes les adjointes et tous les adjoints qui sont amenés à présider notamment des CHSCT, ne pourront que s'associer à vos propos. Effectivement, il faut savoir séparer le bon grain de l'ivraie dans ce type d'information.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DAE 83 - Dispositifs "Paris Commerces" - compte-rendu annuel d'activité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons maintenant au projet de délibération DAE 83 relatif aux dispositifs "Paris Commerces", compte rendu annuel d'activité.

La parole est à Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Un projet de délibération assez important, qui fait le point sur les différents dispositifs que met en place la Ville de Paris, en soutien à la diversité commerciale à Paris.

Je voudrais faire deux séries de remarques.

La première remarque concerne "Vital Quartier 2" et le contrat "Paris Commerces".

Je m'attarderai principalement sur "Vital Quartier 2", qui est un dispositif dont ont bénéficié un certain nombre de quartiers, notamment les quartiers du 5e et du 6e arrondissement au titre des commerces culturels, et c'est de ceux-là que je veux parler.

Comme vous le savez, les commerces culturels, en particulier les librairies, connaissent une crise depuis le début des années 2000, une baisse du nombre de magasins et des difficultés évidemment économiques, sociales, pour les libraires.

Le salaire d'un libraire moyen en France, au début de sa carrière, c'est 1.500 euros brut. A la fin de sa carrière, il doit tourner autour de 3.000 ou pas beaucoup plus.

Dans le 6e arrondissement où je suis élu, évidemment nous avons pris de plein fouet cette tendance, très négative, puisque comme avec le 5e arrondissement, nous étions l'arrondissement dans lequel il y a d'ailleurs toujours le plus de librairies et le plus de commerces culturels indépendants. Plus généralement, en quelques

chiffres, moins 42 % sur la période 2000-2014 dans le 6e arrondissement concernant les librairies, et sur 2007-2017 moins 44 magasins pour l'ensemble du Quartier latin dont une grande partie, dans la partie 6e arrondissement, mais en réalité dans le 5e les problèmes sont exactement les mêmes.

Voilà ce que je voulais dire.

Une fois que j'ai dit cela, il n'y a pas non plus de fatalité.

Un certain nombre de librairies arrivent à résister, diversifient leur offre, se spécialisent. Il y a une vraie mobilisation, et il faut aussi rappeler que les Français sont loin d'arrêter de lire, notamment des livres, 78 % des jeunes au collège continuent de lire en dehors des livres qu'ils lisent en période scolaire.

Cela veut dire qu'il n'y a pas de fatalité, on peut se mobiliser, et je me félicite que la Ville de Paris se soit mobilisée à travers le dispositif "Vital Quartier", Vital Quartier 2", puisqu'en réalité il y avait déjà eu une première série de "Vital Quartier 1" en 2008.

Je pense que ce dispositif fonctionne bien, il a fait ses preuves dans le 5e, dans le 6e, dans d'autres arrondissements également, pas seulement sur les commerces culturels.

Je regrette évidemment, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, qu'il n'y ait pas eu de proposition de la part de l'Exécutif pour que l'on puisse prolonger au-delà de 2021, alors que des projets étaient envisagés pour "Vital Quartier 3" par conséquent, même si je sais que la mandature s'arrête dans trois mois. On aurait pu envisager que l'action se poursuive, en tout cas soit envisagée pour l'après 2020.

Je souhaite en tout cas qu'à l'avenir, les fonds alloués à ces initiatives soient considérablement augmentés, puisque cela marche, il faut le soutenir. Il ne faut pas oublier qu'il y a des problèmes de rentabilité pour ces commerces, il faut les soutenir davantage.

35 millions d'euros pour les avances remboursables, ce n'est pas suffisant, il faut aller plus loin, et je pense également qu'il faut augmenter très significativement les subventions d'exploitation pour ces commerces culturels, en particulier pour les librairies. On est à 4,8 millions d'euros au total. Je souhaite que l'on augmente considérablement, qu'on contingente les 10 millions d'euros, ce serait très apprécié, mais surtout très utile pour ces quartiers où la vitalité culturelle, la diversité commerciale doivent être soutenues, surtout quand on voit la difficulté d'assumer un modèle économique pour les commerces de pied d'immeuble.

La deuxième remarque que je voudrais faire concerne le G.I.E. "Paris Commerces", là encore une initiative qui est intéressante parce que cela a amené les trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris à s'associer afin de mieux gérer et de mieux valoriser les pieds d'immeuble du parc social de la Ville.

7.000 locaux, 10 % donc du commerce de pied d'immeuble, ce n'est pas rien, je me réjouis que les bailleurs sociaux affichent leur mobilisation en faveur de ces commerces de pied d'immeuble, que l'on sorte du modèle économique où l'on met un super marché au pied du parc social. C'est très rentable un supermarché en général, mais sur le plan culturel ou sur le plan de la diversité commerciale, les commerces de quartier, ce n'est pas toujours forcément le plus souhaitable.

Ce G.I.E. "Paris Commerces" est bien accueilli. J'ai deux remarques à faire. La première, j'ai l'impression, mais l'adjointe aura certainement l'occasion de me contredire sur ce sujet, de me rassurer, que ce G.I.E. "Paris Commerces" travaille un peu trop au sud et à l'est de la capitale, et qu'il ne s'intéresse pas suffisamment, en tout cas pour l'arrondissement où je suis élu, aux arrondissements du centre.

Je vais prendre un exemple tout simple. Je termine, j'ai 30 secondes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, une phrase.

M. Alexandre VESPERINI. - Je regrette par exemple que dans mon arrondissement au pied d'immeuble on ait un magasin de souvenirs, alors que l'on n'a pas de recyclerie dans le 6e arrondissement. Il y aurait de quoi redynamiser ce G.I.E.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alexandre VESPERINI.

La parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

En tant que présidente de la SEMAEST, je ne participerai pas au vote de ce projet de délibération.

La politique commerciale de la Ville, notre accompagnement des commerçants et des artisans sont des éléments essentiels pour la vie de nos quartiers. En cette période où la régulation de l'espace public est un enjeu important, les commerçants et les artisans jouent un rôle de plus en plus important d'animateurs de la vie de quartier.

Comme l'année dernière, je regrette que la Ville ait fait le choix de présenter à la fois le bilan du G.I.E. et celui de la SEMAEST dans un même projet de délibération, au risque de ne pas aborder l'ensemble des questions qui sont spécifiques à chacune de ces entités juridiques différentes.

C'est un projet de délibération trop dense, qui nous donne une vision confuse des actions menées par la Ville, mises en place par les deux structures différentes, complémentaires, mais qui méritent l'une et l'autre beaucoup plus d'attention.

La complémentarité de ces deux entités se cherche depuis deux ans. Elle reste à construire pour que l'expertise des services de la SEMAEST soit valorisée et mieux partagée au sein de "Paris Commerces".

Je me permets de rappeler que la SEMAEST est le premier opérateur économique en France ayant acquis une connaissance précise des quartiers parisiens et un réel savoir-faire. Elle est sollicitée aujourd'hui par un grand nombre de collectivités en France dans la métropole, mais aussi en Europe.

Le contrat "Vital Quartier 2" agit pour préserver les commerces culturels, en particulier les librairies du Quartier latin, mais ce contrat "Vital Quartier 2" se termine en 2021.

Je l'ai dit, je le dis à nouveau, l'opération "Vital Quartier" doit être prolongée ou renouvelée, car de nombreux commerçants sont très inquiets.

Laissez-moi vous alerter sur ce calendrier et vous dire que les compétences de la SEMAEST, outil qui s'est construit depuis 2004, doivent être soutenues. L'expertise de la SEMAEST doit pouvoir se poursuivre à la prochaine mandature, la Ville de Paris a réellement besoin d'une politique commerciale dynamique, capable de se projeter dans l'avenir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un projet de délibération qui englobe deux dispositifs différents, qui agissent de manière différente, parce qu'entre la SEMAEST qui va avoir son action particulière dans certains quartiers pour sauver des libraires, dans d'autres quartiers entre les problèmes de monoactivité ou de soutien particulier à avoir sur la diversité commerciale, ce n'est pas la même chose que l'autre dispositif G.I.E. "Paris Commerces", qui lui, concerne notamment les bailleurs et l'accompagnement des bailleurs sur la commercialisation des locaux en pied d'immeuble.

Je dirais surtout qu'il y a, pour moi… Est-ce une hypocrisie, est-ce… Je ne dirai pas une schizophrénie, j'aimerais bien trouver un autre terme, je n'aime pas utiliser ces analogies qui empruntent à la psychiatrie.

Mais franchement, d'un côté on a les outils pour défendre la diversité des commerces, parce que cela joue un rôle essentiel dans l'animation d'une vie locale, cela répond à des besoins dans la vie de quartier des habitants, et de l'autre côté, on sait pertinemment que Paris a été l'objet d'une guerre de grandes enseignes commerciales mais de dingues, sur ces trois dernières mandatures.

Que ce soient les grandes enseignes de la grande distribution, qui se font toutes la course et hélas la Ville n'a été finalement pas du tout en mode de résistance par rapport à cet assaut des grandes enseignes commerciales, mais finalement les a accompagnées.

Quand vous voyez le développement des centres commerciaux qu'il a pu y avoir, que ce soit l'agrandissement des Halles, que ce soit le projet de centre commercial sur la gare du Nord, que ce soit le centre commercial sur la Villette, le paysage parisien a connu une augmentation à la fois des centres commerciaux et de l'implantation des grandes enseignes, et non, je ne trouve pas que sur Paris, on préserve tant que cela la diversité du petit commerce et du commerce indépendant.

Je sais bien que l'on a une adjointe qui se bat sur ces sujets, je ne nie pas son combat, mais quand elle se bat, elle, sur ce terrain, vous avez un Jean-Louis MISSIKA avec de nombreux autres dispositifs qui, j'estime, vont justement dans la direction totalement opposée de ce qui est annoncé par les uns.

Et donc, cela amène à des résultats totalement contradictoires.

Donc, j'attire votre attention, on est sur de grandes capitales qui visent à s'uniformiser de plus en plus au niveau des grandes enseignes commerciales. Le débat, on l'aura à nouveau sur la question du travail du dimanche et du travail de nuit, cela n'aide pas, parce que c'est bien une stratégie de la part des grandes enseignes de tuer le petit commerce, de jouer sur la dérégulation de l'organisation du travail dans le secteur du commerce.

Elles ne le font pas simplement pour vendre plus de choses, parce que d'ailleurs cela ne marche pas, elles ne vendent pas plus de choses en ouvrant le dimanche et en soirée. Elles ouvrent le dimanche et en soirée pour pouvoir imposer une hégémonie et tuer leurs concurrents, et parmi leurs concurrents, les petits commerces indépendants.

Donc, comprenez bien mon intervention, je ne dis pas que nous n'avons rien fait avec la SEMAEST et le G.I.E. "Paris Commerces", mais ce que l'on fait dans une direction est annulé ou contrecarré par une logique inverse dans une autre direction.

Par ailleurs, tant que la Ville n'assumera pas d'augmenter et de pérenniser sa municipalisation des sols, ce qui inclut sa capacité de municipaliser des baux commerciaux et des locaux commerciaux, on n'arrivera pas de manière pérenne à maintenir un commerce indépendant diversifié dans la capitale.

La lutte contre la spéculation immobilière doit être adossée à la volonté que la SEMAEST assume de garder durablement et pas de manière temporaire les locaux et baux commerciaux.

Et sur les bailleurs, excusez-moi, mais on commence à voir par les bailleurs sociaux se développer également des locaux, de "l'open-space". Des commerçants m'ont remonté des difficultés d'avoir accès aux locaux commerciaux pour des activités économiques, parce qu'ils sont de plus en plus loués en mode "open-space" et de façon tout aussi lucrative que le privé.

Il y a un souci, une problématique sur ce sujet, où il faut regarder de près ce que font aussi les bailleurs sociaux.

Mes chers collègues, attention, la diversité des commerces parisiens, oui, je pense qu'elle est menacée à Paris comme dans l'ensemble des grandes villes, par une spatialisation du capitalisme où les grandes enseignes, elles y vont et elles y vont à fond.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Olivia POLSKI pour répondre aux interventions.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, depuis 2001 la Ville de Paris fait de la préservation de la diversité, et je tiens bien à la question de la diversité commerciale, un objectif prioritaire avec des résultats visibles, puisque Paris est une ville dont la densité commerciale est indéniable et l'attractivité économique toujours forte.

Ce dynamisme n'empêche pas, et c'est pour cette raison que nous avons mené un certain nombre d'actions, certaines fragilités qui ont nécessité depuis 2004 la mise en place de l'opération d'abord "Vital Quartier 1", puis en 2008 de "Vital Quartier 2", et en 2017 du contrat "Paris Commerces".

"Vital Quartier 2" a été mis en œuvre sur cinq secteurs avec pour mission la lutte contre la vacance, la mono-activité et effectivement cela a été évoqué, la protection du commerce culturel et plus particulièrement des librairies.

La Ville a délégué à la SEMAEST son droit de préemption et avait versé un financement de 31,8 millions d'euros.

C'est une opération que l'on suit avec beaucoup d'attention, que l'on a d'ailleurs renforcée en début de mandature, puisqu'on a étendu le périmètre Lancry dans le 10e arrondissement et nous avons versé un apport complémentaire de 1,8 million d'euros à cette occasion.

Nous avons adopté en Conseil de Paris de septembre dernier, un vœu de l'Exécutif indiquant que pour la clôture de "Vital Quartier 2" qui aura lieu en 2021, nous souhaitions une étude sur la commercialité des secteurs couverts par cette opération, pour envisager éventuellement une prolongation de l'intervention ou un autre dispositif.

Cette analyse pourra être menée par les services de la Ville, la SEMAEST, et éventuellement l'APUR qui suit déjà l'évolution de ces périmètres dans le cadre de la banque de données commerces.

Quoi qu'il en soit, et c'est pour répondre à M. VESPERINI, je rappelle que le contrat permet le rachat par la Ville des locaux culturels, c'est déjà une clause, et que la Maire a réaffirmé d'ailleurs cet engagement dans une lettre qu'elle a adressée à l'ensemble des libraires concernés en février dernier, cela afin de les rassurer, pour répondre à Mme Joëlle MOREL.

Le contrat "Paris Commerces", qui a été créé en 2017, a été lui doté de 37 millions d'euros et permet d'intervenir sur de nouveaux territoires, essentiellement situés dans les quartiers populaires, mais évidemment aussi ceux toujours fragiles qui étaient précédemment dans le "Vital Quartier 1".

A l'issue de cette deuxième année, le dispositif a permis la maîtrise de 64 locaux, dont 21 par acquisition.

Alors pourquoi aussi présenter dans ce compte rendu annuel d'activité celui du G.I.E. ?

L'idée est de montrer que ces deux dispositifs sont complémentaires. Le contrat "Paris Commerces", les "Vital Quartier" permettent de la préemption dans le privé et la mise en place du G.I.E. avec les bailleurs sociaux nous permet aussi d'avoir une action maintenant beaucoup plus ambitieuse avec les locaux commerciaux des bailleurs sociaux. L'idée est donc de montrer que nous avons un levier à la fois par de la préemption dans le privé et dans les locaux commerciaux de nos bailleurs, et que c'est un dispositif qu'il faut concevoir comme une seule et même action.

D'ailleurs, on a travaillé maintenant à la mutualisation par exemple du service communication, et le G.I.E et la SEMAEST travaillent de plus en plus ensemble dans une très bonne entente et avec des objectifs communs, qui sont ceux d'installer des commerces de proximité et de veiller à la diversité commerciale.

En tout cas, je pense que l'on peut se féliciter de ce qui a été mis en place, le G.I.E. est maintenant à près de 340 locaux qui ont été signés en même pas deux ans, et on a d'excellents retours.

Je ne sais pas d'où vous tirez cette idée que maintenant on a mis des "open-spaces" partout, c'est faux. Si vous avez des chiffres, je suis preneuse, ce ne sont pas les chiffres que j'ai moi, donc je ne sais pas sur quelle réalité ils se fondent.

Au sujet de la préemption des baux, compte tenu du fait que c'est un dispositif qui est quand même très complexe, puisque nous ne pouvons pas obliger dans ce cadre-là, le propriétaire des murs à baisser le loyer, nous ne pouvons pas obliger le propriétaire à modifier la destination du local, la rétrocession obligatoire du bail doit se faire au bout de deux ans, donc faire la préemption des baux n'est pas quelque chose de si magique que tout le monde veut bien le faire croire.

En tout cas, nous avons d'ores et déjà pris un engagement qui est celui de faire une expérimentation, et il y a plusieurs difficultés notamment dans les 10e et 18e qui pourraient correspondre à des objectifs, donc l'idée est qu'une étude soit lancée, parce qu'il faut qu'on le fasse sur des rues très précises.

Par ailleurs, cette mise en œuvre du droit de préemption commerciale suppose le respect d'une procédure qui est très précise, très complexe avec une étude de l'état du commerce du secteur, l'avis de la Chambre du commerce et d'industrie de Paris, l'avis de la Chambre des métiers, le vote d'une délibération et des mesures de publicité et d'information.

L'idée est que l'on puisse mener cette expérimentation; donc ne vous inquiétez pas, et évidemment que ces outils ne vont pas pouvoir répondre aux seuls défis imposés à la fois par la digitalisation et les G.A.F.A., mais chacun peut constater que notre action de régulation permet efficacement le maintien et le développement d'un commerce de proximité et de qualité.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à adopter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 83).

2019 DAE 91 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2020.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DAE 91 et à l'amendement n° 152 qui s'y rattache.

Le projet de délibération DAE 91 concerne les dérogations à la règle du repos dominical pour 2020.

La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Oyez, oyez, c'est dimanche ! L'avis du Conseil de Paris sur la dérogation à la règle du repos dominical pour 2020 tombe dans un contexte particulier, celui d'un projet de loi permettant l'ouverture des supermarchés et commerces alimentaires après 21 heures.

Légalement, les commerces d'alimentation pourraient alors ouvrir jusqu'à minuit sans compensations salariales.

Vous connaissez notre position sur ce sujet, et je ne reviendrai pas longuement sur les arguments, ils sont bien rappelés dans notre amendement.

Aucun bénéfice pour le pouvoir d'achat, et donc, pas d'augmentation d'achat, déséquilibre d'une vie familiale, suppression d'un temps de respiration, difficulté de négocier pour les salariés dans les petits commerces, l'opposition des syndicats, etc., etc.

Le patronat et le Gouvernement profitent de toutes les failles pour gagner non seulement sur le plan de la réglementation, mais aussi sur le plan idéologique que l'idée soit acquise sur la banalisation du travail du dimanche.

C'est pour cela que le nombre de dimanches prend tout son sens et son importance dans la décision du nombre d'ouvertures dominicales autorisées.

Madame la Maire, par une limitation à sept dimanches, vous rappelleriez la ligne rouge d'une politique qui vise au bien-être des Parisiens et à leur aspiration à une vie sociale et riche de repos et de découvertes.

D'autant plus que la position que nous prendrons collectivement s'inscrit dans le temps de la tentative où Monoprix a dû reculer devant la pression des travailleurs, vous voyez que l'on y arrive parfois.

Alors, je crois que le nombre d'ouvertures du dimanche sera un marqueur.

Dire et redire notre position, c'est labourer le champ du temps libre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Quand on s'intéresse aux raisons qui font que le dimanche est un jour chômé, on comprend rapidement que cette histoire ne date pas d'hier.

En effet, dans l'Ancien Testament, une fois n'est pas coutume, il est écrit : "pendant six jours, tu travailleras et tu feras ton ouvrage. Mais le septième jour, tu n'y feras aucun ouvrage toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni aucune bête, ni l'étranger qui est devant tes portes".

Sous l'Ancien Régime, c'est un jour où l'on doit se rendre à la grande messe dominicale, c'est un peu obligatoire. Puis, au moment de la Révolution française, le dimanche reste un jour de culte, mais on peut travailler parce que dans cette période-là, les lois de l'Église ne s'appliquent plus.

Le calendrier républicain a mis en place des semaines de 10 jours, ce qui supprima mécaniquement le repos dominical. Il fut remplacé par le décadi, mais qui a eu pour effet de réduire le nombre de jours chômés dans l'année à 36 au lieu de 52, après on connaît bien l'histoire du calendrier républicain, cela n'a pas perduré.

Napoléon Ier refusa ensuite d'imposer un jour chômé, laissant la liberté aux gens de travailler ou non.

Au XIXe siècle, Louis XVIII interdit de travailler le dimanche, d'ouvrir les boutiques, d'étaler des marchandises le jour du seigneur. Napoléon III le rend obligatoire parce qu'il estime que le repos du dimanche est nécessaire à la santé et au développement intellectuel des classes ouvrières.

C'est en 1906, suite à une catastrophe industrielle et au constat que l'espérance de vie des employés plafonnait à 40 ans, que l'interdiction du travail du dimanche fut imposée avec de nombreuses dérogations.

Dans cette même période, le travail des enfants, des femmes, des fonctionnaires, le travail nocturne, la journée de 8 heures et l'apparition du Code du travail furent aussi faits en parallèle.

Depuis, nombre de dispositions sont revenues, re-revenues, ont supprimé, ont augmenté, cela fait partie des débats que nous avons ici même d'ailleurs depuis bien longtemps.

Aujourd'hui, il y a une disposition globale qui dit que nous n'avons pas le droit de travailler le dimanche et il y a les dérogations. Les dérogations sont nombreuses. Il y a des dérogations pour les zones touristiques et thermales, pour les magasins spécialisés dans la culture, des dérogations où on peut ouvrir le dimanche dans n'importe quel magasin si on travaille soi-même ou si l'on fait travailler ses enfants ou sa famille directe. Il y a des dérogations évidemment pour les services publics, pour les hôtels, pour les musées.

Les zones touristiques internationales sont apparues et les dérogations ont augmenté au même titre que les compensations ont un peu réduit.

Aujourd'hui, certains ont des jours de compensation quand ils travaillent le dimanche, d'autres ont des temps au taux horaire revalorisé quand ils travaillent le dimanche, parfois il y a les deux, de moins en moins.

Ce qui est certain, c'est qu'une loi doit protéger un ordre public social qui veut seulement protéger les salariés mais aussi la société que nous défendons, dans laquelle j'aimerais bien vivre et que mes enfants puissent vivre par la suite.

La bataille temps de travail dans laquelle la question du travail dominical s'inscrit est une bataille que les élus locaux que nous sommes ne peuvent ignorer. Pour des raisons de santé sociale, pour des raisons d'équilibre de la ville, pour des raisons de résilience, mais aussi de lutte contre la surconsommation, le travail du dimanche n'est pas une solution.

La loi permet au maire d'une ville de choisir le nombre de dimanches travaillés, en plus de tous ceux qui relèvent déjà de nombreuses dérogations que je vous ai déjà décrites. La Maire de Paris a choisi de pouvoir proposer le maximum, 12 dimanches par an, 1 dimanche par mois au moins.

Nous nous inquiétons que ces décisions qui vont, selon nous, à l'inverse de l'histoire, à l'image d'ailleurs de la réforme des retraites qui est en cours, puissent encore convaincre certains ici qu'une ville puisse assumer de rompre avec un temps commun pourtant constructif et utile, mais aussi avec la possibilité d'enclencher une démarche politique assumant qu'un autre modèle de société est possible.

Nous serons contre ce projet de délibération encore une fois, puisque ce n'est pas la première fois. Nous serons contre, parce que le travail du dimanche aujourd'hui n'est plus compensé.

Nous serons contre, parce qu'on sait que ce sont aussi essentiellement des femmes qui subissent du temps partiel, qui sont amenées à travailler le dimanche, qu'elles sont taillables et corvéables à merci.

Nous serons contre, parce que nous avons longuement travaillé y compris dans cet hémicycle lors d'une mission d'évaluation et d'information sur le travail du dimanche et nocturne, et nous avions globalement constaté que la généralisation et la banalisation du travail le dimanche ne font que réduire les protections sociales des salariés.

Nous serons contre, parce que les moyens de l'Inspection du travail ne sont pas suffisants pour pouvoir contrôler et faire en sorte que les droits soient appliqués. Nous serons contre profondément.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - On a mieux à faire le dimanche que de croire que le bonheur serait au fond du caddie dans un grand supermarché.

Ecoutez, cette question du travail du dimanche dans les commerces, c'est une aberration sociale, une grande régression sociale, mais je commencerai par l'aberration anti-écologique. Oui, une aberration anti-écologique, on ne peut pas ici les uns et les autres reconnaître l'urgence révélée par les rapports du GIEC, et malgré tout ne rien changer de notre mode de développement, de notre société hyperconsumériste, et continuer à croire que le modèle à promouvoir de la ville, c'est celui d'une ville commerciale ouverte tous les jours de la semaine.

Non seulement, inciter à l'hyper consumérisme le dimanche est une aberration, mais l'ouverture même des commerces le dimanche qui fait que la ville devrait fonctionner de la même manière le dimanche et la semaine, allant à l'encontre de sa nécessaire respiration, qu'au moins une journée dans la semaine le rythme de la Ville soit ralenti, est une aberration écologique. Il faut ralentir la ville, il faut repenser ses usages. Il faut recréer les conditions d'une société de plus de liens et de moins de biens.

Donc, oui, fermer les commerces le dimanche, cela fait du bien ! On fait autre chose et Paris nous permet de faire autre chose, il y a tant de choses à faire à Paris.

D'abord, il y a dormir, se retrouver en famille, se retrouver en couple, aller à des manifestations, faire du sport, des activités de loisirs, des engagements associatifs, se préoccuper d'autrui, se préoccuper de soi. Voilà, faites autre chose le dimanche que de courir dans les centres commerciaux.

Maintenant, il y a la question sociale, et là mais c'est terrible de voir que cette majorité, pas dans toutes ses composantes, j'entends bien les interventions des collègues, mais en tous les cas la position de la Maire, finalement, a suivi les lois El Khomri, puis Macron, puis les ordonnances Pénicaud, et finalement applique, après avoir bien retourné sa veste, le maximum des 12 dimanches ouverts qui sont possibles dans la loi. Et c'est une régression sociale.

Je vous conseille, mes chers collègues, d'offrir à Noël à Mme la Maire, le dernier livre du Clic-P, qui est l'intersyndicale qui fait trembler les enseignes. Le Clip-P a sorti un bouquin qui permet de reprendre tous les arguments, un très bon livre qui montre par ailleurs que cela n'a aucun intérêt. D'un point de vue économique, non, l'ouverture des commerces le dimanche n'a pas créé d'emploi, mais a permis hélas, au contraire, de tuer des emplois, de fermer des emplois dans le petit commerce, et ensuite a développé la précarité. Par ailleurs, majoritairement exercés par des femmes.

Non, les commerces ouverts le dimanche n'ont pas connu une augmentation de leur chiffre d'affaires. Et d'ailleurs, la part faite le dimanche est bien inférieure aux autres jours.

Concernant les salariés, je ne reprends pas l'excellente intervention de Léa FILOCHE à ce sujet, qui montre très bien que non, les salariés ont tous à y perdre avec le travail du dimanche, sur hélas les non-compensations et surtout la vie bousillée. Écoutez les témoignages des gens qui sont coincés à bosser le dimanche, c'est leur vie de famille, leur vie d'amis qui sont bousillées et dégradées.

Il faut respecter l'harmonisation des temps sociaux. Et l'harmonisation des temps sociaux, c'est permettre dans le maximum de domaines où on peut se passer du travail du dimanche, et bien de s'en passer.

Je terminerai par quelques enquêtes fort intéressantes. L'enquête du Credoc avait montré d'ores et déjà que lorsqu'on demande aux gens, trois quarts des Français considèrent que les horaires d'ouverture sont déjà bien suffisants, qu'il n'y a pas besoin du dimanche, et que le dimanche pour eux est synonyme de repos. 80 % sont d'accord avec cette affirmation.

D'autres enquêtes montrent, notamment sur les zones touristiques internationales, que pour 86 % des Français, le dimanche est plutôt un jour de vie de famille, sportive, culturelle, et pas pour aller dans les commerces.

Quand en 2015, après la loi Macron, un sondage du "Parisien" pose la question aux Françaises et Français, 90 % répondent qu'ils associent le dimanche au repos, à la famille encore une fois. D'autres études montrent que 61 % des habitants d'Ile-de-France ont accès à des commerces le dimanche, mais que seuls 26 % d'entre eux en font usage ce jour-là. Ce n'est pas nécessaire, cela ne répond pas à un besoin.

L'enquête du Credoc dit que 52 % des actifs en emploi sont défavorables à l'ouverture du dimanche. Dans une autre enquête d'Harris interactive en 2013, on entend que 57 % des salariés qui travaillent le dimanche préféreraient ne pas le faire, et 61 % de ceux qui ne travaillent pas le dimanche sont opposés aux ouvertures les dimanches, alors cherchez donc à qui cela profite.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à Olivia POLSKI, pour vous répondre et pour répondre aux intervenants.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela faisait un peu longtemps que l'on n'avait pas parlé de travail du dimanche dans ce Conseil !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est vrai, c'est un sujet nouveau.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Cela faisait quelques mois.

En tout cas, les débats n'ont pas changé, ils restent toujours les mêmes. Comme vous le savez, la Maire de Paris est compétente pour fixer le calendrier durant lequel les commerces de détail peuvent être autorisés à employer des salariés le dimanche selon les conditions fixées par le Code du travail. D'ailleurs, ces dimanches de la Maire sont beaucoup plus protecteurs en matière de droit des salariés, que ne le sont les Z.T.I.

Pour arrêter le calendrier 2020 des dérogations à la règle du repos dominical, nous avons procédé à une consultation successive des organisations professionnelles par branche, puis des syndicats.

A l'issue de cette consultation, la Maire de Paris a décidé d'autoriser cette ouverture 12 dimanches par an, à l'exception et conformément à leur demande, des métiers et services de l'animal, des détaillants en maroquinerie et voyages, et de la filière de la boucherie, qui en ont demandé moins et le détail est dans le projet de délibération.

Cette proposition correspond pour la plupart des branches à des temps forts commerciaux dans l'année, qui sont importants pour elles, notamment les fêtes de fin d'année, puisque c'est entre 4 et 6 dimanches, les soldes d'hiver et d'été, la rentrée scolaire, etc., qui concentrent les grands moments d'achat des ménages.

Ces temps forts sont propres à chaque type de commerce et donc l'arrêté fixe des dates spécifiques par branche d'activité.

Ces autorisations permettent pour les commerces et notamment les commerces de proximité, de pouvoir ouvrir certains dimanches de l'année et d'éviter, cela faisait partie de nos débats à l'époque, les reports qui sont inévitables en cas de non-ouverture sur les commerces de la même branche qui sont situés, eux, dans les Z.T.I. et peuvent donc ouvrir.

Par ailleurs, et suite aux conséquences économiques des manifestations sur nos commerces pendant de longs mois, notamment les commerces indépendants, il me semble indispensable de répondre aux demandes qui ont été formulées par les organisations professionnelles.

En conséquence de quoi, j'émettrai un avis défavorable à l'amendement proposé par le groupe PCFG, demandant de limiter cette ouverture dominicale à 7 jours maximum au lieu des 12 pour les branches qui l'ont sollicité.

Pour autant, ces autorisations restent exceptionnelles, et je rappelle la position qui est la nôtre, à savoir qu'il n'est pas souhaitable de s'orienter vers une généralisation de l'ouverture dominicale.

Compte tenu de ces éléments, je soumets à notre Assemblée, pour avis, la liste pour 2020.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

J'émets l'hypothèse forte que l'amendement n° 152 du groupe Communiste soit maintenu.

Je donne la parole à Pascal JULIEN, pour une explication de vote sur cet amendement.

M. Pascal JULIEN. - Les arguments de l'adjointe n'ont à aucun moment répondu aux oratrices précédentes, dont les propos étaient tout à fait justes.

En réalité, il s'agit bien d'une ouverture progressive, contrairement à ce qui est dit, une mesure progressive du travail le dimanche, ce qui correspond avec tant d'autres indices. Cela s'inscrit dans une vision différente de la vie, de la ville, ce n'est pas le même modèle de société, et c'est bien pour cela, voyez-vous, que les écologistes iront, sans Anne HIDALGO, au premier tour des élections.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pascal JULIEN, pour cette information exclusive. La surprise est totale, le Conseil de Paris est saisi.

De ce fait, je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 152 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 152 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 91.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 91).

2019 DAE 335 - Subvention (225.000 euros) et convention annuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour la mise en place d'une stratégie de relance du tourisme (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 335 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention annuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour la mise en place d'une stratégie de relance du tourisme.

La parole est à Alexandre VESPERINI. C'est sans doute un projet de délibération important, puisqu'il est inscrit dessus.

M. Alexandre VESPERINI. - On parle d'un sujet important, du tourisme à Paris à 20 heures 42. J'espère que l'on m'écoutera.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit ici de la subvention que l'exécutif municipal souhaite verser à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris dans le cadre, je cite, "de la mise en place d'une stratégie de relance du tourisme".

Première observation que je voudrais faire, j'aurais bien voulu que sur une subvention de 225.000 euros, nous ayons un peu plus que trois pages de présentation, et que nous ayons la présentation de ladite stratégie de relance du tourisme. Dans les annexes du projet de délibération, il n'y a pas cette stratégie, on nous présente les associations qui sont membres de l'Office du Tourisme de la Ville de Paris, encore heureux, mais pour ceux qui s'intéressent à ces questions, nous les connaissons.

Donc, 225.000 euros pour une documentation qui me semble assez faible, même très lacunaire, à un moment où on ne peut que s'interroger sur le rôle que peuvent jouer, que jouent les offices du tourisme des grandes villes et de n'importe quel type de territoire d'ailleurs.

Ce n'est pas un sujet qui date d'hier, j'en veux pour preuve par exemple le rapport qu'avait adopté la Cour des comptes en 2015 sur l'Office du tourisme de la Ville de Paris.

La Cour des comptes avait fait un certain nombre de remarques. La première sur finalement les frais de personnel, qui avaient considérablement augmenté sur la période 2006-2015, plus 17 %. Ces frais ont baissé après, à l'issue de ce rapport, mais il faisait déjà une observation qui n'a pas dû beaucoup changer depuis 2015, seulement 2 % des touristes parisiens avaient fréquenté les points d'accueil de l'Office du Tourisme et du Congrès de Paris. Je ne pense pas, encore une fois, que cela ait beaucoup évolué depuis la publication de ce rapport.

Encore une fois, voter une subvention de 225.000 euros à l'O.T.C.P. pour participer à la promotion de la capitale, alors même que l'on sait que les offices du tourisme ne sont plus les instruments stratégiques de la promotion des territoires, cela me semble devoir être dit dans cette Assemblée, il me semble qu'il faudrait examiner avec beaucoup plus de précisions ce que l'O.T.C.P. peut faire pour la promotion de la capitale, dans la mesure où il y a bien d'autres acteurs aujourd'hui qui assurent la promotion des territoires, notamment sur Internet, notamment les applications, qu'ils soient publics ou privés.

Deuxième observation que je voudrais faire, je l'ai déjà faite à plusieurs reprises, c'est sur la lisibilité de cette fameuse stratégie de promotion de Paris, parce que la Ville de Paris subventionne et encourage l'Office du Tourisme, son propre office du tourisme, mais il y a également la Région qui accompagne et subventionne le Comité régional du tourisme, le C.R.T. Il avait été question en 2015 de rapprocher les deux organismes, cela aurait été tout à fait logique, et on était là d'ailleurs dans la suite des conclusions du rapport de la Cour des comptes que je viens de citer sur 2015.

A ce stade, aujourd'hui, à l'heure où on se parle, ce rapprochement n'est toujours pas d'actualité, il n'a toujours pas été mis en route. Il avait été question que le président de la structure unifiée soit issu de la Région et que le directeur général soit issu de la Ville ou l'inverse, et tout cela est parti dans les limbes, et c'est très regrettable parce qu'en réalité, cette stratégie devient un peu illisible et cela se ressent sur les réseaux sociaux, qui aujourd'hui sont incontournables si on veut vraiment promouvoir la Capitale.

Je regardais un peu pour préparer mon intervention, je faisais un petit tour sur Instagram, l'Office du Tourisme de la capitale a quatre ou cinq comptes sur Instagram. Il y a un compte qui s'appelle "Paris je t'aime", 500.000 "followers" qui suivent ce compte. Mais, il y a également le compte du Comité régional du tourisme "Visit Paris Region" et là on est à 175.000 personnes.

Au moins à défaut que les deux structures soient rapprochées au sein d'une seule et même structure, ne pourrait-on pas envisager qu'il y ait un seul compte Instagram de manière à dépasser les 500.000 ?

Il y a un problème de lisibilité de cette stratégie entre les deux organismes qui sont chargés de faire la promotion de la région Capitale. Il y a également les offices départementaux du tourisme, qui nous regardent évidemment moins, mais à un moment donné il va y avoir un problème de surtourisme, qui doit absolument engager les offices de tourisme départementaux et régionaux à travailler avec l'Office de Paris.

Je trouve par conséquent que cette subvention, qui est quand même très importante, n'est pas suffisamment étayée et n'est pas accompagnée d'une stratégie d'ensemble qui vise à mieux coordonner les efforts des uns et des autres et qui vise aussi à nous donner des objectifs précis, notamment sur les réseaux sociaux et un certain nombre de partenaires.

Voilà ce que je voulais dire.

On continue finalement avec les vieilles méthodes, les méthodes un peu traditionnelles, et je ne crois pas encore une fois que ce soit l'Office du Tourisme de la Capitale qui soit le mieux placé pour lancer ce type de stratégie de promotion.

En revanche, il faut évidemment coordonner les différents acteurs du tourisme de la capitale, mais je ne crois pas que l'Office du Tourisme soit le mieux placé.

Cela étant dit, si la Ville veut vraiment, je termine sur ce point, faire de l'O.T.C.P. l'instrument principal, qu'elle le dise clairement, mais ce n'est pas dit dans ce projet de délibération et je le regrette.

Merci.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Paris est une ville touristique, c'est une ville très visitée et convoitée par le monde. Paris rayonne, il faut en être fier et préserver ses atouts.

En fin d'année 2016, la Ville se dotait d'une stratégie à l'horizon 2022. Une stratégie inédite, ambitieuse qui, si mes souvenirs sont bons, se déclinait en quatre axes : la mise en avant d'expériences uniques, une ville bienveillante, un tourisme durable, et enfin, une destination performante.

Je pense que nous avons sur le tourisme la même approche que celle que nous avons pour la population parisienne : une ville pour toutes et pour tous. Cela veut dire que nous sommes attentifs à la demande d'un tourisme pour toutes et tous, oserais-je dire pour toutes les bourses.

Notre politique sur le tourisme se doit d'être en adéquation avec cette diversité dans ses capacités d'accueil. Des études qui ont été faites sur le tourisme à Paris convergent. Ils viennent pour une certaine qualité de vie et pour la diversité de son patrimoine. Ils viennent pour l'histoire et la culture, ils ne viennent pas pour courir dans les rayons des supermarchés à 3 heures du matin.

Il est intelligent de travailler à de nouvelles entrées pour un tourisme parisien qui sorte des sentiers battus et fasse découvrir un Paris pittoresque soit, mais aussi un Paris qui bouge sur le plan culturel et architectural.

L'importance du mouvement social qui traverse notre pays depuis plus d'un an a eu des impacts sur notre ville, mais singulièrement sur certains pans de son économie et sur son tourisme, nous pouvons le comprendre.

Mais là où nous sommes en interrogation, c'est qu'effectivement, on nous parle surtout en termes de tourisme d'affaires, de secteur de luxe, et jamais de tourisme pour toutes et pour tous ou de tourisme solidaire.

Oui, nous pensons que cette subvention exceptionnelle de l'O.T.C.P. est destinée à être mise en place, mais aussi pour ce tourisme-là. C'est pour cela que je voudrais profiter de ce projet de délibération pour vous demander un point d'étape de ce qui est proposé actuellement pour un tourisme solidaire, innovant, proposant aussi l'insolite, et peut-être aussi le tourisme du Grand Paris, et je nommerai ce sur quoi nous travaillons en ce moment à la metropole : les sentiers du Grand Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, mais un projet de délibération qui commence par : "Le mouvement national des "Gilets jaunes" a gravement affecté l'économie française, notamment les commerces, hôtels, restaurants, activités culturelles et de loisirs très fréquentés le samedi", déjà cela me met en colère.

Cela me met en colère que l'on commence un projet de délibération comme cela, parce que franchement, il va falloir que vous réalisiez un jour que si le mouvement national des "Gilets jaunes" a duré autant de temps et qu'il continue aujourd'hui et rejoint d'ailleurs la mobilisation syndicale pour préserver notre système de retraite, c'est parce qu'il y a un problème politique dans ce pays.

Vous auriez pu dire : l'incapacité du Gouvernement à entendre la colère du peuple a créé un problème à Paris. Vous auriez pu le mettre sous cet angle, mais vous dénigrez d'emblée l'insurrection citoyenne, moi j'en suis ravie de cette insurrection citoyenne des "Gilets jaunes". C'est ce qui est arrivé de mieux à notre pays depuis pas mal de temps, parce que cette insurrection citoyenne exprime une exigence démocratique, une exigence de justice sociale, et vous le mettez au début du projet de délibération sur le tourisme ?

En même temps, cela montre bien la logique dans laquelle vous êtes.

Je voudrais attirer votre attention sur la contradiction qu'il y a. Une fois de plus, tout le monde dans ses interventions va dire, dans chaque conseil : les rapports du GIEC nous disent bien que nous avons 10 ans pour tout changer, mais par contre, pour l'attractivité touristique, on continue comme auparavant.

Dans une précédente intervention, un collègue, je ne sais plus si c'était Jacques BOUTAULT ou Yves CONTASSOT, disait que ce n'était pas une bonne nouvelle qu'il y ait une augmentation de 8 % des vols aériens en direction de Paris. Ce n'était pas une bonne nouvelle, parce qu'une augmentation de 8 % des vols aériens, c'est très problématique pour le climat.

Vouloir une attractivité touristique est contraire à la prise en compte de l'urgence écologique. Et c'est quand même paradoxal de vouloir réduire la voiture pour réduire la pollution dans Paris, et en même temps vouloir l'augmentation des hommes et des femmes qui viennent dans Paris par avion, quand on sait l'impact anti-écologique alors que l'on devrait au contraire réduire le fret aérien.

Maintenant, le tourisme de masse est une problématique écologique qu'il va bien falloir penser et repenser.

Il ne s'agit pas simplement de faire de grandes déclarations sur les enjeux écologiques et de vouloir à tout prix continuer dans les mêmes logiques néolibérales.

Paris, néanmoins, reste une ville touristique, il ne s'agit pas de remettre en cause que Paris puisse être visitée, que Paris a toutes ces richesses qu'il faut permettre aux femmes et aux hommes de découvrir. Je suis d'accord bien sûr avec Danièle PREMEL qui a insisté sur le fait que ce qui fait la richesse de Paris à visiter, ce ne sont pas ses centres commerciaux, ce n'est pas l'ensemble de ses boutiques, mais c'est bien l'ensemble de son patrimoine, et aussi sa culture, la culture parisienne.

Néanmoins, il va falloir repenser le tourisme autrement lorsqu'on prend en compte l'urgence écologique.

Et Paris ville touristique, cela doit être aussi de permettre à des banlieusards de venir la visiter, de permettre à des habitants de Lille, de Brest, de Marseille, de venir découvrir Paris.

Et donc, la question aussi des conditions sociales du tourisme et d'un tourisme populaire à Paris, hélas est toujours insuffisamment traitée.

Dernière chose, je trouve que sur la question d'"Airbnb" on est toujours en deçà de ce que l'on devrait faire. J'entends bien les collègues qui chaque fois interviennent pour dire, c'est le problème du cadre législatif. Bien sûr, c'est le problème du cadre législatif, les députés de la France insoumise avaient d'ailleurs insisté, par amendement, pour que le nombre de nuitées soit réduit à 30 dans les villes denses qui le souhaiteraient. Il faudrait d'ailleurs qu'il y ait une compétence allouée aux mairies pour pouvoir définir le nombre de nuitées.

Mais réduire le nombre de nuitées si vous n'avez pas les compétences de contrôler le respect du cadre législatif, c'est du "pipeau". Et aujourd'hui, avec une trentaine d'agents pour contrôler "Airbnb", c'est du pipeau, vous ne défendez pas l'industrie hôtelière parisienne, parce que vous ne vous donnez pas les moyens de pouvoir garantir ses intérêts en contrôlant un peu plus sévèrement l'ensemble des fraudes, plus de 60.000, à la législation en vigueur pour "Airbnb".

Voilà les éléments sur lesquels je voulais attirer votre attention, mais je pense qu'un des enjeux de la prochaine mandature sera de penser une autre conception de Paris ville touristique, contre la logique d'un tourisme de masse totalement anti-écologique.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux oratrices et à l'orateur, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, écoutez, on peut aussi déplorer que la situation politique ait effectivement amené à ce que ce mouvement des "Gilets jaunes" dure si longtemps, nous l'avons déploré à plusieurs reprises. Des solutions politiques auraient pu être apportées beaucoup plus rapidement, toujours est-il que le mouvement dure et qu'effectivement, ce sont aussi les commerçants parisiens et les hôteliers parisiens qui en paient aujourd'hui les conséquences.

C'est une des raisons pour lesquelles cela a été mis aussi comme cela dès le début du projet de délibération, c'est que les commerçants aujourd'hui, cela fait plus d'un an que pour certains, ils sont en grande difficulté, en très grande difficulté. Les hôteliers et les commerçants, ce sont aussi de l'emploi… excusez-moi, il y a un brouhaha !

Je vous remercie, parce que c'est fatigant. Je vous demande deux secondes, vous vous poussez, vous vous mettez ailleurs s'il vous plaît, mais là vraiment !

C'est moi qui suis obligée de faire la police de séance.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - On écoute la réponse de Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je ne m'entendais pas moi-même, cela devenait désagréable.

Tout cela pour dire qu'effectivement, cela dure très longtemps, il y a la question sociale évoquée et soulevée par le mouvement des "Gilets jaunes" et nous ne le dénions pas.

Cependant, quand des commerçants, après plus d'un an, voient que pour la deuxième fin d'année consécutive, le mouvement continue, eux aussi sont pénalisés, et derrière il y a des salariés, des gens qui gagnent leur vie comme cela.

En tout cas, cette relance est notamment permise parce que nous avons déposé un dossier au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances, quand ils ont lancé l'opération nationale de revitalisation et d'animation commerciale qui a été dotée de 3 millions d'euros pour venir en aide aux commerçants et aux artisans qui ont été touchés par les manifestations. Là, effectivement, l'idée est de mettre en place un plan d'action.

La stratégie tourisme, je ne vais pas la détailler parce que Jean-François MARTINS l'a d'ores et déjà beaucoup développée et elle n'est pas nouvelle, et l'idée est de la renforcer avec un plan d'action doté d'un budget de 600.000 euros au global sur le budget de l'Etat, et 200.000 euros plus spécifiquement pour l'O.T.C.P.

En tout cas, s'il y a des demandes spécifiques auxquelles je ne peux pas répondre, plus spécifiquement sur les rapports entre l'O.T.C.P. et l'Office régional, je vous propose de voir cela avec Jean-François MARTINS.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 335.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 335).

2019 DAE 337 - Subvention (250.000 euros) au Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 dans le cadre de la convention pluriannuelle 2018-2020 (8e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 337. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 250.000 euros au Comité Champs-Elysées pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2019 dans le cadre de la convention pluriannuelle 2018-2020.

La parole est à Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je vais surtout défendre le vœu n° 155 que le groupe a déposé, concernant cette question des illuminations de la plus belle avenue du monde à l'occasion des fêtes de fin d'année, qui seront suivies d'ailleurs d'un spectacle pyrotechnique qui aura lieu le 31 décembre.

Pour vous dire que nous avons été, comme beaucoup d'entre vous, émus pour ne pas dire choqués de voir, le jour de la mise en lumière de ces illuminations, que celles-ci étaient sponsorisées par Ferrero, le producteur de Nutella.

Or, on sait que cette marque est très habile à l'exploitation des forêts primaires pour y planter de l'huile de palme qui compose sa recette de Nutella. Elle est aussi, en termes de pratiques sociales, extrêmement contestable quand on sait que la production des noisettes dont elle a besoin pour ses recettes provient essentiellement de Turquie, dans des exploitations qui emploient de nombreux réfugiés syriens, dont certains mineurs pour des salaires inférieurs à 9 euros par jour.

On sait aussi que l'huile de palme est responsable, je l'ai dit, de la déforestation en Asie du Sud-Est et notamment qu'elle détruit les habitats naturels des orangs-outans, et en plus qu'elle est mauvaise pour la santé, puisque c'est une graisse très poly-insaturée, mauvaise pour l'organisme.

Donc, ce "sponsoring" n'est pas le bienvenu, d'autant que l'on aurait pu s'en dispenser dans la mesure où la Ville de Paris a accordé cette année la somme de 225.000 euros pour ce projet d'illuminations, soit plus que l'année

dernière, puisque l'Etat a apporté 80.000 euros pour la revitalisation du commerce à Paris, considérant que les manifestations hebdomadaires du samedi, dites des Gilets jaunes, avaient nui au commerce à Paris et que donc, la Ville était destinataire de 80.000 euros pour aider ses commerces.

La Ville a fait le choix de les affecter aux illuminations de fin d'année, peut-être que cet argent aurait été mieux utilisé, à mon sens, pour aider les petits commerces de proximité et pas simplement les grands commerces des Champs-Elysées, qui n'en ont pas besoin quand on sait par exemple que parmi les grands sponsors, M. Bernard ARNAULT, au nom de Dior, a donné 100.000 euros pour sponsoriser ces spectacles, un pourboire pour celui qui vient de racheter pour 35 milliards d'euros le bijoutier américain Tiffany.

On est content, mais la Ville de Paris ne peut pas revendiquer son orientation écologique, son souci du climat, de l'alimentation durable, tout en acceptant que son logo soit associé aux entrepreneurs de la malbouffe et de la déforestation et à ceux qui ont des pratiques sociales contestables.

Voilà le vœu que nous avons déposé, qui aurait dû être rattaché à ce projet de délibération, mais on gagnera du temps pour demain et je propose qu'on l'adopte et que l'on demande au comité des Champs-Elysées de ne plus associer à ses illuminations de Noël des entreprises qui ne sont pas conformes aux valeurs et éthiques que défend la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Pour commencer, je me retrouve pleinement dans les propos de notre collègue Jacques BOUTAULT.

Ce projet de délibération qui finance à hauteur de 250.000 euros l'association Comité Champs-Elysées pour les illuminations sur les Champs-Elysées donne une subvention à une association de commerçants et la justifie par de longs paragraphes sur les manifestations des "Gilets jaunes", les violences, les dégradations et toute la solidarité avec les familles des victimes.

C'est toujours la même rengaine, le même discours de dénigrement de celles et ceux qui ont eu le courage de se mobiliser, de samedi en samedi, pour protester contre l'injustice sociale, l'injustice fiscale, et pour exiger la démocratie face à toute la logique oligarchique de notre système.

Passons cela !

Ce projet de délibération en plus évoque l'aspect vertueux [sic] de ces illuminations, car elles sont composées d'ampoules à basse consommation.

OK, heureusement, mais j'aimerais bien par ailleurs que l'on réfléchisse à un moment donné sur l'impact de toutes les illuminations subventionnées dans Paris, d'un point de vue énergétique, car je pense qu'à un moment donné nos ampoules basse consommation, cela ne suffit pas à considérer tout cela si vertueux.

Mais surtout, quand on lit le projet de délibération, on n'a aucun moyen de savoir ce que l'on a appris par la presse et ce dont parlait Jacques BOUTAULT, en voyant les photos et en lisant les "tweets" de l'entreprise Ferrero, c'est-à-dire que ces décorations et illuminations des Champs-Elysées sont largement placées sous le sponsoring de "Ferrero".

"Ferrero", dont le logo est omniprésent et qui se vante ainsi d'une édition des illuminations 2019 sous le signe de la gourmandise, grâce à nos marques emblématiques "Ferrero Rocher" et "Nutella". Cette entreprise est définie dans la presse comme le sponsor principal.

Nous donnons une subvention à une association qui prend comme sponsor principal "Ferrero Nutella".

Or, c'est l'association que nous subventionnons qui a signé ce contrat.

Est-ce mentionné dans le projet de délibération ? Absolument pas ! C'est un défaut d'information qui est à la fois d'une hypocrisie crasse et d'un déni démocratique hallucinant.

La subvention que nous votons ce soir, même si ce n'est pas dit dans le texte, va donc valider de fait le "sponsoring" par "Ferrero" des illuminations sur les Champs-Elysées. "Ferrero", c'est quand même une immense responsabilité dans la déforestation, par sa production massive d'huile de palme, en Indonésie par exemple. Ferrero dont les produits ont une grande responsabilité aussi dans l'obésité infantile.

Alors, quel symbole que d'accepter de marchandiser les Champs-Elysées, avenue symbolique de notre ville, surtout au moment des fêtes, au profit d'une entreprise qui est un des symboles les plus aberrants des ravages produits par les multinationales sur le climat et la biodiversité, mais aussi sur notre santé.

Il n'y aura pas de vote sur le "sponsoring" par "Ferrero" des illuminations, qui concerne pourtant très directement notre Assemblée et notre ville et que vous avez d'ores et déjà mis en place en grande pompe.

Je vous invite donc, pour dénoncer ce scandale antidémocratique et anti-écologique, à voter contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, chaque année, la Ville de Paris attribue des subventions aux associations de commerçants et d'artisans ayant réalisé des illuminations dans les rues et places parisiennes à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ces illuminations contribuent à l'animation commerciale et à l'attractivité des quartiers commerçants dans cette période festive, qui favorise la convivialité, le partage, et évidemment aussi l'activité économique.

Pour ce faire, les associations de commerçants soumettent un dossier de demande de subvention au titre des illuminations réalisées en année n-1 à la Ville de Paris, en précisant leur statut juridique, leur capacité de financement, leur solvabilité, et les dépenses qui sont engagées lors des fêtes de fin d'année.

Les associations qui bénéficient de ces subventions s'engagent d'abord à privilégier l'utilisation de technologies vertueuses en matière de développement durable, et notamment les ampoules à basse consommation énergétique de type Led, à respecter les périodes de mise en place et de dépose des illuminations sur une période de sept semaines maximum, et à veiller à ce que la mise en service des illuminations ne dépasse pas les 2 heures du matin.

Pour vous répondre, Monsieur BOUTAULT, au sujet du fonds spécifique pour aider les commerçants, nous avons pour chaque demande de subvention des commerçants, des associations aussi de proximité, augmenté et participé. Et donc, pour ceux qui étaient impactés par les "Gilets jaunes", puisque c'était dans un périmètre spécifique, nous avons aussi augmenté la partie subvention les concernant. Il n'y a pas que le Comité des Champs qui est concerné par le fonds de l'Etat.

En ce qui concerne le partenariat du Comité des Champs-Elysées avec la marque Ferrero, d'abord, vous dire que le Comité a fait son choix seul. La Ville de Paris a été informée très tardivement, trois semaines avant le lancement, de ce partenariat.

Si je regrette ce choix, et on l'a signifié au Comité des Champs-Elysées, il ne nous était plus possible de nous y opposer. Il s'agit d'une subvention que nous accordons et non pas d'un marché public. Nous n'avons pas le droit de mettre en œuvre des prescriptions spécifiques dans le choix des partenaires du Comité des Champs-Elysées ni d'autres associations de commerçants par ailleurs, sous peine de requalification en marché public.

Donc, nous proposons cette subvention, car nous ne voulons pas mettre en difficulté la mise en lumière de l'avenue des Champs-Elysées, qui reste un symbole de Paris Ville-Lumière dans le monde entier, et nous sommes convaincus qu'il faut continuer à illuminer cette avenue et les autres rues commerçantes de Paris, qui restent une vitrine en particulier pour les fêtes de fin d'année, dans un contexte social et économique compliqué.

Il nous semble essentiel aussi de participer, aux côtés des professionnels, au maintien de l'attractivité de leur secteur, par le soutien des animations commerciales en ces fêtes de fin d'année.

Nous aurons un vote, d'après ce que j'ai pu comprendre, sur le vœu et le vœu de l'Exécutif demain, donc pour vous répondre sur ce sujet, nous vous proposons un vœu de l'Exécutif, qui propose d'ajouter dans les conventions entre la Ville et l'association qui sollicitera une subvention à l'avenir, la mention suivante : "l'association s'engage, dans le cadre de ses partenariats financiers, en nature ou de compétences éventuelles, à privilégier les entreprises respectueuses des droits sociaux, non discriminantes et respectant des critères de développement durable favorisant la protection du climat, le maintien des ressources naturelles, ainsi que la préservation de la biodiversité".

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 337.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 337).

Je précise que le vœu pourra être rediscuté et voté demain, on n'aura pas la possibilité de le faire ce soir, et donc, nous en restons là en tout cas pour ce soir. Il y aura la possibilité, Monsieur BOUTAULT, de refaire cette explication de vote, si vous le souhaitez, demain matin.

Merci beaucoup et rendez-vous à 9 heures demain matin pour la reprise de la séance.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 11 décembre 2019 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le jeudi 12 décembre 2019 à 9 heures, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous remercie d'être ponctuels et nombreux.

2019 DU 262 - Classification d'une nouvelle voie du 2e arrondissement au titre des droits de voirie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous allons finir ce dernier projet de délibération, puis enchaîner sur les vœux, si vous le voulez bien.

Nous reprenons donc par le projet de délibération DU 262 qui concerne la classification d'une nouvelle voie du 2e arrondissement, au titre des droits de voirie.

La parole est à M Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Bonjour, Monsieur le Maire et chers collègues.

C'est un amendement qui a été déposé au Conseil du 2e arrondissement, voté à l'unanimité, pour que la nouvelle voie, nommée place Dupont-Verlon-Lepage, puisse passer de la catégorie 3 à la catégorie 2, dans le cadre des droits à payer pour l'occupation du domaine public, compte tenu en particulier de la qualité paysagère de cette nouvelle placette qui se trouve à l'entrée de la zone Montorgueil, et compte tenu surtout que le classement de cette zone ne tient pas compte de la très forte attractivité touristique et de la commercialité très largement accrue depuis ces dernières années. Donc on souhaitait la mettre dans une catégorie supérieure à celle qui était proposée dans le projet de délibération.

Compte tenu d'ailleurs, et c'est dit dans les considérants qui ont été exprimés au cours de ce conseil d'arrondissement, que c'est l'ensemble du quartier Montorgueil-Saint-Denis qui, à terme, devra faire l'objet d'une révision de ses tarifications.

Donc, nous proposons l'amendement qui a été voté à l'unanimité du Conseil du 2e arrondissement, et nous souhaitons que la place Ghislaine Dupont-Claude Verlon-Camille Lepage soit classifiée dans la catégorie 2, pour tenir compte de la valeur de l'espace public.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, merci.

D'abord, nous n'avons pas d'amendement qui a été déposé à ce Conseil, donc j'entends que cela a été évoqué au Conseil d'arrondissement, mais on est d'accord que je ne l'ai pas eu. Donc, j'en prends connaissance. Sur le principe, je n'ai pas de problème et je vous propose que l'on voie cela ensemble. Mais je n'ai pas eu l'amendement. J'entends bien qu'il soit voté en Conseil d'arrondissement, mais je ne l'ai pas eu.

Bref, en tout cas, sur le principe, je n'ai pas de problème. Mais comme les services n'ont pas travaillé sur ce sujet, j'ai du mal à vous répondre du coup. Sur le principe, je vous propose que l'on se revoie et que l'on en reparle. Je n'ai pas de problème de principe, sous réserve évidemment que les services le regardent techniquement.

Je vous propose de le retirer et on va faire cela ensemble, s'il vous plaît.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, maintenez-vous votre vœu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je suis un peu gêné par ce que je viens d'entendre, puisque nous avons suivi toutes les formes réglementaires de notre Assemblée, et j'apprends que l'amendement n'a pas été transmis. A quoi cela sert que le Conseil d'arrondissement délibère si cela ne change absolument rien à notre façon de fonctionner ?

Je le retire si seulement j'entends un avis favorable sur le principe de classer cette nouvelle placette en catégorie 2 et une intention de réviser, sur cette zone, l'ensemble des droits d'occupation d'espaces publics, compte tenu de la nécessité de générer de nouvelles recettes pour la Ville de Paris et de la commercialité très forte de cette zone. Sinon, je le maintiens. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Madame la Maire, je vous en prie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Les services n'ont pas pu regarder techniquement, mais je suis sur le principe favorable. Donc, on en reparle et on voit cela ensemble et, s'il y a besoin, vous redéposerez au prochain Conseil, si cela n'a pas abouti.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 262.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 262).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au sponsoring des illuminations de Noël par l'entreprise Ferrero.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous propose, Monsieur BOUTAULT, que nous puissions passer au vœu que vous avez déjà évoqué, c'est-à-dire le vœu référencé n° 155, relatif au sponsoring des illuminations de Noël par l'entreprise "Ferrero", qui était évoqué en même temps que la discussion sur le projet de délibération DAE 337.

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - C'est un vœu que j'ai déjà défendu hier, donc je vais faire court.

Il s'agit de demander très fermement au Comité des Champs-Elysées, qui organise les illuminations sur les Champs-Elysées à l'occasion des fêtes de fin d'année, de ne pas, comme cette année, nous faire la mauvaise surprise d'avoir comme sponsor principal, "Ferrero", c'est-à-dire le fabricant du Nutella, quand on sait que "Nutella" fait venir ses noisettes de Turquie, là où des migrants syriens, notamment des mineurs, sont exploités et que le salaire atteint 9 euros de l'heure, et que, par ailleurs, l'autre ingrédient principal, l'huile de palme, vient d'Indonésie qui procède à l'éradication de sa forêt primaire, essentielle pour le maintien du climat en termes de capteurs de CO2, essentiellement mais pas seulement, aussi de biodiversité et pourquoi font-ils cela ? Pour planter de l'huile de palme, ingrédient essentiel dans son Nutella.

Dans la mesure où cela ne correspond pas aux valeurs que défend la Ville de Paris, le vœu que nous avons déposé demande que la Ville de Paris mette en place un système qui lui permette de contraindre les sponsors des illuminations de Noël, puisque la Ville participe quand même à hauteur de 250.000 euros à ces illuminations. Ce serait bien que le Comité des Champs-Elysées soit en phase avec les politiques défendues par la Ville de Paris et qu'il ne prenne pas l'argent de sponsors qui contreviennent aux valeurs que défend notre Assemblée et des combats que mène la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, on a déjà eu le débat hier, donc je vais faire court.

Vous dire tout d'abord que l'ensemble des partenariats pour les événements qui sont organisés par la Ville de Paris sont d'ores et déjà encadrés par une charte spécifique, qui précise notamment tout ce que vous avez pu évoquer. Par exemple, les partenaires devront montrer leur respect des règles et principes adoptés par la Ville de Paris en matière d'environnement et de santé.

Là, en l'occurrence, il s'agit de partenaires pour des événements qui ne sont pas organisés par la Ville, puisque vous faites référence à un partenariat du Comité des Champs-Elysées et de l'entreprise Ferrero, pour l'organisation des illuminations des Champs-Elysées, que le Comité des Champs organise.

Comme j'ai pu vous le dire hier, nous avons été informés tardivement, puisque c'étaient trois semaines avant le lancement officiel. Nous avons regretté ce choix, nous l'avons dit au Comité, mais il n'était plus possible, à ce moment-là, de revenir en arrière pour eux. La Ville n'est pas donneur d'ordre en matière de choix financiers des associations de commerçants. Comme je vous l'expliquais hier, il y aurait un risque de requalification en marché public, si la Ville imposait des prescriptions très précises en matière de partenariat.

Nous sommes cependant d'accord sur le fait que les partenariats financiers des associations que nous subventionnons doivent être regardés attentivement. Je vous propose donc un vœu de l'Exécutif qui ajoute la mention suivante dans les conventions entre la Ville et l'association qui sollicite une subvention : "L'association s'engage, dans le cadre de ses partenariats financiers en nature ou de compétences éventuelles, à privilégier les entreprises respectueuses des droits sociaux, non discriminantes et respectant des critères de développement durable favorisant la protection du climat, le maintien des ressources naturelles ainsi que la préservation de la biodiversité".

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 155 est-il maintenu, Monsieur BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je comprends le vœu bis de l'Exécutif et nous le voterons.

Mais j'ai quelques craintes que ce ne soit pas plus contraignant que la charte de recours au partenariat qui stipule que, dans leurs activités, les partenaires devront montrer leur respect des règles et principes adoptés par la Ville de Paris en matière d'environnement et de santé. Je ne vois pas en quoi cela va plus les contraindre. Ce qui les contraindrait plus, c'est de conditionner le versement de l'aide de 250.000 euros en l'occurrence à cette opération, au fait que cette charte soit respectée. Elle ne l'est pas, on rajoute une ligne dans la charte qui ne sera pas plus respectée.

Comme je me sens dans une humeur très conciliante, nous allons retirer le vœu et voter le vœu que propose l'Exécutif, mais franchement, si on ne se donne pas les moyens d'avoir des postures contraignantes, on n'y arrivera pas. La preuve, on peut rajouter toutes les lignes qu'on veut sur le principe, la seule chose auquel ces gens sont sensibles, c'est l'argent, alors allons-y !

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 155 est retiré au profit du vœu n° 155 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 552).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'installation d'un McDonald's 19 place de la Nation.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 153 relatif à l'installation d'un McDonald's, 19, place de la Nation, déposé par François VAUGLIN et les élus du groupe Socialiste et Apparentés.

La parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je prends la parole pour le 11e arrondissement au terme de ce vœu, parce que vous savez que nous avons une longue histoire de combat pour préserver la diversité commerciale dans notre arrondissement, pour préserver l'esprit notamment de ses cités artisanales dans le quartier du Faubourg-Saint-Antoine et de la place de la Nation.

Pour mémoire, je vous rappellerai le long combat pour le 37 bis, rue de Montreuil, la cité des Taillandiers, où nous avons vraiment bataillé pour préserver l'artisanat. En même temps, dans le programme de la rénovation des sept places à Paris, nous avons rénové la place de la Nation, qui a été un très beau projet et qui est une grande réussite. Nous avions également eu l'occasion d'accueillir un commerce de meubles situé sur la parcelle, 19, place de la Nation.

Aujourd'hui, le projet, qui est envisagé désormais dans cette parcelle, est l'installation d'une enseigne et d'un restaurant McDonald's France. Compte tenu de tout ce que nous avons porté aujourd'hui, compte tenu du souhait que nous avons de préserver comme nous l'avons fait jusqu'à présent au niveau du 11e arrondissement et sachant que c'est un objectif aussi poursuivi par notre municipalité à l'échelle parisienne, nous souhaitons et nous émettons le vœu que notre collectivité fasse tout ce qui est en son pouvoir, afin que ce projet d'implantation à cette adresse ne voie pas le jour, précisément compte tenu du fait qu'il existe d'autres restaurants de cette nature, de ce type de restauration à proximité, indépendamment du fait que son implantation n'aurait pas de sens compte tenu des éléments historiques rappelés à cette adresse.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la conseillère, mes chers collègues, je souscris totalement à ce vœu et à l'ensemble de vos arguments.

Comme vous le rappelez, la Ville a agi particulièrement dans ce secteur en faveur d'un commerce de proximité diversifié, et nous entendons aussi continuer de favoriser l'accès de tous à une alimentation saine et d'origine locale.

Le groupe McDonald's compte déjà plus de 70 points de vente à Paris, dont un certain nombre dans les alentours de la place de la Nation. Cette nouvelle implantation, à proximité de plusieurs établissements notamment scolaires et de formation, dont le lycée Arago, serait effectivement un signal assez mauvais lancé aux jeunes Parisiens et Parisiennes du secteur. J'émets donc un avis favorable à votre vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - La parole est au maire du 11e arrondissement, M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Merci.

Merci beaucoup pour cet avis favorable à ce vœu et merci à Nawel OUMER de l'avoir présenté.

C'est un vœu qui est essentiel dans ce quartier en mutation et, qui plus est, dans ce quartier qui, historiquement, a toujours été consacré aux meubles et à l'artisanat. La mutation que l'on voit ici est vraiment regrettable.

Je vais rencontrer les dirigeants de McDonald's très bientôt, et le vœu que nous avons exprimé est d'une toute première importance.

Merci pour votre soutien.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 550).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'installation d'un supermarché 158 bis, rue de la Roquette.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 154 relatif à l'installation d'un Intermarché au 158 bis, rue de la Roquette.

La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Merci beaucoup.

Ce vœu fait suite au précédent. Nous sommes dans une ville qui est en mutation avec de nombreuses supérettes. En l'occurrence, on parle ici d'un grand supermarché qui pourrait s'implanter dans des locaux qui se trouvent 158 bis, rue de la Roquette, alors même qu'il y a, dans le quartier, de nombreuses autres grandes surfaces.

Notre Conseil a déjà délibéré, il y a plusieurs années dans ce sens, notamment en prenant en compte des travaux de l'APUR. Nous voyons donc ces supérettes détruire le commerce de proximité.

L'installation d'un Intermarché, un nouvel établissement d'une grande surface - 900 mètres carrés plus 400 mètres carrés de logistique urbaine pour faire un drive en plein cœur de Paris - est une très mauvaise nouvelle. Je suis opposé à ce projet depuis le début, depuis que j'en ai connaissance, c'est-à-dire depuis 2015.

Je dois dire ici que ces locaux appartenant à l'A.P.-H.P., j'ai demandé au directeur général de l'A.P.-H.P. de le rencontrer pour en parler. Il n'a jamais souhaité donner suite à cette demande de rencontre. Je lui ai écrit, et c'est chaque fois lettre morte.

Je déplore la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, qui est une situation de blocage total car il est inacceptable de voir cette nouvelle grande surface arriver ici, alors même que nous avons des projets pour le quartier. Je pense notamment à un cabinet médical, l'organisation de la livraison du dernier kilomètre décarboné et d'autres projets pour cet endroit.

Donc, voilà la raison de ce vœu. J'insiste vraiment sur l'aspect dégradant pour le quartier, l'aspect destructeur pour le commerce de proximité, que porterait une telle installation.

Merci pour votre soutien.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Les Ecologistes voteront ce vœu, mais nous espérons que ce vœu ne soit pas simplement un vœu pieux qui tombera dans un grand trou. C'est grâce aussi à la mobilisation des citoyens que ce vœu est maintenant à l'ordre du jour. C'est une nouvelle étape, et l'action de terrain, l'unanimité du Conseil du 11e arrondissement, le fait que la Maire de Paris soit présidente du Conseil de l'A.P.-H.P. doit permettre d'obtenir l'abandon de ce mauvais projet.

Nous resterons très vigilants sur le devenir de cet espace, et j'espère, encore une fois, que ce vœu ne sera pas un vœu pieux.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix ce vœu n° 154…

Excusez-moi. Madame POLSKI, j'attends donc votre avis sur ce vœu n° 154. Je vais redire ce que j'ai oublié de dire, vœu déposé à la fois par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Radicaux de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je comprends votre besoin et votre envie d'aller vite, pour que nous finissions ce soir.

Pour répondre à M. le Maire, vous le savez, je suis d'accord avec l'ensemble des propos et du combat que vous avez pu mener sur le sujet. Après l'avis défavorable que nous avions porté en C.D.A.C., nous sommes allés ensemble porter la voix de la Ville de Paris en C.N.A.C. On a une fois de plus, parce que je crois que depuis que je suis adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce, il n'y a pas une seule fois où nous avons été suivis dans nos avis par cette Commission nationale de l'aménagement commercial. C'est quand même dingue ! Pas une seule fois, notre avis n'a été pris en compte. Et là, une fois de plus, c'est une démonstration : la conséquence que cela peut avoir sur le tissu local ne préoccupe absolument pas les membres de cette commission.

Nous avons aussi écrit à l'A.P.-H.P., qui est propriétaire de la parcelle pour qu'il puisse y avoir un changement sur le devenir du lieu. Malheureusement, nos interpellations sont restées sans réponse, puisqu'elle a été cédée à la société Intermarché. Globalement, on se retrouve dans une situation inacceptable.

La C.N.A.C. a donc levé l'avis défavorable de la C.D.A.C., et cela enlève toute possibilité normalement de s'opposer au projet, même dans le cadre du permis de construire lié à l'autorisation commerciale, dans un contexte où il n'y a plus d'arguments juridiquement viables pour contester.

Les services juridiques m'ont d'ailleurs indiqué qu'il y a une certitude de perdre au Tribunal administratif derrière.

Nos leviers, pour s'opposer maintenant à cette installation, restent très minces, mais je suis convaincue que nous devons continuer à tout faire pour faire pression, pour contester ce projet, et nous utiliserons tous les moyens d'interpellation possibles pour cela. Il faut une mobilisation citoyenne, une interpellation encore de la C.N.A.C., de l'A.P.-H.P., d'Intermarché, de l'Etat. Tout le monde doit prendre ses responsabilités.

J'émets donc un avis favorable concernant ce vœu.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 551).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une interdiction des chauffages de terrasse.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 156 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, relatif à une interdiction des chauffages de terrasse. Il a reçu en réponse un vœu n° 156 bis.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues.

La Ville de Paris est désormais championne du monde du climat. Alors, il faut qu'elle en donne quelques preuves. Je peux vous assurer que beaucoup de touristes sont choqués de voir que, si le Qatar, lui, veut climatiser ses rues en été, nous, on chauffe à l'extérieur en hiver, pour un peu plus de confort. Mais ce sont des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être largement évitées, compte tenu du fait que chauffer une terrasse de 12 mètres carrés émet autant qu'un S.U.V. qui parcourt 350 kilomètres.

Depuis 2007, les Ecologistes demandent que l'on revoie cette absurdité, qu'il soit mis fin à cette idée assez bizarre de se dire qu'il faut chauffer la rue l'hiver, parce que c'est trop froid.

Avec un premier vœu qui avait été refusé puis en 2008, et enfin en 2011, au moment où nous avions voté notre Règlement des terrasses et des étalages, nous avions encore été battus sur cette question par la majorité socialiste de l'époque, compte tenu du fait qu'il ne fallait pas mettre, je cite l'adjointe de l'époque : "Un bonnet de nuit sur Paris". C'était l'argument qui avait été donné à ce moment-là.

Mais nous avions quand même obtenu que le chauffage au gaz soit interdit au profit du chauffage électrique uniquement, ces espèces de grille-pain que vous avez au-dessus de la tête quand vous prenez un café dehors en hiver, et qu'il serait très facile de remplacer par des couvertures.

A l'heure où le Parlement européen a décrété l'urgence climatique, il faudrait que l'on progresse et que, très vite, on mette fin à cette pratique de chauffer dehors, et que le Règlement des terrasses et des étalages soit interdit pour que ces chauffages ne soient plus une espèce de stigmate sur le visage de la ville, qui se bat pour l'écologie et la préservation du climat.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je veux d'abord vous redire l'attachement de la Maire de Paris à ces cafés dont les terrasses permettent de participer à l'image de Paris, à l'image de la ville dans le monde entier.

Le Règlement des étalages et des terrasses, qui a été approuvé par arrêté en mai 2011, précise qu'un mode de chauffage de la terrasse ouverte peut être installé, à condition qu'il ne génère pas d'émissions de gaz polluants et que son installation respecte la réglementation en vigueur. Les dispositifs de chauffage aux gaz sont interdits.

Ce Règlement mérite, de toute façon, d'être revu, d'abord pour y intégrer les dispositifs qui n'existaient pas il y a huit ans - je pense notamment aux "parklets" qui ont été expérimentés avec succès cet été, dans trois établissements du 14e.

Vous le savez comme moi, chaque révision n'est pas simple, puisqu'il y a des coexistences de la situation antérieure, de la situation nouvelle, etc. Donc, c'est à chaque fois un vrai casse-tête.

Maintenant, on a suffisamment de recul par rapport à celle de 2011 pour pouvoir faire un bilan de ce qui a été fait. Je pense que nous pouvons maintenant réfléchir à une révision. Dans le cadre de cette révision, je pense qu'une concertation doit être menée avec chacun des acteurs, les restaurateurs, les riverains, les associations et les élus, pour que ce Règlement puisse effectivement être appliqué.

La proposition d'interdire les dispositifs de chauffage des terrasses ouvertes sera intégrée à cette concertation et devra être discutée avec toutes les parties. Nous engagerons à ce moment-là une réflexion avec les professionnels du secteur pour trouver les alternatives possibles.

Aussi, je vous propose le retrait de votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif. Celui-ci rappelle qu'un bilan préalable de ce R.E.T. doit être réalisé, qu'une concertation sur une révision du Règlement des étalages et des terrasses de 2011 est aujourd'hui nécessaire, car chaque révision bouleverse et installe durablement des situations différentes et complexes.

Il est donc proposé d'intégrer, dans le cadre de cette concertation, la question de l'interdiction des chauffages en terrasse.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 156 est-il maintenu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chère Olivia POLSKI, le vœu du groupe Ecologiste est maintenu, parce que, dans la proposition que vous me faites, vous me proposez de lancer une concertation en 2020-2021, pour aboutir peut-être en 2024.

Certes, ce n'est pas les vingt ans avant d'interdire les plastiques à usage unique, mais il y a quand même une urgence écologique, et la Ville de Paris va attendre 2022 avant de mettre fin à cette hérésie de chauffer dehors. Donc non, non et non !

Nous voulons une interdiction la plus rapide possible de ces dispositifs et donc, nous ne voterons pas le vœu de l'Exécutif, au profit de celui des "Verts".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 553).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la création d'un comité de suivi "commerces" à Barbès et à la Goutte d'Or.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 157 relatif à la création d'un Comité de suivi "commerces" à Barbès et à la Goutte-d'Or. Il est déposé par le groupe "100% Paris".

M. Christian HONORÉ est-il d'accord pour le défendre ?

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, Barbès et la Goutte-d'Or ont une spécificité dont il faut tenir compte : commerçants et habitants se mobilisent pour le faire vivre. Il est nécessaire de favoriser le commerce de proximité dans ces quartiers. Pour cela, il faut que les commerçants puissent vivre et travailler en toute sécurité. Ils attendent d'être écoutés et entendus.

Il est absolument nécessaire de s'appuyer sur leurs propositions et projets en ayant, à l'esprit, le rôle très important de lien social qu'ils remplissent.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe "100% Paris", nous demandons que soit créé un Comité de suivi pour les quartiers de Barbès et de la Goutte-d'Or, réunissant commerçants et leur association, Ville de Paris, préfecture, bailleurs sociaux. Ce Comité de suivi se réunit de manière régulière dans l'année.

Le Comité de suivi a pour rôle d'assurer la concertation et de proposer d'éventuelles préconisations et prises de décision pour assurer la sécurité dans le quartier, pour favoriser et soutenir l'installation et le maintien des commerces de proximité et de qualité à Barbès et à la Goutte-d'Or.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame Olivia POLSKI, vous avez la parole.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur HONORÉ, d'abord, je suis assez heureuse de vous informer, grâce à ce vœu que vous avez pu déposer, que ce Comité de suivi des commerces du 18e arrondissement que vous appelez de vos vœux existe déjà, et je peux même vous apprendre qu'il a été mis en place par la mairie du 18e arrondissement, il y a près de dix ans.

Il est présidé par l'excellente adjointe au maire du 18e chargé du commerce, notre collègue Afaf GABELOTAUD, et il réunit toutes les parties concernées par la question du commerce, notamment dans les quartiers que vous évoquez puisqu'il y a, dans ce Comité, d'ores et déjà le G.I.E. Paris Commerces, la SEMAEST, Paris Habitat, la SIEMP, la R.I.V.P., tous les bailleurs présents sur le territoire, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, les associations de commerçants du secteur, des représentants des conseils du quartier, un représentant du Conseil citoyen, les services de la Ville et des délégués du Préfet. Vous voyez que du monde participe à ce Comité.

Il s'agit d'un espace de dialogue et de discussion, qui se réunit au moins deux fois par an, et se donne pour principale mission de faire un point sur les dernières installations de commerces, d'étudier la liste des locaux vacants, et de définir une stratégie de commercialisation de ces locaux.

J'ajoute que les quartiers Barbès et Goutte-d'Or font l'objet de toute notre attention pour y sauvegarder et y développer le commerce de proximité. La SEMAEST, qui y a de nombreux locaux, y intervient davantage encore depuis 2017, au titre du contrat "Paris Commerces", puisqu'il est aussi dans ce périmètre. Le G.I.E., quant à lui, commercialise très régulièrement des locaux.

Dans ces conditions, je vous invite à retirer votre vœu. A défaut, l'avis de l'Exécutif sera défavorable. Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le vœu est-il maintenu ?

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, vous venez de lire une note qui ne correspond pas à la réalité, et l'excellente adjointe à la Maire au commerce n'est pas là pour vous le dire. Par conséquent, je maintiens le vœu. Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au marché découvert alimentaire de Belleville (11e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 158 du groupe UDI-MODEM et au vœu référencé n° 158 bis de l'Exécutif, relatifs au marché découvert alimentaire de Belleville.

La parole est à M. le Président, Éric AZIÈRE.

M. Éric AZIÈRE. - Merci.

J'ai été alerté par les habitants et les riverains du marché de Belleville, sur les conditions très mauvaises de son organisation et de sa gestion.

D'abord, l'offre alimentaire manque totalement de diversification. Il n'y a pas de traiteur, pas de boucherie traditionnelle, il n'y a pas de fromager. La qualité des fruits et légumes laisse largement à désirer, ce sont des premiers prix pour la plupart ou des invendus de Rungis. En plus, ce marché est sale, le tri de déchets n'est jamais fait sur ce marché. On y distribue des sacs en plastique en dépit de toute interdiction. Les passages piétons sont obstrués par une multitude de vendeurs à la sauvette.

Bref, les habitants de Belleville et les clients de ce marché se demandent ce qu'ils ont fait au délégataire de la Ville de Paris pour mériter cela. En plus, ils ont l'impression d'être maltraités, alors que le marché de Charonne, qui est à quelques encablures, a dix traiteurs, sept bouchers, quatre fromagers… Enfin, c'est un marché normal.

Je sais bien que l'on change de délégataire le 4 janvier, Madame POLSKI, et que vous nous avez promis monts et merveilles : des stands innovants, connectés, des prototypes, des espaces alimentaires, des cornes d'abondance et autres animations. Mais pour commencer, je vous propose d'être d'emblée très exigeants avec le nouveau délégataire pour restaurer, sur le marché de Belleville, une offre conforme au cahier des charges d'un marché parisien, et d'assurer ensuite un suivi très rigoureux, en particulier sur ce marché de Belleville.

Pour autant, on est au début décembre et avant le 4 janvier en cette période de Noël, on pourrait peut-être exiger du délégataire actuel qu'il respecte son cahier des charges et mette fin à cette situation très dégradée. Il faudra comprendre comment cela a pu arriver, quelles ont été les causes de cette dégradation et, éventuellement d'ailleurs, dégager des responsabilités. C'est tout l'objet de ce vœu, et je vous remercie d'agir vite.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Maire du 11e arrondissement, François VAUGLIN, vous avez la parole.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Merci.

C'est un constat qui est dur que vous posez, mais qui n'est pas étranger à la réalité que nous connaissons, que nous déplorons ensemble sur ce marché. Ce qui nous a conduits à proposer, avec Olivia POLSKI, lors de la définition de la dernière D.S.P., une réduction du linéaire du marché pour pouvoir dégager des marges de manœuvre, justement pour élargir les passages piétons, pour pouvoir aérer un peu ce marché et, deuxièmement, demander une montée en gamme.

Ne voyant rien arriver avec ma collègue du 20e arrondissement, nous avons convoqué le délégataire pour le mettre face à ses responsabilités, et je déplore qu'il n'ait pas agi à la hauteur du besoin qui était nécessaire.

J'ai rencontré, avec Olivia POLSKI et son cabinet, le nouveau délégataire d'ores et déjà pour lui poser le cadre que nous souhaitons tous, c'est-à-dire un marché plus divers, plus aéré et tout simplement mieux géré.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Olivia POLSKI, vous avez la parole.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, le marché de Belleville, dont le linéaire commerçant s'étendait auparavant sur 1.218 mètres linéaires, a vu, comme M. le Maire l'a rappelé, son linéaire réduit à 1.068 mètres linéaires sur le contrat 2015-2019. Cette réduction avait pour ambition de diminuer la densité du marché, de supprimer une occupation aux extrémités du marché et de dégager les traversées piétonnes.

Cette réduction de linéaire, qui a été couplée à un réaménagement, c'est-à-dire à des travaux du boulevard de Belleville entre mars et septembre 2019, a créé une situation particulière que nous nous sommes efforcés, aux côtés de François VAUGLIN, de maîtriser pour qu'effectivement, l'intérêt de tous, qu'ils soient clients, commerçants ou riverains, soit préservé.

Toutefois, ce marché, qui est par ailleurs très apprécié et dont les clients viennent même de très loin, concentre encore des problèmes, notamment en matière de propreté et de sécurité, comme vous l'évoquez.

La nouvelle D.S.P., qui prendra effet au 4 janvier prochain, verra l'installation d'un nouveau délégataire. Celui-ci a d'ores et déjà commencé d'ailleurs à se saisir - cela a été évoqué par le maire - des enjeux de ce marché, et la transition va être assurée très rapidement.

Il va y avoir des passages de bennes à l'issue du déballage pour améliorer la salubrité du marché pendant sa tenue, ce qui va augmenter le nombre de bacs de collecte qui seront mis à disposition sur ce marché.

Des actions coordonnées, mais pas aussi nombreuses que celles que l'on souhaiterait d'ailleurs, ont été menées avec la Préfecture de police pendant toute l'année, pour lutter contre les vendeurs à la sauvette. C'est un travail au long cours qui demande des moyens humains, une bonne coordination, et nous sommes tout à fait d'accord avec la Préfecture de police pour une intensification de ces actions.

Le travail qui est fait pour diversifier l'offre proposée aux clients est déjà en application et consiste à remplacer, à chaque départ, un fruit et légumes par un autre métier de bouche. Cela a d'ailleurs été rappelé au nouveau délégataire, pour que cela puisse se faire quand il va prendre la suite.

S'agissant des sacs plastiques, le nouveau règlement, qui a été voté il y a quelques semaines dans cette enceinte, va permettre de clarifier les contenants autorisés ou interdits. Je rappelle que les délégataires ne peuvent pas être tenus directement responsables d'une interdiction qui est non respectée par un tiers, en l'occurrence les commerçants. D'ailleurs, des centaines de sanctions ont été dressées à Paris pour ce motif en 2019, par les services de la Ville.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous propose le retrait de votre vœu au profit de celui de l'Exécutif qui demande une intensification des actions, notamment DPSP, Préfecture, pour assurer le bon fonctionnement du marché.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Monsieur AZIÈRE, votre vœu est-il maintenu ?

M. Éric AZIÈRE. - Oui, je le maintiens, parce que ce n'est pas mon vœu, c'est celui en même temps des habitants de Belleville qui m'ont alerté sur ce sujet. Je voterai, par contre, aussi le vœu de l'Exécutif, parce qu'il va dans le bon sens. Avec les deux vœux, j'espère que nous parviendrons à une meilleure situation.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote, pour le groupe DP, de M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU. - Il se trouve qu'en tant qu'habitant de Belleville, c'est un quartier que je connais un peu. J'ai entendu les diverses remarques. Je suis assez d'accord avec la dérégulation de ce marché, mais enfin le quartier de Belleville, dans ses quatre arrondissements, il se trouve que c'est un des derniers quartiers dans lequel il y a un peu de public populaire.

Le marché du boulevard de la Villette est totalement inabordable d'un point de vue financier. Les commerces, qui sont autour, sont totalement inabordables d'un point de vue financier. Le dernier supermarché qui a ouvert, c'est un Carrefour qui vend à peu près aux prix que j'ai connus dans le 5e arrondissement, il y a quelques années.

Le marché de Belleville a un avantage, c'est que les personnes populaires, pauvres dans nos quartiers, mais comme vous l'avez dit, Olivia POLSKI, parfois de beaucoup plus loin, viennent y faire leurs courses.

Pitié ! Ne le supprimez pas ! Ne le transformez pas en nouveau marché "bobo" parce qu'autrement, ils ne sauront plus où faire leurs courses. C'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième chose que je voulais dire, très rapidement, c'est que la responsabilité de la Ville est quand même énorme. Parce que, sur le trottoir du boulevard de Belleville qui longe ce marché, cela fait maintenant des mois, et quand je dis "des", ce n'est pas deux, trois ou quatre, que le trottoir n'est tout simplement pas refait, que quand il pleut, on marche dans des flaques. Je ne sais pas si c'est pour virer les sauvettes, mais franchement, le cadre est inacceptable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 554).

Monsieur AZIÈRE, rappel au règlement ?

M. Éric AZIÈRE. - Le vote du vœu UDI-MODEM ne m'a pas eu l'air suffisamment clair.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Vous me demandez de recompter pour le vœu n° 158.

Je rappelle : vœu n° 158 avec un avis défavorable.

Qui vote pour ? 12

Qui vote contre ? 14

Qui s'abstient ?

Il est repoussé.

Je vous remercie.

Aucun problème.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM, les Républicains et Indépendants et M. DUBUS relatif à la promotion du quartier Martin Luther King et du centre My Cardinet.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 159 est relatif à la promotion du quartier Martin Luther King et du centre "My Cardinet".

La parole est à Valérie NAHMIAS, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, dans le 17e, sur la Z.A.C. Batignolles, depuis début 2019, donc très récemment, aux côtés d'habitations, d'entreprises, des commerces, restaurants, boulangeries, laboratoires, cinémas ainsi qu'une zone commerciale appelée "My Cardinet", soit 10.500 mètres carrés de commerces, au sein du nouveau quartier Martin Luther King, se sont ouverts.

Ces commerces représentent une vraie opportunité pour l'animation, l'attractivité du quartier, et bien évidemment sa sécurité. Cependant, à part une exception, c'est un sentiment de déception que partagent tous ces commerces et enseignes. Enclavés, séparés par un vaste et beau parc, les commerces souffrent d'un manque de communication, de visibilité même autour des riverains alentours.

Bien que nous n'ayons, en tant qu'élus, pas à nous immiscer dans des problématiques commerciales, nous ne pouvons - et c'est de notre responsabilité - laisser à l'abandon cette zone nouvellement créée, avec beaucoup de potentiel. C'est une volonté de la Mairie de Paris, et donc une responsabilité aussi qui lui incombe.

Je souligne que ce sont, à la fois, des grandes enseignes certes, mais surtout des commerces indépendants qui ne sont plus en capacité de payer leurs loyers, moins d'un an après leur ouverture.

L'objet de ce vœu est simple : étudier ensemble, concrètement, avec l'association nouvellement créée de l'ensemble des commerçants du quartier, toutes les possibilités de dynamisation, promotion de ce quartier, avec notamment et pourquoi pas l'autorisation à titre temporaire de signalétiques, de publications ou de communication, et également que la Mairie de Paris se rapproche des opérateurs" Primonial" et "Duval", pour étudier avec eux des réponses concrètes aux commerçants du quartier Martin Luther King, qui ne souhaitent que se développer dans ce magnifique quartier. Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame Olivia POLSKI, vous avez la parole.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, Madame la Conseillère, le nouveau quartier Martin Luther King est l'un des plus grands projets urbains de Paris, qui a bien entendu vocation à être pleinement investi par les habitants, les Parisiens et les visiteurs.

Depuis 2019, plusieurs commerces - restaurants, cinémas et services - sont ouverts au sein de ce nouveau quartier. Les professionnels ont fait part d'un début d'activité calme, qui s'explique notamment par une montée

progressive des flux de chalandise, comme pour tout nouveau quartier. Tous les habitants ne sont pas encore installés, et les Parisiens n'ont pas encore tous repéré et investi ces lieux.

Cela est donc une question de temps, pendant lequel nous devons effectivement accompagner les professionnels, valoriser le lieu et accroître la visibilité des commerces. Pour ce faire, "Paris Métropole Aménagement" a autorisé une signalétique provisoire, jusqu'à la remise en gestion de la voirie à la Ville, à la fin de l'année. Parallèlement, une communication a été déployée par la Mairie de Paris et la mairie d'arrondissement sur les commerces.

Dans ce contexte, je suis favorable à votre vœu qui propose d'étudier toutes les possibilités de dynamisation et de promotion du quartier Martin Luther King et du centre "My Cardinet", à la fois via des outils de communication, mais aussi en lien avec l'aménageur et les opérateurs "Primonial" et "Duval", pour que ceux-ci mettent tout en œuvre pour respecter les engagements formulés en matière d'animation commerciale sur le site.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UDI-MODEM, les Républicains et Indépendants et M. DUBUS, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 555).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux modes de consommation des Parisiens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n° 160 déposé par Danielle SIMONNET et n° 160 ter déposé par l'Exécutif. Ils sont relatifs au mode de consommation des Parisiens.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Comme nous sommes le dernier jour, a priori, du dernier vrai Conseil de Paris, je voudrais d'abord remercier tous les collaborateurs qui ont travaillé, pendant toute cette mandature, à rédiger les réponses à mes vœux, à rédiger les vœux de l'Exécutif. Je voudrais vraiment saluer leur travail, malgré les désaccords que je peux avoir avec leurs adjoints de référence, mais, sur ce vœu, je voudrais saluer le vœu de l'Exécutif.

On est en fait dans une réflexion qui est compliquée, c'est-à-dire : est-ce que le travail d'Olivia POLSKI, de l'adjointe pour la défense de la diversité du petit commerce via les outils que sont "Vital Quartier 2", le contrat Paris Commerces, le G.I.E. Paris Commerces, le travail en faveur du soutien aux marchés, l'action de la SEMAEST, a plus d'impact que le travail, pour résumer, de la délégation de Jean-Louis MISSIKA et d'autres délégués, d'autres adjoints en faveur des zones touristiques internationales, du développement d'ouvertures dominicales, des grandes surfaces, des centres commerciaux, de la publicité, du "naming" ? Quelle est donc la tendance qui l'emporte dans ces impacts sur la Ville ?

Ce que je reproche, vous le comprendrez bien, à l'Exécutif, c'est d'avoir cette totale contradiction : à la fois des outils type SEMAEST qui ne vont pas assez loin, selon moi, et surtout une autre politique qui va totalement à l'encontre de ces objectifs.

A travers ce vœu, je demande donc qu'il y ait un audit indépendant sur l'impact des politiques menées par l'Exécutif actuel, et c'est vrai que je pointe l'accent sur les zones touristiques internationales, sur l'ouverture du dimanche, sur les grandes surfaces, sur les centres commerciaux, sur le "naming" qui poussent à l'hyper consumérisme, lequel pousse vers une consommation standardisée.

Le vœu de l'Exécutif que je voterai également, lui, propose un audit pour mesurer l'impact des politiques de la Ville en faveur du commerce de proximité, l'évolution des modes de consommation des Parisiens. Le résultat sera l'étude qui nous dira ce qu'il en est.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

D'abord, Madame SIMONNET, il faut aussi que nous nous mettions d'accord sur ce qui relève de la Ville et ce qui ne relève pas de la compétence de la Ville de Paris. Les Z.T.I., ce n'est pas la Ville de Paris, vous le savez, globalement, la législation sur le travail dominical non plus, les gares et les centres commerciaux non plus. Il y a aujourd'hui un domaine privé, que vous n'êtes pas sans méconnaître, et sur lequel puisqu'il y a une tradition de liberté sur le commerce, nous n'avions pas tous les outils de régulation à disposition. J'évoquais tout à l'heure notamment la question des fameuses C.N.A.C. puisqu'à chaque fois que l'on s'est prononcé, nous, sur des projets, en C.D.A.C., que l'on a émis un avis défavorable et que les gens faisaient appel en C.N.A.C., nous nous sommes fait systématiquement retoquer.

Donc, nous appelons, depuis déjà un certain temps, à des outils de régulation qui soient différents, qui soient meilleurs, qui prennent aussi en compte l'évolution du commerce, parce que le e-commerce est effectivement aussi en train de bouleverser énormément de choses en termes d'équilibre pour les commerçants eux-mêmes. Donc soyez aussi honnête de votre côté.

Je vous remercie et je me joins à vous pour remercier tous les collaborateurs qui travaillent aussi à mon cabinet ainsi qu'à la DAE et à la DU, qui ont travaillé sur tous ces sujets pendant la mandature, mais il faut aussi pouvoir être honnête de votre côté.

Vous saluez la politique que j'ai pu mener depuis le début du mandat et je vous en remercie. Je veux vous dire qu'il n'y a pas une feuille de papier à cigarette entre Jean-Louis MISSIKA et moi sur ces questions, que nous travaillons ensemble sur un certain nombre de sujets. Je pense notamment à "Réinventer Paris". On a installé ensemble un hôtel métropolitain artisanal. Dans énormément de projets qu'il a pu mener, nous avons pu mettre en œuvre ensemble une politique pour les artisans et le commerce de proximité.

Au sujet d'Amazon, je veux vous dire quand même que j'ai fait une tribune d'ores et déjà en 2016, sur la question. Je ne vois pas de revirement sur la question. Nous avons déjà dit, depuis longtemps, que nous avons besoin et que nous souhaitons une mise en œuvre d'outils de régulation et un cadre réglementaire commun au commerce physique et au commerce en ligne.

En tout cas, j'émets un avis défavorable à votre vœu, parce qu'il correspond, y compris à des choses qui ne relèvent pas de notre fait, et je vous invite à voter le vœu de l'Exécutif.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, votre vœu est-il maintenu ? Il est maintenu.

J'ai une explication de vote de Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Chers collègues, on votera le vœu de l'Exécutif. On se joint à tous les échanges qui viennent d'avoir lieu, la manière dont les Parisiennes et Parisiens consomment aujourd'hui mérite aussi que l'on s'y intéresse et que l'on l'étudie. Je retiens donc la question de l'audit qui doit être portée.

Je pense même que l'on devrait aller un peu plus loin pour le mandat prochain, éventuellement envisager d'aller un peu plus loin qu'un audit, peut-être une mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris, peut-être une conférence citoyenne, en tout cas, cela vaudrait le coup de se pencher un peu plus sur la question.

Je suis élue du 19e, et honnêtement, je constate les difficultés que l'on peut avoir avec des centres commerciaux qui ont été implantés dans des endroits divers et variés, le Vill'up, le Millénaire, qui ont des difficultés, on parlait d'un autre encore à l'instant. C'est un questionnement que l'on doit avoir : est-ce vers cela qu'il faut continuer à aller ? Faut-il faire évoluer les choses ?

Dernier élément, toute la libéralisation sur le Code du Travail, sur le droit du travail a aussi des effets sur la manière dont nous vivons la ville, le travail du dimanche, le travail nocturne, et cela aussi, on doit l'étudier de près. Nous voterons ce vœu. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 556).

Je remercie Olivia POLSKI pour ses interventions.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 2e Commission et la parole est à sa présidente, Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 2e Commission s'est réunie, le lundi 2 décembre dernier, en ayant pour objet principal, la présentation des budgets des différentes délégations la constituant.

Je ne reviendrai pas sur la présentation précise qu'a faite chacun des adjoints, puisque la discussion budgétaire a eu lieu lundi dernier, dans notre enceinte.

Christophe GIRARD a présenté ses projets de délibération et annoncé plus de 1.000 subventions accordées dans sa délégation pour cette année 2019. Au vœu présenté par Mme PRIMET et moi-même, il a pris le temps d'explication - et je l'en remercie - sur les dommages provoqués sur le plafond d'une des salles fraîchement rénovées du théâtre du Châtelet, durant une soirée de "hip-hop". Mais nous y reviendrons pour la défense d'un vœu que je présente.

Ensuite, Frédéric HOCQUARD a enchaîné en présentant à son tour ses projets de délibération et en insistant particulièrement sur l'excellence du travail de l'école Boulle. M. HOCQUARD a ensuite répondu au vœu présenté par Mmes PRIMET et GOLDGRAB.

Karen TAÏEB a ensuite fait une présentation des trois projets de délibération de sa délégation, en mettant la lumière sur la belle subvention accordée au Musée d'art et d'histoire du judaïsme.

Enfin, Catherine VIEU-CHARIER, avec sa liberté de ton qu'on lui connaît et appréciée de tous, a résumé rapidement l'ensemble des projets de délibération afférents à la mémoire et au monde combattant, dont les dénominations d'espaces publics, et en passant rapidement, je ne m'appesantirai pas sur le sujet, sur la place sans nom dans le 12e arrondissement.

Voilà très rapidement, mes chers collègues, ce que je pouvais vous annoncer pour la 2e Commission.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2019 DAC 86 - Subvention (11.595.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e, 8e, 18e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 86 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à la convention avec l'association "Théâtre de la Ville".

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Nous voterons cette subvention importante, mais - et Christophe GIRARD était informé en amont de la question que j'allais poser - je saisis ce projet de délibération comme une occasion de poser une question à propos des travaux sur le Théâtre de la Ville. Qu'en est-il de l'isolation thermique ? On a quelques doutes, quelques inquiétudes, et j'espère que la réponse nous rassurera.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, Pascal JULIEN, pour cette question en effet tout à fait cruciale.

Je tiens évidemment à saluer l'effort tout à fait remarquable de l'un de ses plus beaux théâtres de Paris à déployer, pendant ses travaux de rénovation, une programmation exigeante, accessible à l'espace dit Pierre Cardin, l'hôtel des Ambassadeurs dans le 8e, au 13e Art dans le 13e arrondissement, au théâtre des Abbesses dans le 18e, et dans une vingtaine de lieux partenaires.

Mais plus précisément, pour répondre à la question de Pascal JULIEN, j'espère le rassurer : le chantier du théâtre prévoit l'amélioration des conditions d'isolation thermique tant dans les combles que pour les ouvertures. De plus, la salle de la coupole, ancienne salle d'échauffement des artistes, va bénéficier d'une isolation thermique qui n'existait pas auparavant.

A ce stade, nous ne pouvons vous indiquer si cette isolation sera réalisée à partir de matériaux biosourcés, mais les services des directions des Affaires culturelles et de la Construction et du Patrimoine tendent désormais à orienter les choix des matériaux pour limiter au maximum le bilan carbone des rénovations effectuées.

Les fenêtres seront, bien entendu, rénovées, et plus particulièrement celles de la façade sur le quai de Gesvres, derrière lesquelles sont les bureaux de l'administration du théâtre. Cette façade, exposée plein ouest, était la plus sensible, notamment en période de chaleur, et engendrait d'importantes consommations énergétiques.

L'augmentation de l'isolation et la pose de stores extérieurs vont concourir à la limitation des chaleurs, et permettre aussi la valorisation des rayonnements solaires en hiver, pour concourir à la diminution des dépenses énergétiques globales auxquelles vous êtes, à juste titre, extrêmement attaché et pour lesquelles vous êtes très vigilant.

Sur ce dernier point, le choix de la Ville s'est porté, comme pour le théâtre du Châtelet, sur le raccordement au réseau "Climespace", concessionnaire de la Ville de Paris qui exploite et développe le premier réseau de froid urbain. Bien que plus onéreux, ce choix permettra à l'avenir d'être plus vertueux pour le bilan carbone de la Ville. J'espère vous avoir répondu du mieux des connaissances que j'avais sur ces sujets très importants.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 86).

2019 DAC 198 - Soutien à deux dispositifs de solidarité - Subventions au profit de l'Association de soutien à la Fondation des femmes (5.000 euros) et de l'association Lire pour en sortir (20.000 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 198 concerne l'attribution de subventions au profit de la Fondation des Femmes et de l'association "Lire pour en sortir". Ce projet a nécessité un amendement technique numéroté 161.

Monsieur Christophe GIRARD, sur cet amendement ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Très bien.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il est très bien, il est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 161 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 161 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 198 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAC 198).

2019 DAC 322 Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 322 concerne l'organisation du travail des personnels des bibliothèques.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'ouverture des bibliothèques municipales, le dimanche, aura été un thème récurrent durant cette mandature, avec un bilan qui s'annonce plus que contrasté. Mais il aura été un thème constant pour notre groupe UDI-MODEM, qui n'a eu de cesse de demander, depuis le début, une extension des horaires d'ouverture dominicale des bibliothèques à Paris.

Paris compte 58 bibliothèques de prêts généralistes et 16 bibliothèques spécialisées, généralement dites patrimoniales.

En 2014, seules trois bibliothèques étaient ouvertes le dimanche. A ce jour, sept le sont et bientôt neuf le seront, avec l'ouverture de deux bibliothèques supplémentaires, proposée dans ce projet de délibération.

Notre groupe salue le dialogue social et constructif qui a été à la base de ces ouvertures le dimanche, engendrant peu de blocages des bibliothèques. C'est mieux, mais pourrait-on dire, peut mieux faire.

Peut mieux faire, car nous sommes loin de votre engagement d'ouvrir une bibliothèque le dimanche par arrondissement, même si nous nous rapprochons de l'objectif du Plan Lecture à Paris, d'atteindre dix équipements ouverts le dimanche en 2020.

Peut mieux faire également, car ces bibliothèques ne sont pas ouvertes les jours fériés, ferment en semaine au moment du déjeuner et tôt le soir. Il reste donc un gros travail à faire en matière d'amplitude des horaires d'ouverture des bibliothèques à Paris.

Il est important, en effet, que ces lieux culturels répondent à l'enthousiasme des Parisiens qui les fréquentent avec plaisir et assiduité car, au-delà de la lecture, les bibliothèques sont devenues des lieux de liens sociaux, des lieux d'échanges et de rencontres culturelles qui dépassent le cliché de la bibliothèque silencieuse où quelques initiés repartent avec une pile de livres sous le bras.

Non, les bibliothèques sont devenues des lieux de vie, et le devoir de notre Ville est de s'adapter aux nouveaux modes de vie des Parisiens, qui rentrent tard les jours de semaine et qui profitent du dimanche et des jours fériés pour se cultiver.

Il est donc nécessaire, n'est-ce pas, Monsieur AZIÈRE, que le rythme d'ouverture s'accélère avec le recours à davantage d'étudiants vacataires, comme le préconise le rapport sur la lecture de Erik ORSENNA.

Certes, la politique municipale est de recourir aux étudiants pour ses ouvertures avec, comme principe, de ne pas dépasser 50 % d'étudiants afin de conserver une part significative de personnels qualifiés. Il s'agit là d'un principe équilibré que nous soutenons, bien évidemment. Mais on peut aller aussi plus loin en proposant à de nombreux étudiants en filières littéraires, cette opportunité d'emploi le dimanche, à l'heure où la précarité étudiante se fait de plus en plus pressante.

Le Ministère de la Culture et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche étant favorables à des ouvertures de ces bibliothèques le week-end, il serait opportun de demander au ministère de l'Enseignement supérieur d'ouvrir davantage de bibliothèques universitaires, problème crucial pour les étudiants qui étudient dans notre capitale. Ces ouvertures ne pourront se faire sans recrutements supplémentaires, étudiants comme professionnels. Au vu du succès des bibliothèques et des nombreuses missions qu'elles proposent, il peut s'agir là d'un investissement à accompagner.

La question de l'extension des horaires des bibliothèques doit aller de pair avec celle de la diversification de leurs usages, notamment les médiathèques, plus récentes et plus vastes.

Lorsque la DAC balaie, d'un revers de main, toute extension d'horaires en prétextant que ses enquêtes auprès des usagers montrent un manque d'utilité, elle se trompe d'approche. L'usage d'une bibliothèque en soirée n'a peut-être pas vocation à être la même qu'en journée, en attirant des publics différents, en proposant d'autres activités comme des clubs de lecture en lien avec des associations, des séances de dédicace, des conférences.

Augmenter la fréquence d'ouverture des bibliothèques impliquerait une hausse des dépenses de fonctionnement mais, en étant envisagée avec une diversification d'activités, peut permettre des économies ailleurs, en substituant les bibliothèques à d'autres lieux, moins adaptés, qui accueillent actuellement des activités culturelles associatives, par exemple.

Enfin, je voudrais terminer mon propos sur un sujet qui s'est invité trop souvent ces derniers temps au sein des bibliothèques, je veux parler de la question de la sécurité des personnels de bibliothèque. Ces personnels ont été confrontés, cette année, à des violences qui sont inacceptables, et je pense notamment à la bibliothèque Vaclav Havel. L'entrée des bibliothèques est libre et gratuite, elles disposent de sanitaires, d'espaces calmes et chauffés, et n'ont pas de vigiles.

Même si ces lieux culturels ne doivent pas devenir des bunkers sécurisés, il n'en demeure pas moins que les personnels des bibliothèques et les usagers doivent se sentir en sécurité. Il ne leur appartient pas d'assurer la sécurité des lieux. Cette question se posera d'autant plus qu'une diversification de l'usage des bibliothèques sera posée, ainsi qu'une ouverture en soirée. La Ville de Paris, jusqu'à présent, refuse de créer des normes de sécurité supplémentaires dans ces établissements.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Je le fais tout de suite.

Voulant faire des bibliothèques des lieux ouverts à tous, sans filtre, mais il faut évidemment ouvrir ce débat pour l'accessibilité et la sécurisation des bibliothèques. Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, vous le savez, notre groupe a beaucoup de réticences quant à l'ouverture du dimanche des bibliothèques, et a fortiori quand elle ne se fait pas dans de bonnes conditions. Bien souvent, on ouvre le dimanche alors que l'amplitude des horaires en semaine n'est pas assurée.

Dans le cas des bibliothèques Melville et Sabatier qui doivent ouvrir le dimanche dès janvier 2020, les propositions ne sont pas à la hauteur en termes de recrutement ou de sécurité.

L'ensemble des élus présents au dernier Comité technique de la Direction des Affaires culturelles de la Ville avait rejeté unanimement le texte qui leur a été présenté. Nous avions d'ailleurs voté, au dernier Conseil, le vœu de Danielle SIMONNET à ce sujet.

En termes d'emplois créés, nous avons demandé, en début de Conseil, par un amendement budgétaire, de créer cinq postes pour porter à sept les recrutements nécessaires à l'ouverture du dimanche de ces deux bibliothèques. Nous en avons obtenu trois, c'est un premier pas. Nous espérons que ces postes seront pourvus rapidement.

Nous avons interrogé la Direction des Ressources humaines sur le taux de vacance dans les différents postes de bibliothèque. Il paraîtrait, pour les adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage, que les recrutements récents ont permis d'améliorer ces taux de vacance. Quoi qu'il en soit, lors d'échanges avec les agents sur le terrain, nous nous sommes rendu compte que la situation était plus que compliquée, les conditions de travail dégradées et, par conséquent, les conditions d'accueil des usagers.

Désormais, il semblerait que le projet soit d'ouvrir avec des vacataires étudiants, recrutés pour le week-end. Ces derniers devront faire les mêmes tâches que les titulaires.

Par ailleurs, il semblerait que l'engagement de la Ville de ne pas dépasser plus de dix dimanches travaillés par an et pas plus d'un dimanche sur cinq par agent n'est pas tenu.

Dans un premier temps, les personnels demandent qu'il y ait un protocole écrit avec des engagements précis, qui soit valable pour tous les établissements ouverts le dimanche. Dans un deuxième temps, ils demandent que la parité entre agents titulaires et non titulaires soit instituée, évidemment, ce nombre de titulaires constituant un seuil en dessous duquel l'établissement ne pourrait pas ouvrir.

Enfin, les personnels demandent que, pour pouvoir ouvrir le dimanche, la direction des établissements et des équipes soit confiée à des cadres A, les seuls à même d'avoir la responsabilité pénale en cas de problèmes. A ce propos, le dernier CHSCT a voté la mise en œuvre d'une expertise indépendante sur l'impact du travail du dimanche sur les agents, que ce soit du point de vue de leur santé, leur sécurité et de leurs conditions de travail, notamment sur la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale, risques psychosociaux, risques incendies. Qu'en est-il de sa mise en place qui tarde apparemment beaucoup trop ?

Enfin, il est demandé que la prime dominicale soit revalorisée à 150 euros nets et accordée à tous les agents, y compris les non-titulaires qui travaillent de manière quasi permanente en semaine et qui sont aussi réquisitionnés le dimanche.

Dans l'attente de la satisfaction de nombre de ces revendications que nous considérons légitimes, nous voterons contre ce projet de délibération. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci.

La Ville de Paris s'attache à promouvoir le livre et la lecture à travers ses bibliothèques et s'attache aussi, à travers ses bibliothèques municipales, à promouvoir la culture pour toutes et pour tous, la culture comme richesse intérieure accessible à tous. Les bibliothèques, qui sont réparties sur l'ensemble des quartiers, sont des îlots de chaleur au bon sens du terme, de chaleur humaine, d'accueil de tous, et ce sont aussi des cocons protecteurs contre le tout-consommation et contre l'injonction à consommer que nous subissons toute l'année.

Dans ce cadre, la Ville a décidé d'ouvrir un plus grand nombre de bibliothèques le dimanche. Les écologistes sont évidemment favorables à cette démarche, et évidemment, vigilants aux conditions dans lesquelles s'effectuent ces ouvertures. Il est important que les moyens soient ajustés aux objectifs, afin que les ouvertures se déroulent dans des conditions satisfaisantes pour les usagers et pour les agents.

En janvier 2017, les élus écologistes ont proposé un vœu, afin qu'une feuille de route pour les ouvertures dominicales soit élaborée avec l'ensemble des parties prenantes, en tenant compte des impératifs de bien-être au travail, de qualité du service culturel et de sécurité des usagers et des agents. Ce vœu avait, à notre grande

tristesse, été rejeté. Et pourtant, on nous présente aujourd'hui un projet de délibération qui semble réunir enfin l'ensemble de ces conditions que nous avions demandées.

Le projet de délibération réaffirme, en effet, le principe du volontariat, la limite à un maximum de dix dimanches travaillés, la compensation par une journée de congé qui remplace la journée travaillée. On peut dire que l'ensemble de ces préconisations nous conviennent.

Par contre, nous regrettons que, du fait de l'ouverture le dimanche des deux médiathèques Robert Sabatier et Jean-Pierre Melville, celles-ci fermeront désormais une heure plus tôt le samedi, et que pour la médiathèque Robert Sabatier, située dans le 18e, les deux nocturnes des mercredis et jeudis soient supprimées, à notre connaissance. Vous pourrez nous préciser si nous ne nous trompons pas.

A nos yeux, vu le manque criant de lieux de travail pour les étudiants venant, dans un cas, du site de Tolbiac et, dans l'autre, du site de la porte de Clignancourt, Paris IV, ces réductions horaires sont regrettables.

J'ai parlé des étudiants, mais évidemment pour nous, ce n'est pas le seul public qui nous intéresse, loin de là ! Il est souvent beaucoup mis en avant, mais ce qui est intéressant aussi, ce sont toutes les personnes qui se forment tout au long de la vie, qui ont besoin de lieux le soir pour pouvoir tranquillement étudier, que ce soient des adultes mais aussi que ce soient des collégiens qui ont vraiment besoin de nos bibliothèques municipales, et aussi des retraités.

Nous réaffirmons une nouvelle fois que l'absence d'ouvertures de bibliothèques non spécialisées le lundi est un problème et, au titre de ce que je viens de dire, un problème qu'il faudrait étudier un jour ou l'autre.

Cette piste nous semble aussi importante que l'ouverture dominicale. On a parlé aussi souvent des ouvertures pendant les vacances scolaires, qui sont encore insuffisantes.

Je profite que j'ai encore la parole quelques minutes, pour souligner le caractère pionnier et efficace de la Ville, en matière d'ouvertures des bibliothèques à Paris, que ce soit le dimanche ou les autres jours. Je voudrais dire que cette démarche, nous l'avons engagée bien avant et bien au-delà du rapport sur la lecture d'Erik ORSENNA qui, moi personnellement, m'a un peu agacée, puisque je voyais beaucoup de préconisations qu'il donnait et qui étaient déjà effectuées par la Ville grâce aux agents, à leur volontarisme, grâce à la politique de la Ville en matière de bibliothèques.

Là, dernièrement, la bibliothèque historique de la Ville de Paris, sous l'autorité de Véronique LEVIEUX, a été ouverte largement. A l'origine, c'était une bibliothèque ouverte seulement sur inscription, mais grâce à Véronique LEVIEUX, la bibliothèque historique de la Ville de Paris a vu une ouverture inconditionnelle à tous, et c'était extraordinaire de la voir se remplir de tant de lecteurs. C'est une démarche qui avait été effectuée par la Ville, bien avant le rapport sur la lecture.

Je voudrais aussi remercier Marie-Christine LEMARDELEY qui a, depuis longtemps aussi, milité pour que la bibliothèque Sainte-Geneviève puisse être ouverte le dimanche et qui a réussi.

J'ai beaucoup d'autres choses à dire, mais je ne vais pas avoir le temps de les dire. Malheureusement, j'ai des questions à poser évidemment, je ne vais pas pouvoir les poser. Merci beaucoup.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme SIMONNET n'est pas là…

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Mes chers collègues, je sais que le papier ne refuse pas l'encre et que nous rêvons tous, évidemment, d'un monde idéal, mais en attendant, avant d'atteindre ce nirvana, voici ce que nous faisons.

Je remercie pour leurs interventions Béatrice LECOUTURIER pour le groupe UDI-MODEM avec nous et également Raphaëlle PRIMET du groupe Communiste - Front de Gauche, ainsi que Sandrine MÉES du groupe Ecologiste de Paris. Je regrette évidemment l'absence de Danielle SIMONNET, très engagée pour la lecture publique à Paris.

Je le dis souvent, c'est évidemment mieux de se rendre dans une médiathèque, une bibliothèque, quel que soit le jour de la semaine et en particulier le dimanche, que dans une galerie marchande ou dans une pharmacie.

Pour les sujets concernant les étudiants et donc le ou la Ministre - je ne sais pas qui c'est d'ailleurs - de la Recherche ou des étudiants, je ne sais pas qui est concerné précisément, je crois que Marie-Christine LEMARDELEY pourra évidemment vous répondre sur les efforts à faire en concertation avec les étudiants et les différentes universités.

Siégeant au conseil d'administration du centre Pompidou depuis déjà plusieurs années, il est vrai que le sujet de la bibliothèque publique d'information, qui voit ses longues files d'attente rue Beaubourg, indique en effet qu'il manque d'espace pour les étudiants, à Paris, dans les bibliothèques en général.

Mes chers collègues, je m'étais déjà exprimé, lors du dernier Conseil de Paris de novembre. Je sais que nous partageons cette envie que les Parisiens puissent profiter, en fin de semaine, de nos bibliothèques municipales qui sont au nombre de 68.

La Ville de Paris travaille, depuis le début de la mandature, à proposer un service public respectueux évidemment - c'est une règle incontournable - des conditions de travail des agents, en étant à l'écoute des nouvelles pratiques et en capacité de s'adapter, chère Catherine DUMAS, aux nouveaux rythmes de vie de nos usagers, cher Geoffroy BOULARD.

Nous poursuivons cette ambition - je vous ferai répéter ce que j'ai dit - d'un service de lecture public de qualité, dans un dialogue constant et attentif - dans les bibliothèques, on n'a pas le droit de parler, on doit écouter - avec les organisations syndicales, pour que cette évolution se fasse dans les meilleures conditions, vis-à-vis des agents de nos bibliothèques.

A nouveau, je tiens à les remercier car, dans un contexte national difficile et malgré des difficultés de transport quotidiennes, ces agents participent au maintien de l'ouverture de nos équipements municipaux.

Je vous rappelle que, depuis 2008, nous avons ouvert sept bibliothèques le dimanche, cela a été dit mais je le redis : Marguerite Duras, Marguerite Yourcenar, Françoise Sagan, celle de la Canopée, Jean de La Fontaine, Hélène Berr dans le 12e, Edmond Rostand, et la bibliothèque de cinéma François Truffaut dans le 6e, dont quatre depuis le début de cette mandature.

La hausse constante de leur taux de fréquentation démontre l'intérêt que portent les Parisiens à ces équipements, qui sont de proximité, et confirme la nécessité de l'évolution de leurs horaires, face aux nouvelles pratiques.

C'est pourquoi nous avons expérimenté, puis développé les ouvertures tardives, d'une part, et le dimanche, d'autre part, répondant ainsi aux différents besoins des usagers.

Pour choisir quelles bibliothèques font l'objet de ces évolutions, nous avons privilégié les établissements rénovés, les nouvelles ouvertures, ou les bibliothèques situées dans des bassins de population plus conséquents avec une forte demande.

Je peux vous assurer qu'une attention toute particulière est portée par la Ville aux agents, qui y travaillent et que chaque nouvelle ouverture le dimanche fait l'objet, chère Raphaëlle PRIMET, d'un dialogue social de qualité avec l'ensemble des représentants du personnel. Mais comme moi, vous connaissez les nuances entre les différentes organisations syndicales sur ce sujet, et il n'y a pas d'unanimité, contrairement à ce que j'ai entendu.

S'agissant des recrutements, nous pouvons nous réjouir d'avoir créé 39 postes, chers collègues, 39 postes supplémentaires en trois ans. Nous avons voté, cette semaine, au BP Emploi pour 2020, 12 postes supplémentaires, je le répète, 12 postes supplémentaires pour faire face à la montée en charge des bibliothèques, notamment sur des postes d'accueil et dits d'animation, mais aussi un renforcement d'effectifs pour l'équipe volante de remplacement.

Nous veillons donc, à travers nos créations de postes supplémentaires, à ce que chaque nouvelle ouverture dominicale s'accompagne d'un renforcement des effectifs. C'est la règle et c'est notre méthode.

Enfin, comme j'ai pu également vous l'annoncer en novembre dernier, une réunion est prévue la semaine prochaine à ma demande avec la Direction des Ressources humaines et l'ensemble des organisations syndicales qui voudront bien siéger.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 322.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?...

Il n'y a pas d'explications de vote, ne s'agissant pas d'un vœu. On n'interrompt pas le vote, je suis navré.

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 322).

2019 DAC 679 - Acceptation du versement du Fonds Pour Paris relatif au mécénat complémentaire obtenu pour financer les frais de production et d'installation de l'oeuvre "Bouquet of Tulips" de Jeff KOONS.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 679 concernant l'acceptation du versement du Fonds pour Paris relatif au mécénat complémentaire, pour financer les frais de production et d'installation de l'œuvre "Bouquet of Tulips" de Jeff KOONS.

La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Merci.

Comme vous le savez, notre Conseil a décidé de doter Paris d'un fonds de mécénat, qui permet aux mécènes de faire des dons pour entretenir et valoriser notre patrimoine. Cela se justifie par la qualité et l'ampleur du patrimoine dont notre ville peut s'enorgueillir. Nous profitons de dispositions qui relèvent d'une réglementation nationale et nous aurions tort de nous en priver.

En l'occurrence, le Fonds pour Paris a investi, à la proposition de Jane HARTLEY, l'ambassadrice en France de Barack OBAMA pour les Etats-Unis, la proposition de recueillir une œuvre de Jeff KOONS. Nous avons déjà débattu à plusieurs reprises de cette proposition dans ce Conseil.

J'y reviens, parce que nous avons une dotation qui a été composée à moitié de donateurs américains, à moitié de donateurs français. Leur liste est d'ailleurs publique et, en l'occurrence, je ne peux que me féliciter de voir cette action soutenue par le Fonds pour Paris, d'ores et déjà réalisée puisqu'elle a été inaugurée il y a quelques semaines. Elle a été inaugurée en présence des animateurs des associations qui travaillent sur les attentats et donc, c'était beaucoup des familles qui étaient présentes, lors de cette inauguration, et qui ont pu apprécier la qualité du geste.

Nous sommes élus, et je considère toujours que les élus n'ont pas à s'immiscer dans les choix artistiques. En l'occurrence, je ne peux que constater que c'est un objet qui est très rapidement devenu iconique dans notre capitale et qui a rencontré tout de suite une forte adhésion.

Pour conclure, dire que le projet de délibération qui nous est proposé vise à permettre de recueillir une somme supplémentaire de 604.980 dollars, qui permet notamment de financer le socle, qui a eu quelques surcoûts à la demande de l'architecte des Bâtiments de France, étant donné qu'il a exigé l'utilisation de pierres d'Ile-de-France, la même pierre utilisée pour le Petit Palais ou encore pour la restauration de Notre-Dame, ce qui justifie en particulier un léger surcoût.

Je voudrais en profiter pour remercier tous les donateurs, le président du conseil d'administration du Fonds pour Paris, Rémi Gaston DREYFUS, et sa directrice, Anne-Sylvie SCHNEIDER. Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, je continuerai à exprimer mon désaccord avec l'ensemble du processus, parce que j'estime que notre ambition, en termes de politiques en faveur de l'art contemporain et la place de l'art dans la ville, doit procéder d'autres démarches.

C'est un faux cadeau que celui de Jeff KOONS, parce que, dans sa démarche, il a d'abord essayé d'imposer le lieu où devait figurer son œuvre, en voulant que son œuvre figure devant le Musée d'art moderne de la Ville de Paris pour incarner : "Je suis l'art moderne de la Ville de Paris", puis cela a atterri à côté de la F.I.A.C. : "Je suis le représentant du marché de l'art". A la limite, c'est plus conforme avec ce qu'il incarne finalement.

Sans remettre en cause et sans discuter de la question artistique, de la question créative, force est de constater que M. Jeff KOONS est un très grand entrepreneur, en grande capacité de faire son "auto-promo" et très au fait des fonctionnements internes du marché de l'art spéculatif, et que ce n'est pas pour rien qu'il se place ici, non loin de la F.I.A.C. et de la représentation de l'institution du marché de l'art.

On est dans une logique où ce ne sont plus les politiques publiques qui soutiennent la diversité des créations, pour contribuer à soutenir la diversité des langages artistiques et pour permettre l'ensemble des rencontres qui émancipent et qui permettent d'organiser dans la société des émancipations, par justement les réceptions et les débats autour des œuvres artistiques.

Non, on est sur un artiste qui choisit de faire sa "promo" et qui va financer sa promotion et son art par du mécénat, financé à 66 % a minima par les contribuables, par le biais de la loi Aillagon sur la défiscalisation des donations. Toute cette logique est problématique.

Là-dessus, arrive la question des associations des victimes des attentats terroristes. Evidemment qu'il faudra toujours rendre hommage et soutenir l'ensemble de celles et ceux qui ont été terriblement attaqués par ces terribles attentats terroristes. Mais je trouve que le mélange des genres, pour moi, reste problématique, et je pense que la Ville aurait dû agir autrement. Je n'ai pas à remercier Jeff KOONS pour cette démarche qui ne me semble pas du tout positive.

Il y a donc un vrai problème dans la conception même que l'on a du soutien aux œuvres et à la création.

Si on continue comme cela, c'est une déresponsabilisation et des politiques publiques de l'Etat et des collectivités dans les achats d'œuvres d'art, dans le soutien à la création. Attention à cette pente qui est donnée où les donateurs décrètent ce qui relève du langage artistique à donner à voir ou ce qui n'en relève pas. C'est important que ce soit la puissance publique qui mette en place ces politiques. Y compris la puissance publique pourrait le faire en mettant en place aussi des commissions renforçant le rôle des artistes et des associations d'artistes, des associations culturelles, pour que ce ne soit pas non plus le politique qui décrète ce qui est à montrer et ce qui ne l'est pas.

Il ne s'agit pas de mettre en place une politique étatique sur l'art contemporain, mais entre la politique étatique, d'un côté, et le marché qui décide, de l'autre, j'estime que la Ville pourrait inventer une autre voie, et pour l'instant on ne la voit pas.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux orateurs, la parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, d'abord, aux deux orateurs, l'oratrice Danielle SIMONNET à laquelle je vais répondre avec truculence et François VAUGLIN.

J'avoue, Danielle SIMONNET, que j'ai oublié d'indiquer à Jeff KOONS que vous interveniez régulièrement au Conseil de Paris au sujet de son travail et de vos préoccupations sur la cote de ses œuvres, mais je le ferai très prochainement, lors d'un prochain voyage à New York. Je vous le promets.

D'ailleurs, vous m'étonnez, vous qui êtes fille de sculpteur et peintre, je vous pensais beaucoup plus audacieuse. Je voudrais vous rappeler, Danielle SIMONNET, que nous vivons, à part sur deux pays sur la planète que sont la Corée du Nord et le Venezuela, dans un monde de l'économie de marché. Que dire alors à Pierre SOULAGES, que j'ai vu avant-hier, qui ne contrôle pas lui-même non plus le prix des œuvres qui sont vendues et qui portent son nom. Cela s'appelle l'économie de marché, c'est ainsi.

François VAUGLIN a eu raison de rappeler la place des associations, car Colombe BROSSEL et moi-même avons pris soin, au moment des discussions que je menais comme vous le savez avec beaucoup d'engagement mais également de respect des opinions et des sensibilités, de les écouter, de trouver en effet avec elles, les bons termes pour qu'elles puissent soutenir, accueillir et venir inaugurer l'œuvre de Jeff KOONS.

Elle est installée, depuis le 4 octobre dernier, derrière le Petit Palais, le Musée des beaux-arts de la Ville de Paris dans un lieu, et je remercie Pénélope KOMITÈS qui a su préparer et accompagner le travail d'aménagement du jardin. C'est un symbole pérenne d'amitié et d'union entre la France et les Etats-Unis, que l'on aime ou pas cette œuvre. Elle a été installée, sur ma proposition à la Maire de Paris, derrière le Petit Palais, non loin de l'ambassade des Etats-Unis, ce qui faisait sens.

Le financement de l'œuvre, dont le montant total s'élève à 3,5 millions d'euros, a été rendu possible grâce - cela a été dit - au Fonds pour Paris que dirige Anne-Sylvie SCHNEIDER et que la Maire de Paris avait souhaité créer afin de recevoir, de gérer et de redistribuer les biens et versements de toutes natures versés par des philanthropes nationaux et internationaux, qui souhaitent participer à la renommée de notre ville.

Ainsi, je tiens à le rappeler, la réalisation, le transport et la livraison du "Bouquet de tulipes" ont été financés intégralement par des mécènes français et étrangers, et qu'ils n'ont eu aucun impact financier, pécuniaire sur les deniers parisiens.

Le Fonds pour Paris a reçu, en septembre dernier, deux versements supplémentaires d'un montant total de 604.980 dollars, soit environ 545.000 euros, et comme prévu dans la délibération votée en juillet, ils viennent compléter les sommes déjà récoltées. La somme n'ayant pas encore été versée au Fonds pour Paris sur son compte libellé en euros, elle est, à la date de ce projet de délibération, arrêtée en dollars.

Le "Bouquet of tulips" est donc une œuvre originale, créée spécialement pour notre ville, et aussi une véritable prouesse de savoir-faire et de techniques. Elle ne passe pas inaperçue, je pense que nous pouvons nous en réjouir. Paris est une ville d'audace. Ce qui est audacieux aujourd'hui, sera classique un jour. Il est vrai que l'installation d'une œuvre contemporaine à Paris doit se faire dans le respect de ce qu'est Paris, de ses contraintes. Mais Paris n'est pas et ne sera jamais une capitale figée. Elle doit continuer à construire le patrimoine architectural et culturel de demain, car l'audace d'aujourd'hui est le classique de demain.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 679.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 679).

2019 DAC 540 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guy Hocquenghem 45, rue de Plaisance (14e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DAC 540 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Guy Hocquenghem, 45, rue de plaisance, dans le 14e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues.

Il y a beaucoup de personnalités célèbres ayant vécu rue de Plaisance, dans le 14e arrondissement. Missak Manouchian a déjà une plaque au n° 11, et nous sommes heureux de voter l'apposition d'une plaque au n° 15, pour Guy Hocquenghem.

Le 28 août 1988, Guy Hocquenghem mourait du Sida. Il laissait une œuvre d'une dizaine de livres, d'essais : "Le désir homosexuel", "L'Après-mai des faunes" préfacé par Gilles Deleuze, "L'âme atomique" écrit avec René SCHÉRER, des pamphlets, "Lettre ouverte à ceux qui sont passés du col Mao au Rotary", "La Beauté du métis", des romans, des recueils, des nouvelles, "Les Petits garçons", "L'Amour en relief", "Oiseau de nuit", "Eve", "Frère Angelo", "L'Amphithéâtre des morts".

Un temps proche du P.C.F., responsable de l'U.N.E.F., puis dirigeant d'une organisation trotskiste, Hocquenghem participe aux événements de Mai 68 et pourra observer de près la profonde homophobie de l'ensemble de la société.

C'est pourquoi, en 1971, il rejoint le Front homosexuel d'action révolutionnaire, le F.H.A.R., où l'on retrouve son professeur et ami René SCHÉRER, l'anarchiste fouriériste Daniel Guérin, Monique Wittig, Laurent DISPOT, dont il deviendra, avec Françoise d'Eaubonne, l'un des leaders.

Le F.H.A.R. et Hocquenghem revendiquent l'inscription de la cause homosexuelle dans la perspective de la lutte des classes et de la solidarité avec toutes les minorités opprimées. La plupart des tracts et des articles du F.H.A.R. seront repris dans le "Rapport contre la normalité", publiée aux éditions Champ libre, la même année.

Hocquenghem sera, en outre, le premier à faire son coming out en France avec un long article dans "Le Nouvel observateur", qui publiera également la réponse de sa mère.

Devenu professeur de philosophie à l'université de Vincennes, il travaille alors au journal "Libération", et publie plusieurs ouvrages, dont un pamphlet qui se veut le bilan de 68 et dénonce les trahisons d'anciens trotskistes ayant rejoint les socialistes.

Ce pamphlet, c'est "Lettre ouverte à ceux qui sont passés du col Mao au Rotary", publié en 1986. Cinq ans avant de mourir, à 41 ans, Guy Hocquenghem y fait une critique à ceux qui furent ses amis avant de renier leurs idéaux de jeunesse pour rejoindre les sphères du pouvoir de François Mitterrand, alors Président de la République.

A partir des années 80, il se consacrera essentiellement à une écriture romanesque, dans lequel se lit, comme en filigrane, la maladie qui l'emportera. Malgré le caractère toujours neuf de sa pensée, vingt ans après sa mort, Hocquenghem semble s'être éloigné. Peu cité, peu étudié, pas assez en tout cas, la plupart de ses ouvrages ne sont pas réédités.

C'est pourquoi nous saluons la mise en place de cette place et nous voterons bien évidemment pour ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, chère Raphaëlle PRIMET.

Votre intervention me donne évidemment beaucoup de nostalgie, à titre personnel. Je réalise, en effet, que je ne suis plus un perdreau de l'année, puisque j'ai connu aussi bien Guy Hocquenghem que Jean-Louis Bory, dans ma grande jeunesse. Alors merci pour cette intervention car, en effet, cela nous permet de faire la lumière sur l'œuvre de Guy Hocquenghem, auteur farouchement engagé, essentiel à l'avancée de la cause homosexuelle dans la deuxième moitié du XXe siècle.

Brillant normalien, il plongea dans l'effervescence politique de la fin des années 60. Il adhéra très jeune au Parti communiste français, le P.C.F., avant de rejoindre les Jeunesses communistes. Mû par un esprit de contestation infatigable, il s'engagea à corps perdu dans tous les combats politiques et culturels importants des années 60. Il manifesta devant le théâtre de l'Odéon, pour permettre les représentations de "Paravents" de Jean Genet, tint le haut du pavé en mai 68, et soutint le mouvement de la contre-culture américaine militante.

Théoricien, il participa, en 1971, à la création du F.H.A.R., le Front homosexuel d'action révolutionnaire, dont il rédigea, avec talent et anticonformisme assumé, les tracts et manifestes dont je tiens à votre disposition quelques

exemplaires de ma collection personnelle, qui souvent étaient censurés pour outrages aux bonnes mœurs, ce qui évidemment faisait les délices d'un adolescent comme moi.

Son essai, "Le Désir homosexuel", publié en 1972, est considéré aujourd'hui comme un texte fondateur des études gays et lesbiennes, et de la théorie dite "queer".

C'est pour toutes ces raisons, mes chers collègues, que nous proposons que soit apposée une plaque commémorative sur l'immeuble où il vécut, 45, rue Plaisance, dans le 14e arrondissement, entre 1973 et 1977, 1973 étant l'année de mon bac.

Auteur prolifique et journaliste franc-tireur à "Libération", Guy Hocquenghem fut un veilleur infatigable de son époque, soucieux de dénoncer les injustices, comme le racisme dans "La Beauté du métis", un livre d'une beauté inouïe, ou les compromissions de la gauche - c'était à nous - dans sa "Lettre ouverte à ceux qui sont passés du col Mao au Rotary".

Voilà, mes chers collègues. Je voulais juste dire un petit mot à ma collègue Catherine VIEU-CHARIER. Si je suis là après mars, les urnes en décideront, elle me manquera beaucoup. C'est vrai que l'on a fait un travail pour les dénominations et pour les appositions de plaques vraiment intense, subtil, complice. Je crois que c'est bien de laisser cette trace et ce travail, qui est un travail modeste et souvent dans l'ombre pour Paris. Donc un grand merci du fond du cœur et d'amour à Catherine VIEU-CHARIER.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 540.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 540).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'une Micro-Folie (18e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 162 est relatif à la création d'une micro-folie, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le 18e arrondissement est un territoire qui a su toujours, dans son histoire, explorer de nouvelles dimensions sur le champ de la culture. Le projet "Micro-Folie" est toute en résonance avec notre conception de l'action culturelle, telle que nous la mettons en œuvre dans notre arrondissement, par laquelle nous lions culture et éducation populaire.

Les "Micro-Folies" sont des lieux pour aller au plus près des populations, et ainsi proposer une offre culturelle de proximité, conçue autour d'un musée numérique qui peut se mettre en œuvre dans tous les lieux : "Fablab", bibliothèques, ludothèques, etc.

Ainsi, les "Micro-Folies" favorisent un regard interactif autour des collections issues d'institutions publiques de renom, comme les grands musées nationaux, musée du Louvre, musée d'Orsay, mais aussi de notre patrimoine, château de Versailles, Opéra, etc.

En faisant découvrir aux adultes, comme aux jeunes enfants du 18e comment entrer dans les œuvres d'une autre façon, et dans les monuments, pour les connaître autrement avec une expérience qui instaure une autre relation à la culture et à l'art, c'est ce que nous voulons, et on sait aussi que c'est par là que l'on peut les amener à être demandeurs pour aller vers les musées.

Je citerai quelques exemples : Noisy-le-Sec où une "Micro-Folie" s'est mise en place et où les enfants sont demandeurs d'aller au musée, et quand ils y sont, ce sont presque eux qui sont les guides.

C'est pourquoi nous demandons que la Ville de Paris saisisse la Métropole du Grand Paris et l'Etat pour une aide concernant la création d'une "Micro-Folie" dans le 18e et constitue rapidement un groupe de travail avec l'aide de La Villette, qui a une mission d'aide et de formation au montage des "Micro-Folies". Je terminerai par une phrase d'André Malraux qui me fait écho : "Le monde de l'art n'est pas celui de l'immortalité, c'est celui de la métamorphose".

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Que j'aime Danièle PREMEL, kafkaïenne. Je tiens vraiment à vous remercier, chère Danièle PREMEL du Parti communiste français, ainsi que Nicolas BONNET-OULALDJ et l'ensemble des élus de votre groupe, pour le vœu qui me permet de rendre hommage d'abord à Bernard TSCHUMI. Il faut toujours avoir en effet la mémoire et la connaissance de l'auteur des choses.

C'est lui, Bernard TSCHUMI, l'architecte du Parc de La Villette, qui, en 1986, créa les Folies, ces pavillons, chère Maryline, rouges que vous connaissez tous dans le Parc de La Villette, et appelés ainsi en référence aux folies d'une autre époque, les folies du XVIIIe siècle.

En 2016, Didier FUSILLIER, président du parc et directeur artistique remarqué de la récente édition "Nuit blanche" - je remercie à nouveau pour cette édition la Préfecture de police qui nous a permis de tenir une belle "Nuit blanche" - s'est inspiré des folies pour créer des "Micro-Folies".

Cette initiative, soutenue par le Ministère de la Culture, a réuni douze grands établissements culturels fondateurs, dont le musée du Louvre, la Cité de la Musique, la Philharmonie ou encore le château de Versailles, qui se sont engagés à numériser une partie de leurs collections pour les présenter dans les "Micro-Folies". Celles-ci sont donc une collection d'œuvres numériques mises à disposition dans un espace de diffusion et de médiation accessible à tous ; c'est en somme un musée numérique de proximité.

La Ville de Paris participe activement, avec la Direction des Affaires culturelles, au développement des "Micro-Folies". En effet, l'établissement public Paris Musées a récemment signé une convention avec La Villette pour numériser ses plus grands chefs-d'œuvre et rejoindre ainsi le catalogue des "Micro-Folies".

Le vœu porté et imaginé par Danièle PREMEL, élue du 18e arrondissement, est une très belle audace à laquelle je réponds tout à fait favorablement, au nom de notre Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 557).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la grève à Radio France.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 163 relatif à la grève à Radio France.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, ce vœu a pour vocation d'exprimer notre solidarité avec la grève qui persiste à Radio France et dont nombre d'auditeurs sont des Parisiens.

Les salariés de Radio France m'ont fait entendre leur refus du plan de la direction qui acte la suppression de 299 postes et la réalisation de millions d'euros d'économie dans quasiment tous les secteurs. Sont concernés production, information, formation musicale, administration, services communs comme le nettoyage ou l'accueil. Toutes ces économies se feront sur le dos des salariés, mais aussi de la qualité des contenus pour les auditeurs.

Pour exemple, le chœur perdrait un tiers de son effectif, il serait réduit de 93 à 60 chanteurs, ce ne sera donc plus un chœur symphonique. Tout est à l'avenant, alors même que le nombre d'auditeurs ainsi que les recettes augmentent.

Il faudrait, bien au contraire, renforcer les investissements, maintenir la qualité et la diversité du service public de l'audiovisuel, c'est primordial. C'est pourquoi nous proposons, dans ce vœu à la Ville de Paris, d'interpeller le ministère de la Culture sur la situation de Radio France, de l'encourager à rouvrir des négociations avec les salariés, et d'apporter notre soutien aux salariés de Radio France.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - La parole est à M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET, Nicolas BONNET-OULALDJ et l'ensemble des élus du groupe du Parti communiste français, qui me donnent l'occasion de saluer ce que chacun ici pense, quelles que soient nos nuances politiques, la qualité de notre service public français, si rare dans le paysage actuel mondial, voire européen.

Fidèle auditeur de France Inter, que je sois à Paris, en France ou à l'étranger - si vous avez l'application, vous appuyez et on entend France Inter partout dans le monde - j'ai suivi de très près les grèves de Radio France. La

présidente directrice générale a en effet annoncé la suppression de 299 postes ciblés, des corps de métier pourtant essentiels au journalisme et qui sont à leur manière des artisans du son : journalistes, techniciens, réalisateurs, documentalistes et musiciens.

Le plan annoncé par la direction de Radio France interroge et intrigue, compte tenu des excellents résultats obtenus par les radios de la station. Radio France occupe, en effet, une place singulière pour les auditrices et auditeurs dans le paysage radiophonique français. Ce sont plus de 6 millions d'auditeurs pour France Inter et 1.6 million d'auditeurs pour France Culture. Peu de pays ont une radio de la culture.

D'aussi bons résultats ne sont pas le fait du hasard, mais témoignent de l'excellente qualité du groupe portée par des journalistes, des documentalistes, des techniciens rigoureux et talentueux, de plus en plus nécessaires dans notre société où les "fake news" se répandent, inondent nos cerveaux et modifient ainsi notre rapport aux informations dans une trépidance et une précipitation inégalées.

Je suis, par ailleurs, très inquiet concernant l'annonce de la suppression de 33 postes au sein du Chœur de Radio France, ensemble musical dont le rayonnement est international, dirigé par les plus grands chefs d'orchestre parmi lesquels Leonard Bernstein, Riccardo MUTI ou Seiji OZAWA.

Il me semble que la place du service public, dans un monde marchand, débridé, effréné, fait plus que jamais sens aujourd'hui. Radio France a été créé en 1975 mais, quarante-quatre ans plus tard, les audiences ne cessent d'augmenter, et la Maison ronde a su s'adapter au numérique comme le prouve l'immense succès de ses podcasts.

Radio France est donc un service public exigeant, qu'il convient de défendre et de maintenir. C'est pourquoi, mes chers collègues, bien sûr, j'approuve ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci.

Effectivement, les élus "Génération.s" se joignent à ce vœu. Nous sommes tout à fait solidaires de la grève en cours à Radio France. Comme Radio France - cela vient d'être très bien dit par Christophe GIRARD - est une radio de service public qui a vocation à permettre aux uns et aux autres de pouvoir avoir les informations en bonne et due forme, et le souhait du Gouvernement de réduire la voilure des services publics, notamment dans les radios, relève pour nous d'une vraie remise en cause de la démocratie.

Nous soutenons fortement les grévistes de Radio France et le vœu aujourd'hui dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 558).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'activité du club "Joséphine" au sein du théâtre du Châtelet.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 164 relatif à l'activité du Club Joséphine, au sein du théâtre du Châtelet.

Je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la presse s'est fait écho d'un fait divers qui s'est déroulé dans la nuit du 8 au 9 novembre dernier, au théâtre du Châtelet, suite à une soirée "hip-hop" dans le Club Joséphine, qui se trouve dans l'enceinte du Châtelet. Je n'ai pas pu, malheureusement, me rendre sur place pour évaluer les dégâts, mais il semble que des morceaux de plâtre soient tombés du plafond, dans le foyer qui accueille le public lors des entractes.

Ce fait divers aurait pu en rester au simple stade du fait divers, mais le Châtelet sort tout de même de deux ans et demi de travaux, pour un montant de plus de 31 millions d'euros, à la charge de notre collectivité.

Nous ne sommes pas contre la diversification des activités au sein du théâtre du Châtelet, bien au contraire, qui fait venir des nouveaux publics, mais cette soirée hip-hop pose quand même un certain nombre de questions.

La première : pourquoi l'architecte des Monuments historiques n'a pas été consulté en amont pour évaluer les risques que peut représenter une telle soirée ? Nous savons tous que cette structure est ancienne, du XIXe siècle, et nous savons tous aussi que le hip-hop n'est pas une danse de salon.

La deuxième question, c'est que nous souhaiterions avoir les résultats du diagnostic du groupe d'experts, qui a été missionné pour connaître les causes de ce dégât.

La troisième question, c'est la programmation de ces soirées qui sont très festives : seront-elles maintenues, compte tenu des lieux, puisque le théâtre du Châtelet a été bâti entre 1860 et 1862.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je donne la parole successivement à M. Christophe GIRARD, puis à Mme la représentante du Préfet de police.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Chère Béatrice LECOUTURIER, du groupe UDI-MODEM, en effet, il y a un programme avec une directrice artistique extrêmement audacieuse. Les travaux ont permis de révéler une terrasse magnifique avec une vue sur Paris, d'ailleurs jusqu'à la Préfecture de police que l'on peut observer de cette terrasse, ainsi que Notre-Dame qui est convalescente, et le bon sens, comme dans tous les théâtres du monde, c'est de profiter et de jouir de tous les espaces existants, de manière à ce que le public, au moment de l'entracte ou à la fin d'un spectacle, puisse être là.

N'allez pas croire que la Maire de Paris, étant franco-espagnole, m'ait demandé que l'on installe des parquets à la sévillane dans tous les établissements culturels de Paris, mais il est vrai que la création de ce Club Joséphine, de Joséphine Baker - il y a aussi le salon Juliette Gréco - est une très belle manière de faire venir des nouveaux visiteurs et un public qui ne venait pas au Châtelet.

Maintenant, en effet, sans doute que l'évaluation n'avait pas été suffisamment bien ciblée. Mais je voudrais rappeler que c'est un petit morceau de plâtre, de la taille d'une feuille A5, qui est tombé, sans blesser personne. Bien évidemment, les services de la Ville et de la Préfecture de police, que je salue, Madame la préfète, en effet, c'est avec les services de la Préfecture de police et en accord avec ma collègue Colombe BROSSEL, que les fermetures sont effectuées ou que nous réparons ce qui serait défaillant, car il ne peut y avoir de sécurité totale sans contrôle des services techniques compétents.

Je sais que vous irez bientôt sur place. Je l'avais suggéré, et vous me l'aviez demandé, auprès de la direction du théâtre du Châtelet, vous y êtes attendue, et vous verrez par vous-même, que très bientôt vous et moi, pour le Nouvel an, nous pourrons danser un tango endiablé.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme la Préfète.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, le théâtre du Châtelet est ce que l'on appelle un établissement recevant du public de première catégorie, dans notre jargon. Donc la Préfecture de police organise une visite de sécurité avec d'autres partenaires. C'est une visite de spécialistes pour décider de son ouverture ou pas, et c'est ce qui s'est passé.

Ce théâtre a été autorisé au titre d'une activité principale qui est un spectacle assis, ce que l'on appelle dans notre jargon, le type L, et qui concerne essentiellement la grande salle du théâtre, c'est l'activité principale. Il y a une activité secondaire pour le restaurant et les débits de boissons qui sont dans un autre espace du théâtre, ce que l'on appelle le type N.

Nous avons été alertés de l'organisation de ces soirées festives, dans certains espaces de ce théâtre occupé par le Club Joséphine. Nous avons constaté à cette occasion que, puisque le hip-hop n'est pas une activité assise, sauf à ce que mes connaissances en "hip-hop" aient changé ou ne soient pas mises à jour, les salles et leur utilisation n'étaient pas adaptées à cette activité, en tout cas pas autorisées au titre de cette réglementation que je vous rappelais.

Nous sommes allés sur place et nous l'avons constaté. Nous avons donc invité le directeur général du théâtre et le responsable de la sécurité à venir en Préfecture. Ils se sont déplacés le 28 novembre pour faire un point sur la situation et envisager les solutions.

Ils ont admis que les activités réalisées dans ces salons ne correspondaient pas au type pour lequel le théâtre avait été autorisé. Ils se sont engagés à nous transmettre un cahier des charges d'exploitation qui précisera le type d'activité qu'ils souhaitent réaliser, et donc la réglementation. Une fois que tout cela sera validé par la Préfecture, cela permettra à terme de refaire ce type de spectacle, mais dans un cadre légal, qui d'ailleurs couvre la responsabilité de l'ensemble des intervenants, et notamment celle de la direction du théâtre.

Nous sommes dans l'attente de ce cahier des charges d'exploitation, qui comprendra notamment les attestations de conformité, de solidité des planchers, pour les tangos endiablés que vous aurez avec M. GIRARD. Lorsque ces documents seront prêts, la délégation permanente de sécurité de la Préfecture de police pourra les examiner. S'ils sont validés, cette activité pourra reprendre.

Dans l'attente, toutes les soirées de ce type sont suspendues, mais pas le reste puisqu'il n'y a aucun péril sur la structure du bâtiment et aucune difficulté à poursuivre l'activité pour laquelle ce bâtiment avait été autorisé et ouvert très récemment.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons passer au vote du vœu n° 164 avec un avis favorable de l'Exécutif, avec un petit amendement, je crois, que vous acceptez.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 559).

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la concrétisation du Musée Hector Guimard.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 165 relatif à la concrétisation du musée Hector Guimard.

La parole est à Mme Céline BOULAY-ESPÉRONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPÉRONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette intervention et ce vœu pour le projet de la création et la fondation d'un musée Hector Guimard, représentant majeur de l'Art nouveau en France, et pour lequel il semble qu'il y ait un consensus entre nous depuis des années. Pour autant, le dossier n'avance pas vraiment.

Pour vous resituer le contexte à l'heure où nous parlons, je vous rappelle qu'un appel d'offres est en préparation pour la réaffectation de l'immeuble dit hôtel Mezzara, au 60-62, rue Jean de la Fontaine, dans le 16e à Paris.

L'association, qui est très active, travaille depuis 2015 à la création, dans ces murs, d'un musée Hector Guimard consacré à l'œuvre de l'artiste, et plus largement, ce qui manque à Paris, d'un musée de l'Art nouveau au niveau national.

Leur projet, qui s'articule autour de collections de l'artiste dont l'association est propriétaire, est officiellement soutenu par la R.A.T.P. et serait entièrement financé par une entreprise qu'ils ont trouvée et qui souhaiterait réinvestir le capital tiré de la vente de son entreprise dans ce musée, ce qui est une excellente chose.

Malheureusement, en raison des délais de rédaction dudit appel d'offres par Bercy et, à moindre échelle, de la réquisition de l'hôtel par la Préfecture d'Ile-de-France pour de l'hébergement d'urgence, le cercle Guimard risque de perdre le financement et son sponsor, et c'est un gros risque.

Or, ce projet culturel dispose d'un fort potentiel d'exploitation, vous le savez, Monsieur l'adjoint au Maire. Il constitue une excellente occasion d'enrichir le patrimoine parisien d'un lieu comparable à la Casa Milà et au palais Güell barcelonais. Il faut absolument maintenir la pression et l'aider, et c'est ce que je vous demande par l'intermédiaire de ce vœu, ce matin. Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, chère Céline BOULAY-ESPÉRONNIER.

Dans cette réponse, je souhaite associer totalement Karen TAÏEB, extrêmement engagée dans ce projet. C'est une joie vive de recevoir votre vœu, je vous en remercie, et j'ose associer mes collègues de la Commission culture à ces remerciements.

Paris a été traversée de courants artistiques forts, qui l'ont façonnée de par son histoire. Il suffit de sortir de l'Hôtel de Ville pour vous confronter aux façades haussmanniennes de la rue Rivoli, à la flamboyance médiévale de la tour Saint-Jacques, à l'architecture du centre Pompidou et à la verrière de la station de métro Châtelet, de style Art nouveau, située place Sainte-Opportune et dessinée par Hector Guimard ainsi mentionné.

L'Art nouveau a traversé l'Europe et atteint d'autres continents : Barcelone, comme vous l'avez rappelé, mais également Glasgow, New York, Bruxelles et Paris. Dans toutes ces villes, il reste un patrimoine fascinant de ce courant, débordant dans l'espace public. Je mentionnais le métro parisien, mais il concerne également des maisons et de nombreux édifices. L'Art nouveau est également un design qui touche les objets du quotidien, travaillés selon une esthétique propre.

Pour témoigner de ce courant, nous connaissons, et vous l'avez dit, la Casa Milà et son appartement à visiter ; je pense également à la maison Horta, extraordinaire, à Bruxelles, musée qui nous plonge dans un univers délicat tout simplement sublime.

Pour ma part, je soulignerai notre attachement pour l'Art nouveau, car il illustre un moment où la tentation du repli est incarnée par de plus en plus de représentants élus de par le monde. Que les arts, les esthétiques et les idées traversent les frontières. Or Paris a accueilli ce mouvement et y a contribué. Dès lors, l'intérêt d'un musée sur l'Art nouveau pour l'Art nouveau afin de mieux le comprendre, le préserver, l'étudier, semble avéré.

C'est pourquoi je suis particulièrement attentif au projet de musée destiné à l'hôtel Mezzara, et avec ma collègue Karen TAÏEB, nous avons adressé des courriers en ce sens au ministre de la Culture, puisque cela relève de sa délégation, au Ministre de l'Action et des Comptes publics, ainsi qu'à la présidente de la R.A.T.P., afin d'attirer une bienveillante attention sur le projet de rénovation de cet hôtel particulier du 16e arrondissement, afin qu'en effet les sommes obtenues ne disparaissent pas et que le musée voit enfin naissance. Merci beaucoup. Avis favorable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 560).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au bilan de la réforme des conservatoires.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 166 relatif au bilan de la réforme des conservatoires.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais revenir sur un point assez focal en matière culturelle que sont les conservatoires.

Vous le savez tous, en 2015, s'est mise en place la réforme des conservatoires que nous avions appelée de nos vœux, et que j'ai personnellement soutenue ardemment. Un comité de pilotage pour cette réforme a réuni tous les groupes politiques, des mairies d'arrondissement, des représentants des conservatoires, des enseignants, des associations, des parents d'élèves ainsi que des comités locaux, ce dont je me réjouis.

C'est vrai que de nombreux vœux relatifs à cette réforme ont été adoptés par le Conseil de Paris qui visaient, entre autres, à mettre un enseignement musical de qualité à la portée du plus grand nombre. Depuis 2015 et 2017 d'ailleurs, dix-huit conventions de partenariat ont été signées avec les quinze conservatoires parisiens et plus de trente centres "Paris Anim", visant à créer des temps partagés à la fois entre les élèves et à mettre en commun des ateliers thématiques.

Aujourd'hui, je fais suite à une demande répétée par de nombreux groupes politiques, de disposer d'un bilan qui puisse être clair et objectif sur cette réforme.

Dans le cadre de ce vœu, notre groupe présente trois préconisations. Nous souhaitons que notre adjoint puisse transmettre aux élus, au plus vite, avant la tenue de la prochaine et dernière 2e Commission sur la culture, le bilan chiffré et complet de la réforme de ces conservatoires, précisant notamment le nombre de demandes d'inscriptions, le nombre de places acceptées ou refusées, le nombre d'orientations vers d'autres structures d'enseignement musical, depuis le début de la mise en place de la réforme.

Dans un deuxième temps, nous souhaiterions faire le bilan chiffré et qualitatif des partenariats engagés avec les centres "Paris Anim'".

Enfin, nous souhaitons qu'une enquête indépendante sur la satisfaction des familles, des enseignants et des personnels puisse être mise en place.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, Madame MÉHAL, pour votre question.

Cela me permet de rappeler, qu'en effet a été amorcée, par mon prédécesseur, au début de la mandature actuelle en 2014, la réforme de l'enseignement artistique dispensé par la Ville de Paris au travers de ses dix-huit conservatoires. Mais cela me permet aussi de vous rappeler qu'avec Daniel VAILLANT, mon collègue, sur la

mandature 2001-2008, nous avions vraiment initié une grande réforme de service public des conservatoires de Paris. Je voudrais l'en remercier aujourd'hui.

Comme vous le soulignez, cette réforme s'est construite au gré de nombreux échanges, sous forme de comités de pilotage, rassemblant élus, cabinet, directions et partenaires. Il est, me semble-t-il, juste de dire que ce sujet a suscité un vif intérêt et parfois déchaîné quelques passions.

Nous sommes, en effet, convaincus des effets positifs d'un enseignement artistique de qualité pour un enfant contre le déterminisme social, et collectivement fiers du niveau d'excellence de nos conservatoires que je souhaite saluer dans notre enceinte, ce matin.

Cette réforme, initiée en 2015 et effective en 2016, poursuivait trois objectifs forts : réviser l'offre d'enseignement artistique en adéquation avec les pratiques actuelles ; rendre accessible l'offre des conservatoires à un plus large nombre d'enfants ; faire évoluer la perception des conservatoires par le public extérieur.

Pour cela, nous avons augmenté le nombre de places en débutant avec plus de 3.000 inscrits chaque année, et créé de nouveaux conservatoires permettant d'accroître et de diversifier l'offre. Le nouveau conservatoire du 14e, Darius Milhaud, en est un bon exemple. Nous l'avons inauguré fin novembre avec la Maire de Paris et la maire du 14e, Carine PETIT. C'est donc un bel exemple puisqu'il permettra à terme de doubler son effectif.

Nous avons aussi mis en place le parcours sensibilisation musicale pour les plus petits et les encourager à la pratique instrumentale, découvrir le conservatoire et leur donner l'envie. J'ai fini ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Oui.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Madame MÉHAL, désolé mais ce sera en Commission que je vous donnerai les éléments que me transmettront… La Préfecture de police n'a pas de temps limité, elle ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Non, mais vous, deux minutes.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Et bien, il faudra réformer cela. Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Une demande d'explication de vote de Mme CARRÈRE-GÉE. Madame la présidente…

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup.

On va évidemment voter ce vœu qui est salutaire. Vous parliez du 14e arrondissement, Monsieur Christophe GIRARD, je ne partage pas du tout votre optimisme. Non, et si cela vous étonne, j'ai vu que Mme Anne HIDALGO avait "tweeté" que 1.300 élèves étaient inscrits cette année, dans le nouveau conservatoire du 14e arrondissement, qui a été délocalisé pour des raisons purement idéologiques.

Vous parlez beaucoup de déterminisme social, je préfère parler de déterminisme culturel contre lequel il faut combattre, pas nécessairement social. On est sur 1.300 inscrits apparemment, mais on n'a pas les chiffres puisqu'on nous les a refusés au Conseil d'arrondissement. Ils devaient y en avoir 2.600.

On est sur une logique d'éveil musical pour tous. J'ai de l'ambition pour le conservatoire du 14e arrondissement, je veux qu'il puisse aussi accueillir les meilleurs professeurs et les meilleurs élèves. Une classe, à Alain-Fournier, où trente enfants n'ont pas choisi leur instrument, qui n'ont pas d'instrument chez eux, à qui on prête un instrument trois fois par semaine pour faire de la musique, sans qu'il y ait le moindre projet éducatif, je suis très inquiète, au contraire. Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Vous avez été mis en cause personnellement. Alors allez-y.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Pas personnellement, je n'ai pas été mis en cause personnellement, mais je trouve que la Maire l'a été.

En revanche, je ne vois pas où est l'idéologie dans le fait qu'un conservatoire est construit, qu'il est plus grand et que les parents, qui étaient présents avec les professeurs d'une grande excellence, étaient très heureux et, vu le nombre de parents et d'enfants qui étaient là, radieux, avec quand même des présentations, des répétitions et des exercices musicaux tout à fait remarquables… C'est quand même drôle - je sais qu'on est en période électorale - de ne pas se réjouir que nous ayons, en effet, sorti de terre un très beau conservatoire. Il est beau, il est bien, il est accueillant, il est compétent, et il y a beaucoup plus d'enfants inscrits. Je ne peux pas accepter cela !

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 561).

2019 DICOM 24 - Conventions de partenariat et de concession des droits de diffusion à l'occasion du spectacle du 31 décembre 2019.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DICOM 24 relatif à des conventions de partenariat et de concession des droits de diffusion à l'occasion du spectacle du 31 décembre 2019.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les mêmes causes produisent les mêmes effets, et le physicien que je suis ne remettra pas en cause cette loi, une des rares lois que nous ayons en physique de façon assez fondamentale, pour le vote de la convention de partenariat pour le 31 décembre.

Une nouvelle fois, nous voterons contre ce projet de délibération. Je le dis et le redis ici, nous voulons engager la Ville dans une lutte locale contre l'évasion fiscale. C'est possible via nos partenariats. Envisageons une seconde que les collectivités territoriales, avec leurs milliards d'euros de budget, ne contractualisent plus avec des entreprises coupables ou adeptes de l'évasion fiscale, ce serait un formidable effet de levier, une "class action" active, pour lutter bien concrètement contre ce cancer financier qui étouffe financièrement les acteurs publics, et en particulier notre collectivité.

Il paraît désormais naturel, si vous me permettez, d'exclure le partenariat avec des grandes entreprises qui saccagent l'environnement, pour mettre une pression sur ces enjeux. OXFAM le demandait récemment pour les partenariats financiers. Cela peut avoir un réel effet en pénalisant fortement les entreprises aux mauvaises pratiques.

Nous utilisons l'effet de levier sur la commande publique, dans le cadre du C40, sur des enjeux écologiques. Utilisons la même idée sur l'évasion fiscale. Celle-ci doit être combattue et éradiquée avec une ardeur à la hauteur du scandale qu'elle représente.

Alors, je le rappelle, en octobre dernier, nous avions voté contre le partenariat de la Ville avec L.V.M.H., pour "La Nuit blanche", au regard précisément de la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale. Par ailleurs, nous avons gagné l'engagement de la Ville à ne plus passer par des partenariats financiers avec des institutions condamnées pour évasion fiscale. Et nous avons créé un précédent, notre Ville désormais n'émet plus d'obligations avec H.S.B.C., je le contrôle à chaque budget.

Voilà donc un nouvel épisode avec le partenariat proposé, qui rejoint les deux épisodes précédents, puisqu'il s'agit d'une convention de partenariat pour le spectacle du 31 décembre, convention avec Christian Dior Couture, entreprise du groupe L.V.M.H., dont le président-directeur général, Bernard ARNAULT, use et abuse des mécanismes permettant d'éviter de payer l'impôt.

Cela va de son projet, certes avorté, de changement de nationalité à ses nombreux actifs placés dans des paradis fiscaux. Bernard ARNAULT qui, jusqu'à la semaine dernière, n'avait pas publié les comptes sociaux de son entreprise, il avait oublié, beaucoup de personnes oublient beaucoup de choses en ce moment, contrairement à ses obligations légales.

Il a fallu l'action résolue de lanceurs d'alertes et la détermination notamment de Fabien ROUSSEL, qui l'avait assigné en justice, pour que Bernard ARNAULT consente, il y a quelques jours, à publier enfin les comptes sociaux de L.V.M.H. De fait, une action politique déterminée peut contraindre certains acteurs privés peu scrupuleux à respecter leurs obligations légales et morales.

C'est ce besoin de transparence et cette exigence que nous réaffirmons avec notre vote contre ce projet de délibération. Notre collectivité ne doit pas être une opportunité pour ces grands groupes de se racheter une image. Ce qui est désigné sous le terme de "mécénat" n'est en fait qu'une opération de communication qui vise à acheter un espace publicitaire, pendant une manifestation populaire, et à blanchir avant tout, bien sûr, son image : une nouvelle forme de blanchiment, si vous me permettez, de l'argent de la fraude fiscale.

On trouve annexée au projet de délibération, la charte de recours aux partenariats pour les événements organisés par la Ville de Paris. Cette charte précise que la Ville accorde une importance prioritaire à la recherche de partenariats avec des entreprises de commerce équitable. Le partenariat avec Dior Couture ne semble pas vraiment répondre à cette affirmation.

De fait, cette charte n'est plus à la hauteur des enjeux. Il convient de baisser la présence de la publicité dans notre ville, publicité qui est payée par les consommatrices et les consommateurs et qui engendre une surconsommation néfaste autant pour le climat que pour les salariés.

Sans ouvrir ici le débat de la révision du Règlement local de publicité, il me semble qu'il est possible a minima de se fixer une ligne de conduite excluant des partenariats entre la Ville et des entreprises condamnées, ou notoirement connues pour leurs pratiques de l'évasion fiscale.

Ainsi, nous demandons la révision de la charte des partenariats depuis plusieurs mois. Nous souhaitons avoir un cadre définissant ce que nous pourrions appeler des partenariats blancs. Nous avons voté, lundi, une budgétisation verte pour identifier ce qui est favorable à l'écologie dans notre budget. Nous voudrions avoir, de la même manière, des partenariats blancs, excluant les entreprises ayant des pratiques illégales. Nous pouvons tendre à l'extinction progressive de ces partenariats, mais nous estimons qu'en attendant, une telle charte est plus qu'urgente. Dans l'attente d'un cadre plus clair, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues.

J'ai déjà eu l'occasion, au nom du groupe Ecologiste, d'intervenir ce matin sur la question des festivités sur les Champs-Elysées, les illuminations sponsorisées par Ferrero, l'un des emblèmes de la malbouffe et de la déforestation des forêts primaires en Asie du Sud-Est. Et aussi Bernard ARNAULT, qui s'achète Tiffany, le bijoutier new-yorkais pour 35 milliards d'euros, paye peu d'impôts en France, cela a été dit, et apporte son obole de 100.000 euros à ce feu d'artifice du 31 décembre.

Je suis un peu étonné parce qu'il n'était pas de coutume, jusqu'à un passé récent, que la Ville de Paris organise un feu d'artifice, un spectacle pyrotechnique, le 31 décembre. On l'a fait, pour la première fois en 2015, pour faire plaisir aux touristes qui le réclamaient. Je ne suis pas sûr que cela concoure à l'attractivité touristique dans la ville, qui souffre surtout de l'hyper tourisme qui concoure à engendrer "Airbnb". Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée.

Pour tous ces arguments, les Ecologistes ne voteront pas non plus ce projet de délibération. Nous souscrivons à la totalité des arguments que vient d'exposer mon collègue Jean-Noël AQUA. Même punition, nous ne voterons pas favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Quel terrible cercle vicieux ! Parce qu'on se retrouve dans une situation où, du fait des baisses des dotations de l'Etat, on court après les mécénats, on court après les partenariats pour que les riches multimilliardaires et les riches patrons des grandes multinationales veuillent bien nous donner une obole pour financer des politiques publiques. Résultat : nous allons contribuer à faire la publicité, justement précisément, des "pros" de l'évasion fiscale qui contribuent à appauvrir l'Etat, argument pour lequel l'Etat justifie ensuite de la baisse des dotations aux collectivités. Quel cercle vicieux !

Est-ce que vous vous rendez compte qu'après le débat sur les illuminations des Champs-Elysées, où c'est le champion de la déforestation et de la malbouffe, comme disait Jacques BOUTAULT à l'instant, le groupe Ferrero Nutella, qui sponsorise les illuminations. Et bien maintenant, c'est Christian Dior qui sponsorise le feu d'artifice du 31 décembre 2019. Oui, Christian Dior, c'est L.V.M.H., c'est Bernard ARNAULT, merci patron, celui qui a 202 filiales off-shore, qui est le "pro" de l'évasion fiscale. C'est quand même un symbole terrible de l'appauvrissement de l'Etat. Cet homme-là, comprenez bien qu'il est responsable, à un moment donné, de la situation catastrophique de nos hôpitaux, de nos écoles, du manque de moyens de nos pompiers. Voilà la conséquence.

Evidemment, les responsables premiers sont nos gouvernements qui sont incapables de lutter efficacement contre l'évasion fiscale. J'entends mes collègues qui disent "Oh ! Mais M. Bernard ARNAULT, c'est de l'emploi". Mais vous voulez rire ou quoi ? Vous voulez rire de la création de richesse ? Du vol de richesse, oui ! Combien Bernard ARNAULT a-t-il supprimé d'emplois ? Combien a-t-il supprimé d'emplois dans sa politique antisociale des entreprises qu'il a pu diriger ? Combien ? Le savez-vous ? Vous allez encore nous faire croire que c'est le sauveur de l'art contemporain ? C'est cela ? Alors que, par l'évasion fiscale, il a financé ses collections au mépris de l'intérêt général.

Voilà ce que vous cautionnez, vous offrez une publicité à ceux qui sont des gangsters de l'évasion fiscale. C'est un pur scandale ! Surtout quand Christian Dior donne 100.000 euros, combien sont défiscalisés par la loi Aillagon ?

Je voterai contre ce projet de délibération, et cela ne vous honore pas d'avoir, comme simple vision de l'intérêt général, de vous mettre à plat ventre à remercier les géants de l'évasion fiscale.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Bonjour à tous.

Je vais répondre aux questions qui sont rapportées en principe par mon collègue Frédéric HOCQUARD, qui ne pouvait être là ce matin.

En ce qui concerne cette convention de partenariat, comme l'année dernière, ce projet de délibération, présenté au Conseil de Paris, concerne à la fois une convention de partenariat et de concession des droits de diffusion, à l'occasion du spectacle du 31 décembre 2019.

Comme vous le savez, depuis trois ans, la Ville de Paris célèbre le passage à la nouvelle année, à travers un événement gratuit et populaire, combinant un son et lumière projeté sur l'Arc de Triomphe, puis un spectacle pyrotechnique ouvert à toutes et tous, tous les Parisiens et les amoureux de Paris.

Le spectacle du 31 décembre est ainsi devenu un moment phare de la vie artistique et festive parisienne, qui rassemble plus de 300.000 spectateurs sur les Champs-Elysées, et une audience potentielle de plus de 2 millions de spectateurs. Dans ce contexte, la Ville a publié un appel à manifestation d'intérêt auprès des diffuseurs, le 16 juillet 2019.

Après analyse des offres, il est apparu que la proposition de BFM TV et BFM Paris était la plus avantageuse, tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Celle-ci prévoit notamment une rémunération de 10.000 euros hors taxes pour la cession des droits de diffusion. C'est dans ce cadre que la Ville et BFM TV et BFM Paris se sont rapprochés pour conclure une convention de concession des droits de captation et de diffusion du spectacle du 31 décembre 2019.

Par ailleurs, un partenaire de premier plan a souhaité accompagner la Ville dans la mise en valeur de ce spectacle. Il s'agit en effet de Christian Dior Couture, en qualité de mécène financier, pour un montant de 100.000 euros. Je rappelle que Christian Dior représente le made in France et le "fabriqué à Paris", avec 2.000 salariés dont 1.300 à Paris.

Je rappelle également qu'à cette fin, la Ville et ce partenaire se sont rapprochés pour conclure une convention relative à ce partenariat. Le mécénat avait été de 50.000 euros l'année dernière, il totalise cette année 110.000 euros. Cet argent dégagé permet à la Ville de financer davantage d'actions de médiation, de régulation, de projets et d'événements en faveur de la vie nocturne, comme l'appel à projets. Je veux citer, par exemple, le kiosque Infos Sida ou l'Association des barmen, les Nouvelles nuits parisiennes, qui a permis d'appuyer, cette année, une vingtaine de nouveaux projets. Le mécénat est donc conclu avec Christian Dior Couture qui finance le spectacle à hauteur de 100.000 euros.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DICOM 24).

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s" relatif à la Maison des peuples.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la Flèche d'Or.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n°s 167, 168 et 168 bis sont relatifs à la Maison des peuples.

Je donne d'abord la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Nous présentons ce vœu qui a été adopté au Conseil du 20e arrondissement. C'est un vœu que l'on présente avec "Génération.s".

Suite à ce qu'il s'est passé à la Flèche d'Or, il y a quelques jours, cela a remis sur le devant de la scène, la question de la Flèche d'Or, un lieu inoccupé depuis deux ans, racheté par le groupe Keys Asset Management.

Nous demandons d'abord que la Ville de Paris interpelle le Préfet de police, concernant les violences qui ont eu lieu et l'irrégularité de l'évacuation du lieu par des personnes non identifiables comme force de l'ordre. Par ailleurs, que soit mise en place une consultation citoyenne pour le futur de ce lieu qui associe les habitants, les collectifs du 20e, la Ville et la mairie du 20e, que la vocation du lieu soit déterminée, qu'en attendant un tiers lieu, soit étudiée avec une gestion par un collectif d'habitants ou une association du 20e, et que tout soit mis en œuvre pour que le lieu garde sa vocation culturelle et devienne un lieu d'intérêt collectif, d'échange et de partage pour les habitants. Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce soir, il y aura, ou pas, une réunion des enseignants en grève interprofessionnelle. Je dis bien qu'il y aura une réunion, ou pas, parce qu'on attend toujours un feu vert, et ce feu vert n'arrive toujours pas. Cela montre bien toute la difficulté qu'il y a, dans l'ensemble de nos arrondissements : est-ce que les mobilisations sociales ont des lieux pour se réunir et pour pouvoir s'auto-organiser ?

L'espoir de cette réquisition citoyenne de la Flèche d'Or incarnait tout cela : la volonté de pouvoir se réapproprier des lieux où on puisse se réussir et où on puisse collectivement décider d'actions communes.

La Flèche d'Or a été un lieu historique pour le 20e, où il y avait à la fois des concerts engagés, mais aussi beaucoup de réunions publiques qui permettaient à des forces politiques, mais aussi à des syndicats, des collectifs citoyens de pouvoir se réunir. Le lieu a été fermé pendant longtemps.

La réquisition révèle une volonté d'appropriation pour en faire une Maison des peuples, un lieu d'autogestion, un lieu où la liberté d'expression, où l'organisation, où la solidarité peut s'organiser. Nous, permettons-nous cela ou pas ? Pourquoi, quand le lieu était en vente, la Ville n'a pas préempté ? Alors qu'il me semble que la mairie du 20e le souhaitait, pourquoi l'Exécutif ne l'a-t-il pas fait ?

Aujourd'hui, quels sont tous les moyens possibles de pouvoir soit préempter, soit exproprier pour faire en sorte que durablement, dans le 20e, il y ait un lieu à la fois culturel et citoyen, avec une possible appropriation collective de l'animation de ce lieu avec l'ensemble des habitants ? Voilà le sens de la réquisition citoyenne qui, hélas, a été réprimée, évacuée par les forces de l'ordre, dans des cadres pas forcément légaux.

Nous aimerions, à travers ce vœu, qu'il y ait une recherche d'une forme juridique ou économique, de nature à garantir cette réappropriation par la préemption, l'expropriation ou la négociation.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Karen TAÏEB, puis à Mme la représentante du Préfet de police.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - J'étais inscrite normalement pour…

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Vous avez la parole comme maire d'arrondissement. Allez-y.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Mes chers collègues, je suis extrêmement surprise, comme je l'ai dit d'ailleurs dans mon Conseil du 20e, par ce vœu déposé par MM. Frédéric HOCQUARD, membre du groupe "Génération.s" et par M. BAUDRIER, membre du groupe Communiste - Front de Gauche.

Effectivement, entre 2017 et 2018, ces deux élus, pourtant déjà en situation à l'Hôtel de Ville, respectivement comme délégué puis adjoint à la vie nocturne et à l'économie culturelle pour l'un, et en tant que délégué auprès de M. MISSIKA sur les questions d'urbanisme pour l'autre, aucun de ces deux élus n'a trouvé le temps, ni visiblement l'intérêt, de répondre à mes courriers en date du 2 juin 2017 et du 4 juillet 2018, que je tiens à la disposition de cette noble Assemblée, ainsi qu'à mes demandes répétées par téléphone de préemption de la Flèche d'Or.

Ils étaient en copie de ces courriers, j'y ai veillé, je demandais simplement que la Ville préserve la dimension culturelle de ce site. Je tiens donc à votre disposition mes interventions de l'époque.

La Ville a décidé, comme elle l'avait fait pour l'immeuble du 94, avenue Gambetta, l'ancien rectorat, sans me prévenir, sans répondre à mes interventions, de ne pas user de son droit de préemption, à un moment où elle en avait la possibilité légalement.

Or, que propose aujourd'hui ce vœu ? Rien de moins qu'empêcher un propriétaire de développer un projet dans un bien qu'il a acquis légalement. Nous sommes probablement tous ici en désaccord avec ce projet. En tout cas, moi-même, j'ai exprimé mes réserves auprès de ce propriétaire.

Mais expliquez-moi quels moyens légaux vous comptez mettre en œuvre pour permettre à ce vœu d'avoir un semblant d'efficacité, de concrétisation, alors que la Ville n'a pas usé de son droit de préemption lorsqu'elle en avait la possibilité, et que, pardonnez-moi, le droit de propriété, me semble-t-il, est encore inscrit dans la Constitution française ?

Imposer à un propriétaire légal, un projet qui n'est pas le sien, voire l'exproprier s'il ne veut pas, pardonnez-moi, mais pour les motifs que vous invoquez, cela me paraît juridiquement extrêmement douteux, nous ne sommes pas encore en dictature.

J'étais contre le projet porté par ce propriétaire, je l'ai fait savoir à l'époque, j'ai d'ailleurs même précédemment, en 2017, fait savoir à l'acheteur précédent, la société "O'Sullivan" qui n'avait alors signé qu'une promesse d'achat, que je combattrai son projet. C'est pourquoi la société, à l'époque, avait renoncé à son achat, grâce à mon intervention auprès d'elle.

Je dis un mot sur l'évacuation de la Flèche d'Or. J'attends que quiconque prouve ici l'irrégularité que vous dénoncez. Squatter un bien privé, jusqu'à preuve du contraire, c'est toujours illégal. Si le propriétaire demande, dans le temps légal, la réquisition des forces de l'ordre, les choses sont faites légalement.

De manière totalement scandaleuse, certains militants, attisés par ailleurs par des partis politiques, collent des affiches depuis, sur le mobilier urbain, toujours bien évidemment dans le respect de nos personnels, pour appeler à se venger de la Flèche d'Or contre le Mama Shelter. Imaginez les salariés du Mama Shelter, qui est en face de la Flèche d'Or, qui sont mort d'inquiétude, ce sont eux qui m'ont saisie parce que des gens ont appelé à investir le Mama Shelter. Des personnes gagnent leur vie en travaillant là-bas, et elles sont menacées par des hurluberlus violents qui disent qu'il faut se venger de M. TRIGANO.

Vous comprendrez que j'appelle à voter contre ce vœu qui est la manifestation de la totale irresponsabilité qui règne dans certains de nos groupes, aujourd'hui.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des oratrices et orateurs, je donne la parole à Mme Karen TAÏEB, puis à Mme la représentante du Préfet de police.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci aux différents intervenants sur la question de la Flèche d'Or.

Pour rappel, vous l'avez dit, ce site est inoccupé depuis deux ans, il a été racheté par le groupe "Keys Asset Management" en 2018. Depuis les 16 et 17 novembre derniers, une occupation pacifique s'est mise en place dans l'ancien site de la Flèche d'Or, rassemblant de nombreuses associations et collectifs citoyens sous le nom de "Maison des peuples".

Nous pouvons déplorer l'évacuation brutale de ce lieu, dans l'après-midi du 17 novembre 2019, par la police, repoussant indistinctement les personnes venues apporter leur soutien. Dans le vœu de l'Exécutif, nous interpelons d'ailleurs le Préfet de police concernant les conditions de l'évacuation et l'usage disproportionné de la force qui ont eu lieu ce jour-là.

Il est important de rappeler le rôle de médiation que joue la Ville dans cette situation, en s'appuyant notamment sur la charte en faveur de l'occupation temporaire, signée le 26 août dernier aux Grands Voisins, pour accompagner les acteurs au déploiement d'une occupation temporaire.

Dans ce contexte, une rencontre entre l'Exécutif et les représentants du groupe Keys Asset Management s'est tenue le 4 décembre dernier, au vu de l'inquiétude légitime des habitants concernant le futur usage de la Flèche d'Or. Nous avons rappelé au propriétaire que le lieu devait garder sa vocation culturelle, associative, festive, un lieu d'intérêt collectif, d'échange et de partage.

Lors de ce rendez-vous, il a été décidé qu'une occupation temporaire soit mise en place sous la forme d'un appel à projets, en y associant les propriétaires, les habitants, les collectifs citoyens du 20e et les associations culturelles. Afin de nous faire un point sur cette occupation temporaire, un appel à projets sera élaboré avant les fêtes de fin d'année. Le lieu doit garder les critères suivants : culturel, associatif et festif.

L'occupation temporaire pourra se tenir entre février et septembre. Un jury se tiendra fin janvier, avec la participation des personnes que je viens de citer. Pour toutes les raisons évoquées, je vous propose de retirer vos vœux et de voter favorablement le vœu de l'Exécutif qui vous a été remis.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme la Représentante du Préfet de police, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai que sur ce qui relève de la compétence du Préfet de police dans cette affaire. Evidemment, certains termes des vœux qui ont été déposés m'interpellent. De quoi parle-t-on exactement ? On parle de l'introduction par effraction de 65 personnes dans un lieu privé. C'est illégal, aujourd'hui en France, de s'introduire par effraction dans un lieu privé, qui ne nous appartient pas. Le propriétaire a déposé plainte - parce que c'est comme cela que cela se passe dans un Etat de droit - immédiatement pour dégradation volontaire de biens privés. Il a requis le concours de la force publique pour récupérer son bien, dans les plus brefs délais.

Le Préfet de police, en plein accord avec le Procureur de la République - parce que nous sommes dans un Etat de droit et c'est sous le contrôle de la justice que notre action se réalise - a demandé le concours de la force publique qui lui a été accordé et qui a été mis à exécution.

Un adjoint à la Maire de Paris était présent lors de l'évacuation, il était dans les lieux et il tentait une médiation, c'est tout à son honneur, mais manifestement, le propriétaire n'était pas dans le même état d'esprit et ne souhaitait pas s'engager dans la moindre médiation avec les occupants illicites. Cet adjoint a été invité à quitter les lieux, ce qu'il a fait.

Puis nous avons évacué un à un les occupants de ce lieu, qui ne nous ont pas facilité la tâche puisqu'ils ont tout fait pour se maintenir à l'intérieur. Mais il n'y a pas eu de violence, et s'il y a eu violence, dans ce cas, il y a des moyens de recours légaux pour faire valoir les droits des occupants s'ils estiment avoir été molestés par la police, ou s'ils estiment que leur évacuation n'était pas légale. Il n'y a d'ailleurs eu aucune interpellation à l'occasion de cette évacuation.

A la fin de l'évacuation, lorsque toutes les personnes avaient été évacuées et étaient dans la rue, rejointes par d'autres individus, elles ont tenté d'entraver l'action des policiers, de leur barrer la route et de les empêcher de travailler. Les policiers ont dû faire usage de trois grenades lacrymogènes pour pouvoir les disperser et les refouler.

Je précise qu'aucune plainte n'a été déposée contre les policiers et contre le travail de la police. Là encore, c'est le droit de ceux qui estiment avoir été maltraités de le faire s'ils le souhaitent.

La Préfecture de police ne souscrit absolument pas aux termes de votre vœu. La Préfecture de police continuera à faire respecter la loi devant laquelle nous sommes tous égaux et en toutes circonstances. La Préfecture de police continuera à faire respecter le droit de propriété, qui est inscrit dans la Constitution de la République française. Je crois que cela n'est que justice que de rendre hommage aux forces de l'ordre dans cette mission qui est au service de tous.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Sur les vœux n° 167 et n° 168, l'Exécutif a déposé le vœu n° 168 bis. Je vais d'abord demander au groupe Communiste - Front de Gauche s'il maintient son vœu au profit de celui de l'Exécutif ? Il est retiré. Le vœu n° 168 de Mme SIMONNET est maintenu.

Avant de mettre les deux vœux aux voix, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE, pour une explication de vote.

Mme Léa FILOCHE. - Monsieur le Maire, sur cette histoire de la Flèche d'Or, il y a beaucoup de réponses que je voudrais faire. Comme j'ai une minute, je vais essayer d'être très brève.

D'abord, Madame la Préfète, bien entendu on n'est pas là pour remettre en cause le cadre illégal d'occupation d'un lieu privé. Par contre, le fait qu'un bâtiment vide depuis deux ans soit inoccupé, c'est aussi un problème. C'est une chose contre laquelle il faut que l'on se mobilise, au vu en particulier de la pression foncière parisienne.

Ensuite, Madame la maire du 20e arrondissement, sur votre demande de préemption, je n'ai plus toutes les dates en tête, mais on peut peut-être poser la question à l'ancien adjoint en charge des finances de la Ville qui n'a pas répondu à l'époque.

Puis sur la question du projet porté aujourd'hui, on est dans une occupation temporaire, cela a été très bien expliqué par l'Exécutif, qui est travaillée avec les habitants, avec les associations et qui a vocation à pouvoir co-construire, y compris avec le propriétaire actuel du lieu, un projet d'occupation temporaire dans les cadres légaux aujourd'hui déterminés par la charte de la Ville de Paris. C'est aussi ce qui nous va nous permettre d'aboutir à un projet intelligent, intéressant et constructif. Nous voterons donc le vœu de l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BARGETON, vous avez été interpelé.

M. Julien BARGETON. - Les courriers de la maire du 20e arrondissement sur la Flèche d'Or, il y en a un de juillet 2018. Il ne vous aura pas échappé qu'en juillet 2018, je n'étais plus adjoint aux finances. Je sais bien que c'est la grande méthode de cet Exécutif qui est de toujours rejeter la faute sur les autres, de trouver des responsables, parce que c'est tellement plus facile… C'est une vieille méthode en politique, mais je ne la partage pas.

Celui de juin 2017 n'a jamais été porté à l'arbitrage, c'est-à-dire que jamais les adjoints concernés n'ont sollicité qui que ce soit pour savoir s'il fallait ou pas préempter la Flèche d'Or. Il y a un moment où les "fake news", je le dis franchement, cela suffit ! Il faut aussi rétablir la vérité. Si c'est comme cela que vous fonctionnez, ce n'est pas mon cas. Tout n'est pas possible. Madame FILOCHE, tout n'est pas possible !

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci. Il faut que chacun se calme. S'il vous plaît, ne vous interpellez pas. Je pense que ce n'est pas très utile pour faire avancer le débat.

J'ai une nouvelle demande d'explication de vote de M. Jérôme GLEIZES.

Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Les Ecologistes regrettent les désaccords entre socialistes et ex-socialistes qui nous ont empêchés de préempter la Flèche d'Or, qui était une demande ancienne des Ecologistes depuis longtemps. On est assez déçu qu'on ne soit pas arrivé à cela.

Pour répondre à Mme la Préfète, a priori, l'occupation s'est faite de manière tout à fait légale, au sens où il aurait fallu avoir une décision du Tribunal administratif pour entraîner la réquisition des forces de l'ordre. Vous savez qu'il y a un délai par rapport à des bâtiments inoccupés, qui sont occupés par des occupants illégaux. Il n'empêche que normalement, il aurait fallu avoir une décision du juge administratif pour ordonner la réquisition, parce que le bâtiment était occupé depuis plus de 48 heures.

Heureusement que nous avons déjà occupé des bâtiments et aujourd'hui, on est bien content que ces bâtiments soient dans le domaine public, parce que justement, il y a eu des réquisitions par rapport à des bâtiments abandonnés. Nous maintenons notre droit à occuper des bâtiments abandonnés.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Nous passons au vote. Le vœu n° 167 est retiré.

Le vœu n° 168 de Mme SIMONNET est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 562).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux nuisances sonores dans la rue Campagne Première.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 169 relatif aux nuisances sonores dans la rue Campagne-Première.

Je donne la parole à M. Éric AZIÈRE.

M. Éric AZIÈRE. - On a fini par comprendre à Paris que la pollution sonore était, avec la pollution atmosphérique, une pollution majeure, un véritable fléau et un enjeu de santé publique. Ce qui constitue les sources de pollution sonore, c'est la circulation, les moteurs, les transports, les revêtements, mais aussi les bruits liés aux troubles du voisinage. Je vous signale que c'est la première source de dérangements pour les Parisiens, source de dérangements devant laquelle ils sont dans une solitude absolue.

Ce vœu souligne la situation de la rue Campagne-Première, dans le 14e arrondissement, rue délicieuse, rue des peintres, où des habitants subissent successivement deux sources de nuisances. La première, c'est celle de travaux effectués par la Cogedim dans un ancien bâtiment de La Poste, au 8, rue Campagne-Première. Je rappelle que Foujita avait son atelier au 9 de cette même rue. Au 13, juste à côté, là où Nicolas de Staël avait lui aussi son atelier, les nuisances sonores sont celles, nocturnes, d'un établissement de nuit dont les clients sont souvent présents, très tard, sur le trottoir. Nuisances sonores le jour, nuisances sonores la nuit.

Côté mairie du 14e, il ne semble pas y avoir de prise de conscience de la réalité de ce problème, parce que la plainte des riverains est restée sans réponse. Et comme dans le 14e, il n'y a pas non plus de Commission de régulation des débits de boissons, comme il y en a dans d'autres arrondissements, il ne reste plus que la police nationale, le commissariat, ou éventuellement "Les Pierrots de la Nuit" pour intermédier et faire cesser ces nuisances.

Ce vœu vous propose de sensibiliser tous les partenaires et d'intervenir auprès de toutes les personnes concernées. J'ajoute que la brigade d'intervention, qui est mise en place, aurait vocation à s'occuper en priorité des nuisances sonores. Ce qui serait merveilleux, c'est qu'un jour, les Parisiens aient un numéro de téléphone, un numéro de standard à appeler pour ce genre de choses. Je vous remercie.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président AZIÈRE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la réduction du bruit et des nuisances sonores est, pour nous, un enjeu majeur de santé publique, et je veux remercier notre collègue, Aurélie SOLANS, en charge du Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Dans votre vœu, vous mentionnez, à juste titre, le recours à la médiation des "Pierrots de la Nuit". Je tiens à vous rassurer, car celle-ci est déjà lancée, les riverains ont déjà rencontré "Les Pierrots de la Nuit".

De son côté, le bar que vous citez s'est engagé à terminer son étude d'impact acoustique. Sur les travaux de la Cogedim, la mairie du 14e arrondissement est intervenue plusieurs fois auprès du promoteur et a demandé des réunions de suivi de chantier. La dernière a eu lieu en septembre, la prochaine aura lieu en janvier, un peu avant la livraison.

Sur le deuxième attendu, la Ville poursuit ses actions pour renforcer le nombre des médiateurs nocturnes, pour lutter contre les incivilités, communiquer auprès des noctambules.

Vous avez parlé également des commissions qui existent dans cet arrondissement, où siègent les maires d'arrondissement, la mairie centrale, la Préfecture de police, les organisations professionnelles, les établissements de nuit et les associations de médiation. Mais il faut, comme vous le savez, un minimum de bassins de nuisances pour justifier la création d'une commission à l'échelle d'un arrondissement. Plusieurs arrondissements, les 1er, 9e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e et 17e ne les ont pas souhaités, car ils ont peu de bassins de nuisances et traitent déjà les problèmes au niveau local et en direct. L'exemple de l'action de la mairie du 14e auprès de cet établissement, rue Campagne-Première, le démontre, mais la Ville est prête à apporter son soutien aux mairies d'arrondissement qui souhaiteraient mettre en place des commissions.

Vous dire aussi que la nuit, l'unité de nuit de la brigade d'intervention-prévention remplit sa mission, mais n'est pas joignable par les habitants. Les signalements se font aujourd'hui en journée ou par téléphone au 39-75, mais le passage de 1.000 à 3.400 agents a permis de mieux couvrir la nuit et d'intervenir davantage les week-ends.

Sur les nuisances sonores, les inspecteurs de sécurité priorisent leurs actions aux abords de commerces signalés et sur des secteurs problématiques. Par exemple, depuis le 1er janvier, 853 P.V. ont été dressés à l'encontre d'établissements occasionnant des nuisances sonores. La DPSP est désormais équipée de sonomètres portatifs, depuis cette année, qui permettent d'objectiver le bruit et de multiplier les actions de prévention et de verbalisation, le cas échéant, avec une montée en puissance importante actuellement. Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Karen TAÏEB.

La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

En ce qui concerne cet établissement qui est situé au 13 bis, rue Campagne-Première, les services de police ont réalisé pas moins de quatre contrôles de l'établissement en 2019 ; un rappel à la législation a été effectué et une verbalisation pour non-respect des heures d'ouverture a également été établie. Il y a eu, en plus, trois interventions de police à cette adresse pour des tapages, dont deux qui ont vraiment été objectivés et qui ont donné lieu à des verbalisations.

Un riverain, comme vous le signaliez, a déposé une main courante au commissariat. Nous avons donc missionné un inspecteur de sécurité sanitaire de la Préfecture de police pour aller contrôler l'établissement. Il a constaté qu'effectivement, il y avait de la musique amplifiée avec toutes les portes et fenêtres ouvertes, ce qui forcément créait des nuisances.

Nous avons envoyé un courrier à l'exploitant, le 7 octobre dernier, pour le mettre en demeure de se mettre en conformité avec la règlementation dans un délai de trois mois. A l'issue de ce délai qui va arriver très bientôt, nous allons envoyer à nouveau un inspecteur pour vérifier s'il s'est mis en règle ou pas. S'il ne s'est pas mis en règle, c'est très simple, on transmettra un procès-verbal de cinquième classe au tribunal compétent et on pourra, en plus, prendre des sanctions administratives.

De ce point de vue, le Préfet fera preuve de la fermeté que vous lui connaissez dans cette Assemblée. Cet établissement ne dispose pas de l'autorisation d'ouverture de nuit, il doit donc fermer à 2 heures du matin au plus tard, je le rappelle.

Je profite de l'occasion pour dire aussi que le commissariat local aimerait vraiment pouvoir disposer en prêt de ce sonomètre pour objectiver les nuisances de cet établissement. Cela permettra d'asseoir encore plus les procédures et qu'elles deviennent totalement incontestables. Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de la maire du 14e arrondissement, Mme Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Au début de la mandature, nous avions l'habitude d'une certaine inflation de vœux de la part de l'opposition. A l'époque, ils étaient mieux organisés, puisqu'on avait le bonheur de pouvoir les étudier, de pouvoir en discuter en Conseil d'arrondissement. Je trouve dommage que cela ne vienne qu'en Conseil de Paris, mais peut-être qu'ils avaient oublié la date d'envoi, le délai maximum d'envoi des vœux.

La parole du Préfet de police montre que ni la mairie du 14e arrondissement, ni le commissariat du 14e arrondissement ne sont restés indifférents ; ils ne sont pas restés non plus dans une position attentiste ou d'inaction par rapport aux signalements des riverains sur cet établissement. Je voulais, moi aussi, rappeler ces actions, puisque nous le signalons régulièrement auprès du commissaire, de ses équipes et auprès également de la DPSP. Tout a été très bien rappelé et établi.

Quant aux nuisances du chantier, le chantier se termine, puisque ce nouveau programme ouvrira au tout début de l'année 2020. Il est un peu tard pour se réveiller, Monsieur AZIÈRE. Nous avons organisé, depuis quatre ans maintenant, beaucoup de réunions de suivi de chantier. Nous avons su taper du poing sur la table, quand il fallait le faire auprès de la Cogedim. La dernière fois, vous auriez pu venir, et même d'ailleurs dans l'ensemble de ces réunions de chantier qui étaient toujours publiques et très bien connues. La dernière fois, elle a eu lieu en septembre. Beaucoup de personnes étaient là, et nous avons à nouveau remis les choses d'équerre avec les riverains et l'entreprise de travaux.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Carine PETIT.

J'imagine que vous maintenez votre vœu, Monsieur AZIÈRE ?

M. Éric AZIÈRE. - Je maintiens mon vœu et je remercie Mme la représentante du Préfet de police, je ne doutais pas d'ailleurs de la fermeté du Préfet de police sur ce sujet.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il est donc maintenu avec un avis défavorable. Chère Karen TAÏEB, c'est bien cela ? Avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DAC 582 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église Saint-Pierre de Montrouge (14e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 582. Il s'agit de la convention d'occupation du domaine public relatif à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église Saint-Pierre de Montrouge, toujours dans le 14e arrondissement.

La parole est en premier lieu à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, épineuse question que celle de ces bâches publicitaires. La Maire de Paris et notre majorité se sont engagées sur un programme ambitieux d'investissement pour la rénovation des églises de Paris.

Ce projet de délibération aura pour but de mettre en place la restauration de la flèche du clocher-porche de l'église Saint-Pierre de Montrouge, dans le 14e arrondissement.

Ce plan nécessite des moyens financiers très importants dans notre ville et nécessitera de nouvelles ressources. C'est l'enjeu central évidemment de ce projet de délibération pour les bâches publicitaires. Pour dégager de nouvelles ressources, l'Exécutif nous propose de transformer les chantiers de rénovation d'églises en affiches publicitaires. Cela dégage une rente pour la Ville qui permet de financer d'autres investissements et de limiter le coût de ces rénovations.

Des moyens supplémentaires pour Paris et pour le service public, mais à quel prix ! Si nous rénovons ces églises au titre du patrimoine, c'est donc qu'elles font partie de notre collectivité. Ces monuments sont des espaces publics. Les transformer, même temporairement en espaces publicitaires, c'est de fait privatiser ces espaces publics.

Comme vous le savez, notre groupe est opposé à l'appropriation privée de l'espace public. Nous savons que ces espaces d'affichage permettent de faire des rentrées financières bien utiles pour les comptes de la Ville. Evidemment, en ces temps d'austérité tous azimuts et de réduction des dotations, ces recettes sont tentantes. Mais en s'y habituant, nous habituons notre collectivité à ce que la présence d'intérêts privés impacte nos choix d'investissement et puisse nous mettre en porte-à-faux avec ce que nous pouvons porter par ailleurs.

Ensuite, je rappelle que nous sommes pour la diminution progressive de la présence de la publicité dans l'espace public. A terme, pourrions-nous viser une ville de Paris, comme une ville de Copenhague, sans publicité ? C'est sans doute souhaitable.

Nous savons bien sûr que la publicité n'est pas une rentrée financière pour les consommateurs et les citoyens. Car ce sont bien les consommateurs qui payent la publicité quand ils achètent un produit puisque, dans le calcul du prix d'un objet, rentre le budget communication qui a servi à le faire vendre. Les consommateurs payent pour se faire influencer par la publicité. Ce n'est pas une découverte, mais je suis amené à rappeler notre position sur ce point. Les rentrées financières sortent donc directement de la poche des consommateurs.

Par ailleurs, nous savons notre collectivité engagée pour une réelle transition écologique. Nous avons développé un Plan Climat ambitieux, qui positionne Paris comme une ville pionnière sur de nombreux enjeux. Or, dans la crise écologique que nous vivons, l'ultra consumérisme est, pour une grande part, responsable et coupable. Il est urgent de penser à un autre modèle où la pulsion permanente à la consommation ne soit plus tolérée. La publicité est le maillon essentiel de ce système. Pour ces raisons écologiques aussi, nous visons sa réduction progressive et continue.

Il serait d'ailleurs intéressant, à l'avenir, d'avoir sur la ville un indicateur permettant de cibler et de numériser le nombre de ces espaces publicitaires présents dans la ville, et de regarder la tendance à l'augmentation ou à la diminution, puisque nous souhaitons une évolution exponentielle, mais avec un signe moins dans l'argument exponentiel, avec une diminution la plus rapide de cette présence de la publicité et non à une évolution exponentielle avec un signe plus, un développement exponentiel croissant de la publicité dans notre espace public. Cette réduction progressive doit passer par étapes progressives, évidemment.

Nous nous sommes déjà abstenus sur d'autres projets de délibération similaires, mais nous pensons qu'il est temps de progressivement revoir cette présence trop importante de la publicité dans notre espace public, et nous souhaitons diminuer désormais le nombre de ces espaces d'affichage.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à la maire du 14e arrondissement, Mme Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci.

Chers collègues, je voulais d'abord souligner que nous n'avons pas pu examiner ce projet de délibération en Conseil d'arrondissement, puisqu'il est arrivé trop tard dans les circuits internes pour procéder à son inscription à l'ordre du jour.

Du coup, sur le fond, je voudrais rappeler que la restauration de la flèche du clocher de l'église Saint-Pierre du Montrouge est très très attendue par tout le monde, depuis maintenant à peu près dix ans. Cette restauration faisait partie des engagements que nous avions pris devant les habitants de l'arrondissement, moi-même ainsi que la Maire de Paris. La première partie de la restauration de ce patrimoine a eu lieu il y a dix ans, cet acte II arrive enfin, et c'est heureux.

Je voulais souligner, dans mon intervention, que le plan d'investissement de la Ville de Paris dans notre patrimoine et des édifices religieux - cela vient d'être rappelé par Jean-Noël AQUA - a été important et soutenu tout au long de cette mandature. Je tiens ici à le saluer et à le souligner.

Néanmoins, moi-même et mon groupe, vous le savez, ce n'est pas une surprise, nous sommes aussi pour la diminution progressive de l'emprise publicitaire sur l'espace public, pour les mêmes raisons qui viennent d'être rappelées et que je ne répéterai pas.

Je voulais dire aussi que nous sommes pour une révision du Règlement de la publicité, qui nous permettra d'aborder les vraies questions. Comme la paroisse de l'église Saint-Pierre de Montrouge a été associée à ce choix de mettre une bâche publicitaire, pendant le temps de la restauration du clocher, et a donné son accord, je ne veux pas m'opposer à l'installation de cette bâche. Néanmoins, je suis là encore pour rappeler notre position qui est la diminution de l'emprise publicitaire. Nous aurions pu commencer par ce chantier, ce n'est pas le cas.

Nous ne souhaitons pas nous opposer à ce projet de délibération, puisque l'engagement financier de la Ville est lié à un engagement de restauration du patrimoine, et c'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Carine PETIT.

La parole est à présent à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, chers collègues, entretenir le patrimoine cultuel, bien sûr, surtout que la Ville en est propriétaire. Même si ce qui s'y passe à l'intérieur ne relève pas de sa responsabilité, il est important de faire face à ses obligations de propriétaire.

Mais avoir recours à la publicité pour y parvenir, non, parce que, et cela a été dit, la publicité dans l'espace public encombre nos esprits, il est impossible d'y échapper et cela est absolument contraire à la liberté que chaque citoyen devrait avoir de ne pas voir son cerveau occupé par des messages commerciaux non sollicités. Que ce soit encombrant nos trottoirs, comme les M.E.I. qui ont été réinstallés, les 1.630 mobiliers urbains qui entravent nos déplacements, la "pub" par voie d'affiche et par bâche encombre nos esprits. Donc il faut, non pas y mettre fin progressivement, mais y mettre fin rapidement.

Nous, les Ecologistes, sommes très attentifs à ce que les publicités sur cette bâche soient conformes à ce qui a été préconisé dans la délibération, c'est-à-dire promouvoir des visuels favorisant l'utilisation des énergies renouvelables. Si, malheureusement, le projet de délibération était accepté, nous y serions très attentifs, et

évidemment, refuser tout visuel qui porte atteinte à la dignité humaine pour éviter notamment les messages qui véhiculent des stéréotypes sexistes, lesbophobes, homophobes, grossophobes aussi. Et bien sûr qui respecte le caractère cultuel de l'édifice, nous n'y voyons pas d'inconvénient.

Cependant, pour terminer, je voudrais insister sur un point, c'est que notre Règlement local de publicité interdit ce genre de publicité par voie de bâches publicitaires ; elles ne sont autorisées que grâce au Code du patrimoine qui dispose que, par dérogation au Règlement local de publicité, il est possible d'afficher sur les bâtiments inscrits qui doivent être rénovés. Bien sûr, l'affichage ne peut excéder 50 % de la surface totale de l'affiche et ne pas excéder la durée des travaux.

Enfin, parce que cela ne semble pas avoir été compris, les fonds récoltés par cette publicité doivent exclusivement être affectés à la rénovation de l'édifice. Ce ne sont pas des fonds que la Ville se met dans la poche. Non. Elle les affecte directement, et c'est la loi, à la rénovation de cet édifice.

Il me reste encore un peu de temps, j'ai cinq minutes.

Là-dessus, je voudrais pointer deux choses, c'est que la redevance versée par JCDecaux, qui va avoir ce marché publicitaire, est énorme. Elle va être de 1,568 million d'euros, soit d'ailleurs trois fois plus que ce qu'avait pensé la proposition qui n'a pas été reçue par la Commission. C'est énorme, et on pourrait lui demander de faire un effort, c'est-à-dire comme les Ecologistes l'avaient proposé au moment de l'adoption de notre Règlement local de publicité en 2009, si des entreprises veulent financer des travaux de rénovation des édifices cultuels, qu'elles utilisent le mécénat, c'est-à-dire qu'elles mettent en œuvre une bâche artistique. On tolérerait leur logo qui indique qu'elles ont financé la rénovation de l'édifice, et cela nous permettrait de ne pas avoir de ces horribles publicités pour smartphone ou autres objets polluants, ou voir Ferrero et Nutella, et de pouvoir mettre en œuvre cette rénovation.

Je renouvelle cette proposition de mécénat qui nous permettrait de nous substituer à ces publicités horribles et qui nous permettrait de diminuer progressivement mais fermement la publicité dans l'espace public, ce qui semble nous rassembler désormais, et je m'en réjouis.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

La parole est à présent à Mme Danielle SIMONNET, dans le silence !

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce projet de délibération est bien une preuve de plus de toutes les contradictions qu'il peut y avoir au sein même d'une seule séance du Conseil de Paris.

Parce qu'on est capable, sur un projet de délibération, de vouloir défendre le petit commerce indépendant, de vouloir défendre une autre façon de consommer plus respectueuse des enjeux climatiques et donc de sortir de l'hyper consommation, de l'hyper consumérisme, et le projet de délibération suivant, on soutient de grandes bâches publicitaires sur les rénovations de notre patrimoine cultuel et donc de nos édifices religieux, qui vont promouvoir Ferrero Roche d'or, qui vont promouvoir l'achat de S.U.V. ou le dernier téléphone portable à la mode. On est vraiment dans la contradiction la plus totale. Vous voyez bien que c'est aberrant !

Vous savez que les achats de S.U.V., chez les Parisiennes et les Parisiens, ont augmenté. D'un côté, nous faisons des actions pour réduire l'emprise de la voiture dans Paris, de l'autre, nous laissons matraquer, par des immenses publicités géantes, l'encouragement, l'incitation, le conditionnement à acheter des voitures S.U.V. extrêmement polluantes. Vous voyez bien que cela ne va pas !

Si vous voulez vraiment que nous nous engagions réellement à prendre la mesure de l'urgence écologique et des dix années qui sont devant nous où tout doit changer, il faut absolument réduire l'envahissement publicitaire. Il faut absolument désaliéner ce conditionnement qui fait que les Parisiennes et les Parisiens n'ont pas le droit, n'ont pas la liberté de réceptionner ou pas les publicités, parce qu'ils sont sans cesse soumis à un matraquage permanent.

Maintenant, revenons sur la question du patrimoine. La préservation du patrimoine doit-elle dépendre "à votre bon cœur messieurs-dames de ces riches annonceurs" ? Le patrimoine doit dépendre d'une politique publique, c'est toujours le même problème ! C'est toujours le même problème ! Et pour qu'il puisse dépendre d'une politique publique, il faut assumer la bataille pour que les finances publiques suivent ! A chaque fois que vous accepterez ces solutions par le mécénat ou par la publicité, vous accepterez, vous cautionnerez la démission de l'Etat.

Je vous invite tous à aller sur le site de JCDecaux, et je veux faire de la publicité pour une brochure de JCDecaux sur le "brand urbanisme", l'urbanisme de marque. Parce qu'à l'occasion de ces 25 ans, Utopies a lancé 25 collaborations avec des entreprises ou des O.N.G. qui souhaitent contribuer à ouvrir de nouvelles voies pour l'engagement et l'impact.

Toute cette documentation sur le "brand urbanisme" montre comment JCDecaux a l'intention, avec de nombreuses grosses marques, à prendre d'assaut les villes, et comment il théorise en s'appuyant justement sur les politiques austéritaires néolibérales pour faire en sorte que les politiques publiques dépendent du bon vouloir de ces gros financiers.

C'est terrifiant de voir comment nos villes sont l'assaut des marques qui font croire que JCDecaux, comme tous les annonceurs, vont sauver nos politiques en faveur du développement durable. Je déteste cette expression parce

que cela veut dire que l'on exploite durablement la planète, je préfère les engagements pour la décroissance pour un bon nombre d'activités. Ils reprennent du "green washing", ils prennent du "citizen washing", et ils vont imposer que leurs contributions, en tant que marques aux politiques publiques, sont la solution pour l'ensemble des représentants du peuple dans chaque collectivité.

Mais quel terrible piège néolibéral se referme sur l'ensemble des villes, qui leur crée une dépendance complète et une privatisation globale de leur politique. C'est la démission totale du politique et de l'intérêt général. Vraiment, regardez cette brochure de JCDecaux sur l'urbanisme de marque, pour comprendre jusqu'où cela va. Et vous êtes totalement dans la collaboration avec JCDecaux sur cette démission du politique.

Donc, oui, je voterai contre ce projet de délibération, et j'estime que la préservation du patrimoine nécessiterait que vous vous impliquiez et que vous impliquiez les Parisiennes et les Parisiens pour exiger le descellement de l'étau de la part de l'Etat.

Si vous faisiez une rupture du contrat de contractualisation de MACRON, qui n'a pas tenu ses engagements, si vous décidiez de faire une collaboration avec l'ensemble des villes qui sont d'accord pour résister à ces baisses de dotations de l'Etat…

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, j'ai encore sept minutes. Vous n'avez pas à me couper la parole !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Sept minutes, non.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous ne savez faire que cela, couper la parole !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il reste deux secondes.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est cela ! Je reprends les quatre que vous m'avez volées. Vous cautionnez cette politique, Monsieur BROSSAT !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je redonne la parole à Karen TAÏEB pour répondre à l'ensemble des orateurs. C'est Karen TAÏEB qui parle et qui parle seule.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci.

Si on peut recentrer le débat, je vous remercie… Attendez ! J'aimerais bien que l'on puisse recentrer le débat sur une chose qui nous importe ce matin, en tout cas dans le cadre de ce projet de délibération, à savoir la restauration du patrimoine de la Ville de Paris.

J'ai entendu énormément de choses, mais en tant qu'adjointe, ce que je sais, c'est qu'il y a énormément de bâtiments à restaurer. La faute à qui ? La faute à l'usure, au temps, aux pollutions atmosphériques, à l'eau, aux fissures, à tous ces désordres structurels qui font que les églises parisiennes, notamment celles qui ont été construites au XIXe siècle, ont besoin d'être restaurées.

J'ai entendu qu'il faut utiliser avec parcimonie le bâchage publicitaire, certes, mais c'est le cas, parce que sur les 28 opérations qui auront été menées dans le cadre de cette mandature, il n'y en aura que cinq qui auront bénéficié de bâchages publicitaires, dont trois maintenant et deux à partir de 2020.

Je veux vous donner un exemple avant de parler du 14e arrondissement. Je vais vous donner le cas de La Trinité. Les études poussées nous ont permis de savoir qu'il y avait des désordres tels que le budget qui était prévu de 13 millions d'euros, non seulement ne suffirait pas, mais qu'il devra être doublé : 26 millions d'euros pour restaurer un massif d'entrée de La Trinité.

Et oui, nous allons le faire, et oui, nous allons utiliser le bâchage publicitaire pour aider justement à parvenir à la restauration de cette église. Et notamment celle du 14e arrondissement qui nous intéresse aujourd'hui, puisque le clocher-porche de Saint-Pierre de Montrouge - nous y sommes montées avec la maire du 14e, avec Carine PETIT - et vous avez raison de dire que cette restauration est très attendue par les habitants du 14e. L'état de cette flèche nécessite une intervention indispensable. La mauvaise qualité de sa pierre d'origine et de ses ragréages, ainsi qu'une forte diminution des qualités mécaniques de plusieurs matériaux mis en œuvre depuis la fin du XIXe siècle, impactent aujourd'hui sa stabilité. Les travaux que nous prévoyons nécessiteront le démontage de la flèche sur toute sa hauteur et sa reconstruction à l'identique avec l'utilisation de pierres de meilleure qualité.

Le coût de cette opération est évalué à 3,6 millions d'euros. Et parce que nous sommes soucieux des finances de la Ville de Paris, c'est vrai que nous recherchons, pour certaines opérations, des financements extérieurs. Alors, grâce à la pose de cette bâche, ce sont effectivement 1,568 million d'euros que la société Jean-Claude Decaux reversera à la Ville et qui seront utilisés - je veux rassurer mes collègues et j'insiste sur ce point - exclusivement pour les financements de ces travaux. C'est la loi. Comme vous rappelez la loi, je suis obligée aussi de dire que nous la respectons. Ici, ce sont 41 % de l'opération qui seront financés grâce à ce dispositif.

Par ailleurs, et vous le savez, lorsque nous choisissons de mettre en place une convention d'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation d'un espace d'affichage, nous établissons évidemment des critères

responsables. Outre l'intérêt économique, l'un des principaux critères de cet appel à candidatures portait sur le respect de la démarche environnementale, nous sommes bien sûr très soucieux de cette dimension. C'est pourquoi le cahier des charges précisait l'attention portée par la Ville à l'origine des matériaux employés pour la fabrication de la bâche, les modalités de son recyclage ou du réemploi de ses matériaux, ou encore de l'éclairage utilisé.

JCDecaux, le candidat retenu pour cet affichage, s'est engagé par écrit - nous avons reçu une lettre auprès de la Ville, dans un courrier en date du 19 novembre - à veiller bien sûr particulièrement ce dont vous avez parlé, Jacques BOUTAULT, à la promotion des visuels favorisant l'utilisation des énergies renouvelables, le refus de tout visuel portant atteinte à la dignité humaine et pouvant provoquer un trouble à l'ordre public, pas de publicité sexiste, lesbophobe, homophobe, dégradante ou discriminatoire, et enfin respect du caractère patrimonial et religieux de l'édifice. Saint-Pierre de Montrouge bénéficie, depuis 1982, d'une protection au titre des monuments historiques, et donc la DRAC sera aussi amenée à valider le visuel apposé.

Concernant la surface totale de la bâche, soit 50 % de la surface totale, elle sera donc de 250 mètres carrés, et ce pour une durée, je le répète encore puisque cela n'a pas l'air d'être compris, ne pouvant excéder celle des travaux, soit 12 mois pour cette opération, à compter du 1er avril 2020.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie donc de voter pour ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Karen TAÏEB.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 582.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 582).

2019 DAC 771 - Autorisation de signer un contrat de transaction avec Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à présent au projet de délibération DAC 771 et l'amendement technique n° 170 déposé par l'Exécutif qui s'y rattache.

Est-ce que vous souhaitiez intervenir ? Non, c'est un amendement technique. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 170 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 170 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 771 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAC 771).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la candidature de la Butte Montmartre pour son inscription au Patrimoine de l'UNESCO.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Le vœu référencé n° 171 est relatif à la candidature de la butte Montmartre pour son inscription au patrimoine de l'UNESCO.

La parole est à M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, pour deux minutes et pour nous présenter ce vœu.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Monsieur le Maire, quelques mots pour vous présenter ce vœu dont les élus Socialistes, et notamment Afaf GABELOTAUD et Carine ROLLAND, dans le 18e, ont pris l'initiative et qui a recueilli l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement.

Son objet est simple : soutenir la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle d'un des quartiers du 18e, la butte Montmartre, en vue de la présentation du dossier devant les instances internationales de l'UNESCO.

On le sait, la butte est indissociable du patrimoine et de l'histoire de toute notre ville. Elle concentre des richesses patrimoniales essentielles avec des témoignages urbains et architecturaux inestimables, des lieux

emblématiques, mais aussi un esprit montmartrois qui se perpétue au-delà de ces legs du passé et qui continue d'être une source d'inspiration pour les arts. Bref, Montmartre, c'est beaucoup de choses dans la tête des Parisiens. C'est aussi des caractéristiques naturelles exceptionnelles pour un site en plein cœur d'un centre urbain dense, avec un caractère topographique particulier, un écosystème riche favorisé par les nombreux espaces verts publics et privés qui y sont.

Bref, tous ces éléments font que la butte fonctionne comme un ensemble cohérent et interdépendant. Ce sont aussi des millions de touristes qui viennent, chaque année, consacrer ce patrimoine matériel et immatériel, mais si ce tourisme est une chance, nous devons rester extrêmement vigilants à ce que Montmartre soit un lieu de vie accueillant pour ses riverains et pour ses commerces de proximité, que chacun puisse y trouver sa place.

C'est du coup tout le sens de la politique volontariste que nous menons sur le logement, tant sur la construction de logements sociaux pour favoriser la mixité sur la butte que sur l'encadrement des prix du loyer et la nécessaire régulation de "Airbnb" pour limiter au maximum l'envol des prix de l'immobilier. Nous pensons que la défense de ce patrimoine est aussi une manière de préserver la qualité de vie de celles et de ceux qui y habitent, et donc de continuer à faire évoluer, comme nous l'avons fait d'ailleurs l'année dernière, l'ensemble montmartrois. C'est justement en pensant à cet équilibre et pour le préserver qu'une telle inscription serait utile.

Voilà pourquoi je vous invite à voter ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Éric LEJOINDRE.

La parole est à Karen TAÏEB pour vous répondre, avant deux explications de vote.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, cher Éric LEJOINDRE, pour ce vœu.

Je dirais qu'il faut avoir de bons mollets et beaucoup de souffle pour grimper au sommet de la butte Montmartre : 38 escaliers au total, les fameux escaliers si durs aux miséreux. Celui de la rue Foyatier comporte neuf volées de 23 marches pour gravir une pente d'environ 36 %, c'est dire si cela monte.

Bien sûr, il y a le funiculaire qui nous permet de faire le voyage. D'en bas, on a l'impression que le Sacré-Cœur, perché au sommet de Paris, n'en finit pas de blanchir et, une fois arrivés là-haut, la vue sur Paris est absolument à couper le souffle. Il y a toutes ces rues que tant de peintres ont saisies ou tant de touristes prises en photo, ces bouts de vigne au détour d'une rue. Il y a l'incontournable place du Tertre avec ses portraitistes et caricaturistes, ses jolies maisons qui bordent les rues étroites et pavées. On a l'impression que le temps s'y est arrêté.

C'est vrai que la butte Montmartre inspire et fascine. C'est à la fois un patrimoine naturel et un lieu de vitalité culturelle, avec ses lieux célèbres comme "Le Lapin agile", l'un des plus vieux cabarets de Paris, ou "Le Bateau-lavoir", ses événements comme la Fête des vendanges.

La butte Montmartre, c'est à la fois un patrimoine matériel et immatériel, comme vous l'avez dit, indissociable de l'identité de Paris. Près de 10 millions de touristes la visitent chaque année. Cela commence très tôt le matin. Je m'y suis rendue à plusieurs reprises pour y inaugurer notamment l'orgue de Saint-Pierre de Montmartre, que nous avons restauré, ou encore au musée Montmartre, et évidemment au Sacré-Cœur, premier édifice cultuel visité, dont la Ville de Paris est propriétaire et pour lequel nous allons d'ailleurs demander prochainement une inscription au titre des monuments historiques.

Dès 9 heures du matin, cela grouille de monde. Le va-et-vient incessant dans l'église par des personnes qui viennent du monde entier est absolument impressionnant. A côté de cette masse touristique, il y a des habitants qui vivent à la fois ce tourbillon et une vie de quartier que nous devons absolument préserver. Il y a une poésie, il y a des couleurs, il y a la vie sur la butte, il y a une histoire, celle de Paris, celle de la Commune, mais aussi nos poètes et nos peintres qui l'ont fréquentée : Verlaine, Renoir, Apollinaire, Monnet, Cézanne, Vincent Van Gogh.

Afin de soutenir la reconnaissance de la valeur universelle de la butte Montmartre en vue de la présentation d'un dossier devant les instances internationales de l'UNESCO, pour qu'elles reconnaissent le caractère exceptionnel de ce patrimoine parisien, j'émets un avis très favorable à ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Karen TAÏEB.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote. La première émane du groupe Ecologiste de Paris, et c'est Pascal JULIEN, pour une minute.

M. Pascal JULIEN. - Nous soutenons cette candidature, mais en espérant que le dossier qui sera présenté, projettera Montmartre au-delà du tourisme de masse, lequel dégrade la qualité de vie des Montmartrois que nous voulons préserver. Ils souffrent déjà d'"Airbnb" et des prix très élevés.

Nous souhaitons aussi un dossier qui fasse que l'artisanat local soit préservé. Or, il y a de nombreux commerces qui disparaissent aujourd'hui à Montmartre, la boulangerie rue Norvins, pour prendre un seul exemple récent, mais je pourrais en donner d'autres. Bref, un dossier qui fasse que Montmartre soit préservé de l'esprit des zones touristiques internationales. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Deuxième demande d'explication de vote, Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Malheureusement, nous ne pouvons que partager la vigilance du groupe Socialiste pour que Montmartre reste un lieu de vie accueillant pour ses riverains et ses commerces de proximité, que chacun puisse y trouver sa place, souci qui a sans doute amené à porter ce vœu pour l'inscription de Montmartre au patrimoine mondial de l'UNESCO. Mais entendez néanmoins notre crainte : que cette inscription entraîne un processus négatif sur l'immobilier et l'accélération du phénomène "Airbnb".

Alors, évidemment, nous ne sommes pas convaincus des garanties que nous pourrons avoir car on a vu l'expérience déjà pour "Airbnb" et les Jeux olympiques. Nous voulons garder la vitalité de Montmartre avec les Montmartrois et, pour ces raisons, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 563).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au secteur "La Campagne à Paris" (20e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 172 est relatif au secteur "La Campagne à Paris", dans le 20e arrondissement.

La parole est à la maire du 20e arrondissement, Mme Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Mes chers collègues, vous connaissez tous le secteur de "La Campagne à Paris" qui est un charmant quartier composé de pavillons en meulières, perché sur les hauteurs du 20e arrondissement, à la porte de Bagnolet. Cela fait plusieurs années que des riverains de "La Campagne à Paris" recherchent une solution de protection patrimoniale adaptée à ce quartier.

Dès 2008, lors de la révision du P.L.U., ils ont sollicité une forme de création de protection patrimoniale qui leur a, à l'époque, été refusée. En 2017, sollicitée par ces mêmes riverains, c'est la députée George PAU-LANGEVIN qui a relayé, auprès de diverses institutions, cette demande. Et en mars 2019, c'est le groupe les Républicains qui a relayé, à son tour, la demande de l'association "Surmelin Saint-Fargeau Environnement" par un vœu visant la création d'un secteur patrimonial remarquable, un S.P.R.

Comme, en parallèle, la municipalité du 20e, la Maire que je suis et mon adjointe Colette STEPHAN en charge du patrimoine, avions rencontré ces mêmes riverains et travaillé avec eux, nous leur avions fait valoir que l'outil du S.P.R. ne nous paraissait pas le plus adéquat pour correspondre à leur demande. C'est alors que le Conseil du 20e arrondissement, unanimement, et je remercie le groupe des Républicains, qui ont accepté de retirer leur vœu à l'époque pour que l'on puisse en rédiger un qui soit porté par tous les groupes du Conseil. C'est donc l'objet de ce vœu présenté aujourd'hui.

Ce secteur bénéficie aujourd'hui d'une protection au titre de secteur de "maisons et villas" inscrit au P.L.U. Les règles d'urbanisme sont ainsi déjà très protectrices et limitent considérablement les possibilités d'extension du bâti existant. D'après certains professionnels, ces règles pour les aménagements extérieurs seraient semblables à celles édictées lors de la création d'un S.P.R. Nous craignons, par ailleurs, que les règles d'un S.P.R. soient trop contraignantes en ce qui concerne les aménagements intérieurs des maisons pour les riverains.

Il convient donc de trouver une solution intermédiaire entre le P.L.U. actuel, qui limite bien les gabarits et les surfaces bâtissables, et le S.P.R. qui protège bien l'évolution paysagère et architecturale dans le temps.

C'est pourquoi je vous propose, avec mon Conseil municipal, qu'une concertation soit menée auprès des habitants du secteur, afin d'identifier les différents dispositifs de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, avec l'aide bien sûr des services compétents de la Ville et de l'adjointe en charge, Mme TAÏEB. Afin de réaliser au mieux cette concertation, nous demandons que la Ville effectue un recensement et une analyse de toutes les autorisations d'urbanisme délivrées depuis quinze ans sur ce secteur.

Enfin, et préalablement à toute concertation, il paraît nécessaire désormais que la mairie d'arrondissement soit systématiquement consultée, de manière exceptionnelle, dans le cadre des déclarations préalables de travaux, la typologie particulière de ce quartier l'exige.

Je suis persuadée que ce vœu remportera votre soutien, puisqu'il a déjà été adopté unanimement dans le 20e arrondissement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame CALANDRA.

Je donne la parole à Mme Karen TAÏEB, pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chère Frédérique, Madame la maire du 20e arrondissement.

Cette partie du 20e, non loin de la porte de Bagnolet, porte à juste titre le nom de "Campagne à Paris". Les jolis pavillons, qui ont été construits au début du XXe siècle pour permettre à la classe ouvrière d'acquérir des biens immobiliers à des prix abordables, ont des airs de petites maisons de village et, dans la ville haussmannienne qu'est Paris, c'est évidemment un lieu un peu à part à préserver. "La Campagne à Paris" ne dispose d'aucune protection bâtiments protégés, mais bénéficie actuellement d'un secteur "maisons et villas" au titre du P.L.U.

Depuis quelques temps, c'est vrai, les habitants de "La Campagne à Paris" nous interpellent sur davantage de protection patrimoniale pour ce quartier. J'ai moi-même reçu l'association des résidents de "La Campagne à Paris", le 25 février dernier. Je tiens ici à dire l'implication des habitants dans leur volonté de préserver leur cadre de vie, mais je souhaite rappeler que, lors de la révision du P.L.U. en 2016, aucune observation sollicitant l'évolution de ce document pour le secteur de "La Campagne à Paris" n'a été identifiée. Il est évident que ce sujet sera évoqué à l'occasion de la concertation menée lors de la prochaine révision du P.L.U.

En attendant cette enquête publique, la mairie d'arrondissement, si elle le souhaite et avec notre soutien, pourra informer les habitants de ce secteur des différents régimes de protection patrimoniale existants pour leur en préciser les contours, les avantages et les limites, ou encore les contraintes qu'elles apportent pour la suite dans le paysage urbain. Il vous est évidemment possible d'organiser cette réunion pédagogique, en lien avec les services de la Ville.

Compte tenu de tout ce qui a été dit, je vous propose, néanmoins, d'amender votre vœu afin de supprimer le dernier considérant et le dernier attendu, rappeler que, dans les considérants, la protection "maisons et villas" concerne des ensembles bâtis, constitués et homogènes et que, depuis 2014, on dénombre 28 demandes de déclaration préalable de travaux et six demandes de permis de construire.

Mais dans les attendus, je vous propose que, dans le cadre de la révision de la charte des arrondissements, la direction de l'Urbanisme porte une attention particulière à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, de circonscrire la concertation demandée à l'occasion de la prochaine révision du P.L.U. et de préciser qu'à l'issue de cette concertation, la Ville de Paris pourra prendre des mesures de protection urbanistique, patrimoniale et architecturale, en fonction des conclusions émises dans le cadre de la procédure par le commissaire enquêteur.

Ce sera un avis favorable avec cet amendement.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Amendement accepté.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame TAÏEB.

Amendement accepté par la maire du 20e arrondissement.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 564).

2019 DEVE 158 - Attribution de la dénomination "jardin de l'impératrice Eugénie" à l'espace vert situé 2, rue de Picpus (12e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 158. Il s'agit de l'attribution de la dénomination "jardin de l'impératrice Eugénie" à l'espace vert situé 2, rue de Picpus dans le 12e arrondissement.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour le groupe PPCI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, enfin le Conseil de Paris rend un peu hommage à l'œuvre du Second Empire. Il aura donc fallu attendre les 100 ans de la mort de l'impératrice Eugénie pour que la Ville de Paris rende, encore une fois, enfin hommage à son rôle, à son action.

Son personnage et sa personnalité ont longtemps été victimes d'une caricature très injuste, qui a été faite par l'historiographie populaire. Les Républicains l'ont toujours désignée comme ennemie jurée à cause de son rôle, de ses convictions conservatrices et cléricales. Et les Bonapartistes et les proches de Napoléon III ont souvent fait d'elle la responsable de tous les maux, de toutes les errances, de toutes les erreurs du Second Empire. Déjà, c'était le sexisme en politique. Et déjà sous le règne de Napoléon III, chaque fois que quelque chose ne se passait pas bien, c'était forcément de la faute de l'Impératrice.

Du coup, je me félicite de voir la Ville de Paris, comme d'une manière générale l'historiographie, faire évoluer un peu leur vision de l'impératrice Eugénie, de mettre fin à cette caricature et reconnaitre des réalités qui sont tout à fait différentes.

On l'appelait "l'Espagnole", comme on appelait Marie-Antoinette "l'Autrichienne". On remettait en cause son sentiment national, alors qu'en réalité, c'était une femme qui avait profondément adopté la culture française. Elle était très passionnée par l'œuvre de Napoléon Ier et elle n'a jamais manqué de défendre toujours l'intérêt national, notamment durant la débâcle de 1870, où elle était régente. Elle n'a pas joué un rôle politique extrêmement fort. Le projet de délibération dit qu'elle a exercé les fonctions de chef d'Etat. En réalité, je crois que malheureusement, elle n'a pas pu faire grand-chose pour atténuer le malheur que connaissait la nation à ce moment-là.

On a toujours dit qu'elle était très cléricale, qu'elle était bigote, finalement qu'elle était très réactionnaire. En réalité, c'est une femme qui a toujours brillé par son indépendance d'esprit. Elle n'a pas hésité, par exemple, à défendre Charles Baudelaire qui était, à l'époque, un artiste extrêmement sulfureux. Elle avait des liens très amicaux avec George Sand qui, pourtant, n'avait absolument pas ses convictions, ni cléricales ni impériales.

Elle a fait montre d'un profond modernisme, notamment dans la cause des femmes, dans la place que les femmes pouvaient tenir dans la société. Par exemple, elle était très attachée au fait de pouvoir faire entrer les femmes à l'Académie Française. Elle a beaucoup encouragé Victor Duruy, qui était ministre de l'Instruction publique, dans la construction d'écoles de femmes. Après le Second Empire, durant son exil britannique, elle avait pris fait et cause en faveur des suffragettes. Fin du XIXe, début du XXe siècle, elle était très favorable au vote des femmes, ce qui montre à quel point elle était une féministe à part entière.

Donc, je crois que c'est un projet de délibération important.

Je voudrais terminer en disant que c'était aussi une femme de style, qui a toujours encouragé non seulement les artistes, comme je viens de le dire, mais aussi les créateurs de l'industrie qui, aujourd'hui, est l'industrie du luxe. C'est elle qui est à l'origine de la Fondation de Biarritz ; c'est elle qui a beaucoup encouragé le rayonnement national, le rayonnement du tourisme français de luxe ; et c'est aussi elle qui a lancé de grands artistes, de grands créateurs comme Guerlain, comme Vuitton, comme Worth. Bref, il était temps de rendre hommage à l'impératrice Eugénie.

Vous aurez compris mes convictions bonapartistes à travers cette prise de parole, et je profite de cette intervention, pour conclure, en disant qu'il faudra bien un jour - je regarde Bernard GAUDILLÈRE qui ne partage pas ces convictions, je le sais depuis longtemps - favoriser le retour des cendres du couple impérial, et en particulier de Napoléon III. C'est une vieille idée qui parcourt le débat public.

Je crois qu'après avoir consenti à créer une place Napoléon III à Paris, il faudra faire encore un petit effort pour que nous puissions reconnaître pleinement le rôle qu'a pu jouer ce couple impérial, en particulier Napoléon III, notamment dans la construction de Paris en tant que capitale du XIXe siècle. Merci à vous de cette décision, que nous voterons au groupe PPCI avec beaucoup d'enthousiasme.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Alexandre VESPERINI.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chers collègues, cela peut paraître lunaire à certains, mais voyez, pour ceux qui ont écouté M. VESPERINI, il y a beaucoup de choses extrêmement vraies et extrêmement intéressantes dans ce qu'il a développé sur Eugénie de Montijo, impératrice Eugénie.

J'ai eu l'honneur de présider la Commission de dénomination qui a émis un avis favorable à la demande de la Fondation Eugène Napoléon et qui a suggéré que l'on rende enfin hommage à cette grande dame. Les murs de Paris, vous le savez, résonnent de grandes femmes de notre histoire, passée ou contemporaine, de Jeanne d'Arc dans le 18e arrondissement à Marie-Thérèse d'Autriche, Sainte Marie-Eugénie de Jésus à Madame de Montespan, Marguerite de Navarre à Diane de Poitiers, Madame de Sévigné à Théroigne de Méricourt, Olympe de Gouges, Louise Michel, et j'en passe, il y en a vraiment pour tout le monde.

Je pense aussi à l'entrée, dans la nomenclature officielle, des noms de Danielle Mitterrand et de la princesse Diana, dont les actions humanitaires semblent avoir été inspirées du parcours de Mme Eugénie de Montijo.

Nous le savons, Eugénie de Montijo avait une grande avenue à son nom sous le Second Empire. L'avenue, tracée par Haussmann, avait été ouverte en 1854, sous le nom de l'avenue de l'Impératrice. Mais à la chute du régime, elle devient avenue du général Ulrich, avant de devenir avenue du bois de Boulogne en 1875 et de prendre son nom actuel d'avenue Foch en 1929.

Depuis ce fait de débaptiser l'avenue, il n'y avait plus rien au nom de l'Impératrice des Français dans la Ville de Paris. Or, Paris doit beaucoup à Eugénie. Je rappelle que c'est une femme qui a toujours mis en avant… Alors évidemment, c'est un peu compliqué parce que c'est une femme qui était d'une classe sociale très élevée, on est dans la charité, mais bon, je dois dire qu'elle est venue beaucoup en aide aux déshérités. Elle a ouvert des lieux pour les enfants malades, s'est préoccupée, pour la première fois, du sort des enfants qui étaient en prison et a soutenu la cause des femmes - vous l'avez rappelé - notamment en demandant le droit de vote ainsi que de favoriser l'enseignement des jeunes filles qu'elle trouvait très en deçà sur le territoire français.

Tout cela a été complètement oublié dans l'histoire. Il était donc juste que, trente-deux ans après avoir rendu hommage à son empereur de mari, pour lequel je n'ai pas tout à fait le même sentiment, on accueille un lieu en son honneur.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, je vous propose de voter en faveur de ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 158.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DEVE 158).

2019 DEVE 193 - Dénomination "jardin de la gare de Reuilly - Julien Lauprêtre" attribuée à l'espace vert situé 6, rue Paul Dukas (12e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 193. Il s'agit de la dénomination "jardin de la gare de Reuilly-Julien Lauprêtre", attribuée à l'espace vert situé au 6, rue Paul Dukas dans le 12e arrondissement.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a des hommes et des femmes dont la rencontre vous marque à vie. Julien Lauprêtre était cet homme au langage direct, simple, qui savait toucher juste quand, sans relâche, toute sa vie durant, il a rappelé qu'il ne faut jamais oublier personne au bord du chemin.

En témoigne la reconnaissance de la Nation qui lui a conféré, en 2017, le titre de grand Officier de la Légion d'Honneur. En témoigne aussi l'hommage qui lui a été rendu à l'Hôtel de Ville où la salle des fêtes était pleine à craquer, avec plusieurs personnalités et des discours remarquables pour lui rendre hommage.

Notre groupe, vous l'avez vu au moment de la discussion budgétaire, a souhaité, ma chère Dominique VERSINI, porter un amendement "Lauprêtre" pour aider au départ en vacances de milliers d'enfants, notre groupe a soutenu aussi des jeunes étudiants qui sont aujourd'hui dans la précarité, a soutenu les "Paniers solidaires" pour des personnes qui ne mangent pas à leur faim et ne mangent pas des produits de qualité. Plus largement, tous nos amendements sont inspirés de l'esprit de justice et de révolte contre les inégalités que Julien Lauprêtre nous a laissé en héritage.

Il a fait du Secours Populaire français, tout au long de sa présidence, la grande association de solidarité et de fraternité qu'elle est aujourd'hui. Intervenant dans tous les départements de France métropolitaine et de l'Outre-mer, le Secours Populaire est présent aux côtés de tous les peuples du monde qui connaissent les souffrances liées aux guerres, aux famines, comme aux catastrophes climatiques.

D'Haïti au Japon en passant par la Syrie et l'Irak, comme ce fut le cas au Mexique, ou dans les pays touchés par le tsunami ou, encore dernièrement, dans le Sud de la France, suite aux inondations, le Secours Populaire a été, avec d'autres associations, en première ligne de la solidarité à l'égard des plus pauvres et des plus oubliés, et derrière, ce sont des milliers de bénévoles qui donnent sans compter.

D'où venait cette énergie à Julien Lauprêtre ? Bien entendu, les racines familiales de Julien, son père, Jean, cheminot - si décriés aujourd'hui par le Gouvernement -, élu communiste parisien dans nos rangs, ont influencé son parcours politique et associatif.

Mais il le disait lui-même : son arrestation en 1943 et son incarcération aux côtés de Missak Manouchian ont été déterminantes dans l'engagement de Julien. Julien allait rester dans la beauté des choses. Il a retenu de ses conversations avec Missak, qu'il lui faudrait agir pour rendre la société moins injuste.

Déjà membre des Jeunesses communistes, il deviendra l'un des responsables du Parti Communiste dans les années 50, avant de présider aux destinées du Secours Populaire, dès 1955.

Mais Julien était aussi un vrai Parigot, attaché à sa ville, attaché à son arrondissement, le 12e, où il a vécu jusqu'à la fin de sa vie dans un H.L.M. de la Ville, dans un des quartiers d'ailleurs les plus déshérités.

Nous avons proposé, il y a quelques mois, au Conseil d'arrondissement un lieu portant son nom. C'est à l'unanimité que nous avons répondu présents, comme ce fut le cas au Conseil de Paris.

Car ce jardin de la gare de Reuilly, qui désormais sera le jardin Julien Lauprêtre, fait écho à plusieurs facettes de son existence. C'est l'ancienne gare de Reuilly d'où partait son père cheminot en vacances, c'est la Maison des associations du 12e et donc, celle de l'engagement et du bénévolat qu'il a défendus toute sa vie.

Je sais que le projet de délibération que nous allons voter le sera certainement à l'unanimité. Sa famille, les membres du Secours Populaire, notamment la secrétaire générale, en seront très reconnaissants, et je remercie à la fois la maire du 12e, Catherine BARATTI-ELBAZ et l'adjointe à la Maire, Catherine VIEU-CHARIER, qui ont accepté ce vœu qui devient aujourd'hui un projet de délibération. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Président, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, chers collègues, c'est par un magnifique hommage à Julien Lauprêtre que se termine une année riche en hommages publics, portés par tous les groupes politiques et tous les arrondissements.

La dénomination est issue d'un vœu porté à la séance de juin 2019 et adopté à la dernière Commission de dénomination, le 21 novembre dernier.

La Ville de Paris rend ainsi hommage au jeune résistant communiste et à l'infatigable militant, le président historique du Secours Populaire français, l'ami qui a consacré sa vie à la défense des enfants et des classes populaires, cet homme qui aimait tant Paris.

En cette période d'avant Noël, pour lui, l'animateur des "Père Noël verts", il s'agit d'un hommage symbolique à plus d'un titre. Le jardin abrite la Maison des associations du 12e arrondissement, le nom de "gare de Reuilly" rappelle que la famille de Julien est liée au monde des cheminots et du rail, la place Jean Lauprêtre, que nous avons inaugurée avec Julien Lauprêtre, se situe à proximité.

Je salue aujourd'hui, à travers cet hommage, toute la famille, tous les bénévoles du Secours Populaire, car, comme vous le savez, aboutir au succès d'un hommage public est un travail de consensus qui s'est fait aussi avec les familles et avec le Secours Populaire. Mon cabinet était en relation avec Denise LAUPRÊTRE, sa fille, avec qui nous avons suivi les étapes de concrétisation de cet hommage que je salue aujourd'hui.

Je suis certaine, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, que ce projet de délibération aura l'unanimité de toute l'Assemblée. Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER, et merci à vous deux pour ce bel hommage à Julien Lauprêtre.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 193.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DEVE 193).

Il est adopté à l'unanimité !

Je crois effectivement que nous pouvons nous en féliciter.

2019 DU 254 - Dénomination place Sans Nom (12e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 254. Il s'agit de la dénomination "place Sans Nom", dans le 12e arrondissement.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Quand vous avez dit "place Sans Nom", j'ai vu des visages s'étonner, des sourcils se mettre en accent circonflexe. Cette appellation suscite l'interrogation, elle a une puissance poétique qui fait vraiment plaisir.

Je voudrais rappeler que ce sont les habitants eux-mêmes qui ont désigné ainsi cette partie du carrefour depuis, je crois, au moins une quinzaine d'années. Je crois même savoir que c'était enregistré comme tel dans les rapports du conseil du quartier, parce que cette partie du carrefour était un peu délaissée. Elle était triste, alors ils l'ont améliorée avec la Ville, ils l'ont un peu végétalisée, ils y font aussi, je crois, régulièrement des échanges de

livres, ils lui ont redonné vie. Et ils l'ont appelé ainsi dans l'usage. Finalement, notre Conseil ne fait que consacrer cet usage.

Vous le savez, mon groupe, depuis longtemps, milite pour que la proportion de dénominations attribuées soit beaucoup moins en faveur de personnalités et davantage en faveur de l'environnement. Quand je dis environnement, ce n'est pas simplement les fleurs, les oiseaux, les arbres, l'air, le soleil et les nuages. Il y a une rue du Soleil, mais il n'y a pas encore de rue des Nuages à Paris, je crois.

L'environnement, c'est aussi l'histoire, une histoire collective, c'est l'inconscient collectif, et là, dans ce cas de figure, je trouve génial d'avoir ce type de nom qui, d'ailleurs, nous ramène… Cela me fait penser aux Arts incohérents conduits par Jules Lévy à la fin du XIXe siècle. Il y a quelque chose de beau dans cette attribution. Je regrette le manque d'imagination des Conseillers de Paris. Ce que vous proposez, ce sont régulièrement simplement des noms de personnalités. C'est très bien, les personnalités, c'est formidable, d'ailleurs mon groupe les vote, mais enfin diminuons, diminuons.

La Ville fait beaucoup de choses, et Catherine VIEU-CHARIER conduit cela admirablement dans son mandat, elle le sait, je lui ai dit, notamment on a essayé de corriger un peu, on n'arrivera jamais parce qu'on part dans six mois, mais il y a une dynamique pure pour que le nom des femmes devienne plus important.

Mon groupe votera avec enthousiasme, et je lance une fois de plus, pour la mandature prochaine, un appel à l'imagination : moins de noms de personnalités, plus de noms neutres, appelons cela comme cela, qui comme celui-ci stimule l'imagination. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chers collègues, je vous avouerai que c'est avec délice que j'ai accueilli cette proposition. Vous imaginez quel clin d'œil, après avoir eu l'honneur de travailler à Paris aux dénominations de 312 lieux qui portent le nom d'une femme, d'un homme ou d'un nom issu du patrimoine parisien, voilà que j'atterris, pour la dernière fois, sur la place Sans Nom.

Place Sans Nom qui, d'ailleurs, va rejoindre les rues Sans Nom qui existent déjà dans d'autres communes, en France, puisqu'il y a une rue Sans Nom à Charleroi et une autre à Manosque. Voyez, on n'est même pas originaux dans cette histoire.

C'est l'officialisation, comme vous l'avez dit, cher Pascal JULIEN, d'un souhait des riverains, d'un usage du quartier, et qui a été proposé à la Commission de dénomination par la maire du 12e arrondissement, Catherine BARATTI-ELBAZ. Je trouve cela absolument, comme je vous l'ai dit, délicieux.

Je voudrais en profiter pour aller dans le sens de Pascal JULIEN, en disant que nous avons quand même à Paris une grande tradition de dénominations tout à fait particulières, qui font l'histoire de Paris. Je vais vous en donner quelques-uns parce que c'est très poétique.

Il y a le jardin du Ver têtu, le square de l'Oiseau lunaire, l'allée du Philosophe, l'allée de la Bertelotte, le square des Chamaillards, le marché des Enfants rouges, le passage des Crayons, le jardin de la Folie-Titon, la rue des Longues raies, le jardin des Oiseaux, le jardin des Petites rigoles, la rue de la Concertation, le square de la Turlure. Voilà quelques noms tout à fait originaux. Je les donne à votre appréciation et je vous demande de voter pour la place Sans Nom.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER, et merci à vous deux pour ce moment de respiration dans nos travaux.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 254.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 254).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'apposition d'une plaque en souvenir des enfants détenus de 1836 à 1929 à la prison de la petite Roquette.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Il nous en reste quatre avant de pouvoir aller déjeuner, et je vous demanderai d'essayer d'être brefs.

Le vœu référencé n° 173 est relatif à l'apposition d'une plaque en souvenir des enfants détenus de 1836 à 1929 à la prison de la Petite Roquette.

La parole est à vous, Madame Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, "les enfants ont tout, sauf ce qu'on leur enlève". Ainsi s'exprimait Jacques Prévert.

Je n'aurai pas assez de deux minutes pour défendre le vœu que je viens vous présenter. Deux minutes pour un siècle d'enfermement et d'humiliations de garçons mineurs de 7 à 21 ans, des enfants à qui, au prétexte de ne pas les mettre en contact avec pire qu'eux, on empêche de parler, de chanter, de manger ensemble. Des enfants qui ne peuvent être que des criminels, mais aussi des enfants vagabonds et des enfants rejetés par leurs propres familles. Alors, ce n'était pas à Cayenne, ce n'était pas à l'île de Ré, c'était ici en plein Paris, rue de la Roquette.

Mes mots ne suffiront pas. Regardez le film de Cyril DENVERS, récemment diffusé sur une chaîne publique, écoutez les lettres de ces enfants qui leur ont été volées par l'administration pénitentiaire. Imaginez des jours, des semaines, des mois de silence, à n'écouter que la voix du maître d'école dans la coursive de la prison, le bruit des galoches pour rejoindre la promenade où l'on sera seul comme dans sa cellule. Regardez la tête de ces enfants que l'on couvre avec une cagoule pour aller à la messe le dimanche, où même là, dans le box qui vous est attribué, vous ne verrez que le prêtre. Ce fut ainsi jusqu'en 1929. Je remercie l'auteur de ce film émouvant.

En cette année du 70e anniversaire de l'Ordonnance de 1945 et des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'Enfant, j'ai une pensée pour vous, Dominique VERSINI, qui vous êtes tant battue pour que soit entendue la parole de l'enfant.

Je terminerai avec ces vers de Prévert : "Dès notre plus jeune âge, parqués dans les prisons, nous dormons dans des cages, et nous tournons en rond, sans voir le paysage, sans chanter de chansons, le monde nous a foutus dehors, la vie nous a foutus en l'air !".

Alors, une plaque en souvenir comme un pétale de rose sur une blessure. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chers collègues, il s'agit en effet d'un vœu particulièrement émouvant. Je remercie Danièle PREMEL de le porter et je remercie aussi Dominique VERSINI.

Je m'associe à Danièle. C'est vrai que rendre la parole et rendre une existence aux enfants, c'est toujours d'actualité d'ailleurs. Mais il faut se souvenir de la misère et de la maltraitance que ces enfants ont vécu en prison, c'est absolument épouvantable.

Bien évidemment, je remercie aussi Cyril DENVERS pour son film qui fait œuvre pédagogique et qui explique aujourd'hui ce qu'ont été les conditions de détention des enfants.

Je vais travailler à ce que cette plaque puisse être instruite extrêmement rapidement par la direction des Affaires culturelles, et c'est un avis favorable que j'émets pour ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 565).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à une plaque en hommage à Raymond Peynet.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 174 relatif à une plaque en hommage à Raymond Peynet.

La parole est à Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci.

Chers collègues, nous aimons beaucoup, dans le 14e arrondissement, rendre hommage aux artistes et aux œuvres qu'ils ont réalisées, surtout quand elles sont autant pétries de culture populaire. C'est aux "Amoureux de Peynet" que nous voulons rendre hommage sur l'espace public, et notamment dans les maisons, dans les immeubles dans lesquels il a habité.

Je voulais juste rappeler, devant le Conseil de Paris, l'œuvre et la personnalité de Raymond Peynet, qui est un dessinateur français, né à Paris en 1908. C'est un dessinateur humoristique, célèbre notamment pour son illustration de 1942 qui représentait un poème, un poète et sa compagne appelés "Les Amoureux de Peynet".

La Poste a rendu hommage à Raymond Peynet par le tirage de nouveaux timbres dans l'année 2000. Considérant que Raymond Peynet a vécu dans le 14e arrondissement pendant presque trente ans, au 33, avenue du parc Montsouris, qui est aujourd'hui avenue René Coty, il y a habité de 1946 à 1962, et ensuite il a habité également rue Émile Dubois, juste à côté de cette avenue, jusqu'en 1975. Nous avons l'accord de sa fille et de l'association des Amis de Raymond Peynet, et c'est pourquoi nous demandons l'accord du Conseil de Paris pour y apposer une plaque sur l'une des deux copropriétés pour lui rendre hommage. Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine PETIT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci.

Nous faisons œuvre d'histoire car je pense que Peynet ne parle pas beaucoup aux jeunes générations. Pour moi, Peynet, "Les Amoureux de Peynet", c'était dans les années 50. Malheureusement, 68 a balayé cela.

Je disais que c'était bien de le remettre justement à la connaissance de tous. Mais honnêtement, nos jeunes qui nous regardent ne connaissaient pas, et c'est bien pour cela que Carine a raison de le remettre d'actualité. Mais enfin, vous connaissiez, vous, les Amoureux de Peynet ? Bon, d'accord, allez hop ! Ils ne connaissaient pas, mais c'est normal ! Et c'est cela qui est bien, c'est pour cela qu'on aime bien, mais enfin, Christophe ! "Les Amoureux de Peynet", c'était une époque.

C'est une époque, et je suis ravie que Carine le remette en place, mais on ne peut pas dire que les gens ici étaient complètement au courant de cela.

Carine PETIT, maire du 14e arrondissement, vous avez un avis favorable de cette Assemblée pour les "Amoureux de Peynet" et Raymond Peynet.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 566).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à André Zirnheld.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 175 relatif à une dénomination en hommage à André Zirnheld.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, un vœu relatif à la dénomination d'une rue ou d'un équipement municipal André Zirnheld.

André Zirnheld était un parachutiste français, membre du Special Air Service pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est célèbre pour avoir été le premier officier parachutiste français tué au combat, ou encore être l'auteur de "La prière du para", écrite en 1938.

André Zirnheld est compagnon de la Libération, titulaire de la médaille militaire, de la Croix de guerre avec deux palmes et de la médaille de la Résistance avec rosette. Il est enterré au cimetière des Batignolles, ce qui explique l'intérêt porté par le maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD, qui vous propose ce vœu : qu'une rue de Paris ou qu'un équipement municipal soit dédié à la mémoire d'André Zirnheld.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Un avis favorable.

Vous savez qu'ici, j'avais pris l'engagement, que je ne pourrai pas tenir personnellement parce que je ne serai plus là en 2020, mais je pense que beaucoup d'entre vous continueront ce travail, c'est que nous rendions hommage à tous les compagnons de la Libération qui étaient parisiens. Comme André Zirnheld était un compagnon de la Libération parisien, nous sommes extrêmement heureux de donner un avis favorable à ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Pascal JULIEN, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

M. Pascal JULIEN. - C'est un flagrant délit par rapport à ce que j'expliquais tout à l'heure. Par esprit de consensus, nous voterons pour, pas de souci.

Mais nous regrettons… Si on fait cela, mais des noms de personnalités comme cela, on peut en trouver des milliers ! Il n'y a pas que les compagnons de la Libération, on peut retrouver les résistants, on aura toujours une légitimité à avancer le nom de quelqu'un. Et cette espèce de course à l'échalote où l'un avance son ancien résistant communiste cheminot, l'autre, son ancien officier gaulliste, l'autre, son ancien machin, non, c'est cette dynamique qu'il faut ralentir. Mais je souhaite procéder par conviction et persuasion, et c'est la raison pour laquelle nous votons pour ce vœu, parce que nous avons l'esprit de consensus.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 567).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mmes LECOUTURIER et BOILLOT relatif à un hommage à Georges Loinger.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le dernier vœu de cette séance de la matinée, le vœu référencé n° 176 relatif à un hommage à Georges Loinger.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Georges Loinger, né en août 1910 et décédé à Paris le 28 décembre 2018, fut, dès la première heure, un membre actif et décisif de la Résistance, en accueillant de jeunes réfugiés juifs d'Allemagne, et ce avant même le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale.

Mobilisé sur la ligne Maginot en 1939 et fait prisonnier, Georges Loinger parvient à s'évader et crée en zone libre, sous couvert de colonie de vacances, une filière d'hébergement et de passage d'enfants juifs en direction de la Suisse, contribuant à sauver plus de 350 enfants.

Georges Loinger a poursuivi son action après la Seconde Guerre mondiale, en facilitant le passage des rescapés du nazisme vers la Palestine sous mandat britannique, et joua un rôle actif dans la tentative de l'"Exodus".

Georges Loinger a vécu dans le 16e, au 16, rue du Ranelagh, et y est décédé. Il s'inscrit donc pleinement dans l'histoire du 16e arrondissement et de Paris.

Aussi, sur proposition de Danièle GIAZZI, maire, du député Claude GOASGUEN et de l'ensemble des élus du groupe les Républicains, il est émis le vœu qu'une plaque commémorative à la mémoire de Georges Loinger soit apposée sur la façade de l'immeuble sis 16, rue du Ranelagh, à Paris 16e, où il vécut, ou qu'un espace ou lieu public du 16e soit dénommé en hommage à Georges Loinger.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre GABORIAU.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Evidemment, quand on entend de tels destins, on ne peut qu'approuver un tel vœu. Je rappelle, pour compléter votre propos, que Georges Loinger a sauvé plus de 350 enfants juifs, qu'il a fait s'échapper en direction de la Suisse. Voyez, c'était un grand résistant, mais il a aussi été un très grand Juste. Bien évidemment, c'est un avis favorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mmes LECOUTURIER et BOILLOT, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 568).

Nous reprendrons, comme vous le savez, nos travaux à 14 heures 30.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Pauline VÉRON, adjointe).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Chers collègues, nous allons reprendre notre séance.

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous commençons cet après-midi à examiner les dossiers de la 3e Commission.

Je vais donner la parole au Président Claude DARGENT, pour nous faire un point sur la 3e Commission.

Vous avez la parole.

M. Claude DARGENT. - Chers collègues, lors de la dernière séance de la 3e Commission, chaque adjoint a pu présenter le budget 2020 relevant de sa délégation, et a été également présenté le budget spécial de la Préfecture de police.

Pascal JULIEN est revenu, à cette occasion, sur l'invitation du Préfet de police faite aux élus de notre Commission et sur laquelle nous avions échangé le 4 novembre dernier. Cela a permis à Didier LE RESTE de rappeler l'attachement du groupe Communiste - Front de Gauche à ce que le M. le Préfet de police vienne s'entretenir avec la 3e Commission, conformément au vœu adopté par le Conseil de Paris.

Aurélie SOLANS a présenté le budget "Transition écologique, climat, environnement, eau et assainissement" en lieu et place de Célia BLAUEL. Elle a souligné l'instabilité des crédits alloués au "Plan Climat", intégrant les transferts de compétences à la Métropole du Grand Paris ainsi que celles de la contribution de la Ville à l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs.

Colombe BROSSEL a ensuite présenté le budget "Sécurité, prévention, quartiers populaires et intégration", notant la reconduction des crédits pour les clubs de prévention, les centres sociaux et le fonds d'aide aux jeunes Parisiens. Il en va de même pour les subventions allouées à la prévention de la délinquance et de la récidive ainsi que pour l'aide aux victimes. De son côté, la subvention au G.P.I.S. est augmentée de 850.000 euros et le service rendu est amélioré.

Philippe GOUJON est intervenu pour demander des précisions quant au fléchage budgétaire pour la future police municipale. Il a salué l'augmentation de la subvention au G.P.I.S. Il s'est félicité de la signature d'une charte de travail avec la Préfecture de police dans le domaine de la lutte contre la radicalisation associant pleinement les maires d'arrondissement.

Ensuite, a été présenté le budget spécial de la Préfecture de police. Pascal JULIEN et Philippe GOUJON ont demandé quelques précisions.

Pénélope KOMITÈS a ensuite présenté le budget "Espaces verts, nature en ville, biodiversité, agriculture urbaine et affaires funéraires". Quelques faits marquants ont été présentés : prise en compte des charges supplémentaires de l'agriculture urbaine de Chapelle International, augmentation de 2,3 millions d'euros pour financer les travaux de sécurité pour le cimetière du Père-Lachaise, notamment l'hémicycle, et 2,5 millions d'euros pour la mise aux normes sanitaires de la rénovation des locaux sociaux. Concernant ce projet de délibération, Pénélope KOMITÈS a notamment mis en avant celui relatif aux jardins partagés.

Christophe NAJDOVSKI a ensuite présenté le budget "Transports, voirie, déplacements et espace public", soulignant les mesures prises en faveur de la gratuité dans les transports pour les jeunes Parisiens. Il a rappelé la contribution de la Ville à Ile-de-France Mobilités à hauteur de 392 millions d'euros.

Enfin, Paul SIMONDON a présenté le budget "Propreté et gestion des déchets", avec un budget maintenu concernant les dépenses de propreté. Concernant la politique du tri, la contribution SYCTOM est d'un peu plus de 104 millions d'euros.

Voilà, en substance, ce qui a été dit lors de cette dernière 3e Commission.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président, pour cette synthèse.

2019 DDCT 166 - Convention pluriannuelle d'objectifs et avenant avec 2 associations dans les quartiers populaires.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons donc aux dossiers de la 3e Commission. Nous avons d'abord un amendement technique n° 221 sur le projet de délibération DDCT 166.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 221 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 221 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 166 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 166).

2019 DDCT 174 - Conventions pluriannuelles d'objectifs avec 99 associations dans les quartiers populaires.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 174 et l'amendement technique n° 219 déposé par l'Exécutif qui s'y rattache. Donc, projet de délibération sur les conventions pluriannuelles d'objectifs avec 99 associations dans les quartiers populaires.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons clairement un problème au niveau des subventions accordées aux associations. Je l'ai dit au moment de la discussion sur le budget, avant-hier. Les sommes sont extrêmement importantes. Nous donnons aujourd'hui 280 millions d'euros par an aux associations. C'est une somme qui a augmenté de 33 % sous cette mandature. Il y a clairement des dérives sur ces subventions, du fait de leur montant, du fait des personnes, des associations mêmes à qui on les donne et des objectifs qu'elles poursuivent, qui sont parfois relativement voire très éloignés de l'intérêt général. Et puis, vous avez une méthode - et là, on est en plein dedans avec ce projet de délibération - c'est que vous nous mettez des projets de délibération fourre-tout.

Là, par exemple, on a un gros paquet de 99 subventions accordées à 99 associations pour un montant total de quasiment 1,5 million d'euros. Déjà, est-ce que, sur la méthode, vous trouvez que c'est normal ? On met un peu tout ce que l'on veut pêle-mêle à l'intérieur. J'ajoute qu'il n'y a absolument aucune fiche de présentation des associations qui sont concernées parmi les documents annexés au projet de délibération. Comment voulez-vous, dans ces conditions, quand on parle en plus de montants aussi importants, que l'on puisse faire notre travail correctement et s'assurer du bon usage de ces fonds ? Parmi ces 99 associations, on trouve vraiment de tout. On a notamment l'association de M. Vikash DHORASOO, l'association "Tatane", un grand habitué des subventions municipales. J'espère qu'il en fait de même avec ses revenus de joueur de poker et d'ancien footballeur. Il doit être très généreux vis-à-vis de son association, je n'en doute pas. Il est, en tout cas, candidat de "La France insoumise" dans le 18e arrondissement. Donc ce n'est jamais inutile de soutenir les associations des partenaires pour les prochaines municipales. Bref.

Dans ce paquet de subventions, il y en a une qui pose un vrai gros problème, mais un vrai gros problème. Je suis déjà intervenue à de nombreuses reprises dans cet hémicycle. Je me suis émue des montants énormes que l'on donnait parfois à des associations qui poursuivent, je le disais, un intérêt pas du tout général. J'évoque tout le temps, et je vais le faire encore, l'association "Dédale" qui transforme des places de parking en lieux de méditation, à qui l'on donne plus de 200.000 euros tous les ans. Je me suis également émue, et je n'étais pas du tout la seule dans cet hémicycle, des sommes que nous avons pu donner à l'association "FASTI", une association qui tient des positions politiques pour le moins critiquables puisqu'elle parle de chasse aux musulmans en France pratiquée par le Gouvernement, de racisme d'Etat, etc. Une association qui a refusé de participer à l'unité nationale après les attentats de 2015. Malgré cela, la Ville continue à subvenir à ses besoins, ce qui n'est pas seulement surprenant, mais extrêmement choquant.

On a, quasiment aussi grave que la "FASTI" - je pense que l'on est à peu près au même niveau -, parmi les 99 associations concernées par ce million et demi de subventions au total, une association qui s'appelle "L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie", ACORT. Déjà, je ne sais pas si l'approche communautaire en matière

d'intégration est forcément la meilleure - cela se discute, c'est un autre sujet - mais, là, puisque vous ne nous fournissez pas d'informations sur les associations concernées, je suis allée faire mes recherches. Quand je vais sur le site Internet de cette association - une autre association, qui, d'ailleurs, est très habituée des subventions municipales -, cette association a reçu 98 subventions depuis 2013, presque 425.000 euros au total. Vous allez sur le site de cette association. Qu'est-ce que l'on trouve ? Cette association dénonce sur son site le racisme d'Etat qui existe, qui sévit en France. Elle parle de migrants chassés, torturés, traumatisés et persécutés par l'Etat français et le système des frontières. C'est une association qui évoque des habitants des quartiers populaires harcelés et humiliés par les forces de police françaises.

J'ai quand même une question importante : comment est-ce que la Ville peut subventionner ce que l'Etat combat de l'autre côté ? Je trouve absolument scandaleux que la Ville de Paris donne de l'argent à une association de ce type. J'en ai assez que l'on utilise l'argent des Parisiens pour donner n'importe quoi à n'importe qui. C'est une association qui tient des positions contraires aux valeurs de la République. C'est une association qui est antirépublicaine. Je ne comprends pas comment la Ville de Paris n'est pas gênée de donner l'argent des contribuables à une association qui considère qu'en France, on pratique le racisme d'Etat et la chasse aux musulmans. Je veux bien qu'on me l'explique.

Nous allons donc, évidemment, voter contre cette subvention. Je vous demanderai pour la suite, qui ne durera a priori pas très longtemps pour cette mandature, de cesser cette méthode qui consiste à nous mettre des dizaines et des dizaines de subventions dans le même paquet pour fourrer tout, et notamment ce genre de cas absolument scandaleux.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Mme Alexandra CORDEBARD, pour le groupe Socialiste et Apparentés, puisqu'il y a d'autres inscrits qui ne sont pas là.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Cela tombe bien que je prenne la parole juste après Mme HAREL. C'est très opportun.

La première chose que je veux dire - et Colombe, je pense, le dira également et sans doute mieux que moi - c'est que ce projet de délibération pour le moins reprend des financements pour des associations que nous connaissons parfaitement dans chaque arrondissement, qui sont le cœur de l'action déléguée aux associations que nous souhaitons financer dans les quartiers populaires, que sans elles, un grand nombre de ce que nous souhaitons qu'il se passe et que nous voulons qu'il se passe dans les quartiers populaires en termes de cohésion, d'accompagnement des publics, ne pourrait pas se passer, que c'est assez étrange de se trouver à un moment où l'on déclare que l'action des associations dans nos quartiers deviendrait indésirable ou trop financée. En réalité, ce qui n'est pas assez financé dans un grand nombre de cas, c'est le service public.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Attendez, excusez-moi, Madame la Maire.

Monsieur CRAVENNE, s'il vous plaît, vous ne pouvez pas commenter comme cela chaque intervention, féminine en plus. Je ne sais pas si cela a une influence ou pas. Vous êtes inscrit tout à l'heure pour vous exprimer.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Soyez donc patient. Vous aurez la parole.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Et veuillez, s'il vous plaît, respecter les interventions des autres. Vous êtes le seul actuellement à faire cela. Ce n'est pas une façon correcte de s'exprimer dans cet hémicycle. C'est Mme CORDEBARD qui a la parole. Vous l'aurez après. Mais, s'il vous plaît, arrêtez vos remarques à voix haute, impromptues et non-stop. Personne d'autre que vous dans cet hémicycle ne fait cela.

Allez-y, Madame CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Soyez donc patient, Monsieur. Vous aurez la parole. Ne vous inquiétez pas.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Ici, c'est moi qui fais la police des débats.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Je voulais donc dire… Au-delà de n'importe quelle polémique, qui que ce soit qui la porte maintenant, ce que l'on peut dire, c'est que ce financement, à ce moment, permet aussi à ces associations de ne pas avoir de rupture de fonctionnement au début de notre année prochaine, car, comme vous le savez, nous avons un petit rendez-vous démocratique, et qu'il était souhaitable que, parce qu'elles sont extrêmement précieuses, les actions de ces associations puissent se poursuivre. Ensuite, quand on commente ou quand on décrit l'activité d'une association, il vaut mieux la connaître. Pour ce qui concerne l'association dont vous parliez, Madame HAREL, l'ACORT, qui est située dans le 10e arrondissement, que vous soyez - et cela peut m'arriver aussi - en désaccord avec certains des propos que peut tenir par exemple son directeur, cela ne justifie absolument pas, et nous avons cette association en regard depuis de nombreuses années, les commentaires que vous faites sur ses intentions ou sur son contexte. Cette association, depuis de très nombreuses années, accompagne dans un cadre absolument laïc, complètement conforme non seulement à nos valeurs, l'ensemble des ressortissants de Turquie, mais pas seulement, a également un rôle très important de cohésion dans les quartiers populaires du 10e arrondissement…

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame HAREL, vous n'avez pas été interrompue tout à l'heure, donc merci de laisser Mme CORDEBARD s'exprimer.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Et joue un rôle très important dans l'accompagnement à la parentalité, dans l'accompagnement et l'émancipation des femmes originaires de Turquie. C'est l'une des associations les plus féministes que je connaisse, qui accompagne également et est très solidaire de l'ensemble des ressortissants kurdes et un opposant, il est vrai, très ferme au Gouvernement actuel de Turquie, et qui s'exprime sur le sujet, et un partenaire de plusieurs fêtes de quartier, et notamment un partenaire très important dans l'accompagnement à l'apprentissage du français pour un grand nombre de migrants, qu'ils soient originaires de Turquie ou d'ailleurs.

Je conseille à chacun… Dans le Conseil du 10e arrondissement, cette association a toujours été soutenue, y compris par l'ensemble des membres de vos groupes parce qu'en réalité, je ne connais plus exactement vos groupes dans leur détail, mais a été toujours soutenue par l'ensemble des membres de votre majorité, et ce, depuis de très, très nombreuses années, depuis longtemps que je siège dans le 10e arrondissement.

Donc, soyez assurés, Mesdames et Messieurs, que nous avons - et c'est bien normal - la Ville comme la mairie d'arrondissement, un regard attentif à l'action et à la conformité à nos valeurs de l'ensemble de ces associations. Je vous conseille de ne pas répéter bêtement les ordures que peuvent proférer notamment certains amis qui sont actuellement extrêmement présents sur les réseaux sociaux. Vérifiez ce que vous dites, regardez ce que font les gens. Chère Madame, je les fréquente au quotidien.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - S'il vous plaît. Il y a une personne qui a la parole dans cet hémicycle, c'est la maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Soyez attentive à ce que vous dites. Ne portez pas d'accusation qui risquerait de vous emmener d'ailleurs, peut-être, dans des situations délicates, et ne répétez pas tout ce que vous lisez sur les réseaux sociaux. Cette association fonctionne, est sous contrôle. Elle nous est très utile et nous sommes très contents de la voir travailler dans le 10e arrondissement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, moi, je souhaite intervenir sur ce projet de délibération concernant le soutien à 99 associations dans les quartiers populaires. On doit absolument soutenir les associations qui interviennent dans ces quartiers. Comme je le dis à chaque fois, nous souhaitons une société de plus de liens et de moins de biens. Après tous les débats que l'on a eus sur la question de la lutte contre le consumérisme dans la capitale, au contraire, travailler sur les liens sociaux me semble essentiel.

Je voudrais, par ailleurs, en profiter pour faire un petit aparté et rassurer ceux qui m'ont posé la question en messages privés assez nombreux : il y aura bien une réunion ce soir, dans le 20e arrondissement, pour celles et ceux qui se mobilisent contre la réforme des retraites. Je le dis parce que ce n'est pas sans lien avec le soutien au mouvement associatif. Le fait que l'on souhaite absolument permettre aux hommes et aux femmes de pouvoir s'auto-organiser dans le cadre de la loi de 1901 de la liberté d'association, c'est important, même si, hélas, on a toujours une vraie difficulté dans l'accès à des salles pour pouvoir auto-organiser ces démarches citoyennes.

Je regrette que le Conseil de Paris, hier, n'ait pas pu voter un vœu de soutien à la mobilisation contre la réforme des retraites. Je le regrette vivement parce que je sais que, peut-être pour Mme la Maire, c'est difficile de s'engager contre la retraite par points. Or, c'est une réforme totalement scandaleuse qui va remettre en cause notre logique de système par répartition.

Oui, ce n'est pas le sujet et pourtant tout est dans tout. Maintenant, sur cette question…

Exactement.

Maintenant, pourquoi est-ce que nous soutenons les associations dans les quartiers populaires ? Parce que nous estimons que l'engagement associatif participe des solidarités concrètes et des émancipations. Donc, oui, cela a un lien. Et concernant ce qui a été dit précédemment sur l'association ACORT, je confirme ce que dit Mme la maire du 10e arrondissement : il se dit des choses d'une énormité sur les réseaux sociaux, qui sont totalement en dehors de la réalité. Il faut soutenir, y compris cette association.

Il y a beaucoup d'associations qui, justement, œuvrent d'un point de vue d'un engagement laïc. Il y a d'autres associations de Turcs - je pense à l'association "Nogozon" dans le 20e arrondissement, à des associations de Kurdes également et de soutien aux Kurdes dans le 10e arrondissement. Ce sont des associations laïques - nous en avons besoin - qui œuvrent au service de nos émancipations.

Donc, je pense qu'il faut absolument qu'il y ait un vote à l'unanimité sur le projet de délibération DDCT 174.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Virginie DASPET, pour le groupe "Génération.s".

Mme Virginie DASPET. - Merci.

Je vais essayer de retrouver mes marques parce que l'on a parlé de tellement de choses. C'est parti un petit peu dans tous les sens, ce débat.

Il s'agit donc du projet de délibération DDCT 174 et des conventions pluriannuelles d'objectif avec 107 associations dans les quartiers populaires, 107 puisqu'il y a un amendement.

Pour commencer, Madame HAREL, les C.P.O. sont en général triennales, donc c'est quand même la troisième fois que notre assemblée les voit passer. Je pense que vous avez eu, tout autant que moi et que l'ensemble de nos collègues, l'occasion de voir les présentations de ces différentes associations. De la même façon, vous n'aurez pas manqué de voir - je vais parler à la place de Danielle SIMONNET - que l'association "Tatane" changeait de président. Et moi qui regrette de ne pas les accueillir plus souvent, plus régulièrement dans le 20e arrondissement, bien que j'essaie depuis des années d'y parvenir - n'est-ce pas, Madame BROSSEL ? J'espère que cette association, qui fait un travail absolument remarquable auprès des jeunes des quartiers populaires, sera amenée à prendre encore plus d'importance dans les années à venir. C'est en tous les cas tout le mal que je leur souhaite et que je nous souhaite.

Pour revenir à l'essentiel de ce projet de délibération, c'est un beau projet de délibération. Je suis assez contente que ce Conseil de décembre nous permette de parler du travail des associations qui vont être financées. Simplement rappeler que, dans les quartiers, le temps n'est pas politique ou administratif. Pour ces associations, ce qui compte, c'est de construire un travail de longue haleine qui s'inscrive dans le quotidien des habitantes et des habitants, y compris des plus jeunes, pour pouvoir avancer en confiance. On va le dire une nouvelle fois, parce que c'est quand même aussi pour cela qu'aujourd'hui l'on est dans un processus de conventionnement : ces associations ont été fragilisées par le désengagement de l'Etat. Elles ont été mises à mal par la perte des contrats aidés. Elles sont souvent en grande difficulté. Il faut qu'elles trouvent les moyens de continuer, d'accompagner des populations vulnérables, que parfois, trop souvent, les services publics eux-mêmes n'ont plus les ressources de suivre.

De quoi parle-t-on aujourd'hui ? On parle tout simplement d'éviter des ruptures d'activité, de voter des subventions qui leur seront versées en 2020 et vont permettre tout simplement aux associations de poursuivre leur travail en sérénité. On est donc à la fin d'un "process" de trois années, pour certaines associations. C'est un travail important qui a été réalisé par la Ville de Paris en instaurant les C.P.O. Ce sont des conventions que notre Conseil, au fur et à mesure des séances, a votées, une par une, en toute transparence. Il n'y a donc pas aujourd'hui beaucoup de surprises, juste le respect des engagements de notre collectivité.

Je vais conclure plus rapidement que je ne le pensais au départ. On avait tous demandé un choc de simplification administrative. C'est un petit peu ce que l'on a réussi à faire. Je crois que le seul reproche qui pourrait être fait à la Ville de Paris, c'est peut-être de ne pas être allée assez vite. Mais, en tous les cas, aujourd'hui, moi, je suis absolument satisfaite de voir que ce "process" a été mené à bien, soit à travers des C.P.O. multidirectionnelles, soit à travers des C.P.O. qui ne lient qu'une direction. C'est, à mon avis, aller dans le bon sens.

Je vous invite très vivement et chaleureusement à voter ce projet de délibération et son amendement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole, pour répondre, à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Peut-être, quand même, un mot sur le projet de délibération qui a été un tout petit peu instrumentalisé. J'y reviendrai.

Non, ce n'est pas un projet de délibération fourre-tout. C'est donc un projet de délibération, comme viennent de le dire un certain nombre d'intervenantes, qui reprend des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 99 associations dans les quartiers populaires. C'est donc le principe de la convention pluriannuelle. En effet, les élus l'ont donc déjà voté plusieurs fois à l'unanimité dans cette Assemblée. Je veux bien qu'il soit découvert par certains et certaines à cette séance, mais il se trouve qu'il a déjà été voté à l'unanimité.

Je me permets donc de vous en remercier a posteriori. Nous avons eu l'occasion d'échanger dans cet hémicycle sur la raison de ces conventions pluriannuelles d'objectifs. Je vous l'explique très rapidement : les états généraux de la politique de la ville sont le point de départ, quand le Gouvernement, au cœur de l'été, décide de reprendre les crédits de la politique de la ville non encore engagés dans l'ensemble des territoires et du territoire national, et décide la fin abrupte des contrats aidés sans qu'ait été pensé leur impact sur les associations.

Une dynamique s'engage avec des élus, des associations, des habitants, avec ce qui est devenu le rapport dit "Borloo" balayé d'un revers de la main - c'est un grand dommage, absolument - et sur lequel les uns et les autres, dans les responsabilités qui sont les nôtres, d'élus, d'associations, d'habitants, nous décidons de nous engager sur certaines préconisations et de les mettre en œuvre. D'ailleurs, discrètement, certaines de ces préconisations sont mises en œuvre par des membres du Gouvernement. C'est ainsi que nous avons des cités éducatives qui sont en train d'être élaborées et construites avec le rectorat de Paris. Et c'est ainsi que la Ville de Paris, en effet, dans les

quartiers populaires, s'engage résolument dans une politique de convention pluriannuelle d'objectifs afin de simplifier la vie administrative des associations, mais aussi et surtout de sécuriser leur financement et de faire en sorte que sur trois ans, elles puissent mettre en œuvre des projets. Parce qu'un projet n'a pas nécessairement une durée de vie d'un an, même si ce sont nos durées de vie administrative à nous, collectivité.

Donc, cela fait plusieurs fois que vous votez ce type de projet de délibération. Je le répète : ils sont utiles pour les associations et je vous remercie a posteriori du vote unanime de cette Assemblée sur ces sujets. Il ne m'a pas totalement échappé que nous étions dans une période un peu particulière. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Donc, une fois mis le discrédit total sur ce projet de délibération "fourre-tout", je ne sais pas, il y a un problème… Voilà.

On en arrive au vrai cœur du sujet, qui était le seul que vous souhaitiez pointer. C'est drôle, il aurait pu y avoir des élus du 10e arrondissement des rangs de l'opposition municipale, qui soient présents en séance pour dire ce qui vient d'être dit par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants. C'est drôle, ils ne sont pas là. Et c'est drôle parce qu'en effet, dans le Conseil du 10e arrondissement, aucun n'a voté contre. Et c'est drôle parce qu'ils sont, en effet, dans leur territoire, dans le 10e arrondissement. Ils connaissent l'ACORT. Ils savent le travail qui est fait par cette association. Ils peuvent d'ailleurs, comme avec chacune des… combien d'associations à Paris ? Pauline, pardon, j'ai un petit trou ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - 65.000.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - 65.000.

65.000 associations parisiennes. Il arrive, en effet, que nous puissions avoir des désaccords, des débats, mais nous ne sommes pas dans de la commande publique. Nous sommes dans l'accompagnement de projets portés par des citoyens, par des collectifs, et lorsque les projets vont dans le sens de l'intérêt général, oui, nous leur accordons un soutien financier.

Alors, nous avons déjà eu le même débat avec la "FASTI". Je me souviens d'un candidat à l'élection municipale qui, à l'époque, fort de son statut de Secrétaire d'Etat, interpellait le Gouvernement pour que tout de suite cessent les pratiques honteuses de la Mairie de Paris. Ecoutez, 12 mois ou 18 mois plus tard, l'Etat, dans toutes ses composantes administratives, continue à financer la "FASTI", et la Ville de Paris aussi.

Alors, là, cette fois-ci, pas de chance, c'est tombé sur l'ACORT. Donc, voilà. J'imagine qu'à chaque épisode, nous aurons une nouvelle victime expiatoire de moments d'instrumentalisation politique dans le cadre de la campagne des municipales. Oui, l'ACORT est une association dont les subventions sont votées à l'unanimité dans cette Assemblée, comme dans le Conseil du 10e arrondissement, pour toutes les raisons qu'a exprimées Alexandra CORDEBARD.

C'est la raison pour laquelle je ne vous laisserai pas instrumentaliser le projet de délibération qui est aujourd'hui soumis à votre approbation. C'est la raison pour laquelle aucun des élus du 10e arrondissement, quels que soient les bancs sur lesquels il siège dans cette Assemblée…

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, s'il vous plaît.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Ne laissera instrumentaliser ce projet de délibération et le débat.

Et donc, mes chers collègues, je vous invite fièrement à voter ce soutien aux associations dans les quartiers populaires.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai deux demandes d'explication de vote : l'une du groupe les Républicains et Indépendants, M. François-David CRAVENNE, et l'autre du groupe UDI-MODEM, Mme Olga JOHNSON.

Monsieur CRAVENNE, vous avez la parole.

M. François-David CRAVENNE. - Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - C'est deux minutes, les explications de vote.

M. François-David CRAVENNE. - Pardon ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - C'est deux minutes, les explications de vote.

M. François-David CRAVENNE. - Oui.

Lors du dernier Conseil de Paris, j'ai demandé un vote… On avait demandé un vote dissocié sur le projet de délibération au motif qu'une association percevait une subvention, alors que ses militants dénoncent un certain racisme d'Etat et tiennent des discours dangereux pour la cohésion nationale et attaquent violemment nos policiers. Ces associations font un formidable travail - on est tous d'accord pour le dire - pour améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers populaires et y réduire les inégalités. Il n'est pas de notre devoir d'élu au service des Parisiens de continuer à subventionner des associations sur lesquelles pèserait le moindre doute.

Alors, très solennellement, je vous pose la question suivante : comment l'Exécutif peut-il défendre la main sur le cœur, avec des trémolos dans la voix, les forces de l'ordre quand elles sont durement attaquées, et dans le même temps, donner beaucoup d'argent à une association, "L'Association Citoyenne des Originaires de Turquie", qui écrit, et je cite leur tract que j'ai là. Leur tract, ce ne sont pas des ouï-dire, pas des "trucs" sur les réseaux sociaux, mais leur tract : "Nous, familles des victimes tuées, violées, mutilées par la police". C'est à eux que vous voulez donner de l'argent ? C'est incroyable !

Je croyais qu'il ne fallait pas interpeller, là, Madame. Je croyais qu'il ne fallait pas interpeller. Il y a deux poids, deux mesures, là. Là, vous ne dites rien.

C'est tout de même incroyable : "violées par la police" ! "Violées par la police" !

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Le fait que je vous dise d'arrêter d'interpeller ne vous a pas empêché de le faire, donc…

M. François-David CRAVENNE. - Je conclus.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Allez-y.

M. François-David CRAVENNE. - On m'interrompt et vous ne dites rien, Madame la Maire.

C'est incroyable, cette partialité ! C'est incroyable !

Alors, aussi, pour ne pas pénaliser les autres associations, je demande un vote par article, et mon groupe votera contre l'article 67 du projet de délibération qui nous est soumis.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien.

Madame JOHNSON, vous avez deux minutes parce qu'il s'agit bien d'explication de vote sur un amendement technique, qui est l'amendement n° 219 sur le projet de délibération. Pour bien expliquer le cadre du règlement dans lequel vous pouvez intervenir.

Vous avez la parole.

Mme Olga JOHNSON. - J'ai besoin de moins de deux minutes, je vous rassure.

Je voulais juste dire que, moi, je suis élue en charge de la politique de la ville, et que je sais les difficultés qu'ont les associations pour boucler leur budget. Il ne vous a pas échappé que nous rentrons dans une période d'élections municipales, donc le fait de voter ces C.P.O. aujourd'hui est essentiel pour la survie des associations, notamment en ce qui concerne le 17e arrondissement. Trois associations : "L'Atelier des Epinettes", "La Fabrique des petits hasards" et "Passerelles 17". C'est pourquoi notre groupe votera ce projet de délibération. Mais j'entends quand même l'alerte qui vous est faite sur cette association.

J'avoue humblement, je n'ai pas les détails, je ne veux pas porter un jugement sur ce qui a été dit, mais je vous invite quand même à prendre en compte, peut-être à accepter que l'on fasse un vote dissocié sur cette association en particulier, pour que l'on sorte par le haut de cette difficulté qui peut être préjudiciable pour les autres associations. La politique de la ville, c'est donner plus à ceux qui en ont le plus besoin. Donc, on ne va pas commencer à passer des heures à polémiquer sur un sujet qui n'est pas aussi important que l'enjeu pour les quartiers populaires.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Ce que je vous propose, comme il y avait un amendement qui ne concerne pas cette association, c'est de procéder d'abord au vote sur l'amendement de l'Exécutif, qui est l'amendement n° 219, sur lequel je crois qu'il n'y a pas de difficulté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 219 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 219 est adopté.

Maintenant, le projet de délibération DDCT 174 ainsi amendé. Ce que je vous propose, c'est de faire un vote dissocié, à main levée, sur la C.P.O. pour l'association ACORT, et après, on fera un vote pour l'ensemble des autres associations.

Qui est pour la convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association ACORT ?

Contre ?

Abstentions ?

Elle est adoptée.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, l'ensemble des autres conventions pluriannuelles d'objectifs qui concernent les 98 autres associations politiques de la ville.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 174).

Je vous remercie.

2019 DPSP 19 - Subventions (16.153 euros) dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance, de la prévention des rixes et de la politique de la ville.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPSP 19 relatif à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance, de la prévention des rixes et de la politique de la ville.

Madame Catherine LECUYER, pour le groupe les Républicains et Indépendants, vous avez la parole.

Mme Catherine LECUYER. - Madame le Maire, ce projet de délibération est l'occasion, pour moi, de revenir une fois de plus sur la dégradation indigne du quartier Ponthieu et des rues adjacentes. Le mois dernier, je vous interpellais sur le sentiment d'insécurité croissant de ce quartier, devenu le rendez-vous de la petite délinquance et du grand banditisme des Champs-Elysées, qui, par certains aspects, fait penser à l'arrière-cour mal famée des Champs-Elysées. 48 heures après que je vous ai évoqué l'insuffisance des moyens déployés pour assainir le quartier, une rixe éclatait et donnait lieu à un échange de coups de feu. Qu'attend-on ? Une balle perdue ?

La situation ne peut plus durer. Est-il normal qu'au cœur du 8e arrondissement, les familles aient peur de laisser leurs enfants aller au collège seul le matin ? Est-il normal qu'au cœur du 8e arrondissement, des grands cabinets d'avocats, des hôteliers prestigieux soient obligés de faire accompagner leur personnel qui travaille tôt le matin ou tard le soir avec une sécurité privée ? Est-il normal qu'au cœur du 8e arrondissement, des trafiquants de drogue vendent leurs marchandises en toute impunité au vu et au su des habitants ? Est-il normal qu'au cœur du 8e arrondissement, toutes les nuits, les habitants soient réveillés par des hurlements, des bruits de klaxons, des bagarres ? Il est donc urgent de prendre le sujet à bras-le-corps et d'avoir une vision globale de la sécurisation du quartier avec une tolérance zéro. Les habitants et les commerçants sont à bout et attendent de leurs élus des résultats, pas du fatalisme.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je suis saisie d'une demande sur ce projet de délibération par la maire du 8e arrondissement.

Vous avez la parole, Madame d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, Madame la Directrice du Préfet de police.

Cela ne vous a pas échappé, nous sommes en campagne électorale. Le sujet de la rue de Ponthieu et des Champs-Elysées est traité depuis ces dernières années. Le problème de la rue de Ponthieu date de plus de 25 ans. Nous sommes arrivés en 2014. Le Préfet, les Préfets, comme je l'ai déjà dit, les Préfets successifs ont pris ce sujet à bras-le-corps. Nous ne pouvons pas régler un problème qui date de plus de 25 ans en 4 ans et demi.

Que Mme LECUYER, de "Sens Commun", se permette aujourd'hui de ressortir les dossiers qui sont traités dans le 8e arrondissement, je ne peux pas accepter que l'on puisse à chaque fois remettre en cause le dispositif qui a été mis en place, que ce soit par la police, par la Ville et aussi par le Procureur de la République.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Bien.

Répondre, peut-être pas. Dire un mot, éventuellement, du projet de délibération, qui, il est vrai, est un tout petit peu loin des sujets que nous avons évoqués. Parenthèse sur les sujets qui viennent d'être évoqués : j'avais déjà répondu au nom de l'Exécutif au dernier Conseil, donc je me permets de ne pas en rajouter. Nous avions été longues, Mme la Représentante du Préfet de police et moi-même, donc on va s'en tenir là, si vous permettez.

Je veux vous remercier par avance pour votre vote favorable en faveur de ce projet de délibération, qui est plutôt dans le cadre de la politique de la prévention des rixes et de la politique de la ville, géographiquement éloigné un tout petit peu de l'épicentre des interventions précédentes.

Je veux enfin vous dire, je vous l'ai déjà dit au dernier Conseil, qu'après l'élaboration d'une stratégie parisienne de prévention des rixes, nous avons, à de nombreuses occasions, échangé sur ce sujet. Nous avons aujourd'hui un

certain nombre de projets concrets initiés par des associations et par des collectifs de parents qui sont montés, pensés, organisés et sur lesquels nous proposons un accompagnement en termes de subventions. Ce sont donc toutes ces étapes d'une prise en considération et prise en charge par l'ensemble du corps social parisien de la question de la prévention des rixes qui arrivent ainsi devant vous, à chaque étape.

Par avance, un grand merci pour votre soutien.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPSP 19).

2019 DPSP 20 - Subventions (240.000 euros) à l'association "Espoir - Centres Familiaux de Jeunes" pour l'implantation d'une ferme urbaine au sein des jardins d'Éole (18e).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPSP 20 et l'amendement technique n° 220 déposé par l'Exécutif. Ce projet de délibération est relatif à l'attribution de subventions à l'association "ESPOIR - Centres Familiaux de jeunes" pour l'implantation d'une ferme urbaine au sein des Jardins d'Eole.

Je vais donner la parole au maire du 18e arrondissement, M. Éric LEJOINDRE.

Je voudrais juste vous signaler qu'après, nous passerons directement à l'examen du projet de délibération SG 70 compte tenu des gens qui se sont désinscrits.

Éric LEJOINDRE, vous avez la parole.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, on s'éloigne de la rue de Ponthieu et l'on s'approche des petits oiseaux, donc je pense que la tension va baisser tout de suite. Je voulais souligner l'intérêt du projet de délibération qui est soumis à notre vote et est une forme de réponse aux difficultés que l'on connaît bien dans un certain nombre de parcs et jardins de l'est du 18e arrondissement, du Nord-Est parisien, notamment sur le plan de la sécurité, et qui fait l'objet régulièrement de débats. Ici, la complexité de la situation, liée à l'occupation des squares par des populations vulnérables, nous oblige à réinventer l'action publique pour réinvestir ces espaces et y rétablir plus de tranquillité et de sérénité.

Je me réjouis donc du projet porté par l'association "ESPOIR - Centres Familiaux de jeunes" de mettre en place une mini-ferme pédagogique au sein des Jardons d'Eole, qui permet, par ailleurs, de sensibiliser les plus jeunes, mais aussi les moins jeunes, aux enjeux écologiques et de la bientraitance animale. C'est un dispositif qui a prouvé son efficacité, notamment au square Alain-Bashung puisque ce site est désormais totalement pacifié, réinvesti par les familles, et donc, à nouveau ouvert à l'ensemble du public. Je pense que cette expérience peut être étendue aux Jardins d'Eole. C'est un projet novateur qui s'inscrit dans une politique globale menée par la Ville et la mairie d'arrondissement pour redonner aux Parisiennes et aux Parisiens le plein usage de ces espaces communs.

C'est un projet de délibération cohérent avec le vote du budget qui est intervenu en début de semaine et notamment en prévoyant un budget supplémentaire important pour les animations de la promenade urbaine de Barbès à Stalingrad. C'est un projet qui s'inscrit aussi dans une politique globale sur la sécurité dans les squares, pour lequel je remercie Pénélope KOMITÈS et, bien sûr, Colombe BROSSEL. Renforcement du gardiennage, avec, notamment, quatre agents supplémentaires tous les jours, mais aussi mise en œuvre du "Plan Crack" en ouvrant des hébergements à destination des usagers de drogues, avec des maraudes quotidiennes, et puis, travail sur de nouvelles aires de jeu dans ces parcs et jardins, et puis, bien sûr, le projet de buvette qui a été recréé par l'A.P.S.A.J. à Eole. C'est la somme de toutes ces actions qui va nous permettre de retrouver plus de sérénité dans ce parc, et je crois vraiment en la réussite de ce projet d'occupation positive.

Je vous invite, bien sûr, à voter ce projet de délibération, indispensable pour le 18e arrondissement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole, pour répondre, à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, cher Éric LEJOINDRE, d'avoir rappelé dans quel contexte nous proposons, en effet, de permettre aux familles d'être à l'aise dans un certain nombre d'espaces verts du Nord-Est parisien. C'est le plan de reconquête que nous avons élaboré avec vous, avec Pénélope KOMITÈS, avec les maires d'arrondissement, pour apaiser la situation dans les squares. Sur cette stratégie, vous en avez dit beaucoup. Je me permettrai juste de rappeler que le projet qui est porté avec "ESPOIR-CFDJ" est intéressant et, en effet, nous avons eu l'occasion d'en voir l'efficacité à

Bashung. Un projet intéressant en matière de prévention de la délinquance, puisque c'est aussi grâce au soutien à des T.I.G. que des projets permettent de prévenir la récidive et la délinquance, permettent à chacun et chacune de comprendre le sens de la peine alternative, le sens de l'engagement au service de l'intérêt général, ce qui nous permet d'avancer. Donc, c'est un beau projet qui est présenté.

D'un mot, je termine en vous disant que l'association, une fois que vous aurez apporté votre soutien - si vous le souhaitez - à ce projet de délibération, entamera évidemment une concertation avec l'ensemble des acteurs locaux - il y en a beaucoup aux alentours - et les habitants, pour être au plus juste dans l'implantation de la ferme. Etre au plus juste dans la façon dont cela fonctionnera avec les autres acteurs.

Donc, c'est un projet aux côtés duquel nous serons évidemment très présents.

Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 220 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 220 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 20 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DPSP 20).

2019 SG 70 - Convention avec la Métropole du Grand Paris relative à l'exercice de la compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 70 relatif à une convention avec la Métropole du Grand Paris relative à l'exercice de la compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations".

Je donne la parole au Président du groupe Communiste - Front de Gauche, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération apparaît forcément comme très technique et institutionnel puisqu'il acte la relation conventionnelle entre la Ville de Paris et la Métropole, ainsi que celle de la Métropole, de la Ville de Paris avec l'établissement public Seine Grands Lacs. Cela dit, je dois l'avouer, comme beaucoup, je n'étais pas favorable au transfert de cette compétence à la Métropole. Il me semblait que le travail de coopération entre les départements au sein de Seine Grands Lacs pouvait suffire et qu'il n'était pas besoin de créer une strate supplémentaire dans ce dossier déjà complexe. Désormais, les choses sont faites.

Faisons contre mauvaise fortune bon cœur, sachons travailler en intégrant cette nouvelle compétence métropolitaine. La Métropole a fait le bon choix de coopérer avec l'établissement public, car cet outil de coopération a de nombreux projets dans ses cartons qui attendent des financements pérennes pour prévenir les inondations. Nous l'avons vu ces dernières années, le risque d'inondation important reste la première menace de risque climatique à Paris. Menace pour les populations, mais aussi pour l'économie de notre ville et l'ensemble de l'Ile-de-France.

Vous le savez, je suis très sensible à tout ce qui peut être du domaine de la prévention plutôt que de la réparation. Au-delà du nécessaire entretien des quatre lacs réservoirs en amont de la Seine, nous devons investir rapidement dans le projet du nouvel ouvrage hydraulique de la Bassée.

Je reviendrai un instant sur l'intérêt de ce projet, mais puisqu'il est cité dans le projet de délibération et s'engage sur le financement de la première étape de la création des casiers de la Bassée, je le rappelle brièvement. C'est la création de 10 casiers de la Bassée, qui ne coûteraient que 600 millions d'euros pour 55 millions de mètres cubes stockés. Pour l'instant, seule la création d'un casier pilote a été décidée pour la somme de 100 millions d'euros, pour un stockage de 9 millions de mètres cubes d'eau. Selon certaines études, cet investissement permettrait un écrêtement de la Seine entre 20 et 60 centimètres en cas de crue, éviterait 2,3 milliards d'euros de dommages pour l'économie francilienne.

Prévenir, cela veut dire renoncer à l'asphyxie financière des collectivités locales et faire que les politiques publiques françaises traitent aussi bien les causes que les conséquences. Il nous faut faire un choix : ou gérer les

risques, ce qui renforce les appétits du secteur des assurances, ou prévenir grâce au financement d'outils publics qui y contribuent, comme c'est le cas avec Seine Grands Lacs. Le vieil adage ne dit-il pas : "Prévenir, c'est guérir".

Je continue de penser qu'il reste un grand absent dans ce tour de table : c'est l'Etat. Car les conséquences d'une inondation centenaire sont connues et l'Etat ne peut être absent alors que la population et les communes de notre région en dépendent. D'ailleurs, récemment, au moment des inondations dans le sud de la France, la question de la prévention des risques a été évoquée par M. CASTANER, qui, lui-même, est allé, dès le lendemain de la crue, rencontrer les maires, les personnes qui ont été victimes des inondations, pour dire : "Il faut que l'on change notre fusil d'épaule, il faut que l'on prévienne". Eh bien, j'aimerais bien que l'Etat prenne le même réflexe pour la Région Ile-de-France et qu'il mette la main au portefeuille pour les casiers de la Bassée.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole au maire du 15e arrondissement, M. Philippe GOUJON.

Mais je voudrais demander…

S'il vous plaît, Madame LECUYER, Madame EVREN, vous parlez vraiment fort. Peut-être que vous pouvez sortir pour discuter et revenir après.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'interviens en tant que maire puisque, comme vous le savez, l'arrondissement dont je suis le maire est la zone qui serait la plus touchée en cas de crue centennale, puisqu'une centaine de milliers d'habitants seraient impactés dans le 15e arrondissement, notamment sur le front de Seine où 10.000 habitants seraient particulièrement exposés. D'ailleurs, je rappelle que 8 tours d'habitation - j'ai eu cette discussion avec Mme BLAUEL notamment - ne disposent toujours pas d'installations électriques relevées par rapport au niveau de crue. J'avais d'ailleurs attiré l'attention de la M.G.P. de la Ville sur la nécessité de participer à leur sécurisation.

Ce qui m'a inquiété davantage, c'est que les exercices sur les crues décennales qui ont eu lieu en 2016 et 2018, l'exercice Sequana, réalisé justement dans le 15e arrondissement, ce n'est pas un hasard, par les services de l'Etat et les collectivités concernées, à l'automne 2018, ont permis de réaliser les fragilités extrêmes du dispositif de prévention : difficultés d'information, problèmes de coordination entre les services, installations industrielles non protégées sur les quais, etc. Le rapport sur la Préfecture de police sur le dernier exercice Sequana a notamment souligné, je cite : "le manque de préparation en ce qui concerne l'évacuation, le relogement des sinistrés et la sécurisation des zones évacuées".

Je voudrais faire un focus sur l'importance que revêt cette convention pour notre arrondissement, et notamment sur un point particulier, celui du barrage réservoir de la Bassée qui réduirait effectivement le niveau de la crue centennale. Je voudrais savoir - si l'on peut me répondre - où en sont les études sur le premier casier pilote, puisque la finalisation des études et la validation du projet étaient prévues pour cette année, avec une mise en service sur un premier casier, je le répète, en 2023. Cette date est-elle confirmée, alors qu'en plus, c'est vrai, la M.G.P. a signé un aqua prêt avec la Caisse des Dépôts le 14 novembre dernier, afin d'imputer sur 60 ans 34 millions d'euros cette année et 20 millions d'euros l'an prochain pour réaliser ces travaux. Je voulais attirer l'attention de notre Conseil sur les dangers que représente cette crue centennale afin qu'un coup d'accélérateur entre la M.G.P. et la Ville de Paris soit mis, pour que nous n'attendions pas la crue centennale avant que des dispositions de cette nature, notamment le démarrage du bassin réservoir de la Bassée, soient mises en œuvre.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup. Merci à tous les deux.

Une réponse que nous portons généralement en alternance avec Célia BLAUEL et qui me permet aujourd'hui de répondre en intégrant ce qu'aurait pu vous dire Célia, à qui nous adressons un amical salut.

Oui, la compétence Gemapi a été transférée à la Métropole. On a déjà eu le débat dans cette Assemblée. Il s'agit aujourd'hui, et c'est nécessaire, de conventionner la Ville avec la Métropole du Grand Paris pour continuer d'exercer cette compétence au sein de l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs. Parce qu'en effet, vous en avez parlé tous les deux, il est absolument nécessaire que les choses avancent. D'ailleurs, elles avancent. Il y aura eu des avancées dans ce mandat. Je me souviens des débats, des échanges que nous avions pu avoir en 2014, 2015, sur le sujet, sur le casier supplémentaire comme la compétence Gemapi. On voit bien que les choses avancent. J'y reviendrai. Cette convention d'un an devra permettre d'engager la révision des statuts de l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs afin de pouvoir y accueillir la M.G.P. Evidemment, la Ville de Paris y restera au titre du soutien d'étiage. La compétence

Gemapi prévoit la prise en charge financière des nouveaux équipements de prévention des inondations, le projet de casier pilote de la Bassée étant le principal projet à venir.

Un élément sur ce point. Je ne reviens pas sur la raison et le fondement de ce projet. Nous en avons déjà longuement parlé dans cet hémicycle. Il est prévu que le comité de pilotage se mette en place avec les différentes parties prenantes - l'E.P.T.B., la M.G.P., les collectivités locales et les associations - et que l'on puisse voir comment avancer sur les études et le projet de casier pilote à la Bassée.

Je n'ai pas la date pour répondre à votre question, Monsieur GOUJON. Je vous prie de m'en excuser. Je vous la transmettrai post-Conseil ou en lien avec le cabinet de Célia BLAUEL.

En tout cas, les choses avancent. Il y avait des échanges dans cet hémicycle sur la nécessité ou pas d'avancer sur ce projet. C'est une chose acquise. Il y avait des échanges sur la façon dont on organisait le tour de table financier. Ce sont des choses acquises. On a aujourd'hui la nécessité d'organiser les relations avec la M.G.P. par cette convention temporaire. Les choses avancent. Je crois que c'est plutôt une bonne chose, au-delà des questions qui ont été posées par Nicolas BONNET-OULALDJ, mais qui, de fait, ont été tranchées sur le transfert de la Gemapi à la Métropole du Grand Paris.

Un mot pour terminer. Il y a ces aspects-là, qui sont fondamentaux, et puis, il y a les aspects plus locaux. Je me permets d'y revenir, puisque le maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON, y faisait allusion. Il y a, par ailleurs, beaucoup d'autres choses qui ont avancé et qui sont locales : les exercices dont vous parlez, y compris des exercices "sur table" qui permettent très localement - cela a eu lieu il y a quelques mois, si ma mémoire est bonne - en lien avec la mairie du 15e arrondissement, d'améliorer les pratiques des uns et des autres et de se former le mieux possible.

Il y a aussi l'ensemble des initiatives qui ont été mises en œuvre par Episeine et par l'E.P.T.B. pour associer la population, pour la former, y compris pour former les enfants. Il y a un certain nombre de projets qui existent aujourd'hui. Je pense aux promenades urbaines qui sont mises en œuvre - j'en ai fait une le long de la Seine, dans la partie parisienne s'entend - et permettent de faire en sorte que la question de la crue de la Seine existe, pas uniquement dans des articles de journaux ou dans un imaginaire, mais qu'elle soit intégrée dans les pratiques des uns et des autres.

Tous ces éléments, sur lesquels nous avions échangé, discuté, sont mis en œuvre dans une bonne coordination entre l'ensemble des acteurs. Ne lâchons rien parce que nous avons encore beaucoup de travail. Je voulais que l'on puisse avoir tout ceci en tête et vous assurer de la détermination de la Ville de Paris à continuer à agir.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 70).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au fonctionnement des épiceries et commerces ouverts la nuit.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux épiceries de nuit et établissements assimilés.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons examiner conjointement les vœux référencés n° 177 et n° 178.

Je vais d'abord donner la parole à M. Jérôme COUMET, pour le vœu n° 177, puis à M. Philippe GOUJON pour le vœu n° 178, "100 % Paris".

Bien sûr, nous ferons un vote pour chaque vœu, mais je propose que la discussion soit commune.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu s'adresse à M. le Préfet de police, et donc, à sa représentante aujourd'hui. Il vise les dérives constatées dans nombre d'épiceries de quartier, et nous l'avons notamment élaboré avec ma collègue Alexandra CORDEBARD, mais cela concerne, à mon sens, tous les arrondissements.

En effet, nombre d'épiceries de quartier sont tombées dans les mains de tenanciers peu scrupuleux, ont été reprises par ces personnes. Je le dis à dessein, car beaucoup d'entre elles ont été déjà sanctionnées pour participer notamment au trafic de cigarettes de contrebande ou pour travail dissimulé.

Mais, plus largement, ces épiceries de proximité, qui rendaient bien des services, qui dépannaient les riverains, beaucoup d'entre elles se sont réduites à des sortes de bars clandestins en se limitant pour l'essentiel à la délivrance d'alcool, notamment la nuit. Certains riverains vivent l'enfer. Alors, après avoir alerté directement M. le Procureur de la République, ce vœu vise à entamer également le dialogue avec M. le Préfet de police. Outre le respect de la réglementation, qui est déjà assez lâche, assez souple, et qui va peut-être d'ailleurs être encore plus libéralisée, c'est-à-dire fermeture à deux heures du matin et vente d'alcool jusqu'à minuit et demi sans aucune dérogation, nous souhaitons, déjà, que tout cela soit respecté en temps normal. Nous souhaitons aussi que des arrêtés plus restrictifs soient pris dans les secteurs les plus difficiles où l'on constate le plus de dérives. Et donc, ce vœu vise justement à soutenir cette démarche.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je partage à 100 % le constat ainsi que les propositions de mon collègue du 13e arrondissement, puisque l'on peut dire que tout Paris est touché par ce fléau qui a consisté en la transformation de la nature même du commerce dans ces établissements, qui, effectivement, ne respectent pas souvent les horaires ou les arrêtés anti-alcool en vigueur, délivrent des boissons alcoolisées parfois toute la nuit, quand il s'agit d'épiceries près d'établissements scolaires, souvent d'ailleurs aux mineurs. Le trafic de cigarettes, avec souvent… La police a fait des contrôles, a trouvé des paquets de cigarettes vendues à l'unité, issues de tabac de contrebande, frelatées, etc. Les fortes nuisances pour les riverains, attroupements sur l'espace public de petites bandes une bonne partie de la nuit, des nuisances sonores, des bagarres, des harcèlements de passants. Et maintenant, ce sont des lieux de fixation de trafics en tout genre : alcool, drogue, cigarettes, etc. Les problèmes de propreté et d'hygiène aux alentours. Les amoncellements de déchets, la dégradation de l'espace public et du mobilier urbain. Bref, tout Paris est touché aujourd'hui.

Donc, ce que nous demandons dans ce vœu, c'est qu'un contrôle renforcé de ces épiceries ouvertes la nuit soit mis en œuvre par la Préfecture de police pour s'assurer du bon respect de la réglementation, que des fermetures administratives - je sais les réticences du tribunal administratif, malheureusement - soient prononcées beaucoup plus systématiquement, plus longuement et parfois définitivement à l'encontre de ces établissements qui ne respectent pas la réglementation.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup. Merci à tous les deux.

J'apporterai un avis favorable à ces deux vœux.

Favorable parce que vos vœux sont le reflet de la réalité. D'ailleurs, nous avons l'occasion d'échanger régulièrement avec les maires et les élus sur ce sujet et nous devons continuer à avancer. Je vous rappelle, en style télégraphique, le travail que nous avons initié avec les services de la Préfecture de police de partage d'informations. Ce travail permet, en effet, Monsieur GOUJON, d'étayer au mieux les procédures. Ainsi, pour que, lorsqu'il est souhaité, demandé, proposé une fermeture administrative, nous partageons l'ensemble des verbalisations qui sont faites par la Préfecture au titre la police administrative, la délivrance de licences, la vente à emporter, l'autorisation d'ouverture de nuit et, globalement, la police des débits de boissons, mais également toutes celles qui peuvent être effectuées par les services de la Ville au titre des enseignes, des incivilités, des nuisances sonores, des contrôles de terrasses…

Tout ceci, nous le partageons de manière fluide et automatique pour qu'il y ait tout dans les procédures, dans le travail mené conjointement. Quand je dis "conjointement", c'est sur le terrain, ensemble et en même temps, chacun dans ses compétences. Si nous allons parfois conjointement et à des moments différents dans des établissements qui génèrent des nuisances pour vérifier tous les aspects, l'information est partagée pour que les dossiers soient le plus étayés possible lorsqu'il y a des décisions à prendre.

Ce processus de travail, nous l'avons construit il y a maintenant 18 mois et parce que les habitants, vous-mêmes, les maires d'arrondissement, vous nous avez vraiment incités, en nous disant : "il y a des commerces qui aujourd'hui génèrent des nuisances telles qu'il faut agir". Cela commence à payer. C'est long, et nous le disons avec honnêteté à chaque fois que nous voyons les riverains, parce que cela nécessite tout ce travail. Mais cela commence à payer. Soyez vraiment assurés qu'il commence à y avoir des décisions de fermeture administrative de la part de la PP qui ne sont pas anecdotiques mais lourdes de conséquences et qui vont permettre d'apaiser de nombreux quartiers. Ce n'est pas encore bon partout et il faut continuer et ne rien lâcher, mais honnêtement je crois que l'on a la bonne façon de faire et que l'on commence à avoir des bonnes décisions pour faire revenir le calme.

Deuxième point, pardon, j'en profite pour répondre aux deux vœux. La difficulté, c'est qu'un certain nombre de commerces signalés ne sont pas en infraction. C'est bien cela le sujet porté. Je me tourne vers Jérôme COUMET.

C'est que, pour la réglementation en matière d'horaires, un certain nombre de ces commerces ne sont pas en infraction. C'est là où il faut que nous travaillions ensemble avec la Préfecture de police, pour que la génération de nuisances, même quand elle n'est pas en infraction avec la réglementation, soit aussi considérée comme telle. C'est là où cela devient compliqué.

Petite parenthèse que nous avons évoquée au dernier Conseil de Paris. Je m'adresse à l'ensemble des parlementaires qui siègent également sur ces bancs. Il y a eu un projet un peu fou qui a été proposé - alors, il aurait été reporté après les municipales mais enfin, les parlementaires le seront toujours - par le Gouvernement, qui souhaite favoriser l'ouverture des commerces alimentaires après 21 heures en assouplissant les règles sur le travail de nuit. Vous voyez la conséquence, sur les commerces qui génèrent des nuisances dans nos quartiers ? Oui, on la voit assez rapidement. Donc, si l'on peut tous se le garder en tête, pour ceux qui siègent à l'Assemblée nationale, sur ce que ce type d'assouplissement - puisque c'est ainsi que la novlangue le dit - peut induire comme conséquences dans les quartiers pour les riverains. Voilà, qu'on le garde tous en tête. Il semble que cela est repoussé après les municipales. Après les municipales, les habitants auront toujours le droit à la tranquillité.

En tout cas, soyez vraiment assurés qu'il y a un travail. Nous commençons à marquer des points et nous allons continuer.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame la Représentante du Préfet de police, et ensuite, une explication de vote d'Alexandra CORDEBARD.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Messieurs les Maires, nous partageons cette préoccupation sur le traitement des épiceries de nuit. Je voudrais d'abord rappeler la réglementation actuelle. C'est un arrêté du Préfet de police qui réglemente les horaires de vente à emporter, d'ouverture et de fermeture des débits de boissons, et qui prévoit que ces débits de boissons doivent fermer entre deux heures et cinq heures du matin, sauf dérogation. Quand une épicerie de nuit a une licence pour vendre de l'alcool, elle doit donc fermer à deux heures du matin. Mais la vente à emporter sur la voie publique de boissons et de produits de restauration rapide est interdite dès minuit et demi. Si l'épicerie est ouverte après deux heures, elle est donc en infraction.

Et donc, une contravention peut être établie pour non-respect de cet arrêté préfectoral. En revanche, il y a certains établissements qui ne disposent pas de licence pour vendre de l'alcool, et donc, ils ne sont pas soumis aux dispositions de cet arrêté. Mais, évidemment, ils n'ont pas le droit de vendre de l'alcool. Dans certains secteurs de la capitale où l'on observe des problèmes de consommation massive d'alcool sur la voie publique, nous avons pris des arrêtés préfectoraux qui limitaient la possibilité, en termes d'horaires, de consommation d'alcool sur la voie publique et de vente à emporter de ces boissons. Et donc, il y a un certain nombre de secteurs dans la capitale dans lesquels les épiceries de nuit - et même les supermarchés, toutes sortes de commerces - ne peuvent pas vendre de l'alcool sur certains créneaux horaires, généralement en fin de soirée.

Je précise que seule cette activité de vente d'alcool peut être limitée par le Préfet. Il est strictement impossible d'imposer un horaire de fermeture de l'établissement, du commerce dans son entièreté, que ce soit dans un secteur particulier ou sur l'ensemble de la capitale, parce que cela contreviendrait à la liberté du commerce et de l'industrie. Donc, le Préfet peut demander aux épiceries de nuit de ne plus vendre de l'alcool à partir d'une certaine heure, mais il ne peut pas leur imposer de fermer totalement leurs portes.

Alors, un petit bilan général sur les arrondissements parisiens. 68 établissements de vente à emporter ont déjà fait l'objet d'une fermeture administrative. 55 établissements ont fait l'objet d'une procédure d'avertissement. Vous savez qu'il faut un avertissement avant de faire fermer un établissement. 10 établissements de vente à emporter ont fait l'objet d'un rappel à la réglementation. Aucune dérogation d'ouverture de nuit jusqu'à 5 heures n'a été accordée par le Préfet en 2019. Je dois dire que face aux difficultés que l'on a pour constater cela, puisqu'il faut être présent au bon moment, au bon endroit, s'assurer que la personne qui sort de l'épicerie de nuit a bien acheté dans cette épicerie de nuit telle canette d'alcool après minuit et demi, alors que c'était interdit. Donc, c'est assez compliqué.

Nous travaillons également avec le Parquet de Paris pour judiciariser les procédures et mettre en commun, dans le cadre de ce qu'on appelle le "comité opérationnel anti-fraude", l'ensemble des services de l'Etat pour aller contrôler les établissements problématiques et essayer de les faire fermer sur d'autres motifs que cette vente d'alcool, mais aussi sur la vente de tabac, de produits de contrebande, la non-déclaration de salariés, les fraudes sociales. D'ailleurs, les sanctions sont souvent beaucoup plus dissuasives, puisque les fermetures pour travail illégal, par exemple, sont d'emblée des fermetures importantes sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

On a une attention particulière sur les secteurs problématiques. On a bien intégré le 10e arrondissement. Madame la Maire, je crois que vous en êtes témoin.

Sur le 13e arrondissement, nous allons aussi porter l'effort, Monsieur le Maire, dans les prochaines semaines.

Et sur le 15e arrondissement ? Si vous le souhaitez, Monsieur GOUJON, nous travaillons partout dans la capitale.

Je note que l'ensemble des élus sur tous les bancs voudraient que l'on s'intéresse au sujet.

Mais, comme c'est M. COUMET qui nous interpelle, là, j'ai un bilan précis pour le 13e arrondissement. Donc, aucune épicerie dans le 13e arrondissement n'a de dérogation pour ouvrir entre 2 heures et 5 heures du matin. Nous avons effectué 59 contrôles d'épiceries, pris 6 arrêtés de fermeture administrative et 3 avertissements ont été signés. Vous souhaitiez, Monsieur le Maire, que l'on restreigne les horaires dans certaines parties de votre arrondissement. Nous y sommes favorables.

Nous attendons les retours sur les secteurs. Nous devons discuter ensemble. Donc, voilà. Nous sommes en attente de retour de la part de votre cabinet pour pouvoir avancer. Il n'y aura pas de difficulté de principe en tout cas. Je précise cependant que l'on ne pourra pas prendre un arrêté sur l'ensemble de l'arrondissement, et que, d'ailleurs, le tribunal administratif, en 2014, avait aussi annulé l'un des arrêtés du Préfet puisqu'il avait rappelé, et c'est normal, le principe de proportionnalité des décisions prises par l'autorité publique.

Je voudrais également signaler que, dans le cadre du projet de loi "Engagement Proximité", qui est en fin de parcours parlementaire, un amendement a été voté qui consiste à supprimer la procédure contradictoire pour les avertissements, ce qui veut dire que l'on va gagner plusieurs semaines dans le traitement des dossiers. Je pense aussi que cela va inciter les policiers, qui ont beaucoup de travail administratif, à mettre des avertissements plus volontiers aux exploitants en infraction, sachant que, comme je vous l'ai indiqué, c'était le préalable avant une fermeture administrative.

Je rappelle une nouvelle fois que le Préfet ne fait preuve d'aucune complaisance avec ce type d'établissement et qu'il n'hésitera pas à prendre des mesures de fermeture administrative proportionnées, mais qui prendront le risque juridique de se faire attaquer devant le tribunal administratif. Et donc, on ira dans la fourchette haute pour bien marquer le fait que ce genre d'agissements n'est pas tolérable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à la maire du 10e arrondissement, Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci beaucoup.

Merci beaucoup, Madame la Représentante de la Préfecture de police. En effet, dans le 10e arrondissement, nous avons entamé un travail de fond qui a commencé à porter ses fruits. J'en témoigne. Je me suis naturellement associée à ce vœu, à cette expression, parce que, comme nous l'avons souvent discuté ensemble et partagé, la prolifération de ces établissements est probablement aujourd'hui la première source de désordre visible sur l'espace public et prend, dans les quartiers autour de la gare du Nord notamment, gare de l'Est, mais également dans des quartiers plus résidentiels du 10e arrondissement, des proportions absolument effarantes, a des conséquences naturellement… toutes les conséquences qui sont liées à la surconsommation d'alcool, et des conséquences en termes de propreté, que je vous fais grâce de vous décrire à ce micro aujourd'hui.

Donc, merci beaucoup de nous aider à la bonne mesure, de faire face à ce fléau véritable pour l'ensemble des habitants du 10e arrondissement, et je l'entends d'autres arrondissements également.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Donc, nous allons pouvoir voter sur ces vœux.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 177 déposée groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 569).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 178 déposée groupe "100% Paris", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 570).

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la publication des chiffres de la délinquance et des effectifs en commissariat.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux pratiques policières à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons faire une discussion commune sur les vœux référencés n°s 179, 180 et n° 180 bis déposé par l'Exécutif relatifs à la publication des chiffres de la délinquance et des effectifs en commissariat.

Pour commencer, je donne la parole à M. Philippe GOUJON, pour le groupe "100% Paris", puis Mme Danielle SIMONNET aura la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, Madame, nous avions adopté un vœu en novembre 2017 pour que les chiffres de la délinquance et des équipes de police soient publiés mensuellement par la Préfecture de police, arrondissement par arrondissement. Nous avons réitéré cette proposition lors du Conseil de Paris de mars 2018 dans des termes similaires. C'est vrai qu'après une période d'interruption, les chiffres de la délinquance ont de nouveau été transmis par la Préfecture de police aux élus, pour les 9 premiers mois de l'année 2019 notamment.

Mais ces chiffres ne seront actualisés que tous les trimestres, alors que, je le rappelle et je l'ai dit au début de mon propos, le Conseil de Paris a émis à plusieurs reprises son souhait de disposer d'une publication mensuelle, avec des vœux adoptés d'ailleurs à l'unanimité. Il est indispensable pour les élus de diagnostiquer la situation de la délinquance dans les arrondissements, sur des territoires précis, avec des chiffres, de façon à mettre en œuvre les mesures appropriées pour prévenir la délinquance, restaurer la tranquillité publique, bien sûr avec la Préfecture de police. Donc, tout ceci ne va pas.

D'autre part, c'est vrai que, dans l'un de ces vœux, j'avais proposé - cela avait été voté également à l'unanimité - que les élus disposent de l'évolution des effectifs de police dans les commissariats. Je considère qu'il n'est pas normal qu'un maire ou qu'un élu parisien ne connaisse pas la situation des effectifs dans le commissariat de son arrondissement. C'est la raison pour laquelle nous demandons que la Préfecture publie mensuellement les chiffres de la délinquance - je vous signale qu'à New York, c'est diffusé toutes les semaines et publié dans la presse - et, bien sûr, le niveau des effectifs de police à Paris, arrondissement par arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour présenter le vœu n° 180.

Mme Danielle SIMONNET. - Mon vœu est différent de celui de M. GOUJON, mais je voudrais en profiter, déjà, dans ce vœu, pour répondre à M. CRAVENNE, qui visiblement, n'était pas au courant du fait qu'il y avait eu une plainte pénale déposée le 17 décembre 2015, effectivement, par 18 mineurs et jeunes adultes contre 11 fonctionnaires de police de la brigade du commissariat du 12e arrondissement, dans laquelle ils ont pu dénoncer des agressions verbales, physiques, y compris des agressions sexuelles lors de contrôles d'identité, des arrestations arbitraires ou des faits de discrimination. Sachez qu'en avril 2018, 3 de ces policiers ont bien été condamnés en première instance par le Tribunal correctionnel de Paris, à 5 mois de prison avec sursis pour ces violences. Donc, oui, le tract de l'ACORT ne fait pas référence à des faits qui auraient été inventés.

Sachez que, oui, il y a des problèmes de violences policières, y compris dans les quartiers parisiens, et qu'il est essentiel, pour nous, en tant qu'élus de la République, de se préoccuper de cela. Parce que, justement, un attachement à une police républicaine, respectueuse de la déontologie, est nécessaire si l'on veut un libre consentement à l'autorité. Or, force est de constater que non seulement dans les quartiers populaires, il y a à la fois les contrôles au faciès, bien souvent abusifs.

Je cite, par exemple, M. TOUBON. Vous le connaissez ? Selon une étude publiée par le Défenseur des droits, en janvier 2017 : "Les jeunes hommes perçus comme noirs ou arabes ont une probabilité 20 fois plus élevée que les autres d'être contrôlés et vivent, de plus, des relations plus dégradées avec les forces de l'ordre que l'ensemble de la population". Ce n'est pas quelque chose que j'invente. C'est quelque chose que dit et reconnaît le Défenseur des droits. Et vous savez très bien qu'il y a aussi d'autres études qui ont pu rappeler ces problèmes. D'ailleurs, lorsqu'il y a eu le mouvement d'insurrection des "Gilets jaunes", on a pu constater que l'I.G.P.N. a été saisie de 313 enquêtes judiciaires pour des violences policières présumées lors des manifestations.

D'ailleurs, face à la multitude de critiques, même le Ministre de l'Intérieur, Christophe CASTANER, a été obligé d'admettre cet été qu'il était prêt à revoir la totalité de l'ordre public en France. Hélas, il n'en a pris aucune conclusion et force est de constater que peu d'affaires de l'I.G.P.N. sont suivies.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET. Vous avez dépassé votre temps de parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, je termine. Je termine. Non, je termine.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Donc, je vais donner la parole maintenant à…

Non, non, non. Vous avez largement dépassé.

Je vais donner la parole à Mme Colombe BROSSEL, pour répondre à ces vœux et présenter, je pense, le vœu de l'Exécutif. Et ensuite, Mme la Représentante du Préfet de police.

Colombe BROSSEL ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Alors, je vous propose…

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, la parole est à Mme Colombe BROSSEL. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - … que chacun retrouve son calme et que nous puissions discuter de ces sujets qui sont tous deux importants. Donc, nous allons essayer d'échanger sur ce point de manière rationnelle et sérieuse. D'abord, parce que le vœu de Pierre-Yves BOURNAZEL réaffirme la demande, partagée par le Conseil de Paris à l'unanimité, portée par la Maire de Paris et par l'Exécutif, d'avoir régulièrement les chiffres de la délinquance et des effectifs en commissariat, et parce que le vœu de Danielle SIMONNET interroge largement la Préfecture de police sur ses actions, sur des sujets sur lesquels nous avons l'occasion d'échanger souvent et régulièrement dans cette Assemblée.

Finalement, ces deux vœux interrogent, c'est leur point commun, nos modalités de dialogue et de co-construction des politiques publiques avec la Préfecture de police. Les échanges sont constants, tant au niveau des élus des services que des maires d'arrondissement. D'ailleurs, l'échange précédent sur les commerces en est la preuve. C'est par ce point que je souhaite commencer. Pour autant, vous le pointez les uns et les autres : il y a encore d'évidentes marges de progrès. C'est la raison pour laquelle je vous ai proposé un vœu de l'Exécutif, pouvant se substituer aux deux vœux.

D'ailleurs, je vous demanderai, aux uns et aux autres, de bien vouloir les retirer au profit de ce vœu de l'Exécutif, qui, finalement, reprend l'angle de la méthode et de la façon dont nos institutions peuvent et doivent travailler ensemble pour avancer. Parce que c'est formidable d'avoir des moments de prise de position dans cet hémicycle - il en faut et ils sont nécessaires - mais, pour autant, il me semble que nous devons maintenant avancer sur ces sujets. Donc, le vœu de l'Exécutif que vous aurez lu dans ses considérants, se termine par une triple proposition, que la Maire de Paris saisisse le Ministre de l'Intérieur afin de pouvoir avoir accès…

Ecoutez-moi, Monsieur GOUJON ! Monsieur GOUJON, c'est pour vous.

Oui, je sais, il perturbe tout, quand il est devant, quand il est à côté de vous. Mais libérez-vous, Monsieur le maire du 15e !

Allez ! Non, mais c'est vraiment sérieux.

Donc, pour que nous avancions, le vœu de l'Exécutif vous propose que la Maire de Paris saisisse le Ministre de l'Intérieur pour avoir enfin communication régulière des statistiques de la délinquance, évidemment, mais également des effectifs des commissariats. Si cela ne donnait rien, nous saisirions la CADA. Parce que ce sont des éléments dont nous avons besoin dans l'élaboration, la définition et la mise en œuvre des politiques publiques dans les arrondissements et à Paris.

Je vous propose également - nous l'avons beaucoup dit - que la Préfecture de police renforce la présence de policiers dans les commissariats et dans l'espace public pour assurer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens - je ne reviens pas sur les chiffres de la délinquance - et qu'elle informe et associe systématiquement la Ville à la définition des dispositifs de sécurité. Si la Préfecture n'y arrive pas seule, que le Ministre de l'Intérieur l'accompagne. Nous sommes tout prêts à être aux côtés de la PP. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur ces questions à de nombreuses reprises. Mais sur tous ces sujets de méthode, il nous faut maintenant avancer et je vous propose de le faire. C'est la raison pour laquelle je vous proposerai de retirer votre vœu, à tous les deux, au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Madame la Représentante du Préfet de police, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire du 15e arrondissement, sur l'envoi des statistiques, j'ai fait un point précis sur ce sujet, qui est effectivement récurrent. L'envoi mensuel des statistiques a été interrompu en août 2018. Je dis bien "août 2018", ce qui remettra certaines choses en perspective. L'ancien Préfet de police a transmis pour la dernière fois les statistiques de la délinquance en octobre 2018. Donc, il y a eu août puis octobre. Ensuite, plus rien n'a été transmis. Jusqu'en juin 2019, où le nouveau Préfet de police, Didier LALLEMENT, saisi par cette noble Assemblée a décidé et vous a indiqué qu'il était favorable à la transmission de façon trimestrielle des chiffres de la délinquance. Il a tenu cet

engagement puisque les chiffres ont été envoyés fin juin 2019 en octobre 2019. Les prochains chiffres seront adressés à l'ensemble des élus en janvier 2020.

Ce rythme trimestriel nous paraît beaucoup plus pertinent pour rendre compte des grandes tendances d'évolution de la délinquance. J'ai d'ailleurs lu dans les considérants du vœu que vous souhaitiez avoir peut-être une évolution par mois glissants. Effectivement, cette fiche que l'on vous adresse, je crois qu'elle mérite d'être peut-être plus détaillée, ou en tout cas revue, et qu'elle rende mieux compte de l'activité aussi des services de police. Parce qu'aujourd'hui, elle ne rend compte finalement que de données assez brutes, et donc, il faut que l'on vous donne aussi les éléments d'explication.

Les indicateurs d'activité des services sont des éléments d'explication. Ce rythme trimestriel est pour nous non seulement pertinent, mais aussi élevé, et je crois, assez inédit en France quand on fait le tour des préfectures, et dans les relations entre une préfecture et une commune. Le Préfet de police est même allé plus loin. Je crois qu'il l'avait déjà indiqué puisque le ministère de l'Intérieur, qui a un service statistique ministériel indépendant soumis à la règle de la statistique publique et qui publie énormément d'informations sur Internet, le Préfet a suggéré que la Ville de Paris soit traitée comme les autres, d'ailleurs, et que ces informations soient aussi disponibles sur le site Internet en parallèle de ce que lui peut faire. Donc, il est dans une logique de transparence à cet égard.

Je rappelle aussi que de nombreuses informations sur la délinquance, mais vous le savez très bien, Monsieur le Maire, sont échangées d'abord entre le Préfet de police, les élus dans le cadre de différentes réunions ou échanges que l'on peut avoir mais aussi beaucoup avec les commissaires d'arrondissement dont le Préfet de police souhaite qu'ils soient vraiment au centre de la relation entre la Préfecture et les maires d'arrondissement dans les réponses à des courriers de parlementaires, d'élus, etc.

S'agissant des effectifs, là aussi, nous l'avons expliqué plusieurs fois, la situation des effectifs, commissariat par commissariat, n'est pas représentative, pour nous, de l'activité ou de la performance du commissariat en question. Ce n'est pas un bon indicateur, pas pertinent pour rendre compte de ce qui se passe dans cet arrondissement, puisque de nombreuses unités ne sont pas rattachées à un commissariat, donc elles n'apparaîtraient pas dans ces chiffres que l'on vous transmettrait, et qu'elles interviennent à la fois dans Paris et dans l'agglomération. C'est bien le modèle intégré de la Préfecture de police, de cette polyvalence et cette logique de police d'agglomération aussi qui fait notre force.

J'ai bien noté lundi, lors du débat budgétaire, Monsieur le Maire, que vous étiez le plus fervent défenseur du modèle de la Préfecture de police. et donc, c'est ce modèle intégré qui fait ses preuves. Donc, c'est pour ces raisons-là que le Préfet n'avait pas souhaité transmettre les chiffres arrondissement par arrondissement. Cela dit, moi, je rejoins tout à fait l'ensemble des réflexions qui considèrent qu'il faut continuer à travailler ensemble et que les échanges doivent se faire d'ailleurs au plus près du terrain. C'est pour cela, encore une fois, que l'on voudrait renforcer ce rôle des commissaires d'arrondissement dans les échanges avec les maires d'arrondissement pour que vous soyez en mesure d'exercer votre rôle pleinement et avec l'ensemble des informations nécessaires pour remplir ce rôle de la meilleure façon possible.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Avant de passer au vote, nous avons une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, Monsieur Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Nous nous abstiendrons sur le vœu de Danielle SIMONNET et nous voterons pour le vœu de l'Exécutif, même si ce n'est pas un vœu qui emporte notre enthousiasme.

Et puis, je ne me fais pas trop d'illusions parce que, de toute façon, on sait que le Préfet ne veut pas rencontrer les élus de façon tout à fait choquante au plan de la démocratie. Il refuse. Il a encore refusé. En tout cas, on n'a toujours pas de réponse. Sa représentante s'est courageusement abstenue de s'exprimer lors de la dernière 3e Commission, où le président a rappelé notre désir de voir le Préfet venir dans la 3e Commission. Quant aux réunions préparatoires des manifestations de "Gilets jaunes" ou autres - je suis encore allé à celle du 5 décembre -, elles ne servent strictement à rien. On nous donne une photocopie. On n'apprend rien d'autre. D'ailleurs, le Préfet le dit : si vous demandez des informations sur le dispositif policier, vous n'en aurez pas. Comme cela, la question est close d'avance. Roulez jeunesse, il n'y a rien à voir !

Donc, avec un Préfet aussi peu républicain, je n'ai pas trop d'illusions. Mais je pense que l'on va faire notre boulot d'élu, qui est, malgré tout, de toujours frapper à la porte, de tendre la main. Parce que ce que je reproche à ce Préfet - voyez-vous, Madame, sa Représentante - c'est qu'il dresse une partie de la population contre la police. Par ses méthodes, il est le responsable, en partie, pas seulement, mais en tout cas, il met de l'huile sur le feu à tous ces imbéciles qui crient contre la police contre les policiers. Et cela, j'ai du mal à lui pardonner.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vote.

En réponse aux vœux n° 179 et n° 180, l'Exécutif a…

Vous retirez votre vœu ? C'est juste pour dire oui ou non.

Mme Danielle SIMONNET. - Le vœu de l'Exécutif ne prend pas en compte la question du harcèlement à l'amende dans le quartier du bas Belleville et les statistiques doivent être transmises par quartier. Et il n'aborde pas non plus la question des récépissés contre les contrôles au faciès. Donc, je maintiens mon vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - D'accord, donc vous maintenez votre vœu.

En réponse aux vœux n° 179 et n° 180, l'Exécutif a déposé le vœu n° 180 bis.

Le vœu n° 179 est-il maintenu, Monsieur GOUJON ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Il est maintenu parce qu'il est un peu différent de celui de l'Exécutif. Nous ne rentrons pas dans cette querelle politique, qui va beaucoup plus loin que la publication nécessaire des statistiques, qui sont absolument indispensables. D'ailleurs, je ne partage pas non plus la réponse de Mme la Représentante du Préfet de police. Mais nous maintenons ce vœu qui est très précis et nous nous abstiendrons sur le vœu de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - D'accord. Très bien. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 179 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 180 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 180 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 571).

2019 DEVE 195 - Avenant au contrat de concession du 15 juin 1992 portant sur la construction et la gestion de la chambre funéraire des Batignolles à Paris 17e.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Maintenant, nous passons aux projets de délibération rattachés à la délégation de Pénélope KOMITÈS. Et donc, nous examinons le projet de délibération DEVE 195 concernant un avenant au contrat de concession du 15 juin 1992 portant sur la construction et la gestion de la chambre funéraire des Batignolles à Paris 17e.

Je donne la parole à M. Pascal JULIEN, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

M. Pascal JULIEN. - C'est un dossier dont nous avons déjà parlé il y a, je crois, environ un an, suite au rapport de la Cour des comptes. Nous avions dit, à l'époque, à quel point cette Chambre est mal gérée. Enfin, les conditions sont presque indignes. D'ailleurs, l'activité a eu des hauts et des bas, mais, en revanche, elle a toujours été rentable. C'est une activité rentable, ce que souligne le rapport. Ce qui est absolument incroyable, c'est que, s'il n'y avait pas eu le rapport de la Cour des comptes, on n'aurait pas ce projet de délibération. Il a fallu le rapport de la Cour des comptes, si j'ai bien compris, pour que la Ville découvre qu'elle mettait à disposition un équipement sans percevoir de redevance, puisque l'objet même de ce projet de délibération est précisément d'instituer la redevance qui n'existait pas.

De la même manière, le rapport de la Cour des comptes montrait l'insuffisance du rapport d'activité de la société gestionnaire et, d'ailleurs, les deux n'étaient pas présentés en mairie. Ce que je trouve étonnant, c'est que pendant si longtemps, notre municipalité ait été aveugle sur ce qui se passait à cet endroit-là. Aujourd'hui, on le corrige. Très bien. Tant mieux. Bien sûr, nous allons voter pour ce projet de délibération. Mais enfin, on espère que, quelque part dans les affaires funéraires, tout est clair. Je n'ai déjà pas un très bon souvenir de la manière un peu trouble dont le crématorium de la Villette a été attribué, et je ne suis pas le seul. Des conditions troubles d'attribution du marché. J'espère qu'il n'y a pas d'autres choses qui ne vont pas, parce que, là, bon. En tout cas, tant mieux, on

répare ce qui était mal. Des travaux vont être faits. Une redevance de 95.000 euros annuels sera versée avec 9 % du chiffre d'affaires. Cela paraît bien le moins pour une société aussi rentable.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Juste pour commencer, je redirai encore une fois à M. JULIEN que je réfute totalement ses propos sur le fait qu'il y ait le moindre trouble dans l'attribution de la D.S.P. du crématorium. Cela va mieux en le disant et en laissant des traces au B.M.O.

Concernant ce projet de délibération, je rappelle que nous parlons d'une concession qui a été approuvée par la Ville en 1992, pour une durée de 30 ans, et qui arrive à échéance en 2022. Vous avez parlé du rapport de la Chambre régionale des comptes et nous avons mis en place ses recommandations, puisque nous avons mis en place un comité de suivi, qui s'est déjà réuni, et nous allons le formaliser par contrat. Le projet de délibération permettra également de renforcer les obligations d'information du délégataire. Nous avons modifié la redevance, comme vous le disiez, et nous avons également souhaité qu'à l'occasion de cet avenant soit intégré au contrat un programme de travaux du délégataire pour 775.000 euros de rénovation, afin de rénover la qualité d'accueil de cet équipement qui se situe dans le 17e arrondissement. Donc, on a effectivement une amélioration importante des conditions du contrat.

Finir par vous dire quand même qu'un avenant à un contrat de concession ne peut pas juridiquement être fait en modifiant l'équilibre général du contrat, premièrement. Deuxièmement, que qui dit avenant, dit nécessairement une approbation des deux parties. Il a été approuvé en 1992 - il n'était pas satisfaisant - mais il ne peut pas être totalement transformé. Nous l'avons modifié aussi substantiellement et rapidement que possible afin de garantir les meilleurs intérêts de la Ville, notamment en matière de redevance. Mais cela arrive à échéance en 2022 et nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 195.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 195).

2019 DEVE 203 - Bilan 2019 de la mise en œuvre de la stratégie "Animaux en ville".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 203 relatif au bilan 2019 de la mise en œuvre de la stratégie "Animaux en ville".

Pour commencer, la parole est à M. Éric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM, ensuite à Mme Fadila MÉHAL, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Joëlle MOREL et Mme Danielle SIMONNET.

Monsieur HÉLARD, vous avez la parole.

M. Éric HÉLARD. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaiterais commencer par remercier Pénélope KOMITÈS pour ce premier bilan de la stratégie "Animaux en ville". Cette communication était en effet un engagement pris au moment du vote de la stratégie. Nous nous plaignons trop souvent de ne pas avoir de suivi sur la mise en œuvre de ce que nous votons pour ne pas le souligner lorsque c'est le cas.

Sur le fond, si nous nous félicitons du lancement de 60 % environ des actions prévues dans le cadre de la stratégie, nous regrettons que certaines préconisations emblématiques aient pour le moment été oubliées. Ainsi, rien n'est mentionné dans ce bilan sur l'objectif 4 de l'axe 1 de la stratégie, concernant le travail de sensibilisation auprès des enfants. Il s'agit pourtant d'un travail fondamental à mener pour un meilleur respect à long terme du bien-être animal. Plus tôt les enfants sont sensibilisés à la question, plus tôt ils peuvent adopter les bons réflexes et surtout, devenir des ambassadeurs auprès des parents.

De même, si vous précisez bien que de nouveaux espaces ont été ouverts pour les chiens, rien n'est évoqué concernant l'objectif 12 de la stratégie relatif à la sensibilisation des propriétaires de chiens aux bonnes pratiques. Là encore, il s'agit de procéder dans un ordre cohérent. Si l'on veut permettre une meilleure cohabitation entre tous et développer l'acceptabilité du chien dans la ville par le plus grand nombre, il faut commencer par travailler avec les propriétaires.

La Ville a-t-elle renforcé les ateliers d'éducation canine ? A-t-elle produit des statistiques montrant qu'elle luttait davantage contre le non-ramassage des déjections ? Pour rappel, le nombre de sanctions pour déjection canine et autre infraction a baissé de 35 % entre 2016 et 2017. La Préfecture de police était censée communiquer un bilan semestriel de ses interventions en lien avec les chiens dangereux. L'a-t-elle fait ? Où en est-on de la réglementation de l'activité professionnelle de promenade ? Aucun de ces points n'est malheureusement abordé dans le bilan.

Au-delà de ce qui manque, je souhaiterais maintenant revenir sur quelques points de ce qu'il contient, à commencer par la question des cirques. Vous mentionnez les subventions accordées à trois associations qui accueillent des animaux sauvages issus des cirques, lesquelles font d'ailleurs l'objet d'un projet de délibération que nous voterons tout à l'heure. Cependant, nous regrettons que la Ville se contente du service minimum en accordant seulement 2.000 euros à chaque association, alors qu'"Elephant Haven" en demandait 10.000, Tonga 5.000 et "Le Refuge de l'arche" 3.000. Quand on sait que la Ville accorde chaque année autour de 270 millions d'euros de subventions à des associations, on comprend assez peu la faiblesse de ces montants.

Lors du débat sur le sujet, en novembre dernier, mon collègue Yann WEHRLING avait d'ailleurs exprimé la crainte que l'opération visant à mettre fin aux cirques avec animaux sauvages à Paris ait juste pour objectif de servir un intérêt de communication électorale. Il ne faudrait pas que cette crainte se confirme. Nous attendons d'ailleurs toujours, à ce titre, la publication de la convention qui sera passée avec le cirque Pinder, le seul ayant jusqu'à présent accepté de travailler avec la Ville, en espérant qu'elle sera soumise à notre Assemblée en février prochain, avant les prochaines élections.

J'aimerais ensuite revenir sur les chiffres concernant les animaleries, lesquels sont à mes yeux particulièrement inquiétants puisque 40 % de celles qui ont fait l'objet d'un contrôle en 2018 ont reçu un avertissement ou une mise en demeure. Je souhaiterais ainsi savoir si un suivi a été opéré au cours de l'année 2019 et si la Préfecture de police est en mesure de communiquer des chiffres plus récents. Vous confirmez dans la communication ce que vous aviez déjà indiqué lors du dernier Conseil, à savoir qu'un travail avait été engagé avec les animaleries exerçant sur le territoire parisien. Serait-il possible d'avoir des détails sur le cadre dans lequel est mené ce travail et surtout, sur les objectifs poursuivis ?

Notre groupe UDI-MODEM avait fait part, lors de la "Mission Animaux" qui avait précédé la définition de la stratégie, d'une vive préoccupation quant au sort des animaux vendus dans ces animaleries. Je souhaiterais donc vous demander, à l'instar de ce qui a été fait sur les cirques, que les groupes politiques puissent être associés aux discussions que vous menez avec les professionnels de ce secteur.

J'aimerais enfin une nouvelle fois rappeler notre position constante sur l'ouverture estivale nocturne - j'entends "toute la nuit" - des parcs et jardins. En plus des problèmes de nuisances et de sécurité inhérents à cette mesure, j'avais, dès 2016, alerté sur ses impacts négatifs en termes de biodiversité et de bien-être animal. Ce constat a d'ailleurs été partagé par plusieurs experts interrogés lors de la "Mission Animaux", notamment le docteur COURREAU, responsable du centre d'accueil de la faune sauvage qui est situé à Maisons-Alfort, lequel avait clairement indiqué que les animaux sauvages étaient confrontés en milieu urbain à de nombreuses sources de stress et qu'ils devaient pouvoir profiter d'espaces calmes, notamment la nuit.

Pour conclure, j'aimerais une nouvelle fois vous remercier de ce qui a été entrepris pour améliorer la situation des animaux à Paris, fruit d'un travail consensuel, il me semble, au sein de cette Assemblée. Je regrette malgré tout un certain manque de cohérence à des priorités que vous avez établies, voire certaines contradictions entre les mesures prises. Notre groupe souhaite que les préconisations qui n'ont pas encore été mises en œuvre, puissent l'être au plus vite et ne manquera pas, le cas échéant, d'y apporter une nouvelle fois son soutien.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues.

Vous nous présentez aujourd'hui un bilan de la mise en œuvre de la stratégie "Animaux en ville" et je vous en remercie. En effet, cette stratégie était très attendue parce qu'elle va permettre de mettre à plat une stratégie qui mérite d'être mieux connue par les élus, bien évidemment, mais aussi par les Parisiens. Je voudrais rappeler que je suis intervenue au dernier Conseil de Paris pour soutenir l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques. J'avais alors relayé, lors de mon intervention, la demande des associations, notamment - et je veux la citer de façon explicite - de "Paris Animaux Zoopolis", qui demandait de subventionner des refuges pouvant accueillir ces animaux sauvages qui seraient délaissés.

Je suis heureuse, et mon groupe l'est tout autant, que la Ville de Paris ait entendu cette demande qui émanait du champ associatif. En effet, soutenir financièrement des cirques dans leur transition est pour nous primordial. Mais soutenir financièrement les refuges qui vont accueillir ces animaux délaissés, pour nous, l'est tout autant.

Madame la Maire, nous découvrons chaque jour l'intérêt grandissant des Parisiens et des Français pour la question de la condition animale. Alors, votre stratégie est extrêmement bien construite, avec beaucoup d'éléments. Le temps nous manquera. Je veux intervenir et ne me focaliser que sur trois points.

Premièrement, cela a déjà été évoqué par d'autres, les animaleries. Votre communication fait mention d'une première rencontre avec les animaleries parisiennes en présence des représentants de l'Etat, afin d'échanger sur leurs pratiques. Notre groupe, Démocrates et Progressistes, avait déposé un vœu sur les animaleries dès novembre 2018, en demandant entre autres à la Ville de mettre en place - rappelez-vous - un label pour encourager ces animaleries présentes sur notre territoire et établir des partenariats avec les refuges d'animaux, visant à proposer, en effet, des animaux abandonnés en priorité. Faut-il rappeler, Madame la Maire, que 10.000 animaux sont abandonnés chaque année, comme le rappelle la S.P.A. ? Notre proposition avait été reprise par un vœu de l'Exécutif et nous nous en réjouissons. Nous souhaitons que cela fasse l'objet de discussions lors de votre prochaine rencontre avec les animaleries. Il serait ensuite bienvenu d'en discuter avec les refuges d'animaux abandonnés.

Deuxièmement, dans votre communication, vous rappelez qu'une subvention relative au projet de recherche du Muséum national d'histoire naturelle sur les corneilles noires est soumise au vote. Laissez-moi vous dire notre attachement à étudier également d'autres animaux tout aussi importants à Paris, que sont les rats, objets de nombreuses critiques, malheureusement, alors même qu'ils sont nécessaires dans la gestion des déchets dans les égouts.

En effet, 800 tonnes de déchets sont éliminées chaque année, selon W.W.F. En novembre 2018, nous avions déposé un vœu pour que la Ville soutienne le Muséum dans son projet de recherche sur la situation des rats à Paris. Je sais que cela est en cours, dans les tuyaux - si j'ose dire -, sans faire d'humour. Cependant, nous trouvons malheureux que l'adjointe à la santé soit chargée de ce sujet alors que, me semble-t-il, il relève plutôt de votre délégation. En effet, les rats, quoi que l'on en dise, qu'ils vivent dans les égouts ou dans les terriers, font partie intégrante des animaux de la ville.

Enfin, troisièmement, sur un plan plus pédagogique - c'est un élément qui nous tient beaucoup à cœur et j'y reviendrai en détail lors de la présentation des vœux -, il me semble que l'organisation d'une exposition sur l'histoire des animaux à Paris serait bienvenue, dans la mesure où, sur le sujet, nous devons faire montre non seulement de pédagogie, mais aussi montrer toute l'histoire et la place des animaux aujourd'hui à Paris. C'est aussi une façon de parler de l'éducation à l'environnement, de développement durable, du bien-être animal. J'y reviendrai tout à l'heure dans la présentation du vœu.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour cinq minutes maximum.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Pardon ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour cinq minutes maximum.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Ah, oui, oui. Maximum, oui, grand maximum.

Moi, je trouve que, franchement, on n'a jamais tant parlé de la cause animale au sein de cet hémicycle depuis des années. On a pratiquement une communication, un vœu, un projet de délibération, un rapport. Franchement, je pense que l'on peut féliciter Pénélope KOMITÈS et nos collègues qui ont poussé cette cause. Mais dire que la Ville n'a rien fait et maintenant faire un fond de campagne électorale de la part de "La République en marche" de ce sujet, franchement, laissez-moi "rigoler", quand le Gouvernement lui ne fait rien, strictement rien.

Encore une fois, on a eu le débat sur la question des associations qui aident à la stérilisation des chats, où l'on avait interpellé Mme la représentante du Préfet et le Gouvernement. En particulier, la Préfecture de police n'a rien fait et n'a pas aidé les associations qui participent à la stérilisation des chats.

Donc, moi, je voudrais d'abord valoriser ce rapport, chère Pénélope KOMITÈS, dire que c'est tout naturel que l'on s'interroge sur la relation des hommes et de la nature. C'est d'ailleurs une question fondamentale qui a nourri la philosophie marxiste, depuis la réflexion marxiste sur l'agriculture. Interroger le rapport des hommes à la nature, c'est interroger l'exploitation de la nature, interroger le système de production qui vise à en tirer une rentabilité de toutes sortes et de toutes ressources. C'est sur ce versant-là que je veux vous amener dans le débat. Je l'ai dit : beaucoup a été fait. Nous avons fait un pas en prenant position contre les animaux sauvages dans les cirques et en proposant un accompagnement de ces cirques pour faire évoluer leur activité. Nous souhaitons maintenant avancer également sur la question des animaleries.

La marchandisation des animaux dans les animaleries est source de souffrance, avec la production d'animaux jeunes dans des conditions trop souvent de souffrance. C'est l'exemple que vous évoquez dans cette communication. La mise en scène de ces animaux pour susciter des achats compulsifs a pour conséquence, des animaux bien souvent abandonnés. Notre approche est de privilégier notamment l'adoption d'animaux dans des refuges et d'orienter justement une politique municipale en termes de refuges. Nous sommes impatients de voir

arriver les cycles de travail sur les animaleries. Il faut, bien sûr, dialoguer avec les acteurs du secteur pour réussir la transition vers cet objectif.

Enfin, sur les animaux sauvages en ville, moi, je renvoie à la question du débat que l'on a sur la biodiversité. Vous allez, d'ailleurs, prochainement, nous rendre un rapport sur la question des moineaux et la disparition des moineaux dans la ville. Et donc, la question qui est posée, c'est : comment préserve-t-on la biodiversité de certaines friches ? Et là, je reviens sur l'une de nos marottes, qui était la Petite Ceinture. Oui, parce que, la Petite Ceinture, nous avons défendu le fait de la réversibilité et la possibilité d'aller, pourquoi pas, vers l'utilisation du rail à moyen ou à long terme. Mais, ce que je veux dire et j'insiste, c'est qu'aujourd'hui, faire de la Petite Ceinture une promenade qui n'est plus naturelle, entrave la biodiversité et pose une question fondamentale sur les animaux en ville, qui ont occupé cet espace qui était auparavant considéré comme une friche.

Pour preuves, les chauves-souris dans les tunnels, les lézards, qui étaient sur le ballast, aujourd'hui recouvert de sable pour pouvoir marcher, les fossés. Puisque vous savez que la biodiversité est conditionnée de plusieurs biotopes. Or, sur la Petite Ceinture, il y avait un biotope de milieu sec sur le ballast, de milieu humide dans les fossés et le milieu des arbres qui poussaient sur la Petite Ceinture. Or, en voulant faire quelque chose qui ressemble à une coulée verte, en l'ouvrant massivement à la piétonisation, on remet en cause la biodiversité, et donc, on remet en cause la question des animaux dans la ville.

Donc, moi, je suis plutôt pour dire, des endroits comme la Petite Ceinture - on a eu le débat, d'ailleurs, on est revenu sur le lac Daumesnil, la petite île qui était sur le lac, où il y avait des oiseaux. Voilà. Donc, moi, je pense que quand on parle des animaux en ville, parlons d'abord de biodiversité et de l'équilibre des biotopes en ville.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenant, la parole est à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Les Ecologistes se félicitent de la mise en place de la stratégie "Animaux en ville" qui résultait, je le rappelle, d'une demande, dès le début de la mandature, des Ecologistes. Nous sommes particulièrement satisfaits aussi d'entendre les représentants des différents partis politiques investir ce sujet en cette période. Nous avons adressé une série de questions transmises au cabinet concerné, mais elles sont restées sans réponses.

Je me permets donc de réitérer ces questions, puisque vous écrivez dans le rapport que nous sommes à 60 % d'engagement des actions. Quelle est la fréquence du COPIL "Animaux en ville" avec toutes les différentes directions de la Ville et a-t-on des résultats saillants de la coopération interdépartementale interne à la Ville ? Comparativement aux années précédentes, sait-on globalement comment ont augmenté les contrôles par les services de la Préfecture dans les animaleries, les événements accueillant les animaux ? Cette question concerne autant les laboratoires que les animaleries et les grandes manifestations annuelles, que les centres équestres, et on manque tout particulièrement de précisions sur ce point.

Où en est-on du budget alloué à l'identification et à la stérilisation des chats errants suite au vœu voté lors de l'avant-dernier Conseil de Paris ? Serait-il aussi possible d'avoir des précisions sur les espaces canins ouverts depuis l'an dernier ? Nous nous étions accordés sur 25 espaces canins lors du vote de la mission. Vont-ils voir le jour avant la fin de la mandature ? Il est stipulé ici que 3 nouveaux espaces ont été mis en place, portant le total aujourd'hui à 13. Nous souhaitons obtenir une cartographie tant pour les espaces canins existants que pour ceux à venir d'ici la fin de la mandature, et avoir aussi un bilan des interventions des éducateurs canins qui semblent ne pas être assez fréquentes.

Nous regrettons l'absence d'action réelle sur les pigeonniers : quand verront-ils le jour ? Avant la fin de la mandature ? Vous dites qu'un dispositif de sensibilisation du public et de médiation avec les nourrisseurs de pigeons sera déployé. A partir de quelle période ? Comment cette sensibilisation se concrétisera-t-elle au niveau des arrondissements ? Je ne peux m'empêcher de noter une action qui me tient à cœur : la programmation de la conférence au sujet de la disparition des moineaux qui se tient la semaine prochaine… Ah, peut-être, seulement. Ah, dommage, cela va être encore reporté.

Je terminerai en disant que nous voyons les efforts faits pour plus de communication de la Ville en faveur du bien-être animal. Cependant, je regrette que le Salon des animaux abandonnés ait dû être annulé en début de ce mois, alors même que les salons privés de ventes de chiots et de chatons hors de prix prennent encore plus de place dans la ville. Le groupe Ecologiste avait déjà dénoncé cette organisation.

En bref, nous saluons l'effort de présenter un bilan, mais le manque de réponses - je le répète - ne nous permet pas d'avoir un avis réellement éclairé sur ce bilan.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Et enfin, nous avons Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Le bilan 2019 de la mise en œuvre de la stratégie "Animaux en ville" marque effectivement une évolution très forte dans la prise de conscience de la nécessité de réinterroger le rapport des Parisiennes et des Parisiens avec les animaux en ville. Plus globalement, je pense que force est de constater que l'opinion publique évolue très positivement dans sa prise de conscience de réinterroger un autre rapport avec les animaux. Alors, nos échanges interviennent à un moment où, concernant la biodiversité, une nouvelle alerte des experts sur la disparition des espèces est très inquiétante, puisque 1.840 nouvelles espèces ont été ajoutées, mardi 10 décembre, à la liste des animaux menacés d'extinction, selon le rapport de "L'Union internationale pour la conservation de la nature" - U.I.C.N. - lors de la mise à jour de sa liste rouge des espèces menacées.

Donc, le travail et l'investissement de la Ville de Paris sur la préservation de la biodiversité est un premier axe, d'où la nécessité d'arrêter de bétonner la moindre parcelle. Et, oui, la préservation de la petite ceinture est importante. Pour autant, notre rapport aux animaux ne doit pas se limiter à un rapport de préservation de la biodiversité gravement attaquée et menacée par le réchauffement climatique, et de fait, par les logiques du système capitaliste, extra-activiste, productiviste. Il faut philosophiquement changer notre rapport à la nature, notre rapport au vivant, notre rapport aux animaux, et être en capacité de prendre conscience qu'il faut arrêter de voir les animaux comme des objets dont on peut exploiter une vision utilitariste, que ce soit l'utilitarisme pour se nourrir, que ce soit l'utilitarisme pour en transformer la fourrure ou la peau, que ce soit une vision utilitariste au service de nos loisirs.

Sur ce rapport, je voudrais à la fois dire que, si je me satisfais et je souhaite vraiment que la conférence sur les moineaux puisse se tenir, car nous sommes tous très préoccupés par la disparition de plus de 70 % des moineaux, je pense qu'il est important aussi que dans le rapport pédagogique à certains équipements de la Ville, on évolue. Et là, je voudrais parler des fermes urbaines et de la ferme de Paris. Je regrette, d'ailleurs, de ne pas avoir vu le projet de délibération concernant le 18e arrondissement, où il est prévu d'ajouter une ferme urbaine au sein des Jardins d'Eole, parce que je pense qu'il faut changer notre rapport avec les animaux, et que, non seulement il faudrait arrêter les fermes qui bougent d'arrondissement en arrondissement au moment des périodes de Noël et où l'on laisse des animaux en plein milieu des pots d'échappement pour, certes, soi-disant le bonheur des enfants. Mais je pense que les enfants sont en capacité de comprendre que ce n'est pas la place des animaux de la ferme que de se retrouver au milieu des pots d'échappement. Et que ces fermes urbaines, fermes de Paris, devraient être transformées en refuges.

Concernant ce rapport, je souhaiterais aussi me féliciter que, sur la problématique des cirques, on avance. Souvenez-vous, lorsque nous avons eu à nouveau le débat pour que l'on interdise enfin les cirques avec animaux sauvages, j'étais intervenue pour insister avec un vœu - ou un amendement, plutôt, au projet de délibération - pour que les moyens de la Ville soient d'abord accordés aux refuges ayant la charge des animaux sauvages qui étaient dans les cirques. Je me satisfais qu'il y ait un projet de délibération présenté à ce Conseil portant subvention de fonctionnement et d'investissement à trois associations de refuge pour les anciens animaux des cirques.

Maintenant, ce que je regrette dans ce projet de délibération, c'est qu'il y a d'autres sujets que l'on ne voit pas. On n'aborde pas tout le rapport aux animaux "de loisir". Comme je suis intervenue sur le rapport de la DSP pour attirer votre attention sur les balades en dromadaire au Jardin d'Acclimatation, c'est aussi une question dont il faut se saisir. De la même manière, que les balades en poney. Cela fait rire beaucoup M. AIDENBAUM. Mais, oui, je pense qu'il faut évoluer sur ces sujets et savoir en parler sérieusement sans en rire. Regardez la situation des poneys des différents parcs. Est-ce que vous trouvez qu'ils sont en bonne forme ? Est-ce que c'est leur place ? N'y a-t-il pas d'autres activités à proposer aux enfants ? Je pense que notre réflexion doit évoluer sur ce sujet.

Je me souviens que vous avez aussi beaucoup ri quand je m'étais saisie de la question de la pêche, quand j'avais considéré que, puisqu'il était interdit de manger le poisson pêché à Paris, puisqu'il était interdit de le commercialiser, il faudrait interdire la pêche de loisir à Paris. Je continue de défendre cette question et suis ravie de voir que certains candidats à l'élection municipale, qui avaient été silencieux à l'époque, abordent finalement le sujet. Comme quoi, cela évolue.

Dernière chose, oui, il est nécessaire de pouvoir continuer le débat sur la question des animaleries…

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Vous avez dépassé votre temps de parole. Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Et je regrette qu'il n'y ait pas eu une prise en compte de mon amendement au budget sur la question des chats.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS, pour cinq minutes.

Un petit peu de calme, s'il vous plaît.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci à tous.

Je remercie tous mes collègues pour l'utilisation de leur smartphone, notamment mon collègue Christophe GIRARD, passionné par les dromadaires, comme tout le monde sait.

Merci à tous pour vos interventions. Je vais essayer de vous répondre.

C'est vrai qu'après un an, nous avons réalisé de nombreuses actions, que certaines ne sont effectivement pas encore lancées ou pas encore faites puisque cela ne fait qu'un an. Peut-être vous dire, Monsieur HÉLARD, que nous sommes en train de travailler sur tout ce qui concerne, et vous avez raison, la sensibilisation aux enfants, et notamment vous dire que l'appel à projets pour les centres de loisirs et les animations se fait en octobre. C'est à partir de ce moment-là que nous allons pouvoir le faire et y travailler aussi avec le rectorat. C'est effectivement très important.

Les animaleries, j'avais indiqué que c'était pour moi le deuxième sujet sur lequel je voulais réunir les groupes. Il y avait une première réunion qui a été montée avec tous les groupes politiques invités. Malheureusement, cela tombait un jour de grève et les acteurs nous ont demandé de la décaler. Donc, nous allons la remonter le plus vite possible. Vous transmettre les informations peut-être plus précises que nous avons eues sur ces sujets de la part de la Préfecture. Idem pour tous les contrôles. Nous avons eu une réponse de la Préfecture sur le nombre de contrôles précis qu'ils ont fait.

Regretter, comme vous, que nous n'ayons pas encore avancé avec la Préfecture sur la question de la stérilisation des chats. Mais je me félicite d'avoir reçu une proposition de rendez-vous ce matin de la part de la Directrice de cabinet du Préfet. Donc, je pense que nous allons avancer.

Vous dire également - je ne reviendrai pas sur la Petite ceinture - que les animaleries, nous y travaillons, que, sur les espaces canins, je vous donnerai la liste précise. Mais j'aimerais bien dire aussi au maire du 2e arrondissement qu'il me flèche un espace canin dans son arrondissement, parce qu'il m'a dit qu'il n'avait pas de place. Sinon, je vais utiliser des méthodes drastiques et lui imposer moi-même un endroit. Je plaisante.

J'entends les demandes qui sont faites également sur les rats et sur le projet de recherche avec le Muséum, mais nous y reviendrons.

Sur les pigeonniers, Madame MOREL, il fallait passer un avenant au marché pour pouvoir réaliser ce qui avait été proposé. Nous avons déjà - les courriers sont à ma signature - écrit aux maires d'arrondissement pour savoir ce qu'ils souhaitaient. Le marché est relancé aujourd'hui par la DFA, ce qui va nous permettre d'avancer.

Quant à la conférence sur les moineaux, qui avait été décalée à cause de la grève à la demande de L.P.O., elle a été recalée normalement au 17 décembre, mais jour de grève totale. Nous allons voir encore une fois avec la L.P.O. s'ils souhaitent maintenir ou pas cette conférence parce que, s'il n'y a personne, ce n'est pas très intéressant.

Nous avançons. Nous continuons à mettre en place la totalité des 61 actions qui sont listées et allons en particulier axer prioritairement celles sur les animaleries et la sensibilisation aux enfants. C'est vrai que, les rats, c'est important. Je suis sûre que cela fera grand plaisir à M. BOTTEGHI, ici présent.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 203.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 203).

Je vous remercie.

2019 DEVE 192 - Subvention (13.500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la labellisation du square Saint-Médard.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 192, l'amendement technique n° 181, déposé par l'Exécutif et le vœu référencé n° 182 du groupe "100% Paris".

C'est juste la présentation de l'amendement technique. C'est un amendement technique. Nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 181 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 181 est adopté.

Le vœu n° 182 déposé par le groupe "100% Paris" est retiré car non présenté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 192 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DEVE 192).

2019 DEVE 206 - Subventions à 3 associations de refuge pour la faune sauvage captive, dans le cadre de l'action municipale envers les cirques.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 206 relatif à l'attribution de subventions à trois associations de refuge pour la faune sauvage captive, dans le cadre de l'action municipale envers les cirques.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Nous souhaitons, le groupe Ecologiste, nous réjouir de ce projet de délibération qui s'inscrit dans la continuité de la concertation qui a eu lieu avec les circassiens pour les inciter à mettre fin aux spectacles avec animaux sauvages dans leur établissement, car, si ces animaux ne peuvent plus travailler, il faut leur offrir une retraite, un sanctuaire dans lequel ils puissent vivre la fin de leurs jours paisiblement. Je m'en réjouis. Parce que je tiens quand même à rappeler que c'est l'aboutissement, même s'il n'est pas total, loin de là - j'en dirai un mot, quelque chose - de l'initiative que le groupe Ecologiste avait prise depuis la mandature précédente pour qu'il n'y ait plus d'animaux sauvages dans les cirques, dans cette mandature, et qui avait abouti à la création de la commission "Animaux en ville", qui a très justement élargi le sujet.

Mais le cœur de cette problématique était bien celle-là, même s'il y en a beaucoup d'autres, et je suis très heureux que l'on ait pu l'aborder notamment la question des chats errants et des moineaux, comme on l'a évoqué tout à l'heure. Que cela ait pu aboutir à accorder des subventions à des associations qui mettent en place des sanctuaires pour accueillir ces éléphants qui seront mis à la retraite - c'est d'actualité - après qu'ils n'aient plus été utiles, parce que, l'utilitarisme, c'est encore très fréquemment associé à des animaux qui sont pensés comme des choses, donc, plus utiles aux spectacles circassiens. Je m'en réjouis.

Malheureusement, j'aurais préféré que la fin des animaux dans les cirques puisse se faire de manière plus incitative, puisque la Ville est démunie des droits légaux d'interdire les cirques résidant sur son territoire de continuer à produire des spectacles avec animaux. Donc, les cirques sédentaires sur le territoire parisien vont, hélas encore, pouvoir continuer malgré des incitations comme celle que nous votons aujourd'hui, qui vont leur permettre de muter vers d'autres formes de spectacles. Mais, en revanche, il est bien clair que la Ville de Paris peut ne plus du tout accueillir de cirque itinérant sur son territoire en refusant d'accorder l'occupation du domaine public à ces cirques qui produisent des spectacles avec animaux. Donc, j'en appelle à la loi. Il faut que la loi permette aux villes, par arrêté, qu'elles décident sur leur territoire que les cirques, y compris sédentaires, ne puissent plus exploiter les animaux comme des choses.

Pour terminer, bravo, j'en suis ravi. Une petite remarque néanmoins. Madame KOMITÈS, vous semblez avoir un peu des oursins dans les poches, parce que 2.000 euros par association pour accueillir les éléphants, ce n'est pas beaucoup. On ne vote que 6.000 euros alors que c'est une question très centrale et emblématique de l'action de la Ville de Paris sur cette question. Je pense très sincèrement que l'on aurait pu faire beaucoup mieux que 6.000 euros pour 3 établissements qui vont accueillir nos amis les pachydermes. C'est un bon début, mais je pense qu'il faudra poursuivre avec beaucoup plus de volontarisme dans cette direction.

Merci pour votre attention.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BOUTAULT.

Vous êtes le seul intervenant pour le groupe Ecologiste de Paris ? Oui. D'accord.

Je donne donc la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, je souhaite féliciter les associations, comme "Paris Animaux Zoopolis", qui se sont énormément battues sur cette question, sur ce sujet. Hélas, oui, comme Jacques BOUTAULT, je regrette que le cadre légal n'évolue pas. Il faut reconnaître que le Gouvernement, qui avait mis en place une commission et était censé légiférer, pour l'instant, cela n'a toujours pas abouti. Et c'est bien cela, le problème. Parce que nous avons des cirques qui sont déjà installés de manière totalement pérenne sur Paris, et donc, le problème n'avance pas.

Aussi, avec 6.000 euros, j'aimerais bien savoir si l'Exécutif peut nous informer de combien d'animaux peuvent être pris en charge ? L'association "Elephant Haven", quand elle s'occupe de recueillir les éléphants issus de cirques, combien cela lui coûte, en fait, de recevoir un seul éléphant ? Parce que nous ne lui accordons que 2.000

euros. Pareil pour "Le Refuge de l'arche" et pour l'association "Tonga". On est sur une dépense globale de 6.000 euros. Je crains que l'on n'aille pas très loin en termes de soutien aux animaux.

Je n'arrive pas à me souvenir quelle était la somme que l'on allouait pour accompagner les cirques vers une transition sans animaux, mais il me semble que cette somme était bien plus conséquente. Or, le premier problème, si l'on veut qu'il y ait des cirques sans animaux, c'est de garantir la prise en charge de ces animaux lorsqu'ils quittent les cirques. Et là, on est dans un déséquilibre. Je tiens aussi à vous signaler qu'il y a des cirques sans animaux depuis bien longtemps et qu'ils auraient sans doute besoin aussi de plus de soutien. C'est aussi comme cela que l'on peut encourager les cirques à se séparer de leurs animaux, en montrant que l'on soutient de manière très active les cirques sans animaux. Je souhaite, sur ce sujet, qu'il y ait une unanimité pour voter ce projet de délibération, mais, quand même, dans la prochaine mandature, que l'on aille plus loin dans ce soutien.

Juste deux petites phrases parce que, dans mon intervention précédente sur le rapport sur les animaux en ville, je n'avais pas pu les aborder. Je regrette que, dans le rapport sur la commission "Animaux en ville", on n'ait pas traité la question de tous les animaux. On a traité la question des pigeons, mais sur les animaux liminaires, on n'a pas du tout abordé la question des rats.

Or, il y a un vrai travail de sensibilisations à faire sur les rats. Dans les appels à projets des associations, il y avait des projets pour sensibiliser sur la question des rats, qui, hélas, n'ont pas été retenus, peut-être parce qu'il y a eu une frilosité de la part de l'Exécutif à ne pas assumer une campagne d'opinion pendant la période électorale sur cette problématique, vu les fantasmes et les peurs de l'opinion publique. Or, c'est justement parce qu'il y a beaucoup de fantasmes sur ce sujet qu'il faut faire un travail de conscientisation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Chère Pénélope KOMITÈS, que répondez-vous à ce brillant échange, où ont été évoqués des éléphants, des oursins, ceux qui sont dans votre poche, et des rats ? Et l'on sait que les éléphants ont peur des souris.

A vous, Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Oui. Et les chats ont peur des rats, contrairement à ce que certains disent. Bien.

Rapidement, dire à M. BOUTAULT qu'aujourd'hui, les cirques itinérants, à savoir : le cirque Pinder-Jean-Richard a décidé de signer cette convention, et le cirque Bormann, qui est sédentaire à Paris tout le temps, n'a plus d'animaux. Le cirque Gruss a déclaré, mais nous allons le revoir bientôt, que puisque nous avons pris la décision de ne plus accorder d'A.O.T., il n'aurait plus d'animaux sauvages. Ne resterait donc plus que le cirque Bouglione. J'attends beaucoup des décisions de l'Etat. J'ai bien noté qu'une députée de "La République en marche", à savoir Aurore BERGÉ, s'était exprimée sur ce sujet il y a quelques jours, en disant que la Ministre nous annoncerait quelque chose avant la fin de l'année. J'espère que ce sera mieux que pour le plastique d'ici 2040, mais on va voir. Très bien.

Je considère aujourd'hui que, non, il n'y aura plus définitivement de cirque avec animaux sauvages dans Paris et que, bien évidemment, nous n'en accueillerons pas de nouveau, comme je l'avais déjà dit.

Vous dire qu'effectivement, peut-être, vous considérez que les montants des subventions ne sont pas importants, mais je dirais : c'est un début, n'arrêtons pas le combat, nous allons continuer. Et puis, comme je suis assez taquine, je dirais que, peut-être, nous pourrions envisager une bâche publicitaire avec un éléphant pour augmenter les subventions. Je plaisantais, bien évidemment.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et comme je suis taquin, je vous dis que je connais beaucoup d'éléphants qui restent très, très longtemps utiles.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 206.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 206).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination Raymond Poulidor de l'anneau cyclable dans le bois de Vincennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Tout d'abord, le vœu référencé n° 183 relatif à la dénomination "Raymond-Poulidor" de l'anneau cyclable dans le bois de Vincennes.

La parole est évidemment au cycliste renommé qu'est Nicolas BONNET-OULALDJ. Ce n'est pas le mont Ventoux !

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire, d'autant d'honneur.

Nous avons récemment rénové l'anneau cyclable du Polygone, dans le bois de Vincennes, rénovation qui a été faite sur la réfection du revêtement et continuera avec la réfection des abords pour les joggers. Il est question aussi de faire, sur cet anneau cyclable, une signalétique adaptée pour éviter les conflits d'usage et permettre que cet équipement devienne un lieu de prévention routière pour les publics scolaires, les écoles de vélos, dans le cadre du "Savoir rouler", ou encore permettre l'organisation de courses amateurs pour les associations sportives locales.

Concernant cette piste cyclable, nous est venue l'idée, dans le cadre de la rénovation de la signalétique, de lui donner le nom de "Raymond-Poulidor", l'un des cyclistes français les plus populaires. D'ailleurs, l'un des grands quotidiens titrait : "Raymond Poulidor, la classe populaire". Il nous a quittés le 13 novembre 2019. Il a grandement marqué l'histoire du sport. Raymond Poulidor a commencé sa carrière en 1960, qui s'est achevée en 1977, avec 189 victoires, notamment le tour d'Espagne en 1964, "Paris-Nice" en 1972 et 1973, "Milan-San Remo" en 1961, "La Flèche wallonne" en 1963, "Le Criterium du Dauphiné libéré" en 1966 et en 1969. Il a remporté le championnat de France cycliste sur route en 1961. Il remportera trois médailles de bronze et une médaille d'argent au Championnat du monde cycliste sur route.

Ce n'est pas que l'éternel second de son rival Jacques Anquetil, mais aussi un grand champion à qui nous souhaitons rendre hommage. Nous savons déjà que nous avons le vélodrome Jacques-Anquetil, dans le bois de Vincennes, à la Cipale. Il nous paraît tout à fait normal de donner à cet emplacement - et donc, cette piste cyclable où s'exercent des amateurs tous les jours - le nom de "Raymond-Poulidor".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, chers collègues.

Merci, Nicolas, pour ce vœu, qui me permet de vous faire un tout petit point sur les travaux qui ont eu lieu sur l'anneau cyclable du Polygone du bois de Vincennes, réaménagé cet été avec un nouveau revêtement qui permet de sécuriser la pratique du vélo. Je crois que l'on peut se féliciter de ces travaux, qui ont été salués par les associations de cyclistes. Il y a encore des petits ajustements, mais nous y travaillons ensemble.

Concernant votre proposition d'honorer la mémoire de Raymond Poulidor, je ne reviendrai pas sur son impressionnant palmarès sportif, que vous avez bien résumé. Quand j'étais une petite fille, j'étais bercée au tour de France par ma grand-mère, donc cela me rappelle aussi des souvenirs. Il a effectivement marqué le cyclisme et aussi tous les Français, toute une génération.

Bien évidemment, je suis ravie. Je vais donc émettre un avis favorable à votre vœu afin que ce parcours cyclable du bois de Vincennes, du 12e arrondissement, puisse être dénommé "Raymond-Poulidor". Je vais donc vous proposer qu'une plaque retraçant son parcours puisse être installée sur ce site et que nous mettions également un panneau présentant une fiche présentant l'anneau cyclable sur "paris.fr", qui rappelle son histoire et l'historique de ce grand champion.

Avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Dans le peloton de tête du groupe Ecologiste de Paris, il y a concurrence entre Jacques BOUTAULT et Pascal JULIEN.

C'est Jacques BOUTAULT qui l'emporte d'une maille de tête.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Sprint, au sprint.

Pour vous dire pourquoi les Ecologistes ne voteront pas ce vœu - on ne va pas voter contre, mais on va s'abstenir - pour une raison bien simple : c'est que nous sommes dans une société où il faut toujours aller très vite et où les personnes viennent à peine de décéder qu'il faut déjà attribuer un nom de lieu à leur personne, à leur mémoire. Je pense que la règle qui nous demandait d'attendre cinq ans avant de procéder à cette nomination de rue ou de site était bien plus sage. Pourquoi je dis cela ? Parce que, par exemple, il y a un grand champion mort à Paris en 2010, né à Paris dans le 18e arrondissement, qui s'appelait "l'intello", Laurent Fignon, qui, lui, a remporté le tour de France par deux fois et n'a pas de lieu qui honore sa mémoire. Pourquoi ?

Par ailleurs, et on leur souhaite longue vie, Bernard HINAULT, Bernard THÉVENET, tous ces grands champions auraient aussi, peut-être… Voilà. Donc, attendons, patientons et prenons le temps d'affecter des lieux, des sites, pas sous le coup de l'émotion, du décès de la personne. Je dis cela, même si j'ai beaucoup de sympathie pour "Poupou", que j'ai beaucoup soutenu. Quand j'étais haut comme cela, j'adorais le vélo. Mais je pense que… et j'adore toujours le vélo, d'ailleurs. Sans dopants. Bon, bref.

Non, mais, très sérieusement, c'est un appel à un peu de calme pour prendre le temps, avant de désigner un lieu du nom d'une personne décédée, de laisser le deuil se faire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Je vous ai laissé du temps, à vous aussi, puisque vous avez parlé deux minutes au lieu d'une. Mais nous avons compris que le groupe GEP s'abstenait.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 572).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au réaménagement de l'avenue René Coty.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la promenade paysagère de l'avenue René Coty (14e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n°s 184 et 185 relatifs au réaménagement de l'avenue René-Coty.

La parole est à la Présidente, Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le 14e arrondissement, depuis la mi-octobre, des pelleteuses abattent et dessouchent les arbustes de l'avenue René-Coty, une magnifique avenue, suscitant la colère des riverains de l'avenue et du quartier, le désarroi des promeneurs, stupéfaits de voir jour après jour avancer une friche sur ce corridor écologique vers le parc Montsouris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence !

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Ce dessouchage, cet abattage est intervenu après une expérience pilote qui n'avait été ni comprise, ni appréciée par les habitants, et au terme d'une concertation qui a largement consisté en un vote sur Internet pour savoir si d'éventuels agrès à déposer sur l'avenue seraient plutôt de couleur orange vif ou jaune citron. Bref, il y a une totale incompréhension dans le 14e arrondissement, et elle est largement partagée par tout le monde, de voir cette avenue si belle mise en péril.

Par ce vœu, nous émettons le souhait que la Ville de Paris suspende immédiatement ces travaux d'arrachage d'arbustes, organise sans délai des ateliers de concertation avec les habitants du 14e arrondissement, notamment les riverains de l'avenue et du quartier, pour présenter le schéma d'aménagement pour l'avenue René-Coty, pour tenir compte du souhait des habitants de voir maintenue une végétalisation d'arbustes d'assez grande hauteur et réviser ensemble ce projet, afin que l'aménagement puisse respecter et embellir plus encore, si c'est possible, cette promenade verte, son mobilier urbain et l'avenue elle-même.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole au Président, M. AZIÈRE.

M. Éric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je rejoins ce qui a été dit par Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. Je vais essayer de le dire autrement pour éviter l'effet répétitif. Il s'agit, en effet, d'un projet de réaménagement de la promenade paysagère sur le terre-plein central de l'avenue René-Coty, dans le 14e arrondissement.

Ce sont 6 mois de travaux, qui ont démarré début octobre et finiront en mars 2020. Il s'agit de transformer cette allée René-Coty en une promenade piétonne, enfin, cette contre-allée, plus exactement, quelque chose de paisible entre Denfert et Montsouris. Mais c'est le choix des Parisiens dans le cadre du projet participatif qui portait sur le seul principe d'amélioration du cheminement piéton, pas sur une révolution urbaine.

Or, qu'il s'agisse d'installations temporaires expérimentées pendant l'été ou qu'il s'agisse du mobilier urbain en bois, finalement retenu, c'est-à-dire des agrès sportifs, des tables de pique-nique, tables d'orientation, les riverains de l'avenue René-Coty s'interrogent sur la pertinence de ce mobilier urbain mis en perspective de l'amélioration d'une simple et bucolique promenade piétonne. Pique-niquer sur l'avenue René-Coty entre quatre fils de circulation de voitures est certainement une expérience enrichissante, mais qui ne provoque pas un engouement et un enthousiasme spontané chez les riverains. Et les 15 hectares du parc Montsouris, et ses pelouses, sont peut-être plus adaptés pour un déjeuner sur l'herbe.

Enfin, n'oubliez pas que remplacer des bouquets d'arbustes par des parterres de pelouse n'est, ni sur le plan paysager, ni en termes de lutte contre la pollution, une garantie d'un meilleur cadre de vie, car les végétaux hauts sont, à leur façon, des écrans qui diminuent et absorbent les sources de bruit dues à la circulation, et, en même temps qu'ils absorbent leur part de CO2, dans des proportions plus bénéfiques pour la santé publique qu'une pelouse.

Ce vœu plaide donc pour une meilleure information et communication sur ce projet d'aménagement et surtout, sur une concertation avec les riverains sur le choix et la pertinence d'un mobilier urbain dans cette avenue qui a droit à plus de tranquillité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président AZIÈRE.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - C'est un projet qui est issu du budget participatif 2016, qui a été voté par les habitants du 14e arrondissement et prévoit une continuité piétonne de Montsouris à Denfert-Rochereau, avec une rénovation paysagère et une amélioration importante de la biodiversité, de la végétalisation du site et des nouveaux usages, qui a été aussi portée par l'adjoint Ecologiste du 14e arrondissement.

C'est vraiment le fruit d'une concertation qui a été menée avec les habitants et les acteurs locaux en 2018, avec de mémoire, une réunion publique. Moi, j'ai des éléments qui me disent qu'à l'issue de cette préfiguration, près de 60 % des participants avaient émis un avis positif sur les aménagements. Effectivement, certains arbustes ont été arrachés, mais parce que ces espaces qui sont en train d'être créés, nécessitaient majoritairement des interventions d'entretien. Certains sont taillés, pas arrachés, pour mieux se développer, et d'autres sont en train d'être remplacés parce qu'ils sont en état, soit de dépérissement, soit d'usure, ce qui arrive extrêmement fréquemment sur ce type d'arbuste.

Vous dire aussi que, suite à des travaux de la R.A.T.P., il y a eu des espaces dégradés et que les jardinières où il n'y a plus que du lierre ou une seule haie arbustive, avec une espèce, vont être réaménagées pour développer la biodiversité. Tout ce travail a été fait avec les jardiniers, les paysagistes, les écologues de la Direction des espaces verts sur le devenir du végétal sur cet aménagement, avec des espèces locales, de manière à développer le fleurissement et la biodiversité. Vraiment, la palette végétale va être très améliorée.

J'entends. Une attention particulière va être effectivement menée dans la phase 2 et la phase 3 du chantier. On va revoir la réduction du nombre de végétaux pour examiner arbuste après arbuste. Nous sommes, bien évidemment, favorables à mieux communiquer davantage. Mais la communication a quand même été là, de manière extrêmement importante.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Et je dirais que c'est un travail en cours.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Et donc, j'émettrai un avis défavorable sur vos deux vœux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - J'avais deux fois deux minutes parce que j'avais deux vœux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Donc, deux avis défavorables de l'Exécutif. Je pense que tout le monde en a compris les motifs.

J'ai plusieurs explications de vote sur ces deux vœux.

Tout d'abord, M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Ce projet, qui est né du budget participatif, a été concerté sérieusement, mais incomplètement, parce qu'il lui manque un atelier sur l'avenir du végétal et de la biodiversité. C'est cet atelier qui manque et que nous demandons. Or, qu'est-ce que l'on voit ? Cela a été dit : l'arrachage de végétaux dans des conditions qui sont discutables parce qu'ils n'ont pas été discutés préalablement. La L.P.O. dénonce ce qui se passe, des nids sont enlevés et cela remet en cause le développement des moineaux.

Je vous ai écouté sans vous interrompre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - N'interrompez pas Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Il y a un "truc" qui s'appelle la démocratie. Je vous expliquerai après dans le couloir.

Donc, des buissons sont arrachés. Les replantations n'ont pas la même valeur que ce qui a été enlevé. Et donc, nous pensons que, franchement, ce projet, qu'il arrive au mois d'avril ne nous gêne pas, plutôt que le mois de février. Je sais bien que ce serait sympa de l'inaugurer avant les élections, mais franchement...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous pouvez conclure.

M. Pascal JULIEN. - Un atelier de concertation…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous êtes à 1 minute 30.

M. Pascal JULIEN. - J'ai deux minutes. Un atelier…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, non, 1 minute.

M. Pascal JULIEN. - Deux fois 1 minute. Comme…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, non. Non, non.

M. Pascal JULIEN. - Alors, je prends la parole deux fois.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ne soyez pas dans l'excès.

M. Pascal JULIEN. - Je prends la parole deux fois, à ce moment-là.

Et comme je suis interrompu tout le temps et que, Monsieur le Président, vous ne faites pas la police, que l'adjointe fait de l'agitation et m'empêche de parler, ce sera enlevé de mon temps. Donc, je conclus tranquillement.

On ne va pas priver la concertation d'un ultime atelier parce que l'on veut inaugurer à tout prix avant les élections. Je voudrais faire un projet mieux ficelé, mieux adapté, au mois d'avril.

Et je conclus - dernier mot - en disant qu'il n'est pas question de renoncer à ce projet, ce que parfois on pourrait lire entre certaines lignes des considérants des deux vœux. Nous voterons pour le vœu les Républicains et Indépendants parce qu'il demande l'atelier de concertation…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

M. Pascal JULIEN. - Nous nous abstiendrons seulement sur le vœu du groupe UDI-MODEM parce qu'il n'est pas question assez de végétalisation. Or, c'est ce point qui nous préoccupe.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

M. Pascal JULIEN. - Et en plus, il y a deux panneaux de "pub" que l'on nous a rajouté en plus sur ce machin. Alors, on aimerait bien avoir quelques…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez.

M. Pascal JULIEN. - "Clear Channel", en plus !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Bon, vous avez explosé votre temps de parole, parce que, 2 fois 1 minute, plus 45 secondes.

La parole est à Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement, donc concernée directement.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Au quatrième jour du Conseil de Paris, ce n'est pas au quatrième jour que je vais commencer à m'énerver. Néanmoins, quelques petits rétablissements de vérité. La Ligue de Protection des Oiseaux n'a pas du tout donné un avis défavorable, comme cela vient d'être dit. Je peux, d'ailleurs, transmettre à cette honorable Assemblée le dernier échange de mails qui date de ce matin avec son président. Il demande des précisions et elle demande, justement, d'être - c'est vrai, à juste titre et légitimement - associée plus en amont lorsque dans n'importe quel arrondissement nous pouvons entreprendre ce genre de projet.

Mais, alors, par contre, il ne faut surtout pas que l'adjoint en charge du développement durable et de la biodiversité du 14e arrondissement hésite à le faire. Et il aurait largement pu le faire depuis deux ans que nous travaillons sur le sujet de l'avenue René-Coty. Mais n'hésitez pas à lui dire puisqu'il fait partie de votre groupe, chers collègues.

Nous avons ensuite la meilleure des concertations.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, je sais que l'on est au quatrième jour de la séance du Conseil de Paris. Laissez parler la maire du 14e arrondissement qui a le droit d'exprimer ce qu'elle veut sans contestation.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - La meilleure des concertations, c'est quand on donne un calendrier de départ et aussi un calendrier de fin, et où, à un moment donné, on fait part en toute transparence des derniers arbitrages et de la validation d'un projet. Je n'ai jamais vu Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, je n'ai jamais vu Éric AZIÈRE, j'ai rarement vu Florentin LETISSIER, adjoint à la maire du 14e arrondissement, en charge du développement durable et de la biodiversité, participer aux quatre réunions publiques qui ont été organisées, qui ont regroupé, d'ailleurs, à chaque fois, à peu près une centaine de personnes, je n'ai jamais vu non plus les uns et les autres participer aux ateliers qui se sont déroulés pour préparer justement ces réunions publiques et qui ont été systématiquement travaillés avec les paysagistes, les jardiniers de la DEVE, etc.

Quand on parle d'agrès, Monsieur AZIÈRE…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - J'aimerais juste terminer, Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Rapidement.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Rapidement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je pense que personne ne veut revenir demain.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Quand on parle d'agrès, on parle de trois agrès sportifs sur deux kilomètres d'avenue René-Coty. On parle d'une table de pique-nique et d'un jeu pour enfant. Donc, du coup, quand nous avons entamé des travaux sur la rue Vercingétorix, nous avons procédé à un même travail paysager et un même travail végétal, y compris sur la biodiversité. Aujourd'hui, ces aménagements font l'unanimité. Si vous ne faites pas confiance à la maire du 14e arrondissement, faites confiance à ceux qui prennent soin tous les jours des jardins de la Ville de Paris et établissent des projets de très grande qualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 14e arrondissement.

La présidente, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE a souhaité faire une explication de vote, non pas sur son vœu, bien sûr, mais sur le vœu n° 185 du groupe UDI-MODEM. Mais elle n'aura qu'une minute.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Après les 3 minutes 25 de Mme la Maire du 14e arrondissement, je conçois qu'il faille réduire mon temps de parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Elle avait le droit à 3 minutes et tout le monde a débordé son temps de parole.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je voulais dire que je voterai le vœu d'Éric AZIÈRE parce qu'il met aussi en question l'enjeu essentiel : nous ne voulons pas réduire la végétation, ni son intensité, ni son niveau, qui assure une protection visuelle, auditive, thermique sur l'avenue.

Je voudrais dire à Mme la Maire du 14e arrondissement que j'ai participé à deux réunions avec les habitants et les riverains de l'avenue René-Coty, qu'à la dernière, j'y ai participé, avec M. Florentin LETISSIER, qui est votre adjoint, et nous avons échangé ensemble à ce sujet, avec les habitants.

S'il vous plaît…

Par ailleurs, je ne doute pas de la bonne foi des arguments avancés par Mme Pénélope KOMITÈS, mais je l'invite à venir sur place pour réaliser et essayer de comprendre le désarroi des habitants en voyant que le tiers de l'avenue a déjà été saccagé.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je pense que tout a été dit, que notre Assemblée est informée.

Nous passons donc au vote des deux vœux, avec, à chaque fois, un avis défavorable de l'Exécutif. Levez bien la main, cela m'aidera.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 184 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 185 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'ouverture au public des jardins attachés aux immeubles sociaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n°s 186 et 186 bis relatifs à l'ouverture au public des jardins attachés aux immeubles sociaux.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour deux minutes.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai voulu déposer ce vœu parce que nous constatons tous à Paris le manque cruel d'espaces verts. On sait que Paris est l'une des villes les plus minérales du monde, avec 5,8 mètres carrés d'espace vert par habitant, quand on en compte à peu près 45 à Londres ou même 321 à Rome. J'ai pu constater, en me rendant chez des amis qui vivent dans un immeuble de la Ville de Paris, dans le 3e arrondissement où je suis élue, qu'il y avait chez eux un jardin qui était fermé et n'était pas accessible même aux habitants de l'immeuble. C'est rue de la Corderie, dans le 3e.

Donc, j'ai voulu écrire ce vœu et le déposer aujourd'hui de manière à ce que l'on puisse recenser l'ensemble des espaces verts dont disposent les bailleurs sociaux, "Paris Habitat", Elogie, la R.I.V.P., etc. Recenser ces espaces verts, et ensuite, voir à travers un comité de réflexion dans quelle mesure on pourrait les ouvrir au public, et pour commencer, aux habitants des immeubles concernés, parce que c'est quand même un peu frustrant de passer devant des jardins sans pouvoir y entrer.

Je vois que vous avez déposé un vœu bis. Donc, je vais maintenir le mien et aussi voter le vôtre. Vous avez donc changé les considérants pour rappeler beaucoup de vos objectifs qu'il aurait été temps d'atteindre, peut-être, puisque l'on arrive en fin de mandature. C'est "super" d'avoir eu pour objectif 30 hectares d'espaces verts supplémentaires, d'avoir fait des chartes avec des objectifs encore supérieurs, 100 hectares et tout cela. Les résultats ne sont malheureusement pas tellement là 6 ans plus tard. Les considérants ont changé. Je vois que votre vœu est un peu moins ambitieux puisque vous ne voulez pas que tous les jardins soient ouverts, mais seulement quelques-uns. Vous voulez que des jardins puissent être ouverts aux Parisiens et aux Parisiennes lorsqu'ils sont rattachés aux immeubles sociaux.

Je voterai néanmoins ce vœu parce que c'est toujours mieux que rien et que j'apprécie toujours un vœu bis plutôt que vous mettiez tout simplement le mien à la poubelle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci d'avoir respecté vos deux minutes.

Je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Madame HAREL, vos chiffres sont faux. Les 5 % sont faux. Vous comparez des dimensions de villes qui sont incomparables. Bref. Vous oubliez un certain nombre de dispositifs que l'on a travaillés avec les bailleurs sociaux, qu'il y a des conventions qui ont été passées dans ce Conseil avec les bailleurs sociaux sur le dispositif "Un arbre dans mon jardin", etc. Bref. On a déjà étroitement travaillé avec eux. On connaît leurs espaces verts. Par nature, les jardins parisiens sont ouverts à tous et pas réservés aux seuls habitants d'un ensemble immobilier. Il s'agit, dans ce cas, de jardins collectifs à destination des résidents. Ceci étant dit, je suis favorable et les bailleurs sociaux sont aussi favorables à ce que l'on puisse continuer à travailler avec vous.

Mais, Madame HAREL, comprenez que, de temps en temps, c'est techniquement difficilement réalisable au regard de la localisation des espaces verts dans la résidence et qu'il faudrait quand même un peu l'accord des locataires. Je ne viendrai pas m'installer chez vous sous prétexte que vous avez trois mètres carrés de pelouse sur votre balcon sans vous demander.

Alors, on va continuer à travailler avec le comité inter-bailleurs le sujet sur lequel nous travaillons depuis 6 ans. Et puis, Madame HAREL, je vous conseille quand même de regarder tous les projets de délibération que nous avons passés avec les bailleurs sociaux depuis le début de la mandature sur les sujets "espaces verts". Je vous conseille aussi de regarder toutes les délibérations que nous avons passées avec des partenaires privés, l'A.P., etc., pour ouvrir les jardins au public. Cela vous fera du bien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Une explication de vote d'une minute pour la Présidente Mme CARRÈRE-GÉE, sachant que vous donnez évidemment un avis défavorable au vœu…

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Retrait, sinon défavorable. Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On est bien d'accord.

Madame la Présidente ?

Donnez la parole à la Présidente CARRÈRE-GÉE, que l'opposition ne se sente pas bâillonnée.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Ça marche ? Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, ça marche.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Nous sommes contre ces deux vœux. Je les ai lus avec stupéfaction. Je trouve cela honteux. Il y a de vrais locataires dans le logement social, qui paient des loyers. Franchement, au prétexte qu'il y a deux arbres et une pelouse devant chez eux, que l'on en fasse des jardins publics, ils sont chez eux, ils paient des loyers. Ce sont des locataires du logement social. Ils seraient dans le privé, ce serait pareil. On ne s'installe pas dans les jardins des gens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est dit.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 573).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au démarrage des travaux square de la Salamandre.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux référencés n°s 187 et 187 bis relatifs au démarrage des travaux square de la Salamandre.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remplace Frédérique CALANDRA qui a été retenue par des embouteillages. Je vais faire aussi bien qu'elle.

Depuis 10 ans, les habitants et les habitantes du square de la Salamandre attendent de nouveaux aménagements pour réduire les nuisances et étendre le jardin centre dans les voies piétonnes, l'agrandissant ainsi. Cela permettrait d'augmenter la végétalisation tout en apaisant et en sécurisant le cœur de l'îlot.

Merci de votre silence, s'il vous plaît.

De longues consultations se sont tenues. Des aménagements ont été validés et votés unanimement tant au conseil d'arrondissement qu'au Conseil de Paris. Les marchés ont été attribués. Il convient donc de commencer les travaux. Cependant, pour ce faire, il faut abattre 30 arbres, dont 13 sont dans un état médiocre. Parmi ces 30 arbres, 14 doivent être abattus pour recréer la voie d'accès pour les services d'urgence. Sans cet abattage, la voie des pompiers ne peut pas être reconstituée. Sans cette reconstitution, les travaux ne pourront pas être lancés et les habitants verront la réalisation des engagements que nous avons pris auprès d'eux s'envoler. L'articulation des différentes phases des travaux doit être plus précise. Il est primordial que l'abattage des arbres soit réalisé dans la période hivernale, lorsque les arbres ne portent pas de feuilles, et hors période de nidification. Je dois dire : 13 nouveaux arbres seront plantés en compensation, dont un pin Napoléon, espèce d'une grande rareté qui pourrait contribuer à l'attractivité de ce nouveau square.

Par ailleurs, elle tient à rappeler que le 20e arrondissement est pionnier en matière de végétalisation : plus de 2.500 arbres ont été plantés durant la mandature. Il a été créé de nouveaux jardins : 9.565 mètres carrés de jardins supplémentaires dans le 20e arrondissement depuis 2014. Et enfin, 300 permis de végétalisation ont été accordés.

Bien évidemment, nous ne prenons aucun plaisir…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Et le groupe n'en prend pas, à demander l'abattage de ces arbres. Il s'agit simplement…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Fadila MÉHAL. - … de faire en sorte que les travaux, validés par la Ville et par les élus par un vote unanime…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - … puissent débuter le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'ai compris.

Madame KOMITÈS, vous avez la parole.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

J'ai l'impression que c'est bien la première fois que l'on me demande d'abattre des arbres dans cet hémicycle. Je retiens pour d'autres déclarations, Madame MÉHAL.

Effectivement, le projet de réaménagement de ce square sera une véritable amélioration pour les habitants du 20e arrondissement. C'est un travail de longue haleine. Il y a eu une grande concertation sur ce sujet. Cela permet d'améliorer la vie des habitants du quartier Saint-Blaise. C'est le souhait que les riverains ont exprimé au cours de la concertation qui implique une évolution de la strate arborée en raison du chantier Paris Habitat. Nous avons beaucoup discuté d'arbres depuis quelques mois.

C'est la raison pour laquelle, sur tous les chantiers qui nous restent, nous réexaminons les solutions pour conserver les arbres existants, et notamment dans ce jardin. Donc, on ne va pas perdre de temps dans le calendrier du chantier puisque les travaux vont commencer. Mais nous allons voir s'il existe des possibilités pour ne pas abattre ces arbres et trouver des alternatives.

Je suis sûre que tous les membres de cet hémicycle seront sensibles à cet aspect.

Je vous demande donc de retirer votre vœu pour le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pénélope KOMITÈS.

Je vais tout d'abord demander à Fadila MÉHAL si elle retire son vœu n° 187.

Mme Fadila MÉHAL. - Ecoutez, si des alternatives sont possibles, en effet, nous retirons notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Merci.

Jérôme GLEIZES, vous vouliez faire une explication de vote sur quel vœu ?

M. Jérôme GLEIZES. - Les deux. Je vais en profiter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Maintenant, vous n'en ferez plus que sur le vœu n° 187 bis.

M. Jérôme GLEIZES. - Il y a le n° 188 aussi, derrière.

Madame MÉHAL, faites attention parce que, là, vous rentrez dans les dossiers du 20e arrondissement qui sont un peu kafkaïens et ubuesques à la fois. Il vaut mieux laisser Mme la Maire et sa première adjointe en charge du dossier qui déposent des vœux sur leur propre délégation. On va bientôt croire que les maires d'arrondissement n'ont aucun pouvoir et qu'ils sont obligés de passer par des petits vœux en conseil d'arrondissement pour demander l'autorisation à l'adjoint en charge du dossier auprès de Mme HIDALGO pour répondre à leur problème. Ce n'est pas comme cela. On est dans des règlements de compte entre socialistes et ex-socialistes, en l'occurrence ici, que tout cela est tout à fait monté et démonté.

Le deuxième vœu est encore pire, le n° 188, qui reprend un courrier d'un conseil de quartier comme s'il n'y avait pas de relation entre Mme la Maire et les responsables de conseil de quartier. Je pense qu'il est de bon ton d'éviter ce type de vœu. Ce sera réglé le temps de l'élection municipale qui va venir, plutôt que de faire des choses ou laisser le 20e arrondissement s'occuper de ce genre de situation.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

M. Jérôme GLEIZES. - Bien sûr, nous votons le vœu de l'Exécutif qui est une bonne stratégie afin d'éviter de couper des arbres. On est tout à fait content de cette initiative.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Votre présence comme élu du 20e arrondissement dans cet hémicycle témoigne que vous avez pu arriver jusqu'à l'Hôtel de Ville. Nous en sommes très heureux.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 574).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à La Petite Ceinture et sa sur-largeur entre le cours de Vincennes et la rue du Volga.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 188 relatif à la Petite ceinture et la sur-largeur entre le cours de Vincennes et la rue du Volga.

La parole est à nouveau à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Président, votre allusion à Frédérique CALANDRA était tout à fait inappropriée.

Après sa réunion mensuelle du 4 novembre 2019, le conseil de quartier Plaine-Lagny a en effet adressé un courrier à Mme la Maire du 20e arrondissement demandant l'ouverture au public de la petite ceinture entre le cours de Vincennes et la rue du Volga. Je rappelle que l'ouverture de nouveaux tronçons de la petite ceinture a fait l'objet d'un vote massif des Parisiennes et des Parisiens à l'occasion du budget participatif, et singulièrement dans le 20e arrondissement.

C'est un projet que nous soutenons et qui s'inscrit dans une pleine logique avec des aménagements passés. Pour cette nouvelle extension, les conseillers de quartier proposent l'aménagement de trois espaces. Je les cite : un espace de biodiversité qui se concrétiserait par une friche végétale et l'implantation d'une forêt. Deuxièmement, par un espace piéton qui permettrait de faire le lien avec les espaces déjà aménagés de la petite ceinture. Et enfin, un espace pour une activité urbaine d'agriculture et de maraîchage permettant aux habitants de s'approprier l'espace, et surtout aux écoles du quartier de développer leur activité nature.

En lien avec le jardin de la Gare-de-Charonne, pourrait être réalisé un aménagement spécifique cours de Vincennes. Donc, ces souhaits correspondent parfaitement à ce que nous préconisons, et nous les faisons les nôtres. J'espère qu'en effet, ce vœu pourra être soutenu pour offrir aux habitants de nouveaux espaces de respiration à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

Vous avez mal réagi…

Mme Fadila MÉHAL. - Très mal.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - A ce que j'ai exprimé à l'égard de Jérôme GLEIZES. Je pense qu'il y a d'excellentes raisons pour que Frédérique CALANDRA ne soit pas en séance cet après-midi compte tenu de ce qui se passe à la mairie du 20e arrondissement, mais je ne sais pas pourquoi les embouteillages parisiens ont été évoqués.

Je donne la parole à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Madame MÉHAL, nous portons collectivement cette ambition d'ouvrir des espaces de fraîcheur supplémentaires et de végétaliser la ville. C'est notamment pour cette raison que, depuis 2014, on a ouvert de nombreux tronçons de la Petite ceinture, notamment dans le 20e arrondissement. C'est également en ce sens que nous travaillons sur la promenade sportive végétale qui est en cours d'aménagement de Stalingrad au cours de Vincennes.

Votre vœu propose quelque chose, c'est-à-dire que la sur-largeur de la petite ceinture du 20e arrondissement soit connectée au jardin de la Gare-de-Charonne pour en faire un grand espace. Je suis un peu étonnée. Ce sont des discussions que j'ai eues sur place avec Frédérique CALANDRA. Je ne comprends pas très bien pourquoi elle dépose un vœu en ce sens alors que nous en avions discuté ensemble. Et surtout, je voudrais vous rappeler que nous avons déjà voté un vœu, à l'initiative du parti communiste, en juillet dernier, pour que soient engagées des discussions avec la S.N.C.F., à qui appartient cette parcelle, afin d'étudier l'extension de ce jardin. Donc, c'est un travail engagé. C'est quelque chose qui ne nous appartient pas. Ce sont des discussions que j'ai eues longuement en me promenant avec Frédérique CALANDRA sur cette portion de la petite ceinture. Donc, j'ai un petit peu de mal à comprendre ce vœu. Je ne voudrais pas en conclure ce qu'en conclut M. GLEIZES.

Je vous prierai de bien vouloir retirer votre vœu. Sinon, il y a un vœu qui a déjà été… On a déjà… Voilà. C'est déjà en route. Donc, je ne vais pas faire voter favorablement quelque chose qui est déjà en cours.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Madame MÉHAL, est-ce que Pénélope KOMITÈS vous a rassurée ? Est-ce que vous retirez ce vœu ?

Mme Fadila MÉHAL. - Les arguments avancés ne m'ont pas convaincue. Je maintiens le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Cela m'amène à donner la parole à Jérôme GLEIZES, pour une explication de vote d'une minute.

M. Jérôme GLEIZES. - Mme MÉHAL ne le sait pas, mais la mairie du 20e arrondissement était occupée. Donc, il y avait de très bonnes raisons pour que Mme la Maire soit absente. Ce n'est donc pas la peine d'inventer des embouteillages. C'était la petite blague pour ceux qui n'avaient pas compris.

Deuxième élément, je rappellerai, Madame MÉHAL, que vous n'êtes pas au courant de ce qui se passe dans le 20e arrondissement, que ces deux vœux ont été, bien sûr, un vote contre en arrondissement, qu'ils n'ont pas été votés par le Conseil d'arrondissement. C'est la réalité du 20e arrondissement. Donc, c'est bien de reporter des vœux qui ont été battus en arrondissement, mais cela n'aide pas au débat démocratique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

La majorité du Conseil de Paris vote comme la majorité du Conseil du 20e arrondissement. Voilà une bonne nouvelle.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'organisation d'une exposition sur l'histoire des animaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 189 relatif à l'organisation d'une exposition sur l'histoire des animaux.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Encore moi.

C'est un vœu que je porte, que j'ai évoqué tout à l'heure dans le cas de la stratégie des animaux en ville. Chacun reconnaît que les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité et de l'intérêt grandissant des Français, notamment des Parisiens, sur cette question de la condition animale, comme l'attestent beaucoup de pétitions et de mobilisations.

C'est vrai que l'important, c'est d'en apprendre toujours plus sur la place des animaux dans la société et dans la capitale, notamment par des œuvres à la fois graphiques, ornementales, littéraires ou scientifiques.

C'est vrai que les animaux ont toujours été très présents à Paris, qu'ils soient vivants ou représentés dans le marbre des architectures. Je pense notamment, Monsieur HÉLARD, aux fontaines et aux façades, comme l'a très bien montré l'exposition qui s'est tenue au musée Carnavalet du 8 juin au 5 septembre 2004, "L'Animal à Paris".

C'est vrai que les ménageries privées au XIVe siècle, la présence des loups au XVe siècle, le développement des carrousels et des cirques avec animaux exotiques au XVIIIe siècle, la création du Jardin des plantes à la fin du XVIIIe siècle, l'omniprésence des chevaux au XIXe siècle, ou encore l'inauguration du parc zoologique de Paris au XXe siècle. Je ne vais pas énumérer toute la trace importante. Mais, ce que je souhaiterais, c'est que nous puissions, dans le cadre de cette stratégie "Animaux en ville", Paris, intégrer à la fois des questions historiques, artistiques, scientifiques, culturelles, celles-ci permettant de développer le regard critique sur les pratiques et les événements.

Je vais conclure, en attendant que Mme BROSSEL veuille bien faire silence, que Paris organise une exposition sur la place des animaux dans la capitale au cours des siècles passés à aujourd'hui, et par une étude approfondie et en lien avec le comité d'histoire, les archives, les bibliothèques et les musées de la ville. En effet, je souhaite que cette exposition puisse se tenir à l'Hôtel de Ville ou dans tout autre lieu adapté.

Je vous remercie.

Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Fadila MÉHAL.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Effectivement, la stratégie "Animaux en ville" que nous avons votée, a un axe qui vise à mieux informer et communiquer sur la place des animaux en ville. Nous l'avons déjà fait, avec une page dédiée sur "paris.fr". On va éditer un guide pratique bientôt. On fait maintenant régulièrement la fête des animaux, etc. Le "Plan Biodiversité" place aussi ces questions de manière importante.

Nous avons déjà organisé un certain nombre d'expositions sur les animaux, notamment dans le cadre de l'événement "Faites le Paris de la biodiversité", avec "Les Piafs de Paris" à la mairie du 18e arrondissement, avec la

L.P.O. On a travaillé avec Olivier DANGLES sur une très belle exposition qui s'appelait "Des oasis au sommet des Andes", sur les grilles du jardin Villemin, qui était organisée avec la "Fondation pour la recherche sur la biodiversité".

Nous sommes, bien évidemment, favorables à poursuivre cette mobilisation et à associer, comme vous le demandez, le Comité d'histoire de la Ville. C'est en cours. Donc, moi, je veux bien vous donner un avis favorable, mais c'est en cours.

Donc, je veux bien que vous retiriez votre vœu parce que l'on y travaille. Mais, effectivement, je vais rajouter le Comité d'histoire dedans.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Donc, une demande de retrait, si j'ai bien compris ?

C'est en cours.

Mme Fadila MÉHAL. - Pour le moment, je crois que nous allons maintenir notre vœu, dans l'attente que la réalité puisse être au rendez-vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL.

Le vœu étant maintenu, quel est votre avis, Madame ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je vais y donner un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 575).

Merci, Pénélope KOMITÈS.

2019 DVD 80 - Appel à Projets Urbains Innovants "Réinventer Paris - Les dessous de Paris" sur l'espace viaire sous viaduc ligne 6 (13e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons donc au projet de délibération DVD 80 relatif à un appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris - Les dessous de Paris" sur l'espace viaire sous viaduc ligne 6, 13e arrondissement - Convention d'occupation temporaire du domaine public.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Non, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Marie ATALLAH est là.

Quand on vous appelle, n'hésitez pas à vous rasseoir à votre place, à chausser vos lunettes, à allumer votre micro, à retrouver votre intervention.

Mme Marie ATALLAH. - Tout à fait. Ça y est. J'y suis.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Prenez votre temps. Pas d'essoufflement.

Mme Marie ATALLAH. - J'y suis, j'y suis, j'y suis.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - DVD 80.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous en prie. C'est à vous.

Mme Marie ATALLAH. - Mes chers collègues, par le présent projet de délibération, vous nous proposez de valider le projet dénommé "Station Blockpark" porté par la société lauréate "ARKOSE&CO" issue de l'appel à projets "Réinventer Paris 2 - Les dessous de Paris". Pour créer ce projet, vous nous demandez d'autoriser Mme la Maire à signer avec la société lauréate une convention d'occupation temporaire d'un domaine public situé dans le 13e arrondissement pour une durée de 20 ans.

Il s'agit, en effet, d'une parcelle de 1.700 mètres carrés d'espace viaire sous le viaduc du métro de la ligne 6 dans le 13e arrondissement. La société "ARKOSE&CO" s'engage à créer sur cette parcelle un équipement qui

accueillera plusieurs activités : un restaurant bar, un espace d'exposition artistique, de l'agriculture urbaine, et humaine peut-être, et un mur d'escalade.

Notre groupe Ecologiste n'est pas opposé au projet en tant que tel. C'est un beau projet qui comporte des caractéristiques innovantes, tant sur le plan des activités qu'il propose, notamment sur son mur d'escalade en extérieur, que par rapport à l'architecture originale de la structure en bois et en verre qui s'intègre bien dans le paysage du viaduc du métro. Mais, malgré les bons aspects cités, nous souhaitons tout de même exprimer ici nos réserves très sérieuses quant à d'autres aspects importants du projet qui nous obligent à voter contre ce projet de délibération.

Premièrement, nous savons que les habitants du 13e arrondissement n'ont pas eu droit à une véritable concertation sur ce projet. Une simple présentation du projet a été organisée dans le cadre d'une réunion de conseil de quartier. Sachant que ce type de projet aurait pu être une occasion unique pour faire vivre la participation des habitants et les acteurs du quartier afin de les impliquer dans un processus d'émergence d'un projet qui répond aux besoins de leur quartier. Le deuxième point : nous savons que les Parisiennes et les Parisiens sont de plus en plus attachés aux espaces publics de leur ville, souhaitent les investir et être les acteurs de leur aménagement, en lien avec leur bien-être collectif dans les quartiers.

Les élus que nous sommes, avons la responsabilité et le pouvoir de protéger ces espaces publics pour qu'ils restent facilement accessibles à toutes et à tous, et favoriser la convivialité, la mixité et le lien social dans la ville. Ce qui nous amène à penser que les habitants du 13e arrondissement auraient peut-être préféré ne pas livrer l'espace viaire sous le viaduc du métro de la ligne 6, actuellement dédié aux piétons, à une société privée qui va proposer des activités de loisir payantes.

A titre d'exemple, nous savons que l'accès au mur d'escalade est fixé à 15 euros, alors qu'un peu plus loin, sur l'espace viaire, nous avons le plaisir de rappeler ici que les terrains de basket, en place depuis très longtemps, sont toujours très investis par les gens du quartier car gratuits et accessibles à tout le monde.

Vous aurez compris, Monsieur le Maire, que nous ne pouvons pas accepter de valider l'opération de privatisation de l'espace viaire sous le viaduc de la ligne 6 dans le 13e arrondissement pour une durée de 20 ans. Nous votons contre ce projet de délibération en disant ici haut et fort : stop à la politique de privatisation et de marchandisation de nos espaces publics dans le quartier du 13e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie ATALLAH.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne suis pas d'accord avec ce projet et j'appelle l'ensemble des collègues à voter contre. Parce que, qu'est-ce que c'est que cet appel à projets urbains et innovants, une fois de plus, "Réinventer Paris" ? Eh bien, oui, c'est un projet de privatisation de l'espace public, un urbanisme dérogatoire qui brade le bien commun pour permettre à des entreprises privées de se faire du cash. Et tout cela se fait sans aucune concertation et implication démocratique des habitants du quartier.

De quoi s'agit-il ? On est sur les dessous de Paris, sur l'espace viaire sous le viaduc du métro de la ligne 6 dans le 13e arrondissement, et il est proposé une convention d'occupation temporaire du domaine public. Enfin, temporaire, temporaire, pas si temporaire que cela puisque cela va durer 20 ans. Pendant 20 ans, on va permettre à une entreprise privée "ARKOSE&CO" de porter le projet "Station Blockpark".

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une programmation mixte d'équipements sportifs, c'est-à-dire un mur d'escalade à 15 euros l'entrée, un espace de restauration, qui, j'imagine, va être très lucratif - on ne connaît pas les prix, les tarifs proposés -, un espace d'exposition - pour qui, pour quoi, je n'en sais rien -, de l'agriculture urbaine - pour qui, pour quoi, je n'en sais rien. Rien n'est précisé là-dedans.

Concrètement, je vais quand même vous lire un extrait de ce projet de délibération. "Les garanties apportées par le groupe sont solides. Expérience dans ce domaine d'activité, forte croissance - 8 millions d'euros de chiffre d'affaires - et levée de fonds de 10 millions d'euros en cours. L'investissement est cohérent et bien qu'avec un chiffre d'affaires ambitieux, le modèle économique du projet est également cohérent.

En effet, même avec un chiffre d'affaires divisé par 2 - sous-entendu, même si l'entreprise a surévalué le chiffre d'affaires qu'elle pourrait faire - même si l'on divise par 2 par rapport à l'estimation faite à 5 ans, la société dégagerait un résultat excédentaire, et donc serait en capacité d'honorer la redevance". La redevance, oui. Donc, il y a bien une redevance annuelle qui est prévue à 9 % du chiffre d'affaires hors taxes, donc qui est avec un minimum garanti fixé à 117.000 euros.

En clair, on a un espace public qui servait jusqu'à présent aux piétons. Bien. Si l'on pensait que l'on pouvait transformer cet espace public pour en faire autre chose, quelle aurait dû être la démarche ? Réunissons le conseil de quartier. Discutons avec les habitants et les associations. Quels sont les besoins et les usages sur ce bien commun qui appartient aux Parisiennes et aux Parisiens ? Là, on aurait pu avoir de nombreux projets qui auraient pu émerger

et l'on aurait pu penser un équipement public sur ce bien commun, qui reste un équipement public bien commun pour satisfaire des usages.

S'il y avait eu besoin d'avoir un lieu de restauration, on aurait pu trouver une association d'économie sociale et solidaire, avec de l'insertion par exemple. Vu que, là, on voit qu'une boîte privée peut dégager tellement de cash que même si l'on divise son chiffre d'affaires par 2, on peut encore faire rentrer plus de 117.000 euros dans les caisses de la Ville, cela veut dire qu'il y avait les marges pour pouvoir monter un projet d'une économie sociale et solidaire, avec une démarche beaucoup moins lucrative, et que l'on aurait pu, du coup, répondre à l'intérêt général.

Mais voilà, c'est toujours tout et son contraire. Un coup, vous allez nous faire une délibération où vous allez vanter le soutien de l'économie sociale et solidaire, à l'insertion, aux associations, et puis, de l'autre, en fait, quand il y a du foncier disponible, on cherche à en faire une machine à cash. Mais, par ailleurs, c'est une machine à cash même pas tant que cela pour la Ville, mais surtout une machine à cash pour les intérêts privés. Parce que la "Station Blockpark" va rentrer beaucoup et beaucoup de cash puisque l'on anticipe que même si elle divise par 2 son chiffre d'affaires, elle va s'en mettre plein les poches.

Donc, la logique de l'urbanisme dérogatoire de "Réinventer Paris", eh bien, non, il faut que cela cesse. Ce n'est pas possible. Ce sujet doit être mis au cœur de la campagne des municipales. Parce que, dans ce Conseil, finalement, il n'y a jamais eu de vrai débat à ce sujet. Il y a eu des débats projet sur projet, mais jamais on a eu un vrai débat sur quelle conception on a de l'urbanisme. Est-ce que l'on estime que les élus sont là pour penser l'aménagement du territoire, et donc le co-fabriquer avec les habitants, avec les associations, ou est-ce que l'on pense que ce sont aux intérêts privés de décréter des usages de la Ville dans une logique purement privée, purement de marchandisation, purement lucrative ? Je suis contre cette privatisation de l'espace public, même sous un métro, là où des piétons passent. Ce n'est pas aux intérêts privés de décréter ce dont nous avons besoin. J'invite tous les collègues à voter contre ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Jérôme COUMET a souhaité intervenir en tant que maire du 13e arrondissement.

Il a la parole.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je suis très étonné par la teneur de ce que je viens d'entendre, d'autant plus que c'est en total décalage avec nos débats du conseil d'arrondissement. Et d'ailleurs, plus cela va, plus cela me pose un problème d'entendre un décalage entre ce qui se passe au niveau de l'arrondissement et ce qui se passe au niveau du Conseil de Paris.

De mémoire, je parle sous le contrôle de Mme ATALLAH qui était présente ce soir-là. Je crois que ce projet a été voté à l'unanimité, le soir du Conseil d'arrondissement. On a même eu droit à une intervention de l'opposition municipale louant le fait que l'on travaillait sous les espaces du métro aérien, que l'on essayait d'inventer des choses nouvelles sous le métro aérien.

En l'occurrence, il s'agit effectivement d'une activité d'escalade, avec un bar, un lieu d'animation. Et là, je me retrouve face à des débats qui sont totalement éloignés de ce que nous avons vécu, avec des porteurs de projets qui ont essayé de travailler en amont avec les habitants. Ces projets ont été évidemment présentés aux habitants au moment de chacune des étapes, comme tous les autres "Réinventer Paris". Et là, on a l'impression que c'est le capitalisme international qui s'installe sous le métro aérien. Enfin, bon, voilà. On est quand même très loin des réalités. Je voulais simplement en témoigner avant que notre Conseil, très sereinement, vote ce projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le maire du 13e arrondissement.

Pour répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions.

C'est Jean-Louis MISSIKA qui pilote le dispositif "Les dessous de Paris", mais comme il ne peut être présent pour vous répondre, il m'a demandé de le faire à sa place en vous priant de l'excuser pour son absence.

Ce projet de "Réinventer Paris 2" est intéressant, car il montre comment on peut activer un espace public, un dessous, en l'occurrence un dessous de métro. Nous avons nombre d'espaces comme celui-ci dans Paris, qui sont parfois des délaissés urbains et se prêtent, on va dire, à une activation et une animation, que l'on peut utiliser pour des activités sportives ou artistiques. Le projet est ici proposé par "ARKOSE&CO", qui dispose déjà de plusieurs salles d'escalade à Paris ou en proche couronne.

Je pense à des salles qui existent dans le 20e arrondissement, rue des Grands-Champs, ou encore à Montreuil. Je vous invite d'ailleurs à y aller. Vous verrez que ce sont des lieux qui attirent beaucoup de monde et dans une grande diversité. Ce projet consiste à installer le premier bloc d'escalade en plein air dans Paris. Le projet a été adapté au quartier, avec de la restauration, de l'agriculture urbaine et un espace d'exposition pour du "street art". La Ville de Paris a été très attentive à ce que ces installations ne coupent ni le paysage, ni les continuités piétonnes, et elle a demandé qu'il y ait des porosités dans le site.

C'est un projet léger, qui utilise des structures modulables, qui végétalise le site et introduit de l'agriculture urbaine. Enfin, il ne vous aura pas échappé qu'il s'agit d'une convention d'occupation temporaire, et non d'une vente de l'espace public. Certes, c'est une convention sur une certaine durée, dans la mesure où il y a quand même des investissements conséquents, mais la Ville reste maîtresse de ce foncier et ce projet est totalement réversible. Les tarifs seront, par ailleurs, accessibles afin que les habitants du quartier puissent en profiter. Ce genre d'espace animé sous métro est développé partout dans le monde et c'est une forme très intéressante d'urbanisme tactique qui mérite aussi d'exister à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 80.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 80).

2019 DVD 105 - Itinéraire cyclable de la Véloscénie. Convention de partenariat 2019-2022 avec l'Office de tourisme de Chartres Métropole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 105 concernant un itinéraire cyclable de la Véloscénie - convention de partenariat 2019-2022 avec l'Office de Tourisme de Chartres Métropole.

La parole est à Mme Virginie DASPET.

Mme Virginie DASPET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le tourisme est l'un des éléments forts de l'identité de Paris et de son dynamisme économique. Il est également l'un des principaux responsables de son empreinte climatique globale. A ce sujet, notre groupe avait déposé il y a quelques mois un vœu demandant la taxation des voyages en avion à la hauteur de leur impact climatique. En tant que première destination touristique mondiale, avec une fréquentation en croissance, il est de notre responsabilité comme de l'intérêt de notre ville de développer un tourisme durable, peu consommateur de ressources et respectueux de l'environnement local.

C'est pourquoi notre Ville mise sur des solutions créatives pour renouveler les pratiques traditionnelles du tourisme, faire découvrir de nouvelles activités, de nouveaux quartiers, notamment en créant des expériences urbaines inédites. La mise à œuvre du "Plan Vélo" ne laisse pas de côté les déplacements touristiques. De plus en plus de visiteurs choisissent aujourd'hui le vélo pour découvrir les rues de notre capitale et y circuler entre différents points de visite, ou même participer à des tours guidés. Il est également important de repousser la vision traditionnelle des sites d'intérêt touristique en dépassant les frontières de notre ville, en enrichissant la destination parisienne des autres attraits que recèle notre métropole.

Avec cette convention autour de la Véloscénie, c'est un bel exemple de coopération entre territoires au-delà de l'Ile de France qui nous est proposé. Au-delà des visiteurs internationaux, notamment frontaliers, de la nécessité de motiver la récurrence de leurs visites par une offre touristique diversifiée, ce parcours proposé par la Véloscénie est aussi de nature à répondre aux attentes de loisirs des Parisiens et Franciliens. Ce tourisme local, particulièrement bénéfique économiquement, sobre écologiquement, plus respectueux de l'environnement urbain, culturel, économique et naturel, est également une priorité sociale, alors que de plus en plus de familles ne partent jamais en vacances.

Encore trop peu connus, les véloroutes sont un axe stratégique de développement du tourisme en Europe. La Véloscénie propose un parcours sportif, culturel et naturel de 450 kilomètres autour d'un itinéraire dit "grand spectacle", reliant des dizaines de monuments et de lieux emblématiques de l'histoire de France. Il traverse 4 régions, 8 départements, 21 intercommunalités et 3 parcs naturels régionaux. Nous nous réjouissons que Paris prenne toute sa part dans cette nouvelle étape du développement de la Véloscénie en abondant la nouvelle convention 2019-2022 pour un total de 60.000 euros.

Pour conclure, le groupe "Génération.s" ne peut qu'applaudir et encourager les initiatives concrètes de ce type qui transforment les pratiques et rendent la transition sociale et écologique réelle dans nos territoires, tout en ouvrant de nouvelles perspectives culturelles et en créant de nouveaux liens entre les territoires. Désormais, grâce à ce moyen de transport qu'est le vélo, profondément populaire, chacune et chacun pourra retrouver un accès à ces routes. Adoptons des parcours qui soient synonymes de santé, d'égalité et d'écologie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Virginie DASPET.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie, Madame DASPET, pour ces mots sur le tourisme à vélo et le travail partenarial que nous menons avec les autres collectivités françaises afin de le développer. Paris est engagé pour transformer le tourisme vers un modèle plus durable pour nos villes et le climat. Il s'agit, d'ailleurs, de l'un des axes du "Plan Vélo" que nous avons tous voté en 2015. L'urgence nous pousse toujours plus à transformer le diptyque avion/voiture de location ou autocar de tourisme en un autre diptyque autrement plus vertueux : l'alliance entre le train et le vélo. Nous agissons dans Paris, d'abord en construisant des infrastructures continues et sécurisées qui servent à tous les usages cyclistes. Grâce aux 1.000 kilomètres d'aménagements cyclables, nous voyons apparaître de plus en plus de touristes à vélo. Les petites entreprises et les associations multiplient leurs offres de visite organisée. Nous avons également financé une vingtaine d'itinéraires touristiques, qui sont disponibles gratuitement sur l'application "geovelo".

Mais le vélo ne se limite pas aux balades du dimanche et permet de plus grands voyages. Aujourd'hui, trois itinéraires cyclables structurants passent par Paris : l'Avenue verte Londres-Paris, l'EuroVelo 3, qui relie Trondheim, en Norvège, à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne, et la Véloscénie, qui relie Paris au Mont-Saint-Michel. Un quatrième itinéraire est en préparation pour relier Paris au Havre, le long de la Seine. Il sera inauguré à l'été prochain. Ces 4 itinéraires vivent grâce aux collectivités qui les animent, dont Paris fait partie. Si l'on souhaite positionner la Véloscénie comme un itinéraire cyclo-touristique emblématique de la France à vélo, il nous faut maintenant engager une phase de développement et de promotion plus active.

C'est ce que nous vous proposons de faire en vous invitant à voter ce projet de délibération.

En tout cas, merci beaucoup pour votre soutien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 105).

2019 DVD 115 - Service de consignes à vélo sécurisées. Tarif d'abonnement et Conditions d'accès et d'utilisation associées (CGAU).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 115, auquel est joint l'amendement technique n° 190 déposé par l'Exécutif et l'amendement n° 191 déposé par le groupe Ecologiste de Paris. Cela concerne le service de consignes à vélo sécurisées.

La parole est à Mme Marie Laure HAREL.

Mme Marie Laure HAREL. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce sera ma dernière intervention de ce Conseil, à votre grand regret, j'imagine. Ben, oui, je sais. Cela va être tout vide sans moi.

Il s'agit ici d'un projet de délibération qui consiste à déployer à Paris des consignes à vélo sécurisées. D'abord, je suis très contente parce que c'est enfin la réponse concrète à un vœu que j'avais déposé en ce sens en novembre 2017. J'avais d'ailleurs donné comme exemple la ville de Grenoble, où cela existe et marche bien. Ce vœu avait été voté dans cet hémicycle, ce qui ne m'arrive pas souvent. Récupérer l'unanimité sur des projets. Donc, même si c'est un peu tard, mieux vaut tard que jamais.

C'est dommage aussi que, du coup, ce déploiement commence à partir de février 2020. Cela veut dire que ce sera effectif après la mandature actuelle. Bon, on avait 6 ans pour le faire et on ne l'a pas fait. C'est d'autant plus dommage que ces consignes à vélo sécurisées répondent à de véritables freins sur le développement du vélo à Paris. D'abord, la crainte du vol, qui est réelle, puisqu'il y a 500.000 vélos qui disparaissent tous les ans en France et environ 5.000 à Paris par an. Cela répond aussi à la crainte du stationnement parce que, où que l'on aille, on n'est jamais trop sûr de l'endroit où l'on pourra attacher son vélo. Donc, une très bonne nouvelle, un vœu tout à fait efficace.

J'ai deux petites remarques à émettre. D'abord, j'espère que le design de ces consignes à vélo sera un petit peu plus gracieux que ce que vous aviez mis en expérimentation dans le 4e arrondissement, puisque deux véloboxes ont été expérimentées dans le 4e arrondissement qui ressemblaient à deux gros "Lego" en plastique qui n'étaient pas du tout assortis avec la beauté des rues parisiennes.

Deuxièmement, je serais curieuse de savoir où et quand ces consignes à vélo vont être déployées parce que le déploiement doit commencer à partir du mois de février et on n'a toujours pas d'indication concrète sur le timing et les endroits. Une dernière petite remarque sur le prix de ces consignes, puisque ce sera 79 euros par an, ce qui, en soi, n'apparaît pas comme une énorme somme, mais à Londres, les consignes coûtent 42 livres, soit 49 euros. Donc, pour un service équivalent, on paye quand même nettement moins.

Ces petites remarques étant émises, je me réjouis que vous procédiez enfin à l'installation de ces consignes de vélo sécurisées, que nous réclamions depuis plus de deux ans.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Laure HAREL, pour cette belle et dernière intervention, inévitablement brillante et qui marquera l'histoire des débats du Conseil de Paris depuis sa création il y a quelque temps.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, qui en profitera pour présenter l'amendement n° 191.

Mme Fatoumata KONÉ. - Tout à fait, et ce n'est pas ma dernière intervention, pour ma part.

Selon les chiffres de la Préfecture de police de Paris, 4.610 faits de vols de vélos ont été constatés en 2018, soit une moyenne de 13 vélos volés par jour à Paris. Sachant qu'il semble qu'au moins 1 vol sur 2 ne soit pas déclaré, on peut imaginer le nombre réel de vols, qui est donc bien plus important que celui annoncé. A Paris, se faire voler son vélo est donc devenu une fatalité et presque une banalité.

C'est aujourd'hui sans nul doute l'un des principaux motifs de renoncement à la pratique quotidienne du vélo dans notre ville. Les appartements Parisiens étant souvent trop petits pour y garder son vélo et les locaux de vélos trop peu nombreux, au-delà de la peur de la route, le cycliste parisien est bien confronté à la peur de voir son vélo disparaître quand il l'accroche dans la rue. Or, la Ville a les moyens d'agir pour rassurer ses usagers afin d'encourager le vélo à Paris.

C'est pourquoi, depuis 2014, le groupe Ecologiste propose des mesures applicables par la Ville pour lutter contre ce fléau. Ainsi, à l'instar de ce qui se fait à Rotterdam ou, encore plus près de chez nous, à Valence, nous avons demandé à plusieurs reprises au cours de cette mandature l'installation de véloboxes via des vœux et de multiples amendements budgétaires, tel que 350.000 euros sur le budget primitif 2018, ou encore 500.000 euros au budget supplémentaire de juin 2018. Ces ingénieux petits garages à vélos installés sur l'espace public, et plus précisément sur des places de stationnement, et donc, très accessibles, permettent de garer son vélo en toute sécurité. Après 4 ans d'attente, enfin, le service de consignes à vélo sécurisées va être déployé à Paris. Vous me permettrez quelques petits points d'ironie.

Alors que pour respecter les objectifs du "Plan Vélo 2015-2020", il aurait fallu honorer notre engagement d'un déploiement de 1.500 stationnements vélos en vélobox pour environ 5 millions d'euros, nous installerons un parc sécurisé pour le stationnement de seulement 300 vélos, soit 20 % de l'objectif total. C'est peu, quand on souhaite faire de Paris la capitale européenne du vélo. Enfin, c'est à l'image de la réalisation de seulement 32 % de notre "Plan Vélo". Des petits pas, des petits coups de pédale, devrais-je dire, qui vont dans la bonne direction, mais bien trop lentement et timidement à notre goût.

Les écologistes ont porté un amendement à ce projet de délibération, car il nous semble que le tarif de 75 euros par an pour avoir accès au service de vélobox est un prix raisonnable proportionnellement au prix d'un vélo. Mais si notre objectif est d'inciter le plus grand nombre à la pratique du vélo, il est également nécessaire de permettre au plus grand nombre d'accéder à ce type de service de stationnement sécurisé, en tenant compte du budget des personnes les plus modestes, que ce soient les jeunes, les personnes allocataires des minima sociaux ou en recherche d'emploi. En tant qu'écologistes, nous sommes soucieux et attentifs à ce que les dispositifs de services municipaux soient systématiquement pensés sous le prisme de l'écologie et de la solidarité, l'un n'allant évidemment pas sans l'autre.

En tout état de cause, nous voterons ce projet de délibération. Malgré ce déploiement tardif, nous nous réjouissons de ce service, fortement soutenu par les écologistes et attendu par les cyclistes parisiens, qui commence enfin son déploiement dans notre ville, afin de continuer à encourager les déplacements à vélo, un moyen de locomotion pratique mais aussi économique et écologique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame Fatoumata KONÉ, j'apprécie votre intervention et j'en apprécie la franchise.

Je voudrais juste que l'on me rafraîchisse la mémoire. Quel était le candidat tête de liste d'Europe Ecologie Les Verts en 2014 ? Qui est l'adjoint en charge des transports, de la voirie, chargé du "Plan Vélo", que ce soit des pistes cyclables ou des véloboxes ? N'est-ce pas la même personne ? Voilà. Donc, c'est la même personne. Donc, voilà le résultat. Donc, excusez-moi, j'apprécie votre franchise, mais vous comprenez qu'elle nous laisse quand même un

peu perplexes. Voilà. C'est le candidat Europe Ecologie Les Verts en 2014 qui a assumé la fonction d'adjoint aux transports. Oui, je le regrette : votre candidat de 2014 n'a donc, comme vous l'avez resignalé, accompli que 30 % ou 40 %, selon les estimations, de pistes cyclables réellement sécurisées parmi les promesses. En en ce qui concerne les véloboxes, alors que 1.500 auraient dû être déployés, on en aura peut-être 300, mais qui peut-être ne verront concrètement le jour qu'après les élections.

Ceci étant dit, mais c'est bien de se le redire quand même, parce que moi, j'ai plusieurs interrogations. On en fait donc très peu. Cela demande beaucoup de temps et surtout, on en fait très peu et on ne nous dit pas, dans le projet de délibération, où ils seront déployés dans l'espace public. On ne nous explique pas non plus pourquoi est-ce que cela coûtera 75 euros par an, c'est-à-dire quel est vraiment l'état économique du système ? On a attribué ce marché à une entreprise privée, la société "Altinnova". Pourquoi avons-nous choisi d'attribuer cette activité à une entreprise privée, à un marché ? Pourquoi n'a-t-on pas fait le choix de la constitution d'une régie directe ? Ce ne sont pas des compétences si compliquées de gérer des véloboxes.

On est capable de gérer des parkings municipaux et de manière cohérente. Moi, je demande la municipalisation des parkings municipaux. J'estime que, dans ces parkings municipaux, la question des parkings à vélos devrait y être développée et j'estime que la Ville de Paris devrait acquérir les compétences pour justement gérer sur l'espace public des véloboxes. Que, par ailleurs, ces véloboxes devraient être développés beaucoup plus dans les gares, où l'on a encore toujours des difficultés pour garer son vélo et pouvoir bénéficier de l'intermodalité, de pouvoir venir à Paris, se déplacer dans Paris à vélo et pouvoir ensuite prendre un train ou un R.E.R. et revenir chercher son vélo. Il faut absolument aussi développer les arceaux à vélos. Je pense que c'est aussi important de développer les arceaux à vélos.

Sur la question des véloboxes, j'aimerais vous dire que, passer par une entreprise privée, est-ce que le recours, enfin, la poursuite, en fait, du marché privé pour Vélib' ne nous a-t-il donc pas suffi ? Franchement, arrêtons-nous quand même deux secondes. Vélib' ne fonctionne toujours pas. On est toujours sur un pourcentage énorme : presque 1 vélo sur 2 dysfonctionne et n'est pas en activité. Regardez les chiffres de Vélib' et les commentaires des usagers. C'est une vraie calamité. C'est toujours un fiasco conséquent, important. Il va bien falloir, quand même, j'espère, que dans la prochaine mandature, le débat va pouvoir évoluer sur le fait qu'il faut assumer d'avoir une technique publique, que la Ville puisse reprendre des compétences dans ce domaine.

Sachez que la société "Altinnova" ne va pas développer les véloboxes par plaisir. Elle va les développer pour se dégager du bénéfice. Et donc, on pourrait s'éviter ce bénéfice et garantir un accès aux véloboxes beaucoup moins cher pour les usagers si on le faisait en régie publique. Oui, la question des vols est un frein à la pratique du vélo, qu'il faut absolument lever en développant tous azimuts les véloboxes. Oui, j'estime que la Ville de Paris doit pouvoir l'assumer dans le cadre d'une régie publique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Mme Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous arrivons au terme de cette mandature et ce projet de délibération nous semble bien tardif. Deux obstacles freinent aujourd'hui la pratique cycliste : le sentiment d'insécurité et de vulnérabilité dans le flux de circulation en dehors des sites protégés, et la crainte de se faire dérober ou vandaliser son vélo. Le linéaire des pistes cyclables progresse ces dernières semaines, et c'est heureux, mais que de temps perdu. Le "Plan Vélo" a été en lancé en 2015 et ce n'est que 4 ans plus tard que l'on en voit les effets concrets. Vous vous dédouanez avec malice, mais facilité, sur la Préfecture de police pour excuser ce retard, mais cela ne trompe personne.

D'ici l'année prochaine, au mieux, la moitié des 123 kilomètres promis seront livrés. L'objectif était déjà timide, dixit le classement Greenpeace/Unicef/R.A.C. paru hier. La réalisation devient famélique. Pour faire masse, vous mêlez l'ensemble des aménagements, mais, vous le savez très bien, un double-sens cyclable n'apporte pas le même confort qu'une piste bidirectionnelle.

Par ailleurs, quoi de plus énervant pour un cycliste que de se faire dérober des pièces de son vélo, quand ce n'est pas le vélo en entier. C'est décourageant pour le propriétaire et cela n'incite pas ses proches à adopter ce mode de déplacement. "Transport for London" a mené une étude sur le vol de vélos avant de bâtir sa stratégie concernant le stationnement sécurisé. L'étude montre que 34 % des Londoniens victimes d'un vol de vélo ont abandonné ce mode de déplacement. Le vol a donc un vrai impact sur la pratique cycliste. Or, force est de constater que le stationnement sécurisé à Paris n'en est qu'à ses balbutiements. Il n'est toujours pas aisé de garer son vélo dans son immeuble ou à son travail. Les principales infrastructures parisiennes ont été mises en place ces derniers temps par Ile-de-France Mobilités avec les consignes Véligo, ne vous en déplaise.

Une nouvelle fois, il y a, de la part de la Mairie de Paris, un manque évident d'anticipation. Le "Plan Vélo" a été adopté en 2015. 2016 a été consacrée à une étude sur les besoins en matière de stationnement sécurisé, 2017 au lancement d'un marché infructueux, 2018 à la relance de la procédure, et enfin, le marché a été attribué il y a

quelques semaines. Quatre ans pour choisir la société qui déploiera l'offre des consignes sécurisées : c'est incroyablement long. Mais, là encore, vous allez nous dire dans quelques minutes que les A.B.F. ont certainement freiné les ardeurs de la Ville. L'on pourrait se dire que si l'attribution a été aussi chaotique, c'est que le marché portait sur un grand nombre de consignes à vélos. Il n'en est rien. En moyenne, chaque arrondissement disposera de 2 à 3 consignes de 6 places chacune. Au total, le marché porte sur 300 places de stationnement vélo sécurisées.

Voilà ainsi résumée l'ambition de la Ville en matière de promotion de la pratique cycliste : 300 emplacements vélo sécurisés. Plus de 4.500 vélos passent chaque jour devant le totem compteur, dont vous êtes très fière, à quelques mètres d'ici, sur la rue de Rivoli. Presque 10.000 pendant les jours de grève dans les transports. Et vous nous proposez 300 emplacements. Comprenne qui pourra.

Paris disposera de moins de hangars à vélos sécurisés qu'un "borrow" londonien. Dans l'ensemble du Grand Londres, ce sont 7.000 places qui ont été créées avec 1.200 consignes, et 1.400 places supplémentaires vont être créées d'ici l'année prochaine. Le tarif annoncé pour l'accès à la consigne sécurisée nous semble très élevé. 75 euros par an, c'est deux fois plus cher que le tarif Véligo, qui est plafonné à 30 euros par an. Nous soutiendrons donc l'amendement porté par le groupe Ecologiste de Paris pour une prise en charge de 50 % de l'abonnement pour les personnes à revenu modeste et notamment les jeunes. La question de la mutualisation avec Véligo est, là aussi, posée, mais elle ne semble pourtant pas être prévue. Enfin, le design de ces consignes doit être particulièrement travaillé pour une intégration dans le paysage urbain parisien. Les modèles déployés dans d'autres villes ne nous rendent pas optimistes et le design de certains mobiliers urbains déployés à Paris ne nous rassure pas non plus.

Avec le groupe "100% Paris", nous portons une autre ambition en développant davantage de consignes à vélos. En s'appuyant sur l'application "Dans ma rue", il est possible de recueillir en temps réel les besoins des habitants. Dès qu'un nombre suffisant de Parisiens souhaite une consigne à sécuriser dans leur rue ou près de leurs bureaux, les services devraient pouvoir instruire leurs demandes et trouver une implantation rapidement. Voilà une proposition que nous vous faisons. La végétalisation des consignes est également une piste à privilégier pour une meilleure intégration sur l'espace public.

Malgré toutes ces réserves, nous voterons ce projet de délibération. Il s'agit d'un petit pas en avant, mais qui en appelle de plus grands rapidement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Julie BOILLOT.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vois, au vu de ses nombreuses interventions, que ce que l'on appelle "vélobox" ou encore "véloboîte" est très attendu sur tous les bancs de notre Assemblée, et je m'en réjouis. Ils, ou elles, sont en effet un maillon important de l'écosystème vélo que nous sommes en train de construire. Pour développer la pratique du vélo et s'assurer que tous les citoyens peuvent en faire de manière simple et sécurisée, nous avons commencé par la construction d'un véritable réseau cyclable à Paris.

Aujourd'hui, ce sont 1.000 kilomètres d'aménagement qui traversent les rues de la capitale et leur fréquentation n'a jamais été aussi forte. Vous le savez, entre septembre 2018 et septembre 2019, la pratique cycliste a augmenté en moyenne de 54 % à Paris. Et je ne parle pas des chiffres de ces derniers jours, où la pratique cycliste a pratiquement plus que triplé avec le mouvement social que nous connaissons ces jours-ci.

Ce sont aussi 130.000 Vélib', Madame SIMONNET, qui circulent chaque jour, en ce moment, dans les rues de Paris. Je pense que vous devriez vous en réjouir. C'est un linéaire cyclable qui aura augmenté de pratiquement 50 % dans cette mandature municipale. Je le dis de manière très sérieuse et solennelle : jamais autant d'aménagements cyclables n'ont été réalisés dans une mandature municipale à Paris.

Là aussi, chacune et chacun sur ces bancs devrait s'en réjouir. Mais, nous l'avons vu, le stationnement est également un pilier important de cet écosystème. C'est pourquoi il constitue à lui seul un axe du "Plan Vélo", que nous avons voté en 2015. Un budget de 7 millions d'euros y est associé, dont 5 pour le stationnement sécurisé. Depuis 2014, ce sont déjà 15.000 places de stationnement supplémentaires sur voirie qui ont été réalisées, c'est-à-dire 150 % de l'objectif initial. Il y en a maintenant plus de 40.000 à Paris et nous continuons à en installer chaque jour, car, on l'a vu, elles se remplissent - je pourrais quasiment dire - à vue d'œil.

Nous avons renégocié les délégations de service public d'une soixantaine de parkings concédés pour qu'ils proposent des places sécurisées aux vélos à des prix attractifs. Nous avons mis sur pied une subvention pouvant aller jusqu'à 2.000 euros à destination des copropriétés et des bailleurs qui souhaitent installer un abri vélo sécurisé dans leur immeuble. Trois gares parisiennes sont équipées de consignes Véligo d'environ 150 places

Nous inaugurerons bientôt les deux premières vélo-stations de Paris aux gares de Lyon et de Montparnasse. Ces parkings permettront à 1.000 cyclistes de garer leur vélo à l'abri de la pluie et du vol, ainsi que de recharger la batterie de leur vélo à assistance électrique. Enfin, nous poussons également auprès de la S.N.C.F. pour qu'elle

réalise des vélo-stations conséquentes dans ses gares, comme à la gare du Nord, plutôt que de la transformer en centre commercial.

Enfin, et c'est le service qui nous intéresse ici, nous allons installer des consignes à vélo sécurisées. Ces véloboîtes, dont la taille leur permet d'être positionnées sur une place de stationnement, prendront place au pied des immeubles d'habitation. Nous réparons ainsi une injustice puisqu'il existe depuis longtemps des solutions de stationnement résidentiel pour les voitures, mais qu'il n'en existait pas jusqu'à présent pour les vélos. 50 consignes de 6 places chacune seront installées entre février et juin prochain, ce qui représente 300 premières places. Un premier marché s'était avéré infructueux, mais cette fois, c'est officiel, il est attribué, et les consignes entrent en production. Chaque arrondissement recevra un nombre de consignes proportionnel à son nombre d'habitants. Ce sont les mairies d'arrondissement, à qui nous avons écrit, qui décideront, en concertation avec les habitants, où les placer. Ensuite, les habitants pourront s'inscrire sur la consigne la plus proche de chez eux.

Nous sommes conscients que le besoin est probablement supérieur à ce que nous installons maintenant, mais je dirais qu'il s'agit d'une première tranche puisque le marché permet justement de commander de nouvelles consignes sans limite sur la quantité. Notre objectif est bien évidemment de poursuivre, dans une deuxième étape, le déploiement de ce matériel à grande échelle. Un site Internet dédié et un service de relation à l'usager a été créé. Vous l'avez vu, l'abonnement coûtera 75 euros par an. C'est en baisse par rapport aux prévisions initiales puisque nous étions initialement sur des montants de l'ordre de 100 euros à 120 euros annuels, et nous l'avons diminué à 75 euros par an, ce qui représente à peu près 6 euros par mois.

Nous émettons également un avis favorable au principe d'un demi-tarif pour les étudiants et les publics précaires. A ce sujet, nous ne pouvons pas accepter l'amendement du groupe Ecologiste de Paris en tant que tel, car cela nécessite quelques discussions techniques avant d'être gravé dans le marbre d'un projet de délibération, mais nous en validons le principe. C'est pourquoi nous avons proposé un amendement de l'Exécutif.

Je conclurai en disant que ce service est très attendu des Parisiennes et des Parisiens. Je suis très heureux qu'il voie le jour, qu'il enrichisse l'écosystème des vélos parisiens et qu'il rende le vélo accessible à toutes et tous. Je vous invite donc à voter le vœu de l'Exécutif sur le tarif social ainsi que ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 190 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 190 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 191 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, un amendement qui a été sous-amendé par l'Exécutif, qui ne pose pas de problème.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 191 amendée est adoptée.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 115 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DVD 115).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au fonctionnement de la ligne 67.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Tout d'abord, le vœu référencé n° 192, relatif au fonctionnement de la ligne 67.

La parole est au maire du 13e arrondissement, M. Jérôme COUMET, pour deux minutes.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Très rapidement, je ne prendrai pas les 2 minutes.

Il s'agit de la ligne de bus 67. En effet, cette ligne dessert des quartiers du 13e arrondissement qui ne disposent d'aucun transport à proximité. Aucune station de métro dans ce quartier. Or, il s'avère que cette ligne a été, d'une part, limitée en longueur pour plus de régularité, mais que, d'autre part, elle fait souvent l'objet de terminus partiels,

parfois non annoncés au départ de la ligne, ce qui est évidemment très pénalisant notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, le renforcement du service annoncé tarde à se mettre réellement en place. L'intervalle entre 2 bus dépasse souvent les 10 minutes même aux heures de pointe, ce qui est très pénalisant. Ce vœu vise à interpeller Ile-de-France Mobilités sur ces 2 deux sujets.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre brièveté, Monsieur le maire du 13e arrondissement.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - On est sur le 67 ou le 59, là ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On est sur le vœu n° 192.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - D'accord. Merci. Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vœu n° 192, donc c'est la ligne 67.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous attirez notre attention sur le fonctionnement de la ligne de bus 67, en soulignant que la qualité de la desserte du secteur de la place de Rungis dans le 13e arrondissement n'est pas satisfaisante - faible fréquence constatée, mise en place de service partiel - et, malheureusement, je partage ce constat. Pour votre pleine information, à l'issue de la mise en œuvre de la restructuration du réseau de bus parisien du 20 avril dernier, j'ai demandé qu'une démarche d'évaluation du fonctionnement des lignes du nouveau réseau de bus soit mise en place par l'autorité organisatrice des transports, Ile-de-France Mobilités, et l'opérateur, la R.A.T.P. Les services de la Ville de Paris y participent activement.

Les premiers résultats sont attendus pour début 2020. Dans l'attente des premières conclusions qui permettront d'envisager des ajustements et des corrections, je partage la préoccupation d'alerter au plus vite Ile-de-France Mobilités - sa présidente, Mme Valérie PÉCRESSE - et la R.A.T.P. sur la situation de la ligne 67. C'est en ce sens que je propose d'amender votre vœu, Monsieur le Maire.

Si vous l'acceptez, nous pourrons bien évidemment l'adopter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vois le maire du 13e arrondissement qui opine positivement pour cet amendement.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 576).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au prolongement de la ligne 59.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 193.

C'est toujours le maire du 13e arrondissement qui a la parole.

Il s'agit maintenant de la ligne 59.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Il est plus prospectif.

La ligne 59 dessert notamment les 13e et 14e arrondissements, puis va jusqu'à la gare de Clamart. C'est notamment un lien important et qui double la ligne 6 du métro. Et donc, on voit d'ailleurs qu'il monte en fréquentation de manière très forte.

Nous souhaiterions, en lien avec la mairie du 14e arrondissement, obtenir une étude qui permettrait, d'une part, côté 14e arrondissement, de modifier un peu l'itinéraire pour se rapprocher de la mairie d'arrondissement et mieux la desservir, et d'autre part, côté 13e arrondissement, d'assurer un lien avec la porte de Choisy au-delà de la place d'Italie.

Ce vœu a été voté à l'unanimité par le Conseil du 13e arrondissement, porté par l'ensemble des élus. Il avait été déposé aussi par Mme GALLOIS et redéposé en tant que tel. Il est soutenu, évidemment, par le conseil de quartier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 13e arrondissement.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La ligne 59 du nouveau réseau de bus parisien est une nouvelle desserte de transport qui relie la place d'Italie, dans le 13e arrondissement, à la gare de Clamart, en desservant le 14e arrondissement. Nous nous sommes d'ailleurs beaucoup mobilisés avec les mairies des 13e et 14e arrondissements, aux côtés d'Ile-de-France Mobilités, pour la création de cette nouvelle ligne qui irrigue tout le sud parisien et même au-delà. Parce que cette ligne est nouvelle, il est légitime de s'interroger sur son itinéraire. Nous souhaitons adresser à Ile-de-France Mobilités deux demandes d'ajustement.

D'une part, effectivement, de prolonger cette ligne depuis la place d'Italie vers le pôle de transport de la porte de Choisy, qui sera desservie, une fois le tramway T9 mis en service, par une ligne de métro et deux lignes de tramway. Ceci permettra de renforcer l'intermodalité et la desserte des quartiers entre la place d'Italie et les portes de Choisy et d'Ivry.

D'autre part, de rétablir l'itinéraire de la ligne 59 par la mairie du 14e arrondissement, conformément aux conclusions de la concertation qui s'est tenue pour la restructuration du réseau de bus en 2017, afin de mieux relier les quartiers du Sud du 14e arrondissement au service public de la Ville de Paris.

Donc, c'est en ce sens que je vous propose d'élargir et d'amender votre vœu, Monsieur le Maire. Bien évidemment, nous pourrons l'adopter avec ces amendements si vous l'acceptez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le maire du 13e arrondissement accepte que son vœu soit amendé.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 577).

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la ligne de bus 59 dans le 13e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'aurais pu faire peut-être une discussion commune avec le vœu référencé n° 194, qui est toujours relatif à la ligne de bus 59 et présenté par Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Monsieur le Maire, en effet, je regrette que cela n'ait pas été l'occasion d'une discussion commune, voire d'un dépôt de vœu commun, puisque ce vœu, c'est moi qui l'ai porté au Conseil d'arrondissement, qui l'ai fait voter à l'unanimité, comme le Maire vient de le rappeler. Il avait été porté initialement par le conseil de quartier transport.

Donc, le bus 59 qui a été mis récemment en circulation dans le 13e arrondissement, pour la plus grande satisfaction de la population du Nord-Ouest de l'arrondissement, parce qu'il dessert enfin les quartiers de la place d'Italie à la place Denfert-Rochereau et jusqu'à Clamart. Donc, je demande, ainsi que nous demandons tous, les habitants, les élus, que ce bus soit prolongé pour desservir maintenant le Sud de l'arrondissement, qui est complètement désertifié en matière de desserte de bus et pour relier la place d'Italie, l'avenue d'Ivry, l'avenue de Choisy par un triangle en passant par le boulevard Masséna.

J'ai noté les amendements, les corrections de M. NAJDOVSKI. Je n'y vois aucun inconvénient. En effet, c'est bien d'avoir aussi une vision qui soit plus portée sur l'ensemble de Paris et du 14e arrondissement. Moi, je veux quand même dire que je regrette un petit peu que ces deux vœux soient portés séparément. Jérôme COUMET, pendant cette mandature, m'avait, nous avait habitués à un petit peu plus d'ouverture et de magnanimité, mais, les élections approchant, je vois que les vieux réflexes un peu partisans reviennent et je le regrette, parce que Paris en commun, Paris en commun. Là, c'est plutôt Paris entre nous. Je le regrette vivement. Mais on sera d'accord sur le vœu puisque c'est le même.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame Edith GALLOIS.

Le dépôt des vœux se faisant par l'intermédiaire de chaque élu, voire de chaque groupe, et peut-être faut-il modifier le règlement intérieur du Conseil de Paris pour permettre que des vœux de Conseil d'arrondissement puissent être directement déposés à ce titre et débattus. Donc, de ce fait, je me tourne vers Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous partageons l'objectif d'améliorer la desserte du secteur Sud du 13e arrondissement. Mais il me semble que ce vœu ne dit pas tout à fait la même chose que le vœu précédent puisque la proposition que vous formulez ne paraît pas viable, dans la mesure où les travaux actuels n'intègrent pas l'aménagement d'un terminus. Par ailleurs, il ne paraît pas opportun de modifier ces travaux qui sont de nature à retarder la mise en service du tramway T9. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons donner un avis favorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Est-ce qu'éventuellement, vous le retirez, Madame GALLOIS, compte tenu de la réponse de Christophe NAJDOVSKI ?

Mme Edith GALLOIS. - Je ne le retire pas parce que l'on a exactement le même… On a déposé le même, avec Jérôme COUMET, et je n'ai aucune raison de le retirer. Vous auriez pu l'amender. Je le maintiens. En revanche, je voterai bien évidemment le vœu proposé et les amendements proposés par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu de Jérôme COUMET a déjà été voté. Donc, c'est pour cela que, par cohérence, si vous étiez d'accord avec le vœu n° 193 déjà voté, je proposais le retrait après votre expression puisque…

Mme Edith GALLOIS. - Non. Je ne le retire pas. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Comment ?

Mme Edith GALLOIS. - Non. Je ne le retire pas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Donc, l'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la fusion des lignes de bus 528 et 28.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 195 relatif à la fusion des lignes de bus 528 et 28.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Ce vœu a été déposé par mon groupe à l'initiative d'Adrien DELASSUS, qui est un élu écologiste du 17e arrondissement, son objectif étant de porter la demande de fusion des lignes de bus 28 et 528, comme l'indique l'intitulé du vœu. La fusion de ces deux lignes de bus présente une véritable alternative à la surcharge de la ligne 13, que nous connaissons tous, puisqu'elle doublerait la ligne 13 sur la quasi-totalité de son parcours : Montparnasse, Duroc, Invalides, Champs-Elysées, Miromesnil, Saint-Lazare et porte de Clichy.

Or, cette fusion n'a pas été envisagée lors de l'élaboration du nouveau réseau de bus parisien effectif depuis le 20 avril 2019. Je veux rappeler qu'un vœu portant la même demande a été adopté à l'unanimité au conseil du 17e arrondissement et que le groupe Ecologiste demande à son tour que la Ville interpelle la présidente de Région au sujet de la pertinence de la fusion de ces deux lignes de bus, et que les représentants de la Ville portent unanimement le sujet de la fusion de ces deux lignes au prochain conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi de rappeler que la mise en place de la ligne 28 entre la gare Montparnasse et la porte de Clichy est programmée dans le cadre de la restructuration du réseau de bus parisien. Cette liaison offrira une desserte locale complémentaire à celle du futur prolongement de la ligne 14 du métro. En attendant septembre 2020, date de l'ouverture de ce prolongement, d'après les informations transmises par la R.A.T.P., il a été convenu de mettre en place entre Saint-Lazare et porte de Clichy, ce qui bénéficie d'ores et déjà au Tribunal de Paris et au nouveau quartier des Batignolles, une ligne de bus semi-directe, la ligne 528, qui anticipe l'arrivée de la ligne 14 du métro. Cette ligne de bus est indépendante de la ligne 28, ce qui permet d'assurer une meilleure régularité et de mettre en place une fréquence très élevée et adaptée aux besoins spécifiques de déplacements sur ce tronçon.

Enfin, la configuration de la porte de Clichy ne permet pas, à ce jour, d'envisager de positionner deux terminus pour les lignes 28 et 528. Aussi, si votre demande de fusionner les lignes 528 et 28 offre l'avantage de proposer une desserte simplifiée, elle ne saurait, en revanche, intervenir avant le prolongement de la ligne 14 au Nord. C'est en ce sens que je propose d'amender votre vœu de manière que cette fusion puisse être réalisée au moment de la livraison du prolongement de la ligne 14, qui sera le moment le plus opportun pour procéder à la fusion de ces deux lignes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Une explication de vote du maire du 17e arrondissement.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons l'amendement de l'Exécutif qui précise que cette étude demandée au conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités" intervienne, que la date de mise en service intervienne après la livraison de la ligne 14 à l'arrêt Pont-Cardinet. Donc, voilà. On est en ligne. Nous l'avions dit au Conseil d'arrondissement. Nous avions voté le vœu du groupe Ecologiste du 17e arrondissement, moyennant cette réserve de calendrier et l'accord d'"Ile-de-France Mobilités", demande que nous portons également à la mairie du 17e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Donc, le vœu a été amendé.

Mme Valérie NAHMIAS veut également faire une explication de vote.

Mme Valérie NAHMIAS. - Je me permets. Ce n'est pas prévu, mais je rebondis sur ce qu'a dit le maire. Je voulais faire passer un message aux habitants. Evidemment qu'il y a le 528 qui passe par la Z.A.C. "Batignolles". Est-il possible de prévoir, en attendant la ligne 14 et le 28, un arrêt au métro Rome pour la ligne 528 ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Le message de Mme Valérie NAHMIAS étant passé, nous pouvons passer au vote du vœu n° 195, qui a été amendé avec une acceptation du groupe Ecologiste de Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 578).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au retrait des bus diesel sur la ligne 38.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 196 relatif au retrait des bus diesel sur la ligne 38.

C'est Mme Léa FILOCHE qui le présente.

Mme Léa FILOCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Le 20 avril dernier, le nouveau réseau de bus francilien a été lancé par la R.A.T.P. et "Ile-de-France Mobilités". La Ville a procédé à des aménagements de voirie et d'arrêts. Ce réseau de bus datait effectivement de 1945-51 et n'était plus adapté à la réalité parisienne et métropolitaine actuelle. L'objectif était de réorganiser une cinquantaine de lignes, d'ajouter de nouveaux arrêts, de desservir de manière plus efficiente, plus régulière et plus rapide l'ensemble de la métropole, pour un coût annuel supplémentaire d'environ 40 millions d'euros.

Ce projet, appelé "Grand Paris des bus", a nécessité l'ajout d'environ 110 bus supplémentaires. Or, on nous a annoncé que, sur les 110 bus, 104 allaient devoir être de vieux bus diesel roulants, polluants, classés Crit'Air 4 et 5, faute de bus propres ou au moins récents. C'est ainsi que les bus de la ligne 38, auparavant hybrides, ont été remplacés par des véhicules obsolètes extrêmement polluants, notamment depuis la nouvelle étape de la Z.F.E. parisienne en juillet 2019, qui n'ont pas le droit de rouler sur le territoire parisien. Ces bus émettent des taux de particules fines et de dioxyde d'azote aberrants. Pollution d'autant plus importante quand les bus stationnent à un endroit fixe moteur allumé.

C'est le cas des bus de la ligne 38. Ils stationnent au centre bus Jourdan de la rue du Père-Corentin, avec près de 5 postes à quai situé en contrebas d'immeubles d'habitation. Les riverains subissent donc une dégradation intolérable de la qualité de l'air local. Comment Ile-de-France Mobilités et la R.A.T.P. ont-elles pu aussi mal anticiper une telle opération au point de devoir sacrifier le respect de la réglementation et la santé des habitants ? Ce scandale nous fait douter de la crédibilité des engagements d'arriver à une flotte à 100 % propre en 2025. Tester des bus à hydrogène, c'est bien, mais gérer et coordonner les transitions et se donner les moyens de ses ambitions, c'est quand même mieux. Les habitantes et les habitants de la rue du Père-Corentin dans le 14e arrondissement n'ont pas à être les victimes collatérales de la mauvaise gestion d'Ile-de-France Mobilités, ni à payer de leur santé pour la réorganisation des bus en proche couronne.

C'est pourquoi nous demandons par ce vœu, porté par la maire du 14e arrondissement, Mme Carine PETIT, le retrait immédiat des vieux bus diesel remis récemment en circulation sur la ligne 38, ainsi que sur les autres lignes de

bus parisiennes concernées. Nous demandons aussi la mise en œuvre le plus vite possible du déplacement des terminus du bus 38 et 95 sur la porte d'Orléans, comme demandé depuis de nombreuses années par la mairie et récemment acté dans le cadre de l'étude partenariale sur le réaménagement de la porte d'Orléans. Nous demandons, enfin, l'accélération du plan de conversion des bus franciliens en 100 % propre, parce que la santé de nos habitantes et de nos habitants est une priorité et une urgence, et que ce doit être l'objet de tous les efforts possibles et d'une mobilisation des moyens à la hauteur de cette ambition.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris est favorable à ce que les acteurs du transport public francilien, R.A.T.P. et "Ile-de-France Mobilités", accélèrent la transition énergétique des bus en cohérence avec les démarches de renforcement des zones à faibles émissions parisiennes et métropolitaines. Il est également nécessaire que cette transition énergétique permette de renforcer l'offre de bus au moyen de véhicules propres.

Or, j'ai effectivement pu constater qu'à l'issue de la restructuration du réseau de bus sur la ligne 38, des véhicules diesel ont été remis en circulation, avec, d'ailleurs, je le précise, une dérogation de la part de l'Etat. Qui a donc pris la responsabilité de le faire. J'ai donc saisi la présidente d'Ile-de-France Mobilités et de la R.A.T.P. sur ce sujet, et j'attends un courrier en réponse.

Je suis par ailleurs intervenu, ce matin encore, au conseil d'administration du S.T.I.F. en ce sens. Enfin, pour ce qui est du terminus de la porte d'Orléans, j'ai demandé qu'une étude de pôle multimodal soit pilotée par "Ile-de-France Mobilités". Dans ce cadre, la Ville de Paris continuera de porter la demande d'aménagement d'un terminus au sud du boulevard des maréchaux pour les lignes 38 et/ou 92, et proposera que le déploiement d'équipements soit envisagé pour faciliter le déploiement de bus propres.

Et donc, nous proposons d'adopter le vœu déposé par le groupe "Génération.s".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 579).

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la mise en place d'un arrêt de la ligne de bus 173 dans la rue Pierre Rebière.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 197, déposé par le groupe PPCI, relatif à la mise en place d'un arrêt de la ligne de bus 173 dans la rue Pierre Rebière, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement à proximité de l'église Notre-Dame de Compassion.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 198 relatif au stationnement à proximité de l'église Notre-Dame de Compassion.

La parole est à Mme Alix BOUGERET, pour le présenter.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Un vœu présenté notamment par Brigitte KUSTER, qui vise à attirer votre attention sur les difficultés rencontrées dans un quartier en pleine mutation, qui rencontre de nombreux chantiers en ce moment aux abords de la porte Maillot et plus particulièrement aux abords de l'église Notre-Dame de Compassion, située place du Général-Koenig, dans le 17e arrondissement.

Vous le savez, des chantiers, des autocars qui peinent à se garer, des offices religieux hebdomadaires qui peinent à s'organiser, les riverains ne pouvant y accéder facilement. Ce vœu a vocation à attirer votre attention sur ces difficultés en demandant peut-être une tolérance, du moins le temps des travaux aux abords de la porte Maillot, ou qu'une réflexion plus globale soit lancée sur des aménagements pour faciliter l'accès à ce lieu de culte, le temps des offices évidemment.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous demandez, je cite, que "la Ville de Paris et la Préfecture de police appliquent une tolérance concernant les stationnements occasionnels le temps des offices dominicaux des samedis soirs et du dimanche aux abords de l'église Notre-Dame de Compassion". Or, Madame BOUGERET, les possibilités de stationnement aux abords de l'église Notre-Dame de Compassion sont plutôt importantes en comparaison aux autres édifices religieux parisiens. L'église bénéficie d'une bonne desserte en transports en commun, à la fois par sa proximité avec les boulevards des maréchaux et la ligne PC, l'avenue des Ternes et la ligne de bus 43.

En réalité, si l'on reformule plus clairement votre demande, vous souhaitez autoriser un stationnement gênant ou dangereux sur le parvis ou ses abords, ce qui aurait pour conséquence de dégrader les conditions de circulation, de rendre plus dangereux les cheminements piétons et gênerait en premier lieu les déplacements des personnes à mobilité réduite. Vous comprendrez que cette proposition n'est pas acceptable. J'ajoute que, quand bien même je serais favorable à votre proposition, ce qui n'est pas le cas, comment vérifier que cette tolérance bénéficierait à telle ou telle catégorie d'usagers ? Et donc, pour l'ensemble de ces raisons, j'émets un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Vous maintenez votre vœu, Alix BOUGERET ? Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la Carte Lumière place Saint-Ferdinand.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n°s 199 et 199 bis relatifs à la "Carte Lumière", place Saint-Ferdinand.

La parole est au maire du 17e arrondissement, M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de la "Carte Lumière", place Saint-Ferdinand, est un dossier complexe, épineux, mêlant divers acteurs, divers services. Notre vœu n'a pas pour objet de désigner des responsables, mais bien de trouver une issue positive qui permette un éclairage respectueux du patrimoine historique et culturel de la place Saint-Ferdinand. A laquelle sont attachés, comme vous le savez, de nombreux riverains et habitants du 17e arrondissement, que je remercie pour leur mobilisation. Je crois, d'ailleurs, que certains suivent nos débats de très près aujourd'hui, certains membres du collectif qui s'est formé.

A l'évidence, le projet enclenché dès 2011 ne satisfait personne, riverains comme élus, et il est encore temps d'arrêter les frais. Ma demande est donc simple : il faut mettre fin aux travaux et arrêter le projet initial, retirer les poteaux lumineux installés et les remplacer par les réverbères préexistants, respectueux du cadre patrimonial remarquable de cette place. Il faudra repenser l'éclairage, gage de sécurité, et la mise en valeur de la place Saint-Ferdinand, en lien avec les habitants, les élus ainsi que les services de la Ville de Paris.

Voilà ce que nous portions dans ce vœu. Je ne doute pas que nous trouverons une issue positive à cette situation qui ne correspond pas aux attentes des habitants et des élus du 17e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 17e arrondissement, je ne peux être d'accord avec votre vœu, tout simplement parce qu'il affirme des choses fausses. Permettez-moi de retracer l'historique de ce projet. Je précise, tout d'abord, qu'il s'inscrit dans la "Carte Lumière" un beau projet qui vise à valoriser des équipements et des quartiers de proximité afin de

rééquilibrer l'attention qui est portée la nuit aux grands monuments emblématiques vers la ville de proximité. 13 sites font ainsi l'objet d'un projet artistique lumineux.

La place Saint-Ferdinand a été choisie pour en bénéficier en 2011. L'agence "Concepto" a travaillé à la définition d'un projet inspiré de l'art cinétique et vous l'a présenté à chaque étape. En février 2017, vos prédécesseurs ont validé le projet. Lorsque vous avez été élu maire, la Direction de la voirie et des déplacements vous a à nouveau informé de ce projet - le 18 octobre 2018 précisément - et de la date de démarrage des travaux. A ce moment, l'ambition moderne du projet était saluée. Le journal "Le Parisien" y a même consacré un article saluant - je cite : "Un sacré coup de jeune qui mettrait fin à l'ambiance triste de cette place, pourtant bordée de cafés animés". Un visuel du projet accompagnait l'article.

Maintenant que des riverains critiquent le projet, vous dites que vous n'étiez pas informé, ce qui n'est pas exact. Vous nous reprochez de ne pas avoir informé les riverains. Je rappelle que c'est à la mairie d'arrondissement que revient la charge d'organiser les concertations locales. D'autant plus que la présentation au conseil de quartier avait été évoquée, la Direction de la voirie et des déplacements ayant même relancé la mairie du 17e arrondissement à ce sujet, le 2 février 2017 précisément.

Lorsqu'une pétition a circulé, une fois les travaux bien engagés, vous avez demandé en urgence qu'une réunion publique soit organisée. Vous vous êtes désolidarisé du projet et avez mis en cause les agents de la Ville et les services centraux. Lors de la réunion publique qui s'est déroulée dernièrement, l'ambiance délétère qui a été instaurée a conduit à des insultes qui ont été prononcées, le concepteur ayant même été physiquement bousculé.

Aujourd'hui, il est clair que le projet suscite la défiance des riverains. Mais il n'est pas possible de travailler dans ces conditions, et rien ne justifie des excès pareils. Les fonctionnaires de la Ville doivent être protégés et respectés. Pour autant, soucieux de dénouer cette situation, je vous propose de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif, qui propose un chemin pour instaurer un dialogue apaisé avec les riverains afin de décider de l'avenir de ce projet. En accord avec vous, si vous l'acceptez, nous pouvons formuler des amendements oraux, sur lesquels nous avons précédemment échangé, qui montrent à la fois la volonté d'ouverture de l'Exécutif parisien et je crois également à votre volonté, Monsieur le Maire, d'également aboutir à un accord.

Nous vous proposons donc d'adopter le vœu de l'Exécutif, avec quelques modifications, dont trois modifications sur lesquelles nous avons échangé auparavant, à savoir : le retrait des termes "puis validé par ces derniers au quatrième considérant" ; le remplacement du septième considérant par le terme "considérant que la mairie du 17e arrondissement a la mission de mener la concertation localement" ; et enfin, dernière modification, que le projet soit présenté à la concertation locale, dans le premier alinéa du vœu.

Si vous acceptez que nous puissions ensemble adopter ce vœu de l'Exécutif ainsi amendé, nous pourrons l'adopter ensemble. Mais vous comprendrez bien que je ne peux accepter le vœu tel que vous l'avez proposé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'ai une explication de vote de Mme Valérie NAHMIAS.

Je vais d'abord me tourner vers le maire du 17e arrondissement. Accepte-t-il la proposition de Christophe NAJDOVSKI de retirer son vœu n° 199 au profit du vœu n° 199 bis de l'Exécutif ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, avec les amendements oraux qui ont été présentés à l'instant par Christophe NAJDOVSKI, dont je veux remercier l'écoute et la qualité de son écoute, qui nous a permis de travailler en bonne intelligence. Je me félicite que nous ayons été entendus. Je suis très attaché à la démocratie locale, à la concertation avec les habitants, à leur consultation. Il est nécessaire de pouvoir dialoguer. C'est leur quartier, leur cadre de vie, et nous devons le préserver. Donc, je prends acte du principe d'arrêt du projet "carte Lumière". Je tiens une nouvelle fois à saluer le pragmatisme de la Ville qui a bien voulu accéder à nos demandes, c'est-à-dire permettre une nouvelle réunion avec les habitants dans un cadre apaisé.

Je tiens quand même à rappeler à Christophe NAJDOVSKI que l'entreprise et le concepteur a lui-même eu des propos et des gestes déplacés à l'encontre de mon chef de cabinet, dans un moment un peu électrique, il est vrai, mais je veux juste rétablir la réalité. Il n'a absolument pas été menacé ou agressé physiquement. Au contraire, il a, par une attitude un peu provocatrice… Ce ne sont pas les services de la Ville, c'est tout simplement l'entreprise qui était membre du groupement de cette "carte Lumière" et son chef d'entreprise qui a eu une attitude relativement incorrecte. Les services de la Ville se sont tout à fait bien tenus et je les ai d'ailleurs remerciés d'être là lors de cette réunion publique. Je tenais quand même à le dire pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce point.

Ce soir, je suis heureux de voir que l'on va pouvoir avancer, avec une réunion qui va permettre de représenter le projet et qui envisage un autre projet. Ce n'est pas un abandon du projet de la "carte Lumière", simplement une modification du projet avec les habitants pour respecter ce cadre patrimonial assez exceptionnel qui est la place Saint-Ferdinand, que je vous invite évidemment à visiter, et l'éclairage public doit être évidemment respectueux de ce caractère remarquable de la place.

Donc, j'accepte évidemment ces amendements. Je tenais quand même à préciser quelques éléments sur le contexte de la réunion qui a eu lieu il y a quelques semaines.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à Mme Valérie NAHMIAS. Non ?

Mme Valérie NAHMIAS. - Au contraire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Au contraire.

Mme Valérie NAHMIAS. - Au contraire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pour une minute. Si j'ai laissé parler Geoffroy BOULARD, c'est parce qu'il a potentiellement trois minutes comme maire d'arrondissement.

Mme Valérie NAHMIAS. - Je vais essayer d'aller très vite.

Donc, j'ai 1 minute 10, si cela ne vous dérange pas.

Effectivement, je reprends un peu les termes, les propos du maire. Il faut arrêter de trouver des coupables. Trouvons plutôt les solutions. Et là aussi, je vais dire que j'étais présente à cette réunion. Effectivement, c'était une réunion tendue, mais elle s'est passée quand même dans le plus grand des respects. Autant les gens étaient en difficulté au départ, autant tout le monde a été satisfait des échanges à la fin, et le monsieur de "Concepto" s'est très mal comporté.

La solution est là. Nous sommes tous d'accord : c'est moche, ce n'est pas cohérent, et il faut enlever ces poteaux en acier brossé et remettre les candélabres. Et merci à la Mairie de Paris d'avoir été très pragmatique.

Je veux finir pour dire : j'assume totalement ma responsabilité d'avoir fait mon travail. J'ai effectivement reçu "Concepto" fin 2016. J'ai fait un choix sur une proposition qui n'a strictement aucun rapport avec ce qui a été proposé et installé trois ans plus tard. En trois ans, je n'ai reçu aucune proposition de changement. Toutes les propositions qui avaient été faites en 2016 avaient été présentées au conseil de quartier quand j'y étais responsable.

Donc, je suis contente de la solution. Et, oui, nous voterons les deux vœux qui ont été proposés : celui que nous avons fait en collaboration avec le maire et celui qui vous a été proposé, enfin, un amendement oral. Tout ce que nous voulons, c'est enlever ces poteaux en acier brossé et remettre les candélabres pour retrouver cette belle et magnifique place.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je me retourne vers l'adjoint parce que j'ai sur ma place deux vœux : vœu n° 199 de Geoffroy BOULARD, vœu n° 199 bis de l'Exécutif. Vous avez fait référence vous-même à des amendements oraux nés de votre intervention. Donc, dites-nous ce que l'on va voter ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Monsieur le Maire, j'ai proposé le retrait du vœu de M. le Maire du 17e arrondissement, l'adoption du vœu de l'Exécutif amendé verbalement et sur lequel M. le Maire du 17e arrondissement a donné son accord. Et donc, si notre Assemblée est d'accord pour voter le vœu de l'Exécutif amendé, nous pouvons le mettre aux voix.

C'est une proposition de sortie par le haut pour résoudre cette situation, avec la volonté également d'apaiser les choses. Par ailleurs, je précise que ma collègue Karen TAÏEB, qui est en charge du patrimoine, et moi-même, seront bien évidemment attentifs à ce que l'aspect patrimonial de la place soit pris en compte dans les futurs aménagements.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Karen TAÏEB confirme son engagement.

Geoffroy BOULARD, juste un mot. Cela vous va ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je ne l'ai pas exprimé, mais on retirera notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Très bien. Parfait.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Nous voterons, donc, le vœu de l'Exécutif amendé oralement, tel que présenté par Christophe NAJDOVSKI.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'était un échange utile. C'est la raison pour laquelle j'ai donné plusieurs fois la parole. Voilà. Donc, on tombe tous d'accord. C'est parfait.

Le vœu n° 199 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé et amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu amendé est adopté. (2019, V. 580).

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains et Indépendants relatif au stationnement des deux-roues dans le quartier des Batignolles.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 200 relatif au stationnement des deux-roues dans le quartier des Batignolles.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS, puisque c'est un vœu du groupe… de deux groupes, UDI-MODEM et les Républicains et Indépendants, mais, visiblement, c'est vous qui le présentez.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci beaucoup.

C'est un vœu issu des habitants. C'est un peu mon quartier de prédilection, le nouveau Batignolles. J'ai parlé ce matin des commerces. Sur cette partie, nous avons effectivement des commerces, des grosses enseignes, des entreprises et des habitations. Nous n'avons quasiment aucun stationnement parce que c'est une rue dite "apaisée". Donc, nous avons des trottoirs extrêmement larges, une rue au milieu pour les voitures, et pas de possibilité de se garer ni de stationner. Etant donné qu'il y a quand même une circulation assez dense, des gens qui vont et viennent pour le travail, nous avons un nombre important de voitures et surtout de scooters qui n'ont d'autre possibilité que de se garer sur les trottoirs. Aujourd'hui, on a 30 à 40 scooters qui se positionnent en bas des logements et des entreprises, qui sont donc néfastes en termes de pollution, de nuisances sonores, et nous essayons aujourd'hui de trouver des solutions pour que, premièrement, les gens puissent quand même venir travailler ou venir à leur rendez-vous, deuxièmement, que cela évite toutes ces nuisances, troisièmement, qu'ils ne soient pas enlevés en permanence par les services de Paris, et, quatrièmement, que cela reste une rue apaisée.

La solution, ce serait peut-être sur le boulevard Berthier d'étudier la possibilité aux scooters, deux-roues et, pourquoi pas aussi, aux vélos d'y stationner. C'est une bonne proposition des habitants et en termes de démocratie participative. A nous d'être la parole des habitants. C'est ce que nous vous soumettons, Monsieur NAJDOVSKI.

Nous avons eu un amendement oral, donc je vais tout de suite sur cet amendement oral, qui, par l'ouverture, à peine j'ai parlé de vélo… Comme M. NAJDOVSKI ne rêve pas d'étoiles mais que de vélos, il avait la possibilité de dire : parfait, alors on y installe que des vélos. Il est magique. Sauf que le but du vœu, au départ, c'était quand même de trouver une solution pour les scooters. Je reste quand même sur mon vœu de dire : s'il vous plaît, Monsieur NAJDOVSKI, il n'existe pas que des vélos sur terre. Il y a d'autres choses sur terre, comme des petits scooters, des grands scooters, des voitures. Je sais que c'est dur à entendre, Monsieur NAJDOVSKI, je sais que c'est dur. Mais, voilà.

Donc, essayons de trouver ces solutions pour pouvoir garer ces scooters. C'était le vœu. Voilà. C'était mon vœu.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Valérie NAHMIAS.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu est relatif à la mise en place d'un stationnement pour les deux-roues dans le quartier des Batignolles. Les deux-roues peuvent être motorisés ou non motorisés. Alors, on ouvre tous le champ des possibles.

Pour ce qui concerne le stationnement des deux-roues motorisés, il convient de rappeler que le stationnement des deux-roues motorisés est interdit sur le trottoir et que les nouveaux espaces de stationnement des deux-roues motorisés doivent être recherchés sur chaussée. C'est dans ce sens que nous vous proposons d'amender votre vœu, de manière à respecter la sanctuarisation des trottoirs pour les piétons.

Bien évidemment, nous regarderons avec la section territoriale de voirie, avec la mairie du 17e arrondissement, où nous pouvons créer ces emplacements de stationnement sur chaussée de manière à répondre à la demande qui est exprimée localement. Entre deux discussions avec le maire du 17e arrondissement, on évoquait différentes possibilités. Vous en avez évoqué une. Je pourrais évoquer peut-être l'allée Colette-Heilbronner ou d'autres endroits sur lesquels nous pouvons demander à la section territoriale de voirie d'imaginer du stationnement. Mais je rappelle que celui-ci doit être fait sur chaussée et non pas sur trottoir, parce que du stationnement sur trottoir veut dire aussi de la circulation sur trottoir, et nous ne pouvons pas accepter cela.

Nous partageons, bien évidemment aussi, votre volonté de développer le stationnement des deux-roues en général et celui des vélos. Et donc, c'est la raison pour laquelle nous vous avons proposé un amendement. Si vous acceptez cet amendement, nous pourrons adopter ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

J'ai cru comprendre que Valérie NAHMIAS acceptait l'amendement. Vous me le confirmez ?

Mme Valérie NAHMIAS. - Non, malheureusement, parce que l'amendement enlève la partie deux-roues motorisés. A moins qu'il reste quand même sur l'étude des deux ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Christophe NAJDOVSKI, on le garde ?

Mme Valérie NAHMIAS. - Confirmez-moi bien qu'il reste sur l'étude des deux-roues motorisés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, il y aura aussi une étude sur les deux-roues motorisés. Vous êtes heureuse ? Eh bien, parfait. Très bien. Absolument. Voilà.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UDI-MODEM et les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 581).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la circulation des taxis dans le périmètre de la gare de Lyon.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 231 déposé par l'Exécutif et relatif à la circulation des taxis dans le périmètre de la gare de Lyon.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Monsieur le Maire, merci.

C'est un vœu qui vise à préciser un certain nombre de choses concernant la circulation des taxis dans le périmètre de la gare de Lyon, qui vise notamment aussi à répondre à des interventions des élus du groupe Communiste - Front de Gauche sur le sujet.

Vous le savez, la question des aménagements réservés aux taxis, de la gestion des accès autour de la gare de Lyon est majeure. C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris travaille avec Ile-de-France Mobilités sur le projet de tripôle gare de Lyon-Bercy-Austerlitz et avec les Gares & Connexions sur le projet de rénovation de la gare. Plus précisément, la Ville de Paris a engagé une démarche globale d'organisation de l'accès des différents modes de déplacement à la gare de Lyon. Le boulevard Diderot bénéficie, depuis avril 2019, d'aménagements de voirie en faveur de la ligne 91, dite "rocade des gares".

Une nouvelle station de reprise pour les taxis sera aménagée au printemps 2020 rue de Chalon et un point de dépose sera également aménagé proche du parc de stationnement Méditerranée. Troisièmement, une vélo-station est en cours d'aménagement rue de Bercy et constitue la première étape de la requalification très attendue de cette rue, qui combinera à terme une éco-station bus et des aménagements contribuant à l'animation de cette voie.

Néanmoins, plusieurs points de discorde demeurent avec "Gares & Connexions". Le premier porte sur le principe d'aménager un contrôle d'accès tarifé à la rampe Mercure et à la tour de l'Horloge. Nous souhaitons que "Gares & Connexions" revoie ce mode d'accès à la rampe Mercure. Le deuxième porte sur le débouché du boulevard Diderot. Nous souhaitons que "Gares & Connexions" poursuive l'étude de solutions de sortie au droit de ce même boulevard. Le troisième point de discorde résulte du fait qu'aucune proposition de gestion des flux des véhicules de transport avec chauffeur, autrement dit des V.T.C., n'est formulée par "Gares & Connexions". Nous souhaitons que la S.N.C.F. approfondisse des solutions d'intermodalité qui privilégient les piétons, les vélos, les bus et les taxis, en repositionnant les V.T.C.

Enfin, des aménagements de cette nature nécessitent un suivi de leur fonctionnement. C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris poursuivra les réflexions sur l'acheminement des taxis autour de la gare de Lyon. Elle formule le souhait que "Gares & Connexions" poursuive le dialogue avec les représentants des taxis. C'est le sens de ce vœu proposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je donne la parole à M. Didier LE RESTE, qui souhaite faire une explication de vote pour son groupe.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Déjà, je souhaite aussi remercier l'Exécutif et particulièrement Christophe NAJDOVSKI d'avoir réintroduit ce vœu suite à un problème technique, voire peut-être une erreur d'aiguillage de notre part, pour vous dire que la circulation aux abords de la gare de Lyon est plus que difficile. Cela nuit notamment à l'activité des chauffeurs de taxi. Les pistes de réaménagement proposées par "Gares & Connexions", vous l'avez dit, sont insuffisantes, et nous sommes opposés à la mise en place d'un contrôle d'accès payant à la tour de l'Horloge pour la dépose et reprise des voyageurs.

Les solutions d'aménagement des abords de la gare de Lyon ne doivent pas mettre à égalité les taxis et les V.T.C., car ils n'ont pas les mêmes conditions d'exercice de leur profession. Le modèle "ubérisé" des V.T.C. est fondé sur le moins-disant social. Il a aussi des conséquences néfastes pour l'environnement, car il augmente la

congestion, et donc la pollution. Nous voyons donc d'un bon œil les propositions faites dans ce vœu, notamment en matière d'intermodalité pour fluidifier la circulation. Nous voterons bien naturellement ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 582).

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au ramassage des feuilles mortes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux dossiers concernant Paul SIMONDON, avec un premier vœu, le vœu référencé n° 201, relatif au ramassage des feuilles mortes.

J'imagine, à la pelle, et les souvenirs et les regrets aussi, chère Édith GALLOIS.

Mme Édith GALLOIS. - Oui, c'est la saison des feuilles mortes. Seulement, les feuilles mortes, c'est très joli, mais cela peut être dangereux, surtout pour les personnes âgées, à mobilité réduite, qui peuvent glisser dessus quand il y a des temps comme ceux d'aujourd'hui. On a quand même l'impression qu'elles tardent beaucoup trop à être ramassées. Donc, ce vœu a pour objet que ces ramassages soient effectués dans les plus brefs délais afin que les personnes puissent circuler tranquillement sans avoir peur de tomber et de glisser dessus.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Édith GALLOIS.

La parole est à M. Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame GALLOIS. Oui, effectivement les feuilles tombent des arbres. C'est assez classique dans nos climats tempérés et cela ne va pas s'arranger puisque nous allons rajouter bien plus que les 100.000 arbres actuels, qui sont pour l'essentiel à feuilles caduques justement. Les feuilles mortes ne salissent pas, mais participent à un paysage saisonnier. Mais elles présentent des difficultés de sécurité pour les piétons, vous l'avez dit, pour les cyclistes - vous n'en avez pas parlé, mais c'est très important -, car elles sont glissantes dans les pistes cyclables et elles peuvent aussi boucher les réseaux d'assainissement et créer quelques flaques, comme vous le savez.

Donc, elles se ramassent, Monsieur le Maire, pas uniquement à la pelle, Prévert n'en a pas parlé, mais également au balai, au Glutton, à l'aspiratrice et surtout, au caisson à dépression, instrument essentiel automnal. C'est bien avec un matériel extrêmement moderne que les services de la propreté, non pas juste au mois de novembre ou au mois de décembre, mais depuis fin juillet et sans doute jusqu'à janvier ou février, ramassent régulièrement les feuilles mortes quand elles tombent. Sachez simplement qu'un coup de vent à la bonne saison suivi d'un peu de pluie et ce sont des milliers de tonnes en même temps dans les rues de Paris, et donc, oui, il faut plusieurs jours pour réussir à les ramasser. Et ensuite, nous irons les composter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Édith GALLOIS, la réponse de Paul SIMONDON vous a-t-elle satisfaite jusqu'à vous amener à retirer votre vœu ?

Mme Édith GALLOIS. - Je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'installation de cendriers devant les commerces parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 202 relatif à l'installation des cendriers devant les commerces parisiens.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour deux minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, c'est un vœu qui est déposé par Céline BOULAY-ESPERONNIER et les élus du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants. Il s'agit là de lutte contre le tabagisme. Le tabagisme et le jet de mégot de cigarette représentent, comme vous le savez tous, un fléau pour la santé mais aussi pour l'écologie, avec toute la pollution que génèrent les jets de mégots sauvages. Il y a un certain nombre d'emplacements qui sont particulièrement concernés par le jet de mégot, en particulier les terrasses de café, les pieds de locaux commerciaux, les pieds de bureaux, et aussi, évidemment, les abords des supermarchés et des espaces de grande distribution où il y a d'importants flux de personnes.

Ce vœu propose de permettre l'installation de cendriers permanents, physiques, fixés au sol, pour permettre aux fumeurs d'éteindre leur cigarette et d'y placer leur mégot quand ils ont fini leur "œuvre". Evidemment, c'est un vœu que j'assortis d'un certain nombre de réserves, que vous allez probablement m'exprimer, Monsieur le Maire. La question de l'occupation du domaine public, la question de la circulation des personnes à mobilité réduite, parce que, quand on installe, que ce soit un potelet, un cendrier ou autre chose, fixé au sol de manière permanente, cela peut empêcher la circulation des personnes à mobilité réduite, des personnes handicapées, malvoyantes, etc. Il y a également un certain nombre de réserves que l'on pourrait évoquer sur le tabagisme, parce qu'une personne qui fume au pied de son bureau ou devant un supermarché, c'est aussi une personne qui représente une incitation visuelle au tabagisme et cela pose aussi la question du tabagisme passif pour les personnes qui ne sont pas fumeurs.

Cependant, il est à mon avis nécessaire de poursuivre le déploiement de cendriers fixés au sol. C'est ce que la Mairie de Paris semble vouloir faire et fait dans un certain nombre de rues et de zones dans Paris - on ne peut que s'en féliciter - mais il y a une réflexion à mener notamment aux abords d'un certain nombre de lieux qui sont très empruntés, où il y a beaucoup de flux de personnes. C'est la raison pour laquelle Céline BOULAY-ESPERONNIER avait déposé ce vœu, dans un esprit évidemment constructif, comme notre nom l'indique au groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alexandre VESPERINI.

Je donne la parole à M. Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci pour ce vœu.

Effectivement, les mégots représentent des salissures, d'une part, mais surtout une source de pollution. C'est pourquoi il faut communiquer et sensibiliser pour convaincre les fumeurs qu'ils peuvent arrêter de jeter leurs mégots par terre. Il faut verbaliser - c'est ce que nous faisons - mais il faut aussi leur simplifier la vie en installant des cendriers, des éteignoirs - c'est déjà le cas - sur toutes les corbeilles de Paris, des cendriers - c'est le cas sur les 4.500 nouvelles corbeilles que nous installons -, et il faut aussi que les commerces, les supermarchés et tous les immeubles de bureaux installent des cendriers à leur sortie, bien sûr.

Pour vous répondre très rapidement sur ce vœu, il est à mon sens sans objet, car c'est déjà autorisé sans aucune forme de demande et de démarche bureaucratique, administrative à faire auprès de la Ville. Chaque immeuble de bureau peut installer un cendrier devant sa porte. C'est ce qu'indique le site "paris.fr". Dans ces conditions, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Paul SIMONDON.

Vous le retirez ? Bien. Le vœu n° 202 est donc retiré.

Merci, Alexandre VESPERINI, pour ce retrait.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à la 4e Commission, désormais, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

La 4e Commission s'est réunie lundi 2 décembre 2019, entre 9 heures et 10 heures 30, avec la participation de 15 élus, des représentants des services de la DASES et du C.A.S.-V.P., ainsi que des collaboratrices et collaborateurs des élus membres de la Commission. Conformément à l'article 19 du règlement intérieur du Conseil de Paris, chaque adjoint et adjointe a présenté le budget pour 2020 relevant de sa délégation. Des budgets qui ont largement été débattus dans le cadre du débat budgétaire qui a eu lieu toute la journée de lundi.

Pour ce qui est des projets de délibération, 93 projets sont inscrits à l'ordre du jour de notre Commission.

M. NORDMAN a présenté ses projets de délibération portant sur les personnes en situation de handicap et l'accessibilité. Il a notamment attiré notre attention sur un nouveau beau projet de partenariat avec l'association la "Protection Civile Paris Seine" pour faire face aux difficultés des personnes handicapées en cas de problème de panne d'ascenseur dans les immeubles parisiens.

Mme BIDARD, en charge de l'égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'homme, nous a présenté ses projets de délibération en nous apportant des précisions sur le rapport annuel sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris. Ce rapport a également fait l'objet d'un beau débat lundi matin.

Mme BROSSEL a présenté ses projets de délibération portant sur la prévention spécialisée et l'intégration. Elle a notamment attiré notre attention sur l'augmentation des subventions pour les centres sociaux dans les quartiers en difficulté et signalé le nouveau projet d'entreprenariat très utile pour favoriser l'intégration des étrangers dans notre ville.

En l'absence de Mme SOUYRIS, c'est Mme BRIDIER qui a présenté les projets de délibération portant sur la santé et les relations avec l'A.P.-H.P., avant de présenter les siens portant sur les personnes âgées et l'autonomie, en insistant sur la tenue de la 7e conférence des financeurs qui a permis de soutenir les acteurs parisiens de la prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées.

Mme VERSINI a présenté ses projets de délibération portant sur les quatre thématiques dont elle a la charge : les solidarités, la lutte contre les exclusions, l'accueil des réfugiés et la protection de l'enfance, en nous signalant la stabilité du budget pour 2020. Elle nous a informés de la date du bilan de l'Observatoire de l'Aide Sociale à l'Enfance le 18 décembre.

Enfin, cinq vœux ont été déposés à la Commission. Seul le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif aux Cartes Mobilité Inclusion mention "stationnement" a été présenté par Mme KONÉ.

En vous souhaitant et en nous souhaitant un bon débat, je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente de la 4e Commission.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au Grenelle contre les violences conjugales.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un plan de lutte contre les violences faites aux femmes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de passer à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n°s 203, 204 et 204 bis sont relatifs au Grenelle contre les violences conjugales et un "Plan de lutte contre les violences faites aux femmes".

La parole est tout d'abord à Mme Léa FILOCHE, pour présenter le vœu n° 203.

Mme Léa FILOCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, le compteur est à 143 et, malheureusement, il n'est pas encore bloqué. "La cause des femmes est la grande cause du quinquennat", qu'ils disaient. Un Grenelle contre les violences faites aux femmes, qu'ils nous promettaient. Heureusement qu'ils se sont engagés sur ces sujets. Sinon, où en serions-nous ? Nous en avons parlé au début du Conseil. Les femmes apparaissent systématiquement plus discriminées que les hommes, à 41 % contre 28 %. 200.000 femmes sont victimes de violences sexistes et sexuelles chaque année en France.

Notre Municipalité a pris la mesure d'urgence et a créé de nouveaux dispositifs de prévention, de formation, d'accueil, d'accompagnement, de protection des Parisiennes, qu'elles soient agentes de la Ville ou non. Mais, malgré notre volontarisme indéniable, il manque au minimum 2.000 places d'hébergement spécialisées rien qu'à Paris. Les associations de terrain sont débordées de demandes. En moyenne, 40 % de nouvelles femmes contactent les structures d'accueil depuis le début de l'année.

Le Grenelle a donc accouché d'une souris. Alors que l'ensemble des associations, collectifs et intervenants auprès des femmes victimes demandaient un milliard d'euros, notamment pendant la marche du 23 novembre qui rassemblait un grand nombre de Parisiennes et de Parisiens, ce sont 360 millions d'euros qui seront attribués à la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce montant est loin de répondre aux besoins et aux urgences.

Nous demandons donc, par ce vœu, la généralisation du dépôt de plainte dans tous les hôpitaux de l'A.P.-H.P., que notre Assemblée soutienne les associations féministes qui demandent de manière urgente la création de pôles spécialisés violences ou des tribunaux spécialisés avec des compétences pénales et civiles, et enfin, que notre Assemblée soutienne la revendication des associations féministes qui demandent une loi-cadre comprenant des mesures associées à un véritable budget d'un milliard d'euros, nécessaire pour mener à bien une politique publique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour présenter le vœu n° 204.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, il faut un milliard d'euros, et non pas un million, pour lutter enfin efficacement contre les violences faites aux femmes, et le Gouvernement est totalement en dessous de tout. Mais la Mairie de Paris pourrait également faire plus. A travers ce vœu, je souhaite qu'au moins un centre global d'accompagnement des femmes victimes de violences voie le jour à Paris avant la fin de l'année 2019.

Hélas, ce vœu ne sera pas exaucé, mais il y avait normalement un engagement de la Ville à le faire. La ville de Nantes a été en capacité de le faire. J'avais déposé un amendement au budget lundi, mais qui n'a pas été accepté. La ville de Nantes a chiffré cela à 1,8 million d'euros en investissement et idem en fonctionnement. La Ville de Paris aurait pu assumer de le faire.

La Mairie de Paris pourrait décider aussi de créer des places supplémentaires en hébergement d'urgence dès maintenant et sans forcément attendre que l'Etat accepte de les cofinancer, car la situation est plus que critique. Il faut également mettre en place un plan d'éducation contre le sexisme dès la petite enfance, avec l'instauration de label de non-violence dans les institutions scolaires, la formation des professionnels du périscolaire et la mobilisation des acteurs de l'éducation populaire pour sensibiliser sur le sexisme, en lien avec les associations féministes. Oui, dans bon nombre de nos écoles, aujourd'hui, il n'y a aucune intervention dans toute la scolarité des enfants.

Or, il faudrait que ce soit systématique et que chaque classe d'âge y ait accès. Il faut davantage de moyens qui soient alloués aussi à l'Observatoire parisien contre les violences faites aux femmes pour qu'il puisse mener des actions plus visibles, devienne un lieu ressource, et ne se contente plus d'un rapport annuel et de quelques conférences. La Mairie de Paris doit continuer à interpeller le Gouvernement pour que soit dégagé ce milliard d'euros nécessaire pour agir contre les violences. Pour aboutir enfin à cette décision nécessaire, la Ville de Paris doit solliciter l'ensemble des collectivités engagées contre les violences faites aux femmes pour mener une action conjointe en ce sens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Hélène BIDARD qui va présenter le vœu n° 204 bis en réponse aux vœux n°s 203 et 204.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci bien, cher collègue.

Nous avons, en octobre dernier, déjà adopté un vœu portant sur la prévention des féminicides qui enjoignait notamment le Gouvernement à déployer des moyens à la hauteur de ce fléau. Or, après la manifestation historique du 23 novembre, où 100.000 personnes ont défilé contre les violences faites aux femmes, le Premier Ministre a maintenu qu'il n'y aurait pas de moyens supplémentaires pour cette grande cause.

Je vous remercie donc d'attirer à nouveau l'attention de notre Conseil sur le sujet. Nous continuerons d'interpeller le Gouvernement pour ce milliard d'euros estimé nécessaire, notamment par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, pour la mise à l'abri et la prise en charge des femmes et des enfants co-victimes.

Pour régler la question n° 1, c'est la question de l'hébergement. Vous l'avez dit, 2.000 places d'hébergement spécialisé sont manquantes. La Ville de Paris a pris ses responsabilités. Outre l'hébergement de 1.579 femmes à la rue, très souvent victimes d'agression et de viol, depuis l'ouverture fin 2018 des 3 lieux exclusivement dédiés aux femmes - merci à ma collègue Dominique VERSINI -, 3 nouveaux centres d'hébergement spécialisés vont donc être livrés dans les 10e, 12e et 20e arrondissements, après une rude bataille avec l'Etat. Je ne regrette pas que nous l'ayons menée pour que l'Etat finance à la hauteur ces 3 nouveaux centres qui seront livrés. Nous ne pouvons pas accepter de tout financer à la place de l'Etat lorsque cela relève de sa compétence. Il est de la responsabilité du Gouvernement de s'engager pour la création des nouveaux centres, mais aussi pour le maintien des centres existants qui sont menacés par l'Etat par la réforme tarifaire de 2018.

Nous travaillons aussi avec Ian BROSSAT à une mesure pour faciliter l'accès au logement des femmes qui sortent des C.H.R.S. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que la cotation spécifique mise en place en 2015 sur proposition du groupe Communiste - Front de Gauche porte ses fruits puisque, si les victimes représentent 1 % des demandes de logement social, en 2018, ce sont 10 % des logements du contingent de la Maire de Paris qui leur ont été attribués.

Madame SIMONNET, sur l'éducation, je ne peux pas vous laisser dire que nous ne faisons rien. Nous formons les professionnels des crèches. Nous avons un appel à projets dans le cadre du collège. Nous formons également les personnels du périscolaire. D'ailleurs, un amendement budgétaire a été accepté lundi pour renforcer cette formation des personnels, que vous n'avez pas voté.

Je continue. Après le "mea culpa" de la ministre de la Justice, nous soutenons la proposition de généraliser la prise de plainte dans les hôpitaux et celle des associations de créer des juridictions spécifiques. En effet, nous réaffirmons notre volonté d'expérimenter un lieu d'accueil et d'accompagnement global à Paris offrant aux victimes l'accès à une unité médico-judiciaire, la possibilité de porter plainte et des consultations en psycho-traumatologie, ce qui relève des compétences de l'Etat - et donc, il faut que l'Etat travaille avec la Ville de Paris - ainsi qu'un accompagnement social juridique et d'accès au droit.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à retirer vos vœux au profit de celui de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Est-ce que vous acceptez la proposition d'Hélène BIDARD, chère Léa FILOCHE ? Oui.

Chère Danielle SIMONNET ? Non.

Donc, le vœu n° 204 est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 583).

2019 DASES 305 - Financement (250.000 euros) du groupement de coopération sociale et médico-sociale en charge du service d'accompagnement des seniors parisiens "Paris en Compagnie".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 305 relatif au financement du groupement de coopération sociale et médico-sociale en charge du service d'accompagnement des seniors parisiens "Paris en compagnie".

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, l'isolement des seniors est un fléau qui touche tous les quartiers de notre ville et toutes les classes sociales. C'est aussi un sujet qui nous préoccupe toutes et tous dans cet hémicycle. Le paradoxe d'une ville aussi peuplée que Paris, c'est que beaucoup de Parisiennes et de Parisiens y expriment un sentiment de solitude. Par exemple, dans le 19e arrondissement, je peux constater la richesse des associations qui proposent des activités et des actions à destination des seniors : loisirs, sport, culture, accès au droit. L'offre est très riche.

J'en profite d'ailleurs pour saluer les actions du centre social et culturel Danube, qui, en juin dernier, a mis en place une navette solidaire "Bus Plus" gratuite qui accompagne les personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer pour faire leurs courses dans le quartier. Malgré toutes ces activités en direction des personnes âgées, beaucoup ne sortent pas de chez eux et ignorent tout ce à quoi ils pourraient avoir accès.

D'ailleurs, les "Petits Frères des Pauvres" ont sorti un rapport cet automne qui étudie le lien entre sentiment de solitude et lieu de vie des seniors. Le rapport révèle que dans notre pays, 4,6 millions de Françaises et de Français de 60 ans et plus ressentent de la solitude. 3,2 millions d'entre eux sont même en risque d'isolement relationnel, c'est-à-dire qu'ils peuvent passer des journées entières sans parler à personne. Cette étude confirme également ce que nous ressentons toutes et tous intuitivement : nos aînés ont du mal à se retrouver, en particulier dans les grandes villes, et Paris n'y fait évidemment pas exception.

Certains publics cumulent les fragilités comme facteurs d'isolement : les femmes plus que les hommes, les personnes très âgées du fait des ruptures de vie et des décès des proches. Les quartiers "politique de la ville" sont d'ailleurs particulièrement touchés. Nous sommes collectivement devant un enjeu majeur : comment créer du lien au sein de chaque quartier ? Comment atteindre ces seniors isolés ? Comment rendre la ville vivable et même agréable pour les plus fragiles d'entre nous ? Nous savons que, dans le même temps, les Parisiennes et les Parisiens ont une soif d'engagement pour développer des solidarités, en particulier entre les générations. La mobilité et le fait de sortir de chez soi est une condition essentielle pour la préservation de l'autonomie des personnes âgées. C'est la clef du maintien ou de la création d'un réseau social, la base pour participer à la plupart des activités proposées, la liberté de continuer à faire ses courses de manière autonome, mais aussi la garantie d'un suivi médical de proximité.

Partant de ce constat, la Ville de Paris a lancé "Paris en compagnie", un service d'accompagnement des seniors pour lutter contre l'isolement, notamment en partenariat avec les "Petits Frères des Pauvres". Après cette

première année de service, pouvez-vous nous présenter un bilan de l'action de "Paris en compagnie" et les perspectives de ce dispositif de solidarité intergénérationnelle ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à Mme Galla BRIDIER, pour vous répondre.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, d'abord, je voudrais vous dire, Fatoumata KONÉ, qu'effectivement vous avez raison de rappeler qu'il y a beaucoup de structures et notamment d'associations qui œuvrent en matière de lutte contre l'isolement des seniors, mais je vous remercie de souligner principalement, à l'occasion de ce projet de délibération, l'action de "Paris en compagnie" qui est un dispositif, comme vous le savez, qui me tient très à cœur. Bien sûr, je vous rejoins sur le constat que vous avez évoqué à l'instant sur l'isolement des seniors de notre ville et également sur le fait que les seniors isolés sont, par définition, très difficiles à identifier. C'est la raison pour laquelle nous avons collectivement décidé de faire confiance à ces trois acteurs de terrain que sont "Lulu dans ma rue", la "Maison des aînés et des aidants Paris centre" et les "Petits Frères des Pauvres" en décembre dernier, quand nous avons lancé officiellement "Paris en compagnie".

Les "Lulu dans ma rue", vous les connaissez, sont reconnus dans notre ville comme des acteurs dynamiques et innovants. Ils nous aident au sein de "Paris en compagnie" essentiellement pour les contacts et les relations entre les citoyens engagés et les aînés. Ce sont eux également qui ont créé l'application. Ils sont au contact du public des seniors à travers, les "Lulus" notamment, qui se rendent chez eux pour des petits services. Quant aux "Maisons des aînés et des aidants", nous en avons développé six sur cette mandature. Ce sont des structures qui ont vocation à être des lieux ressources pour les seniors, en matière de renseignement, d'orientation et également d'accompagnement. Quant aux "Petits Frères des Pauvres", je ne les présente plus. Leur expertise dans la lutte contre l'isolement des seniors, et en particulier les plus isolés, est incontestable.

Quant à "Paris en compagnie" en elle-même, je vous donnerai quelques chiffres. Depuis un an et sa mise en fonctionnement, ce sont près de 2.000 accompagnements qui ont été réalisés, avec 707 aînés inscrits dans le dispositif et 1.000 citoyens actifs qui ont été formés et réalisent ces accompagnements au quotidien. L'action de "Paris en compagnie" a déjà permis de toucher un grand nombre de seniors, qui en redemandent. En leur permettant de sortir de chez eux, nous agissons sur deux terrains : le lien social, l'interaction avec des Parisiennes et des Parisiens engagés pour la solidarité. Mais il s'agit aussi de préserver l'autonomie de ces seniors en leur permettant de continuer à se promener, à se rendre chez les commerçants de leur quartier, par exemple, ou de participer à des activités. Les demandes en ce moment sont principalement de se déplacer à un marché de Noël, d'aller faire quelques cadeaux pour ses proches.

Nous constatons que, dans un tiers des cas, les seniors sont souvent dirigés vers "Paris en compagnie" par des professionnels de santé ou même des services d'aide à domicile, qui jouent le rôle de prescripteur et font découvrir aux personnes âgées ce dispositif. Ce sont principalement des femmes qui en bénéficient, pour 84 % d'entre elles, et qui ont en moyenne 83 ans. Je tiens, d'ailleurs, à saluer le dynamisme de l'ensemble des équipes de "Paris en compagnie" qui organisent des activités spécifiques pour les duos senior et accompagnant des "apéros" pour fédérer les bénévoles, et même un déjeuner, le 24 décembre prochain, pour les membres qui souhaiteraient partager un moment festif en cette période de fête.

"Paris en compagnie" réalise un gros travail pour se faire connaître, à travers de nombreux outils de communication. Une réflexion est engagée également pour améliorer les outils de l'engagement des seniors et notamment en ce qui concerne le développement de l'application. Les bénévoles sont très largement des femmes, pour 79 % d'entre eux, pour lesquelles il s'agit aussi d'un premier engagement. Leur moyenne d'âge est de 37 ans.

Nous devons continuer avec "Paris en compagnie" à recruter toujours plus de Parisiens et de Parisiennes pour donner le bras à ces seniors isolés, qui souhaitent découvrir encore et encore et surtout bénéficier de ce que peut leur offrir notre ville. Il s'agit d'un travail de dentelle auquel nous toutes et tous, élus, pouvons prendre notre part. Je vous invite d'ailleurs, chers collègues, à télécharger l'application sur votre téléphone.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Galla BRIDIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 305.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 305).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création du viager municipal et solidaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 205 est relatif à la création du viager municipal et solidaire.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Ce n'est pas Marie ATALLAH ? Non.

C'est Fatoumata KONÉ qui intervient. Sans problème.

Le principal, c'est que le vœu soit présenté par le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Evidemment. Merci.

Je veux rappeler que le "Schéma senior 2017-2021", adopté à l'unanimité du Conseil de Paris, prévoyait dans son action 29 d'analyser l'opportunité de mettre en place un viager municipal pour améliorer la situation financière des seniors propriétaires de leur logement, mais qui disposent de faibles revenus.

Egalement, le groupe Ecologiste de Paris a fait adopter au Conseil de mars 2018, dans le cadre de sa niche, la délibération "Vivre mieux et plus longtemps dans son logement - le viager public et solidaire", actant le fait que la Ville de Paris mettrait en place d'ici juillet 2019 un dispositif de viager public et solidaire. Et enfin, que le rapport étudiant la faisabilité de la mise en place d'un dispositif de soutien aux propriétaires âgés qui ont des bas revenus, a été présenté aux Conseillers de Paris, membres de la 4e Commission, dont je fais partie, le 3 juin dernier.

Alors que Paris compte plus de 470.000 habitants de plus de 60 ans, 90 % des seniors préfèrent adapter leur logement plutôt que de partir en maison de retraite, et que l'adaptation d'un logement représente une dépense souvent trop importante pour nombre d'entre eux. De plus, 6.000 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie, dite A.P.A., à domicile, sont propriétaires de leur logement, et 42 % seraient éligibles au logement social P.L.A.-I. et PLUS. Alors, parce que l'adaptation de notre ville au vieillissement de sa population reste un enjeu crucial pour les années qui viennent et que la création d'un viager solidaire répond à un réel besoin, le groupe Ecologiste de Paris demande que le dispositif de viager municipal et solidaire, préconisé dans le "Schéma senior à Paris 2017-2021", débute avant la fin de cette mandature.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, pour deux minutes.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à Paris comme partout en France, les seniors ne sont pas une catégorie monolithique. Suivant leur âge, leur parcours, leurs moyens, ils et elles ont des aspirations variées. Il y a cependant une constante. Les personnes âgées, dans leur très large majorité, souhaitent vieillir chez elles. Il nous appartient donc à nous, pouvoir public, de leur proposer une variété de solutions qui respectent leur projet de vie. Nous avons à Paris des E.H.P.A.D. et des résidences de qualité à proposer aux seniors. Nous développons également avec nos partenaires des initiatives nouvelles pour s'adapter au choix de chacune et de chacun. Je pense notamment aux expérimentations sur l'E.H.P.A.D. hors les murs ou sur l'habitat inclusif que développe l'A.R.S.

Nous connaissons aussi les difficultés de foncier qui existent à Paris pour ouvrir de nouvelles places en structures collectives. Dès 2015, à travers les travaux du "Silver Think-Tank" est apparue l'idée de développer un dispositif qui permette aux seniors parisiens propriétaires avec de faibles ressources, de rester à leur domicile aussi longtemps qu'ils le souhaitent et qu'ils le désirent.

A l'époque, nous appelions encore cette idée le "viager public ou municipal". Notre ville connaît depuis des années des prix de l'immobilier qui ne cessent d'augmenter. Vous le savez aussi. Il ne faut pour autant pas oublier que certains Parisiens et certaines Parisiennes ont pu devenir propriétaires il y a plusieurs décennies sans avoir de forts revenus. Quelques chiffres. Il y a donc environ 10.000 seniors propriétaires qui sont bénéficiaires de l'A.P.A., et parmi eux, 6.000 qui sont à leur domicile et relèvent des plafonds du logement social. Comme le rappelle votre vœu, une étude de faisabilité de cette idée a été réalisée suite à la niche de votre groupe en 2018 et a été présentée en 4e Commission en juin dernier. Ce projet est non seulement souhaitable, mais il est également réalisable. C'est ce qu'avait montré l'étude de faisabilité.

Je veux juste dire ici qu'aujourd'hui, nous n'appelons plus ce dispositif viager puisque, techniquement, l'étude a montré que cela n'en serait pas un. Je voudrais rappeler ici le caractère essentiel de l'adaptation des logements au vieillissement pour le maintien à domicile. C'est la condition "sine qua non" pour que nos aînés puissent rester chez eux dans de bonnes conditions. Le dispositif sur lequel nous travaillons actuellement, et que ce vœu appuie donc, consiste à donner à ces seniors propriétaires modestes la possibilité d'avoir les moyens de bien vieillir et l'opportunité de bénéficier d'un logement adapté à leurs besoins, et enfin, de créer des logements sociaux dans le diffus, comme nous le faisons déjà, par une acquisition par la Ville.

Je vous ai proposé un amendement qui précise l'étape à laquelle nous en sommes aujourd'hui, à savoir la nécessité de recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour engager la prospection, l'expertise immobilière et l'accompagnement social du public concerné. Sous réserve que vous acceptiez cet amendement, je donne donc un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Galla BRIDIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 584).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au gardiennage des résidences seniors.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 206 qui est présenté par Mme Nathalie MAQUOI. Il est relatif au gardiennage des résidences seniors.

Mme Nathalie MAQUOI. - Tout à fait. Excusez-moi, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mais je vous en prie, Nathalie MAQUOI. C'est un sujet que vous maîtrisez parfaitement.

Mme Nathalie MAQUOI. - Totalement.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis maintenant un an, le C.A.S.-V.P. a décidé de supprimer le gardiennage le week-end dans ses résidences seniors. Cette décision concerne 101 résidences appartements, soit 4.200 logements, et 23 résidences services, soit 1.524 chambres. Cette décision, qui pourrait se justifier dans certaines résidences, n'a pas été prise en concertation avec les résidentes et les résidents, ou bien même avec les arrondissements concernés. Par exemple, dans le 14e arrondissement, cette décision impacte 496 logements et certaines résidences se retrouvent dans des situations critiques.

En effet, les gardiennes et les gardiens sont remplacés uniquement si leur absence est prévue assez tôt et supérieure à deux jours. Cependant, quand l'absence est effective à partir du jeudi, pendant quatre jours, la qualité du service public est fortement dégradée. Pendant quatre jours, les résidentes et les résidents ne disposent plus de présence humaine qui les rassure. La distribution du courrier et la sortie des bacs à poubelle ne sont plus assurées. Inutile de préciser que le service de téléassistance mis en place en compensation ne remplit pas ses missions. La dématérialisation n'est donc pas toujours une solution.

Ainsi, Carine PETIT, la maire du 14e arrondissement, et les élus du groupe "Génération.s", avec ce vœu, souhaitent un bilan sur la mise en place de la téléassistance et la suppression du gardiennage en fin de semaine après un an d'application. Dans l'attente de ce bilan, nous demandons que le gardiennage soit rétabli sept jours sur sept dans les résidences pour seniors du C.A.S.-V.P. et notamment dans le 14e arrondissement.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nathalie MAQUOI.

Je donne la parole à Mme Galla BRIDIER, pour deux minutes.

Mme Galla BRIDIER, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un sujet sur lequel j'ai effectivement été amenée à parler plusieurs fois dans cette instance. Vous savez qu'une réforme du gardiennage le week-end a été entamée dans ces résidences. La situation qui avait cours auparavant n'était pas satisfaisante pour deux raisons principales. D'abord, la nature des contrats des remplaçants qui assuraient le gardiennage exposait le C.A.S.-V.P. à un risque important de contentieux. Il fallait donc réagir. Dans le même temps, les absences répétées, en tout cas un fort taux d'absentéisme, pour lequel le C.A.S.-V.P. n'était pas prévenu assez tôt, ne permettaient pas de garantir une présence de qualité dans les résidences. De plus, le fait que ces gardiens remplaçants du week-end n'étaient pas logés sur place était également un obstacle à leur service du week-end.

Vous m'avez alerté au sujet de la résidence "Les Artistes", dans le 14e arrondissement. Vous n'êtes d'ailleurs pas les seuls. Notre collègue Ian BROSSAT également m'avait fait part de remontées et d'inquiétude sur la situation du gardiennage spécifiquement sur cet établissement. Je suis consciente qu'il y a des problèmes autour de la résidence "Les Artistes". J'ai bien noté la difficulté rencontrée en matière de poubelle, notamment du fait de la présence d'un restaurant sur les lieux. La gestion des ordures ménagères devait être un facteur important dans

l'organisation du gardiennage le week-end. Force est de constater que, dans certains cas, comme vous avez pu également le constater, il va falloir un ajustement.

Dans le cas de la résidence "Les Artistes", une réunion a eu lieu le 15 novembre pour que le C.A.S.-V.P. explique la réforme du gardiennage aux résidents de la résidence "Les Artistes". J'ai demandé de travailler à des propositions spécifiquement pour cette résidence, notamment en matière de gestion des ordures ménagères le week-end, d'autant plus qu'il s'agissait d'un critère déterminant, comme je l'ai dit. Le deuxième point sur lequel j'ai souhaité que nous avancions rapidement, c'est le remplacement des gardiens pour les absences qui sont consécutives au week-end. Vous l'avez évoqué. Cela signifie qu'aujourd'hui un gardien peut être absent jusqu'à quatre jours sans qu'il ne soit remplacé et qu'une présence humaine soit assurée. Sur ce point, le C.A.S.-V.P. a déjà engagé des recrutements de gardiens remplaçants. C'est, pour toutes ces raisons, que j'ai tenté de vous proposer des amendements à votre vœu. Nous allons, bien sûr, effectuer un bilan. Nous allons, bien sûr, essayer de régler les dysfonctionnements qui ont cours aujourd'hui. J'ai compris que vous souhaitiez maintenir votre vœu malgré ce que je vous proposais. Donc, je suis bien désolée, mais je suis obligée de vous donner un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Est-ce que, compte tenu de ce que vous a répondu Galla BRIDIER, vous acceptez le retrait de ce vœu ?

Vous ne le retirez pas. Donc, avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux Cartes Mobilité Inclusion mention Stationnement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. C'est le vœu référencé n° 207 relatif aux Cartes Mobilité Inclusion mention "stationnement".

La parole est à Mme Marie ATALLAH, pour le présenter, pour deux minutes.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

En fait, nous proposons ce vœu dont l'objectif est en phase avec la politique volontariste de notre collectivité, qui vise à faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap vivant dans notre ville. En effet, nos concitoyens en situation de handicap sont confrontés à une difficulté liée à l'utilisation de la Carte C.M.I. "stationnement", qui est censée faciliter leur mobilité dans la ville en leur permettant un stationnement gratuit partout dans la ville. Or, avec un nombre important de fausses cartes falsifiées qui sont en circulation dans notre ville et des nombreuses effractions de véhicules pour voler la carte C.M.I.S., les personnes en situation de handicap bénéficiaires de cette carte se trouvent en grande difficulté, et en plus, pénalisées par le système de forfait post-stationnement instauré depuis janvier 2018, qui oblige la personne soupçonnée d'infraction de stationnement à payer avant de déposer le moindre recours.

Malgré tous les efforts déployés par notre adjoint Nicolas NORDMAN pour régler ce problème, et que nous remercions ici, nous proposons que la Maire de Paris alerte le Parlement sur la loi qui nous met un obstacle, de trouver un autre mode de contrôle de stationnement non autorisé sur les véhicules, afin que l'on puisse mettre en place un groupe de travail mené par la Ville, les services, les associations et toutes les parties concernées, afin de trouver une solution, notamment dématérialisée qui propose une solution alternative à cette carte, qui pose un réel problème et incite au vol, aux effractions de véhicules, etc.

J'espère que ce vœu sera adopté par notre Assemblée à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie ATALLAH.

Je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame ATALLAH, pour votre vœu, qui me donne l'occasion d'évoquer dans cet hémicycle un sujet, bien sûr, qui nous préoccupe particulièrement : la garantie du droit donné aux personnes détentrices de la carte de stationnement et de la Carte Mobilité Inclusion, de pouvoir stationner gratuitement à Paris. C'est un sujet qui nous mobilise avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI et nous avons très récemment mis en place un certain nombre de mesures permettant de faciliter ce droit, et particulièrement de limiter ce que vous avez évoqué dans votre propos,

les verbalisations indues pour les personnes. C'est la raison pour laquelle nous avons, le 1er juillet dernier, mis en place pour les Parisiennes et les Parisiens qui le souhaitent, détenteurs d'une carte, la possibilité de référencer leur véhicule.

Dans votre vœu, vous parlez également du sujet relatif au vol et aux utilisations abusives et frauduleuses de la carte. Je suis tout à fait favorable à ce que nous puissions engager une réflexion sur le sujet, tout en vous indiquant qu'il s'agit là de dispositions réglementaires. D'ailleurs, vous proposez que nous saisissions le Parlement. Je proposerai, pour ma part, que nous puissions saisir la secrétaire d'Etat en charge des personnes en situation de handicap et que nous puissions, avec les personnes qui le souhaitent, engager cette réflexion, mais qui devra passer évidemment par une évolution législative et réglementaire. Et donc, sous cette réserve, j'émets un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Marie ATALLAH, les arguments de Nicolas NORDMAN vous vont ?

Bien sûr.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 585).

2019 DASES 339 - Subvention (20.000 euros) et convention à l'association Oppelia (12e) pour sa structure Charonne (13e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 339.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, vous le savez, voilà plusieurs années que de nombreux consommateurs de "crack" se réunissent autour de la tristement célèbre "colline du crack", à la porte de la Chapelle. L'évacuation de la colline et la mise en place de forces de police régulières sur ce site de la Chapelle suite à l'évacuation des campements de rue le 7 novembre dernier, n'a rien arrangé à la situation. Nous étions nombreux à être dubitatifs sur l'efficacité de l'évacuation de ce public toxicomane, sans réflexion sur leur devenir et leur accompagnement sanitaire. Car l'objectif d'une opération d'évacuation de ce type ne doit pas être de simplement déplacer le problème ailleurs. Or, nous pouvons malheureusement constater que ce fut ici le cas.

Aujourd'hui, ils sont actuellement dans les quartiers du 19e arrondissement, Stalingrad, Rosa-Parks, porte d'Aubervilliers, sur la place publique et dans les halls d'immeubles, mais également dans le métro sur les lignes 12 et 4, dans les stations Stalingrad ou encore Bonne Nouvelle, par exemple. Certes, ils ne sont plus sur la colline, mais partout dans nos quartiers du Nord-Est parisien.

Si ces usagers de drogue se réfugient dans le métro, c'est pour y trouver chaleur et paradoxalement, repos. Dans ces conditions, on peut se féliciter de l'inscription, dans le plan de mobilisation coordonné sur la problématique du "crack" à Paris, d'actions de renforcement des maraudes souterraines en partenariat avec la R.A.T.P. et nos partenaires associatifs de la réduction des risques. La présence de cette population dans le métro nécessite en effet la mise en place d'actions de médiation et de maraudes spécifiques.

En tant qu'écologiste clairement engagée dans les politiques de réduction des risques et des dommages, nous accueillons donc favorablement le financement de l'association "Oppelia" pour sa structure Charonne. Cette mise en synergie des compétences respectives de la R.A.T.P. et des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue, a plusieurs objectifs. Favoriser l'orientation des usagers de drogue vers les dispositifs médico-sociaux en surface et diminuer la stagnation des usagers sur les quais des stations de métro. Mettre en place des maraudes communes entre ces deux établissements pour faciliter la mobilité et l'accès aux antennes mobiles et/ou structures spécialisées en surface : information, prévention, orientation et accompagnement. Sensibiliser les usagers de drogue au respect des usagers et des agents de la R.A.T.P. ainsi qu'aux règles en vigueur dans les espaces R.A.T.P.

La littérature scientifique démontre clairement que la réduction des risques et des dommages permet d'améliorer la situation des usagers, voire l'environnement quand il s'agit des salles de consommation à moindre risque. A contrario, la répression de l'usage, que l'on ne peut pas assimiler à la régulation, comme cela existe pour la consommation de tabac et d'alcool, mais que l'on peut clairement rapprocher de la prohibition, a des effets délétères pour la santé des consommateurs qui continuent de consommer dans des conditions d'hygiène encore plus dangereuses.

Nous saluons donc l'initiative de maraudes pour favoriser l'orientation des usagers vers des structures sociales et sanitaires, mais il apparaît également essentiel de mettre rapidement en place des structures intermédiaires de type salle de repos, avec des salles de consommation à moindre risque. Ces dispositifs sont, en effet, les plus à même de diminuer la présence dans le métro, dans l'espace public, ou encore dans les halls d'immeubles, de diminuer les prises de crack et de permettre un début de soin et d'accompagnement médico-social. Pouvez-vous donc nous indiquer si des actions sont prévues en ce sens par la Ville ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Fatoumata KONÉ.

Effectivement, ces maraudes sont absolument essentielles dans le processus que nous avons mis en place avec la Ville au sein du "Plan Crack", plan signé en mai dernier, et qui repose sur la réduction des risques, c'est-à-dire sur la seule solution permettant d'allier la santé publique et la sécurité publique. Cette question doit rester toujours en tête, quand on traite de cette question, y compris dans des moments et des grandes difficultés comme à la colline, où les gens étaient dans un état très problématique, mais où jamais l'évacuation n'est une solution. On l'a encore vu à la vingtième évacuation. On l'a vu à chaque évacuation.

La seule solution pérenne, et de santé publique, et de sécurité publique, ce sont les mesures de réduction des risques comme les maraudes, auxquelles vous faisiez allusion, qui sont le sujet de ce projet de délibération, mais également les salles de consommation et les salles de repos. Nous en avons déjà monté deux. Une première qui était dans le 18e arrondissement. Une autre à côté de la colline. Et j'espère que bientôt nous allons pouvoir en monter une troisième à Bonne Nouvelle, justement à proximité des lignes de métro, pour pouvoir, comme vous le dites, commencer à avoir une action vraiment pérenne, avec de l'hébergement et des salles de consommation. Cela suppose une volonté de tous les acteurs sur plusieurs lieux parisiens, pas seulement un seul, pas seulement dans un ou deux arrondissements, mais qu'il y ait un vrai maillage qui permette de prendre en charge ces personnes.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 339.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 339).

2019 DASES 350 - Subventions (300.000 euros) et conventions avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (4e) au profit du SAMU-SMUR de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 350 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris au profit du SAMU-SMUR de Paris.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour un délai maximal de cinq minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Président.

Un projet de délibération important, que nous voterons naturellement, qui porte sur deux subventions, une subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement que doit verser la Ville de Paris au Service d'Aide Médicale d'Urgence, le fameux SAMU, et au Service Mobile d'Urgence et de Réanimation, le fameux SMUR. Plus précisément, il s'agit de permettre de renouveler un certain nombre d'équipements qui ont atteint leur vétusté : 4 moniteurs défibrillateurs, 6 ventilateurs de transport, 14 pousse-seringues et 5 pompes à perfusion. Donc, ce sont des équipements qui ont vocation à servir soit dans la formation, soit dans la prise en charge de victime. C'est l'occasion, par ce projet de délibération, d'évoquer les défis du système d'urgence et de traitement des urgences de la région capitale et de Paris en particulier.

Un certain nombre de questions continuent de se poser. Je le dis d'autant plus en cette période de malaise social dans les urgences qui se poursuit. Le premier point que je voudrais évoquer, c'est le sujet du délai de traitement des urgences. "Le Point" avait publié, il y a deux ans, un classement très alarmant sur les appels non décrochés des différents SAMU. C'est vrai que le SAMU de Paris avait des chiffres qui étaient assez alarmants puisqu'il faisait état à peu près d'un appel sur deux qui n'était pas décroché. Cette année, le classement publié par "Le Point" est beaucoup plus rassurant puisque, là, on est carrément à 80 % de prise en charge.

Mais, évidemment, j'ai une question, quand même, sur la variation qui est assez impressionnante entre le premier classement et celui-là. Peut-être que vous pourrez me répondre. Je crois qu'il y a une question quand même sur la prise en charge de ces appels téléphoniques, et, évidemment, transition. Il y a un deuxième point que je voudrais évoquer sur la capacité de réponse des SAMU face aux urgences. C'est la coordination entre les différents services de prise en charge puisque la Cour des comptes a publié à la fin du mois de novembre un rapport très préoccupant sur la capacité de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à traiter les urgences et le secours aux victimes.

Le secours aux victimes représente 80 % des sorties de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. C'est vrai que de plus en plus d'appels téléphoniques faits au SAMU sont basculés chez les pompiers. La Cour des comptes estime que le nombre d'appels évitable du côté la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris varie entre 70.000 et 100.000, et le nombre d'appels qui ont basculé du SAMU à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris augmentait de 61 % sur la période 2011-2017. Ce qui montre, "a priori" - encore une fois, moi, je ne suis pas un spécialiste, je ne suis pas urgentiste - mais ce qui tend à montrer qu'il y a peut-être un problème de répartition de la prise en charge des urgences. Voilà ce que je voulais dire.

Il y a évidemment - c'est un sujet que je mets souvent dans le débat, ici, dans cette assemblée municipale - cela révèle aussi la question plus largement de la médecine de ville. Parce que s'il y a de 70.000 à 100.000 appels évitables au niveau de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris selon la Cour des comptes, cela veut dire tout simplement qu'il y a un certain nombre de traitements urgents que pourrait tout à fait assurer, exercer la médecine de ville et décharger, du coup, les urgences qui - on le sait tous, c'est incontestable - engorgent considérablement nos services d'urgence hospitaliers. Voilà ce que je voulais dire.

Donc, un projet de délibération que naturellement nous voterons, mais qui me permet d'évoquer à nouveau des questions essentielles qui ont trait à la santé et à l'accès aux soins d'urgence de nos concitoyens. Je crois qu'à Paris, nous avons longtemps bénéficié d'un modèle de santé extrêmement performant, un modèle d'excellence, mais je redoute, au regard des chiffres que je viens d'évoquer, que le SAMU n'ait pas forcément les moyens de s'adapter aux nouveaux défis qui concernent l'offre de soin d'urgence. Aussi, je profite de cette intervention pour remettre un peu dans le cadre du débat la nécessité de mieux coordonner les différentes offres de prise en charge, que ce soit celles des pompiers de Paris ou celles du SAMU.

J'insiste évidemment, à cette occasion, sur les défis que doivent relever les pompiers dans la mesure où - là encore, je ne fais que citer le rapport de la Cour des comptes - la saturation n'est pas loin pour un certain nombre de casernes. Voilà ce que je voulais dire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et vous l'avez dit.

Merci, Alexandre VESPERINI.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur VESPERINI, c'est une bonne question sur la question du SAMU, en l'occurrence. Les urgences, vous le savez, travaillent évidemment avec le SAMU, avec les pompiers, avec différentes parties. Il y a un travail qui est en train d'être fait sur la question de la coordination et les moyens d'améliorer cette coordination. C'est une chose qui n'appartient pas complètement - évidemment, cela ne vous échappe pas - à la Ville de Paris, mais sur laquelle nous, en tout cas, nous sommes vigilants.

Sur la question du nombre de décrochés, de pourquoi on passe de l'un à l'autre, moi, je m'engage, en tout cas, à vous répondre, mais je n'ai pas les chiffres juste devant moi. Je vous le ferai, bien sûr. Sur la troisième partie de votre intervention, bien entendu, nous sommes, et vous le savez, puisque, dans la communication santé, j'en ai fait largement état, en train de travailler sur cette question de comment nous pouvons, par l'action de la Ville, désengorger les urgences et faire en sorte que le parcours du patient ne passe pas forcément par la case des urgences.

Pour cela, vous avez vu, déjà, la question de la mise en place des maisons de santé pluri-professionnelles, avec l'idée qu'il y ait des soins non programmés et les personnes qui puissent venir directement dans les maisons de santé. Nous avons élargi les horaires des centres de santé aussi dans cette perspective-là. Et nous travaillons sur la question de l'élargissement des horaires jour et nuit à terme, pour voir comment nous pourrions améliorer les horaires en alliant les horaires des maisons médicales de garde et les centres de santé, et avoir, du coup, des vrais centres de référence alternatifs pour des urgences moins urgentes. Enfin, là, je vous donne une partie de la réponse, mais c'est évident qu'une grande partie de la réponse viendra du travail avec la Ville, et nous y travaillerons. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 350.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 350).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la prévention du harcèlement sexuel au sein de l'A.P.-H.P.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Je donne la parole à Mme Marie ATALLAH pour présenter le vœu référencé n° 208, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, relatif à la prévention du harcèlement sexuel au sein de l'A.P.-H.P.

Mme Marie ATALLAH. - Nous savons toutes et tous ici que le harcèlement sexuel est un véritable fléau qui touche tous les milieux professionnels. A Paris, la récente mobilisation historique contre les violences sexistes a montré l'importance que revêt cette question pour nos concitoyens. L'A.P.-H.P. n'est malheureusement pas épargnée par ce phénomène, comme le reconnaissait d'ailleurs son directeur général Martin HIRSCH en 2017. Un "Plan d'action sur l'égalité femme-homme", qui doit intégrer un volet spécifique sur le harcèlement sexuel, est d'ailleurs en cours d'élaboration au sein de l'A.P.-H.P. et doit être présenté au conseil de surveillance très prochainement. Nous avons donc voulu, par ce vœu, proposer à la direction de l'A.P.-H.P. de partager l'expérience de la Ville de Paris en la matière.

A titre d'exemple, nous citons ici la création de l'Observatoire des violences faites aux femmes ou celle de la cellule d'écoute pour recueillir le signalement des victimes et les encourager. Ce sont des réalisations importantes pour notre collectivité qui peuvent tout à fait être dupliquées s'ils le souhaitent. D'autres outils existent aussi, comme l'audit externe qui peut être envisagé, car les victimes ont souvent des difficultés à recourir au dispositif de recours interne du fait des rapports hiérarchiques qui peuvent les lier aux agresseurs. A l'heure où le personnel hospitalier est mobilisé partout en France pour améliorer entre autres ses conditions de travail, il nous a semblé important d'alerter notre Assemblée aujourd'hui sur ce problème, qui nous a été signalé dans le cadre d'une rencontre avec des représentants de syndicats d'étudiants en médecine.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie ATALLAH.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Marie ATALLAH.

Vous savez, les femmes, qu'elles soient sur leur lieu de stage ou de travail, sont victimes de harcèlement et cela dépasse effectivement largement la question de l'hôpital. Parce que la question des agressions sexuelles, la question des pressions, la question, souvent, de ces pressions qui sont invisibles, elles sont partout dans notre société, mais particulièrement dans les milieux du travail qui sont déjà sous pression. L'hôpital est un exemple - j'allais dire, malheureusement - typique de ce type de pression. Effectivement, Martin HIRSCH avait déjà évoqué cette question depuis 2017. Moi, j'ai, en janvier 2019, lors des vœux à l'hôpital, à l'A.P.-H.P., proposé l'élaboration d'un groupe de travail sur la question, et même, plus largement, sur la question de l'égalité femme-homme, parce qu'il y a d'autres sujets qui se posent à l'hôpital. Ce sujet a été repris par Martin HIRSCH et nous avons monté ce groupe de travail, dont les premiers résultats doivent demain être évoqués au conseil de surveillance.

Donc, moi, je m'engage, en tout cas, à ce stade, à ce que nous puissions vous répondre par écrit puisque c'est demain. Donc, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui sur cette question précisément, mais ce que je peux vous dire, c'est que je serai vigilante à ce qu'il y ait vraiment un calendrier et des actions, pas seulement un diagnostic, et que l'on puisse effectivement mettre en place, que ce soit une cellule d'écoute, que ce soit un audit externe, que ce soit un observatoire. L'observatoire est aussi très intéressant pour avoir une vision sur la durée. Tout cela, ce sont des outils qui sont absolument essentiels parce que c'est un phénomène de société qui ne s'arrêtera pas simplement avec un audit.

Donc, merci pour ce vœu. Je vous ferai état des réponses et de la suite que nous allons donner. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

D'accord pour cette version amendée de votre vœu ?

Mme Marie ATALLAH. - Je remercie Mme SOUYRIS de l'intérêt qu'elle porte sur ce sujet qui traverse toute notre société, en fait.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 586).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'interdiction de fumer devant les écoles.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 209 relatif à l'interdiction de fumer devant les écoles.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, le tabagisme est en France la première cause de mortalité évitable, avec environ 73.000 décès chaque année. Un cancer sur trois est dû au tabagisme. Les collectivités territoriales ont leur part à jouer dans la résorption de cette consommation et des nuisances qu'elle engendre, en protégeant prioritairement les plus fragiles qui vivent dans nos villes.

Je pense, bien évidemment, aux enfants d'abord, qui, non seulement sont vulnérables au tabagisme passif du fait de leur organisme en pleine croissance, mais subissent aussi, dès leur plus jeune âge, une banalisation d'un modèle de consommation de substances toxiques. Des villes françaises ont d'ores et déjà pris la mesure des dangers que la consommation de tabac devant les établissements scolaires représente.

A Paris, plusieurs arrondissements ont mis en place des espaces sans tabac : dans les 2e, 3e, 15e et 19e arrondissements devant certaines écoles et collèges. Les écologistes souhaitent aujourd'hui, par ce vœu, encourager et développer des mesures en proposant des concertations visant à parvenir à terme à ce que plus personne ne fume, non seulement devant les crèches et les écoles, mais aussi devant les collèges et les lycées, où les premières habitudes de consommation de tabac se développent généralement. Nous sommes convaincus que cette mesure, qui peut sembler aujourd'hui contraignante à certains, sera bientôt généralisée et acceptée par tout le monde, comme ce fut le cas par le passé pour l'interdiction du tabac dans les restaurants, les parcs et les jardins.

J'espère que ce vœu sera voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup pour ce vœu parce qu'effectivement, cette question nécessite toute notre attention. Le fait de commencer à fumer commence en général à peu près à l'âge du collège. Moi-même, qui suis une ancienne fumeuse, j'ai commencé au collègue, à peu près en cinquième. Je pense à peu près comme tous les gens qui ont fumé auparavant. Donc, c'est un moment absolument essentiel pour essayer de contrevenir au groupement et à l'incitation collective devant les établissements scolaires. C'est le premier sujet.

Le deuxième sujet est celui des écoles primaires, c'est-à-dire élémentaires et maternelles, où, là, c'est simplement le fait que tout le monde, que les adultes donnent cet exemple aux enfants, en groupe, devant les établissements. C'est à la fois la question du modèle et celle de l'incitation dans le groupe. C'est quelque chose sur lequel il faut travailler, contre lequel il faut contrevenir. Je vais vous dire : vous pouvez penser éventuellement que ce serait pris par la plupart des parents comme quelque chose de liberticide. Eh bien, pas du tout. Les études qui ont été faites par "La Ligue contre le cancer" devant les établissements concernés, là où cela est expérimenté, sont toutes à plus de 90 % de parents, y compris chez les fumeurs, qui sont d'accord pour interdire juste l'orée des établissements au tabac.

Donc, je suis très heureuse, pour ma part, de vous dire "oui" à ce vœu amendé et pour continuer cette expérimentation de manière que les jeunes ne commencent pas à fumer.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Donc, le vœu a été amendé.

Il vous convient amendé, Marie ATALLAH ?

Mme Marie ATALLAH. - Je remercie Mme SOUYRIS pour l'intérêt à toutes ces questions qui dépendent de nos comportements, en fait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - En fait.

Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 587).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'ouverture d'un centre médical 151 rue du Faubourg Poissonnière.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 210 relatif à l'ouverture d'un centre médical 151, rue du Faubourg-Poissonnière.

La parole est à la Présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le présenter.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement, il s'agit de l'affectation de la destination d'un local commercial au rez-de-chaussée sur rue, dans un ensemble de logements sociaux, rue du Faubourg-Poissonnière. La maire du 9e arrondissement constate que ce local, que la Ville avait souhaité réserver pour du commerce et de l'artisanat, est toujours vacant. En revanche, des professionnels de santé se sont manifestés auprès de la mairie du 9e arrondissement pour y ouvrir un cabinet pluridisciplinaire dans ce quartier, qui est éligible au dispositif Paris Med' et a été identifié par la DASES comme déficitaire en offres de soins de santé.

Mme Delphine BÜRKLI et les élus de mon groupe souhaitent donc émettre le vœu que la Ville de Paris fasse modifier la nature du local vide du 151, rue du Faubourg-Poissonnière afin de pouvoir y installer un cabinet médical pluridisciplinaire et que les porteurs de projet puissent être éligibles au dispositif "Paris Med'".

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Madame la Maire, je salue votre engagement pour renforcer - enfin, là, je parle à Delphine BÜRKLI - l'offre de soins accessibles à tous à Paris. Effectivement, dans les deux quartiers est du 9e arrondissement, ils font partie des 39 quartiers parisiens éligibles à l'aide à l'installation Paris Med' qui vise à rééquilibrer l'offre de soins sur le territoire parisien. Depuis le début de la mandature, la Ville a contribué à l'implantation de 15 M.S.P. et de 16 cabinets "Paris Med'", ce qui correspond à peu près à 200 professionnels de santé. Notre résultat le plus significatif : nous avons réussi à inverser la courbe du nombre des médecins généralistes conventionnés exerçant en secteur 1 à Paris. Il était en baisse constante depuis 2010.

Depuis 2018, il augmente à nouveau, avec plus de nouvelles installations que de départs en retraite. Sur les locaux de la rue du Faubourg-Poissonnière, que vous pointez dans votre vœu, ces locaux sont fléchés pour une activité de commerce et d'artisanat. Seule une dérogation au titre d'une activité CINASPIC aurait permis de modifier la destination de ce local. Il aurait fallu que le programme immobilier de cette opération prévoie initialement l'implantation d'un équipement de santé. Je pense qu'il faut à l'avenir que nous intensifiions notre travail avec les bailleurs pour que les programmes immobiliers intègrent de nouveaux équipements de santé.

Je ne peux pas donner une suite favorable à votre vœu, car le règlement actuel de notre P.L.U. ne considère pas que les structures médicales d'exercices regroupés sont éligibles au statut de CINASPIC, au même titre qu'un centre de santé ou un équipement médico-social. Je considère que c'est une anomalie qui nécessitera de revoir notre règlement de P.L.U., car, oui, les cabinets médicaux sont des professionnels qui exercent en secteur 1 et portent bien une mission de service public et contribuent à l'intérêt collectif.

Par ailleurs, les caractéristiques techniques et financières des locaux de la rue du Faubourg-Poissonnière, qui appartiennent au bailleur Elogie-SIEMP, les rendaient en première approche difficilement compatibles avec des conditions d'exercice médical. Je m'engage, en revanche, à ce que soit pleinement instruite la recherche d'une équipe de professionnels de santé prêts à s'installer dans ces quartiers et à travailler avec les équipes dédiées pour que des locaux puissent être trouvés pour les installer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Compte tenu de la réponse très complète d'Anne SOUYRIS, vous retirez votre vœu, Madame la Présidente ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je prends acte de la réponse très constructive de Mme Anne SOUYRIS, mais on peut le voter, non ? Non pas pour Faubourg-Poissonnière, mais si vous vous engagez à essayer de trouver d'autres locaux dans le 9e arrondissement.

Oui, je comprends.

Bah, écoutez, je vais le retirer alors.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est très aimable à vous. Je vous remercie, Madame la Présidente.

Le vœu n° 210 est donc retiré.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hébergement d'urgence des mères et des bébés sans-abri.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 211 relatif à l'hébergement d'urgence des mères et des bébés sans-abri.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je pense que nous sommes tous et toutes très préoccupés par la situation qui s'aggrave et empire. "Le Monde" du lundi 2 décembre en a fait l'écho, en parlant d'une crise sans précédent. Des centaines de bébés condamnés à vivre dans les rues de notre ville, avec leur mère de naissance dans la rue, de plus en plus nombreux. On voit ces mères et ces enfants dans des hôpitaux de l'A.P.-H.P., notamment Lariboisière, la Pitié-Salpêtrière, Robert-Debré, Armand-Trousseau. Mais ces hôpitaux ne sont pas non plus en capacité de les héberger durablement puisque l'on se retrouve avec des halls en situation d'être débordés.

Donc, ce sont des problématiques de mise en risque de la situation de l'hôpital. Ce n'est pas du rôle de l'hôpital de le faire. Mais on ne peut pas laisser ces femmes et ces enfants à la rue. La situation est extrêmement préoccupante. En plus, une fermeture est annoncée de 164 places pour les femmes qui viennent d'accoucher dans l'ancien hôpital La Rochefoucauld, pour très prochainement. Tout cela est extrêmement préoccupant.

Par ailleurs, je suis aujourd'hui très en colère parce que j'ai vu dans un article de presse un retournement de veste de la Maire de Paris sur la question de l'Hôtel-Dieu. Mais je n'arrive pas à avoir l'intégralité de la lettre qu'elle aurait adressée à la direction de l'A.P.-H.P. Qu'au moins ce retournement de veste puisse permettre de déboucher sur l'adoption de ce vœu puisqu'elle s'exprimerait suite à l'avis de la Commission du vieux Paris contre le projet de changement de l'Hôtel-Dieu, où, comme vous le savez, je ne cesse d'intervenir dans ce Conseil pour exiger que plutôt que de faire un restaurant gastronomique, on ouvre l'Hôtel-Dieu pour justement les personnes en situation très démunie et d'urgence. Les mamans avec les bébés, cela en fait partie.

Pour conclure, dans ce vœu, je souhaite à la fois l'affectation immédiate de tous les lieux possibles pour qu'il n'y ait plus de mamans avec bébé à la rue dans Paris, que, du coup, la question de l'Hôtel-Dieu puisse être repensée et que l'on s'engage à l'inconditionnalité de l'hébergement des mères et de leur bébé dans toutes les structures d'accueil de la Ville de Paris, où la Ville de Paris est partie prenante. Je tiens, par ailleurs, à saluer le projet de délibération DASES 375 sur lequel j'ai dû me désinscrire et dans lequel on s'engage à 120 places à destination de familles à la rue pour cet hiver.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Anne SOUYRIS, qui peut croire que la Maire de Paris ait retourné sa veste ? Rassurez-nous en répondant à Danielle SIMONNET.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Danielle SIMONNET, les grands esprits se rencontrent puisque, vous le savez peut-être ou pas, la Mairie de Paris, qui n'a pas retourné sa veste, a monté un centre de protection maternelle à l'Hôtel-Dieu depuis avril dernier, ce qui permet d'ores et déjà d'accompagner, d'accueillir plus de 220 femmes - entre 220 et 260 actuellement - qui sont enceintes et à la rue, qui, jusqu'à présent, se retrouvaient dans une situation souvent au dernier moment à accoucher à l'A.P.-H.P. ou dans un autre hôpital, mais en étant à la rue, en n'ayant pas eu de prévision de leur hébergement après avoir accouché. Ce qui posait tous les problèmes que vous développez à l'instant et que développait également "Le Monde". Il y a eu effectivement plusieurs articles sur ce sujet, auxquels j'ai également et nous avons également été très sensibles avec Dominique VERSINI puisque nous y avons apporté plusieurs types de réponses. Ce centre maternel, dont je vous parle, permet en amont de pouvoir réfléchir à voir comment on peut héberger ces femmes et trouver un hébergement quand elles auront accouché.

Une deuxième solution a été mise en place par Dominique VERSINI, qui est d'offrir 1.000 places aux familles et aux enfants, et donc, évidemment, qui est une priorité pour les femmes avec les enfants en bas âge. Cela va absolument sans dire. Et puis, nous sommes en train d'ouvrir un lieu qui recevra une soixantaine de femmes avec des bébés, le centre Brantôme, dans le 3e arrondissement, qui va ouvrir ces jours-ci aussi pour les mêmes raisons. Enfin, nous travaillons avec l'A.P.-H.P., avec la DRIHL, avec Dominique VERSINI en permanence pour trouver tout un circuit qui permette, nous l'espérons, et avec l'A.R.S. bien entendu, qu'il n'y ait plus aucune femme avec bébé sur le sol parisien, mais surtout aussi sur le sol de l'hôpital. La Ministre, Mme BUZYN, parle de zéro brancard dans les hôpitaux. Moi, je dis "zéro femme avec bébé dans les hôpitaux aussi par terre". Cela n'est pas possible. Ce doit être une réalité. Je suis d'accord avec vous, mais nous mettons tout en œuvre depuis que nous avons vu cette situation se dégrader, particulièrement ces derniers mois. Je pense que nous avons au moins autant d'ambition et nous sommes même allés plus loin que ce que vous demandez dans votre vœu. Donc, je vous demande de le retirer.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Retirez-vous votre vœu, Danielle SIMONNET ? Non, bien sûr.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DASES 266 - Subventions de fonctionnement (718.252,70 euros) et d'investissement (192.167,80 euros) pour des dispositifs d'aides aux familles à la rue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 266 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour des dispositifs d'aides aux familles à la rue.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, je voulais profiter de ce projet de délibération pour alerter de nouveau notre Assemblée sur la situation d'urgence des familles à la rue à Paris. Pas plus tard que ce matin, 8 associations, dont "Emmaüs Solidarité" et le SAMU Social de Paris, la "Fédération des acteurs de la solidarité", la "Fondation de l'Armée du salut", nous alertaient, dans un article publié dans "Ouest France" en s'indignant de la situation de plus de 500 familles qui dorment chaque soir dans les rues de notre ville.

Ces associations dénoncent la décision du Préfet d'attendre l'arrivée du grand froid pour ouvrir la totalité des places prévues par l'Etat pour l'hébergement des sans-abri pendant l'hiver, alors que ces places sont actuellement libres. Fin octobre, le ministre du Logement, Julien DENORMANDIE, avait pourtant annoncé qu'en plus des 146.000 places d'hébergement d'urgence ouvertes toute l'année, jusqu'à 14.000 places seraient mobilisables entre le 1er novembre et le 31 mars, dont 7.000 en Ile-de-France.

Pour les associations, cette gestion au thermomètre de l'hébergement, qui laisse des locaux vides quand des milliers de personnes et enfants dorment dehors, est intolérable. Et ajoute que cela met la santé de ces personnes vulnérables en danger. Notre inquiétude monte quand on apprend que 1.200 places d'urgence en hôtel pour les familles en demande d'asile seront supprimées par une baisse du budget alloué en Ile-de-France pour 2020.

J'en profite pour rappeler que le groupe Ecologiste de Paris, déjà interloqué par la situation en septembre dernier, avait déposé un vœu au Conseil d'octobre pour demander à la Ville d'interpeller l'Etat et la Région pour qu'ils participent à la création de logements sociaux supplémentaires de type P.L.A.-I. pour répondre aux besoins urgents de logements en Ile-de-France, en particulier pour les familles, et afin de désengorger les centres d'hébergement d'urgence et les hôtels sociaux.

Que la Ville augmente le nombre de places d'hébergement dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance à destination des femmes enceintes et des familles à la rue, notamment en mobilisant les espaces et locaux appartenant à la Ville et que la Ville sollicite le Préfet pour la réquisition attributaire des espaces et locaux vacants depuis plus de 12 mois et appartenant à une personne morale, afin d'y loger au plus vite les personnes sans-abri. Le nombre d'appels au 115 a été multiplié par 3 en 3 ans. Le dispositif d'hébergement est saturé depuis longtemps. Dans le Nord-Est parisien, en particulier dans le 19e arrondissement, sur la porte d'Aubervilliers, nous avons toujours des campements d'exilés avec des familles. Il est donc urgent d'agir, car il est inadmissible de laisser cette situation perdurer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Fatoumata KONÉ, je suis tout à fait d'accord avec vous, nous sommes confrontés à une situation humanitaire inédite, où des familles en situation de rue se retrouvent sans solution puisque le S.I.A.O. laisse sans réponse d'hébergement 1.300 personnes en famille chaque nuit. Face à cette situation, nous avons proposé que, la Maire de Paris au Préfet de Région, à l'Etat donc, un nombre de bâtiments municipaux particulièrement important puisque nous arrivons à peu près à 1.000 places, que nous avons souhaité voir particulièrement destinées aux familles avec enfants.

Un certain nombre de ces centres ouvriront d'ici la fin de l'année et en début d'année 2020. Mais, en attendant, la situation est périlleuse. Je tiens à vous alerter tous, notamment Mme la Représentante du Préfet de police, qu'il n'est pas exclu qu'il y ait des enfants qui décèdent dans la rue. Car nous avons ouvert un gymnase avec la maire du 10e arrondissement la semaine dernière et il y avait des bébés de 15 jours qui avaient tous dormi dans la rue, des bébés de 2 mois qui avaient tous dormi dans la rue. Je pense que c'est quand même une situation assez préoccupante.

De même, nous sommes en attente de l'ouverture d'un centre à la mairie du 10e arrondissement dans l'ancien tribunal d'instance, que l'Etat a depuis plusieurs mois confié à la Croix-Rouge. Là encore, pour Mme la Représentante du Préfet de police, nous sommes en attente de l'accord de l'autorisation d'ouverture par la Préfecture de police. Il en est de même sur deux de nos centres. Donc, nous aimerions avoir vraiment la possibilité d'ouvrir ces centres. Je dois dire que la situation est plus que catastrophique. Nous en sommes à ouvrir des gymnases, et des gymnases avec des lits picots, cela ne marche pas du tout avec les femmes enceintes. Bref. C'est l'occasion importante et je vous en remercie vraiment Fatoumata KONÉ parce que c'est une situation totalement préoccupante.

Le projet délibération que je vous invite également à voter montre qu'il y a des ouvertures, notamment d'un lieu d'accueil de jour dans le 18e arrondissement par la "Société philanthropique", qu'il y aura également un accueil de jour dans le 6e arrondissement par l'association "Louise et Rosalie" qui permettra à des femmes de venir se poser. Nous renforçons également la subvention à l'association "Agir pour le développement de la santé des femmes", l'A.D.S.F., qui est vraiment une association exemplaire et essentielle dans Paris puisqu'elle s'occupe des femmes en situation de rue, et gère aussi la "Cité des Dames", dans le 13e arrondissement.

Hier, un événement heureux : c'était la première année de la halte de l'Hôtel de Ville. 553 femmes sont passées pendant cette année. Beaucoup sont sorties avec des solutions d'hébergement de plus longue durée et 1.200 femmes sont venues dans l'accueil de jour. Toutes ont dit combien ce lieu, qui est consacré aux femmes, avec un personnel majoritairement féminin, est un moment de paix pour elles qui leur permet de sortir de la rue, de sortir de la violence et de se projeter dans l'extérieur. Et donc, je pense que nous devons continuer à développer la création de haltes pour les femmes en situation de rue.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 266.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 266).

2019 DASES 310 - Subventions (500.000 euros) et conventions avec vingt quatre associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 310 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 24 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - La lutte contre l'illectronisme est un défi majeur. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, A.N.L.C.I., a évalué à 15 % la population française touchée par ce fléau en 2016. Pire, le 25 juin 2019, le Syndicat de la presse sociale avait publié un livre blanc sur l'illectronisme et recensait 23 % de la population française, soit 11 millions d'habitants victimes de l'illectronisme, qui arrache, déconnecte les habitants de l'accès à un commun essentiel de nos sociétés développées, la société de l'information.

Donc, il est essentiel que nous votions ce projet de délibération qui permet d'allouer aux associations du temps contre l'illectronisme, plus de subventions et de moyens. D'autant plus que dans le cadre de la stratégie nationale d'inclusion numérique lancée par le Gouvernement, force est de constater que, depuis décembre 2017, nationalement, les moyens ne suivent pas.

Mais je pense que nous pouvons et devrions à Paris aller bien plus loin. On devrait multiplier par deux le nombre d'espaces publics numériques à Paris, soit par une augmentation des moyens techniques, financiers, matériels, à ceux qui sont déjà existants, soit, ce serait plus favorable, par la création de nouveaux E.P.N. "ex nihilo" dans un bon nombre d'arrondissements et notamment prioritairement dans le Nord et le Nord-Est parisien. On peut trouver les budgets. On a des lieux d'implantation possibles au niveau des mairies d'arrondissements. Et il faut, bien sûr, encourager aussi la mutualisation des compétences et les partenariats entre les acteurs autour de cette

question. Par exemple, je pense faire travailler beaucoup plus les associations, les O.N.G., les développeurs, les enseignants A.S.L.-F.L.E. et les acteurs de l'éducation populaire. Cela me semble important.

Mais, attention. Faciliter l'accès à l'information, si c'est une nécessité pour permettre aux citoyens et aux citoyennes, aux habitants d'avoir accès à la société de l'information, et développer leur accès à un Internet de qualité et neutre ne doit pas pour autant nous faire croire qu'il faut supprimer et continuer de supprimer l'ensemble des accès physiques aux services publics.

Nous ne sommes pas là pour pallier cette volonté de la part de l'Etat de briser bon nombre de services publics en termes d'accueil physique du fait de la dématérialisation. Et là, je rebondis sur des interventions qui ont pu être faites dans ce Conseil contre, par exemple, la fermeture des boutiques S.N.C.F. Mais c'est aussi la menace de fermeture de centres des impôts locaux. A Paris, on sait que, dans le 18e arrondissement, il y en a un qu'il est prévu de fermer. On sait que dans de nombreux services publics - c'est valable pour les Pôles Emploi, mais aussi pour plein de démarches sociales - on ferme l'accès physique et les rencontres physiques sous prétexte de dématérialisation. Et alors, nous, on va se retrouver, Ville de Paris, dans l'accompagnement des publics à l'accès Internet, finalement, à accompagner cette… Voilà.

Vous voyez la perversité de la chose. Pour autant, vous comprenez bien, dans mon intervention, que je souhaite que nous continuions bien évidemment à soutenir. La Ville devrait aussi porter cette contestation de la dématérialisation de la part de l'Etat de nombreuses démarches, qui, je pense, est totalement excluante aujourd'hui pour bon nombre de personnes, même si nous devons continuer cette démarche sur la lutte contre l'illectronisme. Le travail aussi au niveau des écoles doit se poursuivre, parce que c'est bien évidemment dès les premières générations que nous devons continuer à soutenir une Municipalité qui cherche à être inclusive, où le numérique puisse avoir un rôle de solidarité et non pas un rôle d'exclusion.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Danielle SIMONNET, je ne peux qu'être d'accord avec votre démonstration. Effectivement, on constate un désengagement de l'ensemble des acteurs institutionnels, de guichets ouverts au public. Vous le savez, les services du C.A.S.-V.P. sont les derniers guichets à être ouverts à tout le monde et à mettre en place aussi des espaces numériques pour accompagner les gens qui n'auraient pas la possibilité et ne sauraient pas le faire. On est vraiment confronté à cette situation, qui est un grand facteur d'inégalités sociales.

D'ailleurs, en 2016, on s'est mobilisé à Paris en votant le "Plan parisien d'insertion par l'emploi" et la stratégie parisienne surtout d'inclusion au numérique, que nous avons présentée en juin 2017 et qui a permis de lancer des appels à projets en 2018, 2019, en partenariat avec la C.A.F. et Pôle Emploi, qui ont permis d'accueillir de nombreux partenaires, de développer tout un réseau d'inclusion numérique formant un maillage territorial serré, pour que chaque Parisien et chaque Parisienne puissent avoir accès à un service de proximité correspondant à ses besoins, sachant que les services de proximité les plus fréquemment rencontrés sont ceux du centre d'action sociale.

Nous sommes allés plus loin en développant dans chaque centre d'action sociale d'arrondissement des espaces numériques d'accès aux droits, qui ont été ouverts en septembre 2019. Après deux appels à projets, nous souhaitons désormais consolider le réseau parisien en soutenant, par des subventions, les acteurs de l'inclusion numérique. C'est tout l'objet de ce projet de délibération qui vise à subventionner 24 associations. C'est ainsi.

Le C.A.S.-V.P. reste le dernier rempart, le dernier lieu où l'on peut se former, s'informer, être aidé. Il y a de beaux projets aussi qui forment des aidants numériques. Il y a énormément d'associations qui sont impliquées. Je suis entièrement d'accord avec vous sur le fait que l'on devrait dire, se battre. On le fait, mais surtout, ce qui est important, c'est ce que l'on fait pour les Parisiens, que nos services sont présents et que c'est vraiment l'essentiel pour les Parisiens, qui sont habitués à aller dans les services sociaux de C.A.S.-V.P., et qui, donc, tout naturellement, peuvent être aidés dans ces services sociaux.

Je vous invite, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération qui est très constructif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 310.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 310).

2019 DASES 324 - Subvention (1.391.608 euros) et avenant à la convention avec le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) pour son action auprès des jeunes en errance au titre de 2020.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 324 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à la convention avec le "Centre d'action sociale protestant" pour son action auprès des jeunes en errance au titre de 2020.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, les chiffres sont tragiques. A Paris, 700 enfants en famille sollicitent chaque jour un hébergement au SAMU Social en appelant le 115. Parfois, en vain. Le "Centre d'action sociale protestant", qui gère la plateforme parisienne d'accueil des familles demandeuses d'asile, comptabilise depuis 3 mois plus de 400 personnes en famille en permanence dans la rue. La crise humanitaire actuelle en Ile-de-France va encore s'aggraver dans une spirale du pire. L'errance dans la rue de tous ces enfants et de ces familles est indigne de notre pays. Elle est totalement contraire aux principes qui fondent notre République et nos engagements internationaux. Fixons-nous collectivement l'objectif "zéro enfant à la rue".

Ce projet de délibération est ancré sur notre territoire, car son action porte sur le quartier de la Goutte-d'Or. Il est de notre devoir d'aider les associations de terrain qui œuvrent auprès des mineurs non accompagnés. Depuis le début de l'année 2017, plusieurs dizaines de jeunes Marocains sont présents dans le quartier de la Goutte-d'Or du 18e arrondissement de Paris. Ces jeunes sont sans document d'identité, ancrés dans une errance physique et psychique, depuis plusieurs mois en Europe, particulièrement venus d'Espagne, avant même d'arriver à Paris. La majorité consomme de manière très régulière des produits psychoactifs en quantités importantes : colle, cannabis, alcool, etc. Certains sont dans un état de dépendance physique et psychique avancé. Ils souffrent, en outre, de nombreuses pathologies psychiques : malnutrition, scarification, plaies, blessures, etc.

Par ailleurs, les pratiques délinquantes de ces enfants posent un véritable défi aux acteurs publics et questionnent en profondeur les réponses que l'on apporte habituellement, quelles qu'elles soient, de l'ordre de la protection de l'enfance, de la santé, ou policière, ou judiciaire. L'association mène également, aux côtés des services de la Ville et de la mairie d'arrondissement, une démarche de médiation extrêmement précieuse et appréciée des riverains. L'action menée par l'équipe du C.A.S.P. est connue et reconnue par les habitants et les associations du quartier de la Goutte-d'Or. La protection judiciaire de la jeunesse, P.J.J., s'est également inscrite dans le dispositif en mobilisant un éducateur en appui à l'équipe du C.A.S.P. et en participant activement aux réunions de coordination.

Alors, certes, nous constatons moins de risques ces dernières semaines dans le quartier de la Goutte-d'Or. De plus, ces mineurs marocains sont moins fixés sur les lieux habituels, l'angle de la rue de la Goutte-d'Or, Charbonnière, parc, etc. Mais elle subsiste et l'on sait qu'il y aura des retours aussi là-dessus. Alors, il nous paraît important de soutenir l'action du C.A.S.P. qui permet un véritable accompagnement de ces jeunes et d'essayer de les aider au maximum à reprendre une vie normale, à s'intégrer, à accepter même un accompagnement. Je dirais que, pour cela, il faudrait aussi que cette association non seulement soit aidée par la Ville, mais aussi que la Région puisse renforcer l'aide que nous apportons à cette association. Alors, bien sûr, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Danièle PREMEL, oui, vous avez raison, cette problématique de jeunes enfants marocains arrivés il y a quelques années, en 2017, et fixés dans le quartier de la Goutte-d'Or, sans doute parce qu'il y a des réseaux de délinquance de jeunes majeurs et de trafics en tout genre qui les attirent, mais qui sont arrivés avec des addictions très importantes et un état de santé extrêmement dégradé. Cela nous a beaucoup préoccupés. Même s'ils n'étaient pas si nombreux, ils ont réussi à eux tout seul à faire monter de façon conséquente le taux de la délinquance dans le quartier de la Goutte-d'Or et à terroriser tant les commerçants que les familles. Le travail mené par le C.A.S.P., association bien connue. Vous avez effectivement rappelé leur implication dans la C.A.F.D.A, la Coordination de l'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile, mais qui est une autre mission pour les familles demandeuses d'asile, mais qui est l'assurance de leurs compétences.

Le C.A.S.P. a mis en place toute une action pour aller vers ces enfants, rassurer les commerçants et les familles, assurer des soins pour les enfants dans la journée, mettre un certain nombre de jeunes à l'abri dans une halte de nuit basée dans le 17e arrondissement. Cela a produit un apaisement du quartier et a permis que certains de ces enfants qui ne voulaient accepter aucune des mesures de protection de l'Aide Sociale à l'Enfance puissent en accepter. D'autres enfants ont été pris dans des actes de délinquance qui les ont amenés à être devant des juges et à se retrouver dans des centres de détention pour mineurs. Bref, un problème extrêmement complexe, avec un

nombre de jeunes entre 37 et 46 jeunes différents chaque mois et une quinzaine de jeunes nouveaux dans le dispositif chaque mois, avec parfois une pointe à 30.

En fait, c'est une problématique complexe, internationale, qui n'est pas une problématique parisienne. Ce sont des jeunes venus d'ailleurs. Le Gouvernement a essayé de mettre en place un partenariat avec le Maroc. A pu être constaté le fait que les familles de ces enfants ne voulaient pas les récupérer. Et vous le savez, on ne peut pas renvoyer un mineur sans l'accord de sa famille. Donc, c'est un travail extrêmement complexe qui est fait par le C.A.S.P.

Alors, vous dites, bon, une subvention de la Région. Je ne sais pas. Mais, en tout cas, nous avons obtenu par un travail de nos services avec le F.A.M.I., un fonds européen géré par le ministère de l'Intérieur, d'avoir une subvention qui se mettra en place en renfort de celle de la Ville. Une problématique qui va avec la question des flux migratoires et le fait que ces jeunes partent de leur pays et vont vers des cieux meilleurs en France, en Espagne, en Suède, en Norvège et en Allemagne. Ils sont très itinérants. Ils bougent beaucoup. Ils acceptent peu d'être pris en charge dans les structures, mais l'action du C.A.S.P. contribue vraiment à apaiser, à en prendre quelques-uns en charge, à rassurer le quartier. En ce sens, je pense que c'est vraiment une bonne chose que de voter cette subvention pour le C.A.S.P. Sinon, la Goutte-d'Or reflamberait instantanément.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 324.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 324).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la sécurité Porte d'Aubervilliers.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 212 est relatif à la sécurité porte d'Aubervilliers.

La parole est au maire du 18e arrondissement, M. Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

On est en fin de Conseil, mais, bien que l'on ait déjà évoqué ce sujet au moment du vote du budget de la Préfecture de police, je voulais prendre le temps de présenter ce vœu, dont j'ai pris l'initiative mais qui a été adopté à l'unanimité par le conseil d'arrondissement du 18e dans une procédure d'urgence, que j'avais souhaitée face à la situation absolument dramatique dans laquelle sont aujourd'hui des milliers de personnes porte d'Aubervilliers, réfugiés et usagers de drogues, créant une situation tout à fait indigne, non seulement pour toutes ces personnes qui sont à la rue, et, bien sûr aussi, pour les habitants de ce quartier qui sont déjà dans une forme de difficulté compte tenu de l'enclavement de leur cité.

Aujourd'hui, des milliers de personnes à la rue, un sentiment d'insécurité très fort que les habitants subissent compte tenu de la présence sur l'ensemble du territoire d'usagers de "crack" dans un état de très grand dénuement et parfois de grande violence, et la nécessité absolue que nous puissions régler cette situation le plus vite possible. Voilà pourquoi le conseil d'arrondissement du 18e demandait que puisse être organisée, dans les prochains jours, une vraie grande opération d'envergure de mise à l'abri de toutes les personnes réfugiées sur ce site de manière inconditionnelle, comme a pu en bénéficier la porte de la Chapelle il y a quelques semaines, d'adapter le dispositif national d'asile et de fluidifier le système pour éviter que ces campements ne se reproduisent. Parce qu'il faut que l'on arrête ce cycle infernal des campements qui se reproduisent dans le Nord-Est parisien à chaque fois que les opérations sont menées.

Et puis, en attendant de renforcer la présence effective de police pour assurer la sécurité et la tranquillité des habitants, notamment allée Valentin-Abeille, boulevard Ney et dans le quartier de Charles-Hermite. Et puis, bien sûr, pour lutter contre les trafics qui alimentent cette situation. Ce qui doit nous amener aussi à déployer le "Plan Crack" pour apporter une réponse adaptée aux usagers de drogues. C'est tout cela qu'il faut faire en même temps. Mais je voulais insister lourdement sur la très, très grande urgence de la situation. Je ne pense pas que ce quartier puisse supporter encore longtemps la situation dans laquelle il est aujourd'hui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole, tout d'abord, à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Éric LEJOINDRE, Monsieur le Maire du 18e arrondissement, je ne peux qu'abonder dans le même sens sur la situation catastrophique, alarmante, indigne, humanitaire, de ce campement qui grossit entre la porte d'Aubervilliers et la porte de la Villette. Certes, le 7 novembre dernier, une réponse a été apportée et 1.600 personnes ont été mises à l'abri à partir du secteur de la porte de la Chapelle. Mais, là, nous attendons la décision, l'annonce d'une opération de mise à l'abri porte d'Aubervilliers et porte de la Villette, car il y a beaucoup de personnes en situation de danger. Il y a quand même des familles. La situation est vraiment très préoccupante avec l'hiver qui arrive. Le Ministre de l'Intérieur s'était engagé à ce que tout le secteur de la porte d'Aubervilliers et de la porte de la Chapelle soit traité avant la fin de l'année. On n'y est pas tout à fait, mais on s'en rapproche encore. Et puis, c'est surtout que le temps, lui, nous alerte profondément.

Il y a également cette situation des usagers de drogues, qui ne se sont pas volatilisés et se sont déplacés de la colline du "crack" vers la porte d'Aubervilliers, au niveau de l'allée Valentin-Abeille, qui est un lieu de passage pour les écoliers, et dans le quartier Charles-Hermite, à proximité d'une école maternelle. Certes, Colombe BROSSEL a renforcé la présence de médiateurs et d'agents de la DPSP. Les opérations de nettoyage ont été renforcées par Paul SIMONDON. La Maire de Paris a demandé à la Préfecture de police de repositionner des véhicules pour assurer la sécurité à proximité des écoles.

Je suis totalement en soutien au vœu d'Éric LEJOINDRE, et surtout, je ne peux que souhaiter qu'avant qu'un drame survienne, une sage décision soit prise, même si je comprends bien que toute la situation est complexe pour la Préfecture de police, compte tenu de l'ensemble des événements du mouvement social. Mais il y a, porte de la Chapelle, des gens en danger de mort. Il faut vraiment que l'on ait cela en tête et que l'on y apporte une solution rapide.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Madame la Directrice adjointe de cabinet, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 18e arrondissement, vous le savez, le Gouvernement a souhaité et a pris l'engagement d'évacuer les campements de la porte de la Chapelle et de la porte d'Aubervilliers. Pour la porte de la Chapelle, c'est déjà fait. Cela a été rappelé. L'un des effets collatéraux a été, en partie grâce à la présence policière très soutenue et 24 heures sur 24, la disparition de la colline du "crack" à son emplacement qui existait jusqu'à présent. Et d'ailleurs, je crois que la Ville de Paris a engagé des travaux d'aménagement sur ces emplacements, qui, je l'espère, de par leur nature, permettront d'éviter la réinstallation de cette colline ou de campements, puisque l'engagement qui a été pris a été de faire le maximum pour éviter la reconstitution de ces campements et des problématiques qui peuvent y être associées.

Effectivement, il y a un effet de report que l'on a constaté, personne ne peut le nier, du côté de la porte d'Aubervilliers, avec des problématiques spécifiques sur l'allée Valentin-Abeille et dans le quartier Charles-Hermite, qui sont accentuées par le fait que ce passage, notamment Valentin-Abeille, est un passage obligé pour un certain nombre de personnes, notamment pour des familles avec enfants. Je veux bien admettre que la vue de toxicomanes, notamment le matin ou le soir en rentrant de l'école, n'est pas adaptée, et, de toute façon, doit tous nous interpeller.

Pour prendre en compte cette situation, le Préfet de police a décidé de repositionner des effectifs pour éviter justement que ces nuisances perdurent. Nous avons également, avec nos collègues de la Préfecture de Région Ile-de-France et les services de la Ville, mis à l'abri plus de 500 personnes sur les campements de la porte d'Aubervilliers, ce qui a permis d'alléger la tension qui existait dans ces campements, non pas de rétablir la situation, mais au moins d'éviter que les rixes qui commençaient à se faire de plus en plus fréquentes n'aboutissent à des drames. Le Ministre de l'Intérieur l'a dit, il tiendra son engagement. Nous travaillons à l'évacuation de la porte d'Aubervilliers dès que possible. Mme VERSINI a rappelé, à juste titre, les nombreuses contraintes de la Préfecture de police, mais cet engagement sera tenu.

Il faut sortir d'une logique infernale qui consiste à faire une mise à l'abri suivie d'une réinstallation, suivie d'une mise à l'abri. C'est pour cela que, cette fois-ci, cela peut prendre un peu plus de temps, mais nous mettons en place derrière, et de façon partenariale, des dispositifs de sécurisation, d'aménagement et de prise en charge, puisqu'il y a une problématique particulière des usagers de "crack" qui doit être traitée de façon particulière elle aussi, notamment par l'ouverture - c'est l'A.R.S. qui s'en charge - de lits supplémentaires pour la prise en charge et l'accompagnement médico-social. J'ai également participé à des réunions de partenariat.

Nous avons évoqué, avec le Procureur de la République, la nouvelle politique pénale qu'il met en place pour les usagers de "crack", l'idée étant, pour les "dealers", d'être très ferme dans la réponse pénale qui est apportée, donc il y a des sanctions qui arrivent et sont fermes, et pour les consommateurs, après interpellation, puisqu'il y a une logique politique d'interpellation systématique, de prononcer des injonctions de soins et également des interdictions de paraître. Et donc, cela a été fait déjà sur plusieurs dizaines d'usagers de "crack" dans le secteur. Il y en a encore, donc ce travail va se poursuivre.

C'est un travail de longue haleine qui portera ses fruits, je n'en doute pas, qui est une logique de travail différente de ce que l'on avait fait jusqu'ici et que nous espérons pouvoir maintenir. C'est notre objectif pour que l'on puisse régler à notre niveau, puisque la réponse ne peut pas être que policière, mais réglée pour ce qui nous concerne et faire le maximum pour régler ces problématiques, toutes les nuisances et les difficultés que les riverains peuvent avoir. Mais, encore une fois, le Préfet l'a rappelé, la réponse ne peut pas être simplement une réponse policière.

De toute façon, les moyens qui sont engagés par la police nationale pour tenir ces endroits-là sont extrêmement conséquents. Je pense que l'objectif est évidemment de rétablir le calme, mais il faudra trouver quelque chose de plus structurel, parce qu'il est évident que tout cela ne peut pas durer des années et des années. Donc, c'est pour cela que l'on essaye de sortir d'une logique de cycle et de faire des choses qui durent et profiteront à l'ensemble des personnes qui bénéficieront des mesures, et aux riverains également.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 588).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'apposition d'une plaque commémorative 14, rue Baudelique (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 213 est relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au 14, rue Baudelique.

Qui le présente pour le groupe Ecologiste de Paris ?

Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Ce vœu a pour but de rendre de façon humaine un hommage aux femmes, hommes et enfants, ces victimes contraintes de fuir leur foyer, leur pays, à la suite de persécutions politiques, de la guerre ou encore à cause des effets du dérèglement climatique. Par ce vœu, nous voulons rendre hommage à leur courage. Je veux préciser qu'il ne s'agit en aucun cas d'un vœu politique.

Mon groupe souhaite que l'on puisse convenir du drame humain que vivent ces personnes. A ce titre, nous demandons qu'une plaque soit apposée à l'entrée du 10-14, rue Baudelique, dans le 18e arrondissement, commémorant ainsi l'occupation de ce bâtiment par les sans-papiers.

Je veux finir en rappelant que ce vœu a été adopté à l'unanimité au Conseil du 18e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Fatoumata KONÉ, en 2015, Paris a marqué sa volonté d'être une ville refuge en adoptant un "Plan de mobilisation de la communauté de Paris". Nous avons multiplié les initiatives pour répondre à l'urgence humanitaire liée à l'arrivée importante de personnes qui fuient les crises de leur pays d'origine. Nous le savons tous très bien ici, puisque les initiatives prises le sont avec le soutien la majorité de ce Conseil, et parfois à l'unanimité.

Nous avons mis à disposition de l'Etat de nombreux bâtiments pour mettre à l'abri des réfugiés. Nous avons ouvert deux centres humanitaires en poussant l'Etat à agir et nous avons mis en place l'accueil de jour pour familles du boulevard Henri-IV. Egalement l'accueil humanitaire géré par l'Armée du salut porte de la Chapelle, contre l'avis de l'Etat et sans sa participation financière. Nous avons des équipes qui passent quotidiennement sur les campements pour repérer les personnes les plus vulnérables et les mettre à l'abri. C'est l'objet du débat que nous avions il y a quelques instants.

Nous nous battons pour la prise en charge des mineurs non accompagnés, au même titre que tous les enfants relevant de la protection de l'enfance. Nous soutenons une nouvelle distribution alimentaire proche des campements. Nous aidons les associations dans leur travail au quotidien en matière de santé et d'insertion. Plus récemment, nous avons ouvert, avec "Emmaüs Solidarité", la "maison des réfugiés". Enfin, nous avons adhéré à l'"Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants", l'ANVITA, pour réfléchir avec les autres villes de France qui

accueillent des personnes venant s'y réfugier. Mais, de toute façon, bien avant tous ces événements, l'hospitalité envers les personnes sans papiers, les personnes ayant vécu des situations très dures dans leur pays et étant venues chercher refuge en France, était dans l'A.D.N. de la Ville de Paris et des Parisiens.

Pour toutes ces raisons, je rejoins bien évidemment votre proposition d'apposer une plaque commémorant l'occupation pendant un an des locaux désaffectés de la rue Baudelique, dans le 18e arrondissement, par 3.000 travailleurs sans papiers isolés, menés par la "Coordination 75 des sans-papiers". Votre vœu fait écho tant à la démarche d'accueil de Paris qu'à son souhait que tous les bâtiments désaffectés, notamment ceux des institutions - là, il s'agissait d'un bâtiment de la C.P.A.M. - puissent être mobilisés pour de l'hébergement. Je suis donc favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Donc, le vœu du groupe Ecologiste de Paris amendé est mis aux voix. Non, il n'est pas amendé ? D'accord. Ecoutez, on m'avait dit qu'il était amendé, mais s'il n'est pas amendé, s'il est dans sa pureté originelle, le groupe Ecologiste de Paris n'en sera que plus heureux. Et comme nous voulons le bonheur de toutes et tous, c'est le vœu non amendé n° 213 que je mets aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 589).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la situation des personnes sans abri.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux référencés n° 214 et n° 214 bis. Donc, là, il y a eu un petit travail de l'Exécutif relatif à la situation des personnes sans abri.

C'est Fadila MÉHAL qui le présente.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, elle s'appelait Christelle, elle avait 49 ans, elle venait de Bretagne. Tous les soirs, adossée au mur de la mairie du 18e arrondissement, elle s'endormait sur son matelas de fortune. Elle avait élu domicile dans la rue, et après 5 ans d'errance, elle s'est éteinte, tout doucement, au début du jour, dans un sommeil sans âge, sans bruit, minée par le froid et la maladie. Sa mort a créé un vif émoi et un élan de compassion exceptionnelle dans le 18e arrondissement. Car elle était aimée, appréciée, respectée de tous. Elle était le visage féminin de la rue. La mort de Christelle, c'est le résultat d'une politique publique qui atteint sa limite et ses points aveugles.

Car, malgré l'effort constant de réinsertion, les aides à l'hébergement produites par la mairie du 18e arrondissement et les travailleurs sociaux, Christelle est morte. Aujourd'hui, en tant qu'élue du 18e arrondissement, je suis, comme beaucoup, terrassée par cette question lancinante : est-ce que tout a bien été fait pour éviter cette fin tragique ? Etait-elle si inéluctable ? Certains s'interrogent. Peut-on accepter que malgré le maillage construit patiemment autour d'elle depuis 5 ans, a subsisté cette zone de risque qui permet à certaines personnes sans abri de s'y engouffrer et surtout d'en mourir ?

Mon vœu de ce soir est dédié à tous ces S.D.F. Je pense aux 280 femmes qui, entre 2013 et 2018, sont mortes en France et pour lesquelles nous avons échoué collectivement. Alors, ma question est simple. Il ne s'agit pas de porter des responsabilités, ni de parler d'hébergement parce que l'hébergement a eu lieu. Christelle a été hébergée plus d'une fois dans des logements tout à fait adaptés.

Mais je pense qu'il est temps maintenant de mettre en place une commission de suivi pour réfléchir aux mesures d'accompagnement individualisé, je dirais presque "innovant", à mettre en place en faveur de ces personnes sans domicile fixe ayant connu et bénéficié de cet hébergement, mais qui, malheureusement, sont retournées à la rue. Ces mesures permettant, de mon point de vue, d'éviter la récidive et surtout, cette mort annoncée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Fadila MÉHAL.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre et présenter, de fait, le vœu n° 214 bis de l'Exécutif.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Fadila MÉHAL, je connaissais aussi Christelle, Madame la Conseillère de Paris. J'ai d'ailleurs une photo d'elle dans mon bureau parce que j'avais fait une maraude et elle avait fait partie des personnes très suivies par l'association A.D.S.F, l'association "Agir pour le Développement de la Santé des Femmes", qui l'accompagnait, qui essayait de lui proposer des solutions, qu'elle acceptait ou qu'elle n'acceptait pas. Elle avait seulement 46 ans. C'est quelque chose qui m'a autant bouleversée que vous. Vous le savez, depuis 1993, date de la création du Samu social de Paris, mon engagement permanent et constant a été pour les personnes les plus exclues, les grands exclus, ceux qui restent un mystère pour nous, car ils n'acceptent pas forcément les modes de vie que nous leur proposons. Donc, c'est tout l'objet du travail que nous avons mené pendant près de 6 ans avec l'ensemble des acteurs de terrain.

Je crois que, face à la mort de Christelle, aucun acteur n'a eu l'idée de pointer les pouvoirs publics ou de nous accuser les uns ou les autres d'être passés à côté de quelque chose parce que tout le monde était là. Et lorsqu'il y a eu la grande période de canicule au mois d'août, j'étais avec l'A.D.S.F. dans le 18e arrondissement et j'ai vu Christelle. Elle a refusé, alors qu'il faisait une chaleur intenable pour nous, toute aide, tout abri, toute solution. Donc, je sais très bien de qui vous parlez. Ces personnes en situation de grande exclusion restent une grande préoccupation. C'est pour ces femmes, mais elle ne l'avait pas voulu, que nous avons créé la halte dans l'Hôtel de Ville, la halte dans le 13e arrondissement avec l'Armée du salut et l'A.D.S.F, et ce dont j'ai parlé tout à l'heure, la Cité des Dames.

Il va y avoir bientôt, et vous en serez heureuse, et je remercie le maire du 18e arrondissement, une halte pour les femmes au cœur de la mairie du 18e arrondissement d'une quinzaine de places qui seront gérées par "Emmaüs Solidarité", qui travaillera justement avec les maraudes comme l'A.D.S.F., mais aussi les autres maraudes pour que, lorsqu'une personne accepte ou a envie de venir, il y ait une place tout de suite, et effectivement, il faut des lieux adaptés. C'est pour cela que l'on va de plus en plus vers un réseau de lieux adaptés pour les femmes, parce que des femmes comme Christelle n'aimaient pas aller dans les centres d'hébergement mixtes, ce qui est le cas de la plupart des centres à Paris, dans les bains-douches mixtes aussi. C'est pour cela que l'on développe des haltes pour les femmes. Je pense que c'est une bonne nouvelle que de pouvoir avoir cette halte dans le 18e arrondissement, et j'en remercie le maire du 18e.

Tout cela pour vous dire que, si vous en êtes d'accord, je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif et de retirer votre vœu. Faute de quoi, j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Fadila MÉHAL, est-ce que vous acceptez la proposition de Dominique VERSINI ?

Mme Fadila MÉHAL. - Je ne retire pas mon vœu parce que le vœu de l'Exécutif ne répond pas à la question. Bien évidemment, je vais soutenir le vœu de l'Exécutif, mais ma question était une question qui n'est pas de cet ordre-là. C'est comment, aujourd'hui, devant cette vacuité à répondre à la globalité d'une réinsertion, qu'est-ce qu'il est possible ? C'est pour cela que je proposais un comité de suivi extrêmement nouveau et qui permettrait de répondre à nos questions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On avait bien compris, Madame MÉHAL.

Le vœu n° 214 n'est pas retiré. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 590).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux jeunes majeurs pris en charge par l'ASE.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons aux vœux référencés n°s 215 et 215 bis relatifs aux jeunes majeurs pris en charge par l'A.S.E.

Mme Danielle SIMONNET le présente.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme vous le savez, pour les jeunes mineurs pris en charge par l'A.S.E., quand arrivent leurs 18 ans, c'est terrible parce qu'en guise de cadeau d'anniversaire, bien souvent, ils se retrouvent à la rue. Or, la situation est très problématique nationalement. On sait que si l'on évalue à 2 % la proportion d'enfants placés sur la population totale, 1 sans-domicile fixe sur 4 est une personne sortie du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance. Si l'on s'en tient aux 18-24 ans, les jeunes sortis de l'A.S.E. représentent près de 40 % des jeunes S.D.F.

Donc, on est vraiment sur une problématique extrêmement importante. Les jeunes majeurs à qui le service de l'Aide Sociale à l'Enfance aurait refusé une aide "jeune majeur", ont un risque accru de se retrouver à la rue extrêmement fort. 19 % d'entre eux et elles ont connu un épisode de rue au cours des quelques mois qui ont suivi leur sortie. Ce chiffre atteint 29 % des jeunes à qui l'on a refusé un premier contrat "jeune majeur" à 18 ans. C'est pourquoi il y a eu une bataille là-dessus.

Je salue le combat mené par Lyes LOUFFOK pour qu'il y ait une proposition de loi pour rendre de manière plus systématique la question des contrats "jeune majeur" à la sortie de l'A.S.E. Sauf que, ce qui est terrible, c'est que le Gouvernement, enfin, la majorité et "La République en marche" a totalement tordu cette proposition de loi et a aggravé la situation, puisqu'ils ont mis des conditions terribles dans l'accès au contrat d'accès à l'autonomie des jeunes, puisqu'il faut une durée cumulée d'au moins 18 mois au cours des 24 mois précédant leur émancipation pour y accéder.

La Ville de Paris prétend - Madame VERSINI, vous me le repréciserez - que près de 90 % des jeunes pris en charge par l'A.S.E. ont accès à un contrat "jeune majeur", sauf que l'on ne sait pas de quelle durée ce contrat "jeune majeur" est. Donc, je souhaite, à travers ce vœu, que l'on produise un rapport de suivi des jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance permettant notamment de connaître statistiquement la durée des contrats "jeune majeur" délivrés dans les dernières années, que l'on s'engage à octroyer à chaque jeune qui en a besoin, quel que soit le moment où il a été pris en charge par l'A.S.E., un contrat "jeune majeur", et à expérimenter sans plus attendre un accompagnement systématique de tous les jeunes jusqu'à leurs 25 ans, sauf si le jeune souhaite explicitement y mettre fin car il se trouve dans une situation d'autonomie, et c'est ce que nous leur souhaitons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Danielle SIMONNET, la protection de l'enfance, vous le savez, est une priorité pour notre collectivité. Depuis le début de la mandature, nous n'avons eu de cesse de travailler à un schéma de prévention et de protection de l'enfance pour prévenir au plus vite et accompagner au mieux les enfants qui nous sont confiés et surtout, les accompagner le plus longtemps possible au-delà de leurs 18 ans. Je suis d'accord avec vous que le fait de laisser des jeunes à la rue à l'âge de 18 ans est une catastrophe absolue et ne peut que les conduire à devenir sans abri.

Et je suis aussi d'accord avec vous sur le fait que lorsque des gens comme Lyes LOUFFOK, qui ont connu ce parcours de l'A.S.E., et d'autres jeunes témoignent, c'est extrêmement fort et cela montre combien la question de l'enfance et de la protection de l'enfance est essentielle. Pour ma part, j'en suis bien convaincue et, depuis le début de la mandature, je n'ai eu de cesse de porter avec vous tous, qui les avez votées, des améliorations dans le champ de la protection de l'enfance, dont je rappelle que le budget est de 400 millions d'euros, dont 80 millions pour les mineurs non accompagnés. Aujourd'hui, ce sont à peu près 8.860 mineurs et jeunes majeurs qui sont pris en charge, puisque nous proposons à tous les jeunes qui arrivent à leurs 18 ans un contrat "jeune majeur" qui peut aller jusqu'à leurs 21 ans.

Effectivement, ce sont à peu près 1.350 jeunes qui bénéficient d'un contrat "jeune majeur" à Paris, dont la moitié concerne des enfants qui ont été placés classiquement par l'Aide Sociale à l'Enfance pour des maltraitances au sein de leur famille résidentes à Paris. L'autre moitié concerne les mineurs non accompagnés. Ce qui caractérise aussi Paris, c'est qu'une fois qu'un jeune nous est confié, M.N.A. ou pas, il est traité de la même façon. Et cela, je trouve que c'est vraiment une grande force. 95 % des jeunes arrivés à leurs 18 ans ont eu un contrat "jeune majeur" signé en 2018. Nous poursuivons en 2019.

Pour mieux accompagner les jeunes, nous avons aussi créé un service éducatif "jeune majeur" qui est dédié à l'accompagnement des jeunes. Ce qui est vraiment très intéressant, c'est qu'il y a une plateforme partenariale avec le C.R.O.U.S., la Direction du logement et de l'habitat, le "S.I.A.O. Insertion", la M.D.P.H. et la "Mission locale", qui permet vraiment d'accompagner les jeunes vers l'emploi et vers l'autonomie par le logement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - On a beaucoup progressé.

Je voudrais juste terminer pour dire que, contrairement à la loi Bourguignon qui a commencé à être une sorte d'espoir et, finalement, a été une déception, puisque Mme BOURGUIGNON s'est vue imposer un amendement qu'elle a accepté, qui faisait en sorte que cela sortait des dispositifs les mineurs non accompagnés. Or, nous ne le voulons pas. Et donc, Paris continuera à accompagner tous les jeunes qui nous sont confiés. C'est pourquoi je vous invite à voter ce vœu de l'Exécutif qui réaffirme vraiment la volonté de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Donc, je me tourne vers Danielle SIMONNET.

Est-ce que vous retirez votre vœu n° 215 ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, je maintiens mon vœu parce que, justement, sur l'Aide Sociale à l'Enfance, j'estime qu'au niveau des contrats "jeune majeur", il faut pouvoir vraiment les développer beaucoup plus à ceux qui en ont besoin, et pas simplement d'un mois ou deux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 215 est maintenu, donc avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 591).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux instruments d'alerte de l'Enfance en Danger.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au dernier vœu et dernier dossier de cette séance, qui est le vœu référencé n° 216 relatif aux instruments d'alerte de l'enfance en danger.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un sujet également extrêmement important. Dans son quatrième schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2015-2020, adopté en décembre 2015, le Département de Paris avait présenté une carte des adresses des familles des jeunes placés auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle permettait d'établir par arrondissement la proportion d'enfants placés. On se rendait compte qu'il n'y en avait pas dans la plupart des quartiers du centre, des 5e, 6e, 16e ou 17e arrondissements. Il n'y avait pas de mesures de protection de l'enfance prises. Pourtant, les violences intrafamiliales n'épargnent aucun milieu ni aucune catégorie sociale. Il est fort probable que, finalement, dans ces arrondissements, les familles sont moins en lien avec les assistantes sociales, avec les PMI, et c'est pour cela que l'on décèle moins.

A travers ce vœu, je souhaite vraiment que l'on prenne conscience qu'il faut lancer immédiatement une vaste campagne de prévention des violences faites aux enfants et de promotion du 119. Il est indispensable et urgent que les enfants connaissent bien leurs droits, soient en capacité de repérer les situations de violences physiques, verbales ou sexuelles et connaissent l'existence du 119. Il faut absolument faire une formation plus importante à ce niveau. Il faut utiliser le mobilier urbain, affichage, enfin, tous les outils dont nous disposons, la mobilisation des acteurs - conservatoires, piscines, centres d'animation, PMI - et intégrer aux objectifs du prochain projet éducatif territorial parisien la prévention des violences faites aux enfants.

Je terminerai mon intervention, comme c'est mon dernier vœu de ce Conseil, et donc, de la mandature, car j'ai cru comprendre que le prochain Conseil de Paris serait particulier, je souhaitais remercier toutes celles et ceux qui ont pu travailler dans ce Conseil de Paris, et annoncer que je terminerai sur une note positive puisque les propositions d'amendements à ce vœu, pour moi, vont dans le bon sens. Et donc, je terminerai par un vœu adopté, ce qui est positif, et en plus, sur un sujet ô combien important, et je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Vous avez levé le suspense.

Je donne néanmoins la parole à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Danielle SIMONNET, je ne peux que me réjouir qu'à la fin de cette mandature, on arrive à se retrouver autour de l'intérêt supérieur de l'enfant. C'est vrai que je suis parfaitement en accord avec ce vœu, puisque je ne peux qu'être d'accord sur le fait de dire qu'il faut faire des campagnes de communication pour que les enfants connaissent mieux le 119, pour qu'ils connaissent mieux leurs droits. C'est vraiment extrêmement important.

C'est vrai que la plupart des enfants qui nous sont confiés résident dans les 18e, 19e et 20e arrondissements. "ATD Quart Monde" a toujours affirmé qu'il y avait un lien entre la précarité et les placements d'enfants. Je ne le sais pas. Ce qui est sûr, c'est que dans les quartiers aisés, on va dire, où il y a des… Voilà, les quartiers de l'Ouest parisien, les quartiers où il y a beaucoup plus de familles aisées, il y a aussi beaucoup plus de tiers qui sont aux côtés des enfants, des nounous, beaucoup de gens, qui font qu'il y a aussi des tiers qui participent et maintiennent un certain équilibre pour les enfants. Mais je suis absolument d'accord et, comme ancienne Défenseure des enfants, je suis absolument d'accord, et nous le ferons, pour que l'on renforce la communication auprès des enfants.

D'ailleurs, je terminerai en disant que, dans cette salle du Conseil de Paris, des enfants de l'A.S.E., pour la "Journée des droits de l'enfant", ont "slamé" sur leurs droits. Je conclurai sur une strophe de leur "slam", qui dit : "J'suis un enfant et j'ai des droits, je suis là pour faire entendre ma voix". Donc, tout à fait d'accord avec votre vœu, sous réserve des quelques amendements que vous avez acceptés. Travaillons tous dans l'intérêt des enfants, car c'est un impératif moral et éthique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Ministre.

Les amendements que vous avez proposés ayant été acceptés par Danielle SIMONNET, nous passons au vote du vœu n° 216.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 592).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, encore quelques secondes d'attention, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous sommes arrivés au terme de cette séance particulièrement longue de notre Assemblée puisqu'elle aura duré quatre jours entiers.

Je voudrais remercier, en votre nom, au-delà des élus toujours présents dans cet hémicycle à cette heure avancée de la journée, les collaboratrices et les collaborateurs des cabinets d'adjoints et des groupes constituant le Conseil de Paris, et remercier, évidemment très chaleureusement, en votre nom, les fonctionnaires de ce merveilleux et excellent service du Conseil de Paris pour leur disponibilité et leur professionnalisme.

Vous savez que l'on se retrouvera avant les élections municipales, très certainement le 3 février, peut-être le 4, pour une séance, certes plus technique, et donc, beaucoup moins longue.

En attendant, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Et merci de votre présence jusqu'au bout.

(La séance est levée à vingt-et-une heures dix minutes).

Votes spécifiques.

Mme Célia BLAUEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 72.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 350.

MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Christophe NAJDOVSKI et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 207, DU 228 et DVD 117.

M. Pascal JULIEN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 163.

Mme Halima JEMNI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 178.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 391, DLH 404 et DLH 405.

Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, MM. Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Pascal JULIEN et Mme Véronique LEVIEUX ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 74 et PP 80.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 18 et DASES 327.

M. David BELLIARD, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Grégoire CHERTOK, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 142.

Mmes Pénélope KOMITÈS, Nathalie MAQUOI, M. Jean-François LEGARET et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 804.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 95.

M. Philippe DUCLOUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 297.

Mmes Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL et Léa FILOCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 73.

Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mmes Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL, Annick OLIVIER, Raphaëlle PRIMET et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 103.

Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 333.

MM. François DAGNAUD, Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Mao PENINOU et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 96.

Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 97, DLH 169, DLH 327, DLH 348, DLH 213, DLH 180, DLH 204, DLH 311, DLH 312, DLH 313, DLH 314, DLH 315, DLH 317, DLH 318, DLH 333, DLH 337, DLH 349, DLH 353, DLH 365, DLH 366, DLH 367, DLH 374, DLH 382, DLH 487, DLH 390, DLH 391, DLH 392, DLH 393, DLH 394, DLH 395, DLH 396, DLH 397, DLH 398, DLH 399, DLH 400, DLH 401, DLH 402, DLH 404, DLH 405, DLH 406, DLH 409, DLH 410, DLH 411, DLH 413, DLH 422 et DU 14.

M. François DAGNAUD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 189 et DEVE 162.

Mme Florence BERTHOUT, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Yves CONTASSOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Jean-Louis MISSIKA et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 95 et DAE 249.

M. Eric LEJOINDRE, Mmes Carine PETIT et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 354.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 83.

M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 307 et DFPE 9.

Mme Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 395 et DLH 405.

Mme Raphaëlle PRIMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 196, DLH 197, DLH 396, DLH 398, DLH 399, DLH 400, DLH 401, DLH 403 et DLH 404.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 108, DLH 134, DLH 150, DLH 166, DLH 167, DLH 216, DLH 217, DLH 223, DLH 224, DLH 322 et DLH 361.

M. Christophe GIRARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 97.

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN, Mme Fadila MÉHAL et M. Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 118.

Mme Halima JEMNI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 194, DLH 195 et DLH 362.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 74, DAE 363 et DJS 244.

MM. Pierre AIDENBAUM, Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 797.

M. David ASSOULINE, Mme Catherine DUMAS, M. Pierre GABORIAU, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Ann-Katrin JÉGO, M. Bernard JOMIER, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Jean-Louis MISSIKA et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 332 et DAE 335.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jean-Baptiste de FROMENT et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 19.

M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 141.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 322, DLH 139, DLH 140, DLH 141, DLH 142, DLH 183, DLH 184, DLH 379, DLH 236, DLH 237, DLH 239, DLH 240, DLH 241, DLH 243, DLH 244, DLH 245, DLH 246, DLH 249, DLH 250, DLH 256, DLH 258, DLH 330, DLH 340, DLH 341, DLH 342, DLH 344, DLH 345, DLH 356, DLH 373, DLH 418, DLH 406, DLH 405, DLH 404, DLH 401, DLH 400, DLH 399, DLH 398, DLH 397, DLH 396, DLH 393 et DU 53.

MM. Geoffroy BOULARD, Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 387.

Mme Afaf GABELOTAUD et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 229.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 271, DAE 278, DLH 104, DLH 105, DLH 149, DLH 229, DLH 363, DLH 191, DLH 263, DLH 230, DLH 242, DLH 247, DLH 265, DLH 267, DLH 270, DLH 331, DLH 334, DLH 355, DLH 359, DLH 372, DLH 378, DLH 380, DLH 381, DLH 201, DLH 401, DLH 396, DLH 395 et DLH 252.

MM. Pierre AIDENBAUM, Geoffroy BOULARD, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON et Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 83.

Mme Marie ATALLAH, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Bruno JULLIARD, Mmes Pénélope KOMITÈS, Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 200 et DU 244.

M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, M. Patrick KLUGMAN, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, MM. Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL, Anne SOUYRIS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 86.

M. Hervé BÉGUÉ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 170 et DLH 406.

MM. Jean-Noël AQUA et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 380.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 380.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 120.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 120.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 120.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 120.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 120.

Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 120.

Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO120.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 120.

Votes spécifiés.

M. Yves POZZO di BORGO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération des 3e et 5e Commissions.

Mme Danièle PREMEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 138.

Mme Joëlle MOREL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 138 et DAE 83.

Mme Anne TACHÈNE ne prend pas part au vote sur les vœux n°s 78 et 79.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ne prend pas part au vote sur le vœu n° 116.

Le groupe "Génération.s" vote contre les projets de délibération DU 73, DU 250 et DU 268.

Le groupe "Génération.s" s'abstient sur les projets de délibération DU 8, DU 248, DU 253 et DVD 80 et vote pour le projet de délibération DU 201.

Le groupe les Républicains et Indépendants vote pour le projet de délibération DDCT 174 mais contre son article n° 67 concernant les dispositions relatives à l'association ACORT (Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie).

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2019 DU 200 ZAC Paul Bourget (13e) - Déclassement par anticipation du square Rosny Aîné et vente d'emprises à la SEMAPA.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2019 DAC 544 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Chantal Rogerat Apostolo 50, rue Edouard Pailleron (19e).

2019 DDCT 161 Subvention d'investissement (40.000 euros) avec un avenant à convention au profit de l'Association de soutien à la Fondation des femmes.

2019 DDCT 168 Adhésion (3.200 euros) à l'association du Rainbow Cities Network (RCN) au titre de la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes LGBT (Lesbiennes, Gays, Bis et Trans).

2019 DDCT 173 Subvention (3.000 euros) à l'association Soutenons Nous Toutes au titre de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2019 DAE 142 Subventions de fonctionnement (6.000.000 euros) et d'investissement (300.000 euros) et conventions avec le Forum des Images (1er).

2019 DASCO 101 - DAE Conventions-cadres avec la Fondation Culture & Diversité pour les programmes Égalité des Chances en écoles d'Arts Appliqués et Trophée d'Improvisation Théâtrale Culture & Diversité.

2019 DASCO 113 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "La Ligue de l'Enseignement" (7e) pour l'organisation du salon européen de l'éducation 2019.

2019 DASCO 115 Subvention (71.400 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association "Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école" pour l'année scolaire 2019-2020.

2019 DASCO 116 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires 2019.

2019 DASCO 117 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les lycées municipaux parisiens. Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2019.

2019 DASCO 118 Subvention (6.000 euros) avec convention annuelle à l'association "La Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris" (10e) dans le cadre du dispositif "Tous Mobilisés".

2019 DASCO 119 Subvention (99.680 euros) et convention avec la Coopérative Indigo pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole auprès des collégiens.

2019 DASCO 120 Collèges publics parisiens - Subventions (395.250 euros) à 8 collèges (Budget participatif des collèges 2018 et 2019 ; BPA 12e 2018 "Des élèves mobilisés pour embellir le collège Paul Valery").

2019 DASCO 121 Participation financière de la Ville de Paris au financement du dispositif spécifique de décharges de classe des directrices/directeurs d'école appliqué à Paris - Convention avec l'Etat.

2019 DASCO 124 Caisse des Écoles (1er) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (657.468 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 126 Caisse des Écoles (3e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (962.318 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 127 Caisse des Écoles (4e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (1.306.883 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 128 Caisse des Écoles (5e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (2.073.266 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 129 Caisse des Écoles (6e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (830.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 130 Caisse des Écoles (7e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (910.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 131 Caisse des Écoles (8e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (957.807 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 133 Caisse des Écoles (10e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (4.210.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 134 Caisse des Écoles (11e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (5.337.078 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 135 Caisse des Écoles (12e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (5.700.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 136 Caisse des Écoles (13e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (7.203.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 137 Caisse des Écoles (14e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (5.337.964 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 138 Caisse des Écoles (15e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (6.700.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 140 Caisse des Écoles (17e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (5.699.559 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 141 Caisse des Écoles (18e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (9.050.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 142 Caisse des Écoles (19e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (8.904.200 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DASCO 143 Caisse des Écoles (20e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 - Subvention 2020 (7.712.808 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2019 DFPE 9 Subvention (15.000 euros) et convention avec le GIP "Samu Social de Paris" (12e) pour son action "Des petits à l'hôtel", dans les 10e, 11e, 18e et 19e arrondissements.

2019 DFPE 222 Accompagner tous les parents tout au long du parcours des enfants - Subventions (10.000 euros) à quatre associations dont une avec convention pour leurs actions dans les 10e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2019 DASES 304 Mise en œuvre de la 7ème Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris - Attribution de participations au titre de l'enveloppe "autres actions de prévention".

2019 DASES 306 Mise en œuvre de la 7ème Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris - Participations au titre de l'enveloppe "forfait autonomie" (1.419.078 euros).

2019 DASES 308 Subvention (5 000 euros) et convention avec l'association Pièces à emporter pour son action de prévention en faveur des seniors par l'accès à la culture.

2019 DASES 309 Subvention (5 000 euros) à l'association Silver Valley pour son action de renforcement des liens intergénérationnels.

2019 DASES 317 Subvention (555.000 euros) et convention avec l'association FIR (le Foyer des Israélites Réfugiés) pour la restructuration de l'EHPAD FIR (16e).

2019 DASES 325 Subvention (22.732 euros) à l'Association de soins à domicile (ASAD) pour accompagner les seniors à l'aide aux démarches administratives.

2019 DASES 328 Subvention à l'association ADAL (6.036 euros) pour des activités senior.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

2019 DLH 138 Subvention VRAC Paris - 2ème année convention triennale (35.000 euros) : proposer à des habitants de quartiers populaires des produits principalement alimentaires de qualité à des prix attractifs.

2019 DLH 70 Réalisation 61 rue de la Gare de Reuilly (12e) d'un programme de création d'un Foyer pour Jeunes Travailleurs comportant 94 logements PLA-I par CDC Habitat Social.

2019 DLH 97 Réalisation 3, rue de la Feuillade - 4, place des Victoires (1er) d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (7 PLA-I et 3 PLUS) par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 105 Réalisation 10, rue Lagille (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 23 logements par la RIVP.

2019 DLH 134 Réalisation 11, rue Monte Cristo (20e) d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par Immobilière 3F.

2019 DLH 139 Réalisation 6 rue Chambiges (8e) d'un programme d'acquisition amélioration d'un logement social par Paris Habitat.

2019 DLH 140 Réalisation 90 rue La Fayette (9e) d'un programme d'acquisition amélioration d'un logement social par Paris Habitat.

2019 DLH 141 Réalisation, 16-18 rue du Château d'Eau / 23 rue de Lancry (10e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 29 logements sociaux (17 PLA-I, 12 PLUS) par Paris Habitat.

2019 DLH 142 Réalisation, 60-62, rue Faubourg Saint Martin (10e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 2 logements sociaux (1 PLA-I, 1 PLUS) par Paris Habitat - OPH.

2019 DLH 149 Réalisation 44, rue de l'Amiral Mouchez (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 PLA-I, 7 PLUS) par la RIVP.

2019 DLH 152 Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) "copropriétés dégradées", avec l'Etat et l'Anah.

2019 DLH 154 Réalisation Résidences Didot / Bardinet (14e) d'un programme de rénovation de 587 logements à réaliser par CDC Habitat Social.

2019 DLH 166 Réalisation 19, rue Louis Bonnet (11e) d'un programme de rénovation de 29 logements sociaux par Immobilière 3F.

2019 DLH 167 Réalisation 26, rue Pétion (11e) d'un programme de rénovation de 19 logements sociaux par Immobilière 3F.

2019 DLH 169 Réalisation ZAC Paul Bourget - lot 6 (13e) d'un programme de construction de 38 logements intermédiaires par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 327 Réalisation ZAC Paul Bourget lot 12 (13e) d'un programme de construction de 75 logements sociaux (22 PLA-I, 30 PLUS, 23 PLS) par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 348 Réalisation ZAC Paul Bourget - lot 9 (13e) d'un programme de construction de 36 logements sociaux (11 PLA-I, 14 PLUS et 11 PLS) par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 180 Réalisation 54 rue d'Enghien (10e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (7 PLA-I, 5 PLUS, 1 PLS) par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 182 16-18 place Dupleix (15e) - Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2019 DLH 183 Réalisation groupe "Modigliani" 132/138 avenue Félix Faure et 6/14/16 rue Modigliani (15e) d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat OPH.

2019 DLH 184 Réalisation groupe "Haxo-Gambetta" 64 rue Haxo ; 211 et 221 avenue Gambetta ; 8 a 20 rue des Tourelles (20e) d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat OPH.

2019 DLH 186 4 route centrale Ferme de la Garenne (78100 Saint-Germain-en-Laye) - Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2019 DLH 196 Réalisation 16 rue Jacques Baudry (15e) d'un programme de construction de 95 logements sociaux (38 PLA-I, 38 PLUS et 19 PLS) par ICF Habitat La Sablière.

2019 DLH 197 Réalisation lot I Chapelle International (18e) d'un programme de construction de 34 logements sociaux (11 PLA-I, 13 PLUS et 10 PLS) par ICF Habitat La Sablière.

2019 DLH 201 Réalisation 18 rue Cels (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLA-I, 6 PLUS et 5 PLS) par la RIVP.

2019 DLH 203 73 boulevard Davout (20e) - Indemnisation amiable d'une société en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2019 DLH 204 Réalisation 98 quai de la Râpée (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements supplémentaires (7 PLA-I, 4 PLUS et 3 PLS) par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 216 Réalisation 24, place Charles Fillion (17e) d'un programme de rénovation de 26 logements sociaux par Immobilière 3F.

2019 DLH 217 Réalisation 11, rue Lepic (18e) d'un programme de rénovation de 54 logements sociaux par Immobilière 3F.

2019 DLH 223 Réalisation 42, rue des Bois (19e) d'un programme de rénovation de 65 logements sociaux par Immobilière 3F.

2019 DLH 230 Octroi de la garantie de la Ville de Paris au prêt complémentaire à contracter par la RIVP en vue du financement du programme de réhabilitation de l'immeuble situé 24 rue Saint-Augustin (2e).

2019 DLH 236 Réalisation groupe "Préault-Fessart" 40 à 50 rue Fessart et 8/12/14 rue Préault (19e) d'un programme de rénovation de 200 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2019 DLH 237 Réalisation 23 rue Camille Desmoulins (11e) d'un programme d'acquisition amélioration de 28 logements sociaux par Paris Habitat.

2019 DLH 239 Réalisation 1 place Lachambeaudie (12e) d'un programme d'acquisition amélioration de 18 logements PLS et de 2 commerces par Paris Habitat.

2019 DLH 240 Réalisation 43 avenue Michel Bizot (12e) d'un programme d'acquisition amélioration de 24 logements intermédiaires par Paris Habitat.

2019 DLH 241 Réalisation, 120 rue Championnet (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 9 logements sociaux (3 PLA-I, 3 PLUS, 3 PLS) et 9 logements intermédiaires par Paris Habitat (cession de la Fondation Rothschild).

2019 DLH 242 Réalisation 86, avenue Félix Faure (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 25 logements sociaux (12 PLA-I, 13 PLUS) et de 12 logements intermédiaires par la RIVP.

2019 DLH 243 Réalisation 5 rue Boinod (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 26 logements sociaux et intermédiaires par Paris Habitat.

2019 DLH 244 Réalisation 5 rue Hegesippe Moreau (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (6 PLA-I, 7 PLUS, 6 PLS) par Paris Habitat (cession de la Fondation Rothschild).

2019 DLH 245 Réalisation, 8 rue Bretonneau (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux (5 PLA-I, 5 PLUS, 4 PLS) par Paris Habitat (cession de la Fondation Rothschild).

2019 DLH 246 Réalisation sur le groupe "ABEL", 13 et 14, rue Abel (12e), d'un programme de rénovation de 183 logements sociaux par Paris Habitat.

2019 DLH 247 Réalisation 18 rue Navarin (9e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 24 logements sociaux par la RIVP.

2019 DLH 249 Réalisation sur le groupe "Porte de Montreuil Sud" 2/12 Schubert, 5 rue Paganini, 6 rue Charles et Robert (20e), d'un programme de rénovation de 456 logements sociaux par Paris Habitat.

2019 DLH 250 Réalisation sur le groupe "Sérurier Indochine, bâtiments D à J" (19e) d'un programme de rénovation de 723 logements sociaux par Paris Habitat.

2019 DLH 256 Réalisation, 6 rue Richard Lenoir (11e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (3 PLA-I, 2 PLUS) par Paris Habitat.

2019 DLH 258 Réalisation 16-24 boulevard Pershing (17e) d'un programme de construction de 40 logements sociaux (13 PLA-I, 14 PLUS, 13 PLS) par Paris Habitat.

2019 DLH 267 Réalisation 50-62 boulevard Jourdan (14e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 68 logements PLUS par la RIVP.

2019 DLH 270 Réalisation 5-7 rue de l'Ecole de Médecine (6e) d'un programme de création d'une résidence pour jeunes chercheurs comportant 19 logements PLS par la RIVP.

2019 DLH 309 Réalisation 66 rue des Plantes (14e) d'un programme de rénovation durable d'un Etablissement pour Personnes Âgées Dépendantes comportant 126 logements par Seqens Solidarités.

2019 DLH 311 Réalisation 11/15 rue Neuve des Boulets (11e) d'un programme de rénovation de 79 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 312 Réalisation 2 rue Hégésippe Moreau - 17 rue Ganneron (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (7 PLA-I et 5 PLUS) par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 313 Réalisation 2/4/6 rue du Haut-Pavé (5e) d'un programme de rénovation de 24 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 314 Réalisation 7 place Albert Kahn - 53 boulevard Ornano - 66 rue Championnet (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (10 PLA-I, 10 PLUS) par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 315 Réalisation 4 bis rue Coustou (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration et de construction de 67 logements sociaux (25 PLA-I, 27 PLUS et 15 PLS) par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 317 Réalisation 15/17 rue Ernestine, 4/4bis rue d'Oran, 40/44 rue Léon (18e) d'un programme de rénovation de 123 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 320 Réalisation 64 rue des Maraîchers (20e) d'un programme de création d'une pension de famille de 25 logements PLA-I - Modification des garanties de la Ville (993.579,11 euros) demandée par FREHA.

2019 DLH 322 Modification des garanties d'emprunt pour la réalisation 20 rue Sambre et Meuse (10e) d'un programme de création de 7 logements sociaux de type PLS par Immobilière 3F (1.986.000 euros).

2019 DLH 323 Modification des garanties d'emprunt (1.540.137 euros) pour la réalisation 65 rue Jean-Jacques Rousseau (1er) d'un programme de création de 17 logements (12 PLA-I et 5 PLUS) par la société Toit & Joie.

2019 DLH 329 Garantie d'un prêt PAM complémentaire au financement du programme de rénovation 39 rue de la Rochefoucault (9e) demandée par la société Hénéo (729.342 euros).

2019 DLH 330 Réalisation d'un programme d'acquisition amélioration d'un logement social PLS par Paris Habitat au 53-55 rue de la Goutte d'Or (18e).

2019 DLH 331 Renonciation par la Ville de Paris au bénéfice d'un droit de remise de locaux de la RIVP, 144-152, rue des Poissonniers (18e) - Avenant n° 4 au protocole du 22 décembre 2011.

2019 DLH 332 Réalisation 51-55 boulevard Masséna (13e) d'un programme de création de 5 logements PLA-I supplémentaires au sein d'une résidence sociale comportant 145 logements PLA-I par Adoma.

2019 DLH 333 Location de l'immeuble 20-24, rue Emile Lepeu (11e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2019 DLH 334 Réalisation 35 boulevard des Invalides - 3 rue Monsieur (7e) d'un programme de création de 46 logements étudiants PLS et de 69 logements PLS en démembrement de propriété par la RIVP.

2019 DLH 336 Convention d'occupation du domaine public avec la copropriété sise 46 rue Manin / 17-19 rue de la Solidarité (19e) pour la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur.

2019 DLH 337 Location de l'immeuble 226, rue Saint-Denis (2e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2019 DLH 339 Réalisation dans les 14e, 18e et 20e arrondissements d'un programme d'acquisition-conventionnement de 22 logements sociaux (6 PLA-I, 9 PLUS et 7 PLS) par Aximo.

2019 DLH 340 Prise de participation de Paris Habitat à la SCCV pour les besoins du projet Ilot Lelong.

2019 DLH 341 Réalisation au groupe "Justice Mortier" 75 à 81 boulevard Mortier et 2 à 12 place de l'Adjudant Vincenot (20e) d'un programme de rénovation de 181 logements sociaux par Paris Habitat.

2019 DLH 342 Réalisation sur le groupe "Saint Blaise" au 53 rue St Blaise (20e), d'un programme de rénovation de 107 logements sociaux par Paris Habitat.

2019 DLH 344 Modification du plan de financement de l'opération de Paris Habitat du 1, cité Jandelle - 55-57, rue Rébeval (12 PLS).

2019 DLH 345 Modification du programme et du plan de financement du 5/7 rue Edgar Poe (19e) réalisé par Paris Habitat (27 logements sociaux, 3 PLA-I, 3 PLUS, 21 PLS) - Subvention (3.083.260 euros).

2019 DLH 349 Location de l'immeuble 16, rue de Belfort (11e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2019 DLH 350 Réalisation 33, rue Doudeauville (18e) d'un programme de 49 logements sociaux (15 PLA-I, 20 PLUS et 14 PLS) et de 12 logements locatifs intermédiaires par ICF Habitat La Sablière.

2019 DLH 354 Réalisation 12 allée Vivaldi (12e) d'un programme de rénovation d'un Foyer pour Jeunes Travailleurs comportant 130 logements par l'Habitation Confortable.

2019 DLH 355 Location d'un volume dépendant de l'immeuble 5 à 17, rue de l'Ecole de Médecine (6e) à la RIVP - Déclassement anticipé et bail emphytéotique.

2019 DLH 356 Réalisation, 29 avenue de la Porte des Poissonniers (18e) d'un programme de transformation de 96 logements sociaux en 152 logements PLUS pour des étudiants et des jeunes actifs par Paris Habitat.

2019 DLH 358 Réaménagement de dettes RIVP auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations - Maintien de la garantie d'emprunts par la Ville de Paris (119.795.611,41).

2019 DLH 359 Réalisation 1/3 et 7/9 impasse Letort (18e) d'une rénovation de 14 logements sociaux par la RIVP.

2019 DLH 360 Local situé au 37 bis rue des Trois Bornes (11e) - Bail civil et minoration de loyer avec l'association "Étincelle Ile-de-France rebondir avec un cancer".

2019 DLH 361 Réalisation 1 rue Charles-François Dupuis (3e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux (7 PLA-I, 5 PLUS, 3 PLS) par Immobilière 3F.

2019 DLH 362 Réalisation 59-61 rue Saint-Lazare (9e) d'un programme de création de 9 logements supplémentaires au sein d'un FJT comportant 125 logements PLA-I par l'Habitation Confortable.

2019 DLH 364 Avenant de clôture n° 2019-7 à la convention de délégation de compétence 2017-2022 entre l'Etat et le Département de Paris sur le logement.

2019 DLH 365 Réalisation 14-16 rue du Rendez-vous / 4-8 cité du Rendez-vous (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 42 logements sociaux (13 PLA-I, 17 PLUS et 12 PLS) par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 366 Réalisation 55, rue du Théâtre (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (9 PLA-I, 5 PLUS et 3 PLS) par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 367 Réalisation 57, rue de Ménilmontant ((20e) d'un programme de construction de 3 logements PLS par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 370 Réalisation 3/9, rue des Bois et 62 rue du Pré Saint Gervais (19e) d'un programme de rénovation de 90 logements sociaux par SEQENS.

2019 DLH 371 Réalisation 63, rue de Meaux (19e) d'une opération de rénovation de 24 logements par LOGIREP.

2019 DLH 372 Réalisation 19 rue Jouye Rouve (20e) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par la RIVP.

2019 DLH 377 Réalisation 52, boulevard de Clichy (18e) d'une opération de rénovation de 17 logements par LOGIREP.

2019 DLH 378 Réalisation 5, 18, 22 rue Moskowa (18e) d'un programme de rénovation de 62 logements sociaux par la RIVP.

2019 DLH 380 Réalisation 2 rue Dénoyez (10e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par la RIVP.

2019 DLH 381 Réalisation 3/5 rue des Haudriettes (3e) d'un programme de rénovation de 50 logements sociaux par la RIVP.

2019 DLH 382 Réalisation 11-11 bis, passage Saint-Sébastien (11e) d'un programme de rénovation de 12 logements par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 384 Réalisation 14 rue Godefroy Cavaignac (11e) d'un programme de construction de 14 logements sociaux (4 PLA-I, 3 PLUS et 7 PLS) par LOGIREP.

2019 DLH 385 Réalisation 5, rue de l'Olive (18e) d'une opération de rénovation de 18 logements par LOGIREP.

2019 DLH 388 Modification du programme et du plan de financement de l'opération de Paris Habitat au 69 rue de Charenton / 2 rue Saint Nicolas (12e).

2019 DLH 387 Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (1er) et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DLH 390 Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (2e) et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DLH 391 Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (3e) et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DLH 392 Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (4e) et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DLH 393 Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (5e) et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DLH 394 Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (7e) et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DLH 395 Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (9e) et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DLH 396 Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (10e) et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DLH 397 Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (11e) et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DLH 398 Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (12e) et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DLH 399 Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (13e) et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DLH 400 Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (14e) et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DLH 403 Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (17e) et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DLH 405 Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (19e) et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DLH 406 Dispositif "Réparer et Embellir" : subvention visant l'amélioration du parc de logements (20e) et géré par des bailleurs sociaux.

2019 DLH 408 Réalisation 32, rue Pajol (18e) d'un projet de rénovation de 15 logements par LOGIREP.

2019 DLH 409 Réalisation 61, rue de Meaux (19e) d'un programme de rénovation de 6 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 411 Réalisation 6, rue Albert Camus (10e) d'un programme de rénovation de 45 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 413 Réalisation 1-5-7 rue Albert Camus (10e) d'un programme de rénovation de 96 logements sociaux par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 421 Réalisation 93 rue de Clignancourt (18e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 46 logements PLA-I par Emmaüs Habitat.

2019 DLH 423 Réalisation 16 rue Armand Carrel (19e) d'un programme de création de logements PLS par la coopérative SAS "COOP Lotus".

2019 DU 181 Cession de la Cité Jardin des Grésillons à Asnières (92).

2019 DU 239 Réhabilitation de l'immeuble 57 rue Clisson (13e) - Constitution d'une servitude de surplomb.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2019 DDCT 163 - DAE Subventions (80.000 euros) pour le fonctionnement des 4 Accorderies parisiennes situées dans les 14e, 18e et 19e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10e, 11e, 20e).

2019 DDCT 176 Avenant n° 1 à la convention régionale de développement urbain entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France.

2019 DDCT 169 Subvention (24.912 euros) et convention pour la mise en place du projet d'interprétariat.

2019 DDCT 170 - DASES-DAE-DAC Subventions (655.195 euros) à 35 associations pour le financement de 45 projets au titre de l'intégration.

2019 DDCT 171 Subvention (4.000 euros) à l'association l'Ile aux Langues, au titre de l'intégration.

2019 DPSP 18 Subvention d'équipement (33.90 euros) au Groupe S.O.S pour l'achat d'un véhicule dans le cadre du projet "ateliers de ramassage des encombrants".

2019 PP 64 Convention de groupement de commandes entre la Préfecture de police (service déconcentré du Ministère de l'Intérieur) et la Ville de Paris, relative à des prestations de fourniture, de mise en place et d'exploitation technique d'une plateforme des sollicitations "non urgentes" multicanal de la Préfecture de police.

2019 PP 67 Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2019.

2019 PP 68 Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercice 2019).

2019 PP 69 Modification de la délibération n° 1994 D. 205 du 28 février 1994 portant fixation des conditions de rémunération du personnel médical de l'infirmerie psychiatrique.

2019 PP 70 Fixation des modalités de recrutement du médecin-chef et du médecin-chef adjoint de l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police.

2019 PP 71 Modification de la délibération n° 2018 PP 98 des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public.

2019 PP 72 Convention de groupement de commandes entre la Préfecture de police (service déconcentré du ministère de l'intérieur) et la Ville de Paris, relative à la concession pour l'externalisation du service de restauration collective des personnels de la Préfecture de police.

2019 PP 73 Assurance flotte auto PP-BSPP-DOSTL - Approbation principe opération - Approbation pièces administratives.

2019 PP 74 Marché public de fourniture et livraison de gaz pour les services de la Préfecture de police et du SGAMI-IDF, hors gaz naturel et contrat à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

2019 PP 75 BSPP - Fourniture service d'abonnement à des publications, imprimées et/ou dématérialisées, ouvrages et manuels multi-supports au profit de la PP (2 lots).

2019 PP 76 Prestations de déplacement de véhicules de tout type en stationnement ou à l'arrêt au profit de l'ensemble services de police et de gendarmerie de la zone de défense et de sécurité de Paris - 3 lots.

2019 PP 77 Prestations de maîtrise d'œuvre et d'expertise technique concernant les projets de développements logiciels et de maintenance applicative.

2019 PP 79 Admissions en non-valeur des créances présentées au titre de l'année 2019.

2019 PP 80 Marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue aux articles R.2122-1 à R.2122-10 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

2019 PP 81 Prise en charge et traitement d'un stock de bouteilles contenant des gaz toxiques ou présumés tells - 2 lots.

2019 PP 82 Avenant à la convention portant sur la répartition des dépenses de fonctionnement du secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de police entre l'État (ministère de l'intérieur) et la Ville de Paris (Préfecture de police, budget spécial).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2019 DAE 72 Subvention 2019 (265.000 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2019-2021 avec l'association Carrefours pour l'emploi.

2019 DAE 73 Subvention (400.000 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2019-2021 avec l'association Ecole de la 2ème Chance de Paris (18e).

2019 DAE 75 Bourse du travail - Subventions de fonctionnement aux 7 Unions Départementales syndicales et avenant n° 2 aux conventions pluriannuelles 2018-2020.

2019 DAE 245 Subvention de fonctionnement (334.000 euros) et convention avec l'association des organisations syndicales de la Bourse du travail.

2019 DAE 302 Subvention (199.500 euros) et avenant n° 8 à la convention pluriannuelle 2017-2020 avec l'Association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) au titre des clauses sociales.

2019 DAE 355 Budget participatif parisien 2016 - Subvention d'investissement (82.000 euros) pour travaux d'aménagement, dotation en mobilier et convention avec la S.A.S. Station W (17e).

2019 DAE 363 Budget participatif - Subvention (350 000 euros) et convention d'investissement avec la Mission Locale de Paris pour l'aménagement d'un site dans le 19e.

2019 DAE 368 Subvention de fonctionnement (45.000 euros) et convention avec l'association Carton Plein.

2019 DAE 385 Subvention de fonctionnement (18.000 euros) et convention avec l'association Centre Alpha Choisy.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2019 DAC 89 Subvention (30.000 euros) à l'association Le Lieu Mains d'Œuvres pour l'organisation de la 16ème édition du festival du MOFO.

2019 DAC 118 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam.

2019 DAC 189 Subventions de fonctionnement et d'équipement (15.295.751,68 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e).

2019 DAC 248 -DLH Conclusion d'un bail civil avec l'association "le Génie de la Bastille" pour l'occupation des locaux situés 126 rue de Charonne.

2019 DAC 255 Fixation du montant du loyer de l'association Atelier artistes en exil pour l'occupation de locaux de stockage situés 29-31 rue Mauconseil (1er).

2019 DAC 256 Subvention (10.000 euros) en soutien à la diffusion du savoir-faire de Paris en matière de film d'animation auprès des professionnels de l'industrie de l'animation aux Etats-Unis.

2019 DAC 326 Budget participatif 2016 "De l'art dans mon quartier" : subvention (23.400 euros) pour la "Coulée verte Art Project" : parcours de fresques sur la coulée verte (12e) et conventions avec l'association.

2019 DAC 329 Subvention (10.000 euros), convention à l'association Bibliocité (10e, 18e et 19e).

2019 DAC 372 Approbation d'une convention-type de mise à disposition des orgues des édifices cultuels propriété de la Ville de Paris au bénéfice des élèves des conservatoires parisiens.

2019 DAC 378 Convention de partenariat entre les Conservatoires, les Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris et le Centre des Monuments Nationaux.

2019 DAC 804 Convention d'Occupation de Domaine Public avec l'Association "La Place - Centre Culturel Hip Hop".

2019 DAC 812 Avenants ou conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2020.

2019 DAC 813 Subvention de fonctionnement (1.000 euros) à la 3ème édition du projet "Et vous que lisez vous ?" porté par l'association La Condamine.

2019 DAJ 19 Approbation de l'avenant au contrat de licence de marque Mois de la Photo à Paris mettant fin à l'exploitation de la marque par le licencié Paris Audiovisuel - Maison Européenne de la photographie.

2019 DAC 541 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Régine Deforges 58 rue saint-André-des-Arts (6e).

2019 DAC 542 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Florence Malraux, 193 rue de l'Université (7e).

2019 DAC 574 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Camille Claudel à l'entrée du jardin Mail de Bièvre, entre le 105 et le 117 boulevard Auguste Blanqui (13e).

2019 DAC 579 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Pierre Melville au niveau du 25 rue Jenner (13e).

2019 DEVE 122 Dénomination "jardin Marguerite Huré" attribuée à l'espace vert situé 2, boulevard Carnot (12e).

2019 DEVE 178 Dénomination "allée France Gall" attribuée au tronçon nord de l'allée ouest du parc Monceau (8e). Retrait de la délibération 2018 DEVE 164.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2019 DFA 110 Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public - Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Pavillon de la Grande Cascade.

2019 DFA 111 Octroi de la garantie de la Ville à la Fondation des Diaconesses de Reuilly pour un prêt de 2.034.756,68 euros à souscrire pour financer le remboursement anticipé d'un prêt PLS.

2019 DU 229 Subvention (2.388.000 euros) et avenant à la convention avec le Pavillon de l'Arsenal.

2019 SG 62 Subvention (5.000 euros) à l'association L'Autre Souffle (18e) pour l'organisation du festival intitulé Kanoas en 2019.

2019 SG 67 Convention pour des affiches pour le salon de la Gastronomie d'Outre Mer.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2019 DAE 266 Subventions (5.188.500 euros) et conventions avec 89 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

2019 DAE 282 - DLH Attribution d'une aide en nature à deux associations pour l'occupation temporaire d'une propriété communale face au 32 avenue de la Porte d'Ivry (13e), pour y installer une plateforme de réemploi de mobilier professionnel et de déchets du bâtiment.

2019 DAE 336 Budget Participatif - Subventions (261.000 euros) et conventions avec deux associations : Fédération Envie (BPP 2017 "Refabriquons à Paris") ; REFER (BPP 2017 "Tous Récup").

2019 DAE 387 Subventions de fonctionnement et cotisation (360.500 euros) à l'association Paris Initiative Entreprise (8e).

2019 DAE 388 Subvention de fonctionnement (240.000 euros) à l'association Les Canaux (19e).

2019 DAE 389 Subvention de fonctionnement (60.000 euros) à l'association Réseau Francilien du Réemploi (11e).

2019 DEVE 189 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'organisme MyGreenGo pour le projet "Expérimentation de la consigne pour réutilisation sur le périmètre des Deux Rives".

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2019 DAC 81 Subvention (528.000 euros) et avenant à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e).

2019 DAE 333 Dotation complémentaire de 18.000 euros à l'école Boulle pour 2019 sur enveloppe 2019.

2019 DAE 383 Subvention d'investissement (30.000 euros) et convention avec la Guinguette Pirate.

2019 DAE 394 Subvention d'investissement (5.000 euros) et convention avec l'association Télé Bocal (20e).

2019 DDCT 175 Subvention de fonctionnement (50.000 euros) à six associations membres du Conseil de la Nuit.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2019 DGRI 40 Subvention (10.000 euros) à l'Association Internationales des Maires Francophones pour le Prix international LGBTQI+ 2019 de la Ville de Paris.

2019 DGRI 59 Mise à disposition de salons pour le nouvel an vietnamien.

2019 DGRI 60 Mise à disposition de salons pour le nouvel an chinois.

2019 DGRI 78 - DPE Subvention du MEAE pour le projet de coopération avec Accra.

2019 DGRI 80 Aide d'urgence accordée à l'Union des Organisations de Secours et de Soins médicaux : programme de formation des personnels soignants dans le nord-est de la Syrie.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2019 DEVE 126 Budget participatif localisé - Convention de subventionnement entre la Ville de Paris et l'ENSAAMA en faveur de la végétalisation et du renforcement de la biodiversité sur le bâti (15e).

2019 DEVE 162 Convention d'objectifs et de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV).

2019 DEVE 163 - DAE Autorisations administratives nécessaires à l'installation d'une serre verticale dans le jardin partagé de la Villa des Tulipes (18e).

2019 DEVE 173 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé sur la PC au 110 rue du Ruisseau (18e) - Convention d'occupation d'un terrain propriété de SNCF réseau.

2019 DEVE 175 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé sur le belvédère à l'angle des rues Palikao, Bisson et Cité de Gênes (20e) - Autorisation de financement des travaux.

2019 DEVE 191 Mise en oeuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

2019 DEVE 196 Financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du square des Cévennes (15e) et communication sur la convention avec l'association "le jardin aux p'tits oignons".

2019 DEVE 197 Financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du jardin Paul Nizan, 9 rue de l'Industrie (13e) communication sur la convention avec l'association "les peupliers".

2019 DEVE 198 Financement de travaux d'aménagement du jardin partagé solidaire situé au 22-26 rue Georges et Maï Politzer (12e) communication sur la convention de mise à disposition avec l'association "Esperem".

2019 DEVE 200 Budget Participatif Cultiver en Ville - Subvention (1.100 euros) à l'association Le Jardin d'Eugénie, pour son projet "De l'ombre dans mon jardin" dans le jardin partagé Le P'tit Jardin d'Eugénie (19e).

2019 DEVE 201 Subvention (4.500 euros) à un centre de recherche du Muséum National d'Histoire naturelle dans le cadre de l'appel à projets "Animaux en ville" - Budget participatif "+ de nature en ville".

2019 DEVE 202 Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Les amis des jardins du ruisseau.

2019 DEVE 205 Subvention de fonctionnement (3.000 euros) à l'association FNE Île-de-France pour ses actions de sauvegarde et mise en valeur de l'environnement, autour des Mares à Palabres à Paris.

2019 DEVE 209 Subvention (12.165 euros) à l'association "Jardin Partagé Alice Millat" pour la réalisation d'aménagements sur le toit du gymnase Alice Millat 11 ter rue d'Alésia (14e) - Budget participatif 2016.

2019 SG 65 Subvention (10.000 euros) à l'association Enlarge Your Paris pour soutenir la transhumance du Grand Paris.

2019 DPE 57 Recherche appliquée sur l'hydrologie de jardins de pluie - Convention entre la Ville de Paris et le Centre d'Études et expertise des Risques, de l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Cerema).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2019 DAE 96 Subventions de fonctionnement (4.648.050 euros) et d'investissement (320.000 euros) à la régie EIVP au titre de l'exercice 2020.

2019 DAE 97 Subvention (850.000 euros) et convention avec l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris.

2019 DAE 129 Subvention de fonctionnement (6.000 euros) à l'Association Bernard Grégory pour l'organisation d'un séminaire Post-Doctoriales.

2019 DAE 278 Site des Cordeliers - 5 rue de l'Ecole de Médecine (6e) - Avenant à la concession de travaux avec la RIVP.

2019 DAE 356 Subvention de fonctionnement (11.000 euros) et d'investissement (26.000 euros), et convention avec l'Association Science Technologie et Société (13e).

2019 DAE 366 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Ars Longa.

2019 DAE 380 Campus des Cordeliers (6e) - Participation financière (1.500.000 euros) aux travaux et convention corrélative avec Sorbonne Université et l'Université Paris Descartes.

2019 DFA 115 Garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt bancaire de 1,5 M€ à souscrire par la Fondation Hellénique.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2019 DAJ 18 Convention entre la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris relative à la contribution à l'offre d'accès au droit.

2019 DDCT 162 Subvention (145.000 euros) à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2020.

2019 DRH 68 Convention, au titre de l'année 2020, avec l'association "Parcours d'Insertion - Fonds Local Emploi Solidarité de Paris" afin de financer les actions d'accompagnement et de formation.

2019 DRH 70 Allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2020.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2019 DAE 248 Subvention (5.000 euros) à l'Association les Panamiens.

2019 DAE 354 Subvention (5.000 euros) à l'Association Acteurs du Tourisme Durable (ATD).

2019 DAE 367 Subvention (5.000 euros) à l'association Paris Gay Métropole (3e).

2019 DJS 58 Subventions (13.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois associations sportives (13e).

2019 DJS 183 Subventions (18.550 euros) à sept associations sportives Parisiennes, dont une convention pluriannuelle d'objectifs.

2019 DJS 185 Subventions (31.000 euros) et avenants à convention pluriannuelle d'objectif avec cinq associations sportives parisiennes.

2019 DJS 194 Subvention (440.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat avec le Paris 92 au titre de l'année 2020.

2019 DJS 195 Subvention (260.000 euros) et convention d'objectifs et de partenariat avec le Stade Français Paris Saint Cloud au titre de l'année 2020.

2019 DJS 196 Subvention (926.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat avec le PUC Volley-ball au titre de l'année 2020.

2019 DJS 200 Subvention (500.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat avec la SASP Paris Football Club au titre de l'année 2020.

2019 DJS 201 Subvention (210.000 euros) et avenant à convention avec le PUC Rugby au titre de l'année 2020.

2019 DJS 202 Subvention (474.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le PUC Omnisports au titre de l'année 2020.

2019 DJS 205 Subvention (30.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le Racing Multi Athlon au titre de l'année 2020.

2019 DJS 206 Subvention (90.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le club des Français Volants au titre de l'année 2020.

2019 DJS 207 Subvention (45.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité Départemental de Paris de Tennis au titre de l'année 2020.

2019 DJS 208 Subvention (159.500 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes au titre de l'année 2020.

2019 DJS 215 Tennis des routes de la pyramide et stratégique (12e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association Tennis Club Parisien de Joinville.

2019 DJS 245 Boulodrome Hyacinthe Vincent (14e) - Convention de mise à disposition avec les associations La Boule du Moulin Vert et l'Association Bouliste du 14e.

2019 DJS 252 Subvention (30.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'Association Judo Amicale de Paris XX au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau en 2019.

2019 DJS 253 Subvention (20.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec le Racing Multi Athlon au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau en 2019.

2019 DJS 254 Subvention (20.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec le Paris Université Club au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau en 2019.

2019 DJS 255 Subvention (20.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec le Stade Français au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau en 2019.

2019 DJS 256 Subvention (30.000 euros) et convention annuelle avec l'Association pour la Promotion du Basketball à Paris au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau en 2019.

2019 DJS 258 Subvention complémentaire (3.000 euros) et avenant à convention avec le Paris Jean-Bouin CASG au titre de l'année 2019.

2019 DJS 259 Subvention (15.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec le CAP Sport, Art, Aventure et Amitié au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau pour 2019.

2019 DJS 261 Subvention (15.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec le Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau pour 2019.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2019 DAE 271 - DU Avenant au bail emphytéotique avec la RIVP 5-13 cité Beauharnais (11e).

2019 DAE 386 Subvention d'investissement à l'association Enlarge your Paris.

2019 DU 53 Echange foncier entre la Ville de Paris et Paris Habitat et constitution de servitudes - Secteur d'aménagement de la Résidence Michelet (19e).

2019 DU 255 Abords de la Gare de Lyon (12e) - Déclassement du domaine public routier et cession à la SNCF de volumes dans le dénivelé de la rue de Chalon.

2019 DU 230 Renonciation à intégrer un bien sans maître au domaine communal 4 rue de l'Astrolabe (15e).

2019 DU 268 Inventons la Métropole du Grand Paris - Site de la Porte de St Ouen (17e) - Déclassement par anticipation des emprises du projet et déclassement du domaine public de l'ancienne voie Toulouse-Lautrec.

2019 DU 274 Déclassement et cession de la parcelle cadastrée 4 rue des Camélias (14e) à la Fondation Paris - Saint-Joseph.

2019 SG 71 Versement de la cotisation à l'association CoRDEES.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2019 DVD 37 Subvention (19.000 euros) et convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France.

2019 DVD 116 Subvention (4.300 euros) et convention avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette pour l'organisation d'une Bourse aux Vélos.

2019 DVD 117 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Agence Parisienne du Climat.

2019 DVD 64 Tarification des déplacements d'office de véhicules à l'occasion de travaux d'urgence réalisés pour des tiers et des enlèvements.

2019 DVD 85 Eclairage public, illumination et exploitation de la circulation. Protocole transactionnel avec Citelum, EUREC et GECIR portant règlement des prestations effectuées.

2019 DVD 95 Avenue André Rivoire (14e) - Convention de superposition pour le pont et CODP avec la Cité Internationale Universitaire de Paris et la Chancellerie des universités de Paris.

2019 DVD 101 Parc de stationnement Foch (16e) - Avenant n° 3 à la convention de concession en vue de l'extension de la préfourrière Foch (16e).

2019 DVD 102 Avenue de Selves (8e) - Convention d'occupation du domaine public pour le relogement provisoire du Commissariat du 8e et de Compagnie des gardes de l'Elysée.

2019 DVD 104 Contrat transactionnel avec ENEDIS. Solde des comptes de tiers.

2019 DVD 106 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (98.217,73 euros).

2019 DVD 107 Budget participatif d'arrondissement. Place Navier (17e) - Subventions à deux associations Vergers Urbains et Atelier des Epinettes.

2019 DVD 114 Budget participatif Paris aux piétons - Porte de St Ouen (17e) - Subvention d'équipement à l'association Toqué Frères.

2019 DVD 108 Canaux parisiens - Convention avec la commune des Pavillons-Sous-Bois et le Département de Seine-Saint-Denis de superposition d'affectation de l'espace piétonnier et cyclable.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2019 DASES 322 Subvention d'investissement (2.547 euros) et convention pluriannuelle avec Paris Habitat - OPH pour les travaux du logement accompagné pour des personnes en situation de handicap.

2019 DASES 326 Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2020.

2019 DASES 337 Avenant aux conventions avec l'ADIAM, pour le solde de la participation 2018 au financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz (39.830,15 euros).

2019 DASES 338 Participations (129.020,83 euros) et conventions avec l'ADIAM, pour le financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz.

2019 DASES 364 Convention de partenariat avec l'association la Protection Civile Paris Seine pour son action de portage en cas de panne d'ascenseur en direction des personnes en situation de handicap.

2019 DCPA 22 Rénovation partielle du Pavillon de l'Arsenal.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2019 DAE 334 Activités commerciales sur un emplacement du domaine public (3.329,96 euros) - Conventions.

2019 DAE 357 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (34.809 euros) - Conventions afférentes à ces indemnités.

2019 DAE 379 Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200.000 euros) - Convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1er novembre 2019 et le 15 mai 2020.

2019 DAE 384 Subvention (83.000 euros) à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris au titre de la campagne de soutien en faveur du commerce parisien.

2019 DAE 390 Subvention (5.000 euros) à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au titre de la campagne de valorisation de l'artisanat parisien à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019.

2019 DAE 306 Subvention (4.900 euros) à l'association Avenir Quartier Latin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (6e).

2019 DAE 307 Subvention (2.300 euros) à l'association des commerçants de la rue de la Villette pour les illuminations de fin d'année 2019 (19e).

2019 DAE 309 Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (18e).

2019 DAE 311 Subvention (71.800 euros) et convention avec le Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (8e).

2019 DAE 312 Subvention (38.000 euros) et convention avec le groupement des exploitants du forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (1er).

2019 DAE 313 Subvention (8.500 euros) à l'association Happy Courteline pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (12e).

2019 DAE 314 Subvention (6.500 euros) à l'association au fil de l'eau pour les illuminations de fin d'année 2019 (4e).

2019 DAE 315 Subvention (30.800 euros) et convention avec l'association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (17e).

2019 DAE 316 Subvention (9.100 euros) à l'association des commerçants, artisans, prestataires de service et professionnels libéraux des rues Caumartin et annexes pour les illuminations de fin d'année 2019 (9e).

2019 DAE 317 Subvention (2.400 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan pour les illuminations de fin d'année 2019 (19e).

2019 DAE 318 Subvention (3.900 euros) à l'association des commerçants du village Saint Ferdinand pour les illuminations de fin d'année 2019 (17e).

2019 DAE 319 Subvention (5.100 euros) à la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan pour les illuminations de fin d'année 2019 (12e).

2019 DAE 320 Subvention (7.000 euros) à l'association des commerçants de la rue des Martyrs pour les illuminations de fin d'année 2019 (9e).

2019 DAE 321 Subvention (11.600 euros) à l'association Vie Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (5e).

2019 DAE 322 Subvention (11.000 euros) à l'union interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars pour les illuminations de fin d'année 2019 (7e).

2019 DAE 323 Subvention (56.900 euros) et convention avec le Comité Montaigne pour les illuminations de fin d'année 2019 (8e).

2019 DAE 324 Subvention (13.000 euros) à l'association le faubourg Saint-Germain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (7e).

2019 DAE 325 Subvention (6.700 euros) à l'association Bienvenue au Village Montorgueil pour les illuminations de fin d'année 2019 (1er).

2019 DAE 327 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Villages de Mouffetard pour les illuminations de fin d'année 2019 (5e).

2019 DAE 328 Subvention (8.500 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc - ACAGL14 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (14e).

2019 DAE 338 Subvention (12.800 euros) au Comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fin d'année 2019 (7e).

2019 DAE 339 Subvention (8.700 euros) à l'association le carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (8e).

2019 DAE 340 Subvention (3.300 euros) à l'association des commerçants et riverains de la rue Berthollet pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (5e).

2019 DAE 341 Subvention (29.300 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards pour les illuminations de fin d'année 2019 (2e, 3e, 9e).

2019 DAE 342 Subvention (10.200 euros) à l'association artisanale et commerciale de Paris-Bercy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (12e).

2019 DAE 343 Subvention (1.700 euros) à l'association des commerçants de la rue de l'Annonciation et des rues adjacentes pour les illuminations de fin d'année 2019 (16e).

2019 DAE 344 Subvention (15.000 euros) à l'association des commerçants du Gros Caillou pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (7e).

2019 DAE 345 Subvention (6.100 euros) à l'association des commerçants du quartier de la Motte Picquet pour les illuminations de fin d'année 2019 (7e).

2019 DAE 346 Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (18e).

2019 DAE 347 Subvention (17.000 euros) et convention avec l'association des commerçants Lamarck-Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (18e).

2019 DAE 348 Subvention (10.400 euros) à l'association des riverains du quartier Saint Thomas d'Aquin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (7e).

2019 DAE 349 Subvention (41.000 euros) et convention avec l'association des commerçants Vaugirard Convention pour les illuminations de fin d'année 2019 (15e).

2019 DAE 350 Subvention (12.300 euros) au Comité Sèvres Croix-Rouge 6e/7e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (7e).

2019 DAE 351 Subvention (4.300 euros) à l'association des commerçants de la rue Vouillé pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (15e).

2019 DAE 352 Subvention (11.400 euros) à l'association des commerçants Louvre Rivoli pour les illuminations de fin d'année 2019 (1er).

2019 DAE 353 Subvention (7.800 euros) à l'association du Viaduc des Arts - Paris pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (12e).

2019 DAE 358 Subvention (18.700 euros) à l'association de l'avenue des Ternes - les Ternes Paris XVII pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (17e).

2019 DAE 359 Subvention (14.000 euros) et convention avec l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fin d'année 2019 (8e, 9e).

2019 DAE 360 Subvention (10.500 euros) à l'association des commerçants le village Saint-Charles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (15e).

2019 DAE 361 Subvention (58.500 euros) et convention avec l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (15e).

2019 DAE 362 Subvention (1.700 euros) à l'association des commerçants et artisans Olivier de Serres-Morillons pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (15e).

2019 DAE 369 Subvention (21.500 euros) et convention avec l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil pour les illuminations de fin d'année 2019 (2e).

2019 DAE 370 Subvention (6.300 euros) à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (15e).

2019 DAE 371 Subvention (6.000 euros) à l'association marché Poncelet Bayen pour les illuminations de fin d'année 2019 (17e).

2019 DAE 373 Subvention (7.000 euros) à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fin d'année 2019 (8e).

2019 DAE 375 Subvention (4.800 euros) au village Pasteur Vaugirard Montparnasse pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (15e).

2019 DAE 377 Subvention (2.100 euros) au village Brancion-Morillons association de vos commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (15e).

2019 DAE 381 Subvention (6.300 euros) à l'association des commerçants Cinq sur Cinq pour les illuminations de fin d'année 2019 (5e).

2019 DAE 382 Subvention (8.300 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fin d'année 2019 (14e).

2019 DAE 391 Subvention (9.000 euros) à l'association des commerçants Oberkampf Parmentier pour les illuminations de fin d'année 2019 (11e).

2019 DU 264 Classification de nouvelles voies du 6e arrondissement au titre des droits de voirie.

2019 DU 269 Classification d'une nouvelle voie du 3e arrondissement au titre des droits de voirie.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2019 DPE 11 Protocole transactionnel avec le groupement Generis / ENVAC pour la collecte pneumatique des déchets dans la ZAC Clichy Batignolles.

2019 DPE 12 Accueil des dépôts des particuliers en déchèterie - Convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Territorial Plaine Commune.

2019 DPE 30 Accueil des dépôts des particuliers en déchèterie - Convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

2019 DPE 31 Accueil des dépôts des particuliers en déchèteries - Convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2019 DEVE 207 Avenant à la convention avec l'Agence Parisienne du Climat.

2019 DPE 58 Contrat de territoire "Eau et Climat" 2020-2024 et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure.

2019 DASES 264 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association Parcours d'Exil (11e).

2019 DASES 286 Subvention (15.000 euros) et avenant avec l'Association de Recherche Européenne pour la Médecine et l'Information Inter-Active - Aremedia (10e).

2019 DASES 296 Subvention (81.500 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association ARCAT (11e).

2019 DASES 299 Subvention (55.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (11e).

2019 DASES 300 Subvention (3.000 euros) à l'association Société Française de Santé et Environnement (13e).

2019 DASES 307 Subvention (30.000 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Samu Social de Paris (12e).

2019 DASES 312 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'association Médecins du Monde (18e).

2019 DASES 314 Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association Vers Paris sans Sida (19e).

2019 DASES 315 Subvention (7.500 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Santé Charonne (ASC) (11e).

2019 DASES 316 Subvention (4.000 euros) et convention avec la FASTI (20e).

2019 DASES 330 Subvention (2.000 euros) à l'association Dispens'aire Psy, les Psys du Cœur (19e).

2019 DASES 331 Subvention (80.000 euros) et convention avec le Centre de ressources et de coordination pour les mini-réseaux de proximité en santé de Seine-Saint-Denis (93).

2019 DASES 333 Subvention (15.000 euros) à l'association Le Comité des Familles (20e).

2019 DASES 334 Avenant à la convention avec le GIE IPSO pour la création d'un cabinet 73 rue de Montreuil (11e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2019 DASES 340 Subvention (5.000 euros) à l'association Réseau de santé sexuelle publique (10e).

2019 DASES 341 Subvention (15.000 euros) à l'association Fédération des Maisons et Pôles de Santé en Île-de-France (FémasIF) (93 Saint-Denis).

2019 DASES 342 Subvention (4.000 euros) à l'association Pôle de Santé des Envierges (20e).

2019 DASES 343 Subvention (5.000 euros) au Centre de santé Hahnemann (13e).

2019 DASES 344 Subventions (225.000 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13e arrondissement de Paris (13e) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (19e et 20e).

2019 DASES 346 Subvention (40.000 euros) et avenant avec l'association Aurore (4e).

2019 DASES 347 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Le Moulin (14e).

2019 DASES 349 Subvention (2.500 euros) et convention avec l'Association pour le Développement du Pôle de Santé Paris 13 (13e).

2019 DASES 352 Subvention (2.000 euros) à l'association Union Nationale de Prévention du Suicide (5e).

2019 DASES 354 Subvention (90.000 euros) et convention avec le Groupement Hôpital Universitaire Paris Psychiatrique et Neurosciences (14e).

2019 DASES 355 Subvention (5.000 euros) à l'association Schizo ?... Oui ! Faire face à la schizophrénie (13e).

2019 DASES 358 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Solidarité.

2019 DASES 359 Subvention (5.000 euros) à l'association Groupe d'Entraide Mutuelle L'Etoile Polaire (20e).

2019 DASES 360 Subvention (5.000 euros) à l'association Théodora (15e).

2019 DASES 361 Subventions (110.000 euros) et conventions avec l'association Croix-Rouge Française (14e).

2019 DASES 363 Subvention (8.000 euros) à l'association France Nature Environnement Paris (13e).

2019 DASES 365 Convention avec l'Agence Régionale de Santé portant sur le financement des activités 2019 de CeGIDD du Centre de Santé Sexuelle "Paris Centre".

2019 DASES 366 Subventions (155.000 euros) et convention de fonctionnement et d'investissement avec l'association Protection Civile Paris Seine (15e).

2019 DASES 367 Subvention (300.000 euros) et convention avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale (GCSMS) - Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré.

2019 DASES 368 Subvention (4.000 euros) à l'association Esprit d'Ébène (18e).

2019 DASES 369 Subvention (900 euros) à l'association Les Fourmis Vertes (93 Montreuil).

2019 DASES 370 Subvention (3.200 euros) à l'association Urgence Trauma Psy Paris (15e).

2019 DASES 371 Subvention (2.500 euros) à l'association WECF France (74 Annemasse).

2019 DASES 372 Subvention (8.000 euros) à l'association Migrations Santé France.

2019 DASES 373 Subvention (5.000 euros) à l'association Onde Musica, Association pour la recherche, l'enseignement et la promotion de la musicothérapie et du soin par le son (14e).

2019 DASES 376 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Institut Théophraste Renaudot (20e).

2019 DASES 377 Subvention (1.500 euros) à l'association Imhotep Santé (11e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2019 DAC 797 Acompte de subvention 2020 (1.069.403 euros) à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2019 DAE 95 Subventions de fonctionnement (13.200.000 euros) et d'investissement (2.000.000 euros) à la régie ESPCI au titre de l'exercice 2020.

2019 DAE 249 Modifications des statuts l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI).

2019 DDCT 164 - DASES Budget participatif - Subventions d'investissement (67.100 euros) et conventions avec trois associations des 11e et 12e arrondissements.

2019 DDCT 165 - DFPE Subventions (31.000 euros) au titre de la vie associative à quatre associations.

2019 DJS 238 Budget participatif d'arrondissement 2018 "Des structures jeunesse mieux aménagées et mieux équipées" - Subvention (50.000 euros) à l'association Boucan Média pour l'achat de matériel web radio (19e).

2019 DJS 239 Centres Paris Anim' - Délégations de service public - Contrat de transaction avec l'association Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris.

2019 DJS 241 Subventions (13.964 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec 3 associations de jeunesse Académie Football Paris 18, Les P'tits Poulbots et Meltin' Club Paris (18e et 19e).

2019 DJS 242 Subvention (10.000 euros) et convention annuelle d'objectifs, au titre de la Jeunesse, avec l'association Réseau Môm'artre (17e et 18e).

2019 DJS 243 Subvention (15.000 euros) et convention annuelle d'objectifs, au titre de la Jeunesse, avec l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (13e et 18e).

2019 DJS 247 Centre Paris Anim' Point du Jour et antenne Mesnil St Didier - Avenant à convention de délégation de service public avec l'association ACTISCE (16e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2019 DASES 246 Subventions (686.892 euros) et conventions avec plusieurs organismes pour leurs actions favorisant l'accès aux droits et l'intégration des réfugiés à Paris.

2019 DASES 291 Subventions de fonctionnement (334.796 euros) et subvention d'investissement (6.210 euros) pour les actions mises en œuvre par "Aurore" et "La Fondation de l'Armée du Salut".

2019 DASES 292 Subventions de fonctionnement (304.854 euros au titre de 2019 et 184.365 au titre de 2020) et subvention d'investissement (75.854 euros) - BPP 2017 Ville Refuge - Conventions avec la fondation Armée du Salut.

2019 DASES 297 Subvention (60.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (Crips) (15e).

2019 DASES 318 Kits d'hygiène aux personnes sans abri - Subvention d'investissement (34.325 euros) et convention avec l'association "Citizen Care" (BPP 2016 "Des abris pour les personnes sans domicile fixe".

2019 DASES 319 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Cultures du Cœur Paris pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture.

2019 DASES 320 Expérimentation de l'implantation de 24 casiers solidaires (55.409 euros) et convention avec Emmaüs Alternatives (BPP "Ville Refuge" 2017).

2019 DASES 327 Subvention de fonctionnement (2.500 euros) et d'investissement (426.000 euros), avenant et conventions avec le CASVP, dans le cadre de l'exécution des budgets participatifs 2015, 2018 et 2019.

2019 DASES 332 Subvention d'investissement (57.215 euros) et convention avec l'association "Emmaüs Solidarité" pour la fabrication de prototypes d'hébergement d'urgence.

2019 DASES 335 Subvention (200.000 euros) AP Ville Refuge - budget participatif 2017 et convention avec l'association Maison Bakhita, pour son projet d'aménagement d'un lieu au service des personnes migrantes.

2019 DASES 336 Subvention (40.000 euros) et convention pour un projet d'accès aux pratiques culturelles et aux sciences comme outils de prévention et d'insertion durable des familles précaires.

2019 DASES 348 Subvention de fonctionnement (30.000 euros) et convention avec l'association France Terre d'Asile (FTDA) pour le développement du projet aRtem (Accompagnement des réfugiés, des Talents à l'Emploi).

2019 DASES 353 Avenant à la convention avec l'État d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

2019 DASES 374 Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires aux membres (H/F) du corps des éducateurs de jeunes enfants des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.

2019 DASES 375 Subventions (515.000 euros) et (490.000 euros) et conventions pour un dispositif de mise à l'abri hivernale à destination de familles, femmes enceintes et femmes isolée.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2019 DAC 449 Subventions (74.550 euros) à treize associations oeuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire.

2019 DAC 549 Subvention (8.000 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).

2019 DAC 538 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la signature du Traité de Paix le 3 septembre 1783 reconnaissant l'indépendance des États-Unis au 56, rue Jacob (6e).

2019 DAC 539 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marceline Loridan-Ivens et Joris Ivens 61, rue des Saints-Pères (6e).

2019 DAC 543 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Manuel Bergés i Arderiu 23 rue Vicq d'Azir (10e).

2019 DEVE 187 Attribution de la dénomination Claude Mademba Sy à une allée du square Claude-Nicolas Ledoux situé 2, place Denfert- Rochereau (14e).

2019 DJS 149 Attribution de la dénomination Docteurs Augusta et Jules Dejerine au centre sportif situé 36 rue des Docteurs Augusta et Jules Dejerine (20e).

2019 DJS 248 Attribution de la dénomination Saint-Merri Marie Marvingt à la piscine située 16 rue du Renard (4e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2019 CAS 2 Communication relative au budget 2020 du CASVP.

2019 DAJ 20 Communication de la liste des marchés conclus du 27 septembre 2019 au 7 novembre 2019 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

2019 DFA 107 Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2019 DEVE 171 Communication sur la convention d'occupation du domaine public avec l'association "le lien des lilas" pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé (19e).

2019 DEVE 210 Communication sur le bail civil entre la Ville de Paris et l'association Veni Verdi pour la poursuite d'un projet d'agriculture urbaine sur le toit du 6 rue d'Aboukir (2e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 3 décembre 2019

Présents :

Mmes Léa FILOCHE, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Véronique LEVIEUX, Olivia POLSKI et Danielle SIMONNET.

MM. Jean-Bernard BROS, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE et Daniel VAILLANT.

Excusés :

Mme Afaf GABELOTAUD et M. Geoffroy BOULARD.

Absents :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Rachida DATI et Marie-Pierre de LA GONTRIE.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jérôme COUMET, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, Jean-François LAMOUR et François VAUGLIN.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 38.

Présentation des tableaux de bords par M. GRÉGOIRE.

Pas d'intervention.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Budget, financement et transformation des politiques publiques

Présentation par M.GRÉGOIRE.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics

Présentation par Mme LEVIEUX.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes

Présentation par Mme POLSKI.

Politiques de l'emploi

En l'absence de Mme GABELOTAUD, présentation par Mme POLSKI.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire

Présentation par Mme GUHL.

Préfecture de police

Présentation par Mme GOURET, adjointe au directeur des finances de la Préfecture de police.

Projets de délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 129 à son ordre du jour :

Budget, financement et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

M. GRÉGOIRE a présenté le budget primitif 2020 (DFA 118). Intervention de Mme SIMONNET. Réponse de M. GRÉGOIRE.

SG 69 : budgétisation verte : convention avec I4CE-Institute for Climate Economics : intervention de M. GLEIZES. Réponse de M. GRÉGOIRE.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes. - Mme POLSKI, rapporteure.

Pas d'intervention.

Politiques de l'emploi. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Pas d'intervention.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire. - Mme GUHL, rapporteure.

Mme GUHL a apporté des précisions sur le projet de délibération DAE 302 : subvention et avenant n° 8 à la convention pluriannuelle 2017-2020 avec l'association "Ensemble Paris Emploi Compétences" au titre des clauses sociales.

Mme GUHL a également signalé le projet de délibération DAE 282 : attribution d'une aide en nature à deux associations pour l'occupation temporaire d'une propriété communale face au 32, avenue de la Porte d'Ivry.

Vœux et amendements :

53 amendements et 84 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 11 heures 40.

Prochaine commission le mardi 28 janvier 2020 à 10 heures 30.

****

2e COMMISSION

Réunion du lundi 2 décembre 2019

Présents :

Mmes Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Béatrice LECOUTURIER, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Karen TAÏEB et Catherine VIEU-CHARIER.

MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, Christophe GIRARD et Frédéric HOCQUARD.

Excusés :

Mmes Catherine DUMAS, Danièle GIAZZI, Brigitte KUSTER et M. Thierry HODENT.

Absents :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER et Marielle de SARNEZ.

MM. Grégoire CHERTOK, François-David CRAVENNE, Bernard GAUDILLÈRE et Bruno JULLIARD.

Mme LECOUTURIER a ouvert la séance à 12 heures 05.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Culture

Présentation par M. GIRARD.

Intervention de Mme LECOUTURIER.

Vie nocture, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design

Présentation par M. HOCQUARD.

Pas d'intervention.

Patrimoine

Présentation par Mme TAÏEB.

Pas d'intervention.

Mémoire, monde combattant et correspondante défense

Présentation par Mme VIEU-CHARIER.

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 51 à l'ordre du jour :

Culture. - M. GIRARD, rapporteur.

M. GIRARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie nocture, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design. - M. HOCQUARD, rapporteur.

Pas d'intervention.

Patrimoine. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB a présenté les projets de délibération de sa délégation. Elle a notamment apporté des précisions sur le projet de délibération DAC 582 : convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église Saint-Pierre de Montrouge.

Mémoire, monde combattant et correspondante défense. - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure.

Mme VIEU-CHARIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 amendements et 10 vœux ont été déposés.

Mme PRIMET a présenté les vœux relatifs à la création d'une Micro-Folie et au soutien de la grève à radio France. Réponse de M. GIRARD.

Mme LECOUTURIER a évoqué le vœu relatif à la création d'un centre culturel franco-berbère. Réponse de M. GIRARD.

Mme LECOUTURIER a également présenté le vœu relatif à l'activité du club "Joséphine" au sein du théâtre du Châtelet. Réponse de MM. GIRARD et HOCQUARD.

M. GIRARD et Mme TAÏEB ont apporté des éléments de réponse concernant le vœu relatif à la concrétisation du musée Hector Guimard.

Mme PRIMET a expliqué le vœu relatif à la Maison des peuples. Réponse de M. HOCQUARD.

Mme GOLDGRAB a présenté le vœu relatif au soutien aux théâtres parisiens privés. Réponse de M. HOCQUARD.

Séance levée à 13 heures 20.

Prochaine commission le lundi 27 janvier 2019 à 12 heures.

****

3e COMMISSION

Réunion du lundi 2 décembre 2019

Présents :

Mmes Colombe BROSSEL, Edith GALLOIS, Jeanne d'HAUTESERRE, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, Aurélie SOLANS et MM. Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Didier LE RESTE, Christophe NAJDOVSKI, Mao PENINOU, Paul SIMONDON, Dominique TIBERI.

Excusées :

Mmes Célia BLAUEL, Deborah PAWLIK.

Absents :

Mmes Julie BOILLOT Virginie DASPET, Marie-Laure HAREL, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, et MM. François DAGNAUD, Pierre CHARON, Thomas LAURET, Franck LEFEVRE, Frederic PÉCHENARD, Patrick TRÉMÈGE, Yann WEHRLING.

Sous la présidence de M. DARGENT, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Retrait du projet de délibération 2019 DEVE 103 de l'ordre du jour de la commission.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Environnement, développement durable, eau, Plan climat

Présentation par Mme SOLANS.

Pas d'intervention.

Sécurité, politique de la ville

Présentation par Mme BROSSEL

Question de M.GOUJON sur la mise en œuvre de la police municipale et sur le budget "radicalisation".

Réponse de Mme BROSSEL.

Préfecture de police

Présentation par Mme GOURET, adjointe au directeur des finances de la Préfecture de police.

Questions de M. JULIEN, de M. GOUJON et de M. PENINOU.

Réponses de Mme BROSSEL et Mme CAMILLIERI.

Espaces verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires

Présentation Mme KOMITÈS.

Pas d'intervention.

Transports, voirie, déplacements, espace public

Présentation M. NAJDOVSKI.

Pas d'intervention.

Propreté et gestion des déchets

Présentation M. SIMONDON.

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 109 à l'ordre du jour :

Environnement. - Mme SOLANS, rapporteure.

Mme SOLANS a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2019 DPE 58 et 2019 SG 72.

Pas d'intervention.

Sécurité, politique de la ville. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2019 DPSP 19, 2019 DU 249, 2019 DEVE 203.

Pas d'intervention.

Espaces verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet de délibération 2019 DEVE 202.

Question de M. JULIEN.

Réponse de Mme KOMITÈS.

Question de Mme MOREL sur le retrait du projet de délibération 2019 DEVE 103.

Réponse de Mme KOMITÈS.

Transports, voirie, déplacements, espace public. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation notamment les projets de délibération 2019 DVD 119, 2019 DVD 115.

Pas d'intervention.

Propreté et gestion des déchets. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation notamment les projets de délibération 2019 DPE 11, 2019 DPE 12, 2019 DPE 30 et 2019 DPE 31.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement, 1 vœu rattaché et 15 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 12 heures 16.

Prochaine commission : le lundi 27 janvier 2020 à 10 heures 30.

****

4e COMMISSION

Réunion du lundi 2 décembre 2019

Présents :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sylvie CEYRAC, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Christian HONORÉ, Nicolas NORDMAN et Alexandre VESPERINI.

Excusés :

Mmes Leïla DIRI, Anne SOUYRIS et M. Bernard DEBRÉ.

Absents :

Mmes Claudine BOUYGUES, Emmanuelle DAUVERGNE, Myriam EL KHOMRI, Fanny GAILLANNE et Dominique STOPPA-LYONNET.

MM. François HAAB, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Mme ATALLAH ouvre la séance à 9 heures 07.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Personnes en situation de handicap et accessibilité

Présentation par M. NORDMAN.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE. Réponse de MM. NORDMAN et RAYMOND, directeur de la DASES.

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris

En l'absence de Mme SOUYRIS, Mme BRIDIER a présenté le budget.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance

Présentation par Mme VERSINI.

Intervention de Mme ATALLAH. Réponse de Mme VERSINI.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme

Présentation par Mme BIDARD.

Personnes âgées et autonomie

Présentation par Mme BRIDIER.

Prévention spécialisée et intégration

Présentation par Mme BROSSEL.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 93 à son ordre du jour :

Personnes en situation de handicap et accessibilité. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 364 : convention de partenariat avec l'association "la Protection Civile Paris Seine" pour son action de portage en cas de panne d'ascenseur en direction des personnes en situation de handicap : intervention de Mmes CEYRAC et ATALLAH. Réponse de M. NORDMAN.

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 297 : subvention et avenant n° 2 à la convention avec l'association Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes : intervention de Mme CEYRAC.

DASES 266 : subventions de fonctionnement et d'investissement pour des dispositifs d'aide aux familles à la rue : intervention de M. VESPERINI. Réponse de Mme VERSINI.

DASES 316 : subvention et convention avec la FASTI : intervention de M. VESPERINI. Réponse de Mme VERSINI.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation. Elle a apporté des précisions sur le DDCT 149 : rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Personnes âgées et autonomie. - Mme BRIDIER, rapporteure.

Mme BRIDIER a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention spécialisée et intégration. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

5 vœux ont été déposés.

Mme KONÉ a présenté le vœu relatif aux cartes mobilité inclusion-mention stationnement. Réponse de M. NORDMAN.

Séance levée à 10 heures 40.

Prochaine commission le lundi 27 janvier 2020 à 9 heures.

****

5e COMMISSION

Réunion du lundi 2 décembre 2019

Présents :

Mme Valérie MONTANDON, et MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Philippe DUCLOUX, Eric LEJOINDRE, Jean-Louis MISSIKA, Jérôme GLEIZE.

Excusés :

Mme Delphine BÜRKLI et M. Eric AZIÈRE.

Absents :

Mmes Michèle ASSOULINE, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie NAHMIAS, Carine PETIT, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Jérôme DUBUS, Roger MADEC et Buon Huong TAN.

Sous la présidence de M. DUCLOUX, la séance débute à 14 heures 04.

Retrait du projet de délibération 2019 DLH 271 de l'ordre du jour du Conseil de Paris et retrait du projet de délibération 2019 DCPA 22 de l'ordre du jour de la Commission.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité

Présentation par M. MISSIKA.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence

Présentation par M. BROSSAT.

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 193 à l'ordre du jour :

Constructions publiques, grands projets de renouvellement urbain et architecture. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le projet de délibération 2019 DU 248.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité. - M. MISSIKA, rapporteur.

M. MISSIKA a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DAE 141, 2019 DAE 386, 2019 DAE 271, 2019 DU 8, 2019 DU 73, 2019 DU 197, 2019 DU 201, 2019 DU 224, 2019 DU 227, 2019 DU 250, 2019 DU 255, 2019 DU 268, 2019 DU 273, 2019 DVD 119.

Question de M. CONTASSOT.

Réponse de M.MISSIKA.

Logement, hébergement d'urgence. - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2019 DLH 263, 2019 DLH 368, 2019 DLH 394 à 2019 DLH 406.

Question de M. CONTASSOT sur le projet de délibération 2019 DLH 97 concernant une erreur dans l'exposé des motifs.

Réponse de M. BROSSAT.

Question de M. GLEIZE sur le retrait du projet de délibération 2019 DLH 271 de l'ordre du jour du Conseil.

Réponse de M. BROSSAT.

Vœux et amendements :

3 amendements, 8 vœux rattachés et 21 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 14 heures 40.

Prochaine commission le lundi 27 janvier 2020 à 14 heures.

****

6e COMMISSION

Réunion du lundi 2 décembre 2019

Présents :

Mmes Sandrine CHARNOZ, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, Sandrine MÉES et MM. Patrick BLOCHE, Jean-Pierre LECOQ.

Excusées :

Mmes Catherine LECUYER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET.

Absents :

Mmes Anne-Christine LANG, Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, et MM. Jean-Noël AQUA, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER.

Sous la présidence de Mme Annick OLIVIER, la séance débute à 17 heures 20.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche

Présentation Mme LEMARDELEY.

Pas d'intervention.

Education, petite enfance et familles

Présentation par M. BLOCHE.

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 56 à l'ordre du jour :

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2019 DAE 363, 2019 DFA 115, 2019 DLH 353.

Pas d'intervention.

Education, petite enfance et familles. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2019 DAE 142, 2019 DFPE 9, 2019 DASCO 144, 2019 DFPE 222, 2019 DFPE 223.

Intervention M. LECOQ.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet de délibération 2019 DFPE 223.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement, 9 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux du GEP par Mme MÉES.

Réponse de M.BLOCHE.

Séance levée à 17 heures 55.

Prochaine commission le lundi 27 janvier 2020 à 15 heures 30.

****

7e COMMISSION

Réunion du lundi 2 décembre 2019

Présents :

Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Pauline VÉRON, Danièle PREMEL et MM. Jacques BOUTAULT, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO.

Excusés :

MM. Jean-Didier BERTHAULT et Patrick KLUGMAN.

Absents :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE et Ann-Katrin JÉGO.

MM. Pierre AURIACOMBE, Pascal CHERKI, Rémi FÉRAUD, Pierre LELLOUCHE et Sergio TINTI.

Mme PREMEL a ouvert la séance à 17 heures 08.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse

Présentation par Mme VÉRON.

Intervention de Mme PREMEL.

Relations internationales et francophonie

En l'absence de M. KLUGMAN, présentation par M. SANCHES RUIVO.

Intervention de Mme PREMEL.

Sports, tourisme et Jeux olympiques et paralympiques

Présentation par M. MARTINS.

Intervention de Mmes BUFFETEAU et PREMEL.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 73 à l'ordre du jour :

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse. - Mme VÉRON, rapporteure.

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Mme PREMEL souhaiterait qu'un bilan sur le budget participatif soit présenté en 7e Commission. Mme VÉRON précise qu'une mise à jour hebdomadaire est réalisée sur le site internet budgetparticipatif.paris.fr.

Relations internationales et francophonie. - M. KLUGMAN, rapporteur.

En l'absence de M. KLUGMAN, M. SANCHES RUIVO a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, tourisme et Jeux olympiques et paralympiques. - M. MARTINS, rapporteur.

M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DAE 332 : subvention à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris et DAE 335 : subvention et convention annuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour la mise en place d'une stratégie de relance du tourisme : intervention de M. BOUTAULT. Réponse de M. MARTINS.

Vœux et amendements :

9 vœux non-rattachés ont été déposés.

M. SANCHES RUIVO a évoqué le vœu du Conseil parisien des européens.

Mme BUFFETEAU a présenté le vœu relatif au renforcement du dispositif "Paris Sport Seniors". Réponse de M. MARTINS.

Séance levée à 18 heures 40.

Prochaine commission le lundi 27 janvier 2020 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 9 décembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Célia BLAUEL, Mme Alix BOUGERET, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard DEBRÉ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Claude GOASGUEN, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Anne TACHÈNE, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE.

Lundi 9 décembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal

CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Célia BLAUEL, Mme Alix BOUGERET, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard DEBRÉ, M. François HAAB, M. Jean-François LAMOUR, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Patrick TRÉMÈGE.

Mardi 10 décembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Jacques BAUDRIER, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUEL, Mme Julie BOILLOT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Philippe GOUJON, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Olga JOHNSON, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Valérie NAHMIAS, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Mardi 10 décembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Hélène BIDARD, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, M. David BELLIARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Alix BOUGERET, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Sylvie CEYRAC, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Philippe GOUJON, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Anne TACHÈNE, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Mercredi 11 décembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nathalie FANFANT, M.

Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, Mme Antoinette GUHL, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Catherine LECUYER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Célia BLAUEL, Mme Julie BOILLOT, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Sylvie CEYRAC, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING.

Mercredi 11 décembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, Mme Julie BOILLOT, Mme Alix BOUGERET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Sylvie

CEYRAC, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Valérie NAHMIAS, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Atanase PÉRIFAN, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING.

Jeudi 12 décembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Sylvie CEYRAC, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Anne TACHÈNE, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Jeudi 12 décembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD,

M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Antoinette GUHL, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Sylvie CEYRAC, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Anne HIDALGO, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Yann WEHRLING.

Annexe n° 1. - Scrutin public concernant l'amendement n° 1 déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réussite de la transition écologique.

Résultats :

Votants : 140 Pour : 35 Contre : 97 Abstentions : 7 NPPV : 1

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
46	Contre	M. ASSOULINE David	
7	Contre	M. BLOCHE Patrick	
47	Contre	M. COUMET Jerome	
72	Contre	M. DAGNAUD Francois	
137	Contre	M. DARGENT Claude	
91	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
115	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
10	Contre	M. GIRARD Christophe	
9	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
113	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
90	Contre	M. LE GUEN Jean-Marie	M. FERAUD Remi
94	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
119	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
53	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
74	Contre	M. SANCHES-RUIVO Hermano	M. BLOCHE Patrick
28	Contre	M. SIMONDON Paul	
118	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	
114	Contré	Mme BACHE Marinette	
71	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
136	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
95	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
52	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
135	Contre	Mme JEMNI Halima	
24	Contre	Mme KOMITES Penelope	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
6	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
92	Contre	Mme OUMER Nawel	
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	Mme BROSSEL Colombe
49	Contre	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
93	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 44 / 44)

Groupe Parisiens Progressistes Constructifs Ind

	Vote	Nom	Procuration
102	Contre	M. AURIACOMBE Pierre	Mme PAWLIK Deborah
79	Contre	M. DUBUS Jerome	
126	Contre	M. HODENT Thierry	Mme HAREL Marie-Laure
148	Contre	M. SAINT-ETIENNE Christian	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte
150	Contre	M. TREMEGE Patrick	M. DUBUS Jerome
127	Contre	M. VESPERINI Alexandre	
149	Contre	Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale	M. VESPERINI Alexandre
103	Contre	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	M. TREMEGE Patrick
80	Contre	Mme HAREL Marie-Laure	
125	Contre	Mme PAWLIK Deborah	

(Votants: 10 / 10)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
48	Contre	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	Mme VERSINI Dominique
89	Contre	M. TAN Buon-Huong	Mme GOLDGRAB Laurence
4	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Abst	M. AZIERE Eric	
78	Abst	M. HELARD Eric	
75	Abst	Mme GATEL Maud	
100	Abst	Mme JOHNSON Olga	
101	Abst	Mme LECOUTURIER Beatrice	Mme GATEL Maud
123	Abst	Mme NAHMIAS Valerie	
98	Abst	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 7 / 11)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
67	Contre	M. JOMIER Bernard	M. DUCLOUX Philippe
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
147	Nppv	M. POZZI DI BORGO Yves	
30	Contre	Mme BLAUEL Celia	Mme KOMITES Penelope
144	Pour	Mme SIMONNET Danielle	
96	Contre	Mme SOLANS Aurelie	Mme LEVIEUX Veronique

(Votants: 6 / 8)

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Pour	M. BELLIARD David	
23	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
88	Pour	M. GLEIZES Jerome	
87	Pour	M. JULIEN Pascal	
45	Pour	Mme ATALLAH Marie	
57	Pour	Mme BRIDIER Galla	
56	Pour	Mme GUHL Antoinette	
66	Pour	Mme KONE Fatoumata	Mme MOREL Joelle
44	Pour	Mme MEES Sandrine	
22	Pour	Mme MOREL Joelle	
32	Pour	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 11 / 11)

Groupe Les Républicains indépendants

	Vote	Nom	Procuration
134	Contre	M. CRAVENNE Francois-David	M. GIANNESINI Jean-Jacques
162	Contre	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire
15	Contre	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire	
39	Contre	Mme DATI Rachida	
133	Contre	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	Mme DATI Rachida
62	Contre	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
64	Contre	Mme GIAZZI Daniele	Mme d'HAUTESERRE Jeanne

(Votants: 8 / 25)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
20	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
73	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
19	Contre	M. LE RESTE Didier	
17	Contre	M. TINTI Sergio	M. BONNET OULALDJ Nicolas
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	M. AQUA Jean-Noel
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
65	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
18	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
25	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Groupe 100% Paris

	Vote	Nom	Procuration
129	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
81	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
83	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire
131	Pour	M. GABORIAU Pierre	
59	Pour	M. GOUJON Philippe	
152	Pour	M. HONORE Christian	
35	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	Mme CEYRAC Sylvie
60	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
107	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. GOUJON Philippe
58	Pour	Mme BERTHOUT Florence	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
104	Pour	Mme BLOCH Gypsie	M. HONORE Christian
82	Pour	Mme BOILLOT Julie	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
151	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	Mme JEGO Ann-Katrin
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
84	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
34	Pour	Mme DUMAS Catherine	M. LEGARET Jean-Francois
106	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
128	Pour	Mme GALLOIS Edith	M. GABORIAU Pierre
105	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
130	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	Mme FANFANT Nathalie
153	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 21 / 21)

Groupe Démocrates et Progressistes

	Vote	Nom	Procuration
120	Contre	M. BARGETON Julien	
142	Contre	M. GUILLOT Didier	
140	Contre	M. LAURET Thomas	
141	Pour	M. PENINOU Mao	
97	Contre	Mme CALANDRA Frederique	M. BARGETON Julien
143	Pour	Mme LANG Anne-Christine	
121	Contre	Mme MEHAL Fadila	

(Votants: 7 / 7)

Groupe Elus Génération du Conseil de Paris

	Vote	Nom	Procuration
139	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme DASPET Virginie
21	Contre	M. CONTASSOT Yves	Mme FILOCHE Lea
51	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
55	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
2	Contre	Mme FILOCHE Lea	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
138	Contre	Mme PETIT Carine	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 8 / 8)

Annexe n° 2 - 2019 DFA 118-1 Budget primitif 2020 - Budget d'investissement.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
90	Opérations ventilées	1 667 187 794,90	0,00	1 570 685 885,00	1 542 233 009,64	1 542 233 009,64	1 542 233 009,64	0,00	1 542 233 009,64
900	Services généraux	163 657 820,00	0,00	104 892 291,00	200 280 811,00	186 030 811,00	186 030 811,00	0,00	186 030 811,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	19 152 000,00	0,00	29 732 000,00	24 658 000,00	24 658 000,00	24 658 000,00	0,00	24 658 000,00
902	Enseign. form. professionnelle, apprent.	158 976 550,00	0,00	60 911 947,00	136 360 367,00	136 360 367,00	136 360 367,00	0,00	136 360 367,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	231 749 060,00	0,00	152 184 360,00	190 256 935,00	190 256 935,00	190 256 935,00	0,00	190 256 935,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	97 419 008,00	0,00	37 159 468,00	63 915 765,64	63 915 765,64	63 915 765,64	0,00	63 915 765,64
904-4	RSA	1 139 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat	718 711 182,90	0,00	978 602 397,00	686 324 990,00	697 324 990,00	697 324 990,00	0,00	697 324 990,00
906	Action économique	32 614 790,00	0,00	37 131 782,00	43 999 972,00	43 999 972,00	43 999 972,00	0,00	43 999 972,00
907	Environnement	69 556 500,00	0,00	35 891 700,00	53 480 669,00	54 480 669,00	54 480 669,00	0,00	54 480 669,00
908	Transports	174 211 884,00	0,00	134 160 000,00	142 855 500,00	145 105 500,00	145 105 500,00	0,00	145 105 500,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	959 191 164,76	0,00		808 812 040,00	808 812 040,00		0,00	808 812 040,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	2 700 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	543 140 687,76	0,00		525 792 040,00	525 792 040,00		0,00	525 792 040,00
925	*Opérations patrimoniales*	*121 000 000,00*			*63 100 000,00*	*63 100 000,00*		*0,00*	*63 100 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*292 350 477,00*			*219 920 000,00*	*219 920 000,00*		*0,00*	*219 920 000,00*
95	*Chapitre de prévision sans réalisation*			24 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			24 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 626 378 959,66	0,00	1 867 771 885,00	2 351 045 049,64	2 351 045 049,64	2 351 045 049,64	0,00	2 351 045 049,64

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
TOTAL	2 351 045 049,64

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	Opérations ventilées	152 872 401,00	0,00	137 122 530,86	137 122 530,86	137 122 530,86
900	Services généraux	735 000,00	0,00	639 600,00	639 600,00	639 600,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	5 972 506,00	0,00	6 272 506,00	6 272 506,00	6 272 506,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	41 687 727,00	0,00	32 675 372,00	32 675 372,00	32 675 372,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	9 367 703,00	0,00	10 186 549,86	10 186 549,86	10 186 549,86
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	84 537 965,00	0,00	77 120 936,00	77 120 936,00	77 120 936,00
906	Action économique	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
907	Environnement	1 866 000,00	0,00	2 963 400,00	2 963 400,00	2 963 400,00
908	Transports	7 593 600,00	0,00	6 144 167,00	6 144 167,00	6 144 167,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 763 042 365,66	0,00	1 562 208 222,45	1 562 208 222,45	1 562 208 222,45
921	Taxes non affectées	10 010 000,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	143 000 000,00	0,00	149 951 722,00	149 951 722,00	149 951 722,00
923	Dettes et autres opérations financières	1 022 222 365,66	0,00	797 246 500,45	797 246 500,45	797 246 500,45
925	*Opérations patrimoniales*	*121 000 000,00*		*63 100 000,00*	*63 100 000,00*	*63 100 000,00*
926	*Transferts entre les sections (3)*	*466 810 000,00*		*545 910 000,00*	*545 910 000,00*	*545 910 000,00*
95	Chapitre de prévision sans réalisation	710 464 193,00	0,00	651 714 296,33	651 714 296,33	651 714 296,33
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*246 864 193,00*		*250 764 296,33*	*250 764 296,33*	*250 764 296,33*
954	Produit des cessions d'immobilisations	463 600 000,00	0,00	400 950 000,00	400 950 000,00	400 950 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 626 378 959,66	0,00	2 351 045 049,64	2 351 045 049,64	2 351 045 049,64

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	0,00
TOTAL	2 351 045 049,64

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent
(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		525 792 040,00	186 030 811,00	0,00	24 659 000,00	136 360 367,00	190 256 935,00	63 915 765,64	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	257 360 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Opte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	105 378 020,00	0,00	17 000,00	39 000 467,00	14 607 202,00	6 531 004,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	7 260 053,00	0,00	20 296 000,00	17 032 600,00	39 768 233,00	14 594 082,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	16 599 200,00	0,00	593 000,00	10 639 052,00	7 927 270,00	5 797 668,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	56 773 538,00	0,00	2 312 000,00	65 188 348,00	114 112 510,00	36 993 011,64	90 000,00
26	Participations et créances rattachées	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	263 412 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	500 000,00	13 811 750,00	0,00	0,00
RECETTES		1 354 148 222,45	639 600,00	0,00	1 000 000,00	6 272 506,00	32 675 372,00	10 186 549,86	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	400 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	155 951 722,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	639 600,00	0,00	0,00	5 772 506,00	16 263 622,00	10 186 549,86	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	795 429 383,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Opte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 817 117,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	500 000,00	11 811 750,00	0,00	0,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		697 324 590,00	43 999 972,00	54 480 669,00	145 105 500,00		2 068 025 049,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		257 360 040,00
18	Opte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 252 759,71	1 377 342,00	3 053 921,65	12 819 482,27		193 044 068,63
204	Subventions d'équipement versées	243 021 234,00	31 893 764,00	4 469 724,66	42 957 003,42		421 322 649,97
21	Immobilisations corporelles	393 091 880,47	3 659 964,00	8 241 634,00	3 744 854,09		990 221 472,56
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	109 669 115,82	6 991 872,00	38 715 468,69	81 137 210,22		515 893 064,48
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		263 412 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 460 000,00	120 000,00	0,00	4 450 000,00		21 781 750,00
RECETTES		77 120 936,00	120 000,00	2 563 400,00	6 144 167,00		1 491 270 753,31
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		400 950 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		156 651 722,00
13	Subventions d'investissement	73 270 936,00	0,00	2 563 400,00	924 167,00		116 629 783,86
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		795 429 383,45
18	Opte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	650 000,00	0,00	0,00	0,00		650 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		1 817 117,00
45	Opérations pour compte de tiers	300 000,00	120 000,00	0,00	5 220 000,00		19 851 750,00

Annexe n° 3 - 2019 DFA 118-2 Budget primitif 2020 - Budget de fonctionnement.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Services ventilés	6 275 624 538,27	0,00	0,00	6 352 799 160,68	6 352 799 160,68	0,00	6 352 799 160,68	6 352 799 160,68
900	Services généraux	795 770 931,27	0,00	0,00	804 965 799,66	803 705 799,66	0,00	803 705 799,66	803 705 799,66
900-5	Gestion des fonds européens	1 142 907,00	0,00	0,00	1 140 305,00	1 140 305,00	0,00	1 140 305,00	1 140 305,00
901	Sécurité	381 522 098,00	0,00	0,00	397 613 275,00	397 613 275,00	0,00	397 613 275,00	397 613 275,00
902	Enseign, form. professionnelle, apprent.	739 966 163,90	0,00	0,00	726 617 637,00	727 317 637,00	0,00	727 317 637,00	727 317 637,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	569 454 773,10	0,00	0,00	570 883 282,00	571 083 282,00	0,00	571 083 282,00	571 083 282,00
904	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 701 209 911,00	0,00	0,00	1 699 955 173,67	1 700 436 173,67	0,00	1 700 436 173,67	1 700 436 173,67
904-3	APA	138 229 394,00	0,00	0,00	132 696 241,00	132 696 241,00	0,00	132 696 241,00	132 696 241,00
904-4	RSA / Régularisations de RMI	422 346 139,00	0,00	0,00	411 126 915,00	411 126 915,00	0,00	411 126 915,00	411 126 915,00
905	Aménagement des territoires et habitat	251 173 827,00	0,00	0,00	252 247 154,00	252 317 154,00	0,00	252 317 154,00	252 317 154,00
906	Action économique	45 526 152,00	0,00	0,00	46 681 676,00	46 681 676,00	0,00	46 681 676,00	46 681 676,00
907	Environnement	657 094 950,00	0,00	0,00	664 699 215,00	664 699 215,00	0,00	664 699 215,00	664 699 215,00
908	Transports	590 056 672,00	0,00	0,00	623 512 497,65	623 612 497,65	0,00	623 612 497,65	623 612 497,65
909	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	2 116 606 726,00	0,00		2 247 133 689,00	2 247 133 689,00		2 247 133 689,00	2 247 133 689,00
940	Impositions directes	1 329 719 517,00	0,00		1 341 888 985,00	1 341 888 985,00		1 341 888 985,00	1 341 888 985,00
941	Autres impots et taxes	149 861 987,00	0,00		190 087 736,00	190 087 736,00		190 087 736,00	190 087 736,00
942	Dotations et participations	19 757 047,00	0,00		19 757 047,00	19 757 047,00		19 757 047,00	19 757 047,00
943	Opérations financières	147 979 172,00	0,00		145 409 172,00	145 409 172,00		145 409 172,00	145 409 172,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	3 475 003,00	0,00		4 050 699,00	4 050 699,00		4 050 699,00	4 050 699,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*465 810 000,00*			*545 910 000,00*	*545 910 000,00*		*545 910 000,00*	*545 910 000,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
95	Chapitre de prévision sans réalisation	**246 864 133,00**		**0,00**	**250 764 296,33**	**250 764 296,33**		**250 764 296,33**	**250 764 296,33**
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*246 864 133,00*			*250 764 296,33*	*250 764 296,33*		*250 764 296,33*	*250 764 296,33*
TOTAL des groupes fonctionnels		6 636 405 457,27	0,00	0,00	8 830 697 146,21	8 830 697 146,21	0,00	8 830 697 146,21	8 830 697 146,21

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	0,00
TOTAL	8 830 697 146,21

(1) Vote net pour le current du budget précédent

(2) Il s'agit des AE nouvelles, qui sont inférieures au niveau d'exécution du budget, sous condition des AE réelles et de nouveaux engagements pluriannuels hors engagements des AE antérieures un aboutissant à des AE réelles

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR

(4) Les comptes 945 peuvent accueillir le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires du budgétaire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat cumulé de l'exercice précédent (ou 'N-1') objet d'un report et mais d'un vote de l'assemblée.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2)	TOTAL (R.A.R N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
93	Services ventilés	2 257 537 328,27	0,00	2 350 481 132,53	2 350 481 132,53	2 350 481 132,53
930	Services généraux	149 183 553,27	0,00	196 205 113,27	196 205 113,27	196 205 113,27
930-5	Gestion des fonds européens	6 368 969,00	0,00	7 723 944,00	7 723 944,00	7 723 944,00
931	Sécurité	1 275 760,00	0,00	1 136 760,00	1 136 760,00	1 136 760,00
932	Enseign. form. professionnelle, apprent.	32 666 048,00	0,00	59 284 478,00	59 284 478,00	59 284 478,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	125 879 841,00	0,00	97 255 913,00	97 255 913,00	97 255 913,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	236 090 900,00	0,00	349 561 991,92	349 561 991,92	349 561 991,92
934-3	APA	13 200 000,00	0,00	14 500 000,00	14 500 000,00	14 500 000,00
934-4	RSA : Régularisations de RMI	250 690 009,00	0,00	251 600 000,00	251 600 000,00	251 600 000,00
935	Aménagement des territoires et habitat	119 538 664,00	0,00	128 280 777,00	128 280 777,00	128 280 777,00
936	Action économique	66 099 869,00	0,00	71 607 775,00	71 607 775,00	71 607 775,00
937	Environnement	705 432 949,00	0,00	719 303 132,00	719 303 132,00	719 303 132,00
938	Transports	445 563 736,00	0,00	443 922 256,34	443 922 256,34	443 922 256,34
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	6 370 959 129,00	0,00	6 480 216 013,66	6 480 216 013,66	6 480 216 013,66
940	Impositions directes	4 167 082 464,00	0,00	4 193 333 654,16	4 193 333 654,16	4 193 333 654,16
941	Autres impôts et taxes	1 731 000 000,00	0,00	1 913 749 088,50	1 913 749 088,50	1 913 749 088,50
942	Dotations et participations	157 831 805,00	0,00	128 457 751,00	128 457 751,00	128 457 751,00
943	Opérations financières	22 693 353,00	0,00	24 755 520,00	24 755 520,00	24 755 520,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (3)	292 350 477,00		219 920 000,00	219 920 000,00	219 920 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		8 628 496 457,27	0,00	8 830 697 146,21	8 830 697 146,21	8 830 697 146,21

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	0,00
TOTAL	8 830 697 146,21

(1) Vide obligatoire pour le contenu du budget primitif initial.
(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés hors de la présente délibération hors RAR.
(3) Les comptes 13 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que les opérations exposées se règlent ou non par prélèvements extrabudgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 701 229 689,00	808 795 736,68	1 140 906,00	387 813 276,00	727 917 937,00	671 069 292,00	1 700 436 170,87	132 696 241,00
011	Charges à caractère général	0,00	158 413 837,27	97,00	14 414 276,00	42 620 000,68	80 984 922,77	62 731 376,00	808 669,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	387 244 875,00	269 781,00	160 388 976,00	502 328 161,00	312 043 992,00	510 563 425,87	2 667 672,00
014	Atténuations de produits	1 551 733 516,00	143 460 923,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	91 595 157,29	763 467,00	223 010 024,00	182 469 475,12	176 024 469,23	1 106 760 368,00	129 200 000,00
6556	Frais fonctionnement des groupes d'élus	4 050 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	145 405 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	19 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		8 250 266 013,68	196 205 113,27	7 723 944,00	1 136 760,00	59 284 478,00	97 255 913,00	349 561 991,92	14 500 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	9 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	18 421 375,00	0,00	0,00	9 360 677,00	58 075 445,00	93 243 670,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 454 143 942,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 552 939 500,19	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	118 457 751,00	5 371 868,00	7 723 944,00	1 136 760,00	49 593 219,00	16 962 291,00	208 864 501,92	10 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	164 961 872,27	0,00	0,00	520 582,00	31 218 176,00	47 734 420,00	4 500 000,00
76	Produits financiers	24 725 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort, dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2020

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libelle	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		411 126 916,00	252 317 164,00	46 881 676,00	664 589 216,00	623 612 487,66		8 034 022 848,88
011	Charges à caractère général	12 667 811,00	73 503 054,00	4 082 204,00	217 011 766,00	104 190 478,66		801 616 276,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 790 136,00	162 543 020,00	10 818 472,00	318 721 450,00	69 291 260,00		2 468 698 182,67
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 695 184 738,00
65	Autres charges de gestion courante	386 668 969,00	16 273 080,00	31 781 000,00	129 166 000,00	450 140 769,00		2 918 833 776,64
6889	Frais fonctionnement aux groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 080 699,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		145 429 172,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 000 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		261 800 000,00	128 280 777,00	71 607 776,00	718 303 192,00	443 922 258,34		8 610 777 146,21
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00		6 308 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	3 840 000,00	59 668 432,00	36 828 490,00	391 166 708,34		667 103 198,34
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	223 900,00	0,00		1 464 267 742,60
731	Fiscalité locale	246 800 000,00	2 000 000,00	172 100,00	595 012 708,00	0,00		5 496 223 706,19
74	Dotations et participations	12 800 000,00	469 851,00	947 222,00	1 736 000,00	8 206 200,00		438 687 696,92
75	Autres produits de gestion courante	2 500 000,00	122 170 926,00	10 720 021,00	64 464 034,00	44 551 350,00		513 331 381,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		24 788 820,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Annexe n° 4 - Rapport d'activité du Conseil des Générations Futures (C.G.F.).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Nous passons au débat organisé et prévu en conférence d'organisation sur le rapport d'activité du Conseil des Générations Futures, C.G.F.

Je veux saluer ici Bruno GARCIA et Béatrice JACOBS qui sont tous deux membres de ce Conseil des Générations Futures que nous avons mis en place dès le début de notre mandature, après l'élection de 2014 et qui est un conseil, vous le savez, qui est parti d'une proposition que nous avait faite Didier LE RESTE et d'une mission qu'il avait effectuée à ma demande sur la question visant à savoir comment élaborer, à l'échelle parisienne, une instance ressemblant à un Conseil économique, social et environnemental, mais surtout, quand même, se préoccupant des générations futures.

Le travail n'était pas simple quant à la composition et la construction de cette instance, et je veux remercier Pauline VÉRON, qui a vraiment porté avec Didier LE RESTE ces propositions et qui a aidé à les faire vivre. Je veux remercier également l'administration de la Ville, le secrétariat général et maintenant la DDCT de suivre les travaux du Conseil des Générations Futures.

Cela fait partie de ces instances qui sont des instances de consultation qui doivent éclairer nos décisions, qui doivent nous permettre, nous, les élus, qui devons gérer dans le quotidien, dans l'urgence, de nous en détacher aussi pour avoir des éclairages qui renvoient à des temporalités plus longues et à des sujets qui ne sont pas des sujets qu'on aborde dans l'urgence. Je veux donc remercier vraiment l'ensemble des Parisiens, des citoyens qui participent dans les différents collèges à ce Conseil des Générations Futures.

Ils vont nous présenter dans un premier temps le rapport d'activité du Conseil avec une intervention de chacun d'entre eux, Bruno GARCIA et Béatrice JACOBS, puis le rapport de la Commission de civisme, où vous interviendrez également. On va faire cela dans la foulée, puis je donnerai la parole aux différents orateurs qui se sont inscrits dans ce débat.

Sans plus attendre, Monsieur Bruno GARCIA, vous avez la parole. Alors c'est Béatrice JACOBS qui a la parole. Je vous la cède.

Mme Béatrice JACOBS.- Je suis issue du collège des associations et je suis fondatrice et directrice de l'association "Les Petits Riens", qui est un collectif d'artistes qui permet aux jeunes des quartiers défavorisés d'avoir accès à la pratique artistique et à la culture.

M. Bruno GARCIA.- On va vous présenter ces deux rapports en alternance et on va donc un peu jouer avec nos micros.

J'appartiens au collège de la démocratie locale depuis l'origine du Conseil des Générations Futures. Par ailleurs, je suis délégué régional de la Fédération des entreprises d'insertion d'Ile-de-France.

Nous avons été élus coprésidents, Béatrice et moi, lors de la dernière plénière du Conseil des Générations Futures au mois de juin. C'est donc une première pour nous de vous présenter aujourd'hui ce rapport d'activité.

Mme Béatrice JACOBS.- Je vous prie d'excuser l'absence de M. DOUTRELIGNE, coprésident sortant, qui aurait dû présenter lui-même le rapport, mais il est actuellement souffrant et nous allons tâcher, en tout cas, de vous présenter assez rapidement ce rapport.

M. Bruno GARCIA.- Pour rappel, le C.G.F. a été créé en 2016, Madame la Maire, vous l'avez rappelé, sur proposition de M. Didier LE RESTE que nous saluons ici, conseiller de Paris. Ce Conseil est composé de 7 collèges.

Nous tenons aussi à remercier Roberte AMIEL, qui a été la secrétaire générale pendant près de 4 ans de ce Conseil et qui a vraiment permis sa structuration, qui a accompagné sa mise en marche et son développement. On a une pensée pour elle.

Aujourd'hui, nous avons un nouveau secrétaire général, M. Pierre-Yves DAYRIES, présent ici sur le côté, que nous saluons également et que nous accueillons avec plaisir.

Mme Béatrice JACOBS.- Ce conseil est composé de 7 collèges qui reflètent la pluralité des forces vives de tous les Parisiens et de toutes les Parisiennes.

M. Bruno GARCIA.- Sa vocation est d'offrir une démarche prospective sur le moyen et le long terme et de formuler des propositions dans le cadre d'un rapport qui donne lieu à une présentation, comme aujourd'hui, en séance plénière du Conseil de Paris, et on vous remercie de nous y accueillir.

Mme Béatrice JACOBS.- Le Conseil est structuré avec un bureau qui se réunit une fois par mois et une assemblée plénière qui se réunit dans cette salle du Conseil deux ou trois fois par an.

Depuis 2017, le C.G.F. travaille sur trois thématiques nouvelles dans le cadre de commissions réunissant des membres de l'ensemble des collèges.

M. Bruno GARCIA.- La Commission économie du partage, qui était la première commission lancée par le Conseil des Générations Futures, dont le rapport vous a été présenté en février 2018 ici même. Cette commission

avait notamment souhaité qu'une attention particulière soit portée à la lutte contre la fracture collaborative en développant l'information et l'accès à l'économie du partage.

La deuxième commission fut la Commission vivre ensemble, dont le rapport a été présenté ici même en juillet 2018. Cette commission avait axé ses travaux sur les thématiques intergénérationnelles et du handicap.

Mme Béatrice JACOBS.- La troisième commission, c'était la Commission jeunesse ; le rapport a été présenté en février 2019. Cette commission avait proposé une réflexion sur l'amplitude des horaires d'ouverture des lieux et des équipements dédiés, et la promotion d'utilisations alternatives de l'espace public, la création d'un portail numérique centralisant les informations à destination de la jeunesse.

M. Bruno GARCIA.- Le Conseil des Générations Futures est attaché à ce que les propositions qui sont faites puissent être suivies. Il y a un engagement de la Ville sur leur mise en œuvre, et régulièrement, en assemblée plénière, Mme VÉRON vient nous faire le point sur la mise en œuvre des différentes actions liées aux propositions qui ont été faites.

À titre d'exemple, la proposition de la Commission vivre ensemble qui visait à permettre notamment à des jeunes de pouvoir accompagner des seniors pour déjeuner dans des restaurants Emeraude, favorisant ainsi une démarche intergénérationnelle, a fait l'objet d'une expérimentation lancée dans 42 restaurants Emeraude de la Ville. De même, il y a eu une proposition pour qu'il y ait un portail numérique à destination de la jeunesse et qui est en voie de réalisation. Ce sont deux exemples parmi les nombreuses propositions faites. On est attaché, et c'est un élément de motivation pour les membres du Conseil des Générations Futures, à voir l'aboutissement du travail que nous effectuons ensemble et des propositions qui sont faites.

Mme Béatrice JACOBS.- Deux nouvelles commissions viennent d'être lancées et vont pouvoir démarrer leurs travaux. La première commission, c'est comment faire de Paris une ville verte et ouverte en 2030 ? Cette commission va dégager des thèmes de réflexion autour des enjeux développés par le Plan Climat Paris.

M. Bruno GARCIA.- Et puis une Commission sur l'emploi, repenser l'emploi, et les métiers à Paris à l'horizon 2030, dans une logique d'innovation solidaire. Le C.G.F., le Conseil des Générations Futures, va travailler sur des questions d'emploi, des questions pour savoir comment faire coexister les métiers anciens, qui sont indispensables, les artisans par exemple, et les nouveaux métiers avec l'évolution du monde du travail. Voilà un sujet très intéressant pour Paris, pour les Parisiens et pour l'emploi à Paris.

Ainsi, le Conseil constitue une dynamique active par ses réflexions au service des Parisiennes et des Parisiens, mais il s'ouvre aussi à l'extérieur.

Mme Béatrice JACOBS.- Après l'organisation d'une visite à Lyon de membres du Conseil des Générations Futures en 2017, nous avons accueilli le 10 septembre une délégation du Grand Lyon pour lui présenter le fonctionnement et les travaux du C.G.F. Nous avons visité la Maison des Canaux, entre autres, et la journée s'est close par une conférence de Cynthia FLEURY-PERKINS, coprésidente du C.G.F. à l'époque, sur le sujet des expériences de démocratie participative comme évolution de notre système politique.

M. Bruno GARCIA.- Il y a également eu une délégation qui s'est rendue à Rennes en décembre afin de rencontrer le Conseil de développement de Rennes Métropole pour une présentation de son fonctionnement et des actions menées sur le budget participatif.

Nous avons aussi une expérience du budget participatif, même si à Paris le budget participatif est très développé grâce notamment aux services de Pauline VÉRON ; les conseils de quartier, les conseils citoyens sont aussi représentés dans le Conseil des Générations Futures. La confrontation d'exemples avec une ville comme Rennes était donc intéressante pour le Conseil des Générations Futures.

Mme Béatrice JACOBS.- Le C.G.F. s'implique aussi dans les initiatives de la Ville, en lien avec la participation citoyenne et l'engagement des Parisiens et des Parisiennes. Il a participé aux réflexions de l'évolution des conseils de quartier, il était présent lors de la Journée de la participation citoyenne le 6 avril 2019. Un membre du C.G.F. a participé à la Commission du grand débat public, faisant partie du Conseil des garants.

M. Bruno GARCIA.- Pour terminer, en termes de prospective, concernant la façon dont on va travailler dans les années qui viennent, le Conseil souhaite encourager la diversité et la cohérence du paysage participatif. À Paris, il y a un certain nombre d'instances, le Conseil Parisien de la Jeunesse par exemple, avec qui nous organisons déjà une rencontre. L'idée, c'est qu'on puisse se rencontrer avec les différents conseils, les différentes instances participatives parisiennes pour peut-être un peu plus de cohérence, de mutualisation d'informations, d'échanges, c'est toujours enrichissant, et pourquoi pas à terme de projets en commun. Nous y réfléchirons.

Nous avons un projet de déplacement d'une délégation à Bruxelles, toujours dans une perspective de confrontation, pour voir ce qu'il se passe ailleurs. Et puis un axe de travail important qui sera de doter le Conseil d'outils numériques collaboratifs qui facilitent le travail entre nous, car ce n'est pas toujours facile au sein des commissions et des collèges.

Mme Béatrice JACOBS.- Le C.G.F. aimerait se faire mieux connaître des Parisiens et des Parisiennes grâce à l'utilisation d'outils de communication et à une meilleure diffusion du travail de ses commissions auprès du public.

Nous vous remercions de votre attention.

M. Bruno GARCIA.- Voilà pour la présentation de ce rapport d'activité.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup pour cette présentation qui ouvre également les perspectives très intéressantes que vous avez évoquées. Nous engagerons le débat ensuite.

Je vous donne tout de suite la parole pour le rapport de la Commission civisme, Bruno GARCIA.

M. Bruno GARCIA.- Il se trouve que Béatrice et moi-même avons également coprésidé pendant un an cette Commission civisme, dont nous avons présenté le rapport à l'assemblée plénière du C.G.F. au mois de juin, et c'est à cette occasion que nous avons été élus coprésidents du Conseil des Générations Futures.

Nous allons vous présenter le plus rapidement possible - il est un peu long - ce rapport sur la Commission civisme, "favoriser la civilité à Paris, réveiller l'esprit civique". C'est un vaste programme.

Mme Béatrice JACOBS.- Nous avons travaillé en 4 étapes. Nous avons commencé par établir un diagnostic des enjeux liés au civisme. Ensuite, nous nous sommes inspirés de bonnes pratiques et nous avons rencontré des personnalités. Nous avons élaboré en sous-groupe des recommandations sur les thématiques clés, en co-construction, enfin nous avons formulé des propositions dans le périmètre de l'action de la Ville de Paris.

M. Bruno GARCIA.- Nous avons travaillé sur des définitions pour caler les interventions de travail de la Commission, avec une première définition du civisme.

Mme Béatrice JACOBS.- Le civisme : comportement de personnes attachées à la civilité et à la citoyenneté.

M. Bruno GARCIA.- Nous avons arrêté une définition de la citoyenneté : le comportement de citoyen qui œuvre dans le cadre d'une collectivité politique commune, porteuse de droits, de devoirs et de responsabilités.

Mme Béatrice JACOBS.- La dernière définition, c'était la civilité : le comportement de personnes vivant en société, avec du savoir-vivre les conduisant au respect des autres.

M. Bruno GARCIA.- Nous nous sommes inspirés pour cela des travaux de recherche de M. Jean-Claude DEVÈZE, qui est un chercheur sur le débat public, un spécialiste du débat public.

Les enjeux. Nous avons identifié différents enjeux tels que l'éducation de la population, l'engagement notamment dans les associations, l'engagement, l'incitation et la prévention, la projection positive et le futur souhaitable, ainsi que la diversité culturelle, en travaillant sur différents espaces de civisme tels que par exemple l'espace public, l'espace institutionnel, l'habitat, les transports, mais aussi les tiers-lieux ; on a eu des rencontres sur les tiers-lieux.

Mme Béatrice JACOBS.- Nous avons auditionné des experts sur la problématique de la lutte contre les incivilités.

M. Bruno GARCIA.- Les rencontres ont été nombreuses, avec la Direction de la protection et de la sécurité de la Ville de Paris, la R.A.T.P. Nous avons également une dimension sur la Civic Tech, avec tout ce qui se travaille en ce moment dans les instances sur les questions d'usage des technologies, des nouvelles technologies pour faciliter l'engagement des Parisiens et des citoyens. On a également rencontré des entrepreneurs sociaux, il y a eu notamment une rencontre avec Ashoka, toujours avec cette dimension civisme.

On a travaillé sur un nouveau concept, les Nudges, et sur l'art participatif. Les Nudges, ce sont des dispositifs qui incitent les gens à des comportements vertueux sans imposer de contrainte. On a fait appel à l'art participatif qu'il nous paraît intéressant de réexploiter dans les propositions que l'on va vous faire.

Pour terminer, nous avons rencontré M. JAPHET, adjoint au maire du 11e arrondissement, qui a travaillé sur le Code de la rue, outil qui nous a paru extrêmement intéressant, peut-être à déployer et cela fera partie des propositions tout à l'heure, à l'échelle de la Ville.

Mme Béatrice JACOBS.- La Commission a choisi de définir trois priorités : civisme et mobilité dans l'espace public, civisme et multiculturalité de l'espace public aux lieux de rencontres et co-construire un futur souhaitable pour encourager l'engagement civique. Et, de façon transverse, le rôle de l'éducation pour encourager le civisme, et quelle gouvernance peut-on avoir pour le civisme.

Première thématique : civisme et mobilité dans l'espace public.

Comment augmenter et optimiser la surface destinée aux piétons pour réduire les risques et rendre la déambulation possible ? Comment faire cohabiter les différents modes de transport et les rendre compatibles ? Et comment réduire les émissions sonores, qu'elles viennent des individus ou des moyens de locomotion ?

M. Bruno GARCIA.- Ce sont des sujets d'actualité. Aujourd'hui, on constate que les piétons peuvent souvent être en danger à Paris, que leur sécurité est menacée par la multiplication des modes de transport, en particulier des deux-roues, compte tenu des multiples façons d'être à deux-roues. L'idée, c'est de pouvoir organiser la coordination entre les différents services qui participent à l'aménagement urbain, la signalisation, les éclairages, sans perdre de

vue l'usager. J'imagine que ce n'est pas le cas, mais c'est intéressant de le rappeler, parfois le piéton se trouve un peu isolé.

Les objectifs, c'est remettre le piéton au cœur de l'aménagement urbain et adoucir le comportement des Parisiens qui se déplacent, par exemple, comme on l'a dit dans le rapport, en transformant l'espace public à travers l'art, en utilisant des techniques, les Nudges dont on a parlé ou l'art participatif, à travers une signalisation ludique, comme cela existe à Saint-Denis, ou le Code de la rue qu'on a évoqué et dont on va vous reparler.

Mme Béatrice JACOBS.- A la question "que faire à travers l'aménagement ?", notre question, c'est repenser de façon logique et ciblée la largeur des trottoirs, voire leur suppression là où c'est nécessaire. Un exemple a été donné, la rue du Temple.

Sinon, que faire avec la signalisation ? C'est travailler sur la signalisation ludique et artistique ainsi que sur la communication positive selon l'approche comportementale du Nudge. Et que faire s'agissant des moyens de la communication ? Rappeler les règles de bonne conduite pour chaque moyen de transport, notamment par l'actualisation et le déploiement, à l'échelle de tous les Parisiens, à l'initiative du Code de la rue porté par la mairie du 11e.

M. Bruno GARCIA.- Actualiser et généraliser le Code de la rue. Concevoir un mobilier urbain qui occupe moins de place sur la chaussée. Par exemple, il existe des poteaux destinés à la signalétique, sur lesquels on peut fixer une poubelle ou une selle pour s'asseoir, pour se reposer. C'est donc optimiser le mobilier urbain et c'est essayer d'installer ces outils dans des quartiers de circulation multimodale, où les circulations sont multiples, donc forcément dangereuses.

Mme Béatrice JACOBS.- Deuxième thématique, civisme et multiculturalité de l'espace public aux lieux de rencontres.

Nous avons travaillé sur trois problématiques majeures : désenclaver les quartiers communautaires et lutter contre les phénomènes de ghettoïsation, rendre les lieux culturels à Paris attractifs pour l'ensemble des Parisiens et ne pas rejeter l'autre et/ou ses différences.

M. Bruno GARCIA.- Deuxième proposition : faire de Paris un modèle d'intégration "Paris Arc-en-ciel". "Paris Arc-en-ciel" s'entend au sens de Desmond TUTU, de la "Nation Arc-en-ciel", c'est-à-dire la multiculturalité.

On constate qu'à Paris il y a une population caractérisée par une grande diversité d'origines. Seuls un tiers des Parisiens sont nés à Paris et on a aussi un nombre important de touristes à Paris qui viennent de tous horizons, de tous pays, de toutes cultures. On a aussi à Paris une diversité culturelle, un brassage, c'est une richesse ; le Conseil des Générations Futures l'a constaté. Mais parfois on observe un cloisonnement, un phénomène communautaire un peu naturel aussi et l'idée, c'est d'ouvrir ces cloisonnements et d'essayer de faire en sorte que les populations puissent échanger, se connaître, se croiser.

Il y a également le sentiment d'appartenance au quartier, qui parfois peut être un phénomène de fermeture. On constate malheureusement, en ce moment, des phénomènes de bandes qui conduisent parfois à des drames. On est évidemment tous sensibles à ce qui se passe et mobilisés. Ainsi, la question, c'est comment améliorer ces échanges entre quartiers ? Il faut qu'on trouve des moyens culturels, ludiques, sportifs pour faire en sorte que les jeunes et les moins jeunes se croisent et vivent ensemble.

Mme Béatrice JACOBS.- Nos propositions, c'est organiser des jumelages inter-quartiers, notamment dans les quartiers populaires, promouvoir des balades de découverte de l'histoire des quartiers et des populations successives, et, à l'image des panneaux historiques, créer de nouveaux panneaux avec des informations socioculturelles qui mettraient en lumière certaines traditions socioculturelles des habitants, mais aussi sécuriser la place des femmes dans l'espace public et lutter contre les incivilités qui leur sont faites.

M. Bruno GARCIA.- On a également une proposition qui est de créer, dans la mesure du possible, des emplois de médiateurs culturels en insertion ou en contrat civique. Je travaille dans l'insertion, je connais le sujet. Pour les habitants des quartiers populaires, ce serait d'avoir des médiateurs qui viendraient justement travailler à cette rencontre, à cette découverte des cultures, qui pourrait être organisée par des associations ou des entreprises d'insertion, par exemple, qu'on pourrait mobiliser sur cette dimension.

C'est aussi favoriser les activités culturelles hors les murs, de quartier à quartier. Il peut être intéressant d'aller organiser une fête culturelle dans un autre quartier, pourquoi pas.

Nous proposons de concentrer les initiatives liées au civisme, à la citoyenneté et à la multiculturalité dans un lieu-ressource sur le modèle par exemple des Halles Civiques, que nous sommes allés visiter, au Conseil des Générations Futures. C'est un lieu assez emblématique et très intéressant. Cela peut être par une plateforme en ligne, puisqu'on est à l'ère des plateformes.

Coordonner les manifestations interculturelles, par exemple les différents carnavals. L'idée, c'est faire en sorte que les quartiers puissent croiser les communautés. Et informer et promouvoir les initiatives locales, qui restent parfois à l'échelon local et qui pourraient être diffusées en dehors du quartier. Halles Civiques, Carnaval Tropical, beaucoup de choses se font déjà, mais peut-être les faire sortir de leur berceau.

Mme Béatrice JACOBS.- Redonner la rue aux habitants pour organiser des événements festifs.

Aujourd'hui, l'isolement se développe au sein des quartiers. L'impact des attentats a conduit à freiner les initiatives collectives et l'organisation de manifestations locales dans l'espace public. Par exemple, la Fête des voisins a perdu de son ampleur.

M. Bruno GARCIA.- L'objectif est de permettre aux habitants des quartiers de la Ville de se réapproprier la rue, de participer à leur échelle aux événements festifs plébiscités au niveau parisien ou national et qui favorisent le brassage culturel. Par exemple, la Fête des voisins, la fête de la Saint-Jean, laquelle a souvent lieu sur les places publiques.

L'idée, c'est qu'au pied des immeubles, dans les rues, on puisse se réapproprier ces espaces et organiser, pourquoi pas, des banquets de quartier dans la rue. Cela se fait à certains endroits mais sans doute pas partout. Peut-être faudrait-il les généraliser ; ce serait une bonne idée. Il y a la Fête de la musique, très généraliste, qui est une fête par laquelle on se réapproprie la rue. Des repas de quartier dans la rue peuvent avoir un côté amusant et ouvert, dans le but de sortir de son quartier.

Mme Béatrice JACOBS.- Comment ? Peut-être en simplifiant les démarches d'autorisation lors des événements, comme fermer des rues aux voitures, en proposant d'autres événements tels la Fête des voisins à d'autres moments de l'année, qui pourraient être célébrés localement dans les quartiers, et en mettant en place des campagnes de communication pour inciter les gens à participer aux événements festifs et pour les organiser localement dans leur quartier.

M. Bruno GARCIA.- Pour terminer, troisième thématique : co-construire un futur souhaitable pour encourager l'engagement civique.

Nous avons travaillé sur trois problématiques : développer le sentiment d'appartenance des Parisiens ou l'identité parisienne, changer l'image des Parisiens - on a parfois une image dégradée des Parisiens -, inciter les gens à s'engager, l'engagement ayant été un thème important de nos réflexions, et favoriser l'intégration de tous dans la collectivité en s'appuyant sur les personnes déjà actives et engagées.

Mme Béatrice JACOBS.- Nous souhaiterions le lancement d'une campagne de communication positive. Aujourd'hui, la mauvaise image des Parisiens et des Parisiennes envers eux-mêmes et à l'extérieur limite le sentiment d'appartenance et encourage l'individualisme et l'incivisme.

Les objectifs sont les suivants : développer le sentiment d'appartenance et, par ricochet, donner envie de s'engager, modifier le regard porté sur les Parisiens et les Parisiennes pour le rendre plus positif, faire remonter Paris dans les classements des villes où on vit le mieux et mettre en valeur la diversité et la multiculturalité parisiennes.

M. Bruno GARCIA.- On propose de lancer une campagne de communication positive à destination de ceux qui vivent et travaillent à Paris, par le biais du patrimoine immatériel de la Ville autour de l'art, du cinéma, de la chanson, de la danse, du "street art", etc., de valoriser la diversité des Parisiens par, par exemple, des photos de Parisiens où l'on voit des Parisiens heureux, dans le but de montrer des Parisiens heureux qui ont le sourire et de différentes origines, de différents âges et peut-être aussi porteurs de certains handicaps. Ainsi, il s'agirait de montrer les Parisiens dans leur diversité en s'appuyant, bien sûr, sur les valeurs de la solidarité, de l'engagement, de l'accueil et de la bienveillance à Paris.

Mme Béatrice JACOBS.- Comment ? Par la commande d'une campagne multicanal, tracts, dépliants, flyers, affiches, en associant les Parisiens et les Parisiennes au Conseil des Générations Futures.

M. Bruno GARCIA.- Sur la question de favoriser et valoriser l'engagement, beaucoup de Parisiens sont engagés mais il nous a paru qu'ils n'étaient pas suffisamment visibles. Il y a des Parisiens qui participent à des actions ponctuelles mais ils ne s'engagent pas forcément sur le long terme. Il existe parfois une concurrence entre associations, différentes initiatives peuvent apparaître concurrentes. Quand on s'engage, on est toujours sursollicité : on s'engage dans une action, puis on va être sursollicité par cooptation pour s'engager dans d'autres.

L'idée, c'est de faire en sorte que plus de gens s'engagent, que les gens engagés ne se découragent pas et de créer un vivier de bénévoles, de cadres associatifs par exemple, avec des moyens et de la communication, notamment concernant les petits acteurs associatifs.

Mme Béatrice JACOBS.- Notre proposition pour favoriser et valoriser l'engagement, c'est cartographier, organiser et structurer les acteurs et les moyens de l'engagement, en lien avec les réseaux et les instances existantes. C'est aussi faciliter les démarches visant à s'engager, visibiliser les réseaux des personnes déjà engagées, comme dans la ville de Nantes où il existe une cartographie en open source, et accorder de la reconnaissance et donner de la visibilité aux acteurs parisiens engagés dans la cité et dans la collectivité.

M. Bruno GARCIA.- Nous en avons terminé sur la présentation du rapport de cette commission ; vous y trouverez une synthèse dans le document qui vous a été communiqué.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci infiniment, merci pour ces propositions, ces analyses extrêmement riches. Les membres du Conseil des Générations Futures qui sont présents en tribune, je voudrais qu'on les applaudisse aussi pour le travail qu'ils ont effectué.

On va engager tout de suite le débat avec les différents orateurs, mais permettez-moi de vous dire qu'aujourd'hui, c'est une nécessité d'avoir, au-delà de la démocratie représentative telle qu'elle n'est pas très présente cet après-midi, mais il y a peut-être quelques raisons… En tous les cas, ceux qui sont là sont les meilleurs, comme toujours, et je veux les remercier et surtout pas les culpabiliser d'être là, au contraire ; soyons très positifs.

Mais il est vrai que notre société évolue tellement vite, on est confronté à de tels phénomènes, parfois mondiaux, parfois très localisés, sur lesquels nous, les élus, nous avons d'abord à comprendre pour agir. En cela, le dialogue avec une instance comme le Conseil des Générations Futures doit nous aider. C'est ce que nous disent les Parisiens membres de ce Conseil, en toute indépendance, parce que là on a absolument tenu à ce que la diversité de notre société parisienne soit présente dans ce Conseil des Générations Futures, afin que ce soit une véritable photographie de la réalité de notre ville, et pas ce qu'on voudrait qu'elle soit, qui s'exprime.

Je veux vraiment vous remercier, car sans cet apport il serait extrêmement difficile de travailler. Et ce que vous nous dites, ce que nous disent les Parisiens dans les différentes rencontres fait partie de toute cette analyse, de cette expertise, de ces sentiments aussi, de ces intuitions qui naissent chez des élus et qui trouvent une traduction dans des politiques publiques mais qui concernent vraiment les sujets que vous avez évoqués, parce qu'ils sont essentiels.

Je vais tout de suite donner la parole à la première oratrice de notre débat, Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Vous avez la parole.

Mme Joëlle MOREL.- Merci, Madame la Maire.

Avant tout, je souhaite au nom du groupe des élus écologistes remercier tous les membres du Conseil des Générations Futures pour leur engagement bénévole, pour contribuer à faire de Paris une ville plus en phase avec son temps, via par exemple la réflexion menée en 2016-2017 sur l'économie du partage, plus inclusive aussi et solidaire grâce aux préconisations portées par la Commission du vivre-ensemble.

Je remercie les représentantes et les représentants de ce Conseil qui sont venus aujourd'hui nous présenter le rapport d'activité de leur instance pour l'année 2017-2018, et nous remercions également Pauline VÉRON pour avoir permis au Conseil des Générations Futures de venir à la tribune aujourd'hui.

Vos réflexions sur les notions de civisme vous ont permis d'organiser de nombreuses rencontres de la société civile et je ne doute pas que ces rencontres sont particulièrement stimulantes et engagent à plus de participation. En se penchant sur le sujet, on ne peut que constater la qualité et le sérieux des propositions qui sont faites par le Conseil des Générations Futures à la suite des recherches et rencontres des acteurs importants sur les thématiques concernées. Je vous remercie d'avoir rencontré Pierre JAPHET, élu écologiste du 11e qui pendant toute la mandature a été très engagé sur le Code de la rue, et je ne doute pas que cet échange ait été particulièrement stimulant et fructueux.

En février 2018, lors de la présentation du rapport de la Commission économie collaborative, nous avions souligné qu'il était souhaitable que les travaux du Conseil des Générations Futures intègrent une dimension sociale et sociétale plus importante, et on voit que ces remarques ont été prises en compte dans le rapport jeunesse de l'an dernier, ainsi que dans celui de cette année sur le vivre-ensemble. Certaines idées portées par le rapport de la Commission vivre ensemble font mouche chez les écologistes, si je puis me permettre, car elles se rapprochent des idées que nous-mêmes avons portées et tentons de mettre en place à Paris. Vous écrivez que l'écoute, la pédagogie, la médiation et l'interactivité sont au cœur du vivre-ensemble. C'est bien ce que nous pensons en défendant depuis 4 ans maintenant la présence bienveillante des agents de la Ville dans tous les lieux publics pour faire et refaire du commun dans les parcs et les jardins par exemple.

Votre Commission vivre ensemble s'est attachée à deux axes de travail. Le premier est l'intergénérationnel et vous préconisez notamment de développer l'entraide entre Parisiens en les incitant à la mise en place d'un accompagnement dans leurs déplacements du quotidien, ce que vous appelez du co-marchage en vue notamment de sortir de l'isolement. Cette idée a pris corps dans Paris en Compagnie portée par notre adjointe en charge des seniors, Galla BRIDIER. Sur le volet handicap, vous préconisez de mettre l'art, l'art urbain pour être précis, au service de l'inclusion des personnes en situation de handicap ; c'est un axe malheureusement trop peu pensé et nous gardons cette idée pour le futur. Vous préconisez également de rendre le quotidien dans la Ville plus accessible pour les personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne les loisirs et le sport. Les écologistes ont porté des vœux et des amendements qui visaient par exemple à rendre le grand parcours sportif Nation-Stalingrad accessible à tous et toutes.

Je retiens tout particulièrement vos propositions et la mise en valeur des associations, des collectifs qui s'engagent, et j'ajouterai pour ma part une petite notion : ce sont les associations et les collectifs qui travaillent

vraiment à un niveau collectif et pas simplement individuel, qu'il me semble nécessaire de mettre en avant pour qu'il y ait une véritable reconnaissance de ce travail.

Que ce soit sur les sujets de l'économie collaborative, de la jeunesse ou encore du vivre-ensemble, vous fournissez beaucoup d'idées inspirantes. Cependant, comme le disait M. DOUTRELIGNE en 2018, le Conseil des Générations Futures ne sera pleinement opérationnel que lorsqu'il sera connu. Le manque de notoriété du Conseil des Générations Futures, ce qui est aussi le cas du Conseil citoyen ou même du Conseil Parisien de la Jeunesse, est réellement problématique. Les élus mais aussi les Parisiens devraient avoir plus de contacts avec toutes ces instances afin que nous travaillions en amont à l'élaboration de propositions de politiques publiques.

En termes de démocratie participative, à l'échelon de la Ville, les cadres ont été posés pendant notre mandature. Les instances existent mais elles sont encore malheureusement trop déconnectées de nos cycles de débat. Il est peut-être temps de rouvrir le débat pour encore plus d'efficacité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame MOREL.

La parole est à M. LE RESTE pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE.- Merci, Madame la Maire.

Monsieur et Madame les représentants du Conseil des Générations Futures, chers collègues, je suis, comme vous le savez et vous l'avez rappelé, Madame la Maire, très attaché à ce Conseil des Générations Futures dont j'ai assuré à votre demande le pilotage politique de sa préfiguration.

Je tiens donc à remercier la coprésidence sortante ainsi que celle ici présente, et saluer au niveau de mon groupe la qualité du travail effectué avec rigueur sur différents sujets que nous avons eu l'occasion d'évoquer dans cette enceinte lors de la présentation des travaux des différentes commissions. Vos travaux nous éclairent sur les actions mises en place par la Ville mais également sur les efforts qui restent à fournir pour Paris, tant sur l'attractivité que sur l'accueil et la sécurité, la sûreté.

Je salue ce thème du civisme sur lequel vous avez travaillé autour de trois thématiques : la mobilité, la multiculturalité et l'engagement. En effet, des rapports harmonieux entre les citadins facilitent la vie ensemble, et si une grande partie des comportements relève de chaque individu, la collectivité peut, comme vous le démontrez à travers vos propositions, aider à fluidifier ces relations.

La problématique du civisme, de la mobilité dans l'espace public me paraît essentielle pour un plus ou moins bon et équitable partage de l'espace public entre les habitants et les visiteurs de Paris. Cela constitue un fort marqueur démocratique. Nous pensons que les politiques menées par la Ville de Paris en matière d'éducation populaire et de prévention sont un levier sur lequel il faut s'appuyer pour promouvoir le civisme, les bonnes pratiques et la participation, tout en intégrant la question majeure du respect de l'autre.

Ce rapport traduit une véritable volonté de faire changer le regard porté sur notre ville. Notre groupe est particulièrement attaché à cette idée et se bat pour que la ville reste accessible à toutes et à tous et que l'ensemble des citoyennes et des citoyens s'intègrent et interagissent au-delà des questions de genre, de génération ou de classe sociale. La solidarité doit être au cœur des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens, pas simplement dans l'espace public mais également dans les espaces institutionnels, les entreprises, les écoles, les espaces numériques. Les Halles Civiques, les kiosques citoyens ou encore les centres Paris Anim' sont des lieux qui favorisent les échanges intergénérationnels et l'entraide. Nous pensons que les pistes de réflexion que vous nous présentez peuvent être mises en lien avec ces structures de la Ville. Vous proposez le renforcement de la communication et la création de campagnes artistiques afin d'offrir une meilleure image de la Ville. Derrière cette image, nous rappelons que des actions concrètes doivent être menées.

Nous avons été particulièrement intéressés par votre travail concernant la mobilité. Il est clair que les transports sont un lieu de sociabilité. Les Parisiennes et les Parisiens doivent se réapproprier leur espace et lutter contre ceux qui ne voient la Ville de Paris que sous l'angle du tourisme. Nous ne devons pas minimiser l'importance des habitants, singulièrement ceux qui y travaillent et y vivent, car ils contribuent au contraire au rayonnement de notre Capitale. Vous souhaitez optimiser la surface destinée aux piétons et rappeler l'importance des promenades et déambulations ; nous vous soutenons bien entendu.

La Ville de Paris se veut être à l'écoute de ses citoyens et a mis en place de nombreux dispositifs de participation citoyenne au cours de cette mandature, dont le travail mériterait de mon point de vue d'être mieux mutualisé. Un avis citoyen a été rendu en septembre, le travail du Conseil Parisien de la Jeunesse nous a été présenté. Nous voterons leur vœu à ce Conseil et nous étudierons aussi, lors de ce Conseil, le travail du Conseil Parisien des Citoyens Européens. Cela témoigne de l'investissement des Parisiennes et des Parisiens désireux de participer à l'élaboration des politiques publiques. L'engagement est un sujet majeur qui mérite d'être développé.

Vous déplorez l'insuffisance de reconnaissance institutionnelle. La Ville devra tenter de remédier à ce manque afin que le volontariat perdure. Je dirais que notre groupe est attaché à la participation citoyenne et au dialogue social qui se créent dans les instances dédiées, mais nous pensons que ce n'est pas le nombre d'instances qui

compte, mais bien plus l'efficacité et la coordination effectuée entre les différentes instances et les acteurs et actrices.

L'autonomie laissée aux instances est primordiale, mais un suivi est nécessaire afin de s'assurer de la prise en compte et de la réalisation des propositions, dans le but de concrétiser dans les faits leurs travaux. Une des propositions du C.G.F. rejoint d'ailleurs la volonté de la Ville de créer un vivier de bénévoles et de valoriser l'engagement citoyen. Il propose de faciliter les démarches visant à s'engager, notamment par le biais d'une cartographie, et de donner de la reconnaissance à celles et à ceux déjà engagés. Lors du débat autour de l'avis citoyen, la réponse de l'Exécutif allait dans ce sens.

Pour conclure, je souhaiterais un renforcement du dialogue productif entre la Ville et le Conseil des Générations Futures. Je défends également l'idée que le Conseil des Générations Futures soit doté d'un budget plus important pour remplir correctement ses missions.

Enfin, je tiens également à mon tour à saluer et à remercier l'action importante de Roberte AMIEL qui a beaucoup œuvré au fonctionnement et au développement du Conseil des Générations Futures.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Didier LE RESTE.

Mme HAREL, pour le groupe PPCI.

Mme Marie-Laure HAREL.- Je vous remercie, Madame la Maire.

Cher Conseil des Générations Futures, vous êtes une Assemblée consultative de 164 membres qui existe depuis trois ans, qui représente la société civile parisienne, les entreprises, les salariés, les associations, et vous nous présentez aujourd'hui votre second rapport d'activité.

D'abord, je tiens à vous féliciter très sincèrement pour votre travail citoyen, bénévole, qui est de grande qualité et qui poursuit un bel objectif, celui d'offrir aux générations futures un quotidien plus agréable à Paris, un quotidien plus vert, un quotidien plus solidaire.

Je voudrais commencer en disant que je regrette, et cela n'est pas une critique envers vous, ne vous méprenez surtout pas, l'éparpillement total des structures consultatives citoyennes parisiennes. Elles s'empilent et parfois même elles se concurrencent. Vous apportez une contribution très complémentaire et très utile au travail que nous accomplissons dans cette Assemblée politique, et je ne pense pas que ce soit un service qui vous soit rendu quand on multiplie les instances participatives. Trop d'instances comme la vôtre, cela ne simplifie pas la compréhension. Nous avons la Conférence des citoyens, le Conseil Parisien de la Jeunesse, le Conseil de la Nuit, le Conseil Parisien des Citoyens Européens, etc. Votre travail est absolument remarquable et je pense qu'il gagnerait en visibilité, qu'il aurait davantage de poids s'il n'y avait pas autant de satellites autour.

Sur le fond, j'ai noté dans votre rapport beaucoup de propositions très intéressantes. D'abord, une remarque sur les propositions faites par la Commission jeunesse, dont beaucoup sont pertinentes, d'ailleurs tellement pertinentes que je ne comprends pas pourquoi elles ne seraient réservées qu'aux jeunes. Exemple : portail numérique pour les jeunes, jardins partagés pour jeunes, villages ambulants offrant des activités aux jeunes. Je pense que ce sont de très bonnes idées et qu'il serait intéressant de les appliquer, du coup, à tout le monde, jeunes et moins jeunes.

La Commission de la jeunesse réclame également - comme elle a raison ! -, et nous le demandons aussi, nous sommes nombreux à le demander depuis longtemps mais cela n'a pas été facile face à une majorité longtemps butée sur le travail du dimanche, un élargissement, enfin, des horaires des équipements publics et en particulier des bibliothèques. Sur les 57 bibliothèques parisiennes, seules 7 sont ouvertes le dimanche et 5 le lundi. C'est consternant. On le sait, les bibliothèques sont un lieu idéal pour que les jeunes puissent étudier mais aussi pour que tous les Parisiens puissent se cultiver et se sociabiliser. Eh bien, à Paris, les bibliothèques sont ouvertes seulement aux heures où on travaille, donc quand on ne peut pas y aller. A Paris, c'est 38 heures seulement d'ouverture par semaine, comme vous le soulignez, alors que dans les autres villes c'est le double, voire le triple en termes d'horaires d'ouverture des bibliothèques. A Londres, à New York, à Amsterdam, à Copenhague, ce sont presque 100 heures d'ouverture par semaine. Nous, à Paris, malheureusement, on préfère ouvrir les bibliothèques quand personne ne peut y aller, quand les Parisiens rentrent du travail le soir ou quand ils ont du temps libre le week-end. Le dimanche par exemple, c'est fermé. Et cela vaut aussi malheureusement pour beaucoup d'autres équipements publics comme les gymnases. C'est une absurdité.

J'ai lu également des choses tout à fait pertinentes de la part de la Commission vivre ensemble, en particulier sur le handicap, où vous proposez de créer des journées intitulées "Devine mon talent".

Si M. MARTINS veut bien intervenir quand ce sera son tour...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- On laisse parler tous les orateurs et oratrices.

Mme Marie-Laure HAREL.- Merci.

Je disais que j'avais lu des choses, et je préfère parler de cette commission que de discuter avec M. MARTINS pour l'instant, des propositions très pertinentes de la Commission vivre ensemble, sur le handicap notamment.

Vous avez proposé de créer des journées qui seraient intitulées "Devine mon talent" pour valoriser les compétences des personnes handicapées. Je voudrais donc savoir si cette initiative, qui est tout à fait louable, a été concrétisée par l'Exécutif municipal, car on ne comprend pas trop à la lecture de votre rapport, et cela vaut aussi pour beaucoup d'autres mesures que vous préconisez. Quelle suite la Mairie a donnée à ces idées ? Est-ce qu'elle les a bien mises en place, oui ou non ? Par exemple, est-ce que cette journée "Devine mon talent" a eu lieu ? Si oui, on serait ravi de l'apprendre, sinon ce serait tout à fait dommage.

Toujours sur les travaux de la Commission vivre ensemble, il serait sans doute opportun, il ne faut pas en avoir peur, que la Commission pousse ses travaux plus loin sur les vraies raisons qui font que le vivre-ensemble peut être aujourd'hui menacé, comme le communautarisme, la laïcité, le repli identitaire. Ce ne sont pas des sujets tabous mais de vrais sujets qui agitent aujourd'hui notre société et sur lesquels votre réflexion et votre point de vue pourraient être extrêmement précieux.

De manière générale, je tiens à vous féliciter et à vous encourager de nouveau, vous, le Conseil des Générations futures. Je déplore en revanche le manque d'ambition dans les réponses que vous apporte l'Exécutif. Quand je lis par exemple que Pauline VÉRON vous répond sur des demandes précises telles que la fracture collaborative, qu'elle va organiser des rencontres avec des pilotes de je ne sais quelle stratégie, je trouve cela un peu plat ; on ne sait pas de qui elle parle ni quand. Lors d'une rencontre, on devrait quand même avoir mieux à vous proposer en réaction à vos points d'alerte.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il va falloir conclure, Madame HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL.- Enfin, pour terminer, je formule un souhait, un souhait très vif, celui que la Ville de Paris vous aide à mieux rayonner. Malheureusement, le Conseil des Générations Futures reste toujours méconnu des Parisiens trois ans après sa création...

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il faut conclure, Madame HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL.- … alors qu'il a une véritable utilité pour eux.

J'en ai terminé. Les Parisiens ne savent malheureusement pas qu'ils peuvent le saisir. Je pense donc que l'Exécutif doit prendre…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup.

Mme Marie-Laure HAREL.- … l'engagement de communiquer "pour de vrai" et très largement sur votre existence…

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Vous avez, malheureusement pour vous, dépassé votre temps de parole.

Mme Marie-Laure HAREL.- … et votre utilité pour l'ensemble de la société.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Mme GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Pour cinq minutes comme tout le monde.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Madame la Maire, mes chers collègues, depuis sa création, le Conseil des Générations Futures a prouvé toute son utilité ; j'avais d'ailleurs particulièrement apprécié vos propositions de février 2018 sur l'inclusion numérique et les nouveaux services.

Votre composition qui inclut des acteurs du monde associatif, économique et syndical ainsi que la dimension prospective de ces travaux font de vous un véritable Conseil économique et social à l'échelle parisienne, à la différence près que vous, vous le faites bénévolement. Dans un pays où l'abstention est toujours plus grande et où nous connaissons une crise démocratique sans précédent, quel beau défi que vous vous êtes donné pour ces derniers mois à vouloir réveiller l'esprit civique. Mettre au cœur de vos travaux les deux composantes du civisme que sont la citoyenneté et la civilité permet selon moi de bien circonscrire le sujet. Y ajouter la préservation de l'environnement était nécessaire au vu des enjeux qui se posent aujourd'hui pour la collectivité - et dont, d'ailleurs, au sein de ce Conseil de Paris, nous discutons tout le temps car ce sont vraiment des enjeux sur lesquels nous souhaitons nous positionner - comme pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Pour répondre aux défis que vous posez, l'appui des associations et fédérations d'éducation populaire est bien entendu nécessaire et il doit être encouragé, mais force est de constater que l'engagement citoyen et associatif n'est plus aussi naturel qu'avant. S'engager prend du temps, demande des sacrifices et n'est pas toujours valorisé et reconnu. Il y a un sujet sur ce point.

Pour en revenir aux propositions de votre Commission civisme, vous avez souhaité prendre en compte trois axes lors de votre réflexion : civisme et mobilité dans l'espace public, co-construction d'un futur souhaitable et civisme et multiculturalité.

Concernant la mobilité dans l'espace public, je crois que nous partageons tous ici les problématiques que vous soulevez sur la volonté de rendre l'espace public aux piétons, sur la cohabitation entre les différents modes de transport ou sur la réduction des émissions sonores. Le fait est qu'aujourd'hui Paris est une ville trop tournée vers la voiture avec 50 % de l'espace qui lui est réservé. Ainsi, votre proposition de rendre plus lisible la cohabitation des différents modes de transport, évidemment, c'est quelque chose sur lequel nous travaillons.

Sur votre volonté de co-construction d'un futur souhaitable, nous nous retrouvons bien dans les propositions, notamment dans l'idée de construire ce sentiment d'appartenance et cette identité parisienne ; cela paraît en effet tout à fait nécessaire. C'est, je pense, l'aspect qu'il nous faut le plus creuser, cette création d'un commun qui invite au respect et à faire prendre conscience aux gens que cette ville est avant tout la leur et que ce sont eux qui la font vivre. A une époque où les gens sont davantage consommateurs de services publics, il faut leur prouver qu'être parisien donne des droits mais confie aussi des devoirs, celui de respecter la ville et l'ensemble du domaine public. C'est votre analyse, c'est la mienne aussi.

Je souscris pleinement à votre idée de faire une campagne positive sur notre ville et ses habitants, ce qui a été apprécié également par mes collègues. Cela répond à ce souci de faire émerger cette identité parisienne.

Cependant, il faut selon moi faire attention. On peut mettre en valeur la multiculturalité, mais puisque vous souhaitez aussi faire naître et valoriser l'identité parisienne, il y a un petit point d'équilibre à trouver entre les deux thèmes. Oui, Paris est une terre d'accueil, et beaucoup plus qu'ailleurs. Je suis allée dans des villes d'Europe récemment et j'ai été étonnée de voir à quel point Paris est multiculturelle ; cela m'a manqué, en pratique, de ne pas retrouver cette multiculturalité en allant dans d'autres villes.

Je pense que c'est vraiment appréciable de vivre dans une ville où tout le monde ne se ressemble pas dans la rue ; c'est vraiment un joli thème. La France est forte de ses différentes vagues d'immigration qui l'ont traversée. Mais ce qui nous caractérise, ce n'est pas chacune des différentes cultures mises à part, mais bien cette capacité que nous avons de faire un tout, et je crois que c'est ce que vous voulez faire, évidemment. Nous sommes donc d'accord.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame la Présidente. Merci pour votre contribution.

M. François-David CRAVENNE pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. François-David CRAVENNE.- Merci, Madame la Maire.

L'engagement citoyen est essentiel au fonctionnement de la démocratie. A l'heure de l'individualisation croissante de nos sociétés, particulièrement dans les grandes villes, plus les technologies numériques progressent, plus les rapports humains se distendent. Dans cette optique, le Conseil des Générations Futures est une instance prometteuse et le groupe que je représente, les Républicains et Indépendants, tenait à remercier les membres du Conseil pour leurs engagements, leur sérieux et la grande qualité de leurs travaux.

J'ai étudié le compte rendu de ces travaux avec beaucoup d'attention. Les questions soulevées sont extrêmement intéressantes, voire pertinentes pour Paris, comme l'importance du lien intergénérationnel, le retissage du lien social entre exclus et personnes plus favorisées ou encore la cruciale question climatique.

Cependant, permettez-moi de soulever certains points qui me semblent poser problème. Jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas de meilleure manière pour le citoyen de s'exprimer et d'exercer un contrôle démocratique sur les orientations auxquelles il souhaite donner une impulsion, que la démocratie directe qui, à Paris, pour les compétences de son ressort, s'incarne dans le Conseil de Paris. En effet, cet hémicycle est le lieu central des débats, des bilans et des votes avec la force et la légitimité que lui confère la démocratie. La démocratie est, je le crois, le seul système qui garantit le meilleur équilibre entre les électeurs, les personnes éligibles et les représentants élus qui pourront ensuite mener à bien les orientations de la collectivité, selon les souhaits de la majorité des électeurs.

En second lieu, je voudrais parler du contenu des propositions du Conseil. Il existe un principe bien connu en économie, la règle de Pareto, dite règle des 80/20, où 80 % des conséquences découlent de 20 % des décisions prises. Je ne veux pas critiquer sur le fond les sujets choisis par le Conseil des Générations Futures. Ces items sont justes car ils se saisissent d'enjeux réels, mais ils occultent d'autres problématiques extrêmement importantes pour les jeunes Parisiens, donc pour nos générations futures. Par exemple, le Conseil n'évoque pas le prix exorbitant du logement à Paris à l'achat ou même en location pour un étudiant, un apprenti, un jeune chercheur ou un jeune actif. Pour eux, Paris devient inabordable.

De ce fait, une très grande partie de la génération future a déserté Paris. Si un jeune cherche du logement social, le taux de rotation est de 4,5 % contre 10 % à l'échelle nationale. C'est donc encore plus de jeunes qui quittent Paris. J'ajoute que la dette de la Ville est passée de 3,6 milliards à 6,1 milliards d'euros pendant le mandat de Mme HIDALGO. Tout cet argent devra être remboursé par qui ? Par les générations futures, pardi !

En somme, à force d'ignorer les 20 % des enjeux les plus essentiels et à se concentrer sur des questions certes importantes mais qui ne devraient être traitées qu'ensuite, la Maire de Paris, et ce n'est aucunement la faute du Conseil des Générations Futures, prépare activement l'exode de ces générations futures vers des villes plus attractives. A raison de 12.000 Parisiens en moins chaque année, les générations futures vont de plus en plus habiter dans d'autres métropoles françaises ou même à l'étranger.

Pour conclure, attention à ne pas faire comme les trois singes de la caricature : à force de se voiler les yeux, de se boucher les oreilles et de se taire sur les enjeux véritables qui concernent les jeunes Parisiens qui auraient vocation à devenir contribuables, électeurs ou même élus d'ici quelques années, la Ville de Paris prépare malheureusement leur exil et donc la réduction nette des forces vives du Paris de demain. La Maire de Paris, en créant des structures au nom habilement trouvé mais aux attributions trop vagues et aux pouvoirs bien trop limités puisque non élus démocratiquement, ne traite pas les vrais sujets et démobilise les meilleures initiatives de volontaires sincères qui ont contribué avec ardeur aux travaux qui nous ont été présentés ici.

La politique peut être la meilleure et la pire des choses : la meilleure quand elle agit pour le bien commun avec hauteur de vue et respect des autres, la pire quand elle flatte en bâtissant des mirages qui ne sont que des illusions trop joliment présentées. Justement, dans quelques mois, aux prochaines élections municipales, il faudra enfin tourner le dos à la pire. Choisissons le ou la meilleure.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Choisissez le bon taux, alors ! Merci.

Ce sont les débats dans des assemblées démocratiques avec des élus qui ont évidemment toute liberté de parole.

Mme MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Heureusement, bien sûr, parce que c'est comme cela que les Parisiens, après, peuvent faire la différence. C'est quand on a une liberté de parole que chacun, après, peut se positionner dans le débat. Oui, c'est mon privilège de Maire assurant la police de cette Assemblée.

Mme MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI.- Merci, Madame la Maire.

Chers Conseillers, que ce soit à la tribune municipale ou à la tribune publique, permettez-moi de prendre juste dix secondes pour inviter Mme HAREL dans une bibliothèque du 20e arrondissement en journée pour voir, quand elle est ouverte, qu'il y a des Parisiens qui ne sont pas juste des actifs mais parfois des retraités, des enfants ou des personnes sans emploi et pour lesquelles ce service public de proximité de la culture est juste un outil essentiel en journée. Je vous y accueille quand vous le souhaitez.

Merci pour votre rapport issu d'un patient travail que vous avez auditionné, réfléchi pour nous fournir des préconisations en vue d'améliorer la civilité à Paris. Pour nous, pour notre groupe, la civilité est, comme vous le dites, liée à la citoyenneté, et l'implication des habitants et des habitantes dans la ville démocratique est un des fondamentaux de notre groupe.

Permettez-moi du coup d'engager avec vous la discussion sur quelques points, pas forcément sur toutes vos propositions mais en tout cas celles sur lesquelles on avait envie de réagir.

D'abord, l'augmentation de la surface pour les piétons. Comme Mme GOLDGRAB, nous partageons cette vision de la Ville. La voiture individuelle occupe aujourd'hui beaucoup trop de place ; réduire son utilisation permet des trottoirs plus larges, des terrasses, des espaces pour les bancs publics. Nous pensons aussi à toutes celles et ceux qui se déplacent difficilement et qui ont besoin de plus d'espace pour se sentir à l'aise dans leurs déplacements. C'est quelque chose que nous partageons.

Je voulais ensuite revenir sur quelques propositions liées à la culture, notamment les jumelages que vous proposez, et vous partagez une expérience de jumelage entre les institutions culturelles nationales et les quartiers populaires. Ces expériences sont menées depuis 4 ans. Je pense par exemple à la B.N.F., au Louvre, à la Colline et aux zones de sécurité prioritaire.

Je voudrais partager avec vous le bilan des 3 premières années, car plusieurs principes de réussite peuvent être dégagés. Déjà, le projet marche quand il est coproduit avec les habitants et pas quand il est juste plaqué par l'institution culturelle sur un territoire, quand il est porteur d'une exigence artistique, parce qu'on doit partager ce processus de création, et enfin quand la démarche s'inscrit sur le long terme et que ce n'est pas juste de l'événementiel. Là, on a des expériences qui fonctionnent sur le territoire parisien et ailleurs et qui pourraient nous encourager à Paris à reproduire ces modèles.

Vous avez évoqué la mise en valeur des habitants par la photographie, et peut-être que là aussi nous pourrions mobiliser des projets existants et les valoriser par des accrochages dans l'espace public. Je pense à des grilles de jardins qui s'y prêtent, nous avons des expositions - je pense à la valorisation des femmes scientifiques à Paris - qui ont été exposées dans quelques lieux et qui ont plutôt bien fonctionné.

Dans le 20e, nous menons depuis 6 ans une expérience de mise en réseau des acteurs culturels à l'échelle de l'arrondissement, une coordination qui a permis de mutualiser des activités culturelles hors les murs. Nous proposons de mutualiser aussi avec vous cette façon de faire pour la développer par rapport à votre proposition sur les activités culturelles. Nous pourrions insister aussi avec vous pour faciliter les événements culturels sur l'espace public, et là j'ai envie de vous dire qu'il nous faut interpeller tous ensemble la Préfecture pour la distinction entre une chorale, un jeu pour enfants et une manifestation. On aura à nos côtés la Fédération des arts de rue qui alertent depuis quelques années sur sa difficulté croissante à intervenir artistiquement dans la rue. Nous porterons ce mouvement, et je suis sûre que la Maire de Paris le portera auprès du Préfet, pour simplifier les choses et simplifier nos rencontres dans l'espace public.

Je voudrais finir sur une chose qui est la sécurisation de la place des femmes, qui constitue aussi, dans l'espace public, une part de nos réflexions. Nous, nous allons proposer dans le débat tout à l'heure, dans le cadre du projet de délibération sur la porte de Montreuil, que l'approche genrée puisse être faite dans le réaménagement de cet espace public en particulier, sur les questions d'éclairage ou autres. On pourrait mener cette première expérience concrète dans les mois à venir dans le réaménagement de cet espace important à Paris.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI.

Je donne à présent la parole à Edith BOILLOT, du groupe "100% Paris".

Mme Julie BOILLOT.- Ce n'est pas Edith, c'est Julie. Mais il y a une erreur, ce n'est pas grave, ne vous inquiétez pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- J'ai lu ce qui m'était proposé, mais vous avez raison, c'est Judith, bien sûr.

Mme Julie BOILLOT.- Non, Julie, même.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Julie !

Mme Julie BOILLOT.- Mais ce n'est pas grave. Au bout de 6 ans, ce n'est pas grave.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- On va y arriver !

Mme Julie BOILLOT.- Oui, effectivement. Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, après avoir porté sur l'économie du partage, le vivre-ensemble et la jeunesse, les membres du Conseil des Générations Futures ont travaillé sur le thème "favoriser la civilité à Paris et réveiller l'esprit civique", et nous vous remercions très sincèrement de votre engagement bénévole.

Trois thématiques ont donc été abordées : civisme et mobilité, civisme et multiculturalité et co-construire un futur souhaitable.

Civisme et mobilité dans l'espace public d'abord. Voilà un vaste programme, tant l'espace public parisien est laissé à l'anarchie. Le C.G.F. a formulé trois propositions à juste titre : augmenter et optimiser la surface destinée aux piétons, faire cohabiter les différents modes de transport et les rendre compatibles, et réduire les émissions sonores. Ce n'est que du bon sens.

Bien sûr, nous partageons ces aspirations, mais remettons l'église au centre du village. Qui est responsable de la dégradation considérable de l'espace public ? La Mairie de Paris n'a pas anticipé le développement des offres de "free floating", laissant ainsi 12 opérateurs de trottinettes envahir nos rues avec près de 120.000 engins alors que les grandes villes de province fixaient un cadre juridique pour réguler drastiquement ces nouveaux modes de mobilité. Le résultat de ce laisser-aller n'a pas tardé : les accidents se sont multipliés et le sentiment d'insécurité et de vulnérabilité des piétons n'a jamais été aussi prégnant. L'anarchie de l'espace public, c'est aussi la multiplication des chantiers sur la voirie qui n'en finissent plus. On ouvre la chaussée très en amont des travaux, on la referme très en aval et, quelques semaines plus tard, un nouvel opérateur rouvre de nouveau la chaussée. Il sera impératif, dans la prochaine mandature, de nommer un seul adjoint en charge de l'espace public pour retrouver de la cohérence.

Sur les émissions sonores, nous avons proposé, le groupe "100% Paris", lors du dernier Conseil de Paris de lutter contre le bruit émis par les deux-roues motorisés. Vous le savez, les Parisiens ressentent le bruit des deux-roues comme une vraie agression, ils sont même la première nuisance sonore selon "Bruitparif", et vous préférez renvoyer la question à plus tard. Comprenne qui pourra. Ainsi, remettons d'abord de l'ordre dans l'espace public, et les Parisiens retrouveront leur urbanité.

Sur le civisme et la multiculturalité, vous avez formulé trois problématiques : désenclaver les quartiers communautaires pour lutter contre les phénomènes de ghettoïsation, rendre les lieux culturels à Paris attractifs et ne pas rejeter l'autre ou ses différences. Il s'agit là encore de propositions très consensuelles que chacun d'entre nous ne peut que soutenir, mais permettez-moi certaines réflexions.

Le C.G.F. souligne que la diversité culturelle et le brassage des populations sont une richesse pour Paris et acte un constat : malgré cela, il existe un cloisonnement des populations et une ignorance des cultures, il existe un réflexe d'appartenance au quartier et de fermeture à l'autre.

J'avoue qu'après avoir lu cela, j'ai trouvé assez paradoxale la proposition du Conseil des Générations Futures d'organiser des jumelages inter-quartiers, notamment dans les quartiers populaires pour favoriser la rencontre, la découverte de l'autre, l'échange et le partage. C'est une excellente idée, certes, mais pourquoi ne pas promouvoir également la rencontre en organisant des jumelages avec des quartiers dits plus aisés, entre quartiers aisés et populaires, pour aller au bout de cette démarche ? Pourquoi ne pas promouvoir la rencontre de Parisiens qui n'ont jamais l'habitude de se croiser ? C'est aussi cela, selon nous, le "Paris Arc-en-ciel".

Toujours dans le civisme et le multiculturalité, il y a un passage sur la lutte contre le sentiment de peur, et là je trouve qu'on frôle quand même l'angélisme. Avant tout, c'est à la Ville de rassurer ses habitants en assurant la sécurité de tous, en garantissant un espace public notamment par l'éclairage public. Oui, Paris est hostile aux femmes, surtout dans certains quartiers. La prévention, c'est bien mais ce ne sera jamais suffisant. L'échec de cette mandature est d'avoir perdu un temps précieux, nous semble-t-il, en tergiversant sur la mise en place d'une politique municipale.

Enfin, co-construire un futur souhaitable. Vous avez présenté trois problématiques : développer le sentiment d'appartenance des Parisiens, inciter les gens à s'engager et favoriser l'intégration.

S'agissant de la fierté d'être parisien et d'aimer sa ville, je doute que cela se décrète. Excusez-moi, on ne s'entend plus ! Merci.

La fierté n'est que le résultat d'un sentiment de bien-être. Thomas DUTRONC, déjà, dans sa fameuse chanson, disait "je n'aime plus Paris" et relevait avec beaucoup de justesse ce paradoxe. Paris est la plus belle ville du monde mais elle est agressive quand on la vit. Depuis, d'autres "peoples" comme Jean-Pierre JEUNET, Stéphane GUILLON ou Alain SOUCHON ont pris le relais, et finalement ne sont que le porte-voix de la majorité des Parisiens. Oui, la saleté des rues, les rats, les embouteillages, les barricades des travaux rendent Paris hostile à ses habitants, les essouffle, les font fuir par milliers chaque année.

Redonnons dans les prochains mois un nouveau souffle à la gouvernance parisienne, et les Parisiens retrouveront leur fierté d'appartenir à la Ville Lumière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci.

Mme Olga JOHNSON, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Olga JOHNSON.- Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaiterais au nom du groupe UDI-MODEM remercier vous-même et tous les membres du Conseil des Générations Futures, non seulement pour votre engagement mais aussi pour la qualité des propositions que vous formulez et des idées que vous mettez en avant dans le débat municipal. Je ne reviendrai pas sur votre rapport d'activité, on a eu l'occasion d'entendre plusieurs des orateurs le commenter.

Ce que je voulais m'attacher à faire, c'est venir sur les propositions de la Commission civisme qui nous sont présentées aujourd'hui. Favoriser la civilité à Paris, réveiller l'esprit civique, le programme de travail que vous vous êtes fixé est ambitieux, notamment dans une ville dense et pleine d'activités variées.

Concernant la question des mobilités, nous partageons pleinement le constat qui est le vôtre : le piéton est en danger à Paris. Nous n'avons d'ailleurs de cesse de le redire, le piéton est le grand oublié, à notre sens, de ce mandat. L'Exécutif a fait de Paris le terrain de jeu des opérateurs de nouvelles mobilités pour compenser peut-être l'échec du nouveau Vélib' et, du coup, a réagi et décidé bien trop tardivement de mettre en place une régulation de ces nouvelles mobilités. C'est vrai que blâmer le gouvernement ne suffit pas. Alors que d'autres villes ont réussi à agir bien avant, nous avons mis, à la Ville de Paris, plus d'un an pour commencer enfin à encadrer ces nouveaux modes de déplacement. Les mauvaises habitudes étant difficiles à perdre, c'est devenu une source constante de stress pour les piétons.

Plus globalement et au-delà des chiffres avantageux mis en avant dans la communication de l'Exécutif, la stratégie "piéton", pourtant votée à l'unanimité en février 2017, n'a aujourd'hui pas atteint ses objectifs, notamment ceux qui visent à faciliter les continuités piétonnes ou encore à élever les standards de confort des espaces publics. On nous accuse souvent, sur les bancs, de partisannerie lorsque nous dressons ce constat. Nous espérons donc, comme cela vient de vous, que cela va être pris en compte très rapidement.

Vos propositions, quant à elles, visant à rendre plus lisible la cohabitation entre les différents modes de transport, nous y adhérons pleinement, avec peut-être une petite précision concernant la signalisation : il est impératif, là où des pistes cyclables à double sens ont vu le jour, de rappeler aux piétons par exemple la Led de marquage au sol au niveau des passages protégés et de regarder des deux côtés et pas uniquement dans le sens de la circulation automobile. Pas plus tard que ce week-end, j'ai failli me faire renverser par un vélo parce que je n'ai pas encore le réflexe de regarder des deux côtés. Il a klaxonné, heureusement.

Les réflexions que vous soumettez au débat concernant la multiculturalité méritent aussi qu'on s'y arrête quelques instants. J'insiste notamment sur le besoin que vous exprimez de sécuriser la place des femmes dans

l'espace public, dans tous les quartiers parisiens. Cela reste bien sûr un combat essentiel que nous ne pouvons que relayer.

Je retiens aussi particulièrement votre proposition sur la réappropriation de l'espace public, en particulier pour promouvoir le vivre-ensemble, et le développement de l'esprit civique. C'est un enjeu majeur sur lequel j'émettrai tout de même une petite réserve quant à votre disposition de simplification des démarches d'autorisation pour fermer une rue à la circulation. En effet, la complexité de cette procédure tient aussi au fait qu'il y a des enjeux de sécurité pour le déplacement des véhicules de secours, qui ne doivent pas être minimisés au prix d'une trop grande simplification.

Concernant la notion d'engagement enfin, sur laquelle vous faites des propositions, nous relevons encore des convergences très fortes entre le constat qui est le vôtre et ce que nous déplorons depuis plusieurs années. Comme vous le dites très justement, nous faisons face aujourd'hui à une surenchère d'initiatives et à une sur-sollicitation des personnes déjà engagées. Or, nous ne cessons de le répéter, la Ville de Paris devrait mieux encadrer et rationaliser le secteur, plutôt que de mesurer son succès en termes d'engagement citoyen à l'aune de nouveaux outils créés sans vraiment s'interroger sur leur réelle adéquation à un besoin, sur la variété des publics qu'ils permettent de toucher ou encore sur l'absence de concurrence entre eux. En fait, à chaque projet de délibération sur le sujet, nous avons un nouvel instrument qui est créé et cela rend tout cela encore plus illisible. La liste des outils est longue, avec une efficacité relative pour certains d'entre eux.

Bien sûr, nous ne pouvons qu'adhérer à vos propositions pour réellement favoriser l'engagement, loin de la politique du chiffre, notamment la première qui vise à organiser et à structurer les acteurs et les moyens consacrés à cette tâche ou encore celle visant à mieux prendre en compte les petits acteurs associatifs qui sont très importants dans la vitalité de nos quartiers.

En conclusion, je souhaiterais vous remercier une nouvelle fois pour la contribution importante que vous apportez à ce débat et pour la richesse et le sérieux du travail que vous avez fourni.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, il faut conclure, Madame JOHNSON.

Mme Olga JOHNSON.- J'émets donc le souhait que l'Exécutif prenne en compte la plupart des propositions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame JOHNSON.

M. Philippe DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers des Générations Futures, que ce soit à la tribune ou dans cette autre tribune, je voulais vous remercier pour la présentation de votre riche activité, chère Béatrice JACOBS et cher Bruno GARCIA, car vous nous avez apporté un éclairage qui, je pense, a été ressenti unanimement au sein de cet Exécutif, même si les interventions ne sont pas toutes allées dans le même sens.

Je voulais évidemment vous remercier pour vos propositions et surtout pour le travail important et fourni que vous avez consacré pour donner aux citoyennes et aux citoyens de nouveaux moyens d'être entendus et d'intervenir dans la décision publique. Vos travaux sont importants pour orienter notre action dans des domaines essentiels pour Paris. Cette façon de procéder est constitutive de ce qu'est notre ville, puisque Paris, tout comme son histoire, est intimement liée à une envie, celle de faire cité et d'associer l'ensemble des citoyennes et des citoyens à son destin.

Merci pour votre réflexion et pour le caractère très pratique des propositions que vous faites. Paris a fait le choix de se doter d'une instance indépendante et paritaire représentant la société civile parisienne et éclairant notre Assemblée sur des thèmes forts qui concernent notre ville, les Parisiennes et les Parisiens. Je pense à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour que le Conseil des Générations Futures voie le jour et puisse nous démontrer sa pertinence et son utilité. Naturellement, je tiens à remercier Didier LE RESTE qui a été le premier à proposer la mise en place, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre belle instance.

Écouter, consulter et concerter est devenu un des marqueurs forts de la manière de faire de la politique à Paris. A l'image du budget participatif ou des débats qui ont eu lieu pendant 12 heures dans cet hémicycle le 25 janvier dernier, vos propositions citoyennes permettent d'établir un diagnostic qui parle directement des habitantes et des habitants. Vos conclusions sont par conséquent un beau moyen de réintégrer la parole des citoyens dans des débats d'experts dont ils sont parfois exclus. Vous avez présenté les propositions d'un de vos groupes de travail, la Commission civisme, qui nous a éclairés très utilement sur une question qui nous traverse toutes et tous dans cette Assemblée : réveiller l'esprit civique.

Je tenais à remercier toutes les conseillères et tous les conseillers du Conseil des Générations Futures pour leur travail, comme cela a été dit par plusieurs personnes, qui est un travail bénévole. Il faut insister sur le côté bénévole de votre action et sur le côté citoyen pour ce travail précieux.

En vous appuyant sur trois définitions claires, des concepts clés que sont le civisme, la citoyenneté et la civilité, vous avez pu vous intéresser et nous éclairer sur des sujets très divers, de l'engagement à la lutte contre les

incivilités, les Civic Tech, et vous nous faites des propositions intéressantes pour faire de notre ville un modèle d'intégration dans lequel l'engagement est valorisé. Pour changer notre rapport à la ville, vous avez raison de rappeler combien l'aménagement et la signalisation, surtout quand celle-ci est ludique, colorée ou créative, peut avoir un impact fort, réel et mesurable sur la façon dont nos concitoyennes et nos concitoyens utilisent l'espace public et ainsi éviter des accidents.

Inciter, inclure, associer, écouter, recueillir, voilà des objectifs que nous avons en partage et qui guident notre façon d'agir, je vous l'ai dit, depuis 2001, et encore plus depuis 2014. C'est avec plaisir que j'ai lu les propositions de votre Commission civisme dont les propositions et les intuitions rejoignent nos conceptions et les solutions que nous développons. Oui, recourir aux pratiques artistiques pour fabriquer du lien social et pour encourager le plus de monde possible à s'engager sur une question dans un quartier, dans un immeuble ou dans une ville, une ville où l'autre n'est pas rejeté, où la différence est acceptée et où les stéréotypes n'ont pas leur place, c'est un objectif clair que nous avons également en partage et sur lequel nous nous positionnons clairement, car l'ouverture, la tolérance et l'égalité sont un combat qui a besoin de ses combattantes et de ses combattants. C'est pourquoi je me réjouis de voir que nous sommes engagés dans les mêmes luttes.

J'évoquerai le 11e arrondissement puisque vous avez rencontré des élus de mon arrondissement sur la question du Code de la rue, sur la question des bibliothèques - lorsque j'étais adjoint au Maire de Paris, nous avions lancé ce développement de l'ouverture des bibliothèques, Madame HAREL, et nous allons bien entendu continuer.

Votre approche, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, votre approche forte contre le communautarisme avec pour objectif la citoyenneté me rappelle aussi l'un de nos engagements clairs en faveur d'une idée cohérente et ambitieuse de la République, où chacune et chacun a le droit à l'émancipation au sein d'une seule et même communauté, plutôt que d'être dans le repli.

Voilà, Mesdames et Messieurs, c'est pourquoi, vous l'aurez compris, mes chers collègues, nous nous félicitons de cette présentation utile et inspirante et nous vous remercions encore pour cet excellent travail.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Philippe DUCLOUX, merci à chacune et à chacun des oratrices et orateurs.

Je vais d'abord donner la parole à Pauline VÉRON, ensuite peut-être à Christophe NAJDOVSKI pour un point sur le Plan Piéton, car c'est un sujet qui a été au cœur de votre centre d'intérêt et des discussions ici, puis je vous redonnerai la parole pour conclure.

Pauline VÉRON, pour les réponses de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Madame et Monsieur les Coprésidents du Conseil des Générations Futures, chers collègues, notamment tous ceux de tous les groupes qui sont intervenus dans ce débat, je tiens tout d'abord à remercier moi aussi sincèrement et chaleureusement Cynthia FLEURY et Patrick DOUTRELIGNE, qui ont été les premiers coprésidents du Conseil des Générations Futures, qui nous ont aidés à le mettre en place, à le concrétiser et qui malheureusement ne pouvaient pas être avec nous aujourd'hui.

Je voudrais aussi sincèrement remercier Béatrice JACOBS et Bruno GARCIA, qui sont aujourd'hui les deux nouveaux coprésidents. Vous vous êtes déjà investis dans la précédente mandature de ce Conseil des Générations Futures et je pense que cela explique votre engagement, votre élection aujourd'hui à cette coprésidence.

Je voudrais aussi remercier Didier LE RESTE pour son implication et notre partenariat pour la mise en place de ce Conseil des Générations Futures ainsi que Roberte AMIEL pour son travail qui a été très important pour la mise en place de ce Conseil.

Je remercie également tous les membres du Conseil des Générations Futures pour leur travail, leur expertise et leur dynamisme ; je salue ceux qui ont pu faire le déplacement cet après-midi pour être là dans les tribunes. Leurs contributions, vous l'avez vu, enrichissent notre réflexion sur notre ville pour aujourd'hui et pour demain, avec ce regard un peu décalé par rapport à celui des élus, qui est très important pour nous et enrichit notre réflexion.

La remise de ce deuxième rapport d'activité est l'occasion pour moi de réaffirmer le plaisir que j'ai eu à participer à la création de cette instance originale, unique en son genre en France, et à son déploiement, et à voir ses travaux émerger et nous inspirer.

Le rapport d'activité que vous nous avez présenté témoigne de la richesse et de la diversité de vos travaux. Certaines thématiques ont été proposées par la Maire, mais l'essentiel de vos travaux vient de vos propres souhaits de vous saisir de ces sujets. Certaines préconisations ont pu être mises en œuvre, d'autres demandent un peu plus de temps, et j'essaie régulièrement, comme vous l'avez rappelé, de vous tenir au courant de la mise en œuvre de vos différentes préconisations en faisant le lien avec mes collègues qui s'en chargent.

Concernant la Commission civisme, je ne vais pas revenir sur la question de la mobilité, car Christophe NAJDOVSKI était présent pour vous écouter et il va dire quelques mots, ni sur vos préconisations sur le

multiculturalisme, puisque Christophe GIRARD, également présent, a pu entendre vos propositions et, je pense, reviendra vers vous par mon intermédiaire pour y répondre.

Je voudrais juste dire un mot sur l'engagement civique. Vous avez souhaité montrer qu'il existait une communauté de citoyens engagés à Paris et qu'il fallait peut-être plus le valoriser, plus le mettre en avant. Nous avons récemment décidé, à l'initiative de la Maire, de créer ce qu'on appelle "Les Volontaires de Paris" suite aussi à la délibération citoyenne qui a été votée au mois de septembre. Ce nouveau dispositif "Volontaires de Paris" vise à regrouper l'ensemble des 7 communautés de Volontaires que nous avons identifiées à la Ville pour leur proposer un parcours de formation et de mission complet. Le but est justement de valoriser cet engagement qui peut être très fort chez certains de nos concitoyens, parce qu'ils font la Nuit de la Solidarité, ont leur carte de citoyen et sont des volontaires du Climat.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Ils sont 25.000, je crois, Pauline. 25.000 volontaires de Paris.

Mme Pauline VÉRON, adjointe.- 125.000 titulaires de la carte de Citoyen de Paris, 22.000 volontaires du Climat, etc.

Vous allez continuer à travailler, vous avez la thématique "Paris Ville verte et ouverte en 2030", "Repenser l'emploi", que vous avez évoqué, et on va essayer aussi de faire la troisième thématique car c'était un beau thème, "Faire de Paris un laboratoire pour le bonheur". Ce serait bien si on arrivait également à traiter cette thématique.

Je voulais dire un petit mot de conclusion. Comme pour l'ensemble des dispositifs de participation citoyenne, nous sommes en train de mener des évaluations pour encore mieux les déployer, je l'espère, dans la prochaine mandature. Beaucoup de ces instances, à l'instar du Conseil de Générations Futures, sont des innovations et sont uniques dans leur genre en France : le Pré-conseil citoyen, la carte de citoyen d'une ville ou le Conseil des Générations Futures n'existent pas dans d'autres collectivités. Nous les mettons bien sûr en œuvre et nous les évaluons au fur et à mesure.

Ce que je voulais rappeler, c'est qu'elles ont un grand succès. Elles ont montré qu'il y avait une grande soif d'engagement et de participation des citoyens, mais elles ont aussi montré leur utilité pour nous en tant qu'élus pour enrichir nos analyses et nos décisions. Nous avons pu développer cette intelligence collective qui n'est pas facile mais dont nous sentons tous qu'elle est la clé de beaucoup de choses, et nous avons pu démontrer sa grande valeur, en sachant, nous le savons, que notre système démocratique est en crise. Ce constat, Anne HIDALGO le faisait en 2014. C'est pourquoi nous avons tenté de relever ce défi de construire un autre rapport entre élus, citoyens et administration.

Quand on voit, dans une étude récente, que 46 % des jeunes de 18 à 35 ans estiment que des systèmes politiques autres que la démocratie seraient tout aussi bons, l'enjeu reste d'autant plus d'actualité pour nous de mobiliser les citoyens dans notre dispositif démocratique, et nous devons persévérer dans cette ambition pour une démocratie vivante et efficace, car ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible de mettre en œuvre des politiques ambitieuses notamment en faveur de la justice sociale et de l'écologie. Pour reprendre les termes de Pierre ROSANVALLON, que j'apprécie particulièrement, c'est aussi parce que nous sommes convaincus de la nécessité de passer d'une démocratie d'autorisation à une démocratie d'exercice.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup pour cette très complète et belle intervention. Merci beaucoup.

Il y a aussi l'autre concept d'un constitutionnaliste qui est la démocratie continue. C'est aussi cette démocratie continue, entre la démocratie représentative et la démocratie participative, avec toutes ses formes de participation. Merci beaucoup, Pauline.

Christophe NAJDOVSKI, quelques précisions tout de même sur le piéton, la place du piéton, comment on l'aborde et comment on va continuer effectivement à travailler ce sujet-là.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint.- Oui, merci, Madame la Maire.

Quelques éléments pour rappeler que notre Assemblée a adopté en 2017, d'ailleurs à l'unanimité du Conseil de Paris, une stratégie piétons ou Plan Piéton, et c'est la première fois que l'Assemblée du Conseil de Paris prend ce type de décision. C'était important dans la mesure où les piétons représentent en réalité la majorité des déplacements à Paris. On évoque souvent la place de l'automobile, mais les modes motorisés en général aujourd'hui représentent 13 % des déplacements pour 50 % de l'espace public utilisé. Le premier mode de déplacement à Paris, c'est le piéton ; la majorité des déplacements sont donc réalisés à pied.

Ce Plan Piéton, cette stratégie "piéton" s'est concrétisée puisque ce sont 170 rues qui ont vu leurs trottoirs élargis dans cette mandature pour au total 10 hectares de surface qui ont été rendus aux piétons et pris sur la circulation motorisée ou sur du stationnement, donc sur les véhicules automobiles, et ce sont également 220 rues de Paris qui ont été piétonnisées durant ce mandat.

On peut également parler du projet des 7 places, dont nous avons déjà vu la concrétisation. Citons par exemple la place de la Nation, la place du Panthéon, la place de la Madeleine encore récemment, et c'est en

moyenne 50 % d'espace qui est donné aux piétons et aux cyclistes sur les 7 places en question. Sur la place de la Bastille, par exemple, ce sont 7.000 mètres carrés d'espace qui vont être gagnés sur l'automobile au profit des déplacements doux, avec une presqu'île qui est encore en travaux mais qui en voit déjà une partie réalisée puisqu'on peut désormais accéder à la colonne de Juillet à pied, ce qu'on ne pouvait pas faire il y a encore quelques semaines.

Je souhaite également rappeler, sur la question du civisme, que les compétences en matière de police de la circulation et du stationnement étaient intégralement dévolues à la Préfecture de police jusqu'en décembre 2017. Ainsi, la Ville de Paris n'a cette compétence que depuis janvier 2018, soit depuis un peu moins de 2 ans.

Les A.S.P., les agents de surveillance de Paris mènent des actions de prévention et de verbalisation des infractions au Code de la route. Tout ce qui relève du stationnement gênant est sanctionné quotidiennement par les A.S.P., y compris sur ce qu'on appelle les nouvelles mobilités. Si je prends l'exemple des trottinettes, ce sont plus de 2.000 mises en fourrière qui ont été réalisées depuis le printemps par les services de la Ville de Paris, de manière à ce que les comportements évoluent et que les personnes qui utilisent ces modes de déplacement le fassent dans le respect du Code de la route. Plus récemment encore, on a mis en place des Brigades cyclistes qui veillent non seulement au respect des pistes cyclables mais aussi à ce que les cyclistes eux-mêmes respectent le Code de la route.

C'est un travail de tous les jours, de chaque instant de manière à ce que le civisme progresse globalement à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Christophe.

D'ailleurs, nous avons voté hier un projet porté par Nicolas BONNET et le groupe Communiste et Front de Gauche sur la formation des cyclistes, puisqu'on est très heureux qu'en un an il y ait eu plus 54 % d'augmentation de la pratique du vélo à Paris, indépendamment même des grèves de transports, car là c'est plus 200 % pour un certain nombre de pistes cyclables. Un vote a donc eu lieu hier sur la formation de ces cyclistes dans ce que vous appelez un Code de la rue aussi et qui est effectivement une bonne appellation.

Je vous donne la parole à l'un et à l'autre pour conclure.

Monsieur GARCIA ?

M. Bruno GARCIA.- Un mot pour vous remercier de vos remerciements, de vos remarques, de vos réflexions. Il y a encore beaucoup de choses à faire sur les différents sujets qui ont été évoqués et le travail qui a été fait dans les différentes commissions.

Effectivement, en matière de civisme, la question de l'éducation populaire qui a été soulignée dans l'intervention de Didier LE RESTE nous paraît importante. Il y a parfois la répression, parfois l'éducation et les deux vont ensemble pour améliorer les comportements. On est bien en phase avec ces positions.

Je souhaite vous dire que le chantier principal du Conseil des Générations Futures va être de travailler à sa visibilité, à améliorer sa visibilité notamment à l'égard des Parisiens, à l'égard des élus, travailler avec les élus, bien sûr, un peu plus que ce qu'on peut faire, même si on travaillait déjà beaucoup avec Pauline - Antoinette GUHL est aussi venue à notre rencontre tout comme d'autres élus et je vous prie de m'excuser pour ceux que je n'ai pas cités et qui sont venus à notre rencontre -, toujours en lien avec les différents sujets travaillés dans les commissions.

A l'égard des Parisiens, nous avons à travailler pour avoir une visibilité plus importante, pour faire connaître le Conseil des Générations Futures, pour expliquer le travail qui est fait en commission et pour trouver des relais, peut-être aussi dans les quartiers à travers les conseils citoyens, les conseils de quartier. Il faut trouver des relais pour diffuser les propositions, amener les Parisiens à réfléchir, à débattre sur nos propositions et à les enrichir. L'ensemble des membres du Conseil des Générations Futures est là pour cela. Il y a une grande richesse.

On travaille avec Béatrice dans différentes commissions depuis bientôt 4 ans et on s'est impliqué. Tout le monde est très impliqué, il y a une richesse qui est l'intelligence collective, comme cela a été souligné, pour arriver à produire des outils, à faire des propositions de qualité, avec une attention assez forte de notre part, et on s'est engagé avec Béatrice sur ce sujet, qui est de suivre la mise en œuvre, de travailler avec les élus, avec les services - on est très en lien et très accompagné par la DDCT -, l'ensemble des services concernés pour suivre la mise en œuvre des propositions.

On vous remercie de votre attention et des remarques qui nous ont été faites, on continuera.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup.

Béatrice JACOBS ? Non.

Merci en tous les cas. Je trouve non seulement intéressant mais aussi émouvant qu'on puisse travailler avec des formes nouvelles, des formes moins institutionnelles que par exemple un Conseil économique social et environnemental où chacun viendrait présenter une position au nom d'une institution qu'il représente. Au contraire, il est bon de conjuguer ces intelligences collectives liées au fait que les meilleurs experts de la Ville sont les Parisiens

eux-mêmes. Cette expertise, lorsqu'elle est mobilisée dans sa pluralité, ce qui est le cas dans le Conseil des Générations Futures, est une force, un point d'appui extrêmement intéressant pour le travail des élus que nous sommes.

Beaucoup de débats se font autour de la déconnexion entre les élus et la réalité. C'est vrai que quand on est élu municipal, il est plus facile de rester connecté à la réalité, mais je pense que des instances comme ce Conseil des Générations Futures nous ramène en permanence à des phénomènes, des idées, des propositions, des expériences qui doivent faire partie des éléments qui nous permettent de décider, de prendre les décisions dans le cadre démocratique et institutionnel du Conseil municipal de Paris.

Un grand merci à vous, merci aux Parisiens du Conseil des Générations Futures de nous avoir permis cet échange particulièrement intéressant.

Merci.

Annexe n° 5 - Bilan du Conseil Parisien des Citoyens Européens.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, nous reprenons cet après-midi consacré à deux débats sur deux instances très importantes de consultation et de participation citoyennes.

Il s'agit du bilan du Conseil Parisien des Citoyens Européens.

La Conférence d'organisation a prévu un débat organisé sur ce thème, et ce débat inclura dans les temps de parole définis la présentation d'un vœu. Ce vœu sera ensuite soumis au vote de notre Assemblée par l'Exécutif une fois que nos citoyens - je vais revenir à eux - auront quitté la séance pour respecter strictement le cadre du droit qui régit les séances d'un Conseil municipal.

Je voudrais remercier très chaleureusement les deux citoyens représentants du Conseil parisien des Citoyens Européens, M. Christian HORN et Mme Kateryna SYKINA.

Je veux remercier très chaleureusement Hermano SANCHES RUIVO, conseiller délégué à mes côtés sur ces questions relatives à l'Europe, à la place de l'Europe à Paris et à la place de Paris en Europe, et à l'animation de tout un réseau de villes européennes auquel il contribue très activement. Je voudrais lui dire que je suis particulièrement heureuse, car nous sommes quelques-uns ici, lui, moi et d'autres, à avoir une double nationalité européenne, ce qui montre aussi que cette ville est une ville très ouverte sur l'Europe, parce qu'elle en est constituée. Je veux ainsi vous remercier.

Je veux remercier bien sûr les citoyens de s'engager, comme ils l'ont fait, dans ce Conseil, ce Conseil qui doit nous permettre de mieux faire connaître et comprendre cette citoyenneté européenne à Paris mais aussi d'enrichir Paris par la pratique et les expériences de ces citoyens européens. Nous le savons, les citoyens européens, parce que c'est une règle fondamentale de l'Europe, ont évidemment aussi un droit de participation au vote aux élections municipales dans toutes les villes, les communes européennes. Par conséquent, c'est très important pour nous, aujourd'hui, de pouvoir les écouter et engager ce débat.

Avant même le débat qui va suivre, je vais donner la parole à Christian HORN et à Kateryna SYKINA pour cinq minutes chacun afin qu'ils présentent ce bilan du Conseil Parisien. Il y aura ensuite les interventions des orateurs de notre Assemblée, puis bien sûr la réponse de Hermano SANCHES RUIVO, et enfin le vote.

Dans quel ordre ? Christian HORN ? En alternance, très bien. Ce que vous pouvez faire, c'est laisser vos micros ouverts, ce sera plus facile.

Christian HORN et Kateryna SYKINA.

M. Christian HORN.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, Mesdames et Messieurs, le Conseil Parisien des Européens, le C.P.E., est très heureux de prendre la parole devant le Conseil de Paris pour présenter le bilan de sa première mandature qui touche à sa fin.

Madame la Maire, nous tenons à vous remercier pour cette opportunité qui réaffirme votre engagement pour le sujet européen et l'inclusion de ressortissants européens. Nous souhaitons souligner que Paris est la première ville à avoir mis en place son Conseil des Européens, car oui, Parisiennes, Parisiens pour un an ou pour la vie, votre voix compte.

Nous remercions aussi M. Hermano SANCHES RUIVO, conseiller délégué à l'Europe, pour la confiance qu'il nous a portée et pour avoir accompagné notre travail tout au long de l'année.

Nous remercions les élus adjoints à la Maire et son cabinet pour l'intérêt qu'ils ont manifesté en saisissant le C.P.E. sur des thématiques variées pour recevoir des recommandations et des propositions. Nous remercions l'équipe INCLUDE qui a fait vivre le projet avec beaucoup d'enthousiasme.

Enfin, merci à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris présents aujourd'hui, pour votre attention.

Paris, en tant que carrefour des cultures, accueille plus de 110.000 ressortissants de l'Union européenne. C'est en partant de ce constat qu'il y a 2 ans la Ville de Paris lançait INCLUDE, un projet ambitieux avec deux grands objectifs : promouvoir la citoyenneté européenne et les droits qui en découlent, notamment le droit de vote, et favoriser l'expression de la participation des ressortissants européens à la vie de la cité. De là est né le C.P.E. il y a tout juste un an dans ce même hémicycle, le 13 décembre 2018, date anniversaire de l'adoption du drapeau européen et journée de célébration de la citoyenneté européenne à Paris.

Mme Kateryna SYKINA.- Le C.P.E. est un conseil consultatif paritaire ouvert à tout citoyen ayant la citoyenneté européenne et un lien fort avec Paris. Il se compose de 61 membres tirés au sort parmi les plus de 500 candidatures. Les membres représentent les 28 nationalités de l'Union européenne en respectant la réalité du nombre des résidents à Paris. Le mandat de membre est d'un an renouvelable une fois. 85 % des membres habitent à Paris, 15 résident dans les communes proches et fréquentent très régulièrement Paris. La répartition des membres par âge est équilibrée et la répartition sociodémographique est assez similaire à celle de la population parisienne.

Notre mission est d'éclairer la Municipalité dans les décisions concernant des sujets tels que la vie associative européenne, l'écologie, l'accueil des étrangers, le tourisme et les relations internationales de la Ville de Paris. Le C.P.E. s'est aussi autosaisi d'autres thématiques pertinentes.

Nous avons travaillé au sein du C.P.E. avec les cabinets et groupes politiques pour rédiger un vœu que nous vous soumettons aujourd'hui, porté par M. Hermano SANCHES RUIVO. Le vœu s'intitule "Améliorer l'accueil et renforcer la participation des citoyens européens parisiens à la vie de la cité".

Nous allons vous présenter maintenant un aperçu des travaux du C.P.E. Durant cette année, tout premier mandat de l'histoire du C.P.E., notre activité s'est divisée au travers de 8 groupes de travail selon les thématiques proposées ou autosaisies en début de mandature. Chaque groupe s'est réuni régulièrement afin de faire avancer son sujet. Nous avons eu quatre assemblées plénières et, pour deux d'entre elles, nous avons été chaleureusement accueillis par l'ambassade de Roumanie et l'ambassade de Finlande, les deux pays à la présidence de l'Union européenne en 2019.

M. Christian HORN.- Le groupe "Citoyenneté européenne", issu de la saisine de M. Hermano SANCHES RUIVO et de M. Nicolas NORDMAN, s'appuie sur l'expérience de ses membres pour réfléchir à l'amélioration de la participation civique des Européens et les inclusions à Paris. Parmi les actions les plus marquantes, on peut citer la campagne d'information des Européens pour la possibilité de voter aux élections européennes, une campagne traduite par le groupe dans toutes les langues européennes. Ce sujet a suscité beaucoup d'intérêt au sein du C.P.E., avec près de la moitié des membres participants.

Le groupe "Jeux olympiques 2024" s'est constitué suite aux saisines de M. Jean-François MARTINS et de M. Nicolas NORDMAN. Un des objectifs du groupe a été de contribuer à l'amélioration de l'accueil des visiteurs étrangers à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Un rapport de synthèse des impressions des visiteurs étrangers à Paris est en train d'être finalisé.

Mme Kateryna SYKINA.- Le groupe "Plan Climat" s'est engagé en réponse à la saisine de Mme Célia BLAUEL. Sensibles aux sujets d'écologie, les membres de ce groupe ont réalisé un travail conséquent d'analyse et de traduction des plans climat des villes européennes. Ce travail a permis de fournir une riche étude des pratiques et initiatives menées en Europe. Les informations ainsi collectées ont été ensuite présentées sous forme d'une brochure synthétique et d'un café-débat dans le 14e arrondissement en présence de Célia BLAUEL, suscitant des échanges avec les Parisiens sur les thématiques du climat.

Le groupe "Education et Petite Enfance" s'est constitué à la suite de la saisine de M. Patrick BLOCHE. Le groupe s'est concentré sur la question de l'apprentissage des langues lors de la petite enfance. Les membres ont mené une étude comparative sur plusieurs pays, décrivant l'organisation et la pédagogie mises en place pour favoriser l'apprentissage des langues, dont l'extrait des bonnes pratiques est présenté sous forme d'un document synthétique.

M. Christian HORN.- Le groupe "Conférence de consensus" a été créé suite à la saisine de Mme Pauline VÉRON. L'objectif était la participation du C.P.E. à cette conférence organisée dans le cadre du grand débat national. Les membres de ce groupe ont élaboré un questionnaire qui a été partagé avec l'ensemble du C.P.E., dont les réponses ont été publiées sur le site participatif Idee.paris.fr.

Leur analyse a notamment montré la volonté des citoyens d'être plus impliqués aux côtés des élus. Elle a fait ressortir une communication administrative insuffisante à l'égard des Européens. Le constat, c'est qu'il y a une dimension majeure du vote que nous vous soumettons.

Le groupe "Solidarité et Accueil des réfugiés", constitué suite à la saisine de Mme Dominique VERSINI, s'est impliqué dans la politique municipale en matière d'accueil et d'intégration des réfugiés. Il a aussi rappelé la dimension européenne des politiques migratoires. Les membres ont participé à la Nuit de la Solidarité en février et rédigé un document présentant les enjeux de cette action afin de les communiquer à d'autres villes européennes et de les inciter à des actions similaires.

Pendant la nuit du débat du 17 octobre, le groupe a organisé un événement de textes et d'illustrations avec l'association "Aurore" dans le 16e arrondissement.

Mme Kateryna SYKINA.- Le groupe "Autosaisine égalité femmes/hommes" a mené dans le cadre du travail sur la condition des femmes européennes à Paris des actions de sensibilisation et de consultation. Une exposition itinérante, "Le Dessin humoristique au service des droits des femmes", a été mise en place avec d'autres structures engagées. Le vernissage a eu lieu en mars dans la Maison de la vie associative et citoyenne, dans le 7e arrondissement. Les membres ont également participé à de nombreux événements à l'UNESCO, à la Maison du Barreau de Paris et dans d'autres lieux parisiens.

Enfin, le groupe "Logistique et Associations européennes", également une autosaisine des membres du C.P.E., s'est donné pour mission de dresser l'état des lieux des pratiques et besoins des associations européennes parisiennes. Il en ressort par exemple que lors de l'organisation d'événements culturels mobilisant un nombre de participants élevés, il est difficile d'accéder aux salles de grande capacité à cause de leur trop faible disponibilité.

M. Christian HORN.- Finalement, un moment particulièrement fort de cette mandature a été l'élaboration du vœu. Cela a été un moment d'échanges collectifs qui a permis de décloisonner le travail par groupe. Il nous a permis de nous interroger sur le rôle de l'instance et sur notre position particulière de citoyen européen à Paris.

Que peut-on vous proposer ? De vous demander, à vous, Conseillers de Paris, que les citoyens européens se sentent chez eux à Paris et s'impliquent davantage dans la vie locale. Un travail de concertation, de dialogue et de vote a permis de faire émerger, à partir d'une base riche de 15 propositions, le vœu commun que le C.P.E. vous soumet cette année. Cela a été pour nous tous un bel exercice de démocratie.

Pour résumer, cette première année a été un succès. Le C.P.E. va poursuivre sur sa lancée et d'autres idées et projets se préparent pour la deuxième année. Cette réussite, nous la devons à l'investissement des membres et au concours d'acteurs qui ont facilité notre travail.

Mme Kateryna SYKINA.- Nous pouvons dire, en tant que membres de cette nouvelle instance, que nous nous sentons enrichis de cette expérience vécue.

Cette année 2019 nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement de la Ville de Paris et de rencontrer les femmes et les hommes qui la font vivre. Cette instance, véritable carrefour de nationalités, a également permis de faire se rencontrer et travailler 61 membres, tous divers et uniques avec des âges, des professions et des visions propres à chacun.

Mais au-delà des formations en groupes de travail et au-delà de la participation à des événements, ce sont aussi 61 personnes qui ont pu souder leurs liens lors d'événements conviviaux. Le prochain aura d'ailleurs lieu demain soir, et ses portes seront grandes ouvertes à ceux parmi vous qui seront curieux d'y participer.

Merci, Madame la Maire, merci, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci à vous, merci beaucoup pour la clarté de votre propos et de vos propositions.

Là encore, comme on l'a vu tout à l'heure avec le Conseil des Générations Futures, notre Conseil s'est ouvert en accueillant des citoyens ici à cette tribune, ce qui a été une nouveauté pour notre Assemblée, mais je pense que c'est aussi cette ouverture sur la société parisienne qui fait que nous pouvons collectivement être meilleurs dans les propositions qui tiennent compte de ce qu'est la société parisienne, non pas de ce qu'on voudrait qu'elle soit mais de ce qu'elle est : travailler à partir du réel pour, chacun avec ses convictions, pouvoir faire des propositions qui participent d'une vision mais qui ont des retombées très concrètes dans la vie quotidienne de chacune et de chacun.

Je vais tout de suite donner la parole à Alexandra CORDEBARD, qui va être notre première intervenante pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Je rappelle à chacune et à chacun que vous avez cinq minutes. Je vous couperai d'une façon stricte et ferme pour que chacun puisse avoir le même temps de parole et que nous puissions avancer dans nos travaux.

Alexandra CORDEBARD, Madame la Maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Parisien des Européens, merci beaucoup d'abord pour cet exposé très riche et intéressant qui éclaire nos débats.

Comme toutes les villes-monde mais encore plus en tant que métropole européenne, Paris est une ville riche de nombreuses cultures, origines et nationalités de ses résidents, de ceux qui y travaillent, y passent ou y étudient. Depuis 1992, vous le savez, les citoyens de l'Union européenne résidant dans un autre Etat membre que leur pays d'origine peuvent voter, présenter leur candidature aux élections municipales et européennes dans les mêmes conditions que les nationaux. Ce sont ainsi 110.000 ressortissants d'un autre Etat européen qui vivent à Paris et peuvent y exercer leur rôle de citoyen et incarner l'idée même de citoyenneté européenne. Et afin de les rapprocher de notre Municipalité mais aussi de rapprocher l'ensemble des citoyens de Paris de la construction européenne, notre Ville a souhaité créer une instance consultative qui soit un espace de réflexion et de propositions sur les attentes propres des Européens de Paris. Sa création a été adoptée, je le rappelle, à l'unanimité de notre Assemblée, et la Maire de Paris vous a confié, a confié aux 61 membres qui composent l'instance une lettre de mission particulièrement ambitieuse.

Je crois, à la lecture du rapport qui nous est présenté aujourd'hui, que l'année 2019 a été particulièrement riche pour cette première promotion du Conseil des Citoyens européens qui a d'ailleurs souhaité, et c'est tout un symbole, prendre le nom de Robert Schuman, l'un des pères fondateurs de l'Europe unie.

Chers membres du Conseil Parisien des Européens, votre travail éclaire notre Assemblée sur l'ensemble des sujets pour lesquels votre expérience de Parisiens d'Europe vous confère une expertise, une plus-value ou une sensibilité particulière, mais plus encore il nous relie davantage aux grands défis qui sont devant nous, les défis de la transition écologique et les défis de l'accueil - vous y faisiez allusion dans votre exposé. C'est le cas également de la qualité de l'accueil de nos concitoyens européens, de leur accès aux services publics et aux droits, de leur inclusion dans la vie de la cité et de leur participation à la vie associative et bien sûr au rayonnement touristique de notre ville

ou encore au développement des relations internationales de la Ville de Paris avec l'Europe mais aussi le reste du monde.

Je tiens aussi à saluer la volonté de l'Exécutif de donner, via son vœu rapporté par notre collègue Hermano SANCHES RUIVO, un débouché rapide aux propositions visant à améliorer l'accueil et à renforcer la participation des citoyens européens à la vie de notre cité. Aujourd'hui, sur les 110.000 concitoyennes et concitoyens européens que j'évoquais, seuls 14 % d'entre eux sont pour le moment inscrits sur les listes électorales, soulignant le travail qu'il reste encore à faire pour inclure un maximum d'entre eux à notre vie démocratique.

C'est pourquoi la Ville de Paris se propose d'ailleurs de mettre en œuvre un plan ambitieux d'accompagnement à destination de ce public particulier qui n'a pas toujours connaissance de l'ensemble de ses droits et à destination de nos agents qui doivent être en mesure de mieux les accompagner dans l'exercice de leur citoyenneté.

Cette feuille de route, Madame la Maire, très volontariste sera co-construite naturellement avec vous, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Parisien des Européens, c'est un impératif, et je me félicite que la Ville de Paris reste ainsi fidèle à sa vocation de ville refuge, de ville accueillante pour l'ensemble de ses habitantes et de ses habitants.

C'est pourquoi, Madame la Maire, mes chers collègues, je tiens à saluer ce premier bilan très instructif, positif du Conseil Parisien des Européens et je me réjouis de la feuille de route ambitieuse que nous propose l'Exécutif à travers ce vœu en particulier.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup à vous, Madame CORDEBARD.

Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES.- Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris se retrouve vraiment, tout comme Mme CORDEBARD, dans toutes les propositions émises cette année par le Conseil Parisien des Européens, propositions qui sont reprises dans le vœu et dans les engagements de la Ville.

Ce que nous apprécions particulièrement, c'est que le travail de ce Conseil prend aussi en compte l'existant, puisque vous avez pu pointer qu'il existait déjà beaucoup d'associations très actives qui essaient justement de porter toutes ces propositions de resserrement de la culture européenne. Ce que vous proposez notamment, c'est que ces associations puissent travailler davantage en elles, tout en reconnaissant leur existence et le travail qu'elles ont déjà effectué depuis très longtemps. Ce qui est intéressant aussi, c'est qu'on peut s'appuyer sur des initiatives prises depuis longtemps par la Ville elle-même. Toutes ces initiatives gagneront à être réaffirmées et renforcées, et c'est aussi ce à quoi vous vous êtes attelés.

Nous trouvons extrêmement pertinentes les propositions que vous avez faites, qui privilégient le lien direct, la convivialité, l'échange non virtuel et la valorisation des langues européennes. En effet, il est parfois facile d'imaginer juste des plateformes numériques, mais ce que nous apprécions, au groupe Ecologiste, c'est que vous êtes allés plus loin, que vous avez vraiment essayé de penser à ce qui pouvait rapprocher les citoyens et les habitants de la question européenne, des questions qui peuvent être échangées entre nous avec des propositions concrètes. Nous avons trouvé particulièrement pertinent que la Ville de Paris puisse s'engager à renforcer l'accompagnement des citoyennes et des citoyens européens pour améliorer l'accueil et faciliter les démarches administratives et citoyennes ; c'est quelque chose qui peut se faire d'humain à humain.

Nous avons également trouvé intéressant que soient organisées des permanences ou des points d'information, toujours dans cet échange direct, qui soient dédiés à tous les citoyens européens pour faciliter l'exercice de leurs droits, par exemple dans les lieux au plus proches des gens, c'est-à-dire les mairies d'arrondissement, les kiosques citoyens ou encore dans le dispositif mobile "Proposer, agir, choisir, la Ville de Paris vous donne la parole".

Nous avons aussi été sensibles au fait que vous soyez en mesure de promouvoir les langues européennes, notamment leur traduction, les échanges sur lesquels elles peuvent déboucher. C'est très important pour nous cette idée de traduire, de mettre à disposition de chacun. En traduisant, on rappelle aussi la langue d'origine. On trouve donc que c'est vraiment quelque chose d'important, puisqu'il y a tout de même une domination de la langue anglo-saxonne. Or, les langues européennes, ce n'est pas que cela.

Dans le même registre, il y a l'organisation de soirées d'information pour les nouveaux arrivants, ce qui permet aussi des rencontres réelles.

Evidemment, Mme CORDEBARD l'a dit, il y a également la formation des agents concernés, et nous trouvons utile que le Conseil Parisien des Européens s'implique dans la réalisation de fiches à destination du service relation usagers et notamment du 39-75, puisqu'en effet vous êtes les mieux placés pour essayer de donner la meilleure lisibilité, les messages les plus clairs pour ces fiches.

C'est donc avec plaisir que nous voterons ce vœu qui donne les moyens d'exister aux idéaux démocratiques européens et qui montre qu'à l'échelle locale, c'est-à-dire à l'échelle du réel, de la relation directe, une culture

commune est possible, cette culture commune que les grandes instances ne suffisent pas forcément à créer mais que l'implication des citoyens peut rendre réelle. Nous pensons par exemple à votre travail sur le Plan Climat, qui a permis de débattre au cœur même des quartiers de ce sujet, ainsi qu'à votre implication sur le sujet de l'éducation et de la petite enfance, sujet que nous suivrons très attentivement puisqu'il peut sans doute aboutir à des décisions qui changeront la vie et la perception des générations futures et permettre véritablement de répandre cet éventuel multilinguisme - ne rêvons pas trop, au moins peut-être un bilinguisme européen - auquel nous aspirons pour l'avenir.

Nous vous remercions beaucoup pour toutes les réflexions et les propositions que vous nous avez faites et nous remercions aussi…

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président.- Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Sandrine MÉES.- … M. Hermano SANCHES RUIVO, car son travail sur ce sujet a été fait en toute modestie et avec grande efficacité. Nous le remercions beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

M. BONNET-OULALDJ, pour cinq minutes maximum.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais saluer la création de ce Conseil Parisien des Européens car, depuis toujours, des Européens viennent vivre à Paris, Paris qui est une capitale mondiale, et c'est tout à fait normal qu'on associe de façon démocratique les citoyens européens aux sujets qui concernent les Parisiens.

Le projet INCLUDE qui a été lancé en mars 2018 marque l'attachement de la Ville à la promotion de la citoyenneté européenne. D'ailleurs, Paris entend inciter les ressortissants européens à s'investir encore davantage dans la vie de la cité.

Vous avez rendu un rapport, et je tiens au nom du groupe Communiste d'abord à saluer le sérieux de votre travail, des méthodes et des études comparatives qui ont été rendues. La Ville a tout intérêt à s'inspirer de votre rapport mais aussi des bonnes pratiques des métropoles européennes et de la comparaison avec les autres villes d'où vous venez en Europe et de votre expérience dans votre parcours.

Nous pouvons aussi dire que nous sommes fiers que Paris soit attachée à la diversité. La dimension multiculturelle est une richesse ; il est important de mettre à contribution les savoirs, les expériences, les habitudes de chaque Parisien sans distinction. C'est aussi une manière de lutter contre le racisme et contre les discriminations. Notons qu'en mars 2020, tous les citoyens seront appelés à voter, y compris les citoyens de l'Union européenne, et que beaucoup n'ont pas connaissance de ce droit. Ainsi, nous vous remercions d'avoir pensé à une campagne d'information, comme vous l'avez fait avec la Ville à l'occasion des élections européennes.

Votre Conseil est ouvert à tous les citoyens de l'Union européenne. C'est aussi un lien fort avec Paris, et je voudrais revenir sur ce terme de lien fort.

Nous savons que l'intégration est parfois difficile, ne serait-ce qu'à cause de la langue, en sachant que le français n'est pas simple à apprendre. C'est pourquoi nous saluons les dispositifs mis en place afin de rendre plus accessibles les démarches administratives par exemple, qui facilitent l'accès aux loisirs, à la culture et en traduisant par exemple les campagnes d'information lancées par la Ville.

Les 61 membres du Conseil Parisien Européen ont été associés aussi à la conférence de consensus organisée par la Ville dans le contexte du grand débat national. Ils ont répondu à un questionnaire dont les réponses ont été synthétisées et intégrées aux contributions collectées, ce qui a permis dans le même temps d'en apprendre davantage sur la participation et les méthodes utilisées dans d'autres pays d'Europe.

Les membres de ce Conseil peuvent s'autosaisir des sujets qui les intéressent et formuler des propositions, et cette année vous avez choisi de vous autosaisir sur la question de l'égalité femmes/hommes, préoccupation majeure des Parisiennes et des Parisiens et singulièrement des Communistes qui partagent les sujets sur lesquels notre collègue Hélène BIDARD, adjointe en charge de ce sujet, fait un travail remarquable depuis 6 ans - je pense notamment au violentomètre, qui a été traduit en anglais et en espagnol. Fort de son expérience, vous avez souhaité pouvoir communiquer directement avec le grand public et travailler à la création d'un blog qui se rapproche des outils utilisés par les conseils de quartier.

Votre Conseil s'inspire également des actions mises en place par la Ville et cherche à élargir le domaine d'action de certains projets tels que la Nuit de la Solidarité dans d'autres pays. Les membres de votre Conseil ont décidé de s'investir en traduisant les questionnaires de satisfaction remplis par les habitants et en proposant à d'autres villes européennes d'organiser des actions de solidarité simultanées, pour lesquelles de nombreux bénévoles répondent présents et génèrent du lien social.

Nous sommes persuadés de l'importance et de l'efficience de la co-construction et nous tenons à saluer la synergie qui existe entre la Ville de Paris, votre Conseil et les associations présentes sur le territoire, qui agissent de concert et contribuent à renforcer l'ancrage des citoyens européens dans notre ville. Cela traduit une forte volonté d'intégration des citoyens européens afin de leur permettre de développer un sentiment d'appartenance.

Je conclus en disant que la participation citoyenne a pour but de faire prendre conscience aux citoyens du monde entier du tout auquel ils appartiennent. Notre groupe est particulièrement vigilant quant aux moyens développés par la Ville pour favoriser cette participation et s'assure depuis le début de la mandature que cette participation est recherchée partout et dans tous les arrondissements, surtout les plus populaires. Nous sommes soucieux de donner la parole à toutes et à tous, sans distinction d'âge et de genre.

Nous sommes d'ailleurs ravis que les citoyens européens soient également impliqués et nous tenons à les remercier pour la richesse de leurs propositions.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président.- Il faut conclure.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Notre groupe votera donc pour le vœu que vous présentez.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE.- Merci, Monsieur le Maire.

Oui, nous allons parler de ce Conseil Parisien des Européens. Nous avons eu au cours de cette mandature plusieurs instances - jeunesse, on vient de parler des générations futures, européens - et on ne peut que s'en réjouir. La citoyenneté, la participation citoyenne est très importante et nous y sommes pour notre part également très attachés.

Ce Conseil Parisien des Européens est relativement récent, il a moins de 2 ans, mais pourquoi ? Pourquoi travailler sur les Européens plus que sur les étrangers ? D'abord, aujourd'hui à Paris, il y a 110.000 Européens, ce qui représente 5 % des Parisiens, mais je dirais que ce qui les sépare des autres étrangers vivant à Paris, c'est qu'ils ont le droit de vote, ils ont une citoyenneté, et c'est très important. C'est ce qui les sépare et c'est ce qui en fait des citoyens parisiens qui sont les égaux des Français ici dans cette salle, parce qu'ils ont ce droit de vote.

De ce point de vue, on peut dire que c'est une bonne chose mais également un échec partiel. Avec seulement 14 % des inscrits - beaucoup d'entre nous dans cet hémicycle ont l'habitude de tenir, de présider des bureaux de vote et ont l'habitude de voir deux ou trois noms sur les 1.000 ou 1.200 noms qu'on peut avoir dans un bureau de vote -, nous avons très peu d'étrangers européens inscrits sur les listes électorales, et j'y reviendrai, il faut y travailler.

Vous avez travaillé déjà sur de nombreux sujets, vous avez fait un rapport, mes collègues en ont parlé, et il est vrai qu'on a des choses intéressantes. Huit groupes de travail et, si j'ai bien compris, vous vous êtes vous-mêmes autosaisis - on vient d'en parler - de l'égalité hommes/femmes et de la logistique sur les associations européennes, sur les aspects pratiques. On ne peut que vous suivre dans ce domaine. Il est évident qu'il vous faut des réponses pratiques et c'est aussi l'objet de votre vœu.

Pour ma part, j'aurais également souhaité qu'on parle de sujets plus européens. Nous sommes quand même aujourd'hui, nous, Européens, tous concernés par le Brexit, j'imagine que vous avez de nombreux Britanniques parmi vous, et il aurait été bon de savoir ce qu'ils en pensaient. Ce sont des choses d'actualité.

Au-delà, je voudrais aussi savoir quelle est votre vision, vous, Européens qui vivez à Paris qui est une ville-monde. Moi-même je suis élu du 16e arrondissement, arrondissement très international dans lequel il y a beaucoup d'ambassades, et c'est une discussion que nous avons souvent, avec cette question : quelle Europe voulez-vous ? Est-ce que vous souhaitez aller vers une Europe fédérale en tant que citoyens ? Personnellement, c'est mon rêve, et c'est vrai que je fais partie de ces Français, de ces Européens qui souhaitent qu'on aille de l'avant. J'aimerais savoir pour l'avenir si pour vous, Européens vivant à Paris, c'est un de vos objectifs.

Je vais maintenant revenir sur votre travail et surtout sur le vœu que vous nous proposez. C'est un vœu assez simple. Principalement, si j'ai bien compris, vous demandez que la Ville de Paris s'engage à mettre en place un accompagnement à destination des citoyens européens ; c'est quelque chose de simple pour les démarches administratives. Par ailleurs, il y a la formation des agents. Bien évidemment, nous le voterons.

Mais ce qui me surprend un peu et je vais faire une critique vis-à-vis de la Mairie de Paris, c'est la raison pour laquelle il faut faire ce vœu. Pourquoi faut-il faire ce vœu ? C'est une évidence. C'est une évidence qu'il faut aider aujourd'hui les citoyens européens dans leur démarche, c'est une évidence qu'il faut former les agents, et si aujourd'hui - j'en parlais en début d'intervention - nous avons seulement 14 % des Européens inscrits sur les listes électorales, c'est parce que nous n'avons pas su travailler avec eux, nous n'avons pas su les inciter. Vous avez fait une campagne, mais cette campagne, on aurait dû la faire depuis plusieurs années. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, c'est sûrement un échec collectif, mais, si vous me permettez, c'est aussi un échec de la Maire de Paris.

Alors oui à ce Conseil, c'est vraiment une très bonne chose, nous vous soutenons, oui nous voterons ce vœu, et oui nous souhaitons valoriser la participation des citoyens européens, notamment lors des élections municipales à venir.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

La parole est à Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs du Conseil Parisien des Européens, je me réjouis que nous puissions faire le bilan de ce Conseil Parisien des Européens et de cette promotion Robert Schuman. Les plus de 500 candidatures reçues pour y siéger montrent un véritable attrait pour cette structure ainsi qu'un fort attachement à Paris des Européens de toutes les nationalités qui sont représentées. J'ai noté qu'il y avait plus de femmes que d'hommes, 284 femmes candidates, je crois, pour 200 hommes candidats, ce qui est une bonne chose.

La famille politique à laquelle j'appartiens, les Radicaux de Gauche, est très attachée à l'Europe, une Europe fédérale même, une Europe comme vous, comme je viens de l'entendre, une Europe sociale qui protège, une Europe qui permette de développer une économie européenne dynamique, attractive et compétitive en faveur de l'emploi, une Europe qui donne à la jeunesse les moyens de s'émanciper, une Europe enfin qui permette à tous ses citoyens de se construire une conscience citoyenne européenne en leur offrant la plus large gamme possible d'initiatives citoyennes.

La création d'une instance dédiée auprès de 110.000 citoyens européens résidant à Paris était pour moi tout aussi importante que symbolique en cette année marquée par les élections européennes et le Brexit. La plus-value que les membres peuvent apporter sur les problématiques comme le tourisme, l'accueil des nouveaux arrivants ou encore l'inclusion civique est non négligeable. Il suffit de regarder l'agenda et le programme chargés de cette année pour comprendre que l'investissement des membres a été particulièrement important et, je l'imagine, intéressant pour vous comme investissement et pour nous évidemment qui recevons votre investissement.

Je salue le projet INCLUDE qui est à l'origine de ce Conseil Parisien des Européens et qui, ces 2 dernières années, a permis de mobiliser de nombreux Parisiens sur la question européenne et les problématiques d'intégration des ressortissants et de promotion de la citoyenneté européenne.

Concernant le vœu que vous avez déposé, je partage totalement vos aspirations. Faciliter l'accueil et les démarches administratives des nouveaux arrivants va dans la droite lignée des actions déjà menées et cela va dans le sens du modèle de la ville plus inclusive que nous avons à cœur de défendre à Paris.

Le développement des points d'information dans l'espace public parisien est également un enjeu capital, notamment dans les périodes préélectorales. Il est nécessaire de les rendre plus accessibles en sortant ces services d'inscription et d'information des mairies d'arrondissement. Un accueil plus formel et plus symbolique des nouveaux arrivants est tout aussi important. L'idée d'une cérémonie tous les ans dans les murs de l'Hôtel de Ville doit être encouragée, mais cela ne doit pas être circonscrit aux citoyens européens. La formation des agents volontaires de notre collectivité aux droits et particularités des citoyens européens, qui est aussi intéressante que le fait pour ces nouveaux arrivants d'avoir des interlocuteurs identifiés, ne pourra que faciliter leur intégration et leur installation.

Pour conclure, mon groupe est très attaché à la construction européenne et votera bien entendu ce vœu ; il souhaite que toutes ces mesures en faveur de l'inclusion des citoyens européens se développent.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Mme Agnès EVREN.

Mme Agnès EVREN.- Merci.

Mes chers collègues, 45 % des citoyens de l'Union européenne ne connaissent pas les droits que leur confère la citoyenneté européenne. Imaginez alors combien connaissent les opportunités de participation citoyenne offertes au niveau local mais également à Paris. Pourtant, elles sont nombreuses, il faut les rappeler. Il y a bien sûr la possibilité de voter aux élections municipales, et il serait judicieux, je pense, de communiquer largement sur ce droit à l'approche de mars 2020. Il y a aussi, et je les salue, les nombreuses initiatives de la Ville pour impliquer davantage les citoyens européens à la vie de la cité : je pense à la Fête de l'Europe, aux Soirées citoyennes, au label Paris Europe, à la Journée européenne des langues, à ErasmusDays et évidemment au Conseil Parisien des Européens dont nous parlons actuellement.

Parce que nous sommes profondément européens, notre groupe souscrit pleinement à ce vœu, et les enjeux sont importants. D'abord, il s'agit de renforcer la sensibilisation aux droits liés à la citoyenneté européenne et d'accompagner très concrètement leur exercice, mais il s'agit aussi d'accroître la participation des citoyens européens à la vie locale. Habitants de Paris, ils sont en effet tout aussi légitimes que les Parisiens français à faire

part de leur avis et de leurs idées. Il est donc essentiel de les y encourager, surtout à l'heure où il s'agit de répondre ensemble au défi des villes durables, attractives, solidaires et intelligibles.

Toutefois, j'ai un regret. Pourquoi donc ne pas avoir associé les élus des groupes politiques à ce Conseil ? J'ai lu attentivement le rapport d'activité, qui est très intéressant, mais une chose m'a véritablement frappée : l'Exécutif est omniprésent. On n'a pas moins de 10 adjoints qui ont pris part à l'ensemble des réunions de travail. C'est très bien que l'Exécutif s'implique, personne ne vous dira le contraire, cela témoigne évidemment du sérieux et de l'intérêt des travaux de ce Conseil qui travaille sur des thématiques majeures comme le sport, le handicap, l'environnement ou l'éducation, mais où sont les élus ? Pourquoi les élus n'ont-ils pas été associés ? C'est vraiment dommage, parce que cela aurait été plus démocratique d'associer tous les groupes, mais surtout parce que cela aurait été plus constructif. En particulier, pourquoi ne pas avoir associé les parlementaires européens de Paris et même d'Ile-de-France ? Ils sont nombreux, c'est une chance, il faut la saisir. Dialoguer directement avec les députés européens lors des réunions thématiques, cela ne créerait-il pas des passerelles intéressantes et opérationnelles avec le Parlement européen ? Nous ne cessons de répéter que l'Union européenne est trop lointaine, qu'elle est trop stratosphérique, qu'elle est trop technocratique. Il y a là la possibilité de prouver le contraire et de créer un lien direct entre les Parisiens et Bruxelles. Je ne pense pas trop m'avancer en affirmant que les eurodéputés parisiens et franciliens seraient très désireux de s'engager auprès de ce Conseil citoyen et de parrainer, au sens le plus constructif du terme, les travaux de cette instance. Ils permettraient à ses participants, pour chacun des dossiers, de disposer de toutes les informations et des contacts utiles pour mener à bien leurs travaux et motiver leur intégration citoyenne en tant que citoyens non français mais soucieux de servir la mission d'inclusion civique des Européens à Paris.

Par ailleurs et toujours dans un esprit constructif, il serait très utile que le Conseil Parisien des Européens élabore un projet de partenariat avec les Conseils des autres grandes capitales européennes.

Pour conclure, nous voterons bien évidemment le vœu du Conseil Parisien des Européens. Toutefois, nous vous demandons, au nom du groupe, d'intégrer la proposition de sous-amendement, c'est-à-dire l'association au cours des prochaines réunions des eurodéputés parisiens et franciliens.

Je veux enfin évidemment adresser mes encouragements les plus chaleureux aux représentants du Conseil Parisien des Européens pour cette première année de travail, une année utile, porteuse pour l'exercice de leur citoyenneté à Paris d'un immense espoir. A l'année 2 de transformer l'essai.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Mme Virginie DASPET.

Mme Virginie DASPET.- Merci.

Je vais essayer de ne pas répéter tout ce qui a été dit par les intervenantes et intervenants précédents. Tout d'abord, merci pour votre travail et merci de nous rappeler que le devoir de la Ville de Paris est de faire connaître à toutes les Parisiennes et les Parisiens leurs droits comme leurs devoirs.

S'agissant des ressortissants européens, Paris doit les inviter à s'investir davantage dans la vie de la cité pour agir sur les politiques municipales. Être citoyenne ou citoyen européen et parisien, c'est participer à la vie démocratique, culturelle et solidaire de notre ville, c'est jouir de droits civils, civiques et politiques garantis.

Nous saluons bien sûr à cette occasion le travail du Conseil ainsi que celui réalisé par la Ville de Paris, la Maire et son adjoint Hermano SANCHES RUIVO, dont témoignent les cadres et dispositifs mis en place depuis 6 ans.

Le Conseil Parisien Européen a participé à un programme très riche ces dernières années pour faciliter et améliorer l'accueil et l'accompagnement, notamment administratif, des ressortissants européens. Le premier bilan de cette instance créée il y a peu est très instructif. Ses propositions témoignent de la qualité de la démarche et des réflexions engagées.

Nous avons lu attentivement le bilan de vos travaux et certains éléments nous ont alertés. Ainsi, trop peu de citoyennes et citoyens européens sont aujourd'hui inscrits sur les listes électorales municipales et européennes. Cette situation révèle, comme vous l'avez dit, un manque de visibilité et d'information concernant l'accès aux droits liés à la citoyenneté européenne, notamment les droits civiques et politiques. Elle marque également la méconnaissance et l'éloignement vis-à-vis des institutions européennes que nous ne pouvons que lier au déficit de légitimité démocratique de l'Union européenne. A cet égard, comme vous le soulignez, les associations jouent un rôle important pour la promotion des valeurs et des droits liés à la citoyenneté européenne et il est important de les associer pour rendre les nombreux dispositifs mis en place accessibles à toutes et tous.

Notre groupe est très attaché à l'institution européenne et à cette citoyenneté qui fut d'ailleurs une de nos préoccupations lors des dernières élections européennes. Nous avions défendu l'idée d'une nouvelle frontière européenne qui entraînerait la reconnaissance d'une nationalité européenne afin d'homogénéiser les destinées de nos peuples et de leur donner des buts communs. Cette nationalité permettrait de donner à chacun de ses citoyens, à chacune de ses citoyennes, quel que soit son pays d'origine, les mêmes garanties en matière de droits humains, sexuels, de fin de vie ou environnementaux.

Pour construire cette identité, nous croyons sincèrement dans le développement des dispositifs existants, par exemple celui d'Erasmus qui permet aux jeunes de partir avec une bourse faire une année d'étude dans un autre Etat membre. Permettre à chacune et chacun, quelle que soit sa situation financière, sociale, administrative de pouvoir développer des expériences à l'étranger, de se confronter au monde, d'étudier dans toute l'Europe et d'apprendre ainsi de nouvelles langues, c'est aussi lutter contre la précarité étudiante et des jeunes. Il y a cependant encore de nombreux efforts à faire, car Erasmus ne touche aujourd'hui qu'une faible proportion d'étudiantes et étudiants, souvent issus d'un parcours général ou diplômés de grandes écoles. Il faudrait l'étendre et s'adresser davantage aux apprentis et aux jeunes en formation professionnelle.

Vous nous présentez aujourd'hui un vœu qui résulte d'une démarche sérieuse et qui inspirera les élus que nous sommes. Vos travaux sont éclairants, notamment sur des sujets qui touchent à la vie associative, européenne et internationale, à l'accueil des étrangers européens, au tourisme, aux relations internationales de la Ville de Paris.

Notre groupe prendra en compte vos avis et recommandations et nous formulerons en ce sens des propositions concernant la sensibilisation et l'accompagnement des citoyennes et citoyens européens vers l'accès à leurs droits les plus fondamentaux.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier bien évidemment nos deux citoyens du Conseil Parisien des Européens qui se sont exprimés et, à travers eux, les 61 membres de ce Conseil Parisien des Européens que j'avais eu le plaisir de rencontrer lors de la première réunion plénière.

J'allais dire "in varietate concordia" ; c'est du latin, c'est de la langue universelle et cela signifie unis dans la diversité. Cela pourrait être le slogan des listes qui porteront l'alternance en mars 2020, mais c'est juste pour l'instant le slogan de l'Union européenne. C'est une belle devise que celle de l'Union européenne ; elle nous porte aujourd'hui et elle représente aussi le travail que vous avez fait durant cette année de travail.

Je voudrais revenir également sur le nom de la promotion que vous avez choisi, puisque j'étais présent quand il y a eu ce débat très intéressant parmi vous sur le nom de cette promotion, cette promotion Robert Schuman, pour vous donner une citation de Robert Schuman : "La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques". Une belle citation, et je suis convaincu que les travaux que vous avez menés participent aussi à la construction du dialogue interculturel.

Je voudrais vous dire, comme élu du 17e arrondissement, que lors de son élection, notre maire Geoffroy BOULARD, qui est ici à mes côtés dans le 17e, a souhaité qu'il y ait une délégation aux affaires européennes, que j'ai l'honneur de conduire. C'était un pari fort et je crois que c'est le seul arrondissement où cela se passe ainsi. Nous avons d'ailleurs à plusieurs reprises proposé - nous sommes en pointe avec la Maison de l'Europe qui a aussi son siège dans le 17e arrondissement - et avons pu organiser un certain nombre d'événements, et j'avais même souhaité que nous ayons une plénière organisée dans l'arrondissement. Cela n'a pas été possible et vous avez eu des lieux bien plus prestigieux et des ambassades, mais je ne désespère pas que nous puissions un jour vous accueillir et ce sera pour Geoffroy et moi un grand plaisir que nous puissions vous y retrouver.

Par ce projet INCLUDE, qui date de décembre 2018, c'est notre première année pleine du Conseil Parisien des Européens et vous avez déjà fait, par tous vos travaux, un certain nombre de propositions. J'avais eu des débats avec Hermano SANCHES RUIVO l'année dernière lors de la création de l'instance, puisqu'au terme d'un processus où il y avait déjà eu les candidatures et autres, nous avions été obligés de valider ce "process". J'avais trouvé, sur la création de cette institution, qu'on aurait pu être un peu plus en amont et proposer des candidatures de citoyens européens pour avoir cela.

Quant au mandat, un an renouvelable une fois, je l'avais trouvé un peu court pour s'investir. Paris est une grande ville avec sa complexité, son organisation administrative, et pour prendre l'ampleur de tout cela, je le trouvais un peu court.

Un dernier point. J'espère que les citoyens britanniques, qui sont aujourd'hui au Conseil Parisien des Européens, continueront à en faire partie, c'est important, même s'ils quittent l'Union européenne en janvier prochain.

Ce travail en commission que vous avez accompli aboutit à un vœu. Sur le vœu, beaucoup de choses ont été dites. Moi, je voudrais simplement revenir sur un point. Ce vœu est l'aboutissement d'un travail de 15 propositions thématiques, propositions qui ont été réunies, et finalement les deux propositions réunies portent justement sur la meilleure communication administrative et la formation des administrations parisiennes.

Je dois dire que j'y vois une critique du bilan de cette Municipalité. En effet, parmi tous les thèmes qui étaient proposés, le fait que le Conseil Parisien des Européens ait choisi et ait voté pour ces deux prérogatives qui sont des

prérogatives d'un Exécutif municipal, je vois cela en fin de mandature comme un demi-échec. On peut le porter de façon collective, mais puisqu'il y a un Exécutif, permettez-moi de l'interroger sur le sujet et de lui faire porter aussi une part importante de cette responsabilité.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur ce travail. Je veux vous féliciter à nouveau pour tout ce qui a été fait, vous dire que dans le 17e arrondissement comme auprès du groupe "100% Paris", vous avez des élus résolument engagés, résolument proeuropéens qui seront toujours pour vous un relais important de cette citoyenneté.

Je vous en remercie énormément.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame et Monsieur les membres du Conseil Parisien des Européens, d'abord, je souhaitais vous adresser mes plus sincères félicitations au nom de mon groupe pour votre grande implication, puisque ce ne sont pas moins, en un an, de 4 séances plénières, 69 réunions des groupes de travail et 23 événements sur des sujets divers auxquels vous avez participé. Bravo et merci pour cet engagement. Ce bilan est impressionnant et les membres de cette première promotion du C.P.E. si bien dénommée Robert Schuman peuvent être réellement fiers du travail qui a été accompli.

Cependant, j'ai un regret, c'est que cette intervention intervienne au mois de décembre alors que certains rapports d'activité sont encore en cours, ce qui ne donne pas la vision exhaustive de l'entièreté de vos travaux. C'est un peu dommage.

Notre groupe, bien que très souvent critique sur la surenchère de l'Exécutif en termes de démocratie participative, n'a jamais douté de l'intérêt du Conseil Parisien des Européens, dont il avait voté sans hésiter la mise en place en décembre dernier, tout en partageant néanmoins certains questionnements que Jean-Didier BERTHAULT vient de rappeler. Cette première année d'activité et la multitude des actions engagées ne font que confirmer a posteriori ce soutien sans faille à votre instance.

Mieux associer les Européens pour qu'ils se sentent pleinement parisiens, c'est évidemment une bonne chose et c'est ce à quoi concourt le C.P.E. Simplement, je voudrais à nouveau faire un petit reproche à la Ville. La page Internet consacrée au projet INCLUDE sur le site de la Ville ne mentionne à aucun moment le cofinancement de la Commission européenne, qui se situe tout de même à hauteur de 80 %, ce qui n'est pas rien, et la Commission, n'est évoquée que pour signaler que la Ville a remporté un appel à projets. Ce n'est pas la première fois que cela arrive et je l'avais déjà dénoncé dans le cadre du F.S.E. Si la Ville est prompte à communiquer sur les actions qu'elle met en œuvre, elle l'est beaucoup moins quand il s'agit de saluer un cofinancement, alors même que ces sommes, en lien direct avec les objectifs du projet INCLUDE, pourraient être de nature à susciter justement le sentiment européen chez les Parisiens. C'est donc réellement dommage.

Et puis à l'heure où les institutions notamment européennes traversent une véritable crise de confiance chez les citoyens, faire la transparence sur leur apport et mettre en avant la manière dont elles peuvent avoir un impact positif sur la vie quotidienne des Européens ne me semble pas inutile.

Maintenant, place à l'évocation du vœu qui nous est aujourd'hui présenté, en votre nom.

Mon premier sentiment, c'est l'étonnement. D'abord, parce que l'Exécutif, en modifiant votre demande, la demande du Conseil Parisien des Européens, l'a quelque peu vidée de sa substance. Lors de la réunion du 18 novembre dernier, vous demandiez que soit créé un service d'accueil unique pour tous les Européens afin de faciliter leurs démarches administratives et mettant à disposition des informations pratiques en plusieurs langues, autant dire un guichet unique d'accueil, d'informations et de services. Le passage par le filtre des cabinets de l'Exécutif a grandement complexifié cette demande. Celle-ci se retrouve en effet diluée dans toute une série d'outils de démocratie participative dont l'efficacité est loin d'être démontrée compte tenu du manque de lisibilité et de l'empilement de ces différentes structures. Votre vœu initial, d'ailleurs, n'apparaît même pas dans le rapport, ce qui est aussi dommage.

Finalement, ce que vous demandiez, c'était ce guichet unique. En effet, ce n'est pas tant à un manque d'informations que vous êtes confrontés qu'à un problème de lieu. Vous avez besoin d'un seul et même lieu où vous pourriez trouver toutes les informations nécessaires, notamment pour favoriser l'accès à vos droits, en particulier vos droits civiques. On rappelait les 14 % de citoyens européens seulement qui sont inscrits sur les listes électorales. Hermano SANCHES RUIVO, bien sûr, nous expliquera ce qu'il en est réellement. En tout cas, je voulais souligner ce point, car au-delà de l'accès aux droits, c'est aussi la nécessité de savoir où chercher l'information.

Dans ce vœu, je voulais saluer une proposition qui, à notre sens, va dans le bon sens. Il s'agit de la mise en place sur le site Paris.fr d'une foire aux questions, en espérant que celle-ci sera vraiment ambitieuse et abordera tous les types de difficultés auxquelles vous pouvez être confrontés.

Quant à la deuxième demande de votre vœu, la question de la formation, bien évidemment nous y souscrivons pleinement. Nous aurions aimé un tout petit peu plus d'ambition, c'est-à-dire pas simplement une personne formée dans chacune des mairies mais plutôt deux, afin qu'en permanence il puisse y avoir un référent Europe dans chacune des mairies d'arrondissement.

Enfin, concernant la dernière partie du vœu, les moyens du fonctionnement du C.P.E., notre groupe…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président.- Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Maud GATEL.- Pardon. Notre groupe aimerait connaître le montant de l'engagement nécessaire pour que le C.P.E. ait réellement les moyens de son ambition.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour conclure, la parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET.- Comme j'ai très peu de temps, je voudrais juste revenir sur le parallèle entre la création de ce Conseil et ce qu'était l'engagement de la Mairie de Paris en 2001 lors de la première mandature d'alternance.

En 2001, l'engagement de la majorité de l'époque était de promouvoir la citoyenneté de résidence, donc de promouvoir le droit de vote pour toutes et tous, parisiennes et parisiens, aux élections locales, qu'ils soient membres d'un pays de l'Union européenne ou extra-européens. En effet, la majorité de l'époque trouvait inacceptable que les résidents français de France extra-européens, non-membres d'un pays de l'Union européenne, ne puissent pas participer pleinement à la démocratie locale, et c'est pour cela qu'avait été créé le Conseil de la citoyenneté des habitants non communautaires ou extracommunautaires, avec une volonté qui était de promouvoir le droit de vote.

Ainsi, je ne peux que regretter et réaffirmer ici mon profond regret que cette démarche ait été abandonnée. Bien sûr, ce propos ne va pas à l'encontre de ce Conseil et des travaux de ce Conseil, mais la lecture de vos travaux et la lecture du vœu ne peuvent que refléter de manière encore plus contrastée cette terrible injustice démocratique qui exclut de Paris, de ces débats et de ces propositions celles et ceux qui vivent à Paris, qui travaillent à Paris parfois depuis 5 ans, 10 ans, 20 ans ou bien plus et qui ne sont toujours pas reconnus comme des citoyens à part entière, alors qu'en 1793, la Constitution de 1793 leur reconnaissait ce droit-là.

Je souhaiterais donc vous inciter à aborder aussi cette question de la citoyenneté de résidence, car justement en tant que citoyens européens, je suis persuadée que, comme moi, vous vivez cela comme une injustice et que vous souhaiteriez que votre instance puisse travailler avec tous les Parisiens extracommunautaires sur bon nombre de sujets.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président.- Merci beaucoup à tous les orateurs.

Je vais donner la parole, pour répondre, à Hermano SANCHES RUIVO, pour cinq minutes maximum.

M. Hermano SANCHES RUIVO, adjoint.- Cinq minutes. Quelle journée ! C'est l'Europe qui est à l'honneur et je veux, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord vous remercier tous pour vos interventions, vos questions, vos suggestions, le très large commentaire du vœu, puisqu'il faudra qu'on le présente au moins une minute après la sortie de nos amis membres du Conseil Parisien des Européens.

Je veux vous remercier. Merci, Madame SYKINA, chère Kateryna, merci, Monsieur HORN, cher Christian, pour vos interventions et pour ce premier bilan. Je veux également remercier et associer l'ensemble de mes collègues à ces remerciements, l'ensemble des membres présents du Conseil Parisien des Européens qui ont bravé toutes les difficultés pour venir nous rejoindre ici. Cela fait au moins une petite quinzaine de pays de l'Union européenne présents dans cette salle, ce qui n'est pas une mauvaise nouvelle.

Je ne vais pas beaucoup revenir sur les informations qui ont été données, je voudrais plutôt m'attacher à laisser ici quelques pistes, des réponses et finalement surtout des indications par rapport à des questions posées.

Je dois quand même rappeler que ce Conseil Parisien des Européens est la suite logique d'un projet conséquent, d'un projet qui a été financé par l'Union européenne. C'est mentionné sur la page INCLUDE, mais je comprends que nous aurions également dû mentionner le pourcentage du soutien à hauteur de 80 %. Je le note et on pourra le rajouter, mais le logo y est et je serais bien malintentionné si je n'étais pas le premier à faire la promotion des fonds européens, puisque c'est aussi la première fois que la Ville y avait fait appel, à la fois pour le projet INCLUDE et pour le projet APPROACH qui est un peu la continuité. Paris fait et Paris parle avec d'autres villes pour pouvoir mettre en pratique ce qui est bien chez nous et qui peut l'être aussi chez les autres, tout en apprenant chacun de nos expériences.

Je ne veux pas non plus oublier de saluer très rapidement le Forum Civique Européen et les Jeunes Européens-France puisque ce sont les partenaires de ce programme. C'est aussi grâce à l'ensemble de ces synergies, et c'est déjà une première réponse, je le crois.

L'une des premières conséquences de tous ces efforts, c'est la multiplication des synergies. Jamais nous n'avons autant travaillé avec les ambassades, avec les consulats, avec les centres culturels et avec les associations, et, comme vous l'avez dit dans les différents thèmes qui ont été abordés, d'une certaine façon le Conseil Parisien des Européens n'a fait qu'accélérer cette possibilité car nous nous sommes retrouvés avec une spécificité qui était celle des ressortissants européens vivants chez nous mais qui traitait des thèmes avec des associations qui avaient déjà cette habitude.

Du coup, cette partie étant faite sur les remerciements et sur les synergies, je ne peux, comme vous, que saluer tout le travail qui a été fait. Il a été des plus conséquents, on a parlé des quatre sessions plénières. La Roumanie et la Finlande, à travers leurs ambassades, ont eu la possibilité d'accueillir l'ensemble des 61 membres, mais ce sont aussi dans ces salons que vous avez pu systématiquement travailler, et le nombre de réunions a été des plus conséquents.

J'entends très bien et j'entends encore mieux comment nous pouvons encore plus associer les groupes politiques, mais il était quand même important d'associer d'abord et avant tout les membres et les adjoints à la Maire de Paris. C'est pour cela que je veux les remercier aussi tout particulièrement d'avoir été présents. Je rapporte ici leurs mots, excusez ce langage, ils ont reconnu que vous étiez des gens "pêchus", des gens très impliqués, qui connaissent les matières qu'ils traitent et qui apportent ici cette expérience par ailleurs.

Je veux donc remercier Pauline VÉRON, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS, Célia BLAUEL, Patrick BLOCHE, Dominique VERSINI, Marie-Christine LEMARDELEY et Nicolas NORDMAN, puisque ce sont ceux que vous avez eus à rencontrer. C'est une manière aussi de remercier Madame la Maire de Paris d'avoir répondu à ce défi et d'avoir rendu possibles cette organisation et cette mise en place.

Concernant les groupes politiques, je veux vous répondre. Il faut d'abord reconnaître, et merci à Jean-Didier de l'avoir fait tout autant, que les élus que nous sommes ont pu à différents moments de vos travaux participer - ils l'ont fait ou ils ne l'ont pas fait.

Je veux tout de même insister sur la question du vœu, pour lequel l'ensemble des groupes politiques ont été invités. Malheureusement, ils ne sont pas venus, ou très peu, et je remercie, sans trop les nommer mais ils se reconnaîtront, ceux qui ont été systématiquement présents, ce qui me permet aussi de répondre à cette préoccupation : les différents vœux qui ont été travaillés par les membres du Conseil Parisien des Européens ont été accompagnés systématiquement par les membres. Ainsi, même quand les réunions se faisaient avec les adjoints, les membres du Conseil Parisien des Européens étaient présents.

Je ne veux pas faire beaucoup plus long, je chercherai à vous répondre tous par écrit sur les différentes préoccupations.

Excusez-moi d'avoir un peu dépassé, mais je veux quand même revenir sur la critique faite à l'Exécutif. Je pense que Paris fait déjà beaucoup de choses, nous avons dû attendre aussi de pouvoir mettre tout cela en place, et nous reconnaissons que notre administration - mais ce n'est pas seulement la nôtre, c'est l'ensemble des administrations avec lesquelles les ressortissants européens ont à travailler - doit s'améliorer. Nos administrations font déjà beaucoup mais elles peuvent s'améliorer. Quand le C.P.E. fait le constat des difficultés dans les démarches administratives, des barrières liées à la question de la langue, nous devons comprendre que nous devons encore aller plus loin, et c'est exactement ce que nous sommes en train de faire. Je peux regretter que la mandature ne dure que 6 ans, mais pour 2 ans de travail et pour 1 an de bilan du Conseil Parisien des Européens, je pense que nous pouvons tous nous associer et vous féliciter grandement, car c'est une première étape.

Et enfin mon dernier mot. Madame SIMONNET, il est important que nous réussissions déjà cette première étape avec les ressortissants européens vivant chez nous. En effet, il y aura une autre étape, ce sera avec ceux qui ne sont pas membres de l'Union européenne.

Merci pour vos interventions, merci pour vos travaux, merci pour cette promotion Schuman, je suis très curieux de savoir quel sera le nom de la prochaine.

Je vous invite tous à venir au prochain tirage au sort dans cette salle vendredi prochain lors de la Journée de la citoyenneté européenne.

Merci, Monsieur le Maire.

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
"Budget primitif 2020 de la Ville de Paris"										
1	1		GEP	BELLIARD, GLEIZES, MOREL	A	2019 DFA 118	relatif à la réussite de la transition écologique.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	9-déc.-19
1	2		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2019 DFA 118	relatif aux classes de découverte.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	3		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2019 DFA 118	relatif aux moyens pour l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	4		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2019 DFA 118	relatif à la lutte contre la précarité étudiante.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	5		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	A	2019 DFA 118	relatif à la pérennisation de l'expérimentation des paniers solidaires.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	6		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	A	2019 DFA 118	relatif à une subvention au Secours populaire français pour ses dispositifs : journée à la mer et aide aux vacances.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	7		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, PRIMET	A	2019 DFA 118	relatif à l'Ecole Du Breuil.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	8		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, LE RESTE	A	2019 DFA 118	relatif au Centre d'information des droits des femmes et des familles de Paris.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	9		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	A	2019 DFA 118	relatif à la mise en place de la préemption des baux commerciaux.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	10		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	A	2019 DFA 118	relatif au renforcement du dispositif Paris Med'.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	11		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	A	2019 DFA 118	relatif à la lutte contre la précarité étudiante.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	12		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	A	2019 DFA 118	relatif aux interventions dans les domaines de la sexualité, du sexisme et des violences faites aux femmes au sein des établissements scolaires.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	13		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	A	2019 DFA 118	relatif au renforcement de l'entretien des pistes cyclables.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	14		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	A	2019 DFA 118	relatif à la suppression des subventions aux crèches à caractère propre.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	15		EGCP	DASPET, FILOCHE, CONTASSOT	A	2019 DFA 118	relatif aux ateliers sociolinguistiques de français pour les personnes migrantes.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	16		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	A	2019 DFA 118	relatif aux Arts de la rue.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	17		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	A	2019 DFA 118	relatif au maintien de lieux culturels.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	18		EGCP	PETIT, FILOCHE, CONTASSOT	A	2019 DFA 118	relatif à l'ouverture de ludothèques en crèche le samedi matin.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	19		EGCP	MAQUOI, FILOCHE, CONTASSOT	A	2019 DFA 118	relatif à l'équipement de la MJC les Hauts de Belleville.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	20		EGCP	DASPET, FILOCHE, CONTASSOT	A	2019 DFA 118	relatif à la prévention de la délinquance et des rixes entre les jeunes parisiens.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	21			HONORE	A	2019 DFA 118	relatif aux chats des rues.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	22		NI	SIMONNET	A	2019 DFA 118	relatif au financement de la gestion des chats des rues.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	23		NI	SIMONNET	A	2019 DFA 118	relatif à l'Aide sociale à l'enfance.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	24		NI	SIMONNET	A	2019 DFA 118	relatif à un centre d'accompagnement global pour les femmes victimes de violences.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	25		NI	SIMONNET	A	2019 DFA 118	relatif au financement des collèges publics.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	26		SOCA	CORDEBARD, LEJOINDRE, DAGNAUD	V	2019 DFA 118	relatif à la promenade urbaine reliant Barbès à la Place de la Bataille de Stalingrad.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	27		GEP	MOREL, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 DFA 118	relatif à un budget écologique.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	28		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PREMEL	V	2019 DFA 118	relatif à la réforme de l'assurance chômage.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	29		LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DFA 118	relatif à un plan de relance de l'accession sociale à la propriété.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	30		LRI	CARRÈRE-GÉE, LECOQ	V	2019 DFA 118	relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire de la collectivité parisienne.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	31		LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DFA 118	relatif au bon usage des subventions accordées aux associations.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	32		LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DFA 118	relatif à un plan de transformation de bureaux en logements.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	33		LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DFA 118	relatif au suivi du plan pour les édifices cultuels.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	34		LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DFA 118	relatif à la publication en ligne du budget primitif 2020.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	35		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif à la réalisation d'un audit général des finances parisiennes.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	36		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif à une nouvelle politique du logement en faveur des classes moyennes.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	37		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif aux loyers capitalisés.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	38		PPCI	DUBUS, HAREL	V	2019 DFA 118	relatif à la piétonisation de certains quartiers de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	39		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif à la création de la police municipale parisienne.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	40		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif à un plan coordonné de réaménagement des portes de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	41		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif à la promotion des professions d'art et du patrimoine.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	42		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif à la rénovation du parc social de la Ville de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	43		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif à l'organisation des ressources humaines de la Ville de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	44		NI	SIMONNET	V	2019 DFA 118	relatif à la baisse des dotations de l'État.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	45		NI	SIMONNET	V	2019 DFA 118	relatif à la contractualisation budgétaire et au recours à l'emprunt.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	LR1				LR	2019 DFA 118	Lettre rectificative n°1		Adopté	9-déc.-19
1	46		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, PRIMET	A	2019 DFA 112	relatif aux emplois d'animation.	LEVIEUX, GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	47		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, PRIMET	A	2019 DFA 112	relatif aux emplois d'agents spécialisés des écoles maternelles.	LEVIEUX, GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	48		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	A	2019 DFA 112	relatif à la création de postes d'agents de contrôles des locations meublées.	LEVIEUX, GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19
1	49		NI	SIMONNET	A	2019 DFA 112	relatif à des recrutements pour la régulation de la location de meublés touristiques.	LEVIEUX, GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19
1	50		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	A	2019 DFA 112	relatif à la création de postes d'agents dans les bibliothèques.	LEVIEUX, GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	51		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	A	2019 DFA 112	relatif à la création de postes à la DILT.	LEVIEUX, GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
6	52	506	GEP	MEES, JULIEN, KONE	V	2019 DFA 112	relatif aux professeurs de la Ville.	LEVIEUX, GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19
1	53		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, PRIMET	V	2019 DFA 112	relatif aux contrats des agents de renfort en école maternelle.	LEVIEUX, GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1-	LR2				LR	2019 DFA 112	Lettre rectificative n°2		Adopté	9-déc.-19
1	54		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2019 SG 69	relatif à la nature des financements mobilisés pour la transition écologique et sociale.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	54bis		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2019 SG 69	en réponse à l'A54.	GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19
1	55		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2019 SG 69	relatif à l'intégration de la dimension sociale.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19
1	55bis	507	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2019 SG 69	En réponse au V55.	GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
BUDGET "Préfecture de Police"										
3	217	508	Exécutif		VNR		en soutien aux sapeurs pompiers de Paris et en faveur du plan de modernisation de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris 2020-2029.	BROSSEL	Adopté	9-déc.-19
"Avenir du Boulevard Périphérique"										
5	56	509	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	V	2019 DVD 120	relatif à la logistique urbaine.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19
5	57		Exécutif		A	2019 SG 72	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19
Autres dossiers										
7	58	510	Exécutif		VNR		relatif à la participation citoyenne des citoyens européens parisiens.	SANCHES RUIVO	Adopté	10-déc.-19
5	59		Exécutif		A	2019 DLH 104	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19
5	61		LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2019 DLH 170, 2019 DLH 213, 2019 DLH 229, 2019 DLH 363	relatif à la répartition des financements.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	62		LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2019 DLH 178	relatif au conventionnement 61 bis avenue Mozart (16e).	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19
5	63		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	V	2019 DLH 191	relatif à l'intégration de logements de type PLI dans le programme.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19
5	64		LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2019 DLH 265	relatif à la part de logements en catégorie PLUS.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19
5	65		PPCI	DUBUS	V	2019 DLH 265	relatif à la répartition des catégories de logements.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19
5	66		LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2019 DLH 318	relatif au conventionnement 1 ter rue Charles Tellier (16e).	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19
5	80	511	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR	2019 DLH 368	relatif à la part de logements OFS dans la programmation des ZAC.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19
5	67		Exécutif		A	2019 DLH 373	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19
5	68	512	SOCA	BARATTI-ELBAZ	V	2019 DLH 373	relatif à la mise à disposition de logements pour le personnel de l'AP-HP.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	69		Exécutif		A	2019 DLH 374	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19
5	70		LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2019 DLH 374	relatif au conventionnement 82-92 boulevard Murat (16e).	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19
5	71		LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2019 DLH 402	relatif au conventionnement 116-118 rue Michel-Ange et 109, bd Murat (16e).	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19
5	72		Exécutif		A	2019 DLH 410	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19
5	73		100% Paris	BERTHOUT	V	2019 DLH 418	relatif au calendrier de réalisation.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19
5	74		100% Paris	BERTHOUT	V	2019 DLH 418	relatif à l'isolation extérieure.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19
5	75		100% Paris	BERTHOUT	V	2019 DLH 418	relatif à l'interphonie.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19
5	76		Exécutif		A	2019 DLH 420	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19
5	77		Exécutif		A	2019 DU 14	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	78	513	SOCA	DAGNAUD	VNR		relatif aux malfaçons des immeubles boulevard MacDonald et rue Césaria Evora.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19
5	79	514	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux malfaçons des immeubles du programme Icade boulevard MacDonald et rue Césaria Evora.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19
5	81		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la politique de logement et à la gestion des bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19
5	82		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif aux mutations au sein du parc social du 17e.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19
5	83		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la sécurité dans le parc social du 17e.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19
5	84		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la rénovation des bâtiments Paris Habitat de la résidence Jean Moulin (14e).	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19
5	85		Exécutif		A	2019 DU 88	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19
5	86	515	SOCA	MADEC	V	2019 DU 88	relatif à la création d'une courette.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19
5	224		Exécutif		A	2019 DU 197	Amendement technique	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19
5	87		Exécutif		A	2019 DU 201	Amendement technique n°1.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19
5	88		Exécutif		A	2019 DU 201	Amendement technique n°2.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19
5	89	516	LRI, PPCI	BOULARD, KUSTER, DUBUS	V	2019 DU 201	relatif à la végétalisation du parvis du Palais des Congrès.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	90		LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, NAHMIAS	V	2019 DU 205	relatif à l'association des élus et riverains à l'élaboration du projet.	MISSIKA	Rejeté	10-déc.-19
5	91		GEP	GLEIZES, BELLIARD	A	2019 DU 248	relatif à l'usage de l'OFS.	MISSIKA	Retiré	10-déc.-19
5	92		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	A	2019 DU 248	relatif à la surface végétale par habitant.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19
5	227		Exécutif		A	2019 DU 248	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19
5	93	517	GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 DU 248	relatif à la présence d'espaces verts.	MISSIKA	Adopté (amendé)	10-déc.-19
5	94		GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 DU 248	relatif à la programmation bâtie.	MISSIKA	Rejeté	10-déc.-19
5	95	518	UDI - MODEM	AZIERE, DIRI	V	2019 DU 248	relatif à l'habitat inclusif pour personnes autistes ou handicapées.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19
5	96		Exécutif		A	2019 DU 250	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19
5	97		Exécutif		A	2019 DU 260	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19
5	98	519	LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2019 DU 260	relatif au projet de la nouvelle synagogue, 24 rue Copernic (16e).	MISSIKA	Adopté (amendé)	11-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	99		Exécutif		A	2019 DU 273	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19
5	100	520	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif au traitement des déclarations préalables de travaux.	MISSIKA	Adopté (amendé)	11-déc.-19
5	101	521	GEP	JULIEN, MEES	VNR		relatif au projet immobilier attenant au dépôt de bus Belliard.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19
5	102	522	GEP	MOREL, GLEIZES	VNR		relatif au projet de Cité internationale du climat.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19
5	103		GEP	BELLIARD, MOREL, GLEIZES	VNR		relatif aux opérations d'aménagement d'espaces en reconversion dans le 12e.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19
5	103bis	523	Exécutif		VNR		En réponse au V103.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19
5	104		GEP	BOUTAULT, GLEIZES	VNR		relatif à l'abandon de la gare du Triangle de Gonesse.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19
5	104bis	524	Exécutif		VNR		En réponse au V104.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19
5	105		GEP	JULIEN, MEES	VNR		relatif au projet Hébert.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19
5	106		GEP	MOREL, JULIEN, GLEIZES	VNR		relatif au centre de données informatiques 65, rue Léon Frot (11e).	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19
5	107		GEP	MOREL, GLEIZES	VNR		relatif au devenir du site "Village Reille".	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19
5	108		100% Paris	BOURNAZEL, GALLOIS	VNR		relatif au projet immobilier Reille.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19
5	109		UDI - MODEM, LRI	AZIERE, CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la préservation de l'îlot Reille (14e).	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	109bis	525	Exécutif		VNR		En réponse aux V107, 108 et 109.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19
5	110	526	UDI - MODEM	DIRI, AZIERE, HELARD	VNR		relatif à la création d'un centre culturel franco-berbère.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19
5	110bis	527	Exécutif		VNR		En réponse au V110.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19
5	111		DP	BARGETON	VNR		relatif au projet urbain partenarial avec la SA Gare du Nord 2024.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19
5	112		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la politique de mobilier urbain.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19
5	113		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux panneaux numériques.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19
5	114		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux arbres de l'îlot de Navarre.		Rejeté	11-déc.-19
5	114bis	528	Exécutif		VNR		en réponse au V114.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19
5	115		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet "Nouvel R" Massena-Bruneseau.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19
5	116		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux opérations foncières de la ville.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19
5	117	529	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif au futur campus Paul Valéry dédié à l'intelligence artificielle.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19
5	118		GEP	GLEIZES, BELLIARD	A	2019 DU 244	relatif à l'usage de l'OFS.	BAUDRIER	Retiré	11-déc.-19
5	226		Exécutif		A	2019 DU 244	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	11-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	119		GEP	GLEIZES, BELLIARD	A	2019 DU 253	relatif à l'usage de l'OFS.	BAUDRIER	Retiré	11-déc.-19
5	218		Exécutif		A	2019 DU 253	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	11-déc.-19
5	225		Exécutif		A	2019 DU 253	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	11-déc.-19
5	120		Exécutif		A	2019 DU 249	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	11-déc.-19
5	121		GEP	JULIEN, MEES, GLEIZES	V	2019 DU 245	relatif au déclassement et au TEP.	BAUDRIER	Rejeté	11-déc.-19
5	121bis	530	Exécutif		V	2019 DU 245	En réponse au V121.	BAUDRIER	Adopté	11-déc.-19
6	122		GEP	MOREL, JULIEN	A	2019 DASCO 114	relatif aux menus.	BLOCHE	Rejeté	11-déc.-19
6	122bis		Exécutif		A	2019 DASCO 114	En réponse au V122.	BLOCHE	Adopté	11-déc.-19
6	222		Exécutif		A	2019 DASCO 132	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	11-déc.-19
6	123	531	GEP	KONE, JULIEN, BELLIARD	VNR		relatif à l'éducation populaire à l'environnement et au développement durable.	BLOCHE	Adopté (amendé oralement)	11-déc.-19
6	124	532	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la cogestion des cités scolaires par la Ville et la Région Ile-de-France.	BLOCHE	Adopté	11-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	125	533	LRI	BURKLI, de FROMENT	VNR		relatif à la rénovation de la cité scolaire Jacques Decour.	BLOCHE	Adopté	11-déc.-19
6	126		LRI	BURKLI, de FROMENT	VNR		relatif à la rénovation de la cour du collège Gauguin.	BLOCHE	Rejeté	11-déc.-19
6	127	534	100% Paris	GOUJON, LAMOUR, BUFFETEAU, CEYRAC, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, MENGUY	VNR		relatif à la dénomination du lycée polyvalent Louis Armand (15e).	BLOCHE	Adopté	11-déc.-19
6	223		Exécutif		A	2019 DFPE 223	Amendement technique.	CHARNOZ	Adopté	11-déc.-19
6	128	535	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la précarité étudiante.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	11-déc.-19
6	230		Exécutif		A	2019 DGRI 79	Amendement technique	KLUGMAN	Adopté	11-déc.-19
7	129		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au mouvement pro-démocratie du peuple hongkongais.	KLUGMAN	Rejeté	11-déc.-19
7	129bis	536	Exécutif		VNR		en réponse au V129.	KLUGMAN	Adopté	11-déc.-19
7	229	537	Exécutif		VNR		relatif au soutien aux accords de paix en Colombie.	KLUGMAN	Adopté	11-déc.-19
7	130		GEP	BOUTAULT, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 SG 68	relatif au soutien financier des JOP 2024.	MARTINS	Rejeté	11-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	130bis	538			V	2019 SG 68	en réponse au V130.	MARTINS	Adopté	11-déc.-19
7	131		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, TINTI	VNR		relatif à l'opération de naming du Parc des Princes.	MARTINS	Rejeté	11-déc.-19
7	132	539	100% Paris	BOURNAZEL	VNR		relatif au naming du Parc des Princes.	MARTINS	Adopté (amendé)	11-déc.-19
7	133	540	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif aux professionnels du tourisme parisiens face à la concurrence d'AirBnB.	MARTINS	Adopté	11-déc.-19
7	134		RG-CI	GOLDGRAB	VNR		relatif au développement du e-sport à l'école.	MARTINS	Retiré	11-déc.-19
7	135		LRI	LECUYER	VNR		relatif au devenir du bassin de natation du collège Condorcet.	MARTINS	Rejeté	11-déc.-19
7	136		100% Paris	BOURNAZEL, CEYRAC	VNR		relatif au dispositif Paris Sport Seniors.	MARTINS	Retiré	11-déc.-19
7	137		Exécutif		A	2019 DJS 217	Amendement technique.	VERON	Adopté	11-déc.-19
7	138	541	Exécutif		VNR		relatif à la végétalisation de la ville et à la préservation de la biodiversité.	VERON	Adopté	11-déc.-19
1	228		Exécutif		A	2019 DAE 74	Amendement technique.	GABELOTAUD	Adopté	11-déc.-19
1	139	542	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif aux réorganisations de La Poste dans des bureaux du 18e.	GABELOTAUD	Adopté	11-déc.-19
1	140	543	NI	SIMONNET	VNR		relatif au personnel du Greta M2S.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	11-déc.-19
1	141		Exécutif		A	2019 DU 228	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	142	544	GEP	JULIEN, MEES	VNR		relatif au déploiement de la 5G.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	11-déc.-19
1	143	545	GEP	MOREL, JULIEN, ATALLAH, BELLIARD	VNR		relatif à un bilan des terres agricoles.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-19
1	144	546	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à des mesures en faveur des petites radios.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	11-déc.-19
1	145		LRI	BURKLI, de FROMENT	VNR		relatif à l'ouverture d'un nouveau service titres à la mairie du 9e.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-19
1	146		DP	MEHAL	VNR		relatif à la laïcité.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-19
1	146ter	547	Exécutif		VNR		En réponse au V146.		Adopté	11-déc.-19
1	147		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la Maison de l'air.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-19
1	147bis	548	Exécutif		VNR		En réponse au V147.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-19
1	148	549	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE, PRIMET	VNR		relatif à la fermeture de l'agence SNCF 2 rue de Turenne.	LEVIEUX	Adopté	11-déc.-19
1	150		NI	SIMONNET	VNR		relatif au mouvement de grève engagé le 5 décembre.	LEVIEUX	Rejeté	11-déc.-19
1	151		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux pratiques managériales vis à vis des situations de handicap.	LEVIEUX	Rejeté	11-déc.-19
1	152		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	A	2019 DAE 91	relatif aux ouvertures dominicales.	POLSKI	Rejeté	11-déc.-19
1	153	550	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à l'installation d'un McDonald's 19 place de la Nation.	POLSKI	Adopté	12-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	154	551	SOCA, GEP, PCF-FG, RG-CI	VAUGLIN, MOREL, BONNET-OULALDJ, GOLDGRAB	VNR		relatif à l'installation d'un supermarché 158 bis rue de la Roquette.	POLSKI	Adopté	12-déc.-19
1	155		GEP	BOUTAULT, BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif au sponsoring des illuminations de Noël par l'entreprise Ferrero.	POLSKI	Retiré	12-déc.-19
1	155bis	552	Exécutif		VNR		En réponse au V155.	POLSKI	Adopté	12-déc.-19
1	156		GEP	BOUTAULT, JULIEN, GLEIZES	VNR		relatif à une interdiction des chauffages de terrasse.	POLSKI	Rejeté	12-déc.-19
1	156bis	553	Exécutif		VNR		En réponse au V156.	POLSKI	Adopté	12-déc.-19
1	157		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la création d'un comité de suivi "commerces" à Barbès et à la Goutte d'Or.	POLSKI	Rejeté	12-déc.-19
1	158		UDI - MODEM	DIRI, AZIERE, HELARD	VNR		relatif au marché découvert alimentaire de Belleville (11e).	POLSKI	Rejeté	12-déc.-19
1	158bis	554	Exécutif		VNR		En réponse au V158.	POLSKI	Adopté	12-déc.-19
1	159	555	UDI - MODEM, LRI	NAHMIAS, BOULARD, DUBUS	VNR		relatif à la promotion du quartier Martin Luther King et du centre My Cardinet.	POLSKI	Adopté	12-déc.-19
1	160		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux modes de consommation des parisiens.	POLSKI	Rejeté	12-déc.-19
1	160ter	556	Exécutif		VNR		En réponse au V160.	POLSKI	Adopté	12-déc.-19
2	161		Exécutif		A	2019 DAC 198	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	12-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	162	557	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif à la création d'une Micro-Folie (18e).	GIRARD	Adopté	12-déc.-19
2	163	558	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à la grève à Radio France.	GIRARD	Adopté	12-déc.-19
2	164	559	UDI - MODEM	LECOUTURIER	VNR		relatif à l'activité du club "Joséphine" au sein du théâtre du Châtelet.	GIRARD	Adopté (amendé)	12-déc.-19
2	165	560	PPCI	BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif à la concrétisation du Musée Hector Guimard.	GIRARD	Adopté	12-déc.-19
2	166	561	DP	MEHAL	VNR		relatif au bilan de la réforme des conservatoires.	GIRARD	Adopté	12-déc.-19
2	167		PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDJ, PRIMET, MAQUOI, DASPET	VNR		relatif à la Maison des peuples.	HOCQUARD	Retiré	12-déc.-19
2	168		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la Flèche d'Or.	HOCQUARD	Rejeté	12-déc.-19
2	168bis	562	Exécutif		VNR		En réponse aux V167 et 168.	HOCQUARD	Adopté	12-déc.-19
2	169		UDI - MODEM	AZIERE, DIRI	VNR		relatif aux nuisances sonores dans la rue Campagne Première.	HOCQUARD	Rejeté	12-déc.-19
2	170		Exécutif		A	2019 DAC 771	Amendement technique.	TAIEB	Adopté	12-déc.-19
2	171	563	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à la candidature de la Butte Montmartre pour son inscription au Patrimoine de l'UNESCO.	TAIEB	Adopté	12-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	172	564	DP	CALANDRA	VNR		relatif au secteur "La Campagne à Paris" (20e).	TAIEB	Adopté (amendé)	12-déc.-19
2	173	565	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, PREMEL	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en souvenir des enfants détenus de 1836 à 1929 à la prison de la petite Roquette.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-déc.-19
2	174	566	EGCP	PETIT, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à une plaque en hommage à Raymond Peynet.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-déc.-19
2	175	567	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à une dénomination en hommage à André Zirnheld.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-déc.-19
2	176	568	LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	VNR		relatif à un hommage à Georges Loinger.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-déc.-19
3	221		Exécutif		A	2019 DDCT 166	Conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants avec 2 associations dans les quartiers populaires .	BROSSEL	Adopté	12-déc.-19
3	219		Exécutif		A	2019 DDCT 174	Conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants avec 99 associations dans les quartiers populaires .	BROSSEL	Adopté	12-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	220		Exécutif		A	2019 DPSP 20	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	12-déc.-19
3	177	569	SOCA	COUMET, CORDEBARD, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif au fonctionnement des épiceries et commerces ouverts la nuit.	BROSSEL	Adopté	12-déc.-19
3	178	570	100% Paris	BOURNAZEL, GOUJON, GALLOIS	VNR		relatif aux épiceries de nuit et établissements assimilés.	BROSSEL	Adopté	12-déc.-19
3	179		100% Paris	BOURNAZEL, GOUJON	VNR		relatif à la publication des chiffres de la délinquance et des effectifs en commissariat.	BROSSEL	Rejeté	12-déc.-19
3	180		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux pratiques policières à Paris.	BROSSEL	Rejeté	12-déc.-19
3	180bis	571	Exécutif		VNR		en réponse aux V179 et 180.	BROSSEL	Adopté	12-déc.-19
3	181		Exécutif		A	2019 DEVE 192	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	12-déc.-19
3	183	572	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la dénomination Raymond Poulidor de l'anneau cyclable dans le bois de Vincennes.	KOMITES	Adopté	12-déc.-19
3	184		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif au réaménagement de l'avenue René Coty.	KOMITES	Rejeté	12-déc.-19
3	185		UDI - MODEM	AZIERE	VNR		relatif à la promenade paysagère de l'avenue René Coty (14e).	KOMITES	Rejeté	12-déc.-19
3	186		PPCI	HAREL	VNR		relatif à l'ouverture au public des jardins attachés aux immeubles sociaux.	KOMITES	Rejeté	12-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	186bis	573	Exécutif		VNR		en réponse au V186.	KOMITES	Adopté	12-déc.-19
3	187		DP	CALANDRA	VNR		relatif au démarrage des travaux square de la Salamandre.	KOMITES	Retiré	12-déc.-19
3	187bis	574	Exécutif		VNR		en réponse au V187.	KOMITES	Adopté	12-déc.-19
3	188		DP	CALANDRA	VNR		relatif à La Petite Ceinture et sa sur-largeur entre le cours de Vincennes et la rue du Volga.	KOMITES	Rejeté	12-déc.-19
3	189	575	DP	MEHAL	VNR		relatif à l'organisation d'une exposition sur l'histoire des animaux.	KOMITES	Adopté	12-déc.-19
3	190		Exécutif		A	2019 DVD 115	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	12-déc.-19
3	191		GEP	KONE, JULIEN	A	2019 DVD 115	relatif à une offre de stationnement sécurisé des vélos.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	12-déc.-19
3	192	576	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif au fonctionnement de la ligne 67.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	12-déc.-19
3	193	577	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif au prolongement de la ligne 59.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	12-déc.-19
3	194		100% Paris	GALLOIS	VNR		relatif à la ligne de bus 59 dans le 13e.	NAJDOVSKI	Rejeté	12-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	195	578	GEP	KONE, JULIEN	VNR		relatif à la fusion des lignes de bus 528 et 28.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	12-déc.-19
3	196	579	EGCP	PETIT, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au retrait des bus diesel sur la ligne 38.	NAJDOVSKI	Adopté	12-déc.-19
3	198		LRI	KUSTER	VNR		relatif au stationnement à proximité de l'église Notre-Dame de Compassion.	NAJDOVSKI	Rejeté	12-déc.-19
3	199		LRI, UDI - MODEM	BOULARD, KUSTER, BOUGERET, NAHMIAS	VNR		relatif à la Carte Lumière place Saint-Ferdinand.	NAJDOVSKI	Retiré	12-déc.-19
3	199bis	580	Exécutif		VNR		en réponse au V199.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé oralement)	12-déc.-19
3	200	581	UDI - MODEM, LRI	NAHMIAS, JOHNSON, BOULARD	VNR		relatif au stationnement des deux-roues dans le quartier des Batignolles.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	12-déc.-19
3	231	582	Exécutif		VNR		circulation des taxis Gare de Lyon.	NAJDOVSKI	Adopté	12-déc.-19
3	201		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif au ramassage des feuilles mortes.	SIMONDON	Rejeté	12-déc.-19
3	202		PPCI	BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif à l'installation de cendriers devant les commerces parisiens.	SIMONDON	Retiré	12-déc.-19
4	203		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au Grenelle contre les violences conjugales.	BIDARD	Retiré	12-déc.-19
4	204		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un plan de lutte contre les violences faites aux femmes.	BIDARD	Rejeté	12-déc.-19
4	204bis	583	Exécutif		VNR		en réponse aux V203 et 204.	BIDARD	Adopté	12-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	205	584	GEP	ATALLAH, BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif à la création du viager municipal et solidaire.	BRIDIER	Adopté (amendé)	12-déc.-19
4	206		EGCP	PETIT, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au gardiennage des résidences séniors.	BRIDIER	Rejeté	12-déc.-19
4	207	585	GEP	ATALLAH, KONE, BELLIARD	VNR		relatif aux Cartes Mobilité Inclusion mention Stationnement.	NORDMAN	Adopté (amendé)	12-déc.-19
4	208	586	GEP	ATALLAH, JULIEN	VNR		relatif à la prévention du harcèlement sexuel au sein de l'AP-HP.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	12-déc.-19
4	209	587	GEP	ATALLAH, JULIEN, MOREL, BELLIARD, KONE	VNR		relatif à l'interdiction de fumer devant les écoles.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	12-déc.-19
4	210		LRI	BURKLI, de FROMENT	VNR		relatif à l'ouverture d'un centre médical 151 rue du Faubourg Poissonnière.	SOUYRIS	Retiré	12-déc.-19
4	211		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence des mères et des bébés sans-abri.	SOUYRIS	Rejeté	12-déc.-19
4	212	588	SOCA, PCF-FG, GEP	LEJOINDRE, PREMEL, JULIEN	VNR		relatif à la sécurité Porte d'Aubervilliers.	VERSINI	Adopté	12-déc.-19
4	213	589	GEP	JULIEN	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque commémorative 14, rue Baudelique (18e).	VERSINI	Adopté	12-déc.-19
4	214		DP	MEHAL	VNR		relatif à la situation des personnes sans abri.	VERSINI	Rejeté	12-déc.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	214bis	590	Exécutif		VNR		en réponse au V214.	VERSINI	Adopté	12-déc.-19
4	215		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux jeunes majeurs pris en charge par l'ASE.	VERSINI	Rejeté	12-déc.-19
4	215bis	591	Exécutif		VNR		en réponse au V215.	VERSINI	Adopté	12-déc.-19
4	216	592	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux instruments d'alerte de l'Enfance en Danger.	VERSINI	Adopté (amendé)	12-déc.-19

Tableau des votes des groupes poliltiques.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
4						2019 DDCT 149	Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.																									
"Budget primitif 2020 de la Ville de Paris"																															
1						2019 DFA 116		GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19											X		X		X		X				
1	1		GEP	BELLIARD, GLEIZES, MOREL	A	2019 DFA 118	relatif à la réussite de la transition écologique.	GREGOIRE	Rejeté (scrutin public)	9-déc.-19																					
1	2		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2019 DFA 118	relatif aux classes de découverte	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	3		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2019 DFA 118	relatif aux moyens pour l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	4		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2019 DFA 118	relatif à la lutte contre la précarité étudiante.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	5		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	A	2019 DFA 118	relatif à la pérennisation de l'expérimentation des paniers solidaires.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	6		PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE	A	2019 DFA 118	relatif à une subvention au Secours populaire français pour ses dispositifs : journée à la mer et aide aux vacances.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	7		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, PRIMET	A	2019 DFA 118	relatif à l'Ecole Du Breuil.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	8		PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE, LE RESTE	A	2019 DFA 118	relatif au Centre d'information des droits des femmes et des familles de Paris.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	9		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	A	2019 DFA 118	relatif à la mise en place de la préemption des baux commerciaux.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	10		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	A	2019 DFA 118	relatif au renforcement du dispositif Paris Med'.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	11		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	A	2019 DFA 118	relatif à la lutte contre la précarité étudiante.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	12		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	A	2019 DFA 118	relatif aux interventions dans les domaines de la sexualité, du sexisme et des violences faites aux femmes au sein des établissements scolaires.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	13		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	A	2019 DFA 118	relatif au renforcement de l'entretien des pistes cyclables.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	14		RG-CI	GOLDGRAB, TAN	A	2019 DFA 118	relatif à la suppression des subventions aux crèches à caractère propre	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X				X		X		X		X		X				
1	15		EGCP	DASPET, FILOCHE, CONTASSOT	A	2019 DFA 118	relatif aux ateliers sociolinguistiques de français pour les personnes migrantes	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	16		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	A	2019 DFA 118	relatif aux Arts de la rue.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	17		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	A	2019 DFA 118	relatif au maintien de lieux culturels.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	18		EGCP	PETIT, FILOCHE, CONTASSOT	A	2019 DFA 118	relatif à l'ouverture de ludothèques en crèche le samedi matin.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	19		EGCP	MAQUOI, FILOCHE, CONTASSOT	A	2019 DFA 118	relatif à l'équipement de la MJC les Hauts de Belleville.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	20		EGCP	DASPET, FILOCHE, CONTASSOT	A	2019 DFA 118	relatif à la prevention de la délinquance et des rixes entre les jeunes parisiens.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	21			HONORE	A	2019 DFA 118	relatif aux chats des rues.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19	X		X						X			X	X		X				X		
1	22		NI	SIMONNET	A	2019 DFA 118	relatif au financement de la gestion des chats des rues.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19									X			X	X		X						
1	23		NI	SIMONNET	A	2019 DFA 118	relatif à l'Aide sociale à l'enfance.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X						X		X		X		X						

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
1	24		NI	SIMONNET	A	2019 DFA 118	relatif à un centre d'accompagnement global pour les femmes victimes de violences.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X						X									X			
1	25		NI	SIMONNET	A	2019 DFA 118	relatif au financement des collèges publics.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X						X		X		X		X						
1	26		SOCA	CORDEBARD, LEJOINDRE, DAGNAUD	V	2019 DFA 118	relatif à la promenade urbaine reliant Barbès à la Place de la Bataille de Stalingrad.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	27		GEP	MOREL, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 DFA 118	relatif à un budget écologique.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	28		PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE, PREMEL	V	2019 DFA 118	relatif à la réforme de l'assurance chômage.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					
1	29		LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DFA 118	relatif à un plan de relance de l'accession sociale à la propriété	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X				X			X									
1	30		LRI	CARRÈRE-GÉE, LECOQ	V	2019 DFA 118	relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire de la collectivité parisienne.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X																
1	31		LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DFA 118	relatif au bon usage des subventions accordées aux associations.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X																
1	32		LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DFA 118	relatif à un plan de transformation de bureaux en logements.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X																
1	33		LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DFA 118	relatif au suivi du plan pour les édifices cultuels	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X																
1	34		LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DFA 118	relatif à la publication en ligne du budget primitif 2020.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X																
1	35		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif à la réalisation d'un audit général des finances parisiennes.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X																
1	36		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif à une nouvelle politique du logement en faveur des classes moyennes.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X						X										
1	37		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif aux loyers capitalisés.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X										X						
1	38		PPCI	DUBUS, HAREL	V	2019 DFA 118	relatif à la piétonisation de certains quartiers de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X											X					
1	39		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif à la création de la police municipale parisienne.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X										X			X			
1	40		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif à un plan coordonné de réaménagement des portes de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X											X		X			
1	41		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif à la promotion des professions d'art et du patrimoine	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X											X					
1	42		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif à la rénovation du parc social de la Ville de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X											X					
1	43		PPCI	DUBUS	V	2019 DFA 118	relatif à l'organisation des ressources humaines de la Ville de Paris.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X										X						
1	44		NI	SIMONNET	V	2019 DFA 118	relatif à la baisse des dotations de l'Etat.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X						X		X		X		X				
1	45		NI	SIMONNET	V	2019 DFA 118	relatif à la contractualisation budgétaire et au recours à l'emprunt.	GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X						X		X		X		X				
1	LR1				LR	2019 DFA 118	Lettre rectificative n°1	GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19											X				X		X				
1						2019 DFA 118-1		GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19											X				X		X				
1						2020 DFA 118-2		GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19											X				X		X				
1						2021 DFA 118-3		GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19											X				X		X				
1						2019 DFA 117		GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19												X				X		X			
1	46		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, PRIMET	A	2019 DFA 112	relatif aux emplois d'animation.	LEVIEUX, GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																					

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
1	47		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, PRIMET	A	2019 DFA 112	relatif aux emplois d'agents spécialisés des écoles maternelles.	LEVIEUX, GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																						
1	48		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	A	2019 DFA 112	relatif à la création de postes d'agents de contrôles des locations meublées.	LEVIEUX, GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19													X				X		X				
1	49		NI	SIMONNET	A	2019 DFA 112	relatif à des recrutements pour la régulation de la location de meublés touristiques.	LEVIEUX, GREGOIRE	Rejeté	9-déc.-19			X		X						X		X				X		X				
1	50		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	A	2019 DFA 112	relatif à la création de postes d'agents dans les bibliothèques.	LEVIEUX, GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																						
1	51		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	A	2019 DFA 112	relatif à la création de postes à la DILT.	LEVIEUX, GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																						
6	52	506	GEP	MEES, JULIEN, KONE	V	2019 DFA 112	relatif aux professeurs de la Ville	LEVIEUX, GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19												X		X		X		X				
1	53		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, PRIMET	V	2019 DFA 112	relatif aux contrats des agents de renfort en école maternelle	LEVIEUX, GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																						
1-	LR2				LR	2019 DFA 112	Lettre rectificative n°2	LEVIEUX, GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19											X				X		X				
1						2019 DFA 112		LEVIEUX, GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19											X				X		X				
1						2019 DILT 9		LEVIEUX, GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19											X				X		X				
1						2019 DPE 55		LEVIEUX, GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19											X		X		X		X				
1						2019 DPE 53		LEVIEUX, GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19											X		X		X		X				
1						2019 DPE 54		LEVIEUX, GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19											X		X		X		X				
1						2019 DPE 56		LEVIEUX, GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19											X		X		X		X				
1						2019 DPE 52		LEVIEUX, GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19											X		X		X		X				
1	54		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2019 SG 69	relatif à la nature des financements mobilisés pour la transition écologique et sociale.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																						
1	54bis		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2019 SG 69	en réponse à l'AS4.	GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19												X		X		X						
1	55		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	V	2019 SG 69	relatif à l'intégration de la dimension sociale.	GREGOIRE	Retiré	9-déc.-19																						
1	55bis	507	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	V	2019 SG 69	En réponse au V55.	GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19														X		X						
1						2019 SG 69		GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19																		X				
1						2019 DASES 49		GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19																						
1						2019 DASES 313		GREGOIRE	Adopté	9-déc.-19																						
BUDGET "Préfecture de Police"																															
3						2019 PP 78		BROSSEL	Adopté	9-déc.-19																						
3						2019 PP 83		BROSSEL	Adopté	9-déc.-19																						
3	217	508	Exécutif		VNR		en soutien aux sapeurs pompiers de Paris et en faveur du plan de modernisation de la brigade des sapeurs pompiers de Paris 2020-2029.	BROSSEL	Adopté	9-déc.-19																						
"Avenir du Boulevard Périphérique"																															

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
5	56	509	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, LE RESTE	V	2019 DVD 120	relatif à la logistique urbaine.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19																					
5						2019 DVD 120		MISSIKA	Pas de vote	10-déc.-19																					
5	57		Exécutif		A	2019 SG 72	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19																					
5						2019 SG 72		MISSIKA	Adopté	10-déc.-19																					
5						2019 DVD 119		MISSIKA	Adopté	10-déc.-19																					
Autres dossiers																															
7	58	510	Exécutif		VNR		relatif à la participation citoyenne des citoyens européens parisiens.	SANCHES RUIVO	Adopté	10-déc.-19																					X
5	59		Exécutif		A	2019 DLH 104	Amendement technique	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5						2019 DLH 104		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5						2019 DLH 108		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19					X								X		X		X				
5	61		LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2019 DLH 170, 2019 DLH 213, 2019 DLH 229, 2019 DLH 363	relatif à la répartition des financements	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19	X		X		X		X		X												
5						2019 DLH 170		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19															X						
5						2019 DLH 213		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5						2019 DLH 229		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19															X						
5						2019 DLH 363		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5	62		LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GARGOWAL, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2019 DLH 178	relatif au conventionnement 61 bis avenue Mozart (16e).	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19	X		X		X		X		X												
5						2019 DLH 178		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19															X						
5	63		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	V	2019 DLH 191	relatif à l'intégration de logements de type PLI dans le programme.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19	X		X		X		X		X				X								
5						2019 DLH 191		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19															X						
5						2019 DLH 194		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19											X				X		X				
5						2019 DLH 195		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19											X				X		X				
5						2019 DLH 263		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19											X				X		X				
5						2019 DLH 379		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19											X				X		X				
5						2019 DLH 224		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5						2019 DLH 252		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19					X																
5	64		LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2019 DLH 265	relatif à la part de logements en catégorie PLUS.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19	X		X		X		X		X												
5	65		PPCI	DUBUS	V	2019 DLH 265	relatif à la répartition des catégories de logements.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19	X		X		X		X		X												
						2019 DLH 265		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
5	66		LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2019 DLH 318	relatif au conventionnement 1 ter rue Charles Tellier (16e).	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19	X		X		X		X		X								X					
5						2019 DLH 318		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5						2019 DLH 353		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19					X																
5	80	511	PCF-FG	BONNET-OULALDI, FREMEL	VNR	2019 DLH 368	relatif à la part de logements OFS dans la programmation des ZAC.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19											X					X					
5						2019 DLH 368		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																		X			
5						2019 DLH 369		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5	67		Exécutif		A	2019 DLH 373	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19											X					X					
5	68	512	SOCA	BARATTI-ELBAZ	V	2019 DLH 373	relatif à la mise à disposition de logements pour le personnel de l'AP-HP.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5						2019 DLH 373		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19											X					X		X			
5	69		Exécutif		A	2019 DLH 374	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																X		X			
5	70		LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2019 DLH 374	relatif au conventionnement 82-92 boulevard Murat (16e).	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19					X																	
5						2019 DLH 374		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19															X			X			
5						2019 DLH 389		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19											X								X		
5						2019 DLH 401		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5	71		LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2019 DLH 402	relatif au conventionnement 116-118 rue Michel-Ange et 109, bd Murat (16e).	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19	X		X		X		X		X														
5						2019 DLH 402		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5						2019 DLH 404		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5						2019 DLH 407		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5	72		Exécutif		A	2019 DLH 410	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																X					

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
5						2019 DLH 410		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19															X						
5	73		100% Paris	BERTHOUT	V	2019 DLH 418	relatif au calendrier de réalisation.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19	X		X		X		X		X												
5	74		100% Paris	BERTHOUT	V	2019 DLH 418	relatif à l'isolation extérieure.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19	X		X		X		X		X												
5	75		100% Paris	BERTHOUT	V	2019 DLH 418	relatif à l'interphonie.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19	X		X		X		X		X												
5						2019 DLH 418		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5	76		Exécutif		A	2019 DLH 420	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5						2019 DLH 420		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5						2019 DLH 422		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																	X				
5	77		Exécutif		A	2019 DU 14	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19											X									
5						2019 DU 14		BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5	78	513	SOCA	DAGNAUD	VNR		relatif aux malfaçons des immeubles boulevard MacDonald et rue Césaria Evora.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19																					
5	79	514	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux malfaçons des immeubles du programme Inde boulevard MacDonald et rue Césaria Evora.	BROSSAT	Adopté	10-déc.-19											X		X		X						
5	81		LRI	CABRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la politique de logement et à la gestion des bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19	X		X		X		X		X												
5	82		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif aux mutations au sein du parc social du 17e.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19	X		X		X		X		X												
5	83		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la sécurité dans le parc social du 17e.	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19	X		X		X		X		X												
5	84		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la rénovation des bâtiments Paris Habitat de la résidence Jean Moulin (14e).	BROSSAT	Rejeté	10-déc.-19	X		X		X		X		X												
5						2019 DAE 141		MISSIKA	Adopté	10-déc.-19	X				X																
5						2019 DU 8		MISSIKA	Adopté	10-déc.-19						X															
5	85		Exécutif		A	2019 DU 88	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19						X															
5	86	515	SOCA	MADEC	V	2019 DU 88	relatif à la création d'une couvette.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19						X															
5						2019 DU 88		MISSIKA	Adopté	10-déc.-19			X			X															
5						2019 DU 73		MISSIKA	Adopté	10-déc.-19			X		X																
5						2019 DU 188		MISSIKA	Adopté	10-déc.-19		X				X															
5	224		Exécutif		A	2019 DU 197	Amendement technique	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19																					
5						2019 DU 197		MISSIKA	Adopté	10-déc.-19																					
5	87		Exécutif		A	2019 DU 201	Amendement technique n°1.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19																					
5	88		Exécutif		A	2019 DU 201	Amendement technique n°2.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19																					
5	89	516	LRI, PPCI	BOULARD, KUSTER, DUBUS	V	2019 DU 201	relatif à la végétalisation du parvis du Palais des Congrès.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19																					

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
c						2019 DU 201		MISSIKA	Adopté	10-déc.-19																					
S	90		LRI, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGERET, MAHMMAS	V	2019 DU 205	relatif à l'association des élus et riverains à l'élaboration du projet.	MISSIKA	Rejeté	10-déc.-19	X		X		X		X		X												
S						2019 DU 205		MISSIKA	Adopté	10-déc.-19															X					
S						2019 DU 224		MISSIKA	Adopté	10-déc.-19				X																
S						2019 DU 252		MISSIKA	Adopté	10-déc.-19																				
S	91		GEP	GLEIZES, BELLIARD	A	2019 DU 248	relatif à l'usage de l'OFS.	MISSIKA	Retiré	10-déc.-19																				
S	92		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	A	2019 DU 248	relatif à la surface végétale par habitant.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19																				
S	227		Exécutif		A	2019 DU 248	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19											X				X					
S	93	517	GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 DU 248	relatif à la présence d'espaces verts.	MISSIKA	Adopté (amendé)	10-déc.-19																				
S	94		GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 DU 248	relatif à la programmation bâtie.	MISSIKA	Rejeté	10-déc.-19											X	X		X						
S	95	518	UDI - MODEM	AZIERE, DIRI	V	2019 DU 248	relatif à l'habitat inclusif pour personnes autistes ou handicapées.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19						X	X		X											
S						2019 DU 248		MISSIKA	Adopté	10-déc.-19																				
S	96		Exécutif		A	2019 DU 250	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	10-déc.-19			X		X															
S						2019 DU 250		MISSIKA	Adopté	10-déc.-19			X		X															
S						2019 DU 256		MISSIKA	Adopté	10-déc.-19																				
S	97		Exécutif		A	2019 DU 260	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19																				
S	98	519	LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2019 DU 260	relatif au projet de la nouvelle synagogue, 24 rue Copernic (16e).	MISSIKA	Adopté (amendé)	11-déc.-19																				
S						2019 DU 260		MISSIKA	Adopté	11-déc.-19																				
S						2019 DU 271		MISSIKA	Adopté	11-déc.-19																				
S	99		Exécutif		A	2019 DU 273	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19																				
S						2019 DU 273		MISSIKA	Adopté	11-déc.-19																				
S	100	520	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif au traitement des déclarations préalables de travaux.	MISSIKA	Adopté (amendé)	11-déc.-19																				
S	101	521	GEP	JULIEN, MEES	VNR		relatif au projet immobilier attenant au dépôt de bus Belliard.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19													X			X				
S	102	522	GEP	MOREL, GLEIZES	VNR		relatif au projet de Cité internationale du climat.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19											X			X						

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
S	103		GEP	BELLIARD, MOREL, GLEIZES	VNR		relatif aux opérations d'aménagement d'espaces en reconversion dans le 12e.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19	X				X		X		X			X					X				
S	103bis	523	Exécutif		VNR		En réponse au V103.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19																					
S	104		GEP	BOUTAULT, GLEIZES	VNR		relatif à l'abandon de la gare du Triangle de Gonesse	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19		X					X		X			X	X		X						
S	104bis	524	Exécutif		VNR		En réponse au V104.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19															X					
S	105		GEP	JULIEN, MEES	VNR		relatif au projet Hébert.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19							X		X				X			X					
S	106		GEP	MOREL, JULIEN, GLEIZES	VNR		relatif au centre de données informatiques 65, rue Léon Frot (11e).	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19					X		X		X												
S	107		GEP	MOREL, GLEIZES	VNR		relatif au devenir du site "Village Reille".	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19					X		X		X				X								
S	108		100% Paris	BOURNAZEL, GALLOIS	VNR		relatif au projet immobilier Reille.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19					X		X		X				X								
S	109		UDI - MODEM, LRI	AZIERE, CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la préservation de l'îlot Reille (14e).	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19					X		X		X												
S	109bis	525	Exécutif		VNR		En réponse aux V107, 108 et 109	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19																					
S	110	526	UDI - MODEM	DIRI, AZIERE, HELARD	VNR		relatif à la création d'un centre culturel franco-berbère.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19																					X
S	110bis	527	Exécutif		VNR		En réponse au V110.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19																					X
S	111		DP	BARGETON	VNR		relatif au projet urbain partenarial avec la SA Gare du Nord 2024.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19	X		X		X		X		X							X				
S	112		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la politique de mobilier urbain	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19							X		X							X		X			
S	113		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux panneaux numériques.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19	X				X		X		X		X		X			X		X			
S	114		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux arbres de l'îlot de Navarre.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19	X				X		X		X				X			X		X			
S	114bis	528	Exécutif		VNR		en réponse au V114.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19															X		X			
S	115		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet "Nouvel R" Massena-Bruneseau.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19	X						X		X		X	X		X		X					
S	116		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux opérations foncières de la ville.	MISSIKA	Rejeté	11-déc.-19	X				X		X		X		X				X		X	X			
S	117	529	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif au futur campus Paul Valéry dédié à l'intelligence artificielle.	MISSIKA	Adopté	11-déc.-19											X				X		X			
S	118		GEP	GLEIZES, BELLIARD	A	2019 DU 244	relatif à l'usage de l'OFS.	BAUDRIER	Retiré	11-déc.-19																					
S	226		Exécutif		A	2019 DU 244	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	11-déc.-19											X									
S						2019 DU 244		BAUDRIER	Adopté	11-déc.-19											X				X					
S	119		GEP	GLEIZES, BELLIARD	A	2019 DU 253	relatif à l'usage de l'OFS.	BAUDRIER	Retiré	11-déc.-19																					
S	218		Exécutif		A	2019 DU 253	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	11-déc.-19											X		X							
S	225		Exécutif		A	2019 DU 253	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	11-déc.-19											X		X	X	X					
S						2019 DU 253		BAUDRIER	Adopté	11-déc.-19											X		X							

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
5	120		Exécutif		A	2019 DU 249	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	11-déc.-19																					
5						2019 DU 249		BAUDRIER	Adopté	11-déc.-19																					
5	121		GEP	JULIEN, MEES, GLEIZES	V	2019 DU 245	relatif au déclassement et au TEP.	BAUDRIER	Adopté	11-déc.-19					X	X		X		X	X			X					
5	121bis	530	Exécutif		V	2019 DU 245	En réponse au V121.	BAUDRIER	Adopté	11-déc.-19															X					
5						2019 DU 245		BAUDRIER	Adopté	11-déc.-19	X		X												X					
6	122		GEP	MOREL, JULIEN	A	2019 DASCO 114	relatif aux menus.	BLOCHE	Rejeté	11-déc.-19	X				X		X		X						X		X			
6	122bis		Exécutif		A	2019 DASCO 114	En réponse au V122.	BLOCHE	Adopté	11-déc.-19															X		X			
6						2019 DASCO 114		BLOCHE	Adopté	11-déc.-19															X		X			
6						2019 DASCO 125		BLOCHE	Adopté	11-déc.-19															X					
6						2019 DASCO 132		BLOCHE	Adopté	11-déc.-19																					
6	222		Exécutif		A	2019 DASCO 139	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	11-déc.-19																					
6						2019 DASCO 139		BLOCHE	Adopté	11-déc.-19																					
6						2019 DASCO 144		BLOCHE	Adopté	11-déc.-19																					
6						2019 DEVE 184		BLOCHE	Adopté	11-déc.-19																					
6	223		Exécutif		A	2019 DFPE 223	Amendement technique.	CHARNOZ	Adopté	11-déc.-19																					
6						2019 DFPE 223		BLOCHE	Adopté	11-déc.-19																					
6	123	531	GEP	KONE, JULIEN, BELLIARD	VNR		relatif à l'éducation populaire à l'environnement et au développement durable.	BLOCHE	Adopté (amendé oralement)	11-déc.-19																	X					
6	124	532	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif à la congestion des cités scolaires par la Ville et la Région Ile-de-France.	BLOCHE	Adopté	11-déc.-19											X		X		X			X			
6	125	533	LRI	BURKEL, de FROMENT	VNR		relatif à la rénovation de la cité scolaire Jacques Decour.	BLOCHE	Adopté	11-déc.-19																					
6	126		LRI	BURKEL, de FROMENT	VNR		relatif à la rénovation de la cour du collège Gauguin.	BLOCHE	Rejeté	11-déc.-19	X		X		X		X		X												
6	127	534	100% Paris	GOUJON, LAMOUR, BUFFETEAU, CEYRAC, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, MENGUY	VNR		relatif à la dénomination du lycée polyvalent Louis Armand (15e).	BLOCHE	Adopté	11-déc.-19																					
6						2019 DAE 378		LEMARDELEY	Adopté	11-déc.-19					X																
6	128	535	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la précarité étudiante.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	11-déc.-19													X	X			X		X		
6						2019 DAE 232		KLUGMAN	Adopté	11-déc.-19																					
6	230		Exécutif		A	2019 DGRI 79	Amendement technique	KLUGMAN	Adopté	11-déc.-19																					
6						2019 DGRI 79		KLUGMAN	Adopté	11-déc.-19																					

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
7	129		PPCI	DUBUS	VNR		relatif au mouvement pro-démocratie du peuple hongkongais.	KLUGMAN	Rejeté	11-déc.-19					X						NPPV				X		NPPV		NPPV		
7	129bis	536	Exécutif		VNR		en réponse au V129.	KLUGMAN	Adopté	11-déc.-19											NPPV						NPPV				
7	229	537	Exécutif		VNR		relatif au soutien aux accords de paix en Colombie.	KLUGMAN	Adopté	11-déc.-19											NPPV										
7						2019 DJS 50		MARTINS	Rejeté	11-déc.-19	X		X		X										X						
7						2019 SG 66		MARTINS	Adopté	11-déc.-19																					
7	130		GEP	BOUTAULT, BELLIARD, GLEIZES	V	2019 SG 68	relatif au soutien financier des JOP 2024.	MARTINS	Rejeté	11-déc.-19	X				X		X		X			X	X		X		X			
7	130bis	538			V	2019 SG 68	en réponse au V130.	MARTINS	Adopté	11-déc.-19																					
7						2019 SG 68		MARTINS	Adopté	11-déc.-19																					
7	131		PCF-FG	BONNET-OULALDI, TINTI	VNR		relatif à l'opération de naming du Parc des Princes.	MARTINS	Rejeté	11-déc.-19							X		X		X				X		X			
7	132	539	100% Paris	BOURNAZEL	VNR		relatif au naming du Parc des Princes.	MARTINS	Adopté (amendé)	11-déc.-19																					X
7	133	540	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif aux professionnels du tourisme parisiens face à la concurrence d'AirBnB.	MARTINS	Adopté	11-déc.-19															X					
7	134		RG-CI	GOLDGRAB	VNR		relatif au développement du e-sport à l'école.	MARTINS	Retiré	11-déc.-19																					
7	135		LRI	LECUYER	VNR		relatif au devenir du bassin de natation du collège Condorcet.	MARTINS	Rejeté	11-déc.-19	X		X		X		X		X						X		X			
7	136		100% Paris	BOURNAZEL, CEYRAC	VNR		relatif au dispositif Paris Sport Seniors.	MARTINS	Retiré	11-déc.-19																					
7	137		Exécutif		A	2019 DJS 217	Amendement technique.	VERON	Adopté	11-déc.-19																					
7						2019 DJS 217		VERON	Adopté	11-déc.-19																					
7						2019 DJS 244		VERON	Adopté	11-déc.-19																					
7						2019 DJS 251		VERON	Adopté	11-déc.-19																					
7	138	541	Exécutif		VNR		relatif à la végétalisation de la ville et à la préservation de la biodiversité.	VERON	Adopté	11-déc.-19																					X
1	228		Exécutif		A	2019 DAE 74	Amendement technique.	GABELOTAUD	Adopté	11-déc.-19																					
1						2019 DAE 74		GABELOTAUD	Adopté	11-déc.-19																					
1						2019 DAE 364		GABELOTAUD	Adopté	11-déc.-19																					
1	139	542	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	VNR		relatif aux réorganisations de La Poste dans des bureaux du 18e.	GABELOTAUD	Adopté	11-déc.-19															X		X			
1	140	543	NI	SIMONNET	VNR		relatif au personnel du Greta M2S.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	11-déc.-19											X	X		X		NPPV				
1						2019 DDCT 172		GREGOIRE	Adopté	11-déc.-19																					
1						2019 DEVE 103		GREGOIRE	Adopté	11-déc.-19																					
1						2019 DFA 304		GREGOIRE	Adopté	11-déc.-19																					
1						2019 DFA 306	COMMUNICATION.	GREGOIRE	Pas de vote	11-déc.-19																					

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
1	141		Exécutif		A	2019 DU 228	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-19																					
1						2019 DU 228		GREGOIRE	Adopté	11-déc.-19																					
1	142	544	GEP	JULIEN, MEES	VNR		relatif au déploiement de la 5G.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	11-déc.-19													X			X		X			
1	143	545	GEP	MOREL, JULIEN, ATALLAH, BELLIARD	VNR		relatif à un bilan des terres agricoles	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-19																					X
1	144	546	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif à des mesures en faveur des petites radios.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	11-déc.-19														X		X		X			
1	145		LRI	BURKLI, de FROMENT	VNR		relatif à l'ouverture d'un nouveau service titres à la mairie du 9e.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-19					X				X												
1	146		DP	MEHAL	VNR		relatif à la laïcité.	GREGOIRE	Retiré	11-déc.-19																					
1	146ter	547	Exécutif		VNR		En réponse au V146.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-19																X					
1	147		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la Maison de l'air.	GREGOIRE	Rejeté	11-déc.-19					X				X					X			NPPV				
1	147bis	548	Exécutif		VNR		En réponse au V147.	GREGOIRE	Adopté	11-déc.-19																					
1	148	549	PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE, PRIMET	VNR		relatif à la fermeture de l'agence SNCF 2 rue de Tuienne.	LEVIEUX	Adopté	11-déc.-19														X				X				
1	150		NI	SIMONNET	VNR		relatif au mouvement de grève engagé le 5 décembre	LEVIEUX	Rejeté	11-déc.-19					X						X		X		X		NPPV				
1	151		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux pratiques managériales vis à vis des situations de handicap.	LEVIEUX	Rejeté	11-déc.-19					X							X	X								
1						2019 DAE 83		POLSKI	Adopté	12-déc.-19																					
1	152		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	A	2019 DAE 91	relatif aux ouvertures dominicales.	POLSKI	Rejeté	11-déc.-19									X		X		X		X		X				
1						2019 DAE 91		POLSKI	Adopté	12-déc.-19	X				X																
1						2019 DAE 335		POLSKI	Adopté	12-déc.-19																					
1						2019 DAE 337		POLSKI	Adopté	12-déc.-19					X							X						X		
1						2019 DU 262		POLSKI	Adopté	12-déc.-19															X					
1	153	550	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à l'installation d'un McDonald's 19 place de la Nation.	POLSKI	Adopté	12-déc.-19																					
1	154	551	SOCA, GEP, PCF-FG, RG-CI	VAUGLIN, MOREL, BONNET-OULALDI, GOLDGRAB	VNR		relatif à l'installation d'un supermarché 158 bis rue de la Roquette.	POLSKI	Adopté	12-déc.-19																						
1	155		GEP	BOUTAULT, BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif au sponsoring des illuminations de Noël par l'entreprise Ferrero.	POLSKI	Retiré	12-déc.-19																						
1	155bis	552	Exécutif		VNR		En réponse au V155.	POLSKI	Adopté	12-déc.-19																X					
1	156		GEP	BOUTAULT, JULIEN, GLEIZES	VNR		relatif à une interdiction des chauffages de terrasse.	POLSKI	Rejeté	12-déc.-19						X			X			X	X		X		NPPV				
1	156bis	553	Exécutif		VNR		En réponse au V156.	POLSKI	Adopté	12-déc.-19			X									X		X	X					
1	157		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la création d'un comité de suivi "commerces" à Barbès et à la Goutte d'Or.	POLSKI	Rejeté	12-déc.-19	X				X											X					
1	158		UDI - MODEM	DIRI, AZIERE, HELARD	VNR		relatif au marché découvert alimentaire de Belleville (11e).	POLSKI	Rejeté	12-déc.-19									X												

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
1	158bis	554	Exécutif		VNR		En réponse au V158.	POLSKI	Adopté	12-déc.-19																					
1	159	555	UDI - MODEM, LBI	NAHMIAS, BOULARD, DUBUS	VNR		relatif à la promotion du quartier Martin Luther King et du centre My Cardinet.	POLSKI	Adopté	12-déc.-19																						
1	160		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux modes de consommation des parisiens.	POLSKI	Rejeté	12-déc.-19						X			X		X		X		X		X				
1	160ter	556	Exécutif		VNR		En réponse au V160.	POLSKI	Adopté	12-déc.-19															X					
2						2019 DAC 86		GIRARD	Adopté	12-déc.-19																					
2	161		Exécutif		A	2019 DAC 198	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	12-déc.-19																					
2						2019 DAC 198		GIRARD	Adopté	12-déc.-19																					
2						2019 DAC 322		GIRARD	Adopté	12-déc.-19																					
2						2019 DAC 679		GIRARD	Adopté	12-déc.-19																					
2						2019 DAC 540		GIRARD	Adopté	12-déc.-19																					
2	162	557	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	VNR		relatif à la creation d'une Micro-Folie (18e).	GIRARD	Adopté	12-déc.-19																					
2	163	558	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif à la grève à Radio France.	GIRARD	Adopté	12-déc.-19											X		X		NPPV		NPPV				
2	164	559	UDI - MODEM	LECOUTURIER	VNR		relatif à l'activité du club "Josephine" au sein du théâtre du Châtelet.	GIRARD	Adopté (amendé)	12-déc.-19																					
2	165	560	PPCI	BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif à la concrétisation du Musée Hector Guimard.	GIRARD	Adopté	12-déc.-19																					
2	166	561	DP	MEHAL	VNR		relatif au bilan de la réforme des conservatoires.	GIRARD	Adopté	12-déc.-19																					
2						2019 DICOM 24		HOCQUARD	Adopté	12-déc.-19	X				X																
2	167		PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDI, PRIMET, MAQUOI, DASPET	VNR		relatif à la Maison des peuples.	HOCQUARD	Retiré	12-déc.-19																					
2	168		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la Flèche d'Or.	HOCQUARD	Rejeté	12-déc.-19					X				X		X		X		X		X				
2	168bis	562	Exécutif		VNR		En réponse aux V167 et 168.	HOCQUARD	Adopté	12-déc.-19											X		X		X		X		X		
2	169		UDI - MODEM	AZIERE, DIRI	VNR		relatif aux nuisances sonores dans la rue Campagne Première	HOCQUARD	Rejeté	12-déc.-19			X		X				X												
2						2019 DAC 582		TAIEB	Adopté	12-déc.-19			X			X															
2	170		Exécutif		A	2019 DAC 771	Amendement technique.	TAIEB	Adopté	12-déc.-19																					
2						2019 DAC 771		TAIEB	Adopté	12-déc.-19																					
2	171	563	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à la candidature de la Butte Montmartre pour son inscription au Patrimoine de l'UNESCO.	TAIEB	Adopté	12-déc.-19		X				X														X	
2	172	564	DP	CALANDRA	VNR		relatif au secteur "La Campagne à Paris" (20e).	TAIEB	Adopté (amendé)	12-déc.-19																					
2						2019 DEVE 158		VIEU-CHARIER	Adopté	12-déc.-19																					X
2						2019 DEVE 193		VIEU-CHARIER	Adopté	12-déc.-19																					X

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
2						2019 DU 234		VIEU-CHARIER	Adopté	12-déc.-19															X						
2	173	565	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, PREMEL	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en souvenir des enfants détenus de 1836 à 1929 à la prison de la petite Roquette.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-déc.-19																				X
2	174	566	EGCP	PETIT, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à une plaque en hommage à Raymond Peynet.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-déc.-19																					
2	175	567	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à une dénomination en hommage à André Zirnheld.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-déc.-19																					
2	176	568	LRI	GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, IHLARD, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	VNR		relatif à un hommage à Georges Lolnger.	VIEU-CHARIER	Adopté	12-déc.-19																				X
3	221		Exécutif		A	2019 DDCT 166	Conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants avec 2 associations dans les quartiers populaires	BROSSEL	Adopté	12-déc.-19																					
3						2019 DDCT 166		BROSSEL	Adopté	12-déc.-19																					
3	219		Exécutif		A	2019 DDCT 174	Conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants avec 99 associations dans les quartiers populaires .	BROSSEL	Adopté	12-déc.-19																					
						2019 DDCT 174-Art.67		BROSSEL	Adopté	12-déc.-19											X				X						
						2019 DPSP 19		BROSSEL	Adopté	12-déc.-19																					
3	220		Exécutif		A	2019 DPSP 20	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	12-déc.-19																					
3						2019 DPSP 20		BROSSEL	Adopté	12-déc.-19																					
3						2019 SG 70		BROSSEL	Adopté	12-déc.-19																					
3	177	569	SOCA	COUMET, CORDEBARD, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif au fonctionnement des epiceries et commerces ouverts la nuit.	BROSSEL	Adopté	12-déc.-19																					X
3	178	570	100% Paris	BOURNAZEL, GOUION, GALLOIS	VNR		relatif aux épiceries de nuit et établissements assimilés.	BROSSEL	Adopté	12-déc.-19																					X
3	179		100% Paris	BOURNAZEL, GOUION	VNR		relatif à la publication des chiffres de la délinquance et des effectifs en commissariat.	BROSSEL	Rejeté	12-déc.-19	X		X		X		X		X												
3	180		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux pratiques policières à Paris.	BROSSEL	Rejeté	12-déc.-19	X				X		X		X		X		X		X		X		X		
3	180bis	571	Exécutif		VNR		en réponse aux V179 et 180.	BROSSEL	Adopté	12-déc.-19											X			X		X		X			
						2019 DEVE 195		KOMITES	Adopté	12-déc.-19																					

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
						2019 DEVE 203		KOMITES	Adopté	12-déc.-19																					
3	181		Exécutif		A	2019 DEVE 192	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	12-déc.-19																					
3						2019 DEVE 192		KOMITES	Adopté	12-déc.-19																					
3						2019 DEVE 206		KOMITES	Adopté	12-déc.-19																					
3	183	572	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la dénomination Raymond Poulidor de l'anneau cyclable dans le bois de Vincennes.	KOMITES	Adopté	12-déc.-19																					
3	184		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif au réaménagement de l'avenue René Coty.	KOMITES	Rejeté	12-déc.-19	X				X		X		X												
3	185		UDI - MODEM	AZIERE	VNR		relatif à la promenade paysagère de l'avenue René Coty (14e).	KOMITES	Rejeté	12-déc.-19	X			X	X		X		X												
3	186		PPCI	HAREL	VNR		relatif à l'ouverture au public des jardins attachés aux immeubles sociaux.	KOMITES	Rejeté	12-déc.-19	X		X		X		X		X						X			X			
3	186bis	573	Exécutif		VNR		en réponse au V186.	KOMITES	Adopté	12-déc.-19															X			X			
3	187		DP	CALANDRA	VNR		relatif au démarrage des travaux square de la Salamandre.	KOMITES	Retiré	12-déc.-19																					
3	187bis	574	Exécutif		VNR		en réponse au V187.	KOMITES	Adopté	12-déc.-19																		X			
3	188		DP	CALANDRA	VNR		relatif à La Petite Ceinture et sa sur-largeur entre le cours de Vincennes et la rue du Volga	KOMITES	Rejeté	12-déc.-19	X		X		X		X		X								X			
3	189	575	DP	MEHAL	VNR		relatif à l'organisation d'une exposition sur l'histoire des animaux.	KOMITES	Adopté	12-déc.-19																	X				
3						2019 DVD 80		NAJDOVSKI	Adopté	12-déc.-19			X			X															
3						2019 DVD 105		NAJDOVSKI	Adopté	12-déc.-19																					
3	190		Exécutif		A	2019 DVD 115	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	12-déc.-19																					
3	191		GEP	KONE, JULIEN	A	2019 DVD 115	relatif à une offre de stationnement sécurisé des vélos.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	12-déc.-19																					
3						2019 DVD 115		NAJDOVSKI	Adopté	12-déc.-19																					
3	192	576	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif au fonctionnement de la ligne 67.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	12-déc.-19																					
3	193	577	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE	VNR		relatif au prolongement de la ligne 59.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	12-déc.-19												X			X						
3	194		100% Paris	GALLOIS	VNR		relatif à la ligne de bus 59 dans le 13e.	NAJDOVSKI	Rejeté	12-déc.-19	X		X		X		X		X												
3	195	578	GEP	KONE, JULIEN	VNR		relatif à la fusion des lignes de bus 528 et 28.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	12-déc.-19																					
3	196	579	EGCP	PETIT, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au retrait des bus diesel sur la ligne 38.	NAJDOVSKI	Adopté	12-déc.-19											X									
3	198		LRI	KUSTER	VNR		relatif au stationnement à proximité de l'église Notre-Dame de Compassion.	NAJDOVSKI	Rejeté	12-déc.-19	X		X		X		X		X		X									
3	199		LRI, UDI - MODEM	BOULARD, KUSTER, BOUGERET, NAHMIAS	VNR		relatif à la Carte Lumière place Saint-Ferdinand.	NAJDOVSKI	Retiré	12-déc.-19																					

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	199bis	580	Exécutif		VNR		en réponse au V199	NAJDOVSKI	Adopté (amendé oralement)	12-déc.-19																					X
3	200	581	UDI - MODEM, LRI	MAHMIAS, JOHNSON, BOULARD	VNR		relatif au stationnement des deux-roues dans le quartier des Batignolles.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	12-déc.-19																					
3	231	582	Exécutif		VNR		circulation des taxis Gare de Lyon.	NAJDOVSKI	Adopté	12-déc.-19											X		X		X						
3	201		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif au ramassage des feuilles mortes.	SIMONDON	Rejeté	12-déc.-19	X		X		X		X		X						X					
3	202		PPCI	BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif à l'installation de cendriers devant les commerces parisiens.	SIMONDON	Retiré	12-déc.-19																					
4	203		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au Grenelle contre les violences conjugales.	BIDARD	Retiré	12-déc.-19																					
	204		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un plan de lutte contre les violences faites aux femmes.	BIDARD	Rejeté	12-déc.-19					X				X		X		X		X						
4	204bis	583	Exécutif		VNR		en réponse aux V203 et 204.	BIDARD	Adopté	12-déc.-19																					
4						2019 DASES 305		BRIDIER	Adopté	12-déc.-19																					
4	205	584	GEP	ATALLAH, BELLIARD, GASNIER	VNR		relatif à la création du viager municipal et solidaire.	BRIDIER	Adopté (Retrocédé)	12-déc.-19											X		X	X		X				
4	206		EGCP	PETIT, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au gardiennage des résidences séniors.	BRIDIER	Rejeté	12-déc.-19	X								X				X								
4	207	585	GEP	ATALLAH, KONE, BELLIARD	VNR		relatif aux Cartes Mobilité Inclusion mention Stationnement.	NORDMAN	Adopté (amendé)	12-déc.-19																					
4						2019 DASES 339		SOUYRIS	Adopté	12-déc.-19																					
4						2019 DASES 350		SOUYRIS	Adopté	12-déc.-19																					
4	208	586	GEP	ATALLAH, JULIEN	VNR		relatif à la prévention du harcèlement sexuel au sein de l'AP-HP.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	12-déc.-19																					
4	209	587	GEP	ATALLAH, JULIEN, MOREL, BELLIARD, KONE	VNR		relatif à l'interdiction de fumer devant les écoles.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	12-déc.-19																					
4	210		LRI	BURKLI, de FROMENT	VNR		relatif à l'ouverture d'un centre médical 151 rue du Faubourg Poissonnière.	SOUYRIS	Retiré	12-déc.-19																					
4	211		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence des mères et des bébés sans-abri.	SOUYRIS	Rejeté	12-déc.-19					X				X		X	X			X		X			
4						2019 DASES 266		VERSINI	Adopté	12-déc.-19																					
4						2019 DASES 310		VERSINI	Adopté	12-déc.-19																					
4						2019 DASES 324		VERSINI	Adopté	12-déc.-19																					
4	212	588	SOCA, PCF-FG, GEP	LEIGNORE, FREMEL, JULIEN	VNR		relatif à la sécurité Porte d'Auberviliers.	VERSINI	Adopté	12-déc.-19											X									
4	213	589	GEP	JULIEN	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque commémorative 14, rue Baudelique (18e).	VERSINI	Adopté	12-déc.-19											X		X		X					
4	214		DP	MEHAL	VNR		relatif à la situation des personnes sans abri.	VERSINI	Rejeté	12-déc.-19					X				X						X					
4	214bis	590	Exécutif		VNR		en réponse au V214.	VERSINI	Adopté	12-déc.-19											X				X					

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		les Républicains LRI		100%PARIS		Démocrates et Progressistes DP		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
4	215		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux jeunes majeurs pris en charge par l'ASE.	VERSINI	Rejeté	12-déc.-19					X				X		X		X				X				
4	215bis	591	Exécutif		VNR		en réponse au V215.	VERSINI	Adopté	12-déc.-19											X									
4	216	592	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux instruments d'alerte de l'Enfance en Danger.	VERSINI	Adopté (amendé)	12-déc.-19																					